THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.150

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

RECUEIL INTERNATIONAL

Dogmatique, Politique, Scientifique, Historique et Littéraire

---

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

TOME CENT CINQUANTIÈME

ONZIÈME DE LA SEPTIÈME SÉRIE

PARIS

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

76, rue des Saints-Pères, 76

—

1902

282.05
REV
v.150
12 Dec 28 Brown

LA CONTRADICTION DE LA LIBRE-PENSÉE

XI

La libre-pensée et le Code civil (SUITE).

Cette sublime obligation pèse surtout sur la mère ; elle a reçu, de Dieu, des trésors de tendresse et de dévouement, pour les deverser dans l'âme de son enfant. Le père est occupé au dehors, par les devoirs de sa profession et par ses obligations envers la patrie. La mère, dans son intérieur, doit former dans l'enfant, l'homme et le citoyen. Cette mission suffit pour que le rôle social de la femme soit égal en dignité au rôle de l'homme.

Les jeunes mères ont entre leurs bras, sur leurs genoux, contre leur cœur, l'avenir de la patrie. Qu'elles pétrissent ces petites âmes avec le levain de la vertu, leur fille sera la femme forte ; leur fils sera le bon prêtre, le magistrat juste, le brave soldat, le marin héroïque, le travailleur infatigable, l'ouvrier plein de conscience. Si elles négligent ce devoir sacré, leur fille sera une indigne femme ; leur fils sera la désolation de la famille et de la société, un gibier précoce de police correctionnelle et de bagne.

Pour maintenir le lien de la famille, et par la famille le lien social, le Code oblige à l'assistance non-seulement les époux entre eux et les parents envers leurs enfants ; il sanctionne également la dette alimentaire, réciproque, entre tous les ascendants et descendants, entre beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, adoptant et adopté.

Ce devoir légal d'assistance réciproque des ascendants et des descendants, ne finit pas avec la vie. La loi veut que le défunt tende la main à son enfant ou à son ascendant, à travers le mur de la tombe. Cette aide pécuniaire est la réserve légale. Cette ré-

668870

serve est fondée sur la piété filiale et a pour but de combattre l'égoïsme.

Les mineurs, les incapables, les fous, les faibles d'esprit, les prodigues ne sont pas oubliés. Le Code leur attribue une tutelle. Le Code donne un curateur, un conseil judiciaire ; il va jusqu'à placer, dans des maisons spéciales, ceux dont l'intérêt ou la sûreté d'eux-mêmes et des autres exige la séquestration.

Le Code, dans son application à la famille, a une sollicitude vraiment chrétienne. Je demande si, pour accomplir toutes ces obligations, il ne faut pas, dans le cœur de l'époux et de l'épouse, dans le cœur du père et de la mère, dans celui de l'enfant, dans celui du tuteur, à côté de la soumission à l'ordre civil d'être juste, la soumission à l'ordre divin d'être dévoué jusqu'au sacrifice.

Pour notre thèse, il suffit de constater que les auteurs de la loi civile ont consacré le Code, non-seulement aux obligations de la morale privée, mais encore à celles de l'ordre public. Le Discours préliminaire se termine ainsi : « Notre objet a été de lier les mœurs aux lois, et de propager l'esprit de famille... Les vertus privées peuvent seules garantir les vertus publiques ; et c'est par la petite patrie, qui est la famille, que l'on s'attache à la grande [1]. »

VII. — Pour ceux qui croient en Dieu, ces devoirs de respect envers les personnes, de justice envers les biens et de charité pour l'assistance des pauvres, prescrits par le Code, découlent de la religion et de la loi naturelles. C'est un des plus beaux côtés de la nature humaine, que, malgré ses imperfections, ses faiblesses, ses vices, son égoïsme, elle reste si généreuse et si ouverte au dévouement. Si je me trouve en présence d'un malheur subit ou d'une grande infortune, j'éprouve le besoin de porter aide et d'affronter même le péril. Ma conscience me l'ordonne ; mon cœur, sans délibérer une minute, sent qu'il a un devoir à remplir.

« Dans sa vie intérieure, dit Guizot, dans ses rapports avec lui-même, si je puis ainsi parler, comme dans sa vie extérieure ; dans ses rapports avec ses semblables, l'homme qui se rend libre et capable d'action, entrevoit toujours une loi naturelle de son action. Il reconnaît quelque chose qui n'est pas sa volonté et qui doit régler sa volonté. Il se sent raisonnablement ou moralement obligé à quelque chose ; il voit ou il sent qu'il y a quelque chose qu'il doit faire ou ne pas faire. Ce quelque chose, c'est la *loi supérieure*

1. Fenet, t. I, p. 522.

à l'homme et faite pour lui, la *loi divine*. La vraie loi de l'homme ne vient pas de l'homme; il la reçoit, il ne la fait pas. Alors même qu'il s'y soumet, elle n'est pas sienne, elle est extérieure et supérieure à lui[1]. »

Voltaire, qui n'était pas clérical, avait pensé le devenir comme Guizot. S'il était l'ennemi acharné du Christ, il croyait en Dieu et à la loi naturelle; il a même écrit, sur ce sujet, un poème, qu'il considère comme l'Evangile de l'honnête homme. Dans ce poème, il dit :

Dieu m'a donné sa loi, puisqu'il m'a donné l'être.

En parlant de la loi naturelle, de la conscience, il s'exprime en ces termes judicieux :

D'un bout du monde à l'autre, elle parle, elle crie :
Adore un Dieu, soit juste et chéris ta patrie.

Dieu a écrit son nom partout : il l'a écrit au sommet des monts et dans le creux des vallées, sur la plus petite fleur comme dans l'astre éclatant; il l'a écrit au front de tous les siècles et les annales de tous les peuples offrent la trace de son passage ; il l'a écrit surtout dans l'homme, créé tout exprès pour le connaître et le révérer, pour compléter, par ses adorations, réfléchies et pieuses, l'hommage inconscient de l'univers. Voltaire et Rousseau, tout dégradés qu'ils étaient par l'impiété et le libertinage, ont retrouvé dans leur âme, le cri du Dieu vivant, et, sincères dans leur confession, ils sont dignes d'offrir encore des leçons à des hommes, moins sincères qu'eux dans leurs désordres et dans leur probité.

En octobre 1737, Voltaire écrivait, de Cirey, à Frédéric II : « Je conviens, avec Locke, qu'il n'y a vraiment aucune idée innée; il suit évidemment qu'il n'y a aucune proposition de morale innée dans notre âme; mais de ce que nous ne sommes pas nés avec de la barbe, s'ensuit-il que nous ne sommes pas nés, nous autres, habitants de ce continent, pour être barbus à un certain âge. Nous ne naissons point avec la force de marcher ; mais quiconque naît avec deux pieds, marchera un jour. C'est ainsi que personne n'apporte en naissant l'idée qu'il faut être juste; mais Dieu a tellement conformé les organes des hommes, que tous, à un certain âge, conviennent de cette vérité.[2] »

Rousseau exprime très noblement sa foi dans l'*autorité divine*

1. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif*, t. I, p. 90.
2. Cf. Cousin, *Histoire générale de la philosophie*, p. 530.

de la conscience : « Conscience ! conscience ! s'écria-t-il, *instinct divin, immortelle et céleste voix*, guide assuré d'un être borné et ignorant, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu ; c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe [1]. »

Je pourrais, à l'appui des doctrines du Code, citer une multitude de philosophes et de savants ; je pourrais citer Aristote, Galien, Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Buffon ; je pourrais citer, de nos jours, Cuvier, Leverrier, Flourens, Cauchy, Chevreul ; je préfère citer ceux qui, plus voisins de nous et moins confirmés en doctrine, ont cependant rendu au devoir un hommage que la vérité leur arrachait. Cabanis avait juré qu'il n'y avait pas de Dieu ; il finit par reconnaître « logée comme dans les méninges du monde, une intelligence qui veille et une volonté qui agit ». Broussais avait été matérialiste et athée ; il vint à convenir « qu'une intelligence a tout ordonné ; que l'athéisme ne saurait entrer dans une tête bien faite et qui a sérieusement médité sur la nature ». Claude Bernard avait méconnu la philosophie et prétendu que la science interdit la recherche des pourquoi ; Claude Bernard a écrit : « La science démontre que ni la matière organisée, ni la matière brute, n'engendrent les phénomènes, mais qu'elles servent uniquement à les manifester par leurs propriétés, dans des conditions déterminées... La matière, quelle qu'elle soit, est toujours par elle-même *dénuée de spontanéité* et n'engendre rien ; elle ne fait qu'affirmer par ses propriétés, l'*idée* de celui qui a créé la machine qui fonctionne. » Claude Bernard, dans ses recherches expérimentales sur le fonctionnement des organes, arrive, par la formation de ces organes et de l'être tout entier, à ce qu'il appelle justement une *idée créatrice*. « L'athéisme n'est nulle part qu'à l'état *erratique*, conclut Quatrefage. Partout et toujours la masse des populations lui échappe ; nulle part, ni une des grandes races humaines, ni même une division quelconque de ces races n'est athée [2]. »

S'il est des hommes faibles, que la crainte de passer pour n'être

1. *Profession de foi du vicaire savoyard*, liv. IV de l'*Emile*.

2. Cf. *L'unité de l'espèce humaine*, p. 355 ; *La philosophie de la nature* de Nourrisson, et *l'Idée de Dieu dans l'histoire* de Franck.

pas *au courant de la science* empêche d'avouer ce qui se passe dans leur âme, les hommages rendus au Dieu créateur par de si grands savants, leur démontrent qu'ils peuvent professer hardiment la foi en Dieu. Et qu'ils ne l'oublient jamais : les passions politiques, l'impiété, l'ambition, le libertinage, fruits nécessaires de l'athéisme, étouffent en nous le respect de nous-mêmes et justifient le propos de Hobbes : *Homo homini lupus.*

VIII. — Maintenant que nous connaissons le Code, fondé sur le devoir, sur la justice, sur la charité, j'accuse les libres-penseurs de détruire le devoir, d'enlever à l'homme la force nécessaire au gouvernement de la vie, et, en faisant violer le Code, de rendre la société impossible ou funeste : c'est le résultat qui confond le plus péremptoirement la libre-pensée.

Qu'on ne se méprenne pas sur ma thèse : elle ne reproche pas aux positivistes de nier l'existence de la morale et du devoir, encore moins d'y contrevenir ; elle n'incrimine que leurs doctrines, libres-penseuses et athées, qui ne peuvent fournir, au devoir, un solide fondement.

Le principe de la libre-pensée est de n'attribuer le caractère de certitude qu'aux démonstrations de l'expérience matérielle ; d'écarter toute métaphysique rationnelle, toute recherche de causes premières ou finales, en un mot, toute philosophie.

L'expérience ne peut se fonder que par les sens. Dieu ne tombe pas sous les sens ; il est donc impossible, selon eux, de prouver l'existence de Dieu. Bien plus, si j'en crois Cuvier, l'expérience physique ne peut même pas assurer la certitude. « L'impression des objets extérieurs sur moi, la production d'une sensation, d'une image, est un mystère impénétrable pour mon esprit, et le matérialisme, une hypothèse d'autant plus hasardée, que la philosophie ne peut donner aucune preuve directe de la matière [1]. »

La libre-pensée proclame l'existence d'une morale, mais sur quoi l'appuie-t-elle ? Dieu et la raison mis de côté, le positivisme fonde la morale sur ce double fait : que l'homme mange et qu'il engendre. C'est parce que l'homme a une bouche et un ombilic qu'il y a une loi morale. La bouche produit l'égoïsme ; l'ombilic produit l'altruisme. Voilà les deux pôles du monde intellectuel, moral et social. — Vous vous récriez ; vous verrez plutôt, dans ces deux organes, l'obstacle et souvent l'écueil de la loi morale. Mais il faut entendre les docteurs de la nouvelle morale.

1. *Le règne animal distribué d'après son organisme*, t. I, p. 40, éd. 1829.

En 1883, M. Alfred Fouillée publiait la *Critique des systèmes de morale contemporaine*. Fouillée appartient plutôt à cette école de la libre-pensée ; il doit en parler avec exactitude et sympathie. Laissons-le parler :

« Selon le positivisme français comme selon le positivisme anglais, la morale n'est autre chose que la *science des moyens propres* à transformer *fatalement l'égoïsme* en *altruisme*, pour le plus grand bonheur de la société et de l'individu même. — L'école française, s'attachant de préférence à la physiologie, montre avec une précision supérieure, les origines mêmes de l'altruisme dans notre organisation *physique*. Littré est ici le vrai précurseur de Spencer. Selon lui, les sentiments égoïstes et altruistes, d'où dérive *toute la morale*, ne sont que la transformation des deux tendances essentielles à tout être vivant.

« Il faut d'abord que la substance vivante se conserve, et, pour cela, qu'elle se renouvelle, en empruntant au dehors des éléments nutritifs. Ce premier besoin est l'origine de l'égoïsme.

« Mais la substance vivante ne doit pas seulement subsister comme individu, il faut encore qu'elle subsiste comme espèce... La nécessité d'aimer est imposée fondamentalement par l'union des sexes... La vie altruiste n'est qu'une vie d'expension due, en dernière analyse, au besoin d'engendrer. »

Vous allez me demander comment ce double besoin de manger et d'engendrer, comment l'égoïsme et l'altruisme, pour parler la langue positiviste, produisent cette force morale, cette contrainte vertueuse qui déterminent la volonté à l'accomplissement du devoir. Vous êtes bien curieux ; mais enfin votre curiosité est légitime ; les augures ont d'ailleurs essayé de lui donner pleine satisfaction.

D'après Littré, dit Fouillée, « la lutte qui s'établit entre les deux ordres de besoin (nutrition et génération) et de sentiments (égoïsme et altruisme) constitue la vie morale. Pourquoi l'altruisme, dans cette lutte, doit-t-il finir par l'emporter de plus en plus au sein de l'humanité ? La biologie nous fournit elle-même la réponse. En effet, elle considère, comme *inférieure* ce qui est plus simple ou primordial — telles sont les fonctions de nutrition ; — comme *supérieure* ce qui est plus développé et plus compliqué, — telles sont les fonctions de reproduction. L'altruisme *répond donc à un degrés supérieur* de l'évolution humaine. »

Belle conclusion et digne de l'exorde ; mais vous cherchez, ici, d'où naît le devoir, l'obligation, et vous ne le découvrez pas ; surtout

vous ne pouvez pas oublier que le vermouth, l'absinthe, le trois-six, l'alcool sous toutes les formes, diminuent irrégulièrement, dans les ateliers des faubourgs, la supériorité des besoins d'engendrer sur le besoin de boire ; vous voyez d'ici ce savetier philosophe, installé chaque dimanche à la Courtille, y dormant sous la table le lundi, et le mardi battant sa femme pendant que ses mioches crient à la faim. Pensez que des gens d'esprits ont trouvé cela et n'ont pas vu ceci, voilà, disait Gavarni, qui donne une fière idée de l'espèce humaine. — Mais il faut entendre la fin.

« Sous sa forme consciente, l'altruisme devient la sympathie, la bienveillance, la bienfaisance ; mais il se ramène toujours à l'instinct du développement et de génération qui est essentiel aux êtres vivants... Outre les sentiments égoïstes et altruistes, l'école positiviste reconnait d'ordinaire (et si elle ne le reconnaissait pas ?) une troisième classe, celle des sentiments désintéressés, s'appliquant à des idées pures, qui sont l'amour du vrai, du beau et du juste. » Ce passage de l'animalité à une existence *supérieure* et vraiment humaine, ne paraît pas possible, sans l'action originelle de l'élément intellectuel. On demande une âme pour sauver de ce matérialisme. De là cette théorie curieuse, par laquelle Littré couronne sa morale et l'oppose à l'utilitarisme anglais.

« Le devoir, continue Fouillée, est donc pour Littré, une *inclination intellectuelle ;* par elle, aux inclinations sensibles de l'égoïsme et de l'altruisme s'ajoute ce *caractère impératif* qui est le propre de la vérité logique. Ainsi s'achève la morale positiviste : partie de la physiologie, elle aboutit à la logique... L'histoire confirme ces vues... Le témoignage de l'histoire est, à son tour, corroboré par la physiologie cérébrale. Celle-ci, en effet, établit non-seulement que les facultés égoïstes et les facultés altruistes ont un même siège dans le cerveau ; mais encore que les facultés intellectuelles résident dans le même lieu atomique que ces deux groupes. Il en résulte que le développement même de l'égoïsme bien entendu, en perfectionnant le cerveau, perfectionne le siège des facultés altruistes, qui, à leur tour, entraînent le perfectionnement des facultés intellectuelles. »

Oui, voilà qui donne une fière idée de certains mammifères de l'ordre des bimanes, taxinomiquement distingués par des poils sur la peau et par la prédominance de deux fesses. Mais accordons à Littré que les deux ressorts principaux de la nature humaine, observée dans ses instincts sensibles et dans ses inclinations intellectuelles, l'égoïsme et l'altruisme, l'altruisme est supérieur à l'égoïsme : ce qui

d'ailleurs n'est pas prouvé. De cette supériorité contestable, repoussée même par la priorité nécessaire de l'égoïsme et par la prédominance en cas de conflit de deux instincts, Littré conclut que l'altruisme doît être préféré par l'homme à l'égoïsme.

Voilà la force morale du devoir. Vous devez céder à l'entraînement de la force. Mais pourquoi ? L'allégation de la supériorité de l'altruisme sur l'égoïsme, ne présente, à ma raison, aucune autorité, par suite, aucune obligation.

Fouillée n'admet pas plus que Littré et Spencer l'origine divine de l'obligation. Or, voici ses paroles sur l'obligation altruiste.

« L'altruiste ne peut être supérieur à l'égoïsme au point de vue d'une *moralité* ou d'une perfection *intrinsèque*, qui *n'existe pas* pour les positivistes. Ce n'est pas, non plus, une question de plaisir ou d'intérêt, car les positivistes n'admettent pas l'utilité comme critérium moral. Dès lors, c'est seulement une question de complexité dans le mécanisme vital et de succession dans le temps. L'altruisme est *ultérieur* et plus *complexe* : voilà tout ce qu'on peut dire. Est-ce assez pour persuader à l'homme de suivre la tendance vers autrui plutôt que la tendance vers soi[1]. »

Cet aperçu ne nous mène qu'à une morale *persuasive*, mais *facultative*. Nous, qui reconnaissons à la morale, le caractère obligatoire, nous disons : Ce n'est pas assez pour obliger moralement l'homme à respecter et à servir ses semblables, d'affirmer en appuyant sur l'observation des inclinations physiques et morales, que l'altruisme est supérieur à l'égoïsme.

Mais on ne discute pas avec l'adversaire qui nie les principes. Les principes, pour nous, sont l'existence de Dieu, et l'existence, dans l'homme, de la raison, de la volonté, du libre arbitre. En combinant ces attributs de l'homme avec la souveraineté de Dieu, on peut discuter sur le devoir que la raison conçoit, que le libre arbitre choisit, que la volonté exécute. Mais, pour un matérialiste, qui n'admet ni Dieu, ni raison, ni volonté, l'âme est une fonction de l'organisme, la pensée un mouvement de la matière ; elle se traduit en actes qui ne sont que des réactions nécessaires, utiles sans doute, mais ni bonnes, ni mauvaises, moralement du moins.

On voit un légume entrer à l'usine betterave et sortir sucre. Les actes humains sont des produits comme le sucre et le vitriol, disait Taine. D'ailleurs, Comte nous apprend que l'égoïsme et l'altruisme

1. *Critique des systèmes de morale*, p. 51.

sont des tendances *vicieuses*; elles doivent disparaître devant le positivisme.

L'histoire est l'école expérimentale de la morale et de la législation. D'après les enseignements de l'histoire, les faits gastrosophiques et politiques, s'ils appartiennent aux bas fonds de la civilisation, ne contribuent que médiocrement à son essor. Que nous considérions les faits de la vie privée ou de la vie publique, nous ne voyons pas que la bouche et l'ombilic aient pesé d'un grand poids sur les destinées du genre humain; si ces deux organes restaient seuls, à l'exclusion de phares intellectuels et moraux de l'humanité, il n'en faudrait pas plus pour envaser l'histoire dans un marais. Pour le passé, nous constatons que la connaissance du devoir religieux, que la pratique de la justice et de la charité, a toujours produit le bonheur des particuliers et la prospérité des nations; au contraire, l'inhumanité et l'injustice entraînent toujours de grands désordres moraux et sociaux. L'expérience rend le même témoignage.

Est-il vrai, oui ou non, que ces enfants, si beaux dans le jeune âge, si aimés et si dignes de l'être, ne sont pas devenus, à vingt ans, par l'oubli de vérité morale, la honte de leur famille et le fléau de l'ordre public?

Est-il vrai que l'esclavage, la torture, les supplices infligés par le fanatisme, l'oppression des petits par les grands, l'extermination des grands par les petits, les exactions de toutes sortes, les hécatombes de millions d'hommes, n'ont pas pour cause l'injustice, ou, en d'autres termes, les réquisitions de l'égoïsme et l'impuissance de l'altruisme?

Lisez l'histoire, vous verrez, sur la terre, la sanction des lois divines, un caractère commun des effets de l'injustice, c'est que le malheur suit la faute et que le châtiment ne tombe pas toujours sur les auteurs du crime. Cette disposition de la Providence rend-elle les injustices et les cruautés moins haïssables? Non, cela fortifie la foi en Dieu et en l'immortalité de l'âme: il faut que justice soit faite. Non, non, l'altruisme positiviste ne peut pas donner, au devoir légal du Code, un solide fondement.

IX. — Le lecteur partage, sans doute, notre étonnement et notre répugnance, à trouver, dans la patrie d'Alcuin, de S. Anselme et de S. Bernard, des philosophes qui posent, comme principes de rénovation morale et sociale, l'égoïsme et l'altruisme. Les libres-penseurs, il faut leur rendre cette justice, ne se sont pas tenus longtemps sur ces récifs d'un matérialisme grossier et stupide. En ha-

biles jouteurs, ils se sont drapés dans les splendeurs de l'idéalisme et c'est par quoi ils veulent maintenant tout sauver. Nous allons voir comment ils réussissent ou plutôt ne réussissent pas à s'y créer un sûr abri.

Un docteur du parti explique ainsi ce changement de posture. Si le bonheur, dit-il, a pour condition l'ajustement de l'être à son milieu extérieur, une condition bien *plus essentielle* encore est l'ajustement à ce milieu intérieur, qui est sa *propre pensée concevant l'idéale justice*. Le bonheur échappe, en définitive, à ceux qui n'ont voulu poursuivre que le bonheur. La philosophie de l'intérêt n'a pas pu démontrer que vous et moi, nous sommes un par l'intérêt et pourtant il faut que nous soyons *un* dans la justice... si les désirs et les intérêts personnels n'ont rien à voir dans le verdict du juré, que sera-ce donc dans celui de l'électeur? On exige du juré un serment de désintéressement et de sécurité ; on en exige pas de l'électeur. Il n'en est pas moins vrai que, de part et d'autre, toute vue *égoïste* est une *trahison* et un *parjure*.

Ce changement de prémisse ne change rien à l'irrécevabilité des conclusions. L'idéalisme, pas plus que le matérialisme, n'admet Dieu créateur, législateur et juge; il crée, non pas avec la main de l'homme, mais avec l'esprit de l'homme, un Dieu qu'il appelle la *catégorie de l'idéal*. — Ce Dieu ne peut pas être notre souverain, puisqu'il est notre créature.

Mais il faut entendre Fouillée nous expliquer la déroute des systèmes de morale. « Tout est remis en questions, dit-il ; aucun principe ne paraît encore solidement établi ou, du moins, à lui seul suffisant, ni celui de l'intérêt personnel, ni celui de l'utilité générale, ni celui de l'évolution universelle, ni l'altruisme des positivistes, ni la pitié et le nouveau *Nirvana* des positivistes, ni le devoir des Kantiens, ni le bien en soi et transcendant des spiritualistes. La morale du libre arbitre et de l'obligation semble près de disparaître pour faire place à la physique des mœurs, soit individuelle, soit sociale. On a écrit jadis des pages émouvantes pour montrer comment les dogmes religieux finissent; on pourrait en écrire aujourd'hui de plus émouvantes encore sur une question bien plus vitale: Comment finissent les dogmes moraux. Le devoir même, sous la forme suprême de l'impératif catégorique, ne serait-t-il point un dernier dogme, fondement caché de tous les autres, qui s'ébranle après que tout ce qu'il soutenait s'est écroulé. »

L'impératif catégorique, c'est, d'après le système de Kant, dans l'impuissance de la raison pure et les incertitudes de la raison pra-

tique, le devoir avec son caractère obligatoire au premier chef. A telle enseigne que refuser, à l'impératif catégorique, l'obéissance, c'est abdiquer la dignité d'homme.

Notre philosophe Fouillée ne veut pas de Dieu, c'est entendu; il ne veut pas de conscience, de libre arbitre, de lumière de la raison, juge naturel de la vie humaine; il a démoli tous les systèmes de morale. Après avoir tout détruit, ce grand philosophe ajoute bénévolement: « Il resterait *à construire*... (jusqu'ici rien de fait); il resterait à entreprendre le triage des matériaux périssables et de ceux qui *semblent dignes* de subsister dans la morale future, à les disposer dans l'ordre le plus rationnel, à en faire la *synthèse*, à y ajouter enfin, *s'il est possible*, les éléments nouveaux de solution. Nous espérons *aborder un jour* ce difficile travail, qui serait comme la seconde partie, plus positive que la première, d'une critique des bases de la moralité. *Peut-être* ce suprême fondement du bien moral, qu'on a présenté jusqu'ici comme une réalité absolue et déjà en possession de la pleine existence, est-il, pour notre intelligence et notre volonté, un *pur idéal*, sans être cependant pour cela, comme on l'a prétendu, une *pure illusion*. On n'a pas assez montré, selon nous, que les grandes idées directrices de notre pensée et de notre volonté, sont des *forces réelles*, par le *désir* même qu'elles enveloppent et traduisent, comme par la *tension motrice* qui est la contre partie physiologique de ce désir. Le spiritualisme (c'est la philosophie du Code civil) fait correspondre les idées (par exemple celle de Dieu) à des choses toutes faites et transcendantes: *selon nous*, elle correspondent à des choses qui *se font* et à un *devenir* imminant, dont elle renferme à la fois la *formule intellectuelle* et le ressort *sensible*.

J'avoue que ce galimatias m'impatiente. Les choses qui se font, ont besoin, pour se faire, d'exister d'abord. Un devenir immanent est un futur qui n'aboutit à rien. La formule intellectuelle du néant, le ressort sensible du galimatias, ce doit être des outils d'une rare perfection; mais ça vous rappelle l'ombre du palefrenier, qui, avec l'ombre d'une brosse, nettoyait l'ombre d'un carosse. — Que l'univers se taise et l'écoute parler :

« Au point de vue moral, cet idéal (qui n'existe pas, qui est en train de se faire, qui n'est qu'un devenir) est à la fois *restrictif* et *persuasif*. Il est restrictif de nos penchants égoïstes, par cela même qu'il implique la limitation, la *restriction inévitable* de nos connaissances. (J'ignore, cela me bride). En même temps, l'idéal est persuasif, *parce qu'il exprime une hypothèse !* sur ce que le monde

devrait être, hypothèse qui nous *excite* à sa propre mise en œuvre sous la forme de la fraternité. » Tout à l'heure la limite de nos connaissances suffisait par nous exciter, à nous abstenir et à souffrir ; maintenant une hypothèse nous excite à agir et à aimer. Voilà ! L'inventeur de ces bafouillages était né pour vendre les crayons de Mangin et le baume vert qui guérit de tous les maux, pour deux sous. Mais continuez de prêter vos oreilles.

« Etant tout hypothétique et *problématique*, l'idéal ne peut être encore une fois, que *restrictif* d'une part, *persuasif* de l'autre ; il n'est pas proprement *impératif*. » — Cet idéal ne prescrit rien ; il nous laisse libre d'y croire et d'agir à notre guise.

Notre homme continue imperturbable : « Descartes disait : Je pense, donc je suis ; je pense Dieu, donc Dieu est. Nous croyons qu'il faut dire : Je pense, donc je *deviens*. Un disciple de Descartes et de Platon tout ensemble, a dit : Dieu ne pense pas les choses, parce qu'elles sont, mais elles sont, parce que Dieu les pense : c'est à l'*homme* qu'il faut appliquer cette parole. Je ne pense pas l'idéal, parce qu'il est ; mais il est, ou plutôt il tend à être et *à se réaliser* progressivement, *parce que je le pense*... Peut-être n'est-il pas impossible, en conformité avec le véritable esprit français et sans se perdre dans des spéculations transcendantes, d'opposer à la philosophie du désespoir comme à celle du contentement absolu, ce que nous appellerions volontiers *la philosophie de l'espérance*. »

Je me sens humilié dans mon bon sens, à la pensée que le public puisse gober de pareilles jongleries. La libre-pensée, lorsqu'elle n'est pas tristement matérialiste, nous offre un *peut-être* nuageux, qu'elle veut appeler l'*idéal*. Avec ce spécifique, elle obtiendra des hommes, le sentiment du devoir, l'observation fidèle du Code, le respect des biens et des personnes. D'après cette morale, de peu coûteuse fabrication, l'homme est constitué de telle sorte, qu'il se donne à lui-même le conseil de respecter et d'aimer son semblable. Pour obtenir ce merveilleux résultat, il suffit de défoncer le ciel et de le placer dans notre conscience. Je pense une idéale bonté, je pense une société universelle, et ce rêve sublime, c'est, par la force de mon désir, une réalité ! Donc j'ai en moi les moyens de réaliser progressivement les rêves sublimes que les philosophes antérieurs prenaient pour une claire vision de la vérité.

Un tel système ne peut produire qu'un développement excessif du moi, une hypertrophie de l'orgueil, et lorsqu'on sait quelle puissance de dissolution l'orgueil exerce, on ne peut croire qu'il en naisse une ombre de vertu. Les individus formés d'après ces

théories, deviendraient d'abord des autolatres, infatués d'eux-mêmes et très probablement des monstres d'égoïsme, d'insupportables tyrans.

Si toute beauté morale n'est pas détruite dans de pareils êtres, cela tient, on peut le conjecturer, à la formation chrétienne. En effet, ceux qui ont été élevés dans la foi catholique, bénéficient, lorsqu'ils la perdent, d'une certaine vitesse préalablement acquise dans le bien ; voilà qui est facile de constater autour de soi ; mais les partisans des doctrines impies ne s'en inquiètent point. Une génération qui s'éloigne de l'Église pour vivre dans le rationalisme, peut se maintenir dans une certaine noblesse morale. La suivante, entraînée par les vices de la déchéance originelle, ne sera qu'un type de bassesse. Chaque pas loin de Dieu rapproche de l'abîme.

Non, non ; la libre pensée, matérialiste ou idéaliste, ne peut ni donner un fondement au devoir, ni revêtir le devoir du caractère de l'obligation. Par conséquent elle ruine le Code civil, elle ruine la société et de ce chef, ses résultats sont tels, qu'il est impossible de l'absoudre.

X. — Le Code civil veut être obéi spontanément ; il s'appuie sur le devoir obligatoire. Cette morale a besoin de Dieu, comme auteur et comme juge. La foi en Dieu, pour être vivante, se fonde chez les uns, sur la philosophie ; chez d'autres sur la science ; chez tous elle doit se baser sur la religion et sur l'Eglise. A ce prix, l'âme s'élève ; elle voit les meilleurs cœurs et les plus grands esprits converger vers Dieu.

La raison se trouble à l'idée que l'homme a été jeté sur la terre sans lumière pour diriger ses actes ; que les peuples ont marché à tâtons, dans les ténèbres ; et que les nations peuvent continuer encore longtemps de marcher sans voir clair.

J'en appelle à l'histoire. L'histoire des temps anciens et l'histoire des temps nouveaux atteste que la pierre d'autel est la pierre fondamentale de toutes les créations ; que jamais la conscience des peuples n'a été sans règle ; que les principes de cette règle ont été partout le respect des biens et l'assistance des personnes ; et que la civilisation n'a pas eu à créer ces principes, mais à en déduire progressivement les conséquences. Les historiens intelligents et équitables louent ou blâment chaque société suivant quelle approche ou éloigne ses actes de cette règle, dans la mesure même où elle en connaît l'étendue.

Dans la lettre qu'il écrivait à Frédéric en 1737, Voltaire disait avec un grand bon sens : « Notre société ne pouvant exister sans

les idées de juste et d'injuste, Dieu nous a donné de quoi les acquérir. Les sauvages en ont la même idée que nous. Parmi les voyageurs, je défie le plus hardi menteur d'oser dire qu'il y ait une peuplade, une famille où il soit permis de manquer à sa parole. » On peut fortifier l'argument de Voltaire, en disant qu'il n'y a pas, sous la calotte du ciel, société régulière où il soit permis d'enlever injustement le bien d'autrui, de tuer les hommes et d'insulter les femmes.

Plus près de nous, Ozanam disait excellemment : « Quand la jurisprudence nous renverra à la loi suprême de la morale, nous n'hésiterons pas ; nous recourrons à celle-là seule qui, dès les premiers jours du monde, visita l'homme, et qui, depuis dix-huit siècles, renouvelée par une publication plus solennelle, préside sans fléchir à tous les développements de la société moderne[1]. »

Le lecteur a mesuré l'abîme ouvert entre la doctrine morale du Code civil et les théories de la libre-pensée. Que la libre-pensée s'appuie sur les faits matériels, sur l'idéal, sur l'évolution des atômes, sur la morale sans Dieu, sur quoi elle voudra, elle s'appuie toujours sur un bâton pointu qui lui perce les mains ; elle s'appuie toujours sur une morale dénuée de principes, de règles impératives et de sanction.

La France désertera-t-elle le spiritualisme qui vivifie sa loi sociale ? — Le découragemənt est le complice de la mort ; gardons-nous du découragement et croyons à la puissance de la vérité. Nos lois sont soutenues par le ministère de l'Eglise, par la puissance de la religion, par tous les cultes qui reposent sur la notion d'un Dieu personnel, par la philosophie qui sert d'organe au spiritualisme chrétien.

Cette philosophie a été introduite dans le monde par le bon sens ; elle a été formulée par Socrate, par Platon et par Aristote ; elle a été expurgée, précisée, fortifiée, orientée par les pères de l'Eglise, et si quelques rationalistes ont voulu lui faire perdre cette orientation, outre qu'ils sont le petit nombre, ils ont, au prix douloureux du malheur public, connu la vanité de leur prétention, et acquis la conviction de leur impuissance.

Les lois ont aussi, contre les saturnales de la libre-pensée, l'appui de la probité publique. « La raison, dit Montesquieu, a un empire naturel ; elle a même un empire tyrannique. On lui résiste, mais cette résistance est son triomphe. Encore un peu et l'on sera

1. Ozanam, *Mélanges*, t. II, p. 408.

forcé de revenir à la raison[1]. » D'autant mieux que les intentions de la libre-pensée, « rêve de la crapule en délire », disait Proudhon, si elles gardent quelque séduction, pour n'avoir pas encore subi l'épreuve de la pratique, vont échouer sur le double écueil de l'absurde et de l'impossible. A l'user, il est sûr d'avance qu'elles succombent sous le coup de la critique et qu'elles ne peuvent créer que des embarras, surchargés de désastres.

Un grand mal peut se produire. Pour le conjurer, nous ne faisons pas seulement appel à la raison, à la probité, au droit; nous en appelons à la grande expérience de l'histoire.

« Je ne sais, dit Tocqueville, si tous les Américains ont foi dans leur religion, car qui peut lire au fond des cœurs? Mais je suis sûr qu'ils la croient nécessaire aux institutions républicaines... Il est, en France, des républicains qui voient, dans la république, un état permanent et tranquille, un but nécessaire vers lequel les idées et les mœurs entraînent chaque jour les sociétés modernes et qui voudraient sincèrement préparer les hommes à être libres. Quand ceux-là attaquent les croyances religieuses, ils suivent leur passion et non leurs intérêts. C'est le despotisme qui peut se passer de foi et non la liberté. La religion est beaucoup plus nécessaire dans la république qu'ils préconisent que dans la monarchie qu'ils attaquent, et dans la république démocratique que dans toutes les autres. Comment la société pourra-t-elle manquer de périr, si tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas? et que faire d'un peuple maître de lui-même, s'il n'est pas soumis à Dieu?[2] »

Si l'expérience des peuples ne touche pas les libres-penseurs, qu'ils aient, au moins pitié des malheureux! « On s'est payé de fausses apparences, dit Pasteur, en prétendant faire de Littré un athée résolu et tranquille. Les croyances religieuses des autres ne lui étaient pas indifférentes; et l'on sait qu'il vénérait, sous son toît, la foi de son épouse et de son enfant. » « Je me suis trop rendu compte, confessait Littré, des souffrances et des difficultés de la vie humaine, pour ôter à qui que soit les convictions qui la soutiennent dans les diverses épreuves[3]. »

Je sais que la condition humaine s'est améliorée de nos jours. Les douceurs du bien-être sont à peu près universelles, au moins

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. 38.
2. Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. I, pp. 354, 356.
3. Pasteur, Discours de réception à l'Académie française.

pour ceux qui ne livrent pas au vice le fruit de leur travail. Les progrès de l'hygiène et de la médecine ont détruit les causes de la plupart des maladies et trouvé le moyen de guérir des maladies incurables. L'arbitrage peut fonctionner parmi les nations et sinon supprimer, du moins diminuer le nombre et les atrocités des guerres. Mais enfin la mort subsiste, et avec la mort, tout le cortège des misères qui la prépare, et, en dehors de ces misères, toutes les disgrâces que causent l'aveuglement et l'iniquité des hommes. L'homme qui meurt a besoin de Dieu pour s'encourager et consoler ceux que sa disparition met en deuil. Qu'avez-vous à offrir à l'homme que la justice humaine frappe injustement ? comment pouvez-vous consoler l'époux qui a perdu son épouse, la mère qui a perdu son enfant ? Si la foi en Dieu est indispensable à l'homme de l'avenir, n'est-ce pas une responsabilité effrayante que de détruire cette foi chez l'homme d'aujourd'hui ?

L'honneur de la démocratie est que le plus dépourvu, le plus faible, le plus pauvre, est égal en dignité au plus capable, au plus robuste, au plus riche. Cette dignité d'homme, près de laquelle toutes les autres sont insignifiantes, est souvent le seul bien des malheureux. Les malheureux, c'est le plus grand nombre. Songez aux tentations qui les assiègent, aux douleurs qui les tourmentent. N'est-ce pas surtout chez eux que se recrute la noire armée du crime? Pourquoi leur enlever la foi qui les protège contre l'entraînement des passions, et que mettrez-vous à la place, pour leur garantir la liberté, la vie, l'honneur ? Et, si dans cent ans seulement vous faites descendre le paradis dans cette vallée de larmes, attendez au moins pour détruire les consolations, qu'elles soient devenues inutiles.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Troisième Article

Huitième Session

du jeudi 18 mars.

Le jeudi matin, 18 mars 83, l'assemblée se trouvant déjà à peu près nombreuse vers les huit heures et demie, par les diligences du sieur Pirot, syndic, et du sieur Faure, et le sieur de Lestoque, professeur, n'était pas encore sorti de la salle des classes où il faisait sa leçon, les dits Pirot et Faure engagèrent le plus ancien docteur après le sieur de Lestoque à voter en l'attendant. Il fut ainsi fait pour avoir la paix avec eux et avec tout leur parti, par le sieur Petipied, docteur de la société de Sorbonne, curé de Saint-Martial dans la cité de Paris, et conseiller au Châtelet de Paris. Quoique des amis du dit sieur Faure, il conclut, étant mu par sa conscience et ses propres lumières, après avoir discouru pendant trois quarts d'heure et plus, pour l'absolution de la Proposition prise en son sens naturel et ordinaire, et se rangea à l'avis de ceux qui avaient voté pour la déclaration et explication des divers sens, contre l'avis des députés qui demandaient la censure.

Aussitôt après lui le sieur Boucher, docteur de la société de Navarre, qui un peu auparavant avait voté avec grande érudition et droiture de conscience pour la même exposition des deux sens, était grandement sollicité et était finalement gagné par les menaces

comme par les promesses du sieur Guischard, grand maître de la maison et société de Navarre, l'un des dits députés, commença à voter. Il dit qu'il se rattachait à l'avis des dits députés, qui était de ne parler de la dite Proposition que dans le sens qui excluait les Evêques et les Conciles, et, sous cette seule considération, de la condamner avec eux, pourvu qu'au lieu de la particule *Quatenus* on mit ces mots : *Eo sensu intellecta*. Chacun eut pitié et compassion de ce bon docteur, avec d'autant plus de raison qu'on s'apercevait qu'il ne parlait pas en ce moment selon ses sentiments intérieurs, mais bien selon ceux inspirés par la crainte et la prudence humaine, qui lui avaient été suggérés depuis son premier avis, ayant été menacé de l'exil que chacun sait qu'il n'est pas capable de supporter[1]. Ajoutons qu'il savait que le sieur Faure aussi bien que le sieur Gerbois, le sieur Feu et beaucoup d'autres docteurs, naguères députés dans l'Assemblée du Clergé, iraient auprès des autres docteurs et remueraient tout pour les amener, d'une manière ou d'une autre et à tout prix, à l'avis des députés, tant ils avaient à cœur cette affaire, surtout le dit sieur Faure.

Etant entré ensuite, le sieur de Lestoque, professeur dans les écoles de Sorbonne, continua à dire son avis déjà commencé le jour précédent. Il parla avec une éloquence, une érudition et une force telle que chacun en fut surpris et ravi, de neuf heures un quart jusqu'à onze heures et demie et plus, sans que jamais aucun des députés ou aucun autre pût ou osât dire une parole pour l'interrompre ou le reprendre.

Il acheva de démontrer par la doctrine ancienne de la Faculté contre le frère Jean de Montesson, dominicain, par l'autorité des Conciles, des Souverains Pontifes et des docteurs de la dite Faculté de Paris, que la Proposition en question ne pouvait être censurée. Elle était contenue en effet et se trouvait, dans les termes mêmes ou en termes équivalents, rapportée et employée dans les dits Conciles et par les Souverains Pontifes, les Saints Pères et les docteurs. En quelque manière qu'on la considérât, ou en relation et liaison avec la Censure des prélats de Hongrie d'où elle était extraite, où en elle-même et toute nue, elle n'était pas sujette à la censure, puisque considérée en relation avec la Censure des prélats

1. « M. Boucher, docteur de Sorbonne, fut exilé à Guingamp pour avoir dit son sentiment avec trop de liberté. Il passa par Angers, le 4 juillet 1682. » J. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, manuscrite — passage cité par D. Bouix, *Revue des sciences ecclésiastiques*, mai 1867, p. 385. Depuis, Boucher avait plié et obtenu son retour.

de Hongrie, elle n'excluait point les Evêques ni les Conciles du droit de juger des questions de foi, et que si on voulait la détacher et la séparer de la dite Censure, il était visible et évident que dans son sens naturel la particule *Solam* n'excluait les Evêques que de la participation au privilège spécial qu'a le Souverain Pontife et le Saint-Siège de juger avec jugement (décisif) dans les points moins difficiles. A cet effet, il en expliqua toutes les paroles avec les différentes significations qu'elles avaient, et il fit voir que pour condamner cette Proposition il ne suffisait pas seulement de montrer qu'elle pouvait avoir quelque mauvais sens, en n'ayant aucun égard à son sens naturel ni à celui de son auteur. Il n'y avait pas de Proposition dans l'Ecriture Sainte, dans aucun article du *Credo* ou Symbole de foi, pas même le premier article *Credo in unum Deum*, ni dans aucun passage des Saints Pères qu'on ne pût censurer avec cette liberté-là, et qui pût échapper à une telle malignité et licence d'esprit.

Il fit plus, en s'avisant que tant le docteur Faure que la plus grande partie des docteurs de son parti entendaient désagréablement qu'on leur citât les Lettres des évêques de France écrites en 1651 et 1653 au Pape Innocent X, dans l'affaire du jansénisme, où ces prélats s'étaient servi de cette même expression *Ad Solam* pour supplier ce Souverain Pontife de prononcer sur les Propositions extraites et tirées du livre du sieur Jansénius, évêque d'Ypres, attendu que le sieur Faure et ses adhérents avaient toujours été dans ces sentiments condamnés par le Saint-Siège. Le dit sieur de Lestoque leur fit voir que le dit sieur Jansénius lui-même — dont l'autorité ne devait pas leur être suspecte, puisqu'ils faisaient profession d'être ses disciples — avait avancé cette même Proposition *Ad solam selem, etc.* dans cette partie de son ouvrage où, le soumettant entièrement et pleinement au Saint-Siège, il avait reconnu et protesté qu'il reconnaissait le Saint-Siège apostolique pour seul juge des questions de foi, et qu'il voulait mourir dans cette soumission et obéissance. Après quoi il leur adressa la parole, leur disant d'imiter l'humilité de la foi et de la science de cet évêque docte et érudit, qu'il croyait avoir déjà reçu sa récompense dans le ciel, et puis il leur appliqua ce texte de Vincent de Lérins : *Salvantur magistri, damnautur discipuli.*

Et sur ce que[1] le dit sieur Faure avait dit sur ce point, que la raison pour laquelle les évêques de France avaient fait recours au

1. *Et sur ce que*, marge; *E per che*, texte.

Saint-Siège au sujet des Propositions de Jansénius, était qu'à cause des remuements et des perturbations de la guerre civile qui régnaient alors dans ce royaume, il ne leur avait pas été possible de remédier autrement à ces nouveautés dans la doctrine, le sieur de Lestoque répondit avec une grande justesse et une grande force. Il dit que chacun savait très bien que l'Eglise de France[1] avait moins d'obligation sur ce point à ses prélats qu'au zèle et à la pitié du Roi, qui sans contredit contribua de son côté plus qu'eux tous ensemble, par ses soins et par l'application de toute son autorité, à l'heureuse réussite. Il dit cela — et chacun en convint — en se rappelant que non seulement beaucoup de prélats de France favorisaient cette nouvelle doctrine, même après qu'elle eût été condamnée comme hérétique par le Saint-Siège ; mais encore, qu'après les Constitutions d'Innocent X[2] et d'Alexandre VII contre elle, il fut nécessaire que le Roi employât là toute son autorité, jusqu'à l'exclusion de tous bénéfices et de toutes grâces pour ceux qui n'auraient pas souscrit le Formulaire de foi fait sur cette matière par Alexandre VII. Et il est vrai qu'on a vu ceux qui l'ont souscrit persévérer toujours dans les mêmes sentiments.

Finalement, après avoir réfuté les autorités et les raisons alléguées par le dit sieur Faure, et montré très solidement que la Proposition envoyée par le Parlement ne pouvait ni ne devait être censurée, il fut, en concluant, de l'avis que la Faculté ne devait faire autre chose, dans sa réponse au Parlement, que de lui marquer les différents sens que cette Proposition pouvait avoir, et que aussi, au cas que son avis prévalut, comme il paraissait que c'était déjà celui du plus grand nombre de ceux qui avaient voté avant lui, on pourrait ensuite arriver à la nomination de certains députés pour conférer entre eux et composer la réponse.

Quand il eût ainsi terminé, on leva l'assemblée qui fut remise au samedi 20, beaucoup de docteurs ayant demandé qu'on chômât le vendredi, à cause de la fête de saint Joseph. Et comme le dit sieur de Lestoque, dernier votant, était seulement le trente et unième de ceux qui avaient dit leur avis, bien qu'il y eût eu déjà huit assemblées sur cette matière, on prévit dès lors qu'il serait difficile de terminer cette affaire avant Pâques, quelque diligence qu'on pût faire, le nombre des docteurs qui assistent ordinairement à ces assemblées montant à deux cents et plus.

1. *L'Église de France*, marge ; *Chiesa gallicana*, texte.
2. Écrit par *lapsus, Innocent XI.*

Neuvième Session

du samedi 20 mars.

Le samedi, 20 mars, l'assemblée commença à huit heures et demie.

Le sieur de Ponteville, docteur de la société de Sorbonne, parla le premier et ne finit que vers neuf heures trois quart, un peu avant dix heures. Il s'attacha[1] principalement à justifier la Propotion par les témoignages et les passages des Saints Pères, et par dessus tout par les Lettres des évêques de France au Pape Innocent X dans l'affaire du jansénisme, et le soin et la sollicitude singulier que prit le Clergé de France d'alors de remercier le Souverain Pontife de ses Constitutions et d'en procurer l'exécution jusqu'à la soumission et créance intérieure[2]. Il conclut en disant que cette affaire *indigebat* d'un examen ultérieur[3] et qu'on ne pouvait, au moins quant à présent, prononcer aucune censure contre la Proposition envoyée par le Parlement.

Le sieur Faure parla ensuite, à son rang d'ancienneté, et conclut vers les dix heures et demie pour l'avis des députés, après avoir tenté de répondre à une partie des choses dites par ceux qui avaient discouru avant lui, mais non à toutes, et avoir fort maltraité en paroles et par des comparaisons injustes et fausses, les sieurs Grandin, et Le Caron. Au lieu de faire de bonnes réponses à leurs difficultés et à leurs raisons, il fit comprendre très clairement[4] que si la Faculté ne censurait pas la Proposition et ne donnait pas dans sa réponse au Parlement ce qu'il attendait d'elle sur l'infériorité du Pape vis-à-vis des Conciles et sa faillibilité ou déviabilité, pour parler avec Gerson, lui et beaucoup d'autres docteurs avec lui s'en plaindraient au Parlement, où ils seraient bien appuyés par le sieur procureur général, et que finalement de gré ou de force, tôt ou tard, ils seraient contraints d'en venir là par le même Parlement qui ne souffrirait pas qu'ils tinssent une autre doctrine. Ce langage fit ébahir beaucoup de gens mais ne leur fit pas perdre courage.

1. *Il s'attacha,* marge; *s'applico,* texte.
2. *Créances intérieures,* marge; *fede interna,* texte.
3. Réclamait un examen ultérieur.
4. *Clairement,* marge ; *apertamente,* texte.

Le sieur Mailly, docteur de la société de Sorbonne, parla ensuite jusqu'à la clôture de l'assemblée qui finit à l'ordinaire à onze heures et demie précises. Et comme ce docteur avait été un très long temps régent en philosophie à Paris, il s'appliqua particulièrement à examiner si la particule *Solam* portait une entière et parfaite exclusion des Evêques et des Conciles dans les jugements des questions de foi. Mais il ne finit pas son discours, et la parole lui resta pour le lundi suivant, 22 du mois, jour auquel l'assemblée fut remise et continuée.

Ce même jour ledit sieur Petipied, docteur, me fit en confidence ses lamentations dans la sacristie au moment où nous nous préparions à dire la sainte messe[1]. Depuis trois jours environ qu'il avait voté au milieu de ces difficultés selon sa conscience, pour l'exposition des sens de la Proposition, contre l'avis qui s'acheminait à la censure[2], les docteurs de la cabale du sieur Faure lui avait fait des méchancetés, des tromperies, des ennuis de toute sorte pour lui porter préjudice dans ses affaires, dans sa réputation et son honneur, dont il paraissait très affligé. Le procureur général lui avait adressé de grands reproches ; et un docteur du même parti du sieur Faure dit à un docteur de sentiments contraires que si les docteurs de la société de Sorbonne continuaient à favoriser cette opinion et à ne pas vouloir censurer la Proposition, ce serait la ruine de cette société et du collège de Sorbonne, à qui on voulait beaucoup de mal depuis un an du côté du Parlement, à l'occasion des Propositions du Clergé de France.

Dixième Session

du lundi 22 mars.

Le lundi, 22 mars, ledit sieur Mailly parla encore plus de trois quart d'heure et dit de très bonnes choses. Il conclut pour l'explication de la Proposition.

Après lui le sieur Berthoult, docteur de la société de Sorbonne, ami particulier du sieur Faure, et dans ses sentiments richéristes et jansénistes depuis leurs licences[3], dit peu de paroles, et conclut pour l'avis des députés.

1. Petipied étant curé de Saint-Martial, il paraît qu'Aleaume de Tilloy habitait sur cette paroisse dans la Cité.

2. *S'incaminava alla censura.*

3. *Depuis leur licences*, marge ; *dal principio del loro dottorato*, texte.

Le sieur de Beaumont, curé de la paroisse de Saint-André à Paris, qui était de la même licence, fut du même avis des députés.

Après lui le sieur Vinot, docteur de la maison et société de Navarre, et vicaire général du sieur évêque de Troyes[1], que ce prélat ami intime du sieur archevêque de Reims, avait fait venir et séjourner exprès à Paris, vota en peu de paroles, et fut encore de l'avis des députés. Il dit ensuite qu'il devait partir le lendemain pour retourner à Troyes.

Le sieur Destouilly, de la société de Sorbonne, parla quasi une demi-heure avec beaucoup d'érudition et de distinction. Il rapporta entre autres choses une Censure de la Faculté contre Erasme pour montrer qu'il était dans les usages de la Faculté de donner son jugement et son sentiment sur les sens divers que peuvent avoir les propositions, sans quoi il faudrait condamner et censurer grand nombre de propositions de la Sainte-Écriture, des Saints Pères et des Conciles. Entr'autres il cita, après ledit sieur Mailly, cette proposition *Patrem nemo novit nisi Filius et cui voluerit Filius revelare*, qui, prise à la rigueur, dans le sens qu'elle paraît avoir d'abord, pourrait exclure le Saint-Esprit. Il conclut ensuite, et fut d'avis de l'explication de la Proposition.

Après lui, le sieur abbé de Fontaines, docteur de la société de Sorbonne, et aumônier du Roi et de Son Altesse Royale, Monseigneur, frère unique du roi, commença à parler un peu après dix heures avec une grande force et une grande sagesse[2]. Il refuta d'abord[3] toutes les choses avancées et proposées hors de propos par ceux qui avant lui avaient discouru en faveur de la censure et de l'avis des députés, en leur reprochant de n'avoir dit ni extrait aucune chose en faveur de la Proposition, bien que ce fût dans le bon ordre et dans l'intention de la Compagnie. Il appuya particulièrement l'avis du sieur Gillot quant à la prudence et modération avec laquelle il fallait se conduire et procéder dans cette affaire. Il repoussa encore avec une très grande force ce qu'avait dit le sieur Champin, parlant du sieur archevêque de Strigonie : *Adversarius est noster quia Romanus est*, et aussi ce qu'avait dit le sieur Faure : *Senatus non quœrit bonum sensum, sed quœrit duntaxat pravum sensum*, sur quoi il fut écouté avec grande faveur et couvrit de honte beaucoup de docteurs, sans épargner même le Parlement ni le procureur géné-

1. *Trecen*, marge.
2. *Grande sagesse*, marge ; *grande dotrina* et *crudizione*, texte.
3. *D'abord*, marge ; *subito*, texte.

ral, leur faisant remarquer à eux et à ceux qui dans la Faculté les favorisaient, que dans cette Proposition, comme il s'agissait de la doctrine, il n'avaient pas de droit[1] de leur rien ordonner ni de s'entremettre, mais seulement de demander leur avis et leur jugement.

Puis il renouvela les plaintes qu'avaient faites beaucoup de docteurs : 1° Parce que le syndic retenait à par lui l'Arrêt ; 2° Parce que les conscripteurs ne recueillaient pas les voix[2], attendu principalement leur grande diversité quant aux termes[3] dans lesquels elles étaient conçues ; 3° Parce que les docteurs étaient contraints de délibérer d'un jour à l'autre sans relâche[4] aucune, alléguant qu'un d'eux était mort sur ces entrefaites, pendant que le sieur doyen de la Faculté se plaignait et déclarait de ne pouvoir plus résister à de telles fatigues. Il ajouta que lui-même en était quasi malade ; et surtout[5] que les docteurs, curés et autres, étaient trop empêchés par là de remplir leurs fonctions ; que le peuple en restait ainsi mal édifié en ce saint temps de carême, où il était de leur devoir et du bon exemple que quelquefois au moins ils assistassent et fussent présents aux offices divins et aux prédications. A la fin, il fit de grandes instances sur ce point et interpella le syndic, afin qu'il prêtat ici son concours. Mais tout cela fut en vain. Il ne put pas même obtenir la communication de l'Arrêt du Parlement, le syndic répliquant qu'il ne pouvait livrer l'Arrêt et le faire lire davantage, à moins que l'assemblée ne l'ordonnât, ce qui allait à à prolonger l'affaire.

Ledit sieur de Fontaine continua à insister de plus en plus sur ce dernier point, protestant continuellement qu'il ne pouvait délibérer ni voter en conscience avant d'avoir l'original de cet Arrêt ; car il prétendait que cette lecture et les termes et paroles de l'Arrêt lui serviraient à montrer que cette Proposition ne pouvait et ne devait être examinée que par rapport[6] et relation[7], à la Censure de Strigonie d'où elle était tirée et extraite, et que par le moyen de celle-ci, comme aussi de l'Arrêt, il lui serait aisé de faire voir que l'intention de cet archevêque et de ses suffragants n'avait pas été d'exclure

1. *Pas de droit*, marge ; *jus*, texte.
2. *Les voix*, marge ; *li suffragii*, texte.
3. *Quant aux termes*, marge ; *quanto alle parole*, texte.
4. *Relâche*, marge ; *intermissione*, texte.
5. *Sopra....*, texte
6. *Par rapport*, marge ; *per relatione*, texte.
7. *Ordine*, texte.

par[1] cette Proposition les Evêques ni les Conciles du *jus* ou droit de juger des controverses de la foi, et que par conséquent c'était une illusion et une espèce de mensonge et de fausseté de prétendre obliger la Faculté à examiner et censurer cette Proposition toute nue et sans relation et référence aucune, etc. Demandant toujours avec grande instance communication de cet Arrêt, sans lequel il ne pouvait voter, et le syndic persistant à le refuser, ledit sieur Fontaine dit finalement que l'original lui étant ainsi dénié, il se serait servi d'une copie de cet Arrêt qu'il avait, bien qu'il ne fut pas très sûr qu'elle fût vraie et entière, parce qu'il avait entendu dire qu'on avait ajouté à l'Arrêt certaines paroles du sieur procureur général depuis son expédition.

Toutes ces contentions terminées, s'étant résolu à expliquer son sentiment et même ayant commencé à le faire, onze heures et demie sonnèrent. Tous se levèrent et l'assemblée fut remise et continuée au jour suivant, quoiqu'il pût représenter à l'encontre, et particulièrement que lui-même était malade et avait besoin de repos et même de remèdes.

Il faut observer ici : 1° Que le sieur archevêque de Reims et le sieur Faure, son vicaire général et son aide en ses études, faisaient pendant ce temps-là venir chaque jour de toutes les provinces tous les docteurs qu'ils pouvaient, de ceux qu'ils croyaient pouvoir engager et faire tomber dans leurs sentiments, empêchant au contraire les autres de venir ; 2° Qu'ils détournaient aussi beaucoup de docteurs présents à Paris de se trouver dans les assemblées et d'y voter, avec des menaces et par de secrets intérêts, même beaucoup de religieux docteurs, en particulier les Augustins et les Carmes. Aucun religieux n'avait jusqu'à ce jour voulu ou oser voter, notamment le père Hennequin, Augustin, et le père Germain, Carme, puisque leur rang d'ordre était déjà passé.

Onzième Session

du mardi 23 mars.

Le mardi 23 mars 83, à huit heures et demie du matin, le sieur de Fontaine, à qui la parole était restée le jour précédent, n'étant pas encore arrivé à l''assemblée, à cause d'une indisposition qui venait de lui survenir, on fit parler celui qui venait après lui.

1. *Par*, marge ; *cou*, texte.

C'était le sieur Auget, de la société de Sorbonne, qui, étant depuis longtemps très étroitement lié d'amitié et de sentiments avec le sieur Faure dans le richérisme et dans le jansénisme, donna son vote en une parole, disant qu'il était de l'avis des députés.

Après lui, le sieur Boucher, de la même société de Sorbonne et chanoine de l'église cathédrale de Paris — lequel fut sur le point[1] d'être du nombre des exilés, parce que à propos de certaines menaces à lui faites par le sieur Gerbais dans une des assemblées de Sorbonne au sujet de l'affaire des Propositions du Clergé, il lui avait répondu avec une grande force, qu'il ne craignait rien, et qu'ayant à mourir une fois, il lui importait peu que ce fût un peu plus tôt ou un peu plus tard — commença à discourir à son rang d'ordre, en l'absenee dudit sieur de Fontaine. Il parla près de deux heures et demie avec tant de grâce, d'érudition, de piété, de sagesse et de force, que toute l'assemblée en fut charmée[2] et remplie de contentement et d'allégresse, si bien que ledit sieur Faure, avec tous les députés et autres de son parti, en eurent un redoublement visible de honte.

Il demanda d'abord qu'on fît une revue des suffrages et votes écrits pour savoir s'ils étaient bien clairs et bien nets, de sorte qu'on ne pût douter que les uns se déclaraient pour la censure de la Proposition avec les députés, et les autres pour son explication et exposition, et que cela levât tout sujet de contestation et de dispute lorsqu'il faudrait compter les votes, et reconnaître de quel côté se portait leur pluralité. Cela fait, il commença à faire voir par un très grand nombre de raisons et d'autorités tirées des Conciles, des Souverains Pontifes, des Saints, des anciens patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et autres, même par le livre intitulé *Petrus Aurelius*, imprimé par ordre du Clergé de France et à ses frais, que la Proposition en question, considérée même toute nue et en elle-même, était vraie et employée en son sens naturel dans les mêmes termes ou paroles, qui se trouvaient en un si grand nombre d'autorités, avec ces particules *Solum*, *Solam*, *Duntaxat Unicum*, et autres semblables, que ledit sieur Faure et tout son parti en restèrent comme accablés et dirent à haute voix que ce n'était plus de cela qu'il était besoin. Il tira la conséquence, et demanda si après tant de témoignages de l'antiquité et des der-

1. *Sur le point*, marge ; *in procinto*, texte.— Boucher, docteur de Sorbonne, est autre que Boucher, docteur de Navarre.

2. *Charmio*, marge ; *rapita*, texte.

niers siècles, et principalement du siècle présent et des évêques qui vivaient au temps de *Petrus Aurelius,* il y a quarante ans — lesquels s'étaient servi de la particule *Ad quam duntaxat*, etc., qui se trouvait dans la Clémentine au titre de *Summa Trinitate* et l'avaient employée et approuvée, — il était possible de la censurer aujourd'hui et de la condamner. Quelle nécessité d'ailleurs pouvait-il y avoir à cela, et quel inconvénient à prendre cette Propotion dans tous ses sens, en en reconnaissant le bon et en l'approuvant, et en condamnant le mauvais ?

De plus, à l'occasion de ce que certains, particulièrement le docteur Faure, avaient donné comme un argument invincible, que l'ordre usuel et la coutume de la Faculté étaient de faire toujours des censures, et jamais des expositions ou explications du sens que pouvaient avoir les propositions, il dit que rien n'était plus faux; et il démontra cette fausseté en rapportant, citant, lisant plusieurs des censures, particulièrement celles portées contre Érasme au siècle dernier, et beaucoup d'autres portées au siècle présent, et récemment en 1665, celle au sujet d'une proposition sur le Purgatoire portée contre le sieur Bourdailles, présentement docteur de la Faculté, et alors seulement bachelier. Bien que cette proposition fut évidemment fausse et dangereuse, le sieur Faure, alors déjà docteur et dans de mauvais sentiments, comme beaucoup d'autres de son parti, particulièrement le sieur Bossuet, alors seulement docteur de la société de Navarre et présentement évêque de Meaux [1], firent en sorte qu'elle ne fût pas censurée entièrement, mais seulement expliquée dans les différents sens qu'elle pouvait avoir [2].

1. *Melden*, marge.

2. Trait sanglant contre l'auteur des Quatres Articles, protecteur de la double secte des richéristes et Jansénistes ! Le docteur de Fontaine va le reprendre et le retourner plus avant dans la plaie. L'abbé Bossuet, chanoine de Metz, faisant sa résidence ordinaire à Paris depuis 1660, avait en 1663, le 1er mars, voté en Sorbonne avec Aleaume de Tilloy, Gobinet, de Fontaine, Chamillard et tous les professeurs de Sorbonne, contre l'enregistrement de l'Arrêt du Parlement du 22 janvier interdisant d'enseigner l'infaillibilité doctrinale du Pape. Mais l'espion de Colbert, dans l'*Image ou blason des docteurs qui ont mal agi ou que l'on soupçonne d'être opposés à la bonne cause* — entendez la mauvaise — *en cette rencontre*, avait écrit de lui : « M. Bossuet est sans contredit un bel esprit ; a bien du savoir pour son âge, et autant qu'en peut avoir un jeune homme qui se donne à la prédication ; mais les considérations ou l'exemple de M. Cornet, dont il est la créature, a été peut-être la cause principale qui l'a fait gauchir en cette occasion. » (Gérin, p. 522.) Nicolas Cornet meurt le 18 avril. Délivré de son maître, Bossuet qui « lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune, y donnera quel qu'il soit » (ibid., p. 535), passe à l'ennemi. Le voilà en 1665 avec le « sieur Faure ». Il s'assure

Il ajouta qu'au moment des thèses du nommé Vieuille qui, l'année dernière, avait voulu soutenir et renouveler beaucoup de mauvaises propositions condamnées dans Jansénius, lorsque la Faculté voulait les condamner purement et simplement, comme elle fit, et par là chasser ce docteur de son corps, le sieur Faure et quelques-uns de son parti firent tout ce qu'ils purent pour l'excuser et donner quelque bon sens à ses propositions en les expliquant bénignement. Le dit sieur Boucher lui dit et lui reprocha qu'il voulait traiter plus mal en cette occasion [1] non seulement le Saint-Siège et le Souverain Pontife présentement régnant, mais encore tant de Saints Pères et tant de docteurs qui avaient écrit et parlé de la sorte, etc. Finalement, répondant à ceux qui disaient que pour conserver les droits et la réputation du Saint-Siège, on mettraît en tête de la censure quelque préface honnête et convenable, il dit que ce serait lui faire d'abord un salut pour lui donner ensuite un soufflet. Après cela il conclut pour l'exposition contre la censure.

Le sieur de Fontaine se trouvant dans l'assemblée quand il eut fini de parler, fut prié de dire son avis et d'achever la discussion commencée par lui le jour précédent. Mais il dit que des raisons sérieuses l'empêchaient de le faire. La première était son indisposition et sa difficulté de parler causée par un grand rhume [2]. La seconde était qu'il ne pouvait le faire avant qu'on lui donnât satisfaction sur les trois choses par lui demandées le jour précédent à la Compagnie, à savoir : premièrement, que l'arrêt du Parlement fut remis par le syndic au greffier [3] de la Faculté pour être communiqué à ceux qui, comme lui, en auraient besoin pour voter ; secondement, que les conscripteurs prîssent place au bureau pour écrire et mettre en ordre les votes et suffrages ; troisièmement, que l'on réglât et déterminât d'un commun accord les jours où on pourrait se réunir dorénavant chaque semaine au sujet de cette

ainsi l'appui de l'archevêque de Reims, Le Tellier, qui, en attendant qu'il soit son consécrateur, lui ménage la conquête du prieuré de Gassicourt qu'il n'a pu obtenir en sept années de la justice des tribunaux. En 1666 il doit, conformément aux notes d'Arnauld, le *général* des jansénistes, écrire sur une bulle d'Alexandre VII, devant laquelle, il y a trois ans, Cornet le faisait s'incliner d'avance : IL Y FAUT RÉSISTER. (Gareau, *Études religieuses*, etc., *par des Pères de la C. de J.*, juin 1866, p. 914.)

1. *Occasion*, marge ; *conguculura*, texte.
2. *Grand rheusme*, marge ; *gran catharro*, texte.
3. *Greffier*, marge ; *scriba*, texte.

affaire, ainsi que de nouveaux docteurs le réclamaient depuis longtemps, afin d'avoir quelques jours libres pour assister aux saints offices et aux prédications, et pour remplir leurs obligations, voire aussi pour leur propre santé, beaucoup se trouvant déjà malades et fatigués par tant d'assemblées faites d'un jour à l'autre, sans aucun repos, particulièrement le sieur doyen qui, précisément alors, s'était retiré après avoir déclaré qu'il ne pouvait plus résister et remis de lui-même l'assemblée au vendredi suivant. L'assemblée, finalement, ne pouvait ignorer qu'un de ses docteurs, le sieur de Graves, de la maison de Sorbonne, et chanoine de l'Eglise de Paris, était mort d'une rétention d'urine peu de jours auparavant, en très peu de temps, après avoir assisté à beaucoup de ces assemblées extraordinaires, sans seulement avoir dit son avis. En conséquence il priait la Compagnie de faire les réflexions dues et de pourvoir à cela, et que la chose faite il serait, pour sa part, mieux disposé à voter.

Mais le sieur Mazure, le plus ancien des députés, sous-doyen de la Faculté, — s'étant mis à siéger à la place du doyen après son départ, et refusant audit sieur de faire décider quelque chose sur ses trois demandes, quoique très justes — ledit sieur de Fontaine ajouta, pour la troisième raison qui l'empêchait de voter ce jour-là, qu'il ne le voulait faire qu'après s'être plaint du sieur syndic et de la manière avec laquelle il lui avait parlé le jour précédent. Lui, dit sieur de Fontaine, l'ayant prié et conjuré de lui faire donner satisfaction sur ces trois demandes, au lieu de le faire, il s'était indigné contre lui, et assuré de la protection du sieur procureur général — auquel il allait chaque jour rendre compte de tout ce qui se passait et se disait dans les assemblées, contre la loi du secret — il lui avait dit en propres termes, en latin, que *Nisi illum singulari veneratione prosequeretur arcerbius contra illum ageret procul dabio*[1]. Par de telles paroles il paraissait qu'il voulait le menacer de l'autorité du sieur procureur général, lequel, ainsi que disait ledit sieur de Fontaine, avait déjà en personne menacé et effrayé d'autres docteurs de Sorbonne, leur adressant des reproches et leur disant entre autres choses qu'en votant pour l'exposition, comme ils l'avaient fait, ils s'étaient déclarés contre lui, attendu que c'était son affaire[2]. Et il ajouta que pour ces raisons il se cro-

1. Que s'il n'avait pour lui une vénération singulière, il le traiterait sûrement avec plus de rigueur.

2. *C'était son affaire,* marge : *questo negotio era suo proprio*, texte.

yait obligé à se taire et à attendre encore quelque temps, espérant qu'il surviendrait quelque remède d'ailleurs[1], d'autant plus qu'une personne à qui il devait tout respect et toute obéissance comme à son supérieur, l'avait supplié de ne rien dire sur cette affaire jusqu'à ce qu'elle lui eût parlé. Qu'il s'abstenait donc de dire son avis sur la Proposition, se réservant de le faire un autre jour.

Après lui le sieur Mazure, sous-doyen, fit signe au sieur Marais, disciple du sieur Faure, et le plus ancien docteur après ledit sieur de Fontaine — homme déjà noté dans la Faculté pour une prédication faite au collège d'Harcourt contre la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge, après laquelle il a été obligé de souscrire un acte de rétraction le 24 décembre 1672 — il fit signe, dis-je, au sieur Marais, chantre et bénéficier de l'Eglise de Paris, qu'il devait dire son avis vers les onze heures un quart. Ce qu'il fit en peu de paroles, mal tournées, quant au sens, et quant à la latinité ; et l'heure sonnée, c'est-à-dire la demie, pour finir son raisonnement, qui était grandement pitoyable, il dit qu'il était de l'avis des députés.

Ainsi finit l'assemblée, qui fut remise au vendredi suivant.

L'abbé V. Davin.

IMPRESSIONS DE ROME

(Novembre 1901)

I

Nous étions venus à Rome déjà plusieurs fois.

La première, au retour d'un voyage en Orient. Pie IX, de douce mémoire, vivait et régnait encore. Quelle belle figure que celle-ci ! Il avait traversé des jours sombres et glorieux. C'était le Pape de Gaëte, le Pape de l'Immaculée-Conception, le Pape du Concile — du grand Concile, — celui des martyrs japonais, celui que les Français ont le mieux connu.

Sans doute le grand courant des pélerinages entraîne toujours vers Rome des flots de compatriotes. Nous sommes bien placés pour cela ; franchir les monts est commode et il ne faut pas un temps bien long pour arriver à la porte du Vatican ; trente-six heures suffisent ; autrefois, il y a quarante ans, on mettait davantage, mais on arrivait encore vite. Donc, parmi les Français des classes aisées, beaucoup avaient pu connaître le Pape ou du moins l'entrevoir.

Ce n'est pourtant pas de ceux-ci que nous voulons parler.

Pie IX avait été en contact avec l'âme française parce qu'il avait connu les petits. Nous tenions garnison à Rome, de son temps, comme nous tenions garnison dans un chef-lieu de département quelconque ; eh bien ! on n'a pas idée comme cette occupation a servi à la France au point de vue religieux. Le petit soldat ouvrait de grands yeux devant la colonne du Bernin et la façade de Saint-Pierre ; et quand il passait devant le *Portone di Bronzo*, il savait qui était là derrière et là-haut et il savait que lui aussi, à son tour, il monterait la *Scala regia* pout aller voir le *Roi*.

Il le voyait avec quel intérêt, quelle joie et quelle vénération !

Car il ne pouvait s'en empêcher, le petit soldat, le fils des hom-

mes de 89, il avait la religion dans le sang, par atavisme, et il éprouvait du respect pour le chef de cette religion à laquelle il appartenait comme ses ancêtres.

Nous ne parlons, bien entendu, que des catholiques. Très sérieusement, les autres comptent-ils tant en France? Et pourtant le prétexte, le fameux prétexte, invoqué sans cesse en faveur de la liberté de conscience, ne vient que des dissidents, au nom de qui on parle et qui peut-être n'ont jamais espéré qu'on prendrait leur défense dans pareille mesure.

Or, le petit soldat rapportait à son foyer ses impressions de Rome, et elles étaient bonnes et salutaires pour tout le monde en France; car on comprenait Rome et le Pape et on les aimait : par suite, on devenait plus attaché à sa croyance, et à sa religion; plus solide.

Jamais nous n'avons si bien compris cette parole de Gœthe qu'un publiciste, M. Jules Claretie, rappelait ces jours derniers[1] :

« Oui, je suis enfin arrivé dans cette capitale du monde ! Tous les rêves de ma jeunesse, je les vois vivants aujourd'hui et je suis *tranquillisé* pour toute ma vie. »

Et cette autre :

« A Rome, celui qui porte autour de lui un regard sérieux, doit devenir *solide*; il doit se faire une idée de *solidité* plus vivante en lui qu'elle ne le fut jamais. »

Il est vraiment piquant que des arguments en faveur de notre cause nous arrivent de pareille source.

Nous n'avons pas vu l'uniforme français dans les rues de Rome, ni au Vatican; nous y sommes arrivés pour la première fois après 1870; Pie IX était déjà prisonnier volontaire. Mais nous nous rappellerons toujours l'aspect de vaillance et de verte vieillesse de l'auguste Pontife, qui refusait tout aide pour monter sur son trône, devant des milliers de visiteurs se pressant dans la Salle Clémentine et, crânement parlait pendant une demi-heure, non pas, la main appuyée sur la canne qu'il portait, mais la canne sous le bras, comme pour bien affirmer :

— Je suis jeune encore!

Les Papes ont toujours la coquetterie de leur âge : Pie IX n'est le seul qui ait agi ainsi.

1. *Le Journal* « Causerie de quinzaine », 19 février 1902.

II

Après Pie IX, Léon XIII.

Nous le vîmes pour la première fois, il y a une vingtaine d'années ; c'était la seconde de son pontificat, comme il voulait bien nous le rappeler dernièrement. Nous disons ceci sans forfanterie ; tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher le Pape, savent combien celui-ci met d'amabilité dans la conversation.

Nous étions là deux prêtres de Paris, au bas de l'escalier royal, sur le passage du Pontife qui se rendait dans les jardins du Vatican pour sa promenade quotidienne.

Nous avouerons que nous avions triché quelque peu pour obtenir cette entrevue. Mgr Macchi, aujourd'hui Cardinal et alors maître de chambre, nous avait accordé audience pour six jours plus tard. Six jours ! nous devions être loin dans six jours ! Et partir sans voir le Pape !...

Grâce à la complicité d'un ami, le vénérable Père Brichet de la congrégation du Saint-Esprit, économe du séminaire Français, nous pûmes voir Mgr Ciccolini, un des quatre camériers participants, — ceux qui, tour à tour, font le service d'antichambre auprès de Sa Sainteté.

Mgr Ciccolini nous donna rendez-vous sur la route suivie par le Pape.

Mgr Macchi fronça bien un peu le sourcil en apercevant les audacieux Français qui avaient enfreint la consigne ; mais comme ce n'était pas la première fois qu'il avait à absoudre semblable pêché, il se tut et, en homme d'esprit, nous présenta fort aimablement à Léon XIII.

Il y avait beaucoup de monde là : des prêtres, des religieux, des messieurs en habit noir, dégantés, des dames en mantille, des enfants remuants, des religieuses, parmi lesquelles nous remarquions des sœurs de Saint-Charles de Nancy, qui dirigent à Rome l'hospice des aliénés du *Manicomio*, près Saint-Pierre.

Gardes nobles, camériers, suisses, *bussolanti*.... et tous les visiteurs à genoux.

Le Pape passe devant chacun.

Il est devant nous.

Mgr Macchi dit nos noms et qualités.

— Vous êtes vicaires à Paris ?

— Oui Sainteté.

— Où celà ?

— A Saint-Médard.

— Où se trouve cette paroisse?

— Non loin du Panthéon.

— Du Panthéon?...

— On appelle aussi cette église Sainte-Geneviève.

— Ah! je sais, j'y ai été; j'y ai célébré la messe; j'allais à Paris, quand je me rendais à Bruxelles, où j'étais nonce.

Peut-on être plus aimable? Et quand on pense que le Pape en dit autant à tout le monde, en variant la formule et le genre de conversation!

III

Vingt ans après les deux mêmes prêtres revenaient dans la ville éternelle. Vingt ans opèrent des changements; l'un d'eux était devenu évêque. A vrai dire, il était destiné à cette haute dignité depuis longtemps.

Nous verrons que le Pape, lui, n'avait pas changé; Rome non plus.

De loin, nous nous étions tenus au courant; on ne peut se désintéresser de Rome.

Mais pour comprendre cette ville, il faut y habiter; elle a un cachet tout spécial que ne possède pas une autre ville, même italienne.

Peut-être, connaissons-nous mieux le reste de l'Italie. Turin est une véritable capitable, comme Milan, mais plus encore que cette dernière. Florence est un vaste et inoubliable musée; Venise de même avec l'attrait de la lagune; Naples est étourdissant par le spectacle de ses rues, la vue du port, les promenades des environs.

Rome seule est unique.

C'est la ville des petites rues, des belles fontaines, des nombreuses églises et chapelles, des obélisques triomphants, des délicieuses villas, des palais fastueux, des ruines grandioses.

Personne ne peut habiter ici s'il a la nostalgie du boulevard, du bois, du théâtre, du concert, et même des affaires et de la bureaucratie : Celui-là doit aller ailleurs; il ne doit pas demeurer à Rome.

Un pouvoir politique ne restaurera jamais les grandeurs d'autrefois; la Rome païenne, républicaine ou impériale est écrasante. Le pouvoir doit siéger ailleurs; et autre part, il trouvera, du reste, plus de commodité, d'aisance, de liberté.

Sur les ruines, sur les sépultures, sur les églises, sur les anti-

quités et dans la paix de ces choses mortes, seule une puissance spirituelle peut se dresser et s'établir.

Evidemment une erreur a été commise.

Les Italiens ont beau faire ; ils sont arrivés avec des idées particulières à l'endroit de Rome, voulant ériger une capitale moderne, pourvue de tous les éléments de progrès matériel. A certains égards, ils ont réussi ; construisant de belles rues, de larges artères, des places spacieuses, d'immenses palais, comme le Palais de Justice, au bord du Tibre ; quelquefois ils ont piteusement échoué, quand ils ont voulu peupler les maisons de locataires comme aux *Prati di Castello* ; personne n'est venu.

Mais, d'une manière générale, ils n'ont point conquis Rome ; Rome est réfractaire. Nous reconnaissons les efforts des Piémontais, mis au service d'une mauvaise cause ; nous les admirons, par exemple, quand il s'agit de ces fouilles vigoureusement poussées au Forum ou au Palatin, mais nous restons Romains et *papalins* avec les vrais Romains.

Le Quirinal est au Roi ; mais pourquoi donc le Roi n'y habite-t-il pas ? Victor-Emmanuel est venu une fois ; il y est mort ; le second Victor-Emmanuel et la jeune reine ne se plaisent qu'à Naples. On dirait que le palais de Monte-Cavallo porte le deuil éternel de la Papauté.

Monte-Citorio ne me dit rien, pas plus que le Sénat italien. Il faut être bien audacieux à Rome pour porter le titre de *sénateur* présentement, avec les souvenirs de l'histoire. Non, je ne sais même où trouver le Sénat non plus que tel ou tel ministère ; mais je connais très exactement l'endroit où se trouvent la Chancellerie apostolique, la Propagande et le Collège romain. Il n'y a pas de ministère qui vaille ceux-ci.

Ce spendide palais qui abrite la Congrégation du Sacré-Concile et d'autres encore, est comme un ministère des affaires intérieures et le gardien de l'intégrité des mœurs et de la foi. Je sens ici une force et un pouvoir immense et je me courbe devant cette majesté de la puissance mondiale.

La Propagande l'emporte sur tous les offices coloniaux de tous les gouvernements, puisqu'elle à l'univers entier dans sa main. Il n'est pas d'homme qui détienne plus de souveraineté que le Cardinal préfet de la Propagande.

Il n'est pas d'Université qui égale le Collège romain ou plutôt toutes les Universités ne sont que des pastiches de celle-ci.

Ces flots d'étudiants de toutes les races et de tous les mondes qui

se déversent ici attestent la gloire de la célèbre maison et de son enseignement.

Mais où vont-ils en sortant, ces étudiants dont nous parlons ?

Chacun se rend dans un collège spécial qui est sa maison nationale ; c'est ainsi qu'on trouve le Collège Germanique, le Collège Ecossais, le Collège Canadien, le Séminaire Français, la Procure de Saint-Sulpice, le Collège Hispano-Américain, etc. Là dans chaque maison ils conservent les traditions de la patrie, mais dans toutes, le cœur bat pour un même amour : l'amour de l'Eglise et du Pape.

Il ne s'agit donc plus ici du royaume d'Italie, à qui nous ne voulons pas de mal, mais du royaume de Dieu sur la terre universelle.

IV

Nous revîmes Léon XIII.

Cette fois, c'était en audience particulière, dans son cabinet, à l'extrémité de cette longue enfilade d'antichambres qui forment les appartements du Pape.

Celui qui n'a pas parcouru le Vatican, n'a rien vu ; il n'est pas éduqué.

C'est que, a dit quelque part le vicomte Melchior de Vogüé, « le Vatican est encore l'un des grands ateliers de l'histoire. En gravissant les interminables degrés qui conduisent là-haut à ces loges aériennes d'où l'on embrasse tout le spectacle du monde, le plus puissant monarque frôle des ombres silencieuses qui ont malgré lui pouvoir d'étendre ou de limiter sa puissance[1]. »

Et ces ombres rappellent au roi, à l'empereur qui passe les paroles d'Egmont : « Je vois devant moi des esprits muets et pensifs, qui pèsent dans de noires balances la destinée des princes et des peuples. »

Et nunc erudimini qui judicatis terram !

Qui sont ces esprits muets et pensifs, sinon le Pape et l'entourage du Pape ?

Tout-à-l'heure nous citions les noms impressionnants de trois grands rouages de l'administration de l'Eglise : la Chancellerie, la Propagande, le Collège romain ; nous ne savons pas non plus une lecture plus instructive que celle du petit volume qu'on appelle la *Gerarchia romana*.

1. *Le gouvernement de l'Église.* — Goyau, *Épilogue* de M. de Vogüé.

Qu'on y pense bien : le total des titres hiérarchiques est de 1,722, dont 1,587 sont conférés au 1er juillet 1901.

En voici le dénombrement :

Cardinaux	67
Patriarches des divers rites	14
Archevêques et évêques résidents	939
Archevêques et évêques titulaires	356
Délégats, vicaires et préfets apostoliques	185
Prélats et abbés *nullius dioceseos*	15
Prélats des rites orientaux revêtus de l'épiscopat	11

Les différents rites sont le latin, l'arménien, le grec-rumène, le grec-ruthène, le grec-melchite, le syrien, le syrien-chaldéen, le syrien-maronite, le copte.

La cour pontificale se compose premièrement du Sacré-Collège ; deuxièmement des charges palatines.

Il y a six cardinaux évêques préposés aux sièges suburbicaires. Ce sont les Eminentissimes Oreglia di san Stefano, Parocchi, Vannutelli (Séraphin), Mocenni, Vannutelli (Vincent), Agliardi.

Cinquante-trois cardinaux prêtres :

Leurs Eminences Ledochowski, Netto, Celesia, Capecelatro, Moran, Langénieux, Gibbons, Aloisi-Masella, Rampolla, Richard, Goossens, Gruscha, di Pietro, Logue, Vaszary, Vaughan, Kopp, Perraud, Lecot, Schlauch, Sarto, Sancha-y-Hervaz, Svampa, Ferrari, Satolli, Cascajares, Gotti, Cassanas, Manara, Ferrata, Cretoni, Prisco, de Herréra, Coullié, Labouré, Casali, Cassetta, Portanova, di Bontifé, Ciasca, Mathieu, Respighi, Richelmy, Missia, Sammiatelli, dell'Olio, Martinelli, Gennari, Skrbensky, Boschi, Riboldi, Kuiaz, Bacilieri.

Huit cardinaux diacres :

L. E. Macchi, Steinhuber, Segna, Pierotti, Vivez y Tuto, Della Volpe, Tripepi, Cavagnis.

Soixante-trois de ces cardinaux ont été créés par Léon XIII.

Les charges palatines sont :

La Secrétairerie d'Etat : Cardinal Rampolla ; — substitut, Mgr della Chiesa.

La Secrétairerie des Brefs : Cardinal Macchi ; — substitut : Mgr Marini.

La Secrétairerie des Mémoriaux : Cardinal X.

La Secrétairerie des Brefs aux Princes : Mgr Volpini.

La Secrétairerie des Lettres latines : Mgr Tarozzi.

L'Auditorat de SS. : Mgr Lugari.
Le Majordome de SS. : Mgr di Azevedo.
Le Maître de Chambre : Mgr Bisleti.
Le Sacriste : Mgr Pifferi.
L'Aumônier de SS. : Mgr Costantini.
Le Maître du Sacré Palais : Le Père Lepidi, dominicain.
Le Préfet des Archives : Cardinal Segna.

Tels sont ceux qui pèsent les destinées des princes et des peuples. En tout autre temps, peut-être, leurs noms seraient mieux connus et plus célèbres, mais le Pape actuel absorbe tout, couvre tout. Léon XIII gouverne dans le sens absolu du mot ; il règne pleinement : c'est le Louis XIV de la papauté. A tel point que l'on ne pense pas au Conclave, qu'on ne prévoit pas, au Vatican, l'époque à laquelle il pourrait se tenir, que personne ne prononce sérieusement le nom d'un *papabile*.

Ceux que l'on avait désignés sont morts ou sont prêts de l'être.

Enregistrons cinq noms ; ceux qu'on répète, mais sans insistance :

LL. EE. Rampolla, secrétaire d'État.
Sarto, patriarche de Venise.
Svampa, archevêque de Bologne.
Gotti, préfet de la Congrégation des Evêques.
Manara, évêque d'Ancôme.

Régneront-ils un jour ? Quand règneront-ils ? *Chi lo sa* ?

Dieu seul. Et Léon XIII aussi semble le savoir. Ecoutez.

Voilà que nous avons traversé des salles superbes, remplies de gardes, nobles, suisses, palatins, de chambellans, de camériers et nous sommes, devant le Pontife, à genoux.

Il parle, assis dans son grand fauteuil ; lui-même grand, si grand qu'il semble remplir tout le fond de la salle. Sa voix grave est pourtant très douce, affectueuse :

— Je ne suis pas malade, comme on le prétend. Je travaille huit heures par jour ; j'ai reçu hier un pèlerinage de quarante Anglais et je leur ai adressé une allocution qui a duré vingt minutes.

Il faut travailler avec moi. Vous aussi, aidez-moi ; que tout le monde mette la main à l'ouvrage, même les femmes ! La France est un beau et grand pays qui doit rester un pays chrétien. Il le faut.

Je vous bénis ; mais revenez me voir dans deux ans.

— Dans deux ans ! L'archange Saint Michel qui est là près du

Tibre, regardant la ville, et remettant son glaive au fourreau, a-t-il quitté, une de ces nuits, son piédestal de pierre pour venir murmurer à l'oreille de l'auguste vieillard des paroles que personne ne sait.

Dans tous les cas, celui-ci connait celle du Maître :

— Aie confiance ! J'ai vaincu le monde !

V

Certes, oui, Léon XIII compte sur la France, et il est probable qu'il compte sur elle, avant tout. De là, sans doute, le secret de cette politique pontificale qui va jusqu'à la dernière limite des concessions et s'entête à vouloir vivre en bonne harmonie avec les pouvoirs publics, malgré tout.

Le Pape sait, hélas ! ce qui arriverait dans le cas d'une rupture : un état pire que celui que nous avons sous les yeux.

Aussi, voyez comme il se complaît à vanter les qualités et le génie français :

— « Ce n'est donc pas sans raison que l'antique expression : *Gesta Dei per Francos* est passé en proverbe ; et voilà pourquoi le dévouement des Français à la cause catholique les a, en quelque sorte, rendus participants des gloires de l'Église, elle-même, sans parler des très nombreuses institutions publiques et privées, où brillent, d'une manière excellente, leur religion, leur esprit de foi, leur bienfaisance, leur magnanimité [1]. »

— « C'est la France qui marche à la tête des nations chrétiennes : aucune ne donne autant d'apôtres, ne produit autant d'œuvres, n'est si généreuse pour la propagation de la foi et pour le denier de saint Pierre. La charité française est un grand motif d'espoir dans l'avenir de votre pays [2]. »

Ce n'est pas seulement le Pape qui nous loue. Ecoutons les étrangers :

« — Nous avons été à un doigt de la guerre avec la France. Et cependant, nous, catholiques anglais, nous l'aimons, nous l'admirons cette grande Eglise de France dont les vicissitudes, les malheurs, les persécutions n'ont pu voiler la gloire. Chaque année, elle envoie par millions, à la conquête des âmes, des missionnaires et des religieuses prêts à verser leur sang pour la foi. Il n'y

1. *Lettres apostoliques*, 8 février 1884.
2. *Discours à l'archevêque de Tours*, janvier 1899.

a pas une nation au monde qui compte autant de vies vouées à l'héroïsme, autant de courage désintéressé, autant de missions fécondes[1]. »

« — Je chéris ma patrie, mais j'aime d'un égal amour cette France si généreuse d'où émanent les aspirations vers tout ce qui est grand et juste[2]. »

— « Ne pas aimer la France est impossible ! Cette France qu'ont illustrée tant de génies et de vertus, d'où sont sortis tant de vérités et tant d'exemples, cette France qu'on ne peut voir sans éprouver un sentiment qui ressemble à l'amour de la Patrie, qu'on ne quitte pas sans qu'il se mêle au souvenir de l'avoir habitée, je ne sais quoi de profondément mélancolique qui tient des impressions de l'exil[3]. »

— « Si la France venait à manquer au monde, le monde ne tarderait pas à retomber dans les ténèbres[4]. »

Voilà des témoignages très flatteurs, qui sont bien faits pour nous consoler et nous réjouir et qui éclairent vraisemblablement la question de nos rapports avec le Saint-Siège.

Que le Pape nous aime et pense à nous, cela ne peut faire l'ombre d'un doute ; ce qui paraît moins clair, c'est l'état d'âme de la nation en face de l'Eglise et du Pape. Nous allons tâcher de l'exposer en quelques simples considérations. Cela, aussi bien, pourrait être une réponse à ceux qui prétendent que tout est perdu et qu'il n'y a plus d'espoir. Au cours de notre visite dernière à Rome nous arrivions facilement à la conviction contraire.

VI

Quelle est l'attitude de la France devant la Papauté ?

Quel devrait être son rôle dans les circonstances actuelles ?

Dans une de ses conférences Lacordaire s'écriait :

De même que Dieu a dit à son Fils de toute éternité : « Tu es mon fils premier né ! » la Papauté a dit à la France : « Tu es ma fille aînée. » Le mot est connu et justifié dans l'histoire.

La fille ainée de l'Eglise est née dans le baptistère de Clovis. Les relations du Saint-Siège avec les Carlovingiens furent constantes.

1. Cardinal Vaughan, *Lettres pastor*, janvier 1899.
2. Karamsine, historien russe (1826).
3. Manzoni, 1873.
4. John Stuart-Mill (1872)

Charlemagne visita par trois fois la Ville éternelle. Il était lié d'amitié tendre avec le Pape Adrien et, à la mort de celui-ci, il composa une élégie touchante : « Mon doux amour, ces vers sont mon gémissement... »

Tu mihi dulcis amor, te modo plango, Pater...

Ces souvenirs restèrent gravés profondément dans l'esprit des peuples et des rois. Robert le Pieux vint à Rome en simple pélerin ; Charles VIII, qui était entré jusqu'alors dans toutes les villes d'Italie, en conquérant superbe, fit « obédience et révérence à Alexandre VI, comme avaient accoutumé ses prédécesseurs ».

Mais parfois la fille ainée se rébellait et contristait fort sa mère ; telle fut son attitude au temps de Philippe le Bel et de Napoléon Ier.

Sous Louis XIV, bien que dans les grandes assemblées du clergé de 1682 aient été rédigées les libertés de l'Eglise gallicane où l'on se propose surtout de donner satisfaction à l'absolutisme royal, le Pape est consulté et écouté à propos de tous les cas litigieux. Il tranche la question du *quiétisme* de Fénelon ; c'est lui qui décide encore de la vie de Port-Royal.

Il en fut de même sous Louis XV.

Jamais on ne vit la France traiter la Papauté en quantité négligeable.

En 1849, les républicains français entrent à Rome en libérateurs ; ils y étaient encore, il y a trente ans.

Depuis 1870, deux opinions règnent en notre pays au sujet de Rome et du Pape.

Il y a d'abord le clergé et un certain nombre de fidèles, catholiques zélés et pratiquants qui professent le dévouement sans réserve au Chef suprême de l'Eglise ; malheureusement, ce n'est qu'une minorité.

La grande majorité de la nation forme l'autre partie hostile ou méfiante. Elle se recrute dans deux catégories diverses : l'une est formée des classes dirigeantes, l'autre de l'élément démocratique.

Parmi les classes dirigeantes, beaucoup d'indifférents et de sceptiques. Nous ne parlons pas des sectaires haineux ; ceux-ci ont existé de tout temps et forment heureusement dans notre pays l'infime minorité. Ce n'est pas qu'ils ne soient vivants, très agissants dans leurs secrets conciliabules où s'élaborent la direction et tout le mal dont il faut tenir compte. On pourrait probablement les assimiler comme nombre aux parfaits chrétiens.

La grande masse est plutôt indifférente. C'est l'effet de nos ré-

volutions successives et la conséquence des doctrines voltairiennes et positivistes répandues à profusion. Depuis quelques années, une évolution a lieu, et des aspirations idéalistes remplacent maintenant le matérialisme brutal. Que reste-t-il, pour les vrais penseurs, de tous les principes politiques, scientifiques et sociaux qui ont eu quelque temps force de loi? Rien qui s'impose, qui soit fixe et satisfasse en même temps. D'où viendra la direction, et qui tiendra le gouvernail ?

N'en doutez pas ; ces esprits cherchent et ils finiront par se calmer, quand ils se seront définitivement tournés vers le corps de doctrines qui donnera la solution de l'énigme qu'ils ne peuvent débrouiller tout seuls. Un homme garde cette doctrine : c'est le Pape. Ils le négligent; ils ne le négligeront pas longtemps. C'est alors que la France redeviendra religieuse et pratiquante. Un cataclisme sera-t-il nécessaire pour opérer cette nouvelle révolution? Nous souhaitons qu'il soit épargné à notre pays.

Voyez du reste ce qui se passe chez nous.

Dans le monde des gouvernants on ne méconnait pas les intentions du Souverain Pontife; on lui sait gré des instructions qu'il a maintes fois données au clergé et aux fidèles de France ; on le croit sincère et c'est beaucoup. Le pouvoir, conservateur par essence, s'entendrait le mieux du monde avec Rome si les parlements ne venaient derrière pour l'arrêter et gêner tous ses mouvements. Alors il marche à rebours parfois ; mais il sait bien que là-bas, au-delà des monts, il y a quelque chose et quelqu'un avec qui il faut compter.

Reste la démocratie, le peuple, le monde du travail.

C'est un grand enfant, aigri, révolté, parfois terrible. Il est prévenu contre la société, contre les patrons, contre les possesseurs du capital, contre les riches, contre l'Église et la religion, contre le Pape, chef et grand patron de l'Église.

Mais l'ouvrier réfléchit quelquefois en France. Et puis il n'a pas toujours eu une enfance irreligieuse, au contraire. Il se rappelle, — pas toujours, mais à certains jours,— le catéchisme, la première Communion, l'église où il allait tout petit. On le trompe souvent, mais il lui arrive d'entendre dire que le Pape de Rome s'occupe de lui dans ses encycliques, parle de la propriété, du salaire, des rapports entre le capital et le travail. Il a même reçu des ouvriers dans son palais. — Tout ce qui lui reste ce palais; car on l'a dépouillé, l'ouvrier le sait; il a même plaisanté là-dessus, en grand enfant qu'il est.

Or ce dépouillement lui plaît. Le Pape qui n'a plus de souveraineté et de propriété est rapproché de celui qui est pauvre et qui souffre.

Qui sait? Cet *homme blanc*, qui parle si haut et de si haut prendra peut-être sa défense encore une autre fois? A l'atelier on cause du Pape. On pourra aller plus loin; un jour on l'aimera.

Mais pas plus que les penseurs la masse des travailleurs n'en est encore là en France.

Et puis il y a des préventions, des craintes.

Le Pape est peut-être un peu loin pour devenir populaire en France.

Si le peuple le voyait à certains jours solennels, il prendrait confiance, nous n'en doutons pas. Qu'on se rappelle ce que racontent les mémoires du cardinal Pacca et les foules agenouillées sur le passage du carrosse du prisonnier de Savone et de Fontainebleau.

Un curé de Paris, de nos amis, enlevé hélas! prématurément par la mort, faisait preuve d'intelligence, en disant un jour, devant nous :

— Si l'archevêque longeait à pied, les grands boulevards, à la sortie de la Bourse, tout le monde ferait la haie, le chapeau à la main.

Peut-être?

Peut-être y aurait-il là aussi un danger pour le Pape ou l'archevêque; peut-être cette grande distance entre le Pape et nous, étant une séparation que les petits ne peuvent franchir, le Pape alors ne devient plus qu'une *idée*? Nous ne voyons pas trop le moyen d'y remédier.

On dit encore :

Ces prêtres, ces évêques, ce Pape comprennent-ils les sociétés modernes et leurs exigences. Ne pensent-ils pas revenir à la théocratie?

Qu'on mette sous les yeux de ceux qui font l'objection le passage de Joseph de Maistre :

— « S'ils m'adressent la question : Qu'est-ce qui arrêtera le Pape? Je leur répondrai : tout, les canons, les lois, les coutumes des nations, les souverainetés, les grands tribunaux, les assemblées nationales, la prescription, les représentations, les négociations, le devoir, la crainte, la prudence, et, par dessus tout, l'opinion, reine du monde[1]. »

1. Du *Pape*.

Ceci se passe de commentaires ; la théocratie n'est point à craindre.

Une autre objection : le « *Los von Rom* », comme on dit en Allemagne.

Qu'est-ce que ces gens qui parlent sans cesse d'une puissance étrangère, à laquelle ils semblent inféodés ? Passe encore si ici il s'agissait d'un compatriote, d'un Français ; mais un Italien ! Il y a là une humiliation, une chose inconcevable et insoutenable.

Ceux qui parlent ainsi, chez nous, s'ils s'occupent un peu sérieusement de religion, et s'ils ont des sentiments quelque peu religieux, ne sont pas loin de rêver d'une *Eglise nationale*.

Permettez : mais que veut-on ici ?

Une religion d'Etat, dont l'Etat soit le maître, dont les prêtres soient fonctionnaires.

Il faudrait commencer par la séparation de l'Eglise romaine et de l'Etat français.

Mais d'abord le gouvernement n'en veut pas, malgré toutes les motions et les interpellations des Chambres ; l'Etat sent le danger. Que les catholiques soient libres comme en Amérique, le traitement dérisoire de leurs ministres sera supprimé et les voilà nantis du droit de tenir des Conciles, de fonder des Universités, de prendre part à l'action politique ? — Jamais de la vie !

Mais supposons que l'Eglise en France devienne nationale et française, soumise à l'Etat. Nous verrions se passer ici ce qui se passe en Russie et en Angleterre ; les plus grosses erreurs seraient commises, le dogme serait établi selon la fantaisie ou le radicalisme intransigeant d'une Pobédonotseff ou d'une « Cour des Arches » et la discipline s'en ressentirait.

Quel désordre ! quels changements apportés par les divers ministères d'opinion différente ! Or, qui ne sait que « la destination principale d'une religion en ce monde est d'être un régulateur social, capable de contenir et de redresser les déviations auxquelles tout gouvernement se trouve disposé ? »

Non, il est impossible qu'un évêque soit déplacé comme un simple préfet et transporté d'une extrémité à l'autre du territoire ou qu'un prêtre puisse s'insurger contre l'autorité épiscopale ou pontificale, en s'appuyant sur le gouvernement. C'est ce qui arriverait ; un schisme naitrait et en amènerait d'autres ; le désordre engendrerait le désordre.

Pour ce qui est de la question patriotique, les membres de l'Eglise romaine en France restent catholiques romains, parce que

l'Eglise est une et pour tous *(catholique)*, mais demeurent très certainement Français et patriotes.

Ils sont sévères pour eux-mêmes, les prêtres de France ; on s'est habitué à leurs vertus et on est aussi sévère pour eux ; mais, comme ils sont placés très haut dans l'opinion, pour l'austérité de leur vie et de leurs mœurs, les membres du clergé ont certaine fierté d'appartenir à ce corps français qu'ils mettent au-dessus des corps analogues à l'étranger,

N'est-ce pas encore du patriotisme ?

Ne leur demandez pas tant. Ils ont passé les monts *(ultramontains)*, c'est vrai, parce que les persécutions renouvelées contre la Papauté ont eu pour résultat de redoubler leur amour pour celui qui est et doit être le seul vicaire de Jésus-Christ, le seul successeur de Pierre, — et quoique Italien, le seul représentant de l'Unité ; mais, n'ayez crainte, ils aiment leur patrie et restent Français. Les Grecs appelaient la terre natale « Patrie » ; les Crétois disaient plus tendrement : matrie, (*metris*) ; Rome est la matrie.

Nous savons de quels sentiments le Pape est animé vis-à-vis de nous.

Le Pape nous aime, le Pape actuel, surtout, a donné à la France des gages certains de son affection. Il arrivera un temps où nous aurons besoin de cette puissante morale, plus peut-être que notre légèreté n'y a pensé.

Les hommes passent et l'Eglise demeure. Qui prendra notre place de « fille aînée » ? Sera-ce l'Angleterre ou l'Amérique convertie ; sera-ce la Russie ralliée, qui bénéficieront de notre oubli et de notre indifférence ? Seront-ce les Allemands, dont le centre droit-catholique prend de jour en jour plus d'importance et d'autorité sur le gouvernement impérial ? Prenons garde qu'après avoir déjà abandonné en partie le protectorat catholique, nous délaissions le Saint-Siège !

Pie IX disait : « *Oh ! si la Françia sapesse, si la Françia volesse !* Oh ! si la France savait ! si la France voulait ! » C'est la parole du Christ au puits de Jacob : *Si scires donum Dei !*

Ne négligeons pas le don de Dieu !

Chanoine VIGNERON.

LES JOURNÉES D'ABSENCE DANS L'ARMÉE

SOMMAIRE. — § 1er. Intérêt de cette étude. — § 2. Permissions budgétaires. — § 3. Complication de la réglementation actuelle. — § 4. Pourquoi des congés et des permissions. — § 5. Classification logique des absences. — § 6. Absences normales. — § 7. Observations du général Luzeux. Malheur aux pauvres! — § 8. Procédés d'un colonel pour réduire les sollicitations. — § 9. Le pour cent des absences dans les différentes armes. — § 10. Permissions de longue durée pour les officiers et les sous-officiers. — § 11. Permissions à titre de récompense. — § 12. Permissions pour raison de santé. — § 13. Permissions pour affaires personnelles. — § 14. Solde des permissionnaires et frais de route. — § 15. Autorités qui accordent les permissions. — § 16. Port de l'uniforme. — § 17. Le visa. — § 18. Lieu de résidence. — § 19. Des prolongations. — § 20. Paperasserie. — § 21. Anecdote administrative.

§ 1er. — Avec la réduction croissante de la durée du service militaire et le recrutement régional des hommes dispensés (art. 21 et 23 de la loi de recrutement), les petites permissions ont pris, dans l'armée, une grande extension. Le service obligatoire pour tous a créé les permissions pour faciliter les récoltes; l'appel des réservistes a provoqué les permissions des frères sous les drapeaux, pendant les périodes de 28 jours d'un frère aîné. Voilà pour la troupe.

L'instruction intensive qui oblige les câdres à être toujours sur la brèche a eu pour conséquence la nécessité de repos périodiques pour les officiers. Les permissions ont donc acquis par la force des choses, une importance de plus en plus grande.

La question est enfin d'un grand intérêt non seulement pour les militaires sous les drapeaux; mais aussi pour leurs familles; c'est-à-dire à peu près pour tous les Français.

Nous croyons donc oportun d'examiner de quelle façon sont actuellement régies les absences des militaires, en faisant ressortir les grandes erreurs qui se produisent dans la pratique, et en indiquant

le moyen de les faire disparaître par une réglementation rationnelle des droits et des devoirs de chacun en la matière.

On se préoccupe à bon droit de la nécessité de maintenir les effectifs à un chiffre convenable. Après la fixation du contingent, la réglementation des absences est indispensable. C'est de toute évidence.

La législation actuelle fixe d'une façon très compliquée les droits en l'espèce de chaque grade ; mais s'en rapporte presque entièrement à l'interprétation individuelle du chef pour l'application. — C'est en somme le régime du bon plaisir, contraire à l'équité et par suite à l'esprit de corps et à la discipline.

§ 2. — L'incommensurable rapport du rapporteur du budget de la guerre en 1902 (600 pages) traite non seulement des dépenses et des recettes ; mais de toutes les questions qui se rattachent à l'armée ; comme si toutes les lois devaient annuellement être revisées par voie budgétaire.

C'est de l'escamotage politique.

Il est évident qu'on ne fait rien sans argent et que presque toutes les mesures concernant l'armée se traduisent par une augmentation ou une diminution de dépenses, surtout par une augmentation ; mais à ce compte, le vote du budget devrait remettre, chaque année, toutes les lois en discussion, y compris l'existence même de la République et tout ce qui découle de la forme du gouvement ; car il est bien certain que si les Chambres refusent de voter la « liste civile » du président, la présidence sera une singulière posture.

On peut discuter sur les chiffres ; mais pas sur le fond des questions. Voilà ce que MM. les rapporteurs des différents budgets devraient bien se mettre dans l'esprit ; au lieu de se croire obligés de tout critiquer, de proposer des réformes sur tous les points et par suite de produire à la discussion des montagnes de prose.

Je n'ai certes pas l'intention de relever toutes les exagérations de ce genre qui font, du rapport de M. Berteaux, un travail très volumineux incontestablement, indigeste peut-être un peu, intéressant cependant, car il est sérieusement fait ; mais forcément fabriqué comme l'habit d'arlequin à l'aide de pièces et de morceaux, c'est-à-dire au moyen de renseignements et d'avis provenant de toutes sortes de sources et par suite un peu disparates. On ne peut pas tout savoir, que diable ?

S'il suffisait de poser sa candidature à la députation et de re-

cueillir des suffrages pour pouvoir discuter *ex cathedrà, de omni re scibili,* ce serait vraiment trop facile. Pour traiter avec un jugement sûr des choses militaires, il faut avant tout la longue pratique d'où seulement peut découler l'expérience.

Cela dit en passant, je veux seulement relever ce fait que, dans son volumineux travail, M. Berteaux, traitant des journées d'absence des militaires et en particulier de ce qu'on est convenu d'appeler : « *les permissions budgétaires* » demande que le ministre oblige les corps à atteindre un tant pour cent de leur effectif, en journée d'absence.

Les permissions, en principe, doivent être données comme une récompense, ou un repos nécessaire, ou encore une facilité d'accomplir d'autres devoirs que ceux du service militaire. — Les permissions qui sont en somme une chose morale, un élément de la discipline, une soupape de sureté, sont devenues *budgétaires*. Voilà une des grosses anomalies auxquelles nous sommes arrivés.

Pourquoi pas la prison budgétaire et les journées d'hôpital, pendant qu'on y est. Il est vrai que l'homme à l'hôpital coûte plus cher que l'homme dans le rang. Ah ! si c'était le contraire, nous verrions certainement des gens obligés de coiffer le casque à mèche pour assurer l'équilibre du budget. — Mais trève de plaisanterie, il n'y a pas là de quoi rire.

§ 3. — Cette question des permissions militaires doit être envisagée d'une façon toute différente, selon qu'il s'agit des officiers, des sous-officiers rengagés ou des hommes de troupe sous les drapeaux pour 3 ans, 2 ans, un an, ou même 28 ou 13 jours. Il est évident que les besoins des uns et des autres ne sont pas les mêmes.

Or il est à remarquer tout d'abord que, sur ce point, les règlements militaires n'ont pour ainsi dire pas changé depuis le fameux règlement du 2 novembre 1833. Les principes sont restés les mêmes et les procédés d'application n'ont pas varié. Tout au plus a-t-on cherché à faire face tant bien que mal (plutôt mal) aux nécessités qui se sont imposées.

Les règlements qui se sont succédés depuis, pour traiter du *service intérieur* des corps de troupes (28 décembre 1883 et 20 octobre 1892) sont presque la reproduction littérale du texte correspondant de 1832.

Le règlement de 1883 se borne à quelques modifications de détails dont la principale est la suppression de ce qui concerne l'ap-

probation des commandants de place — et les comptes-rendus à faire à ce dernier. — C'était là une simple mise à jour ; puisque l'Etat-major des places (créé sous le second Empire pour prolonger l'activité d'officiers méritant, mais fatigués) avait été supprimé dès les débuts de la 3e République.

Pour être juste, je dois signaler le décret du 1er décembre 1888 qui traite spécialement de la « *concession des congés et permissions* », ce décret avait été lui-même précédé d'une loi sur le rengagement des sous-officiers qui accordait à ces derniers des permissions permanentes, de onze heures, de minuit et de une heure du matin. On espérait par là inciter les sous-officiers à contracter des rengagements (ce qui en réalité était peu fait pour relever le niveau moral des cadre subalternes).

Les prescriptions de 1888 étendirent les droits des chefs de corps qui pourraient désormais accorder aux officiers 15 jours avec solde de présence au lieu de 4 ; 30 jours aux sous-officiers et aux soldats. Elles mettaient les petites permissions des hommes de troupe jusqu'à la nuit inclus à la disposition des commandants de compagnies d'escadrons ou de batteries.

Un grand tableau précisait tous les cas, divisant comme par le passé les absences en deux catégories : permissions, quand l'absence est de 30 jours au plus ; congé quand elle est d'un mois au moins et de six mois au plus. Les congés illimités accordés sous l'Empire, et qui étaient en somme des libérations anticipés, n'existaient plus depuis la loi de 1872. Ce tableau ne comptait pas moins de 17 cas différents pouvant motiver les absences ; et, pour chaque cas particulier, il indiquait, selon le grade de l'intéressé et selon la durée de la permission ou du congé, qu'elle était l'autorité ayant le pouvoir d'accorder, et les pièces à produire avec les conditions à remplir.

C'était un vrai casse-tête chinois ; mais à part quelques légères modifications de chiffres, il n'y avait dans le fond rien de changé.

Le règlement de 1892 (qui ne tardera pas à être révisé, car, depuis qu'on a porté la pioche contre celui du 2 novembre 1833, on vit dans l'instabilité) n'est que la confirmation du décret de 1888. C'est-à-dire que rien n'a été simplifié dans cette organisation compassée qui date vraisemblablement des réformes de Louvois basée sur la défiance que l'usage des passe-volants et les fraudes dans le recrutement avaient alors légitimée.

Les absences sont donc encore actuellement réglementées par une série de presctiptions s'ajoutant les unes aux autres, s'effor-

çant de prévoir tous les cas particuliers et donnant, pour chacun d'eux, une procédure spéciale. Au lieu de procéder par l'exposé de deux ou trois principes applicables à tous les cas, on s'embarrasse dans une foule de détails qui multiplient à loisir les formalités et les paperasseries, au grand détriment de la satisfaction légitime des intérêts généraux de l'armée et des intérêts particuliers de ses membres.

§ 4. — Pourquoi deux noms pour désigner les absences ? Si le mot de « vacance » adopté par les écoliers et que MM. les Magistrats ne dédaignent point, semble peu conforme au style militaire (je ne sais d'ailleurs pas pourquoi), il me semble que le mot permission est très suffisant pour tous les cas. Ce serait plus simple assurément et l'on ne verrait pas cette chose grotesque que si l'intéressé a une permission de trente jours il peut s'absenter du 1er février au 2 mars inclus, ou du 1er mars au 30 inclus ; tandis que s'il a congé d'un mois, il sera en liberté du 1er au 28 février ou du 1er au 31 mars.

Il aura donc, suivant le nom de son titre d'absence, 28, 30 ou 31 jours. C'est là un petit inconvénient, direz-vous. — Pas si petit que vous le pensez ; car si le permissionnaire se trompe et rentre en retard, il a bien des chances (le mot « chance » est ici un peu risqué) de se voir conduire à la prison, pour 4 ou 8 jours, selon le tarif de son capitaine ou de son colonel.

Voilà donc une première simplification qui s'impose : un seul mot, pour désigner les absences, quelle qu'en soit la durée.

§ 5. — Comment donc classer logiquement les absences ? En deux grandes catégories : la première que j'appellerai *absences normales ;* la seconde, *absences éventuelles* ; celles-ci se divisant en trois espèces, selon le motif qui les fait accorder : 1° pour récompense, 2° pour raison de santé, et 3° pour affaires de familles ou autres : moisson, taille de vignes, calamités publiques, inondations, etc. Il y aurait donc, en réalité, quatre sorte de permissions pouvant toutes être l'objet de prolongations, sauf les absences normales et les absences pour récompenses dont la durée n'a pas à changer, à moins qu'une circonstance imprévue en modifie la nature et les fasse rentrer dans une autre catégorie, par exemple si l'homme en permission pour récompense, tombe malade pendant sa permission.

Nous allons examiner successivement ces quatre genres d'ab-

sence en exposant les principes de nature à donner satisfaction aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers.

§ 6. — *Absences normales.* — J'entends par là celles qui se produisent périodiquement, à des dates fixes : fêtes gardées, jour de l'an, Pâques, etc..... Actuellement, les permissions accordées à ces occasions sont très variables, suivant le caprice des chefs qui les accordent, c'est-à-dire suivant la décision des chefs de corps ou de services.

Pourquoi? — Surtout à cause de ce qu'on appelle les permissions budgétaires. Les chefs de corps fixent le nombre et la durée de ces absences, de manière à atteindre le total des journées d'absence qui leur a été fixé par le commandant de corps d'armée dans la répartition des économies qu'il a reçu du Ministère, ordre de réaliser.

Or, il est évident que les régiments d'infanterie ont dans cette répartition le gros lot. Certes, les fantassins ne s'en plaignent pas; mais les colonels et les capitaines responsables de l'instruction ne sont peut-être pas du même avis que les simples biffins de 2e, voire de 1re classe. Franchement, je trouve honteux pour un pays comme la France, de calculer ses dépenses comme un vulgaire marchand de soupe qui allonge de quelques jours les vacances de ses élèves et profite de toutes les occasions pour les envoyer déjeuner et dîner à la table paternelle... Mais tout à l'heure, nous verrons que la... parcimonie de l'administration militaire va encore bien plus loin.

Pour le moment, je me borne à constater un fait qui est évidemment contraire à l'équité, c'est l'inégale répartition de ces permissions que j'appelle normales et qui sont nécessaires pour couper l'année, par quelques interruptions de travail, permettant de prendre un peu de repos et de surveiller — très insuffisamment d'ailleurs — les intérêts que chacun peut avoir en dehors de l'armée.

Dans cette catégorie, il faut comprendre les permissions de longue durée, les « vacances » qui, pour les magistrats, sont assez généralement de deux mois, et qu'on admet en principe d'un mois pour les officiers et pour les sous-officiers rengagés. Les soldats qui ne font que passer sous les drapeaux, n'ont évidemment pas besoin de ces vacances.

Il y aurait ici beaucoup à dire sur l'inégale répartition de cette manne toujours si impatiemment attendue par les intéressés. Les instructions ministérielles les fixent à un mois, ai-je dit ; mais

comme les interprétations sont différentes d'une région à l'autre, d'un régiment à celui d'à côté !

Tel chef à l'esprit large, veut que tous ses officiers et sous-officiers jouissent, chaque année, d'une permission de trente jours consécutifs, sans tenir compte des autres absences de courte durée — c'est déjà très beau. Encore par courte durée faut-il comprendre 8 jours ou seulement 4 jours ? Faut-il comprendre les absences pour maladie à la chambre ou à l'hôpital, ou seulement à l'infirmerie pour les sous-officiers ? — autant de points d'interrogation qui reçoivent partout des solutions différentes.

§ 7. — Dans les judicieuses observations que M. le général Luzeux a publiées dans la *France militaire* du 23 février, ayant pour titre « *Le Budget de la guerre* », cet officier général fait ressortir les anomalies et les inconvénients de ces permissions inégalement réparties. Il parle des permissions budgétaires :

« D'ailleurs, dit-il, le procédé critiqué ici, et dont on a usé et abusé, est-il économique ? — Non ! C'est même la façon *la plus ruineuse d'administrer l'armée.*

« En effet, d'une part, le soldat en permission n'accroît pas son instruction militaire... En revanche son habillement s'use, bien qu'il ne le porte pas constamment étant en congé ; mais il néglige de l'entretenir, faute d'être surveillé. A la caserne, le lit du permissionnaire reste en place tout garni ; l'État en paie la location, comme s'il était occupé...

« ... Rien de plus antidémocratique que les permissions distribuées à tout propos et à tout moment. » (Dans la pratique, ce sont les courtes permissions de 4 à 10 jours données aux petites et grandes fêtes que vise l'écrivain). « Les fils de familles aisées, tous le plus souvent dispensés, ne faisant qu'un an, reçoivent constamment des subsides de leurs parents ; ils provoquent même des envois d'argent plus fréquents dans le but de ne jamais manquer l'occasion d'une seule permission. Mais le coût de tous ces déplacements, malgré les réductions accordées par les Compagnies de chemin de fer, s'élève à des sommes considérables, toutes déboursées par le contribuable. On lui a demandé son enfant pour l'armée, et de ce fait, cet enfant va lui occasionner une surcharge notable. Si le père est riche, il n'y a que demi mal, mais si le père est pauvre !... le plus souvent il n'enverra rien à son fils, et celui-ci sera disgracié en face de son camarade qui aura trouvé sinon la fortune, du moins l'aisance dès le berceau. »

Puis le général parle de l'argent dépensé pendant la permission, au cabaret ou ailleurs, car il admet que les permissionnaires travaillent rarement (on pourrait dire jamais) pendant les permissions de courte durée.

« Sur le fronton des gares où, à certains jours, s'engouffrent des flots de permissionnaires, on pourrait écrire : « *Malheur aux pauvres !* » Pas de permission pour celui qui n'a pas le porte-monnaie garni. A lui la caserne en permanence avec toutes ses corvées. »

Ici je crois devoir signaler un gros abus qui tend il est vrai à disparaître, mais qui n'est pas encore absolument prescrit partout. Du temps où florissait le régime des masses individuelles, les commandants des compagnies et des escadrons n'accordaient généralement pas de permission aux hommes dont la masse était en débet. Or si l'homme n'avait pas fait à cette masse de *versements* dits *volontaires*, il pouvait attendre des années, avant d'arriver à cet idéal de la masse complète. Maintenant depuis dix-sept ans, les masses ont disparu. Est-ce un bien, est-ce un mal ? l'un et l'autre. Une longue étude serait nécessaire pour répondre avec preuves à l'appui. Je passe donc. Mais le capitaine qui n'administre plus les masses individuelles de chacun de ses hommes, administre la masse particulière de son unité qui s'appelle « *fond particulier* ».

Avec ce fond, il doit habiller ses hommes le mieux possible. Et les commandants d'unité tiennent à avoir des hommes bien habillés, mais aussi à avoir un fond riche ; c'est-à-dire des magasins bien pourvus. Or, il est évident que si l'homme use des chemises fournis par sa famille, des mouchoirs, des chaussures, etc.... qui ne viennent pas du magasin, cet homme rend service au fond particulier de son capitaine. Qui m'affirmera qu'il n'y a plus de capitaine accordant des permissions à l'homme qui rapportera de chez lui une chemise ou autre chose ?

Et s'il y en a, est-ce bien leur faute, ou plutôt n'est-ce pas la faute de l'administration qui rogne sur la prime d'entretien de ce fond perticulier, au point qu'il est presque (sinon tout à fait) impossible de pourvoir les hommes de tout ce qui leur est nécessaire, sans mettre promptement le fond en debet — ce qui est l'abomination de la désolation.

Quelles chances d'avancement peut espérer le capitaine qui a son fond particulier en debet ?... mais je viens à la question par une anecdote.

§ 8. — Un colonel, aujourd'hui général, qui n'aimait pas beaucoup les permissions pour la troupe et encore moins les recommandations qui lui parvenaient avec la signature d'un membre du Parlement, venait de recevoir d'un député influent une belle lettre à l'en-tête du Palais-Bourbon. Elle le priait d'envoyer en permission un jeune soldat pour qu'il vint en aide à sa famille peu fortunée.

Le colonel fait appeler en même temps le jeune protégé de l'homme influent et son capitaine.

« Eh bien, mon garçon, tes parents sont donc un peu gênés ?

— Oui, mon colonel... (suivent des détails — c'était presque la misère noire. Jamais le député n'aurait osé aller jusque là).

— Parfaitement. Je m'intéresse très vivement à cette situation qui est vraiment digne d'être prise en grande considération. Tu voudrais bien pouvoir aussi aller en permission ?

— Oui, mon colonel.

— Je comprends ce désir qui part d'un bon sentiment. Tu aimes bien tes parents, n'est-ce pas ?

— Oui, mon colonel.

— Tu serais désolé de leur causer des ennuis ?

— Oui, mon colonel.

— Combien coûterait ton voyage pour aller en permission?

— Pas bien cher, mon colonel : une pièce de deux francs. »

Le colonel se tournant alors vers le capitaine :

« Voilà un garçon auquel je m'intéresse, qui m'est recommandé par M. X. Prenez bien note, capitaine, de lui faire faire l'économie de 4 francs pour aller chez lui et en revenir, jusqu'à ce que ses parents soient dans une situation plus prospère. Il ne faut pas que ce jeune homme cause la moindre dépense à sa famille. »

Le jeune soldat s'en alla très confus, mais du coup, le colonel avait tari la source de toutes les demandes de ce genre.

§ 9. — « Si la moyenne des absences (imposée par les lois budgétaires), dit plus loin le général de Luzeux, doit être de 9.25 pour cent ; comme à certains moments, le ministre exige que tous les militaire, sauf ceux à l'hôpital ou en convalescence, soient présents, il faut bien, à d'autres moments, porter le nombre des absents à 15 et même 18 pour cent... Les sections de secrétaires, d'ouvriers, d'infirmiers déclarèrent qu'elles ne pouvaient se passer d'un seul homme : on les dispensa de fournir le tant pour cent. Les corps de troupe montés firent ensuite valoir, avec raison...

l'urgence des soins à donner aux chevaux... On réduisit, pour eux, le fameux taux ; mais comme en définitive il fallait le parfaire absolument, ce fut l'infanterie qui porta tout le poids de cette mesure déplorable et dans une proportion d'autant plus grande qu'on en déchargeait plus ou moins les autres armes. »

Pour 1902, le ministre a proposé 7 pour cent. La Commission élève à 8, soit plus de 42,000 hommes en moyenne absents par jour. Si la France n'est plus assez riche pour payer, je ne dis pas sa gloire, mais l'armée qui est la seule garantie de son existence, en la maintenant à l'effectif jugé nécessaire pour le but à atteindre ; il n'y a plus à discuter. Il faut s'en rapporter à la générosité de nos ennemis.

Car enfin si l'effectif nécessaire est de 529,000, il faut avoir cet effectif ; et si 487,000 suffisent, pourquoi ne pas le proclamer ? C'est qu'il faudrait prouver que ce chiffre suffit. — Chose assez difficile en présence des effectifs entretenus par les autres puissances.

Pour conclure, j'admets que la Commission du budget fasse état des permissions, mais seulement pour enregistrer quelle sera l'économie probable qui résultera des permissions et non point pour en fixer d'avance le total minimum.

J'ajoute que pour égaliser les permissions normales, il importe que le ministre fixe lui-même le nombre de jours à accorder à chaque homme, dans chaque circonstance, au jour de l'an, à Pâques, etc. Les chefs de corps répartiraient, échelonneraient les départs en 2 ou 3 séries, de manière à assurer le service ; mais tous les hommes qui en feraient la demande et qui n'en auraient pas été privés par mesure de discipline (punition), devraient pouvoir jouir de la permission fixée par le ministre, uniformément pour toute l'armée.

§ 10. — Dans cette catégorie, je l'ai dit, rentrent les permissions de trente jours des officiers. Je voudrais voir celles-ci porter à soixante jours, accordées en une ou plusieurs fois, en ne faisant compter dans les soixante jours que les permissions de 15 jours au moins.

C'est certainement possible, et je prétends que c'est nécessaire, sinon indispensable. Autrefois, sous l'Empire, on avait des congés de six moix. Dernièrement encore, on proposait des congés sans solde, de durée illimitée. Le fait est qu'avec le service intensif qui est le propre des armées dans lesquelles le service est à court

terme, les officiers sont très occupés, ils sont à la tâche du matin au soir. Les classes d'instruction se succèdent sans interruption; ce sont les recrues; celles-ci à peine dégrossies, ce sont les réservistes de mars; puis les territoriaux; les réservistes d'août; entre temps, les tirs de guerre, les conférences, les règlements anciens et nouveaux, et ces derniers pleuvent comme la grêle; ce sont enfin les grandes manœuvres; et dès que la classe est renvoyée, la préparation des nouveaux cadres au rôle qui va leur incomber à l'arrivée de la nouvelle classe.

Et deux mois de repos ne seraient pas nécessaires pour se refaire d'un travail aussi intense. D'ailleurs l'idée n'est pas de moi. Je l'ai entendu émettre et soutenir plusieurs fois par des officiers généraux que je ne puis nommer; mais dont la compétence est hors de doute. — Pour faire un bon travail il ne faut pas être fatigué. Or il est incontestable qu'actuellement le cadre officier est dans un réel état de surmenage qui ne fera que s'accroître si, comme tout semble le faire prévoir, on réduit encore la durée du service militaire.

§ 11. — Je passe aux *permissions à titre de récompense.*

Certains réglements formulent ce principe. C'est très bien, ce n'est pas assez. On dit en effet que les bons tireurs obtiendront des permissions, qu'on enverra de préférence les soldats de première classe en permission. — Aucun règlement, que je sache, ne parle des caporaux pour les permissions. — On agit même avec eux, dans certains régiments, d'une façon inverse. Les gradés étant plus utiles y obtiennent moins de permissions que les simples soldats. C'est une erreur morale, c'est-à-dire une faute contre la discipline. Elle explique le peu d'empressement que montrent quelquefois, trop souvent, les jeunes soldats à briguer les galons de laine.

« C'est une source de punitions, ou surcroit de travail et une diminution de permission, disent-ils. »

Il faut convenir que leur objection est fondée dans beaucoup de régiments. Je signale le fait en passant. Je souhaite que mon observation trouve écho dans les oreilles qui pourront en faire leur profit.

Je souhaite aussi que les règlements soient précis sur les permissions à accorder à titre de récompense. De même qu'ils fixent le nombre de cor de chasse en argent, en or ou en laine, le nombre des épinglettes, ils doivent fixer le nombre de jours de permission à accorder aux bons tireurs.

Je ne veux pas indiquer de chiffres ; mais il serait facile de demander aux colonels de faire des propositions dans ce sens et, de ces multiples avis, on déduirait une règle précise. Le soldat, premier tireur de sa compagnie, aurait droit à une permission de vingt jours par exemple. Ce serait un droit strict... Les moniteurs en gymnastique, de même ; les caporaux, de même ; les soldats de première classe ... etc., etc. Assurément il y a là un puissant moyen d'émulation. Par contre je ferais officiellement entrer dans les punitions, la privation de permission ; mais non point comme elle se pratique généralement aujourd'hui, selon les idées du capitaine ou du colonel : la privation de permission pendant un mois, deux mois, pendant lesquels l'intéressé n'aurait pas obtenu de permission peut-être, ou en aurait eu plusieurs suivant l'époque. La privation porterait sur un nombre de jours précis : « Privé de 3, de 4 jours de permission (comme : puni de 2, 3, 4 jours de consigne). Ces privations porteraient sur les permissions normales et sur les permissions pour récompense ; mais non point sur les permissions pour affaires urgentes, deuils, maladies, etc...

§ 12. — *Permissions pour raison de santé.* — Là, je propose un seul principe applicable à tous les cas, au lieu des mille et une complications actuellement réglementaires : L'autorité médicale compétente *accorde* la permission qu'elle juge nécessaire et avise le chef de corps qui se borne à enregistrer le fait.

D'après les règlements en vigueur, si l'homme est au régiment, le médecin du corps fait une demande qui aboutit plus ou moins vite ; si l'homme est à l'hôpital, le médecin chef le propose à une commission présidée par un général qui accorde, alors un *congé* de un mois au minimum ou un congé de deux mois, de trois mois ; jamais de 45 jours ou de 50. Non ; on compte par mois. Mystère. Si l'homme à l'hôpital semble pouvoir se remettre avec 15 jours à passer dans sa famille, cette mention figure sur son billet de sortie de l'hôpital ; le médecin du corps procède ensuite comme dans le cas d'un soldat présent au régiment.

Donc ici, il faut faire rentrer l'homme à son régiment où il traîne 2 ou 3 jours, pour de là, aller dans sa famille.

Par contre, comme le colonel n'a le droit d'accorder que 30 jours de permission, si un homme présent au régiment a besoin pour se remettre d'une absence de plus de trente jours, on est obligé de le faire entrer à l'hôpital où il attend la réunion de la fameuse commission présidée par le général commandant la subdivision.

Quelquefois les colonels, voulant s'affranchir de cette tutelle, envoient l'homme chez lui avec un titre de permission de trente jours, et, à l'expiration de cette permission, lui envoie un 2e titre de 30 jours en échange du 1er et commençant à valoir 3 ou 4 jours après l'expiration du précédent, de manière à faire rentrer l'homme en écriture et à le mettre en route de nouveau.

C'est contraire au règlement qui, comme la loi, selon le dicton populaire, est fait pour être tourné. C'est même, si l'on voulait bien, un faux en écriture ; car enfin cet homme n'est pas rentré et n'est pas reparti. Il est vrai que certains chefs plus timides obligent l'homme à revenir réellement pour repartir. Je n'en finirais pas si je voulais énumérer toutes les combinaisons auxquelles on est obligé de se livrer pour arriver à mettre les hommes qui en ont besoin en état de se reposer dans leur famille pendant le temps voulu. Encore ai-je montré que ce temps varie plus souvent par des causes administratives que par l'avis du médecin seul compétent cependant.

Avec le sytème que je propose, il suffit de déterminer quelle est l'autorité médicale compétente. Au corps, c'est le médecin chef de service ; de même, à l'hôpital. Si l'homme se trouve déjà dans sa famille, ou en permission pour une autre cause, il fera connaître son état à la gendarmerie, ou simplement au Maire qui avisera l'autorité militaire la plus proche. Celle-ci désignera le médecin militaire qui ira visiter le malade, et si le médecin délégué le juge utile, il accordera une prolongation d'absence dont il fixera lui-même la durée, sauf à aviser le chef de corps de l'intéressé.

On voit de suite la simplicité et l'économie de ce système qui donne prompte et complète satisfaction à l'intéressé, sans paperasserie inutile et sans déranger d'autre autorité que le médecin qui a seul qualité pour juger en matière de santé.

On remarquera toutefois que, dans tous les cas, c'est un médecin militaire qui doit statuer. La signature des médecins civils serait trop facile à obtenir. Sans vouloir en rien froisser MM. les médecins civils, je crois pouvoir avancer que, s'ils avaient le droit de retenir en permission leurs clients ou les fils de ceux-ci, ils seraient l'objet de sollicitations fort ennuyeuses et pour lesquelles ils auraient bien souvent de la peine à concilier les exigences des parents et le devoir professionnel.

§ 13. — *Permissions pour affaires de famille, deuils, mariages, naissances, calamités publiques, etc....* — En principe les permis-

sions de ce genre doivent rester à l'appréciation du chef de corps ou de détachement. Elles sont d'ailleurs presque toujours de courte durée, sauf pour les moissons. Je ne verrais même aucun inconvénient à ce que les courtes permissions soient accordées par le chef hiérarchique direct dont l'intéressé dépend pour le service. Elles ne sauraient en général être refusées, pourvu que le service soit assuré.

Dans cette catégorie, rentrent toutes les petites permissions : permissions de manquer à la soupe, à une prise d'armes, à une théorie, permissions de 10 heures, de 11 heures, de minuit, de théâtre, de la nuit même.

Aucune comptabilité ne résulte de ces permissions, dont la durée est inférieure à 24 heures. Il en est d'ailleurs ainsi actuellement ; j'en parle cependant parce que j'ai connu un commandant de corps d'armée, méfiant comme un fantassin qu'il était, lequel exigeait que les colonels eussent un registre comprenant une page par officier et autant de colonnes que de genre d'absence. Le colonel devait y inscrire, au jour le jour, toutes les absences, quel qu'en fut le motif.

Comme moyen de contrôle, ce commandant de corps d'armée se faisait envoyer par les chefs de gare le relevé des billets de chemins de fer distribués aux officiers. C'était véritablement de l'inquisition à haute dose.

§ 14. — Pour se faire une idée complète de la réglementation des permissions, il est nécessaire de fixer encore quelques détails qui demandent à être précisés et surtout simplifiés.

La solde. — On admet que les hommes de troupe ne s'absentent qu'à titre de loisir et que dès lors l'État ne leur doit rien pendant leurs absences, sauf quand ils sont à l'hôpital ou aux eaux, ce qui est en somme une sorte d'hôpital, mais cette hypothèse est absolument erronée.

Elle serait tout au plus admissible pour les engagés qui se sont liés au service volontairement ; mais l'homme appelé sous les drapeaux est enlevé à ses parents, à sa profession, qu'il le veuille ou non. L'État doit subvenir à tous ses besoins et lui donner même le moyen de remplir ses devoirs de famille. Il serait donc absolument juste que l'État qui accorde une permission à titre de récompense, ou pour affaires de famille, comme l'assistance aux obsèques d'un proche parent, prît à sa charge les frais de voyage et continuat de payer sa solde à l'intéressé, c'est-à-dire : 1° lui donner à

lui-même ce qu'on appelle le prêt franc et 2° verser à la Compagnie la prime d'habillement. Pendant son absence, en effet, l'homme devra se nourrir et il portera ses vêtements. Le seul cas où l'État pourrait supprimer tout traitement, c'est celui où l'homme de troupe s'absente pour aller faire la moisson, tailler les vignes, etc., c'est-à-dire faire un travail rémunérateur.

En posant le principe des absences sans solde toujours, pour les hommes de troupe, on consacre une grave injustice qui, comme le fait remarquer le général Luzeux, prive de permission ceux dont la bourse est mal garnie.

« Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer » disait Napoléon, dans son style imagé, pour exprimer que les plus braves vont toujours les premiers au danger. Dans le cas qui nous occupe, ce sont toujours les mêmes qui ont les faveurs, ceux précisément qui sont les moins intéréressants. C'est anti-démocratique, c'est même parfaitement immoral et par suite contraire à la discipline et à l'esprit de corps.

On objectera que la dépense sera considérable, surtout si l'intéressé est en garnison loin de sa famille. L'observation est exacte ; mais si l'homme est loin des siens, ce n'est pas par sa faute, et il est absolument inique de lui en faire supporter les conséquences. J'ajoute que je ne cherche pas ici à équilibrer le budget; mais à faire ressortir ce qui est juste. Au surplus si l'on adoptait une bonne fois le recrutement régional dont j'ai démontré les avantages dans une de mes précédentes études sur le service de deux ans, ces frais seraient considérablement réduits.

Si j'envisage la question de solde et les frais de route pour les officiers et les rengagés, je constate que les règlements ont admis que telle autorité pouvait accorder une permission d'une durée plus forte à demi-solde qu'à solde entière : c'est une absurdité. Car, de deux choses l'une : ou la permission d'une durée déterminée mérite d'être accordée ou elle doit être réduite en durée. Dans le premier cas, recourir à une autorité supérieure, n'est qu'une complication. Dans le second cas, c'est une formalité inutile.

J'accepte en principe que l'officier ait à sa charge les frais de route, parce qu'il est lié volontairement au service, mais en aucun cas, je ne trouve juste de diminuer sa solde, quelle que soit la durée de l'absence. Je trouve même que, dans le cas de permission pour aller à l'étranger, dans un but d'instruction, il serait convenable d'indemniser le permissionnaire de ses frais de voyage, car, dans ce cas, il s'absente dans un but qui doit profiter à l'armée même.

On n'encourage pas assez les voyages de nos officiers à l'étranger. C'est cependant le seul moyen d'avoir des officiers parlant les langues étrangères et connaissant la géographie, les mœurs des pays dans lesquels on peut être appelé à faire la guerre.

Je termine cette question de solde par un exemple : un fait qui se produit tous les jours. L'homme sort de l'hôpital pour aller en convalescence. En principe, il a droit à l'indemnité de route pour aller dans ses foyers et en revenir ; mais d'après une récente décision, ce droit n'est pas absolu.

On interroge le convalescent : « Avez-vous le moyen de payer les frais de voyage? Vous allez rentrer à votre régiment où on vous donnera une permission de 15 jours. — Non, répond l'homme. Alors le médecin a à choisir entre deux solutions également mauvaises. Ou bien il renverra l'homme à son corps où il n'obtiendra pas de permission ; ou bien il le proposera pour un congé de trente jours, permettant d'allouer les frais de route. Par la première solution, l'homme est lésé ; l'Etat aussi probablement, car si le convalescent redevient malade, par suite d'une reprise de service prématurée, il sera renvoyé à l'hôpital : dépense et temps perdu. Par la seconde solution, l'Etat est lésé : Il perd le travail de 15 jours. Il arrive même qu'on donne des congés de deux mois à l'homme à qui on a proposé trente jours jugés suffisants pour assurer la guérison, si l'intéressé a répondu à la proposition en disant que, pour un mois, il ne pouvait pas payer les frais de voyage ; mais que, pour deux mois, il consentait à les prendre à sa charge ; parce qu'en deux mois, il aurait la possibilité de travailler et de gagner assez pour se couvrir de ses déboursés.

On voit combien est compliqué et en même temps injuste le régime actuellement en vigueur.

§ 15. — *Autorités qui accordent les permissions.* — Ici la complication est à son comble ; je ne veux pas énumérer les cas : ils sont légion et en vérité sans aucun profit. Car chaque fois que la permission est demandée par un chef hiérarchique pour son subordonné (et cette demande ne doit être formulée que si le service est assuré) il n'y a aucune raison pour que l'autorité supérieure la refuse. Si l'autorité refuse, cette décision ne se légitime par rien ; si elle accorde, pourquoi la nécessité de recourir à elle. Cela n'augmente pas son prestige, mais diminue celui qui, étant chef, n'a eu qu'un rôle d'intermédiaire.

J'admets que les permissions, quelles qu'elles soient, doivent

être accordées par le chef de service dont dépend l'intéressé. Ce chef en rend compte à l'autorité dont lui-même relève. Cette autorité ayant toujours le droit de poser des limites et de réprimer les abus. Cette règle simple suffit à résoudre tous les cas, à la satisfaction générale et particulière.

§ 16. — *Port de l'uniforme.* — Dans l'état actuel, le port de l'uniforme est facultatif pour l'officier, soumis seulement à certaines formalités diplomatiques à l'étranger. Pour l'homme de troupe, il est *obligatoire*. Pourquoi ? J'ai beau chercher une raison : je n'en vois que de mauvaises. Pour que l'homme absent puisse être plus facilement surveillé ? C'est se payer de mot. 99 fois sur cent, la surveillance sera nulle ; et, si l'homme se conduit mal, il compromettra aux yeux des populations la dignité de son uniforme. J'y reviendrai à propos du visa.

D'un autre côté, l'homme absent emporte généralement des effets médiocres qui font une mauvaise impression sur ceux qui le voient et donne une fâcheuse opinion du régiment. De plus ces effets, si médiocres soient-ils, seront usés pendant la permission. Et il ne faut pas oublier que la Compagnie qui ne reçoit pour eux aucune prime d'entretien, en supporte cependant la dépense. Enfin n'est-il pas ridicule de voir un soldat et à plus forte raison un brigadier, un maréchal-des-logis, exécuter certains travaux en tenue militaire. Le soldat laboureur, c'est bien en poésie, ou du temps de Cincinnatus ; mais aujourd'hui, n'est-ce pas, ce n'est plus de mode que comme figure de rhétorique.

Laissons-donc pour l'homme de troupe la tenue facultative, comme pour l'officier. Et si l'on voulait une différence, je voudrais que l'homme de troupe en permission fut astreint à ne porter l'uniforme que sur autorisation spéciale : pour assister à telle ou telle cérémonie par exemple.

§ 17. — *Le visa.* — Cette question du visa des titres de permission est toute d'actualité ; puisque le ministre de la Guerre vient de poser la question aux généraux en les invitant à lui transmettre les avis des corps de troupe avec leur propre avis, sur son utilité, sa suppression ou son remplacement par un bulletin d'information.

On sait que les permissionnaires sont actuellement astreints en arrivant au lieu de permission, à faire viser leur titre de permission ou de congé, soit par le commandant d'armes, soit au moins par

la gendarmerie. Ce qui quelquefois fait perdre au malheureux toute une journée, quand son village est loin du siège de la brigade de gendarmerie. Ce qui pour les gendarmeries ou pour les officiers de place constitue une véritable perte de temps, aux époques des permissions nombreuses.

Quel est l'avantage de ce visa. Cela, dit-on, met le permissionnaire sous la surveillance de l'autorité militaire voisine. Je ne vois pas bien en quoi consiste cette surveillance. Si l'homme se conduit bien, la surveillance est inutile ; si l'homme se conduit mal et que l'autorité n'en sache rien (car ce n'est pas le visa qui le lui fera savoir), la surveillance est inefficace ; enfin si l'homme se conduit mal et que l'autorité le sache, elle agira en conséquence, sans que le visa y ait été pour rien. Je considère donc le visa comme à supprimer purement et simplement[1], sans qu'il y ait lieu, comme l'a fait entrevoir le ministre dans sa circulaire interrogative, de s'inquiéter s'il convient d'aviser l'autorité locale au moyen d'un bulletin à remettre par l'intéressé ou a envoyer par le corps.

§ 18. — *Lieu de résidence.* — Une permission est toujours don-

1. Cette étude était envoyée à l'imprimerie, lorsque la *France militaire* consacra deux articles au *visa des permissions.*

Le 10 mars, la feuille technique propose trois solutions : constater la présence des militaires en permission par la gendarmerie, ou bien augmenter le personnel chargé des visas, ou bien enfin majorer les permissions d'un jour.

Le 12 mars elle en propose une quatrième (précisément celle que nous indiquons ici), dont la paternité est attribuée au général Faure-Biguet, gouverneur de Paris, en des termes qui méritent d'être reproduits :

« On conte que, Clausewitz interrogeant un jour sur un thème tactique un des élèves de l'Académie de guerre de Berlin, celui-ci lui répondit que le problème comportait trois solutions.

« — Rappelez-vous, riposta le maître, que, quand il y a trois solutions, c'est la quatrième qui est la bonne.

« Cette histoire classique, sinon légendaire, en évoque une autre du même du acabit. C'est celle de l'enfant qu'on veut purger.

« — Veux-tu de l'huile de ricin ou de l'eau de Rubinat ? — J'aime mieux les gateaux.

« Ces réponses me sont revenues à l'esprit à propos des trois moyens proposés pour le visa des permissions. Il y a un moyen plus simple encore et plus expéditif : *C'est de supprimer tout bonnement cette formalité.* Mais, comme pour l'œuf de Christophe de Colomb, il fallait y songer.

« Et bien, on y a songé, et l'officier qui a eu le mérite de concevoir ce remède radical, n'est ni plus ni moins que le Gouverneur de Paris, un fantassin..... »

Nous sommes très heureux de nous trouver en communion d'idée sur ce point avec M. le général Faure-Biguet.

née pour en jouir dans un ou deux endroits déterminés. A quoi bon ? Si l'Etat payait les frais de voyage, je comprendrais qu'il tînt à limiter sa dépense à la distance du lieu de garnison au lieu de résidence de la famille de l'intéressé. Quand le permissionnaire (officier ou soldat) est envoyé dans une ville d'eau pour sa santé, je comprends que l'Etat inscrive ce lieu de séjour sur le titre d'absence et prenne même des précautions pour s'assurer que le permisionnaire y réside réellement. Mais, dans les autres cas, qu'importe ? Que le permissionnaire soit où bon lui semble ; pour son régiment, n'est-ce pas chose indifférente ? Ce qui est nécessaire, c'est que le permissionnaire fasse toujours savoir à son capitaine ou à son colonel, s'il est lui-même capitaine ou officier supérieur, à quel endroit il compte se trouver, pour pouvoir en tout temps, y recevoir les avis, ou les ordres, par la poste ou par le télégraphe, en cas d'urgence.

Voilà la solution pratique certaine et prompte.

Sous la législation actuelle, les communications que les autorités militaires peuvent avoir à faire aux permissionnaires doivent passer par les bureaux des places ou par les gendarmeries. Il n'y a à cela aucun avantage ; mais bien un retard qui est souvent de plusieurs jours, sans compter le temps que perdent les pauvres gendarmes à faire le métier du facteur.

§ 19.— *Prolongations.*— Tout permissionnaire peut avoir besoin d'une prolongation, par suite d'une circonstance inopinée : le décès d'un proche parent, un accident qui lui arrive, etc. J'ai déjà fait présenter plus haut les mille chinoiseries et même les impossibilités auxquelles on se heurte en pareil cas ; car, dans l'armée, on ne sait pas encore prévoir l'imprévu. Si l'intéressé est en permission de trente jours, personne au monde ne peut légalement retarder son retour d'une minute. On est obligé de... tourner la difficulté.

En appliquant les principes que j'ai indiqués, un simple télégramme au chef hiérarchique, et le problème est légalement résolu. En cas de maladie, demander la visite de l'autorité médicale compétente. En dehors de ces cas, pourquoi importuner l'autorité militaire locale qui est tout à fait désintéressée dans la question. Le mot « prolongation » est à rayer du dictionnaire militaire. Si la permission accordée de 8 jours est à prolonger de 2 ou 3 jours, une nouvelle permission de 2 ou 3 jours sera accordée... ou refusée, tout simplement, par le chef hiérarchique compétent et intéressé.

§ 20. — *Paperasserie.* — Dans l'état actuel, la paperasserie qui concerne les permissions et les congés est considérable ; et j'ajoute combien inutile.

D'abord on peut supprimer sans aucun inconvénient sur les situations administratives toutes les inscriptions qui ne modifient pas les allocations, c'est-à-dire presque toutes permissions d'officier. Il suffit que l'officier soit porté absent pour mémoire, sur la situation du commandement, comme on porte les punitions aux objets divers.

A quoi sert le plus souvent le *titre de permission*? — Pour les hommes de troupe: à constater la légitimité de la rentrée. Un simple petit bout de papier de la grandeur d'une carte de visite suffirait pour cela, portant le numéro du régiment, de la compagnie ou de l'escadron, le nom de l'homme et la date (du... au...), avec la signature du chef hiérarchique. Pour les officiers il ne sert à rien : l'inscription sur la situation du commandement suffit le plus souvent.

On objectera que ce titre est nécessaire pour être présenté à la gare, afin de légitimer le droit au quart de place. Mais les officiers ont leur *carte d'identité*; car je ne sache pas qu'un seul officier n'en soit pas pourvu — sauf accident. Et la carte d'identité avec photographie, de l'intéressé est une garantie bien plus certaine du droit que le titre de permission si facile à contrefaire.

Les hommes de troupe ont un *livret individuel* qui, à défaut de photographie contient un signalement que le titre de permission ne porte presque jamais. La présentation de ce livret doit suffire au distributeur de billets qui n'a vraiment aucune qualité pour savoir à quel titre voyage le militaire, si c'est pour son plaisir ou pour sa santé...

Un titre et l'inscription d'une mutation ne sont nécessaires que lorsque l'absence donne droit à des frais de route et doit modifier les perceptions. C'est le cas le plus rare. On voit d'ici quelle grande simplification d'écriture résulterait de l'application de ce seul principe.

§ 21. — Je termine cette causerie dans laquelle je crois avoir mis en lumière, dans leurs grandes lignes, les principales simplifications à réaliser pour faire entrer la logique dans la réglementation des permissions, de manière à satisfaire les intérêts de chacun, sans nuire à l'ensemble.

Pour achever gaîment, je raconterai, comme mot de la fin, un

fait dont je garantis l'authenticité et qui montre bien les beautés de l'administration militaire en matière d'absence.

Par suite d'une erreur de calcul, un officier détaché dans une école avait perçu en solde: 0,36 centimes de trop. De nombreuses écritures faisaient ressortir cette erreur qui avait échappé à plusieurs vérifications.

Cela se passait, il y a exactement 17 ans.

Il s'agissait de faire reverser par l'officier, dans la caisse où ils manquaient, ces 36 centimes.

Que fit-on? J'aime mieux vous le dire tout de suite; car vous ne le devineriez pas.

L'officier fut envoyé en feuille de route dans la ville où devait s'opérer le versement. Il voyagea (2 jours de route aller et retour), perçut environ 15 francs d'indemnité; mais les 0,36 centimes firent légitimement retour à l'Etat.

Procéderait-on encore ainsi, le cas échéant? J'espère que non. Les dernières circulaires sur les frais de déplacement ayant été rédigées dans un sens strictement économique, presque trop; mais passons.

Ce qui est certain c'est qu'on griffonnerait des comptes pour plus de 0,36, si toutefois l'on estime de quelque valeur le temps que mettent les scribes à noircir le papier.

JEAN D'ESTOC.

LE PROTESTANTISME DEVANT LE PEUPLE FRANÇAIS

La *Revue chrétienne* du 1er mars 1902 s'occupe de notre collaboration à la *Revue du Monde catholique* : elle en a déjà parlé, elle en parle, elle en parlera encore. Nous voulons l'en remercier. Les écrits ont, sans doute, vie en eux-mêmes, en proportion de la part de vérité qu'ils expriment; mais pour que leur enseignement exerce toute son influence, ils ont besoin de se heurter à la contradiction et d'en triompher. On ne critique que ceux qu'on honore; en les critiquant selon la vérité, on les oblige; en les critiquant à faux, on les sert. Le critique, c'est l'homme de peu, placé derrière le triomphateur antique, qui lui criait, sur la montée du Capitole : Souviens-toi que tu es poussière. Vérité terrible en pareille circonstance, mais qui ne donnait au triomphe qu'une plus vive saveur. Un grain de poussière qu'un peuple acclame et que les dieux vont honorer de son vivant, par décret du Sénat, n'est-ce pas le comble de la grandeur? Nous n'avons plus, il est vrai, ni Sénat, ni Capitole; mais il y a un lieu où la vérité, la vertu, la justice reçoivent encore et recevront toujours des triomphes, c'est la conscience du juste et le sanctuaire du Seigneur.

Nous voulons donc d'abord remercier la *Revue chrétienne*. Nous la remercions tout particulièrement de l'erreur qu'elle nous signale, sur un mot prêté à Calvin. Nous l'avions trouvé, en effet, il y a soixante années — *Grande mortalis ævi spatium!* — dans Martin Bécan; nous l'avions emprunté, en dernier lieu, à Fraudenfeld, professeur d'histoire à Fribourg, dans son *Tableau synoptique* de l'histoire universelle. Du moment que l'adversaire nous dit que cette citation est apocryphe et nous offre, à l'appui de son affirmation, des références, nous voulons le croire sans y aller voir; et puisque le P. Brucker, un savant jésuite, a constaté lui-même l'erreur avec une parfaite loyauté, cela prouve, au moins pour les protestants, qu'il ne faut ni assassiner, ni calomnier les

Jésuites. Nous étions tombé loyalement dans l'erreur; nous l'effaçons loyalement. Un grand merci à la *Revue chrétienne.*

Nous réclamons d'ailleurs le bénéfice des circonstances atténuantes. La *Revue chrétienne* ignore, sans doute, que nous sommes proscrit; proscrit au nom du libre examen par le parti des juifs, des protestants et des francs-maçons, aujourd'hui maîtres de la France. Pendant cinquante ans, nous avions consacré toutes nos ressources à acheter des livres et nous avions employé tout notre temps à nous en servir. En 1896, date de notre proscription, nous possédions une bibliothèque de quarante mille volumes, la bibliothèque peut-être la plus riche qui ait illustré jamais, nulle part, un presbytère de campagne. La proscription (hélas! c'est notre plus vif et plus durable chagrin!) nous obligea à vendre nos livres pour acheter du pain; à vendre pour quatre mille francs, ce qui nous en coûtait soixante. Autrefois nous avions, par an, pour cinq cents francs d'abonnements aux Revues savantes; nous achetions par an pour mille francs au moins de livres: les libraires de Paris nous connaissent tous: aujourd'hui nous n'avons plus, pour nous tenir un peu au courant, que les livres et les journaux qu'on nous donne. Nous payons, par notre collaboration effective, l'envoi, gracieux d'abord, de la *Revue du Monde catholique*; et c'est pur hasard que la *Revue chrétienne* nous fasse connaître ce que nous eussions lu autrefois dans les *Etudes littéraires* des Pères Jésuites. A la *Revue chrétienne* donc réitération de notre gratitude.

Nous voulons maintenant répondre à ses critiques. Pour répondre à des critiques, il y a deux manières de s'y prendre: l'une, *analytique,* consiste à prendre l'un après l'autre les griefs de l'adversaire, à les discuter séparément, à y répondre d'une manière topique: c'est une guerre de broussailles, peu lumineuse, sans intérêt, sans profit, souvent sans honneur: des batailles sur des pointes d'aiguille ou autour d'un grain de sénevé; — l'autre, *synthétique et compréhensive*, consiste à ramasser dans une thèse positive les griefs de l'adversaire et à les écraser, sous le marteau-pilon, de propositions prouvées. Par l'analyse on se défend; par la synthèse, on transforme la défense en accusation et on rejette l'adversaire sur une défensive d'autant plus ingrate, qu'il soutient une thèse ruinée; qu'il n'est plus qu'un soldat enfermé dans une tour pleine de cendres, où tous les mouvements produits suffoquent l'adversaire.

Je ferai remarquer, à la *Revue chrétienne,* une seule chose: son Isocrate, masqué et manqué, ne comprend même pas la grandeur

séculaire des Jésuites et des Bénédictins. En présence de ces créations merveilleuses, à jamais illustrées par leur organisation et par leurs services, ce myope ou cet aveugle, — car il peut être les deux par une mystérieuse accumulation, — s'arrête à des vétilles. Au moment ou, faute de pouvoir les tuer, on les proscrit, lui, fait ce dont il innocente Calvin, il les calomnie. Que dis-je ? Calomnier, il ne s'y hausse même pas ; il souligne sa faible intelligence de l'histoire et fait des grimaces. Adversaire voilé, vous êtes au-dessous de Guizot, au-dessous de Gibbon, au-dessous même de Voltaire ; vous vous mettez au niveau de ce pauvre Magen, lequel, en ses exercices, compila contre les ordres religieux, un énorme in-quarto, où la seule chose qui reluise, après la preuve inutile de sa malveillante injustice, c'est la preuve magnifique de son ignorance. Je me borne à cette observation.

La *Revue chrétienne* est une revue protestante, c'est-à-dire une revue anticatholique, c'est-à-dire une revue antireligieuse, c'est-à-dire un appoint à cet exécrable complot révolutionnaire qui veut, en France, arracher le seuil des églises et supprimer le culte que notre humble terre doit à la divinité. J'aurai répondu à ces critiques sommairement, et à tous ses articles en gros, en posant, devant le peuple français, la *question du protestantisme*. Cette question est trois fois séculaire ; je me borne à l'exposer dans son ensemble et surtout dans ses aboutissements. *Intelligenti pauca.*

I

Fondateurs du protestantisme

L'an du monde, à peu près cinq mille sept cents, quinze cents ans après que Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, fut mort en croix, pour le salut du monde, naquirent, en Europe, les fondateurs du protestantisme. La religion catholique, la seule vraie religion, remonte par une succession ininterrompue de souverains pontifes, jusqu'à Jésus-Christ, Fils de Dieu, et par les Prophètes et les Patriarches, jusqu'à Adam, qui fut de Dieu. La religion protestante, si l'on peut se servir de cette antithèse, ne remonte qu'à trois siècles : c'est bien jeune pour une religion qui, d'après son étymologie, pour mériter ce titre, doit relier tous les hommes à Dieu, à tous les points du temps et de l'espace. De plus, dans cette courte durée, le protestantisme, qui n'est qu'une négation, c'est-à-dire une destruction, ne peut invoquer en sa faveur, ni

unité de doctrine, formulée par un symbole, ni unité de pouvoir enseignant, dont la récusation est sa raison d'être. En ne consultant que le bon sens, on ne voit rien, dans le protestantisme, rien de ce qui doit constituer nécessairement une religion.

A l'époque du dernier Concile, un protestant américain posait, à ce propos, un dilemme qui m'a toujours paru décisif. Ou l'Eglise est d'institution divine ou non ; si l'Eglise est d'institution divine, ni Luther, ni Calvin, ni personne ne pouvait licitement modifier sa constitution ; ou elle n'est pas divine, mais une simple institution humaine, participant comme telle à la fragilité inhérente aux œuvres de l'homme, et alors le protestantisme n'est qu'une de ces mille aberrations, jouet fragile de l'imbécile humanité. Or une religion et une Eglise doivent être divines, ou les protestants ne sont rien, d'après leur propre aveu.

Les principaux fondateurs du protestantisme en Europe furent Luther, Calvin et Henri VIII.

Luther (en français charogne), fils d'un pauvre mineur saxon, avait mendié dans sa jeunesse et suivi, par charité, un cours d'études ecclésiastiques. A l'âge requis par les canons, il fut ordonné prêtre et se fit moine : voilà qui devrait peu le recommander à nos laïcisateurs. Sur ces entrefaites, le pape Léon X avait confié, aux Dominicains, la prédication en Allemagne des indulgences accordées aux bienfaiteurs qui aideraient, de leurs aumônes, l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre au Vatican. Les Augustins en furent jaloux ; les ordres religieux ont volontiers de ces jalousies, misères qui ne tirent pas autrement à conséquence. Luther, pour servir les rancunes de son Ordre, attaqua les Indulgences ; attaque bien peu réfléchie, car le Christianisme lui-même n'est pas autre chose qu'une indulgence. Pour donner corps à sa résolution, Luther afficha aux portes d'une église quatre-vingt-quinze thèses, accusant d'hérésie, les prédicateurs Dominicains. Au début, Luther voulait donc purifier l'Eglise d'erreurs, la maintenir sans taches, ni rides ; il était à cent mille lieues de toute idée de séparation. Les Dominicains allemands, qui étaient solides, ripostèrent fortement à Luther. Pour arranger le différend, — car l'Eglise est une maison de paix, — il y eut des colloques privés, des conférences publiques, des rapports aux autorités civiles et ecclésiastiques. Luther, qui ne cherchait qu'à se donner de l'importance, fit avorter ces propositions de paix, et lui qui voulait purifier l'Eglise, s'en sépara comme de la sentine de tous les vices. Une fois qu'il eut levé le drapeau du schisme et de l'hérésie, Luther ne se tint pas à la critique des

indulgences ; il renversa tout le corps traditionnel de la dogmatique chrétienne et rejeta l'autorité de l'Eglise. Luther, qui avait avec le diable de fréquentes disputes, qu'il a racontées lui-même, ne se borna pas aux négations théologiques ; il épousa une religieuse qui le rendit père de huit enfants, dont un né avant mariage ; il prêcha aux paysans une révolte qui causa la mort à plus de cent mille d'entre eux ; il recommanda, aux princes, le vol des biens ecclésiastiques. Un Prussien me disait, en 1870, que Luther avait été le Garibaldi de son temps, l'agent passionné et aveugle d'un ébranlement d'où est sorti la révolution. A sa mort, Luther crayonnait sur la muraille un mauvais vers latin où il confessait lui-même qu'il n'était qu'une peste et une charogne :

Pestis eram vivus, moriens tua mors ero, Papa.

Un prêtre infidèle à ses vœux, un religieux déserteur de ses serments, un homme consacré à Dieu, qui arrache à Dieu une religieuse pour un commerce sacrilège, un dogmatiseur qui ne sait même pas se mettre d'accord avec lui-même, un tribun qui prêche la guerre civile, un misérable qui jette les pauvres âmes, pour trois cents ans, dans les ténèbres de ses négations : voilà, en abrégé, tout Luther. — Je ne pense pas qu'un seul protestant suive aujourd'hui la dogmatique de Luther ; ceux qui gardent son nom ont pris le contre-pied de ses doctrines.

Dès ce temps-là, on jugeait Luther, comme nous le jugeons aujourd'hui. Boire à outrance, faire ripaille, courir les femmes, cela s'appelait : *Vivre à la Luther*, *Lutheraniter vivere*. — « Véritablement, disait son compère Calvin, Luther est *très vicieux*. Plût à Dieu qu'il eut pris soin de réprimer davantage *son incontinence ;* plût à Dieu qu'il eut songé davantage à confesser *ses vices !* » Lui-même disait par forme d'adage ; « Bien boire et bien manger, voilà le secret du bonheur. » — Sur la couverture d'un de ses livres, il avait exprimé le vœu d'avoir de belles femmes à discrétion et point d'enfants. Dans ses moments de gaité, et son ivrognerie lui en assurait beaucoup, il disait : « En vérité, frères, nous sommes des gueux. »

Jean Chauvin, de Noyon (en latin *Calvinus*) avait étudié à Bourges, où ses camarades l'appelaient l'*Accusatif*. Gravement coupable en matière de mœurs, on lui grava, sur l'épaule, avec un fer rouge, la fleur de lys de la sodomie. Cette décoration était la préparation naturelle à la confection d'un nouvel Evangile : Chauvin s'enfuit à

Genève avec la marque de vocation qu'il portait sur l'épaule. Les huguenots, à Genève, avaient fait main-basse sur l'autorité municipale et sur les biens de l'Eglise : Chauvin fut accepté pour leur servir d'Apôtre du nouvel Evangile, favorable à la révolte et à la confiscation. L'apôtre fleurdelysé releva les doctrines du fatalisme prédestinatien que l'Eglise avait repoussées dès le Ve et le IVe siècle ; — et que le bon sens réprouve. Aux dogmes grossiers, Calvin ajouta la plus féroce intolérance ; et surtout, bien qu'il fut clerc, le galant ne manqua pas de prendre femme. A Genève, ce Robespierre tonsuré régnait par la terreur. Sur sa demande, le Conseil avait érigé une potence, avec cette inscription : *Pour qui dira mal de Monsieur Calvin!* En deux ans, d'après les registres de Genève, ce buveur de sang fit exécuter quatre cent quatorze jugements en matière criminelle. Calvin mourut jeune, épuisé de débauche, rongé tout vivant, comme Galère, par des vers qu'engendraient d'incurables abcès. La pourriture, c'est, dans le protestantisme à ses débuts, l'odeur de sainteté.

Calvin est, dans l'humanité, un espèce de monstre. Malgré ses vices odieux, Luther montre quelques bons sentiments, parfois du cœur, souvent de l'éloquence : Calvin n'a rien qui puisse agréer. Ecrivain sec et pâle, théologastre absurde et monstrueux, pédant toujours en colère, âme pleine de fiel, mine fourchue sur laquelle se réflétera éternellement la flamme du bûcher qui dévora Michel Servet : voilà, en quelques mots, la photographie de Calvin.

Ses amis, qui avaient intérêt à cacher ses vices, n'en parlent pas autrement. « Calvin, disait son professeur Volmar, est violent et pervers : tant mieux, voilà l'homme qu'il faut pour avancer nos affaires. » Bucer ajoute : « Calvin est un vrai chien enragé : cet homme est mauvais. Garde-toi, lecteur, des livres de Calvin ! » Le disciple chéri de Calvin, Théodore de Bèze, dont les *Juvenilia* préconisent le vice qui fit marquer Calvin à l'épaule, voulez-vous savoir comme il traite son maître ? « Calvin, dit-il, n'a jamais pu se former ni à la tempérance, ni à des habitudes honnêtes, ni à la véracité : il est demeuré *enfoncé dans la boue.* » Après ces éloges funèbres, on doit avoir une haute idée du deuxième apôtre du protestantisme.

Henri Tudor, huitième du nom, roi d'Angleterre, avait épousé Catherine d'Aragon. Après vingt ans de mariage, ce gros homme eut des scrupules et demanda, au Pape, le droit de divorcer ou plutôt la nullité de ce mariage. Le Pape ne put trouver la demande

fondée, il rejeta la supplique du roi d'Angleterre, qui, par le fait, reconnaissait la souveraineté du Pontife Romain. Henri VIII, ne pouvant obtenir divorce du Pape, se fit pape lui-même et s'accorda, à lui, Henri VIII, la permission de divorcer. Le motif qui le pressait, c'est qu'il était épris d'une de ces demoiselles qu'on appelle d'*honneur*, parce qu'elles n'en ont pas toujours; que cette demoiselle était enceinte des œuvres du roi et qu'il fallait, par un prompt mariage, ôter à l'enfant dont elle allait accoucher, le stigmate d'*adultérin*. Après ce second mariage, Henri VIII ne trouvant pas à son gré la nouvelle épouse, lui fit, en sa qualité de roi, couper la tête, exécution qui le dispensa de s'accorder, en sa qualité de pape anglais, un second divorce. Ce cumul de pouvoirs lui était du reste, pour ses opérations matrimoniales, très nécessaire. Après la seconde femme, il en prit une troisième ; après la troisième, une quatrième ; après la quatrième, une cinquième ; après la cinquième, une sixième, et tantôt comme roi, il les décapitait, tantôt comme pape, il leur signifiait le divorce. Ce Barbe-Bleue, tout plein de crapule, mourut au moment où il songeait à prendre une septième femme.

Henri VIII fut un pourceau couronné, un homme de débauche et de sang. Jamais il ne refusa, à ses passions, l'honneur d'une femme, et la vie d'un homme à ses vengeances. Ce Sardanapale, doublé d'un Néron, jeta au vent la cendre des saints pour voler les reliquaires ; mit la main sur les abbayes, pour grossir ses trésors : et après l'avoir retranché de l'Église, confisqua la liberté de son pays et posa la pierre d'attente de la révolution qui coupa la tête de Charles Ier au profit de la Grande-Charte. Dans son bon temps, avant que la luxure n'en eut fait une bête féroce, Henri VIII avait défendu contre Luther, les doctrines de l'Église et proclamé sa divine institution : schismatique par la plus évidente contradiction, il ne se donna pas la peine de forger des hérésies ; schismatique, il tuait les catholiques pour crime de révolte ; il tua en particulier le cardinal John Fischer, évêque de Rochester et Thomas Morus, une des illustrations de l'humanité ; non hérétique, il envoyait à la hache le sectateur de Luther ou de Calvin, qu'il découvrait dans ses États.

Les trois fondateurs du protestantisme en Europe, sont des hommes qui, simples particuliers, dans une société régulière, eussent mérité d'être envoyés au bagne. Le pouvoir qui eut exécuté ces trois grands criminels, eut épargné à l'Europe, les plus terribles catastrophes et assuré l'avenir de la civilisation.

Autour de ces faux réformateurs se groupèrent des compagnons dignes de pareils chefs. Zwingle, curé d'Einsiedeln, déclara publiquement que, dévoré depuis plusieurs années de viles passions, il s'appliquait en prenant femme, un emplâtre émollient. Bucer, prêtre comme Zwingle, se maria de même; Œcolampade, Carlostard, Melanchton et beaucoup d'autres, en firent autant. L'adhésion de mauvais prêtres aux doctrines de Luther, fit faire à Erasme, cette très juste plaisanterie : « C'est une comédie qui finit ordinairement par un mariage. »

Les bons prêtres restaient fidèles à l'Église romaine; les autres se déboutonnaient *coram populo*. C'est là ce qu'ils appelaient, par une antiphrase horrible et grotesque, *la réforme!* C'était la réforme de l'Église par l'expulsion de la pourriture. La corruption entraîne la corruption, comme l'abîme invoque l'abîme.

Si les déformateurs du XVIe siècle ne se recommandaient pas précisément par la sainteté, peut-être, au moins, recommandaient-ils leur mission, par l'éclat des miracles. Mais Erasme nous dit qu'à eux tous, ils n'ont pas seulement guéri *un cheval boîteux*. A ceux qui lui demandaient les marques divines de son apostolat, Luther répondait qu'ils étaient des *Turcs, des chiens enragés, des porcs, des suppôts de Satan :* voilà des preuves faciles à trouver pour cet engueuleur, mais d'une mince force. Calvin, moins prudent, voulut y aller de son petit miracle et manqua son coup. Un compère devait faire le mort; Calvin le ressusciterait d'autant plus facilement que la mort n'était que feinte. Au moment où Chauvin prononça les paroles solennelles : « Mort, levez-vous ! » le vivant mourait, frappé de Dieu.

A l'époque du baptême dans le Jourdain, une voix du ciel se fit entendre : « Celui-ci est mon fils bien aimé, écoutez-le. » De ce miracle manqué, une voix de la terre s'élève, qui dit à Calvin et à tous ses émules en réformation à rebours : « Vous êtes tous des imposteurs. »

Le docteur Jarcke a publié, sur les fondateurs du protestantisme, des études qui gardent toute leur autorité. Ignace Dœllinger, alors vertueux et dès lors très érudit, a composé trois gros volumes sur le *développement intérieur* de la réforme : volumes où il prouve par des textes contemporains, très souvent par des aveux, par des cris de désespoir, que ces soi-disant réformateurs n'étaient que des réformateurs sacrilèges. Jansen, l'historien du peuple allemand, a démontré avec une formidable érudition, par une haute intelligence de l'histoire, que le protestantisme n'a été pour le

monde qu'un fléau. Dès le XVIe siècle, c'était, parmi les savants controversistes, une sorte d'adage : « Le protestantisme est pire que le paganisme. » Le paganisme, en effet, n'était que la corruption de la révélation primitive, corruption qui rendit la rédemption moralement nécessaire : le protestantisme est la corruption de l'Évangile, corruption dont aucune rédemption ultérieure ne peut relever les peuples apostats : *Protestantismus paganismo deterior.*

II

La règle de foi protestante

On entend par *Règle de foi,* la règle à suivre pour arriver à la foi, principe fondamental et vertu constitutive de toute religion.

Dans l'Eglise catholique, cette règle est aussi facile à connaître qu'à observer. Dieu a révélé aux hommes, ses mystères de grâce ; cette révélation a été consignée sur les pages de l'Ecriture sainte et dans les monuments de la Tradition ; sa garde, sa définition, sa propagande ont été confiées au magistère de l'Eglise. L'Eglise catholique déclare que telle ou telle vérité est réellement contenue dans la Tradition et dans l'Ecriture sainte ; qu'ainsi elle est certainement révélée de Dieu. Tous les fidèles doivent croire conformément à la déclaration dogmatique de l'Eglise.

Voilà la règle de foi admise de tous les siècles chrétiens. C'est là ce qu'ont enseigné tous les Pères, tous les Docteurs de l'Eglise. Ce que nous devons croire, c'est ce qu'enseignent le Pape et les Evêques. Ce que nous devons rejeter, c'est ce que le Pape et les Evêques condamnent et rejettent. Quand une doctrine est douteuse, c'est au tribunal du Pape et des Evêques, que nous devons nous adresser ; et c'est de là seulement, c'est de ce tribunal toujours subsistant, toujours assisté de Dieu, qu'émanent les jugements sur les choses de la religion et, en particulier, sur le vrai sens des Ecritures.

Cette règle de foi que l'Eglise a toujours respectée ; qui était déjà la règle implicite des Patriarches, de Moïse et des Prophètes ; qui se retrouve équivalemment au fond de tous les cultes, parce qu'elle est la seule règle du bon sens et d'une sage pratique : cette règle est rejetée par le Protestantisme.

La règle de foi protestante, c'est qu'il n'y a pas de règle. L'homme est une créature intelligente et libre, mais déchue, et par conséquent à régler par une loi et une autorité certaines et sou-

veraines. D'après les sectaires protestants, c'est à l'intelligence, qui a le plus besoin de règle, à être, pour elle-même, sa règle ; et sa liberté autonome peut prendre, envers la liberté, toutes les franchises, y compris la liberté de l'erreur. Cette dernière liberté est même, je crois, l'objectif du protestantisme, parce qu'elle abaisse, devant toutes les passions, toutes les barrières.

Au point de vue pratique, cette liberté absolue de penser n'existe nulle part : ni dans les lettres, ni dans les sciences, ni dans les arts, ni dans la famille, ni dans la cité, ni, à plus forte raison, dans aucune société humaine. Dans toutes les écoles il y a des principes respectés, des lois immuables, des traditions reçues, des maîtres dont l'autorité fait loi. Dans la famille, le père et la mère sont revêtus d'une autorité, divine dans son principe ; ils commandent en vertu de cette autorité ; les enfants doivent obéir sans discussion. Dans la société civile, il y a un code, des administrateurs, des magistrats, des soldats, un principe, symbole dépositaire et gardien de l'autorité sociale. Comment ce qui est contre la nature de toutes les institutions serait-il, dans l'ordre religieux, selon la nature, quand la nature de la religion est d'être un ordre de Dieu ?

Ce système, partout respecté, d'une loi qui ordonne et d'une autorité qui l'applique, convient également à l'intelligence humaine. Si vous en faites une puissance indépendante et absolue, il n'y a plus ombre de religion divine, mais seulement une conception humaine, mais seulement des opinions que chacun se forme suivant son bon ou mauvais esprit, suivant ses caprices et ses passions. Dans cette supposition, comment, au milieu de systèmes opposés et d'opinions contradictoires, arriver, par son propre et personnel jugement, à la foi surnaturelle, à une conviction inébranlable, qui exclut tout doute ? Croire que cela se puisse faire, dans des matières aussi mystérieuses, aussi difficiles que les matières de religion, c'est tomber manifestement dans la folie de l'orgueil, principe fatal de toutes les folies.

Ainsi le libre examen, la liberté de penser, qui est, sauf l'exercice naturel de la pensée, un non-sens, et, en fait de religion, un contre-sens. Sur les révélations divines, sous leur autorité nécessaire, nous ne sommes pas plus libre de penser sans règle, que d'agir sans règle. Sous peine de désordre et de damnation, nous devons penser la vérité et la vérité seule ; comme nous devons faire le bien et éviter le mal. Ce principe universel s'applique surtout à la religion chrétienne. Les mystères de la religion chrétienne, les dogmes de la foi catholique, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemp-

tion, la Grâce, les Sacrements, l'Eglise, la béatitude, enfin tous les dogmes fondamentaux sont *imposés* à notre religion, parce que ce sont des vérités révélées par Jésus-Christ, des vérités qu'il faut accepter du Christ sans examen libre, parce que nous ne sommes pas libres de discuter les vérités révélées, à plus forte raison de ne pas les admettre.

Les protestants, facile à battre sur ce point, se retranchent sur un autre : ils nous disent qu'ils n'admettent pas la liberté de penser comme un principe absolu de pure philosophie ; dans leur douteuse sagesse, ils appliquent le libre examen seulement à la lecture de la Bible. La Bible, lue *sans notes ni commentaires* (ce point est sacramentel dans la théorie et absolument mis de côté dans la pratique) interprétée par la raison de chacun, à l'exclusion de la Tradition et de l'Eglise, est, pour les protestants, la règle de foi.

La règle de foi protestante, strictement limitée à la Bible, n'est pas recevable en principe. Avant de l'admettre, il faut supposer que c'est à *l'homme* à régler lui-même et *lui seul*, ses rapport avec Dieu. Et s'il lui plaisait de les supprimer, Dieu aurait-il le droit de se plaindre ? Mais si Dieu, qui a certainement, autant et plus que l'homme, le droit de déterminer ces rapports, les a *effectivement réglés* par un acte de sa volonté positive et réalisés dans un ensemble d'institutions, dans l'Eglise par exemple, il faudra donc que la volonté de Dieu s'efface devant la volonté de l'homme.

Or, les protestants croient, comme nous, que Dieu a effectivement usé de son droit d'imposer une règle religieuse ; ils le croient si bien qu'ils disent que cette volonté est consignée dans les saintes Ecritures, et c'est à ce titre seul que la raison humaine doit s'y soumettre. Or, pour adhérer à cette conséquence obligatoire, il faut savoir d'ailleurs : 1° Qu'il existe des Ecritures sacrées, dans l'ensemble desquelles réside le dépôt de la révélation divine ; 2° que ces Ecritures sont *authentiques*, c'est-à-dire du temps, du pays et des auteurs auxquels on les attribue ; 3° que ces Ecritures sont *intègres*, entières, sans retranchement, additions, interprétations, ni altérations d'aucune sorte ; 4° que les auteurs de ces Ecritures, composant sous la dictée de l'Esprit Saint, n'ont pu ni se tromper ni être trompés ; 5° enfin que ces Ecritures, *inspirées* de Dieu, sont *réellement* ce qu'elles ne disent point, et ce dont il est impossible de se douter, qu'elles sont uniquement, exclusivement, la règle de foi.

Cette nouvelle théorie est, de plus, impossible dans l'applica-

tion. Vous dites que la Bible est la règle de foi. Or, pour y recourir, à cette règle, il faut: 1° *Posséder une Bible*, et chacun sait que cela était fort difficile avant l'invention de l'imprimerie; et si cette possession est absolument nécessaire au salut, il faut dire que ce salut, pendant des siècles, a été inaccessible à l'immense multitude, et n'est devenu pratiquement possible que par une invention humaine; 2° *Savoir lire la Bible*, et combien d'hommes, dans la masse de l'humanité, ne sauront jamais lire et seraient, par conséquence rigoureuse, exclus de la vraie foi; 3° Savoir lire la Bible dans le *texte original*, c'est-à-dire en hébreu et en grec, langues dans lesquelles ce livre a été écrit, seul texte qui soit, au pied de la lettre et dans la rigueur d'un juste raisonnement, la vraie parole de Dieu; et 4°, si vous lisez la Bible dans une traduction, la Bible ayant été traduite de l'hébreu en grec, du grec en latin, du latin dans les langues modernes, anglais, français, allemand, etc., vous serez obligé, pour découvrir le vrai sens du texte, vous serez obligé de le rechercher sous le voile de quatre ou cinq traducteurs, tous faillibles comme vous et voués peut-être à l'imposture.

Les Protestants, — le fait est incontestable et significatif, — en même temps qu'ils déclarent les Ecritures règle de foi, ne se sont jamais fait faute de corrompre ou de falsifier même, les Saintes Ecritures. Dans les premières versions, publiées par eux au XVIe siècle, les théologiens comptaient déjà *sept* livres supprimés, *vingt mille* passages éliminés; les textes relatifs aux sacrement de l'Ordre, de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction, au libre arbitre, à la Tradition, au Purgatoire, tous ces textes dénaturés, falsifiés, appropriés aux négations protestantes. Vous, mon cher lecteur, qui n'êtes peut-être pas très fort en grec et en hébreu et qui l'êtes probablement autant que les rédacteurs de la *Revue Chrétienne*, est-ce que vous voudriez vous laisser piper par des traducteurs infidèles et jouer tout bonnement le rôle ridicule de gobemouche?

La nouvelle théorie répugne à la Bible: 1° La Bible ne peut pas être la règle de notre foi, attendu que, d'une part, il n'y est point fait mention qu'elle jouisse de cette prérogative souveraine; et que, d'autre part, il y est dit formellement le contraire. Jésus-Christ n'a point dit à ses apôtres et à Pierre: Allez, colportez des Bibles; » mais: « Allez et *enseignez* toutes les nations: qui vous *écoute m'écoute*. » 2° La Bible n'est pas et ne peut pas être un catéchisme, c'est-à-dire un enseignement religieux court, précis,

clair et complet ; mais un ensemble de livres historiques, moraux et prophétiques, où l'on n'a jamais prétendu offrir un code complet d'enseignement, un formulaire de croyances. — 3° La Bible renferme une foule de passages difficiles, qui, par leur profondeur divine, échappent même aux intelligences les plus lumineuses et fournissent matière aux interminables scissions des Protestants. La règle de la foi chrétienne serait donc inaccessible aux pauvres et aux petits que Jésus-Christ est venu spécialement évangéliser, aux petits et aux pauvres qu'il déclare les enfants privilégiés de son amour.

Cette dernière raison est, à elle seule, tellement convaincante, qu'elle suffit pour ruiner radicalement le Protestantisme. Vous dites que la Bible est l'unique règle de la foi chrétienne. Or, la religion chrétienne contient environ cinquante articles fondamentaux et la Bible, dans son ensemble, contient environ quarante-cinq mille versets. Je vous demande qui pourra lire ces quarante-cinq mille versets pour se faire, par textes synthétiques, je ne dis pas une conviction à vol d'oiseau, mais un symbole de foi. Ce travail suppose tant de loisirs, une telle culture, tant de talents, de connaissances, d'études, qu'il y a, je ne dis pas bien peu de fidèles, mais bien peu de ministres protestants qui en soient capables. Aussi la plupart des protestants sont chrétiens comme le sont la plupart des catholiques, sans recours aux Ecritures, par l'étude du catéchisme et la soumission aux pasteurs. Quant aux pasteurs eux-mêmes, je n'en pense personnellement et n'en veux dire aucun mal ; je ne les traiterai ni de mercenaires ni de loups introduits subrepticement dans le bercail du divin Pasteur ; mais je les crois plus forts sur la partie négative que sur la partie affirmative de leurs fonctions ; quoique je les croie également faibles sur ces deux points au double point de vue de la logique et des principes de l'orthodoxie.

La nouvelle théorie répugne également à la raison. Il est facile de dire qu'on explique l'Ecriture par la raison seule, mais il est difficile de justifier cette affirmation gratuite. D'abord c'est un paralogisme évident et puéril, de soumettre à la raison, puissance intellectuelle de l'Ordre *naturel*, le corps essentiellement *surnaturel* des monuments de la révélation écrite : les Ecritures sacrées ne tombent pas sous la compétence de la raison naturelle. Vous me répondrez, je le sais bien, que vous prenez la raison comme une puissance surnaturalisée par la grâce et que vous ne lui demandez que ce que lui demandent eux-mêmes les fidèles enfants de la sainte

Eglise, une humble soumission à la vérité connue. A quoi je répondrai que nous demandons, nous catholiques, ce service à la raison, en la soumettant à l'autorité de l'Eglise. Dès lors, l'Eglise écartée, le protestant n'a plus que sa raison naturelle et fait tomber la religion au rang des conceptions du rationalisme philosophique. Par la force des choses et la logique des situations, le protestantisme ne sera plus, en effet, qu'un dérivé des systèmes philosophiques en vogue et bientôt les Ecritures, principe sacré de la religion protestante, s'évanouiront dans les tourbillons du nihilisme spéculatif. Nous verrons cela ci-après. Ici, il s'agit uniquement de savoir ce que signifie l'interprétation strictement rationnelle de la Bible.

Veut-on dire que le Saint-Esprit nous éclaire tellement, dans cette lecture, qu'il ne faut rien de plus que sa lumière? Mais si le Saint-Esprit nous parle avec une telle évidence, sa lumière nous suffit et nous n'avons plus besoin des Ecritures. Or, si le Saint-Esprit nous parle de la sorte, comment distinguerons-nous ses illuminations de nos rêveries et nous soustrairons-nous aux entraînements de l'illuminisme? — Veut-on dire que nous sommes éclairés à la fois par la raison et par le Saint-Esprit, que le Saint-Esprit versera ses rayons et que la raison les séparera des rêveries de l'esprit humain? Mais c'est nous mettre dans l'impossibilité de distinguer ce qui vient du Saint-Esprit, ce qui vient de la raison; mais c'est surbordonner à la raison, la lumière du Saint-Esprit; mais c'est jeter l'âme dans de cruelles angoisses. — Veut-on dire que la raison suffira pour nous diriger dans nos lectures? Mais la raison est une puissance finie, changeante, non fondée sur l'Ecriture, qui ne peut plus nous donner que des fantaisies personnelles et des caprices philosophiques. Alors il y aura autant de religions que de raisons et d'individus. En ouvrant à la raison ce libre champ, on consacre en principe toutes les extravagances, on absout toutes les impiétés, on autorise tous les blasphèmes, on justifie toutes les erreurs et tous les crimes.

Que d'horreurs n'a-t-on pas légitimées en expliquant ainsi la Bible par la raison! C'est au nom de la raison et de la Bible que Munzer poussa le paysan à la révolte et que Luther poussa les princes à l'extermination des paysans révoltés. Au nom de sa raison, Jean de Leyde découvrit, en lisant la Bible, qu'il devait épouser onze femmes à la fois et livrer Munster à toutes les horreurs de la plus ignoble tyrannie; Hermann y vit qu'il était le messie envoyé de Dieu; Nicolas, que tout ce qui a rapport à la foi n'est pas né-

cessaire et qu'il faut vivre dans le pêché pour que la grâce surabonde; Sympson, qu'il faut marcher tout nu dans les rues, pour prêcher aux riches le détachement; Richard Hill, que l'adultère et l'homicide sont des œuvres qui opèrent pour le bien, et que, quand l'inceste s'y ajoute, il y a joie au ciel. J'omets les folies de Wesley et de Swedenborg; je ne parle pas de celui qui prétendait qu'il faut prêcher l'Evangile sur les toîts, parce que le Christ a dit : *Quod in aure audistis, prædicate super tecta.* De nos jours, nous avons vu s'établir, d'après les mêmes principes, la république polygame des Mormons, je veux dire l'organisation de la peste, la pratique du crétinisme.

Ce sont là, me direz-vous, des abominations qui dépassent toute mesure. D'accord, mais vous ne pouvez pas contester que des gens, doués, comme vous de raison, et se croyant, comme vous, infaillibles et impeccables, y sont tombés; et de même y tomberaient beaucoup d'autres, n'étant plus préservés de leurs faiblesses par le garde-fou de l'Eglise. — Ensuite, comment ne remarquez-vous pas l'incompatibilité de cette règle avec la pratique ordinaire de la vie? Vous êtes père de famille. Il faut, bon gré mal gré que la raison paternelle supplée, dans la jeunesse, à la raison absente des enfants. Maintenant, à quel âge vous effacerez-vous pour que, vos enfants, plantant là la raison paternelle, se règlent par leur propre jugement? Si c'est à l'âge ordinaire de raison, à sept ans, il est trop clair que les enfants ne sont pas capables alors d'user du libre arbitre en matière d'émancipation religieuse; une émancipation prématurée ne pourrait qu'amener la dissolution de la famille et il faut bien prolonger l'assujetissement de votre progéniture. Si c'est à l'âge de quinze ans, vous les émanciperez justement à l'âge où l'ardeur des passions et l'imprévoyance de la jeunesse, exigent, dans le père, une plus haute autorité; autrement la ruine de la jeunesse et de la famille aurait le double défaut d'être immédiate et lamentable. Si c'est à vingt-cinq ans, alors la raison paternelle est devenue une partie de la raison des enfants et avant de les affranchir, vous commencez par confisquer le premier tiers de la vie.

Le principe rationaliste du protestantisme est si peu recevable dans l'ordre domestique, que les familles protestantes font suivre, à leurs enfants, exactement la même discipline que les familles catholiques; ils les confient aux instituteurs et aux pasteurs; ils les mettent au catéchisme; ils leur font faire des premières communions et des confirmations. Pratiques empruntées à l'Eglise et qui

ne peuvent se retenir que dans des conditions de discipline catholique.

Les Protestants ont d'ailleurs si bien compris les vices absurdes de leurs théories, qu'ils n'ont pas seulement, pour l'éducation des enfants, marché sur les traces des familles chrétiennes ; ils ont encore, pour tout le reste, imité parfaitement, ou plutôt bénévolement, les pratiques et l'organisation de la Sainte Eglise. Ainsi, ils ont tenu des synodes, créé des consistoires, dressé des formulaires de foi, établi des autorités religieuses, mis des pasteurs à la place des curés, des surintendants à la place des évêques, des rois et des empereurs à la place du Souverain Pontife. Il existe, je crois des catéchismes de Luther et de Calvin, comme il en existe de Bossuet, de Bellarmin et d'une foule d'autres. Les Protestants d'Allemagne ont la confession d'Augsbourg ; les calvinistes français, mieux inspirés, ont la confession de Charenton, endroit prédestiné à être le Sinaï des nouvelles doctrines. La tiare n'obsède plus les imaginations protestantes ; mais des papes à cheval et des papesses en jupes, ça ressemble au pontife de Rome, comme une caricature peut ressembler à un type normal. Les Protestants ont été longtemps les singes des Catholiques.

Toute la hiérarchie catholique a été copiée par le protestantisme, et les institutions qui représentent parmi nous la foi, sont appelées également parmi eux à la promulguer. Chose remarquable ! dans les temples du libre examen, où régulièrement il ne devrait se trouver que des Bibles et des cellules réservées aux études strictement individuelles, où chacun devrait examiner seul, sans notes, ni commentaires, le texte de la Bible, vous ne trouvez qu'une *chaire*, le siège d'un maître qui parle à des fidèles, d'un pasteur qui nourrit intellectuellement son troupeau, soit en expliquant le catéchisme, soit en prouvant l'Evangile ou en le commentant, absolument comme le curé catholique. Là où devrait s'exercer dans sa plénitude, sans lisières, sans embarras, la liberté de penser, on commence par lui imposer une chaire, un prédicateur, un commentateur en chair et en os, un pasteur qui, s'il a du talent et des connaissances, doit peser infiniment plus sur la libre raison, qu'un commentaire de Cornélius, de saint Thomas et de saint Augustin.

De plus, ces prédicants qui crient sans cesse : « La Bible, toute la Bible, rien que la Bible ! » ils enseignent mille choses qui ne se trouvent point dans la Bible. Mais les inconséquences ne les sauvent pas et ils ne s'entendent pas plus entre eux qu'on ne s'entendait à Babel. Le dictionnaire des sectes protestantes en compte

deux ou trois cents, belle marque de fraternel accord, dans les éparpillements du schisme. Au reste, si vous regardez dans ces minuscules fragments de la révolte, à part les passions qui les exaltent et les abusent, vous trouverez bien peu de doctrines positives, encore qu'elles soient véhémentemeut contradictoires. Le protestantisme est moins une religion, que le lieu d'une religion ; c'est une accumulation de zéros en tranches séparées, que ne précède aucun autre chiffre ; et l'on pourrait écrire sur son ongle ce que croient les protestants.

Un peintre, pour rendre tangibles les contradictions et le néant du protestantisme, par l'effet nécessaire de sa règle de foi, avait représenté, dans un tableau, l'Eucharistie. Au milieu, Jésus dit : « Ceci est mon corps »; à droite, Luther dit : « Ceci est avec mon corps » ; à gauche, Calvin dit : « Ceci est la figure de mon corps. » Ces mêmes mots produisent, chez les catholiques, la présence réelle ; chez les luthériens, l'impanation ; chez les calvinistes, le figurisme. L'artiste avait écrit, en haut de sa toile : « Choisissez. » Pour nous, catholiques, notre choix est tout fait. Nous envoyons au diable Calvin et Luther, destination à laquelle ils ont rigoureusement droit ; nous recevons l'Ecriture interprétée par la Tradition, proposée à notre foi par l'Eglise et nous restons tout simplement avec Jésus-Christ.

Je m'abstiens de toute réflexion ; la *Revue chrétienne* me reprocherait de me livrer aux jubilations de l'invective.

(*A suivre*). JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

X

Du tripot au Faucon-Gris (SUITE)

En un instant la salle des jeux fut vide. Alors, entouré de ses *grecs*, de son *philosophe*, du *croupier* et du *fermier*, de *l'allumeur* et du *racoleur*, tous attérés, Daveleyne demanda ce qu'on allait faire et devenir.

L'avis général fut qu'il fallait fermer boutique et se disperser.

Cela ne faisait point l'affaire du tenancier, de Daveleyne qui perdait du coup, tout en conservant d'insolents besoins, tous ses moyens d'existence.

Ne sachant à quel diable se vouer dans cette situation critique, Daveleyne se retira enfin et se trouva de bonne heure sur pieds pour se mettre à la recherche de Jackson et, si possible, pour composer avec lui.

Quand, vers dix heures, il se fit annoncer au consulat, Daveleyne fut aussitôt introduit. Jackson l'attendait déjà au salon.

Les deux hommes se dévisagèrent un instant. Puis, sans préambule, brutalement, le capitaine dit :

— Mon temps est précieux ; le vôtre aussi peut-être. Il faut voir, sans discours ni lenteurs, s'il y a moyen de s'entendre.

— Je l'espère, murmura Daveleyne décontenancé.

— Cela ne se fera pas comme vous l'attendez, ni comme cela se passe à l'ordinaire. Il faudra choisir entre Mazas et mon bon plaisir.

— Qu'attendez-vous donc de moi ?

— Un accord préalable qui se scellera dans l'avenir, si vous vous y prêtez, par de mutuels services.

— Je ne comprends pas où vous voulez en venir.

— Voici. Vous êtes bien, par alliance, l'oncle de Rorick de Beaurepaire ?

— Oui.

— Vous avez un fils qui deviendrait son héritier si le jeune Ludovic venait à disparaître définitivement ?

— Ludovic est mort.

— Ce n'est pas certain.

Et lentement alors, scandant chaque mot, calculant l'effet qu'il allait produire, le Yankee ajoute :

— On peut l'écarter ou le supprimer.

Daveleyne fit un soubresaut.

— Cela vous répugne ?

Daveleyne ne répondit pas ; mais son œil brilla de façon à encourager l'Américain dans ses confidences.

— Je viens de Bretagne, continua-t-il, et je sais ce qui s'y passe. Rorick est découragé, sa femme ne compte plus ; pour tous les deux, Ludovic est mort. Il faut entretenir cette conviction, faire qu'elle se confirme pour le moins et qu'un retour inattendu ne la dissipe pas. J'y ai quelque intérêt, vous y trouverez le vôtre. Consentez-vous à servir mes desseins ? voulez-vous me seconder ? A ce prix seulement j'oublierai vos méfaits et ferai votre fortune.

Daveleyne ne fit qu'incliner la tête.

Jackson lui tendit aussitôt un pacte tout prêt à signer.

Daveleyne pâlit en le lisant. Il lui fallait, entre autres choses, céder son tripot, ou plutôt prendre pour fermier l'acolyte de Jackson qui allait opérer à ses côtés avec une méthode nouvelle, et surtout le surveiller ; moyennant quoi, point de plaintes au Parquet, ni d'esclandres ; mais des subsides au besoin et une participation ; peut-être un héritage prochain.

Daveleyne signa les yeux fermés.

Or, je le répète, comme il est de convention tacite que rien de ce qui se trame dans les tripots, que rien de ce qui s'y passe d'anormal ne peut transpirer au dehors, ne doit troubler la police dont l'impuissance dégénère volontiers en tolérance, Jackson s'arrangea avec l'inspecteur des jeux ayant déclarer se désister. C'est contre finance, du reste, qu'il se fit livrer le procès-verbal, prévint l'enquête et les poursuites. On apprit seulement, mais vaguement, que quelque chose s'était passé au cercle ; qu'une expulsion avait eut lieu ; que A. cessait de saluer B., mais que, sans esclandre, les choses s'étaient arrangées fort bien.

Jackson, qui était inconnu, ayant disparu, on laissa entendre qu'il était un *grec* ambulant qui en voulait à la *banque* et qu'il avait dû prendre la fuite.

Or, le grand escogriffe qui, au *Faucon-Gris*, escortait Daveleyne, n'était autre que l'acolyte de Jackson, l'associé-surveillant du tenancier de cercle interlope et complice lui-même de l'un et de l'autre.

Valery voulait tenir tête à Daveleyne. N'avait-il pas pour préparer son prochain établissement en Bretagne ou autre part contracté de nouvelles dettes et ne disposait-il pas ainsi de quelques moyens précaires ?

Daveleyne, par habitude sans doute, pratiqua la *poussette* et le *filage*; son compagnon, par habitude aussi, *télégraphia* le jeu de l'adversaire, et Valery perdit dans l'aventure cent autre louis qui, en cette circonstance, allaient défrayer Daveleyne et son ombre fidèle.

Pour consoler le cœur d'artichaut, tout de même navré, on lui parla de la dot de Stéphanie.

— Dites donc, Daveleyne, fit Valery pour faire diversion à son ennui, savez-vous ce que coûtent ces fêtes folles de Bretagne? A propos, si Bertrand veut que je me charge de sa fille, il ne faut pas qu'il se ruine d'abord. — Mais qui est donc ce rustre qui observe tout et nous écoute ?

— C'est un *goddam :* voyez ses côtelettes ?

Comme l'hôtesse apparaissait en ce moment, Valery l'appelle et lui dit, en désignant le consommateur qui le tourmentait :

— Connaissez-vous ce belître qui s'intéresse tant à nous et qui nous écoute ?

— Ah ! s'écria l'hôtesse, le voilà encore !

Il est impayable, ce sourd. Mais, s'il n'entend rien, il se guide admirablement. Je vous en prie, messieurs, aidez-moi à lui faire comprendre raison, à lui faire entendre que, malgré tout l'intérêt qu'il m'inspire, je ne puis le loger aujourd'hui. J'ai quatre lits, tous occupés ou réservés. J'ai beau le lui dire, il me trouve charmante ; il est enchanté et se plaira fort bien, dit-il, en ce beau pays ! J'y perd les poumons et rien ne lui entre dans la tête. Ensuite, il vous tire du gosier des mots effroyables...

— Voyons ! Voyons cela, fait Valery.

— Bronzé comme un Peau-Rouge, le particulier, observa Daveleyne ! Essayons. Pour servir madame, il n'est rien qu'on ne fasse.

Empressé de s'en débarrasser, Valery s'approcha de l'homme et l'interpelant :

— Monsieur, dit-il, il n'y a plus de place à l'hôtel...

L'homme n'avait pas l'air de comprendre.

— Monsieur, cria Valery plus fort ; monsieur, point..., plus de place pour vous. Madame éprouve, par toute la sensibilité de son intérêt, un immense chagrin de ne pouvoir vous loger en son manoir.

— Dans l'hôtel, faut-il dire, monsieur, rectifia l'hôtesse.

— En son hôtel ! monsieur.

— Je fous remercie, répondit l'homme aussi impassible.

— Comprenez-vous, monsieur? En l'absence de tout lit pour vous mettre dedans, on vous prie de vous en aller.

— Merci.

— Plus de place, entendez-vous? Plus de place, je vous dis ; plus de place !

— *So !*

— Point de lit ! et pour le reste, malgré ce qu'en pense un animal, je ne suis point sot.

— *So ! So !* Môsieu ; sé pien cha qué jé dit.

Se tournant vers Daveleyne :

— Oh ! fit Valery, je lui expliquerai la main sur la face...

— Ohé, être cela tard ainsi touschours quant fous mangez en cé peau pays ?

— Que le diable m'emporte si j'arrive jamais à faire entendre bleu ou blanc à ce belître-lâ.

Puis, s'adressant à l'hôtesse, Valery ajouta :

— Madame, à votre aise, débarrassez-vous en.

— Je m'en suis occupée, dit-elle, une heure durant et la servante s'y est mise avec moi !

— Recommencez, madame ; pour finir l'entretien jetez-le à la porte, il comprendra.

Revenant à Daveleyne :

— Puisqu'il est sourd comme un pot, dit-il, ne nous gênons plus.

— Je suivrai votre exemple, messieurs, fit l'hôtesse, la place ne manque pas à table ; je n'ai plus de lit, eh ! bien, il s'en passera.

Le sourd, sans en avoir l'air plus ému ou plus content, regarda autour de lui en sifflant un air joyeux.

— Il se fait tard, Daveleyne, reprit Valery, et notre monde ne vient pas ; ils se font attendre. Ah ! ça, par exemple, chez moi, c'est un principe : j'arrive toujours trop tôt.

— Tôt ou tard, n'importe, répondit Daveleyne, pourvu qu'on arrive. D'ailleurs, l'affaire vaut bien qu'on patiente. Puisque nous en avons le loisir, causons.

Daveleyne expliqua alors à Valery comment le succès ne pouvait plus faire aucun doute et qu'il y avait lieu, par suite, d'arrêter leurs arrangements d'une façon précise et définitive.

La fortune de Bertrand, selon lui, était considérable. Hélène avait, en effet, apporté en dot un million pour le moins et elle avait fait plusieurs héritages importants. Bertrand, de son côté, avait mené une vie très réglée, fort retirée et laborieuse. Bien qu'il n'avait jamais eu la pensée de tirer de son art un revenu quelconque, par le simple jeu de la capitalisation de ses intérêts, il avait dû cependant doubler son avoir familial.

— C'est donc pour vous, concluait Daveleyne, un demi-million comptant et des espérances. Ma commission représente le billet de cinq mille louis que voici et je vous prie de l'accepter pour n'en opérer le règlement qu'après la noce.

— C'est prendre bien des précautions, objecta Valery. Qui sait si, en le faisant, on ne s'y prend point inutilement, ou du moins trop tôt.

— Trop tôt ! répondit Daveleyne. Peu importe après tout. Si vous échouez encore, je rendrais le billet et l'on recommencerait, bien qu'à tout prendre, votre maladresse étonnante devrait me valoir des compensations. Du reste, c'est à prendre ou à laisser.

Ce dernier argument était sans réplique.

Valery s'exécuta sans enthousiasme.

Comme l'homme sourd de la table voisine paraissait intrigué de ce qui se passait entr'eux :

— Ah ! mais, fit Valery, qu'a-t-il donc à nous regarder ainsi : ce ne sont point ses affaires.

— Ne faites pas attention à ce qu'il fait, ou à ce qu'il peut penser. Tout va donc bien.

— Pour vous ? Je pense, moi, mon cher Daveleyne, qu'il y a des imbéciles plus heureux que moi.

Mais regardez donc ; le voisin n'a plus du tout l'air de s'ennuyer : Il se met à écrire ; il prend des notes, je parie, et fixe pour le redire ce que nous faisons. Je peste de le voir là, et si près de lui je ne me sens point rassuré.

— Si vous baissiez de ton, il ne comprendrait point et vous ne vous feriez point des affaires.

— Il n'entend rien ! Quant à des affaires ! Est-ce que je cherche une affaire ? En tout cas, je n'irai pas, moi, pour des riens, enfiler les gens.

— Ou te faire enferrer ?

— Point... Ce soir donc tout va s'arranger?

— Ou demain.

— Ah ! le particulier se retire, fit alors Valery avec soulagement.

— Et voilà nos gens, ajouta Daveleyne en se levant. Vous, Valery, surtout ne parlez pas.

— ... Rose, je t'en supplie ! siffle entre les dents l'homme à marier.

Rorick et Bertrand arrivaient, en effet, devant l'auberge.

Le sourd, qui observait la route, les avait vu le premier et, à leur approche, il était sorti comme pour se rendre au-devant d'eux.

Quand ils entrèrent enfin, Daveleyne tout souriant, la main tendue, s'élança au-devant de Rorick et avec une aimable affectation :

— Bonsoir, mon cher Rorick ; bonsoir, Monsieur Bertrand ! Que vous nous avez fait languir ! Voici mon compagnon et mon meilleur ami, Valery Toutamour, et j'ai l'honneur de vous le re-représenter. M. Toutamour, voilà Rorick, mon cher neveu, et voici M. Bertrand, père de cette bonne Stéphanie dont les charmes, voilés de tristesse, vous ont néanmoins séduit ; mon cher Bertrand, laissez-moi vous recommander tout particulièrement ce cher Valery qui a une grande faveur à solliciter de vous.

Rorick ne fit qu'une légère inclination de tête.

— J'entendrai, dit-il simplement, les explications de votre protégé.

— Vous étiez à la noce de Laure tous les deux, fit Rorick déjà distrait.

— J'ai eu ce sensible plaisir !... répondit Valery !... Garçon !...

— Nous pensions qu'un accident... fit Daveleyne, qui regardait Valery avec inquiétude et déjà ennuyé...

— Ah ! oui, un accident, interrompit Valery... Garrçon, garrrçon ?...

— Il est un peu vif, mon ami ; parfois impatient, expliqua Daveleyne de plus en plus ennuyé de la froideur de son neveu, de la réserve de Bertrand et surtout de la stupidité de son client qui ne cessait de hurler :

— Garrrçon ! Garrrrçon !!!

Et il ajouta enfin, pour donner de son éducation, une idée complète :

— Ah ! l'animal, l'idiot, le muffle ! Voilà comme on s'empresse ici autour des clients et comment on se rend à leurs appels désespérés : c'est idiot. Garrrrrçon.

Celui-ci accourut enfin et comme il présentait ses excuses avec un air modeste et dans un langage poli, correct :

— Oh ! gredin, hurlait Valery. Que vas-tu offrir à l'instant à ces messieurs fort contrariés de ce sans-gêne, de toutes ces lenteurs.

Rorick regardait attentivement le garçon qu'il voyait là pour la première fois.

Bertrand intervenant :

— Ne le troublez donc pas. Ce brave garçon fait ce qu'il peut. Nouveau venu il ne saurait connaître encore son service, ni ses clients.

— Messieurs, fit le garçon, je vous prie de vouloir bien m'excuser. La maîtresse de la maison était bousculée par l'affluence de ces derniers jours. Elle a obtenu de mon maître que je puisse lui donner un coup de main. Je le fais gracieusement et avec d'autant plus de plaisir. En entendant les cris de Monsieur, je courus à la porte croyant qu'un accident était survenu au bout du village.

— Est-il impertinent, observe Valery.

Bertrand hausse les épaules et d'un geste discret approuve le garçon, qui, sur un plateau d'étain, présentait à Rorick une lettre cachetée.

On pouvait à distance lire sur l'enveloppe : *Très urgent !*

Valery regarde le pli avec inquiétude, tandis que Daveleyne fronce les sourcils. Ils soupçonnent déjà un contre-temps.

— Veuillez, messieurs, me le permettre, fait Rorick, en dépliant un billet que Valery reconnut avec dépit.

Bertrand se recula, mais Daveleyne intrigué se pencha comme pour solliciter une confidence.

Quand Rorick eut achevé sa lecture, il parut hésiter un moment, puis faire un effort pour tendre le papier à Bertrand qui le parcourut après lui. Quand il en eut terminé la lecture, Bertrand replia la lettre pour la déplier de nouveau afin de relire encore : finalement il la serra dans sa poche sans mot dire.

Valery se mordit la lèvre, Daveleyne était furieux : ils n'entreraient donc pas dans la confidence.

— Avant dîner, fit alors l'oncle de Rorick s'adressant à Bertrand, voudriez-vous m'accorder un instant d'entretien.

L'énervement de Bertrand devenait apparent.

— Nous regrettons, Rorick et moi, répondit-il sèchement, de ne pouvoir accepter votre invitation à dîner ici. Quant à l'entretien que vous désirez, j'en devine l'objet et je ne saurais vous encoura-

ger. Si quelques explications vous paraissaient utiles à ce sujet, Rorick les entendra et votre client aussi : Je ne désire donc pas vous entretenir de rien en particulier.

— Vous connaissez la situation de mon ami et le désir qui l'amène ici.

— Je sais ; j'ai vu combien le prétendant est aimable, poli, avenant ; il a peut-être mille autres qualités que je ne connais pas, mais qu'on devine ; seulement, il ne me revient pas et ne saurait d'aucune façon convenir à ma fille.

— Parce que....

— Parce que je sais, en outre, que ce pauvre Valery Toutamour a tout tenté et tout osé au jeu comme en amour ; qu'il est criblé de dettes, qu'il vous devrait sur la dot de ma fille, si jamais il l'obtenait, une commission importante, dont vous avez en poche la représentation exacte sous une forme précise. Vous êtes prévoyant et prudent, Monsieur Daveleyne ; sans vous contrarier outre mesure, un père peut le devenir tout autant. J'estime donc l'incident clos.

Bertrand se lève, Rorick l'imite ; tous deux se retirent laissant le maquignon en mariage et l'homme à marier morfondus et muets.

Comme Rorick et Bertrand sortaient de l'auberge, ils se trouvent face à face avec un jeune homme qu'ils ne connaissaient pas ; c'était le sourd dont la présence avait eu le mérite de jeter Valery hors de ses gonds.

L'étranger les salue avec un aimable empressement.

— Pardon, mon jeune ami, fait Bertrand en l'abordant aussitôt. Il n'y a pas tant de touristes dans le pays pour que je ne puisse penser avec quelque assurance que c'est vous qui nous avez initié dans les petites affaires des voyageurs du *Faucon-Gris*.

— En effet, fit le jeune homme avec un certain embarras et en baissant les yeux.

— Ah ! c'est vous, continue Bertrand, en lui prenant les mains qu'il serre affectueusement. Pourquoi nous portez-vous un si grand intérêt ?

— Excusez-moi, Messieurs, si je me suis mêlé de choses qui paraissaient devoir me rester étrangères. Je ne pouvais cependant tolérer que des personnes honnêtes fussent, à ma connaissance certaine, indignement exploitées, ou du moins odieusement trompées. J'ai rempli ce que je pensais être un devoir de charité. Si cela peut vous être utile dans l'avenir, j'en serai doublement heureux, quoi qu'il puisse, de par ailleurs, m'en advenir.

— Jeune homme, intervient Rorick, notre relation accidentelle, mais si charmante, ne finira pas ici, je l'espère.

— Je désire de grand cœur qu'il en soit autrement, Messieurs, répondit-il. Du reste, chez vous tout à l'heure, je compte qu'on vous entretiendra encore de moi.

— Mais, poursuit Rorick, s'il nous faut attacher un nom à cette rencontre fortuite qui nous restera chère ; s'il faut attribuer à un homme, qu'il est permis de vouloir connaître, le service que vous venez de nous rendre, comment nous faudra-t-il vous appeler dans nos souvenirs reconnaissants ?

— Ludwig, fit le jeune homme d'une voix étranglée.

Ce disant, il salue et s'éloigne rapidement.

XI

Ludwig

On l'a deviné : le sourd du *Faucon Gris* et le jeune marin qui tira d'affaire les trois femmes en détresse au pied de la falaise était bien un même homme providentiel.

Deux familles, étroitement liées, le bénissait alors sans le connaître, sans grand espoir aussi de le rencontrer encore.

La nuit tombait comme Daveleyne furibond et son compagnon ahuri d'une mésaventure si prompte et d'un congé signifié avec si peu de ménagements, se mettaient seuls à table et faisaient, vaille que vaille, honneur au copieux repas préparé à l'intention des gens qu'ils étaient venus exploiter; le garçon, transfiguré, quitait l'auberge, allait rejoindre Ludwig sur la grande route bordée de figuiers et, ça et là, de lauriers gigantesques.

Ludwig se rendit au devant du garçon sitôt qu'il l'aperçut au loin et il l'aborda la main tendue, disant :

— Mon cher Robert, que deviennent vos gens?

— Mon Dieu ! répondit celui-ci, ils avalent leur couleuvre; elle est de taille à les étrangler.

— Vont-ils s'en aller ?

— J'en doute. Je pense même que Daveleyne a d'autres raisons que ce mariage manqué pour rester dans le pays. J'eus beau fouiller ses malles et sa valise au lieu de border son lit, je n'ai rien trouvé qui fût capable de me fixer exactement sur ses intentions ni sur ses relations. Il conserve toujours sur lui, et la nuit il range sous son oreiller, un portefeuille affreusement bourré; c'est

son nid à chenilles ; impossible de mettre la main dessus et je ne pense pas qu'après ce qui s'est passé, il faille encore le tenter.

— Robert, il ne faut plus rentrer à l'hotel, ce serait vous exposer au moins à des contrariétés. D'ailleurs, nous avons maintenant de telles intelligences dans la place que nous pouvons nous fier à elles et, de notre côté, mieux faire que d'observer un ennemi en déroute.

Ludwig raconte alors à son ami Robert — ce Robert était un ami sûr, auquel les corvées, même dangereuses, ne répugnaient pas — comment il avait passé sa journée et comment il se proposait d'employer la nuit. Robert, en retour, lui fit un rapport fidèle sur tout ce que, dans le village, il avait observé et entendu.

Ludwig, débarqué de la veille, arrivant d'Amérique, demandait d'infimes détails à tout propos tant toutes choses locales l'intriguaient.

En finissant :

— Il nous faudra rester sur nos gardes, dit Robert. Il y a des indices certains, et j'ai de bonnes raisons pour supposer que nous sommes espionnés, partout suivis et que, vous du moins, vous courez des dangers. Il y a surtout ce grand escogriffe dont Daveleyne est flanqué et qui aidait à tricher au jeu en *télégraphiant* au partenaire de Valery les cartes que celui-ci tenait ; il y a donc cette incontestable canaille qui m'inquiète, et d'autant plus qu'il ne me semble point le rencontrer pour la première fois. Lui-même, en me regardant, paraissait consulter ses souvenirs et se dire : j'ai connu cet homme. Peut-être m'a-t-il deviné sous mon travestissement, alors que moi-même je me demandais où cet homme avait traversé mon chemin.

A Kertugal existe un vieux château fort, tombé en ruines à la suite d'un séculaire abandon. Les toits avaient en partie disparus, les tours étaient délabrées et l'herbe indiscrète, partout abondante, faisait apparaître plus lamentable encore l'absence de l'homme en ces lieux jadis animés et redoutés. On l'appelait le *Château de la Grève*. Ces ruines dominaient un parc immense, où vingt essences, prospérant en liberté, formaient des fourrés impénétrables ; tout à l'entour et si loin que la vue portait, c'étaient les dépendances du château, vaste et riche domaine, qu'une veuve octogénairre cherchait à réaliser pour mieux frustrer des héritiers qu'elle détestait, uniquement parce que, devant recueilir ses biens, elle se figurait qu'ils voulaient précipiter sa fin !

Le notaire, chargé de la vente, habitait au bout du village.

Ludwig, en compagnie de Robert, se rendit à l'étude le soir même et, le lendemain, le bruit courait dans le village que le château avait changé de mains; qu'un amateur, un étranger, très jeune, fort aimable, mais inconnu dans le pays, s'était présenté cette nuit pour enchérir; qu'il devait être immensément riche, puisqu'il avait tenu les prix sans daigner les débattre ; ce fait, inoui en Bretagne, prouve indubitablement que l'homme qui s'en rend coupable est Anglais, millionnaire ou fou.

Les commentaires allaient donc bon train. Tandis que les commères expliquaient tous les inconvénients de l'excentricité ou de la prodigalité, chacun cependant se trouvait du talent ou un métier, bien résolu, s'il se pouvait, d'en profiter : le tailleur rêvait de ses ciseaux ; le peintre en bâtiment, de ses brosses.

Le *Château de la Grève*, dans ses parties encore à l'abri de la pluie et des vents, contenaient de la vaisselle, des meubles, des chaises détraquées, des tables boîteuses, une galerie assez bien entretenue ; on savait cela dans le village ; mais, comme la vente avait eu lieu avec jouissance immédiate, on espérait bien que, pour le rendre habitable, une jeunesse fastueuse allait y faire de grands frais.

Ludwig était l'acquéreur. Le notaire, mis en belle humeur par l'aubaine, l'avait retenu à dîner avec Robert, et il les avait gardés le reste de la nuit. Le lendemain, de bonne heure, Robert se rendit au château et dans la matinée le tabellion avec Ludwig alla l'y rejoindre.

Robert était déjà entré en fonction. Il avait réuni tous les gens du château : le concierge, l'intendant, les jardiniers et tous les métayers. Il transmettait des ordres et vingt personnes s'empressaient de les exécuter.

On faisait à cette heure matinale une ample moisson de fleurs pour en orner l'appartement du maître.

Ludwig alla vers son ami qu'il remercia de la peine qu'il se donnait et le pria de laisser ces soucis pour venir plutôt s'entretenir avec lui. Il ajouta :

— Le bâteau doit lever l'ancre ce jour même ; il faut donc m'en aller. Vous savez que Thomas Lynch m'attend et que pour conjurer des catastrophes, je dois être à New-York dans la quinzaine.

— Partir sans mot dire !

— Je vous laisse dans la place et sur la brèche. Quant à moi,

un devoir sacré..... Robert, vous vous en rendez compte aussi : il convient de me taire encore, d'attendre et de souffrir.

Robert ne répondit pas.

— Vous ne sauriez, en tous cas, me blâmer, mon bon Robert, continua Ludwig. On ne peut rien brusquer et la moindre démarche demande de grands ménagements.

— Sans doute.

— Vous veillerez, seul ici, à mon bonheur et au leur.

— Résister à pareille tentation ! A votre place, Ludwig, moi, pauvre fou que je suis, je serais tombé à ses pieds, j'aurais embrassé ses mains, ses genoux et j'aurai dit en sanglotant tout mon plaisir.

— Oui, Robert, et sans songer que ce manque de modération, d'à propos, eut achevé les atteintes d'une cruelle désespérance et détruit sans retour l'attente d'un regain de bonheur.

— Peut-être. Philosophe, vous prévoyez tout ; dans l'ivresse même de votre cœur, vous ménagez vos effets !...

— En mon absence, Robert, ménagez aussi les vôtres.

— C'est entendu.

— Vous resterez ?

— Vous partez seul ! Sans vous garer de Jackson, sans redouter ses menées et ses complots !

— Sans rien craindre de lui. Ici seulement il pourrait me porter des coups sensibles ; mais vous veillerez aussi bien que moi. Si donc j'emporte votre parole, je partirais tout rassuré.

— Je vous la donne.

— Merci. Dès ce moment vous êtes maître ici. Liez plus ample connaissance avec Rorick et Bertrand. Quel que soit le prix qu'il faille y mettre, rendez ce château habitable et son séjour enchanteur ; que les jardins ne cessent d'être remplis de fleurs variées, les vergers, de fruits savoureux ; que le parc redevienne ce qu'il fut jadis et que la forêt, trop délaissée jusqu'ici, bien gardée désormais, soit giboyeuse. Invitez fréquemment ceux que je voudrais savoir bientôt vos amis ; s'il se peut, obtenez que Rorick s'installe au château ; qu'en ce cas il y soit à l'aise et parfaitement heureux.

— Fort bien. Il n'y aura que l'entrée en matière qui coûtera.

— En temps ordinaire, elle pourrait dépendre de vingt circonstances fortuites ou habilement ménagées. Mais je vous éviterais les soucis d'un début laborieux. Vous ferez une visite à Rorick sous un prétexte quelconque, ce sera pour lui demander un conseil ou, si vous le préférez, pour solliciter les soins de Bertrand. Inci-

demment alors vous parlerez d'un Ludovic de Beaurepaire que vous direz avoir connu.

L'effet de cette déclaration ne se fera point attendre longtemps ; on vous pressera de questions que vous éluderez tant bien que mal et, pour les contenter, vous avouerez finalement que vous possédez de votre ami un journal circonstancié qu'ils liront peut-être avec intérêt.

S'ils le désirent, on peut certainement l'espérer, vous leur remettrez ce pli qui ne m'a jamais quitté : c'est, vous le savez, sous la forme de journal, le récit de mes principales aventures.

Ludwig régla ensuite avec Robert milles choses utiles pour son futur établissement. Quand le jour baissa, ils se rendirent sur la plage où était amarré le canot de Ludwig ; le bateau qui devait l'emmener était ancré à deux milles des falaises.

Ludwig monta dans le canot et les deux amis se quittèrent enfin après des recommandations multiples et des adieux touchants.

(A suivre.)

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Correspondant* (10 janvier) : La crise du mariage (M. H. Joly).
II. *Les Études* (5 février) : L'idée socialiste (M. L. Roure).

I

La dépopulation en France est reconnue dépendre des femmes françaises qui se refusent lâchement aux souffrances et aux joies de la maternité. Mais à cette cause que donnait dernièrement M. Théry, on peut en ajouter une autre, qui est première, c'est celle de la *crise du mariage*, crise indéniable alors qu'un ministre peut, à la tribune du Parlement, qualifier le divorce d'institution fondamentale du régime sous lequel nous vivons, que les journaux socialistes, ayant tous les droits possibles à se qualifier des journaux officiels, prêchent l'union libre, et que la magistrature, chargée d'appliquer les lois, s'applique, semble-t-il, à aggraver, par ses complaisances, celle qui a déjà porté au mariage les coups les plus rudes.

Dans le *Correspondant* du 10 janvier, M. H. Joly fait l'étude de cette crise du mariage en France; il commence d'abord par l'examen des faits pour arriver aux théories par lesquelles on s'efforce de les diriger.

Savoir que l'on fait bien de se marier est une chose ; savoir avec qui on fera bien de se marier en est une autre ; la seconde demande un peu plus d'hésitation et de raisonnement que la première. Celle-ci est incontestablement soumise à des lois. On l'a observé aussitôt que l'on a eu des statistiques sérieuses ; le nombre des mariages n'offre pas, d'année en année, moins de régularité que les autres grands phénomènes sociaux. Toutefois cette régularité n'empêche pas les oscillations, elle n'empêche pas les mouvements lents d'ascension ou de chute.

L'*Annuaire statistique* de 1900 nous donne précisément un tableau

rétrospectif où l'on peut suivre le nombre des « nouveaux mariés » par 100 habitants dans la population française à partir de l'an 1800. Par le rapprochement des années exceptionnelles de 1814 dont le coefficient est de 1.32, et de 1871 dont le coefficient est de 1.21, on voit que la comparaison entre la première partie du siècle et la dernière, n'est pas à l'avantage de celle-ci : la force de réaction et la vigueur de l'élan pour répugner l'avance perdue ne se font plus aussi vivement sentir.

Les années 1874, 1875, 1876 sont encore, au point de vue des mariages, des années à peu près normales quoiqu'elles descendent peu à peu à 1.66, à 1.64, à 1.58. En 1877, nous tombons à 1.50, et la chute s'accélère. En 1890, nous nous trouvons à 1.40. Si nous omettons les années désastreuses, comme 1811, 1814, 1870, c'est le coefficient le plus bas du siècle. Dans les deux dernières années du siècle dont nous venons de sortir, nous avons légèrement remonté; nous avons atteint péniblement 1.53 et 1.54; mais c'est encore là une moyenne fort au-dessous de celles de tous les régimes qui nous ont précédés depuis la fin du premier Empire.

Cette chute est-elle régulière ? Est-elle l'effet d'une sorte d'action fatale opérant à travers les siècles et ne connaissant ni obstacles, ni temps d'arrêt ? Les quelques comparaisons que nous avons prises parmi celles que donne M. H. Joly, permettent de se rendre compte du contraire. Elles prouvent qu'au cours même de ce siècle, issu de la Révolution française et de son excès d'individualisme poussant à la dissolution des liens sociaux, il y a eu des périodes d'espoir entre 1824 et 1830, entre 1833 et 1845, entre 1848 et 1858. Et fait à remarquer, le caractère au moins dominant de chacune de ces deux époques, c'est d'être à égale distance des troubles qui, chez nous, signalent le commencement d'un régime et de ceux qui préparent sa fin.

Tandis que les économistes cherchent à comparer les oscillations du nombre des mariages avec celles des crises financières et avec les variations des récoltes, causes qui certainement exercent une action qui est loin d'être négligeable, M. H. Joly croit qu'au-dessus de ces accidents il faut surtout considérer le caractère de la période politique où ils s'inscrivent.

Le petit relèvement de 1899 et de 1900 sera-t-il le point de départ d'une ère meilleure ? Et M. H. Joly nous enlève toute illusion possible en étudiant deux faits démographiques qui ne peuvent ne pas avoir sur le mariage une certaine influence : l'émigration des campagnes aux villes et l'accroissement général de l'aisance dans l'ensemble du pays.

Une méthode régoureuse calculant le nombre des mariages proportionnellement au nombre des mariables, ferait ressortir une

plus grande nuptialité de la population rurale, donc attendons-nous à ce que l'abandon régulièrement croissant de la campagne diminue encore le nombre réel des mariages.

L'autre phénomène est la progression incontestable de l'aisance général. Est-ce une raison pour que l'institution du mariage soit pleinement remise en honneur et voit s'étendre le bienfait de son action sociale ? Il en serait ainsi si tous les gens raisonnaient correctement, si des données de leur calcul ils n'excluaient pas l'élément moral, si même ils savaient prévoir leur vieillesse. Mais évidemment M. H. Joly réclame des mariables trop de raisons, trop de désintéressement et aussi trop de prévoyance. Aussi le calcul très soigné de M. Jacques Bertillon, chef de la statistique de la ville de Paris, ne surprend guère lorsqu'il montre que c'est dans les quartiers très pauvres que la population des grandes villes de France comme d'Allemagne et d'Autriche, d'ailleurs, se marie le plus, et dans les très riches qu'elle se marie le moins.

Dans les temps où nous vivons la nuptialité diminue à mesure que diminue la pauvreté !

On se plaint de ce qu'on se marie plus tard et trop tard. Cette plainte n'est juste que dans une certaine mesure. Les mariages précoces qu'on croit plus favorables aux bonnes mœurs, ne sont à recommander à aucun point de vue, car prendre prématurément la charge de nourrir et de gouverner une famille, n'est ni bon pour la santé de la jeune femme, ni pour l'éducation des enfants, ni pour la conservation du patrimoine, ni enfin pour la correction de tous les actes de la vie sociale.

Ce qui multiplie maintenant les mariages tardifs c'est la recherche universelle de ce qu'on appelle chez nous une position assurée, en dehors de ce que peut fournir l'initiative individuelle. L'ajournement du mariage légitime et tous les maux qui en découlent se font terriblement sentir sur le mouvement des naissances naturelles, sur la progression du nombre des suicides d'enfants mineurs, sur l'accroissement de la criminalité juvénile. Aussi les retards prolongés et la réfraction des mariages équivalent bien à une calamité nationale ?

Si l'on se marie moins et plus tard on pourrait croire que l'on se marie avec plus d'attention, de réflexion et de maturité. Mais il n'en est rien, car les conditions actuelles de la vie ne s'y prêtent guère. Et en conséquence les mariages heureux sont de plus en plus rares, deux faits l'attestent : la diminution des naissances et la multiplication des divorces.

M. H. Joly, après avoir exposé les faits qui montrent que la crise du mariage existe et ira toujours en grandissant, arrive aux théories qui, avec la prétention de s'appuyer sur des faits et non sur

des fictions, prêchent de plus en plus ouvertement la substitution de l'amour libre au mariage légitime. Ces théories des socialistes et des féministes qui sont pour beaucoup dans la crise actuelle, pourraient bien aboutir au même résultat destructif, mais par des arguments différents, il est vrai, et surtout avec l'illusion de poursuivre des fins différentes.

Qu'est-ce que le socialisme offre donc à la femme ? Les uns, parlant au nom de la physiologie, de l'ethnologie et de la théorie de l'évolution veulent que les unions entre tels hommes et telles femmes, bien choisis, dépendent d'inspecteurs brevetés. D'autres, plus logiques, offrent à la femme l'union absolument libre qui, selon l'expression de Bebel, la fera *maîtresse de son sort*. Et de cette dernière théorie, il reste pour l'homme la liberté de la débauche et pour la femme la vie d'abandon, d'aventure et finalement de misère, au physique et au moral.

Ces pièges grossiers, bien des femmes les voient et les fuient.

Qu'il faille condamner le féminisme, ce n'est point vrai et ce ne serait point d'un esprit libéral, car il en existe un qui est très légitime et très raisonnable, et qui n'est qu'une suite de ce que l'humanisme avait d'excellent. Ce féminisme que M. H. Joly accepte lui aussi, tend à rapprocher de plus en plus la femme de la plénitude de la vie. La femme a le droit de réclamer pour ses facultés propres le droit de les cultiver et la reconnaissance effective de tout ce qu'elles valent pour le bien collectif de l'humanité. Mais, selon M. Joly, là où les féministes ont tort, c'est quand elles versent dans l'ornière où les attend, où les garde, où les déforme le pédantisme, avec la routine des examens et des programmes, des carrières et des fonctions ; où elles ont plus tort encore, c'est quand elles s'imaginent que la conception chrétienne du mariage est un obstacle au parfait développement de leur intelligence, et à la jouissance aussi large que possible de leur liberté. C'est une maladie chez les féministes de croire que le mariage, la maternité et la conduite d'une maison et d'une famille développent moins l'intelligence que des études conduisant à un diplôme quelconque. C'en est une plus grande encore de croire, avec beaucoup trop de féministes, que le mariage doit pouvoir être rompu à volonté et que c'est là une garantie d'indépendance pour la femme.

La crise du mariage dont M. Joly a exposé très longuement les faits, n'ira, à moins, d'un grand obstacle imprévu, qu'en s'aggravant, vu l'état d'esprit actuel de presque toute la nation et les progrès envahissants des doctrines immorales du socialisme et du féminisme. Mais que l'union se fasse entre les hommes influents, tout dévoués à la cause du bien et au service de la patrie, qu'ils montrent courageusement par tout le pays le péril menaçant la

population de la France de l'avenir, et il se produira lentement un courant de réaction en faveur des mariages, des naissances légitimes.

II

Le socialisme ! le mot seul fait blémir les capitalistes (s'ils ne sont pas eux-mêmes les théoriciens, les portes-paroles les plus enragés du socialisme !), sourire les intelligents, penser les petits bourgeois, espérer les prolétaires. Pourquoi donc ces effets différents ? L'idée du socialisme, dont les tendances divergent de plus en plus, est rarement bien conçue, ou bien comprise. M. Lucien Roure y remédie dans un article : *L'idée socialiste*, publié par les *Etudes* (5 février), où il recherche les courants qui alimentent cette idée.

L'idée socialiste apparait d'abord comme une idée de réforme qui s'étend à tout. Elle ne se borne pas à quelques détails isolés, ou même à quelques parties plus ou moins considérables de l'ordre social. Elle rêve une refonte totale de la société. En 1789 il ne s'agissait que de réparer la maison pour la rendre plus habitable, aujourd'hui le socialisme veut raser pour la construire sur de nouveaux plans, encore nulle part réalisés.

Depuis Saint-Simon, Pierre Leroux, Buchez, Fourrier, Cabet, Proudhon, que de systèmes de rénovation proposés au peuple qui attend toujours avec plus de confiance quelque grand changement. Ce qui fortifie cette espérance, c'est un sentiment de foi dans le pouvoir de l'Etat. Le peuple a l'idée confuse que le socialisme étendra encore la puissance de l'Etat qui peut tout ; que l'Etat deviendra alors le pourvoyeur et le bienfaiteur universel.

Les docteurs du socialisme se défendent de vouloir l'absorption de l'individu par l'Etat, et pour cela ils opposent le socialisme moderne au communisme de Platon. Celui-ci rêvait le communisme dans l'intérêt de la cité. Le socialisme contemporain procède de l'intérêt individuel. C'est l'expansion de l'individu qu'il a dessein de favoriser. « L'individu, selon M. E. Fournière, est un but ; la société un moyen..., c'est par elle que l'individu assure son action sur les choses. » — La coopération met seule l'homme en pleine valeur.

Mais la coopération n'est féconde que si elle est volontaire. Or le socialisme, c'est la coopération forcée. Mais non, répond M. Fournière, l'Etat, sous le régime socialiste, se contentera de soustraire la liberté à l'arbitraire. Or pas plus pour M. Fournière que pour M. Jaurès, il n'existe de règles de conduite supérieures à l'homme, dominant l'homme, et alors, remarque justement M. L.

Roure, « l'Etat devient sa propre règle, et il se revendique la faculté de dicter à chacun ce qu'il estime conforme à une plus étroite coopération. Et nous voilà retombés dans la doctrine de l'omnipotence de l'Etat ». Le socialiste ne peut d'ailleurs s'en dégager que par des mots. Qu'on le voie à l'œuvre au moins en France !

Il se montre partout l'adversaire des droits des individus. Toutes les mesures, qui vont à l'oppression des consciences, l'ont trouvé favorable. Il se montre, en un mot, l'héritier et le continuateur du jacobinisme révolutionnaire qui ne peut supporter une initiative, une pensée, une volonté en dehors de celle de l'Etat.

Le socialisme extrême rejette l'Etat, il le remplace par la collectivité, mais au fond ce n'est qu'une aggravation de servitude. Chacun se livrerait pieds et poings liés, à la tyrannie insaisissable et irresponsable de la masse, à cette dictature impersonnelle la plus redoutable de toutes.

M. L. Roure arrive maintenant au fond même de l'idée socialiste, en montrant le socialisme poursuivant, à travers les multiples réformes qu'il propose, l'égalisation des conditions sociales.

L'argent met une inégalité entre les hommes. Le socialisme réalisera l'égale répartition des richesses. Au nom de la justice il n'y aura plus de propriétaires mais des travailleurs, et de peur que le produit du travail n'aille en s'accroissant ici, se raréfiant là, on veillera à ce que la production ne dépasse pas les besoins de la consommation.

La famille, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, crée des inégalités sociales ; le socialisme refuse au père d'élever librement ses enfants, il brise par le divorce de consentement mutuel, en attendant l'abolition du mariage, tout lien de dépendance entre époux.

Nivelant toutes les inégalités sociales, le socialisme ne peut supporter que la femme ne soit en tout l'égale de l'homme.

Les frontières des patries mettent entre les peuples des différences et des distinctions ; le socialisme ne veut plus de frontières. Il est internationaliste et cosmopolite. L'internationalisme est antimilitariste.

C'est encore de l'esprit égalitaire qu'il convient de faire dériver un autre caractère universel du socialisme. Le socialisme anticlérical, ennemi irréductible du catholicisme, se présente partout comme antireligieux, car « le bon Dieu n'est-il pas aristocrate ».

Puisque telles sont les tendances du socialisme, il serait permis de critiquer sévèrement les socialistes chrétiens. Les démocrates chrétiens, qui par leurs noms, leurs paroles et leurs actes rendent, malgré eux sans nul doute, le socialisme antireligieux plus populaire parmi le peuple qui, s'il possède la faculté de discernement, n'en use que trop rarement. Mais ces socialistes chrétiens, ces dé-

mocrates chrétiens sont presque toujours des hommes intelligents, animés par des sentiments nobles et généreux, et leur seule faute est de s'être laissé séduire par le courant qui, dès l'origine, vint alimenter le mouvement socialiste et fut tout un ensemble de tendances, de sentiments, d'idées désigné sous le nom de solidarité.

Cette solidarité fut d'abord un sentiment plus qu'une doctrine, elle était fraternité naturelle, humanitarisme, sympathie universelle. Mais peu à peu on s'avisa d'en faire une philosophie. M. L. Roure montre comment cette lente transformation s'est faite sous l'impulsion de certains historiens, certains économistes et certains savants selon que tout individu, par le seul fait qu'il naît dans une société, profite de tous les efforts antérieurs et présents; et donc en conséquence doit contribuer à son tour au bien commun. La masse du peuple ne philosopha pas, elle alla au socialisme parce qu'il promettait le règne de la solidarité, de l'universelle sympathie, le relèvement de tous les opprimés, le soulagement de tous les malheureux. C'est par là encore que la jeunesse cédant à l'instinct de générosité s'adonne au socialisme.

Quelque temps le socialisme crut avoir trouvé dans la doctrine de solidarité son idéal, son mobile, sa morale. Mais le concept de solidarité se ramène à celui de réciprocité et de dépendance mutuelle. Pareille notion peut indifféremment être interprétée en faveur de l'intérêt ou du désintéressement, et elle le fut dans ces deux sens divergents.

Justice, c'est-à-dire égalité, tel est avec la solidarité le dernier mot de la Religion nouvelle qui ne pourra jamais séduire les peuples auxquels on aura fermé les horizons immortels et aussi de l'*idée socialiste* qui ne régnera qu'après avoir transformé la nature humaine.

RAPHAËL SERGHERAERT.

AUTOUR DU MONDE

L'abondance des matières et des voyages répétés nous ont contraint d'interrompre un instant nos chroniques. Nos lecteurs voudront bien nous excuser et permettre qu'en cette étude, nous ne fassions guère que rappeler les faits, les énumérer en quelque sorte, vu leur grand nombre, sans entrer dans des détails incompatibles avec le cadre restreint dont nous disposons aujourd'hui.

Fin mars seulement, la Chambre des Députés a terminé l'examen du budget de 1902, déjà entamé par trois douzièmes provisoires. Le bon La Fontaine est loin et c'est fort regrettable pour la satisfaction de sa vanité personnelle. Il eut relu en ces derniers temps sa fable du *Lièvre et de la Tortue* ; et, en passant devant *Bourbon-Théâtre* où gesticulaient, suaient, haletaient et bondissaient enfin, matin et soir, les jours de peine comme les jours de fête, Pâques compris, nos députés emballés pour arriver eux aussi à la borne budgétaire où ils auraient dû être assis alors et depuis cinq mois, le bon poète eut ajouté quelque autre et nouvelle morale à son œuvre, toujours actuelle, du reste.

Le lièvre doit figurer la Chambre attardée en ses mesquins labeurs, absorbée par ses seuls soins électoraux ; la tortue paraîtra à tous, le corps électoral lui-même, payant tous les bris, toutes les folies, mais littéralement écœuré par tout ce qui se dit, se passe, se ourdit et se consomme à l'encontre de la volonté nationale (nous parlons de celle qui est consciente), et des intérêts supérieurs de la Patrie.

La loi sur les associations a été votée, portant une première atteinte à la liberté, à la propriété ; on a voté pour l'abrogation de la loi Falloux, menaçant l'intégrité du droit paternel et la liberté de conscience ; on a voté ensuite la réduction du service militaire et la suppression des périodes d'instruction militaire des réserves pour convertir plus vite nos armées en impuissantes milices nationales. Pour compléter ces attentats contre la sécurité de la Patrie,

on s'est acharné contre l'existence même de l'état-major général de nos armées.

Les patriotes n'ont pas manqué d'autres occasions encore pour gémir. Mais, comme on a coutume de penser que les conservateurs gémissent sans cesse, on nous permettra de montrer comment hurlent les radicaux eux-mêmes quand la Chambre, dans sa chevauchée affolée, leur toucha accidentellement les pieds.

C'est M. Camille Pelletan qui s'emporte dans cette occurence et à propos de la marine sacrifiée, à laquelle il porte un réel intérêt, surtout à cause des sous-marins et de M. Goubet, son ami, qui a vendu son invention à l'Angleterre :

« Un fait inouï, dit-il dans l'*Eclair*, a marqué la dernière journée de cette honteuse discussion du budget, menée au galop, de neuf heures du matin à sept heures, continuée même le dimanche, par une Chambre affolée, pressée de partir, et décidée à trancher le sort des instituteurs, la législation des laines peignées, les destinées du collège Stanislas, et vingt autres questions de toute sorte, dans un pêle-mêle inouï, sans avoir le temps de se reconnaître.

« En vingt minutes, sans savoir ce qu'on faisait, sur un amendement de la dernière heure, on a voté, non point le budget de 1902, mais les quatre budgets de la marine de 1903, 1904, 1905 et 1906.

« M. de Lanessan avait inventé, pour cela, un système merveilleux. Il avait demandé à la Chambre de lui permettre de mettre en chantiers, en 1902, tous les grands cuirassés du programme. Il couvrirait la dépense pour la plupart avec des sommes insignifiantes. Mais cela lui permettait de lier la Chambre future par des marchés passés avec les fournisseurs. Le résultat était bien simple : avec les constructions antérieures, il engageait la législature prochaine pour 330 millions de dépenses. Or, notre budget de constructions de navires s'élève de 110 à 115 millions par an. C'est dire que la Chambre prochaine n'aurait plus pu disposer que d'un petit quart de son budget. Les dépenses décidées absorbaient 105 millions en 1903, 105 1/2 en 1904, 82 millions en 1905, sans compter un reliquat de 40 millions en 1906. Les fournisseurs pouvaient être tranquilles : ils étaient nantis. Le Parlement n'avait plus rien à dire.

« Par malheur, la commission du budget supprima trois des quatre cuirassés : soit 108 millions. Et le gouvernement accepta la suppression. Le budget de la marine (voté par surprise, comme on le sait) fut voté dans ces conditions, sans que M. de Lanessan élevât l'ombre d'une réclamation. Le budget était déjà très mauvais, en ce qu'il faisait construire trois cuirassés sur six. Mais pour les trois autres, c'était définitif, au moins jusqu'au vote du Sénat, qui ne pouvait rétablir les unités supprimées qu'en usant du droit fort contesté de relever les crédits.

« C'est alors que M. de Lanessan a imaginé un stratagème un

peu osé. Il a rétabli les trois cuirassés sur la liste des navires à contsruire, sans crédits, avec ces petits mots *bizarres et absolument inusités*, en caractères imperceptibles : « POUR LE LANCER DES COMMANDES »...

« Ainsi on renonce à entreprendre la construction d'un navire cette année. Quand le commencera-t-on? On ne sait. Ce sera l'affaire de la Chambre future. Mais elle arrivera liée vis-à-vis des fournisseurs. *M. de Lanessan aura eu l'honneur de passer tous les marchés*. D'ici là, peut-être, un événement quelconque, une de ces expériences qui renversent par la force impérieuse des faits toutes les doctrines officielles, aura-t-elle obligé à changer les types de navire. Presque certainement on se sera aperçu de la nécessité de modifier certains détails du navire. Soit : les fournisseurs auront leur marché en main, grâce à ce petit mot : « *pour le lancer des commandes*. » *Ce sera dix millions, vingt millions à mettre dans leur poche, — sous forme d'indemnité — pour les faire renoncer à leur marché, ou pour en modifier les termes. Qui aurait pu croire la source de si beaux bénéfices enfermée dans si peu de mots ? C'est comme le Turc « Bourgeois gentilhomme »*. « POUR LE LANCER DES COMMANDES ! »

« La commission du budget biffa ces petits mots comme elle avait supprimé les trois cuirassés. M. de Lanessan accepta.

« Mais, trois de nos collègues, grands partisans de cuirassés, demandèrent de réinscrire ces trois petits mots. M. Lockroy s'y opposa. *Ce ministre, infidèle à l'accord conclu, appuya l'amendement. On le vota à main levée après un court débat*. Et si le Sénat n'y met ordre (il ne l'a pas fait), d'abord on condamne la France à ne construire pendant quatre ans que des grands cuirassés. Ensuite, on établit, par un précédent, ce système monstrueux, de mettre d'avance l'Etat à la merci de marchés passés avec ses grands fournisseurs pour des navires dont la mise en chantier ne pourra être décidée que sur un budget à venir, et par une Chambre future. Système inconnu en France, et, je crois, dans le monde entier.

« Ainsi, *pas de torpilleurs ! Pas de sous-marins ! Pas de croiseurs rapides !* Nous n'allons plus construire que des grands cuirassés d'escadre. A quoi nous serviraient-ils en cas de guerre avec l'Angleterre ? J'ai sous les yeux une longue suite de textes de l'enseignement officiel, où l'on déclare, ce qui est la doctrine orthodoxe rue Royale, qu'en cas de guerre avec l'Angleterre, nos escadres, sûres d'être écrasées si elles risquaient la bataille, n'auraient d'autre ressource que de s'enfermer au fond d'une de nos rades où elles n'auraient plus qu'à attendre la paix...

« *Si quelqu'un osait le nier, je fournirais les aveux officiels. Ils sont décisifs !* »

Que M. Pelletan aille donc jusqu'au bout. Qu'il nous donne ses arguments décisifs. Sa colère nous étonne cependant. Comment, lui, parfait honnête homme, que l'injustice horripile, qui déteste les pachas et les émirs, qui est partisan des mains nettes, il ne se

rend pas compte de l'intérêt que peut avoir un homme comme de Lanessan à *lancer pour des centaines de millions de commandes* à la veille de faire renouveler son mandat ou de quitter le pouvoir ! Le public s'étonnera moins de cette chose qu'il ne serait sensible à la communication des arguments décisifs qui l'éclaireraient sur la valeur militaire du matériel naval, si dispendieux, qu'on lui fait payer trop durement.

Le grand grief de M. Camille Pelletan semble être, au fond, le dédain de la Marine pour les bateaux légers, peu décoratifs, qui ne paient guère de mine dans les parades navales. Les *sous-marins* notamment et avec juste raison lui tiennent fort à cœur, d'autant plus que l'effrayante efficacité de leur offensive se démontre davantage. M. Pelletan accuse la rue Royale d'avoir dépouillé des inventeurs très intéressants, tels Goubet et Baron ; et d'avoir, cédant à la solidarité blâmable qui s'affirme ombrageuse, exclusive, dans le corps fermé de la Marine, favorisé des ingénieurs plagiaires et insuffisants. Grâce à cette malhonnêteté, à ce favoritisme on serait arrivé ou à priver la France d'un engin qui devait lui assurer l'empire des mers, ou à ne la doter que de bateaux qui ne seraient pas l'idéal du genre ; ou du moins la perfection réalisée à côté.

L'administration n'a pas voulu rester sous le coup de cette accusation et elle a fait publier, en guise de réponse, l'exposé de la situation de nos constructions neuves en cours d'exécution ou seulement projeté.

Nous le reproduisons pour donner à nos lecteurs une plus juste idée de cette question qui est d'un intérêt palpitant, puisqu'il est nationaliste :

Le *Temps* disait en effet :

« Nous sommes au début de la quatrième année de l'exécution du programme d'augmentation de la flotte, et maintenant que ce programme a passé le cap des tempêtes de la discussion du budget, où il a risqué de faire naufrage, il n'est pas sans intérêt de se rendre compte de son état d'avancement.

« Au moment où le programme a été entrepris, la marine avait à faire face à la fois à l'achèvement des navires déjà en chantier en conformité du programme précédent et au commencement des travaux du nouveau programme. Au 1er janvier 1901, il restait à continuer ou à terminer sur le programme antérieur à celui de 1900 : 2 cuirassés, 11 croiseurs cuirassés, 1 croiseur corsaire, 4 contre-torpilleurs, 3 torpilleurs de haute mer, 5 torpilleurs de 1re classe et 2 torpilleurs d'expériences pour des moteurs nouveaux. Tous ces bâtiments ne sont pas encore terminés, mais, sur les

deux cuirassés, un est en essai et l'autre en montage, et, des croiseurs cuirassés, un seul est encore à lancer ; l'achèvement de toutes les unités est en bonne voie.

« Le programme de 1900, qui comprenait les mises en chantier de cette année, prévoyait la construction de 177 navires, soit : 6 cuirassés, 5 croiseurs cuirassés, 28 contre-torpilleurs, 112 torpilleurs et 26 sous-marins. Dans les deux années 1900 et 1901, il a été mis en chantier : 2 cuirassés, 3 croiseurs cuirassés, 20 contre-torpilleurs, 25 torpilleurs et 31 sous-marins : au total, 81 bâtiments.

« Les mises en chantier prévues en 1902 sont : 1° pour commencer les travaux, 1 cuirassé, 2 croiseurs cuirassés, 2 contre-torpilleurs et 16 torpilleurs ; 2° pour la préparation et le lancer des commandes, 3 cuirassés et 13 sous-marins, soit 37 navires.

« La situation du programme après les mises en chantier de 1902 sera donc la suivante :

	Demandés	Commencés
Cuirassés	6	6
Croiseurs cuirassés	5	5
Contre-torpilleurs	28	22
Torpilleurs	112	41
Sous-marins	26	44
	177	118

« Il résulte de cette situation qu'il y a tout lieu d'espérer que le programme sera conduit à bonne fin. A la fin de l'année courante, toutes les grosses unités seront en chantier avec une période de trois années complètes pour assurer l'achèvement de leurs travaux ; six contre-torpilleurs seront encore à mettre en chantier après 1902 ; mais, si l'on considère que les délais de construction de ces petits bâtiments varient entre vingt-quatre et trente mois, on est assuré qu'à la fin de 1906 les vingt-huit contre-torpilleurs du programme seront au complet.

« La même certitude ne semblerait pas exister pour les torpilleurs dont 71 seront encore à mettre en chantier dans les années qui vont suivre ; mais les chantiers privés construisant ces petits bâtiments se sont multipliés et une étude minutieuse de leurs moyens permet de se rendre compte que les torpilleurs ne seront pas en retard sur les autres unités du programme ; par contre, en ce qui concerne les sous-marins, les demandes du programme sont déjà dépassées : nous avons 31 sous-marins en cours de construction quand on en réclamait 26 ; nous en aurons 44 à la fin de l'année et la série n'est pas finie ; on ne saurait reprocher à la marine cette avance, fût-elle même prise quelque peu aux dépens des torpilleurs. La nouvelle arme a montré son efficacité ; il n'y a donc qu'à en augmenter le nombre le plus rapidement possible. »

Malgré l'allure optimiste de ce communiqué, il n'en reste pas

moins vrai que l'affolement des députés, leurs votes précipités, incohérents, égoïstes et liberticides, ont été émis pour la plupart uniquement afin de berner la masse des électeurs, ou pour flatter ce qu'il y a de moins recommandable parmi eux ; le tout avec le secret et machiavélique espoir que le Sénat plus indépendant, du moins à l'abri d'une épreuve électorale imminente, allait tout remettre à point par pitié pour la Patrie.

Ces votes tendancieux se sont multipliés au cours de la discussion du budget, ils se sont renouvelés après, à propos du vote de diverses propositions relatives aux élections : repression des fraudes électorales, secret du vote, et surtout prolongation du mandat des députés que la Chambre, avec une majorité apparente de quelques voix, avec une minorité réelle et constatée de 11 voix, avait porté de quatre à six années ! On était prévoyant tant que cela, surtout par le retour d'écœurement périodique du corps électoral.

C'est que, à vrai dire, les nouvelles qui arrivent de province sont très peu réconfortantes pour le gouvernement aussi bien que pour ses amis. Les électeurs ont été cruellement déçus durant la législature qui est close ; ils ont sur le cœur les méfaits de la Haute-Cour, la couleuvre dreyfusarde, tous les attentats commis sans désemparer contre la propriété et contre les personnes ; contre la liberté de penser des uns, contre la liberté de croire des autres. Nous le reconnaissons, grâce à des calomnies accumulées, à des sophismes trompeurs, et surtout à l'apparence de libertés accessoires accordées pour faciliter l'acceptation égoïste des mesures d'exceptions prises contre les ordres religieux, la loi sur les associations put-être promulguée sans bouleverser l'opinion. Le clergé séculier lui-même ne manifesta pas une émotion excessive ; on fermait les chapelles ; ce serait, croyait-il au profit des églises. Hélas ! dès le lendemain, on proposait la suppression de l'ambassade auprès du Vatican ; le surlendemain, on réclamait la suppression du budget des Cultes. Le bandeau tomba donc de devant les yeux de cette catégorie de citoyens, comme de ceux de beaucoup d'autres.

On arriva au budget de l'Instruction publique : nouvelle occassion pour les Jacobins de manifester leur prêtrophobie. Il fallait supprimer alors, par l'abrogation de la loi Falloux, la liberté de l'enseignement, rétablir un monopole en faveur de l'Université à laquelle on confierait le soin de réaliser l'unité morale de la France au détriment de l'Eglise rendue suspecte et des droits imprescriptibles

des pères de famille, aussi de la liberté des consciences, le meilleur des privilèges humains, puisqu'il réserve à chacun ses préférences métaphysiques et ses espérances immortelles. A cette suprême menace, faite par des sectaires envahissants et brutaux, contre un droit naturel, dont chacun prétend user à sa guise, qu'on veut avoir, du moins, la licence de négliger ne fut-ce que pour mieux établir au besoin la force de son esprit, une masse de citoyens, généralement indifférents et abstentionnistes quand il s'agit de marcher au scrutin, se sont émus ; ils ont fait mieux en manifestant leurs intentions de barrer le flot destructeur, de le refouler enfin vers sa source impure !

Préfets et sous-préfets, chargés de renseigner le ministre de l'Intérieur, l'informèrent bientôt que les écluses du mécontentement populaire étaient ouvertes, qu'on ne parvenait plus à les clore ; qu'il fallait s'attendre désormais à des défections sérieuses et à des débâcles électorales retentissantes. Dès lors, chaque député voulut mettre à son actif quelque vote d'intérêt local ou électoral évident ; de là, cette débauche d'insanités parlementaires qui ont fait l'odieux de cette fin de session et la grande colère de M. Camille Pelletan lui-même.

Je me suis entretenu certain jour avec un député radical influent. Le pauvre homme était navré : « Cela va mal, très mal, gémissait-il ; socialistes et radicaux, nous avons des chances sérieuses d'être *nettoyés*, *emportés*, *battus* à plate-couture. Nous tenons en réserve, si le mal n'est que partiel, l'invalidation systématique ; s'il est général, la dissolution ; s'il est incurable, la violence, le Coup d'Etat, la révolution sociale ; ah ! cela va bien mal », conclut-il.

En effet. Des pointages indiscutables donnent pour Paris seulement l'élection assurée de 45 à 50 opposants ; la province emboîtera le pas ; et nous comptons qu'en arrivant à Péterhoff, M. Loubet pourra dire à son noble ami, Nicolas II, qui vient de l'inviter : « Après quatre ans de cauchemar mortel, la vieille France s'éveille et des honnête gens tiennent le pouvoir... enfin ! »

On a dû constater, et on devait s'y attendre, que le Sénat n'était nullement disposé à sanctionner les décisions incohérentes de nos députés mourants : Il a imposé des économies, même un emprunt devenu nécessaire, il a rejeté les crédits électoraux et remis aux calendes l'examen approfondi des réformes dont on a voulu infliger le pays par voie budgétaire : telles les réformes concernant les successions et l'armée. Quant à la prorogation du mandat légis-

latif de nos députés, si méritants, la Commission sénatotoriale, à l'unanimité, s'y est déclarée contraire et le Sénat en a ajourné la discussion.... Après cela, de tant de besogne bâclée à la légère ; de toutes ces bulles de savon gonflées, lâchées et sitôt crevées, que reste-t-il ?... du vent et un peu plus d'écœurement !...

Vraiment, cette Chambre datera dans nos annales parlementaires : elle compta une sélection de condottières avilis, rampants et féroces à force d'abrutissement. La majorité radicale-socialiste, qui s'en va, ressembla à s'y méprendre à tous ces *Louis*, à tous ces *Alphonses*, dont les casquettes à trois ponts révèlent l'existence *honorable* ; ceux-ci traînent leur abjection des faubourgs au quai des Orfèvres ; ceux-là l'ont étalée sans pudeur aux pieds de Caligula-Waldeck. C'est ainsi, d'ailleurs, que les hommes choisissent leurs maîtres à leur mesure exacte et s'en contentent après.

J'ai dit que M. Loubet ira en Russie pour rendre à l'empereur, allié de la France, sa visite mémorable. Cette démarche sensationnelle aura lieu fin mai prochain et il faudra s'attendre à des déclarations retentissantes. La presse de la Triple-Alliance s'évertue à démontrer qu'autant qu'elle-même, la double Alliance est devenue un facteur essentiel de la paix universelle et qu'on s'est habitué dans le monde à la considérer sous un jour favorable. Cela est vrai, autant qu'il ne sera rien tenté contre les intérêts stables, permanents qui ont motivé la conclusion de cette double Alliance. Or, le traité d'Alliance, contre nature, que l'Angleterre, puissance chrétienne, vient de conclure avec le Japon, puissance asiatique et païenne, menace, en réalité, la situation de la Russie en Mandchourie et en Corée ; elle peut devenir contraire à la France en Indo-Chine ; elle a encouragé pour le moins les oppositions *célestes* contre les projets de nos alliés, et renouvelé les attentats des Chinois contre notre influence dans les provinces méridionales du Céleste Empire comprises dans notre sphère d'influence. Il en résultait en Asie une situation tendue, anormale, qui ménageait des surprises, des conflits et, en attendant, entretenait des malentendus. Les Anglais avaient délaissé Wei-Haï-Wei, se reposant déjà sur le concours des Japonais. Les Allemands se recueillaient, mais ostensiblement à Port-Arthur, dans la Mandchourie, les Russes se préparaient à la guerre.

Entre temps, des notes étaient échangées entre Saint-Pétersbourg et Paris. Puis, un beau matin, un communiqué commun émanant des gouvernements alliés de la France et de la Russie parvenait aux chancelleries et leur apprenait que, attendu que le

traité anglo-japonais avait pour but de garantir l'intégrité de la Chine et la liberté du commerce des nations dans les limites du Céleste Empire, qu'au besoin l'Angleterre et le Japon feraient prévaloir (?) ces vues et se soutiendraient en cette politique de conservation territoriale et commerciale; attendu que la politique d'intégrité de l'empire chinois et de la « porte ouverte » à toutes les activités commerciales était précisément celle que la France et la Russie pratiquaient déjà, alors que le Japon suivait à l'encontre de la Chine une politique d'annexions, et l'Angleterre une politique d'accaparement et d'exclusion d'autrui; attendu que l'accord s'étant ainsi opéré et manifesté entre la politique nouvelle anglo-japonaise, et la politique ancienne franco-russe, il y avait lieu de s'en féliciter; mais que, en cas de revirement ou de nécessité quelconque, il y avait pourtant lieu aussi d'affirmer que les intérêts franco-russes étaient solidaires en Extrême-Orient comme en Occident, et que les effets de l'alliance franco-russe s'étendraient aux affaires chinoises dans lesquelles, au besoin, eux aussi feraient prévaloir le maintien du *statu quo*. A Berlin on souligna l'énorme portée de cette communication commune sans précédent dans le développement de l'existence de l'alliance franco-russe et on y fit observer avec raison que l'alliance anglo-japonaise était asiatique ; la Triple-Alliance, européenne, et l'alliance franco-russe, universelle. A Londres on fit la grimace, naturellement et, tandis que le *Times* essayait un sourire, ses confrères avouaient que l'aventure était déplaisante et l'horizon britannique de plus en plus chargé de nuages et d'électricité : on attend l'orage, moins sûrs désormais d'y résister victorieusement. Où tombera la foudre, se demande-t-on avec angoisse? A Londres on s'arrête à démontrer que la France ne fait que s'exposer en Asie dans l'intérêt de la Russie. C'est vrai, répond Berlin ; mais la Russie s'expose pour la France en Europe, dans tous les cas; et qui sait, si demain, la mèche moscovite ne fera pas sauter les poudres françaises en Afrique : et alors c'est l'Angleterre qui, en Egypte aussi bien qu'en Afrique australe, aurait à se retourner sur le gril avec ou sans goût pour le martyre qu'elle inflige bien mieux qu'elle ne le subit.

Plaira-t-il donc maintenant à Chamberlain de faire éclater l'orage qu'on redoute ? Sera-t-il en état de jouer un premier rôle, de localiser l'incendie ? Ou bien en entrant imprudemment en lice rendra-t-il l'ingérence franco-russe de plus en plus nécessaire ? Le traité anglo-japonais fut une provocation, la note franco-russe est une réplique significative et les victoires répétées de De Wet, de Botha,

de Delarey, en sont une autre qui devrait servir d'avertissement. Il importait que, chez nous, les autorités responsables fussent en garde contre des éventualités rendues possibles par la mésalliance de l'Angleterre aux abois : c'est fait, à demain la suite !...

Et comme symptôme, je prie mes lecteurs de noter que l'escadre française de la Méditerranée brusquement, et sans que rien le fît pressentir, a quitté Toulon pour s'en aller croiser au diable pour un temps indéterminé. Il y a des maladies diplomatiques et des croisières qui ne le sont pas moins.

On se rappelle que, quand l'escadre italienne s'en vint à Toulon offrir les hommages du roi d'Italie à M. Loubet, la flotte russe s'éclipsa soudain pour éviter d'être mêlée dans des effusions de tendresse que le tsar ne ressentait pas invinciblement. L'amiral Birilef s'en alla donc à Barcelone et, sitôt les Italiens disparus, les Russes reparurent pour saluer à leur tour le Président de la République. Cet effacement de la Russie était une défaillance diplomatique dont nous n'avons pas ici à déterminer la nature exacte.

Or, le départ précipité de la flotte française de son port d'attache est une autre maladie, de nature identique, toute de circonstance. Sur la côte d'Azur, plusieurs souverains étrangers projetaient de se rencontrer : ce serait le roi d'Angleterre, l'empereur d'Autriche, peut-être le roi d'Italie : le roi des Belges est un habitué. M. Loubet aurait à leur faire les honneurs de la France ; il y aurait visites, contre visites, manifestations diverses, revues et parades indispensables où les Russes ne voudraient point figurer et, en lesquelles, par égard pour leur allié, les Français ne devraient tenir que le rôle inévitable : c'était déjà une bonne raison pour s'en aller, d'autant plus que force navires russes arrivent au port d'Alger pour y fraterniser.

M. Loubet ira en Russie par mer, partant du Havre, plus probablement de Dunkerque. Guillaume II aurait voulu que ce voyage se fît à travers l'Allemagne, lui fournissant enfin l'occasion d'une rencontre avec le chef de la nation française. Vain désir ! car, l'heure n'a pas sonné, et Dieu veuille qu'elle ne sonne jamais, où le chef de notre démocratie consente à sauter dans les bras de notre ennemi par dessus le cadavre de l'Alsace et de la Lorraine.

Rien de très particulier à noter dans l'étendue de notre domaine colonial, sinon l'arrivée en France, sans esprit de retour, dit-on, de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Doumer, nous l'avons dit et répété, n'est pas un ami politique ; mais comme il a fait en Extrême-Orient une œuvre patric-

tique d'une haute valeur et d'avenir, il nous revient de lui en laisser l'honneur et d'en rendre compte loyalement. Nous le ferons en reproduisant sans commentaire, l'exposé qu'il a fait lui-même au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, des progrès économiques faits par la colonie pendant les cinq années de son administration intelligente. Ces progrès sont en tous points remarquables et réconfortants pour ceux qui douteraient encore de la capacité colonisatrice de la France.

« Le commerce général de l'Indo-Chine (importations, exportations, transit et cabotage) avait été, en 1896, de 215,720,669 fr.

« Il a été successivement : en 1897, de 257,123,310 fr. ; en 1898, de 298,518,837 fr. ; en 1899, de 359,614,105 fr. ; en 1900, de 474,026,605 fr. ; en 1901, de 534,949,876 fr. Soit une augmentation, en cinq années, 1896 à 1901, de 319 millions de fr., ou 148 o/o.

« La décomposition de ces chiffres permet de mieux mesurer les progrès accomplis.

« Le montant total des importations avait été, en 1896, de 81,084,040 francs.

« Il a été successivement : en 1897, de 88,182,991 fr. ; en 1898, de 102,444,346 fr. ; en 1899, de 115,465,877 fr. ; en 1900, de 186,044,387 fr. ; en 1901, de 202,296,045 fr.

« Soit une augmentation des importations de 121 millions de francs, ou environ 150 o/o, de l'année 1896 à l'année 1901.

« Le montant total des exportations avait été, en 1896, de 88,809,575 francs.

« Il a été successivement : en 1897, de 115,762,596 fr. ; en 1898, de 125,553,314 fr. ; en 1899, de 136,774,788 fr. ; en 1900, de 155,606,385 fr. ; en 1901, de 160,751,754 fr.

« Soit une augmentation des exportations de 72 millions de fr., ou, en chiffres ronds, 82 o/o, de 1896 à 1901.

« Le transit avait été, en 1896, de 9,438,915 fr.

« Il a été successivement : en 1897, de 11,259,500 fr. ; en 1898, de 12,604,132 fr. ; en 1899, de 19,538,783 fr. ; en 1900, de 22,953,944 fr. ; en 1901, de 33,354,324 fr.

« Soit une augmentation de transit de 24 millions de francs, ou 252 1/2 o/o de 1896 à 1901.

« Le cabotage avait porté, en 1896, sur un chiffre total de 36,387,539 francs.

« Il a été successivement : en 1897, de 40,457,801 fr. ; en 1898, de 55,959,380 fr. ; en 1899, de 87,834,657 fr. ; en 1900, de 109,421,989 fr. ; en 1901, de 138,547,753 fr.

« Soit une augmentation de cabotage de 102 millions de francs, ou 281 o/o, de 1896 à 1901.

« Dans ce développement, les transactions avec la France ont une part croissante. Le montant annuel des importations et des expor-

tations françaises s'est accru plus vite encore que le montant total du commerce extérieur.

« En 1896, les marchandises françaises importées en Indo-Chine représentaient une valeur de 30 millions 547,037 francs.

« Les importations françaises sont montées successivement : en 1897, à 35,784,730 francs ; en 1898, à 44,415,786 francs ; en 1899, à 55,210,060 francs ; en 1900, à 74,226,403 francs ; en 1901, à 100,067,696 francs.

« Soit un accroissement de près de 70 millions de francs, ou 227 1/2 o/o, des importations françaises de 1896 à 1901.

« En 1896, les exportations sur la France des produits de l'Indo-Chine représentaient une valeur de 10,143,905 francs.

« Les exportations sur la France sont montées, successivement : en 1897, à 16,059,014 francs ; en 1898, à 29,198,786 francs ; en 1899, à 23,546,583 francs ; en 1900, à 34,827,481 francs ; en 1901, à 39,549,995 francs.

« Soit un accroissement de plus de 29 millions de francs, ou 290 o/o des produits exportés sur la France, de 1896 à 1901.

« On n'aurait qu'une idée incomplète de l'état de prospérité dans lequel M. Doumer laisse l'Indo-Chine si l'on n'ajoutait que la situation financière n'est pas moins brillante que la situation commerciale. Elles sont du reste, en tout temps, étroitement solidaire l'une de l'autre. M. Doumer a clos l'ère des déficits et inauguré l'ère des plus-values. Au 1er janvier 1902, la colonie possédait 30 millions dans ses caisses de réserve. »

Dans le sud-oranais — il faut signaler ce fait et en faire ressortir la réelle importance, même au point de vue international — la commission franco-marocaine, chargée de l'exécution du protocole franco-marocain du 20 juillet 1901 relatif à la région du Guir, s'est rendue dans l'oasis de Figuig[1] et y a été, chose étonnante en pa-

1. Voici l'opinion d'un officier d'un grand mérite et d'une compétence spéciale en ce qui concerne Figuig et ses habitants :

« — Je considère, dit-il, la nouvelle que nous venons d'apprendre comme très importante. Le fait que la commission, accompagnée de nos officiers et des troupes d'escorte, a pu pénétrer dans l'oasis de Figuig et a été reçue avec tout l'apparat de l'hospitalité musulmane, est caractéristique.

« Il indique de la part des habitants de l'oasis la volonté formelle de se soumettre à l'autorité du sultan marocain et l'intention bien arrêtée de vivre désormais en bonne intelligence avec nous. Il suffit de connaître la configuration géographique de l'oasis pour se rendre compte combien la résistance y eut été facile et eût pu contraindre les autorités françaises et marocaines à une action militaire. L'oasis de Figuig est, en effet, composée d'une série d'agglomérations d'habitations (ksour), construites en briques de terre sèche (toub) et disséminées dans les palmeraies ; elle est entourée d'un mur d'enceinte continue. De plus, elle est protégée par un cirque de montagnes, ouvert seulement sur le nord-est pour le pas-

reil lieu, reçue sinon avec cordialité, du moins avec des égards suffisants pour qu'elle put en toute sécurité remplir sa tâche. Vu l'importance stratégique de cette oasis, vu l'influence énorme que ses habitants exerçait dans le désert, leur inlassable hostilité à notre égard et les déprédations de tous les genres dont ils se rendaient sans cesse coupables, l'accueil respectueux qu'ils viennent de faire aux nôtres ainsi que la constatation qu'ils ont pu faire de l'entente franco-marocaine, rendue encore plus manifeste par le passage à travers le territoire français des soldats du sultan, ne peuvent manquer de modifier sensiblement les rapports commerciaux et politiques de l'Algérie avec le Maroc et d'y asseoir d'une façon définitive nos intérêts, notre influence et les droits imprescriptibles que nous pouvons être, un jour ou l'autre, appelés à y faire prévaloir.

En Italie et en Espagne sévissent des crises politiques et économiques sérieuses, doublées en ce dernier pays surtout d'une agitation religieuse fort semblable à celle que les loges maçonniques sont arrivées à déchaîner en France. Ce sont les partis extrêmes, républicains et socialistes, qui fomentent les troubles et espèrent par la terreur et sur les ruines sociales se hisser jusqu'au pouvoir. Le dénouement de la crise politique italienne motivée surtout

sage de la rivière Zousfana, qui constitue bel et bien une seconde enceinte de fortifications naturelles. Les habitants de Figuig ont eu soin de laisser, entre la montagne et la muraille, un large espace vide rendant toute surprise difficile, sinon impossible, car ce cirque de montagne ne peut être franchi que par des cols étroits, forts aisés à garder.

« Il est donc évident qu'en autorisant la commission franco-marocaine à pénétrer et à parcourir toute l'oasis, les habitants de Figuig ont donné un témoignage de soumission absolue au sultan du Maroc. J'ajoute que c'est le premier de ce genre, car jusqu'ici les représentants du sultan au Figuig avaient été tout au plus tolérés.

« Il est vrai que le grand fauteur de troubles, Bou-Amama, qui fut au Figuig le pivot de la résistance occulte à l'autorité chrétienne, et l'âme même de l'hostilité fanatique contre l'influence française, a disparu. Bou-Amama, comme vous avez dû l'apprendrre, directement sommé par les autorités marocaines munies d'une lettre du sultan des plus énergiques qui a été lue dans toutes les mosquées de Figuig, a dû décamper. Avec tout son monde, il a abandonné la zaouia, où il vivait entouré des écumeurs de toutes les tribus voisines, s'imposant à la faiblesse traditionnelle des ksouriens vis-à-vis des Arabes de tente, tant par son charlatanisme religieux que par la crainte qu'inspiraient les malandrins de son entourage.

« Bou-Amama, en quelque sorte excommunié par le chef religieux suprême du Maghreb, le sultan de Fez et de Maraquez, a vu s'éloigner de lui les habitants de l'oasis et les chefs locaux, perdant de la sorte les trois quarts de son prestige. Main-

par la hardiesse du roi plus radical que la moyenne de son peuple qui hésite à le suivre surtout dans la question du divorce, s'est fait assez naturellement par ajournement, et les fauteurs de grèves générales n'ont pu donner suite à leurs projets faute d'entente et de moyens suffisants pour les faire durer. En Espagne, la grève générale n'a guère mieux réussie; en Catalogne cependant elle a sévi avec violence; mais aussi — et c'est la caractéristique du tempéramment de nos voisins — avec quelle résolution farouche elle y fut réprimée! L'état de siège étant déclaré, les cours martiales fonctionnèrent et elles firent leur pénible devoir; dans la rue le sang coulait... L'attitude énergique des autorités a conjuré des catastrophes, les révolutionnaires et les séparatistes ont dû rentrer dans l'ombre pour attendre une heure plus favorable à leurs projets.

Après de tels événements et ne fut-ce que dans un but de pacification, un changement de ministère s'imposait. Aussi les ministres de la Reine lui ont-ils remis leur portefeuille pour qu'elle put donner à l'opinion publique telle satisfaction qu'elle pouvait juger opportune. C'est à M. Sagasta qu'incombe aujourd'hui la tâche d'apaiser les esprits :

tenant il ne faut pas qu'on le laisse séjourner dans les régions voisines. En outre, il est nécessaire que l'amel marocain soit entouré d'une troupe suffisante pour conserver son autorité et pour protéger au besoin les habitants des ksours contre une attaque éventuelle de l'aventurier. Dans ces conditions, on peut être assuré que Figuig sera plus facilement maintenu dans l'ordre que beaucoup d'autres points, Oujda, par exemple.

« L'habitant du ksour est un être essentiellement faible, sans cesse brimé par l'Arabe de tente, qui en fait le cultivateur de ses palmeraies et le gardien de ses provisions. On est sûr qu'il restera soumis à condition qu'il soit protégé. Destiné à commercer avec le nomade, il trouvera dans la facilité de s'approvisionner sur nos territoires une raison tout à fait péremptoire pour vivre en bonne intelligence avec nous ; il aura besoin de notre aide et saura agir en conséquence.

« La pacification du Figuig a d'autant plus d'importance que cette oasis servait de nœud entre toutes les tribus Siba (révoltées) du Nord marocain et de notre Sud-Oranais. Cette pacification paraît devoir lever la plupart des diffficultés, dont nous avons eu jusqu'alors à souffrir. Nous sommes en droit de nous réjouir d'un événement survenu sans coup férir. Ceci prouve que notre domination dans le sud de l'Algérie s'étend chaque jour davantage, acquérant à chaque nouvelle étape de notre pénétration une influence plus décisive. Il est bon également de constater que nous avons obtenu le résultat que vous savez sans porter la moindre atteinte au *statu quo* marocain, ce qui peut être, à mon avis, très fructueux au point de vue de la situation spéciale et légitime que nous confère, sur une si longue étendue de pays, notre voisinage avec le Maroc. »

Il est à remarquer que les partis subversifs en Espagne, par un sentiment chevaleresque très naturel chez les compatriotes de l'immortel Cervantès, avaient étonné l'Europe par leur modération durant toute la minorité d'Alphonse XIII ; il leur paraissait peu digne d'eux de s'attaquer à une femme, veillant aux destinées d'un enfant désarmé. Mais l'heure approche où le jeune roi aura à tenir la barre, à gouverner par lui-même, à prendre contact avec son peuple et à lutter pour sa couronne au milieu de la mêlée de partis irréductibles. On l'attend à l'œuvre et comme les révolutionnaires ne se laisseront convaincre ni par la force, ni par la sagesse, ni par la bonté, ni par la rigueur ; ils se font les dents et songent à la curée... sociale.

En Allemagne, le mouvement anti-anglais ne cesse d'inquiéter la classe dirigeante qui s'est vue dans la nécessité de décourager l'Angleterre dans ses tentatives d'action commune et d'alliance. L'hostilité du peuple allemand envers l'Angleterre vient surtout de la contrariété qu'il éprouve de trouver sur tous les marchés du monde les meilleures places tenues par les sujets d'Edouard VII et du désir, peut-être immodéré, qu'il éprouve de les en déloger. Ce conflit d'intérêts amène le conflit de sentiments qui nous préoccupe et qui fait déjà envisager comme une éventualité probable un conflit armé. L'Angleterre fait des efforts désespérés pour rendre l'Allemagne impuissante sur mer ; Guillaume II au contraire lutte avec énergie contre son propre peuple pour être redoutable sur toutes les mers, soit par ses seules forces, soit par ses alliances acquises et par celles qu'il projette. Jusqu'à la réalisation de l'un ou de l'autre de ces desseins, contraires de part et d'autre, on semble porté à sacrifier les apparences et à patienter.

L'Allemagne a conclu avec l'Angleterre un accord concernant la Chine qui ne lui a procuré aucun avantage ; qui n'a pu surtout — c'était ce que la Grande Bretagne visait — brouiller l'Allemagne avec la Russie d'une façon définitive, en laissant croire à une intrigue contre les intérêts russes en Mandchourie. L'Allemagne eut soin d'expliquer que la Mandchourie n'inquiétait pas plus Guillaume que les Balkans n'intéressaient jadis le prince de Bismark. Pas une carcasse de grenadier n'allait être risquée dans cette aventure.

Vers le même temps où ce premier accord fut conclu entre l'Allemagne et l'Angleterre, un autre intervint entre elles au sujet de leur politique africaine et du sort à réserver aux possessions portugaises en cas de vacance ou d'aliénation.

Guillaume II avait des vues particulières et il était disposé à agir vigoureusement en Afrique. La France l'inquiétait. Que ferait la France s'il se brouillait avec l'Angleterre ? L'empereur allemand voulut s'en assurer et, par deux fois, quoiqu'on en ait dit de contraire au Sénat français, il essaya de traiter avec la République française, non pas encore un accord général, ni une alliance effective, mais une entente franco-germanique limitée dans ses effets à la défense des intérêts africains des deux puissances contre l'omnipotence britannique. M. Hanotaux était d'avis d'accepter. M. Delcassé, qui lui succéda, ne donna aucune suite à ces avances. Alors, et voulant malgré tout faire œuvre utile à son pays, Guillaume II se tourna de dépit vers l'Angleterre et, moyennant promesses, il accorda aux Anglais l'appui immoral qui permet aujourd'hui à Chamberlain de poursuivre l'extermination d'un peuple de héros, d'essayer une politique impérialiste qui serait, en cas de réussite, une menace pour l'avenir du vieux continent ; qui sera, en cas d'insuccès probable, la ruine économique, politique et militaire irréparable d'un inexcusable agresseur.

L'accord anglo-germanique au sujet des affaires africaines a été, à n'en pas douter, l'une des causes déterminantes de la guerre sud-africaine ; comme l'accord anglo-germanique relatif aux affaires de la Chine eut été le prélude d'une guerre anglo-russe, si moins d'accidents fâcheux n'étaient survenus aux armes britanniques dans l'Afrique australe.

Pour nous, le manque de résolution et d'opportunisme dans notre politique étrangère, en ce qui concerne l'Allemagne et l'Afrique, nous a valu d'abord l'humiliation de Fachoda et a permis ensuite à l'Angleterre d'ajourner sous date le règlement de la question d'Egypte que la vaillance de Marchand venait de remettre d'une façon si inattendue à l'ordre du jour des peuples intéressés.

Quand nous fûmes réduits et résignés, c'est ainsi que la Grande-Bretagne nous jugeait, les Anglais se crurent les mains libres et de taille à précipiter les solutions africaines. Ils acculèrent l'Orange et le Transvaal à la résistance armée, qu'ils supposaient devoir être de courte durée. L'Angleterre comptait étendre sa domination du sud au nord de l'Afrique et l'Allemagne ?... on se garde de nous, où !... du moins, dans le Mozambique.

En somme, ni cet accord, ni l'autre (celui applicable à la Chine) n'ont donné à l'Allemagne les résultats attendus, espérés, escomptés. L'Angleterre seule en a tiré un constant profit. Grâce à l'Allemagne, elle n'a pas été misérablement impuissante à Pékin ; grâce

à l'Allemagne, elle échappe au danger d'une intervention en Afrique; mais aussi grâce à l'Allemagne, si elle évite ainsi le ridicule d'une humiliation brutale, peut-être courte, elle a tout le loisir de s'obstiner, de s'acharner, d'épuiser sa déveine. Quand elle ouvrira les yeux, elle se trouvera passée en état de loque internationale, usée et souillée, abjecte!

Elle aura sacrifié, en effet, avec un cœur léger, dans une aventure infâme, son vieux renom de libéralisme, de gloire, de justice et d'humanité; elle se sera suicidée dans une crise d'impérialisme qui n'est qu'une sorte d'épilepsie politique, éprouvée par tout un peuple délirant.

Car enfin, quand M. Kuyper, le courageux président du Conseil des ministres de Hollande, a fait auprès de lord Salisbury une démarche officieuse en faveur de la réconciliation de deux peuples également obstinés, toute autre nation que l'Angleterre n'aurait-elle pas prêté une oreille attentive et, dans un moment de recueillement, n'eut-elle pas cherché à concilier son intérêt avec la raison et la justice? L'Anglais n'en fit rien. On demande grâce, se dit-il, c'est qu'on est aux abois!... A genoux donc, en chemise vous aussi, et de plus la corde au cou! En cet équipage, on verra s'il faudra vous faire grâce, ou vous pendre seulement.

Les Boërs ont l'habitude de ne mettre en chemise que leurs adversaires dont ils épargnent la vie. Ils font si fréquemment cet honneur à un tel nombre que Kitchener lui-même n'a plus qu'une escorte d'*Adammites* célèbre par de pareilles épreuves répétées.

A l'insolente fin de non recevoir opposé à M. Kuyper, les Boërs ripostèrent immédiatement.

De Wet écrasa une première colonne, tuant les uns, prenant le reste, et le convoi, et les canons... On fit une battue pour prendre De Wet; 23 colonnes menaient la chasse; mais De Wet tira sa révérence au dernier moment, emmenant avec lui quelques chiens de la meute qui l'intéressait. Puis, ce fut Botha qui pressa l'adversaire et finalement l'incomparable Delarey qui ne se releva de maladie que pour tomber l'ennemi, qu'il écrase à Tweefontein, à Naaser Farm, tuant et blessant 500 hommes, faisant près de 2,000 prisonniers, au nombre desquels le constamment malheureux général lord Methuen, remis généreusement en liberté.

La contrariété du peuple anglais devient plaisante et, ne sachant plus à quel dieu se vouer, il demanda, c'est le *bluff*, l'envoi de 50,000 hommes de renforts, alors qu'il ne restait plus en Angleterre un seul *mouton* armé, disponible.

La réflexion aidant les confidences, on apprend entre temps que ces pauvres Boërs bien que, selon le mathématicien qu'est l'impeccable M. Brodrick de l'*Office* des finances à Londres, ne possédaient plus guère, il y a six mois, que 10 à 12,000 hommes sous les armes ; qui, selon l'autre mathématicien automatique qui est lord Kitchener, ont perdu depuis lors plus de 12,000 hommes morts, blessés ou prisonniers ; on apprend, dis-je, de Capetown même, que malgré cela les Boërs se multiplient de façon prodigieuse ; qu'ils ont en ce moment encore de 20 à 30,000 hommes tenant la campagne, effectifs qui peuvent être rapidement portés à 50,000 hommes, s'ils le veulent. On apprend encore que la révolte est générale dans la colonie du Cap, que les Swazis ont fait alliance avec les Boërs et que, en dehors du ravitaillement qu'ils s'assurent par la prise méthodique des convois anglais, les soldats de l'Indépendance sud-africaine ne manquent absolument de rien, ne demandent, comme ils n'espèrent, du reste, aucune ingérence européenne en leur faveur : qu'en un mot, ils ne doutent pas du succès final pour lequel ils lutteront sans défaillance et jusqu'à la mort. C'est ce que Krüger en un langage pieux a répété une dernière fois.

Et c'est aussi ce qui a fait renouer les pourparlers pour négocier la paix. En effet, le président intérimaire du Transvaal, M. Schalk-Burger, accompagné de MM. Reitz et Lucas Meyer, munis d'un sauf conduit, se sont rendus en train spécial à Prétoria, et de là en Orange pour s'entendre avec le président Steijn et le général De Wet. Est-ce l'annonce d'une paix prochaine ? Edouard VII désire cette paix et il y tend. La mort de Cecil Rhodes ne peut qu'y concourir. Mais nous doutons que l'Angleterre soit à tel point humiliée, épuisée, qu'elle consente déjà à l'indépendance des Boërs. Or, c'est le minimum qu'on lui demandera, et l'obstination la fera descendre encore quelques échelons vers l'abîme.

ARTHUR SAVAÈTE.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché n'a pas de tendances bien définies. Il est, sans doute, resté ferme, mais les affaires ont été si restreintes que cette fermeté n'a pas grande importance. Les liquidations se succèdent aussi faciles les unes que les autres ; l'argent s'accumule jusqu'au point de ne pouvoir s'employer en totalité en reports, et pourtant la cote reste immobile. De temps en temps on signale un mouvement sur une valeur ou une autre. Cette activité relative ne s'étend pas au groupe voisin. La Bourse n'obéit à aucune direction d'ensemble.

Les transactions ne sont pas assez suivies pour que les tentatives faites en ce sens ne viennent à échouer presque aussitôt commencées. On en a eu la preuve encore cette semaine. On avait essayé, au lendemain de la liquidation, de réveiller le marché des fonds d'État, principalement de ceux qui, encore cotés à des cours peu élevés, offrent des chances de plus-values en même temps qu'un rendement rémunérateur. Se produisant après une liquidation où les capitaux avaient dû se contenter de taux plus que modérés, on pouvait croire que ce mouvement devait avoir un lendemain. Il n'en a rien été.

Le groupe en question ne tardait pas à revenir au calme d'où on avait essayé de le tirer. Il faut donc en prendre son parti et attendre qu'une impulsion nouvelle vienne se manifester.

Nos rentes sont calmes : le *3 o/o* à 100 60, ex-coupon ; l'*Amortissable* à 101 ; le *3 1/2* à 102 20.

L'*Extérieure* a bénéficié cette semaine de la fin de la crise ministérielle en Espagne. Elle a monté de 77 75 à 78 20. On connaît le programme du nouveau cabinet. Il a été favorablement accueilli à l'étranger. On a vu qu'en tête de ce programme figure le projet de réforme concernant la Banque, on devrait plutôt dire concernant la circulation fiduciaire ; car, dans cette question, l'État est encore plus intéressé que la Banque, puisque c'est de ses remboursements que dépend l'amélioration du change. On dit M. Rodriganez, le nouveau ministre des finances, animé des meilleures intentions à l'égard du crédit public.

D'ailleurs, M. Rodriganez est, dit-on, un économiste convaincu. Il ne méconnaîtrait pas ainsi la loi de l'incidence de toutes les mesures législatives sur la situation économique d'un pays. Il est tout particulièrement intéressant de noter que, lors de la discussion du convenio de l'Extérieure au Cortès, il a voté contre cette proposition comme étant contraire au crédit de l'Espagne. Les créanciers

étrangers de ce pays ne peuvent donc pas manquer d'accueillir favorablement son avènement aux affaires.

L'*Italien* est calme à 100 35. Le *Portugais 3 o/o* à 28 90. Les fonds turcs sont très fermes ; cependant quelques ventes les ont fait reculer en clôture : la *série B* passe à 51 52 ; la *série C* à 27 90 ; la *série D* à 25 90, toutes les trois ex-coupon de 50 centimes. L'*obligation 5 o/o 1896* s'est traitée à 494. Les fonds russes sont : le *3 o/o 1891* à 85 ; le *3 o/o 1896* à 84 30 ; le *4 o/o 1901* à 102 20.

La conclusion d'un emprunt russe 4 o/o sur les places de Berlin et d'Amsterdam a causé une certaine déception à la spéculation française. C'est que ses vues ne dépassent guère l'horizon d'une ou deux liquidations et qu'elle comptait sur cette opération pour ranimer un peu notre marché.

Pour les personnes qui vont au fond des choses et les considèrent en elles-mêmes, l'opération de M. Witte est habile et prudente. Elle est habile en ce qu'elle assure à la Russie un second client pour ses emprunts ; elle est prudente parce qu'elle comporte un second marché pour les fonds russes. Il ne faut pas oublier que le côté faible du placement de l'épargne française en rentes russes, a consisté jusqu'à présent, dans ce fait que seul le marché français a été ouvert à ces rentes. En cas d'alerte ou de panique, le portefeuille français très pourvu de rentes de ce pays était difficilement mobilisable, puisqu'il ne trouvait aucune compensation à faire sur d'autres places que la nôtre. L'ouverture d'autres marchés remédie, dans une certaine mesure, à cet inconvénient. Logiquement elle devrait être accompagnée ou suivie de la hausse des valeurs russes.

D'autre part, c'est une erreur de croire que l'emprunt fait à Berlin signifie que le gouvernement russe entend se soustraire aux engagements moraux qu'il a vis-à-vis des entreprises métallurgiques commanditées par les capitaux français, de leur assurer des commandes avec les ressources nouvelles obtenues. On ne paraît pas douter ici dans les cercles financiers, qu'une partie de ces ressources n'ait précisément cette destination. De ce fait, l'activité industrielle qui commence à renaître en Russie, ne peut manquer de recevoir une nouvelle et durable impulsion.

Le *Brésilien 4 o/o* reste en bonne tendance à 71 55 ; le *Funding* à 97 90. Le *Serbe 4 o/o* varie de 68 10 à 68 20.

Les excédents de recettes de l'administration des monopoles dépassant de beaucoup le montant du service de la Dette, la pensée est venue au gouvernement de les utiliser pour débarrasser les finances du pays de sa dette flottante, dernier vestige de la politique financière du roi Milan. C'est donc une opération de consolidation qui s'impose et qui complètera l'œuvre entreprise il y a déjà six ans. Il faut souhaiter que les négociations entreprises à ce sujet aboutissent rapidement.

Chemins de fer français et étrangers. — Les recettes de nos grandes compagnies continuant à réaliser généralement des plus-values, les cours de leurs titres maintiennent l'avance qu'ils ont depuis quelques semaines. Le *Nord* progresse de 1,973 à 1,979. Le conseil d'administration a décidé de fixer à 67 francs le dividende de l'exercice 1901 qui sera proposé à la prochaine assemblée. Le *Lyon* s'élève de 1,545 à 1,550. L'*Orléans* se traite de 1,630 à 1,625 ; l'*Est* varie de

1,005 à 1,007 pour rester à 1,005. Le dividende de l'exercice 1901 sera de 35 fr. 50. Le *Saragosse* se maintient de 267 à 269 ; le *Nord de l'Espagne* à 182 ; les *Andalous* se sont relevés de 188 à 193.

Divers. — *Suez :* 4,005 ; *Gaz de Paris* :851 ; *Omnibus* ont baissé de 755 à 655, pour revenir à 740.

Mines d'or. — Le marché des mines d'or a été mieux disposé cette eemaine. Sans réaliser de progrès très sensibles, les cours sont beaucoup plus satisfaisants. Le raffermissement s'est produit insensiblement, mais assez sûrement pour que les résultats obtenus à une séance aient pu être conservés sans efforts pour le lendemain.

Il y a bien eu encore quelques instants d'incertitude par suite de l'influence qu'exerçaient les diverses dépêches relatives à la maladie de M. Cecil Rhodes. Mais cette hésitation était passagère et n'avait pas d'action marquée sur la cote.

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros et de l'Ariège. — Les gérants, MM. Conil et Borneaud nous promettent chacun un rapport qui arrivent trop tard pour cette chronique. Dans sa lettre M. Borneaud affirme que les travaux en Ariège sont pressés activement. Sept ouvriers, sous la conduite de M. Pagès, maire de Seguer, et sur les indications de ce dernier ont ouvert un chantier sur les terrains communaux. Vers une heure de la première journée de recherches, les ouvriers mettaient à jour un filon d'ardoise reconnu par tous *superbe*.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5173

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Quatrième Article

Douzième Session

du vendredi 26 mars.

Le vendredi 26 mars, à 8 heures et demie du matin précises, l'assemblée commença. Le sieur abbé de Fontaine n'étant pas encore arrivé à cause de son indisposition, le sieur Gerbais, docteur de la même société de Sorbonne, et l'auteur du livre *de Causis majoribus*, pensionnaire du Clergé de France, son tour de voter venant après ledit sieur de Fontaine, prit la parole. Il parla durant une heure environ, avec une latinité fort médiocre pour un professeur royal d'éloquence, qui, dans sa jeunesse, avait été professeur d'humanités au collège des Grassins, et depuis Recteur de l'Université de Paris. Presque tout son discours roula[1] sur la dialectique pour montrer que la particule *Solam*, dans la Proposition envoyée par le Parlement, excluait les Evêques et les Conciles du droit de juger des questions de foi. Puis il se laissa emporter à certains mots et à des injures contre ceux qui avaient parlé avant lui, ce que beaucoup n'approuvèrent pas. Il s'occupa encore de répondre à quelques-unes des raisons et des autorités alléguées et produites contre l'avis des députés, mais il le fit si faiblement,

1. *Roula*, marge ; *fu*, texte.

plutôt en grammairien et en homme intéressé par attache à son livre, lequel a donné occasion à toutes ces contestations, que son avis fut très mal reçu des plus hommes de bien[1], non passionnés dans cette affaire. Ils ne purent s'empêcher d'en donner quelques marques par des sifflets, des cris, des rires, qu'ils firent entendre plusieurs fois. Lui conclut ensuite pour l'avis des députés.

Après lui, le sieur de Fontaine commença à parler vers neuf heures trois quarts. Il parla jusqu'à onze heures sonnées avec une grande force et un grand dédain contre le procédé du Parlement et du procureur général dans cette affaire, où ils voulaient, paraît-il bien, contraindre la Faculté à juger de la Proposition en question nuement et sans relation à la Censure des prélats de Hongrie, quoiqu'il fut évident, et par l'Arrêt du 29 janvier dernier et parce que le procureur général avait dit, qu'elle était extraite de mot à mot de ladite Censure. On voyait aussi de leur part une surprise[2] et une illusion manifeste. Pour lui il ne pensait pas pouvoir en conscience juger la Proposition autrement qu'en relation et rapport à la dite Censure. En conséquence, pour ne pas entrer plus avant dans les difficultés qui pourraient naître à ceux qui l'examinaient toute nue et sans aucun regard à ladite Censure ou à quelque auteur, difficultés qui cependant avaient été très bien élucidées et réfutées par ceux qui avaient discouru avant lui, il soutenait que puisque ces prélats avaient jugé et prononcé sur les Quatre Propositions du Clergé de France et les avaient condamnées — comme le disait ledit procureur général, lui-même s'en plaignant en sa remontrance contenue dans ledit Arrêt du Parlement, — il ne pouvait dire en vérité que leur intention avait été d'exclure les Evêques et les Conciles de l'autorité qu'ils tenaient de Dieu de juger des questions de foi, par cette proposition contenue dans leur Censure *Ad solam Sedem Apostolicam, etc.* Sur quoi il s'étendit longuement, faisant voir ici la mauvaise foi et la tromperie du procureur général, pour engager plus facilement de nombreux docteurs dans l'avis des députés choisis par lui et gagnés de prime abord; et qu'après avoir ainsi séduit les docteurs, s'il pouvait y réussir, il tromperait aussi le public et les pays étrangers par un second Arrêt qu'il ferait rendre par le Parlement. Là, au lieu de faire mention qu'on eût dit aux docteurs de la part du Parlement d'examiner

1. *Piu galanthuomini.*
2. *Surprise*, marge ; *soperchieria*, texte.

cette Proposition toute nue, on dirait que la Faculté avait, sur le premier Arrêt signifié et intimé à elle et à son syndic et à douze de ses députés, censuré ladite Proposition. Qu'ainsi, pour lui, il ne pouvait la considérer que comme extraite de la Censure des prélats de Hongrie.

Chacun resta stupéfait et interdit de la liberté et du courage avec lequel il parla en cette occasion du procédé du Parlement et du procureur général, et aussi des prélats de France. En examinant les Actes de l'Assemblée de 1625, dont il lut une grande partie et les passages principaux, il montra, par les nombreuses remarques qu'il y fit, que le langage des prélats de cette Assemblée était tout à fait différent de celui des prélats modernes et tout à fait opposé.

Il montra encore dans d'autres censures, et particulièrement dans celle faite par la Faculté, à l'occasion de la thèse *sur le Purgatoire* du nommé Bourdailles en 1665, que la Faculté avait accepté et donné divers sens aux propositions par elle examinées ; et qu'à cette occasion le sieur Faure et tous ses disciples Jansénistes et Richéristes, et le sieur Bossuet alors simple docteur et présentement évêque de Meaux[1], avaient voté pour l'exposition ou explication des sens de la thèse, bien qu'elle fût par ailleurs visiblement mauvaise en son sens naturel et ordinaire, tandis que celle des prélats de Hongrie était bonne et catholique. Ils avaient fait cela alors par pure cabale, pour sauver l'honneur du sieur Porcher, docteur, et grand maître dudit Bourdailles et du sieur Breda, syndic, qui avaient souscrit cette thèse par erreur ou autrement ; et de plus ils avaient eu part aux Propositions de la même Faculté portées au Roi en son palais à Paris en 1663 au sujet des sentiments de la Faculté concernant l'infaillibilité du Pape et l'autorité des Conciles[2].

1. *Melden*, marge.

2. Ce sont les Six Propositions, dites de la Sorbonne, prélude des Quatre Articles de Bossuet. Elles furent présentées à Louis XIV le 8 mai 1663. Nous apprenons que Bossuet, donnant la main aux « Richéristes et Jansénistes », n'y fut point étranger. Un peu auparavant, paraissant répudier sa déplorable thèse de licence de 1651, durant la Fronde janséniste, il se montrait favorable à l'autorité du Pape. Il était sous la main de son maître, Nicolas Cornet. En attribuant à cette circonstance le fait qu'il a « mal agi », l'espion de Colbert le montre louvoyant et flairant le vent de *la fortune*. « Se ménageant extraordinairement, dit-il, et cherchant dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour quand il n'est pas contre. » (Gérin, p. 535 : et correction sur le manuscrit original.) A la mort de Cornet, Bossuet a passé soudain à gauche, s'affiliant à la *double secte*, mais le plus possible dans l'ombre, par crainte du Roi. De Fontaine le traîne sans pitié à la lu-

Le sieur Mazure, le plus ancien des députés, ayant voulu alors de sa propre autorité, excité et poussé par les autres de son parti, porter une horloge de sable sur le bureau du greffier de la Faculté, afin de borner avec cet instrument et de limiter à l'avenir le temps de parole du dit sieur de Fontaine, celui-ci éleva fortement la voix contre le dit sieur Faure pour ce fait, se plaignant à la Faculté de cette nouvelle tentative, et soutenant que cela était contre la liberté d'un chacun et contre la sienne en particulier ; et que puisque cela ne s'était jamais pratiqué contre ceux qui avaient opiné avant lui, il ne permettrait pas qu'on commençât par sa personne et qu'il se tairait plutôt. Après quoi, beaucoup d'autres criant aussi avec lui contre ce nouvel attentat, le sieur Mazure fut contraint de reprendre son horloge de sable et retourna à sa place dans une grande confusion.

Le dit sieur de Fontaine continuant à parler lut encore un extrait de deux propositions contenues dans un livre intitulé *Des devoirs de la vie religieuse*, composé par le sieur abbé de la Trappe, et imprimé depuis huit jours seulement avec l'approbation du sieur archevêque de Reims, des évêques de Meaux, de Grenoble et de Luçon, tous quatre de la Faculté[1]. Dans les deux propositions on affirme que c'est un principe ou une maxime de la morale de Jésus-Christ et de la charité, qu'on ne peut sans pécher donner un sens mauvais à une parole ou à une action quand elle ne peut en avoir un bon. Il concluait de là clairement que pour le moins la Faculté devait expliquer les deux sens de la Proposition en question, condamner le mauvais que quelques-uns prétendaient y trouver exprimé, et sauver le bon. Il apporta ensuite beaucoup d'autorités extraites du livre *Petrus Aurelius* imprimé par ordre et aux frais du Clergé de France, il y a environ quarante ans, livre nullement suspect d'adulation pour le Saint-Siège, étant dédié au

mière, montrant dans l'*évêque de Meaux* de 1683 *le sieur Bossuet* de 1663. Uni aux *Richéristes et Jansénistes*, il accordait à un docteur peu catholique, ce *distinguo* qu'il refuse maintenant, par ses amis, aux prélats de Hongrie dont le crime est d'être trop catholiques.

1. Ce livre de Rancé qui, trop inspiré de Port-Royal, interdit l'étude aux moines et que réfutera Mabillon, a été donné au public sous l'impulsion de Bossuet. Des deux évêques qui joignent leur approbation à la sienne et à celle de le Tellier, l'un est à Grenoble, Le Camus, ami des Jansénistes, ennemi des Jésuites ; l'autre, à Luçon, Colbert, frère du ministre, qui lui recommandait en 1665 l'abbé Bossuet pour l'épiscopat. Le P. Rapin dit de lui, insurgé à demi en 1665 contre le Formulaire anti-janséniste d'Alexandre VII : « Dans le fond il n'étoit point janséniste. Mais c'était un homme d'un genre borné et qui se laissoit mener, que cet évêque. » (*Mémoires*, t. III, p. 328.)

Clergé de France, où l'on parlait du Pape, de sa suprême autorité sur toute l'Église et de son privilège de juger seul les controverses principales et les plus difficiles de la foi.

— *Il faudrait mettre ici l'extrait du livre, comme aussi d'autres passages, preuves et raisonnnements du dit sieur de Fontaine et ensemble ses exordes et les conclusions de son avis ; et aussi les avis entiers de certains autres docteurs, par exemple des sieurs de Lestoque, Gillot, Boucher et autres plus distingués*[1]. —

Finalement le dit sieur de Fontaine représenta à la Faculté que la doctrine du livre d'Almain, autrefois[2] docteur de la Faculté, imprimé en 1512, dont parlait tant le sieur Faure — à telle enseigne qu'il disait que si la Faculté s'en éloignait si peu que ce fût, ou voulait donner au Pape, dans sa réponse au Parlement au sujet de cette Proposition, le nom et la qualité de *Supremam auctoritem in Ecclesiam*, il s'y opposerait avec beaucoup d'autres docteurs, et qu'elle serait accablée par le Parlement — que la doctrine, dis-je, du sieur Almain était telle, même en ce qui concernait le bien du royaume et l'autorité du Roi, qu'il ne pensait pas que la Faculté voulût l'approuver. Il lut ensuite une partie du chapitre *De origine Jurisdictionis civilis ut per ejus comparationem notificetur Jurisdictio ecclesiastica*[3], et il demanda si quelqu'un voulait l'approuver. Alors le sieur Faure et son parti s'apercevant des conséquences de la chose et de son importance, attendu que le dit sieur de Fontaine ne manquerait pas de faire voir que les principes que cet auteur établissait pour abaisser l'autorité du Pape militaient aussi pour favoriser[4] les rébellions des peuples contre leurs rois, — car ils veulent que les rois soient totalement soumis à la communauté du peuple, jusqu'à la déposition, même jusqu'à la peine de mort, — le dit sieur Faure et les siens, spécialement le sieur Gerbais, dirent qu'en cela ils n'étaient pas du sentiment d'Almain.

Après cela, le sieur de Fontaine ajouta que de telles choses lui paraissaient plus dignes du zèle du Parlement et dudit sieur procureur général que n'était la Proposition en question. Mais que quant à lui son zèle pour le bien du royaume et pour l'autorité du Roi demandait et réclamait que sitôt que l'affaire de cette Proposi-

1. La note intercalée ici paraît être une demande à l'auteur des compte-rendus faite par la Nonciature sur sa feuille, et non omise par le traducteur italien.

2. *Autrefois*, marge ; espace blanc, texte.

3. *De l'origine de la juridiction civile, pour que, par comparaison avec elle, on connaisse bien la juridiction ecclésiastique.*

4. *Favoriser*, marge ; *favorire*, texte.

tion serait finie et terminée, la Faculté procédât à l'examen de cette doctrine d'Almain comme très pernicieuse, non seulement à cet Etat, mais à tous les Princes et Potentats de la Chrétienté.

Ayant dit cela, il termina son discours, après avoir parlé une heure et demie avec grande véhémence. Il conclut en disant que la Proposition ne méritait pas de censure, mais au plus une exposition, et que si on s'arrêtait à cet avis au lieu de celui des députés, on verrait ensuite en quels termes ou expressions on pourrait concevoir et mettre par écrit la proposition qu'il faisait.

On ne peut dire combien il fut harcelé[1] par le parti du sieur Faure. Mais il montra à tous un grand courage et une grande résolution, sans s'intimider aucunement ; et cet exemple donna de la force d'âme à plusieurs.

Après le sieur de Fontaine, le sieur Clarentin, docteur de la société de Navarre, vota en peu de paroles et fut du même avis. AA[2].

Vint ensuite le sieur Defita, docteur de la même société de Navarre, curé de Saint-Côme, dans l'Université de Paris, et frère du lieutenant criminel du Châtelet de Paris du même nom. Il donna son vote en peu de paroles. Par crainte de déplaire audit sieur procureur général, il fut de l'avis des députés en substance, à condition pourtant qu'on ajouterait après *Quatenus* ces paroles *Videtor excludere.*

Après lui le sieur Despérier, docteur de la société de Sorbonne, professeur royal de théologie dans les écoles de Sorbonne, commença à dire son avis ; et un peu après sonnèrent onze heures et demie. Tous se levèrent, et l'assemblée fut remise au samedi suivant, le sieur procureur général ayant fait savoir au syndic, comme celui-ci le rapporta, qu'il voulait que chaque semaine on tînt quatre assemblées.

Treizième Session

du samedi 27 mars.

Le samedi 27 mars, l'assemblée commença à huit heures et demie précises ; et le sieur Despérier n'était pas encore arrivé, à cause de sa leçon de théologie dans les écoles publiques de Sorbonne, les docteurs qui le suivaient furent invités en rang[3] à parler.

1. *Harcelé*, marge ; *molestato*, texte.
2. Je transcris ces deux lettres sans entrevoir ce qu'elles indiquent.
3. *En rang*, marge ; *per ordine*, texte.

Le sieur Lechanu, prêtre habitué[1] de la paroisse de Saint-Eustache, séduit et persuadé par son curé, le sieur de Lamet, un des députés — dans la maison duquel le procureur général, son paroissien[2], s'était abouché avec le sieur archevêque de Reims pour s'assurer des docteurs qui en grand nombre habitaient sur sa paroisse — dit brièvement qu'il était de l'avis des députés, sans en donner aucune raison[3].

Le sieur Boileau, de la société de Sorbonne, frère du poète satirique de ce nom, et doyen de l'église cathédrale de Sens, que le

1. *Habitué*, marge; *habitante*, texte.

2. *Son paroissien*, marge; *che è dalla sua porrochia*, texte.

3. Puisque nous voici « dans la maison » du curé de Saint-Eustache à qui Bossuet, son ancien ami et son hôte au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, fait miroiter le siège de Meaux « pour l'obliger à faire tout ce qu'il veut », dans cette maison, dis-je, où l'autre ami de l'évêque de Meaux, l'archevêque de Reims et le curé sont aux ordres du procureur général pour amener les nombreux docteurs de la paroisse à voter à son gré, offrons au lecteur le portrait de ce procureur, qui, à la tête de ce triumvirat, Le Tellier, Bossuet, Lancet, conspire, par l'achat des docteurs, comme faisait Henri VIII, menant l'Angleterre au schisme. Saint-Simon, écrivant sur l'année 1694, a tracé d'Achille de Harlay, devenu alors, pour ses odieux mérites, premier président du Parlement de Paris, cet épouvantable portrait :

« Harlay étoit fils d'un autre procureur général du Parlement et d'une Bellièvre, duquel le grand-père fut le fameux Achille d'Harlay, premier président du Parlement après le célèbre Christophe de Thou, son beau-père, lequel étoit père de ce fameux historien. Issu de ces grands magistrats, Harlay en eut toute la gravité qu'il outra en cynique ; en affecta le désintéressement et la modestie qu'il déshonora, l'une par sa conduite, l'autre par un orgueil raffiné, mais extrême, et qui, malgré lui, sautoit aux yeux. Il se piqua surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt. Entre Pierre et Jacques il conservoit la plus exacte droiture ; mais, dès qu'il apercevoit un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il était vendu....

« Il étoit savant en droit public, il possédoit le fond des diverses jurisprudences, il égaloit les plus versés aux belles-lettres, il connoissoit bien l'histoire, et savoit surtout gouverner sa Compagnie avec une autorité qui ne souffroit point de réplique, et que nul autre premier président n'atteignit jamais avant lui. Une austérité pharisaïque le rendoit redoutable par la licence qu'il donnoit à ses répréhensions publiques, et aux parties, et aux avocats et aux magistrats, en sorte qu'il n'y avoit personne qui ne tremblât d'avoir affaire à lui. D'ailleurs, soutenu en tout par la Cour, dont il étoit l'esclave, et le très humble serviteur de ce qui y étoit en vraie faveur, fin courtisan, singulièrement rusé politique, tous ces talents il les tournoit uniquement à son ambition de dominer et de parvenir, et de se faire une réputation de grand homme. D'ailleurs sans honneur effectif, sans mœurs dans le secret, sans probité qu'extérieure, sans humanité même, en un mot, un hypocrite parfait, sans foi, sans loi, sans Dieu et sans âme, cruel mari, père barbare, frère tyran, ami uniquement de soi-même, méchant par nature, se plaisant à insulter, à outrager, à accabler, et n'en ayant jamais de sa vie perdu une occasion. On feroit

sieur archevêque de Reims avait un peu auparavant fait venir exprès de Sens en cette ville, parla ensuite à son rang[1] la durée de trois quarts d'heure environ, en faveur de l'avis des députés. Se laissant fort emporter contre l'honneur du Saint-Siège et des Papes, faisant une plaisanterie satirique de leurs décrets et même de leurs Constitutions contre l'hérésie du jansénisme qu'il traita de fantôme, il se laissa emporter plus encore contre les Décrets et les Censures de l'Inquisition rendus contre quelques Censures de la Faculté, ajoutant qu'elles n'avaient pourtant rien enlevé à la Faculté de son honneur, ni de sa bonne santé et consistence[2] ; et que lui, pour sa part, étant mis personnellement deux fois à la censure, cela ne lui avait fait aucun mal, mais qu'il s'en était trouvé mieux. Il tint beaucoup d'autres propos bouffons et folâtres, inconvenants et indignes d'un prêtre et d'un docteur. Il tâcha ensuite de répondre, mais il le fit faiblement, à quelques-unes des principales raisons du sieur Boucher et du sieur de Fontaine, et aux autorités alléguées et rapportées par eux, et il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur de Vrenin, docteur pareillement de la société de Sorbonne, et chanoine de l'Eglise de Paris, parla ensuite assez brièvement, et fut aussi de l'avis des députés. Cela ne causa pas grand

un volume de ses traits, et tous d'autant plus perçants qu'il avoit infiniment d'esprit, l'esprit naturellement porté à cela et toujours maître de soi pour ne rien hasarder dont il pût avoir à se repentir.

« Pour l'extérieur, un petit homme vigoureux et maigre, au visage en losange, un nez grand et aquilin, des yeux beaux, parlants, perçants, qui ne regardaient qu'à la dérobée, mais qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étoient pour le faire rentrer en terre ; un habit peu ample, un rabat presque d'ecclésiastique et des manchettes plates comme eux, une perruque fort brune et fort mêlée de blanc, touffue, mais courte avec une grande calotte par dessus. Il se tenoit et marchoit un peu courbé, avec un faux air plus humble que modeste, et rasoit toujours les murailles pour se faire faire place avec plus de bruit, et n'avançoit qu'à force de révérences respectueuses et comme honteuses à droite et à gauche, à Versailles (édition de 1856, t. I, p. 141). »

Né le 1er août 1639, conseiller au Parlement le 3 août 1661, procureur général le 4 juin 1667, premier président le 18 novembre 1689, Achille de Harlay mourut le 23 juillet 1712. « Il mourut, dit l'éditeur de Fénelon (*Œuvres*, 1852, t. X, p. 189) avec la réputation d'un des plus intègres magistrats de ce siècle. »

Tartuffe avait bien joué son rôle. Il avait trop fait dupe Louis XIV qui « haïssoit les jansénistes, qu'il regardoit encore la plupart comme les objets de la comédie de Molière ». (Paroles de Boileau à Brossette, *Correspondance entre Boileau-Despreaux et Brossette*, 1848, in-8°, p. 563.)

1. *Rang*, marge ; *ordine*, texte.

2. *Ny de sa bonne santé et consistence*, marge ; *ne della sua buona salute e sussistenza*, texte.

étonnement, parce qu'il était d'une famille de la domesticité du sieur archevêque de Reims, et aussi parce qu'il a toujours été favorable aux sentiments du jansénisme, ayant été écolier et disciple du sieur de Sainte-Beuve, jadis docteur et professeur de Sorbonne, l'un des principaux défenseurs du jansénisme, qui pour cette raison fut dépouillé du doctorat et de sa chaire.

Le sieur Riberan, docteur ubiquiste attaché à la fortune [1] du sieur évêque de Tournay, ancien protecteur du jansénisme et du richérisme, parla ensuite à son rang et se balançant entre l'avis pour l'exposition et celui de la censure, il trébucha finalement du côté de l'avis des députés. Ayant voulu établir un fait faux concernant la conduite et le procédé du sieur évêque de Tournay dans l'affaire du jansénisme, il en fut repris et relevé par le sieur Pinteville [2].

Le père Frassen, cordelier [3], son rang venu, parla ensuite ; et comme quelqu'un qui a été parmi les députés, il commença par déclarer que bien que le sieur Mazure, l'ancien des députés, eût dit dans sa relation que l'avis des députés avait été unanime et concordant pour la censure, toutefois ni lui ni le sieur Le Caron n'avaient été de cette opinion. Qu'au contraire, lui en particulier leur avait dit et allégué beaucoup d'autorités et de raisons contre cet avis et en faveur de l'explication. Il les redit et les expliqua très doctement à la Faculté pendant cinq quarts d'heure au moins, ayant discouru de neuf heures et demie à onze heures environ, à la grande satisfaction de ses auditeurs, excepté le sieur Faure et tout son parti. Il rapporta, entre autres choses et exemples de l'usage ordinaire de la particule *Solus* pour marquer un mode d'excellence en beaucoup de choses, et non une exclusion, ce qui lui avait été dit en Espagne, où il se trouvait dernièrement, par un grand seigneur du pays. Celui-ci lui ayant entendu dire beaucoup de grandes choses à l'avantage du roi d'Espagne son maître, lui dit que tout cela n'était rien en comparaison des bons côtés et des qualités même héroïques que possédait son prince à lui, pour lesquelles il estimait qu'il fallait dire du Roi de France *que lui seul régnait*. Par ces paroles et ces éloges il n'avait assurément voulu ni entendre enlever à son Roi ni aux autres Rois d'Europe leurs qualités et leur droit de régner, mais seulement indiquer et faire com-

1. *Attaché à la fortune*, marge ; *seguace della fortuna*, texte.
2. *En fut repris et relevé*, marge ; *represo e publicamente rifiuto*, texte.
3. *Cordelier*, marge ; *francescano*, texte.

prendre que le Roi de France régnait entre tous d'une manière plus grande et plus excellente.

Le sieur Despérier, s'étant rendu à la Faculté après avoir terminé sa leçon, reprit la parole qui lui était restée le jour précédent. Ayant expliqué par les lois de la dialectique le mot *Solam* — et fait voir en outre que celui de *Quatenus* dont s'étaient servi les députés pour la censure et qualification du mauvais sens qu'on pouvait donner à la Proposition n'était pas légitime, attendu qu'en bonne latinité il équivalait à *Quia* ou *Quoniam*, ce qui ne convenait pas à la vérité, — il dit qu'il était persuadé que dès lors que la Compagnie et les députés inclinaient à donner à cette Proposition le mauvais sens qu'on pouvait lui attribuer, c'est-à-dire celui de l'exclusion, ils étaient obligés de déclarer encore le bon sens qu'elle pouvait avoir et qu'elle avait en effet. Et cela pour plusieurs raison : — 1° Parce que la justice le demandait et le réclamait de la Faculté, qui dans cette conjoncture devait rendre au Saint-Siège l'honneur et le respect dû, en lui faisant justice sur ce point, comme il faisait par ailleurs aux Evêques, en censurant la Proposition dans le sens où elle paraissait les exclure du droit de juger des questions de foi. — 2° A raison du scandale que cela pourrait causer aux faibles fidèles qui pourraient conclure que la Faculté voulait avec une censure ainsi conçue porter un coup à l'autorité du Saint-Siège et du Souverain Pontife. — 3° Pour l'honneur et la réputation du Roi lui même et du royaume dans les pays étrangers et parmi les ennemis de l'Etat qui auraient lieu de prendre de là occasion d'avoir une mauvaise idée et de mal parler de Sa Majesté et de sa couronne, etc., et de la rendre odieuse à ses voisins. — 4° A cause des hérétiques dont le but principal a toujours été d'attaquer le Pape et le Saint-Siège.

A ce moment onze heures et demie sonnant, l'assemblée fut terminée et remise, pour être continuée, au lundi suivant, par le doyen importuné pour faire cela par le syndic, instigateur du procureur général.

Quatorzième Session

du lundi 29 mars.

Le lundi 29 mars, à huit heures et demie précises, commença l'assemblée. Le sieur Despérier n'étant pas encore arrivé, à cause de sa leçon publique, de même que beaucoup d'autres anciens qui n'avaient pas encore dit leur avis, le sieur Rouxel, chapelain de

l'hospice des Petites-Maisons, dans le faubourg Saint-Germain, sous la dépendance du sieur procureur général, à qui le droit d'institution de cette chapellenie appartient comme administrateur de l'hospice, donna son vote à son rang. Il raisonna longtemps mais pitoyablement, et il conclut pour l'avis des députés, ne pouvant faire autrement dans sa dépendance totale de ce magistrat.

Ce fut ensuite le tour du sieur Aubert, vicaire de la paroisse de Saint-Barthelémy dans la Cité de Paris, et l'un des plus bas génies qui fûssent dans la Faculté. Après un discours d'un quart d'heure environ, sans sens ni raison, il fut de l'avis des députés comme on l'attendait de lui.

Le sieur Grenet, autre simple prêtre, habitué[1] de la paroisse de Saint-Paul, parla ensuite, et fut du même avis des députés.

Le sieur Fromageau, docteur de la maison et société de Sorbonne, un des deux docteurs députés pour assister au nom de la maison les condamnés à mort, homme docte et de grand génie, prit la parole à son rang. Il commença à parler en l'absence des autres ; et, après avoir réclamé, comme les sieurs de Lestoc, de Pinteville, de Fontaine et quelques autres, pour que l'Arrêt du Parlement fût remis au greffier de la Faculté, et que les conscripteurs recueillîssent par eux-mêmes les suffrages, il réfuta avec beaucoup d'érudition les choses principales dites et avancées par quelques particuliers du parti du sieur Faure, particulièrement au sujet des Actes et écrits authentiques de l'assemblée de 1625 lus et allégués par ledit sieur de Fontaine. Il établit ensuite ses sentiments, après avoir commencé par donner sur les doigts au sieur Boileau, docteur de Sorbonne et doyen de Sens, spécialement pour ce qu'il avait dit, à son tour de voter, des décrets du Pape et de l'Inquisition, dont il faisait peu ou point de cas, déclarant que c'étaient *fulmina bruta*[2], qu'il fallait mépriser ; que la Faculté elle-même se trouvait dans ses Décrets de l'Inquisition sans s'en tourmenter la tête ; et que quant à lui, il s'y était vu deux fois, sans en avoir ressenti aucun mal, et ne s'était au contraire jamais trouvé mieux que depuis ce temps-là. Ledit sieur Fromageau lui répondit que ces manières de parler railleuses et dérisoires, en face de telles décisions, ne convenaient ni à la dignité d'un docteur, ni à la piété d'un bon catholique, et qu'il fallait toujours parler de

1. *Habitué*, marge ; *habitante*, texte.
2. *Des foudres insensés.*

ses chefs et de ses supérieurs avec respect, non avec de pareilles folâtreries et bouffonneries.

Ledit sieur Boileau, se dressant alors sur ses pieds, parla contre ledit sieur Fromageau dans les plus grands transports de colère. Il dit qu'il lui faisait injure en le reprenant de ce qu'il avait dit à l'occasion du Bref d'Alexandre VII à l'évêque d'Angers[1], dans son affaire contre les Réguliers ; que c'était pourtant la doctrine du royaume et du Parlement qui ne reconnaissait pas le tribunal de l'Inquisition qui avait condamné comme hérétique l'Arrêt prononcé contre Jean Chatel, parricide du Roi ; — qu'ainsi il se portait complaignant[2] et partie contre ledit sieur Fromageau et requérait le syndic de s'unir à lui dans cette affaire. Il dit encore beaucoup d'autres choses semblables, au milieu de transports de frénétique et de démoniaque, tout comme s'il avait perdu la cervelle à ce moment. Ce fut une très grande stupéfaction dans la Compagnie. Elle s'indigna contre ledit sieur Boileau, du côté duquel le syndic, fit, avec beaucoup d'autres docteurs, tout ce qu'il put pour adoucir, calmer et ramener à lui cet esprit tellement transporté de colère, qu'il fut blâmé de ses propres amis. Et eux aussi eurent bien de la peine à le modérer.

Il se joignit à cela une autre contestation et dispute sur cette matière entre lui et le sieur de Lamet de Sorbonne et le sieur de Pinteville. Il se laissa pareillement emporter contre eux jusqu'à les injurier et à les railler, à tel point que le doyen fut contraint de lui imposer le silence, même avec des menaces, et encore put-il à peine réussir, tant ce docteur avait la tête échauffée. Le doyen fut à cause de cela sur le point de rompre l'assemblée et de sortir tout à fait.

Mais à la fin le dit sieur Boileau s'apaisant, non sans grande difficulté, le dit sieur Fromageau continua à parler encore trois quarts d'heure et plus, c'est-à-dire jusqu'après onze heures et demie ; et il conclut que la Proposition ne méritait pas d'être censurée, mais seulement expliquée.

Après lui, le sieur Lescot, docteur de la société de Sorbonne, depuis longtemps préoccupé en faveur du richérisme et du jansénisme, discourut l'espace d'un demi-quart d'heure ; et comme jusque-là il avait soutenu et favorisé l'une et l'autre de ces mauvaises doctrines, ainsi ne manqua-t-il pas de voter en faveur des

1. *Audegaven*, marge.
2. *Complaignant*, marge ; *querelante*, texte.

députés. Cela fait, tous se levèrent, onze heures et demie étant déjà sonnées ; et l'assemblée fut remise au jour suivant, mardi.

Quinzième Session

du mardi 30 mars 1683.

Le mardi 30 mars, à huit heures et demie précises du matin, l'assemblée commença, peu de personnes étant encore arrivées. Le sieur Despérier n'étant pas là, retenu par sa leçon, le sieur Faure, chef du parti, fit signe au sieur Guillaume de la Cour, docteur de la société de Navarre, et chanoine de Châlons[1] en Champagne, venu exprès à Paris, sur ses instances, après la proposition de l'affaire, de dire son avis, bien que les statuts de la Faculté portâssent expressément que ceux qui n'étaient présents au moment de la proposition d'une affaire n'y auraient pas le *jus* de suffrage, et que, pour les mêmes raisons, les votes eûssent lieu ainsi dans toutes les assemblées et Compagnies bien réglées. Malgré cela le sieur de la Cour ne laissa pas de voter et de dire en une parole qu'il était de l'avis des députés, sans en donner la moindre raison. Alors le sieur Faure le salua du bonnet, le remerciant par ce signe, comme il faisait, tous les autres qui étaient de son sentiment et de son opinion.

Le sieur Le Grand de Montflois, docteur de la société de Sorbonne, venu à son rang de voter, dit qu'il ne pouvait le faire en conscience et selon les règles, si auparavant le syndic n'avait pas remis au greffier de la Faculté l'Arrêt du Parlement, et qu'on n'eût en outre communiqué les petits livres qui en faisaient mention, pièces par lesquelles il pût être suffisamment informé de l'affaire en question. Il ajouta que c'était une chose demandée plusieurs fois par d'autres docteurs auxquels il s'associait ; et il réclamait de plus que les conscripteurs voulûssent bien faire leur devoir et prendre la charge de noter ou marquer les suffrages d'un chacun. Il invita aussi le syndic à s'unir à lui et à réclamer la même chose, vu le dû et la charge de son office, mais il ne put jamais tirer de lui autre chose que des paroles en l'air et sans effet. Enfin ledit sieur de Monflois, après toutes ses requêtes, protesta qu'il ne pouvait dire son avis avant que la Compagnie lui eût rendu raison sur ce point, ce que beaucoup auraient fait volontiers, mais ils en

1. *Catalonnen*, marge.

furent empêchés par le syndic, par le sieur Faure et son parti. Il en demanda acte, et puis il se tut sans vouloir dire son avis, se réservant de le faire plus tard, quand on délibérerait sur sa requête.

Le sieur Chevillier, docteur de la même société de Norbonne, et bibliothécaire de la dite maison de Sorbonne, commença à voter à son rang, en l'absence du sieur Despérier qui n'avait pas encore fini sa leçon, et de quelques autres plus anciens que lui. Il parla de neuf heures environ jusqu'à onze heures et demie avec une si grande érudition, piété, modération et un si grand zèle pour la vérité et pour l'honneur du Saint-Siège, que chacun en resta excessivement émerveillé et réjoui. Après un exorde non médiocrement éloquent, où il s'excusait vis-à-vis des députés de ne pouvoir entrer dans leurs sentiments, il entreprit de leur faire voir avec toute la tradition de l'Eglise, et particulièrement depuis le quatrième siècle jusqu'au siècle présent, que leur avis et la censure de la Proposition en question n'étaient pas soutenables, attendu qu'on ne pouvait condamner cette Proposition sans condamner en même temps toute la tradition, tous les Saints-Pères, les Conciles et tous les actes de l'antiquité qui étaient pleins de semblables expressions. Il les cita ensuite et les expliqua l'un après l'autre avec beaucoup de doctrine et de force ; et il resta sur ceux du treizième siècle quand la demie de onze heures sonna. Il réfuta par même moyen[1] plusieurs choses dites et proposées hors de propos et sans fondement par ceux qui avant lui avaient pris parti[2], en disant et déclarant d'une autre façon qu'il n'était pas possible de condamner la Proposition en question et de ne pas condamner pareillement toute l'antiquité et la tradition universelle de l'Eglise.

Après cela toute l'assemblée se leva et fut remise au jeudi suivant, 1er avril, et premier jour des assemblées ordinaires, le sieur doyen ayant reconnu, soit par sa propre expérience, soit par celle des docteurs, qu'il n'était plus possible de se réunir si souvent. Lui-même avait été obligé ce jour-là de sortir de l'assemblée une demi-heure avant les autres docteurs et d'abandonner son poste au sieur Guischard, docteur et grand maître et professeur royal du collège de Navarre.

L'assemblée étant déjà sortie de la salle ordinaire des réunions, le sieur Feu, disciple du sieur Faure, transporté de colère contre

1. *Par mesme moyen*, marge ; *col medesimo modo*, texte.
2 *Havevano partito*.

le dit sieur Chevillier à cause des impressions faites par lui dans les âmes et les esprits de ceux qui venaient d'entendre les choses qu'il avait dites, s'écria d'une voix très forte, par une très grande et furieuse bizarrerie[1], qu'il ne faudrait qu'un homme fait comme le sieur Chevillier, pour enlever la couronne de la tête du Roi. Au même moment le sieur l'Escolle, jeune docteur, dit à un autre de son parti que cette affaire n'aboutirait qu'avec l'exil de nouveaux docteurs, pour épouvanter et intimider les autres.

L'abbé V. Davin.

1. *Bizarrerie, legererza d'animo,* marge ; *bizarria,* texte.

Errata. — 1er article, page 295 : « La Censure va occuper plus de quarante-cinq assemblées; *lire* : occuper quarante-cinq. » — 2e article, p. 519 : « que l'on pût condamner; *lire* : que l'on ne pût. » — Page 524 : « de cet archevêque da Strigonie ; *lire* : de cet archevêque et de ses suffragants. »

LE PROTESTANTISME DEVANT LE PEUPLE FRANÇAIS

(*Suite*)

III

Le Protestantisme et les Saintes Ecritures

Le premier principe dans une religion, c'est la base qu'elle assigne aux croyances. Croire à tel article de foi, pour tel ou tel motif, tel est l'acte fondamental de la vie religieuse. Suivant la puissance ou la fragilité du motif déterminant, la foi est plus ou moins solide; et, suivant la validité de sa foi, l'homme se sent plus ou moins fort dans l'accomplissement du devoir, la pratique des vertus et l'attache aux grandes espérances.

Dans le protestantisme, la base surnaturelle de la foi, c'est la Bible lue sans notes ni commentaires. On en doit naturellement conclure que les protestants accordent, à la Bible, une importance majeure et au-dessus de toute exception. Or, il n'en est rien. Lorsqu'ils veulent séduire les catholiques, les prédicateurs protestants ne sauraient dire, sans mensonge ou sans ignorance, que le clergé catholique interdit, à ses ouailles, la lecture des livres saints. Ces livres sont à la portée des catholiques aussi bien que des protestants; les lit qui veut; l'Eglise se borne à donner, pour la lecture de la Bible en langue vulgaire, les conseils d'une sage et naturelle prudence; elle ne laisse pas ses fidèles sans guide au milieu du labyrinthe des Ecritures. Parmi les catholiques, il y a même des prêtres qui font la propagande, au moins pour le Nouveau Testament, ni plus, ni moins que s'ils étaient protestants. Sur des faits supposés, plutôt que réels, les protestants partent en guerre; sous prétexte que nous ne ménageons pas assez, aux fidèles, la pieuse lecture, ils s'échauffent à distribuer des Bibles mutilées et falsifiées, dont ils distillent habilement, par leurs prédications,

tout le venin. C'est, en quelque sorte, pour eux, une espèce de péché originel. Nous avons noté précédemment que, dès Luther, ils avaient rejetté sept livres de la Bible et corrompu vingt mille passages. Nous avons maintenant à examiner quelles répudiations et mutilations et altérations nouvelles sont sorties de ce puits de l'abîme.

Voici notre proposition. Entre eux, au lieu de traiter la Bible comme un livre divin par son origine, par son objet, par son texte, par son but, les protestants la traitent comme une *rapsodie* sans consistance, d'un objet vague, d'un texte introuvable, et dont maintes parties ne sauraient se soutenir. En d'autres termes, pour arracher, du symbole de l'orthodoxie, tout ce qui leur déplait, les protestants arrachent ou expulsent des Saintes Ecritures, tout ce qui contredit leurs passions et leurs théories. C'est un point affreusement curieux : je veux l'exposer au double point de vue des faits certains et des indiscutables résultats.

La théologie catholique se développe à travers les siècles, par une naturelle évolution, en conservant son invariable unité. Tour à tour oratoire, scolastique, positive, philosophique, elle ne déroge en rien, sous ces différentes formes, aux exigences de l'orthodoxie. La théologie protestante, assise sur la base vicieuse du libre examen, est tout le contraire ; en vertu même du principe de son développement, elle se partage en systèmes opposés et se déchire de ses propres mains. Audacieuse, inconsidérée, parfois contradictoire dans ses négations, avec les premiers fondateurs du protestantisme; invariablement sophistique avec leurs successeurs immédiats, elle se traîne, depuis le XVIIIe siècle, à la suite de toutes les inventions du philosophisme. Par exemple, elle nous dit, avec Spinoza : « Tout ce qui est raconté dans l'Ecriture, s'est passé conformément aux lois *naturelles* » ; — avec Kant : « Les Ecritures sacrées sont une suite d'allégories *morales*, une sorte de commentaire de la loi du devoir » ; — avec Schelling : « C'est un des accidents de l'*éternelle révélation* de Dieu dans la nature et dans l'histoire » ; — avec le grand sophiste Hégel : « Le Christianisme est une *idée*, dont la valeur est indépendante des témoignages de la Tradition. » De là, dans l'explication des Ecritures, trois systèmes, également faux et destructeurs : le système *naturaliste*, le système de théologie *spéculative* et le système *mythique*.

Depuis la codification historique du protestantisme au XVIe siècle, le protestantisme, sauf quelques initiatives divergentes, quelques bavures inconsidérées, s'était tenu, à peu près pendant deux siècles,

dans les lignes de sa fondation. Vers 1780, on vit entrer en scène un rationalisme dont tous les efforts avaient pour but, l'application rigoureuse, aux saintes Ecritures, du principe de Spinoza. L'arbre du bien et du mal ne fut plus qu'une espèce de mancenilier; la face rayonnante de Moïse, un effet d'électricité; la vision de Zacharie, un produit de la fumée des candélabres; les rois mages, des marchands forains; leur étoile, une lanterne; la transfiguration, un orage; les anges du sépulcre, l'illusion d'un manteau de lin. Nous pourrions citer beaucoup d'autres explications fantasmagoriques de même acabit. Les Ecritures ne sont plus qu'une lanterne magique, dont l'exhibiteur invente un commentaire permanent, également étranger au bon sens et au texte.

Cette école naturaliste fut représentée par une dizaine de docteurs allemands ou dignes de l'être. Le premier en date, Bretschneider, dans ses *Probabilia*, conteste l'authenticité de l'Evangile selon saint Jean. Paulus d'Heidelberg, son émule, dit expressément dans son commentaire des Evangiles : « La puissante individualité du Sauveur exalta l'imagination de ses contemporains; leur enthousiasme se traduisit, dans l'Evangile, par des métaphores, que notre science ne peut prendre dans leur rigueur littérale. » En conséquence, Rohr de Weimar proposait, aux Eglises chrétiennes, un formulaire de foi qu'eussent pu signer les Juifs et même les Mahométans. Krug, ardent défenseur de Kant, enseigne, dans ses Lettres sur la perfectibilité des idées religieuses, qu'il faut *perfectionner* le Christianisme pour arriver à la religion universelle. Ammon, l'écrivain le plus avancé du parti, allait jusqu'aux incongruités. A l'époque où j'avais l'honneur de collaborer à la *Revue bibliographique*, je me rappelle avoir reçu un Nouveau Testament, dont l'auteur avait mis de côté le texte authentique et mis à sa place un texte extravagant de sa façon. La confession de Charenton doit être le point de départ de ces extravagances.

L'école de théologie spéculative introduit, dans le dogme, des spéculations philosophiques, pour le compléter et l'expliquer. C'est commode, vous voyez. On bâtit le nouveau christianisme, comme la cité d'Aristophane, sur les nuées; c'est-à-dire sur la raison, le sentiment, les idées, la science. Par là, on est tout à fait à la hauteur de l'esprit du siècle. Le fondateur de cette école est Schleirermacher; son théologien, Baumgarten-Crusius, dans son Manuel des dogmes chrétiens; son illustration, De Wette, qui flotte embarrassé sur la frontière de tous les systèmes : pour donner, au christianisme, une base idéale, il laisse voir positivement

l'intention de l'isoler de l'histoire, moyen comme un autre de l'éliminer.

Ces deux systèmes se partagèrent quelque temps la théologie allemande. Le système naturaliste ne pouvait longtemps durer ; il était fondé sur des hypothèses trop arbitraires ; il réduisait le christianisme à des proportions vraiment trop mesquines ; d'ailleurs la curiosité de l'esprit humain, livré à lui-même, n'assure aux systèmes, qu'une existence fugitive. Enfin il disparut devant le progrès des bonnes études, devant l'école littéraire de Schlegel et l'école philosophique de Fichte. Alors l'école de théologie spéculative se transforma elle-même, et s'engouffra dans l'école *mythique*.

Qu'est-ce qu'un mythe? c'est un fait *réel*, que transforme la tradition *orale* et qui se grossit d'*accessoires* réels ou imaginaires. On distingue trois sortes de mythes : le mythe *historique*, le mythe *philosophique* et le mythe *poétique* : ce dernier n'est qu'une pure fiction ; les autres sont aussi des fictions, mais seulement par le mélange de l'imaginaire et du réel. Pour se tenir dans la rigueur de la science, il ne faut d'ailleurs point confondre le mythe avec les symboles, avec les traditions, les légendes, les contes, les fables, les paraboles et les allégories.

Le système mythique a été appliqué à l'histoire profane par Otfried Müller, Niébuhr et Wagner. Son application à l'Ecriture est le fait d'un grand nombre de docteurs. A un certain moment, l'Allemagne savante s'était claquemurée presque tout entière dans ce cachot ténébreux, de son invention. Semler paraît avoir introduit, le premier le mythe dans l'histoire des juifs. Heyne érige en principe la présomption de Semler : il en découvre la cause dans l'ignorance de la vie sauvage, dans les ardeurs de l'imagination, dans les défectuosités du langage et l'influence de la nature extérieure. Speiler applique ce principe aux premiers chapitres de la Genèse. Eichhorn constate la dualité de Elohim et de Jéhovah ; Moïse est à ses yeux, un Janus hébraïque. Baur, plus hardi, applique le système à toute la Bible, qu'il appelle tout simplement, une mythologie : le mot est à retenir. Kann, opinant dans le même sens, compare la théologie judaïque avec la mythologie indoue. Daub disait Ingénument que si vous exceptez les anges, les démons, et les miracles, il n'y a *presque pas* de mythes dans l'Evangile. Herder ne voit dans le christianisme, que le poème de l'humanité ; nos livres saints sont des rapsodies de l'éternelle épopée, un amas de dithyrambes, d'idyles, de tirades morales et

d'abstraction scolastiques. Néander, le plus croyant de la bande, traite pourtant de mythe, la vision de saint Paul. Schleirermacher, philosophe, théologien, prédicateur, ne voit, dans le christianisme, qu'une continuation du paganisme et une préparation du mahométisme, un simple épisode de l'histoire. De Wette, célèbre théologien, ne considère la Genèse que comme l'Iliade et l'Odyssée des Hébreux, un amas incohérent de toutes les espèces de mythes. Bohlen, Watke, César de Langerke travaillent isolément dans le même sens ; ils s'aperçoivent à peine que l'ensemble de leurs négations constitue tout simplement la ruine radicale des saintes Ecritures.

En 1835, cette ruine aboutit à la vie de Jésus, du docteur Strauss. Cette vie est le résumé des travaux de l'époque et la synthèse audacieuse de toutes les négations de l'exégèse allemande.

La quintessence de Strauss, c'est que Jésus-Christ n'a jamais existé, du moins tel que le présentent les Evangiles, passés, pour le professeur de Tubingen, à l'état de roman. Il a bien existé, un Juif pieux, nommé Jésus, d'un esprit clair et droit, mais sans idées élevées. Ce Jésus mort, on fit courir, sur son compte, une foule de récits merveilleux ; on lui attribua des miracles grotesques. Les récits combinés avec les prophéties de l'ancien Testament, engendrèrent les quatre romans appelés Evangiles, qui ne sont ni du temps, ni des auteurs, auxquels on les attribue. Placées dans un Dieu-homme, les propriétés et les fonctions que l'Eglise attribue au Christ, se contredisent ; elle ne se comprennent que si nous les appliquons à l'humanité. L'humanité est le Dieu fait homme, l'infini descendu dans le fini, et le fini remontant à l'infinité. C'est le rêve panthéistique de Hegel, appliqué à l'histoire. Depuis que le philosophe prussien a découvert cette formule, Dieu n'a plus à s'occuper du gouvernement de l'humaine espèce, dit Strauss.

Cette vie de Jésus est le résidu de l'exegèse allemande. A la vue de cet aboutissement, le seul point qui nous intéresse, c'est de savoir ce qui reste de la Bible. D'après De Wette et Véter, le Pentateuque n'est plus qu'un ramas de traditions fantastiques, recueillies mille ans après les faits qu'elles rapportent ; c'est une succession de mythes poétiques dans la Genèse, juridiques dans l'Exode, sacerdotaux dans le Lévitique, politiques dans les Nombres, étymologiques et généalogiques dans le Deutéronome. D'après Léo, les livres de Josué et des Juges n'ont été composés que

dans les derniers temps du royaume de Juda. Les livres de Samuel n'ont pu paraître simultanément et que longtemps après les faits qu'ils racontent. Les Paralipomènes sont dans le même cas et n'offrent, d'après Gramberg et Wegscheider, qu'une très douteuse autorité. Quant aux livres attribués à Samuel et à Esdras, Carlostadt leur en ôte tout simplement la paternité.

D'après Haffner, Ruth, Esther, Tobie, le Cantique des cantiques, Job, ne sont que des poésies et ce n'est pas avec des chansons qu'on fait des dogmes. Bretschneider en dit autant des Psaumes. Les écrits de Salomon ne sont, pour lui, que des produits du cerveau humain, images fidèles du monde extérieur, mais sans rapport avec le Nouveau Testament.

Les prophètes, aux yeux de Doederlein et d'Eichorn, ne sont pas des voyants gratifiés de révélations surnaturelles, ce sont des hommes instruits et honnêtes dont le talent a pu prévoir quelques événements. Pour Léo, ces soi-disant prophètes ne sont plus que le parti hiérarchique d'Ephraïm, des fous furieux. Stochelin enlève à Isaïe ses vingt-six derniers chapitres ; Hitzigenot cinq à Zacharie. Le livre de Jonas n'est qu'une fable, composée, suivant Michaélis, pour châtier la haine des Juifs contre les Gentils, et suivant Augusti, pour montrer que la désobéissance envers le ciel attire le châtiment de Dieu. Quant à Daniel, Wegscheider le dépouille de son livre. En résumé, quatre prophètes dépouillés ; les autres mis au rang des fantasques, hurlant tour à tour contre la liberté, le pouvoir, l'idolatrie, Baal et les hauts lieux. Et si les livres prophétiques nous manquent, comme nous manquent déjà, d'après les docteurs protestants, les livres sapientiaux et les livres historiques, il est clair qu'aucun Messie n'a été promis à l'humanité.

Les Evangiles, ces livres vénérables, non moins précieux que le corps du Christ, Augusti pense qu'ils n'ont pas conservé intacte la doctrine du Sauveur. Schulz et Schulthess attribuent peu de croyance à l'Evangile de saint Mathieu ou Claudius voit beaucoup d'alliage et que Fischer réduit à peu près à rien. Eichorn est convaincu que les Evangiles de saint Marc et de saint Luc ont été rédigés d'après un ancien manuscrit araméen. Genésius affirme qu'aucun Evangile n'est de l'auteur dont il porte le nom. Claudius veut que les Epîtres de saint Jean soient d'un juif. Schleirermacher attaque l'authenticité de la première à Timothée ; Baumgarten-Crusius soutient que l'Épitre aux Hébreux est d'un philosophe d'Alexandrie. Ewald, Rettig, Lücke, Hufnagel et autres rejettent l'Apocalypse.

« Eh bien, demande Jean de Müller, où donc est maintenant la Sainte Ecriture qui devait être notre règle de foi ? s'il plait à l'un de rejeter une épître de saint Paul, à un autre l'Evangile de saint Jean, et à un troisième, les trois autres Evangiles. » La vue d'un pareil tableau de destruction rappelle ce tyran de la fable qui jetait ses victimes sur un lit de fer et, avec un couteau, les ajustait aux exigences de ses étroites proportions. Et ces graves docteurs qui viennent tour à tour sacrifier le corps et la lettre de leur croyance ne vous remettent-ils pas en mémoire, dit Edgar Quinet, cette nuit fameuse de la Constituante ou nobles et prêtres venaient brûler leurs titres sur l'autel de la patrie ?

C'est cela, on a brûlé tous les titres de la religion ; désormais il n'en reste plus rien. Des hommes, doctement ignares ou savamment insensés, ont anéanti, autant qu'ils l'ont pu dans leur pensée, avec les acides du rationalisme, le corps entier des Saintes Ecritures. Maintenant, voyez ce qui reste et vous comprendrez ce cri qui échappe à Roos : « Où donc est la Sainte Ecriture, puisqu'il n'est pas une syllabe de l'Ancien ou du Nouveau Testament qui ne soit rejetée par quelque savant d'Allemagne, non pas dans l'obscurité d'un petit réduit semblable à la chambre d'un étudiant, mais au grand jour de la publicité, au plein soleil de l'histoire, et souvent sous l'œil du prince dont il est le pensionnaire. Désormais donc, les partis ne peuvent plus citer, pour appuyer leur doctrine, les textes de l'Ecriture, puisque nous récusons le livre où se trouvent ces textes. »

Telle est aussi notre conclusion : sa justesse est indubitable ; elle ne laisse pas que de nous étonner. Comment ! Voilà une hérésie qui n'avait gardé, comme principe surnaturel de doctrines, que la Bible. Cette secte, ou plutôt ce ramas de sectes, avait mis à la place d'un Pape vivant et divinement assisté, un Pape de papier, un livre muet que chacun était libre de faire parler à sa guise. Or la Bible n'est pas un livre distribué comme un code, formulé par propositions, comme un traité de géométrie : c'est un livre difficile à comprendre. L'intelligence avec ses faiblesses, la raison avec sa puissance destructive, l'imagination avec ses écarts, le vice avec ses penchants ont mis cette Bible en poussière. Le Protestantisme ne connaît plus ni le canon des Écritures, ni la teneur de son texte, ni le sens des divines Paroles. Le Protestantisme repose sur la Bible lue sans notes, ni commentaires ; mais il a mis la Bible à néant. Ah ! si nous avions quelque goût à nous livrer aux jovialités de l'invective ! mais non ; *Status plorandus, non describendus.*

IV

Le Protestantisme et la règle des mœurs

La règle des mœurs est le principe moral qui doit nous conduire à la vertu, nous diriger dans l'acquisition du mérite surnaturel, nous disposer à l'éternelle béatitude. La règle des mœurs, c'est la loi vivifiante de l'humanité.

Dans l'Eglise catholique, — et il n'y en a pas d'autres, — la règle des mœurs a pour principes, les notions des actes humains, de la conscience et de la loi ; pour objets, les commandements de Dieu et de l'Église ; pour instruments, la grâce de Jésus-Christ ; et, pour sources authentiques de grâce, la prière, les sept sacrements et le divin sacrifice des autels.

Dans le protestantisme, du moins à son origine première, la règle des mœurs, c'est la justification, le salut, par la foi, sans les *œuvres*. D'après la théorie protestante, si bien exposée par la *Symbolique* de Mœhler, l'homme a été *radicalement* corrompu par le péché ; il a été *racheté* par Jésus-Christ, mais racheté si absolument, qu'il n'a pas à s'approprier personnellement, par son travail propre, les mérites de Jésus-Christ ; il ne doit se sanctifier que par l'*imputation extérieure* des mérites infinis de la grande victime du Calvaire. Par là qu'il a foi en Jésus-Christ, fut-il d'ailleurs un franc scélérat, le protestant est sauvé, couvert qu'il est, *comme d'un vêtement*, des mérites de Jésus-Christ : c'est la formule. Fut-il intérieurement un sépulcre plein de pourriture morale, par là qu'il est blanchi par la grâce de Jésus-Christ rédempteur, l'œil de Dieu ne voit plus en lui et n'y peut voir que la blancheur de la divine innocence. Doctrine abominable que le grand hérésiarque des temps modernes exprimait par ces révoltantes paroles : « Soyez pécheurs, *pécbez fortement*, mais croyez *plus fortement* et vous irez droit en Paradis » : *Pecca fortiter, sed crede fortius :* par cette seule parole, Luther avait mérité le bagne.

D'après les éléments du bon sens, il doit exister, entre la règle de foi et la règle des mœurs, une rigoureuse correspondance, une solidarité nécessaire. Or, dans le protestantisme, la foi n'ayant pas d'autre règle que la raison individuelle, il doit en être logiquement de même pour les mœurs. Le protestant vrai, — je ne parle pas des moutons de Panurge, — le vrai protestant est, en même temps, réglant et réglé : il règle sa foi comme il l'entend ; il règle, de même, ses mœurs par sa foi. Cela revient à dire qu'il est, en

tout et pour tout, à lui-même sa règle, ou, en termes équivalents, qu'il est sans règle.

D'après cet étrange système, la justice est le produit de la conscience, quelle qu'elle soit. On est juge en dernier ressort, du bien et du mal, et constitué en autorité morale absolument vis-à-vis de soi-même, et relativement aux autres, si l'on a la foi du prosélytisme. Si donc l'on ne se prouve à soi-même que telle chose est juste, c'est en vain que le prince et le prêtre en affirmeront la justice ; et réciproquement, si l'on ne prononce, *dans son for intérieur*, que telle chose est injuste, en vain le prince et le prêtre prétendront l'interdire. Dans cette hypothèse, chacun de nous est, pour soi-même, son Pape et son Empereur; il ne faut plus, ni société, ni famille. Le bas-fond du Protestantisme, ce n'est pas, comme le croit un vulgaire sans réflexion, la république ou la démocratie, c'est l'anarchie et le bestialisme.

Or cette règle de dérèglement, si l'on peut parler ainsi, est contraire aux Saintes Écritures, règle exclusive et souveraine de la foi protestante. Les Écritures élèvent, sans doute, très haut, le mérite de la foi, racine essentielle de toute justification ; mais les Ecritures veulent une foi vivante, et non pas une foi morte ; une foi qui procède du cœur et de l'esprit, mais qui rayonne en bonnes œuvres. Si nous restons ouvriers d'iniquité, nous n'aurons point de part au royaume des Cieux. Il faut rendre notre vocation certaine par nos bonnes œuvres ; racheter nos péchés par l'aumône, la mortification et la prière ; mériter la vie éternelle par l'observation des commandements ; et faire la volonté du Père céleste, pour être admis à la participation de sa gloire.

Cette règle est contraire à la nature de l'homme. Il y a, dans l'homme, trois puissances morales : l'intelligence, la volonté, l'activité spirituelle. Ces trois puissances sont, dans leur exercice normal, en rigoureuse communication : l'esprit, par sa lumière, échauffe le cœur ; le cœur électrisé inspire à la main son énergie. L'énergie de la main et la moralité des actes proviennent, sans doute, des pensées qui les inspirent et des sentiments qui les vivifient; ils ont aussi leur mérite propre et leur moralité effective. La langue de tous les peuples le reconnait, quand, pour louer quelqu'un d'une manière décisive, elle le dit *Fils de ses œuvres ;* par là elle atteste que l'honneur des bonnes actions, reflet du cœur et de la pensée, forme la couronne et la consécration suprême de la vertu. Le Protestantisme reconnait bien le mérite possible de la volonté et de l'intelligence, puisqu'il donne une règle de foi et une

règle de mœurs; si l'homme est totalement et irrémédiablement corrompu, du moins, ce n'est pas un néant. Mais où le Protestantisme s'abuse honteusement, cruellement, c'est quand il n'attache, à nos œuvres, aucun prix. Quoi ! les œuvres de l'homme ne sont qu'une vaine apparence et un rien réel ; à peu près comme ces prétendus fruits des régions voisines de la mer Morte, extérieurement beaux, cendres à l'intérieur. Quoi ! le père qui s'exténue au travail pour ses enfants, la mère qui veille au chevet de son fils malade, le soldat qui meurt pour sa patrie, le prêtre qui affronte la mort pour sauver les âmes, ce n'est là qu'un dévouement stérile ! Imprudentes doctrines, qui succombent sous l'inévitable et implacable réprobation de l'honnêteté.

Cette règle est contraire au bon sens. Dans le fait, sans entrer dans aucune explication, n'est-ce pas faire violence à la foi, à la probité, à l'honneur, que de tenir cet horrible langage : Fussiez-vous blasphémateur, parjure, impie, fils dénaturé, homicide, voleur, libertin, coupable de toute iniquité, souillé de tout crime, vous serez sauvé si vous avez une foi héroïque aux mérites sacrés et inviolables du Rédempteur,

Cette règle est contraire à l'histoire. S'il est vrai que la conscience humaine, indépendamment de nos œuvres, possède en soi et pour toute la durée de son existence, la justice, on ne saurait concevoir un instant où les humains auraient pu en subir la privation. Le développement graduel de l'espèce humaine est donc incompatible avec la théorie d'une vertu qui ne dépend plus que de notre foi, et, si nous possédons en nous toute justice, tout progrès est impossible et même contradictoire. Il faut ou nier la barbarie, la lutte fratricide des nations, l'anthropophagie, la dégradation présente des Africains, des Asiatiques, des Peaux-Rouges, ou reconnaître qu'il est faux que la justice intérieure, la moralité, l'amour du prochain, soit indépendamment des œuvres, un principe essentiel, indéfectible, émanant de l'âme humaine. Et si l'on s'obstine, il faut s'inscrire en non recevabilité contre tout projet et tout propos de civilisation.

Cette règle est enfin contraire à la société. Si l'homme est infaillible dans sa pensée, immaculé dans sa conscience, irresponsable dans sa conduite ; si ses œuvres ne revêtent aucun caractère moral et n'affectent aucune importance, il peut renverser toutes les barrières. Du moment que la foi sauve tout, même sans bonne foi, à quoi bon, je vous prie, les gendarmes, les magistrats, tout l'attirail de la police et de la justice ? Il faut, direz-vous, que la

société se défende contre les attentats. A merveille. Mais si l'homme qui attente à l'ordre public, est dans l'ordre du salut, si le droit de sa créance lui confère une réelle innocence, qui donc a le droit de mettre une entrave à l'autorité sacrée de ses convictions? Le contemporain de Tertullien qui égorgeait ses enfants sur les autels des idoles et l'Européen qui les éleve avec un si affectueux dévouement; le Massagète qui tuait ses parents vieillis pour les manger, et le Français qui bâtit des hospices, des hôpitaux et tant de maisons de refuge, — s'ils ont foi aux mérites de Jésus-Christ, sont, d'après les règles protestantes, aussi bien sauvés l'un que l'autre. Que si la justice humaine, dans l'intérêt de l'ordre public, croit devoir réprimer certaines manifestations de la conscience, sinon criminelles à ses yeux, du moins perturbatrices de l'ordre, elle contredit la justice de Dieu. Le scélérat, qu'elle met au bagne, est un saint, s'il est bon protestant; et l'assassin qu'elle envoie à l'échafaud, va tomber avec l'auréole du martyr.

Quoique cette règle, latitudinaire jusqu'à l'extravagance, soit immorale dans ses effets et absurde dans ses principes, de nos jours, les protestants ont trouvé le moyen d'en aggraver encore le péril. Sur la couverture des Bibles, distribuées en 1867, à l'Exposition universelle, vous lisiez cette épigraphe en gros caractère : « Si tu crois en Jésus-Christ, tu seras sauvé, toi et *toute ta famille*. » Il y a progrès, nous ne dirons pas perfectionnement. D'après les protestants de vieille roche, la foi sauve personnellement le croyant, sans qu'il ait souci du mérite des œuvres; les farceurs de l'Exposition ajoutent qu'elle sauve encore les membres de sa famille, quand même, sans doute, ils n'auraient pas plus la foi que les œuvres; car, s'ils avaient cette foi, ils n'auraient pas besoin, pour se sauver, de la foi d'un autre. En dépit de ce nouvel attrait, un tel appât n'attire, croyons-nous, que la lâcheté et la corruption, la corruption qui abhorre la vertu, la lâcheté qui redoute le devoir. A la raison, à la conscience, à l'honneur, à la fidélité, il n'inspirera jamais que le dégoût.

Comment flétrir assez l'inqualifiable impudence qui ose proférer de pareilles maximes et de quel fouet sanglant pourrait-on en châtier les propagateurs?

Vous êtes père de famille; vous avez femme et enfants ; vous êtes un des rares protestants qui ont la foi. Si votre épouse gaspille l'honneur conjugal et le bien du ménage, vous la sauverez par votre foi ; à toute extrémité, vous pourriez obtenir divorce sur la terre, mais vous retrouveriez cette épouse au ciel. Si votre fils

néglige le travail, court les tripots et les mauvais lieux ; si votre fille se déshonore, vous les sauverez par votre foi ; vous pourrez les maudire ici-bas, mais vous les béatifierez dans l'autre vie. Il y a plus, si, dans la confusion actuelle, vos enfants deviennent incrédules ou infidèles, juifs ou mahométans, sectateurs de Fo ou de Boudha, vous les sauverez encore par votre foi ; vous introduirez, dans le ciel de Calvin ou de Luther, des gens qui tiennent le protestantisme pour une abomination.

Il faut avouer que ce sera un singulier ciel celui ou, selon les folles rêveries de Zwingle, on trouvera réunis et glorifiés les honnêtes gens et les scélérats, les protestants, les Mormons, les Boudhistes, les adorateurs du Veau, toutes les impuretés et toutes les hontes de l'histoire. Ce serait encore pire que sur la terre. Ici, du moins, les honnêtes gens sont environnés d'une juste considération, et les méchants reçoivent, de la conscience publique, des flétrissures. Là, ce serait tout le contraire : les bons et les méchants partageraient les mêmes honneurs et les mêmes joies ; le vice et la vertu porteraient une égale couronne, un impérissable diadème.

Ici se présente une objection. Si la règle protestante des mœurs tombe sous la vindicte d'une discussion si manifestement péremptoire, il va s'en suivre, dira-t-on, que ses fidèles observateurs sont de parfaits gredins. La logique ne permet pas une telle conclusion. L'homme est toujours meilleur ou pire que ses croyances. Quand ses croyances sont vraies, il n'en suit pas toujours jusqu'au bout les conséquences ; et quand ses croyances sont fausses, l'instinct de conservation, la droiture naturelle de la conscience, les habitudes de la famille, les enseignements de l'école, les exigences de la société l'arrêtent sur le chemin de la dépravation. Le Catholicisme est, pour nous, la vérité absolue ; mais le catholique, quelque parfait qu'on le suppose, conserve toujours les imperfections de la faiblesse humaine, les traces de la chûte originelle ; et quand le catholique est pêcheur, cela ne tire pas à conséquence contre sa foi, qui interdit même l'apparence de péché. Au contraire, le protestantisme est une hérésie, un ramas incohérent de graves erreurs contre la religion ; mais le protestant est un homme qui a son bon sens, son bon cœur, son honneur, ses justes susceptibilités ; le protestant est souvent tel par sa naissance, sans grand souci du symbole de sa secte et des discours de ses ministres. D'autres sont ardents, animés de l'esprit de secte et de propagande ; ils peuvent faire un métier et servir les intérêts d'un parti. Nous ne sus-

pectons personne ; et quand nous rencontrons quelqu'un, nous nous enquerrons moins de ce qui nous sépare, et plutôt de ce qui nous rapproche. Quant au protestant, logicien inflexible, qui suivrait jusqu'au bout la thèse de la foi sans les œuvres, sans se soucier ni de sa conscience, ni du garde champêtre, nous croyons qu'il pourrait aller fort loin.

La règle protestante en matière morale est fausse et funeste par essence ; elle est le principe de la révolte contre tout bien, la théorie de l'immoralité, le catéchisme de l'infamie.

V

Le Culte protestant

Dans son état présent, après la destruction du corps des Ecritures, le protestantisme n'est plus qu'une fraction de la libre-pensée à la recherche d'une formule, déclarée nécessaire, mais toujours introuvable : un tel aboutissement ne comporte aucune forme de culte, pas plus pour les protestants que pour les libres penseurs. En remontant le cours des âges, en prenant le protestantisme à la troisième phrase de son évolution historique, vous lui trouvez encore une règle de foi et une règle de mœurs, basées toutes les deux sur la Bible. Or, nous voulons établir que, dans cet état, logiquement, le protestantisme ne comporte pas de culte public.

C'est l'évidence même. Lire soi-même et pour soi seul une Bible ; chercher dans la Bible l'objet de sa foi personnelle et se sauver par cette foi dans les œuvres : cela ne demande ni temples, ni ministres. A la maison ou en promenade, au club, au casino, au théâtre, partout le protestant peut remplir l'acte initial, essentiel, presque unique de sa religion.

Mais le protestantisme qui se dit libre dans ses examens et ses pensées, ne l'est pas, dans ses institutions, autant qu'il s'en vante : il est volontiers le plagiaire du catholicisme, et, parce que les catholiques ont des églises, les protestants ont des temples.

Vous avez vu, quelque part, souvent dans les faubourgs, une maison carrée, sans caractère architectural, ayant des fenêtres ce qu'il faut pour voir clair, des portes ce qu'il en faut pour le service, une croix en relief au fronton. Entrez, c'est un temple protestant.

Le mot de temple n'exprime pas la même idée que le mot d'é-

glise. Le temple protestant, comme le temple de Jérusalem, se réfère plutôt à l'idée d'un culte rendu à Jéhovah; l'église, suivant l'étymologie de son nom, indique plutôt l'ensemble des fidèles, la communion des saints, réunis du reste, pour rendre à Dieu honneur et gloire.

Le temple de Jérusalem avait tout le mobilier liturgique prescrit par la loi ; le temple protestant n'est meublé que de la façon la plus rudimentaire. Quatre murs, des bancs, une chaise, une table et c'est tout. A voir cet édifice vide et nu, vous croyez à peine que ce puisse être le temple du Seigneur. Vous le prendriez aussi volontiers, pour une salle de conférences littéraires, pour un cercle musical, un cabinet de lecture, un bureau de réunion réservé à n'importe qu'elle œuvre civile. Je sais bien qu'en Allemagne et en Angleterre, les protestants possèdent des temples plus somptueux ; par exemple, le chapitre protestant de Westminster récite ses psaumes dans la plus splendide chapelle qui se puisse imaginer. Mais ce sont les catholiques qui ont construit Westminster-Abbay ; les protestants ne sont là que comme des coucous. Je me persuade qu'ils se trouveraient bien à l'aise aussi sous les voûtes de la cathédrale de Reims. La question n'est pas de savoir si ce qu'ils ont envahi se recommande par des splendeurs architecturales ; il s'agit de savoir simplement ce que comporte leur règle de foi, et rigoureusement elle ne requiert qu'une Bible.

Dans le mobilier insignifiant de ses temples, le protestantisme a encore du superflu. Une chaire d'abord est de trop, surtout si elle s'élève comme les nôtres au-dessus de l'assemblée. Le ministre protestant n'est revêtu d'aucun caractère sacerdotal. Le protestantisme est une démocratie spirituelle; ses ministres sont des laïques délégués par leurs frères, sans mission autre que d'offrir des explications qu'on est libre d'accepter ou de rejeter. La chaire, sans doute, est le siège du ministre qui vient lire la Bible et la commenter. Mais lire la Bible, tout le monde doit pouvoir le faire, et, s'il ne le peut, le principe confessionnel de cette lecture individuellement obligatoire, n'est donc pas susceptible d'une application universelle. C'est un premier accroc, plus que cela, un démenti à la grande charte du libre examen. Mais commenter la Bible, c'est lui donner verbalement des notes et des commentaires ; c'est l'expliquer ; et par conséquent la *déclarer obscure*, autre aveu qui donne un croc-en-jambe au libre examen. Il n'y a pointillerie qui tienne ; si la Bible est obscure pour la presque universalité des fidèles, —

et elle l'est — comment a-t-on l'audace d'enseigner que chacun doit rigoureusement former sa foi par cette lecture impossible? Au point de vue de la dogmatique protestante, la lecture de la Bible, faite par un ministre, ce doit être, au moins, une inutilité; le commentaire est un sacrilège, quelle qu'en soit la teneur.

Et la table, qu'en dirons-nous? Cette table est, sans doute, destinée à la cène annuelle. Comme le catholique doit communier au moins une fois l'an, au corps et au sang de Jésus-Christ, les protestants, sans doute en souvenir de la dernière cène, doivent, à l'époque de la Pâque, passer au temple pour casser une croûte et boire un coup. Ce n'est pas moi qui blâmerai cette simplicité apostolique. Notre communion, à nous, est plus simple encore; nous n'avons pas le calice pour les fidèles, et l'hostie azyme n'est qu'un bien petit fragment de pain. Là où l'esprit doit entrer en communication directe avec la divinité, il me parait bien que le trait d'union terrestre ne serait qu'un grain de blé. Autant dire que l'âme et Dieu entrent en communication sans intermédiaire.

Si j'étais protestant, je l'avoue, je voudrais introduire, dans la réforme protestante, une réforme de cette trop modeste cuisine. L'Eucharistie rejetée comme sacrement, la cérémonie qui a suivi la dernière cène de Jésus-Christ avec ses apôtres, est un souvenir sans importance. Pour le protestant, la cène ce doit être la cène, le repas d'adieu, le banquet fraternel que Jésus-Christ offrit à ses apôtres, avant la consommation de son sacrifice. Laisser la cène de côté, pour donner une telle importance à un incident vide, c'est donner à entendre que ce mémorial de la passion et de la mort du Christ n'est pas une simple figure. La cène du sauveur ne fut certainement pas un banquet à la Lucullus; ce fut certainement plus qu'un repas ordinaire. On avait choisi d'avance un local convenable, une grande salle, avec des tapis et, sans doute, quelque ornement. Sur la table se trouvaient, autant qu'il en fallait pour treize personnes, des mets choisis de l'Orient. Judas avait peut-être fait danser un brin l'anse du panier : il était économe, c'est tout dire: ces sortes de gens lésinent en tout, mais quand ils se lâchent, ils font extraordinairement bien les choses. Les convives n'ont, au dessert, que des louanges pour l'austère Judas, devenu si bon apôtre.

Donc je proposerais que la cène protestante fut une vraie cène à l'apostolique. Non pas la cène au menu juif, avec un simple régal d'agneau et des côtes à la soubise, avec de petits oignons; mais un dîner bien servi, avec des vins de choix, trois entrées,

des entremets sucrés, un rôti, gigot ou dindon, selle de renne ou faisan, un poisson, saumon, barbue ou brochet, la salade, douze desserts, le café, les trois eaux-de-vie, champagne et cigares à discrétion. Je vous demande, un peu, où les protestants ont l'esprit et combien ils sont rétrogrades. Une croûte et une idée de piquette, est-ce là une vraie cène? Non, ce n'en est qu'une ombre indigne, une caricature papiste, et encore elle n'a pas de sens. Vive le progrès! Un beau dîner entre frères, un rapprochement encyclopédique des assiettes, des verres et des cœurs, en souvenir des Apôtres et du Sauveur, à la bonne heure! Voilà qui marque des esprits aussi ouverts que les bouches et des cœurs grands comme l'immensité. Je n'ose pas parler du *Benedicite* et des Grâces, ce sont des superstitions romaines. Mais enfin, un dîner splendide, avec des toasts à dévotion, voilà, j'ose dire une réforme vraiment originale, vraiment progressive et qui me promet, je l'espère bien, une place dans les souvenirs reconnaissants de la postérité.

J'ai le courage de mes convictions; je ne suis pas de ces esprits méticuleux qui craignent la dépense et redoutent la banqueroute du temple protestant. Je propose de rendre la cène plus fréquente; je la conseillerais au moins une fois par semaine; et je la laisserais facultative tous les jours, par exemple aux vrais dévots et aux ministres, à supposer qu'ils puissent l'être. Et, par cette double réforme, je ferais certainement plus de convertis au protestantisme que n'ont pu en faire, les Anglais avec leurs Bibles traduites en iroquois et les Allemands avec leur métaphysique, peu susceptible de traduction.

Vous allez me dire, vous, que le temple protestant ressemblerait alors par trop aux salles à manger des bonnes maisons, et qu'en festinant ainsi tous les jours, on pourrait tomber dans l'ivrognerie et la gourmandise. Où est le mal? Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être siens; je ne vous croirai jamais assez peu protestant pour protester contre les fines essences de la création et cracher, par exemple, sur les vendanges. Vous ne me ferez jamais croire que vous puissiez imiter, par le stoïcisme de vos communions, un saint Colomban ou un saint Benoît. Le temple protestant n'est pas, d'ailleurs, en définitive, un vrai temple où l'on adore Dieu en esprit et en vérité et où l'on doit se condamner à une mortification catholique. Le temple protestant n'est qu'une salle de lecture et de conférences; et si vous n'y admettez pas nos banquets, eh bien, continuez d'y casser la croûte.

Dans les commencements, le culte n'était pas si pauvre qu'au-

jourd'hui. Pour tromper les populations catholiques, les sectaires chantaient la messe, catholique en apparence, mais ils supprimaient la consécration et les suites que comporte la créance à la présence réelle. Les pauvres paysans d'Allemagne, sans le savoir, passaient tout doucement par cette escroquerie, à la soi-disant réforme. Quand l'apostasie fut consommée, on laissa là les offices. Plus de messe, plus de rites sacrés, plus de vêtements sacerdotaux, plus de bénédiction, de litanies, plus rien de ce qui parle aux sens pour relever l'esprit. Le défaut de foi ne permettait plus les sacrifices nécessaires à l'entretien du mobilier liturgique ; ces bons apôtres empochaient les offrandes. Les cérémonies ne sont, d'ailleurs, que l'expression des sentiments et quand l'âme du culte fait défaut, le corps doit disparaître. La nudité des temples protestants n'est que le corollaire de l'extinction des sentiments pieux, l'effet de la ruine intérieure des âmes.

Pour le dimanche, les protestants l'ont conservé, bien qu'il soit contraire aux Ecritures. Dieu s'était reposé le septième jour ; ce jour avait été le sabbat des Juifs. Après la résurrection du Sauveur, les catholiques supprimèrent le sabbat et se reposèrent le dimanche, mémorial du premier jour de la création, souvenir vivant du jour où s'est accomplie l'œuvre de la Rédemption. Les protestants ont conservé cette tradition, bien que les Saintes Lettres n'en parlent pas. S'ils tenaient *mordicus* aux textes, les protestants devraient se reposer en même temps que les Juifs. C'est encore une réforme que je veux gracieusement leur indiquer. La réconciliatiation effective des protestants et des juifs, est au surplus, dans l'état, un progrès imposé par les circonstances et je veux croire que cette conception doit assurer, à mon souvenir, quelques rayons du lustre de Néhémias. Modestement, je ne me refuse pas à devenir, pour les protestants, un prophète ; si cette bonne fortune m'arrive, je m'engage à prendre très au sérieux ce noble rôle.

Il faut leur rendre cette justice, qu'ils célèbrent le septième jour, avec une scrupuleuse exactitude, en Angleterre et en Amérique. Le seul côté facheux de cette fidélité pharisaïque, c'est qu'on s'ennuie beaucoup, à Londres, le dimanche ; je le sais par expérience. Mais au moins, sauf l'honneur de Dieu, on peut, comme partout, secouer cet ennui par des promenades et une grande variété de plaisirs.

Quant au culte des saints, pour les protestants, c'est une idolatrie. J'en ai regret, mais je ne puis considérer que comme une fai-

blesse d'esprit, l'idée qu'honorer les saints, c'est les adorer. Il ne faut qu'une dose commune de bon sens, pour savoir qu'on n'adore que Dieu et qu'on doit honorer tout le monde, particulièrement les morts : *De mortuis, nihil nisi bene.* C'est un autre paralogisme que la répugnance des protestants à honorer les saints. Ou était donc l'Eglise, depuis saint Pierre jusqu'à Luther ? Raisonnablement on ne peut la reconnaitre dans la succession des hérésies, car alors cette église subirait de trop fréquentes et trop longues éclispses ; et d'ailleurs elle impliquerait les protestants dans une honteuse solidarité avec toutes les plus pitoyables erreurs. Or si l'Eglise n'a subsisté au grand soleil de l'histoire, que dans la succession des Pontifes Romains, avant Luther, les protestants d'aujourd'hui avaient des pères catholiques et leurs pères catholiques avaient des saints catholiques. Par conséquent, si les protestants gardent les dévotions de leurs pères, ils doivent garder l'honneur de nos saints avec d'autant plus de sollicitude que, pour les saints du protestantisme, il est mieux de n'en pas parler.

Le protestantisme n'a rien de commun avec l'énergie de la foi, l'héroïsme des vertus et l'éclat des miracles : il ne se prête qu'aux opinions changeantes et incertaines, aux vertus communes ou absentes, et c'est trop peu pour que Dieu l'honore. Si quelqu'un s'avisait d'oublier l'histoire, au point de prêter la sainteté, ne fut-ce qu'à l'état d'ombre fugitive, à Luther, à Calvin, à Zwingle, à Henri VIII, et à tout ce ramas de moines apostats et de prêtres mariés, je crois, Dieu me pardonne, qu'il en créverait de rire. Donner le nom de saints à des gens qui galamment se traitaient de gueux, de sodomites, de gens dignes d'être étranglés par le diable, ce serait peut-être un peu fort. Je comprends, même, dans ma largeur d'esprit, que les protestants exècrent les prêtres et les moines catholiques, toujours coupables à leurs yeux de les avoir fait descendre, eux, protestants, d'une si méprisable paternité.

« Je ne suis pas, disait le grand Leibnitz, de ceux qui, oubliant la faiblesse humaine, rejettent du service divin tout ce qui touche aux sens, sous ce beau prétexte que l'adoration doit se faire en esprit et en vérité. » Le fait est qu'à force d'en parler, les protestants n'ont gardé ni vérité, ni esprit. Dieu, sans doute, n'a pas besoin des pompes du culte, il demande surtout les cœurs. Dieu pourtant a bien réellemement commandé lui-même, par le détail, les magnificences du tabernacle mosaïque ; il a daigné agréer l'admirable temple de Salomon ; il a accepté, même dans la crèche de Bethléem, l'or et l'encens des rois. Si Dieu, d'ailleurs, peut se pas-

ser de nos dons, nous devons, nous, les lui offrir, pour rapporter à sa majesté sainte le tribut de toute créature, en particulier l'hommage explicite de nos adorations. Dans tous les temps, chez tous les peuples, les croyants ont bâti des temples ; ils les ont décorés de toutes les richesses de la terre et ornés par les plus admirables créations du génie. Dans l'Eglise, en particulier, les sanctuaires brillent de toutes les splendeurs de la création.

Dans son *Esquisse d'une philosophie*, Lamennais a écrit, sur l'église matérielle, d'admirable pages. — Depuis l'humble église du hameau, jusqu'à la basilique des grandes cités, c'est à qui l'emportera par l'immatérialité des lignes, l'élévation des formes et la sobre magnificence des ornements. Marbres somptueux, gigantesques édifices, tours monumentales et flèches aériennes, vitraux lumineux et tuiles vernissées, peintures à fresque et riches tableaux, tabernacles et chandeliers d'or, grandes voix de la cloche dans l'immensité des airs, grandes voix des orgues sous ces voutes mystérieuses : l'Église a convié tous les éléments et employé tous les arts à la décoration de ses églises. Et une voix qui s'élève du fond des âmes nous dit que ces magnificences répondent à tous les vœux du cœur. L'enfant qui court à l'église du village d'un pas léger et le vieillard qui s'en approche à pas lents ; la jeune vierge qui chante des cantiques et l'homme plus mûr qui mêle sa voix aux mélodies sacrées ; les multitudes qui s'associent d'une âme, tantôt repliée sur elle-même, tantôt dilatée, à tous les accents de la chaire, à tous les mystères de l'autel, ah ! elles peuvent dire si des temples suffisent aux besoins mystérieux et aux plus nobles aspirations de l'âme. Non, non ! il faut à l'âme, naturellement catholique, de plus larges ouvertures et de plus hautes jouissances. Certainement la méditation pure a ses attraits ; mais l'esprit ne peut s'y tenir longtemps. Il faut, aux sens, un objet saint ; à l'intelligence, un lieu de repos ; au cœur, un jour vers le ciel. Ils faut que, dans les temples saints, s'accomplissent, dans toute la perfection possible, en deçà de la béatitude, les mystères de l'Agneau énoncés dans l'Apocalypse.

Je note, en passant, une des contradictions du protestantisme. A coup sûr, je ne veux pas reprocher, en bloc, à ses partisans, un esprit fermé, un cœur fermé, une âme qui ne se complait qu'en étroitesses. Je les trouve très ouverts aux aspirations du siècle ; ils célèbrent la liberté, la démocratie, la république, les progrès du bien-être, les conquêtes de l'industrie, dans une langue appropriée à tous ces bienfaits du temps. Que des ombres les couvrent, que des

vicissitudes les attendent, que des retours fâcheux soient à craindre, je le crois, sans doute, les protestants éclairés n'y voudraient pas contredire. Mais enfin, vertueux et croyants, comme je le veux croire, est-ce qu'ils veulent soutenir que tous les progrès du bien-être ne doivent avoir pour but, que d'améliorer ici-bas la condition de l'homme ; est-ce que ces progrès n'auront pas leur contrecoup et leur part d'hommage dans le tribut que la terre doit au ciel ; et faut-il admettre, sans impiété, que plus nos maisons peuvent comporter de luxe, plus le temple du Seigneur doit se réduire à la pauvreté. Les protestants, dont les jours sont peu nombreux et mauvais, comme ceux de tout le monde, habiteront-ils des palais, pour condamner le Seigneur à la réclusion dans un taudis ?

Les protestants sensés, et il y en a beaucoup, se sentent gênés par ces arguments ; alors ils nous disent qu'à toutes nos richesses, ils préfèrent la simplicité. La simplicité est une belle chose, presqu'une vertu ; il ne faut pourtant rien exagérer. Des temples abaissés au rôle de salle de lecture, ne sont pas des temples simples, ce sont des temples nus, de pauvres édifices où l'âme végète dans le vide, où les plus nobles besoins de l'âme ne trouvent point leur satisfaction.

Des temples nus et point de culte : voilà, en somme, la liturgie du protestantisme. Comment le Dieu de la Bible, qui exige nos hommages constants, empressés, sans réserve ; comment le Dieu de l'Evangile, qui se complaisait à toutes les splendeurs de la création, peuvent-ils se contenter d'un culte réduit à une lecture, avec ou sans commentaire ? Manifestement il y a, ici, oubli ridicule ou ignorance misérable des conditions de la nature humaine, des lois de la création et des droits souverains de la divinité.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.
Ancien vicaire général de Gap et d'Amiens.

(*A suivre*).

LE TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS

Nous venons d'assister spectateurs étonnés au coup de théâtre que le Traité anglo-japonais a produit soudain sur la scène de l'Europe.

Nous avons été beau joueur, et pour cette fois, nous ne nous sommes pris à personne de notre imprévoyance.

Nos vues ont été trop courtes ; nous avions escompté une toute autre orientation des affaires en Extrême-Orient. Aujourd'hui nous sommes la dupe. Pas la seule dupe cependant ; car, en cette occasion, le premier rôle est joué par la Russie, et la vraie dupe c'est elle. Malgré tout, nous sommes bien trompés nous aussi, et principalement pour avoir pris la Russie comme guide unique dans la conduite à tenir à l'égard du Japon. Ainsi nous partageons aujourd'hui un peu de sa mauvaise fortune et un peu de sa déconvenue.

Il faut avouer que la Russie et la France : car c'est tout un dans la question présente (et même peut-être, pour parer aux conséquences de la nouvelles alliance, ces deux peuples doivent-ils maintenant identifier encore plus complètement leur action dans les eaux chinoises); il faut avouer, voulais-je dire, que nos gouvernements ont parfaitement réussi à indisposer le Japon contre eux. Cela remonte naturellement à la guerre victorieuse qui a donné à celui-ci un tel prestige et lui a acquis une place importante dans les affaires d'Extrême-Orient.

Il était singulièrement téméraire de chercher alors un avantage politique dans un rapprochement avec la Chine. Celle-ci, à coup sûr, devait à ce moment nous leurrer de promesses plaisantes, trop heureuse d'avoir à ses côtés de puissantes nations européennes pour l'aider dans ses négociations de paix. Mais quel fonds à faire sur la Chine ? N'avons-nous donc pas appris à la connaître ? et une fois qu'elle serait serrée de moins près, ne devions-nous pas, de sa part, supposer pour l'avenir la même mauvaise foi que nous lui avons toujours vue dans la tenue de ses engagements.

D'un autre côté, c'est toujours au point de vue politique que je me place, ne semblerait-il pas plus avisé d'accepter les avances de cet autre peuple qui venait de se rajeunir dans la gloire. Celui-là ne nous avait jamais donné sujet de douter de sa loyauté ; de plus il pouvait nous être d'une autre utilité que la Chine : sa récente vigueur en était le gage.

Ce raisonnement paraît s'imposer aujourd'hui ; il y a six ans, il n'était pas moins juste ; seulement pour le mettre en pratique, il nous eût fallu un peu plus d'indépendance.

Malheureusement le jour de notre traité d'alliance passé avec la Russie nous lui avons livré nos mains et accepté pour l'avenir une dépendance absolue et une direction sans contrôle.

Après la guerre sino-japonaise et par son effet, des compétitions importantes se trouvaient en présence ; les principales consistaient dans les droits du vainqueur et que celui-ci faisait valoir, d'une part, de l'autre, dans les exigences diamétralement opposées de la Russie. Le Tzar et le gouvernement du Japon jetaient alors un même regard de convoitise sur la Corée ; de plus, la Russie a peut-être le tort de considérer la Mandchourie comme un fief réservé, ce qui n'empêchait pas le Japon d'être assez fondé d'étendre sur elle quelque visée. La Chine était le patient qui allait subir l'opération.

Ces trois puissances paraissent donc les premières en cause. Elles n'étaient pas les seules et la partie qui se jouait autour du Golfe de Petchili et dont, entre parenthèses, la Russie allait gagner la première manche, devait en réalité attirer au plus haut degré l'attention de toutes les grandes nations européennes et presque au même titre aussi de l'Amérique.

L'Angleterre, en effet, ne pouvait rester indifférente à la solution. Nous savons qu'il lui faudrait une cause d'impossibilité absolue pour se tenir à l'écart d'un conflit d'outre-mer, où d'ailleurs elle ne peut manquer d'avoir engagé des intérêts commerciaux ; et toujours nous lui avons vu jouer, en pareille circonstance, un rôle plus actif qu'effacé et généralement plus intéressé que magnanime.

Or, quelle avait été la conduite du gouvernement britannique pendant la guerre ? Se tenir à l'écart, et n'afficher de sympathie ni pour l'un ni pour l'autre des partis eût été tout naturel. Deux peuples de même race en viennent aux mains ; les laisser se débrouiller, puis, au jour de leur règlement de comptes, veiller à ce qu'ils respectent l'intégrité de vos droits et privilèges de façon que vos intérêts n'aient rien à souffrir : voilà une conduite irréprocha-

ble. C'est d'ailleurs, à peu de chose près, ce que fit l'Amérique. Qu'avait-elle à désirer, sinon de voir la Chine de plus en plus ouverte au marché étranger? et, de fait, toute sa politique n'a pas eu d'autre but [1].

J'admets encore parfaitement l'appui moral donné par telle nation à l'un des belligérants, mais l'action de l'Angleterre fut bien loin d'être aussi franche et aussi nette. Son premier soin est de s'immiscer dans la querelle, d'une façon occulte mais agissante; puis, comme il y a toujours un parti à tirer d'un vaincu, de pousser à la guerre par tous les moyens à sa portée. Alors, donnant des gages à l'un, encourageant l'autre en sous-main, elle garde jusqu'au dénouement l'attitude expectante.

C'est ainsi, au cours des opérations maritimes du Japon, qu'elle est arrivée par son double jeu à exaspérer cette nation. C'était la présence partout des navires anglais, qu'on pouvait soupçonner de renseigner la flotte chinoise sur les mouvements de son ennemie, une sorte de contrôle qu'elle semblait vouloir exercer, là où ses bons offices n'étaient point requis, par ailleurs des marques de courtoisie ou des offres de service intempestifs.

Dans la *Nouvelle Revue*, Mme Adam a raconté à ce sujet deux anecdotes plaisantes.

La première a trait à une visite de l'amiral Freemantle aux officiers japonais qui occupaient Port-Arthur. La citadelle chinoise venait d'être bombardée par la flotte du Mikado et les Anglais se confondaient en politesse et en éloges auprès de l'amiral Ito. « Vous voudrez bien permettre, lui disaient-ils entre autres gracieusetés, de pouvoir emporter en souvenir de votre beau fait d'armes quel-

1. J'ouvre ici une parenthèse pour dire un mot de l'opinion américaine dans la question. D'abord, il faut reconnaître combien cette opinion est réservée : mise à même de signer au bas d'un traité commun aux trois nations Angleterre, États-Unis, Japon, la grande République a préféré témoigner sa communauté de vues avec l'Angleterre et exprimer ses vœux pour une alliance qu'elle approuvait en tout point plutôt que de prendre elle-même aucun engagement. Quoi qu'il en soit, c'est avec reconnaissance qu'a été accueillie l'annonce de ces bonnes dispositions au Parlement anglais.

On ne peut d'ailleurs que louer dans sa politique extrême-orientale le gouvernement de Washington. Son attitude toujours exempte de recherche ambitieuse a été commandée pour l'unique souci de voir la Chine ouverte à tous pour le commerce et défendue dans son territoire contre les appétits des Puissances. La note de septembre 99 en fait foi.

Aujourd'hui l'Angleterre, très en coquetterie avec l'Amérique, est disposée à recevoir, quand celle-ci voudra la lui donner, sa participation dans l'alliance japonaise.

qu'un de ces trophées tombés si nombreux entre vos mains. » Ce qui avait été ainsi demandé fut en effet accordé, et lorsque les officiers de l'amiral Freemantle prirent enfin congé, ce furent les fusils remington pris aux Chinois qu'on vînt leur offrir. J'imagine la spirituelle ironie qui dût alors percer dans le sourire toujours poli de ces messieurs Japonais.

Une autre fois, c'est un vapeur anglais qui se présente pour hospitaliser les blessés chinois; on lui fait savoir que la flotte du Japon est parfaitement outillée elle-même; que les prisonniers blessés n'en sont pas moins des prisonniers, et qu'au surplus il pouvait se retirer.

Mais la Chine entre en pourparler avec son adversaire; elle désire mettre un terme à une guerre qui va pour elle de mal en pis. Bien lui en prend: car le Japon ne manquerait pas de s'emparer de Pékin. Que voyons-nous alors? La France et la Russie accusent nettement leur politique et se donnent franchement la main pour protéger la Chine contre les exigences du vainqueur. Leur mot d'ordre est: faire respecter l'intégrité de l'Empire du Milieu.

Pendant ce temps, en France, il n'était question que de l'Alliance Russe: Le mot, en effet, venait d'être prononcé à la Chambre pour la première fois; et l'alliance était accueillie avec transports. Nous sommes dans un véritable enchantement, et dès lors, il sera facile à nos amis de Saint-Pétersbourg de profiter de cet emballement pour nous mener tout doucement à leur remorque. A Paris, on explique les choses en disant qu'il faut sauvegarder la Chine contre toutes les convoitises qui ne vont pas manquer de se faire jour, et puis en somme, c'est la voisine du Tonkin qu'il ne faut pas s'aliéner.

L'Allemagne se trouve en l'air et personne ne sollicite son intervention; pourtant il ne lui sied pas de rester à l'écart. C'est entre la Russie et la France qu'elle va tâcher de s'insinuer. Ainsi elle se fera bien voir de la Chine, et peut-être, médite-t-elle déjà le principe de l'entrée bruyante qu'elle fera prochainement sur le Continent Jaune. Puis comme seconde intention, existe sûrement chez le Kaiser le désir de rendre, par la présence d'un tiers, notre union à deux un peu moins intime.

On pourrait croire que l'Angleterre va se joindre à nous, puisque, avant même que la guerre ne fût ouvertement déclarée, elle avait offert son intervention. Aujourd'hui, il en est autrement, et lord Roseberry ne parle plus d'offrir ses bons offices pour mettre un terme au conflit. « L'Angleterre, dit-il maintenant, n'est pas

intéressée dans la question et s'abstiendra de toute ingérence dans le règlement de traité. »

Elle ne saurait ainsi mécontenter la Chine et se garde bien d'exciter contre elle l'humeur vindicative des fils du Ciel. Puis elle compte tirer parti de son attitude présente pour faire valoir ensuite auprès du Japon que seule elle ne s'est pas employée à lui arracher le fruit de ses conquêtes.

Notre jeu assurément est désintéressé ; mais comment le Japon pourrait-il nous savoir gré de faire en sorte qu'il ne lui reste guère, après sa victoire, qu'un bénéfice moral.

Quels seraient en effet les gages qu'il lui plairait de s'assurer ? La possession du Liao-Toung ? De concert avec la Russie nous lui persuadons que la chose est impossible. Le Japon gardera tout au moins la forteresse de Port-Arthur et ses dépendances ? Pas davantage. Les puissances ne sauraient admettre l'existence d'une menace permanente ainsi dressée contre Pékin. Enfin, tout établissement en Corée lui est également interdit.

Formose, les Pescadores deviendront la propriété du Mikado ; qu'importe à la Russie ?

Peut-on soutenir après cela que dans le traité de Simonosaki nous ayons songé uniquement aux intérêts généraux de l'Europe ? et celle-ci peut-elle nous savoir d'autre gré que d'avoir, personnellement, fait preuve de parfait désintéressement ? Et croit-on que la Russie, au jour de la signature de cette convention, n'a pas contracté envers la France une dette de premier ordre.

Il était, je crois, nécessaire de remonter à la guerre sino-japonaise et d'étudier les situations prises par les puissances à cette époque, pour éclairer sous leur vrai jour les causes qui ont amené à se produire, d'abord le rapprochement de l'Angleterre et du Japon et finalement la conclusion du traité d'alliance qui réunit ces deux nations.

Nous avons vu l'Angleterre se garder d'engager l'avenir et se tenir dans une expectative qui ne lui est pas familière, afin de faire valoir son abstention auprès des deux parties. Ainsi à tout moment elle sera maîtresse de la situation.

Auprès de la Chine, les Anglais ne se trouveraient pas en moins bonne posture que nous. En effet, trois ans plus tard, ils se feront céder à bail la baie de Wei-hai-wei ; et, détail à noter, de même que la Russie vient de s'emparer de Port-Arthur, dont la possession a été refusée au Japon, Wei-hai-wei que s'adjuge John Bull était aussi une autre de ses conquêtes. Quant à l'Alle-

magne, elle s'est jetée sur le Chang-Toun, et s'installe à Kiao-Tcheou.

A quoi sert alors, pour la France, sa protection accordée à la Chine et son appui considérable prêté à son alliée ? Elle est oubliée dans ce partage de faveurs, et comme un os qu'on jette à ronger, on finit par lui concéder Kouang-tcheou-wan, situation plus que médiocre au double point de vue de la sécurité de cette baie pour des navires et du ravitaillement qu'ils peuvent y trouver.

Si la Russie commandait au Nord l'entrée du Golfe de Petchili, l'Angleterre avait au Sud une position analogue. Je ne saurais reprocher à nos voisins de se montrer habiles et avisés ; je les admire même pour le savoir-faire dont ils ont fait preuve en cette circonstance. Alors que le Japon traitait avec la Chine, le gouvernement de Sa Majesté Britannique tenait ce langage au peuple vainqueur : « Croyez-moi, soyez modéré, car la France, la Russie et l'Allemagne ne permettront aucune violation du territoire chinois. » Trois ans après elle était la première à la curée.

L'Angleterre avait alors les coudées franches, et il n'existait alors pour elle dans son immense empire aucune complication qui put entraver la liberté et la continuité de sa politique.

Aujourd'hui, les conditions ont changé. La guerre du Transvaal est une gêne qui pèse lourdement sur toutes les fonctions agissantes de l'expansion anglaise. Certainement dans les difficultés que l'Europe vient d'avoir avec la Chine, l'Angleterre eût désiré figurer en meilleur rang : car au cours des négociations, qui furent échangées entre les Puissances, son avis, on peut le dire, n'a jamais prévalu.

Pourtant elle est jalouse de garder sur Pékin une influence maîtresse. Ses visées sur l'Empire jaune sont considérables, et pour espérer les réaliser, il faut constamment donner au gouvernement chinois la plus haute idée de sa propre puissance. Elle conclura des traités où il n'est question que de respecter le territoire chinois, tandis que tous ses efforts sont pour l'envahir par le Yang-tse et le Wikoug ; mais pour cela il faut savoir imposer aux yeux du fils du Ciel.

Le splendide isolement de l'Angleterre, pour employer une expression devenue courante aujourd'hui, ne peut pas, je le crois, créer pour elle une cause de faiblesse en diminuant son autorité ou son prestige en Europe. Elle est, il faut en convenir, parfaitement outillée pour le cas d'un conflit avec une ou plusieurs des puissances continentales.

Transportez par delà les mers la nécessité d'une action armée, la situation devient dès lors plus compliquée.

Je ne veux pas dire que l'Angleterre soit toute seule à éprouver de ce chef des grosses difficultés ; mais le cas sera plus fréquent pour elle à cause de l'extension de son domaine colonial.

De plus une action militaire, toujours très difficile quand elle doit être exercée à grande distance, la prendra toujours un peu au dépourvu tant qu'elle n'aura pas, au moins, d'armée régulièrement montée pendant le temps de paix.

C'est ainsi que la guerre du Transvaal, sans préjuger de son issue, toujours douteuse, aura représenté un effort colossal pour la nation qui l'a engagée.

Cette même puissance vient de trouver dans le Japon un merveilleux auxiliaire pour l'avenir. C'est, à l'autre bout du monde, un allié muni d'une armée maintenant aguerrie ; c'est, aux portes de l'Asie, l'appui matériel et moral le plus considérable. Une flotte prête à coopérer avec celle de l'empire britannique achève de donner au concours éventuel du Japon la plus grosse importance.

*
* *

La lecture du traité et l'aperçu de la lettre de lord Lansdowne au ministre anglais à Tokio vont nous éclairer, autant qu'il est possible, sur les intentions avouées des parties contractantes.

Voici d'abord la lettre qui annonce le traité au représentant de l'Angleterre au Japon:

Le Marquis de Lansdowne, à M. C. Mac Donald.

« J'ai signé aujourd'hui avec le ministre du Japon l'arrangement dont je vous envoie ci-inclus une copie.

« Cet arrangement a été motivé par les éventualités qui se sont produites en Extrême-Orient, dans ces deux dernières années, et par la façon dont la Grande Bretagne et le Japon s'y sont trouvés engagés.

« Au milieu des difficultés et des complications qui ont surgi par le fait de la révolte des Boxeurs et l'attaque des légations, ces deux puissances n'ont pas cessé d'être en accord parfait et d'être guidées par les mêmes principes.

« Nos deux gouvernements se sont attachés à sauvegarder l'indépendance de la Chine et l'intégrité de son territoire. Leur commun

désir était de voir respecter le *statu quo*, autant dans la Chine que dans les régions adjointes et de voir accorder à toutes les nations les mêmes facilités pour le commerce et l'industrie, aussi bien dans ces régions que dans les limites de l'Empire chinois. Enfin ces mêmes gouvernements se proposaient alors comme but, non seulement la paix mais une paix durable.

« Ce sont les rapports fréquents qui ont eu lieu entre nos gouvernements et l'assurance que leurs politiques en Extrême-Orient sont identiques, qui les ont amenés l'un et l'autre à désirer que cette entente commune fut consacrée dans un acte international engageant les deux parties.

« Nous avons cru bon de rappeler, dans le préambule de cet engagement, les principales données qui font l'objet de cette politique commune en Extrême-Orient, dont j'ai fait mention plus haut. Ainsi, nous répudions, d'un commun accord, dans l'article premier, toute pensée agressive à l'égard de la Chine ou de la Corée. Il nous a paru nécessaire, cependant, d'énoncer la disposition où nous nous trouvons, au cas où les intérêts précités se trouveraient menacés, qu'il soit loisible à l'une ou l'autre des Hautes Parties contractantes de prendre telles mesures qui lui sembleront indispensables pour la sauvegarde de ses intérêts. Nous avons mentionné d'une façon spéciale, et pour rendre la chose plus explicite, que ces mesures de précautions seraient autorisées non seulement par le fait d'une action agressive ou celui d'une réelle attaque par une autre puissance, mais aussi par l'éventualité possible de désordres nécessitant l'intervention de l'une des Hautes Parties contractantes pour protéger les vies ou les propriétés de ses nationaux.

« Les principales obligations mutuellement assumées par les Hautes Parties contractantes sont les suivantes : obligation de stricte neutralité dans le cas d'une guerre où l'une se trouverait engagée ; obligation d'assistance dans le cas où l'une verrait réunie contre elle plus d'une puissance. Dans les autres clauses, il est stipulé que les Hautes Parties contractantes ne concluront individuellement, et sans se prévenir mutuellement, aucun arrangement avec une tierce puissance préjudiciable aux intérêts énoncés dans le Traité ; lorsque ces intérêts se trouveront menacés, elles en référerent ensemble avec franchise et sans réticence.

« Le dernier article a rapport à la durée du traité, qui peut être annulé au bout de cinq ans, pourvu que la chose ait été notifiée un an auparavant par l'une ou l'autre des Hautes Parties contractantes.

« Le fait que ce contrat n'implique aucune tendance agressive

ni aucune visée ambitieuse ou intéressée à l'égard des régions qu'il met en question, a été d'un grand poids pour amener le gouvernement de Sa Majesté à le signer. Il a été conclu seulement à titre de précaution, et de façon à pouvoir être invoqué pour la défense des intérêts importants de l'Angleterre. Il ne menace en aucune façon la situation actuelle ou les intérêts légitimes des autres puissances. Au contraire, les clauses qui mettent une des Hautes Parties contractantes à la disposition de l'autre pour l'assister dans le cas d'une guerre, impliquent que l'un des alliés s'est trouvé forcé à prendre les armes pour la défense d'intérêts communs à tous les deux et que lui-même n'a pas recherché cette guerre, ou bien que l'un des alliés ne se trouve pas menacé par une seule puissance mais par une coalition.

« Le gouvernement de Sa Majesté a l'espoir que cet arrangement sera profitable aux deux nations qui le contractent, qu'il aura son utilité pour le maintien de la paix et que dans le cas, où par malheur, cette paix viendrait à être rompue, il agirait encore pour restreindre les conséquences d'un conflit.

« Je suis, etc.

« Signé : LANSDOWNE. »

Voici maintenant le traité lui-même:

Accord conclu entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres, le 30 janvier 1902.

« Les gouvernements de Grande-Bretagne et de Japon poussés par le seul désir de maintenir le *statu quo* en Extrême-Orient, particulièrement intéressés de plus à voir respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Empire de Chine et de l'Empire de Corée et à garantir pour toutes les nations les même facilités pour pratiquer le commerce et l'industrie dans ces contrées, ont convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

« Les Hautes Parties contractantes ayant toutes les deux reconnu l'indépendance de la Chine et de la Corée, déclarent qu'il n'existe en elles aucune tendance agressive à l'égard de ces contrées. Cependant comme elles ont en vue des intérêts spéciaux, qui pour la Grande-Bretagne se rapportent principalement à la Chine, alors que ceux du Japon visent non seulement la Chine, mais aussi la Corée, au triple point de vue politique, commercial et industriel, les Hautes Parties contractantes admettent le droit

pour l'une ou l'autre d'entre elles de prendre telles mesures qu'elle jugera indispensables pour la protection de ses intérêts, et cela, soit dans le cas d'une agression de la part d'une autre puissance, soit dans le cas de désordres se produisant en Chine ou en Corée et rendant nécessaire l'intervention de l'une ou l'autre Haute Partie contractante pour la sauvegarde de l'existence ou de la propriété de ses sujets.

ARTICLE II

« Au cas où la Grande-Bretagne ou le Japon, agissant pour défendre leurs intérêts respectifs, et qui sont ceux sus-mentionnés, se trouveraient engagés dans une guerre avec une autre puissance, l'autre Haute Partie contractante observera une stricte neutralité et fera ses efforts pour empêcher que d'autres puissances ne se joignent aux ennemis de son allié.

ARTICLE III

« Si dans l'éventualité exposée plus haut, il arrivait que quelqu'autre puissance prît également part aux hostilités dirigées contre cet allié, l'autre Haute Partie contractante doit venir à son aide, faire la guerre en commun avec lui et conclure la paix dans une mutuelle entente avec cet allié.

ARTICLE IV

« Les Hautes Parties contractantes conviennent qu'il ne sera permis ni à l'une ni à l'autre de conclure des arrangements individuels avec une autre puissance au préjudice des intérêts énoncés plus haut, et sans avoir consulté son allié.

ARTICLE V

« En toute circonstance où les intérêts sus-mentionnés se trouveraient en danger, de l'avis de la Grande-Bretagne ou de celui du Japon, les deux gouvernements en réferrent l'un à l'autre en toute franchise et sans réticence.

ARTICLE VI

« Le présent traité deviendra effectif du jour de sa signature pour rester en vigueur pendant la durée de cinq ans comptés à partir de cette date.

« Au cas où ni l'une ni l'autre des Hautes Parties contractantes n'auraient, douze mois avant l'expiration de ces dites cinq années, notifié l'intention de mettre une fin à cet arrangement, il restera en vigueur la durée d'une année, comptée à partir du jour où l'une des Hautes Parties contractantes l'aura dénoncé.

« Mais si, à l'époque fixée ainsi pour son annulation, l'un des

alliés se trouve présentement engagé dans une guerre, l'alliance par le fait même, persistera jusqu'à la conclusion de la paix.

« En foi de quoi les soussignés dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs ont signé ce Traité et lui ont apposés leurs sceaux.

« Fait en double à Londres le 30 janvier 1902.

« Signé : LANSDOWNE,
« *Premier secrétaire d'État de Sa Majesté pour les affaires étrangères.*

« HAYASHI,
« *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon à la Cour de Saint-James.* »

Je viens de transcrire, en restant le plus près possible du texte, les deux pièces qui sont les seules connues et qui à elles deux doivent éclairer notre religion et celles de toutes les nations intéressées. Voilà ce qu'on a voulu faire connaître des dispositions des peuples alliés. C'est un langage énergique et suffisamment clair. Je ne doute pas qu'à Saint-Pétersbourg le sens explicite n'en ait sauté aux yeux.

Depuis Simonosaki, l'Angleterre s'est attachée d'une façon persévérante par ses représentants en Chine à se faire une place importante dans les Conseils de la Cour.

La Russie et la France, et à leur suite, l'Allemagne, avaient trop bien servi l'homme malade d'Extrême-Orient pour n'avoir pas droit à ses premiers égards. C'était une position acquise qu'il fallait écarter pour se faire jour.

Par degrés successifs, par l'habileté constante et l'activité jamais démentie de ses Mac Donald, de ses Beresford, pas une occasion n'a été perdue pour se refaire une place.

Hélas notre situation correspondante a suivi la marche inverse.

Donner une haute idée de la puissance britannique et s'efforcer de nous démonétiser, telle était la tactique recommandée par le cabinet de Saint-James.

Ce but semblait atteint lors des troubles de Chang-Haï ; d'une façon incessante, on intriguait à Pékin pour que satisfaction nous fut refusée ; le gouvernement de la Reine obtenait en même temps et sans peine l'extension de la concession Anglo-Américaine.

Sans doute elle était arrivée à frapper les esprits en Chine par

l'étalage de sa superbe marine et il faut convenir que son envoi de la mission Beresford l'avait merveilleusement servie.

Malgré toute l'habileté de ses diplomates, l'Angleterre sent bien aujourd'hui qu'elle ne peut plus imposer au même degré à une Cour, pour qui la démonstration de la puissance est la source de toute considération. Une nation européenne employant toutes ses forces pour imposer sa loi à un minuscule peuple de l'Afrique Méridionale et incapable d'en venir à bout, doit forcément à Pékin subir le contre-coup de cet échec.

Avec cette entente merveilleuse des affaires politiques que possèdent nos voisins d'Outre-Manche, ils ont immédiatement compris que leur situation en Extrême-Orient allait rapidement décliner s'ils n'y mettaient bon ordre. Il avait suffi à la France de l'humiliation de Fashoda pour se voir balancer, qu'on me passe l'expression, dans sa bien légitime revendication au sujet de Chang-Haï.

Il semblait donc avéré pour l'Angleterre, qu'abandonnée à sa seule action, elle se trouverait désormais impuissante non seulement à imposer sa politique dans la mer de Chine, mais à suivre même d'assez près le cours des événements, pour être prête au besoin à le contenir ou à l'enrayer.

En fait d'alliances, on peut dire, puisqu'elle était ainsi amenée à en considérer le besoin, que toutes lui répugnaient.

S'allier, c'est, comme on n'a pas manqué de lui reprocher dans son propre Parlement, s'imposer des obligations; assujettir son mouvement à une action étrangère qui peut devenir une charge, la forcer, à un moment donné, à prêter un concours onéreux; c'est entraver cette liberté d'action qui lui a été si précieuse dans tout le cours de ce siècle pour se tenir à l'écart de tout conflit dangereux et réserver son attention et ses moyens pour la surveillance de ses intérêts dans le monde entier. Enfin, s'allier, c'est, n'en doutons pas, un gros sacrifice d'amour-propre pour une nation qui a mis son orgueil dans son isolement même.

Quoiqu'il en soit, une fois reconnu l'avantage de cette alliance, le rapprochement qui pouvait le moins coûter à la hauteur britannique, qui, en même temps, liait le moins ses mains, puisqu'il n'a pas à intervenir directement dans les affaires d'Europe, enfin celui, dont l'importance au point de vue de l'Extrême-Orient primait tout autre, si l'on met à part le cas de la Russie, c'était un rapprochement avec le Japon.

Donc, lorsque nous entendons Lord Lansdowne exprimer que l'Angleterre, dans les négociations qui ont mis fin à l'état insur-

rectionnel causé par les Boxeurs, a constaté l'identité de ses intérêts et de ceux du Japon, il faut traduire cette périphrase par ce langage plus clair : « Nous avons alors pensé que l'appui du Japon nous était nécessaire pour tenir tête à la Russie ». Si dans les aspirations de l'Angleterre, en ce qui concerne la Chine, l'idée personnelle domine, sa politique n'exclut pas cependant tout principe libéral. Certainement, en effet, elle défendra toujours le principe de la porte ouverte, et à cet égard encore, elle redoute l'absorption de ce merveilleux chantier de commerce, qu'est l'Empire du Milieu, par sa voisine la Russie. Au point de vue commercial, comme au point de vue politique, l'Angleterre se trouve donc en conflit absolu d'intérêts avec cette puissance.

Quant au Japon, l'on peut dire qu'il n'a pas quitté des yeux celle qui est devenue en 95 sa rivale d'intérêts. Depuis lors, il s'est préparé tous les jours à une lutte qui avait semblé jusqu'ici presque inévitable.

C'est donc par excellence le champion désigné de l'Angleterre. A quel titre va-t-elle en user ? Si le Japon est d'une utilité notoire pour l'Empire britannique, il faut bien cependant considérer que l'appui fourni par une aussi grande puissance que l'Angleterre est un avantage sans égal pour ce peuple d'Extrême-Orient. On juge immédiatement en effet de l'importance morale qu'il acquiert, et du poids qu'auront dès lors ses revendications. Donc, c'est le Japon qui a souscrit aux désirs de son allié, au moins dans les grandes lignes.

Or, quelle est l'impression maîtresse qui se dégage à première vue de la lecture du traité et semble, par la suite, en dominer tout le contenu ?

Si l'une des puissances déclare ou se se voit déclarer la guerre par une seule nation, son allié n'est astreint qu'à la neutralité ; s'il y a coalition, l'allié doit prendre les armes.

Le concours du Japon me semble ainsi mis à contribution à titre d'épouvantail et de porte respect. C'est que son attitude va devenir toute différente à l'égard de son puissant antagoniste, et constamment il représentera dans les eaux de la Chine un contingent de forces des plus considérables au service de la politique anglaise. L'influence hostile à l'Angleterre, comme nous l'avons dit, à la cour de Pékin, a pris expression sous la forme de l'alliance franco-russe. Le gouvernement de Londres se déclare donc ouvertement contre cette alliance, affirmant qu'il s'interposera contre elle au cas d'un conflit russo-japonais toujours imminent,

ou bien qu'il aura deux cent mille hommes prêts à embarquer à la moindre alerte, comme argument tout au moins à jeter dans la balance d'une explication avec la France et la Russie.

Paré de ce traité comme d'un bouclier, l'Angleterre va donc retrouver toute sa liberté d'action. Elle n'éprouvera plus du fait de ses difficultés africaines le moindre embarras pour gérer ses intérêts chinois, on pourrait presque dire asiatiques, car lord Lansdowne a employé un mot qui dit beaucoup lorsqu'il a mis sur le même pied que la Chine « the adjoining regions ». De ce coup les Russes reçoivent l'avertissement de s'arrêter au plateau de Pamir, l'accès sur le Turkestan comme sur la Mongolie de par la volonté anglo-japonaise leur est formellement interdit.

Ce 12 janvier doit donc marquer pour la politique russe une date néfaste, il est assurément fâcheux pour notre alliée d'avoir dans ces dernières années mis ses principales préoccupations dans ses intérêts financiers, avec plus de vigilance du côté de l'Extrême-Orient elle aurait peut-être pu parer aux conséquences de l'événement qui la remplit aujourd'hui de stupeur.

Nous éprouvons nous-mêmes un mouvement de recul dans notre influence en Chine car nous ne faisons qu'un avec la Russie. N'étant pas ambitieux, nos intérêts matériels n'en seront pas directement atteints.

Nous devons cependant employer toutes nos forces à repousser l'envahissement des Anglais dans la sphère commerciale qui dépend du Tonkin. Empêchons autant qu'il nous sera possible leur pénétration par le sud dans le Yunnam et par l'est dans le Se Tchouen. Que le Yang-Tsé ne soit pas accaparé par eux.

Mais surtout gardons intangible notre protectorat des chrétiens ; c'est par suite d'une négligence de notre part, c'est faute d'avoir revendiqué notre droit exclusif à la protection des chrétiens, que l'Allemagne, sous prétexte de venger deux de ses missionnaires massacrés, a inauguré le système de prise de possession sur le territoire chinois. Là, il faut voir la source de toutes nos récentes complications en Extrême-Orient.

Si nous savons défendre ce droit français, d'être gardien des missions, et de veiller aux intérêts de notre établissement en Indo-Chine et au Tonkin, nous n'aurons rien perdu au traité de Londres. Il serait injuste même de ne pas reconnaître que des alliances comme celles-là, comme nos grandes alliances européennes, sont pour la paix du monde une immense garantie.

J. de Cloture.

LES ANGLAIS EN PERSE ET EN TURQUIE

Pendant que se débattaient entre les représentants des puissances européennes et les ministres chinois des questions multiples pour un arrangement définitif, c'est-à-dire pour établir une paix boiteuse qui durera plus ou moins longtemps, l'Angleterre et la Russie sans négliger leurs intérêts dans le Céleste-Empire ne perdaient point de vue l'Asie centrale, la Perse, et l'Asie antérieure, la Turquie d'Asie. Elles veulent établir dans ces deux contrées leur influence commerciale et dès qu'il s'agit de défendre leurs intérêts matériels, on sait que les Anglais ne reculent pas ou ne s'arrêtent que devant une force supérieure.

Ils avaient obtenu de fonder en Perse une banque d'Etat avec le droit d'émettre des billets, ils purent un moment se croire les maîtres économiques de l'Iran, leur illusion dura peu. Les commerçants et les industriels de cette vaste contrée devinèrent le jeu des spéculateurs britanniques, l'opinion s'émut à un point tel qu'il y eut des émeutes dans les villes et dans les campagnes que le gouvernement, dans la crainte d'un soulèvement général, ne voulut pas réprimer, et l'autorisation fut rapportée, mais on dut donner une assez forte indemnité aux financiers évincés, et le calme se rétablit.

Ce qu'on avait redouté en Perse, c'était la disparition des Etats du shah de toute la monnaie d'or et d'argent qui eut été en peu de mois remplacée par du papier dont personne ne voulait. On voit quelle râfle auraient faite les spéculateurs si on leur eut laissé le temps de fonder leur banque et d'établir des succursales dans toutes les grandes villes. Les tomans[1] allaient passer dans les caisses sans fond des spéculateurs britanniques. Il en fut de même pour le monopole des tabacs auquel durent renoncer les Anglais.

1. Un toman vaut un peu plus de dix francs.

Le peuple se souleva quand il sut qu'il ne pourrait plus fumer sans dépenser beaucoup plus, et cela pour enrichir des étrangers.

Ces échecs successifs n'étaient pas pour arrêter leurs convoitises, ils les surexcitaient au contraire, car il fallait rattraper ce qu'on avait espérer gagner et par conséquent préparer le terrain pour de nouvelles entreprises. Les cuirassés anglais s'installèrent en permanence dans le golfe Persique, surveillant les côtes, les îles, cherchant un prétexte de débarquement, prétexte que l'on croyait facile de faire naître en poussant quelques tribus du littoral à se soulever, occuper quelques points au bord de la mer ; les officiers anglais toujours dévoués, toujours prêts à rendre service, à aider leurs alliés, auraient bombardé un village, débarqué quelques soldats pour réintégrer les autorités persanes et aussitôt terminée cette opération, les soldats seraient restés pour protéger ces deux ou trois fonctionnaires contre une nouvelle expulsion. C'est ainsi que procèdent nos voisins anglais, si on sollicite leur appui, imposer leur appui si on ne se soucie point de le leur demander et protéger ensuite, c'est-à-dire s'installer à perpétuité sur un point de territoire convoité par eux.

Les choses, sur le littoral persan, ne se passèrent pas tout à fait ainsi. En vain on chercha le prétexte le plus futile pour occuper soit l'île d'Ormus qui fut jusqu'au XVIIe siècle l'entrepôt du commerce de l'Inde, de l'Arabie, de la Perse et de la Syrie, afin de ramener sur ce rocher où fut une ville importante avec deux ports, l'ancien trafic disparu ; soit l'île voisine de Kimch, plus grande et plus fertile ; on ne put rien protéger. Il fallut en revenir aux moyens diplomatiques, la brutalité n'ayant pas eu occasion de montrer sa vigueur.

La Perse n'a pas de grands fleuves permettant à la batellerie de pénétrer au milieu du pays pour y transporter économiquement des produits anglais. Le long de la côte nord-est du golfe Persique qui est sous la dépendance du shah, les rivières, petits fleuves qui se jettent dans la mer ne sont que des torrents très violents dans la saison des pluies, à sec complètement dans la saison chaude. On ne peut pénétrer au centre de la Perse que par le moyen fort lent et quelquefois peu sûr des caravanes. Mais les Anglais ne sont pas de la race de ceux qu'arrêtent les obstacles. Ils connaissent leur golfe Persique mieux que les gouvernants de Téhéran, aussi bien que les Turcs et les Arabes qui occupent sa partie sud-ouest.

La Perse actuelle ou Iran n'occupe qu'une partie — très vaste —

de l'ancien empire des Achéménides fondé par Cyrus. Plusieurs fois détruit, par Alexandre d'abord, le royaume de Perse fit partie de la monarchie grecque des Séleucides, puis soumis aux Parthes qui avaient pour chef les princes Arsacides. Les Sassanides perses renversèrent la race d'Arsace et le titre de roi des rois reparut dans l'histoire durant 426 ans, avec des périodes de gloire et d'abaissement. La conquête arabe mit fin à cette seconde phase de l'empire perse dont le nom reparut après une éclipse de trois siècles quand s'effondra le califat de Bagdad.

Une multitude de dynasties régnèrent soit ensemble, soit successivement sur l'État reconstitué. Après Houlagou, petit-fils de Gangis-Khan, s'imposèrent les fils de Tamerlan, descendants aussi du grand empereur Mongol. Dans la dernière année du XVe siècle, les Sophis chassèrent les étrangers et Ismael, leur chef, rétablit une dynastie nationale sous laquelle la Perse redevint une des grandes puissances de l'Asie. Sous le règne d'Abbas-le-Grand la prospérité de l'empire était à son apogée; le voyageur français Chardin qui résida à Ispahan — la capitale des Sophis — durant six années, a laissé sur ce pays, son organisation, son commerce, son industrie, des détails qui n'étaient point exagérés. Ce fut sous le règne d'Abbas que ce prince, aidé des Anglais, chassa les Portugais d'Ormus.

Un afghan, Nadir-Schah, s'empara du trône en 1736 et laissa après sa mort la Perse dans l'anarchie. Cet état de choses dura jusqu'en 1794. Le pays était ruiné, les villes abandonnées, partout la guerre civile avait laissé la destruction et la mort. Un turc de la race des Kadjars, l'eunuque Mohammed rétablit un peu d'ordre dans les contrées dévastées, il eut pour successeur son neveu, Feth-Aly-Schah à qui Napoléon Ier envoya un ambassadeur[1] pour lui proposer un traité d'alliance contre les Anglais. Téhéran remplaça Ispahan comme capitale. Les efforts du shah pour rendre son ancienne prospérité à cette dernière ville n'aboutirent pas. Les Russes lui enlevèrent, en 1828, deux de ses provinces du nord, Eri-

1. Cet envoyé impérial était le général Gardanne qui ne réussit pas dans sa mission. La Perse était trop loin et les moyens d'y envoyer des troupes à peu près impossibles. Il aurait fallu traverser toute la Turquie asiatique à travers le désert syrien pour atteindre l'Iran, en outre l'armée persane régulière n'existait pas et l'orgueil des gouvernants n'eut pas souffert que des officiers étrangers fussent mis à la tête des troupes du roi des rois. Gardanne quitta la Perse pour rentrer en France sans en avoir obtenu l'autorisation ; cet acte d'insubordination lui valut une disgrâce qui ne fut que momentanée.

van et Nakitchévan, et de plus l'obligèrent à leur payer une indemnité de guerre très élevée. C'était un échec pour les Anglais qui perdaient toute leur influence devant cette manifestation de leur impuissance à défendre un allié. Sous Mohammed-Shah la Perse était très affaiblie à la suite de sa guerre avec la Russie. Le souverain voulut organiser son armée à l'européenne et envoya en France une ambassade chargée de recruter des officiers instructeurs. On a récemment retrouvé les notes de voyage d'un de ces français, le lieutenant Jules Pichon, qui raconte avec des détails intéressants le long et pénible voyage de cette mission de Paris à Téhéran [1].

M. Pichon ne cherche point des effets de style, il écrit au jour le jour, sans ponctuation, ce qu'il a vu, ce qui l'a frappé ; il constate que l'ambassadeur perse, Mohammed-Khan, chargé de la conduite de la mission, se conduisit comme un simple chef de voleurs, et les détails qu'il donne sur la Perse et ses hommes d'État sont lamentables. A Khoë, première ville importante de la Perse où s'arrêta la caravane, le lieutenant Pichon n'admire point la cité, ni sa population, ni surtout sa garnison et son armement ; il constate pourtant que les bazars sont vastes, bien construits et fort animés. Les français auraient voulu visiter le tombeau d'un compatriote, Bertrand, qui faisait partie de la suite du général Gardanne et était mort à Khoï ; leur conducteur, avec sa grossièreté habituelle, empêcha ce pieux hommage en décidant qu'on allait se remettre en route. Mais l'ambassadeur de France, le comte de Sarcey, pour protester contre cette brutalité, fit célébrer une messe par l'aumônier de l'ambassade, à la mémoire de cet officier, dormant son dernier sommeil si loin de son pays. On pût constater que depuis trente-trois ans qu'il reposait en terre persane, sa tombe avait été respectée, ce qui dans ce pays était un acte dont on devait lui être reconnaissant. Sans sortir de l'Europe, on pourrait citer une contrée, où la populace conduite par des révolutionnaires, profana les tombes et injuria les cadavres qu'elles renfermaient.

M. Jules Pichon cite le P. Boré qu'ils rencontrèrent à Tauris. Il était en Perse depuis deux ans et déjà y avait fondé plusieurs écoles. C'est à cet illustre Lazariste qui fut un grand chrétien et un grand français, que notre pays dut le rétablissement de son influence dans le Levant. Il établit des missions et des écoles en

1. Ces notes ont été publiées par la revue *Souvenirs et Mémoires*, éditée par M. Lucien Gougy et se trouvent dans les tomes 3 et 4 de cet intéressant et curieux recueil.

Perse et en Turquie, sut se rendre sympathique aux populations et se faire bien voir des gouvernements de Constantinople et de Téhéran. Le président du Conseil des ministres de France, M. Guizot, émerveillé du résultat de ses efforts, lui offrit le poste de consul général et la croix de la Légion d'honneur, et pourtant M. Guizot était un calviniste croyant et pratiquant, mais il savait reconnaître les services que les missionnaires rendaient à son pays et ne leur ménageait pas son appui. Ce fut le P. Boré qui écrivit à Hussein-Khan, le personnage officiel chargé de conduire la mission militaire, pour protester contre ses mauvais procédés. L'ambassadeur de France auprès du shah vint jusqu'à Tauris, on était à la fin de décembre, au-devant de ses compatriotes, et son intervention ne leur fut point inutile.

Le personnel de l'ambassade était composé de : MM. le comte de Sarcey, ambassadeur; marquis de La Valette, 1er secrétaire; vicomte d'Archiac, 2e secrétaire ; comte de Chazelles, vicomte Gérard, vicomte Daru, capitaine de hussards ; marquis de Beaufort d'Hautpoul, capitaine d'état-major, et Lambert, attachés; Desgranges, Biterstin-Kazimirski et Outrey, 1er, 2e et 3e drogmans; le docteur Lachèze, médecin de l'ambassade; Flandin, peintre, Coste, architecte , enfin l'abbé Scaffé, aumonier. On voit que la France était bien représentée en Perse sous le règne de Louis-Philippe.

Comme le shah n'était point à Téhéran, mais à Ispahan, l'ancienne capitale des Sophis, la mission française se dirigea vers cette dernière ville par Zingan, grande ville qui avait été occupée et pillée par les Russes en 1828 et n'était point encore remise de ce désastre ; Sultanié, une ancienne résidence royale, ruinée par les guerres civiles ; Koom, ville sainte des persans ; Kashon, très commerçante et industrieuse ; enfin Ispahan où se trouvait le shah qu'avaient accompagné les ambassadeurs de France, de Turquie et de Russie. Le souverain reçut gracieusement nos compatriotes. Ispahan n'était plus la ville merveilleuse décrite par Chardin, cette reine de la Haute-Asie n'avait plus qu'une population de 50,000 habitants, reste du million et plus, que notre compatriote avait vue affairée, commerçante sous le règne d'Abbas le Grand, deux siècles auparavant. Là, comme dans les autres provinces de l'Empire Iranien, la guerre civile avait laissé des traces à peu près irréparables.

Malgré la protection du shah la mission ne remplit que fort imparfaitement son but. Non seulement elle avait chez certains hauts fonctionnaires des ennemis jaloux de ces étrangers à qui on

accordait des faveurs, mais l'ambassadeur de Russie lui-même cherchait à leur nuire, son gouvernement ne se souciant point d'avoir pour voisin la Perse avec une armée organisée à l'européenne.

II

Mohammed-Shah eut pour successeur Nasser-Ed-Dyn que les parisiens ont vu en 1873 et à l'Exposition de 1878. Sous le règne de ce prince la Perse reprit à l'iman de Mascate le littoral du Laristan et les îles qui en dépendent; ce fut un coup de politique habile, car les Anglais qui se prétendaient et se prétendent toujours les protecteurs de l'iman avaient là une longue étendue de côtes avec de bons ports où il leur eut été possible, sans payer de droits, d'introduire leurs produits industriels. A l'est, vers l'Afghanistan et le Bélouchistan la frontière persane fut rectifiée et reculée; au nord-est les Turcomans nomades furent soumis ou repoussés, mais la marine marchande pas plus que la marine de guerre ne prit aucun développement sur la mer des Indes; quant à la Caspienne la Perse ne peut y entretenir des bâtiments armés, la Russie s'était réservé ce droit par le traité de Tourkmantschaï.

La diplomatie russe combat à Téhéran, et souvent avec succès, la politique anglaise. La brutalité, les façons cassantes de celle-ci ne sont pas pour lui attirer les sympathies; quant à la force matérielle, l'Angleterre ne peut l'employer que sur le littoral en brûlant quelques villes et villages, chassant ou massacrant leurs habitants. Ces exploits de bandits font naître la haine et n'imposent pas le respect. Ils sont vite connus de toute l'Asie centrale où les colportent les voyageurs, et comme on ne voit pas de soldats anglais pénétrer dans l'intérieur du pays on en conclut que l'Angleterre est impuissante.

Ayant échoué comme nous l'avons dit dans les deux grandes entreprises d'une banque impériale qui devait mettre entre leurs mains toutes les ressources financières de la Perse, et du monopole des tabacs, les Anglais ont renoncé — momentanément — à l'idée d'englober tout l'empire d'Iran dans leur système d'exploitation : ils se sont rabattus sur le sud du pays bordé par le golfe Persique, d'un accès facile pour leurs navires et ont obtenu le droit de navigation sur le Karoun, le seul fleuve de la Perse, qui arrose l'ancienne Susiane — le Khouzistan actuel —; ils pénètrent ainsi par ce cours d'eau dont ils ont régularisé la navigation, presque jusqu'au centre du pays et ainsi se trouve singulièrement amélioré

le système de transport pour Ispahan et autres cités importantes. Cependant ce succès n'est point pour satisfaire les convoitises britanniques ni surtout pour calmer les craintes du gouvernement anglais à l'égard de la Russie qui s'avance vers l'Inde par le nord de la Perse. Le puissant empire du Nord touche à présent l'Afghanistan, ses avant-gardes sont à une trentaine de lieues de Hérat et le souverain afghan, bien qu'il reçoive de l'Angleterre une assez forte subvention annuelle, cette chaîne dorée ne semble pas d'une solidité à toute épreuve et ne garantit pas un dévouement absolu. Les échecs politiques, les humiliations subies par ses arrogants protecteurs ont démontré à l'émir que leur puissance n'était qu'une trompeuse apparence et que dès qu'ils se trouvaient en face d'un adversaire décidé à leur tenir tête, ils cédaient. Non seulement les princes protégés ou alliés des Anglais connaissent ces détails, leurs peuples eux-mêmes ne les ignorent pas et le prestige anglais a singulièrement baissé en Orient.

Si, en Perse, la diplomatie britannique a obtenu l'ouverture du fleuve Karoun, dans le nord de l'Empire elle a perdu toute influence ; c'est la Russie qui domine. A Mesched, capitale du Khorassan perse, le consul général russe a une garde de cosaques et son collègue anglais n'a pas pu obtenir la même faveur. Cette province persane, outre les possessions russes au nord et l'Afghanistan à l'est, se trouve commercialement en relations régulières avec la Russie d'où elle tire les produits européens et qui, par cette voie, pénètrent dans les États de l'émir de Caboul plus facilement et plus rapidement que les marchandises anglaises qui prennent forcément la route bien plus longue de l'Inde. Ce dernier pays, grâce aux chemins de fer qui le traversent de l'est au nord-est, ne bénéficie plus de ce moyen rapide de transport depuis que fonctionne le chemin transcaspien construit par les Russes à travers le plateau turkmène, de la Caspienne à Samarkand, l'ancienne capitale de Tamerlan, en longeant les frontières perse et afghane. Deux français, MM. A. Durrieux et R. Fauvelle, ont suivi cette immense voie ferrée sur toute sa longueur, se sont rendu compte de son importance stratégique et commerciale, et aussi des services qu'elle rend au commerce de la Haute-Asie qui de plus en plus transite par la Russie au grand détriment de l'Angleterre. Nos compatriotes ont visité les contrées arrosées par le Djhoun, ancien Oxus, et le Sogd, son affluent, ces pays n'étant plus désolés par les guerres intestines, voient leurs richesses se développer et contribuer à la fortune et à la grandeur de leurs dominateurs dont la

main est moins lourde et les procédés moins brutaux que ceux des Anglais dans l'Hindoustan. Les Russes se sont attirés toutes les sympathies au lieu de ces haines qui couvent dans toute la péninsule contre les conquérants, que le moindre prétexte suffirait à faire éclater [1].

III

Quand les intérêts nationaux sont en jeu, les hommes d'Etat de l'Angleterre aussi bien que ses commerçants et ses industriels modifient ou changent d'opinions sur tel ou tel pays. Après la guerre turco-russe de 1877-1878, les Anglais et leur gouvernement étaient turcophiles. En échange d'une alliance qui lui était promise par traité, le sultan cédait à ses amis de Londres l'île de Chypre, qui demeurait toujours partie intégrante de l'empire ottoman et devait lui être restituée au cas où le cabinet de Saint-James ne tiendrait pas ses engagements. Lord Beaconfield, chef du parti conservateur, était alors premier ministre, et lord Salisbury, qui occupe actuellement ce poste, fut son ambassadeur au congrès de Berlin.

Quand fut nantie l'Angleterre, M. Gladstone publia « *les Atrocités bulgares* ». Aussitôt les journaux de le suivre dans cette campagne. En un an l'opinion changea, le cabinet tory tomba, les libéraux prirent le pouvoir, la campagne turcophobe commença, le traité fut déclaré nul, mais on garda Chypre. Les comités arméniens ou soi-disant tels se créèrent dans toute l'Angleterre sous la présidence effective des plus hautes personnalités, quelques-unes appartenant à la famille royale.

Pendant plusieurs années une formidable escadre de grands cuirassés évolua, manœuvra sur les côtes de Syrie et d'Asie Mineure pour montrer aux populations la redoutable puissance de l'Angleterre. Puis quand les choses furent au point, éclatèrent des soulèvements terriblement réprimés. La Grande-Bretagne voulait occuper des territoires et proposa à la France et à la Russie de coopérer avec elle à cette œuvre, mais ces deux puissances connaissant les causes de la révolte, déclinèrent cette offre et déclarèrent qu'il fallait intervenir pour rétablir le calme et non pour augmenter encore le nombre des victimes. L'Angleterre, impuissante, réduite à ses seules forces, dut s'incliner, puis voyant que la politique franco-russe ne se modifiait pas comme elle l'avait espérée, les comités

(1) *Samarkand la bien gardée*, avec 23 gravures. Plon et Nourtit, éditeur.

arméniens d'Angleterre cessèrent de faire parler d'eux et les malheureux qui s'étaient fiés à leurs promesses furent abandonnés sans pudeur. Le coup était manqué, ils devenaient des gêneurs dont il fallait se débarrasser. On se rabattit sur l'île de Crète, sur la Grèce ; la première n'a pas pu être occupée par les Anglais sauveurs qui avaient proposé de se sacrifier pour la réorganiser, la rendre prospère et ensuite l'abandonner. On ne fut pas dupe de ces offres et l'Angleterre dut marcher d'accord avec les autres puissances européennes, c'est-à-dire la Russie et la France ; l'Allemagne et l'Autriche s'étant désintéressées de la question crétoise ; nous ne parlons pas de l'Italie qui n'était que l'humble servante de la Grande-Bretagne, espérant par sa platitude, avoir quelques os à ronger.

La Grèce, qui engagea la guerre sur les promesses de Londres, fut promptement battue et si, au lieu de l'empereur Nicolas, c'eut été la reine Victoria qui eut écrit au sultan pour lui demander de suspendre les hostilités, il est probable que les Turcs auraient occupé l'Hellade.

Depuis ce triple échec, les hommes d'Etat de Londres voyant que seuls ils ne pouvaient rien dans la solution de la question d'Orient, cherchent à reconquérir le terrain perdu par leur faute. Ils comprennent que les forces matérielles dont ils disposent ne sont point suffisantes pour satisfaire leur ambition. Il ne leur en a rien coûté d'abandonner les Arméniens ; ils sont froids à l'égard des Grecs dont ils ont peu de choses à tirer ; maintenant, ils redeviennent turcophiles, ils sont capables de le devenir plus que le sultan lui-même.

Un membre du Parlement, lord Percy, vient de publier un ouvrage sur l'Angleterre et la Turquie d'Asie où il se montre partisan de favoriser dans l'empire ottoman l'industrie, la création de routes, de chemins de fer, l'amélioration des voies navigables, de l'agriculture au lieu de vouloir imposer à des populations si diverses de nationalités, de langues et de religions les institutions politiques de l'Europe.

Il y a longtemps que nos missionnaires et nos agents politiques en Turquie d'Asie appliquent ce programme malgré l'opposition de l'Angleterre, et si leurs efforts n'ont pas toujours été couronnés par le succès, les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne sont seuls responsables des retards et des échecs subis. *La Revue du Monde Catholique* n'a point attendu les déclarations de lord Percy pour constater l'importance des magnifiques contrées qui s'étendent de

la Méditerranée au golfe Persique, de la mer Noire à la mer Rouge[1].

Nous avons, à propos d'un ouvrage de l'amiral Jurien de la Gravière paru en 1893[2], publié une étude dont nous avons emprunté le titre au volume, et après les événements dont l'Asie Mineure, l'île de Crète ont été le théâtre sanglant; après la guerre gréco-turque, événements et guerre dûs aux intrigues anglaises, un homme politique anglais et non un des moindres, constate que ses compatriotes ont fait fausse route en favorisant des troubles, des soulèvements et une guerre dont ils espéraient tirer avantageusement parti.

Lord Percy trouve que l'administration de l'empire ottoman donne prise à bien des critiques ; il a raison, mais il dit aussi que les européens sont pour beaucoup dans un pareil état de choses. Au lieu d'aider par leurs conseils les gouvernants de Constantinople dans leurs tentatives de réformes ou d'amélioration, ils se sont ingéniés à soulever toutes sortes de difficultés pour empêcher ces réformes d'aboutir. Si l'Asie Mineure, la Syrie, la Mésopotamie ont peu de routes, de chemins de fer, de rivières rendues navigables ou dont les eaux soient employées à l'irrigation de terrains qui seraient d'une merveilleuse fertilité, c'est à l'Europe qu'elles sont redevables de ce retard et l'Angleterre a toujours été la plus violente dans son opposition.

D'accord avec la France, elle a reconnu l'indépendance politique du souverain arabe de l'Oman. Quand la France voulut il y a quelques années établir un dépôt de charbon à Mascate, le gouvernement britannique et les journaux déclarèrent que nous n'avions pas le droit de nous entendre avec le sultan qui était leur protégé. Le golfe Persique est à eux et aucune autre puissance n'a le droit, sans une autorisation de Londres, d'y montrer son pavillon.

Quand la Turquie inquiète décida de construire un fort dans l'île de Faô à l'embouchure du Chat-el-Arab pour protéger cet estuaire du Tigre et de l'Euphrate contre les convoitises anglaises, il lui fallut des années pour mener à bonne fin ce travail. Les cuirassés et les croiseurs anglais ne quittaient plus le golfe Persique, surveillant les travaux, cherchant à soulever des conflits qui leur eussent fourni prétexte à intervention.

« Ce fort (de Faô), d'après notre compatriote Vital Cuinet[3], qui

1. Livraison de février 1894.
2. Le *Champ de bataille de l'avenir.*
3. *Géographie de la Turquie d'Asie,* chez E. Leroux, éditeur.

a habité pendant de nombreuses années la Turquie qu'il connaissait admirablement, est situé à 5 kilomètres environ au nord de Ras-el-Miskeb, point extrême de l'embouchure du Chat-el-Arab, sur une langue de terre de la rive droite, émergeant des marais au milieu de quelques bouquets d'arbres.

C'est à ce point qu'atterrit le câble télégraphique anglais qui vient de l'Inde, remonte par l'Asie ottomane jusqu'à Constantinople et pour y rejoindre le réseau européen.

Par sa position, le fort de Faô commande l'entrée du fleuve et défend en même temps le grand Bassorah, port de la Mésopotamie, et Mohammérah, port de la Perse. Si ce fort, commencé durant les dernières années du XIXe siècle, était achevé et garni de bons canons, il pourrait barrer la route à la navigation du Chat-el-Arab et empêcher les canonnières anglaises de remonter jusqu'à Bassorah, où les Anglais ont un résident, trois agences de bateaux à vapeur et un dépôt de charbon ; ils viennent de faire ouvrir le Karoun et d'établir une agence à Mohammérah. Ils ont enfin, sur tout le golfe Persique, de nombreux sujets parsis qui monopolisent le commerce Mésopotamien. Aussi l'existence du fort de Faô est-elle pour eux un sujet d'inquiétude, car l'autorité ottomane ne l'a construit que pour surveiller l'application des quarantaines imposées aux provenances de l'Inde, contrôler les mouvements de la navigation dans ces passages et paralyser autant que possible les efforts de commerce dirigés sur Mohammérah, au détriment du commerce de Bassorah. Toutefois cette rivalité de la Turquie et de la Perse n'a fait que servir jusqu'à présent les intérêts anglais. » En 1893, M. Vital Cuinet disait que « les fortifications de Faô donnèrent lieu, lorsqu'on en commença la construction, à un incident politique promptement et heureusement terminé. elles sont aujourd'hui presque achevées ». Ainsi que nous le constatons plus haut, ce n'est point sans menaces de la part de l'Angleterre qu'elles ont pû être armées, quant à l'incident politique auquel fait allusion M. Cuinet, il avait été naturellement soulevé par la diplomatie britannique.

Pendant que nos voisins organisaient les comités arméniens, soulevaient sur tous les points du littoral ottoman des querelles sans motifs et menaçaient ses villes des gros canons de leurs énormes cuirassés, nos compatriotes exécutaient d'utiles travaux pour le gouvernement turc. M. Jacquerez, du corps des ponts et chaussées de France, était chargé de la régularisation du Tigre et menait à bien cet immense travail de Bagdad à Mossoul, de cette dernière ville à Djeziréh, et enfin à Diarbékir. Une compagnie

de navigation indigène se formait au capital de 2 millions de francs, souscrit entièrement par les commerçants de Bagdad. De Diarbékir à Bagdad le fleuve se déroule sur une longueur de 800 kilomètres, à travers l'Assyrie et la Chaldée des anciens, provinces d'une fertilité prodigieuse.

On fait pour l'Euphrate ce qui a été exécuté pour le Tigre. Ces deux fleuves puissants débarassés des bancs de sable, des rochers qui embarrassent leurs cours pourront être remontés par les bateaux à vapeur du golfe Persique au centre de l'Asie Mineure [1]. Le chemin de fer de Constantinople à Bagdad qui, de l'antique capitale des Califes, sera prolongé jusqu'à Bassorah sur le Chat-el-Arab où remontent les plus grands navires, complétera ces deux voies navigables à l'amélioration desquelles n'ont pas contribué les Anglais pas plus qu'à la construction du chemin de fer.

Il est probable que ce sont ces importants travaux, exécutés en dehors de leur appui financier et de leur contrôle qui ont décidé les Anglais à changer de tactique en se montrant les protecteurs de la Turquie ; mais cette évolution ne s'accomplit point sans peine, le système des nouvelles à sensation, datées de Sofia ou d'un point quelconque de la Turquie, fabriquées tout simplement dans les bureaux de rédaction de Londres, continuent à circuler et il faut avouer que la presse politique française les propage inconsciemment sur le continent sans s'occuper de les contrôler.

Vers la fin de juillet 1901, les plus grands journaux de Paris annonçaient gravement, d'après leurs confrères anglais, qu'un chemin de fer allait être construit de Suez au golfe Persique, à travers l'Arabie, qu'un traité pour l'exécution de ce travail avait été conclu entre le gouvernement égyptien et l'Angleterre. Pas un quotidien français ne releva ce que cette nouvelle avait d'invraisemblable. Mettant de côté que les Anglais sont actuellement les maîtres de l'Egypte, qu'ils y agissent comme en pays conquis et imposent au khédive des traités qui, pour avoir une valeur, doivent être approuvés par la Sublime Porte, nos confrères devraient savoir que l'autorité du khédive s'arrête à quelques kilomètres à l'est de Suez ; au delà, c'est l'Arabie soumise directement au sultan, de

1. C'est également un Français, M. Rivet, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui a détourné le cours de l'Hermus qui se jetait dans le golfe de Smyrne qu'il comblait peu à peu par ses atterrissements. L'embouchure de ce fleuve a été reportée par trois canaux dans le golfe d'Agria, près de Phocée.

la mer Rouge au golfe Persique, sur une longueur de 1,200 kilomètres.

On pourrait dire que ce vaste espace est occupé par de nombreuses et puissantes tribus arabes très peu soumises ; que l'Etat du Chomer est à peu près régulièrement constitué au sud du désert de Syrie ; mais ces turbulantes populations sont enclavées dans les possessions ottomanes, elles ont besoin des marchés des grandes villes pour vendre leurs produits et s'approvisionner des objets les plus indispensables. Quant au Chomer, son chef ne cherche qu'à vivre en paix avec les Turcs. On juge par là du peu d'importance de la nouvelle en question qui n'a pour base que l'ignorance ou l'indifférence des publicistes français qui l'ont imprimée comme ils auraient imprimé le contraire. En 1901 une compagnie anglaise avait demandé à Constantinople la concession d'un chemin de fer de Bassorah à Gaza ; cette autorisation fut nettement refusée ; c'est le même projet qui reparait, seulement on remplace le gouvernement Turc par celui de l'Egypte.

IV

L'ouvrage du comte Percy est donc le début d'une évolution dans les relations entre l'Angleterre et la Turquie. Il constate que le partage de cet empire est impossible, car parmi les partageants, la France avec la Syrie, l'Allemagne avec l'Asie Mineure, la Russie avec les provinces du Nord-Est, les plaines mésopotamiennes arrosées par le Tigre et l'Euphrate à l'Angleterre au lieu d'être une solution serait le point de départ de guerres désastreuses — il est probable que si son pays possédait une armée de terre aussi puissante que sa marine, le noble lord penserait tout autrement — ; enfin d'après lui, il faut améliorer ce qui existe au lieu de le détruire. Lord Curzon, vice-roi des Indes, d'accord avec le comte Percy, dit que tout Anglais ayant étudié cette question considère ce changement comme si dangereux qu'il ne mérite même pas d'être discuté. La politique de coups d'épingles qui a fait peu de bien et infiniment de mal devait être abandonnée.

L'ingérence dans les affaires intérieures de la Turquie doit être exercée plus modérément. « Il est impossible, dit le noble écrivain, de citer une seule amélioration administrative qui puisse être attribuée à l'ingérence de l'Europe, toute réforme pratique conçue ou accomplie dans le cours du siècle dernier a été due à l'initiative des souverains ou des hommes d'Etat ottomans. »

Le prolongement du chemin de fer de Constantinople à Bagdad jusqu'à Bassorah[1] conduit l'auteur à la question du golfe Persique qui tient tant à cœur à l'Angleterre. Il ne souhaite point que l'Allemagne ait un port sur cette partie de la mer des Indes ; qu'elle étende, d'accord avec la France, le réseau des chemins de fer Ottomans de l'Asie à travers toutes les provinces de l'intérieur, que ces réseaux aboutissent à des ports de la Méditerranée ou de la mer Noire, il n'y trouve aucun inconvénient, au contraire. Mais le point terminus sur le golfe Persique doit appartenir à l'Angleterre, qui doit conserver inviolable sa suprématie sur le golfe. C'est on le voit un marché que propose lord Percy ; mais pour conclure un marché, il faut être au moins deux ; dans le cas actuel, les contractants seraient quatre, la Turquie d'abord, maîtresse d'un territoire qu'elle ne se soucie pas d'aliéner, l'Allemagne et la France qui ne voudront pas que la grande ligne de leur réseau aboutisse à une impasse, ce qui serait le cas si Bassorah ou un autre point du littéral ottoman sur le golfe devait être cédé à l'Angleterre. Un de nos confrères, la *Dépêche coloniale*, qui s'occupe principalement des questions d'outre-mer, s'est occupée comme nous de l'ouvrage de lord Percy et comme nous elle combat l'idée de la mainmise sur le golfe Persique par une puissance européenne quelconque. La liberté des mers est la solution de ce problème qui semble si difficile à résoudre aux hommes d'Etat de la Grande-Bretagne.

A part ce point très important l'écrivain anglais voit juste lorsqu'il reconnaît l'impuissance de son pays à défendre et à garder contre de puissantes convoitises toute la Mésopotamie, si cette vaste et riche contrée était, en cas de partage, dévolue à l'Angleterre[1] ; il est dans la vérité également quand il dit que les efforts de

1. Les agences des compagnies installées à Bassorah sont : *Britisch India stearn navigation C°* qui a pour Bombay un service hebdomadaire et un service bi-mensuel pour l'Europe ; *Bombay et Persian*, bi-mensuelle pour la côte de Perse et Bombay ; *Persian Gulf steamship*, mensuelle. Des maisons de commerce possèdent des bateaux à vapeur qui prennent des marchandises et des passagers pour l'Europe ; *Persian Gulf Trading C°*, anglaise, une hollandaise, cinq arabes et une française. Chaque mois, un ou deux bateaux quittent Bassorah pour l'Europe. Une compagnie française et une compagnie hollandaise n'affrètent plus de bateaux. En 1891, derniers chiffres fournis par M. Vital Cuinet, le port de Bassorah avait eu un mouvement de 121 navires à voiles anglais, 363 ottomans, 385 persans et pas un seul français. Depuis dix ans, ce mouvement maritime s'est développé et notre pavillon n'est plus inconnu dans le golfe Persique.

1. Un écrivain suisse, aujourd'hui oublié, M. Victor Tissot, dont le livre *Au Pays des Milliards* parut trois années après la guerre de 1870-1871, eut un grand

la Grande-Bretagne devraient être dirigés vers l'introduction de travaux publics comme ceux qui ont régénéré l'Egypte, bien plus que vers la création d'institutions que les races cosmopolites de la Turquie ne sont pas aptes à recevoir. Ce dont ce pays a besoin, ce n'est pas d'un Parlement mais bien de chemins de fer, de travaux d'irrigations et de routes.

C'est parler d'or ; lorsqu'on s'aperçoit que les menaces, les excitations aux massacres n'ont pas réussi, on revient aux moyens pacifiques qui n'aboutissent pas aux crises qui ont pour résultat la guerre civile et la guerre avec l'étranger. Grâce à ses missionnaires dont l'œuvre de paix n'a été gênée que par les Anglais, grâce à la modération de sa politique, la France a fait plus pour l'ordre et l'harmonie entre les nations si différentes de mœurs et de religion de la Turquie d'Asie que par une ingérence toujours accompagnée de menaces dans ses affaires intérieures[1].

La ville de Kuêt ou Kowet dont il a été tant question dans les six derniers mois de l'année 1901, fait partie du gouvernement de Bassorah ; elle est située au sud et à 123 kilomètres de cette ville, sur le golfe Persique où elle a un port assez médiocre. Sa distance de Faô est de 82 kilomètres. On y compte 500 boutiques, trois parcs-hôtelleries, six cafés et cinq magasins — siffs — dépôts de céréales. Ses environs sont arides, sans eau, le sol brûlé ne peut rien produire et les tribus nomades de l'intérieur ne peuvent y camper, leurs troupeaux y mourraient de soif et de faim. Des puits assez nombreux fournissent aux habitants l'eau indispensable à leur alimentation. Les maisons sont solidement construites en gros blocs de pierre que l'on trouve en abondance près du rivage. L'industrie consiste dans la construction de bâtiments à voiles dits *baghalé* employés sur le golfe Persique ; les étoffes pour

succès de librairie quoique sans valeur sérieuse, s'était improvisé stratège, et, à l'époque de la guerre turco-russe, 1877-78, conseillait au comte Léontief une marche hardie sur Jérusalem. Il ne se doutait pas qu'entre le Caucase et la ville sainte, il y a une distance de plus de 1,000 kilomètres à travers les monts du Taurus et les déserts de Syrie. Il était, comme géographe et militaire, de la force de ces professeurs d'équitation n'ayant jamais monté à cheval et que l'illustre Louis Veuillot appelait des cavaliers en chambre.

1. Les Anglais continuent leurs intrigues en Arabie. Le muchir commandant le sixième corps d'armée à Bagdad a dû, sur l'ordre de son gouvernement, partir pour le Nedj pour voir les chefs des grandes tribus arabes de cette contrée afin de s'entendre avec eux et les mettre en garde contre les agents anglais qui cherchent à fomenter des soulèvements dans cette vaste dépendance de la Turquie qui longe le golfe Persique sur une longueur de 800 kilomètres.

vêtements, les céréales, le riz, le tabac, le café sont tirés de la Turquie et de la Perse par le port persan de Bouchir. Les tribus de l'intérieur viennent y vendre la laine de leurs troupeaux. Kouêt tire de l'Inde anglaise les bois de construction.

Le Caza — arrondissement — formé par cette ville et sa banlieue a été réuni au vilayet de Bassorah en 1870 par Midath-pacha alors vali de Bagdad. Le cheick aida les troupes ottomanes à soumettre le Nedj et, en échange de ce service, fut maintenu à la tête de l'administration du Caza avec le titre de caïmakam plus un traitement annuel de 385 tonnes de dattes par an. Il préféra, en sa qualité d'habile commerçant, être payé en nature, et l'hérédité de son poste qu'un de ses fils devait occuper après lui avec les mêmes avantages. La population est de 20,000 habitants, dont 50 israélites, le reste musulman. Cette population s'occupe de la culture de nombreux jardins et terrains situés loin de la ville, en dehors des limites du Caza, près de Faô, à l'embouchure du Chat-el-Arab; les habitants s'enrôlent comme matelots et vont pêcher les perles aux îles Bahréin, à l'entrée du golfe Persique.

Les bateaux à vapeur s'arrêtent souvent à Kouêt et si par hasard ils sont obligés de débarquer dans cette ville des passagers ou des marchandises, doivent jeter l'ancre à une heure et demie de distance, ne pouvant approcher de la terre à cause du peu de profondeur de la rade.

Si les Anglais tiennent autant à ce coin de terre aride, c'est à cause de sa position près de Faô et de Bassorah; ils en feraient une citadelle qui commanderait l'embouchure des deux grands fleuves de la Mésopotamie, l'Euphrate et le Tigre, le désir de lord Percy serait ainsi réalisé.

L'île de Bahreïn, célèbre par la pêche des huîtres perlières, dépend du sandjah de Nedj, mais les Anglais qui la convoitent ont soulevé contre la famille d'El Suleïman, qui la gouvernait au nom du sultan, le cheick Isa-ebn-Khalifah qui s'est placé sous leur protection. A 90 kilomètres de Bahreïn, sur la côte d'Arabie, est le port de Kattar dont le gouverneur le cheick Djesem el Tani, pour avoir résisté aux exigences britanniques, dut payer, sous la menace des canons, une contribution énorme. Il a transporté sa résidence à 17 kilomètres dans l'intérieur, où une ville nouvelle s'est élevée aux dépens de Kattar dont la population, s'élevant à 9,500 habitants, a émigré en grande partie.

V

De la Méditerranée au golfe du Bengale le nom anglais est détesté par les populations. Maîtres de l'Inde, ils y sont toujours comme en pays conquis et les auteurs que nous avons cités déjà, MM. A. Durrieux et R. Fauvelle, racontent qu'étant à Peychawer, grande ville de l'ouest sur la frontière afghane, pour visiter le bazar très animé de la cité, ils durent être accompagnés d'une force armée pour les protéger contre la foule qui, isolés, les aurait maltraités, les prenant pour des oppresseurs, tandis que les Russes circulent sans danger dans les rues et les bazars de Samarkand et les autres villes du Turkestan.

La guerre de l'Afrique du Sud a grandement diminué le prestige anglais dans le monde musulman. La liberté de la presse qui est respectée en Angleterre n'existe pas dans l'Inde et les journaux de ce pays ont subi une censure des plus sévères depuis les premières défaites des armées britanniques dans les républiques boërs. Malgré tout, la nouvelle de ces désastres s'est répandue dans l'immense péninsule, où on les commente, en discutant sur la valeur des troupes royales et l'habileté de leurs commandants. En Turquie on connaît la faiblesse de l'Angleterre et l'on sait à Constantinople que le 5e corps d'armée qui occupe la Syrie et la Palestine serait plus que suffisant pour chasser de l'Egypte le dernier des habits rouges. A Londres on cherche à réagir contre cette façon de voir du gouvernement ottoman par des avalanches de télégrammes sensationnels venus soi-disant de Turquie, mais nous l'avons dit, fabriqués de toutes pièces dans les rédactions des journaux londoniens et que, seuls, reproduisent pieusement de nombreux journaux français qui font ainsi, sans le vouloir et même sans s'en douter, le jeu de nos voisins. On n'est pas si naïf en Allemagne.

Par de petits coups de force, l'Angleterre cherche à maintenir le rôle qu'elle s'est attribuée de première puissance militaire de l'Europe dans les Etats qui bordent le littoral de l'océan Indien. A une courte distance d'Aden, sur la côte sud-ouest de l'Arabie, les Turcs, maîtres du Yémen, ou peut-être un petit chef arabe, avaient commencé la construction d'un fortin. Aussitôt les Anglais d'Aden firent annoncer qu'ils préparaient une expédition pour détruire ce fort auquel la Sublime Porte ne tenait pas, disaient-ils. Le fortin a été démoli sans grands efforts. Mais contrairement aux appréciations britanniques on s'est fâché à Constantinople, ce qui a fort in-

quiété à Londres ; heureusement le cabinet de Saint-James a trouvé chez nos ministres de la défense républicaine, un appui.

Un de nos compatriotes, Michel-Pacha, directeur des phares de l'empire ottoman, avait obtenu la concession des quais de Constantinople qu'il céda à M. Granet, ancien ministre des Postes et Télégraphes, qui chercha des bailleurs de fonds pour exploiter son privilège. Il trouva un banquier, l'affaire étant sérieuse; mais conduite par M. Granet qui ne s'était fait remarquer dans son passage au ministère que par son incapacité, son outrecuidance et ses gaspillages, elle ne pouvait réussir. Le sultan voulait racheter la concession, mais on tenait à le faire chanter ; pour trois millions dépensés par la société Granet on lui en demande QUARANTE, c'est un beau bénéfice ; le gouvernement ottoman protesta contre ce chantage, aussitôt les faiseurs de crier, de menacer, et étant donné la cause qui les faisait agir, ils ont trouvé auprès du ministère de défense républicaine un appui, ce qui était tout naturel ; les Delcassé, Monis, de Lanessan et leurs compagnons de l'équipe ministérielle firent agir M. Constans, notre ambassadeur, et le cabinet anglais fut prévenu qu'il serait soutenu contre le sultan par cette mise en demeure à laquelle ce souverain était loin de s'attendre. On était si bien averti à Londres que ce fut par les journaux de cette ville que l'on apprit à Paris la nouvelle de la démarche de M. Constans.

On peut se demander comment les chemins de fer de Beyrouth à Damas, de Jaffa à Jérusalem, de l'Anatolie, de Dédéagatch à Salonique fonctionnent et ne réclament rien et que justement ce soit une société soumise comme les chemins que nous citons à la législation ottomane qui a réclamé avec menaces, une indemnité formidable impossible à justifier ? Pourtant les capitaux de ces sociétés sont en majeure partie français. C'est pour soutenir des forbans que Delcassé a fulminé, qu'une partie de notre escadre de la Méditerranée resta ancrée à Villefranche et enfin partit pour Mytilène sur l'ordre du ministre de Lanessan quand le cabinet anglais lui demanda d'agir. Grâce à la complicité de nos gouvernants, on fut plus tranquille à Londres sur la question du fort El-Aredjà ; l'appui du cabinet Waldeck-Monis étant acquis à l'Angleterre.

Le déploiement de forces maritimes destinées à intimider le gouvernement de Constantinople n'a pas eu le résultat sur lequel avaient compté les exploiteurs, le ministre Delcassé s'aperçut que ce complot était trop grossier pour tromper le public et que ceux qui l'avaient préparé étaient trop connus pour qu'on se laissât pren-

dre à leurs protestations. M. Constans eut donc une audience du sultan, et il fut convenu que la fameuse société des quais recevrait dans un délai de huit jours ses titres de possession, mais qu'elle n'en n'aliènerait aucun avant six mois ; c'était ce qu'elle ne voulait pas, elle exigeait les titres et voulait garder la liberté absolue de s'en défaire au bénéfice d'autres écumeurs qui auraient greffé sur la société principale des sociétés filiales pour lesquelles on eut exigé, soit des indemnités énormes en soulevant des difficultés de procédure, soit un rachat avec bénéfices d'une foule de millions. C'est donc une opération manquée. Granet et ses amis ont tenté d'imiter le fameux juif, baron de Hirsch, le concessionnaire des chemins de fer de la Turquie d'Europe qui escroqua 600 millions, abandonna sa concession et dut rendre une somme énorme tout en gardant naturellement les cinq sixièmes de ce qu'il avait pris. Mais depuis qu'il était à la tête de l'entreprise des quais de Contantinople, l'ex-ministre Granet était surveillé, on se méfiait de lui, il le sentait; il aboutit au coup d'éclat qui mit dans la poche de gens peu intéressants de l'argent qu'ils n'avaient pas gagné.

L'Italie, qui cherche toujours à pêcher en eau trouble, s'est livrée à des manifestations maritimes sur les côtes adriatiques de la Turquie ; celle-ci a répondu à ces provocations d'autant plus inconvenantes qu'elles n'avaient aucune raison d'être, par l'ordre de fortifier tout le littoral de l'Epire et de l'Albanie, c'est peut-être un excès de précautions, car l'Italie seule est impuissante, mais en cas de conflit, elle compte il est vrai sur l'Angleterre.

AUGUSTE LEPAGE.

LES LÉGENDES DE LA NATURE

LA LÉGENDE DU PINSON

(Conte du jour de Paques)

Du Christ les Juifs avaient tramé la mort cruelle
Et l'hirondelle avait surpris leurs noirs complots ;
L'hirondelle au pinson apporta la nouvelle
Au premier jour d'avril, en traversant les flots.

Pinson, bon cœur fidèle au Dieu de la nature,
A ce Dieu qui donna leurs ailes aux oiseaux,
Partit pour la Judée en cherchant sa pâture
Comme il put, dans les champs ou le long des ruisseaux.

Mais la route était longue et la route était pleine
De beaux pays nouveaux, étranges, merveilleux ;
Pinson, cerveau léger, sous les bois, dans la plaine,
Se plaisait à jaser, de son but oublieux.

Pinson toujours aima l'école buissonnière ;
En chemin tant et tant il s'était arrêté
Que lorsque du Liban il franchit la frontière
Depuis deux jours le Christ était ressuscité.

S'attendre à voir souffrir Jésus, la bonté même,
Apprendre, en arrivant, son triomphe divin,
Ce fut, pour notre oiseau, la surprise suprême :
Son aventure avait la plus heureuse fin.

Pinson depuis ce temps s'en réjouit encore ;
Gaîment dans notre Europe il se rapatria
Et sous tous nos bosquets il chante dès l'aurore
Des Pâques du Sauveur le clair *Alleluia*.

LUCIEN JENY.

LA LÉGENDE DE LA PASSIFLORE, OU FLEUR DE LA PASSION

(GRENADILLE BLEUE)

Au sommet du Calvaire, en sa longue agonie,
La sueur et le sang couvrant son corps béni,
Jésus le regard plein de détresse infinie,
Criait : *Eli, Eli, lamma sabacthani?*

Des gazons d'Orient soudain une humble plante
Timidement monta pour baiser ses pieds nus,
Enlaçant de sa fleur souple et compatissante
Le martyr pour lequel les temps étaient venus.

Alors, reconnaissant de son mystique hommage,
Le Dieu de la nature à ses tiges fixa
Du drame de la Croix l'emblèmatique image,
La lance dont le fer au côté le perça ;

Les marteaux et les clous, la couronne d'épines,
Les cordes et l'éponge où se cachait le fiel,
Et tout, de la corolle aux frêles étamines,
Fut un symbole, en cette fleur couleur du ciel.

Mon cœur est, ô mon Dieu, comme la passiflore,
Martelé, transpercé d'épines et de clous,
Mais ce cœur tout meurtri te remercie encore :
Souffrir même a du charme, ô Christ, à tes genoux.

LUCIEN JENY.

LA LÉGENDE DE LA VIOLETTE DE PAQUES

Un jour en la Pâque fleurie,
L'humble mousse, fille des bois,
Aux environs de Samarie
Fit sa requête au Roi des rois :
— Qu'ai-je fait, Seigneur, lui dit-elle,
Pour être délaissée ainsi?
Les prés ont leur fine dentelle
De marguerites, et voici
Les boutons d'or et les pervenches
Qui courent au creux des vallons.
Du muguet les clochettes blanches
Tintent de discrets carillons.
Les jacinthes, la primevère,
Partout émaillent les jardins.
Le chèvrefeuille sans mystère,
Folâtre avec les aubépins.
Le long des ruisseaux les narcisses
Mirent leurs calices coquets.
Les lilas tendent leurs prémices
Aux fiancés, sous les bosquets.
Moi seule je suis sans parure !
Pas la moindre petite fleur
N'égaie, ô Dieu de la nature,
De mes verts tapis la fraîcheur.

Lors, d'une fleurette odorante,
Le divin Maître ainsi prié,
Embellit la mousse indigente
Dont son cœur avait pris pitié,
Et la forêt, route charmée,
Eût sa violette de mars
En son genre aussi renommée
Que les roses et les lilas.

LUCIEN JENY.

LE THÉATRE ET LES IDÉES

L'Enigme, par M. Paul Hervieu.

Le Marquis de Priola, par M. Henri Lavedan.

Gérard et Raymond de Gourgiran sont deux frères, unis d'une étroite amitié, pourvus de caractères à peu près identiques, animés de goûts tout pareils et n'ayant pas cessé, bien que mariés tous deux, de vivre ensemble.

De vieille race, ils ont gardé la prestance et le tempérament de leurs aïeux. Le corps vigoureux, l'esprit droit, le cœur franc. Durs à eux-mêmes, ils ne sont pas doux pour les autres ; enracinés dans la franchise, ils n'admettent point la déloyauté ; rigoureux de justice, ils sont inaccessibles à la pitié.

Leurs ancêtres étaient passionnés de la guerre : ils sont furieusement épris de la chasse, — entendons la vraie chasse, où l'on trouve encore un peu de la bataille avec ses robustes labeurs et ses dangers attirants.

Aussi, de septembre à février, MM. de Gourgiran s'enferment-ils, avec leurs femmes, au plus profond des bois, dans un petit castel historique, ancien pavillon royal. Il est tout juste assez grand pour loger les deux couples et, pour respecter sa vieille et pittoresque architecture, on a dû construire, à quelques pas, sous les arbres du parc, un modeste chalet qui reçoit les invités. Retenez ce détail, il importe à l'action. C'est ce qu'au théâtre on nomme une « ficelle ».

Or, en ce moment, deux hôtes occupent le chalet : M. de Vivarce, un ancien camarade, un intime ami des deux frères, et le marquis de Neste, un de leurs cousins, viveur élégant, que l'âge a mis à la retraite, et qui considère avec un sourire indulgent les coupables folies qu'il ne peut plus partager.

Les deux frères, leurs deux femmes et ces deux invités, ce sont tous les personnages de l'*Enigme*.

L'acte premier, simple avenue qui nous mène au second, lequel constitue vraiment toute la pièce, expose à nos yeux les caractères et nous apprend deux faits.

Voyons les faits. Le premier, de nul intérêt par lui-même, est fort important pour l'intrigue. Encore une « ficelle ».

C'est le soir, après dîner. Laurent, le garde-chasse, avertit MM. de Gourgiran que le lendemain, dès le petit jour, il pourra surprendre à l'affût d'audacieux braconniers dont les deux propriétaires étaient fort en peine. La partie sera rude et le sang peut couler. Les deux maîtres décident qu'ils accompagneront leur serviteur. Aux femmes, ils n'en diront rien pour ne pas les inquiéter. Rendez-vous est donc pris pour quatre heures, à la porte du château.

Le second fait contient tout le nœud de la pièce. Il nous est révélé dans une scène entre Vivarce et le vieux marquis. Ce dernier prévient son jeune ami qu'il l'a vu sortir, au milieu de la nuit, de leur petit chalet, pénétrer au château dont une main complaisante avait tenu la porte ouverte, et y rester deux ou trois heures. Il sait donc, à n'en point douter, que l'ami des deux frères entretient des relations intimes avec la femme de l'un d'entre eux. Laquelle, il ne veut pas la connaître. Au surplus, l'ancien débauché ne tient nullement cette double trahison pour criminelle. Il croit seulement nécessaire d'avertir le jeune homme. Une pareille intrigue, en ce petit château, ne peut manquer d'être découverte ; or, découverte, elle aura des conséquences terribles. Un mari, tel que Gérard ou Raymond de Gourgiran, peut tuer l'infidèle ou son complice.

M. de Vivarce, après avoir nié, puis reconnu les faits, remercie le marquis de ses conseils et se refuse à les suivre.

Or, M. de Neste a eu raison de prédire un drame à l'imprudent. Le public a tôt fait de partager son appréhension, quand la rudesse et la rigidité des deux maris se révèlent, à propos d'un simple fait-divers, aperçu dans un journal. Un mari s'est vengé de sa femme, infidèle, en la tuant. Mmes de Gourgiran se récrient, d'un commun accord, et le marquis s'indigne, avec elles, éloquemment, contre ce barbare. Mais le barbare a la pleine approbation des deux frères. Une trahison si infâme, à leur opinion, veut du sang. La seule dissonnance entre Gérard et Raymond, c'est que l'un tuerait plutôt l'amant, tandis que l'autre étranglerait sa femme.

Le second acte, un des plus haletants et des plus violents qu'on n'ait écrit, se déroule à quatre heures du matin.

Gérard et Raymond sont sur le point de quitter le château pour accompagner le garde-chasse. Or, tout à coup, sortant du vestibule qui conduit aux chambres des deux femmes, ils rencontrent Vivarce. Ils l'arrêtent, ils le saisissent, ils l'empoignent, ils sont prêts à l'assommer sur place, en dépit des explications incohérentes que le jeune homme, affolé, balbutie,... quand soudain, les deux frères lâchent le criminel et muets se regardent. Lequel des deux a été trahi ? C'est l'énigme qui se dresse, angoissante, insoluble.

Bien entendu, Vivarce affirme énergiquement que les deux femmes sont, l'une et l'autre, innocentes. Celles-ci, appelées, confrontées, pressées de questions, interrogées ensemble et séparément, nient, se révoltent avec la même indignation, le même acharnement, la même apparence de sincérité. Quelle est la coupable ?

MM. de Gourgiran, de guerre lasse, envoient le traître au châlet, prisonnier sur parole, et se précipitant dans les chambres de leurs femmes, ils vont essayer d'y découvrir le secret de la trahison. Bientôt, M. de Neste, averti par Vivarce, accourt et conseille à ses cousines de rejoindre leurs maris.

Seul un instant, le marquis voit brusquement reparaître le jeune homme. Celui-ci d'un ton fiévreux, mais décidé, vient le prévenir qu'il a résolu de se tuer. Il faut un cadavre à ces maris féroces ; il espère que le sien suffira, que son sang calmera leur colère et qu'un impénérable secret gardera son amie contre la vengeance... Il va donc partir pour la chasse, il tombera sur des broussailles et son fusil s'embarrassera si maladroitement dans les branches qu'il en recevra toute la charge en plein cœur à bout portant. Ce ne sera qu'un accident de plus.

Malgré les efforts désespérés du marquis, le malheureux s'échappe et va exécuter son projet. M. de Neste, angoissé, se jette à sa poursuite ; il est surpris par ses cousins, qui le retiennent : « Où courez-vous ? — Mais il va se tuer !... — Très bien ! il fait notre besogne ! » Et, les deux maris, debout sur le seuil, impitoyables, empêchent de passer le vieillard impuissant.

Quelques secondes... Un coup de feu retentit ; les deux femmes, affolées, se précipitent. Au même instant, le garde-chasse entre en coup de vent et, la gorge étranglée, annonce à ses maîtres qu'un effroyable malheur est survenu. M. de Vivarce est mort...

A peine a-t-il le temps d'achever, qu'un cri d'épouvante et de douleur interrompt sa voix. Léonore de Gourgiran, la femme de Gérard, échevelée, s'effondre au pied de son mari : « Tue-moi, tue-

moi, gémit-elle en se tordant les mains, étrangle-moi, Gérard, il était mon amant. » Mais le mari, d'un geste implacable et d'un ton violemment concentré, la relève et la condamne à vivre : « Je te garderai près de moi, pour te faire expier ton crime ! »

Et le rideau tombe enfin, cependant que le marquis de Neste, épanchant sur la femme évanouie sa dernière tirade, oppose, à la loi de Caïn, la loi du pardon !

*
* *

Tel est le drame que la Comédie-Française a joué cet hiver avec un réel succès.

M. Paul Hervieu, l'auteur de l'*Enigme*, a poursuivi deux buts, évidemment.

D'abord, il a voulu produire une émotion brutale, intense, une émotion qui prendrait le public aux entrailles et lui ferait goûter cet étrange plaisir qu'on éprouve, au théâtre, à ressentir une pénible angoisse. Il y a réussi, pourquoi le nierait-on ? Précipitée, serrée de près, menée droit et ferme à son but, l'action marche au dénouement sans arrêt, sans détours, sans longueurs. A peine a-t-on le loisir de respirer. Pour obtenir un pareil résultat, point n'était suffisant d'imaginer une intrigue empoignante ; il fallait aussi la conduire avec une vélocité d'allure et une sûreté de main peu communes ; il était nécessaire à la fois de la pousser et de la maintenir, comme un cheval rapide et ombrageux. L'auteur de l'*Enigme* a eu ce talent.

Sans doute, on a le droit d'estimer que cette conception du théâtre est inférieure et que la recherche voulue, exclusive, à tout prix, de l'émotion violente est un système auquel on en peut préférer beaucoup d'autres. Il est permis de trouver que M. Paul Hervieu réduit le drame à n'être plus qu'un fait-divers, arrangé d'ailleurs avec infiniment d'ingéniosité. Mais, enfin, dans ce genre, il faut décerner la palme à cet écrivain.

Nous avons dit, cependant, que l'auteur de la pièce avait visé deux buts. Or, le premier nous importe peu ; il ne présente aucunement l'intérêt moral et social que nous cherchons avant tout. Voyons le second.

M. Paul Hervieu s'est piqué de psychologie. Manifestement, il se croit moraliste. Il n'aurait pas voulu rabaisser sa haute intelligence à la vulgaire habileté d'un adroit metteur en scène. Il a prétendu écrire une pièce à thèse.

Le vieux marquis n'a donc point pour seule utilité de nous

tenir au courant de la conduite et des projets de Vivarce, en lui donnant des conseils ou en recevant ses confidences ; il exerce un emploi supérieur ; il a mandat d'interpréter les opinions de l'écrivain.

Ce débauché sur le retour est un philosophe éminent et vertueux, qui flétrit la vengeance, en excusant l'infidélité. C'est ce qu'il nous démontre à force de discours éloquents, d'un ton tour à tour ironique et chaud, persuasif ou passionné.

Dans ces discours et dans la pièce entière, on surprend, en flagrant délit, le procédé perfide et ingénieux que la plupart des auteurs dramatiques emploient, quand ils ont à défendre une théorie mensongère et coupable.

Ils s'appuient sur une idée juste, indiscutée, séduisante ; et puis, par des déductions habiles et des arguments sophistiques, ils entraînent le public ému vers une conclusion fausse. Et encore, le mot « conclusion » ne rend pas exactement leur système ; il présente à l'imagination quelque chose de trop ferme et de trop précis. Ces écrivains se gardent bien de conclure ; ils se bornent à épaissir, autour des esprits, une athmosphère d'impressions malsaines qui forcent le public à porter spontanément la conclusion mauvaise.

Voyez l'*Enigme*. En apparence, au premier examen, la seule opinion que l'auteur ait voulu soutenir est la suivante : Un époux trahi ne doit pas se faire justice lui-même ; il n'a le droit de tuer ni l'infidèle, ni son complice ; il est criminel en se vengeant par le meurtre.

Or, cette opinion est, évidemment, saine et droite.

Il est vrai que M. Hervieu ne dit pas le moins du monde en vertu de quel principe il est défendu au mari de laver dans le sang l'affront qu'il a reçu. Car il se fonde uniquement sur des raisons sentimentales, qui ne sont point des raisons, et il oublie la loi morale et les commandements de Dieu, hors desquels on ne trouvera jamais une règle de fond qui interdise, en conscience, à un homme une action quelconque. Un avocat de la thèse contraire aurait beau jeu contre l'*Enigme*. « Indulgent pour la passion qui pousse une femme à trahir ses devoirs, de quel droit, lui demanderait-il, avez-vous d'inflexibles sévérités contre la passion qui pousse un homme à punir de la mort une mortelle offense ? Considérez-vous la gravité des actes ? Ils sont tous deux criminels. Etes-vous frappés de leurs conséquences ? Ils en ont également de redoutables. Il ne nous reste, au fond, que ceci : l'infidélité vous parait aimable et la brutalité de l'assassinat vous révolte. L'adultère est plus élégant

que le meurtre ! Une pareille argumentation ne vaut pas qu'on la discute. »

Il est positif, en effet, que cette morale étrange est un pur vernis mondain qui brille aux flambeaux d'un salon, mais s'écaille aux premiers feux du jour.

Cependant, malgré la faiblesse ou plutôt l'inanité des arguments, la thèse est bonne et, si M. Paul Hervieu s'était borné à la condamnation du meurtre, il faudrait l'applaudir.

Mais il a poussé sa pointe — ou son venin. Pour noircir la vengeance, il n'a pas craint de blanchir la trahison.

Le vieux marquis se récrie quelque part, avec une horreur indignée : « Quoi ! du sang pour quelques caresses ! » Oui, ce forfait abominable est ainsi qualifié : « Quelques caresses » !..... Et cet euphémisme audacieux résume à la fois le ton du plaidoyer et le fond de la thèse. Il y a de multiples discours autour de ce mot, qui, dans son genre, est une trouvaille ; mais ils ne disent rien que le seul mot ne fasse entendre.

En somme, où l'amour a passé, le crime est pardonnable, en supposant qu'il y ait crime. Telle est bien l'opinion soutenue dans l'*Enigme :* elle s'affirme dans les tirades, elle s'incarne encore plus visiblement dans les personnages.

Nous connaissons déjà l'avocat de l'auteur : Un vieillard élégant, fleuri des plus aimables paroles et de la distinction la plus courtoise, un gentilhomme à l'esprit élevé, à l'intelligence ouverte, aux sentiments généreux, — et, dans le fond, un être méprisable, un individu qui a traîné son existence entière à salir son foyer conjugal en souillant le foyer des autres et qui, maintenant, vit, tranquille, honoré, divertissant ses derniers jours à sourire aux vilenies qu'il n'a plus la puissance de commettre.

Les deux maris ? D'honnêtes gens, à coup sûr, en dépit de leur tempérament colère et rugueux ; mais d'honnêtes gens, dont M. Paul Hervieu cherche à nous faire prendre en horreur la brutalité féroce, impitoyable, au lieu de nous faire prendre en pitié la légitime angoisse.

On voit immédiatement que l'ancien viveur incarne la justice et la bonté, tandis que ces deux maris, fort estimables, ont pour mission de symboliser la force et la violence.

Et la coupable ? Ah, cette fois, allumons l'encensoir. Oui, cette femme indigne, épouse d'un homme loyal et mère de famille, qui, impudemment, se déshonore et trahit son époux ; qui, pour rester fidèle au complice de son infidélité, fait peser, sur sa belle-sœur

innocente, un abominable soupçon ; — cette femme indigne est parée à nos yeux de grâces et de douceur ! On nous émeut de ses angoisses, on nous attendrit sur ses douleurs, on propose à notre admiration le courage et le sang-froid de ses mensonges, on veut que nous accordions des larmes à son désespoir. En un mot, c'est l'héroïne.

C'est pourquoi l'impression que produit l'*Enigme* est malsaine et funeste.

Si son auteur a vraiment l'ambition de moraliser ; si les discours qu'il prête à son représentant ne sont pas — comme il est possible, — un pur jeu d'écrivain ; s'il a réellement voulu contribuer à l'adoucissement des mœurs, on doit le prévenir qu'il s'égare. Il croit sans doute avoir fait avancer l'opinion vers cet idéal d'indulgence, où les maris ne tueront plus jamais les infidèles ; au contraire, il l'a fait reculer.

A la violence et à l'aveuglement de ces fureurs meurtrières, on n'opposera jamais qu'un remède efficace : la lutte et la victoire contre les passions, contre toutes, ou plutôt contre la passion, en général ; car la passion est un bloc.

Or, si M. Paul Hervieu peut exercer sur le public une influence, il ne fera que le rendre un peu plus indulgent pour la passion, ce qui est diamétralement contraire au résultat cherché.

Le pardon qu'il accorde à la passion la plus féconde en crimes, à ce sentiment délicat qu'il appelle amour, à ce vice impudent que l'Eglise a nommé luxure, — ce pardon doit logiquement couvrir et excuser tout l'ensemble des passions humaines.

En résumé, ce philosophe étonnant, pour mieux éteindre la vengeance, encourage l'injure. Il veut supprimer les fruits ; mais il fortifie la racine.

Que M. Paul Hervieu continue de travailler pour le théâtre ; il en a le talent. Mais que, de grâce, il n'ait plus la prétention de jouer au moraliste. Il touche à la morale, à peu près comme un enfant turbulent et maladroit touche à un objet d'art, — en commençant par la manier de travers et en finissant par la casser.

Le Théâtre-Français n'a pas attendu que fut épuisé le succès de l'*Enigme*, pour monter une nouvelle pièce à tapage. Elle a représenté le *Marquis de Priola*, de M. Henri Lavedan.

La première question qu'on se pose, ou qui se pose, après l'au-

dition de ce drame ou de cette comédie, est la suivante : De quel nom faut-il définir son auteur ? Est-il purement un peintre satirique, aimant à croquer et à moquer la société contemporaine ? A en juger par *Le prince d'Aurec*, évidemment c'est là son caractère. N'est-il pas plutôt un moraliste, ayant l'ambition de prêcher au théâtre ? Il semble en effet qu'il a droit à ce titre, après les *Deux Noblesses*. Et cependant, n'est-il pas, au fond, un vulgaire et cynique amuseur, essayant de capter le public aux attraits du décolletage, en parole et même en action, comme on prend l'alouette au miroir ? A coup sûr, on peut appuyer ce jugement sur le *Vieux Marcheur* et le *Nouveau Jeu*.

En résumé, l'homme est complexe et l'on reste encore incertain de son vrai tempérament.

Ce qui est avéré, c'est que M. Henri Lavedan a surtout réussi dans l'ironie mordante et, plus encore, dans le dévergondage. Il y a remporté ses succès les plus vifs, et les plus honteux. Peut-être y a-t-il gagné jusqu'à ce fauteuil académique, où nous entendrons quelque jour ce peintre du vice couronner la vertu.

Le *Marquis de Priola* n'apporte aucune lumière à la solution du problème. Il tend, au contraire, l'obscurcir.

Quel a été le but de l'auteur en écrivant ces trois actes ? On a peine à le démêler. Plusieurs ont pensé l'apercevoir ; mais chacun de ces chercheurs ingénieux a découvert une pensée différente ; ils n'ont fait qu'embrouiller l'écheveau.

Le marquis de Priola, c'est don Juan, ce point est clair. Mais M. Henri Lavedan a-t-il voulu, sans plus d'arrière-pensée, transplanter ce personnage ancien dans la vie contemporaine, en remplaçant par un chapeau de soie son feutre à panache et, par un frac de cérémonie, son pourpoint de velours ? Ou bien sur cette incarnation du vice, a-t-il voulu moraliser ? Voilà qui est moins facile à résoudre. Nous inclinons, quant à nous, pour la première hypothèse.

Car, au fond, le jeune académicien paraît bien n'avoir eu pour intention que de nous montrer don Juan, tel qu'il peut se comporter à l'aurore du vingtième siècle.

On a reproché à M. Henri Lavedan d'avoir, en poursuivant ce dessein, décalqué Molière. Accusation injuste, à notre avis. Don Juan n'appartient à personne ; il existait avant Molière, il lui survit. C'est un type universel. L'auteur du *Misanthrope* et de *Scapin* l'a dessiné après d'autres, on peut le peindre après lui. Ne faisons pas de Molière un dieu, de telle envergure et de telle hauteur que l'on ne puisse aborder un sujet qu'il a traité. Don Juan, malheu-

reusement, ne meurt pas ; il est de tous les temps et de tous les pays ; car encore une fois, son vrai nom, c'est le vice. Et, de fait, il nous parait que, sous le masque et l'habit du marquis de Priola, le débauché séculaire est fort bien équipé à la moderne.

Laissons ce détail. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'effet que peut produire une telle pièce, au point de vue moral. Ce tableau du vice impudent, qui s'exalte et se détaille avec complaisance, est-il funeste ou utile? Au fond, c'est la question la plus importante et qui doit être examinée le plus sérieusement. Quand on peint, sur la scène, un travers, un ridicule, un trait de mœurs, on peut borner son rôle à celui d'amuseur. Mais quand on met le vice au théâtre, on devient — qu'on le veuille ou non — moraliste (en prenant l'expression dans son bon sens ou à rebours). Eh bien, à ce point de vue le *Marquis de Priola*, comme toutes les œuvres taillées sur le même patron, nous paraît condamnable : on a beau terminer par le châtiment du pécheur, on lui construit d'abord un trop haut piédestal.

Tout le sujet, nous l'avons dit, se résume en don Juan. C'est le portrait du libertin, du passionné de plaisir et du fanfaron de vice, avec le développement de son caractère et la mise en action de ses aventures. On connaît l'homme, il est superflu d'en parler plus au long. Ce qui est nouveau, ce qui appartient en propre à M. Lavedan, c'est que don Juan-Priola possède un fils, un enfant né de son commerce coupable avec une paysanne, épouse d'un garde-chasse. Le garde-chasse, ayant tout appris, s'est tué, la mère est morte de chagrin, le marquis s'est chargé de l'enfant. Au lever du rideau, le viveur endurci descend vers la cinquantaine et son fils a vingt ans. Celui-ci, naturellement, croit que sa mère fut toujours honnête, que le mari de la paysanne a péri dans un accident et que Priola n'est, pour lui, qu'un généreux bienfaiteur.

Or, ce fils, — et l'invention de ce personnage, au point de vue de l'idée, comme au point de vue du drame, est fort ingénieuse, — offre une triple utilité. D'abord, il fournit au Priola, qui veut corrompre cette innocence, une occasion d'étaler ses abominables théories; puis, par le fait même, il nous permet de sonder plus à fond la perversité du don Juan moderne ; enfin, par sa révolte et, plus tard, par sa vengeance, il conduit le misérable au châtiment.

Car ce débauché qui, pour tant de familles, a été un semeur de honte et de souffrance, est puni par son fils. Et ceci est d'une conception vraiment belle. En effet, ce fils, naturellement honnête et droit, quand il comprend quelle abominable éducation le mar-

quis prétend lui donner, se cabre et il inflige aux desseins nourris par son bienfaiteur un premier coup, très sensible à cet orgueilleux qui n'admet point l'échec ou la contradiction. Puis, quand il apprend que sa mère est au nombre des victimes immolées par cet impitoyable séducteur, il frappe impitoyablement.

L'intrigue se partage entre ce conflit familial et les scènes où le don Juan fait son métier.

Quant au dénouement, M. Henri Lavedan a suivi la légende, en l'habillant, comme le personnage, à la moderne. C'est le châtiment du coupable invétéré, mais un châtiment qui n'a rien de miraculeux, qui ne met point en branle une statue de marbre et qui n'est que le logique aboutissement d'une vie débauchée. Le marquis, usé jusqu'aux moëlles, est devenu la proie de ses nerfs, exaspérés par le moindre choc. Les emportements furibonds, provoqués chez lui par la résistance et la méprisante indignation de son fils, achèvent de détraquer cette pauvre machine et, brusquement, la paralysie le foudroie.

Il ne meurt point du coup; mais le beau Priola reste invalide, aveugle, impotent, perclus. C'est la lente et l'interminable expiation, plus terrible, — humainement du moins — que la mort elle-même.

Eh bien, malgré tout, nous ne croyons pas que ce châtiment suffise à *moraliser* la pièce. Il faudrait, pour donner à la comédie figure honnête et bonne influence, en élaguer trop de parasites, y combler trop de lacunes.

Trois actes durant, le vice apparaît vainqueur, orgueilleux, sans rivaux ; trois actes durant, nous le voyons se répandre en discours étincelants, pleins de morgue et de vanité. Sans doute, au bout du troisième acte, il croule, il s'effondre, il est puni. Mais qu'importe? Est-ce qu'un fanfaron de vice, ambitieux d'imiter Priola, ne gardera pas toujours l'espoir d'esquiver ce châtiment tardif et incertain? Le marquis n'a-t-il pas mené, trente ans, sa débauche insolente, avant de tomber? La peur à si longue échéance, et si problématique, est un faible rempart à la séduction immédiate.

Ce qui restera, plus que le dénouement, ce qui restera vivace, imprimé dans la mémoire et traîtreusement caché dans les replis du cœur, c'est l'amas de tous ces conseils perfides, de tous ces principes insidieux et démoralisants, de tous ces exemples malsains. Tout cela, sans doute, offre un côté répugnant, qui révolte une conscience énergiquement pure; mais tout cela, pour un caractère faible et pour un cœur que mord la tentation, de sa mor-

sure infâme et séductrice, présente un attrait dangereux, qui s'insinue, qui s'impose et qui entraîne.

Pour que la pièce eut exprimé, — comme un fruit, son suc, — tout ce qu'elle renfermait de substance morale, il eut fallu rabaisser l'homme de vice au lieu de lui dresser un piédestal; il eut fallu l'écraser sous le poids d'un véritable honnête homme et le mettre aux prises avec une femme indomptablement fidèle à son devoir.

Non seulement l'auteur du *Marquis de Priola* n'a pas suivi cette méthode, mais il en a pris le contre-pied. Loin d'exalter la vertu, il s'est plu à la rendre ou ridicule ou déplaisante. Il l'incarne, au masculin, chez un certain Le Chesne, un vieux philanthrope, affublé d'un rôle grotesque et qui, sous le manteau, maudit ses œuvres et nie la charité. Il la représente, au féminin, dans la glaciale austérité d'une puritaine que l'on voit du reste à peu près défaillante aux bras du marquis, dès le premier assaut. Car l'auteur a la prétention que son héros soit plus fort que la vertu elle-même, — ce qui est, tout simplement, la négation de la vertu.

Le seul caractère noble et sympathique est celui du fils de Priola.

Mais M. Henri Lavedan qui, sans doute, a l'ambition de ne peindre aucun personnage absolument propre, a pris la précaution d'avilir cet honnête homme au dernier acte. Il lui inspire, en effet, contre le séducteur de sa mère, une vengeance atroce et basse, qui découvre en cette âme un fond de vilenie. Etudiant en médecine et ayant sondé les nerfs du marquis, ce jeune homme, avec un raffinement de cruauté froide, annonce à Priola qu'il est à la merci d'une émotion violente, — et, par cette révélation même, il provoque aussitôt chez celui-ci l'émotion meurtrière.

Ainsi, rien ne fait contre-poids au misérable, insolent et superbe. S'il tombe, encore une fois, c'est comme un demi dieu foudroyé par Jupiter, et c'est d'ailleurs, après avoir épuisé toutes les jouissances, après avoir promené triomphalement son vice à travers un monde où la vertu n'existe pas. Quel débauché, s'il ne croit pas en Dieu, s'il croit que la mort est suivie du néant, n'envierait pas trente ans de cette vie, fût-ce au prix de cette chute ? Or, Dieu existe-t-il ? Il n'en est pas question, chez M. Lavedan.

Donc, la vertu réelle et la pensée de Dieu, voilà ce qui manque au *Marquis de Priola*. On conviendra qu'une pièce, affligée de ces lacunes, ait quelque peine à passer pour utile aux bonnes mœurs.

FRANÇOIS VEUILLOT.

Ne quittons point la Comédie-Française, à qui tout cet article est consacré, sans dire un mot de la représentation des *Burgraves*.

Il y avait soixante ans bientôt que ce drame épique et fameux, le dernier né du Victor Hugo dramaturge, était tombé sous les sifflets de ses contemporains, quand l'on s'est échauffé, tout à coup, pour célébrer le centenaire du poète.

Il vint à M. Claretie la pensée de célébrer le grand homme, à sa façon, en le vengeant du mépris que le public de 1843 avait montré pour ces vieux *Burgraves*. C'était une hardiesse. Elle a réussi.

Le drame a été joué, le 26 février, devant une salle en délire. On a tout applaudi pêle-mêle. Il faut reconnaître d'ailleurs que, si la donnée des *Burgraves* est absurde, insoutenable, aussi contraire au sens commun qu'à l'histoire, le poète a jeté sur cette carcasse un manteau de lyrisme et d'épopée, chamarré d'or et brodé de diamants.

En 1843, les spectateurs avaient été frappés surtout de la pauvreté de l'intrigue, et ils avaient hué le dramaturge. Aujourd'hui, on a cherché surtout le poète et ses vers sonores et rutilants ont emporté le succès.

En outre, — il y aurait injustice à l'oublier, — le jeu superbe et vivant des acteurs a soutenu le triomphe. Il fallait de grands artistes à ces vers grandiloquents. La Comédie Française en a fourni. L'interprétation, dans le classique ou le moderne, dans le drame ou la comédie, dans l'émotion qui poigne ou le rire qui dilate, y est généralement parfaite. Nous n'en parlons pas d'ordinaire, attentifs aux idées plus qu'aux acteurs. Mais puisque l'occasion s'en présente, il n'est pas superflu de le dire.

F. V.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

XI

Ludwig (SUITE)

Or, chez Bertrand, on devisait à perte de vue sur les divers incidents survenus la veille.

Rorick venait de recevoir de son oncle une supplique suprême en faveur de Valery. Cette lettre avait été lue et relue et, finalement, jetée au feu parce qu'on avait résolu de la laisser sans réponse. On avait remarqué surtout qu'au milieu de ses prières obséquieuses Daveleyne laissait transpirer un vif mécontement et proférait même des menaces à peine dissimulées.

A Bertrand, qui s'en montrait ému pour la tranquillité de sa fille, Rorick expliquait alors que Daveleyne lui apparut toujours affamé comme un loup, mais poltron plus encore que ce carnassier; qu'il n'y avait partant aucune crainte à concevoir de son côté.

— Ce qui, en tout cela, me rend perplexe, répondit Bertrand, s'adressant à Rorick, c'est que ma Stéphanie n'a plus, de nouveau, que Ludovic dans la tête; elle en parle, elle en rêve, elle forme d'insensés projets. Cette aventure de la caverne, ces squelettes, ce tout jeune marin, cette traversée inattendue et tous ces rapprochements enfin ; voilà ce qui l'a frappée et ce qui, à cette heure encore, la trouble profondément. Elle attend Ludovic ! Vainement j'essaie de la détromper.

« C'était lui, me répond-elle. Si j'avais été moins saisie à sa vue ; si mon cœur avait battu avec moins de violence et si lui-même ne s'était pas tant appliqué à contrefaire sa voix, à dissimuler ses traits ; s'il avait été moins taciturne et moins réservé ; si enfin il ne s'était pas si précipitamment retiré comme s'il se défiait de lui-même ou craignait d'être reconnu par sa mère ; je l'au-

rais identifié, moi ; du moins, j'aurais exposé mes doutes et d'un mot il aurait dû les confirmer ou les dissiper. Mais c'était lui. Il sait maintenant où sa mère l'attend ; père, il reviendra. » Avoue qu'il y a dans toutes ces circonstances, et dans ce qui nous est arrivé, à nous-mêmes, au *Faucon-Gris*, quelque chose d'étrange et de troublant. Ce jeune homme nous disait bien : chez vous aussi on vous entretiendra de moi. Or, cette préoccupation à son sujet ne paraissait l'étonner ni lui déplaire.

— Certainement, répartit Rorick de son côté fort soucieux, il y a quelque mystère là-dessous. Mais, comment croire ce que les mères et leurs filles souhaitent si ardemment ? Peut-on, du reste, rencontrer une meilleure matière à illusions que leur constante exaltation ? Non, Bertrand, ce bonheur ne m'est point réservé. Si réellement c'eût été lui, aurait-il résisté au désir d'embrasser sa mère ? se serait-il gardé de moi ? et si près de nous tous se serait-il porté acquéreur du *Château de la Grève*. D'où lui viendrait donc tant d'expérience et d'argent... Non, non, Bertrand ; Ludovic est bien mort et, quelles que soient les ressemblances qui vous frappent et ravivent ma peine, crois-le bien, ce n'est là qu'une fugitive illusion.

— Je ne vois pas comment en tout cela on pourrait te réfuter immédiatement. Attendons donc !

Quant à moi, une chose me fait rêver : c'est cette caverne jusqu'ici insoupçonnée de tous ; ce sont ces squelettes entrevus. On viendrait me dire que cet antre mystérieux a servi de coulisse à un autre drame prodigieux, que je n'irai pas y contredire.

— Quelques pêcheurs en détresse surpris par la marée, quel autre drame imaginer à ce propos ?

Les deux amis causaient ainsi assis sous un berceau de verdure, formé de lierre tenace et de vigne sauvage, dont les branches flexibles et enlacées, jouets de la moindre brise, tombaient autour d'eux en festons magnifiques. Cette charmante retraite était admirablement exposée : cachant ceux qu'elle renfermait à tout œil indiscret, elle laissait apparaître serpentant au loin et se déroulant jusqu'au manoir la route poudreuse, alors toute ensoleillée, qui conduisait au village.

— Qui vient là, interrompit Rorick à la vue d'un homme qui, d'un pas lent, venait vers la demeure de Bertrand et s'orientait comme s'il avait été étranger au pays.

— Un touriste, sans doute, répondit Bertrand d'un air distrait, encore préoccupé du passé qu'on venait d'évoquer.

— Il en a bien l'accoutrement et la tournure... Oh ! mais, Bertrand, quelle surprise ! c'est le garçon du *Faucon-Gris !* Parions qu'il vient nous apporter des nouvelles de cet étrange jeune homme qui nous a tant intrigué et qui nous a fait en un jour tant de bien.

Rorick et Bertrand se levèrent pour aller au devant de Robert ; car c'était lui.

Chemin faisant, observant le visiteur qui se hatait maintenant vers eux, Bertrand fit la remarque que cet homme avait une belle prestance et un air très distingué ; qu'il n'était peut-être pas né dans l'humble condition en laquelle il avait paru se complaire.

— J'ai le pressentiment, dit Rorick, qu'il est chargé d'une mission importante : vois la gravité de sa tenue et, dans toute sa personne ce je ne sais quoi qui est pourtant solennel.

— C'est l'embarras qu'il éprouve...

En ce moment, une femme de chambre, qui venait d'ouvrir la grille en fer forgé et aux lances dorées qui s'enroulaient autour du petit jardin anglais disposé devant le manoir, amenait l'étranger vers Bertrand qui le reçut avec un bienveillant sourire, disant :

— Excusez-moi, jeune homme, si je vous traite un peu familièrement ; pas trop, n'est-ce pas ? Voici Rorick de Beaurepaire, mon ami ; tous les deux nous devons à cet autre jeune homme que nous avons rencontré au *Faucon-Gris* une reconnaissance sans bornes. Venez-vous de sa part ? Savez-vous, du moins, où nous pourrons le rencontrer ; car, il n'a point reparu à l'hôtel. J'en devine bien les raisons ; mais il n'a pas, je le suppose, l'intention de se dérober à nous qu'il a rendu pour la vie entière ses très obligés.

— Vous avez touché juste, Monsieur Bertrand. Ludwig, mon ami, a beaucoup regretté de n'avoir pu, au lieu de moi, se rendre auprès de vous. Me voici, me conformant ainsi à un désir qui lui tenait à cœur. J'ai à vous exprimer ses remerciements pour la confiance que vous lui avez, de prime abord, accordée ; à vous présenter ses excuses et surtout à vous faire ses adieux.

— Des adieux ! Il va donc partir ?

— Il est parti, en route pour l'Amérique : un engagement solennel a précipité son départ. Croyez bien qu'il ne s'est éloigné qu'à regret.

— Ah ! que ces dames en seront affectées.

— Daignez être auprès d'elles l'interprète de son propre déplaisir. Ludwig n'a fait que les entrevoir ; et cependant...

— Il les a sauvées d'une mort certaine.

— La reconnaissance vous fait, à plaisir, exagérer leur danger et ses services. Messieurs, ma mission est remplie, permettez que je me retire.

Bertrand, au contraire, le pria de prendre place auprès de lui, insistant vivement sur la satisfaction qu'il aurait de l'entretenir. Ces dames doivent beaucoup à votre généreux ami, ajouta-t-il ; elles tiendront certainement à vous le dire elles-mêmes pour que vous le répétiez à l'absent.

Bertrand fit alors appeler Hélène et ses filles ; Constance accourut avec elles.

Robert leur dit et dut leur répéter que le jeune marin était réellement parti, et leur donner vingt fois l'assurance qu'il reviendrait, qu'elles le reverraient ; qu'elles pourraient enfin lui dire leurs souvenirs émus, reconnaissants ; il dut promettre surtout qu'il lui écrirait combien était vive leur déception et profond leur chagrin.

Robert promit tout ce qu'on voulait. Cependant, il ne cessait de contempler Constance et surtout Stéphanie dont le regard inquisiteur ne le quittait un seul instant.

Comme Robert, pour la dixième fois, affirmait que son ami n'avait pu d'aucune façon remettre son départ, Stéphanie dit avec un soupir :

— Ainsi donc, il est parti sans nous entendre, sans nous expliquer....., sans nous dire enfin qui il est !..., mais c'est lui !

— Me voici, Mademoiselle, fit Robert avec un visible embarras ; je sais tout ce qui le concerne ; vous pouvez m'interroger.

— S'il avait voulu parler !..... Non, non ! si c'est lui, vous avez ordre de n'en rien dire. Il vous a imposé silence, je le sens. En face de moi, ici, il n'aurait pu se taire plus longtemps ; je l'aurais reconnu ; il se cache de nous...., ou bien il me fuit.

— Ni l'un, ni l'autre, Mademoiselle.

— Est-ce lui ?

— Mais, Stéphanie !..., interrompit Bertrand.

— Ah ! mon père, supplia-t-elle, laisse-moi lui arracher mon secret ; s'il le garde, s'il résiste, c'est qu'il craint de me troubler...., peut-être de tuer sa mère de saisissement ou de plaisir.

— Excusez ces propos, expliqua alors Bertrand. Il faut que je vous confie l'infortune de ma fille ; vous comprendrez alors ses paroles étranges et peut-être la plaindrez-vous.

Robert répliqua vivement qu'il n'avait rien à excuser.

Néanmoins, Bertrand, en peu de mots, rappela l'affreux malheur qui plongea la pauvre enfant dans un deuil éternel.

— Depuis l'aventure de la caverne, ajouta-t-il, et sa rencontre avec votre courageux ami, elle ne veut plus démordre de l'idée fixe qu'elle a d'avoir retrouvé son cher Ludovic.

Robert écouta sans qu'aucune trace d'étonnement ou d'émotion extraordinaire se trahît sur ses traits. Cela parut l'intéresser uniquement à cause de l'héroïne qu'il avait devant lui, mais pour aucune autre raison.

Ce fut la réflexion que fit Rorick à part lui.

Deux heures s'écoulèrent rapidement à parler de mille choses différentes. Chaque fois que la conversation revenait à son ami, Robert la détournait habilement, comme sans effort.

Bertrand en fit aussi la remarque.

— Comment se fait-il, dit Hélène, que vous, un Français d'Amérique, vous ayez rencontré cet ami, qui est Lorrain ou Alsacien, me dit-on ?

— Madame, répondit Robert sans s'embrouiller le moins du monde, je vous dois cet aveu : c'est grâce au travers de notre temps ! De nos jours, vous le voyez bien, les hommes naissent avec tant de jambe qu'on les rencontre toujours quelque part hors de chez eux. Ce n'est pas que je veuille les en blâmer, puisque c'est grâce à ce défaut que je partage, qu'il m'a été donné de rencontrer en Amérique, de connaître et d'estimer ce brave Ludwig. Mais une chose vous paraîtra surprenante : sans me trouver la moindre envie de me fixer ici, voilà que je reste en France, pendant que mon ami s'en retourne dans le Nouveau-Monde.

Stéphanie, dont les traits étaient déjà si pâles, blémit encore.

— Il aime donc bien les rochers, votre ami ? dit-elle ; les rochers désolés et la mer sauvage ?

— Qu'est-ce, Mademoiselle, qui vous le fait supposer ?

— L'acquisition qu'il a faite : ce château qui regarde les falaises morne, l'Océan... et cet abîme affreux !

— Je ne sais si des raisons secrètes l'y ont déterminé.

— Oh ! gémit Stéphanie.

— Mon ami, poursuivit Robert, aime beaucoup les falaises ; il ne se lasse jamais d'admirer l'Océan. Kertugal l'a conquis par sa beauté sauvage. Quand l'autre jour nous croisâmes dans ces parages, il fit longer la côte. Pas un nuage n'apparaissait dans le ciel, pas l'ombre d'un grain à l'horizon ; une légère buée reposait sur l'onde, alors unie comme une glace, et le soleil éclairait les falaises qui semblaient s'animer sous le feu vivifiant de rayons printaniers. Je me trouvais auprès de Ludwig qui, à un moment donné,

se découvrit ; je ne sais s'il murmurait alors une prière ; mais des pleurs roulaient de ses yeux, des soupirs étouffés expiraient sur ses lèvres. Je lui pris la main, et cette main tremblait.

— Robert, me dit-il, je t'en prie, qu'on mette un canot à la mer.

Je m'en occupais moi-même. Il m'y fit monter avec deux hommes et, après des recommandations pressantes, il me fit déposer à terre. Lui se rendit à Brest pour régler des affaires importantes. De retour, et longeant de nouveau cette côte, il se plut à cotoyer de plus près les falaises, à en relever les singularités si pittoresques; je l'ai retrouvé au *Faucon-Gris*, où il me donna des ordres nouveaux. Il passa la nuit chez le notaire et le lendemain il retournait à son bord pour regagner New-York.

Je répète que mon ami quitta ces lieux avec un grand regret. Je dus le rassurer, lui faire force promesses. Il était déjà descendu dans le canot qu'il s'attardait encore, regardant obstinément la falaise et plus loin, le village. Enfin, se faisant violence, il saisit la rame et s'éloigna.

— Pourquoi, Monsieur Robert, dit Stéphanie, souffrait-il ainsi en quittant ces lieux ?

— Il ne l'a point dit.

— Il n'en laissa rien connaître ?

— Mais, Stéphanie !..., interrompit encore Bertrand.

— Laissez-la m'interroger, monsieur. Mon ami est digne de beaucoup d'intérêt.

— C'est vrai, Monsieur Robert. Vous lui écrirez que son départ me fâche.

— Pourquoi cela, mademoiselle !

— Il a eu le temps d'acheter un château et pas une minute pour nous revoir.

— Il ne recommencera pas, mademoiselle, je me porte garant pour lui. En attendant, agréez ses excuses : il le fallait.

— Vous connaissez M. Ludwig depuis longtemps ? demanda encore Stéphanie.

— Depuis trois ans.

— Trois ans ! Et vous l'avez rencontré en Amérique ?

— Oui, mademoiselle.

— Il habitait ce pays auparavant ?

— Non. Il venait...

— D'où venait-il, Monsieur Robert ?

— De France. Il a écrit des mémoires ; et, à ce propos... j'ou-

bliais de le dire : pour lutter contre l'ennui des longues traversées, nous lisions ensemble quelques feuillets de son journal. C'est qu'en maints endroits notre vie s'y mêle et s'y confond. Il m'a quitté si brusquement que je n'ai pu lui rendre une partie de ses mémoires que j'avais voulu relire.

Stéphanie regarda Robert et murmura avec un regard où se lisait une prière :

— Est-ce beau ?

— Cela m'intéresse toujours, dit Robert ; mais l'amitié me rend mauvais juge, je le crains. Je parie que pour vous, par exemple, mademoiselle, l'attrait du récit serait moins attachant.

— Pourrai-je ?... ajouta-t-elle timidement.

— Stéphanie ! fit Bertrand avec sévérité.

— Excusez-la, monsieur Bertrand, fait Robert ; je l'admire, bien loin de la blâmer. Les aventures de mon ami sont honnêtes et touchantes ; leur lecture, ici, sera un bienfait. Voici le *journal de Ludwig*. Lisez-le, monsieur Bertrand, ajouta-t-il, à voix basse, avec prudence. Vous me le rendrez demain.

Robert se retira.

XII

Journal de Ludwig

Le soir même tous se trouvaient réunis dans un salon spacieux, somptueusement meublé, où les vingt lumières d'un lustre magnifique se répétaient et se multipliaient dans des glaces splendides.

Il y avait quelque chose d'inaccoutumé dans cette mise en scène. Bertrand laissait entendre qu'il voulait ainsi honorer l'aimable étranger dont on allait lire les aventures.

Stéphanie, penchée en avant, ne quittait pas son père des yeux. Elle entendait les battements de son cœur et ne respirait qu'avec effort. Qu'attendait-elle ? Tout et rien ; elle était émue, profondément émue ; elle tremblait d'espérance, de crainte, et ne savait pourquoi. Il y avait dans ce pli que tenait Bertrand une force effrayante qui la fascinait, l'anéantissait.

— Eh bien ! voyons, dit Bertrand.

Il tenait le pli, dont il brisa le cachet, écarta l'enveloppe lentement.

Il régnait autour de lui un silence profond.

Stéphanie était plus pâle qu'à l'ordinaire, son œil restait immobile et Constance, l'infortunée, redevenue indifférente et distraite,

laissait, sans doute, errer encore sa pensée sur les falaises ou courir sur la grève pour scruter les flots.

Le *Journal* était une sorte de registre fort maltraité par l'usage et le temps, usé, noirci à force d'avoir passé dans les mains.

Bertrand le tourna, le retourna, puis l'entr'ouvrit pour y jeter un regard rapide.

Un cri lui échappa au même instant.

— Qu'est-ce donc? demanda Rorick.

— Mon père! Oh! je vous en prie! supplia Stéphanie: dites-moi que je ne me suis point trompée.

Bertrand regarda la femme de Rorick avec une indéfinissable compassion et, comme en lui-même, murmura:

— Pauvre mère! elle ne saura rien et ne comprendra pas!

— Lisez! lisez!

— Lisez-donc, Bertrand, insista Rorick.

Bertrand mit un doigt sur sa bouche pour commander l'attention, le silence et, se tournant alors vers Rorick, il lui dit:

— Ce jeune étranger est un bien noble cœur. Il s'est sacrifié pour nous mettre entre les mains, je l'espère, la vie et la santé de Constance. Essayons! Tirons du bonheur qui nous revient tout le fruit qu'il peut porter.

Se tournant vers la pauvre folle.

— Constance! dit-il.

— Bertrand? répondit-elle.

— Ecoute.

— Je cause.

— Avec qui?

— Ne vois-tu pas cette forme gracieuse et légère? ne vois-tu pas l'ombre de mon Ludovic qui gémit dans la caverne et se promène sur les flots? Je l'appelle. Il ne vient pas.

— Il viendra.

— Qui l'a dit?

— Lui-même.

— Lui! Comment? J'aime la grève déserte, l'orage qui gronde et les vents qui sifflent; j'aime les flots... Ah! que je voudrais habiter la vague errante.

— Ecoute, Constance, ce que je vais vous lire.

— Si ce n'est pas Ludovic qui parle!

D'un ton lent et grave, appuyant sur chaque mot, scandant chaque syllabe en dévisageant la malade, Bertrand commence ainsi sa lecture:

— « *Journal de Ludovic de Beaurepaire.* »

— De mon fils ! s'écria Rorick, il n'est pas mort !

— Il vit ! criait Stéphanie debout, rayonnante. Il vit donc !

— Mais silence donc ! intervient Constance, froide et tranquille. Puisque c'est lui, écoutons ce qu'il va dire.

Bertrand s'arrête et regardant Constance fixement, il songe à ce qu'il devait faire.

— Essayons, dit-il à Rorick. Il y a des chances sérieuses.

Il jette un regard avide dans tout le journal. Ses traits à mesure s'animent et son œil brille déjà de joie, d'espérance.

— Lis donc, insiste la mère déjà impatiente.

— Si tu lisais cela toi-même, dit Bertrand ; tu sais bien que Ludovic n'est pas mort.

— Sans doute, répondit Constance.

Elle prend alors le journal de la main de Bertrand.

L'émotion de tous était à son comble. On toussait, on se mouchait, on dérobait des larmes.

Et Constance calme, impassible comme un marbre glacé, lit à haute voix :

« *Journal de Ludovic de Beaurepaire.* »

Elle dépose le registre sur la table et, comme si elle avait cherché à ramener dans sa pensée des souvenirs déjà lointains, elle fait observer que c'est bien le nom de son fils et que c'est là aussi son écriture :

— Que va-t-il nous apprendre ? fit-elle.

« Me voilà à bord de l'*Ariane*, vapeur américain, en route pour l'Amérique !

Peu à peu la ligne bleuâtre qui figure la terre s'est effacée de l'horizon. Quand reverrais-je la France ? Comment consoler ma mère, comment apprendre à mon père que je vis encore et tout ce qui m'arrive aujourd'hui. Que devient Stéphanie !

Je vais confier mes pensées à ce papier que je leur enverrai à la première escale.

Le capitaine Maurice Jackson commande le navire. C'est un Yankee d'un caractère étrange et terrible parfois : un flibustier ! On le craint à bord. La vie d'un homme ne pèse guère dans sa bouche, non plus dans sa main.

Il daigne me donner du papier, de l'encre. Je souffre ; ma tête est en feu et mon estomac fait d'horribles efforts ; on appelle cela : *mal de mer*. La mer est mauvaise, le roulis et le tangage insupportables.

Il n'y a, en ce moment, à mes yeux, d'êtres plus prodigieux que moi-même ; je vis encore, voilà ce qui m'étonne. Je vais rassembler mes souvenirs pour vous dire, ô ma mère, comment cela a pu se produire.

J'étais sur la falaise, regardant un yacht qui sombrait et les efforts que faisaient des naufragés.

Quand tout disparu, je m'approchai jusqu'au bord de l'abîme... Je ne sais ce que j'espérais pour les malheureux. Alors, entre deux rafales furieuses, j'entendis clairement une voix. J'essayai de descendre, insensé, vers le gouffre béant. J'étais suspendu entre ciel et terre, incapable d'avancer, hors d'état de revenir sur mes pas, perdu ! Stéphanie m'appelait pour m'encourager ; je levais la tête ; mais ma main glissa sur le roc, je roulai dans le gouffre. Après, que s'était-il passé ? .... »

Constance s'arrête, déjà pensive et toute émue. Le drame se répétait sous ses yeux ; elle en revoyait tous les détails, dont le moindre était encore saisissant. Elle gémit. Ceux qui l'écoutaient n'osaient souffler mot, mais ils pleuraient d'attendrissement ; Stéphanie redoublait d'efforts pour maîtriser son émotion, pour étouffer ses sanglots.

Bertrand observait la mère de Ludovic et son front paraissait s'éclaircir en la contemplant.

— Continue, dit-il doucement.

« .... *20 novembre 187* .... — Où étais-je ? Je ne m'en rendais point compte. J'avais certainement dû perdre le sentiment de la vie. Ce ne fut qu'insensiblement, comme au sortir d'un sommeil profond, lentement dissipé, que je revins à moi. La première sensation que j'eus fut un froid pénétrant par tout le corps, et il me sembla être emporté dans un tumulte effroyable au milieu d'un tourbillon de vent et de pluie, vers un vide inconnu, mystérieux et terrible.

Je tremblai. Les yeux clos, je souhaitai voir finir ce rêve. Mais le bruit persista. Je ne me sentis point brisé ; la tête me tournait ; j'avais le vertige. Je ne sais comment finalement j'ouvris les yeux, ce fut la fin de mon épouvante, de ce cauchemar affreux. J'étais mouillé jusqu'aux os et mon malaise venait, je le suppose, de l'eau de mer que j'avais absorbée lors de ma chute.

J'étais couché sur la roche nue, dans une nuit sombre, au fond d'une caverne. Des flots écumants bondissaient jusqu'à moi. Ins-

tinctivement je m'éloignai, en me traînant devant la vague menaçante ; je heurtai alors une masse confuse d'où sortit un soupir.

Je m'arrêtai ; et sans savoir pourquoi, déjà je reculai. Mes yeux, se faisant peu à peu à l'obscurité, je crus distinguer des formes humaines gisant à terre.

Je m'approche de nouveau en rampant, me soulève péniblement; car, tout mon corps était endolori ; je regarde de plus près et je m'aide de la main pour mieux me convaincre. Je ne me trompais pas : c'étaient deux êtres humains ! Mes souvenirs revenant et, pensant aux naufragés, je crois être en face d'eux. Vivaient-ils du moins ! Je m'efforce de m'en rendre compte : je reconnais que j'ai devant moi un homme et une femme ; les naufragés à n'en plus douter.

Cherchant encore et me demandant surtout comment je pourrais bien leur venir en aide, les rappeler au sentiment de la vie, je me hâtais de réunir des herbes marines, des algues desséchées; en les entassant contre la paroi la plus reculée, je comptais traîner les malheureux jusque là pour les mettre du moins hors de l'atteinte des flots. Comme je m'occupais ainsi, machinalement, tant j'étais accablé ou troublé, ma main heurte un corps raidi, une face glacée. Secoué d'un tremblement subit, je me penche pourtant en avant et je discerne un cadavre tout ensanglanté ; un second git à deux pas et un troisième m'apparait affaissé par le travers des deux autres : l'un avait le crâne fendu, l'autre portait au flanc une blessure horrible, le troisième, tombé à la renverse les jambes repliées et les mains tordues dans une convulsion suprême, ne portait pas la trace apparente du mal auquel il avait succombé. Tout à l'entour je pouvais relever les vestiges d'une lutte acharnée. Le sang répandu, délayé dans l'eau qui suintait de la roche, paraissait ruisseler encore des plaies béantes...

J'ai appris depuis que les morts étaient trois naufrageurs qui, ayant butiné sur l'épave, avaient suivi les naufragés jusque dans la caverne avec l'intention de les dépouiller. Une lutte terrible s'engagea. Le naufragé, doué d'une force surhumaine et, dans cette circonstance, la rage ayant doublé sa vigueur, d'un coup de la hache d'abordage qui ne le quitte jamais, fendit la tête de l'écumeur qui l'assaillit le premier ; d'un coup rasant, formidable, il brisa les côtes au second qui accourait à l'aide de son complice, et il abattit le dernier qui battait en retraite d'une balle au cœur ; puis, épuisé lui-même tant par l'émotion que par cet effort suprême, il s'affaissa à côté de sa compagne qui ne donnait plus signe de vie.

Ce naufragé vaillant s'appelle Maurice Jackson : il est capitaine au long cours de profession, flibustier à l'occasion et il commande l'*Ariane* qui m'emporte vers le Nouveau Monde. Sa compagne se nomme Marguerite Lynch et elle peut avoir vingt ans.

Stupéfait, je m'étais reculé jusqu'au fond de la caverne, ne sachant plus que faire ou devenir dans ce milieu effroyable, parmi ces morts et ces êtres défaillants.

Cependant, peu à peu le naufragé recouvrait ses sens. Je le vis bientôt se soulever, rouler autour de lui des yeux hagards, se soulever péniblement sur le coude, s'asseoir enfin, attirant sur ses genoux la tête de Marguerite. Se penchant vers elle, il l'appelle d'une voix farouchement angoissée.

Elle ne répondit point ; mais, moi, soulagé d'une indicible frayeur, je poussai un soupir.

Il tressaillit et, se tournant péniblement vers moi :

— Je t'oubliais, mon garçon. Suis-je resté longtemps sans mouvements ? Et toi-même comment te trouves-tu ?

— J'ignore ce que je suis devenu moi-même depuis ma chute dans la mer. Je m'éveille trempé jusqu'aux os et transi de froid.

— Par où es-tu venu jusqu'ici.

— Je suis tombé de la falaise en voulant me porter à votre secours.

Je racontai alors le naufrage auquel j'avais assisté, notre arrivée sur la falaise, ma tentative, mes efforts, ma chute enfin.

— J'étais là, dit-il. Je vis cette chute. Il me restait assez de force pour tenter un dernier effort et te sauver. Je t'ai amené ici où j'eus à subir presque aussitôt un assaut furieux. Vois ce que sont devenus les agresseurs.

D'un geste méprisant il montrait les cadavres.

— Regarde maintenant la mer, ajouta-t-il. Est-elle toujours démontée et la tempête dure-t-elle encore ?

— Le ciel est d'azur, dis-je, et l'Océan est apaisé.

— La nuit doit être proche. Il faut songer à nous tirer d'ici. Peux-tu, mon garçon, tenir debout ?

— Je ne suis point blessé !

— Réunis ces mousses, ces broussailles, toutes ces herbes de la Saint-Jean et autres que le vent a entassées autour de nous : du feu ! La marée est basse et si la mer revenant nous retrouve là, nous sommes perdus.

Je me hâte pendant que lui-même s'empressait auprès de sa compagne qui s'étire enfin et gémit.

Alors, un cri rauque échappe au naufragé ; un cri qui m'effraie

bien qu'il vibrait d'une joie indicible, mais qui me paraît sauvage tant était rude son explosion soudaine.

Mais elle, sans ouvrir les yeux, dit :

— Maurice !

— Marguerite ! répond-t-il ; oh ! chère Marguerite, tu vis donc ! que le ciel en soit béni.

— Maurice ?

— Que veux-tu ?

— En quel enfer sommes-nous donc ?

— En sûreté pour le moment.

— Ici ? Je ne puis le croire... ; que j'ai froid !

Les herbes et les mousses s'amoncelaient. Maurice tire des allumettes d'une boîte en fer blanc hermétiquement close. Il me les passe ; et bientôt une flamme pétillante montait vers la voûte de la caverne au milieu d'une colonne de fumée, que le vent à mesure chassait loin de nous.

Tandis que j'étais affairé de cette façon et paraissait ne rien entendre, ni rien voir, la jeune femme disait à son compagnon, sans daigner ouvrir les yeux et sans se douter encore de ma présence :

— Maurice !

— Marguerite, tais-toi, murmure-t-il !

— Pourquoi me taire ! Je veux vous dire...

— Je sais tout, ne dis donc rien.

— Je ne veux pas que vous m'entraîniez loin de Fernand et que vous m'enleviez à mon père ! Je dois le dire, et vous devez l'apprendre, je ne le veux pas, jamais j'y consentirai.

D'un mouvement brusque le naufragé repousse loin de lui la pauvre femme, dont la tête retombe lourdement sur le roc.

Je devinais le drame poignant, dont une scène pénible se déroulait sous mes yeux ; je comprenais en même temps que ma présence devenait importune ; que la surprise de ce secret me rendait pour le moins gênant.

Je m'efforçais de paraître étranger à tout ; mais, aux lueurs du foyer que j'entretenais fièvreusement, j'observais discrètement mes personnages.

Maurice s'était reculé de trois pas et, redressé fièrement comme un pirate héroïque qu'un artiste complaisant allait immortaliser dans un marbre altier, il regardait sa victime les bras croisés sur sa large poitrine, alors soulevée par une rage rentrée, hatelante. Son front était plissé ; son visage, farouche ; son œil étincelant ne quittait l'infortunée que pour se reporter sur moi.

Cet homme délibérait. J'avais le pressentiment qu'il agitait en lui le sort qu'il allait me faire.

Moi, je baissais les yeux ne sachant où reposer mon regard qui n'osait interroger l'homme en fureur, ni s'apitoyer sur la femme, et que l'épouvante empêchait de fixer les cadavres grimaçants qui gisaient à mes côtés. Ma situation devenait de plus en plus critique.

Alors, l'œil froid de Jackson m'enveloppe d'un regard farouche; et, tout en me fixant pour surprendre mes pensées, il dit lentement d'un ton dur, mais d'une voix saccadée, légèrement étranglée :

— Tu as parlé, malheureuse, sans m'écouter ni rien céder ; tu as tout dit, et tout en un mot. Tu peux poursuivre maintenant, sans me compromettre davantage et sans rien changer à mes résolutions.

Je frémis à ces mots : quelles étaient donc ces résolutions déjà immuables et quels besoins impérieux les avaient sitôt inspirées ?

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

15 avril 1902.

Depuis quinze jours, si le citoyen français est accessible à la vanité, il doit être fier de lui-même et parfaitement heureux. On dit de lui toute espèce de bien : celui qu'il mérite, celui qu'on lui suppose et celui dont on le gratifie sans causes précises, à seule fin de le convaincre d'idées qu'il partage ou ne partage pas, mais qu'on lui veut faire épouser, ne fut-ce que la durée d'un scrutin ; c'est-à-dire, l'espace d'un matin ; exactement la durée de la vie que le poète moraliste prête à la rose. Après, l'élu se charge de penser pour l'électeur berné et de n'en faire qu'à sa tête, c'est l'inévitable réveil troublé, le mal aux cheveux de ce pauvre électeur qui ragera ensuite quatre années durant, jusqu'à ce que le député besogneux redevienne flatteur et le trompe encore avec la même désinvolture, hélas ! aussi avec le même succès. C'est la destinée du suffrage universel qu'on pipe de toute façon ; à qui on fait élire les préférés du camelot ou de l'administration par divers moyens qu'un confident du *Temps*[1] vient d'exposer et par

1. Voici comment le *Temps* parle de l'entrepreneur en élections, ce fonctionnaire public, indispensable, dit-on :

Sous la République, le peuple est roi — chacun sait ça... — Pourquoi ne chercherions-nous pas à pénétrer l'art de capter le suffrage universel ? Le moment est bien choisi, puisque nous sommes à la veille de la « grande consultation nationale ».

Il ferait preuve d'une naïveté d'autant plus exemplaire qu'elle est plus rare, l'électeur qui se figurerait que les partis politiques et les candidats, après avoir exposé leurs programmes, dénoncé « le péril financier », ou célébré « la prospérité croissante » du pays, attendent dans un recueillement respectueux, la sentence du maître !... Pauvre peuple français ! Il n'échappe pas au sort commun des souverains : lui aussi, on le trompe. Non seulement on l'étouffe sous les fleurs fanées de la rhétorique politicienne, mais on le prend par la main, on le mène, on le traîne tout étourdi au scrutin et, d'un coup de pouce, on substitue souvent la souveraineté de l'intrigue à la souveraineté populaire...

Tous les candidats n'opèrent pas eux-mêmes, et leur apathie ou leur inexpé-

d'autres moyens qu'un entrepreneur d'élections législatives n'exposerait pas pour garder intact le monopole d'une industrie délicate et rare. Par exemple, nous en indiquerons un, que personne ne contestera, parce que nous pourrions citer des communes, des noms, des faits, qui sont plutôt de *hauts faits* que l'administration naturellement ne condamne jamais. Nous sommes dans le Midi, au milieu des montagnes, parmi une population pour tout le reste charmante, mais en cela sans scrupule. Les communes ont chacune : disons mille habitants.

Toutes proportions gardées, il y a sur ce nombre **400** électeurs

rience a donné naissance à un personnage important et très *modern-style* : nous avons nommé l'agent électoral.

Il y a agent électoral et agent électoral. Nous ne nous arrêterons pas au membre de comité qui signe les affiches, prononce le panégyrique du candidat au Café du commerce, va l'attendre à la gare, loue les salles de conférence, flétrit dans les meetings le règne du favoritisme et finit dans la peau d'un receveur buraliste. Non, cet agent électoral, souvent convaincu, sert son parti à la mesure de son ambition, « travaille » pour les autres et pour lui-même : sa figure trop connue manque d'originalité.

Mais il existe un autre agent qui, apte à suivre la société en son évolution, a compris qu'entre le candidat et le corps électoral il y avait place pour une industrie. Celui-ci n'a pas l'ambition modeste. Il n'attend pas de l'homme politique les palmes académiques ou la fonction de tout repos. Il fabrique un candidat, un député, un conseiller municipal, le lance dans la circulation et ne s'occupe plus de lui. Il passe à un autre. Il est entrepreneur d'élection. C'est un personnage considérable, et si l'histoire ne lui accorde pas sa place, il s'en console par avance en vivant aux dépens de ceux qui lui devront la leur.

Je suis allé rendre visite dernièrement à l'un de ces industriels....

— Les affaires, me répondit-il, eh ! mon Dieu, pas fameuses. Ah ! nous ne verrons pas renaître le boulangisme. On ne peut pas vivre deux fois de pareilles époques. C'était le bon temps. Un candidat venait vous trouver : « Un tel, je veux être député, voilà 50,000 francs, je m'en rapporte à vous. » Ah !... Aujourd'hui, leur argent, ils le portent aux Ligues. Nous sommes tués par la Ligue...

— ... Ladite ligue aurait pu s'adresser à vous ; elle doit employer des agents électoraux ?

— Bien sûr, elle en emploie, seulement ce ne sont pas « des gens du métier » ; ce sont des affiliés, des « comiteux » inexpérimentés qui ne connaissent pas comme nous l'art de mener une campagne, de séduire l'électeur, de faire acclamer le député, d'effarer l'adversaire. Ils gaspillent leurs forces et leur argent... Vous ne croyez certainement pas que je vais vous dévoiler les secrets du métier ; il ne peut nourrir son homme qu'à la condition de rester ignoré. Néanmoins je consens à vous exposer les grandes lignes de la statégie...

La circonscription — rurale de préférence — étant choisie, je réunis mon personnel parisien, cinquante camelots que je divise en deux sections : les « bourgeois » et les « prolétaires ». J'habille les premiers au Temple. Pour 25 francs

inscrits, ce qui est déjà invraisemblable ; et 450 votants, ce qui l'est encore plus. Mais ce qui tient du prodige, c'est que nombre d'électeurs votent par exemple contre le candidat ministériel, alors qu'invariablement il n'y a qu'un seul vote contre lui, constaté au dépouillement. Cela laisse à chaque opposant la confusion d'être seul de son avis, ce qui l'amènera peut-être à s'amender dans la suite. Serrons le sujet. Le nombre d'électeurs inscrits est exagéré, pourquoi ? Parce que la liste n'a pas été expurgée. Là-dedans figurent des absents sans esprit de retour, et inscrits en d'autres lieux ; des défunts depuis, parfois deux lustres d'années, et ce sont

j'achète à chacun d'entre eux une redingote ou une jaquette de couleur foncée, un pantalon gris, un chapeau haut-de-forme ou melon (3 fr. 60), une paire de bottines et des chaussettes, car ces gaillards manquent de tout. Les autres gardent leurs nippes. Les premiers, choisis parmi ceux qui ont le plus de bagout, parcourront la campagne, se feront commis-voyageurs, représentants de commerce, colporteurs ; bref, sous un prétexte quelconque, ils s'introduiront dans la chaumière du paysan et vanteront les mérites de mon candidat. Si, au cours de la conversation, l'électeur laisse percer un désir, ils me le transmettront et, suivant le cas, on lui donnera satisfaction avant ou après le vote. Les camelots prolétaires feront de la propagande dans les cabarets. Ils chanteront eux aussi les mérites du candidat, à moins que l'esprit de la circonscription nécessite le « grand jeu ».

— Qu'appelez-vous le « grand jeu » ?

— Voilà. Si l'électeur est malin, les discours de ces beaux parleurs « qui ne sont pas du pays » l'induiront en défiance. Alors, pour ne pas éveiller ses doutes, j'envoie en même temps au cabaret bourgeois et prolétaires. Ceux-ci font des discours anarchistes, annoncent comme prochaine, la socialisation, menacent de tout piller, terrorisent le paysan. Un camelot bourgeois leur donne la réplique. Il flétrit l'anarchie, se prononce pour le maintien de la propriété individuelle, blâme le gouvernement qui autorise les menées révolutionnaires et termine en affirmant que la France a besoin d'hommes d'ordre et d'énergie... comme mon candidat. Cette propagande objective a l'avantage de produire sur le paysan une sensation profonde qui subsiste au jour du scrutin. Pour ce « travail » assez délicat, mes hommes reçoivent 5 francs par jour et ont leurs frais payés.

Même méthode dans les réunions publiques. Si le candidat est combattu, les camelots interrompent, sifflent, aboient quand le concurrent est à la tribune. Ils applaudissent quand nous parlons. Enfin, lorsque le meeting menace de tourner à notre confusion, ils suscitent une bagarre, empêchent ainsi le vote d'un ordre du jour en faveur de l'adversaire et, le lendemain dans nos journaux, nous accusons ses amis d'avoir troublé la réunion.

— Vous avez donc des journaux spéciaux ?

— Pardieu ! Ainsi, dans la campagne dont je vous parle, comme l'affaire valait la peine, j'avais fondé un journal périodique de *chaque opinion*.

— De chaque opinion ?... Je ne comprends pas.

— Vous allez voir. Muni de celui de mes journaux qui était clérical, appelons-le, si vous voulez, « la Sainte-Epine », je me présentais chez les curés de la cir-

là d'autres absents dont les velléités électorales sont plus discutables encore. Et vous croyez que cette absence de conviction chez ces électeurs dispersés dans la vie et même dans le trépas embarrasse quelqu'un ?

Personne. On vote pour cette collectivité muette, résignée, et, ce qui mieux est, ces bulletins complaisants ont assuré la majorité à plus d'un ministre aujourd'hui encore très satisfait, et sans remords.

Ce qui nous fait conclure qu'il faut surveiller les listes et les scrutins, que nos amis doivent figurer dans les bureaux, coopérer au dépouillement des urnes, revendiquer leur part à la peine pour mériter leur droit à la vie politique qu'on leur conteste, qu'on leur dérobe ou qu'on leur vole.

Mais l'amour de leurs aises ; la crainte de quelques horions font qu'ils restent à l'écart durant la mêlée et qu'ils y sont relégués après la bataille et c'est justice.....

conscription. J'aiguillais la conversation sur la lutte électorale et je hasardais un discret éloge de mon candidat. Il était justement combattu par un vieux journal quotidien ultra-clérical et monarchiste. Aussi, le bon curé arrêtait-il mon panégyrique aux premiers mots :

— M. X... ? Mais c'est un athée, un franc-maçon ! s'écriait-il.

— Quelle erreur ! répliquais-je. Lisez son journal.

Et dépliant ma propre feuille, je montrais au prêtre la « Sainte-Epine » portant en exergue cette devise : « Dieu et mon roy ! »

La contre-partie se jouait chez les notabilités libre-penseuses où j'envoyais un de mes collaborateurs :

— M. X... ? Mais c'est un clérical avéré, un jésuite de robe courte !

— Peut-on dire !

Et, exhibant la « Voûte d'acier », organe de la démocratie rationnelle et anticléricale, mon envoyé prouvait à M. Homais que mon candidat devait être le sien.

— Et lui, le candidat, demandai-je, qu'était-il ?

— Il était millionnaire !

Maintenant, le fabricant de députés étant en verve, il m'explique le « truc » du faux candidat qui divise les voix et ne se présente aux électeurs que pour vendre leurs suffrages au plus offrant enchérisseur.

Il m'indique encore la façon de « faire » un candidat malgré lui. C'est bien plus difficile que de « faire » un député. Un groupe de compères se rend auprès de cet homme, qui naturellement doit être riche, et, au nom des notables du quartier ou de la ville, l'adjure de poser sa candidature. Quoique flattée en son amour-propre, la future victime résiste parfois. Alors, on allègue les intérêts sacrés de la patrie, de l'armée, de la République, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture. Ebloui de sa compétence universelle, ahuri par l'explosion de cette popularité insoupçonnée, le millionnaire cède, et le tour est joué. La délégation était composée de l'entrepreneur d'élections et de ses acolytes !...

Cependant, comme nous l'avons déjà constaté dans notre précédente chronique, le gouvernement est perplexe, et il le devient chaque jour davantage. Les rapports que lui adressent préfets et sous-préfets sont unanimes à constater l'extraordinaire défaveur des ministériels : radicaux et socialistes. Il suffit qu'on dénomme un candidat *ministériel* pour que le vide se fasse autour de lui comme autour d'un teigneux ou d'un pestiféré. C'est un signe des temps et un présage pour l'avenir.

Il faut avouer qu'une singulière fatalité fait que si l'électeur réellement épris de justice, de liberté sociales, s'égare demain jusqu'à choisir encore son député, c'est-à-dire son chargé d'affaires, parmi ses pires ennemis, il n'aura qu'à s'en accuser lui-même et à prendre ensuite son mal en patience.

En dehors de la frénésie que les ministériels à tout faire ont apporté dans l'exercice tyrannique du pouvoir au dedans, il nous est permis, en effet, de constater ce dont leurs congénères sont capables au dehors. Nous venons d'assister hier, avec quelle poignante horreur, aux excès des révolutionnaires de Catalogne, aux saturnales de Barcelone qui, sans doute, n'avaient rien d'inédit pour nous, bien que leur retour ne paraisse à personne désirable dans l'avenir ; de pareils excès éclatèrent en Italie, et bouleversent aujourd'hui la Belgique.

Les socialistes belges veulent conquérir le suffrage universel, dont les socialistes français font déjà un si bel usage, et comme la majorité conservatrice résiste, refuse, les *gueux* désertent l'atelier, l'usine et les mines ; ils descendent dans la rue et se ruent contre le passant, contre l'habitant ; s'attaquent à la police, à l'armée, et versent le sang, en prodiguant le leur..... L'Égalité ou la mort ! c'est leur devise.

Il est peu probable que l'électeur français qui connaît la désillusion du suffrage universel et qui, étonné et confus des excès qu'on peut commettre à la recherche d'une licence dont le peuple ignorant abuse sans le savoir tout comme le bourgeois gentilhomme faisait de la prose, ne fasse enfin un sérieux retour sur lui-même et ne tente un effort décisif pour sortir le char de la Patrie de l'ornière profonde où il est enlisé.

Ce qui l'aidera dans cette tentative de sauvetage social, ce n'est pas seulement la néfaste politique du ministère Waldeck, les impôts nouveaux, le déficit, l'emprunt, les menaces contre la propriété, contre la famille, ou la suppression de la liberté des consciences ; ce sera encore et surtout uniquement, parce que c'est le

dernier incident, la perturbation apportée dans le travail par la loi Millerand-Colliard et les grèves qui en résultent sur tous les points du territoire.

L'ouvrier d'ordinaire n'est pas un fainéant. Il sait que toute peine mérite salaire, mais il se rend compte aussi que le salaire comporte un suffisant labeur. Il travaille, c'est sa destinée; exige une juste rémunération, c'est son droit ; et il désire que cette rémunération réponde à ses besoins, ce n'est pas excessif, si ces besoins sont limités, honnêtes. Sur ces bases il calcule l'effort à produire pour atteindre l'aisance, et avec la liberté du travail suffisamment rétribué il y parvenait souvent. Mais voici que les docteurs ès-socialisme, philanthropes d'occasion, décrètent que le travail des femmes et des enfants doit être limité et que si le travail des hommes est coordonné avec celui des femmes, ce qui est très répandu, il fallait également limiter la durée du travail de ces hommes. La journée de 12 heures était générale jadis; elle fut ramenée à 11 heures et on en était là quand les législateurs socialistes décidèrent que pour les susdites catégories de travailleurs la durée de la journée devait être désormais de 10 heures et demie, pour être abaissée dans deux ans à 10 heures.

Ils oublièrent, bien entendu, de décréter quelle devait être en ce cas l'attitude des patrons. On espérait que ceux-ci se débrouilleraient avec les ouvriers, et qu'ils se plieraient à leurs exigences.

Mais le travail national subit l'inéluctable loi de la concurrence internationale aussi bien que régionale. Et comme on ne peut payer des salaires sans exiger un travail équivalent, les patrons, à regret, durent réduire les salaires en proportion de la diminution que le législateur apportait dans la production. Cette diminution des salaires troublait l'économie des ménages, tout comme la réduction de la production troublait l'économie de l'usine et faussait le tarif des produits. L'ouvrier voulait bien travailler moins, mais il exigeait de gagner autant ; le patron voulait bien payer autant, mais demandait qu'on produise comme auparavant, parce qu'autrement, c'était pour lui l'inévitable ruine. Or, parce que la loi interdit désormais de travailler plus longtemps et que la nécessité interdit de payer comme auparavant, voilà partout du tiraillement, des conflits, des grèves sans nombre, en lesquelles, fait sans précédent, ouvriers et patrons sont également victimes et mécontents.

Voilà pourquoi il y a tant de confusion dans les esprits à la veille même de la consultation du suffrage universel.

Nous osons espérer que, cette fois, les conservateurs ne feront

en aucun cas, pour aucune raison, alliance avec le *pire* ennemi pour faire pièce au *moindre* quelle que soit le démérite de ce dernier. On se rappellera que trop fréquemment, lors de la dernière épreuve électorale, nos amis ont préféré donner leurs voix à un radical, à un socialiste, plutôt qu'à un progressiste, à un opportuniste, soi-disant modéré quelconque dont on déplorait les défaillances tout en cherchant à s'en venger. Les conservateurs étaient en ce cas comme le cheval qui en voulait au cerf, et qui prit l'homme en croupe pour satisfaire son courroux. Le cheval fut servi à souhait..... mais aussi asservi. Est-ce que les conservateurs n'ont pas, en maints lieux, pris un radical ou un socialiste en croupe pour tomber un opportuniste?.... Est-ce que ce ne sont pas justement ces quarante ou cinquante mamelucks repêchés par leurs soins qui ont fait la constante majorité de Waldeck et lui ont permis de réaliser tant d'injustices et de commettre ce grand nombre de méfaits. Reste à savoir si on va recommencer.

Dans le domaine colonial de la France, rien de particulièrement anormal, si ce n'est une révolte de noirs au Congo qui a amené le pillage de plusieurs factoreries et le massacre des Européens qui trafiquaient en ces régions. C'est l'inévitable M. Grodet dont la présomptueuse confiance et la profonde ignorance des hommes et des pays confiés à lui, avait déjà coûté si cher à d'autres colonies qui est encore la cause de ces malheurs. Il avait dégarni la colonie de tous ses défenseurs sérieux et, par raison d'économie, avait remplacé les braves Sénégalais par des miliciens de nulle valeur et prompts à la fuite ou à la défection devant l'ennemi.

Ces troubles avaient été prévus par ceux qui en sont tombés les victimes ; le gouvernement, en effet, comme le ministre des Colonies furent prévenus dès octobre dernier par ces agents infortunés, que les tribus s'agitaient, que les Européens allaient être tous massacrés si on n'envoyait pas au plus tôt des renforts ; surtout disaient les malheureux, pas de miliciens qui ne valent *rien de rien*. On n'envoyait pourtant que cela, ou on n'envoya rien du tout, et de cette incurie nos compatriotes sont morts...

Nous avons dit ici quelle a été en Indo-Chine l'œuvre de M. Doumer, gouverneur général, rentré en France étant arrivé à fin de sa mission. M. Doumer est radical, mais patriote, et il est candidat. Il a déclaré que la France se comportait en vaincue, qu'elle devait relever la tête, agir, reprendre sa place et marcher à la tête des nations. C'est certainement notre avis et nous ne pouvons

qu'applaudir ces paroles. Il n'a pas fallu plus que cette patriotique déclaration pour que les radicaux ait contesté les mérites de M. Doumer, critiqué la valeur de son œuvre et la réalité des progrès qu'il a fait faire à notre empire Indo-Chinois. On le dit traître et rénégat, exclu du radicalisme : on le persécute ; c'est peut-être le plus bel hommage que puisse recevoir M. Doumer pour les services rendus à sa Patrie. Il était égaré parmi les internationalistes, les sans-patrie et les anarchistes ; on le repousse parce qu'il n'est pas comme son entourage : nous l'en félicitons et nous souhaitons qu'il puisse poursuivre son œuvre et servir encore la France avec l'intelligence qu'il a déployée et le dévouement dont il est capable. M. Doumer sera peut-être étonné que, équitables avant tout, nous lui devenions dévoués précisément pour les raisons qui écartent de lui ses anciens amis.

Il semble que la Turquie, peu satisfaite des arrangements pris par la France avec l'Italie en ce qui concerne la Tripolitaine, songe à en tirer profit ou vengeance. Ce serait pour ce motif, dit-on, que les *Senoussis* s'agitent et que les Turcs, au mépris de nos explorations et de nos conventions, occupent progressivement l'Interland de la Tripolitaine. Ils prétendent déboucher sur le lac Tchad, s'y installer de façon à ce que les efforts faits par la France pour réunir par le centre toutes ses possessions africaines resteraient sans effets. Voilà des bruits, confirmés par une certaine marche en avant et par l'occupation de certains territoires, ce qui mériterait des explications catégoriques. Nous doutons que M. Delcassé qui a si difficilement réparé en partie le désastre de Fachoda veuille laisser déchirer par les Turcs la convention franco-anglaise qu'il a négociée lui-même. Il saura demander les explications qui nous sont dues, obtenir le retrait des Turcs envahisseurs ; autrement il retournera à Mitylène... et fera bien.

Le départ de l'escadre française de Toulon nous avait surpris et nous en donnâmes les raisons diplomatiques. Il y en avait d'autres, il faut le croire, puisque de concert les marins russes et français ont fait leur apparition à Tanger à la grande stupéfaction de l'Angleterre, fort contrariée de voir la solidarité franco-russe s'affirmer de plus en plus dans la Méditerranée et jusque sous les canons de Gibraltar qui n'en imposent plus à personne. Cette démonstration significative à tous égards impressionnera pour le moins le sultan du Maroc au cours des négociations franco-marocaines pendantes, et elle apprendra au monde que si la flotte française agit

désormais de concert en Extrême-Orient avec la flotte russe, celle-ci se joint à la flotte française dans la Méditerranée pour la défense d'intérêts reconnus publiquement solidaires.

On se rappelle que le chancelier de l'empire d'Allemagne, comte de Bulow, s'est rendu en Italie et, comme incidemment, a conféré avec M. Prinetti, chef du cabinet italien. D'Italie le porte-voix de la Triple-Alliance s'est transporté à Vienne, où il a eu des entretiens prolongés avec l'empereur François-Joseph. M. de Bulow est un diplomate moins expansif que M. Delcassé. Il se laisse aussi interwiewer; c'est à la mode; mais au lieu de dire des vérités lourdes ou brutales, comme cela arrivait à Bismarck en confidence avec Henri des Houx; ou indiscrètes comme le fit M. Delcassé en coquetterie avec un correspondant italien; lui, comte de Bulow, conte des sornettes et se paie la tête de l'importun. Il parle de la pluie, du beau temps, des convenances d'autrui et de la sagesse de Dieu..., il néglige seulement de dire ce qu'il pense et ce qu'il fait et cela n'étonne que les autres et le journaliste en quelque sorte éconduit. Donc nous ne savons pas ce qui a été décidé à Venise, nous ne saurons pas ce qui se prépare à Rome. On dit le renouvellement de la Triple-Alliance assuré; on dit aussi qu'elle ne sera pas renouvelée; ou que si elle l'est il faudra que l'Allemagne mette de l'eau dans son vin; c'est-à-dire des concessions dans ses tarifs douaniers; autrement.....

En somme, il est parfaitement probable que la Triple-Alliance sera renouvelée; mais que sa pointe tournée vers la France et la Russie sera émoussée au lieu d'être aiguisée: le marché de la France réouvert à l'Italie vaut bien cette complaisance; et puis entre alliés unis par la seule raison, on dansera en rond esquissant des sourires déformés par la contrainte, mais jetant des œillades qui, comme l'Autriche, à la Russie, qui comme l'Italie, à la France; et l'Allemagne enfin à elle-même, comme toutes les coquettes d'ailleurs, qui, défrisées et fanées, ne veulent point croire aux injures du temps. Il faut que la maladie ou la mort leur fasse entrer cette vérité pénible dans la tête, et l'Allemagne, voyez-vous, ne se croit pas encore malade; donc ne la droguons pas.

Et venons au Transvaal, à l'Orange; puisqu'on parle de traiter la paix.

Depuis dix ans que nous tenons la plume ici et avons eu l'occasion de traiter périodiquement la question sud-africaine, pas une

fois et pas un instant nous n'avons manqué de signaler à nos lecteurs les événements graves qui se préparaient là pour l'empire britannique et les fortes raisons qu'il y avait de penser que l'Angleterre rencontrerait dans la ténacité d'une race indomptable la pierre d'achoppement qui, en faisant verser le char de sa fortune, l'acculerait à la honte ou à la ruine. Nous n'avons cessé de prédire que les Anglais finiraient d'être expulsés de l'Afrique Australe; quand la guerre actuelle éclata, les généraux anglais prévoyaient une marche triomphale, une simple parade démonstrative, une sorte de tournée militaire par l'Orange et le Transvaal à laquelle dédaigneusement ils assignaient une durée de six semaines. Ils se donnaient rendez-vous à Prétoria pour Noël prochain et l'on était alors fin octobre. Vous voyez le cas qu'on faisait de ces pauvres paysans ; et telle était le *bluff*, l'assurance présomptueuse affichée par les *Jaquettes bleues* que l'opinion internationale impressionnée opinait du bonnet, et trouvait qu'elles avaient raison. Nous nous contentions de sourire et, sans émoi, nous osions prédire une lutte de géants, assuré que nous étions que le vieux Kruger avait raison, et que le monde stupéfait serait réellement émerveillé par l'héroïsme d'un peuple méconnu, et qui ne voulait ni servir, ni périr. Nous-même, nous ajournions à des années la fin des hostilités. Deux ans et demi se sont écoulés ! Qu'on jette donc un regard en arrière ! qui a tremblé ? qui a pâti ? qui sollicite la paix ? qui l'attend, avec angoisse ? L'Angleterre déshonorée, haletante, aux abois.

L'Angleterre qui, en totalisant les dépenses faites et celles qui sont engagées ou inévitables, trouve qu'elle a mis dans l'affaire dix milliards pour le moins; perdu en morts, en blessés et en réformés, non-seulement 150,000 hommes, mais encore une situation prépondérante dans le monde, sans tenir compte qu'elle a sacrifié sur l'autel de Moloch ou du veau d'or, inflexibles idoles, les innocents de toute l'Afrique du Sud, vieillards, femmes et enfants et aussi le vieux renom de puissance civilisée et libérale. Le désespoir a fauché Victoria et Cecil Rhodes; il guette Salisbury, Chamberlain est réservé à une pire expiation. Mais Kruger ? Le vieux président reste sur le sommet du Calvaire, comme Moïse, sur la montagne, il prie le Seigneur les bras levés vers les cieux et c'est l'Orange, c'est le Transvaal, également héroïques, qui lui soutiennent les bras suppliants, ces bras énergiques qui ne veulent pas se lasser et qui font violence à la Justice éternelle qu'on n'invoque pas en vain avec cette foi opiniâtre et violente.

Vous avez vu les Boërs aussi humains dans la victoire que braves dans les combats ; vous avez vu les Anglais lâches et sanguinaires ; vous avez vu ses intrépides pickpokets, ces Jacks éventreurs, tournés en soldats et retournés en bandits. Lisez[1] en note les exemples de ce banditisme : ces exemples qu'acculés aux aveux, les Anglais fournissent enfin eux-mêmes ! Que faut-il penser de ce qu'on nous cache ; la censure sévit partout et l'Afrique

1. Les crimes commis en Afrique du Sud par les troupes britanniques ont été tels que la presse anglaise a dû finalement s'en faire l'écho, et que Kitchener, l'insensible bourreau d'Omdarmon, lui-même, a sévi : ses aides devenaient réellement trop abjects dans leur férocité et il en a fait fusiller quelques-uns, déportés d'autres ; il en reexporte des légions.

La *Liverpool Daily Port* fait un long et émouvant récit des assassinats de Boers commis par les officiers des « Bushveldt carbineers ». Ce récit « authentique et circonstancié », dit ce journal, lui a été communiqué par un citoyen de Liverpool qui, après dix-huit mois de service au théâtre de la guerre comme volontaire, se joignit aux « Bushveldt carbineers ».

Le 1er mai 1901, raconte-t-il, j'étais à Capetown avec plusieurs camarades, cherchant quelque emploi qui nous fournirait un peu d'argent. Je remarquai que les « Bushveldt carbineers » offraient 7 shillings par jour pour service spécial dans le nord du Transvaal. C'était bien notre affaire. J'arrivai en temps utile à Pietersburg et trouvai le corps très désorganisé. Les officiers et les hommes se composaient de représentants de presque toutes les nationalités : Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Hollandais, Espagnols venus de l'Amérique du Sud, Yankees et Australiens. Le major Leunchan était commandant et sous lui le capitaine Taylor et les lieutenants Hancock, Morant, Whitton, Picton et Hannon. Nous étions 300 cavaliers et nous gardâmes les avant-postes au nord et à l'est de Pietersburg.

Dès juin dernier, il remarqua qu'il se passait des choses étranges. Ce fut d'abord l'assassinat par un officier — qui n'est pas nommé — d'une recrue hollandaise du nom de Hoffmann qui se vantait de connaître une cachette de 20,000 livres sterlings en or. Plusieurs officiers emmenèrent Hoffmann avec eux dans le Veldt et lui insinuèrent l'ordre de chercher. Hoffmann chercha et ne trouva rien. Il fut accusé de cacher sciemment la vérité. Il protesta. Un des officiers tira son revolver et fit feu sur Hoffmann à bout portant. Celui-ci tomba de cheval. L'officier revint au camp et dit à un ami de l'informateur de la *Daily Post* : « J'ai laissé un ..... étendu sur le Veldt. » Hoffmann n'était que blessé. Il revint plus tard au camp et accusa l'officier d'avoir tenté de l'assassiner. L'officier plaida qu'il n'avait fait que se défendre contre une agression de Hoffmann. L'informateur de la *Daily Post* continue :

En août une patrouille reçut l'ordre de se rendre à Spelonken, vieux fort hollandais, à 80 milles au nord de Pietersburg. Le sergent Wrench ramena un jour huit prisonniers boers. Il commandait une patrouille de dix hommes. En revenant, on traversa une station de la mission allemande. Le missionnaire les salua. Peu après la patrouille fut rencontrée par les lieutenants Morant et Hancock. Ceux-ci ordonnèrent que l'on fit passer les prisonniers par les armes. Le missionnaire entendit les coups de fusil et trouva les huit Boers morts, assassinés sur la route. Il sauta

australe entière a perdu toute franchise, toute liberté ; puisque l'état de siège y terrorise tout et aigrit tellement les âmes généreuses qu'il les pousse par la révolte dans les commandos transvaaliens ou orangistes, à moins que, solidaires pourtant, ils n'im-

dans un « cape-cart » et se mit en route pour Pietersburg pour rendre compte de l'affaire au colonel Hall de l'artillerie royale qui commandait la place.

— Etiez-vous avec la patrouille quand les Boers furent assassinés ? demanda le représentant de la *Daily Post* à son interlocuteur.

— Non, répondit celui-ci, mais j'étais au fort quand la patrouille rentra et j'appris l'histoire peu après.

Pour aller à Pietersburg il fallait passer près du fort. Le missionnaire en effet fut aperçu passant dans son « cape-cart » et fut hélé par le lieutenant Morant. Nous les regardâmes ensemble du fort et nous vîmes que des paroles très vives s'échangeaient entre eux. L'Allemand ne voulut pas, apparemment, changer de résolution et continua sa route. Hancock rentra au fort et cria aussitôt à son boy de faire venir son cheval. Puis il entra dans sa tente, en sortit armé de sa carabine et partit au galop sur les traces du missionnaire. Il revint très tard — près de minuit — et ne souffla mot à quiconque. Le jour suivant une patrouille passant sur la même route trouva le corps du missionnaire assassiné. Plus tard une nouvelle patrouille, dont j'étais, ramena le corps et l'enterra.

Peu après, nouvel incident. Un membre du corps des Bushveldt carbineers, un Hollandais, nommé van Buiren, s'étant exprimé avec peu de discrétion, au sujet de l'assassinat des huit Boers, fut sommé, un jour, par Morant et Hancock, de les accompagner, avec son groom, un autre Hollandais, nommé Botha, en éclaireurs. Morant tira sur lui par derrière et l'atteignit à l'épaule. Van Buiren tomba en s'écriant : « Comment, vous tirez sur un de vos propres hommes ! » Morant hurla : « Comment, tu parles encore ! » et lui tira trois balles dans le corps à bout portant. On expliqua ensuite que van Buiren était mort glorieusement en face de l'ennemi.

Mais il y a pis encore.

Un jour, une patrouille trouva un wagon contenant, parmi ses autres occupants, deux bambins, âgés de dix et de douze ans environ, et une petite fille.

— Etaient-ils Boers ?

— Oui, eux et leurs parents venaient se rendre. La patrouille reçut l'ordre de tirer sur le wagon, et la petite fille et un des garçons furent blessés. Le garçon qui n'était pas blessé prit son petit frère sur le dos et l'emportait, quand une balle l'atteignit et les traversa tous deux. Ils tombèrent morts. La petite fille mourut plus tard de ses blessures.

Voilà l'incident le plus horrible dont je me rappelle ; mais en tout, environ, 35 à 40 personnes furent assassinées.

— Et le motif ?

— Quelquefois le vol ; généralement la frénésie pure et simple causée par l'alcool. Ils voulaient assassiner quelqu'un : peu leur importait qui ou quoi.

— Buvaient-ils beaucoup ?

— Oh, oui ! A Pietersburg le whisky ne coûtait que 32 shillings la douzaine de bouteilles, tandis qu'à Capetown il coûtait 6 shillings 6 deniers la bouteille.

— Comment les autorités apprirent-elles les crimes ?

— Par l'entremise du sergent Wrench, qui fit prisonniers les huit Boers. Il de-

provisent des commandos locaux aussi redoutables que les autres.

C'est, nul n'en peut plus douter après l'aventure et les aveux de lord Methuen, dans une situation des plus critiques que les Anglais, ayant tout tenté, tout épuisé, même l'infamie, désirent la paix et la font offrir aux chefs boërs qui ont d'abord conféré à Klerksdorp et discutent aujourd'hui à Prétoria même avec lord Kitchener[1]. Entre temps, les commandos qu'ils ont momentanément abandonné ne demandent et n'acceptent pas d'armistice, ne font même point relâche : leurs succès persistants trahissent leur volonté et leur ardeur. Cette façon de négocier la paix est singulière. Sera-t-elle au moins efficace ? A Londres, on l'espère, on le croit, on le veut ; l'opinion réclame la paix et le gouvernement, emporté par le courant qui emporte le peuple, doit réagir, démentir, assurer que la paix n'est pas certaine, que la guerre peut continuer et qu'on la poursuivrait avec fermeté.

Mais le roi veut aussi la paix et il ose le dire.

Nous croyons donc que la paix est possible, même prochaine si cependant l'Angleterre est réellement convaincue de deux choses :

1° Qu'elle ne pourra jamais s'imposer aux Boërs ;

2° Que si elle persiste dans ses errements, elle s'affaiblira tellement dans le reste du monde que ses jours en seraient comptés.

Cela étant, elle acceptera l'indépendance des Républiques ; fera le plus décemment que possible amende honorable et, battue à plate couture, elle proclamera quand même que n'ayant voulu acquérir ni or, ni territoires, mais le respect des droits des *Uitlanders* qui ne furent du reste jamais lésés, elle a obtenu ce qu'elle voulait et s'en contente. Sinon, il lui faudra se battre quelques années encore, et n'en finir jamais.

ARTHUR SAVAÈTE.

venait inquiet et un jour discuta l'affaire avec ses compagnons. Les officiers s'émurent, et un jour ils tirèrent dessus, mais le ratèrent. Il piqua alors sur Pietersburg et les dénonça. Le colonel Hall ouvrit aussitôt une enquête et ordonna la rentrée de tout le détachement. C'était en octobre. Un conseil de guerre eut lieu, avec le résultat connu : Exécution de plusieurs officiers, condamnation à perpétuité de plusieurs autres. Mais que d'autres crimes encouragés et restés par suite impunis !

1. Une dépêche du 12 avril annonce en effet que M. Schalk-Burger, le général Botha, le général Lucas Meyer, le général Delarey, M. Steijn et le général de Wet sont arrivés ici ce matin, par train spécial, venant de Klerksdorp.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Revue chrétienne* (Organe protestant) (1er février) : La fin du monde d'après Jésus-Christ (M. G. Bruston). — II. *Nouvelle Revue* (1er février) : L'Italie et la triple alliance (M. A. Tardieu). — III. *Mercure de France* (2 décembre) : La science et le théâtre (M. le docteur Prieur). — IV. *La Contemporaine* (10 janvier) : 1° Le Mineur (M. Er. Laut) ; 2° Quelques musiciens décorés (M. Maréchal).

I

M. G. Bruston, malgré vingt ans de combat, croit devoir ne point se lasser, dit-il, dans la *Revue chrétienne* (1er février), de donner son jugement sur la « *fin du monde d'après Jésus-Christ* », puisqu'on ne se lasse pas de répéter sans raison valable que « Jésus attendait, à bref délai, la fin du monde ».

Cette opinion qui, d'après M. Bruston, est très répandue, provient, essentiellement, de l'interprétation d'un passage du grand discours prophétique, où il est dit qu'aussitôt après la ruine de Jérusalem « le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les astres tomberont du ciel, etc. ». (Math. XXIV, 29.)

Or comme cette destruction du monde physique n'a pas eu lieu à l'époque indiquée, et n'est pas encore prête à arriver, car les astronomes qui prévoient si bien ce qui se passera dans le ciel, n'ont pas encore jeté l'alarme, quelques commentateurs concluent de cette description que les paroles de Jésus-Christ ont été mal conservées par les évangélistes, tandis que la plupart avouent tout simplement que *Jésus-Christ s'est trompé* sur ce point. L'aveu est vraiment audacieux, mais au fond il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il est fait par des gens qui ne croient pas à Dieu, ou qui, comme M. Sabatier (car telle est aussi sa pensée, et pour cela surtout que M. Bruston s'est senti obligé de prendre la plume), ont pour mission terrestre de développer en l'homme l'examen de libre conscience, grâce auquel il pourra reconnaître plus facilement que

Jésus-Christ, s'il est fils de Dieu, n'en a pas la puissance et la perfection, puisqu'il a au moins prédit une chose irréalisée.

M. Bruston reconnaît que ces deux conclusions ne paraissent pas justifiées, vu que ce texte tiré de saint Mathieu ne parle pas de la destruction de l'univers, mais de celle du *monde antique* qui s'est produite à la suite de celle du judaïsme. « On aurait dû le conclure surtout de tout le début du même discours où Jésus déclare que la *fin* est encore bien éloignée, qu'elle ne viendra qu'après que l'Evangile aura été annoncée dans toute la terre habitée... »

Enfin la même conclusion ressort du fait que Jésus est venu fonder le royaume de Dieu sur la terre pour « que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel »...

Jésus n'est donc pas tombé dans l'erreur, avoue M. Bruston, qui le croirait tout aussi facilement que M. Sabatier s'il n'avait pas à sa disposition une foule de textes qu'en bon protestant il interprète d'ailleurs avec beaucoup de fantaisie. Et il n'est pas non plus « nécessaire pour le disculper » (M. Bruston, pauvre pécheur, saurait-il donc disculper à l'occasion son dieu !) de supposer que ses paroles ne nous aient pas été fidèlement transmises.

II

Depuis qu'approche le terme du bail renouvelé pour la quatrième fois en 1898 entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, c'est le thème favori des chroniqueurs que de hasarder sur le renouvellement de ce contrat des appréciations qui ressemblent presque à des paris. M. André Tardieu, qui n'a point de goût pour les prophéties en matière de politique, se contente dans un article : « *l'Italie et la triple alliance* » publié dans la *Nouvelle Revue* (1er février) de montrer le passé de la triplice pour en discerner ce qu'elle sera dans l'avenir. Pour la bien juger à l'heure de sa maturité (elle entre déjà dans sa vingtième année) il n'est pas de meilleur moyen que de se rapporter à ses débuts, et c'est aussi l'avis de M. André Tardieu.

Lorsque l'Italie mit le 10 mai 1882 sa main dans celle de l'Allemagne et de l'Autriche unis déjà depuis le 7 octobre 1819, elle était poussée vers elles moins par sympathie que par une défiance *acquise* à l'égard de la France et de son gouvernement. En effet, par une suite d'imprudences et de maladresses, Napoléon III avait facilité l'ingratitude des Italiens envers les auteurs de leur liberté. L'élection de Thiers à la présidence de la République fut accueillie à Rome avec une hostilité inquiète : il avait combattu au nom de l'intérêt français l'unité italienne. On lui savait mauvais gré d'avoir

envoyé au Pape un ambassadeur, alors qu'un simple ministre plénipotentiaire représentait la France auprès du roi. On s'irritait de voir à Civita Vachia, comme un vestige du passé et une menace pour l'avenir, un stationnaire français. On savait les dispositions de l'Assemblée Nationale, plus violentes que celles du Président. L'épiscopat français s'agitait en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

La crainte au-delà des Alpes survivait au danger, bientôt ravivée sur un autre théâtre par des préoccupations coloniales. La France maîtresse de l'Algérie ne pouvait ignorer ni admettre les menées ambitieuses de Marcio, consul (presque proconsul) d'Italie à Tunis. Prolongement géographique, statistique économique de notre grande possession, la Tunisie devait être indépendante ou française. Directement menacés par les menées italiennes, nous prîmes les devants. Le général Forgenol franchit la frontière tunisienne, et le 12 mai 1881 le traité du Bardo plaça la régence sous notre protectorat. La triple alliance était faite.

Depuis longtemps d'ailleurs les chefs d'Etat et leurs ministres s'étaient préparés à la conclure. Quelques déplacements princiers, renouvelés à intervalles réguliers, pendant deux ans, et dont la portée fut accentuée par un échange assidu de politesses diplomatiques, furent comme la préface de l'alliance signée en mai 1882.

Dès ce moment, pour tout esprit clairvoyant, elle constituait au point de vue italien une incontestable déception, car l'Italie en somme ne pouvait inscrire dans cette balance des profits et des pertes, qui est la base même des combinaisons internationales, que la satisfaction morale de n'être plus seule et de se sentir agréger à un système diplomatique.

Dès 1884, la faveur de la Triple-Alliance dans les milieux politiques italiens était moins positive que négative, et elle devait bien plus sa popularité et sa vigueur à la haine de la France qu'à l'amour de l'Allemagne. Et la suite des événements allait encore préciser ce caractère plus fait pour ajouter à sa force apparente qu'à sa solidité réelle.

L'histoire est longue des froissements réciproques qui altérèrent nos rapports avec les Italiens. C'est l'histoire d'un parti, d'un homme plutôt : Crispi, l'intraitable adversaire de la politique française. Alors qu'il se saisit d'une dictature qui dura dix ans, il s'ouvrit entre les deux pays une période de paix armée, illuminée trop souvent par l'éclair précurseur des conflits.

Un concours heureux de circonstances, l'action convergente d'hommes d'Etat et de diplomates qui estimaient avec raison que plutôt que de se défendre à grands frais contre des risques de guerre, il vaut mieux supprimer ces risques, préparer, avec la dis-

crétion voulue, un rapprochement qui, pour réussir, devait se réaliser lentement et comme à l'insu des intéressés eux-mêmes.

Et tandis qu'entre la France et l'Italie il se prépare un rapprochement, les relations de l'Italie avec ses alliés sont sur plus d'un point empreintes de cette défiance latente qui précède et prépare sinon les brouilles retentissantes, du moins les ruptures progressives. Qu'il s'agisse des rapports commerciaux, qu'il s'agisse des visées politiques, l'Allemagne et l'Autriche sont loin d'apporter aux hommes d'Etat italiens l'appoint de leur autorité et le concours de leur puissance. A Berlin, M. de Bulow, cédant aux agrariens, a affirmé ne s'inspirer, dans la fixation des droits, que de l'intérêt allemand le plus étroit et le plus exclusif. A Vienne, l'opposition se produit sur le terrain politique. L'Italie qui s'est plu de tout temps à considérer la mer adriatique comme une mer nationale et s'est plu aussi à croire tout le pays d'Uskub, d'Alessio, de Scutari, réservé à son autorité, voit aujourd'hui se dresser en face d'elle les jeunes eonvoitises de l'Autriche. Donc, tandis que du côté de la France les griefs s'évanouissent, ils se dressent du côté de l'Autriche aussi bien que du côté de l'Allemagne. Et l'alliance, saluée naguère comme le principe de toute force, n'apparaît plus aujourd'hui aux esprits sérieux que comme le legs suranné d'intérêts périmés, de craintes dissipées et de rancunes apaisées.

L'esprit qui l'a inspirée est donc bien mort. M. le comte de Bulow, dans son discours du 8 janvier dernier, très documenté depuis, où il dit que la Triple-Alliance est toujours en excellente santé et qu'elle n'exclut pas les bons rapports de ses cosignataires avec d'autres puissances, est obligé de reconnaître que les situations qui l'ont fait conclure sont « *expressément* autres qu'en 1879 ».

III

Dans le *Mercure de France* (décembre), M. le Dr Prieur donne une étude sur le « *Théâtre et la science* ». Malgré le titre de son article, l'écrivain ne donne pas une dissertation abstraite sur les rapports qui peuvent exister entre le théâtre et la science. Au contraire, pour montrer qu'entre le savant et l'auteur dramatique il n'existe aucun lien possible, le Dr Prieur se contente d'étudier le cas de M. Brieux qui a essayé de faire de la médecine un sujet de drames, essai téméraire et vraiment immoral, plus que jamais comme après le bruit et les incidents qui naquirent de ce que la censure empêcha la représentation des « *Avariés* ».

Alors que généralement on se soit étendu à plaisir sur le danger ou la nécessité de la censure, soit préoccupé exclusivement du

caractère médical des « *Avariés* », M. le Dr Prieur précise le sens véritable de cette manifestation scientifique et cela en montrant comment et aux dépens de quoi M. Brieux a résolu dans « l'*Evasion* » et les « *Avariés* » les grosses questions scientifiques de l'hérédité et de la syphilis.

Le succès de l' « *Evasion* » fut grand ; ce fut infiniment logique. M. Brieux ne voulait qu'accessoirement batailler contre la médecine ; ce qu'il voulait avant tout, c'était de faire une pièce, et incontestablement l' « *Evasion* » en est une. Il y a deux jeunes gens qui s'aiment et qu'on veut séparer, qui se marient, se brouillent et se raccommodent. Il y a des femmes qui flirtent devant le public, quelques adultères accessoires et un pseudo adultère capital ; il y a un va et vient de personnages principaux et secondaires qui pleurent, rient, s'encolèrent, se désespèrent, certains qui vont jusqu'à presque mourir. Le dialogue est animé, il contient des mots parisiens et rosses. Tout cela vit et se dit dans un air un peu canaille, dans une atmosphère un peu douteuse, telles que les préfèrent les spectateurs de Paris.

Pour qu'une pièce ait du succès il faut une action, de la vie une excitation, quant au mobile, à la raison d'être ils n'importent qu'en second lieu. Or, en l'espèce, M. le Dr Prieur trouve que le mobile, qui est cette fameuse question d'hérédité telle que la comprend M. Brieux, est absurde (en effet, elle est développée par des affirmations tout simplement insensées, et dans une atmosphère haineuse pour la médecine et les médecins).

M. Zola avait jugé tout aussitôt que cette tentative contre la science n'était pas *saine*. M. le Dr Prieur est bien moins indulgent : « L'*Evasion*, pièce à thèse scientifique, écrite par M. Brieux, auteur dramatique, fut un événement théâtral alors que son caractère scientifique n'était pas nettement invraisemblable et incohérent. »

Aussi, la nouvelle que la censure avait refusé son visa à une pièce de Brieux, où l'auteur abordait la question peu abordable de la *syphilis*, n'étonne guère. Quelle idée d'aller mettre une telle question en scène. Si c'était pour la traiter avec le même sans gêne que l'hérédité dans l'*Evasion*, ce ne pouvait être qu'un prétexte à émotions affligeantes, à discours saugrenus, sans profit pour personne. Mais la surprise fut grande, pour ceux qui pensaient ainsi, en arrivant à la lecture bruyamment annoncée. C'était bien le sujet dont quelques journaux avait donné l'analyse : Un jeune homme vient trouver un médecin célèbre qui lui déclare qu'il a la syphilis, le rassure pourtant, mais lui défend le mariage avant trois ans. Le jeune homme passe outre, devient père d'un enfant syphilitique ; sa femme, renseignée par une indiscrétion, s'enfuit

auprès de son père; celui-ci, furieux, veut venger sa fille; et le médecin qui essaye de l'apaiser lui dit que la société est surtout coupable en ne prenant pas les mesures de préservation nécessaires.

C'est là le sujet, le reste est tout entier consacré aux considérations, à l'évolution de la contagion, la prophyloxie de la syphilis. M. Brieux, naguère dédaigneux des certitudes scientifiques, s'est documenté cette fois avec un soin jaloux. Rien n'est plus exact que l'évolution de la maladie qu'il décrit, hachée par le dialogue dans le premier acte. Rien n'est plus exactement posé que cette question de l'enfant au deuxième acte.

Rien n'est plus exactement déduit que le point de vue social au troisième acte. Ce sont les trois chapitres d'un traité de la contagion syphilitique : la femme, l'enfant, la société. Les personnages ne sont qu'un : le Mal. C'est de lui qu'on raconte les exploits, il ne quitte pas la scène ; les comparses défilent devant lui. Les autres personnages sont réduits à l'anonymat, et ne sont que des expressions synthétiques.

Evidemment, M. Brieux, fort renseigné sur le sujet dont il parle, n'a pas adopté absolument les termes spéciaux et le style particulier des traités pathologiques. Et il n'a pas sacrifié la désinvolture avec laquelle il traite d'ordinaire ses personnages.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons constater avec M. le Dr Prieur que les « *Avariés* » est une œuvre incontestablement scientifique par ses idées, sa forme et son but. La préoccupation théâtrale a disparu. Chose non moins surprenante : il était dans l' « *Evasion* » un être bafoué, ridiculisé, méprisé : le médecin ; et dans les « *Avariés* » on lui fait ovation.

Plusieurs journalistes ont appelé cette évolution de M. Brieux, la *revanche du médecin*. Mais M. Prieur avoue avec raison qu'il ne faut pas chercher si loin ; il n'y a pas de revanche du médecin, il n'y a qu'une évolution pour tous vers le besoin de comprendre, et le médecin étant parmi ceux qui peuvent le mieux expliquer, son rôle a naturellement grandi.

M. Brieux plus que tout autre a évolutionné dans ce sens, et à ce point qu'il ait aboutit à produire une œuvre purement scientifique, les « *Avariés* » où il a *lâché le métier*. En effet toute silhouette de pièce y a disparu, il ne reste plus que l'œuvre médicale. Depuis l' « *Evasion* » les choses sont renversées !

Pour bien prouver que dans les *Avariés* il n'y a plus de pièce, M. le Dr Prieur s'appuie en somme sur des arguments qui sont ceux de M. Catulle Mendès et de M. Oct. Uzanne : il est indispensable que le drame social soit un drame ; le théâtre pour le peuple est et restera un lieu de récréation, d'émotion, de délectation intel-

lectuelle ; et auquel il ajoute un autre qui est capital : quelque soient les artifices dont on entoure cette pièce, le public ne la comprendra pas, car il ne sait pas penser scientifiquement.

Ainsi donc la pièce scientifique, la pièce médicale est impossible. M. Brieux l'a vu lui-même et l'a lui-même prouvé. Placé dans l' « *Evasion* » entre la science et le théâtre il avait été obligé de sacrifier la première ; dans les « *Avariés* » il a été obligé de sacrifier le second.

Quel éloquente moralité pour les auteurs dramatiques que l'exemple de M. Brieux qui pour faire une pièce scientifique dut *lâcher le métier !*

IV

1° M. Ernest Laut, dans la *Contemporaine* (10 janvier), donne une étude sur le mineur qui depuis quelques mois, par la persistance de ses plaintes, l'ardeur de ses revendications, ses menaces de grève, ses mises en demeure adressées au gouvernement, s'est mis au premier rang de l'actualité.

Lorsque ces derniers temps on agitait à la Chambre la question des *Trois huit,* c'etait pour ou contre tous les mineurs de France et de Navarre qu'on s'échauffait à parler, car MM. les Députés qui avaient pris leur cause en main les jugeaient tous digne d'intérêt. M. Ernest Laut est beaucoup plus exclusif, et il ne s'intéresse dans son étude qu'aux mineurs d'Anzin, les plus turbulents en ces derniers temps.

L'auteur compare sa condition d'autrefois avec celle d'aujourd'hui ; il le suit au travail et à la maison. Il décrit sa vie et ses mœurs spéciales.

Au temps jadis la profession de mineur fut rude, mais qu'elle différence entre le travail et le salaire d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Sans quitter Anzin on peut s'en rendre compte. On y extrait du charbon depuis 150 ans. En 1783, la compagnie organisée dès 1767, occupait déjà plus de 3,000 ouvriers et produisait près de 240,000 tonnes. La tonne se vendait à 8 fr. 50. Ce prix dérisoire était cependant rémunérateur, car la main-d'œuvre ne coûtait rien. En 1775, le salaire des mineurs était de 14 sous et 6 deniers. En 1784, il s'éleva à 20 sous, et à 22 sous 6 deniers en 1791. Et cependant les mineurs d'alors faisaient une besogne pénible, et couraient de réels dangers. Ils gagnaient le fond des mines et en sortaient au moyen d'échelles qui mesuraient de trois à quatre cent mètres. Leur journée de travail ne comptait pas moins de dix heures. Les mines étaient mal ventilées, la température y était insupportable. Le grisou y faisait de très nombreux ravages.

Actuellement à Anzin la condition du mineur est tout autre. Il a une moyenne de 10 heures de présence à la mine et de 8 heures de travail au fond. Suivant son habileté, il gagne de 6 fr. 50 à 7 fr. 50. Sans doute sa besogne est plus ou moins pénible suivant la disposition de la galerie et la nature de la veine ; mais le mineur est rompu à toutes les nécessités du métier. La descente dans la mine s'opère aujourd'hui par la cage à parachute (inventée il y a plus de cinquante ans par un simple ouvrier de la Compagnie d'Anzin, P. J. Fontaine).

Les Compagnies septentrionales et celles d'Anzin en particulier ont perfectionné à tel point l'aération des galeries de leurs mines, qu'on y respire aussi bien qu'à l'air libre et que jamais il n'y est question de grisou. Quant aux dangers d'éboulements nul n'en est maître, mais les boisages des galeries sont exécutés de façon à en diminuer les chances dans la plus large mesure.

La Compagnie d'Anzin recherche même la commodité et le bien-être de l'ouvrier. La grande galerie d'accrochage, à 300 mètres de profondeur, est éclairée à l'électricité. Des appareils de douche sont établis pour les mineurs qui du reste ne s'en servent guère. La Compagnie loue des habitations à ses ouvriers de 3 fr., 5 fr. à 6 francs par mois. Mieux encore, elle consent des avances de fonds à ceux qui veulent acheter ou construire leur maison. Ses libéralités ne s'arrêtent pas là. Dans toute commune où elle possède des puits, elle a installé des salles d'asiles, des ouvroirs et des écoles pour les enfants des mineurs. Elle accorde à ses ouvriers le chauffage gratuit : 7 hectolitres de charbon par mois. Elle donne le premier vêtement pour le travail de fond et un secours de 12 francs chaque fois qu'un enfant fait sa première communion. Le service de santé est assuré gratuitement. Elle patronne aussi et soutient de ses deniers les sociétés de secours mutuels fondées par ses ouvriers. La pension viagère de l'ouvrier, qui entre à la Compagnie à 13 ans et y reste jusqu'à 50, peut s'élever à 360 francs, celle de sa veuve à 130 francs.

Malgré tous ces avantages et un salaire qui monte de 2,300 à 2,500 francs par an, la grande majorité de ménages des mineurs est plutôt nécessiteuse. C'est que d'abord, le salaire reste en bonne partie sur le comptoir de l'estaminet ; puis le mineur aime la bonne chair, et enfin il est essentiellement joueur, souvent il sacrifie le plus clair de son gain à satisfaire sa passion pour les combats de coq, les concours de chiens ratiers, les concours de pinsons, les jeux de balles, le tir à la perche, etc.

Mais depuis quelques années, il est chez les mineurs une manie qui prime toutes les autres, c'est celle de la réunion publique, du meeting tumultueux où l'on conspue la Compagnie et dont on sort

au cri de « Vive la Sociale ». D'ailleurs le mauvais grain des utopies collectivistes ne pouvaient nulle part mieux germer que dans l'esprit fruste et broussailleux de ces pauvres gens.

M. Er. Laut ne veut rechercher quelle devrait être la conduite de l'Etat en présence des revendications plus ou moins légitimes du mineur, mais il reconnait avec raison que l'Etat, qui désormais à tant à faire avec les mineurs, récolte à présent ce qu'il n'a cessé de semer depuis plusieurs années.

Cette étude de M. Laut montre toute l'absurdité de la légende du mineur esclave et misérable, du mineur triste, décharné et condamné à ne plus voir jamais la lumière du jour, et qu'une vieille chanson de Paul Henrion, chantée par nos grands-pères et commençant ainsi :

> Pauvre porion belge à trois cents mètres sous terre
> J'extrait le noir charbon qui doit sortir du puits.

a grandement concourru à affermir dans les peuples des villes éloignées des régions houillères.

2° Que sous le régime actuel la croix n'aille plus que rarement au mérite, c'est un fait. Et on le reconnaît avec d'autant plus d'amertume que l'on considère pour quels patriotes, pour quels braves la *légion d'honneur* a été fondée.

Que la croix aille par pure chance briller sur telle ou telle poitrine, c'est regrettable mais cent fois moins que lorsqu'on la décerne à de vils intriguants, des juifs ou autres guère plus estimables. M. Maréchal rapporte quels cas amusants de grands musiciens ont dû la croix non pas à leurs talents mais au hasard.

D'abord Liszt. Il avait admirablement joué aux Tuileries, et l'empereur appercevant à la boutonnière de l'illustre musicien, un bout de ruban rouge, lui annonça, en le félicitant, qu'il lui conférait *le grade supérieur* dans l'ordre impérial.

Lorsque à la grande chancellerie on en vint à préparer le brevet, on s'aperçut que Liszt était officier en dépit de son petit ruban de chevalier. Fort embarrassé l'on en référa à l'empereur. Celui-ci un moment surpris, mais beau joueur, répondit en souriant: J'ai dit *le grade supérieur*, je ne retire pas ce que j'ai dit, M. Liszt sera donc commandeur.

Aubert dut à Liszt la plaque de grand-officier, car il eut été difficile de nommer commandeur un artiste étranger alors que le plus illustre musicien français, du temps, déjà plus qu'octogénaire n'était titulaire que de ce grade.

Le célèbre corniste Vivier, doublé comme on sait d'un conteur et d'un mystificateur resté légendaire gagna le ruban de la manière la plus inattendue. Au moment où il allait partir, retenu à

Vichy par l'Empereur dont il était la joie aux heures de tristesse, il fut prié de faire le soir un peu de musique devant un prince étranger, d'une humeur assez taciturne. Mais sa malle était déjà partie et son cor aussi. Qu'importait! Le cor de Vivier fut remplacé par celui d'un musicien de la Garde. L'Empereur, qui était de la taille du musicien, lui laissa disposer de sa garde-robe. En dehors des cérémonies officielles, Napoléon III ne portait que le ruban de chevalier à la boutonnière de son habit. Vivier endossa flegmatiquement un de ces habits; puis, l'heure de la réception venue, se dirigea droit vers le souverain, tenant de la main droite son cor et montrant de la main gauche le ruban de la légion d'honneur, s'inclina profondément en laissant échapper ces deux mots « Sire, merci. » L'Empereur sursauta, mais presque aussitôt il répondit en souriant: « Soit. » C'est ainsi que Vivier fut décoré.

Quand à Bizet, ce fut mieux encore, la croix lui fut donnée par malentendu.

L'opéra-comique préparait alors *Carmen*. Le bruit courait que l'ouvrage ne réussirait pas. Les amis de l'illustre compositeur, craignant que cet échec ne retardât sa nomination, résolurent d'essayer de le faire décorer avant *Carmen*. Un fonctionnaire de l'entourage immédiat du ministre entre dans le complot et promit la victoire.

Il y eut entre cet ami et le ministre un entretien de ce genre.

— Monsieur le Ministre, des personnes autorisées ont l'honneur de vous demander la croix pour M. Georges Bizet.

— Qui est M. G. Bizet?

— Un artiste remarquable qui a déjà écrit plusieurs ouvrages fort estimés.

— Mais encore?

— Parmi les derniers, on cite surtout l'*Arlésienne*.

— L'*Arlésienne*? interrompit le ministre, mais c'est un livre charmant; je l'ai lu avec un vif plaisir! Comment l'auteur n'est pas décoré. Dites à ses amis que c'est chose faite.

Et voilà comment Bizet obtint le ruban rouge d'un ministre qui tenait en haute estime le talent d'Alphonse Daudet.

RAPHAËL SERGHERAERT.

REVUE DES LIVRES

LA RUSSIE ET LE SAINT-SIÈGE. *Études diplomatiques*, III, par le P. PIERLING, S. J. Paris, 1901, in-8° de VIII-480 p. avec deux portraits en héliogravure.

Ce troisième volume des *Études diplomatiques* ne le cède en rien à ses aînés. D'un bout à l'autre, c'est le même intérêt qui se soutient, c'est la même richesse d'informations qui se laisse deviner jusque dans les menus détails. Après Vasili III, après Ivan IV, voici le problématique Dmitri — une vieille connaissance du P. Pierling, pourrait-on dire —, car depuis au moins vingt ans l'infatigable chercheur poursuit à travers les archives et les bibliothèques de l'Europe les traces de ce personnage fuyant.

Tout est mystérieux et étrange en ce Grichka Otrépiev — c'est ainsi, et non sans raison, que ses adversaires appelleront le faux tsar. Moine évadé de son cloître, il apparaît un beau jour en Pologne précédé d'une renommée troublante. La descendance du « Terrible » n'était pas éteinte, comme on l'avait voulu faire croire. Le régent Godounov en se hissant sur le trône jadis occupé par son beau-frère — le débonnaire Fédor — n'était qu'un vulgaire usurpateur doublé d'un assassin. A Ouglitch, au fond de la Russie centrale, un enfant avait été relégué avec sa mère, presque au lendemain de sa naissance : c'était Dmitri, le fils dernier-né d'Ivan IV, l'héritier présomptif de la couronne des Kniaz, si Fédor décédait sans lignée. Tandis que l'enfant proscrit grandissait insouciant loin des âpres luttes de la politique, Godounov, paré de titres pompeux et aiguillonné par de coupables convoitises, aidait la mort à multiplier les vides au sein des puissantes familles issues de la souche de Riourik. Son dessein était transparent : simplifier la question d'hérédité en supprimant autour de Fédor les proches parents. Par une matinée de printemps de l'an 1591, le jeune Dmitri disparut tragiquement à son tour. Une enquête officielle établit qu'il s'était ouvert la gorge en jouant, dans un accès subit de haut mal. D'autres mirent ce trépas sur le compte d'assassins inconnus que les paysans d'Ouglitch avaient écharpés sur place. Telles étaient du moins les deux versions courantes de l'événement ; mais dans l'une comme dans l'autre, apparaissaient des incohérences et des détails louches. De fait, le porteur de froc, d'abord hébergé par les Magnats polonais à Ostrog, à Brahim et à Sambor, puis l'invité de Sigismond III à Cracovie, proclamait avec assurance que le vrai, l'authentique Dmitri, sauvé de la mort par la substitution opportune d'un sien cousin, c'était lui-même.

Le prince Adam Wisniowecki et le châtelain Mniszech, les deux premiers patrons du prétendant en Pologne, ne paraissent pas avoir accordé grande attention à la question d'origine. Un autre mobile — l'intérêt — a provoqué

leur adhésion et inspiré leur conduite subséquente. Wisniowecki avait à se venger de Godounov; Mniszech, toujours à court d'argent, luttait contre des dettes impérieuses. Ce sont ces deux hommes qui ont modifié, mis en rapport avec la politique générale le plan primitif du tsaréwitch et qui lui ont suggéré le séduisant programme plus tard exposé devant Sigismond III, d'une alliance de la Pologne avec la Moscovie régénérée, d'une ligue offensive et défensive contre les Turcs. D'immenses avantages devaient résulter de là pour la chrétienté entière. La perspective était habilement ménagée : il ne s'agissait plus d'un appui passager à fournir à une chevauchée de Cosaques courant sur Moscou. La Pologne pouvait bénéficier largement de son nouveau rôle : aussi n'est-on qu'à demi étonné d'apprendre que l'indécis, le sceptique Sigismond s'est complu en ce rêve et qu'il s'est engagé secrètement avec Dmitri, au mépris de la foi jurée à Godounov et malgré les avis pessimistes des sénateurs et de la Diète.

« En y regardant d'un peu près, on pourrait peut-être saisir aussi cette vulgaire question d'intérêt dans le roman d'amour esquissé en la demeure du châtelain de Sambor et parachevé à Moscou dans les splendeurs d'un couronnement impérial. Mais hélas ! comme dans tous les romans de haute envolée, il y a des larmes et du sang dans celui-là.

Le Dmitri que nous révèlent les relations du nonce Rangoni, la correspondance et le journal des Jésuites Sawicki et Lawiski, est un personnage édifiant, animé des plus généreux desseins. Dès l'abord, le bon Claudio Rangoni est frappé de sa bonne tenue, de son éloquence, de la vivacité de son esprit, de son air vraiment princier. Plus tard, sous le charme des entretiens du nouveau converti, de ses démonstrations touchantes de respect envers la personne du « Père commun des fidèles », il prendra sur lui de tempérer les défiances de Clément VIII, et ses dépêches contribueront pour une part à orienter le vent d'optimisme qui soufflera à Rome en faveur de Moscou. Sawicki et Lawiski ont eu plus de loisirs d'étudier le prétendant — bien plus, Sawicki a reçu son abjuration, et maintes fois recueilli les aveux de sa conscience. L'homme que nous dépeignent l'un et l'autre est un dévot démonstratif qui aime les reliques, les icônes, qui fait de grands signes de croix : mais toute cette piété n'est qu'extérieure. C'est aussi un réformateur, ou du moins il se donne comme tel. Il abhorre les moines russes dont il flétrit l'ignorance : il rêve de couvrir la Russie de collèges et d'académies. Dans un accès de zèle, durant les loisirs forcés de Poutivl, il se met résolument à l'étude de la grammaire et de la philosophie sous la direction des deux jésuites.

Plus tard, il est vrai, le favori de la fortune tournera au libertin au point de défrayer la chronique scandaleuse du Kremlin, le libertin tranchera du sceptique et le converti de Cracovie se gaussera agréablement du Pape et de l'usage de baiser sa mule. Plus d'un témoin a constaté ce changement d'attitude. Subitement, le succès a grisé l'ex-moine. Le jeune seigneur d'irréprochables manières qui jadis séduisait si fort Rangoni, est devenu un personnage vantard, trivial, affectant des allures de soldat et posant pour l'Alexandre. Les ambassadeurs de Sigismond III apprirent à leurs dépens et aux dépens de leur maître quelles prétentions à l'étiquette étaient les siennes. Mais qui pourrait se flatter d'avoir scruté jusqu'en ses derniers replis cette âme de Slave ? Qui pourrait établir le point exact où dans sa conscience le calcul se substituait à la bonne foi ? Le « tsaréwitch » a emporté dans l'éternité le secret de la sincérité de ses démarches.

Dmitri a été l'homme d'un parti national hostile à Godounov et décidé à se débarrasser coûte que coûte de cet usur-

pateur. On ne s'expliquerait pas autrement le succès final de cette campagne de Moscou si piètrement inaugurée. Ce n'est pas avec son maigre contingent de Polonais et d'étrangers toujours prêts à la désertion, ni même avec ses hordes de sabreurs cosaques et tartares que le prétendant eût pu reconquérir le royaume de « ses pères ». Alors qu'il résidait encore en Pologne, sollicitant l'appui moral de Sigismond, une force agissante occulte travaillait les masses en sa faveur, lui assurait la défection des troupes et des fonctionnaires, supprimait au besoin des obstacles en apparence insurmontables. Qui précisera jamais le genre de mort auxquels succombèrent Godounov, sa femme et leur jeune fils ? C'est à cette force occulte qui se laisse deviner plus qu'elle ne se révèle, que Dmitri dut son éphémère triomphe. Une réaction l'avait élevé jusqu'au trône, une autre réaction — celle des boïars de vieille souche — l'en précipita. Vasili Chouïski prit la place de l'infâme, de l'apostat Grichka. Pour les besoins de la cause nouvelle, on interrogea la tombe de l'innocente victime d'Ouglitch. L'enfant royal apparut frais et vermeil aux yeux des témoins, il fit des miracles. Le Ciel lui-même prenait à tâche de démentir le moine usurpateur. Mais tous ces prodiges n'accéléraient en rien l'heure du calme pour la Russie, et, avant d'acclamer un Romanov, les Moscovites auraient à se défendre d'un nouveau Dmitri et devraient repousser un prétendant Polonais.

Dmitri « le faux » eut-il réellement des attaches de parenté avec Ivan le Terrible ? Le P. Pierling ne le croit pas. Pour lui l'audacieux usurpateur et le moine Grichka Otrépiev ne sont qu'un même personnage et la série de déductions au moyen desquelles il établit ce fait, est difficilement contestable. Quant au résultat des négociations de l'aventurier avec Rome, voici comment le R. P. l'apprécie : « Le terrain était certai-« nement mal préparé, des obstacles for-« midables se dressaient de tous côtés, « et Dmitri, après les premiers épanche-« ments de ferveur, ne consultait plus « que ses intérêts personnels et les « besoins de sa politique. Pour ne s'en « tenir qu'à la réalité, il est sûr que les « plans avortés de Dmitri, vrais ou faux « qu'ils aient été, ont eu les plus funes-« tes conséquences, et qu'ils ont élargi « les abîmes qui existaient déjà entre le « Kremlin et le Vatican. » Impossible de juger plus juste.

D. Léon Guilloreau,
moine bénédictin.

Appuldurcombe-Wroxall.

***

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : *Esquisses littéraires et morales. Première période 1800-1830 : Renouveau chrétien,* par le R. P. Longhaye, S. J.— Paris in-12 de 422 pages.

La collection des *Esquisses littéraires et morales,* dont le R. P. Longhaye nous donne une première série, n'aura pas l'inconvénient de grossir encore la masse, déjà trop considérable peut-être, des *manuels* d'histoire littéraire. L'auteur s'est proposé un but plus élevé, et le point de vue spécial auquel il s'est placé donne un grand intérêt à cette nouvelle publication.

C'est un fait incontestable, quoique souvent contesté, que la littérature d'une époque révèle l'âme de cette époque même, traduit ses préoccupations. Au grand siècle, la littérature est, comme la société, foncièrement croyante, tandis qu'à l'âge suivant elle est encore à son image, sceptique et immorale. Toutes deux sombrent ensemble dans la tourmente révolutionnaire, ce siècle de corruption et d'impiété disparaît dans un nuage sanglant. Mais dès l'aurore du XIXe siècle, surgit une phalange d'écrivains qui va relever les lettres de leur déchéance momentanée. C'est là

précisément l'époque qu'étudie notre auteur. Il est certain qu'à plusieurs points de vue, les écrivains de ce temps offrent les plus grandes divergences. Pourtant, à y regarder de près, on retrouve chez tous, bien qu'à des degrés très divers, la même préoccupation de ramener Dieu et la religion dans le courant intellectuel. C'est la caractéristique de cette époque troublée, et il ne faut pas craindre de reconnaître là le premier élan de la renaissance religieuse qui devait se poursuivre durant tout ce siècle.

Le R. P. s'est attaché à faire ressortir cette idée dans les six premières esquisses, où paraissent tour à tour Chateaubriand et Mme de Staël, puis ce qu'il appelle « le triumvirat catholique », de Maistre, Bonald et Lamennais, et enfin, quelque peu isolé, Lamartine, qui, « par ses meilleures ouvrages, appartient réellement à cette période ». — On ne s'étonnera pas de ce qu'à plusieurs reprises, l'auteur se soit vu contraint de réfuter les assertions trop souvent malveillantes des critiques hostiles ou étrangers à notre religion ; peut-être trouvera-t-on qu'il y a mis parfois un peu trop d'insistance. L'auteur l'a jugé nécessaire, afin de mettre ses lecteurs en garde contre les dangers que présentent la plupart de nos manuels de littérature. Nous remercions donc vivement le R. P. du service signalé qu'il nous rend, et nous souhaitons la prochaine publication des volumes suivants. A.

*
* *

VIENT DE PARAITRE

LE CRUCIFIX *dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie*, par J. Hoppenot. Livre à lire pendant le Carême. Beau volume in-folio de 400 pages, orné de 5 chromolithographies, de 200 gravures dans le texte et de 20 gravures hors texte. Édition de grand luxe. Prix : 10 fr. Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris.

Voilà un livre plein, hélas ! d'une douloureuse actualité. Les sectaires brisent partout Calvaires, Croix et Crucifix. Ce volume est une réponse à l'outrage.

Chrétiens, vous placerez ce volume, à titre de protestation et de réparation, sur la table de votre salon. C'est qu'en effet, selon la belle parole du cardinal Langénieux, « cet ouvrage montre la Croix dans une splendeur nouvelle, avec son histoire sanglante et son culte dix-neuf fois séculaire, avec ses beautés artistiques, avec sa puissance de sanctification sur les âmes d'élite, avec ses effets merveilleusement salutaires dans notre vie et notre mort ».

Dans des pages d'une éloquence fortement documentée, vous verrez que la guerre à la Croix ne date pas d'aujourd'hui, et que depuis dix-neuf siècles le Crucifix est vraiment le signe de contradiction, *signum cui contradicetur*. Dans un chapitre plein de révélations surprenantes, vous y verrez comment Dieu châtie les profanateurs de Croix, comment il applique *la loi du talion* aux briseurs de Crucifix.

A la veillée du soir, parents et enfants, vous parcourrez, — admirable galerie, — ces deux cents représentations de Crucifix artistiques et merveilleux, depuis le graffitto grossier du Palatin jusqu'aux Christs si parfaitement modelés de Girardon, depuis les ébauches naïves des Catacombes, jusqu'aux fresques toutes célestes d'Angelico ; vous admirerez et l'ivoir suppliant de Guillermin et les vieux calvaires bretons, épopée taillée dans le granit, et Van Dyck et Munkacsy, et les icônes russes et les Croix chinoises, et joignant votre hommage à l'hommage qui jaillit de ces chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les lieux, vous vous écrierez plein de gratitude : *O Crux, ave !*

REVUE FINANCIÈRE

Le marché de Paris est toujours indécis et flottant dans l'attente des manifestations électorales qui rendent les plus optimistes soucieux. Les valeurs espagnoles se raffermissent ; les valeurs cuprifères se réveillent et vont de l'avant, tandis qu'au contraire les valeurs d'extraction hésitent et pour la plupart reculent parce qu'on discute la situation de plusieurs d'entr'elles.

Nos rentes sont fermes : le *3 o/o* à 100 90, ainsi que les établissements de crédit. Le *Crédit Lyonnais* fait 1,034 ; la *Banque de Paris*, 1,020 ; le *Foncier*, 738.

Les chemins sont calmes : *Lyon*, 1,555 ; *Nord*, 1,978. Le *Métropolitain* à 578. Le *Suez* est calme à 3,995 ; la *Dynamite* à 713 ; la *Sosnowice* ferme à 1,915 ; le *Rio* est en reprise à 1,116.

Les cours de l'*Extérieure* ont été discutés : on a fait 78 90 au plus bas, 79 20 au plus haut et on finit à 79 05 en baisse de 15 centimes. Les chemins conservent leurs cours : *Andalous*, 217 ; *Nord d'Espagne*, 193 ; *Saragosse*, 285.

Le *Serbe unifié* est demandé au comptant à 68 francs ; ce fonds est surtout traité, en ce moment, par les capitaux de placement. Les valeurs sud-africaines sont à peu près comme précédemment : de *Beers*, 625 50 ; *Goldfields*, 236 ; *East Rand*, 234 50 ; *Rand Mines*, 307 50. L'*Ivory Coast Goldfields* est à 58 25.

Syndicat des Anthracites de la Tarentaise. — Le liquidateur du Syndicat et les personnes qui projettent de former la société anonyme, conformément aux délibérations de l'Assemblée générale, se sont appliqués jusqu'ici à vérifier tous les traités et actes intéressants la Société et, par les mesures prises, ils économisent pour l'avenir :

1° La situation réservée par M. Gacon qui est supprimée, soit 18,000 francs par an, plus un singulier *coulage* qui a amené cette mesure radicale ;

2° Une suppression de redevances qui pouvait atteindre dans l'avenir 40,000 fr. l'an ;

3° Le cable proposé par la maison Teste de Lyon ne coûtera que 27,000 francs au lieu de 40,000 francs qu'on avait dû prévoir jusqu'ici pour celui proposé par la maison Etcheverry ;

4° L'usine reviendra à un prix sensiblement moindre. De plus, avant de construire celle-ci, on cherche un accord avec M. Besnard, dont les procédés, uniques et monopolisés, pour la fabrication des boulets et des briquettes, sont tels, que :

1° La fabrication des boulets et des briquettes réalise 0 fr. 45 d'économie par tonne ;

2° Les boulets sont extrêmement solides ;

3° Ils ne noircissent plus les mains à la manipulation et ne se désagrègent pas dans les transbordements ;

4° La fumée est supprimée ;

5° Les cendres sont ramenées de 15 à 5 o/o par l'introduction de matières résineuses qui facilitent la combustion ;

6° Le calorique est sensiblement plus élevé.

Et par suite la vente sera mieux assurée à un prix plus rémunérateur et les produits, recherchés. Ce système est présenté et conseillé par M. Georges Soulages, l'ingénieur des mines si justement réputé.

Syndicat des Ardoisières de l'Ariège. — M. Barneaud, gérant, nous annonce qu'une deuxième et excellente carrière privée et en exploitation a été achetée par le Syndicat et payée comptant aux sept co-propriétaires qui la détenaient. Ce sont de ce chef deux anciens chantiers ouverts à l'activité du Syndicat. Un troisième et qui sera bientôt le plus considérable est ouvert sur la concession de Siguer. Là, sous l'habile direction de M. Pagès, une douzaine d'ouvriers ont créé un chantier nouveau et déjà magnifique, il mesure dès ce jour 40 mètres carrés d'attaque où une seule équipe d'ouvriers produira 100 cannes d'ardoises par jour. Il n'est pas encore travaillé à Lercoul, et on ne songe pas en ce moment à créer l'industrie des sous-produits qui peut devenir sur ce point une industrie de tout premier ordre.

Nous recevons, en mettant sous presse, communication du premier rapport officiel de M. Barneaud, gérant, à son conseil de surveillance. Nous le donnons *in extenso* :

« Tarascon-sur-Ariège, 9 avril 1902.

« Monsieur le Président du Conseil de surveillance,

« Mon premier rapport sera très court, mais sa brièveté même fera sa plus grande éloquence.

« Depuis le 27 mars, nos acquisitions comprennent la presque totalité des anciennes exploitations ardoisières. Dès le 1er avril, 15 ouvriers travaillaient au déblaiement des deux carrières jadis dénommées *Buscail* et *Paule,* aujourd'hui une seule carrière de *50 mètres de front* a été formée, elle va s'étendre à *80 mètres* et portera le nom de carrière Charles-Arthur, que vous et moi méritons bien de lui donner.

« *La production ardoisière a été inaugurée le 8 avril*, et, pour samedi 19 courant, il nous faut avoir prêtes 250 cannes d'ardoise déjà vendues, soit 7,500 ardoises. Des *commandes importantes ont été reçues*, et il nous a fallu abandonner les travaux à la nouvelle carrière, ouverte sur la rive droite de la Siguer, et qui dès le second jour donna de si beaux spécimens.

« Tous mes ouvriers sont nécessaires pour servir les commandes urgentes ; mais bientôt notre personnel sera augmenté, et la carrière *Alexis-Pagès* nous donnera nos meilleurs produits. J'ai dit, carrière *Alexis-Pagès*, notre excellent ami, le maire de Siguer, en est en effet le créateur, et nous ne saurions mieux reconnaître ses efforts si intelligents et si constants, qu'en donnant son nom à cette œuvre qui est si bien la sienne.

« Dimanche prochain aura lieu la première paye, et, à cette occasion, un vin d'honneur est offert à votre gérant.

« Nos ouvriers forment une famille, que de liens étroits d'estime et d'affection réciproques attachent à notre syndicat. La population entière répond à notre appel, et ce concours de tous est le gage certain de l'avenir financier de notre société, qui est ici *l'affaire*, la *bonne affaire* pour tous.

« Quand Lercoul sera ainsi exploité — et on y attend notre arrivée — la Haute-Ariège verra s'ouvrir une ère de prospérité.

« Il nous faudrait des outils, des hangars, et surtout un Decauville, 100 à 150 mètres, de 0m 50 d'écartement, avec quelques wagonnnets, de cette manière le déblaiement se fera avec rapidité, et nous relierons la carrière Charles-Arthur à la carrière Alexis-Pagès, à travers la vallée et la rivière.

« J'attends du Conseil de surveillance un crédit à cet effet; notre exploitation sera ainsi centralisée, et c'est sur la rive droite, sur la route départementale, que s'élèveront nos ateliers de fendage et de taille d'ardoise. La Siguer nous fournit pour nos machines une force hydraulique indéfinie.

« J'espère que mon prochain rapport vous apportera des nouvelles pour l'édification de nos ateliers; d'ores et déjà, j'en suis sûr, il confirmera toutes mes prévisions pour la vente qui est assurée pour une grande quantité.

« Recevez mes sentiments dévoués.

« C. A. Barneaud. »

Société anonyme des cuivres et plombs argentifères du Gélon. — M. Savaète vient de convoquer les actionnaires de cette Société en assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra à la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à Paris, le mercredi 30 avril, à 10 heures du matin.

L'ordre du jour porte: 1° Rapport du Commissaire des comptes ; 2° Rapport du Président du Conseil d'administration ; 3° Révocation de M. Gacon, administrateur délégué ; 4° Examen et contrôle des gages détenus par la Société ; 5° Démission du Conseil d'administration et quitus à donner aux administrateurs démissionnaires ; 6° Nomination des nouveaux administrateurs ; 7° Mesures à prendre ; 8° Changement de siège social.

Les personnes qui désirent se faire représenter à cette assemblée générale sont priées d'envoyer à M. Savaète, directeur de l'*Alliance de la Presse*, 76, rue des Saints-Pères, un pouvoir sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60.

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros. — De ce côté nous arrivent aussi de bonnes nouvelles. M. Conil, gérant, rentré à Port-Cros, s'occupe activement à compléter son usine à sous-produits. La maison Martinet de Paris lui fournit vingt scies horizontales qui complèteront les scies rotatives, et c'est M. Bernard, constructeur-mécanicien à La Seyne (Var), qui se charge de les installer.

Cet aménagement, dit M. Conil, sera terminé vers le 10 mai, et dès ce jour les scies installées produiront de 190 à 200 carreaux par heures, soit 4,000 par jour, et à raison de 20 carreaux par mètre carré. Ces carreaux se vendront 75 francs le mille et coûteront 20 francs. Cette première série de scies sera complétée plus tard de plusieurs autres, de sorte que, sous le rapport seul de la fabritation des sous-produits, le syndicat de Port-Cros aura créé une grande et fructueuse industrie. La recherche de l'ardoise commerciale se poursuit concurremment et les indices sont de plus en plus encourageants.

Nous recevons à l'instant de M. Conil, la lettre ci-après :

« Port-Cros, 7 avril 1902.

« Mon cher Monsieur,

« J'ai eu hier dimanche, 6 avril, la visite inattendue de M. Philippe H..., lieutenant de vaisseau en retraite, accompagné de son fils, M. H..., de l'École Polytechnique, et ingénieur des mines.

« Ces Messieurs, venus spécialement pour voir nos schistes ardoisiers, avaient nolisé, avec quelques amis, qui ont parcouru l'île en amateur, un vapeur qui les a amenés à Port-Cros.

« MM. H. ont visité notre carrière de Saint-Joseph et la galerie Saint-Antoine de Padoue, avec la plus grande attention.

« L'ingénieur des mines, dont quelques mots avaient suffi pour me revéler l'absolue connaissance pratique des phyllades, a été surpris, étonné du brillant inoui de nos schistes à sous-produits, étincelants comme glace au soleil.

« Quand il eut bien examiné et palpé nos schistes bruts, je le conduisis ainsi que son père au Château. J'y ai fait remplacé, dans la salle à manger, par nos carreaux de schistes polis, les carreaux de ciment cassés ou branlants, dallant cette grande pièce.

« MM. H. ne revenaient pas de la singulière beauté de ces carreaux moirés reflétant la lumière comme le ferait un miroir d'argent à surface changeante. Une salle à manger, un salon de bals avec de tels carreaux, le soir venu, aux lumières du gaz et de l'électricité, présenteraient un aspect féérique.

« Nous sommes alors montés à la galerie Saint-Antoine-de-Padoue. L'ingénieur a commencé par dire, en regardant la mer : voici ce qui, pour le débarras de vos déblais, l'embarquement de vos produits, vaut un capital important. Vous avez là une situation topographique, unique dans le monde ardoisier. Puis se retournant, il a examiné la mine ardoisière que nous suivions, il a manipulé nos cosses (ardoises de surface), en a brisé certaines, en a fait sonner d'autres du bec d'acier de sa canne, s'est rendu compte de leur fissilité, de leur grain, de leur résistance, et m'a dit : Je vous crois en bonne voie ; mais vous le savez, en matière de recherches d'ardoises commerciales, il faut suivre le conseil que l'on donnait au nègre célèbre : *continuez*.

« Ces Messieurs ont bien voulu accepter pour les jeunes dames qui les accompagnaient et qui escaladèrent nos collines pendant qu'ils inspectaient nos schistes, quelques gerbes d'asphodèles, de glaïeul et de genêts. Notre île fleurie, comme la plus belle fille du monde, ne peut donner que ce qu'elle a.

« Agréez, etc. « P. Conil. »

Nous rappelons que nous tenons à la disposition de nos clients les parts soit du Syndicat des Ardoisières de Port-Cros, soit celles du Syndicat des Ardoisières de l'Ariège, au prix de 100 francs l'une, payable à la convenance de l'acheteur, et nous engageons instamment nos amis et lecteurs de s'y intéresser. La visite des carrières et des travaux est autorisée à tout syndicataire et à toute personne désirant le devenir.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
Emmanuel Rivière, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5175

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Cinquième Article

Seizième Session
du 1er avril.

Le jeudi 1er avril, à 8 heures et demie précises du matin, la messe du Saint-Esprit étant célébrée, comme elle a coutume de l'être le jour des assemblées ordinaires, premier de chaque mois, l'assemblée commença. On y délibéra très précipitamment sur de petites affaires particulières concernant les bacheliers, et non sans grande difficulté, car le syndic voulait les remettre au 1er mars. Puis on reprit l'affaire de la Proposition du Parlement. Le sieur Despérier finit de dire son avis, et remplit le reste du temps de l'assemblée, ayant discouru de dix heures à près de onze heures et demie. Il démontra avec beaucoup d'éloquence, d'érudition et de modération par l'Ecriture, les Saint Pères et le Droit que l'on ne pouvait condamner ou censurer la Proposition dans son sens naturel, et qu'il était de la justice, voire de l'honneur et de la réputation de la Faculté, d'expliquer, dans sa réponse au Parlement, tant le bon que le mauvais sens de la Proposition. Il conclut poliment pour l'avis qui inclinait à l'explication, contre celui des députés qui allait à la censure, soutenant ou prétendant de plus que tous les votes devaient se réduire à ces deux chefs: l'un, celui des députés, pour la censure, l'autre, celui du sieur Caron, pour l'exposition,

S'insurgeant contre lui, le sieur Faure et sa cabale voulurent s'esclamer et crier à haute voix pour empêcher et détourner la réduction des suffrages à ces deux classes. Malgré tout cela le sieur Grandin, le sieur de Tilloy, le père Eudeline, le sieur Gillot, le sieur Défita et autres ne laissèrent pas de revenir à l'avis de l'exposition, ce qui effraya et indigna beaucoup les sieurs Faure et Feu, à cause de l'avantage qu'ils prévirent qu'on pourrait en retirer contre eux. Certains autres docteurs, de ceux qui s'étaient prononcés en faveur de l'avis des députés, dirent doucement et à voix basse à l'oreille de certains docteurs de leurs amis, qu'ils voulaient eux aussi, dans les prochaines assemblées suivantes, revenir à l'avis de l'exposition.

Onze heures et demie ayant sonné ensuite, chacun se leva, et l'assemblée fut remise et continuée au jour suivant, vendredi 2 avril, à l'heure accoutumée, par le sieur doyen, de sa propre autorité, sans ouir ni consulter à ce sujet la Compagnie. Celle-ci, en grand nombre, ne cessait de se plaindre au dit doyen, disant qu'il ne lui était pas possible de se réunir ainsi tous les jours, et sans aucune relâche, et lui demandant qu'il voulût consentir à ce que dorénavant on ne fit pas plus de deux assemblées par semaine. Mais ce bon vieillard, ayant perdu à peu près totalement la mémoire et le raisonnement[1], et étant en outre devenu tout autre que lui-même par la fatigue que lui causaient les assemblées, disait et faisait pour la continuation fréquente de ces assemblées uniquement ce que les sieurs Faure, Feu et Courier lui soufflaient continuellement à l'oreille, qu'il fallait les remettre au jour suivant avec ces paroles : CRAS, CRAS.

DIX-SEPTIÈME SESSION

du vendredi 2 avril.

Le vendredi 2 avril, à huit heures et demie précises, l'assemblée commença ; et le sieur Leucilles, prêtre habitué de Saint-Paul[2], vicaire de la même paroisse dans le bourg de Saint-Antoine, reprit son tour de voter déjà passé. Il reconnut d'abord que la Proposition avait un très bon sens et très catholique ; et néan-

1. *Raisonnement*, marge ; *intendimento*, texte.

2. *Habitué de Saint-Paul*, marge ; *che* (ha) *il suo domicilio nella parrochia di S. Paolo*, texte.

moins, par crainte de déplaire à ses supérieurs, il conclut pour l'avis des députés.

Après lui, le sieur Amiot, de la maison de Sorbonne, reprit aussi son tour déjà passé. Il demanda premièrement que l'Arrêt du Parlement fût remis par le syndic dans les mains du greffier de la Faculté, en représentant, autant qu'il pût, qu'il était utile et nécessaire dans la suite, pour démontrer le droit de jugement doctrinal de la Faculté, à elle précédemment contesté par le Parlement, puisque dans cet Arrêt le procureur général l'avait reconnu de lui-même, et sans en être prié ni requis par la Faculté. A la fin, voyant que ni le syndic ni le doyen n'étaient favorables à sa demande, il vota, en peu de paroles et très prudemment, pour l'avis de l'explication contre celui des députés.

Après lui, le sieur Bottu de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice dans le bourg de Saint-Germain, qui l'année dernière avait soulevé des contestations à Mgr Varèze, Nonce, au sujet de l'administration des sacrements au moment de sa mort, devait voter à son rang. Il en fut beaucoup prié, mais il s'en excusa disant qu'il y avait longtemps qu'il était absent des assemblées, et qu'il ne pouvait bien dire son avis avant d'avoir entendu parler les autres ; et qu'ainsi on ne le contraignît plus à cet égard, pour lui laisser plus de liberté. Les plus observateurs [1] estimèrent qu'il n'avait pas osé voter pour l'avis des députés immédiatement ainsi après le sieur Amiot, et qu'il voulait pour cela attendre que le sieur Pirot, syndic, eût parlé.

Donc, après le dit sieur Amiot parla le dit sieur Pirot, de neuf heures et demie jusqu'à onze heures et demie. Il essaya d'abord de répondre seulement aux choses principales alléguées et avancées par le sieur Chevillier et autres contre l'avis des députés. Cela fait, il s'efforça de démontrer que la Proposition en question excluait les Evêques et les Conciles, mais avec des preuves et des raisons absolument faibles et sans valeur. Il essaya encore de répondre aux objections du sieur de Fontaine concernant la doctrine d'Almain ; mais ce fut si pauvrement que chacun en resta surpris. Finalement il commença à entrer dans la troisième partie de son avis qui tendait à faire voir que l'explication de la Proposition était vaine, inutile, et de plus dangereuse et pleine de difficultés. Mais en entendant sonner onze heures et demie, chacun se leva, et le sieur doyen, excité et poussé à cela par le sieur Faure et par le sieur

1. *I piu speculativi.*

Courier, théologal de Paris, l'un et l'autre créatures du sieur procureur général, remit l'assemblée au jour suivant, samedi. Et afin que nombre de docteurs ne se plaignîssent pas, il dit pour excuse que le dit procureur général le voulait ainsi, et qu'il fallait faire cela ou crever[1].

Dix-huitième Session

du samedi 3 avril.

Le samedi 3 avril, l'assemblée commença ponctuellement à huit heures et demie. Le sieur Pirot, reprenant son discours, finit son vote et conclut pour l'avis des députés. Il avait parlé jusqu'à près de dix heures, en disant plus de paroles que de choses, affirmant même très imprudemment et sans fondement que bien que la Faculté ne se fût expliquée, dans sa Déclaration portée au Roi en 1663, qu'en termes ou paroles négatives au sujet de la supériorité du Pape sur les conciles et de son infaillibilité prétendue, néanmoins on pouvait dire que l'opinion contraire, à savoir sa faillibilité et son infériorité vis à vis du Concile général était fondée et appuyée sur différents jugements antérieurs de la Faculté elle-même.

A ce moment de nombreuses voix se firent entendre de divers docteurs qui réclamaient contre lui sur ce point comme sur beaucoup d'autres choses qu'il avait dites, toutes visant la nouvelle doctrine du Clergé, et telles qu'on pouvait les attendre d'une personne dévouée à ceux qui pouvaient contribuer à l'agrandissement de sa fortune.

Le sieur de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, étant présent, avait le droit de reprendre son tour ; il en fut même beaucoup prié ; mais il s'excusa alléguant un grand catarrhe qui l'empêchait de parler et de se faire entendre[2].

1. *Eche bisognava farlo o schiattore.*

2. Le docteur de la Barmondière était plus brave et moins voisin du ridicule quand, il y a vingt ans, en 1663, l'espion de Colbert écrivait de lui : « M. de la Barmondière, jeune homme d'environ trente ans, demeure à Saint-Sulpice et fait profession de ce zèle ardent qui anime cette vertueuse communauté ; mais ce zèle, un peu mal réglé, lui fit avancer en pleine Sorbonne cette parole surprenante, qu'il ne pensait pas qu'on pût consentir l'enregistrement de l'Arrêt sans un véritable péché mortel ; et comme M. le curé de Saint-André voulut lui faire comprendre la témérité de son jugement, il ne put souffrir l'avis charitable de ce vieux docteur, et lui répondit avec colère qu'il avait tort de l'interrompre. » (Gérin, p. 522.)

Mais en 1683, le supérieur de Saint-Sulpice était Trouson, qui en 1676 avait

Si bien qu'en l'absence de docteurs plus anciens on pria le sieur Roulland, prêtre habitué[1] de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, qui se trouvait là, et à son rang, de dire son avis.

Comme ce docteur a toujours été un des plus attachés[2] au richérisme et au jansénisme, et le défenseur de tous ceux qui appartiennent à ces deux sectes présentement réunies en un seul parti, devenu plus hardi et plus fort par la protection des prélats et du procureur général, et de plus par le Conseil et les conseillers du Roi, il profita de l'occasion pour débiter et établir tous les principes et dogmes du richérisme, et répondre ensuite le mieux qu'il pût aux autorités alléguées par ceux qui avant lui avaient voté en faveur du Saint-Siège et de sa légitime autorité. Il contesta presque tout aux Souverains Pontifes, sauf le nom de Primat et de Chef de l'Eglise, bien qu'il ne le reconnût que comme ministériel et soumis à l'Eglise elle-même, dans laquelle il n'admettait qu'une ombre de monarchie tempérée d'aristocratie, telle qu'à l'entendre discourir — comme avait fait avant lui le sieur Pirot, syndic, — il semblait que les Eglises particulières ne reconnûssent le Pape pour chef et supérieur que par une sorte de politesse et d'honneur qu'ils consentaient à lui rendre, et dont ils pouvaient s'abstenir à leur bon plaisir, sans lui faire aucune injustice. Et ainsi il n'y avait plus à s'étonner si le sieur Brayer, un des députés — lequel n'avait pas encore dit dans l'assemblée son avis particulier — eût soutenu autrefois dans une de ses thèses de licence, sous le sieur Mazure, sous-président, que *Primatus Summi Pontificis erat primatus honoris tantum et non jurisdictionis*[3], comme on l'a déjà observé ci-dessus.

succédé à Bretonvilliers, successeur d'Olier, mort en 1657. Après la bulle dogmatique d'Alexandre VIII, *Juter multiplices*, du 30 janvier 1691, qui réprouve la Déclaration de 1682, Tronson, le 13 janvier 1694, écrira à Balsa, directeur du séminaire de Clermont, qui continue à enseigner cette Déclaration, même après la Lettre au Pape de Louis XIV du 14 septembre 1693, retirant l'Édit qui en prescrivait l'enseignement : « Vous avez eu assez de fondement et de raison pour agir comme vous avez fait. Aussi ne songez plus au passé et, pour l'avenir, arrêtez-vous aux sentiments communs que l'on enseignait ordinairement (!) en Sorbonne.» (Bausset, *Histoire de Bossuet*, l. VI, § XXII.)

1. *Habitué*, marge ; *habituato*, texte.

2. *Attachés*, marge ; *adherenti*, texte.

3. « Que la primauté du Souverain Pontife était une primauté d'honneur seulement et non de juridiction. » — Puisqu'il est si souvent question ici de ce Mazure, le plus ancien docteur de la Faculté, revoyons son portrait fait en 1663 par l'espion de Colbert : « Mazure, curé de Saint-Paul, homme de cabale, et à la conduire sûrement, sourdement ; qui veut ce qu'il veut ; haïssant les Jésuites et

Il rejeta, entre autres choses, même le nom de *Supremus Judex*, *Suprema auctoritus*, et généralement toutes les paroles et tous les termes de supériorité, si on n'ajoutait en même temps qu'il était faillible et sujet à être récusé [1], et que son jugement n'était pas ultime et final, mais seulement provisoire, avec liberté d'appel au Concile général, comme à un tribunal suprême, ultime, et supérieur à celui du Pape. Cela avait déjà été mis en avant et proposé par le sieur Pirot, syndic; et il avait, presque avec la même force, rejeté l'un et l'autre sentiment commun jusqu'alors entre tous les docteurs, que les fidèles doivent se soumettre et obéir intérieurement aux jugements du Souverain Pontife, soutenant qu'il suffisait qu'ils gardâssent en cela un silence respectueux. Ce qui était visiblement contraire à ce que les prélats de France écrivaient au Pape Innocent X en 1651 et 1653, dans l'affaire du jansénisme, en ces termes: *Cui omnes fideles etiam ipsum mentis obsequium prœstare tenentur* [2], et à ce qu'on fit depuis reconnaître et souscrire par le sieur Gondrin, archevêque de Sens, en 1651, tout hardi qu'il était et déclaré pour le parti des Jansénistes.

Le dit sieur Roulland, non content de cela, passa plus avant. Il s'appliqua à rejeter la majeure partie des passages allégués par le sieur Chevillier et aussi les passages de beaucoup d'autres docteurs, mais avec peu de bonne foi et peu de bon succès; si bien que même quelques-uns des députés confessèrent qu'il avait parlé précisément comme un homme qui ne laissait quasi plus rien au Pape en dehors du nom de Souverain Pontife, qu'il pourrait lui enlever quand il lui plairait, après lui avoir enlevé tout ce qui est signifié par ce nom, et avoir réduit les docteurs à la difficulté d'inventer quelque nouveau terme pour exprimer la chose et l'autorité désignée par ces paroles et par ces termes antiques, *Summus Pontifex*, *Suprema auctoritas*, et autres semblables, dont il ne voulait pas que la Faculté se servît davantage. En fait, tout ce qu'il dit déplut au suprême degré à tous les hommes de bien de la Compagnie. Ils restèrent persuadés tout-à-fait de l'opinion qu'ils avaient déjà du sieur Roulland, comme d'un sujet très suspect et d'un esprit très aliéné du Saint-Siège, et tout attaché à un parti, pour

la Cour de Rome. Qui se sert bien de ce qu'il sait; lassé des persécutions des Jésuites, mais qui y résiste par bravoure, plein de fierté... Fort ami de tout ce qui approche du jansénisme et qui est opposé à Rome. » (Gérin, p. 526.)

1. *Deniabile*, texte.

2. « Que tous les fidèles sont obligés de rendre aussi l'obéissance même de l'esprit. »

ne pas dire entièrement dévoué et comme consacré, ainsi que nous l'avons dit déjà en parlant des conclusions du nommé Vieuville, qui pour cette raison fut retranché[1] du doctorat et rayé du catalogue des bacheliers[2].

A la fin on entendit sonner onze heures et demie, et le sieur doyen, de plus en plus asservi aux sieurs Faure, Feu et Courcier, intima l'assemblée pour le lundi suivant. Cela causa grande rumeur et grand murmure contre ce doyen, vu qu'il était impossible de se réunir de même aussi souvent la dernière semaine de Caresme, dans laquelle commençait le temps de la Passion ; et grand nombre de docteurs voulaient qu'on prît quelques jours de repos. Beaucoup encore convinrent que puisque le sieur de Fontaine et beaucoup d'autres avaient demandé dans leurs avis qu'on fixât et qu'on déterminât quelques jours en petit nombre chaque semaine pour finir de délibérer sur cette affaire, ils n'oublieraient pas d'en parler pour la dernière fois à la première assemblée du lundi suivant, et de parler aussi de l'Arrêt, afin qu'il fut consigné par le syndic au greffier de la Faculté, et par lui communiqué aux docteurs qui en voudraient voir la teneur.

Dix-neuvième Session

du 5 avril.

Le lundi 5 avril 83, à huit heures et demie du matin précises, commença l'assemblée.

Le sieur Roulland, qui n'avait pas fini son discours le samedi précédent, parla le premier. Il reprit une partie des choses dites par lui ce jour-là et tirées en grande partie du sieur de Dominis, archevêque de Spalatro, apostat de l'Eglise romaine. Il continua dans le même style, et finit par dire son avis en faveur de celui des députés, en concluant pour la censure contre l'avis de l'exposition — à moins toutefois qu'en faisant cette exposition on ne voulût reconnaître la faillibilité du Pape et son infériorité vis-à-vis des Conciles, et le reste des principes et des sentiments du sieur Richer, condamné en 1610 par le Concile provincial de Sens, dans son livre intitulé : *De Ecclesiasticâ et Politicâ potestate.* C'est de ce livre, comme aussi de l'ouvrage de l'apostat de Dominis, que ledit sieur

1. *Retranché*, marge ; *rimosso*, texte.
2. *Bacheliers*, marge ; *bacelieri*, texte.

Roulland tira à peu près tout ce qu'il dit, à la stupéfaction des hommes de bien de l'assemblée. Ils ne pouvaient voir sans un très grand chagrin que ce docteur, — qui d'ailleurs voulait passer pour un homme de bien et un grand directeur dans la paroisse de Saint-Etienne où il était établi pour entendre les confessions — ne citait presque jamais, pour soutenir son avis et rejeter celui des autres, d'autres passages et d'autres raisonnements que ceux de cet apostat contre l'autorité du Saint-Siège et la primauté des Souverains Pontifes.

Après ledit sieur Roulland, le sieur Lefèvre, de la société de Navarre, l'un des professeurs de théologie dans les écoles publiques de ce collège, et aussi l'un des députés dans cette affaire, vota à son rang, dans l'absence de certains autres docteurs plus anciens, et en particulier du sieur Chevillier, non encore guéri depuis cette grande agitation et action qu'il avait faites peu de jours auparavant. Il faut aussi observer que ledit sieur Lefèvre avait été un de ceux qui, au commencement, montrèrent le plus d'indignation contre les Propositions du Clergé quand elles parurent ; et quand il fut question et qu'on parla de les apporter en Sorbonne, il avait dit à plusieurs personnes et à moi-même qu'il était résolu de s'y opposer, même de faire un discours sur cette matière en Sorbonne et en présence des commissaires du Parlement. Néanmoins, soit par la nature de son esprit où se trahissait une grande légèreté, soit par la considération de ses intérêts particuliers, il s'était montré tout changé depuis l'exil des docteurs ses confrères, et du coup il s'était rallié au parti du sieur Faure qui, pour cette raison, l'avait fait mettre du nombre des députés. Et peut-être, pour cette raison encore, il lui donna la liberté de pouvoir discourir ce jour-là près d'une heure, étant debout au côté droit de lui, sieur Faure, comme son fidèle Achate. Il le fit avec plus de présomption que d'érudition, tenant plus de compte de la diction et de la latinité, avec certains mots très faibles contre ceux qui avaient argumenté avant lui, que de la force et de la solidité des raisons et des preuves. Il fut reconnu en cela *Minus habens,* n'étant applaudi que du sieur Faure et de son parti, qui pensaient avoir gagné beaucoup en le retirant au moins du parti des hommes de bien, dans lequel il paraissait qu'il eût été jusque-là, soit par ses principes, soit par son étroite amitié avec le sieur Joissel, un des docteurs exilés. Au reste, tout le discours du dit sieur Lefèvre se réduisait à ceci : 1° que cette affaire avait été examinée diligemment par les députés dans leurs assemblées particulières ; 2° à révoquer en doute ou à mettre en

question la vérité de la Clémentine, dans laquelle se trouverait une proposition à peu près semblable à celle en question, ce qu'il fit par de faibles et simples conjectures ; 3° à répondre mollement aux objections faites par plusieurs que, dans la Censure d'Érasme, la Faculté avait observé et expliqué les sens divers de quelques propositions de cet auteur. De fait il répondit ici si mal, que celui qui vota immédiatement après lui le réfuta aussitôt avec une si grande force et si à propos, que ledit sieur Lefèvre n'eût plus rien à répliquer. Et ainsi son vote, qui fut celui des députés, ne leur apporta d'autre utilité qu'un suffrage de plus, qui pouvait accroître le nombre assurément, mais non le mérite, ni le poids et la gravité des suffrages [1].

Après ledit sieur Lefèvre, le sieur Boursée de Raveillon, docteur de la société de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale du Mans [2], se trouvant à Paris où il prêchait tout le Carême, commença à parler sur les dix heures et demie. Il discourut à l'improviste un grand quart d'heure, avec tant d'esprit, tant d'âme, tant de politesse et de bon sens que tout l'auditoire en fut émerveillé et satisfait.

Il montra *in primis* que la Proposition, qu'elle soit regardée en elle-même, ou qu'elle ait relation et rapport à la Censure des prélats de Hongrie, ne pouvait être condamnée. Que c'était une chose inouie et contre toutes les convenances qu'on voulût obliger les gens à délibérer sur elle sans leur communiquer d'abord la Censure, non plus que l'Arrêt du Parlement, que chacun demandait et que personne ne pouvait obtenir; et pour cela, il s'unit à ceux

1. En 1696, Lefèvre sera syndic de la Sorbonne. Il s'y comportera fort peu honnêtement lors de la censure du livre de Marie d'Agreda faite, malgré le Nonce, par la secte janséniste, sous l'impulsion de Bossuet, qui, le 31 mai 1700, dira « qu'il se savait bon gré d'en avoir été l'unique promoteur. » (*Journal* de Ledieu.) Legendre (*Mémoires*, p. 227) écrit : « Si le syndic eût été, plus exact à compter les voix, la censure n'eût point passé. Je l'ai ouï dire à deux docteurs des mieux instruits qui avoient harangué contre la pauvre Marie d'Agreda afin de se mettre à la mode et en route de devenir des amis du nouveau prélat (de Noailles). Quoi qu'il en soit, cette censure fut si mal reçue de la plupart du monde, que M. l'archevêque ne fut pas à se repentir de s'être commis en cette affaire et d'en avoir été le principal instigateur. J'ai fort connu M. Le Fèvre, qui était syndic en ce temps-là et l'âme de toute l'intrigue. Il étoit dévoué au parti janséniste. Du reste, c'était un homme de mérite qui parloit bien latin, qui s'exprimoit avec énergie et prononçoit ses discours, ce qui a beaucoup plus d'emphase que de les lire, comme ont fait ses successeurs. »

2. *Cenomane*, marge.

qui l'avaient demandé. Il dit ensuite qu'il s'étonnait que les députés et ceux qui votaient en faveur de leur avis répondîssent si mal aux preuves et aux raisons principales alléguées contre eux, et ne dîssent autre chose, pour répliquer à ce qu'on leur opposait, sinon que cela prouvait seulement la primauté du Saint-Siège et du Souverain Pontife, puisqu'en fait il ne s'agissait que des privilèges de cette primauté, dont ladite Proposition devait s'entendre. La particule *Solam*, jointe à ces mots *Divino immutabili privilegio*, indiquait en effet et montrait évidemment, sans doute possible, qu'on affirmait ce privilège divin de la primauté de Pierre et de ses successeurs : privilège qui leur revenait si proprement, si singulièrement et privativement vis-à-vis de tout évêque ou primat, que dans ce sens cette Proposition non seulement ne méritait pas d'être censurée, mais était plutôt catholique — à tel point que celui qui y voudrait contredire passerait pour hérétique avec Antoine de Dominis et autres hérésiarques du dernier siècle. Ce docteur parla si bien qu'il parût avoir jeté sur le visage des sieurs Faure, Roulland et Lefèvre, qui étaient tous trois rangés en file sur le même banc, la confusion et la consternation. A la fin il conclut pour l'avis de l'exposition, reprochant à ceux de l'avis contraire d'être les ennemis de la Primauté des Souverains Pontifes reconnue *de Jure divino* de toute l'Église et de la Faculté, puisqu'ils voulaient censurer une Proposition qui ne disait autre chose que cela. C'est en effet par ce seul chef de la Primauté du Pape dans toute l'Église qu'il lui appartenait *de Jure divino et immutabili*, par prééminence et par prérogative spéciale sur tous les évêques et primats, et comme seul Pasteur du troupeau du Christ, de juger avec une autorité judiciaire et suprême des controverses de la foi dans toute l'Église, etc.

Le sieur Picques, docteur de la société de Navarre, parla ensuite très bien pendant une demi-heure, et fut de la même opinion de l'explication. Tout ce qu'il dit fut de doctrine et érudition rare et distinguée, tirée des Saint-Pères et de Gerson même, dont il rapporta plusieurs autorités, celle entre autres où ce docteur appelle le Pape *Supremus hierarchiæ ecclesiasticæ monarcha*. D'où il tira toutes les déductions et conséquences qu'il fallait contre le sieur Faure et son parti, qui veut à présent supprimer cette qualité de Juge des évêques et de Pasteur suprême, et, en suivant la doctrine pernicieuse du sieur Richer, mettre la tête sous les pieds et le corps sur la tête : Richer qui n'appelait le Pape que le Chef ministériel de l'Église, dont le gouvernement, disait-il, est, il est

vrai, monarchique, mais tempéré d'aristocratie. Eux, expliquant cette aristocratie à leur guise, voudraient mettre le corps de l'Église au-dessus du Chef, comme les Républicains[1] mettaient les États au-dessus de leurs Princes pour les tenir de cette manière par la bride et sous leur pouvoir, en un mot, pour être les maîtres, et faire porter à leurs Princes le nom seul de Roi, pendant qu'eux avaient seuls toute l'autorité, ainsi qu'en usent les Etats de Hollande et le Parlement en Angleterre.

Le sieur Charron, docteur de la société de Sorbonne, et sous-pénitencier de l'Eglise de Paris, commença son vote ; mais peu après on entendit sonner onze heures et demie. Tous se levèrent et l'assemblée fut remise au jour suivant, le procureur général ayant donné l'ordre de vive voix que sans relâche aucune on continuât les réunions d'un jour à l'autre, jusqu'à ce que cette affaire fût expédiée, nonobstant toute instance et remontrance faite par les particuliers, curés, prédicateurs et autres, sur leurs obligations et empêchements et sur leurs indispositions et impossibilités plus que morales. Ce magistrat impitoyable ne voulait avoir aucun égard, montrant moins de pitié et de compassion pour les docteurs qu'il n'en a peut-être pour des porte-faix. Il en aurait plus pour des artisans qui, s'ils s'excusaient sur leur impuissance[2] et leur manque de forces, non de volonté, pour satisfaire à ce qu'on demanderait d'eux, seraient crus à la fin, ou sur leur parole, ou sur le témoignage de leurs sueurs et de leurs fatigues manifestes. Lui, poussé par Faure, son maître de théologie, ne répondait autre chose à tout ce qu'on lui représentait, sinon qu'il fallait faire cette entreprise ou crever, même en la continuant la Semaine Sainte jusqu'au mercredi *inclusive :* dureté et tyrannie sans exemple.

Vingtième Session

du mardi 6.

Le mardi 6 avril, à huit heures et demie précises du matin, commença l'assemblée, quoique peu de docteurs fûssent réunis. Mais le sieur Faure, chef du parti, arrivant dans la salle des pre-

1. *Li Republichisti,* texte. — Républicains, voilà, au lendemain des Quatre-Articles de Bossuet, la qualification infligée en Sorbonne aux néo-richeristes. Et c'est un docteur, élève de Navarre, comme Bossuet, qui parle.

2. *Importanza,* texte. Le traducteur a lu un mot pour l'autre.

miers de sa cabale, et y faisant venir à son bon plaisir le doyen et le syndic pour tâcher de surprendre les autres docteurs ou du moins de gagner du temps, on obligeait par là les mieux intentionnés pour le Saint-Siège, d'y venir plus vite qu'ils n'auraient désiré.

Le sieur Chevillier, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, qui, à cause de ses indispositions, n'avait pu se trouver aux dernières sessions et finir son avis déjà commencé quelques jours auparavant, arriva ce jour-là des premiers pour pouvoir finir sûrement son vote dans cette session, en commençant à parler le premier. A peine avait-il ouvert la bouche qu'il fut interrompu par le sieur Faure et son parti pour avoir dit, — le sachant pour l'avoir entendu dire, — que quelques-uns de ceux qui avaient voté depuis lui, auraient, avec des faits faux et de fausses citations, réfuté une partie des choses qu'il avait avancées, il se croyait obligé avant toutes choses de répondre et de leur donner sur cela satisfaction. Le parti des Richéristes et Jansénistes s'écria soudain qu'il ne voulait pas souffrir cela ; que lui devait fournir le reste de sa tradition ou bien se taire, et qu'un autre parlerait. Il leur représenta que comme il lui appartenait de parler *de Jure* et à son rang, il était maître de son vote, et que personne ne pouvait rien y tretrancher ni l'empêcher de dire ce qu'il jugerait nécessaire pour appuyer son opinion. Ils objectèrent là-dessus, et particulièrement le syndic — qui ici leur était pleinement favorable — que quand un docteur avait une fois voté, il ne pouvait reprendre la parole, ni répliquer à ceux qui l'avaient réfuté. Il leur répondit deux choses. La première qu'il avait commencé, il est vrai, mais qu'il n'avait pas fini de dire son avis, et qu'ainsi en terminant, il pouvait dire tout ce qu'il jugerait être à propos. La seconde, qu'il s'agissait là de faits faux, et non de raisons, et qu'en conséquence il devait être admis et maintenu à en faire voir la fausseté, sans quoi on ne pourrait jamais juger ni prononcer sur aucune affaire. Malgré toutes ces raisons, le sieur Faure, avec tout son parti, continua de l'empêcher de parler. Ils firent grand vacarme, durant lequel tous les gens de bien leur furent contraires.

Le sieur Feu, autrefois précepteur[1] du sieur abbé Colbert à présent coadjuteur de Rouen[2], disciple de Faure, et avec lui député du Clergé et auteur des Propositions contre le Saint-Siège, parla

1. *Protettore — lapsus.*
2. *De Rouen*, marge ; *Rothomagen*, texte.

alors contre les anciens membres et les plus vertueux[1] de la Faculté, qui voulaient que le sieur Chevillier (fît) comme le demandait la raison et comme il le désirait. Se dressant sur ses pieds et excitant un grand tumulte, il s'écria en latin : *Opprimimur a viris hujus collegii*[2] — ce collège de Sorbonne —, ajoutant qu'ils se plaindraient au Parlement, et qu'ils demanderaient que les réunions se fissent autre part. A ce moment, le sieur de Fontaine, se levant aussi de sa place et se plaignant à la Compagnie de l'audace et du mauvais vouloir du dit sieur Feu, ubiquiste et ennemi déclaré de la maison et société de Sorbonne, parce qu'elle avait des sentiments plus catholiques que les siens et ses pareils, lui répliqua *ad hominem : Non te opprimamus nec tuos tibique similes, nos viri Sorbonici, sed tu ipse vis nos opprimere, proximam nobis, omnibusque, callegioque huic nostro internecionem ac destructionem parans et moliens dudum, cum tuis memorialibus advertus nos pridem ad magnates delatis. Sed ea nos non morantur, nec metum incutiunt. Quod vis facere, fac cito. Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Non habemus nos profecto pecuniam ad telonium, nec præsentem vitam inquirimus sed futuram*[3]. Il dit cela parce que chacun sait que le docteur Feu, pauvre jeune homme, ayant amassé beaucoup d'argent quand il était dans la maison du sieur Colbert, était entré ensuite dans les recettes et finances[4] du Roi, comme font les laïcs, et qu'actuellement il avait là de grandes sommes d'argent placées à usure, bien que dans son extérieur il parût faire profession d'une morale sévère et austère.

Après cette réplique du sieur abbé de Fontaine, un des plus zélés et des plus intrépides docteurs, il y eut un grand murmure ; et le syndic voulant faire parler le sieur Charton qui, le jour précédent, n'avait pas terminé son vote, le sieur Chevillier, appuyé et soutenu par les plus vertueux des docteurs[5] l'en empêcha, et dit qu'étant, lui, plus ancien que le sieur Charton, il avait *jus* de ter-

1. *Galant' huomini.*

2. « Nous sommes opprimés par les hommes de ce collège. »

3. « Nous n'opprimons ni toi, ni les tiens, ni tes pareils, nous hommes de Sorbonne, mais c'est toi-même qui veux nous opprimer, nous préparant et nous machinant depuis longtemps à nous, à nous tous, et à ce collège qui est le nôtre, la ruine complète et la destruction, par tes *Mémoires* contre nous dernièrement remis aux Grands. Mais cela ne nous arrête pas et ne nous cause aucune crainte. *Ce que tu veux faire, fais-le sans retard. Si Dieu est pour nous, qui est contre nous ?* Nous n'avons pas d'argent à la banque, et *nous ne recherchons pas la vie présente, mais celle à venir.* »

4. *Partite e somme.*

5. *Da i pin galant' huomini.*

miner avant lui; qu'en outre il était contraint de se faire médicamenter et de prendre des remèdes, et qu'il ne savait pas s'il pourrait après cela voter; de plus qu'il avait besoin encore d'une session entière de plus de trois heures pour terminer. Finalement on consentit à le laisser parler, le sieur Faure et son parti empêchant toutefois qu'il répliquât à autre chose que ce qui concernait le Concile de Calcédoine; à quoi il répondit subitement avec une si grande politesse et érudition que tout leur parti en resta stupéfait et confus. Il ajouta qu'il était prêt à leur répondre sur tout le reste, s'ils voulaient l'entendre, mais que pour ne pas exciter leur indignation — puisque cela leur déplaisait, car il leur faisait ainsi voir leur ignorance et leur malice par tant et tant de citations fausses qu'ils mettaient en avant, à défaut de bonnes répliques, — il se contenterait de reprendre et de mener à fin sa tradition de toute l'Église, et de leur montrer qu'ils ne pouvaient censurer la Proposition du Parlement sans condamner du même coup toute la tradition de l'Église, laquelle avait toujours parlé ainsi des Souverains Pontifes et du Saint-Siège.

Il commença donc réellement sur les huit heures trois quarts à présenter la tradition, et il ne finit pas avant onze heures trois quarts. Il reprit le treizième siècle, puis cita le quatorzième, le seizième et le dix-septième. Il allégua entre autres choses un passage du Concile de Bâle[1], où les Pères de ce Concile, bien qu'ils eûssent déclaré que le Pape est au-dessous du Concile, s'étaient servi quand même de la Proposition même du Parlement en faveur du Saint-Siège et des Souverains Pontifes, disant que *uni et non alteri*[2] il appartenait de juger des questions de foi, etc. Il rapporta de plus des témoignages de Durand, de Pierre de la Palud, d'Ocham et d'autres docteurs d'au delà des monts[3], non suspects d'adulation pour le Saint-Siège qui avaient parlé dans le sens de la Proposition. Il cita encore d'autres témoignages de nos Rois, des Assemblées et du Clergé de France, même de la Censure de la Faculté contre le sieur Malagola, dernièrement faite par le sieur Pirot, syndic, où la Faculté avait recommandé l'autorité du Saint-Siège, en confirmant sa Censure contre Luther, contenant une proposition semblable, expressément exprimée[4]. En somme, il les désarma tous et les

1. *De Basle*, marge ; *Basileen*, texte.
2. A lui seul et non à un autre.
3. *Ultramontani*. Le traducteur parle en italien qu'il est de nous français.
4. *Exprimée*, marge ; *riportata*, texte.

couvrit de confusion ; et il conclut pour l'explication de la Proposition, *pacis et concordiæ causâ :* Proposition qu'il avait d'ailleurs voulu absoudre, et déclarer catholique sans explication aucune, persuadé qu'elle n'en avait pas besoin.

Après cela, l'assemblée fut levée, et renvoyée au jour suivant, mercredi.

Vingt-et-unième Session

du mercredi 7 avril.

Le mercredi 7 avril, à huit heures et demie du matin, commença ponctuellement l'assemblée, bien que peu de docteurs fûssent encore arrivés, et moins nombreux de beaucoup que dans les assemblées précédentes.

Le sieur Charton, dont nous avons déjà parlé, parla le premier, et finit environ vers les dix heures, ayant discouru, pendant près d'une heure et demie avec zèle, érudition et courage. Il apporta de nouveaux passages de l'Écriture, des Saints-Pères, des docteurs de la Faculté, des Assemblées de l'Église gallicane, et même des Censures de la Faculté, par lesquels il prouva qu'il était impossible de condamner la Proposition en question, sans condamner à la fois toute la tradition de l'Église jusqu'à cette heure. Il s'étendit encore sur le livre du sieur Gerbais, *de Causis majoribus*, dans lequel ce docteur qui ne devait pas être suspect aux députés, ni aux prélats de France, avait reconnu ce même privilège immuable du Saint-Siège, de juger par un jugement universel et suprême des questions de foi, d'une manière spéciale et singulière, qui n'appartenait pas aux prélats, et qui n'excluait pas leur droit de juger avec une autorité divine, il est vrai, mais inférieure et subordonnée à celle du Saint-Siège. Il réfuta aussi les objections principales, et en fit voir très clairement la faiblesse ; mais par dessus tout il montra que ceux qui les proposaient n'avaient d'autre but que de chicaner les Constitutions des Papes Innocent X et Alexandre VII publiées contre les Jansénistes, en diminuant l'autorité du Saint-Siège qui les avait condamnés, et de rétablir et de répandre la mauvaise doctrine du sieur Richer, docteur de la Faculté, qui pour cette raison avait été condamné avec son livre *De Ecclesiasticâ et Politicâ protestate* par le Concile provincial de Sens en l'année 1610, et déposé ensuite au syndicat.

Le sieur Pirot, syndic, parla ensuite — bien que contre l'ordre — pour tâcher d'affaiblir, à l'avantage de l'avis des députés, ce

qu'avait dit le sieur Charton, parlant du dit sieur Richer et de sa mauvaise doctrine contre l'autorité du Saint-Siège, pour laquelle il avait été déposé du syndicat, même par ordre et Lettres expresses de Sa Majesté, sans le recouvrer jamais, et sans plus être admis dans aucune assemblée de la Faculté. Ce syndic dit dans ce but, en s'étendant beaucoup sur cette histoire, le motif de la déposition du sieur Richer. Il est vrai que jamais la Faculté n'avait voulu approuver son livre *De Ecclesiasticâ et Politicâ potestate* qui avait été censuré par le Concile provincial de Sens, que présida le cardinal du Perron, un des plus grands et des plus fameux hommes de son siècle, et beaucoup moins encore une certaine apologie que le dit sieur Richer avait faite ensuite pour sa défense ; mais, d'autre part, la dite Faculté n'avait pas censuré son livre. Ainsi *nec probaverat* parce qu'il contenait plusieurs choses injurieuses à Sa Majesté et à l'autorité royale, *nec etiam improbaverat* puisque la Faculté n'avait pas délibéré.

En cela le syndic fit tout ce qu'il pût pour complaire au dit sieur Faure et au dit sieur archevêque de Reims [1], grand défenseur de la doctrine du dit sieur Richer, qu'ils justifiaient et soutenaient *mordicus* en ce qui regarde le Saint-Siège, persuadés que le temps leur serait ici favorable, mais qu'ils feignaient d'abandonner en ce qui regarde l'autorité royale, non moins attaquée par Richer que celle du Saint-Siège par la comparaison qu'il fait, après Almain, *des Etats avec les Rois, comme des Conciles avec les Souverains Pontifes, et par la dépendance et infériorité qu'il veut que les Rois aient vis-à-vis des Etats jusqu'à la peine de destitution, même de mort, comme les Papes ont celle de déposition par le Concile général.* C'est pourquoi l'un et l'autre de ces auteurs, également ennemis de la monarchie ecclésiastique et de la royale veulent que la communauté séculière soit autant supérieure et souveraine au-dessus du Chef et du Roi qui la gouverne, que la communauté de l'Église universelle réunie en Concile général l'est au-dessus du Pape. Aussi ces deux auteurs VRAIMENT RÉPUBLICAINS ne feignent pas [2] de mettre le Chef du royaume, qui est le Roi au-dessous du corps et de la communauté des peuples réunis dans les États, comme aussi le Pape au-dessous du Concile : ils se servent pour l'un et pour l'autre de principes également faux et injurieux au Saint-Siège et à l'autorité du Roi.

1. *Rhemen*, marge.
2. *Ne feignent pas*, marge ; *non fingono*, texte — c'est-à-dire mettent réellement.

Et c'est précisément ce que le sieur de Fontaine avait représenté le premier en terminant son avis à la dernière session où il avait parlé. Il avait déclaré que la délibération de la Faculté sur la Proposition du Parlement terminée, il demanderait l'examen de la mauvaise doctrine d'Almain, attaquant la majesté et l'autorité du Roi autant que le Saint-Siège — en ajoutant aussi la doctrine du sieur Richer, que tout récemment on voyait se répandre grandement en France parmi les prélats et dans la Faculté, principalement depuis les nouvelles Propositions du Clergé contre le Saint-Siège qui avaient donné lieu aux discordes présentes : discordes qui étaient loin de finir, si Dieu n'avait pitié de ce royaume.

Le dit sieur Charton montra aussi, comme avait fait avant lui le sieur de Fontaine, en lisant la Censure en 1665 de la thèse du sieur Bourdailles au sujet du Purgatoire, que quoique les paroles de la thèse fussent très claires dans le mauvais sens, néanmoins les députés de la Faculté, en la présente difficulté, leur avaient eux-mêmes cherché et donné un bon sens, ayant eu pour y réussir à se fatiguer et à discourir beaucoup. Ainsi donc ce que le sieur Faure et le sieur Pirot et autres avaient avancé avec assurance, qu'il était contre les usages de la Faculté de donner aux propositions qu'elle censurait un autre sens que le mauvais, n'était nullement vrai. A la fin il conclut pour l'avis de l'explication de la Proposition.

Le sieur Joallin, docteur de la société de Sorbonne, parla ensuite à son rang, en l'absence de quelques autres docteurs plus anciens. Il réfuta aussitôt, avec une grande force et érudition, un fait faux avancé par le sieur Lefèvre, docteur et professeur du collège de Navarre, au sujet du concile de Vienne, rapporté dans la Clémentine en ces termes : *Ad quam duntaxat, etc.*, lesquels termes ledit sieur Lefèvre s'était imaginé *gratis* et avait dit dans son vote avoir été ajoutés à ce concile et à cette Clémentine, sans en apporter aucune preuve. Là-dessus le dit sieur Joallin s'étendit non médiocrement, et fit voir à la Compagnie qu'on ne devait pas souffrir qu'un particulier se donnât une si grande liberté, et fût le premier depuis plus de 370 ans qui osât inventer et avancer [1] sans aucun fondement dans l'antiquité un tel fait, qui pourrait faire révoquer en doute la vérité de tous les Canons les plus certains. En somme, il qualifia cette entreprise de téméraire, ce dont le dit sieur Lefèvre et le sieur Faure, son protecteur, voulurent se plaindre. Mais ils furent obli-

1. *Inventer et avancer*, marge ; *inventare e meter fuora*, texte.

gés de se taire quand le sieur de Lestoque fit instance pour qu'on leur permît de répondre incontinent là-dessus, et d'alléguer des témoignages de l'antiquité, s'ils en avaient même un seul de quelque auteur que ce fût, qui jamais eût révoqué en doute la vérité de ce passage du concile de Vienne et de cette Clémentine. Et à cela ces novateurs Faure et Lefèvre n'eurent rien à dire, montrant par le silence leur faiblesse et leur fausseté.

Le dit sieur Joallin donna ensuite son vote en faveur de l'explication de la Proposition. Il se plaignit que contre les règles et les usages de la Faculté on voulût l'obliger à dire son avis sur une Proposition vague et isolée, sans antécédents ni conséquents, et sans nom d'auteur. Il apporta ensuite un exemple très précis d'une censure de la Faculté au sujet d'une note de Robert Etienne dans sa version de la Bible. Dans cette note la Faculté avait signalé deux sens, le bon et le mauvais, approuvant le bon et condamnant le mauvais. A la fin, après avoir parlé parfaitement bien pendant une heure environ, il conclut pour l'avis de l'explication de la Proposition contre la censure.

Après lui le sieur Malateste, chanoine de Dijon[1] et habitant assidûment cette ville, docteur ubiquiste, auparavant repoussé de la Sorbonne, où il demandait à entrer, et depuis devenu l'écolier du sieur Faure et l'ennemi déclaré de la Sorbonne à raison du refus par lui subit, parla à son rang, de onze heures à onze heures et demie, dans les principes du dit sieur Faure. D'abord il entreprit de montrer que la Proposition du concile de Vienne, alléguée pour excuser et défendre celle du Parlement, était seulement énontiative. D'où il conclut qu'on ne devait pas l'alléguer pour défendre l'autre. Il entreprit ensuite de réfuter certains autres témoignages et certaines raisons alléguées contre l'avis des députés, mais si faiblement qu'il ne méritât aucune attention ni aucune réponse. La demie sonnant ensuite, on se leva, et l'assemblée fut remise au vendredi 9.

L'abbé V. Davin.

1. *Divieonen*, marge.

L'OBÉISSANCE ET LE POUVOIR

CINQUIÈME CONFÉRENCE[1]

La désobéissance du sujet à la nature. — L'Égalitarisme

Par le R. P. CONSTANT

Dominicain, Docteur en théologie et en droit canon

Texte : *Amice non facio tibi injuriam.*
Mon ami je ne vous fais point de passe-droit.
(En l'Évangile.)

M. F., l'obéissance de l'enfant trouve son premier ennemi, tout près d'elle, au sein même de la famille. Nous avons vu quel péril il lui créait, Mais il y a en plus, l'ennemi du dehors. Après le séditieux, vient l'étranger. Quel est cet étranger ? L'égalitarisme.

Mais ce mot est quelque peu abstrait et, comme tel, ne présente pas, de prime abord, à toute intelligence, un sens bien défini. Nous allons le remplacer par les mots les plus concrets de la langue, et nous les demanderons à l'homme le plus capable de les donner, à notre immortel fabuliste. La Fontaine, *fabuliste*, est un auteur qu'on peut toujours invoquer. On croirait d'abord que la familiarité ordinaire de ses détails s'y oppose : il n'en est rien. La Fontaine appartient à tous les milieux où peut évoluer l'esprit, à tous les cercles, à tous les comités intellectuels que se puisse créer la parole. C'est un grand seigneur littéraire, lequel garde, dans ses privautés, sa distinction native, et a soin, lors même qu'il condescend le plus, de ne pas laisser oublier sa condition.

1. Prêchée à la Trinité, le 14 février 1886.

L'ennemi, c'est donc la grenouille qui se croit aussi grosse que le bœuf; c'est le rat qui se croit aussi important que l'éléphant; peut-être un peu plus important, s'il en croit l'arbitre souverain de ce genre de compétitions, l'amour-propre. Bref, c'est la doctrine moderne de la fausse égalité sociale.

Mais l'enfant, direz-vous, n'a rien à craindre d'un tel ennemi. Que lui importent les déraisons qui encombrent la rue, les docteurs ès sciences sociales, qui extravaguent dans les tribunes ou sur les tréteaux. N'est-il pas en sûreté, sous le rempart que la nature lui a fait? Le foyer ne le tient-il pas à couvert de ces élucubrations malfaisantes? Ah! plût à Dieu qu'il en fût ainsi; qu'on fût, sous la protection du seuil domestique, aussi hors d'atteinte que vous le semblez croire. Mais quel est le foyer, assez bien clos, pour qu'un faux docteur ne pénètre, ne fraye sa voie, n'ait bientôt ses franches entrées? Où, pour mieux dire, la porte ne lui est-elle pas toujours ouverte? Fût-elle d'ailleurs fermée et le seuil infranchissable, qu'il ne se rebuterait pas pour si peu. A qui la porte est refusée, la fenêtre demeure.

Mors ascendit per fenestras! dit le prophète. Mais il n'a pas tant à faire; tous les ponts levis s'abaissent, toutes les barrières tombent; les deux battants roulent sur leurs gonds; il entre en souverain. Est-ce que tout ne ne s'y discute pas, ne s'y juge pas, ne s'y tranche pas; de haute raison, en dernier ressort, au jour le jour, par toutes les personnes de toutes les familles! Est-ce qu'un seul journal, quelque hardi que soit son programme, quelque foncée sa couleur, trouve, dans un seul foyer, la moindre censure qui l'arrête?

Et, d'ailleurs, l'enfant sait à peine parler, que l'État l'envoie prendre d'office et le traîne à ses écoles. Il n'y a pas étudié huit jours, qu'il en rapporte, chez son père, avec la notion complète de ses droits, le sens non moins vif, la conviction non moins établie, de l'égalité absolue des hommes.

Ayant à organiser la défense de l'obéissance de l'enfant, il est donc inévitable de traiter de cette égalité, c'est-à-dire de substituer, à son mensonge, sa vraie notion, je veux dire les données de la raison et l'enseignement de l'Église, sur la nature et la condition des hommes.

Donc, il y a une inégalité naturelle; il y a une inégalité sociale. D'elles-mêmes, sans consulter personne, ces inégalités s'imposent. Fait de cette inégalité, justice de cette inégalité, c'est ce que nous allons établir.

I

L'inégalité des hommes est un fait. Commençons, toutefois, par réserver trois égalités que tout chrétien peut invoquer, doté qu'il est de l'une, par la nature, des deux autres, par l'Évangile.

De la nature, il tient l'égalité dans la création : Tous les humains, quels qu'ils soient, sont fils, à titre égal, du Créateur des hommes.

De l'Évangile, il tient l'égalité dans l'adoption divine, c'est-à-dire, dans le sang de Jésus-Christ.

Tout baptisé est de la race de Dieu ; il n'y a d'exclusion pour personne, et c'est à tous les régnérés de la grâce que David a dit : « Vous êtes des dieux et les fils du Très-Haut. » *Dii estis et filii Excelsi omnes.*

De l'Évangile, il tient encore l'égalité devant la loi. Ici, l'Évangile ne crée pas son titre : la nature le lui avait donné ; mais, dans le naufrage universel, ce titre avait péri avec beaucoup d'autres : l'Évangile le retrouve, en rétablit le texte, et lui en restitue la charte.

Entendons bien, toutefois, quelle est cette égalité, devant la loi, restituée aux hommes par l'Évangile.

Ce n'est évidemment pas la possession et l'usage légal des mêmes droits par tous.

Autrement, tous les hommes pourraient porter du galon, puisque quelques hommes en portent.

Tous les hommes devraient avoir un factionnaire à leur porte, puisqu'un général, un préfet, et d'autres personnages en ont un.

Tous les Français devraient voyager, gratuitement, en chemin de fer, puisque les membres de notre souveraineté nationale le font sans encombre, s'étant constitués les souverains de la distance, comme ils se constituent les souverains de tant de choses, avec la désinvolture et la satisfaction que chacun sait.

L'égalité devant la loi n'est donc pas l'égalité des droits ; mais c'est la jouissance, sans obstacle, par chacun, de tous les droits légitimes. C'est la protection égale, sans acception de personne, de tous les droits par tous les devoirs.

Ces réserves faites, et elles sont considérables, tout devient inégalité chez les hommes.

Il y a, d'abord, les inégalités naturelles.

Inégalité *physique*. Un nain n'est pas l'égal d'un géant ; il n'y a qu'à ouvrir les yeux, pour s'en convaincre.

Inégalité *d'intelligence*. Peu saisissable à l'œil du corps, cette inégalité n'en demeure pas moins manifeste comme l'autre. Pas plus que le géant et le nain, le crétin et l'homme de génie ne se confondent ; un autre œil en juge, mais cet œil n'est guère moins prompt ni moins sûr que l'œil du corps. Sauf des cas assez rares, on peut dire qu'il ne trompe jamais.

Inégalité *d'activité*. Voir deux hommes à l'œuvre, pendant une heure, suffit pour que cette inégalité saute aux yeux.

Inégalité de *caractère*, dont les effets ont un tel retentissement dans la vie. Aucune, peut-être, ne contribue davantage aux inégalités sociales : résultat nécessaire et immédiat des inégalités naturelles.

Passons à ce second ordre d'inégalités.

La première est l'inégalité de la *richesse :*

Plus de force physique, d'intelligence, d'activité ; plus de caractère, c'est-à-dire, plus d'énergie dans la volonté et plus de suite dans ses résolutions, amènent nécessairement plus de succès dans les entreprises : succès qui prend immédiatement et invariablement la forme brillante et sonnante que chacun sait, l'argent.

Plus de richesse donne plus de crédit ; plus de richesse et de crédit donnent plus de ressort et d'étendue à l'action, et constituent, bientôt, une inégalité nouvelle, singulièrement remarquée et ambitionnée par les hommes : l'inégalité d'influence.

Et, parce que l'homme ne travaille pas seulement sur la matière, parce que l'esprit a ses œuvres, et le cœur les siennes, et que, sur les unes et les autres, se cueille un fruit meilleur que l'argent, l'honneur, il y aura, dans le monde, inégalité *d'honneur*.

Et, parce que les hommes ne vivent pas côte à côte, comme des molécules juxtaposées, mais que, d'institution divine, des êtres humains, mis en présence les uns des autres, se mêlent les uns aux autres et forment des familles, et que l'honneur d'un membre y est l'honneur de tous, et que cet honneur se transmet aux enfants et aux enfants des enfants, il y aura inégalité de *naissance*.

Tel est, dans le monde, le fait de l'inégalité. Ce serait assez qu'elle fût un fait, un fait mille fois, cent mille fois, cent millions de fois répété, aussi ancien que le monde, pour que les sages l'acceptassent, trouvant, de ce seul chef, la question tranchée. Car quel recours contre un fait de nature, doublé d'un autre fait, qui est la conséquence immédiate, rigoureuse, inéluctable du premier, le fait social ?

On a dit : Rien n'est brutal comme un fait. Le mot est assez bien trouvé.

Il ne suffirait pas, toutefois, dans le cas qui nous occupe. Qu'il convienne à certains faits humains, devant lesquels les hommes sont, coûte que coûte, et quoi qu'ils en aient, réduits à s'incliner, on ne peut le nier. Mais il exprime mal un fait de nature, qui, par son origine et par son meilleur côté, est toujours un fait divin. Là se surajoute, si l'on peut dire, à l'appareil du fait, et pour l'aisance de son jeu, une certaine huile, que les faits humains ne connaissent pas; huile qui le pénètre, l'amollit, l'adoucit et, à la place de la brutalité qui vient des hommes, met la force qui vient de Dieu.

Les faits humains sont brutaux et se subissent. Les fait divins sont forts et s'acceptent.

Et ils s'acceptent, parce qu'ils sont suaves en même temps que forts, ce que les faits humains ne sont pas; et cela, sans qu'on puisse s'en prendre aux hommes, puisque, presque toujours, ils ne peuvent l'être.

L'inégalité des hommes à donc ceci, qui l'impose à quiconque demeure pourvu de sens, à quiconque ne se heurte pas à l'impossible, ne se brise pas la tête contre les barreaux et les murailles de l'impossible : elle est irréformable.

Pour la prendre à deux points sociaux, particulièrement saillants sur le fond de l'humanité, que pourra-t-on jamais, contre l'inégalité de la richesse et l'inégalité de la naissance?

Ce n'est pas que les idées, que les projets aient plus manqué contre l'une que contre l'autre. On a fait l'essai du nivellement des fortunes sur quelques points du monde. D'abord, on y a employé les procédés les plus simples : on a été, du premier coup, droit au but.

Tel fut il y a quarante ans le procédé icarien [1].

A l'heure présente, on y met plus d'art; on a des méthodes savantes, on pense arriver lentement, avec le temps pour associé, à corriger ce défaut de structure première, qui déforme l'œuvre du *Grand Architecte de l'Univers*, l'inégalité de la richesse.

Quant à la noblesse, le siècle dernier a imaginé, contre elle, tout ce qui se peut de mesures absurdes. Nous avons des contemporains qui ont trouvé ces traces, glorieuses, et que les lauriers du passé empêchent de dormir.

A grand renfort de circulaires, ils viennent de rouvrir le feu contre la particule, qui dormait en paix depuis trois quarts de siècle.

1. L'Icarie et Cabet en 1848.

A quoi le tout a-t-il abouti ?

L'inégalité de la richesse continue à braver les systèmes des rêveurs sociaux.

Et quant à la particule, elle se rit de son adversaire galonné, comme le moucheron du lion, en attendant qu'elle l'ait, sans apologue ni ombre de fiction, bien et dûment, couché par terre et mis glorieusement sur les dents.

Qu'on crie tant qu'on voudra : la noblesse ne se trouble pas pour si peu. Elle sourit et passe, faisant état des clameurs de la multitude, comme la pleine lune des aboiements des chiens.

L'inégalité humaine est donc un fait irréformable. Mais c'est encore un fait irréprochable : nul n'en peut élever plainte contre Dieu.

II

Qu'est-ce qu'une injustice ? C'est la violation d'un droit. Je ne sache pas de définition plus claire. Pour opposer une injustice, il faut donc établir deux choses : un droit et la violation d'un droit.

Or, remontez à l'époque où vous avez reçu, comme tous les êtres, votre lot de la main de Dieu. C'est une période de vingt ans, trente ans, cinquante ans ; mettons cent ans, pour n'oublier personne.

Donc, quel droit aviez-vous il y a cent ans? Quels titres présentiez-vous à Dieu? Mais vous étiez le néant, il y a cent ans. Quel droit le néant peut-il avoir? Quel titre le néant peut-il présenter? Avant d'avoir un droit, il faut être. Je ne vous dis donc pas : qu'étiez-vous? Je vous dis : étiez-vous?

Avant que Dieu ne vous fît ce que vous êtes, aviez-vous quoique ce fût qui se pût appeler *être* ; que sais-je? une voix, un cri, un son enfin, quelque chose qui se pût saisir et de quoi Dieu pût s'entendre dire : « Pourquoi me faites-vous ainsi? — Mon ami, je ne vous fais donc point de passe-droit, par la raison toute simple, qu'à qui n'a pas de droit, on ne peut pas faire de passe-droit. » Et comment ce qui n'est pas aurait-il des droits. *Amice non facio tibi injuriam.*

Et mes réponses faites; à mon tour des « pourquoi ».

Pourquoi, dépourvu de tout droit avant d'être créé, avez-vous, maintenant que vous l'êtes, maintenant que je vous ai donné place, dans la société des êtres, pourquoi avez-vous l'œil aussi mauvais? *Cur oculus tuus nequam est!*

Vous regardez plus haut que vous et vous trouvez intolérable de n'être pas tel gros personnage : un millionnaire, un savant, un haut fonctionnaire, un haut magistrat, un député, un sénateur, un préfet, en France, ou un pacha, en Turquie. Mais ayez l'œil plus juste, et, des nuages où il se perd, ramenez-le à sa sphère naturelle, et commencez, pour bien voir, à regarder à vos pieds. Je vous ai fait naître d'une famille chrétienne, à la pleine lumière de mon Évangile. Je vous ai donné, pour patrie, la plus belle terre du monde, et je vous ai fait, sur cette terre, l'héritier, le bénéficier de dix-huit siècles de civilisation catholique. Mais regardez, à vos pieds, ce barbare, ce sauvage, cet Iroquois, ce Patagon, cet Esquimau, ce Hottentot, ce Cafre, cet habitant de l'Afrique centrale, que son souverain vend au marchand d'esclaves, qui traverse le désert, sous des soleils dévorants, qu'on jette, épuisé, au fond d'une cale, mêlé à toutes les denrées du chargement, lequel, enfin, s'il survit, ce qui est rare, va traîner des fers le reste de ses jours et mourir, sans un regard ami qui le console, à deux mille lieues de son berceau.

J'aurais pu faire de toi cet homme.

Mais j'aurais pu faire de toi moins qu'un homme. J'ai tant de créatures au-dessous de l'homme. J'aurais pu faire de toi un oiseau, un quadrupède, un reptile, un poisson, une huître, un brin d'herbe, un coquillage, un grain de sable, une poussière, rien du tout. Pourquoi ne pas voir ces choses ? Pourquoi ne pas observer, près de toi, au lieu de regarder où tu n'as rien à voir, je ne sais où, dans les espaces ? Pourquoi ton œil est-il mauvais quand je suis bon ? *Cur oculus tuus nequam est quando ego bonus sum* ?

Au demeurant, prends ce qui est toi et t'en vas. *Tolle quod tuum est et vade*. Mais fais attention, ne prend rien qui ne soit à toi.

Tu n'as pas la pensée, je présume, de mettre, dans ton lot, aucun de mes dons surnaturels. Et, au-dessous, que prétendrais-tu t'attribuer ? Ne touche pas à l'intelligence. Elle est à moi ; c'est le reflet de ma face. — Ton cœur, ta liberté, sont encore mon bien. C'est moi qui les ai créés ; c'est moi qui les fait mouvoir ; c'est donc à moi qu'ils reviennent. Quant à ton corps, ce sont mes mains qui l'ont formé. Voici ma part. — Maintenant, prends la tienne et t'en vas. *Tolle quod tuum est et vade*. Dieu ! quel bagage ! Ah ! tu le peux porter d'un pied léger. Tu n'auras, ni surtaxe à payer au départ, ni voleurs à craindre sur le parcours. *Tolle quod tuum est et vade !*

Dieu demeure donc justifié ! L'inégalité naturelle n'est donc pas

injuste. Elle est le droit de sa puissance; et, parce qu'en même temps, tout est don dans ses œuvres, elle constitue un instrument merveilleux, sur lequel, avec des notes diverses et dans un accord que ne parviennent pas à troubler nos blasphèmes, résonne, sans fin, à la gloire de Dieu et à la joie du monde, l'hymne de l'infinie bonté.

Mais, disent-ils, la cause de l'inégalité naturelle jugée, tout n'est pas fini. Reste l'inégalité sociale. Là, l'injustice est flagrante. Quoique vous fassiez, vous n'arriverez jamais à la couvrir, à en faire absoudre le gouvernement de Dieu.

Car, à tous ces dons naturels que l'homme tient de la liberté de Dieu, la vertu s'ajoute, que l'homme (au moins, ils le prétendent) tient de la sienne.

Et, de fait, quelque système qu'on adopte, à quelque école qu'on appartienne, le mérite demeure, de l'aveu de tous, sans préjudice de Dieu et sans frauder sa grâce, le fruit et l'honneur de la liberté humaine.

Dès lors, disent-ils, pourquoi tous les biens de ce monde, tombés de la main du même Dieu, répartis et dispensés par sa Providence, ne viennent-ils pas, de leur mouvement, au-devant des pas du juste, à la rencontre de la vertu ?

Et je leur réponds, comme Jésus aux fils d'une mère aveuglée par une fausse tendresse : « Vous ne savez pas ce que vous demandez ! Vous ne voyez pas que vous attaquez, que vous entamez, que vous bouleversez, d'un seul coup, et l'ordre des œuvres de Dieu et l'ordre même de son éternelle sagesse. Oui, votre sagesse, à vous, obtient ce beau résultat, de faire disparaître tout ordre, c'est-à-dire, l'œuvre spéciale et propre de la sagesse : *Ordre matériel, ordre moral, ordre éternel !*

Plus d'ordre matériel.

Car si les biens de ce monde doivent toujours échoir à la vertu ; comme la vertu va et vient du cœur mobile de l'homme, comme elle a ses éclipses, absolument imprévues, et dont aucune science ne peut fixer ni prédire les dates, il faudra donc que les biens d'ici-bas aillent et viennent, au hasard, par un flux et reflux qui n'ait ni règle, ni heure, ni astre qui l'élève, ni grain de sable qui l'arrête.

Exemple. Cet homme est vertueux aujourd'hui. Les rosées bienfaisantes, les plus doux, les plus fécondants soleils, toutes les salutaires influences du ciel et de la terre devront se donner rendez-vous sur son champ.

Demain, il reniera Dieu et blasphèmera. Tous les fléaux devront accourir et anéantir ses moissons. — Dès lors, que devient l'ordre magnifique de ce monde ? Que devient ce concert des êtres, plus harmonieux que les plus merveilleux concerts des voix, qui a fait l'extase des sages, et dont l'oreille de Pythagore entendait les notes, dans les tumultes des jours et dans le recueillement des nuits ?

Vous avez donc détruit le magnifique ordre visible de ce monde. Que faites-vous de l'ordre moral ?

Vous le traitez plus mal encore.

Vous voulez récompenser la vertu, et vous jetez devant elle, dans cette récompense même, les scandales qui vont la ruiner ? Car ce n'est un secret pour personne, que les biens de ce monde sont un écueil pour la vertu.

Je trahirais l'Evangile, si je ne disais pas, après lui, qu'il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux. Assurément, ce n'est pas impossible. Autrement, il faudrait rayer, des fastes des saints, et saint Louis, et saint Edouard, et saint Ferdinand, et Charlemagne, et bien d'autres, qui les précèdent ou les suivent sous les enseignes de la richesse, dans les annales de l'Eglise. — Mais c'est difficile. Et si quelqu'un ne se contentait pas du témoignage de l'Evangile, je l'enverrais à tous les témoignages de l'histoire. Qu'il lise les premières pages de Salluste. Il verra d'où vint la ruine de la vertu des vieux Romains. Et si Salluste ne lui suffisait pas, qu'il lise Juvenal. *Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo, paupertas romana perit....* « Pas un crime, pas un forfait ne nous manque, depuis que la pauvreté romaine s'en va. »

Et s'il ne s'en tenait pas à Juvenal, je trouverais encore à qui l'adresser. Les témoins abondent. Ils sont si nombreux, dans l'histoire, qu'on ne sait lequel appeler et qu'on n'a que l'embarras du choix.

Mais, il y a quelque chose de pire que la ruine de la vertu, c'est le renversement de la notion même de la vertu. Ce n'est à rien moins qu'aboutissent les systèmes de nos sages.

Le fond, en effet, de la vertu, son dernier mot, et, puisqu'en observant toutes choses, on trouve, en un sens, corps et âme partout, l'âme de la vertu, c'est le sacrifice.

Mais qu'est-ce que le sacrifice ? Je n'en puis dire tout ; la langue des anges et des hommes n'y suffirait pas. Mais j'en exprime l'essence en disant qu'il consiste, pour tout être, (car tout être en est capable et y est appelé) ; que le sacrifice consiste dans le dé-

gagement, dans la délivrance de ce qui est en bas, dans l'approche, dans l'accès, dans la pénétration de ce qui est en haut. Or, ce qui est en haut, pour l'âme, c'est Dieu. L'ange n'est qu'à son niveau ; tout le reste est au-dessous d'elle. Pour l'âme, le sacrifice est donc, à son terme, la compénétration de Dieu ; ce qui la rend *sacrée*, *sacrificium*, et, à son départ, l'abandon, la répudiation, la fuite libre, de ce qui est au-dessous d'elle ; ce qu'exprimait, si magnifiquement, le poète antique :

Cætus que vulgares et udam
Spernit humum fugiente penna.

Et vous voulez lui donner ce monde pour récompense ? Mais vous coupez son essor vers Dieu. Vous la retournez vers la fange, vers cette *udam humum* que le païen, plus instruit que vous, à votre honte, des choses de la vertu, que le païen veut, avant tout, qu'elle dédaigne et qu'elle fuie, ne pouvant être la vertu qu'à cette condition, de dédaigner et de fuir les fanges de la terre, afin de voler libre vers les cieux.

C'en sera donc fait de la vertu, et, elle disparue, que reste-t-il de l'ordre moral, dont elle est l'essence ?

Mais vos attentats vont plus loin encore : ils atteignent l'ordre éternel.

Les récompenses et les peines de l'autre vie sont bien, en effet, de l'ordre éternel : cela porte sa vérité en soi. Or, l'espérance les a fait descendre, dès ce monde, dans l'âme de l'homme. Et vous allez les trouver là et vous les ruinez, et, avec elles, tout ce qu'elles produisent en ce monde d'honnête, de lumineux, de généreux. Car il n'y a, humainement parlant (je ne parle, ici, que de ce qui est humain), il n'y a, humainement parlant, de la réalité des biens à venir, qu'une preuve qui emporte la conviction des hommes, et qui retentisse, pratiquement, dans leur vie, c'est le spectacle des succès du crime et des épreuves de la vertu. Tous les crimes, sans doute, ne réussissent pas. Mais il y a beaucoup de crimes qui réussissent. Toute vertu n'aboutit pas au malheur, mais que de fois ne l'a-t-elle pas trouvé, au terme *humain* de ses luttes, après l'avoir coudoyé cent fois sur la route.

Ou Dieu n'est pas juste (c'est-à-dire n'existe pas, car il n'y a pas de Dieu injuste), ou il y aura dans l'avenir une ère de réparations, et cette ère datera, pour chaque âme, de la fin de ses jours mortels, et, pour le monde, de la fin du temps. Voilà la seule preuve d'un monde futur qui tienne dans l'âme de l'homme et qui

puisse résister aux sophismes. Toutes les preuves métaphysiques n'y paraissent qu'un jour, y vont et viennent sans demeurer ; s'éclipsent et s'évanouissent, une heure après l'avènement de leur lumière.

Et c'est cette ancre de l'âme à l'éternité que vous venez arracher à l'homme ? Mais vous complétez la série de vos forfaits ! Vous aviez attenté à la beauté du monde et à la beauté de l'âme ; celle du ciel ne vous arrête pas ; ayant commencé par l'outrage, vous achevez par le sacrilège ; au chaos du temps vous ajoutez le chaos de l'éternité !

Puisque j'ai débuté par un éloge de La Fontaine, permettez-moi d'achever ma louange, au terme de ce discours. De lui, comme de ses pareils, il n'en est de meilleure que leurs citations. J'emprunte celle-ci à la fable bien connue : *La Tête et la Queue du serpent*. Je passe ce qui est moins important ; je m'en tiens à la fleur du texte :

La tête avait toujours marché devant la queue.
La queue au ciel se plaignit
Et lui dit :
. . . . . .
Voici mon humble requête :
Qu'on me laisse précéder
A mon tour ma sœur la tête ;
Je la conduirai si bien
Qu'on ne se plaindra de rien.
Le ciel eut pour ses vœux une bonté cruelle ;
Il devrait être sourd aux aveugles souhaits ;
Il ne le fut pour lors, et, la guide nouvelle
Qui n'y voyait, en plein jour,
Pas plus clair que dans un four,
Donnait tantôt contre un marbre,
Contre un passant, contre un arbre ;
Si bien qu'au noir trépas elle mena sa sœur.
Malheureux les États tombés dans son erreur !

P. J. CONSTANT,
des Frères prêcheurs.

LE PROTESTANTISME DEVANT LE PEUPLE FRANÇAIS

(*Suite*)

VI

Les ministres protestants

D'après ses principes et ses pratiques, le protestantisme ne devrait pas avoir de ministres. Point de sacrifice quotidien à offrir, point d'offices liturgiques à célébrer, point de sacrements à conférer, point d'enfants à catéchiser, point de confessions à entendre, point d'heures de bréviaire à espacer le long du jour : à quoi les ministres protestants peuvent-ils bien employer leurs loisirs ? Du moment que chacun doit se faire sa foi par son libre examen, sans intermédiaire entre lui et Dieu ; du moment que chacun doit assurer sa justification par la foi sans les œuvres, le protestantisme ne comporte, en principe, aucun ministère ecclésiastique. Une multitude confuse qui lit et qui surtout ne lit plus la Bible, si elle l'a jamais lue ; une multitude qui vit sans autre règle que son sens privé, et qui se sauve, par sa vertu propre, sans ombre de sacrifice ; voilà dans sa juste définition, je ne dis pas l'Eglise protestante, — le protestantisme n'est pas une Eglise, — mais le ramas de sectes discordantes dont l'assemblage disparate forme ce qu'on est convenu d'appeler le protestantisme.

Mais, comme l'Eglise a son pape, ses évêques et ses prêtres, le protestantisme, au risque d'une contradiction de plus, pour éviter le péril de dissolution et se donner apparence de société spirituelle, — le protestantisme a voulu se préposer, pour évêques, des surintendants, pour prêtres, des ministres. Au plus, parce que rien au monde ne peut maintenir l'union des âmes, là où est effacée l'autorité divine, le protestantisme, pour suppléer à l'insuffisance de ses ministres et de ses évêques, s'est payé le luxe des contrain-

tes du pouvoir civil, juge en dernier ressort des conflits nés du libre examen.

« Le ministre protestant, disait le comte de Maistre, est un homme habillé de noir, qui monte en chaire, chaque dimanche, pour y tenir d'honnêtes propos. » Cette définition, connue depuis longtemps, est juste, sans doute, mais elle laisse à désirer et sollicite quelques compléments.

D'abord le ministre protestant n'est point prêtre. Le prêtre est un homme séparé, de bonne heure, de la masse pécheresse, appelé de Dieu au service des autels, préparé par de longues études et une sévère discipline, consacré au célibat, revêtu d'un caractère sacré, voué exclusivement au service de Dieu et des âmes. Par le caractère ineffaçable dont il est revêtu selon l'ordre de Jésus-Christ, le prêtre a le devoir et le pouvoir d'enseigner, aux autres hommes, la doctrine du salut, de célébrer le sacrifice de Jésus-Christ, de remettre les péchés, de sanctifier le peuple chrétien. Le prêtre, une fois ordonné, est prêtre pour toujours ; voulut-il résigner son pouvoir d'ordre, il ne le pourrait point ; de sorte que l'autorité et la sainteté inhérentes à son ministère, sont indépendantes des faiblesses de sa volonté et des qualités de sa personne. Le prêtre est dans le temps, pour l'éternité, l'homme des âmes et l'homme de Dieu. Être admirable, que Dieu a créé dans sa miséricorde, que Jésus-Christ s'est incorporé dans son amour, que les peuples bénissent, dont le ministère ne serait pas indigne des anges.

Le ministre protestant, au contraire, n'est point revêtu d'un caractère spécial et sacré, qui l'élève au-dessus des autres et lui confère aucun pouvoir. Le protestantisme est, au pied de la lettre, une secte qui comprend une multitude sans organisation hiérarchique ; pour la noblesse du style, appelons-la une démocratie intellectuelle et morale, qui se régit par des mandataires, par des assemblées consistoriales, par des individualités ministérielles, revêtues d'un mandat. Le ministre est un mandataire, un délégué de la foule. Dans la rigueur du terme, c'est, sauf une certaine spécialité d'éducation, un homme *comme les autres*, ni plus, ni moins. Non pas seulement, en ce sens large, qu'il est conçu, comme les autres, dans l'iniquité ; qu'il réunit, dans sa personnalité, la matière et l'esprit ; et qu'à sa personne incombe le devoir de servir Dieu ; mais en ce sens plus précis, plus restreint, qu'il n'a aucun ordre divin, aucun caractère sacramentel, aucun pouvoir d'En Haut, rien qui l'autorise et l'oblige à parler. Qu'on l'appelle minis-

tre, parce qu'il n'est qu'un serviteur ; qu'on l'appelle extensivement pasteur, parce qu'il fait des lectures ; qu'on l'appelle même, pour le lustrer un peu, surintendant ou évêque, il n'est rien de plus pour cela ; ses titres ne sont qu'une ombre et la portée qu'on voudrait leur attribuer n'est qu'un mensonge.

La plupart des sectes protestantes ont rejeté, comme une injure, je dirai même, comme une infection, toute idée de sacerdoce ; elles se sont vantées de faire des prêtres sans onction ; et qu'elles soient épiscopalistes ou presbytériennes, ces noms ne sont que des désinences externes, de purs vocables, sans ombre de vertu. Une seule fraction du protestantisme, la secte anglicane, s'était flattée d'avoir conservé juridiquement la tradition d'une ordination régulière. Sur ce sujet s'était établie une controverse qui durait depuis trois siècles. Tout récemment, le pape Léon XIII, dans un paternel désir de rapprochement immédiat et d'unité prochaine, avait soumis cette question à l'examen des docteurs. Docteurs entendus, documents consultés, il fallut reconnaître que l'Ordinal d'Edouard VI était négatif des stipulations du Pontifical et que les opérateurs d'ordinations anglicanes avaient, à un moment donné, rompu la chaîne qui les attachait au centre de l'unité.

En second lieu, le ministre protestant n'a point de mission. Le premier venu n'a pas le droit de dire aux autres : Ecoutez-moi ; et même quand il aurait une délégation expresse de César, non seulement cette délégation ne prouverait pas qu'il a pouvoir, mais attesterait qu'il n'en a point. Pour parler aux hommes des choses de la religion avec autorité, il faut être Dieu ou avoir une mission de Dieu. Celui qui parle sans cette délégation d'En Haut, peut être un professeur qui enseigne, un savant qui démontre, un conférencier qui vulgarise, voire l'agent d'une secte qui cherche à séduire. S'il exerce une fonction religieuse sans mandat régulier de Celui qui a seul droit d'exiger la foi et de commander aux consciences, il n'est plus, aux yeux du bon sens, qu'un histrion, et, au regard de l'Evangile, que l'interprète sacrilège de ses enseignements.

Or, telle est la condition du ministre protestant. Ce n'est point à lui, ni à aucun de ses prédécesseurs, mais aux douze Apôtres et à Pierre, chef du Collège apostolique, qu'il a été dit : « Allez, enseignez toutes les nations ; paissez les agneaux, paissez les brebis ; celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise. » En vain, les surintendants imposent les mains aux futurs ministres ; leurs mains sont vides de grâce et d'autorité ; en vain, les chefs de consistoire leur octroient une nomination offi-

cielle : c'est une simple fiction administrative ; en vain les gouvernements leur assurent un traitement : ce n'est qu'une condition extérieure de vie matérielle. Le traitement est une chaîne, un collier de servitude ; la nomination est une usurpation sans titre, un envahissement illusoire de l'autorité apostolique ; l'imposition des mains n'est qu'une singerie du sacrement de l'Ordre. Le ministre protestant est ordonné et envoyé, par des gens qui ont abdiqué l'ordination et qui n'ont pas le droit d'envoyer : il est absolument sans mission. Ce sera, tant que vous le voudrez, un bon époux, un bon père, un bon garde national, la crême des hommes ; je n'y contredis pas ; ce sera, si vous le voulez, un lecteur fin, un savant commentateur, un monstre d'esprit. Ce n'est pas, ce ne peut pas être un apôtre... à moins que la chair et le sang ne lui en impriment le simulacre.

On a imaginé, je le sais, pour masquer l'absence de mission, une théorie. On dit : Le ministre ne nous parle pas au nom du ciel, mais au nom de la terre ; ce n'est pas, le mandataire de Dieu, c'est le délégué des hommes. Son nom de ministre, au surplus, le dit assez. Les fidèles l'élisent pour s'en servir dans l'ordre des croyances ; à peu près comme nous élisons un conseiller de canton pour soutenir nos intérêts dans les conseils du département, ou comme nous envoyons un député pour discuter le budget de l'Etat et défendre ou livrer nos bourses. Le ministre, c'est le conseiller des fidèles dans l'ordre du salut, c'est le député de la communauté protestante pour le service religieux.

J'entends. Le ministre est un serviteur, ce n'est pas un maître ; c'est un mandataire, non une autorité ; l'élu des hommes, non le ministre de Dieu. Je comprends, dis-je, sans effort. Mais comment ce ministre, j'allais dire cette autorité, qui ne vaut que dans la mesure de ses qualités personnelles, peut-il donc parler aux âmes, dicter la loi aux cœurs et aux intelligences, intimer enfin les décrets d'En Haut.

En troisième lieu, le ministre protestant n'est pas seulement un homme sans caractère sacré, sans mission divine ; c'est encore un propagateur d'hérésie.

La vraie foi, la foi surnaturelle et divine, est le fondement de la religion chrétienne et le principe du salut. Pour être sauvé, il faut croire en Jésus-Christ, croire à sa parole divine, dont l'Eglise seule garde la tradition intègre, l'indiscutable autorité. « Celui qui croira, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. » (Marc, XVI.) Or l'hérésie est le péché contre la foi ; c'est la révolte

volontaire, obstinée contre l'enseignement divin de l'Eglise de Jésus-Christ ; c'est un échec aux articles du symbole, un choix arbitraire et illicite dans l'ensemble des dogmes qu'il faut croire. L'hérésie bouleverse donc l'ordre de Dieu et sépare l'homme de la grande famille, qui est la société de Dieu avec les hommes et la société des hommes avec Dieu.

Cette notion de la foi est commune à tout ce qui se dit chrétien et comprend ce qui est dit par cette déclaration. C'est même un principe que les différentes sectes du protestantisme se séparent les unes des autres et vont même parfois jusqu'à l'excommunication. Avec le libre examen, c'est une inconséquence. Mais la nature l'emporte sur la passion, et la force de la vérité perce la trame de toutes les fausses théories. Je veux bien croire que chaque sectaire se persuade être seul dans la vraie voie et c'est sur cette persuasion que, s'il n'excommunie les autres, du moins il veut effectivement s'en séparer. Or, par une argumentation facile, je prouve que tous les sectaires protestants professent cette foi insuffisante et hérétique, qu'ils se reprochent les uns aux autres. Qu'est-ce que le protestantisme ? c'est la religion du libre examen. A quoi le libre examen peut-il conduire le protestant, sinon à ce choix de doctrines, à ce petit choix de dogmes qui va former son petit *Credo*. Par la force des choses, en vertu du principe constitutionnel de la foi protestante, tout protestant est un hérétique et son ministre n'est qu'un propagateur d'hérésie.

Qu'on juge par là de l'énorme culpabilité du ministre protestant : il attaque l'œuvre du Christ, il renverse l'économie de l'Evangile, il substitue les pensées de l'homme aux enseignements de Dieu ; il manque de certitude et de contrôle, il met souvent l'erreur à la place de la vérité, il le peut en tout cas ; et dès lors, il sème dans les âmes, non plus les règles de la vie, mais les semences de la mort. Qu'il le veuille ou non ; qu'il soit même de bonne foi, j'y consens ; mais enfin il fait l'œuvre du démon, il enlève aux chrétiens la foi révélée, la base des vertus théologales, le fondement de la gloire éternelle ; et pour mettre à la place, quoi ? ses cogitations bonnes ou mauvaises, mais enfin ses seules et fragiles cogitations.

On dit que les ministres protestants sont instruits, soit. Mais d'abord il ne s'agit pas, dans l'espèce, de science proprement dite, il s'agit d'autorité en matière de religion. S'il s'agissait uniquement de science, Proudhon, Littré, Renan, Taine, About, Sarcey, des athées qui n'étaient pas des ignorants, auraient pu, s'ils

l'eussent voulu, être de très savants ministres. Que si la haute science est très utile au ministère des âmes, et si le protestantisme a compté des savants comme Jacquelot, mon compatriote, comme Grotius, comme Leibnitz, qui ne furent pas ministres protestants, le catholicisme peut aussi invoquer les grands noms de Baronius, de Bellarmin, de Suarez, de saint François de Sales, de Fénelon, de Bossuet et d'une multitude d'autres. A part Vinet, je confesse ne pas connaître, dans le protestantisme ministériel, beaucoup de têtes éblouissantes. C'est du commun ou du propre; ça n'est pas grand.

Mais encore, cette fameuse science, qu'est-elle? J'ai particulièrement fréquenté les Centuriateurs de Magdebourg et Mosheim ; j'en ai feuilleté un certain nombre d'autres, pour les interroger sur des points d'histoire. Je ne conteste ni leur science, ni leurs talents; je suis prêt à serrer les mains de tous les savants protestants, mes contemporains, et je ne me complais pas tant qu'on le suppose aux plaisirs de l'âpre invective. La sincérité et la vérité m'obligent à dire que leur science ne procède pas d'un saint amour, mais habituellement de la haîne de l'Église ; elle n'embrasse pas, dans ses horizons, le magnifique ensemble de la religion révélée ; elle consiste plutôt en négations, en tripotages de textes, en objection contre le dogme catholique. En sorte que si, par impossible, ce dogme pouvait s'éteindre et l'Église disparaître, les ministres protestants qui ne savent que nous attaquer, ne sauraient plus rien. Cette science d'objections, est, du reste, assez pauvre, malgré son luxe de textes, de citations, de faits et de dates. Si, pour les ignorants, c'est un feu d'artifice — c'est le mot propre — pour les vrais savants, c'est charlatanisme pur et pure jonglerie.

On dit les ministres protestants pleins de vertus ; c'est beau à dire. Mais, encore une fois, il ne s'agit entre nous, ni de vertu, ni de science, mais uniquement de savoir si les ministres protestants ont mission de Dieu pour évangéliser les peuples. Un pasteur hérétique peut être un fort brave homme; j'en ai connus qui étaient de vrais pots de confitures; en les goûtant, on y trouvait un goût de vinaigre. Eut-elle été sans mélange, la fonction du ministre n'en est pas moins fausse et perverse. Si donc les ministres ont de la science et des vertus, nous les respectons; mais leur œuvre anticatholique n'en est pas moins une détestable impiété, et plus on y met de miel, plus on empoisonne. L'âme chrétienne repousse ce ministère faux et dangereux, de toute l'énergie de sa foi.

Du reste, la vertu des ministres protestants n'est point si écla-

tante qu'on veut bien le dire. C'est une vertu commune à toutes les professions laïques. Le ministre se marie. A son début, pendant qu'il prêche, il cherche, dans son auditoire, une tête de femme et un cœur à conquérir. Si, comme je l'espère, quelque demoiselle jette, séance tenante, son dévolu sur l'orateur, le discours risque fort de se tourner en idylle. En soi, ce n'est pas un mal, c'est un mal seulement que ça se passe au temple. Le ministre se marie avec la gente paroissienne : tout est bien qui finit bien : mais Michelet, que préconise l'adversaire, Michelet, avant de devenir hystérique de cerveau et à peu près fou, Michelet disait que le mariage énerve l'homme et fait succomber même les forts en Israël. Enfin notre ministre est marié et sa femme est grosse : c'est édifiant pour les paroissiens ; l'est-ce autant pour l'éloquence du mari? Notre ministre a femme, enfants et ménage. Je ne lui en cherche point querelle. Du moment qu'il n'est point prêtre, il a pu convoler à des noces non seulement justes, mais nécessaires. Du moment qu'il a son joug sur la tête, les autres maris n'ont plus à craindre qu'il songe à s'annexer leurs femmes. Cependant, malgré toutes les latitudes de l'opinion, vous ne vous habituez pas aisément à révérer en chaire un mari dont l'épouse est dans l'auditoire et dont les bambins peuvent interpeller papa dans ses discours.

On comprend d'ailleurs qu'un homme marié, bien marié, aimant, comme il le doit, ses enfants et leur mère, ne peut éprouver, pour ses ouailles, qu'un dévouement restreint. En cas d'épidémies et de catastrophes, je comprends même que, personnellement brave, il ne doit pas affronter un péril au risque de sa peau ; au risque de faire du même coup, une veuve et des orphelins. Son ministère est une industrie pour établir et entretenir une famille. A son ministère, il peut même ajouter, n'ayant rien à faire en semaine, des occupations lucratives ; il peut s'intéresser à des affaires d'industrie, d'agriculture ou de commerce. Sous Louis-Philippe, le fameux Pritchard, qui faillit nous brouiller avec l'Angleterre, était missionnaire et pharmacien ; il plaçait des Bibles et vendait des drogues ; il administrait, dans son arrière boutique, des douches ascendantes et il distribuait, dans la boutique, les potions révulsives du protestantisme. On lui cassa quelques bocaux ; les liquides répandus pouvaient allumer un incendie.

Enfin, même dans les bons ménages, il y toujours quelques ombres ; le mari peut faire causer ; la femme peut courir et parfois mal tourner ; les enfants peuvent donner du scandale. Donc, avec les tracas du ménage, les ennuis de la famille, les travaux

du ministère et les préoccupations de l'industrie, le ministre marié ne dépasse guère le niveau commun de l'honnête homme. Ce niveau ne suffit pas pour élever le niveau de la multitude et imprimer aux âmes une marche ascensionnelle. Ce n'est pas suffisant pour que le ministre du saint Evangile puisse dire : « Soyez mes imitateurs, comme je suis l'imitateur du Christ. »

Combien est différent le prêtre catholique ; quelle force ne lui donne pas l'austère vertu du célibat, ne suivant dans le monde que les intérêts de Dieu, prêt à mourir pour le salut des âmes et l'honneur du Christ. Aussi quelle différence dans le respect des peuples et l'exercice de l'autorité sacerdotale. L'un commande, l'autre discute ; l'un se dépense en monnaie de quotidien dévouement, l'autre est sans occupation; l'un sème partout des bienfaits, l'autre passe en se faisant du bien. Celui-ci figure au milieu de la foule, en cravate noire et redingote longue, sans qu'aucun signe extérieur le distingue de l'humble bourgeois ; sans que rien, dans son air, fasse pressentir autre chose qu'un père de famille. Celui-là, partout où il se présente, sous la livrée de l'Eglise, avec le cachet du sacerdoce et l'auréole du service des âmes, fait dire immédiatement : Chapeau bas et respect, voilà un prêtre !

Le peuple a raison. Il n'y a de vrai prêtre que le prêtre de Jésus-Christ.

VII

Les convertis au Protestantisme

Mais, dira-t-on, si le protestantisme est sans prêtres, sans culte, sans règles dogmatiques et morales, sans Ecritures et sans hiérarchies, sans rien de ce qui constitue une religion, comment se fait-il que cette secte de néant fasse des conquêtes et qu'il y ait des convertis au protestantisme ?

Cette question mérite examen ; bien comprise, bien posée, sagement résolue, elle doit déterminer tout homme de sens et d'honneur, quelle que soit sa situation religieuse, à ne devenir jamais sectateur de Luther ou de Calvin, personnages bien morts, qui n'ont laissés après eux que des ruines.

Ici se présente une question préalable, l'Evangélisation du globe. Jésus est venu apporter le feu sur la terre et que veut-il, sinon que ce feu s'allume ? La propagation de la flamme apostolique est un des signes caractéristiques de la véritable Église. Les apôtres, avant la fin du premier siècle, ont fait entendre leur voix jusqu'aux extré-

mités du monde ; avant la chute de Rome, ils ont converti le monde civilisé de l'antiquité païenne ; après les invasions des barbares, ils ont converti les envahisseurs et créé les diverses nations de l'Occident ; après les Croisades et bien avant le XVIe siècle, ils ont pénétré, d'outre en outre, les barbaries asiatiques ; depuis, ils ont converti l'Amérique, entamé la barbarie africaine et étendu leur mission jusqu'aux anthropophages de l'Océanie.

En présence de cette expansion continue de la vérité catholique, le protestantisme voudrait-il nous montrer ses actes de prosélytisme ? Du XVIe au XIXe siècle, ses annales sont veuves d'expéditions au dehors de l'Europe. A l'intérieur, les protestants ont essayé de séduire ou de tyranniser les catholiques ; ils l'ont fait hautement partout et démenti, avec une impudente effronterie, leur maxime de libre examen. Au dehors, pendant trois siècles, ils n'ont même pas pensé qu'il y avait des mondes assis dans les ténèbres ; ils n'ont rien fait pour découvrir la lumière à leurs yeux ; c'est depuis un siècle seulement qu'ils ont pensé à l'apostolat par argent et par le placement des Bibles. Ce contraste montre si la question de conversion, posée par l'adversaire, n'est pas simplement une grosse maladresse.

Quant au travail d'évangélisation extérieure, qui se poursuit depuis un siècle, avec une admirable profusion d'argent, le contraste continue et s'accentue sous deux aspects : d'un côté, les protestants dépensent des sommes énormes à peu près sans résultats, et les missionnaires catholiques, avec des subventions minimes, obtiennent par les vertus admirables de leurs missionnaires, des résultats admirables. Un voyageur a mis ce contraste en évidence par un seul fait. Au centre de la Chine, il avait vu un vieux missionnaire, voyageant à pied, en plein soleil, avec un aide pour porter ses bagages : c'était un évêque. En arrivant à la côte, il visita le missionnaire protestant : c'était un gentleman, bien en chair, qui le reçut au salon ; il présenta, au voyageur, sa gracieuse épouse ; et, du salon, on entendait un nouveau-né vagir dans son berceau. D'un côté, un missionnaire marié qui tient des registres de bibles placées et vit confortablement ; de l'autre un homme qui se tue de fatigue et qui se couchera sans murmure au bout du sillon, après avoir semé jusqu'à son dernier jour. Cela explique l'implacable stérilité des missions protestantes et la constante extension des missions catholiques.

Pour restreindre maintenant la question au fait intérieur, il ne faut pas dire des *convertis*, mais des *pervertis*.

Se convertir, c'est passer du mal au bien ou du bien au mieux; se pervertir, c'est passer du bien au mal ou du mal au pire. Or, le protestant, qui rentre au giron de l'Eglise se convertit ; le catholique qui quitterait l'Eglise universelle, pour entrer dans une petite secte, locale et ténébreuse, apostasie. L'acte de ce dernier n'est pas une conversion, c'est une marque d'esprit faux ou de cœur corrompu, c'est un signe de dépravation, parfois un crime.

Au point de vue des croyances, cette conclusion se prouve par un raisonnement topique du comte de Maistre. L'Eglise catholique enseigne invariablement, depuis dix-neuf siècles, les mêmes dogmes. Pour la clarté de la discussion, nous supposons que ces dogmes, en chiffres, s'élèvent au nombre de cinquante. Les schismatiques nient, au moins un de ces dogmes, la suprématie du Pape: par où l'on voit que les catholiques croient tout ce que croient les schismatiques, tandis que les schismatiques nient au moins une vérité catholique. Les hérétiques, outre la suprématie du Pape, rejettent encore plusieurs autres dogmes, qui dix, qui vingt, qui trente: par où l'on voit que les catholiques croient tout ce que croient les hérétiques, tandis que les hérétiques rejettent plus ou moins des croyances catholiques. Ainsi les sectes protestantes ne sont point, par elles-mêmes, des religions, puisqu'elles ne se forment qu'en repoussant tel ou tel dogme et en se révoltant contre l'Eglise; elles sont donc simplement des négations incarnées dans un schisme. Il suit de là une conséquence de la plus évidente certitude ; c'est que le catholique qui passe à une secte protestante abandonne des croyances positives et nie aujourd'hui ce qu'il affirmait hier: il apostasie ; tandis que le protestant qui revient au catholicisme, n'abdique, au contraire, nul dogme ; il ne nie rien de ce qu'il croyait préalablement; il ne fait qu'ajouter, à ses croyances, une plus grande somme de vérités traditionnelles. « Pour moi, conclut un pasteur protestant, Pierre de Joux, je blâmerai un catholique qui se ferait protestant, parce qu'il n'est pas permis à celui qui a *le plus*, de chercher *le moins ;* mais je ne saurais blâmer un protestant qui se ferait catholique, parce qu'il est bien permis à celui qui a *le moins* de chercher *le plus*. » Et, conséquent avec lui-même, P. de Joux abjura le protestantisme.

A ce raisonnement du comte de Maistre s'en ajoutent deux autres qui en augmentent singulièrement la valeur.

Le premier touche au principe de foi. — D'après les protestants, le salut a, pour principe premier, le libre examen dans la lecture

de la Bible. Moi, catholique, je lis avec soin les deux Testaments; j'y trouve, avec Leibnitz, tous les objets de la foi Romaine, y compris la foi à la divine institution de l'Eglise, à l'unique, suprême et infaillible principauté des Papes. Par conséquent, en vertu même du principe protestant de libre examen, je dois rester catholique et me sauver dans la foi Romaine.

Le second raisonnement s'applique à ce que peut la foi. D'après les protestants, le salut s'effectue par la foi positive en Jésus-Sauveur, et abstraction faite des œuvres que doit produire cette foi. Moi, catholique, je fais ainsi acte de foi à la rédemption par Jésus-Christ. J'ajoute, il est vrai, à cette foi, le surcroît des bonnes œuvres. Mais personne ne peut sérieusement prétendre que ces bonnes œuvres puissent être une cause de réprobation. Par conséquent, grâce à ma foi, vivifiée, accrue par des œuvres, je me sauverai, au moins avec autant de certitude, que le protestant avec la foi sans les œuvres. Je confesserai, si l'on veut, que les œuvres n'ajoutent pas grand'chose au mérite de la foi et que le meilleur de notre confiance est dans la surabondance des mérites de Jésus-Christ; mais j'ose dire que personne ne peut sérieusement soutenir que des œuvres, reconnues bonnes, puissent être cause d'un acte aussi terriblement grave que la réprobation éternelle.

Pour ces deux motifs, les protestants raisonnables ont toujours reconnu la possibilité de la foi dans l'Eglise catholique. « La doctrine protestante est *plus facile*, disait Mélanchton à sa mère ; la doctrine catholique est *plus sûre*. » — Au XVIIIe siècle, à propos du marige d'une princesse protestante d'Allemagne à un prince catholique, l'Université protestante de Helmstadt proclama que cette princesse pouvait, en conscience, devenir catholique, le salut étant également possible dans les deux communions. — C'est ce dont étaient également convenus les ministres protestants à la conférence de Saint-Denis. Henri IV, voyant qu'un des ministres n'osait pas nier qu'on pût se sauver dans la communion catholique : « Quoi, dit-il, vous tombez d'accord qu'on puisse se sauver dans l'Eglise Romaine ? » Le ministre répondit qu'il n'en doutait pas pourvu *qu'on vécut bien*. — « Et vous, monsieur, dit le roi au docteur catholique, pensez-vous que je puisse faire mon salut en restant protestant ? — Nous pensons, sire, et nous déclarons qu'ayant connu l'Eglise véritable, vous êtes obligé d'y entrer, et qu'il n'y a pas de salut pour votre âme dans le protestantisme. » Sur quoi le roi répartit fort judicieusement, en se tournant vers les ministres : « La prudence veut donc que je sois de la religion des catholiques

et non point de la vôtre ; parce que étant de la leur, je me sauve selon eux et selon vous ; et qu'étant de la vôtre, je me sauve selon vous, mais non pas selon eux ; or, la prudence demande que je suive le parti le plus sûr. » Et Henri IV abjura l'hérésie.

Tout homme de sens imitera Henri IV. « Deux sûretés valent mieux qu'une », dit le proverbe ; surtout si l'autre chance est plus que douteuse. Il n'y a donc pas de motif religieux qui puisse engager un catholique à se faire protestant. Catholique, il peut certainement se sauver ; protestant, il s'expose plus probablement, — question de bonne foi réservée, — à la damnation.

Au point de vue des mœurs, il n'y a également aucun motif pour expliquer, chez un catholique, l'étrange détermination de se rattacher au protestantisme. Quels sont les devoirs que l'Eglise néglige de nous prescrire ? Quelles sont les vertus qu'elle n'a pas à cœur de commander ? Et à quelle perfection veut-on prétendre qu'on ne puisse atteindre sous sa direction ? Les commandements de Dieu, les préceptes et les conseils de l'Evangile, les exemples de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints, voilà le glorieux patrimoine qu'elle nous invite à occuper. Que peut-on vouloir de plus ? Que peut-on ajouter à cet héroïque programme ? Et si l'on tient à être le co-héritier de Jésus-Christ, par quel moyen s'en assurer, qu'en marchant avec les élus, sur les traces du Sauveur ?

Je vois mon lecteur sourire ; je crois lire sur ses lèvres cette interrogation : Mais êtes-vous donc assez simple pour croire que le protestantisme est une religion à embrasser par vertu. Ce n'est point par vertu qu'on embrasse le protestantisme, c'est pour se dispenser de vertu.

En ce cas, j'aurais mauvaise grâce d'insister. Du moment qu'on s'attache au protestantisme pour donner des coups de canif aux commandements de Dieu, il n'y a plus lieu de parler de conversion.

Dans le fait, — et que les gens d'honneur méditent cette circonstance, — sauf de rares exceptions, qui s'expliquent trop aisément par l'ignorance, jamais un catholique ne s'est fait protestant par des motifs chrétiens, je dis plus, par des motifs avouables, mais pour des motifs qu'on n'étale guère que pour en rougir un peu, mais braver la pudeur avec forfanterie.

Les protestants qui se convertissent au catholicisme, viennent chercher et trouvent, dans l'Eglise de Jésus-Christ, la foi, la paix du cœur, les consolations de la sainteté.

Les apostats qui passent au protestantisme, sont presque tou-

jours des individus à qui un changement de religion fait espérer un changement de fortune ou des cœurs aigris qui veulent se venger par un scandale.

Le caractère ignoble de ces apostasies est tellement connu, que les protestants loyaux en gémissent. — « Le protestantisme, a dit l'un d'eux, est l'égout du catholicisme. » — « Quand le Pape sarcle son jardin, a dit un autre, il jette, dans le nôtre, les mauvaises herbes. » — « Dans les missions, dit un un troisième, vous prenez la crème et vous nous laissez les rebuts. »

Contraste instructif, qu'on ne saurait trop méditer. D'un côté, vous voyez le protestantisme enlever à l'Eglise des moines lascifs, des prêtres concubinaires, de jeunes fous qui veulent épouser une protestante, des hommes tarés, des gens qui ont perdu la tête ou qui n'ont point de cœur à perdre. Ces singuliers convertis étaient des catholiques détestables ; sans changement de mœurs, les voilà d'emblée des protestants parfaits. Ou bien c'étaient des prêtres infidèles à leurs devoirs, des curés scandaleux, vivant dans le désordre, attirant par leur mauvaise conduite, les censures de l'épiscopat ; en un tour de mains, les voilà ministres du *pur* Evangile ; ils pourraient tout aussi bien devenir muphti du Koran. Tout à l'heure, ces hommes étaient la lie de l'Église ou l'opprobre du clergé ; maintenant ce sont des vertueux qu'on honore, des sages qu'on écoute, des héros qu'on applaudit. La sainte Eglise les conservait avec dégout ; elle les a rejetés comme une sale écume ; les sectes protestantes s'en glorifient comme d'un trophée de victoire.

D'autre part, vous voyez en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, les plus honnêtes gens du monde, des savants de haut parage, des princes abandonner le protestantisme, pour revenir à l'Eglise. L'énumération simple de ces conversions remplit des volumes. En 1828, René Rohrbacher pouvait déjà composer deux volumes où il ne relatait guère que les conversions de l'Allemagne. Jules Gondon, l'abbé de Madaune, et plusieurs autres ont parlé, dans divers ouvrages, des convertis de l'Angleterre, les Newman, les Manning, les Dalgairns, les Faber, les Oakeley et beaucoup d'autres. André Rœss, mort évêque de Strasbourg, s'était fait une spécialité des conversions depuis la réforme ; son œuvre atteint dix volumes : c'est le livre d'or de l'honneur.

Les convertis dont on cite les noms, sont des hommes qu'aucun motif humain ne pouvait décider à une conversion ; que tout, au contraire, devait en détourner. Dans leur famille, ils étaient liés par

toutes sortes de relations difficiles à rompre. Dans leur patrie, ils avaient les séductions des honneurs et des charges ; dans leur communion, ils étaient retenus par les antécédents, les engagements, et, le pire de tous, par les préjugés. Et voilà que ces hommes honorables se prennent à douter de la légitimité du schisme et de l'hérésie ; les voilà qui, en proie au doute cruel, se prennent à prier, à purifier leur cœur, à macérer leur chair, à se livrer aux études profondes. Un beau jour, après des recherches patientes, après de longues luttes et de déchirantes angoisses, sans autre entraînement que l'attraction de la vérité, sans autre intérêt que la beauté du ciel, sans autre motif déterminant que la certitude du salut, par le fait seul de leur conviction entière, d'une résolution ferme, d'un parti pris irrévocable, ils se convertissent.

Au simple point de vue du sens commun, il y a, dans ce contraste, une telle accumulation de circonstances, une telle force de décision, qu'il a suffi parfois pour convertir des gens simplement, mais généreusement sensibles, aux oracles du bon sens.

Ces considérations se corroborent d'un dernier fait. « La mort, dit Bossuet, révèle les secrets des cœurs. » Ce secret, dans le sujet qui nous occupe, est tout à l'avantage de l'Église. Il n'est pas rare que des protestants se convertissent au lit de mort. Dans le cours de leur vie, ils avaient bien quelque désir de le faire, et même leur résolution était prise ; pour un motif ou pour un autre, peut-être par simple pusillanimité, ils ajournaient toujours. En perspective d'une mort prochaine, ils se sentent plus forts et plus libres ; ils n'hésitent plus ; ils meurent, confessés, communiés, entre les bras du prêtre catholique.

Au contraire, il est impossible de citer l'exemple d'un seul catholique sérieux, se faisant protestant, à l'heure de paraître au tribunal de Dieu. Bien plus, les mauvais chrétiens qui se sont faits protestants dans le cours de leur vie, reviennent volontiers à résipiscence, en présence de la mort. Une pauvre femme, qui se trouvait dans ce cas, reçut la visite du ministre qui croyait, par des aumônes, avoir acheté son âme. Le ministre lui représentait qu'ayant reçu des largesses du protestantisme, elle devait, par sentiment d'honneur, mourir dans l'hérésie. La bonne femme, avec une finesse, qui n'est pas incompatible avec la piété, lui répondit : « Le protestantisme, monsieur le ministre, c'est bien commode pour vivre, mais c'est le diable pour mourir. »

L'ignorance, les mauvaises passions, l'oubli de l'éternité, mènent quelques pauvres âmes au protestantisme. La droiture de la raison,

la délicatesse de la conscience, la science, la probité, l'amour du vrai et du bien amènent les âmes à l'Eglise. — Il n'est pas difficile de conclure.

J'ose à peine consigner ici, qu'au premier bruit de ma proscription, les évadés du sanctuaire célébrèrent mes louanges dans leur journal et m'envoyèrent ce papier. Si j'avais été homme à répondre à leurs avances, j'étais immédiatement, c'est probable, bombardé grand homme. J'ai négligé cette illustration à peu de frais. Nous pouvons tous être maltraités injustement ; des rigueurs injustes et même violentes ne peuvent que mettre en relief la solidité de nos convictions, la simplicité de notre vertu et la dignité de notre caractère ; sinon, elles se justifient par nos propres fautes. *Cum infirmor, tunc potens sum.*

VIII

Ce qu'est le protestantisme pour la France

La vie de tout homme se doit envisager à un double point de vue : au point de vue individuel et au point de vue national. C'est-à-dire que, pour apprécier une existence et découvrir sa loi, il faut rechercher ce que chacun doit faire, d'abord pour son bien propre, ensuite pour l'utilité et la gloire de son pays.

Aucun motif sérieux, raisonnable, honnête, ne peut déterminer un catholique à embrasser le protestantisme : ce point est acquis à la discussion. Mais n'y aurait-il pas quelque motif, plus ou moins grave, qui peut engager un Français, à se séparer de l'Eglise ?

Question grave, en ces jours obscurs et troublés, où une presse vénale, tombée en plein dévergondage, bat en brèche les vieilles traditions de notre histoire et essaye même d'ébranler les premières assises de notre constitution nationale. Question plus grave encore si l'on songe qu'un complot de protestants, de juifs, de francs-maçons, de libres penseurs, en ôtant à la France sa raison d'être historique, ne rêve rien moins que la trahir et livrer la patrie à l'étranger.

A cette question, nous répondons sans que notre plume hésite : *Non, non,* il n'y a aucune raison qui puisse autoriser un protestant à la négation de l'histoire et au crime inême de la trahison. Et nous voudrions que ce *non,* avec les considérations qui le justifient, soit tiré à des millions d'exemplaires, pour porter, à tous les enfants de la patrie, la nécessaire conviction de leur devoir civique.

Pour motiver, ici, cette fière conviction, nous dirons brièvement ce qu'ont été pour la France, la vieille mère Eglise et les jeunes marâtres suisse, allemande et anglo-saxonne.

Un jour, au Ve siècle, un jeune roi, à la tête de ses troupes, combattait sur les bords du Rhin. Au fort de la bataille, voyant plier ses soldats, il se rappelle que le Dieu de son épouse peut lui donner la victoire, et fait vœu, s'il l'obtient, de se convertir. Vainqueur, il recevait bientôt, avec trois milles hommes de son armée, le baptême des mains d'un évêque de la Gaule-Belgique. Ce roi était Clovis ; cette reine, sainte Clotilde ; cet évêque, saint Rémi de Reims ; et ce baptême n'était pas seulement le baptême d'un prince et de quelques guerriers, c'était le baptême de la France, la marque divine de sa vocation, l'acte constitutionnel de sa nationalité. Désormais, il y a une nation très chrétienne ; désormais, il y a, en Occident, un roi catholique, le Fils aîné de l'Eglise, soldat armé de l'épée, pour faire respecter et triompher partout, la vérité de l'Evangile et la justice de Dieu.

Clovis païen eut pu, sans doute, comme Alaric, Théodoric, Genséric, Attila, remporter quelque éclatante victoire ; mais pas plus que ces princes et moins encore, car il commandait à une petite nation, il n'eut pu garantir à ses succès le gage de la solidité et leur imprimer le sceau de l'avenir. Catholique, il fut immédiatement et sans discussion, accueilli des Gallo-Romains ; prince converti, il put vaincre les Visigoths, les Burgondes, ariens, avec l'assentiment des populations et fusionner les races sans les exterminer. Après vingt-cinq ans de règne, il laissait la France constituée, et, par la grâce de Dieu, étendue jusqu'à ses limites naturelles.

La France, constituée la première des nations européennes et longtemps dans son unité avant toutes les autres, offre, dans son évolution, ce double phénomène, une durée de quinze siècles et un développement progressif, sans de trop fréquentes révolutions. D'où vient cette fortune ? Est-ce le bienfait anonyme d'une loi générale de progrès, dont on ne découvre ni le but, ni la formule, ni les forces actives. Est-ce l'œuvre glorieuse de princes puissants, de classes prépondérantes, d'hommes de génie ? Sans doute, il ne faut pas nier la grâce des temps, ni les mérites des hommes. Mais le temps, avec le concours de Dieu, n'agit, en définitive, ostensiblement que par les hommes, et les hommes n'agissent que sous les inspirations de leur foi et les impulsions de leur vertu. Qu'étaient donc ces hommes de génie, ces rois extraordinaires, ces

ministres experts, ces conseillers entendus, sauf des gens de l'Eglise ou au moins les fils dévoués de cette sainte mère. La conservation de la France est, comme sa constitution, l'œuvre de l'Eglise.

Il y a un fait surtout où l'on voit l'Eglise conserver la France, c'est la mission de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc, fille du peuple, née aux marches de Champagne, baillage d'Andelot, généralité de Chaumont : Jeanne d'Arc est un être surnaturel, suscité de Dieu, assisté de ses anges et de ses saints, pour lever le siège d'Orléans, sacrer Charles VII à Reims et bouter hors les Anglais. Jeanne d'Arc n'est-elle pas le bras de Dieu, la fille de l'Eglise, pour conserver la France à la tête des peuples rachetés ? Une jeune fille de dix-sept ans et un prie-Dieu : voilà avec quoi le Dieu de Clovis a sauvé la France.

La France, au reste, n'a pas été simplement conservée dans ses formes orthodoxes ; elle a été rendue par l'Eglise, civilisée, civilisatrice et puissante. Le prêtre, par son ministère spirituel, rend toujours, à l'ordre temporel, de signalés services ; les vices qu'il combat, les vertus qu'il inculque, les bienfaits qu'il répand, tous ses dévouements et tous ses succès sont autant de grâces pour la société. Dans la suite des siècles, d'autres faits s'imposent à l'admiration de la science. Les évêques mérovingiens, les *missi* de Charlemagne, les seigneurs ecclésiastiques, les pairs du royaume, les ministres d'Eglise, les moines de tous les temps, ont, par une œuvre propre, distincte et collective, contribué puissamment au bien général. Et comme si Dieu eut voulu ratifier solennellement toutes ces œuvres de l'Eglise, il donnait, à la France, les couronnes d'Angleterre, de Sicile, de Jérusalem, de Constantinople, des Indes, du Canada et de l'Afrique. Mais il n'a donné, à la France, rien qui vaille sa propre couronne.

La France a gardé la foi catholique. D'autres pays, autrefois catholiques, se sont laissés entraîner au schisme et à l'hérésie ; la France, presque seule comme nation, est restée la Fille aînée de l'Eglise, le royaume très chrétien. A peine un hérétique au neuvième siècle, un au seizième, et plus tard une grande dégringolade dans les classes lettrées ; mais ces hérétiques, ces libres-penseurs ont reconnu leurs erreurs, ou ont fui la France pour dogmatiser, ou n'ont convaincu personne. La France est catholique jusqu'au fond des entrailles. Cette foi romaine, qu'elle garde si fidèlement, elle a su, d'ailleurs, en tirer, suivant les besoins des temps, des fruits de lumières, de vertu, de sainteté et de civilisation.

La France a repoussé les ennemis de la foi catholique. Par Clovis, elle a exterminé l'arianisme en Europe ; par Charles Martel et Pierre l'Ermite, elle a refoulé la barbarie mahométane ; par Charlemagne, elle a refoulé définitivement, la barbarie asiatique ; par l'héroïque insurrection de la Ligue, elle a repoussé l'anarchie protestante ; par Napoléon, elle a désinfecté et muselé l'impiété révolutionnaire. La France est le soldat de Dieu.

La France a propagé la foi catholique. Sous l'inspiration de sa foi, sous l'entraînement de son caractère naturellement catholique, avec une langue qui se prête aux grandes œuvres et exerce une sorte de magistrature, la France a toujours exercé l'esprit de prosélytisme. Missionnaire dans tous les temps, elle a particulièrement aidé à la conversion des barbarres du IXe siècle ; elle a converti les Normands ; elle a envoyé, aux Mongols, les missionnaires Franciscains et Dominicains ; créé des séminaires de missions ; elle envoie encore aujourd'hui partout, avec le sou hebdomadaire de la propagation de la foi, l'apôtre qui la répand partout, qui arrose de ses sueurs et parfois de son sang, la semence de l'Evangile.

L'Eglise a constitué, conservé, agrandi la France ; la France a conservé, défendu, propagé dans l'univers la foi de l'Eglise catholique. Entre la France, il y a, pendant quinze siècles, une solidarité de fortune, une connexité de gloire. C'est un dessein de Dieu qui se développe sur le plan fuyant de la durée et qui concourt au progrès général de la civilisation. Je ne connais, dans l'histoire, rien d'aussi grand ; je voudrais même savoir, comme preuve expérimentale, ce que peut valoir l'aberration révolutionnaire, qui, du reste, malgré ses négations et ses fureurs, n'a pas détruit, ni même entamé le cachet historique et providentiel de la France.

Qu'a fait, en comparaison, le protestantisme ? — Le protestantisme, caricature de religion fabriquée par des Allemands buveurs de bière, et par des Anglais, buveurs de *gin*, n'est, pour les Français, qu'une drogue tardive, d'importation étrangère. Durant douze siècles, le protestantisme est inconnu de la France et ne préexiste à lui-même que dans les turpitudes de l'histoire. A dater de son apparition, de François Ier à Henri IV, le protestantisme allume, en France, cinq ou six guerres civiles, pour livrer la France à l'Angleterre et à l'Allemagne. Hors de France, après l'exécrable guerre des paysans, il provoque cette guerre de Trente ans, dont nous avons dû, par une politique contestable, supporter les derniers combats. Du reste, confession de révolte, qui répugne aux sentiments d'un peuple sage ; religion de brouillard, qui blesse

la raison d'un peuple éclairé ; religion de néant, qui n'offre rien au bien public, qu'on trouve toujours dans les trames révolutionnaires et les complots du socialisme.

On comprend un Russe fidèle au czar, un Anglais fidèle à la scission d'Henri VIII, un Allemand à la remorque de Luther. On ne comprend pas un Français, qui abandonne la religion de son pays, pour embrasser la religion de la Prusse ou de la Grande-Bretagne ; un Français qui abandonne la religion de Clovis, de Saint-Louis, et de Charlemagne, pour des raisons alambiquées à Wittemberg ou à Genève, estampillées dans les cours étrangères et introduites parmi nous en contrebande.

Non, jamais un homme de sens et d'honneur ne comprendra rien à un pareil changement. Qui dit apostasie, dit trahison.

Ce qu'il faut voir, à côté des principes religieux qui priment tout, c'est la vocation divine de la France. La France est la France, parce qu'elle est la fille aînée de l'Eglise, la première, la plus fidèle, la plus dévouée des nations catholiques. La foi catholique, ou plutôt un acte de Dieu a donné, à notre pays parmi toutes les autres nations, une élection de faveur, une raison d'être, une fonction élevée, une mission providentielle, une magistrature sur le monde. Otez à la France ce caractère religieux, vous la dépouillez, vous la diminuez, vous la faite déchoir ; elle n'a pas plus de sens dans le mouvement général du monde, que les républiques du Brésil ou de Haïti. Chose plus grave, vous mettez ce pays, numériquement faible, grand seulement par sa vocation, à la remorque de la Prusse et de l'Angleterre, également intéressées à le subalterniser pour prendre son rôle à contre sens et même à le détruire.

C'est là une impossibilité que nos intérêts réprouvent et qui cadre moins encore avec nos sentiments. L'âme française est une âme de franchise ; elle est surtout accessible aux impressions du bon sens et aux délicatesses du cœur. Les systèmes contestables, les théories vaporeuses ne vont pas à son tempérament d'âme ; les pratiques froides, sèches, guindées, pharisaïques, lui conviennent moins encore. La France peut être infidèle à sa vocation, elle peut devenir incrédule, révolutionnaire, socialiste ; je ne crois pas qu'elle veuille endosser la houpelande de Luther ou coiffer le petit toquet de Calvin.

La France est le pays du coq gaulois, des fleurs de lys et des aigles ; le pays de l'oriflamme, du drapeau blanc, du drapeau rouge et du drapeau tricolore ; le pays des bannières ecclésiastiques et de la croix. Qui donc, parmi les nobles enfants de la France, vou-

draient substituer, à ces nobles enseignes, je ne sais quel labarum clandestin, traîné dans la boue des décadences, dans le fiel des insurrections et dans le sang des guerres civiles ? Noël ! Noël ; Montjoie et Saint-Denis, vive la France ! Mais jamais ni vive l'hérésie ! ni vive le schisme ! Ce serait crier : A bas la France !

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique,
Ancien vicaire général de Gap et d'Amiens.

L'AVENIR DU GOLFE PERSIQUE

I

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE EN ARABIE

Les quelques lignes qui vont suivre ne sont que la mise à jou des faits signalés dans un précédent article[1] auquel nous renvoyons les lecteurs désireux d'être au courant d'une question qui, dans vingt ans, aura changé l'axe commercial de l'Orient, en créant, par le golfe Persique, un nouveau débouché parallèle à la mer Rouge et plus court qu'elle. — Le but de l'Angleterre est de posséder seule cette nouvelle voie qui mettra les Indes à six jours de l'Europe; et, pour arriver à ce résultat, elle veut d'abord nous évincer de Mascate qui est une des clés de cette route. Ne pouvant le faire par voie diplomatique, puisqu'elle est liée par des traités avec nous, elle nous suscite en sous-main de nombreuses difficultés afin que, de guerre lasse, nous succombions sous ces piqûres d'épingle. Et, comme elle veut sauvegarder les apparences, elle prend l'intermédiaire du sultan de Mascate qu'elle tient par l'argent. J'ai expliqué, dans l'article invoqué plus haut, l'origine de cet argent, et la répulsion du sultan à jouer le rôle qui lui était imposé ; mais il est obligé de céder à l'argument financier, et lorsque le consul d'Angleterre lui dit d'écrire des lettres de menaces aux protégés français — ce qui est fréquent — cette demande équivaut à un ordre.

Depuis quelque temps, les difficultés, en devenant plus nombreuses, devenaient aussi plus graves, et il n'a pas fallu rien moins que l'énergie de notre consul, M. Ottavi, pour triompher des embûches qui lui étaient tendues. C'est grâce à lui que la France put

1. Article intitulé: « La France et l'Angleterre en Arabie », et paru dans la *Revue du Monde Catholique*, numéro du 15 juin 1901.

obtenir à Mascate un dépôt de charbon et conserver intacts ses droits de protection sur les boutriers francisés. On ne serait jamais arrivé à ce double résultat, si M. Ottavi n'avait obtenu qu'on prêtât secrètement au sultan de Mascate une somme d'argent qui lui permît d'attendre le règlement de la rente injustement supprimée par l'Angleterre en 1899[1]. Mais un tel état de choses ne pouvait durer parce que le piétinement dans lequel nous restions pour défendre nos positions sans cesse attaquées, permettait à l'Angleterre de prendre sur nous une avance considérable qui lui aurait permis de nous éliminer un jour, soit directement comme à Fachoda, soit indirectement par l'intermédiaire du sultan de Mascate — et cette deuxième alternative eut été encore plus grave que la première, car elle eut consacré aux yeux de l'Orient la faiblesse de la France vis-à-vis d'un modeste prince arabe. De plus, la précipitation des événements dans le golfe Persique, et le réveil des convoitises européennes dans cette partie du monde, nous obligeaient à adopter rapidement une ligne de conduite.

Deux solutions se présentaient : l'une, conforme à nos traditions, était de maintenir énergiquement nos prérogatives, afin de faire valoir nos droits antérieurs lors du règlement de comptes qui se prépare ; l'autre, proportionnée à nos intérêts commerciaux, était de renoncer purement et simplement à ces avantages, mais en dissimulant notre retraite sous des voiles honorables. J'ai expliqué, dans l'article du 15 juin, que cette deuxième solution était peut-être la plus pratique, à cause de la déchéance de notre commerce, mais ce n'est évidemment là qu'un pis aller, dû à notre faiblesse diplomatique, car il est toujours pénible de voir la France se retirer d'un marché qui pourra, un jour, l'intéresser vivement, si notre expansion coloniale devient autre chose qu'un tremplin politique ; mais cette question touche au problème social de la répercussion de la politique sur le commerce et l'industrie d'un peuple, et sort du cadre de cet article.

En fait, et depuis l'année dernière, nous avons implicitement adopté la politique de l'effacement qui, à défaut d'autres avantages, a celui de nous éviter toute difficulté avec les grandes puissances. Pour suivre cette nouvelle ligne de conduite en Oman, il était impossible de maintenir en place notre ancien consul, M. Ottavi, qui avait, pendant six ans, suivi une politique tout opposée en luttant pied à pied pour le maintien de notre influence.

1. Lors de l'incident Douglas. — Voir l'article du 15 juin 1901.

Il revînt en France d'où il ne retournera plus à Mascate, et a été remplacé par le M. le vice-consul Laronce, qui paraît, du reste, animé des meilleures intentions, mais est lié par des ordres supérieurs, parmi lesquels celui — dit-on — de ne plus franciser à l'avenir aucun boutre[1]. Ce fait suffit à définir notre nouveau rôle, puisque c'est la suppression — par voie d'extinction — de notre pavillon et de nos protégés en Oman. Cette solution a le bon côté de réserver l'avenir, puisqu'elle ne touche pas aux traités existants ; mais il ne faut pas s'exagérer cet avantage, car, lorsqu'on perd une clientèle, il est très difficile de la reconquérir, et il sera pratiquement impossible de faire reprendre aux boutriers une habitude que nous leur aurons laissé perdre. Nos droits deviendront donc caducs et prescrits, et on peut se demander si la solution adoptée est préférable à celle du renoncement officiel de nos droits en échange d'une compensation.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre ne demandait, pour le moment, pas autre chose que ce que nous avons fait secrètement. Et depuis lors, les rapports ont été beaucoup moins tendus entre les représentants des deux pays à Mascate. Aucun nouvel incident n'est survenu à propos des boutres. Notre dépôt de charbon ne soulève aucune objection : nous avons même pu en augmenter le stock, et signer un contrat avec un fournisseur de Bombay, chargé de l'approvisionner à mesure qu'on y puise.

Il semble que, nous sentant virtuellement à l'écart, l'Angleterre se désintéresse un peu de notre influence désormais éphémère, et qu'elle cherche maintenant à pénétrer plus directement dans les affaires de l'Oman, afin de pouvoir supplanter sans secousse le sultan, si elle le juge utile. Dans ce but, l'exploration de l'intérieur du pays a été commencée : le consul britannique, M. Cox, et un ingénieur anglais venu de Bombay ont examiné dernièrement des gisements de charbon signalés à 30 milles de Sour. Le charbon fut reconnu de bonne qualité, mais, paraît-il, en petite quantité. Toutefois l'importance de ces gisements pourra être reconnue plus grande lorsqu'on fera de nouveaux sondages ou qu'on ne craindra plus l'attention du public, car on pense bien que l'Angleterre ne laissera pas à d'autres qu'elle le bénéfice d'une si heureuse découverte.

Une intervention plus directe du gouvernement britannique dans les affaires du sultan est l'effort tenté pour installer une douane à

1. Il y a actuellement 29 boutres francisés. — Cf. article précité.

Sour. Il est certain que cette nouvelle source de revenus aurait un intérêt capital pour le sultan qui est sans cesse obligé d'acheter la paix avec ses voisins. Son autorité n'est guère reconnue que dans la banlieue de Mascate. A quelques milles de là, les cheikhs veulent bien reconnaître en lui une vague suprématie religieuse, mais ils se refusent absolument à lui payer un tribut quelconque. Lorsqu'ils sont assez forts, ils n'hésitent même pas à venir faire des razzias jusque dans Mascate [1], et à piller les Indiens qui détiennent le commerce. Le sultan, pour ne pas être dépossédé ou assassiné dans ces bagarres périodiques, achète le calme en payant ces bédouins pillards qui, du reste, ne demandent pas autre chose, et se retirent tranquillement dans les désert, dès qu'on leur a donné un suffisant « bagchish ». Mais les Indiens — sujets anglais — réclament à leur tour des indemnités pour les dégâts éprouvés dans ces razzias, et c'est ainsi que, chaque année, le sultan est obligé de graisser fortement la patte de ses voisins ou de ses administrés. Il a, de plus, à charge un certain nombre de fonctionnaires et il doit encore veiller à la sécurité des Européens, ce qui n'est pas une sinécure, ainsi que le prouve l'exemple suivant : Lorsque M. Cox alla voir les mines de charbon situées seulement à 50 kilomètres de Sour, le sultan de Mascate a dû payer 15,000 roupies, soit environ 25,000 francs au cheikh voisin de ces mines pour assurer la liberté de passage à M. Cox. Et, malgré cela, il fut retenu un certain temps sans pouvoir s'en aller : seul, son prestige de consul britannique lui assura la vie sauve. Cet exemple fera comprendre combien les frais de sécurité grèvent un budget très modique et entretenu presque exclusivement par la rente annuelle de 200,000 francs que l'Angleterre doit payer à Mascate.

Il y aurait donc grand intérêt à installer des douanes qui augmenteraient les revenus du sultan et lui permettraient même de s'émanciper un peu de la tutelle anglaise. Mais ce n'est pas cette raison désintéressée qui pousse l'Angleterre dans cette voie du progrès. Elle veut simplement faire faire acte de souveraineté au sultan de Mascate afin d'englober sous son autorité le plus de monde possible. Elle se crée, de plus, l'occasion d'intervenir directement près des cheikhs du pays, et, s'ils ne veulent pas reconnaître l'autorité du sultan en payant la douane, elle les isolera et les mettra individuellement sous son protectorat, comme elle a déjà fait pour la côte arabe du golfe Persique, de sorte que cette question de la

1. En 1895, Mascate subit ainsi un véritable siège.

douane sert de moyen d'épreuve pour fixer la politique à suivre pour l'Angleterre.

C'est à Sour que l'essai fut tenté, parce que c'est le centre commercial le plus important et que son attitude devait entraîner celle de beaucoup d'autres localités. On payait aux cheikhs de Sour un impôt en nature de 12 sacs sur 1,000, et voici que le sultan veut maintenant prélever un droit de 5 o/o *ad valorem* sur les objets transitant soit par terre soit par mer. On comprend que l'essai devait être infructueux parce qu'il frustrait d'un certain bénéfice les cheiks de Sour qui n'ont jamais reconnu au sultan de Mascate qu'une autorité nominale. A Mascate, ils se déclarent ses sujets, mais à Sour, ils se disent chez eux, libres de percevoir les impôts consentis, et plusieurs d'entre eux étayent leur indépendance sur leur titre de protégés français. Ils sentent de plus que les Anglais veulent prendre leur pays, et leur amour d'indépendance s'effarouche, à juste titre, de cette nouvelle intervention de l'Angleterre[1]. En dépit de ces difficultés, le consul britannique emmena le sultan à bord de la canonnière anglaise « Sphynx » pour procéder, de gré ou de force, à l'installation de la douane projetée. Afin de bien montrer leur volonté d'agir, ils ont même fait construire 3 forts, commandant le chemin des caravanes, et destinés à assurer, au passage, la perception de l'impôt. En présence des canons du « Sphinx », les cheikhs n'ont osé rien dire, mais ils se promettaient bien de secouer le joug, aussitôt après le départ de la canonnière. De fait, on avait laissé à la garde de ces forts un Indien — sujet anglais — qui était chargé de percevoir la douane; mais son existenee fut tellement menacée par la population qu'il dut bientôt fuir secrètement le pays, et regagner Mascate. On n'a trouvé personne voulant le remplacer, et jusqu'à présent, on ne touche aucun impôt.

Les choses en sont là, mais de ce que cet essai a échoué momentanément, il ne faut pas en conclure que l'Angleterre ait perdu de son influence. Elle fera des tentatives d'un autre genre jusqu'à ce qu'elle ait trouvé celui qui s'adapte le mieux au tempérament de l'Oman. Ira-t-elle jusqu'à renouveler à Mascate la politique de Zanzibar[2] en établissant son protectorat sur l'Oman après avoir

1. On pourra lire, dans l'article du 15 juin 1901, le motif des griefs des Arabes contre l'Angleterre, ce qui fera mieux comprendre la méfiance des cheikhs de Sour contre ce pays.

2. La politique de l'Angleterre à Zanzibar a été un peu précipitée, parce que

détrôné le sultan? La question est douteuse parce que nous avons signé avec elle le traité de 1862 pour garantir l'indépendance de ce sultan. Il faudrait donc déchirer ce traité et obtenir notre consentement par une compensation d'un certain prix. Or il sera peut-être plus économique — « business are business » — de conserver l'autorité nominale du sultan dont le fils héritier est, au préalable, élevé dans le culte de l'Angleterre.

Comme conclusion, nous pouvons dire que la France a virtuellement disparu de l'Arabie, sa disparition effective n'étant plus qu'une question de temps. Dans ce pays où nous avons eu une si grande influence, nous ne conserverons que des droits éventuels, et dit-on, l'amitié d'un des fils du sultan. Malheureusement, c'est le deuxième et non pas l'héritier, mais le deviendrait-il, que les temps sont passés où une révolution de palais pouvait, dans ces pays, modifier le protectorat d'une puissance européenne. Dans quelques années, tandis que la France sera complètement ignorée en Arabie, l'Angleterre y dominera seule, soit directement, soit par l'intermédiaire du sultan de Mascate dont le pouvoir aura été étendu autant que possible pour faciliter l'unité de direction à la politique anglaise. Les cheikhs qui auront voulu rester indépendants, seront, chacun à leur tour, rangés de force sous le protectorat anglais, et le gouvernement de l'Arabie sera une miniature très fidèle de celui de l'Inde.

II

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE DANS LE GOLFE PERSIQUE

Si l'Angleterre a réussi à accaparer la position de Mascate, il ne faut pas croire que ce soit là sa seule ambition. Cette question de l'Oman n'est qu'un corollaire de celle du golfe Persique dont Elisée Reclus disait il y a déjà 25 ans[1]. « La position qui valut jadis à « l'Asie Antérieure une part prépondérante dans l'œuvre de la civi- « lisation avait cessé d'être dominante dans l'histoire depuis que « les principales routes de commerce étaient celles de l'Océan; « mais la ligne droite reprend toute sa valeur dans les relations

cette île a perdu beaucoup de son importance depuis la construction du chemin de fer de Monbase aux grands lacs d'Afrique. On dit même que, par traité secret, l'Angleterre céderait Zanzibar à l'Allemagne.

1. Elisée Reclus, *Géographie — Asie Antérieure*, p. 16.

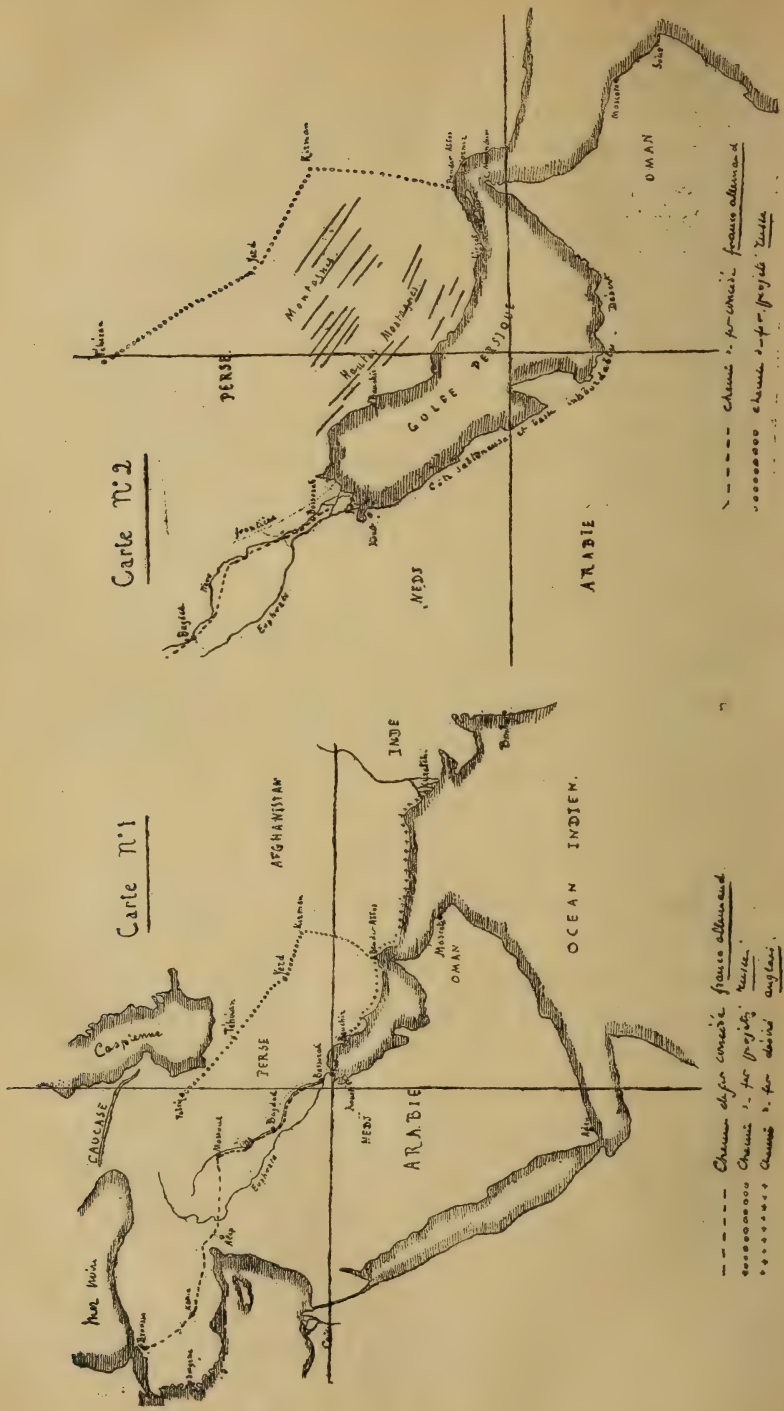
Carte N° 2
PERSE
GOLFE PERSIQUE
NEDJ
ARABIE
OMAN
Carte N° 1
CAUCASE
Caspienne
PERSE
AFGHANISTAN
INDE
NEDJ
ARABIE
OMAN
OCEAN INDIEN

« internationales, et la grande route de l'Europe aux Indes tend de « plus en plus à repasser par la vallée de l'Euphrate et les plateaux « de l'Iran. » — Ce langage presque prophétique est à la veille de devenir une réalité, grâce au chemin de fer transmaritime de la Méditerranée au golfe Persique. Or, il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir qu'il y a dans ce golfe deux points particulièrement importants qui sont : à l'est le détroit d'Ormuz, et à l'ouest le point terminus du chemin de fer projeté. Ces deux points d'entrée et de sortie, du chemin le plus court pour aller aux Indes, intéressent trop l'Angleterre pour qu'elle n'essaye pas de les posséder tous les deux, comme elle possède déjà Suez et Périm, et les quelques lignes qui suivent ont pour objet d'envisager les chances de réussite d'un pareil programme. L'exposé des incidents survenus à ce sujet se fera dans trois paragraphes correspondant aux deux points qui en sont témoins et au golfe Persique lui-même qui en subit la répercussion.

A). — **Kouet.**

On sait que la Turquie a autorisé la construction d'un chemin de fer, de 2,500 kilomètres environ, passant par Brousse, Koniâ, Alep, Mossoul, Bagdad, Bassorah, mais le firman dit que le tracé aboutira à un port du golfe Persique, sans spécifier lequel, et c'est précisément la plus grosse difficulté, puisqu'il s'agit de la détermination d'un des deux points stratégiques signalés plus haut. L'Allemagne et la France possèdent chacune 40 o/o des capitaux de ce chemin de fer[1], et l'Angleterre a dernièrement acheté les 20 o/o des actions restantes qui se trouvaient aux mains de différents titulaires, de sorte que les difficultés d'entente au sujet des ports terminus semblent se localiser entre ces trois puissances. Mais, en réalité, la Russie substitue son influence à celle de la France, parce qu'elle a des visées trop directes sur la Perse pour se désintéresser du voisinage de l'Angleterre, tandis que, par notre attitude trop prudente à Mascate, nous avons affiché notre intention de renoncer à toute influence dans ces régions. Où donc chacune des puissances en jeu a-t-elle intérêt à fixer le point stratégique, lieu d'aboutissement du chemin de fer concédé ? Il ne peut être situé

1. L'Iradé du 16 janvier 1902 assure une garantie de 16,500 francs par kilomètre. Le trajet de Constantinople à Bagdad devra pouvoir s'effectuer en 55 heures. Le concessionnaire pourra exploiter les mines découvertes dans une zône de 20 kilomètres de chaque côté de la voie.

sur le Chatt-el-Arab à cause du peu de profondeur de ce fleuve : Bassorah et Fao se trouvent éliminés de ce fait. Bouchir est le seul centre commercial susceptible d'attirer le chemin de fer, mais le tronçon de Bassorah à Bouchir coûterait, paraît-il, un prix hors de proportion avec les bénéfices éventuels, et, du reste, c'est un port situé en Perse, et le firman, émanant du sultan, n'autorise la construction de la voie ferrée qu'en pays turc.

Dès lors, la géographie impose le choix de Kouet, situé à 75 kilomètres au S. O. de l'embouchure du Chatt-el-Arab. C'est le seul endroit de l'Arabie où l'on puisse trouver les éléments d'un port naturel d'accès possible aux chemins de fer et aux bateaux. Et c'est bien parce que le sens marin des Anglais leur a fait deviner cette nécessité qu'ils veulent, depuis quelques années, s'emparer de ce point. Les Allemands le comprennent aussi, car, il y a deux ans, un personnage officiel est venu demander au cheikh de Kouet d'aliéner quelques parcelles de terrain pour la construction du chemin de fer. Le cheikh, bien stylé par les Anglais qui se méfiaient de cette prise de possession, a refusé en disant simplement que son acceptation pourrait refroidir les rapports d'amitié qu'il entretenait avec la France et l'Angleterre.

Pour occuper ce point, la politique de l'Angleterre consiste à déclarer le cheikh de Kouet indépendant afin de lui imposer plus tard le protectorat. Et, pour affirmer ce principe d'indépendance, elle a signé, il y a quelque temps, un traité avec lui : Aussitôt, l'Allemagne et la Russie ont récusé la validité de ce traité, en disant qu'un des signataitres n'avait pas la compétence voulue, puisqu'il était vassal du sultan de Constantinople. Légalement, ces puissances avaient raison : cela ne fait aucune doute. Tous les voyageurs, sauf l'Anglais Palgrade qui ne se prononce pas, signalent le fait que le cheikh de Kouet payait un tribut au sultan, ce qui est l'indice le plus palpable de la vassalité. Peut-être avec le temps, ce tribut est-il devenu plus rare et plus modeste, mais le principe n'en subsiste pas moins, et le cheikh actuel, Moubarek, qui gouverne depuis quinze ans, n'avait lui-même jamais mis en doute sa vassalité avant que les Anglais ne lui en eussent donné l'idée. Ces derniers ont tellement embrouillé les choses par des empiètements successifs dont la Porte s'est désintéressée qu'ils espèrent, aujourd'hui, faire reconnaître cette indépendance.

La presse étrangère s'est émue, avec raison, des incidents survenus il y a quelques mois pour faire trancher ce litige. Quelques journaux français ont aussi attiré — sans pouvoir la retenir —

l'attention du public sur les mêmes faits, et, l'un d'eux, le *Temps*, a fait paraître plusieurs articles sur la question. Malheureusement ils sont d'une tendance très anglaise, et, tout en citant les faits, ce journal disait nettement, dans un article du 24 décembre 1901, que les torts étaient du côté du sultan qui réclamait des droits imaginaires.

On connaît les derniers faits : Vers la fin de novembre 1901, le sultan Abdul Hamid envoya une ambassade à Moubarek, cheikh de Kouet, pour lui rappeler sa suzeraineté. Le commandant de la canonnière anglaise, mouillée sur rade à cette époque, assistait à l'entrevue : il y prit même une part effective, car il déclara aux ambassadeurs stupéfiés que Kouet était un territoire indépendant, et jouissait de la protection de l'Angleterre. En même temps, le cheikh bien stylé, sanctionnait les paroles de cet officier anglais en faisant hisser, sur sa maison, le pavillon britannique à la place du pavillon turc, et en se déclarant sujet et protégé anglais. Les agents diplomatiques de l'Allemagne et de la Russie protestèrent vivement contre ce procédé qui laissait trop percer l'oreille, et le différend fut porté à Constantinople. De leur côté, les Anglais, voyant que l'affaire faisait un peu trop de bruit, se hâtèrent de remettre le pavillon turc à la place du leur : ils expliquèrent même que celui-ci n'avait été hissé que pour faire un signal de convention avec la canonnière anglaise, et que leurs intentions, très pures, avaient été mal interprétées. En réalité, ils se retiraient prudemment, sentant la mèche éventée, mais ils ne se tenaient pas pour battus.

Entre temps, les pourparlers se continuaient à Constantinople, et le sultan, poussé par l'Allemagne, se décidait à faire reconnaître par la force son autorité méconnue. A cet effet, il mobilisa son vassal, le sultan du Nedj qui possède des ressources considérables et une armée pouvant monter, dit-on, à 200,000 cavaliers, en même temps qu'une canonnière turque prenait à Bassorah quelques troupes destinées à lui prêter main-forte. De son côté, le cheikh de Kouet dispose de 10 à 15,000 fantassins, et les 2 armées se préparaient déjà à la lutte lorsque 4 canonnières anglaises se trouvèrent inopinément devant Kouet et déclarèrent aux belligérants qu'elles feraient feu sur l'armée du Nedj si elle attaquait Moubarek, réputé protégé anglais, et qu'elles couleraient le bateau turc s'il tentait de débarquer les troupes de Bassorah. Cette intervention inattendue eut pour résultat immédiat d'arrêter l'ardeur des combattants, et la question d'indépendance fut de nouveau portée à Constantinople où elle n'est pas encore résolue.

Pendant que les diplomates travaillent à Constantinople, l'Angleterre ne perd pas son temps à Kouet. Les menaces qu'elle a faites au sultan du Nedj ne sont, en effet, que des fanfaronnades, car ce dernier dispose d'une armée puissante qui ne ferait qu'une bouchée des troupes de l'Angleterre, et celle-ci a besoin d'éloigner un voisin aussi dangereux, afin de pouvoir, précisément, mettre à terre quelques troupes si l'occasion se présente. Dans ce but, elle a divisé pour régner, en réveillant les jalousies latentes d'un puissant cheikh de l'intérieur, dépossédé jadis par le sultan actuel du Nedj. Ce nouveau cheikh, se sentant soutenu, a profité du départ de l'armée du Nedj pour marcher sur la capitale de ce pays. En présence du danger qui menaçait ses derrières, le sultan du Nedj a partagé son armée en deux : une faible partie reste près de Bassorah, et l'autre, faisant demi-tour, a volé au secours de la capitale compromise. Et, pendant que des combats inconnus se livrent à l'intérieur du Nedj, les abords de Kouet sont purgés d'une armée trop imposante pour le goût de l'Angleterre.

En deuxième lieu, elle garde le cheikh de Kouet sous une étroite surveillance afin de le soustraire aux influences étrangères qui pourraient lui modifier les idées. — Au mois de janvier 1902, la Russie envoya, dans le golfe Persique, un croiseur moderne, le « Variag » dont le passage eut un grand retentissement. Le commandant de ce croiseur vint à Kouet, accompagné du consul de Russie à Bouchir, mais, en arrivant dans ce port, le fils du cheikh vint à bord dire au commandant que son père ne pourrait pas le voir parce qu'il était à la chasse. « Qu'à cela ne tienne, répondit l'officier russe, donnez-moi un cheval et j'irai le retrouver ! » Et, au grand émoi des Anglais qui avaient intentionnellement envoyé le cheikh à la chasse ce jour-là, le commandant du « Variag » et le consul de Russie partirent à la recherche du cheikh qu'ils retrouvèrent après 5 heures de marche.

Par contre, lorsque, un mois plus tard, le croiseur français « Catinat » vint à Kouet avec le chancelier du consulat de France à Bouchir, le cheikh n'était pas absent — c'eût été une coïncidence trop fâcheuse. Il affecta même pour notre pays et ses représentants une amabilité trop grande pour paraître sincère. Il est vrai que la présence du « Catinat » parut troubler un peu les Anglais si on en juge par le va et vient perpétuel de leurs canonnières se rendant au télégraphe de Bouchir, et faisant, dans le fond du golfe Persique, des mouvements aussi fréquents qu'inexpliqués.

L'Allemagne n'a pas eu l'occasion d'apprécier l'attitude du

cheikh avec ses représentants, car elle n'a pas pris la peine d'envoyer un bateau à Kouet. Elle économise, du reste, sur l'armement et les croisières de ces bateaux afin de reporter sur les constructions navales tout l'argent de son budget de la marine, ce qui est bien plus grave pour l'Angleterre qu'une visite à Kouet.

Mais les deux exemples précédents permettent de doser la crainte inspirée à l'Angleterre par les deux puissances étrangères. Tandis qu'elle redoute beaucoup l'influence de la Russie, elle cherche à ne pas nous réveiller du sommeil d'indifférence où nous nous sommes plongés depuis notre nouvelle politique à Mascate.

Les choses en sont là actuellement, et, en se tenant prêtes à toute éventualité, les canonnières anglaises (il y en a toujours au moins 2 sur rade) s'occupent à faire les sondages de la baie, et installent çà et là des signaux hydrographiques, balises ou bouées, qui serviront peut-être plus tard de titres de propriété, et habituent peu à peu les esprits à voir l'Angleterre agir à Kouet comme en pays conquis.

Le cheikh Moubarek a été très sensible à l'appui de l'Angleterre qui a éloigné l'armée du Nedj, mais il espérait, du même coup, voir partir les canonnières, et la tutelle étroite à laquelle il se trouve soumis depuis lors commence peut-être, mais un peu tard, à lui désiller les yeux. Il veut bien travailler pour son indépendance, mais non pour le protectorat britannique, et, dans la crainte d'être circonvenu par les Européens, il ne rend aucune des visites qui lui sont faites, et délègue toujours son fils, âgé d'une quarantaine d'années, aux réceptions qui lui sont offertes à bord des différents bateaux. Le pavillon turc flotte toujours sur sa maison.

Toute l'habileté diplomatique développée à Londres ne saurait cependant effrayer les chancelleries, car, finalement, l'Angleterre n'a aucun moyen d'imposer ses prétentions par la force : Elle ne peut, en effet, songer à occuper un pays aussi meurtrier[1] que désert, dans le voisinage d'une armée puissante comme celle du Nedj. Et on entrevoit aussi très bien l'hypothèse d'un échec britannique dans cette question de Kouet.

Cependant, la solution prochaine paraît lui être plus favorable,

1. Il faut que le climat soit bien mauvais pour que l'Angleterre ait été, pour cette raison, obligée d'évacuer les différents points du golfe Persique qu'elle avait occupés il y a 50 ans. C'est en effet de ces pays qu'Elysée Reclus dit dans sa Géographie : « Souvent l'ardeur du soleil y fait éclater la pierre..... A moins de « précautions exceptionnelles, un Européen n'y passerait pas l'été sans succomber « à la folie ou à la mort. »

car, il y a très peu de temps, elle faisait reconnaître par la Turquie qu'aucune autre puissance qu'elle-même n'interviendrait dans les affaires de Kouet. Ce résultat, obtenu très rapidement et en secret a pris au dépourvu les chancelleries étrangères, et, en mettant les puissances en présence d'un fait acquis, l'Angleterre les a autorisées à entrer dans la voie des compensations. L'Allemagne réclame la sienne en Asie Mineure, et la Russie la sienne sur la côte persane du détroit d'Ormuz. Et cette entrée en scène de la Russie nous amène à parler du deuxième point stratégique du golfe Persique, tel qu'il a été défini plus haut.

B). — Beuder Abbas.

C'est déjà d'Ormuz que les Portugais du XVIe siècle dominaient la route principale de l'Orient, et les ruines grandioses qu'on admire aujourd'hui dans cette île témoignent assez de l'importance qu'ils attachaient à cet établissement. En face de cette île, s'en trouve une autre, Djism, de laquelle le voyageur anglais Palgrave dit que c'est un nouveau Périm.

Or, précisément entre ces deux îles d'Ormuz et de Djism, se trouve le port persan de Beuder Abbas que la Russie convoite depuis longtemps en attendant l'occasion favorable pour s'y installer. Cette occasion pourrait naître de l'avantage récent concédé à l'Angleterre dans les eaux de Kouet, et, du coup, la Russie négocie, dit-on, près de la Perse, la cession à bail du port de Beuder Abbas[1] dont elle voudrait faire le point d'arrivée d'un chemin de fer transpersan. La Perse aurait aussi à supporter les exigences de la Russie, et ce ne serait pas la première fois. Si elle n'a pas été accaparée déjà par ce puissant voisin, c'est que la proximité de l'Inde lui sert de contrepoids, mais coïncée entre ces deux puissances, elle subit la pression de la Russie beaucoup plus intégralement que celle de l'Inde dont elle est séparée par l'Afghanistan qui sert d'Etat tampon. Toutefois, les gens autorisés disent que, depuis quelques années, l'influence de ces deux peuples paraît s'équilibrer à la cour de Téhéran où on se méfie autant de l'ours slave que du léopard britannique et c'est pourquoi la question brûlante des chemins de fer n'a pas encore été résolue. Depuis longtemps, la Russie veut faire un chemin de fer, rival de celui de

1. Beuder Abbas (10,000 habitants) est aujourd'hui le port de transit de toute la Perse orientale jusqu'à Meched.

Bagdad, et traversant la Perse du Nord au Sud en passant par Tabriz-Téhéran-Yerd-Kirman et Beuder Abbas : des ingénieurs sont venus étudier sur place la réalisation de ce projet il y a 5 ou 6 ans. Mais l'Angleterre veut, de son côté, obtenir un avantage analogue et elle a formé le projet de construire un chemin de fer parcourant la Perse de l'Est à l'Ouest, pour réunir l'Inde à la Mésopotamie par Beuder Abbas, Lingah et Bouchir. Jusqu'à présent, aucun de ces projets n'a pu aboutir parce que chacun de leurs auteurs s'oppose à la réalisation du projet concurrent; mais il semble que la question de Kouet va donner libre essor à la Russie qui ne reconnaitrait l'ingérence anglais à Kouet qu'à la condition d'avoir définitivement les coudées franches en Perse.

Il est peu probable que l'Angleterre puisse résister à cet arrangement, car, outre qu'il lui assure un point très important du golfe, il lui laisse encore d'énormes avantages.

D'abord la construction du chemin russe est un précédent qui assure, tôt ou tard, la construction des chemins de fer anglo-persans; et par ailleurs, si la côte Nord du détroit d'Ormuz tombe aux mains de la Russie, la côte Sud du même détroit (cap Mosendum) reste au pouvoir de l'Angleterre définitivement seule maîtresse en Oman et en Arabie. Or, bien que cette pointe de Mosendum soit aussi inculte qu'inhospitalière, elle est très déchiquetée et il ne serait peut-être pas impossible d'installer un petit dépôt de charbon dans une de ses criques : en cas d'hostilités, quelques torpilleurs pourraient rayonner autour de ce promontoire élevé et commander le détroit. Il est certain qu'il s'écoulera longtemps avant que les puissances intéressées laissent agir l'Angleterre dans ce sens, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle en conserve la possibilité éventuelle. Finalement, on peut déjà prévoir que l'Angleterre et la Russie se partageront les deux points stratégiques du golfe Persique.

C). — Le golfe Persique.

Mais, pour apprécier l'importance de ce partage, il convient encore de regarder si aucune tierce puissance ne peut en troubler la possession et contrebalancer les influences rivales en servant de débouché direct avec l'intérieur des terres. La Perse seule pourrait remplir ce rôle. Elle se modernise beaucoup grâce à l'influence éclairée du shah actuel qui, très soucieux de son indépendance, a confié à des Belges — dont il ne craint pas l'ingérence — le soin de réformer différentes branches de l'administration intérieure du

pays[1], mais elle est trop enserrée par la Russie pour pouvoir s'arracher à son étreinte, et, du reste, son système orographique l'isole du golfe Persique avec lequel elle ne pourra communiquer que par l'intermédiaire des chemins de fer russo-persans. L'avenir de la Perse est surtout vers le nord, et son action directe sur le golfe Persique n'est guère que d'y donner accès à la Russie, mais ce résultat rivalise avec l'objectif du chemin de fer de Bagdad, et c'est pourquoi la lutte, au lieu de se localiser à Kouet et à Ormuz, s'étend à tout le golfe Persique. Jusqu'à présent l'Angleterre y possède la suprématie politique et commerciale, mais il se pourrait que, bientôt, elle soit obligée d'abdiquer ce premier rang en faveur de son puissant adversaire.

On ne peut qu'admirer l'organisation des « political agents » de l'Angleterre, qui, échelonnés sur la côte et dépendant tous de celui de Bouchir, ont fait réussir sa politique, grâce à l'unité de direction qu'ils ont reçu et à l'absence de compétiteurs, mais l'hégémonie politique leur sera sans doute enlevée le jour où la Russie, par le moyen de ses chemins de fer, diffusera dans le Sud de la Perse l'influence considérable qu'elle possède dans le Nord.

Il en sera de même du commerce accaparé aujourd'hui par la compagnie anglaise « British India » de Bombay dont le monopole n'est pas à l'abri de la concurrence. Il y a quelques années, l'essai tenté par les « Messageries Maritimes » avait échoué uniquement pour des raisons personnelles. Mais la leçon n'a pas été perdue pour la Russie qui vient de créer un service bimensuel de navigation dans le golfe Persique. C'est le vapeur « Kornilow » qui assure ce service. La première fois, il n'a presque rien fait parce qu'il est très difficile de déplacer une clientèle et de s'emparer d'un marché déjà conquis. Mais, dès le deuxième voyage, ses succès dépassaient ses espérances, puisqu'à Mascate, au retour du golfe Persique, il se voyait obligé de refuser 100 tonneaux de marchandises. Les Anglais ont beau dire que les escales du « Kornilow » n'ont été qu'une série d'insuccès, il n'en est pas moins vrai que ce même « Kornilow » revient une troisième fois et que la concurrence qu'il fait à la British India se fait déjà sentir dans l'abaissement des tarifs de celle-ci. C'est sans doute en pensant à cette rivalité que sir Edwards Grey faisait observer le 23 janvier dernier à la Chambre des Communes, que les intérêts russes en Perse allaient en croissant.

1. Ils s'occupent des postes, de différentes branches financières, et surtout des douanes qui, de ce fait, ont décuplé depuis deux ans.

Quant à la France, il vaut mieux ne pas en parler. Les sucres que nous exportons en grande quantité sont transportés sous pavillon anglais de Marseille à Bouchir, et notre influence politique diminue tous les jours, du fait de notre abandon progressif et aussi des maladresses de certain consul qui fit hisser, sans autorisation, notre drapeau à Lingah. Le gouvernement persan fit couper le mât du pavillon et amener nos couleurs avec une ostentation et une désinvolture telles que la France dut en exiger le rétablissement solennel ; mais ce consul, tristement célèbre dans le golfe Persique, loin d'être disgrâcié, s'est vu nommer au consulat de Port-Bou, situé sur la côte méditerranéenne de l'Espagne, à 3 kilomètres de la frontière française.

D). — **Conclusions.**

On peut conclure des pages précédentes que le Nord et l'Est du golfe Persique seront aux mains des Russes, tandis que le Sud et l'Ouest seront à celles de l'Angleterre. Toutefois, cette conclusion, présentée sans commentaires, impliquerait l'égalité de ces deux lots et serait inexacte. D'un côte, la Russie porte ombrage au commerce britannique, sans le détruire, de sorte que l'Angleterre conservera toujours une grande influence commerciale dans ce pays ; et le cap Mosendum peut éventuellement lui être d'une grande utilité ; ce qui semblerait lui constituer un supplément d'avantages.

Mais, d'un autre côté, les hommes se frayent, par les chemins de fer de Perse et de Bagdad, deux chemins d'entrée dans le golfe Persique, tandis que la nature n'y a créé qu'une porte de sortie, et cette seule considération suffit à faire comprendre la prépondérance du détroit d'Ormuz. Combien prend-elle plus de force si on considère que la position de Beuder Abbas joue à elle seule le double rôle d'être l'une de ces portes d'entrée et la seule de sortie ! Ce point peut intercepter tout le transit de Kouet, et au besoin l'accaparer ; et c'est pourquoi sa possession constituera, en fin de compte, un énorme avantage pour la Russie.

Pendant ce temps, l'Allemagne prend en Asie Mineure des compensations dont l'étude sortirait du cadre de cet article. Il n'y a que la France dont on ne parle pas, et cependant son rôle intérieur et les capitaux qu'elle représente dans les chemins de fer, origine de tout ce partage, seraient des raisons suffisantes pour qu'elle élevât la voix dans ce concert d'appétits. Au lieu de cela, M. Delcassé ne répond même pas aux questions que le Parlement lui pose à ce sujet, et rien n'est plus instructif, à ce point de vue, que de

lire les deux séances du 21 janvier dernier à la Chambre des Députés. On ne saurait trop louer M. Etienne d'avoir exposé franchement une situation dont nous nous effaçons volontairement, et on ne peut que déplorer le silence du Ministre des Affaires étrangères, car on comprend trop bien ce que ce silence veut dire. Non seulement il se tait, mais peut-être est-il l'instigateur d'articles de journaux faits pour tromper le public. C'est en effet une coïncidence bizarre que la veille même du discours de M. Etienne, le *Temps* ait fait paraître (nº du 20 janvier 1902) un article tendant à désintéresser l'opinion d'une entreprise où on ne trouve pas de capitaux russes et à endormir les susceptibilités françaises en annonçant que le choix de Kouet avait été éliminé comme terminus du chemin de fer.

Il y aurait danger à suivre cette double appréciation, car si tout le monde retire son argent du chemin de fer de Bagdad, l'Angleterre s'empressera de l'accaparer comme elle a voulu le faire pour celui de l'Ethiopie et comme elle a réussi par le canal de Suez. Les Russes ne mettent pas leurs capitaux dans le chemin de fer international de Bagdad afin de les jeter, plus tard, dans ceux de Perse dont ils seront les seuls maîtres, et il est juste d'ajouter que, dans ce moment, la Russie n'a pas trop d'argent disponible, car tous les prêts, faits par elle en France, ont été utilisés en Sibérie et Mandchourie. En deuxième lieu, la géographie impose trop le choix de Kouet pour qu'on puisse violenter la nature sur ce point, et, du reste, le 25 janvier 1902, lord Cranborne annonçait, à la Chambre des Communes, que « le choix terminus du chemin de fer n'était pas encore arrêté, et nécessitait de nouveaux pourparlers ».

Peut-être, toutes ces considérations paraîtront-elles fastidieuses et confuses. Les conclusions indiquées découlent du courant d'opinions régnant dans le golfe Persique, mais je ne prétends pas pour cela les imposer au lecteur; d'abord parce que la diplomatie peut momentanément les modifier pour des raisons supérieures, ignorées du profane, et ensuite parce qu'il peut se produire de nouveaux et décisifs événements avant la réalisation de ces pronostics. L'Iradé de concession du chemin de fer de Bagdad accorde un délai de 8 années pour la construction de la voie ferrée, et on ne pense pas que les travaux des chemins de fer russes commencent avant 10 ans. On comprend l'aléa qui peut se produire pendant ce temps, mais, par contre, cette gestation prouve que tout ces projets sont longuement mûris et probablement inéluctables.

A défaut d'autre avantage, les pages précédentes auront le triste résultat de signaler un point du globe d'où la France se re-

tire, sans compensation apparente, pour le moment du moins. Et il est d'autant plus permis de le regretter que ce point du globe est, d'après le langage emphatique du *Temps* « l'un des champs « clos d'une lutte qui a la domination du monde et l'équilibre de « l'Asie pour enjeu ».

BERROT.

Mars 1902.

RIMES D'UN SOLDAT

(Suite)

XX

AUX BANYULINS

A l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Banyuls, le 7 juin 1894, en exécution du décret du 16 prairial an II (7 juin 1794). — Voir : « Un régiment à travers l'histoire », page 117. Editeur : E. Flammarion.

Le jour où le granit, comme un factionnaire
Eternel s'est dressé, gardien du souvenir,
En exécution du décret centenaire
De prairial an II, je ne puis contenir
Le sympathique élan qui malgré moi me gagne ;
Et, le front découvert, respectueusement
Je viens vous saluer, enfants de la montagne,
Saluer vos vieillards, vos femmes... Vaillamment
Vous avez repoussé les hordes étrangères
Que Dugommier vainquit avec les voltigeurs
Du premier bataillon de nos troupes légères,
Du bataillon de la Gironde et des Vengeurs !

De Belfort, où frémit l'éternelle menace,
Des frontière de l'Est où le sort m'a jeté
Comme au hasard le Temps rive un lierre tenace
Au rocher sur lequel la brise l'a porté ;
Où j'attends un signal qui se fait bien attendre
Pour désigner le point où nous devrons courir,
Quand l'appel des combats se sera fait entendre
En nous disant encore de vaincre ou de mourir ;
De Belfort à Banyuls, d'un bout de France à l'autre,
Je viens crier bien haut à chacun d'entre vous :
Aujourd'hui mon cœur bat à l'unisson du vôtre ;
Comme vous, Banyulins, je suis fier et jaloux
Des exploits accomplis sur vos rochers superbes
Par vos aînés et par les miens.

Depuis ce jour,
Cent fois le soleil d'or a fait mûrir les gerbes...
Et nous voilà, messieurs, debout à notre tour,
Pour fêter leur victoire et répéter ensemble :
Ils ont bien mérité de la Patrie ! Honneur
Aux Banyulins ! honneur aux soldats ! Il me semble
Que leurs mânes aussi tressaillent de bonheur,
Qu'à travers leurs tombeaux leurs mains se réunissent
Et, nous remerciant de notre souvenir,
S'étendent jusqu'à nous, messieurs, et nous bénissent.
Ces vœux-là porteront leurs fruits dans l'avenir.

Au nom du régiment dont j'ai tracé l'histoire,
Où j'ai servi sept ans, au nom de ces soldats
Sans habits et sans pain, qui forçaient la Victoire,
Leur maîtresse fidèle, à suivre pas à pas
Leurs traces, Banyulins, montagnards énergiques,
Je vous dis en ce jour : Merci ! Je dis merci
A ces femmes de cœur dont les regard magiques
Enflammaient nos héros, qui leur portaient aussi
De la poudre et du plomb, puis, après la bataille,
Recueillaient les blessés...

Ah ! leurs filles demain,
Quand notre heure viendra d'affronter la mitraille,
Sauront encor, messieurs, nous montrer le chemin !

Belfort, juin 1894.

XXI

CONFIANCE!

Sonnet d'un fantassin à MM. les Officiers du 2e cuirassiers.

Messieurs, depuis six mois que m'avez-vous appris?
Que vous aviez l'entrain, la bravoure en partage?
Les cœurs généreux? — Non. Je n'en fus point surpris.
Je ne l'ignorais pas avant de faire un stage.

Je savais vos vertus, j'en connaissais le prix.
De vos mâles aïeux, c'est le vieil héritage.
Vous me direz, messieurs, si je vous ai compris;
Voilà ce qui chez vous m'a frappé davantage :

Moi qui, pendant trente ans, n'ai jamais commandé,
Sans regarder les rangs, je me suis demandé
Quelle bagage ajouter à mon expérience.

Ce que j'admire plus que votre allant joyeux,
Ce qui par dessus tout me paraît merveilleux,
Fantassin méfiant, c'est votre Confiance.

XXII

AU 1er RÉGIMENT DE COSAQUES DE L'OURAL

Souhaits.

A l'heure où, souriante au ciel, la Destinée
Vous apporte, messieurs, une nouvelle année,
Des frontières de France un régiment français
Appelle sur vos fronts la joie et les succès.

A l'heure où les échos d'une amitié féconde
Font de nos deux pays les arbitres du monde,
Cosaques de l'Oural, à votre colonel,
A vous tous, nous portons un salut fraternel.

Nous demandons au temps qui brise toutes choses,
Qui sape les rochers, comme il fane les roses
De respecter nos vœux. Et le temps, pour unir
Les deux peuples dans un glorieux avenir,
De notre amitié sainte élargira les traces ;
Car cette union là, c'est l'union des races,
Union des esprits, des cœurs, des volontés,
Plus forte que la guerre et que tous les traités.
C'est pourquoi, de tout cœur, aujourd'hui j'associe
Dans les mêmes souhaits la France et la Russie.

Que le Dieu des combats garde votre Empereur !
Qu'il mène vos drapeaux au chemin de l'honneur !
Qu'il bénisse vos toits, veille sur vos familles,
Conserve vos vieillards, vos femmes et vos filles !
Tels sont nos vœux, messieurs ; et Dieu les entend... ; car
Dieu protège la France et protège le Czar.

XXIII

VIVENT LES GAULES !

Musique de Charles Hess.

Aux armes ! L'étranger souille le sol gaulois,
Apportant l'esclavage et ses honteuses lois.
Du fond de leurs tombeaux, nos ancêtres gémissent.
Les francisques de fer, les boucliers frémissent...

Tant que nos cœurs battront,
Tant que nos cheveux flotteront,
Sur nos épaules,
Tant qu'un Gaulois sera debout,
Il criera jusqu'au bout :
Vivent les Gaules !

Ils veulent nous soumettre ou nous anéantir.
De ceux qui sont entrés, pas un ne doit sortir.
Réveillons hardiment la haine héréditaire
Et le sang des bandits fumera notre terre.

Tant que les cieux luiront,
Tant que les ruisseaux couleront
Aux pieds des saules,
Nous chanterons avec fierté :
Vive la liberté !
Vivent les Gaules !

XXIV

CUNÉGONDE

Causerie.

Je vais vous présenter ma chère Cunégonde.
Cela vous convient-il ? C'est une belle blonde...

Le Temps qui détruit tout, comme un cruel vautour,
Ne saurait déformer sa taille faite au tour ;
Le Temps qui sur nos fronts sillonne les années,
Qui change les bouquets de fête en fleurs fanées,
Qui courbe les vieillards, ternit les plus beaux yeux... ;
Le Temps donne du charme à ses contours joyeux.

Compagne du repos, compagne de l'étude,
Elle chasse l'ennui, peuple la solitude...
Espoir, aveu, chagrin, confidence, secret,
Je lui dis tout comme à l'ami le plus discret.
Enfin matin et soir, des lèvres je caresse
Voluptueusement cette... ardente maîtresse ;
Car elle a le teint chaud, souvent le cœur en feu !

C'est plaisir d'aspirer son haleine au ton bleu
Dont le parfum léger, plus doux que l'ambroisie
Est la source du rêve et de la poésie...

Je m'arrête à ce trait. C'est assez badiné.
Mon merveilleux trésor, vous l'avez deviné
Sans doute : un seul objet correspond à ce type
Idéal. On ne parle ainsi que d'une pipe.

La voilà ! Cunégonde est ma pipe de choix
Et c'est à mon meilleur ami que je la dois.

Je pense à toi, Roger, chaque fois que je fume....,
Et la vieille sourit dans sa robe d'écume.
Je revis le passé, les jours déjà lointains
Où nous partions, d'un pied léger, tous les matins,
Le fusil sur l'épaule, en quête de bécasse.
Au fond je n'étais pas grand amateur de chasse :
Le lièvre et la perdrix n'ont jamais eu pour moi
Un attrait bien puissant ; mais j'étais avec toi.
Je nous vois devisant dans la verte vallée,
Dans les bois, dans la vigne, ou dans la longue allée
De platanes touffus qui, partant du Château,
Va jusqu'à la Garonne : « Amène le bateau ! »
Disais-tu,..... nous jettions les filets dans le fleuve.....
Notre gaîté d'alors me semble toujours neuve.
Le cœur se dilatait plus intime, le soir.
Délicieux moments : Heureux de nous asseoir
L'un près de l'autre ; là, sans haine sans envie,
Nous faisions des projets, arrangeant notre vie,
Pour ne pas nous quitter..... Un jour, t'en souviens-tu ?
Un jour plein de soleil, le tambour a battu.....
Les trompettes sonnaient : Debout ! c'était la guerre !...
On criait : A Berlin ! On ne s'attendait guère
A voir nos régiments si vite anéantis.....
Nous avions dix-sept ans et nous sommes partis.
Tu pris le sabre ; moi, le fusil,.... pour la France !
Fiers, contents, nous avions encore l'espérance ;
Hélas ! pas pour longtemps.....

La pipe que voilà,
En me rajeunissant, me redit tout cela
Avec une saveur de sentiment si tendre
Que je passe parfois des heures à l'entendre,
A pénétrer le sens, le mystère profond

De ces flocons d'azur qu'elle jette au plafond,
Comme un souffle où son âme exhale son langage.

Pour moi, ce cher foyer est un emblême, un gage,
Un talisman, messieurs ! En la voyant brunir,
Je sens que sur nous deux le grand mot « souvenir »
Grave plus fortement son empreinte féconde.
Voilà bien des raisons pour aimer Cunégonde.

Je l'aime ! mieux encor : j'ai pour elle une foi
Plus haute que l'amour, un culte, entendez-moi.
C'est que la Cunégonde a fait la guerre sombre.
Elle a vu nos soldats écrasés par le nombre ;
Elle a vu la bataille ; elle sait les jurons
Qui sifflent dans la charge au choc des escadrons.
Aux dents du cher houzard en vedette, de garde,
Résistant au sommeil en suçant sa bouffarde,
Elle a vu les éclairs des sabres Allemands...,
Elle a vu le sang noir tacher les bleus dolmans ;
Elle a vu l'ambulance... Et cela nous explique
Pourquoi ce bloc tourné m'est comme une relique,
Pourquoi je le conserve avec respect, pourquoi,
Après trente ans, j'en parle encore avec émoi.

Comte du Fresnel.

A TRAVERS LES VILAYETS DE LA TURQUIE D'ASIE[1]

I

Partir pour explorer la Syrie et, arrivé à Damas, se voir contraint par ordre supérieur d'aller visiter Bagdad, Mossoul, Van, Erivan, et de regagner Batoum par Tiflis, c'est encore une fortune assez commune pour les Européens, qui prétendent voyager dans les provinces turques de l'Asie. Il en fut ainsi en 1899 pour M. Mark Sykes, du Jesus-College de Cambridge. L'année précédente, il avait commencé l'exploration du Hauran, c'est-à-dire des vastes plateaux du désert de Syrie, et il s'était embarqué pour l'Asie Mineure, après s'être fait accorder un congé, désireux de poursuivre ses investigations, quand, à son arrivée à Damas, il dut renoncer à obtenir l'autorisation des pouvoirs turcs. C'est pour se consoler de cette malechance qu'il résolut d'aller zigzaguer à travers l'ancienne Mésopotamie, et de remonter ensuite à Tiflis.

Le matériel de voyage choisi pour une promenade en Syrie n'était pas tout à fait approprié au long parcours qui se substituait au plan premier. Il fit néanmoins contre mauvaise fortune bon cœur, et engagea rapidement son escorte. Elle se composait d'un drogman, d'un cuisinier, d'un domestique, de quatre muletiers et d'un groom. La cavalerie de la caravane comprenait sept mules de Syrie, excellentes bêtes de charge, quatre chevaux du pays, un poney de Perse, et un chien de berger du Kurdistân, nommé Baroud (poudre à canon), à qui était confiée la nuit la garde du campement. Le personnage le plus important de cette escorte, bien que

1. Mark Sykes. *Through five Turkish Provinces*, Londres, 1901. — Nous avons rectifié l'orthographe des noms géographiques cités par M. Sykes, en nous aidant du précieux ouvrage de M. V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*.

le poste ait singulièrement perdu de son importance depuis trente ans, était le drogman Isa-Kubrusli, Cypriote d'origine. Isa-Kubrusli pouvait encore figurer le type de ces vieux drogmans d'autrefois qui n'avaient que le nom de commun avec ces sortes de Barnums des caravanes d'Anglais qui visitent la Syrie dans la saison des excursions. Il y a trente ans, il avait fait la campagne d'Abyssinie contre le négus Théodoros sous lord Chelmsford, alors colonel Thésiger. Plus tard, il avait servi de guide au capitaine Wilson lors de son exploration du mont Sinaï, et, plus tard encore, il avait failli accompagner Palmer dans la fameuse expédition où cet arabisant distingué avait trouvé la mort du fait des Bédouins. Aussi, quand il comparait les hommes qu'il avait connus jadis à ceux qu'il coudoyait aujourd'hui, Isa-Kubrusli était plein de dédain pour ceux qu'il appelait des Anglais dégénérés.

— Jadis, disait-il mélancoliquement, ils étaient toujours riches, ils montaient à cheval comme de vrais cavaliers, ils tiraient comme des lauréats du tir, et distribuaient à poignée les Backschich. Maintenant ils sont bien vêtus, mais ils tirent comme des mazettes et montent comme des singes. Ils rient de tout, méprisent les pauvres diables comme nous, qu'ils traitent de sales nègres. Ils affirment qu'il n'y a ni Dieu ni diable, et alors voilà que Dieu se fâche contre votre nation, et frappe le gouvernement anglais, sa marine et son pays.

Des autres nations, Isa-Kubrusli ne faisait pas un tableau plus favorable. Il ne voulait pas entendre parler des Allemands ; les Russes étaient un peuple dégoûtant ; les Italiens des fous, et les Français, des singes qui faisaient tout le temps des grimaces.

Le cuisinier de M. Sykes s'appelait Michel Sala : c'était un de ces fellahs comme on en voit des centaines venir chaque jour chercher du travail aux abords de l'hôtel Shepherd au Caire ; mais du moins il avait visité Zanzibar et Bombay. Il était chrétien romain, ainsi que Jacob Arab, le serviteur circassien aux yeux bleus. Les muletiers étaient des musulmans de Jérusalem et du Liban, gens de peu d'éducation, mais de beaucoup de courage au travail.

Outre le personnel de la caravane, M. Sykes avait obtenu du wali de Damas une escorte de zaptiéhs. Il ne lui restait plus qu'à se mettre en route. C'est ce qu'il fit le 17 janvier 1899.

C'était la première semaine du Ramadhan, mauvaise période pour voyager, car le jeûne aigrit le caractère des multiers, et en outre ils réclament à manger à toute heure de la nuit.

Les premières haltes dans la province de Damas à Khan-Aiasch, et à El-Kutaïfeh ne pouvaient avoir rien de bien nouveau, se trouvant sur une route battue aussi souvent par les excursionnistes européens. A El-Kutaïfeh, il neigeait d'ailleurs de la façon la plus désagréable, et M. Sykes n'eut rien de plus pressé que de chercher abri au Khan. Les dictionnaires définissent le Khan en endroit où se reposent les caravanes, et le dépeignent sous l'aspect d'une vaste construction de pierre où l'on pénètre par un porte étroite, et une cour large par laquelle passent les muletiers pour aller soigner leurs bêtes. Ces définitions avaient tort à El-Kutaïfeh et dans bien d'autres endroits encore. Le Khan se présentait extérieurement sous l'aspect d'un long mur bas, où la porte n'était marquée que par un entassement de poteries brisées. Au heurt des fusils contre elle, des grognements répondirent de l'intérieur, puis l'huis s'entrebailla. Un vieillard jeta un coup d'œil sur les arrivants, et jugeant à leur aspect qu'il convenait de les recevoir, s'effaça pour les laisser pénétrer. Le Khan était sale et empesté de mouches. Près d'un feu de bouse de chameau, le maître du logis trônait au milieu des muletiers, et au fond de la salle, dans une sorte d'étable, mules et chameaux se vautraient ou se dressaient dans la boue et sur des débris de foin. Le drogman apostropha vertement le maître du logis, lui reprochant la saleté dans laquelle il laissait le Khan. Il lui ordonna de mettre dehors chiens et fils de chiens. Devant ces invectives inergiques, le maître du Khan daigna sortir de son inertie, et l'on nettoya rapidement le local où venait se loger un personnage dont le drogman savait si bien parler la langue de l'Orient. Malgré tant d'efforts, le Khan demeura tel qu'il inspira au jeune anglais qu'un désir, quitter au plutôt ce domaine de la saleté musulmane. M. Sykes passa d'ailleurs dehors la plus grande partie de la soirée, son cheval avait brisé son licou et s'était échappé. La horde des muletiers le poursuivit en lui jetant des pierres et en l'effarouchant de leurs appels. Cette chasse dura trois quarts d'heure ; alors le cheval épuisé se laissa reprendre. Alors aussi il fallut songer au repos et affronter de nouveau le marais puant du Khan.

Le lendemain, sur la route de Nebk, après une halte dans un vieux Khan ruiné, très pittoresque, sur la plainte d'un petit Kurde, la caravane mit en arrestation deux pauvres diables qu'il accusait de l'avoir volé. Quand les deux prisonniers furent aux fers, on fit une brève enquête de laquelle il résulta qu'ils n'avaient pu voler le petit Kurde pour la même raison qui fait que là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. On relâcha les prisonniers, après leur avoir

donné la bastonnade, sans doute en prévision des délits qu'ils pourraient commettre dans l'avenir.

Ces aventures avaient rapprochés nos gens de Nebk où ils arrivèrent vers quatre heures. M. Marc Sykes fut reçu par le kaïmakan du district. La réception eut lieu dans le sérail, avec l'inévitable cérémonial qui ne subit aucune altération, qu'on soit chez un wali, un mudir ou un simple kaïmakan. Traversée d'une antichambre où clients et plaideurs attendent la faveur d'une audience, puis invitation à enlever ses bottines, enfin entrée dans le Saint des Saints. Si le visiteur est attendu, autour du dignitaire se groupent les autorités du pays, le cheikh de la mosquée, le chef de la police, et, s'il est possible, quelques officiers de l'armée. Partout, l'ameublement est le même. Autour de la pièce court un divan confortable, le sol est couvert d'un tapis de Perse ; aux murailles badigeonnées de plâtre, il n'y a comme ornements que quelques rutilants calendriers anglais ou français. Le maître du logis occupe un fauteuil devant une table à écrire. Vous entrez, le fonctionnaire se lève et vous invite à vous asseoir. Puis la conversation commence. Elle est aussi toujours la même. Le but du fonctionnaire est évidemment de savoir à qui il a à faire, particulier ou collègue, et de deviner si le voyageur est capable de dessiner une carte, c'est-à-dire de faire de l'espionnage. Cette conversation est interrompue par l'offre du café traditionnel. Elle n'est variée que par les incidents du moment. Ainsi un pacha interrogea M. Sykes sur la Crète, et un autre lui parla de la condamnation du capitaine Dreyfus. En tout cas la visite se termine toujours par l'examen des passeports et le libellé de l'ordre nécessaire pour avoir une escorte. A ce moment se multiplient les offres de service, car dans la Turquie d'Asie comme en Espagne on prodigue les : « *Cette maison est la vôtre,...* disposez de moi en tout et pour tout... » et autres formules de politesse qu'il faudrait, bien entendu, se garder de prendre au sérieux. M. Sykes savait à quoi s'en tenir à ce sujet ; il prenait congé et s'en allait camper, conformément à l'étiquette, sous sa tente, et mangeait son propre dîner.

Il en fut ainsi à Nebk comme ailleurs. Mais avant la nuit une pluie tempêtueuse s'éleva et renversa la tente-cuisine. Ce contretemps contraignit le voyageur à accepter l'hospitalité du chef de la police. C'était un ancien défenseur de Plevna, le meilleur et le plus gracieux des hommes, du moins par le caractère, car il avait perdu un œil sous Osman-Pacha et avait le visage balafré d'un coup de sabre. Il garda chez lui M. Sykes pendant trois jours sans

vouloir accepter ni rémunération ni indemnité. Il s'imposait la pénible tâche, pour un homme de bon appétit que le Ramadhan contraignait à jeûner jusqu'après le coucher du soleil, de faire lui-même la cuisine de son hôte.

Malgré cette hospitalité, comme la pluie ne cessait de tomber alternativement avec la neige, le second jour de son séjour à Nebk, M. Sykes télégraphia à Damas pour commander une voiture qui le transporterait plus aisément à Alep. Un malentendu fit que le télégramme lui revint par la voie postale et qu'il lui fallut retélégraphier. Le lendemain, la voiture arrivait, mais quelle voiture ! Une atroce patache qui n'avait plus d'âge. Enfin elle permettait à M. Sykes de démarrer. Le cinquième jour, à l'aube, il prit congé de son hôte, escorté par quatre soldats; mais à midi, le cocher déclara que ses chevaux ne pouvaient plus marcher, et obligea le voyageur à s'arrêter douze heures à Hasieh, le plus triste et le plus sale village que M. Sykes ait vu de sa vie. Le mudir ne jugea pas à propos de recevoir l'Européen, qui dut s'hospitaliser chez un fellah, dont la maison était peut-être pire que le Khan de El-Kutaïfeh.

On ne reprit qu'au clair de lune la route d'Alep. Le chemin devenait de plus en plus fantaisiste, la voiture cahotait, grimpait, descendait tant et si bien dans de profondes ornières, qu'un cahot plus fort que les autres lui fit perdre l'équilibre. La voiture se renversa sur la plaine et ce fut tout un problème que d'en faire sortir gens et colis sans que ni les uns ni les autres fussent trop endommagés. Quand tout le monde se trouva réuni sur la broussaille du désert syrien, M. Sykes constata avec joie que le cocher seul était blessé à la main. Comme, d'après le témoignage de l'escorte, il avait volontairement versé, il trouvait là le juste châtiment de sa perfidie. Isa-Kubrusli proposa très sérieusement de le passer par les armes, et le menaça comiquement d'un pistolet non chargé. Le cocher se mit à brandir un couteau ; c'était une querelle qui allait éclater ; dans quelques instants elle serait générale. M. Sykes para au danger en menaçant drogman, cocher et tous ceux qui souffleraient mot, de les faire arrêter et mener en prison. Le calme se rétablit. Il permit à M. Sykes de regarder autour de lui. A environ cent mètres, une autre patache, identiquement semblable à la sienne, était arrêtée. Elle contenait des propriétaires de Homs, un village à quatre heures de route qui, surpris en voyage par la nuit, avaient fait de leur voiture l'équivalent d'un café de Damas. Ils y fumaient, ils y bavardaient, ils y dormaient. Ils aidè-

rent de leur mieux à raccommoder la patache du Giaour, et deux heures après, M. Sykes put reprendre sa route. Ces incidents retardèrent d'un jour son arrivée à Homs. Comme il pénétrait chez le kaïmakan, un peloton de soldats lui présenta les armes. Le wali de Damas l'avait annoncé par télégraphe, et on le traitait en personnage. Mais le Ramadhan allait faire des siennes. L'unique hôtellerie de Homs était une sorte de café où une troupe de passage donnait des représentations pendant une partie de la nuit. M. Sykes pensa qu'il lui serait impossible dès lors de fermer l'œil. Il se remis en route au milieu de cinq à six cents badauds que l'escorte dispersa à grand'peine, et alla chercher un lit à Restah, à deux heures de Homs.

Il était sept heures du soir. La nuit qui tombait laissait apercevoir la silhouette d'un joli village perché sur d'altières dentelures de rochers. Les maisons de Restah étaient bien bâties, propres, éloignées des étables aux chèvres ; jamais M. Sykes ne devait être si bien logé jusqu'à son arrivée sur le sol russe. Néanmoins le lendemain, à cinq heures du matin, malgré la pluie battante, il se mettait en route pour Mavra, la première station sur le territoire du vilayet d'Alep. Le déluge ne l'empêcha point d'admirer les norias d'Hama, pendant une halte pour y saluer le kaïmakan. Hama n'était d'ailleurs pas hospitalière aux Chrétiens. Pour la première fois de son voyage, M. Sykes y fut invectivé par un mendiant qu'il fustigea d'un coup de son stick, et abandonna aux fouets de son escorte. Excellente manière d'inculquer à ce fanatique l'amour des infidèles !

Après Hama, l'on rencontrait un de ces villages à maisons en formes de ruchers qui sont fréquentes entre Alep et l'Euphrate. Au-delà de Mavra, la première halte eut lieu à Marrah-el-Nouman, dont les rues étaient dans un tel état, que le voyageur dut les franchir à pied jusqu'à une station où un superbe arabe caparaçonné et sellé d'une belle selle rouge devait le conduire chez le kaïmakan. A Marrah aussi, sa venue était annoncée, et bonne réception devait lui être faite. M. Sykes traversa d'abord la prison, où se trouvaient plusieurs coupables chargés de chaînes. Ce spectacle parut intimider le cocher, que le voyageur amenait au kaïmakan pour qu'on l'obligât à exécuter ses engagements. Le fonctionnaire turc se fit expliquer l'affaire par le drogman, et laissant accusateur et accusé se quereller à loisir, offrit du café à son hôte en causant de l'Europe et en fumant un cigare. Après s'être bien égosillés, les deux adversaires avaient calmé leur bile, quand le

kaïmakan déclara froidement au cocher qu'il avait à choisir entre les deux alternatives suivantes : ou il attellerait dans une demi-heure ou il passerait quelques semaines en prison. Aussitôt l'homme changea de ton ; il se jeta à genoux, piétina son tarbouch, mais rien n'y fit ; il lui fallut s'exécuter, et à sept heures M. Sykes arrivait à Serakib, où il retrouva ses bagages, ses mules et ses muletiers.

Le lendemain, après une courte chevauchée, il atteignait Alep. Alep est une des grandes villes de la région. Si ce n'est pas un séjour enchanteur, c'est une ville bien bâtie dans certains quartiers, sans doute à cause de la présence de nombreux et riches marchands levantins. La population musulmane n'en est pas pour cela plus sociable, et il serait imprudent de se hasarder seul au quartier turc, d'ailleurs le plus pittoresque. On risquerait fort d'y être accueillis à coups de pierres. La colonie européenne d'Alep parut à M. Sykes n'avoir d'autre désir que de s'en éloigner au plus tôt. La plupart de ceux qu'il connut à l'Hôtel Atkins, attendaient un départ problématique.

Plus heureux qu'eux, M. Sykes ne devait séjourner que six journées à Alep. Il se proposait de gagner l'Euphrate par Dair-el-Kaffir. Malgré l'aide de l'escorte, deux fantassins montés et deux zaptiehs, les voyageurs s'égarèrent et n'eussent jamais trouvé le village sans les parfums *sui generis* qui leur en dénonçaient la situation à un mille et demi de distance. Malgré le service que lui avaient rendu les odeurs de Dair-el-Kaffir, M. Sykes eut l'ingratitude de conseiller aux habitants de donner ce fumier à leur blé, qui était très maigre, au lieu de le garder pour parfumer l'atmosphère.

— Et qui mangerait du blé poussé en pareil terrain ? lui répondit son interlocuteur d'un ton méprisant.

Le lendemain, M. Sykes arrivait au bord de l'Euphrate, qu'il rejoignait à quelque distance de Meskené. L'Euphrate ne lui donna pas, dit-il, les mêmes déceptions que le Jourdain, mais ses eaux, bourbeuses à ce point qu'un verre rempli de ce liquide n'est jamais limpide, font une piètre impression. Meskené est un poste militaire assez important qui domine la route de Bagdad, et dont l'établissement a certainement eu pour cause le désir d'arrêter les incursions des Arabes Anazis, et de les empêcher de franchir l'Euphrate. Cette garnison était composée d'infanterie turque généralement excellente, mais désorganisée dans une région aussi lointaine : les Zaptiehs seuls y montrent quelque discipline.

Après une nuit passée à Meskené, M. Sykes partit pour Abou-

Hureirah, où il devait se trouver en contact avec les fellahs nomades de la vallée de l'Euphrate. Dans cette région, le sol est presque partout inculte, bien qu'on aperçoive des traces de canaux qui prouvent qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Seule, une tribu circassienne essaie de faire quelques travaux d'agriculture. Elle construit des réservoirs et cultive la terre avec autant de succès qu'en permet d'espérer le climat. La halte suivante fut à Hama, d'où M. Sykes voulait gagner Rekka, au-delà de l'Euphrate, sur l'emplacement de l'ancienne Nicephorium, fondée par Alexandre le Grand. Mais il ne put décider le passeur à lui faire traverser l'Euphrate, et dut aller camper, pour la nuit, à Mardan. Le lendemain, il plut dès l'aube. On campa à El-Tariff, d'où en deux heures on devait gagner la route en construction. Malgré sa commodité, les habitants du pays lui préfèrent les sentiers à travers les rochers.

Deir, qui se trouve au bout de ce tronçon de route, n'était qu'un village, il y a un demi-siècle. Le gouvernement turc en a fait une ville importante, résidence officielle du gouverneur et d'un général de brigade commandant les forces militaires. Deir a donc son Seraï, ses casernes, ses hôpitaux, ses mosquées, ses églises et ses deux mille cinq cents maisons bien alignées dans des rues droites. C'est une jolie ville gaie et proprette. Le lendemain de son arrivée, le voyageur y reçut la visite de moines chaldéens qui venaient le mettre en garde contre le patriarche arménien, et celle du vicaire du patriarche qui venait lui dénoncer la perfidie des moines. Il ne reçut pas les moines, qui, le trouvant en conférence avec le vicaire arménien, s'enfuirent. L'Arménien parlait bien le français et donnait à la conversation une tournure facile et spirituelle. Quand il quitta M. Sykes, celui-ci se présenta chez le général turc, qui lui fit également la meilleure impression. Ensuite il visita la ville, dont les murailles se détachent sur la verdure des jardins de l'Ile du Bocage. La population de ce paradis ne se compose guère que d'exilés arméniens, de muletiers et des rebuts de l'Arabie et de la Turquie. M. Sykes n'y séjourna qu'une journée pleine. Quand on a à sa suite une troupe de muletiers, on devient en quelque sorte leur esclave. Ce sont gens facilement insubordonnés, et sitôt qu'ils ont goûté du repos, il est impossible d'en rien tirer. Les fouets de l'escorte eurent, cette fois encore, aisément raison de leur résistance. Le courbache est toujours la loi suprême aux pays musulmans. M. Sykes ne détestait pas de l'employer. D'ailleurs son escorte était sous les ordres d'un homme éminemment doux : c'était un sergent qui avait pris une part active aux massacres d'Orfa. Il

racontait froidement que, sur l'ordre de son capitaine, il avait tué pendant plusieurs semaines tous les Arméniens qu'il rencontrait, y compris même quelques Kurdes. A cela près, c'était sans doute un charmant garçon, et M. Sykes, qui se montre partout l'ennemi acharné des Arméniens, prenait évidemment grand plaisir à l'écouter [1].

A Meyadin, sa première halte, il visita le fameux château de Rehelbeh que certains savants ont voulu identifier au Rehoboth biblique. Le lendemain, toujours en suivant l'Euphrate, M. Sykes alla camper à Salihujija. A la halte suivante, un conflit furieux éclata entre le chef muletier, le cuisinier et le valet de chambre. Tout le vocabulaire des injures arabes, et Dieu sait s'il est riche, fut expectoré dans cette lutte homérique. Après quoi, comme M. Sykes invitait ses héros de l'injure à aller régler leur différend en rase campagne à deux cents mètres du campement, il n'y eut rien, comme dans le fameux sonnet du bravache de Cervantes. Le chef muletier, un géant de plus de six pieds, terrifiait ses adversaires. Encouragé par leur couardise, il voulut s'en prendre à M. Sykes. Celui-ci le fit appréhender par l'escorte, garotter, et alors le géant fit amende honorable.

Le lendemain, on campa à Al-Bou-Kémal, un bourg sans autre édifice que le Konak ou hôtel du gouvernement et la mosquée. M. Sykes y assista à une joute à la lance et bien que les cavaliers ne fussent pas de ces Bédouins, que Denis de Rivoire appelle les Arabes par excellence, le voyageur n'eut pas à regretter d'avoir retardé son départ pour assister à cette brillante fantasia des fellahs.

1. Voici la profession de foi de notre voyageur au sujet des Arméniens ; il serait dommage d'en rien retrancher : « J'éprouve à leur égard une antipathie si intense que je sais bien que tout ce que je pourrais en dire en serait faussé et, par conséquent, ne vaudrait pas la peine d'être lu. Je crois que quiconque a eu affaire à cette race abominable sera probablement dans le même cas. L'Arménien inspire à tous des sentiments de haine et de mépris que l'homme le moins enclin aux préjugés aurait de la peine à surmonter. Sa lâcheté, l'impudence de sa mauvaise foi, la profondeur de ses intrigues, même dans les choses les plus insignifiantes, son habitude de thésauriser, son absence de toute vertu virile, sa disposition à perdre la tête dans le danger, son penchant naturel, instinctif pour la traîtrise, tout cela réuni constitue un ensemble moral si vil, que toute pitié en est étouffée. Je ne puis croire, comme quelques-uns l'ont prétendu, que la méprisable personnalité de l'Arménien ait été rendue telle par le seul effet de la tyrannie turque. D'autres nations ont été tyrannisées, les Bulgares, les Druses, les Maronites ; mais nulle d'elles ne montre le dixième des abominables qualités qui distinguent les Arméniens des autres hommes ! » Et la diatribe continue plus loin encore.

A El-Haïm-Kan, un autre spectacle curieux l'attendait : une caravane de Persans qui se rendait en pèlerinage à quelque distance de là. C'étaient, raconte M. Sykes, les plus grands menteurs du monde ; les Crétois pourraient se mettre à l'école auprès d'eux. Après une autre halte à Nahié, le 14 février, M. Sykes arrivait à Ruah, où son escorte prit congé, et fut remplacée par des Zaptiehs.

A Djibbi, à Hitt, à Remadieh, la caravane s'arrêta également avant de passer l'Euphrate à Feloudja, par le pont : chose étrange, ce pont n'était gardé par aucune garnison, bien que le prétexte de l'entretien de toutes les stations militaires fut de garantir la route d'Alep contre les incursions des Anazis.

De Feloudja à Bagdad il n'y avait plus que quatorze heures de marche, et bientôt on aperçut les minarets dorés de la mosquée au milieu d'un petit bois de palmiers, spectacle enchanteur quand depuis une semaine on chemine au milieu des broussailles et des flaques de boue.

ALBERT SAVINE.

(A suivre.)

LES RIVALES AMIES

(Suite)

XII

Journal de Ludwig (SUITE).

— Qu'ai-je donc dit, poursuivit la jeune femme, que vous ne sachiez déjà ? Je ne vous aime pas, je ne vous l'ai laissé ignorer un seul instant ; j'ai pris soin, au contraire, de vous le répéter cent fois. Je n'ai rien à vous accorder ; et, de vous, Maurice, je n'attends rien si ce n'est que vous me laissiez enfin vivre honnête et en paix. Je ne vous abuse point ni ne vous trompe en ce qui me touche. A moins d'être capable de tout, cessez donc de nourrir la plus faible espérance. Je crains peu un pareil excès. Vous en voulez plus aux biens de mon père qu'à mon honneur de femme, qu'à ma vertu, qu'à mon cœur. Je respecte mon père ; vous étiez son ami, nullement le mien. Est-ce une amitié sincère qui vous pousse ainsi à vous armer de la fille pour accaparer la fortune d'un père confiant en vous ? Je n'y consens pas. Ne comptez pas sur moi, Jackson, pour forfaire ; n'y comptez pas !

— Je compte sur moi seul.

— Ramenez-moi à Fernand ou chez mon père.

— Je délibère à ce propos.

— Et vous pensez peut-être vous y refuser ! Ah ! Maurice, prenez garde ! Réfléchissez bien avant d'aller plus loin. Je ne crains rien de vous ; il suffit pour l'instant que vous sachiez que jamais vous n'obtiendrez rien de moi, ni par de douces paroles, ni par de dures menaces. Useriez-vous de violence ?

— Tais-toi, rugit Jackson.

Mais elle, les yeux toujours clos, comme si, recueillie ainsi et concentrée, elle suivait mieux le fil de ses pensées, continuait :

— Je ne me tairais qu'alors que vous m'aurez cédé.

Si vous ne voulez plus réfléchir, faut-il que je vous imite? Dois-je prendre, en courant à l'abîme, le caprice pour guide et vos seuls souhaits pour règle de ma conduite? Non. Ah! si vous réfléchissiez : cette tempête soudaine, ce terrible naufrage ne vous apprennent donc rien? Vous n'y voyez pas un premier avertissement et vous irez quand même jusqu'au bout d'une aventure dont le début vous vaut déjà une leçon si sévère? Le malheur vous attend sur ce chemin. Reculez. Il est temps encore, Maurice; et de cette tentative je ne parlerai point.

— Trop tard!

— Mais, malheureux! sur quelle pente allez-vous glisser? à quels crimes saurez-vous déjà vous résoudre?

— Assez! Il faut d'abord sortir d'ici... »

Constance, déposant le manuscrit sur la table, passe la main sur son front et parait réfléchir.

— Est-ce tout? demande Rorick.

— Non! Est-elle à plaindre cette pauvre enfant? Voyons ce que Ludovic aura fait pour elle?

Elle reprend le journal et poursuit:

« ... Marguerite lève les yeux vers son compagnon avec une épouvante indicible et m'aperçoit.

Elle rougit et pâlit tour à tour, regrettant manifestement d'avoir livré les secrets de son cœur si tourmenté.

Il devait être minuit.

Le ciel, redevenu calme, restait couvert de nuages et la mer apaisée montait alors régulièrement vers la falaise, obéissant aux lois qui règlent ses mouvements alternatifs.

— Viens, me dit Maurice.

Nous allons à l'entrée de la caverne.

De la boîte en fer-blanc que j'avais déjà vue entre ses mains, il tire trois petites fusées qu'il lance successivement dans les airs. Puis, il observe l'Océan.

Presque aussitôt je remarque au large une lueur vive, rougeâtre qui, se balançant au-dessus des flots, simulait un feu follet énorme folâtrant sur les vagues mobiles.

— Bien! fit le capitaine.

Nous rentrons dans l'antre noir.

Pendant que Maurice retournait auprès de Marguerite, moi-même à l'écart, de plus en plus embarrassé de ce que je venais d'ap-

prendre et n'osant guère les regarder, je demeurais accoté à la roche humide, tourné vers la mer.

Alors, je pensais à mon père, à ma pauvre mère, à Stéphanie; je sentais que là-haut on se désolait pour moi !... »

Ici, l'infirme qui lisait fait une nouvelle pause.

Bertrand, aussi vivement intrigué par ce que la mère éprouvait que par le récit de Ludovic lui-même, voyait l'œil de Constance devenir pensif et son front plissé se tendre sous l'effort de son esprit dérouté. Il apparaissait manifestement que la femme de Rorick était fortement secouée, que son âme sortait enfin d'un long sommeil.

La folie ! n'est-ce point le triste sommeil de l'esprit accablé ou tendu jusqu'à la dislocation intellectuelle ? On attribue cette éclipse de la raison à une fatigue déréglée de l'intelligence, souvent à une douleur excessive ou subite, même à la joie débordante, à moins qu'elle ne soit héréditaire sous forme de névrose.

Bertrand s'était juré de rendre la femme de son ami à la joie de son foyer et il s'était appliqué les trois années durant à l'entretenir dans l'accoutumance du passé et dans les souvenirs capables d'éveiller son sens oblitéré [1].

1. C'était là un système personnel à notre héros que l'expérience a consacré dans la suite comme par hasard. En effet, le docteur Marandon de Montyel, le très distingué directeur de l'asile des aliénés de Ville-Evrard, l'a mise en pratique en groupant « ses aliénés artistes » au sujet desquels il s'exprimait ainsi :

« .... Je cherchai, dans mon service, les aliénés qui avaient été artistes et que leur état mental ne rendrait pas inaptes au travail ; je les encourageai à reprendre le crayon, le pinceau ou le ciseau, et je réussis à créer une petite colonie artistique au milieu de la population travailleuse de mes malades, population que je fais aussi nombreuse que possible ; la proportion de mes travailleurs n'est jamais inférieure à 50 o/o de la totalité de mes malades, et il arrive qu'elle dépasse 60 o/o.

« Ce fut un immense éclat de rire quand on apprit que je demandais des œuvres d'art à des aliénés : « Cela va être joyeux, disait-on : tous ces fous vont « lui faire du propre... des obscénités, des caricatures extravagantes ou des incohé- « rences de cauchemar. » Il n'en a rien été, car l'expérience a réussi au-delà de tout ce que je pouvais espérer.

« Toutes les œuvres de nos aliénés — et elles sont nombreuses — sont régulières, sans extravagance aucune. Elles semblent émaner de l'esprit le plus calme, le plus maître de soi ; et pourtant, parmi nos artistes, il en est qui sont absolument aliénés, qui ont des hallucinations terrifiantes, qui, *en dehors de ce qui concerne leur travail*, ne pourraient pas assembler deux idées, qui ont oublié leur nom, leur âge, non le geste machinal habituel de l'outil.

« Quand je propose à un aliéné de reprendre son travail antérieur, de deux

Il était alors visible que son âme, arrachée d'un long sommeil, s'étonnait de voir, d'entendre comme jadis et cherchait à ressaisir le cours interrompu d'anciennes idées, mais qu'elle ne parvenait pas encore à s'orienter dans un reste de ténèbres et de trouble psychique.

A mesure donc que le front de la mère s'assombrissait, celui de Bertrand rayonnait de plus d'espérance.

Rorick était assis entre sa femme et son ami dévoué. Il cherche la main de celui-ci et, dans un serrement fiévreux, lui communique son espoir.

Constance, poussant un long soupir, reprend encore le journal sans y être, cette fois, invitée et continue :

« ... J'étais en proie à une inquiétude troublante. Quelque chose en moi me portait vers la pauvre Marguerite comme vers un être innocent et pur, menacé et malheureux ; et le sentiment qui m'entraînait vers elle m'éloignait d'autant et invinciblement de Jackson.

Une heure s'était écoulée depuis le signal reçu du large.

Je m'imaginais qu'un navire, d'intelligence avec Jackson, n'était

choses l'une : ou il refuse et il n'y a rien à en tirer ; ou il accepte et il exécutera ce travail absolument comme il le faisait quand il était sain. Un ancien cordonnier divaguera, se croira Jésus-Christ, empereur ou roi, poussera des cris d'animaux, mais si vous obtenez de lui qu'il se mette au travail, il fera un soulier auquel rien ne manquera et qui sera de la forme la plus régulière. Il en est de même d'un aliéné artiste : dès que, par bonheur, il est repris par le travail, son œuvre sera parfaitement normale, nullement saugrenue. C'est à ce point que depuis huit mois que cette expérience se poursuit, en tout et pour tout, nous n'avons eu qu'une œuvre où l'on sente percer une imagination dérangée : c'est un panneau décoratif où le sculpteur ayant à représenter un cerf a mis à l'animal une superbe paire de cornes qui sont plantées... sous le menton. Mais notez que cet aliéné qui a des hallucinations terribles, qui entend des voix, qui sent des ennemis invisibles lui tirer le bras, n'a fait que cette œuvre un peu bizarre. Tous ses autres travaux sont absolument réguliers.

« C'est là un point capital, tout le temps consacré au travail est autant de gagné sur la folie ; pendant qu'il s'occupe, le cerveau d'un aliéné est tout entier à son travail, et sur ce point fonctionne normalement : que cela dure et l'on peut espérer que de proche en proche les autres rouages de sa pensée reprendront un fonctionnement normal.

« Vous voyez tous les avantages que les malades peuvent retirer de cette innovation : outre le traitement rationnel par le travail, pendant qu'il est ici, l'artiste ne se perd pas la main et, dès qu'il sera rendu à la vie libre, il sera capable de reprendre immédiatement un travail, dans lequel il aura continué à s'entretenir. »

pas loin ; que Maurice, par un signal convenu, en avait sollicité un prompt secours.

Cependant, on tardait.

Chez moi, l'impatience multipliait les instants dans le temps qui s'allongeait désespérément. Je voulais sortir de là, courir sur la falaise ou chez Bertrand, rassurer ceux qui me croyaient perdu.

Le vent continuait à s'engouffrer dans l'antre et la vague, à battre le rocher avec une sinistre monotonie.

Soudain, j'entends du bruit ; et une voix, glissant sur l'onde, apportée par la brise, arrive jusqu'à nous. J'avance jusqu'à l'entrée de la caverne pour scruter un plus vaste horizon et Maurice vient me rejoindre.

Un point noir, mobile, qui grossissait en approchant, se dessinait distinctement au large.

— Bien ! répète Maurice.

S'adressant à Marguerite :

— On vient nous chercher.

La pauvre fille se lève péniblement ; d'un pas lent, encore mal assuré, elle s'approche de nous.

Je sentais le regard de la malheureuse m'envelopper ; et moi, je n'osais ni lever la tête, ni souffler mot. J'avais comme honte de savoir ce qu'elle endurait. Au fond du cœur, je croyais l'entendre me réclamer ses secrets.

Une barque venait à nous, guidée par un feu indicateur que Maurice avait allumé dans un appareil léger des plus ingénieux.

Maurice aide Marguerite à monter dans le canot, s'y installe à son tour et m'invite à l'y rejoindre. Puis, les six matelots, qui le montaient, dont un blanc, un mulâtre et quatre nègres, reprennent la rame pour regagner le navire stationnant au milieu des brisants.

— Capitaine, dis-je alors, allez-vous me déposer sur quelque point du rivage ?

— Et moi-même ? supplie Marguerite. Je ne veux pas faire un pas de plus dans ce chemin.

Il ne répond pas. Mais, sur un signe de lui, les matelots font de grands efforts pour s'éloigner en toute hâte.

Bientôt nous arrivons devant un trois-mâts chargé de voiles, se balançant mollement retenu par ses ancres.

Nous abordons. On hisse le canot et, sans retard, Maurice, après une courte inspection, commande la manœuvre. Le pilote court à la barre, on lève les ancres. Alors l'*Ariane*, légère sous ses nombreuses voiles gonflées par un vent propice, se penche,

glissant sur l'onde mobile. L'équipage salue le départ d'un hourra formidable. Maurice pour récompenser son monde annonce une triple ration d'eau-de-vie, ce qui redouble l'enthousiasme à bord.

J'aborde encore le capitaine pour apprendre de lui ce qu'il entendait faire de moi :

— Jeune homme, fait-il avec un sourire tranchant, le hasard t'a livré mes secrets. Je le regrette ; car, je ne crois ces secrets en sûreté que dans mon cœur ou sous mes yeux.

— Je le comprends, capitaine. Je n'ai point dérobé vos secrets et je ne songe pas à en abuser.

— Je ne discute point tes intentions; je ne considère que mes convenances. Si tu dois en pâtir, je le regrette sans pouvoir modifier mes résolutions.

— Que sont-elles?

— On verra.

Je vais m'asseoir au pied du grand mât en proie à une douleur profonde. J'avais bien envie de pleurer, mais la colère séchait mes larmes avant même qu'elles n'arrivassent à mes paupières brûlantes.

22 *novembre.* — La mer, calme et presque unie comme une glace, couvre toute l'étendue de l'un à l'autre horizon et le firmament, qu'un soleil tiède rend resplendissant, repose sur elle telle qu'une cloche immense d'un verre bleu, étincelant.

Je me trouve moins accablé. Maurice m'a promis qu'il donnera de mes nouvelles à Kertugal dès la première escale.

J'étais sur le pont, penché au-dessus des flots. Un requin suivait. Je regardais le squale, allant et venant, bondissant tantôt hors de la blanche crête des vagues, tantôt plongeant dans la profondeur du sillage que laissait le navire après lui, quand un bruit léger se fit près de moi. Je me sentis touché à l'épaule. Je me retournais et me trouvais face à face avec Marguerite.

— Que faites-vous là, me dit-elle, en poussant un soupir.

Je lui montre le requin, disant:

— Je regarde et je rêve.

Elle essaie de sourire.

— Vous souffrez beaucoup, Mademoiselle?

— Oui, beaucoup!

Je n'osai poursuivre et il se fit entre nous un silence éloquent, mais pénible. Je hasardai enfin, sans réfléchir à ce que je disais, mais machinalement :

— De quel mal ?

— D'un mal qui donne la liberté ou la mort ! Assez, Ludovic, poursuit-elle en soupirant, on nous espionne partout. Si vous voulez, et si l'occasion se présente, nous causerons demain.

Elle s'éloigna négligemment, comme si elle ne m'avait rien dit et comme si je lui étais indifférent.

Quel était donc son mal, ce mal qui donnait la mort sinon la liberté, me demandai-je ! Je l'avais vue bien changée, les yeux presque éteints, enfoncés dans leur orbite et noyés de larmes. Son teint avait perdu tout éclat ; ses joues pâles étaient déjà creusées par la douleur et ses lèvres fines semblaient diaphanes. Cependant, sous le voile que le chagrin avait tiré sur ses charmes, perçait son idéale beauté. Elle m'apparaissait comme une étoile splendide brillant dans une nuit sombre. Elle devait être, en liberté, vive, enjouée, bonne autant qu'adorable ; mais le malheur ruinait tous ses avantages.

23 novembre. — Marguerite repasse près de moi sur le pont désert. Elle s'assure si personne ne nous observe ; puis, à distance, comme elle affectait de scruter les flots, elle dit, s'adressant à moi :

— Ludovic, vous avez sans doute deviné une partie de mes infortunes ; je vous en dirai le reste. Vous n'abuserez pas de ma confiance ; au contraire, je l'attends de votre bon cœur : si possible vous viendrez à mon secours.

Après une pause, elle poursuit :

— Vous êtes Français ?

— Hélas ! répondis-je, je ne le suis plus que de cœur ! L'ombre de l'Allemagne sur la Moselle obscurcit le ciel de nos foyers lorrains. Nous allons fréquemment à Epinal, où mon père vient retrouver ses amis, l'air pur de la patrie et l'espérance..., et moi, j'éprouve ce qu'il ressent ; je suis donc de la pauvre Alsace-Lorraine.

— C'est encore la France ! dit-elle. Moi, je suis de New-York. Mon père, Thomas Lynch, est banquier ; il habite *Wall-Street ;* je suis sa seule enfant ; j'ai vingt ans et jamais je n'ai connu ma mère.

— Comment, si jeune, Mademoiselle, vous trouvez-vous si loin, seule, entre les mains de cet homme ?

— Les médecins m'avaient prescrit les eaux et conseillèrent une cure d'air en France. Je voyageais en compagnie du vieux Fernand, un ami sûr de mon père. Nous étions à Brest de retour et sur le point de nous embarquer pour l'Amérique. Nous rencontrâmes sur le port le capitaine Jackson qui avait beaucoup navigué pour le

compte de notre Maison et, en lui, mon père eut toujours une grande confiance. En effet, le capitaine fut longtemps un hôte assidû qui avait ses entrées libres et son couvert à notre table. Il ne cessait apparemment de m'accabler d'égards. Mais un jour, comme j'étais seule avec lui, il se jeta à mes pieds, m'avouant sa flamme. Je ne comprenais rien à ses propos. Je me retirai fort troublée, le laissant lui-même perplexe et confus. Je ne le revis plus qu'en présence de témoins et je le crus découragé.

A Brest donc, tout souriant, il aborda Fernand et me félicita moi-même de l'état florissant de ma santé, de l'éclat de mes charmes. Or, Fernand ignorait, ainsi que tout le monde du reste, ce qui s'était passé entre le capitaine et moi. Je ne songeais pas non plus à l'en informer ni à le mettre en garde.

Jackson demanda la permission de nous rendre visite à l'hôtel. Il arriva le lendemain et, s'étant laissé inviter à dîner, il se montra gai, expansif, tout à fait séduisant. Ayant beaucoup voyagé, beaucoup vu et tout retenu, il racontait avec entrain mille aventures plaisantes ou tristes, avec un à propos charmant et un naturel pittoresque.

A la fin du repas Fernand ne jurait plus que par son convive. Envers moi, le capitaine s'était montré aimable sans se départir d'une réserve qui me rassura.

Jackson nous proposa une promenade en mer, qui fut acceptée par Fernand. Nous gagnâmes le port où un remorqueur sous pression embarquait des touristes ayant envie de faire un tour au large. Nous montâmes à bord. Comme mes compagnons s'entretenaient avec animation, moi, me désintéressant de leur entretien, je gagnai l'arrière du navire pour admirer à mon aise le port, la rade, l'étroit goulet et les défenses formidables qui protègent la ville. Au-dessus de la cité, je distinguai les hauteurs que nous avions gravies la veille. Là, j'avais admiré les marronniers magnifiques qui, bordant les promenades, ombrageaient le chemin d'un feuillage jaune, déjà mourant. Mais, la nuit, une bourrasque ayant sévi, ces mêmes arbres, si riches en ombre, en verdure pâlissante, se dessinaient alors au loin sur le ciel bleu, dépouillés, noirs, comme autant de squelettes rangés au bord de la route.

Cette vue me rendit triste. Je ne pouvais me défendre de la désolante pensée que ces changements prompts, imprévus qui surviennent dans la nature, étaient souvent l'image sensible des brusques bouleversements qui troublent les cœurs, changent les destinées.

Je revins auprès de mes compagnons qui admiraient les cent navires endormis sur leurs ancres dans ce port si vaste et qu'on dit le plus sûr du monde.

Je remarquai entre tous un trois-mâts couvert de voiles, qui nous suivait. Avec nous, il gagna le goulet, le traversa après nous et, comme nous, il prit le parti de longer la côte.

Jackson observait le navire. Parfois, il me semblait qu'il communiquait avec lui. Comment en douter aujourd'hui, puisque c'était l'*Ariane* que voici !

La falaise se dressait à notre droite ; à gauche, c'était un horizon bas, d'abord vaporeux, qui se chargea promptement de gros nuages ; le vent fraîchissait et, dans le lointain, le tonnerre grondait.

On eût dit qu'alors une main ennemie soulevait les flots ; car les vagues, émues soudain, grossissaient et, furieuses, accouraient se briser contre les flancs du navire. Sans en deviner la secrète raison, j'eus peur. L'épouvante en mon âme croîssait avec la tempête. Le remorqueur semblait se complaire au milieu de la tourmente. Quant à moi, je désirais revenir au port.

Un yacht, venu je ne sais d'où, passa à portée de la voix. Jackson nous dit qu'une tempête allait éclater et que le remorqueur ne pouvant virer de bord, ni hâter son retour, il serait bon pour moi de saisir cette occasion pour regagner la terre. Fernand partagea cet avis et le commandant du remorqueur, désireux de se débarrasser des seuls passagers qu'il avait à bord, n'ayant rien objecté, Maurice héla le yacht qui s'approcha.

Un seul homme le montait. Jackson obtint d'y monter; y descendant le premier il m'aida ensuite à l'y suivre.

Fernand se disposait à nous rejoindre, quand, je ne sais comment, une forte vague et quelque malveillance aidant, écarta le yacht du remorqueur.

— Restez, Fernand, cria Maurice: nous retournons au port où vous nous retrouverez à votre retour.

Sans attendre de réponse, il demanda qu'on fila vers les falaises.

Ce petit yacht était un bâtiment minuscule d'une extrême élégance, d'un grand confortable, eu égard à ses proportions réduites et qui surtout gouvernait à souhait. Celui qui le montait en était propriétaire. Il nous parut être un *yachtman* passionné, avec lequel Jackson conversa aussitôt de toutes choses qui, vu ses dispositions, devait l'intéresser ou le charmer. De plus, Maurice demanda à pouvoir aider à la manœuvre. Comme le *yachtman* se comportait envers nous en homme du monde serviable, il prit plaisir à initier

son aide occasionnel, qui, du reste, n'avait plus guère besoin d'apprentissage. Cependant, il se faisait tout montrer, tout expliquer, faisait à chaque instant des remarques qui parurent judicieuses et donna même des conseils que notre hôte goûta visiblement.

Il n'en fallut pas davantage pour que Jackson fut au courant, capable déjà de gouverner lui-même, tout seul.

Nous approchions alors d'un labyrinthe de récifs sur lesquels la mer, qui se déchaînait, allait se briser avec fracas ; au-delà, les falaises figuraient un trait noir sur la ligne de l'horizon chargé de nuages.

Mon compagnon dit alors à son interlocuteur :

— La mer est forte et la terre encore éloignée. En cas de malheur, sauriez-vous, à la nage, vous tirer d'embarras ?

— Je le crois.

— Sans grand péril ?

— Peut-être.

Maurice, par une brusque poussée, culbuta le patron par dessus bord, disant tranquillement :

— Essayez !

Je poussai un cri d'horreur, en fermant les yeux d'épouvante. Un cri de rage monta vers moi, et Jackson hurlait alors :

— Lâchez !

— Brigand ! fit l'homme à la mer.

J'entendis aussitôt un coup sec, tel le coup de massue qui s'abat sur le crâne d'un bœuf qu'on assomme.

Je ne sais ce qui se passa ensuite. Quand je revins à moi, une horrible tempête sévissait et le vent, en trombe irrésistible, nous entraînait sur des écueils. Jackson qui devait avoir lutté jusque-là, laissait aller le bateau à la dérive. Déjà, au pied du mât auquel il s'attachait d'une main, me soutenant de l'autre, il attendait que la fatalité le contraignit, à son tour, à se confier aux flots ameutés.

Je ne me faisais plus d'illusion et je comprenais enfin que cet homme, par'heur et malheur, et par le crime aidant, réalisait un projet mûri, qu'il m'enlevait à mon père.

— Jackson ! Jackson ! lui dis-je avec horreur, où m'entraînez-vous !

— Où le bon plaisir me pousse, répondit-il d'une voix sourde.

— A l'abîme !

— Qui sait ?

— A la mort !

— Peut-être et jusque-là qu'on m'obéisse.

Puis, d'une voix dure, presque féroce, il ajouta :

— Vous n'avez pas voulu savoir ce que je souffre ! Voyez ce que je fais et vous comprendrez le reste. Assez longtemps j'ai semé mes larmes, mes vœux et mes regrets dans la solitude des mers ; je vous tiens aujourd'hui ; ma satisfaction ne peut à tel point vous déplaire. Le navire que vous voyez au loin et qui ne peut nous apporter aucun secours, c'est le mien ; il nous a suivi, il nous attendra. Je connais un coin solitaire, inconnu du monde entier, loin de tout homme, exempt de toute crainte, j'y cacherai avec vous mon bonheur. Résisterez-vous toujours ?

— Toujours !

— Je sais braver l'océan furieux, aussi la résistance d'une femme.

— Plutôt la mort que la honte ! lui criai-je.

— Je vous empêcherai de rougir peut-être, de mourir, sans aucun doute. Que l'Océan brise le yacht quand il lui plaira ; qu'il creuse un abîme sous mes pieds ; malgré lui, malgré vous, dans mes bras, je vous emporterai vivante jusqu'aux nues.

Le vent soufflait avec une nouvelle furie, entre le ciel noir et la mer phosphorescente, mille éclairs vifs et brûlants déchiraient les nuages, se multipliaient par de sinistres reflets.

Un coup de vent rompit le mât, un autre acheva de lacérer la voile ; les vagues balayaient le pont, menaçant à chaque instant de nous emporter.

Je perdis de nouveau le sentiment de la vie et c'est dans la caverne que vous m'avez vu revivre à la douleur. »

Ici Constance interrompt encore sa lecture. La pauvre mère était émue ; en regardant Rorick, elle versa des larmes.

— Tu as souffert, Rorick, dit-elle enfin.

— J'ai pleuré Ludovic, j'ai compati à votre peine.

— Que penses-tu de ce récit, intervient Bertrand, toujours attentif et suivant son but ; comment trouves-tu, Constance, le discours de ton fils ?

— De Ludovic ! Tu as raison : c'est lui ; c'est exact ; je le vois encore.

Bertrand regarde Rorick qui rayonnait d'espérance.

Stéphanie écoutait aussi, penchée en avant et l'œil distrait, ce que lui disait son cœur.

— Voyons la fin, Constance, poursuit Bertrand. Peut-être annonce-t-elle le retour.

La mère tressaille.

— C'est long, observe-t-elle ; mais, puisque c'est Ludovic qui conte ses aventures...

Et elle reprend :

« Ah ! ... non content de me séparer de Fernand, de m'enlever à l'affection de mon père, Jackson prétend me couvrir de honte, me plonger dans la fange. Je mourrai plutôt. Savez-vous ce dont je suis menacée et combien je suis malheureuse ? Hier, à peine vous avais-je quitté, que cet homme, ce monstre plus odieux que le vampire qui rôde dans la nuit pour fouiller les tombes et les violer ; cet assassin vint à moi. Je tentais un suprême effort, espérant l'attendrir. Il resta debout, le front haut, inflexible ; j'étais à ses pieds, pleurant, le suppliant de renoncer à son dessein, de me rendre à moi-même, à mon père. S'il avait seulement été moins cruel qu'un tigre enragé ; s'il n'avait pas été un bloc de marbre glacé, il eut été touché par les larmes que je versais. Mais non ! Les bras croisés, avec un sourire satisfait, il écouta insensible et laissa couler mes pleurs. Quand je me tus, croyant ma cause gagnée, il répondit d'un ton qui glaca mon cœur :

— Je tiens à ce que je veux : la coupe est aux lèvres ; j'entends la vider.

— Jackson ! m'écriai-je, saisie d'épouvante.

— Je ne comprends pas tant d'horreur, répartit-il ; suis-je si laid ou à ce point méprisable ?

— Mon père ! au secours ! ô mon Dieu, clamai-je éperdue.

— Votre père est fort loin et Dieu s'occupe trop haut ; c'est à moi qu'il importe d'adresser des vœux ; du moins ceux-là seront efficaces. Fille, plus qu'à votre père, il faut céder à votre amant.

A cet outrage l'indignation tarit la source de mes larmes. Je me levai et, cessant de prier :

— Vous verrez, lui dis-je, ce qu'en mon estime vaut Maurice Jackson.

Paraissant s'adoucir, il devint caressant et affecta de la tendresse. Il me redit ses chagrins et ses malheurs ; seule, disait-il, je pouvais rasséréner son âme, le rendre heureux.

Et, s'exaltant peu à peu, il m'adressa ses vœux, m'exposa ses projets. L'infâme ! quel voile il déchira alors devant mes yeux !

— Oh ! ajouta-t-il frémissant, je serai à vous sans partage et vous serez à moi, tout entière, toujours libre de liens. Le malheur veut que, vous aimant, je ne puis vous offrir une satisfaction

sociale, tout d'apparat, que de vains préjugés veulent seuls légitime ; mais elle est pour nous inutile. Une autre, celle-là je la déteste autant que je vous adore, occupe mon foyer ; vous, vous occuperez tout mon cœur. Donnez-moi ce cœur comme je vous abandonne le mien, et laissons nos mains désunies bien que jointes sans retour.

— Assez ! m'écriai-je.

— Cédez-moi ! rugit-il.

— Jamais ! jamais !

Le front blême et les poings crispés, il s'appuya à la cloison.

Menacée, outragée, je sentais la crainte descendre en mon âme, la honte me serrer la gorge.

Il partit. Aussitôt, je cessai de suffoquer.

— Ludovic, voilà mon triste sort. Venez à mon aide, défendez-moi !....

Je l'ai juré. Mais comment la protéger contre ce monstre ! Comment, captifs ensemble, échapper tous les deux ! »

Quel changement ! s'écrie alors Constance. Je ne puis lire qu'avec peine.

En effet, le manuscrit était maculé et les caractères, pêle-mêle jetés, apparaissaient singulièrement espacés.

« *26 novembre.*— ... Je suis à fond de cale. Jackson nous a surpris causant.

27 novembre. — Les fers aux pieds, je me traîne à droite, à gauche. J'ai entendu un faible gémissement et j'ai demandé qui souffrait si près de moi. C'est Marguerite, sans doute !

28 novembre. — La date est exacte peut-être ; je ne vois plus quand finit aujourd'hui et commence demain.

J'entends du bruit là-haut. Que se passe-t-il ?

29 novembre. — On m'a retiré de ma prison, pour..., hélas ! pauvre Marguerite ! elle vient de mourir ! On va l'immerger ! Que j'ai pleuré ! ce n'était plus pour moi une étrangère indifférente.

Nous étions tous réunis sur le pont.

Le corps était étendu sur une planche, soigneusement enveloppé. On n'en distinguait pas les formes au fond de la caisse qui lui tenait lieu de cercueil.

Maurice, désespéré, avait lui-même rendu à la défunte les devoirs suprêmes.

On apporta de lourds boulets qu'on déposa dans le cercueil ;

on poussa le couvercle qu'un nègre cloua. La planche se leva et le cercueil, glissant lentement, s'abîma dans les flots. On me ramena aussitôt après à fond de cale.

30 novembre. — Ai-je rêvé ? Est-ce bien elle ? n'est-ce pas plutôt son ombre attachée au flanc du navire ! Elle parle et m'appelle, je n'ose lui répondre ! Oui, c'est elle ! Et je m'aventure jusqu'à murmurer :

— Ame de mon amie, que désirez-vous ? N'est-ce pas du fond des flots que vous élevez la voix vers moi ? Hier, n'a-t-on pas, selon le rite sacré, assez prié pour vous ?

— On a prié pour moi ! Ah ! Ludovic, que cherche-t-on à faire accroire et quelle nouvelle intrigue se noue pour m'accabler. On me veut morte ; c'est donc qu'on cherche à me supprimer. Craignez qu'on ne vous fasse partager mon sort ; gardez-vous de laisser entendre que vous n'êtes plus le jouet de leur supercherie. Silence !

Je voulais parler encore ; elle me supplia de me taire pour ne point me compromettre et, afin de m'y contraindre, elle cessa de répondre.

5 décembre. — Je suis réintégré dans ma cabine ! Je barricade ma porte pour continuer mon journal et penser librement à Marguerite. Nous approchons de New-York dit-on : nous devrions y être déjà rendus.

Nous resterons peu dans ce port. Le temps de renouveler nos provisions et débarquer quelques ballots ; nous irons à Boston. La traversée est heureuse, extrêmement rapide. Je suppose que le bruit du naufrage du yacht que montaient Jackson et Marguerite s'est répandu à Brest et que Fernand a dû penser et écrire comment l'infortunée, dont il avait la garde, venait de périr.

Le capitaine peut donc entrer tranquillement au port, en ressortir sans être inquiété, sans même que Thomas Lynch, père de Marguerite, puisse se douter de son passage. Mais qu'allait-il faire de moi ?

13 décembre. — Nous ne sommes pas encore arrivés ! Où donc et pourquoi nous attardons-nous ? Il parait que nous changeons de direction et que nous faisons voile au Sud, vers les Antilles. Un orage sévit. Maurice ne se doute pas que la présence de Marguerite à fond de cale me soit connue. Néanmoins, il ne dit rien de ce qu'il a résolu ou décidera pour ou contre moi.

La tempête fait rage ; chacun veille à son poste, nous souffrons tous d'un roulis épouvantable. On serre les voiles et le pilote ne

se montre point rassuré. Seul, je suis à bord à ne rien faire, délaissé, triste et soucieux.

15 décembre. — Le calme est revenu sur les flots, mais la tempête maintenant souffle dans les cœurs. L'équipage, en grande partie composé de nègres, arrive au terme de son engagement. New-York était le point d'aboutissement et de libération. Nombre de matelots noirs, qui voulaient courir des bordées sur les quais, songeaient aussi à changer de maître, parce que Jackson les brutalisait. Le capitaine a paru se douter de ces intentions qui contrariaient, sans doute, ses projets, puisque, sans consulter personne, il fit mettre le cap au sud. Les nègres, individuellement fort irrités, en mettant leur désappointement en commun, se sont encore excités et paraissent vouloir se mutiner. Ils trouvent qu'ils sont mal nourris, surchargés de besogne, qu'on les retient malgré eux ; ils se plaignent surtout d'être maltraités par le mulâtre et méprisés par les blancs qui ne souffrent pas qu'un nègre puisse boire, manger, ou même travailler à leurs côtés, et n'admettent pas qu'un noir leur soit égal[1].

1. Le préjugé des races aux Etats-Unis est enraciné. C'est un restant du levain esclavagiste. Cependant, il y a une réaction sérieuse à laquelle quelques journaux américains, dirigés surtout par des nègres, concourent efficacement.

A New-York, par exemple, il serait difficile de trouver un ouvrier blanc consentant à travailler sous un contre-maître de couleur, ce qui est si fréquent dans les Etats du Sud. A Atlanta, le nègre le plus lettré et le mieux élevé ne peut aller au spectacle qu'à la condition de prendre place à la galerie ; à Brooklyn, dans la « cité des églises », les noirs ne sont pas autorisés à s'asseoir aux meilleures places, même pour des lectures ou conférences données à leur profit ; à Ashbury Park, dans le New-Jersey, l'accès des bains de mer n'est pas permis aux nègres à l'heure des blancs. On a même signalé dans l'Iowa le cas d'une jeune fille de couleur, pourvue d'une éducation tout à fait supérieure, et qui ne parvenait pas à trouver un emploi comme institutrice, alors que l'état de sa santé lui interdissait tout métier grossier : la pauvre enfant finit par mourir de faim.

Tout le monde aux Etats-Unis nourrit encore de tels préjugés. Beaucoup en admettent l'absurdité, mais déclarent qu'il leur est impossible de les surmonter. Est-ce un caractère de race permanent ? Non, sans doute. On pourrait plutôt s'étonner qu'il se soit si rapidement atténué et n'existe plus qu'à l'état d'exception dans ses manifestations les plus brutales. Il n'y a pas encore cinquante ans qu'Abraham Lincoln lui-même, interrogé au cours d'un débat fameux sur la question de savoir s'il était « réellement partisan d'une égalité absolue entre les nègres et les blancs », répondait : « Non, je ne suis pas et je n'ai jamais été partisan de l'égalité politique et sociale de la race noire et de la race blanche. Je ne prétends pas et n'ai jamais prétendu donner le droit de vote aux nègres, les voir siéger comme jurés, leur ouvrir l'accès des fonctions publiques ou les autoriser à s'unir par le mariage à la race blanche. Entre eux et nous, la nature a tracé une barrière qui ne s'effacera jamais et que je considère comme un obstacle absolu à l'égalité

Telles étaient les dispositions de l'équipage quand Jackson monta sur le pont singulièrement énervé. La veille, il avait fait mettre deux nègres aux fers parce qu'ils trouvaient qu'ayant fini leur engagement, le capitaine ne les payait pas. Trois camarades ayant protesté contre ce traitement, Jackson les fit attacher au mât et fouetter jusqu'au sang.

Le capitaine était encore littéralement furieux. Comme le vent fraîchissait de nouveau, faisant replier les voiles, il trouva que les matelots y allaient de mauvaise grâce, qu'ils y mettaient trop de temps. Il mit donc revolver au poing et, tempêtant comme un beau diable, il jura qu'il ferait fouetter le dernier descendu pour qu'il servît d'exemple aux autres. Mais tel fut alors l'agitation dans la mâture et la bousculade qui s'ensuivit que le dernier, au lieu de descendre, tomba sur le pont, les reins brisés, et mort sur le coup.

Jackson, froidement, retourna le cadavre du pied, et voyant que le nègre ne bougeait plus, le fit jeter simplement par dessus bord.

Un murmure se fit entendre parmi les nègres.

Quand Jackson descendit dans sa cabine, les gens de couleur avaient déjà décidé de se révolter.

La sonnerie du couvre-feu tint lieu de signal. Le second étant de garde se trouvait sur le pont, pendant que le deuxième pilote tenait la barre. Les noirs s'armèrent tout à coup de tout ce qui leur tomba sous la main, et ils parurent sur le pont à l'improviste. Le second fut assailli, à moitié assommé et jeté à la mer, tandis que le pilote ne fut que garroté et bâillonné. Ils se dirigèrent alors vers la cabine du mulâtre abhorré, dont la porte fut enfoncée. Le malheureux, déjà couché, s'éveilla en sursaut ; s'armant d'un poignard et de son revolver il fit feu sur les assaillants qui se jetèrent sur lui, le désarmèrent, et, par la fenêtre étroite de la cabine, le poussèrent à l'eau. Deux blancs sont ensuite arra-

complète ! » Abraham Lincoln pourrait voir aujourd'hui, s'il vivait encore, un accusé de race blanche jugé par un jury mixte des deux couleurs, et sans doute il ne soutiendrait plus son opinion de 1858.

Il faut considérer que les nègres, qui n'étaient aux Etats-Unis qu'un million il y a cent ans, dépassent aujourd'hui le chiffre de neuf millions et que, dans les six Etats du Sud-Est, ils sont en majorité et devraient y faire la loi, puisqu'ils sont devenus électeurs au même titre que les blancs eux-mêmes.

La question nègre devient de ce fait palpitante aux Etats-Unis. Dans le quart des Etats c'est, en tous cas, la crainte du nègre qui fait la sagesse des blancs, obligés de s'unir à tout prix pour résister à la poussée noire.

chés de leur lit, traînés par les cheveux jusque sur le pont. En vain gémirent-ils qu'ils avaient femmes et enfants, qu'ils n'avaient fait aucun mal à personne, qu'ils n'approuvaient point les emportements du capitaine, ni son manque de parole ; les noirs ne voulurent rien entendre : ils les lardèrent de coup de couteau avant même de les jeter à l'eau. Le chef de la bande expliquait alors aux révoltés qu'ils devaient aller jusqu'au bout et que, pour éviter des surprises, des dénonciations, il fallait surtout se débarrasser de Jackson, de tous les blancs avec lui. On s'emparerait finalement du navire, de tout ce qu'il avait à bord et l'on se réfugierait dans une anse discrète d'une île connue, où chacun se tirerait d'affaires à sa fantaisie.

Or, Jackson avait entendu le coup de feu du mulâtre. En un clin d'œil il fut debout, armé jusqu'aux dents. Il prêta l'oreille, comprit que l'équipage en révolte était en partie occupé sur le pont, mais que des hommes veillaient aussi à sa porte. Sans hésiter, il décida de tenir tête à l'orage. Brusquement il ouvre sa porte toute large et se recule prestement jusqu'au fond de la chambre. Trois nègres entrent, se précipitent vers lui :

Il en abat deux à coups de revolver, tandis que le troisième lui porte un furieux coup de tomahawk dans le flanc. Mais, au lieu que Jackson en soit mis à mal, c'est le couteau du nègre qui se brise sur une cotte de mailles dissimulée ; c'est le nègre affolé qui s'enfuit avec une balle dans le dos, hurlant de douleur, portant l'épouvante parmi les conjurés ; c'est Jackson enfin qui le suit faisant feu des deux mains, qui m'appelle, me passe des armes ; qui s'adjoint en même temps son secrétaire et le maître d'équipage, deux blancs parfaitement décidés et qui, à leur tour, le couteau entre les dents, le revolver au poing, s'élancent derrière le capitaine sur le pont. Là, les nègres ahuris par cette attaque vigoureuse, s'étaient rassemblés, perplexes déjà. L'apparition du capitaine suffit pour réduire ces gens. Ils reculent, s'entassent en tremblant. Bien qu'ils eussent encore et à l'instant même jeté le pilote à la mer, les voilà suppliants, demandant grâce. Jackson, toujours par manière d'exemple, marche sur eux, la tête haute, la main tendue, suivi des deux blancs et de moi qui le soutenons. Impassible, il abat encore deux hommes dans le tas ; sans doute les meneurs de la bande ; puis, d'une voix tonnante, il commande au reste de jeter leurs armes et de se coucher ventre au plancher. Ce qui fut fait en un temps et dans un même mouvement.

Jackson m'envoya chercher des cordes, pendant que lui et ses deux

acolytes continuent d'en imposer aux nègres ; ce fut le chef d'équipage qui lia les pieds et les mains des révoltés. Quand tous furent réduits à l'impuissance, Jackson nous dit :

— Il faut que l'exemple soit salutaire complet ; que l'envie leur passe d'en palper encore. De tous ces prisonniers, il faut qu'à l'instant quatre périssent et je désire, si vous partagez mon avis, que ce soient les plus anciens, étant les moins excusables.

La scène devint lugubre dans l'horreur même d'une nuit profonde. Il y avait du sang partout et ces faces noires, contractées, grimaçantes, étaient diaboliques ; car ces démons domptés s'agitaient dans leurs liens, hurlants et suppliants.

Je gardais le silence.

Les deux compagnons que Jackson consultait pour la forme en même temps que moi l'approuvent. Juges en même temps que bourreaux, ces derniers vont aux quatre nègres que le capitaine désigne, les prennent tour à tour par la tête et par les pieds, les balancent un instant et au commandement les jettent dans le vide, à l'eau ! La moitié des survivants, descendus à fond de cale mis aux fers ; Jackson envoya coucher les autres. Lui-même reste debout à la barre, impassible comme le marbre, inflexible autant que le destin.

18 décembre. — La terre est signalée ! Est-ce Cuba, Porto-Rico, la Jamaïque, ou quelqu'autre île (je n'en connais aucune), je l'ignore. Personne ne me l'apprend. Nous entrons dans un petit port où, à beaux deniers, Jackson embauche vingt marins qui montent à bord. Puis, il embarque du tabac, de la vanille, du sucre ; achète des perles aux naturels et des billes de bois précieux. Finalement, au moment de lever l'ancre, il dépose à terre les nègres révoltés qu'il avait épargnés et il s'éloigne en les abandonnant à leur sort.

19 décembre. — Remue-ménage à bord. On astique le bateau, on le repeint, on le débaptise aussi ; l'*Ariane* cesse d'être et se nomme pour l'avenir : l'*America*. Jackson explique que les drames survenus lui causeraient des ennuis et que, pour y échapper, il use de ce stratagème.

— C'est le troisième du genre... et dont il profitera le premier, me dit le maître d'équipage. Jackson fera l'état-civil du navire transformé ; il fabriquera tous les papiers requis, l'armateur seul ignorera ce qui se passe et il portera son navire par profits et pertes, perdu corps et biens.

Jackson me garde à vue, mais ne m'inquiète plus, ou plutôt je l'inquiète moins.

28 décembre. — Maurice est préoccupé. Il doit rouler en sa tête de noirs projets. Je n'ai fait que penser à Marguerite. Profitant de la nuit, je tentai hier de descendre dans la cale ; je me suis trouvé face à face avec le capitaine... Il venait de la voir... Peut-être a-t-il deviné mon intention. Cependant, il ne m'a rien dit. Il me déteste ; je le gêne et je suppose qu'il cherche aussi à se débarrasser de moi.

2 janvier. — La vigie a crié : Terre ! Tous montent sur le pont ; moi, je reste dans ma cabine. La terre, pour moi, c'est l'inconnu ; car, je dépends de cet homme.

... Je suis monté. J'ai vu le ciel bleu, l'Océan sans bornes et, dans un horizon vaporeux, lointain, une ligne vague, bleuâtre ; à chaque instant cette ligne se montra plus distincte. Je voyais l'Amérique, ce monde prodigieux dont la jeunesse charme et fascine. Il était là, ce monde, à quelques milles devant nous !

Jackson ne m'a pas adressé la parole ; ne m'a point laissé deviner ses projets. S'il m'abandonnait dans cette vaste cité, seul et sans ressources, qu'y deviendrai-je demain ! »

Constance s'arrête de nouveau et dit à ceux qui l'écoutent :

— Il devait revenir !

Et soudain, éclatant en sanglots :

— Ah ! mon cher Rorick, ajouta-t-elle ! suis-je donc folle, ou l'ai-je été ?

Rorick lui prenant les deux mains et l'attirant sur son cœur, murmura :

— Nous avons tous beaucoup souffert !

— Tous ! excepté moi ! reprit-elle. J'étais folle de douleur !... Pourtant, j'ai reconnu mon fils sur la grève et dans la caverne, et cette écriture je sais bien qu'elle est de lui.

— Tu fus longtemps malade, mon amie, fit alors Bertrand ; te voilà revenue à toi, au bonheur ; nous pouvons donc sans réserve nous réjouir.

— Permettez, poursuivit la mère, plus calme ; permettez que j'aille jusqu'au bout.

Reprenant le journal, elle lit encore :

« ..... Ce que j'en ai vu jusqu'ici est magnifique. New-York, de loin, fait sur l'homme la sensation d'un rêve grandiose !

L'immense cité est assise sur l'île Mahattan ; mais il ne suffit pas que la rivière du Nord (Hudson) et la rivière de l'Est, qui m'ont paru larges et doivent être profondes, s'efforcent de la main-

tenir dans des limites apparemment naturelles. elle déborde de toutes parts, gagne l'une et l'autre rive, envahit la plaine partout à la fois.

Nous entrons dans le port. La rade est immense, fermée, semblable à un lac paisible qu'un vent orageux n'émeut jamais. Je vois mille mâts, qui portent cent pavillons divers ; des myriades de bateaux, de chaloupes, entre lesquels se glissent des barques légères, qui vont, viennent, se croisent et, comme en se jouant, se portent en tous sens. Des bacs à vapeur, qui mettent en communication les deux rives de l'une et de l'autre rivière, jettent des colonnes de fumée et font arriver jusqu'à nous le bruit perçant, continu, de leur sirène. L'animation est fiévreuse, extraordinaire.

Nous touchons au quai de l'Hudson, en face de Castle-Garden. Ce quai est superbe, tout bordé de blocs de granit.

Jackson lui-même tient la barre ; car, mieux que personne, il connaît le port. On stoppe enfin, les ancres descendent, on fixe les amarres... Maintenant que va-t-il se passer ?

La nuit est avancée. L'équipage est consigné à bord. Maurice vint à moi... Il me passa quatre dollars et me congédia, disant :

— Avec moins que cela j'ai fait fortune. Essayez-en !

Je descends sur le quai. Un homme m'aborde aussitôt et m'offre de me conduire dans un hôtel très bon marché. J'accepte. Il faut marcher longtemps pour arriver. La maison n'était point fastueuse ; mais tout y paraissait propre et semblait bon : on demande trois francs pour souper, coucher et déjeuner !

J'avais à table un voisin étonnant, un trappeur excentrique qui s'était taillé un habit complet dans la peau d'un bison. Il s'appelle John et il me raconta des aventures prodigieuses.

Tombant de fatigue, je vais enfin me reposer... Tout habillé, je me jette sur mon lit pour être prêt plus tôt, dès mon réveil. Je répétais à part moi : Thomas Lynch, *Wall Street ;* il s'agissait pour moi de trouver cette rue et cet homme. Il était alors deux heures du matin.

3 janvier. — Ah ! l'Amérique !...

Je m'étais donc jeté sur mon lit. Je sommeillais. Soudain, sous moi, dans le lit, j'entendis comme la détente d'un ressort. Je me sentis aussitôt entraîné, tournant, roulant, glissant sur une pente rapide, savonnée. J'en étais tout étourdi. Je ne revins à moi qu'en tombant comme un paquet au bord de la mer.

L'aventure déroutait toutes mes idées ; et, tandis que je cherchais à me rendre compte de ce qui s'était passé et de l'endroit où je

me trouvais, un noctambule, attardé là comme par hasard, s'approcha, et me fit en plaisantant des réflexions fâcheuses. J'avais envie de pleurer et j'étais furieux, pestant contre moi-même, contre ma destinée, surtout contre ce malotru qui prenait un malin plaisir à me morfondre.

Cet homme ricanait encore, adossé à une haute muraille, quand une autre masse, en pirouettant, vint sur le sable rouler aussi à ses pieds.

Ce paquet là parut bien moins résigné que moi. Il était aussi en costume plus sommaire, ayant pris ses aises pour passer la nuit.

— Par tous les bisons ! hurlait ce colis aérien (c'était mon voisin excentrique), en voilà des histoires !

Le noctambule éclata de rire, s'enfuit et riait encore en courant.

— Qu'on me pende, fit John, si ce *quidam* n'est pas de l'entreprise. Oh ! mais...

Et il se mit à le poursuivre.

La brise était plus que fraîche ; elle soufflait même avec force. Aussi, comme le pavillon au bout de son mât, ou bien la chemise du trappeur se gonflait comme une outre, ou bien avec un bruit singulier elle fouettait ses jambes nues. Il s'arrêta au bout de quelques pas, inspecta les lieux et m'aperçut.

— Tiens ! dit-il, on te l'a faite aussi ? Tu es donc venu par le même chemin ?

— Directement.

— Ah ça, ni à pied, ni à cheval ! Au moins, toi qui semble en prendre ton parti, sais-tu comment tu as fait ce trajet là ?

— Non, John.

— Moi, en chemise, certainement ! laissant par là mon habit et ma bourse. Ah ! les fripons ! On peut excuser un jeune ; mais moi, un vieux loup, qui connais tous les trucs....., tomber si bas, presqu'à la mer et y perdre ma peau..... de bison ! Retiens-ça, mon garçon : la bête m'avait tenu un bon moment au bout de ses cornes ; j'allais y passer pour le coup, mais ce fut le bison ; et, pour n'en perdre jamais la mémoire..., tu comprends le reste, et le prix de la peau..... Tu vas camper ici ?

— Je suis étranger, nouveau venu !

— En effet, tu me l'a dit. Suis-moi et, pour qu'Ève me pardonne, prête-moi quelque chose de l'habit qui te reste.

Je lui passai mon pardessus.

— Merci, dit-il ; je le garde pour mille dollars ! Où veux-tu que je te mène et où te retrouverai-je pour solder ma dette, mon garçon ?

— Je voudrais, dis-je, trouver *Broadway*. Je vous reverrai ensuite où vous me le direz.

Je n'osais pas en cette étonnante Amérique confier mon projet.

— Bien, fit John ; il faut d'abord s'orienter. Suivons ces murailles. Voilà la mer. Les grands quais ne sont pas loin. En avant!

Nous arrivâmes au port, presque en face de l'*América*, endormie sur ses ancres. Mon cœur battait : Marguerite était là ; mais son père n'était pas loin, dans *Wall-Street;* j'étais libre entre eux! Courage, murmurai-je, comme si elle avait pu m'entendre.

— Qu'est-ce que tu dis, fit John?

— Qu'il y a de rudes canailles en Amérique!

— Cela pullullent!..... Je m'en vais trouver un ami près d'ici, pour emprunter un habit et pour passer dans un fauteuil le reste de la nuit. Viens-tu ou bien nous quittons-nous ici.

— Je ne puis m'attarder.

— Alors voici « Castle-Garden » ; cet espace vide, en face, c'est la place de la Parade et cette large rue que voilà, c'est « Broadway ». Où vas-tu par là ! mon ami ?

— A « Trinity-Church ».

— C'est ton chemin, mais ne te trompes pas : les églises fourmillent. Celle de la Trinité sera à ta droite. C'est un monument gothique, orné de tourelles élégantes ; elle a une flèche légère, très élevée ; le tout va peut-être à cent mètres de hauteur. Pour te fixer mieux encore, c'est en face de *Wall-Street*. Maintenant, adieu ! et si tu le veux, à trois heures du soir, sous le portique de *Trinity-Church*, tu viendras encaisser ta facture : j'y serai.

Je remontai alors *Broadway*, voie large et fameuse, méditant mon plan de campagne.

Je me hatai et bientôt j'arrivai à l'église de la Trinité, que je reconnus d'après la description que John m'en avait faite. Donc *Wall-Street* était en face.

Je vis un homme qui faisait les cent pas sur le trottoir ; un policeman, me dis-je. J'allai à lui. Je lui demandai où était *Wall-Street*.

— Vous êtes étranger ?

— Oui ! débarqué d'hier.

— Cela se remarque bien ; après deux jours on ne demande plus *Wall-Street* ; elle se présente elle-même : la voici.

— La banque Thomas Lynch ?

— Troisième hôtel à gauche. Les guichets sont fermés à cette heure.

L'agent intrigué me suivit du regard.

J'arrive et, par un vigoureux coup de sonnette, m'annonce.

Je pensais que le concierge (on appelle ce fonctionnaire *janitor* en Amérique), avait ici, comme à Paris, sa loge près de la porte. Il habite sous les combles ! Je sonnais, resonnais, sonnais encore; le *janitor* parut enfin et, à ma vue, se mit en colère.

— Pardon, lui dis-je, c'est de la dernière importance. Il faut appeler M. Thomas Lynch de suite. Il y va de la vie de sa fille.

— Tu es malade, mon garçon, fit le *janitor*, le médecin est à côté; il y a même un vétérinaire plus loin.

— Votre maître ne vous le pardonnera pas si, averti trop tard par votre faute, il ne peut à l'instant délivrer Marguerite.

Ce nom produisit un effet magique. L'homme fut du coup poli, presque intrigué.

Il me fit entrer dans une pièce étroite, luxueusement meublée, et, me donnant plume et encre :

— Ecris, dit-il, ce que tu as à lui communiquer.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

1er mai 1902.

La première étape des élections législatives est franchie.

Constatons immédiatement que rarement une campagne électorale a été apparemment plus calme, et en réalité plus ardente et plus acharnée. Il y a eu, en effet, peu de bagarres; les cannes ont fait trêve et les poings aussi. On a vu peu d'yeux pochés, de nez aplatis, de figures meurtries; les duels même ont été rares, anodins; à peine par ci par là a-t-on voulu voir la couleur de la première goutte de sang, mais avec combien peu d'insistance et avec quelle rare discrétion.

Les ministériels waldeckistes et dreyfusards ne se sont point prodigués dans leurs programmes, et se sont peu répandus en discours. Le genre académique a été réservé aux nationalistes et aux progressistes ; car les socialistes eux-mêmes, comme de pauvres honteux, dévoyés, déchus, se sont défilés, n'osant se glorifier de leur œuvre, ni faire revivre d'anciens programmes dont l'intransigeance eut déchaîné devant l'ennemi, d'irréparables conflits.

Le trait caractéristique de cette consultation du suffrage universel a été la défiance des députés sortants dont 87 n'ont osé solliciter le renouvellement de leur mandat. En revanche, un nombre sensiblement égal d'anciens blackboulés, députés ou sénateurs, retrempés dans la retraite, se sont sentis un regain de vaillance et assez de courage pour en imposer aux écœurements d'antan, pour redescendre dans la lice malgré la violence, la brutalité et croissante grossièreté des combattants.

Au demeurant, il a fallu noter d'abord que partout les électeurs avaient eu un grand souci de se faire inscrire et que la plupart avaient l'intention d'user de leurs droits ; que, ensuite, les candidats ne faisaient point grève, non plus; qu'il y avait même chez eux une recrudescence notable de bonne volonté et de dévouement. En 1898 il y avait 2,037 candidats; en 1902 on en compte 2,515,

dont 353 pour la Seine : d'où un embarras très convenable dans le choix des législateurs futurs.

Mais, en réalité, pendant trois années d'omnipotence, le ministère a eu l'envie et le loisir de toucher à tant d'affaires, à tant d'intérêts que les électeurs lésés ou satisfaits se sont instinctivement divisés en deux camps ennemis : les *ministériels* qui ont assez montré ce qu'ils sont, ce dont ils sont capables ; et les *antiministériels,* qui ont des programmes divers et des intérêts dissemblables, mais une antipathie commune pour un gouvernement qui accepte des ordres de l'étranger, qui viole la loi en faveur des traîtres et qu'il importe avant tout de renverser.

Notre confrère *Les Débats* dit judicieusement la veille de la première épreuve électorale :

« Une lourde responsabilité pèse sur M. Waldeck-Rousseau et sur ses collègues, et la première condition pour avoir un gouvernement réparateur est de balayer le leur. Nous aurions sans doute préféré que les élections se fissent sur des principes ; le résultat en aurait été plus clair ; mais la situation a été la plus forte, et le ministère lui-même, loin de s'effacer afin de laisser candidats et électeurs se disputer ou s'entendre sur des programmes, s'est jeté dans l'arène à visage découvert. Il semble que M. Waldeck-Rousseau ait voulu modestement se faire plébisciter.

« Il faut, en effet, remonter à l'Empire, ou du moins à l'aventure du 16 Mai, pour retrouver une époque où la candidature officielle s'est étalée avec moins de voiles. Nous avons cité le cas de ce candidat qui s'est vanté publiquement d'avoir reçu 3,000 francs du ministère de l'Intérieur, et assurément il n'est pas le seul. Ce qui est rare, exceptionnel, unique, c'est le cynisme d'un pareil aveu ; mais, si d'autres se taisent prudemment, ils n'en ont pas moins été l'objet de la même faveur. Le cabinet de M. le ministre de l'Intérieur est devenu un comité électoral, muni d'une caisse comme le sont tous les comités qui aspirent à quelque influence. Comment s'est-elle remplie ? Mystère ! Mais ce n'est là qu'un côté de la question. Le gouvernement, disposant de toutes les forces et de toutes les ressources administratives, a mille manières d'agir sur les électeurs ; la corruption de l'argent n'est pas toujours la pire. A aucune époque on n'a mobilisé ces forces et utilisé ces ressources avec plus d'impudeur. Les préfets et les sous-préfets ne reculent devant aucun moyen pour assurer le succès des candidats ministériels, et ceux-ci s'affichent eux-mêmes comme tels. Ils semblent tenir à honneur de publier leur domesticité. Ces mœurs, que les vieux républicains ont si longtemps condamnées et fletries, sont redevenues à la mode. Il semble que la République ne puisse être défendue aujourd'hui qu'avec les procédés qu'employait l'empire pour se défendre lui-même. On terrorise les fonctionnaires. On se sert de l'appât des fonctions publiques pour séduire et entraîner les électeurs besogneux, et ils sont légion. Enfin, on se permet tout pour recruter une majorité aux candidats qui plaisent, parce qu'ils ont été complaisants ou qu'ils promettent de l'être. Ce n'est pas là une propagande

politique, mais une propagande purement ministérielle. Croire en M. Waldeck-Rousseau est le premier, ou plutôt le seul article qui compte dans un programme, ou qui y serve. Et c'est là-dessus que le ministère a voulu que les élections fussent faites. Aujourd'hui, comme sous d'autres régimes, on se bat autour d'un homme, au lieu de le faire pour des idées et des principes. »

Cependant il serait bien difficile même de souhaiter dans une circonstance aussi grave, dans une manifestation politique d'une portée si haute et si grosse de responsabilités et de conséquences immédiates, plus de calme, de dignité, aussi plus de résolution que n'a apporté le peuple français dans sa consultation du 27 avril écoulé.

Sous la pluie battante qui persista toute la journée depuis l'ouverture des bureaux jusqu'à la clôture, les électeurs se sont rendus aux urnes avec empressement et en nombre inusité, sans nul souci de la pression gouvernementale, avec un dédain superbe des vaines menaces d'un ministère aux abois, menaces rendues apparentes par la mobilisation de la police et des troupes consignées pour parer à des éventualités que le bon sens naturel, merveilleux du peuple de Paris a su écarter.

On s'attendait place Beauveau à des accidents fâcheux, à des échecs, à des déroutes ; on n'y craignait que le Parisien n'en manifestât outrageusement son vif mécontentement. C'est pourquoi on voulut interdire l'annonce des résultats par les enseignes lumineuses et par les transparents. C'était après tant d'autres une nouvelle mesure arbitraire, tyrannique, injustifiée. Les journaux le démontrèrent avec vivacité et d'accord ils passèrent outre à la défense, ce dont la population les a récompensés par son excellente tenue sur le boulevard et par sa rare modération dans la victoire.

C'est une première victoire en effet que viennent de remporter les patriotes contre les salariés d'outre-Rhin et d'outre-Manche ; contre les juifs et les francs-maçons, surtout contre un gouvernement ostensiblement aux ordres de l'étranger, et c'est une victoire que les électeurs complèteront demain.

Mais arrivons aux résultats. Nous ne voudrions pas, par exemple, que l'on puisse dire que l'esprit de parti nous entraîne ou nous égare, altère la sérénité de notre observation et la sincérité de notre satisfaction réelle et légitime. Nous laisserons donc les statistiques fantaisistes. Nous savons trop bien qu'au sortir de la mêlée tous les partis, les plus étrillés, plus encore que les autres — n'ont-ils pas fait preuve de vaillance ? — sont portés à chanter victoire, et la

chante en effet souvent, mais à tue-tête pour se rassurer, sinon pour se distraire. Nous prendrons les chiffres officieux, voire même officiels et nous dirons que le 27 avril, le premier tour de scrutin a donné, sur 591 sièges à pourvoir, 587 résultats définitifs connus au moment de mettre sous presse, et ces résultats se décomposent d'abord comme suit :

1° Résultats définitifs	413
2° Ballottages	174
3° Sièges à pourvoir seulement le 4 mai (Ile de la Réunion)	2
4° Inconnus : élections de la Guyane française	2

Les députés élus se répartissent selon les officieux :

En Ministériels	Républicains	28
	Radicaux et radicaux-socialistes	151
	Socialistes	19
	A ce jour, total	198
En Antiministériels	Socialistes dissidents	4
	Ralliés	26
	Nationalistes	33
	Conservateurs	38
	Républicains progressistes	114
	Total	215

Sur ces 413 députés élus, 335 étaient des députés sortants et 78 des nouveaux. Sur ces derniers, cependant, il convient de dire que 15 étaient d'anciens députés ; ce sont MM. Doumer, Caffarelli, Lacombe, Jules Delafosse, Bastid, Chavoix, Bepmale, de Beauregard (Indre), Plissonnier, Le Mare, Bartissol, Jaurès, Vacherie, Flandin (Yonne) et Gérault-Richard.

Il y a eu dix nouvelles circonscriptions créées : sur ces dix, trois seulement ont procédé à des élections définitives : celles de Grasse

(1re), de Carcassonne (1re) et la 2e circonscription du VIIe arrondissement de Paris. Dans les sept autres il y a ballottage.

Parmi les notabilités qui ont échoué au premier tour de scrutin et qui n'appartenaient pas à la Chambre sortante, nous relevons les noms suivants :

MM. Jules Guesde, général Zédé, André Lebon, ancien ministre, Maurice Lebon, ancien sous-secrétaire d'État, Poubelle, ancien préfet de la Seine, général Varloud, Marty, ancien ministre.

Parmi les notabilités en ballottage, nous relevons les noms suivants :

MM. Lozé, ancien préfet de police ; Boucher-Cadart, président de chambre à la Cour de Paris; Jules Siegfried, ancien ministre; Labori, avocat à la Cour de Paris; Turrel, ancien ministre ; Flaissières, maire de Marseille.

MM. Brisson, le *croque-mort* du Parlement, Joseph Reinach le *Chambardeur,* et *Millerand* le ministre socialiste à tout faire, sont ballottés et au bas de la cote électorale.

Mais à parler franchement, rien n'est plus difficile en ce moment que de donner à chaque élu l'étiquette qui lui convient. D'abord tous n'ont pas nettement, ni sincèrement avoué leur opinion intime, ni la politique qui a leur préférence, ni les hommes autour desquels ils aimeront à se grouper. Ainsi, par exemple, parmi les *républicains* que le gouvernement sectaire du jour classe précieusement parmi les siens, je connais trois personnes parfaitement honorables, inoffensives et que des divergences de vues, de principes, éloignent invinciblement de Waldeck-Rousseau. L'une d'elles, est un bon rentier, excellent catholique, nouvel élu pour la première fois et qui s'est présenté parce qu'il n'avait rien à faire et qu'on lui a persuadé qu'étant député il ne ferait guère plus et que cela ne changerait pas ses habitudes ; l'autre est un président de toutes les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de sa ville qui est importante ; le troisième, à supposer que je vaille quelque chose, vaut à coup sûr mieux que moi en inimitié pour les *sans-patrie* qui, pendant trois années, ont fait tant de mal à la France. S'il en est encore quelques autres de même amitié contestable parmi les députés que Waldeck-Rousseau fait siens avec tant d'empressement, quel est donc déjà la minorité à laquelle il est réduit et quelle est la débâcle de son parti et de son régime ?

En somme, ce sont les idées et les hommes modérés qui ont eu les honneurs de la journée du 27 avril. Tous ceux qui généreusement ont défendu les vrais principes de la tolérance et de la liberté

ont été approuvés par leurs électeurs, réélus à des majorités qui équivalent à l'*unanimité*. Par contre, les sectaires les plus farouches, les plus en vue ; ceux qui jusqu'ici paraissaient intangibles, et furent toujours épargnés ; les têtes de ligne derrière lesquels les électeurs aveugles, enthousiastes de confiance marchaient en rangs serrés, ou ont été battus, où sont ballottés jusqu'au *mal électoral* qui amène la mort parlementaire : tels Brisson, Mesureur, Berthelot, Ricard ; tels Millerand lui-même et Viviani et d'autres qui ne peuvent guère plus que pleurer leurs anciennes majorités triomphantes.

Et que leur serait-il advenu s'il n'avaient pas été du parti ministériel, favorisé par toutes les complaisances, par tous les concours d'une administration peu embarrassée de scrupules ? Ces échecs retentissants prouvent pour le moins que la belle invention qu'était la *Défense Républicaine* n'a affolé ni trompé personne ; mais que le pays a voulu signifier qu'à ses yeux, la patrie n'avait à craindre pour ses institutions que la violence, l'injustice et l'oppression ; il formulait en même temps et d'efficace façon le désir de voir clore l'ère des tracasseries et des persécutions et inaugurer celle de la tolérance, de la liberté, du travail fécond et de l'épargne au moyen desquels doivent se consolider la fortune de la France et s'accomplir ses glorieuses destinées dans le monde.

En résumé ces élections sont un *haut le cœur* du beau pays de France provoqué par les violences des partis extrêmes, en général ; particulièrement par les audaces croissantes du socialisme doctrinaire et militant, surtout par les théories antipatriotiques et dreyfusardes qui ont fait naître l'antidote qu'est le nationalisme déjà triomphant. Paris, comme il convient à une Ville Lumière qui a tous les courages et toutes les générosités, a, la première, levé la tête et le bras ; elle a asséné un coup formidable sur la nuque des sectaires ; la province a suivi d'un pas un peu lourd, même hésitant ; elle retarde fatalement en politique, comme en la mode et en toutes choses, du reste ; il faut du temps à cette dame épaisse, et des façons pour la mettre en branle ; mais une fois en marche, elle va son petit train et elle le va obstinément jusqu'au bout : or elle marche..... et ce n'est pas du côté du gouvernement.

Donc, quoiqu'il arrive au second tour du scrutin qui s'annonce sous d'excellents auspices, il est acquis que le ministère Dreyfusard est battu comme il était déjà disqualifié ; qu'il faudra qu'il se retire pour laisser la place à des hommes dont les opinions et les actes devront être notoirement plus honnêtes et plus tolérants.

C'est donc une victoire pour les patriotes et les braves gens.

Ce qui prouve que la France a fait de la bonne politique ce jour-là, c'est que la presse britannique prend la peine d'être soucieuse; elle trouve que les nationalistes sont des têtes chaudes et des âmes belliqueuses ; que leurs succès sont des indices..... et des menaces ; et que, effectivement, ils triomphent.

Cette note n'est pas faite pour nous déplaire ; car une expérience séculaire prouve que les Anglais aiment la verge qui les bat et ne respectent que les peuples qu'ils redoutent.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Revue des Deux-Mondes* (1er février) : Les voies navigables en Allemagne (M. A. Mange). — II. *Les Etudes* (20 février) : 1° L'Idole à l'occasion du centenaire de Victor-Hugo (H. Juan) ; 2° Féminisme (M. Burnichon). — III. *Correspondant* (25 janvier) : Mariage des officiers (M. le général Bourrelly). — IV. *Contemporaine* (20 janvier) : Crise économique et politique (M. G. Grosjean). — V. *La Revue de Paris* (1er février) : 1° Les mines et les huit heures (M. P. de Rouviers) ; 2° La Triplice et les traités de commerce (M. Ch. Loiseau).

I

La question des voies navigables est de nouveau à l'ordre du jour, alors qu'on aurait pu la croire résolue pour longtemps par la mise à exécution du programme de 1879, dit programme Frecynet. Malgré les dépenses qui, de 1879 à ce jour, ce sont élevées à 600 millions pour l'établissement des voies navigables, un nouveau projet est déposé, dont la dépense est évaluée, sauf rectification, à 500 millions. Et cela pour permettre à notre industrie et à notre commerce de lutter contre la concurrence étrangère qui doit une grande partie de son succès aux avantages que nos voisins, surtout les Allemands, retirent du développement de leur navigation intérieure. « S'il en est ainsi, dit M. Alfred Mange, dans son article « *Les Voies navigables en Allemagne* », notre pays ne pourrait faire autrement que de suivre cet exemple et de se conformer lui-même à une politique qui a si bien réussi à nos rivaux d'outre-Rhin. Mais reste à savoir, si en Allemagne, les voies navigables sont vraiment dans un état meilleur qu'en France, et si le projet des canaux que le gouvernement prussien a récemment essayé de faire aboutir, et qui a échoué par deux fois devant la résistance du Parlement, a chance d'être adopté dans un avenir plus ou moins prochain. »

Si l'état des voies navigables n'est pas meilleur en Allemagne qu'en France, si le projet des canaux n'a aucune chance d'aboutir, M. Mange est convaincu et veut convaincre que la France n'a pas d'amélioration coûteuse à apporter à sa navigation intérieure. Mais en cela il a tort, car ce n'est pas seulement la concurrence, mais encore l'intérêt qui doivent pousser à fournir à la France un réseau de canaux, grand et perfectionné, capable de favoriser son commerce et son industrie.

L'examen, que M. A. Mange fait de la situation des voies navigables en Allemagne, fait tomber assurément des illusions et des craintes inutiles, que certains semblent avoir un malin plaisir à nourrir.

Le réseau des voies navigables de l'Allemagne a une étendue d'environ 14,000 kilomètres, dont 11,600 kilomètres de fleuves et rivières et 2,500 kilomètres de canaux.

La proportion des cours d'eau naturels et artificiels dans cet ensemble fait pressentir le rôle prépondérant que les premiers jouent par rapport avec les seconds dans la navigation allemande. En fait, les quatre cinquièmes du trafic des voies navigables appartiennent aux sept grands fleuves qui sillonnent l'Allemagne, et les deux tiers de ce trafic sont absorbés uniquement par le Rhin et l'Elbe. Les autres grands fleuves, Weser, Oder, Vistule, Menel et Danube viennent loin derrière les deux précédents, car leur trafic n'est que le cinquième de celui du Rhin et de l'Elbe réunis. Et cependant ils offrent près de 2,000 kilomètres de voies navigables.

Par sa situation, son étendue, ses conditions de pente et de débit, le réseau fluvial d'Allemagne constitue un moyen de transport bénéficiant d'avantages naturels remarquables. Il n'est donc pas surprenant qu'on se soit attaché à tirer tout le parti possible de cette situation en complétant l'œuvre de la nature par un certain nombre d'améliorations indispensables.

Le réseau des canaux date, pour la plus grande partie, des XVIIe et XVIIIe siècles. En 1877, on évaluait à 2,300 kilomètres la longueur utilisée effectivement par la navigation. Les voies de communication entre les fleuves et les rivières navigables étaient situées dans la région de l'Est. Dans l'Ouest, au contraire, les bassins restaient isolés les uns des autres, sauf une seule communication existant entre celui du Rhin et celui du Danube. En raison de leur ancienneté, la plupart de ces voies étaient établies dans des conditions qui ne permettaient leur accès qu'à des bateaux de faible tonnage, et réduisaient considérablement la vitesse commerciale.

En 1877, on se préoccupa d'améliorer cet état de choses en modifiant les conditions de navigabilité des voies existantes et en établissant un système général de voies de jonctions nouvelles. Mais le programme dressé à cet effet céda le pas à celui de l'amélioration des fleuves et des rivières. Les seuls travaux importants de canaux effectués depuis cette époque ont consisté dans la création de deux voies nouvelles : le canal Empereur Guillaume et celui de Dormund à l'Ems ; ainsi que dans la reconstruction du canal qui relie l'Oder à la Sprée, long de 87 kilomètres, et celui de l'Elbe à la Trave, long de 67 kilomètres.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour en Allemagne, tant sur les canaux que sur les fleuves et les rivières, pour l'exécution du programme de 1879, montent à un total de 500 millions, dont 400 millions pour la Prusse seule. Dans ces chiffres est compris pour 200 millions le canal maritime de Kiel.

M. Alfred Mange, après le très long exposé de la situation actuelle des voies navigables en Allemagne, fait une très intéressante comparaison de cette situation avec celle de notre pays.

Nous n'avons pas comme nos voisins l'avantage de conditions hydrographiques

naturellement favorables. Et cependant nous sommes arrivés à créer un réseau navigable utilisé sur une plus grande longueur et à certains égards plus perfectionnés qu'en Allemagne. Car, tandis que celui-ci n'est accessible que sur 2,200 kilomètres aux bateaux cubant 1 mètre 75 au maximum, nous avons 6,000 kilomètres de voies dont le mouillage est au minimum de 2 mètres. Depuis 1879 l'étendue des voies pourvues d'un mouillage de 2 mètres et d'écluses de grandes dimensions a triplé.

Les dépenses faites par l'Etat pour ces travaux s'élèvent à une somme de 600 millions, non compris les crédits d'entretien. En remontant jusqu'en 1820, époque la plus reculée qui permette des évolutions précises, on constate que la France a dépensé pour son réseau navigable environ 1,500 millions.

Pour l'Allemagne, la statistique des dépenses est beaucoup plus incertaine, mais on est d'accord sur des chiffres très inférieurs aux précédents.

Quant aux dépenses annuelles d'entretien, elles sont à peu près les mêmes des deux côtés, environ 15 millions.

Tandis qu'en France les péages ont été abolis d'une manière générale par la loi du 21 décembre 1879 sur les voies navigables appartenant à l'Etat, dans la plupart des Etats d'Allemagne, et notamment en Prusse, ces droits sont perçus d'une manière générale sur les canaux et même sur les fleuves canalisés.

Pour achever la comparaison qui montre en définitive que c'est chez nous que les intérêts de la navigation paraissent avoir été le plus favorisés, M. Alfred Mange indique encore les résultats obtenus au point de vue du trafic.

Ces résultats sont absolument comparables en ce qui concerne le tonnage des marchandises transportées qui atteint, en 1899, 33,4 millions de tonnes sur les voies navigables de l'Allemagne et 33 millions sur celles de notre pays. Cette égalité est d'autant plus remarquable que la situation est complètement différente pour les transports par chemins de fer dont le tonnage est deux fois et demi plus élevé en Allemagne qu'en France. Dans le dernier quart du XIXe siècle, il y a une progression de la navigation par rapport aux autres moyens de transport, alors que l'inverse se produisait en Allemagne.

L'étude de la question des voies navigable entraîne forcément celle des relations qui existent entre ces voies et les chemins de fer, lorsque les deux moyens de transport se trouvent en présence. M. Alfred Mange fait donc l'étude de ces relations, il lui consacre même tout un chapitre dont la conclusion est en somme celle-ci : le soi-disant accord des voies ferrées et des voies navigables de l'Allemagne n'est pas plus parfait que dans notre pays, et le ton de la dispute entre les représentants des chemins de fer et ceux des canaux semble au contraire plus aigu là-bas qu'ici. Si l'on examine le résultat de la lutte, on constate que le chemin de fer est préféré pour les petits parcours, et le trafic à courte distance est assurément le moins rémunérateur. Le chemin de fer ne retire aucun bénéfice de son contact avec les voies d'eau, bien qu'il ait usé du moyen le plus efficace de concurrence en matière de trafic : la réduction des tarifs, moyen (M. Mange semble vouloir oublier de le dire) qui, en France, n'a pas encore dû malheureusement être employé.

Et le projet des canaux que le gouvernement prussien a essayé de faire aboutir

et autour duquel il s'est livré de véritables luttes dont il est encore difficile de prévoir l'issue ?

Certaines circonstances survenues ces derniers temps sont, d'après M. Mange, beaucoup moins optimiste que M. Maurice Wolf, de nature sinon à modifier les intentions du gouvernement, tout au moins à ajourner leur réalisation. Le programme d'augmentation de la flotte, la situation financière de l'Allemagne impose une politique de prudence et d'économie. Cette situation est de nature à empêcher la réalisation du projet des canaux en donnant plus de forces aux graves objections d'ordre social, économique et financier qui ont été présentées contre lui. M. A. Mange passe en revue ces objections qui sont d'autant plus dignes d'un examen attentif que la plupart ont une portée absolument générale.

Puisque la situation des voies navigables n'est en somme pas dans un meilleur état en Allemagne qu'en France, et que le projet des canaux n'aboutira pas encore de sitôt, M. Mange ne voit pas la nécessité de faire de nouvelles et énormes dépenses pour notre navigation intérieure. La conclusion serait en définitive encore acceptable si nous ne manquions pas de voies navigables qui relient nos ports à l'intérieur du pays et qui manquent beaucoup pour l'extension du commerce français.

II

1° Aujourd'hui on ne parle déjà presque plus de Victor Hugo, seuls les professeurs de rhétorique ou de littérature se permettront encore de l'encenser ou de l'assommer mais dans les journaux, dans les revues, plus rien ; pendant tout le mois de février, hugolâtres, hugophobes se sont épuisés.

Les Etudes du 20 février n'ont pas échappé à la loi générale et elles aussi ont consacré à la mémoire de notre grand poète, et à la curiosité de ses lecteurs, un long article « *L'Idole à l'occasion du Centenaire de Victor Hugo* », écrit par M. Suau, qui n'est évidemment pas hugolâtre, mais un écrivain impartial et intéressant.

« La France, dit M. Suau, avec beaucoup de raison, ne pouvait manquer de célébrer le Centenaire de Victor Hugo. Une partie de la France — la dominatrice et la bruyante le fera sans réserve (et elle l'a fait tout naturellement). S'ils ont de la mémoire, de la fierté et de la foi, les catholiques — et bien d'autres avec eux — auront le regret de mesurer leurs éloges à cet homme que simple poète ils eussent acclamé, mais qu'idole populaire ils refusent d'adorer. »

Que beaucoup de catholiques aient été réservés, comme le réclame M. Suau, c'est un fait, mais que beaucoup plus encore n'aient pas eu le regret de devoir mesurer leurs éloges à Hugo, cela en est un autre, qu'il faut bien excuser car ils n'avaient pas une idée aussi distincte que M. Suau, de la vie et de l'œuvre du poète.

Victor Hugo a trop vanté le libre examen et le droit de la science à revoir tous les procès, pour que plus privilégiée que la foi en Dieu, la foi en son mérite soit seule préservée de tout contrôle. Il a aussi trop déversé sa mauvaise humeur sur d'autres mémoires pour qu'on épargne la sienne. M. Suau veut la respecter cependant, car il désire le comprendre et non le dénigrer.

Suivre pas à pas M. Suau dans son étude sur Victor Hugo, ce serait rappeler toute la vie, présenter toute l'œuvre avec ses occasions si diverses et ses résultats d'une moralité malheureusement assez souvent contestable.

De l'article de M. Suau, où donc Victor Hugo est montré dans sa vie et dans son œuvre, d'ailleurs « consubstantielles » il se dégage une solution sévère, mais vraie.

« Le souci de la vraisemblance, le loyal respect de l'histoire, le calme des passions, le dédain d'honneurs toujours au-dessous de lui, quels qu'ils fussent, l'unique amour de la vérité aurait établi Victor Hugo dans cette atmosphère tranquille où se meuvent les demi-dieux. S'il s'était assez défié de ses forces pour daigner modérer sa verve, si son égoïsme, son culte immodéré de soi n'avait pas étouffé en lui tout autre grand amour, s'il avait fui la politique, ce grand génie, ce grand poète eût été le pur flambeau qu'il rêvait d'être et qu'il n'a jamais été. »

Mais voici qui est plus grave encore pour le renom de Victor Hugo devant les générations futures qui verront peut-être les résultats désastreux de la lutte des classes et de la haine qu'inspirent aujourd'hui toute autorité. « Il (Victor Hugo) avait raison de se sentir charge d'âme, de se croire appelé à rendre la foi au peuple. C'était sa sublime destinée, mais il y a failli. Par ses œuvres de haine il a appris au peuple à haïr..... Il a voulut la fin du soldat, la fin du juge, la fin du seigneur, la fin du prêtre. »

Il passa par la gloire, il passa par le crime!

2° Parle-t-on de socialisme, tout vrai conservateur crie à l'injustice, dénonce l'utopie. Aborde-ton le féminisme qui est cependant aussi vague, aussi élastique que le socialisme, des adversaires se lèvent bien, mais l'on remarque encore plus de partisans, ou au moins des lecteurs ou auditeurs bienveillants, curieux de voir comment la femme pourrait bien jouer le rôle de l'homme ; peut-être la curiosité, la galanterie, le libéralisme y sont-ils pour beaucoup. Aussi M. Joseph Burnichon remplit-il une agréable mission dans son article : « *Féminisme* », où il donne un aperçu historique de la doctrine depuis l'événement du christianisme à nos jours, et une intéressante revue de quelques œuvres de la littérature féministe.

La femme ne pouvait être exclue du programme de restauration universelle dans le Christ. Il y eut donc le chapitre du féminisme dans la doctrine sociale selon l'Évangile. Saint Paul le résuma dans un de ces mots dont il eut le secret : « vous tous, les baptisés, vous êtes revêtus du Christ. Et donc il n'y a plus ni juif, ni grec, ni libre, ni esclave, *ni homme, ni femme,* vous êtes tous une même chose dans le Christ. »

Impossible de proclamer avec plus d'énergie l'égalité entre toutes les créatures humaines. Grâce au christianisme, la femme était désormais arrachée à l'état d'objection et de servitude où l'égoïsme et la brutalité de l'homme tendent toujours à la maintenir.

Le féminisme du Moyen-Age se ressent de la foi ardente et de la piété mystique de nos aïeux. La femme est pendant toute la période de la chevalerie l'objet d'une sorte de culte, qui tempère, de la façon la plus heureuse, la rudesse et la violence

des mœurs. Toutefois la souveraineté dont on l'investit libéralement n'est guère qu'une poétique et galante métaphore.

La Renaissance inaugura un féminisme assez hardi ; si hardi même qu'on ne l'a pas encore dépassé. Mais heureusement son action fut bornée dans un cercle très restreint de la Cour.

Le protestantisme, quoiqu'on ait dit, n'a pas d'abord élargi les horizons de la femme. Rien ne fut moins féministe que les premiers apôtres de la Réforme.

Chez nous, la Révolution elle-même a passé, sans allumer au cerveau de la femme française, la soif du changement ; les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme ne semblent pas avoir songé à ceux de la femme.

Le mouvement féministe, en France du moins, est un phénomène de date récente, mais qui, en peu d'années, a pris de tels développements qu'il n'est plus possible de n'en pas tenir compte. D'ailleurs il ne serait pas plus raisonnable de le condamner en bloc que de le regarder avec dédain, car à côté de beaucoup de sottises, d'erreurs, d'extravagances, on y découvre, sans grand effort, des vues très justes et des revendications malheureusement trop fondées.

Dans les ouvrages que M. J. Burnichon résume et apprécie, on remarque surtout que la doctrine des féministes est dominée par une seule idée, l'émancipation : l'égalité des sexes. Son programme revendique des réformes considérables qui tantôt respectent les bases de l'ordre religieux, ou qui tantôt au contraire entraîne à l'athéisme, vers le socialisme le plus radical et l'internationalisme le plus intransigeant. Que penser de notre gouvernement qui approuve et protège l'action d'un féministe dont les tendances sont le reniement de la patrie et de Dieu ?

III

La question du mariage des officiers, souvent abordée par la presse, a donné lieu depuis un an environ, à une recrudescence d'articles réflétant des opinions variées auxquels la politique n'est pas toujours restée étrangère. M. le général Bourelly, dans le *Correspondant* (25 janvier), entre dans le vif de la question qui intéresse non-seulement l'armée elle-même, mais encore la société toute entière.

Pour remplir sans faiblesse et sans à-coups son beau rôle d'instructeur et d'éducateur de la troupe, l'officier doit, selon M. le général Borelly, se sentir dégagé de tout ce qui, en dehors de la caserne et du champ d'exercices, absorberait ses facultés intellectuelles et son activité physique.

Bien qu'il n'y ait pas incompatibilité entre la profession des armes et le mariage, il est hors de doute que, le plus souvent, les tribulations engendrées par le manque de bien-être et les devoirs de la paternité propres à faire naître le souci du lendemain, ne laissent pas aux officiers la liberté d'esprit et de mouvement nécessaire pour répondre en tout lieu et en toute circonstance aux exigences du métier. Le bien du service cesse fatalement d'être leur préoccupation unique.

M. le général Bourelly, qui semble bien être partisan du célibat chez les officiers, ne conclut pas qu'en principe l'état de mariage est préjudiciable aux véritables intérêts de l'armée et ne peut qu'affaiblir ou entraver la mission sociale de ses

membres. C'est avec raison, car, parce que le mariage des officiers présente des inconvénients indéniables, il ne faut pas conclure que le mieux et de l'interdire. Mais du moins il est indispensable de rendre le mariage accessible aux officiers que dans des conditions déterminées permettant d'atténuer autant que possible les inconvénients. En définitive les difficultés imposées aux officiers ne sont que les garanties prises vis-à-vis d'eux par l'Etat, pour sauvegarder leurs intérêts qui sont aussi les siens.

Cette manière de voir a été celle de presque tous les ministres de la Guerre depuis plus de deux siècles. M. le général André, bon républicain, qui, au contact de M. Millerand s'est imprégné d'un peu de socialisme, s'est senti le premier le besoin de faire exception.

La réglementation du mariage, à peu près complète en 1875, portait essentiellement sur les points suivants : l'autorité militaire s'éclaire sur la moralité de la future et de sa famille ; la future apporte en dot un revenu personnel et un viager de 1,200 francs au minimum ; la déclaration d'apport s'établit par un acte notarié ; les chefs hiérarchiques émettent un avis, le ministre prononce.

Une décision du 1er octobre 1900, émanant du Ministre de la Guerre actuel, abroge les dispositions antérieures, de sorte que la condition de l'apport dotal minimum ne subsiste plus, que l'acte notarié, destiné à constater cet apport, est supprimé.

L'organisation militaire allemande, si méthodique et si raisonnée, est inspirée assurément par d'autres principes que ceux qui inspirent M. le général André. Les Allemands professent des idées tout à fait différentes de celles qui dominent dans la décision ministérielle du 1er octobre 1900 : loin de diminuer le revenu particulier que doit apporter la future, ils l'ont sérieusement augmenté il y a quinze ans.

La décision du 1er octobre 1900 ne sert qu'à constater « la situation de la future et celle de ses parents, la réputation dont elle jouit ainsi que sa famille ».

M. le général Bourelly, après avoir exposé quelques-unes de ses suppositions sur les raisons déterminantes de la mesure dont le Ministre de la Guerre a pris l'initiative, passe à l'examen de ses conséquences.

Ce qui est plus grave que l'absence d'un acte notarié pour constater les ressources de la future, c'est la suppression de tout apport dotal. Il y a là un encouragement au mariage qui est un contre sens au moment où nos jeunes officiers ne se montrent que trop disposés à entrer dans cette voie.

C'est surtout pour les officiers peu fortunés, modestes serviteurs réduits à leur solde, ou peu s'en faut, que s'ouvre la perspective d'un mariage rendu plus facile.

La décision du 1er octobre 1900 est donc injustifiée et dangereuse, elle est inspirée par les ennemis de l'ordre social, elle fait même partie de leur programme où figurent déjà au premier rang la substitution de la juridiction civile à la juridiction militaire, et l'adoption du service de deux ans en attendant celui d'un an, et encore moins, car pourquoi avoir une armée alors que le gouvernement est socialiste en attendant qu'il adhère à l'internationalisme ?

IV

S'inspirant d'un mot de Montaigne : « il faut parler français ; il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net dans le fond du pot », M. Georges Grosjean écrit un intéressant article « *Crise économique et politique* » publié dans la *Contemporaine* du 20 janvier. Il montre comment et pourquoi la France, pays de générosité, de courage, de génie, est la proie d'une crise économique et politique capable de lui enlever ses marchés, tarir les sources de sa richesse et de distraire son influence.

L'article de M. G. Grosjean est la réponse donnée assez brièvement mais en toute loyauté et bonne foi, à quelques questions qu'en Français soucieux de l'avenir l'auteur se pose souvent avec amertume.

Dans le combat pour l'existence, la France tient-elle un rang digne de son passé, de ses ressources naturelles, de son génie ?

S'attache-t-on dans notre gouvernement et nos assemblées, *hors de toute considération de parti ou d'intérêts particuliers*, à mettre le pays en état de soutenir la lutte ardente engagée sur tous les poins du globe à la fois ?

Si depuis quelque temps on constate que loin d'avancer nous perdons évidemment pied en maints endroits, serait-ce qu'une politique tour à tour étroite et incertaine est la raison de nos échecs, ou doit-on les imputer, selon l'opinion de quelques pessimistes, au tempérament même de notre race ?

Après l'effroyable tourmente de 1870, la France s'était d'un cœur vaillant remise au travail. Dès 1872, notre commerce s'est relevé et il augmente jusqu'en 1880 où il atteint 8 milliards 50 millions. A cette date nous tenons, sur l'échelle du mouvement international, la seconde place.

En même temps la fortune publique s'élevait d'une ascension régulière et soutenue. L'accroissement des valeurs successorales est une démonstration irréparable de la richesse d'un pays. Or, elles sont évaluées, en 1872, à 3 milliards 958 millions ; en 1880, elles montent à 5 milliards 265 millions. Et l'Allemagne, récemment enrichie de nos dépouilles, se débattait cependant dans une crise redoutable. En présence de tels résultats, les longs espoirs étaient à nouveau permis aux patriotes. Malheureusement la France est alors arrêtée net dans sa marche en avant, elle est comme frappée d'impuissance. Et pourquoi donc ? Les Français avaient encore les forces nécessaires pour aller de l'avant, mais le gouvernement était définitivement en de trop mauvaises mains.

Du commencement de 1872 à la fin de 1874, pendant ces trois onéreuses années de liquidation qui suivaient la guerre, les dépenses générales furent à peu près de trois milliards (un tiers plus fortes que le régime impérial). Nul ne pensait qu'un budget d'un tel poids ne fût pas accidentel et dût être, au contraire, alourdi. En effet, déjà en 1883 les orgies financières ont commencé, le flot des dépenses enfle jusqu'au chiffre énorme de 4 milliards 190 millions, avec un déficit vérifié de 864 millions.

Et pour masquer une situation dont s'inquièterait le pays, on usera des plus misérables subterfuges. Si encore cet argent que le pays s'épuise à verser au Trésor

était employé à des tâches, sinon pressantes, au moins d'une utilité probable et constatée ! Nos députés nommés en octobre 1885 avaient été investis expressément par les électeurs, de la mission impérative de faire des économies, mais ils ne s'en soucièrent pas plus que ceux d'aujourd'hui, alors que partout ailleurs les Parlements exercent avec soin le contrôle qui leur appartient sur la gestion de la fortune publique.

Si nos finances sont à présent sans vigueur et sans ressort, il n'en va pas mieux des sources d'où provient la richesse publique.

Du deuxième rang qu'elle occupait dans l'échelle du commerce international, la France est descendue au quatrième, et c'est l'Allemagne qui a pris sa place.

Aussi peu florissant est le commerce intérieur. A cet égard le mouvement sur les chemins de fer donne de très probantes indications.

Pour la houille, le fer et l'acier, notre infériorité devient peu à peu plus marquée. D'autres branches d'industrie nous échappent insensiblement : c'est la soie, les laines, les cotonnades, les produits chimiques, etc.

La France, par sa situation, par l'étendue des côtes, grâce à ses fleuves et ses rivières, est l'intermédiaire désigné entre une grande partie de l'Europe et les autres continents ; ses docks devraient être les plus visités du monde, sa marine marchande pourrait ne connaître aucune rivale si ce n'est la flotte commerciale britannique. Mais nos gouvernants n'ont pas le temps de songer, et de donner des suites à l'opinion de la Chambre de commerce de Nantes : « la batellerie est l'auxiliaire désormais indispensable de la marine marchande. » Nos hommes d'Etat sont occupés de basses vengeances politiques, n'ont cure des utiles entreprises que nécessite la navigation intérieure de la France. Si parfois ils les « mettent à l'étude », c'est pour retourner aussitôt au bourbier d'intrigues d'où ils sont issus.

En 1876, nos navires, tant à voile qu'à vapeur, chiffrent un million de tonnes, et maintenant ils parviennent péniblement à 800,000.

Le tonnage de la marine à vapeur est, dans tous les pays, en augmentation, mais chez nous ! En 1886, 493,023 tonnes nous classent seconds, serrés de près par l'Allemagne qui a 431,000. Dix ans plus tard nous avons reculé au quatrième rang !

M. G. Grosjean termine cette douloureuse revue de nos déchéances qui, telle qu'elle est, suffit à révéler que nous sommes jetés vers des catastrophes réelles, mais qui ne peuvent devenir irréparables, car le sang de France demeure bon et généreux. Comme autrefois, il anime encore une race industrieuse, sans être mercantile, militaire et conquérante, entreprenante et hardie. Le génie de la race est encore vivace. Mais le peuple de France, trompé, flatté, trahi, tombé au pouvoir d'une minorité de sectaires haineux subordonnés à une poignée de traficants exotiques, doit se secouer et se venger.

V

1° Tout nous fuit. Ainsi pour comprendre toute la portée que pouvait avoir l'article de M. Paul de Rousiers, publié par la *Revue de Paris* (1er février) il faut revenir au temps où la question des huit heures dans les mines de houille était

discutée à la Commission parlementaire du travail et était à la veille d'être posée à la Chambre des députés : l'auteur écrivit l'article « *Les Mines et les huit heures* » à cette époque, et il voulut établir avec précision l'attitude qui lui paraissait dictée par l'observation des faits.

M. P. de Rousiers se rend d'abord compte de l'évolution qui se poursuit depuis une centaine d'années dans les mines de houille, puis il examine les conditions qui ont permis la journée de plus en plus courte, et enfin il voit s'il dépend d'une intervention législative de précipiter cette évolution.

Les progrès accomplis jusqu'ici dans le sens de diminuer la journée de travail sont dus à trois ordres de causes de nature et d'origine différentes.

En premier lieu, à l'initiative patronale qui, dans le but d'augmenter la production et de diminuer le prix de revient, a établi des puits mieux et plus puissamment armés, des moyens d'extraction plus énergiques, qui a mis à profit des explosifs nouveaux, qui a appelé à son aide la vapeur, l'air comprimé et l'électricité. L'ensemble de ces efforts a augmenté beaucoup le rendement moyen de l'ouvrier.

Ils sont dus en second lieu à l'organisation syndicale qui a pesé sur les patrons pour obtenir d'eux des salaires plus élevés et aussi des journées plus courtes.

Ils sont dus enfin à l'action de l'Etat qui, justement préoccupé de la sécurité des mineurs, a imposé aux exploitants des dépenses assurant une meilleure aération des galeries, et prescrit certaines règles concernant la circulation et l'emploi des explosifs. Ces mesures, en diminuant le danger des exploitations souterraines, ont créé des conditions hygiéniques si supérieures aux conditions anciennes que le rendement de l'ouvrier en a été sensiblement augmenté, ce qui lui a permis d'obtenir une meilleure rémunération.

Pour mieux comprendre la marche de l'évolution qui se poursuit, M. P. de Rousiers montre à l'œuvre ces trois éléments : initiative patronale, organisation syndicale, action de l'Etat dont l'influence combinée a produit une si heureuse transformation dans la condition de l'ouvrier mineur. Et comme chacun de ces trois eie-ments conserve sa puissance, il n'est pas à craindre que l'évolution cesse de produire d'heureux résultats.

Mais l'intervention de l'Etat que l'on propose en présentant une loi sur la réduction de la durée du travail dans les mines ? Elle est évidemment une nouveauté. Elle n'atteint plus comme l'ancienne, la seule classe des patrons. Elle touche les ouvriers, et très directement même. Elle raccourcit le travail, adoucit la tâche ; mais au risque de la rendre moins profitable. Raisons de plus pour l'examiner avec prudence, dit M. de Rousiers.

Si la durée de l'effort se trouve limitée par la loi, subitement et avant que la production ait eu le temps de s'accroître dans une proportion correspondante, le salaire baissera, et d'autant plus certainement que la plupart des ouvriers de la mine travaillent à la tâche.

Par suite de graves mécomptes chez les ouvriers.

Du côté patronal, le trouble serait considérable ; d'abord sur les exploitations houillères, ensuite par répercussion sur une série d'autres industries.

Les exploitations houillères prendraient à la rigueur leur parti d'une situation

aussi critique, malgré les inconvénients graves qu'elle comporterait, si elles pouvaient vendre le charbon d'autant plus cher qu'il leur coûtera plus cher à extraire. Rien n'est moins sûr. Si la concurrence est assez vive entre tous les pays jaloux de nous vendre leur charbon pour maintenir les prix aux taux actuels, ce peut être l'arrêt forcé de toute exploitation pour plusieurs de nos houillères françaises. Si au contraire par suite d'une entente tacite ou expresse, nos houillères peuvent hausser le prix de vente en proportion du prix de revient, elles risqueront fort de ruiner leur principale clientèle, l'industrie métallurgique française.

Ces graves conséquences sont trop évidentes pour échapper mêmes à ceux que le désir d'aboutir à la limitation légale, dispose le moins à les apercevoir. Comme la diminution de production de la houille constitue le premier terme de la série des conséquences, on a examiné s'il était possible d'y remédier. On a mis en avant notamment l'emploi des haveuses mécaniques, l'augmentation du nombre des chantiers et l'organisation des doubles postes au charbon. Malheureusement ces remèdes sont d'une application impossible.

Le projet Basly aboutirait donc à des résultats aussi fâcheux pour les patrons des mines et de la grande industrie que pour les ouvriers. La Commission du travail l'a compris et a élaboré un projet très différent. Aussi M. P. de Rousiers lui consacre un examen spécial.

En somme le projet adopté par la Commission est plus modéré dans la limitation qu'il impose, plus soucieux d'éviter une crise subite, plus souple vis-à-vis des nécessités locales.

Mais plus on retourne la question dans laquelle plus de 165,000 mineurs ont mis l'idéal de leur vie : les *trois huit*, moins on voit l'avantage retiré par l'ouvrier de cette limitation légale du travail.

Cette intervention proposée — et acceptée depuis que M. de Rousiers a écrit son article — outre qu'elle est loin d'être profitable, elle est encore immorale, car elle brise ou dénature l'instrumeut syndical dont les ouvriers ont besoin, elle donne aussi l'illusion que désormais leurs intérêts pourraient être réglés non pas par un accord mais par une contrainte.

2° Parmi les traités de commerce à échéance en 1903, ceux qui consacrent les engagements réciproques des Etats de la Triple Alliance méritent une attention particulière que M. Charles Loiseau satisfait dans un article « *La Triplice et les traités de commerce* », en répondant à cette double question : la charte douanière qui est annexée à la Triplice est-elle aussi menacée qu'on le dit, et l'enjeu de la partie engagée dès aujourd'hui autour des tarifs, soit par les gouvernements, soit par les mille organes des intérêts en présence, est-il véritablrment la Triplice ?

Après avoir examiné en détail les difficultés relatives au renouvellement des traités de commerce entre l'Italie et l'Allemagne, et entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, M. Loiseau reste néanmoins convaincu qu'une rupture commerciale est impossible entre les deux empires de l'Europe centrale et l'Italie et qu'elle n'a jamais été sérieusement envisagée ni d'un côté ni de l'autre, même toutes considérations politiques mises à part.

En Allemagne, ce qui donne une couleur d'opportunité aux déclarations des agrariens, c'est le fait que sous le régime du traité de 1891, la balance des échanges penche de plus en plus en faveur de l'Italie. Les exportations de ce pays, à destination de l'Empire, ont atteint, en effet, près de 210 millions de lires l'an dernier, tandis que ses importations se limitent à 165 millions seulement. Ces tarifs de 1891, dont on dénonce aujourd'hui l'excessive bénignité à l'endroit des produits italiens, n'ouvrent, en définitive, la porte qu'à ceux des produits qui manquent en Allemagne, ou dont la quantité se tient au-dessous des exigences de la consommation. Les vins, qui constituent pour l'Italie l'article d'exportation par excellence, loin de bénéficier d'un traitement de faveur, sont frappés de droits plus élevés qu'en France: 10 marks pour ceux de coupage ; 20 marks pour ceux de table. L'Allemagne ne peut pas, au moment même où elle souffre d'une crise de surproduction manufacturière, exposer son industrie à des répressailles. Dans les grandes villes d'Allemagne, des Congrès ou « Diètes commerciales » constitués par les représentants officiels des Chambres de commerce et d'industrie, ont déjà émis de nombreux ordres du jour, d'un esprit résolument hostile aux prétentions agrariennes.

Dans l'empire Austro-Hongrois, l'économie du traité de 1891 n'est pas critiqué par un parti puissant et doctrinaire comme celui des agrariens. L'agitation s'y réduit à une campagne de production viticole. Au risque de s'écarter de l'opinion dominante, M. Ch. Loiseau ne craint pas d'avouer ne pas trouver dans un mouvement aussi localisé, quelques protestations qu'il soulève en Italie, les éléments d'un conflit irréductible, car de part et d'autre on attribue à la « *clause* » (article du traité de commerce concernant l'importation des vins italiens en Autriche) une importance et une efficacité que l'avenir ne lui promet pas, surtout qu'il est incontestable que les progrès du phylloxéra s'accentuent de plus en plus en Italie.

Dans ces conditions, l'Italie aurait aussi tort, semble-t-il à M. Loiseau, de faire du renouvellement intégral de la « clause » le *sine qua non* d'un accord avec l'Autriche, que l'Autriche d'élever des droits prohibitifs contre les vins italiens. Si l'Autriche-Hongrie s'obstinait, en effet, de faire du droit de 20 florins un des traités fondamentaux du traité qu'elle est appelée à conclure avec l'Italie, elle s'exposerait, comme l'Allemagne, à des représailles hors de proportion avec l'intérêt que méritent ses viticulteurs.

En conclusion, les difficultés auxquelles donnent lieu le renouvellement des traités du 6 décembre 1891, ne paraissent à M. Charles Loiseau, ni insurmontables, ni surtout susceptibles d'engendrer, par elles seules, une rupture de la Triple-Alliance.

L'Alliance de l'Italie et de la France n'est donc pas encore sur le point de se réaliser, comme le croient certains journalistes illusionnés par les manifestations sympathiques que depuis un an les deux nations ont échangées, trompés par le conflit qui existe entre les empires d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie.

RAPHAEL SERGHERAERT.

REVUE FINANCIÈRE

Les tendances du marché restent indécises. Les renseignements sur les pourparlers engagés dans l'Afrique du Sud ont manqué et aujourd'hui encore chacun peut expliquer à sa guise les différentes dépêches et communications publiées à ce sujet. La cote a subi l'effet de ces impressions diverses, montant suivant que l'interprétation du jour était favorable à la paix, baissant, au contraire, lorsque la rupture des négociations a été considérée comme probable.

Les mouvements n'ont pas été toutefois bien sensibles. En hausse comme en baisse, les premiers opérants n'étaient guère suivis que par de rares partisans. C'est ce qui a d'ailleurs permis à la cote de résister assez bien au désappointement causé par la communication du cabinet anglais au Parlement. On n'avait pas beaucoup acheté avant cette déclaration ; les réalisations provoquées par elle ne pouvaient être importantes ni avoir grand effet sur le cours.

Quelques groupes cependant, pour des raisons spéciales, ont été plus mouvementés que les autres ; les valeurs de traction, notamment les valeurs industrielles russes et les titres cuprifères ont passé par des différences de cours insolites. Quoi qu'il en soit, les dispositions générales restent satisfaisantes et la facilité avec laquelle la cote obéit à la moindre impulsion dans le sens de la hausse est d'un bon augure pour l'avenir. On compte sur le résultat des élections pour donner le coup de fouet. Ces résultats (voir *Autour du Monde*) sont satisfaisants.

Nos rentes ont été assez bien tenues, mais très calmes. Le *3 o/o* à 100 87 ; l'*Amortissable* à 99 95 ; le *3 1/2* à 102 40.

L'*Extérieure* a été remarquablement ferme à 78 82. La Bourse escompte favorablement le vote par les Cortès et le Sénat du projet de réforme de la circulation fiduciaire, bien que ce projet doive avoir pour conséquence l'émission de nouvelles rentes. Son raisonnement n'est pas si illogique qu'il le paraît tout d'abord en apparence. Le remboursement progressif à la Banque des dettes de l'Etat, pense-t-elle, améliorera le change et, par voie de conséquence, la situation générale du pays en même temps que la situation des finances de l'Etat. Le crédit de l'Espagne grandira. Qu'importe, dans ces conditions, une émission de rentes nouvelles de quelque 100 millions par an ? Celles-ci seront absorbées facilement par les capitalistes indigènes. Il se peut très bien que les choses se passent ainsi.

L'*Italien* est calme à 100 90 ; le *Portugais 3 o/o* à 28 92. Les fonds brésiliens ont inscrit des achats suivis qui ont porté le *4 o/o* à 70 75, le *Funding* à 98 10.

Le *Serbe 4 o/o* s'est négocié à 68 20. M. Milovanovitch, ministre des finances de Serbie, est à Paris pour mener à bonne fin les négociations relatives au nouvel emprunt destiné à consolider la dette flottante et à assurer l'équilibre budgétaire. Par une note écrite, le gouvernement serbe a déjà accepté les conditions préliminaires et de base sur lesquelles le nouvel emprunt doit être contracté.

Ces conditions, en tout point conformes à celles posées par les banques contractantes, concilient les intérêts du Trésor avec la pleine et entière sécurité des créanciers anciens et nouveaux. La loi qui autorisera le nouvel emprunt établira en même temps certaines règles de comptabilité financière qui préserveront à l'avenir le budget des irrégularités dont il a généralement souffert ces dernières années.

Les fonds turcs ont progressé : la *série B* à 51 75 ; la *série C* à 28 ; la *série D* à 25 97. L'*obligation 5 o/o 1896* vaut 495. Les fonds russes ont été fermes : le *4 o/o 1901* à 103 ; le *3 o/o 1891* à 84 20 ; le *3 o/o 1896* à 84 75.

Les emprunts suisses 3 et 3 1/2 o/o donnent lieu à des transactions suivies, surtout le 3 1/2 o/o qui, productif d'un intérêt de 0 50 o/o de plus que le 3 o/o, n'est coté que 0 75 plus haut que ce dernier. Cet écart est presque nul. Le 3 1/2 est ainsi susceptible de progresser.

Nous savons très bien que la même remarque peut être faite pour le 3 o/o et le 3 1/2 o/o français, tout en tenant compte ici des différences de jouissance. Mais on conçoit que la hausse du 3 1/2 français soit empêchée, dans une certaine mesure, par la menace de la conversion, encore qu'au cours actuel cette opération soit peu à craindre. Tandis que le 3 1/2 suisse est inconvertible de droit jusqu'au 31 décembre 1911. Ce n'est qu'à partir du 1er janvier 1912, c'est-à-dire dans dix ans, que l'amortissement commencera à fonctionner sur cet emprunt. On peut donc dire que l'écart de 75 centimes entre le 3 o/o et le 3 1/2 o/o suisse constitue une anomalie qui pourrait être raisonnablement corrigée par la hausse du 3 1/2.

Les valeurs des établissements de crédits sont calmes et leurs cours stationnaires. Même réflexion pour les valeurs de chemins de fer français et étrangers.

Par contre les valeurs industrielles ont meilleure tendance ; sauf celles de traction et de cuivre. Quant au groupe des mines d'or, il a été naturellement influencé par les nouvelles relatives à l'Afrique du Sud. C'est dire qu'il a souvent passé par des alternatives d'espoir et de désappointement. L'impressionnabilité de la cote indiquait, d'ailleurs, combien la place est peu engagée à la hausse. Dès que, sur des nouvelles jugées favorables, quelques acheteurs voulaient prendre position, les cours s'élevaient presque immédiatement, les contreparties n'étant pas faciles à trouver. A la suite des déclarations du ministère anglais, des réalisations ont eu lieu. Cela n'était que très naturel. On avait acheté comptant sur une solution prochaine, et l'on voyait au contraire cette solution renvoyée à plusieurs semaines au moins. La *De Beers* s'est négociée à 623 50. La privilégiée a été plus particulièrement recherchée au-dessous de 500. La *Chartered* s'est tenue à 97 50. La *Rand Mines* à 312 ; la *Goerz* à 93 ; la *Roodepoort central deep limited* à 71. La *Lancaster West gold Mining C° limited* passe de 70 50 à 70 ; la *Robinson* à 281 ; la *Robinson deep* à 140 50. La *Ferreira* à 632 ; la *Goldfields* à 240 ; l'*East Rand* à 237.

Syndicat des Ardoisières de l'Ariège. — M. Barneaud ayant annoncé à M. Migniot, ingénieur, que la galerie Charles-Arthur produisait désormais 4,000 ardoises par jour, celui-ci répond que par la bonne ordonnance du travail, rien ne s'oppose à ce que cette galerie, à ciel ouvert, ne produise même 40,000 ardoises journellement. Il s'étonne néanmoins de ce beau et rapide résultat.

Syndicat d'Alloue et d'Ambernac. — Nous apprenons de très bonne source que l'usine d'Angoulême, remaniée de fond en comble et outillée désormais pour produire abondamment et excellemment, fonctionnera industriellement et régulièrement à partir de fin mai. Les syndicataires seront convoqués en assemblée générale, probablement en juin prochain, pour apprendre le grand progrès accompli et les belles espérances désormais parfaitement fondées.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures.
x 5177

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Sixième Article

Vingt-deuxième session
du vendredi 9 avril.

Le vendredi 9 avril, à huit heures et demie précises du matin, commença l'assemblée. Le sieur Malateste reprit la parole qui lui était restée le mercredi précédent, et continua son discours jusqu'à neuf heures trois quarts. Il conclut pour l'avis des députés, comblant de louanges le sieur Faure, son maître, qui était près de lui, et qui, avec ceux de son parti, l'applaudissait, bien que tout ce qu'il dît fût inutile et superflu, prouvant seulement que les Évêques et les Conciles ont le droit de juger des questions de foi, ce qu'on ne leur conteste pas. Le dit sieur Malateste dit avant de finir qu'il lui était arrivé depuis peu une lettre du 15 mars d'un de ses amis de Rome, qui l'informait de la nouvelle qu'il avait paru là un livre composé par un Espagnol appelé Daguirre, où cet auteur établissait les mêmes principes et la même tradition que le sieur Chevillier pour détruire les nouvelles Propositions du Clergé de France et appuyer et défendre la Proposition des prélats de Hongrie[1]. Il concluait de là qu'il pouvait y avoir entre eux une cer-

1. *Défense de la Chaire de Saint-Pierre contre la Déclaration qui porte le nom du Clergé de France.* Le bénédictin Daguirre, président général de sa Congrégation

taine entente, de sorte que pendant que l'un parlait en Sorbonne en faveur de la Proposition, l'autre de son côté écrivait et imprimait à Rome sur la même matière, quoique d'une manière différente. Il poussa alors certaines exclamations puériles et indignes d'être rapportées ici. Il est probable qu'au cours des avis et votes, elles ne manqueront pas d'être relevées[1] et flétries.

Le sieur Le Moine, docteur de la société de Sorbonne, et neveu du sieur Le Moine, docteur et professeur de théologie dans les écoles de Sorbonne, et un des plus terribles adversaires du jansénisme, parla ensuite en Sorbonne, et dit brièvement qu'il était pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Du Moulin, docteur ubiquiste, précepteur des fils du sieur Maréchal de Bellefond, rejeté auparavant de la société de Sorbonne pour la qualité de son esprit et de sa doctrine, par ailleurs homme très médiocre, qui s'était fait depuis disciple du sieur Faure — lequel accueille et reçoit tous ceux que la société de Sorbonne ne juge et n'estime pas propres à être membres de son corps —, parla ensuite, ou plutôt lut une grande quantité de passages des Souverains Pontifes, qui ne prouvaient rien autre que l'utilité et la convenance des Conciles généraux, que personne ne contestait. Il parlait si mal latin qu'il s'arrêtait bien souvent, faisant à chaque instant des solécismes et des barbarismes. Néanmoins il fut écouté et supporté d'un chacun avec une grande charité et patience, ce que ne pratiquent pas les partisans du sieur Faure quand on dit les meilleures choses du monde en faveur de la Proposition.

Après lui le Père Bezancenot, docteur de l'Ordre de Citeaux, professeur de théologie au collège des Bernadins, parla une demi-heure avec un grand zèle, une grande érudition et piété, en faveur de la Proposition. Avec des autorités et des passages formels tirés de saint Bernard, et des passages de la Sainte Ecriture, il conclut pour l'explication de la Proposition, exhortant en outre la Faculté à avoir à cœur et à procurer l'honneur du Saint-Siège tout comme elle faisait les droits des Évêques. Il dit cela d'un ton de voix d'un homme convaincu de ce qu'il disait et d'un très bon religieux et docteur.

Le sieur Du Flot, docteur de la société de Navarre, homme d'un

en Espagne, était l'ex-secrétaire du Conseil suprême de l'Inquisition, et l'éditeur des Conciles d'Espagne. Il sera créé cardinal en 1686 par Innocent XI, pour avoir combattu les Quatre Articles de Bossuet.

1. *Relevé*, marge ; *racolte e riprese*, texte.

bon esprit, de grande érudition et fort zélé pour l'autorité du Saint-Siège, parla ensuite à son rang. Après un exorde très docte et très éloquent, il commença par une plainte contre le syndic de ce qu'il retenait l'Arrêt du Parlement plusieurs fois réclamé par plusieurs docteurs, etc. Il le pria de vouloir au moins dire s'il avait ordre ou défense du sieur procureur général de le communiquer ; et le syndic se taisant et plusieurs se plaignant et s'unissant à la demande du sieur Du Flot, il se produisit un grand tumulte et une grande rumeur. Quelques anciens se retirèrent, le syndic ne voulant pas s'expliquer davantage sur ce point ; et le bruit croissant, le sieur Gerbais s'irrita contre ledit sieur Du Flot et lui dit malhonnêtement et sans cause certaines injures en latin. Un peu après il sortit de l'assemblée, excitant les autres à faire de même, pour avoir prétexte d'aller se plaindre au Parlement dudit sieur Du Flot comme d'un homme qui, par certains incidents faits à plaisir[1], troublait la paix de la Faculté et le cours des délibérations. Néanmoins ils restèrent encore quelque temps après son départ, ledit sieur Du Flot continuant à parler. Un peu après tous se levèrent, onze heures et demie sonnant ; et l'assemblée fut continuée le jour suivant, samedi.

Vingt-troisième Session

du samedi 10 avril.

Le samedi 10 avril, l'assemblée commença à huit heures et demie, et ledit sieur Du Flot, ayant repris son discours, le continua jusqu'à dix heures et demie. Dans cet espace de deux heures, il n'omit rien de beau ni rien de fort, répétant ou résumant des choses qui avaient été touchées par ceux qui avaient parlé avant lui. Mais il s'appliqua particulièrement à montrer que si dans les derniers siècles le Démon s'était attaqué visiblement à l'Image et au Vicaire de Jésus-Christ en terre, notre Seigneur le Souverain Pontife — comme les premiers hérétiques s'étaient attaqué à la personne même de Notre Seigneur Jésus-Christ —, faisant naître plusieurs hérésies qui rabaissaient son autorité, principalement au seizième siècle avec le livre d'Almain, composé et imprimé en 1512, et suivi des hérésies de Luther et de Calvin — ainsi encore au dix-septième siècle où nous sommes, le sieur Richer, docteur et syn-

1. *Faits à plaisir*, marge ; *fatti nascere a bella posta*, texte,

dic de la Faculté, avait, à cent ans de là, en 1610 et 1612, renouvelé la même mauvaise doctrine dans ses Œuvres et particulièrement dans son livre *De Ecclesiasticâ et Politicâ potestate*, où il enlève au Pape toute sa primauté de juridiction et le pouvoir de faire aucun canon de foi, ne lui accordant que le pouvoir d'exécuter les canons faits par les Conciles. Il ajouta que, depuis, Marc Antoine de Dominis avait entièrement levé le masque [1] et s'était séparé de l'Eglise Romaine pour cet article principal de l'autorité touchant la sainte foi, et qu'en France et autre part cette mauvaise doctrine avait fait de grands progrès; qu'elle était le lien spécial qui reliait et unissait entre eux les hérétiques des différentes sectes ayant un dessein commun, celui d'anéantir cette primauté et le privilège spécial du Saint-Siège de juger des questions de la foi d'une manière singulière, jugement qui n'appartient pas aux Évêques ni aux Conciles par privilège, mais *de jure communi*, chaque évêque l'ayant dans son district ou sa juridiction vis-àvis de ses seuls diocésains, et qui appartient au Saint-Siège dans toute l'Eglise et vis-à-vis de tous les fidèles, etc. De là il fit observer qu'en cette occasion on devait procéder avec une grande considération, circonspection et précaution, pour ne pas causer, en ces temps et conjonctures difficiles, scandale aux fidèles, et donner prétexte aux hérétiques d'accuser la Faculté d'être dans leurs sentiments, ainsi qu'on le disait déjà, touchant l'autorité du Pape. Qu'en outre, si elle agissait d'une autre manière, la Faculté s'exposerait au danger de voir censurée par le Saint-Siège cette Censure projetée par les députés, comme avait été censurée celle contre Vernant.

C'est pourquoi le sieur Faure, avec son parti, se souleva fortement contre ledit sieur Du Flot, et le syndic lui-même l'appuya un peu, tâchant d'expliquer la Censure de la Faculté contre Vernant, nonobstant la bulle d'Alexandre VII qui avait censuré cette Censure. A la fin, après quelques contestations de part et d'autre à ce sujet, le sieur Du Flot reprit son discours. Il eut à supporter beaucoup de contradictions de la part dudit sieur Faure et de son parti, qui, se sentant appuyé par le Parlement, par les Prélats et par les principaux ministres du Conseil du Roi, lui paraissaient triomphants et en état de donner la loi à leurs adversaires, dont toute la force et la confiance était dans la justice de leur cause et dans la droiture de leurs intentions. Il conclut pour l'avis de l'explication de la Proposition.

1. *Avait entièrement levé le masque*, marge; *s'era totalmente smascherato*, texte.

Il faut observer que le sieur doyen de la Faculté se trouvant très fatigué et même indisposé, avait longtemps auparavant refusé au sieur Courcier, théologal[1] de l'Eglise de Paris, créature du procureur général et du sieur archevêque de Paris, de venir ce jour-là à l'assemblée, voulant la remettre à la quinzaine après Pâques sur les instances et les prières des curés et autres docteurs. Mais, pressé par ledit sieur Courcier, il s'était transporté dans la salle. Là, à peine la délibération commencée, il s'évanouit, et il fut reconduit dans sa chambre. On fit en sorte qu'il revint vers la fin pour qu'il fît continuer les assemblées le lundi et les jours suivants de la Semaine Sainte contre la parole expressément donnée à la Compagnie qu'on ne tiendrait pas d'assemblées durant la quinzaine de Pâques — quinzaine où le Parlement lui-même vaque entièrement, et même huit jours de plus, pour aller se divertir à la campagne, pendant qu'il empêche les docteurs, curés et autres, de vaquer durant ce temps aux œuvres de piété et de charité. Ce renvoi fait au lundi suivant, chacun s'exclama et se plaignit au syndic. Mais pour réponse, il ne donna d'autre raison sinon que le jour précédent, à six heures du soir, Mgr de Paris l'avait fait venir chez lui pour lui dire que le Roi voulait que l'on entrât[2] en assemblée ces jours-là, et que l'on terminât au plutôt cette affaire.

Le sieur Robert, docteur de la société de Sorbonne, fils d'un avocat, et frère du procureur du Roi de ce nom, tout à fait l'homme du Parlement et de la maison de Mgr l'archevêque de Reims, et plus encore de Mgr de Paris, qui cherche et poursuit de toutes manières des bénéfices, parla à son rang, avec esprit et facilité, mais avec si peu de probité, de bonne foi et d'honneur que tous les hommes de cœur en restèrent stupéfaits et indignés. Il s'appliqua particulièrement à montrer, contre toute vérité et apparence, que l'intention de l'archevêque de Strigonie n'était pas de juger, encore moins de faire croire qu'il pût juger des questions de la foi. De là, pour toute réponse[3] à tant de passages de la tradition de l'Église où la Proposition en question se trouve en termes exprès ou équivalents, il dit que cette Proposition bien qu'en usage et bonne jusqu'à nos temps, n'était plus bonne présentement et depuis quelques années, à cause du mauvais usage que les adulateurs de la Cour Romaine en voulaient faire. Il fut pour cela de l'avis des

1. *Théologal*, marge ; *theologale*, texte.
2. *Que l'on entrast*, marge ; *che continuassero l'assemblee*, texte.
3. *Pour toute réponse*, marge ; *per unica riposta*, texte.

députés, et il leur donna de grandes louanges. Mais il perdit auprès de ses confrères le peu d'estime et de réputation qu'il avait. Ils remarquèrent qu'en disant son opinion, il trahissait sa conscience et parlait contre ses lumières, et que c'était un vil et intéressé adulateur des puissances, de qui il espère et peut recevoir prochainement quelque grand benéfice, qui le dédommagera des grandes dépenses qu'il a faites pour gagner des procès qu'il poursuit plutôt injustement depuis plusieurs années, ayant toujours succombé, tant ses prétentions étaient mal fondées.

Le sieur Dufour, docteur de la société de Sorbonne, aumônier et secrétaire du sieur archevêque de Reims, commença à parler après ledit sieur Robert. Mais onze heures et demie sonnant, au beau commencement de son discours, tous se levèrent, et l'assemblée fut remise au lundi suivant.

Vingt-quatrième Session

du lundi 12 avril.

Le lundi 12, l'assemblée commença à l'ordinaire à huit heures et demie, bien que peu de docteurs fûssent arrivés à cause de leurs emplois et des dévotions de la Semaine Sainte. Quoique le sieur doyen fût toujours indisposé comme il l'avait été le jour de la dernière assemblée, le samedi précédent, le sieur Courcier, théologal, ne laissa pas de l'engager à venir à l'assemblée, s'étant transporté exprès à sa chambre pour l'en faire sortir et descendre en bas. Mais à peine avait-il donné la parole à celui qui avait à voter à son rang que, se trouvant plus mal, il fut contraint de se retirer et de retourner dans son appartement. Il n'en redescendit qu'un quart d'heure avant la fin de l'assemblée, uniquement pour intimer sa continuation au jour suivant, comme il fit en effet.

Le sieur doyen étant sorti, le sieur Mazure, président, prit sa place de doyen. Il l'occupa jusqu'après onze heures, donnant grand ennui aux votants par ses manières de traiter, bizarres et extravagantes. Le sieur doyen revint en suite à sa place dans l'assemblée. Le sieur Mazure reprit sa place accoutumée, selon son rang de doctorat ; et là, il parla de fois à autre durant la session, mais d'une manière et d'un ton qui confinait fort au burlesque et au délire. Le sieur Feu assista encore ce jour-là à l'assemblée. C'était la première fois depuis qu'en raison de ses emportements il s'en était exempté.

Le sieur Dufour, dont il a été parlé dans le compte-rendu de la session précédente, parla le premier. Il reprit ce qu'il avait dit déjà, et continuant, il finit sur les neuf heures un quart son discours très simple et très ordinaire, ne disant rien de particulier, ni de neuf. Il conclut pour l'avis des députés, ne pouvant faire moins à cause de sa domesticité et de sa dépendance du sieur archevêque de Reims, son patron, et du comité[1] assistant.

Le sieur De La Borde, chanoine de l'Eglise de Paris, docteur de la maison, mais non de la société de Sorbonne, président du Parlement de Paris, et l'un des trois visiteurs apostoliques de l'Ordre des Carmélites[2] de la Réforme de Sainte-Thérèse en France, qui presque jamais ne se trouvait dans les assemblées de la Faculté, n'en vota pas moins après ledit sieur Dufour. Ne se souvenant plus de sa qualité de visiteur apostolique, non plus que de celle de docteur, il ne se contenta pas seulement de s'unir en quelques mots à l'avis des députés, mais il parla de plus en parlementaire, ennemi du Saint-Siège et du Doctorat. Ce fut à tel degré d'imprudence qu'il osât dire de la Faculté, parlant devant elle même, qu'elle n'avait pas le droit de jugement doctrinal, mais seulement de simple conseil — *Non judicium doctrinale sed consilium tantum doctrinale* —, ce qui est ouvertement contraire aux Arrêts et aux harangues[3] du procureur général, et plus encore au droit et à la possession de la Faculté. A peine eut-il fini son vote qu'il partit, et s'en alla faire sa fonction de président au palais. Là, ni lui, ni les conseillers ne sont admis au droit de suffrage dans une affaire, s'ils ont manqué à une seule session ou délibération, quelque soit le débat ou le procès, conformément à l'ordre que réclame la justice et la bonne raison. Et néanmoins, ce docteur président ne se fit pas scrupule de venir donner ainsi son suffrage dans la présente affaire, sans avoir entendu l'avis d'aucun autre docteur. Tant est grand et extraordinaire l'aveuglement du parti contraire au Saint-Siège !

Le sieur Boucheron, docteur de la société de Sorbonne, disciple du sieur Faure, parla à son rang, un quart d'heure, avec esprit mais mauvaise foi, essayant de prouver par un argument trompeur, aussitôt mis à nu, que la particule *Solam* était exclusive dans la Proposition en question. Mais il ne fit aucune impression

1. *Comité*, marge ; *comite assistente*, texte.
2. *Des Carmélites*, marge ; *delle Carmelitane*, texte.
3. *Harangues*, marge ; *Orationi, o renghe*, texte.

sur les esprits désintéressés et non préoccupés. Du reste, il ne dit rien d'important et de digne d'observation.

Immédiatement après lui, parla le père Mathes, religieux augustin, natif de Béziers[1], dans le Languedoc, homme de grand talent, d'érudition singulière et de zèle égal. Il commença avant dix heures et parla jusqu'à onze heures et demie que finit l'assemblée, avec tant de vivacité, de présence d'esprit et d'intrépidité que le sieur Faure (et son parti) en restèrent interdits et contre lui presque pris de rage. Dans tout ce temps, près de deux heures, il ne traita que le premier point de son discours, où il fit voir que la Proposition en question, considérée en elle-même, toute nue, et sans rapport ou relation à quelque livre ou auteur que ce soit, n'était pas exclusive, de quelque manière qu'on la considérât. Ce qu'il démontra premièrement par les règles de la logique ; secondement par celle des jurisconsultes ; troisièmement par les autorités des théologiens, de la Sainte-Ecriture, par le livre même du sieur Gerbais *De causis majoribus*, et encore par tel passage exprès de saint Augustin. Puis on se leva, et l'assemblée fut remise et continuée au jour suivant, mardi[2] matin.

Vingt-cinquième Session

du mardi 13 avril.

Le mardi 13, à huit heures et demie précises du matin, commencèrent les votes, très peu de docteurs étant présents, en moins nombre encore que les jours précédents. A peine le Père Mathes, docteur augustin, eut-il commencé à parler, que le sieur Betille, doyen, qu'on avait fait venir très fatigué, se trouvant mal une fois encore, on fût obligé de le reconduire à sa chambre. Après quoi ce docteur continua à dire son avis. Il parla jusqu'à onze heures avec le même esprit, la même vivacité, le même zèle que le jour précédent, nonobstant de nombreuses interruptions et contradictions du sieur Faure et de tous ses partisans qui firent tout ce qu'ils purent pour le détourner de son sujet et le troubler, jusqu'à lui enlever les livres et les mémoires qu'il avait apportés. Au demeurant il fit voir clairement qu'en aucune manière on ne pouvait condamner cette Proposition, qu'on la considérât en elle-même, toute

1. *Biterrearum*, marge.
2. *Mercordi — lapsus.*

nue et séparée, ou en rapport avec la Censure des prélats de Hongrie, ou avec l'Arrêt du Parlement qui en faisait mention, attendu qu'on y voyait bien que ces prélats avaient en fait porté eux-mêmes un jugement. Finalement, quoiqu'il eût encore beaucoup de choses à dire, il fut contraint de terminer et de conclure, comme il fit pour l'avis de l'explication de la Proposition. Du reste on peut et on doit dire de ce docteur que si auparavant il passait et était estimé pour un très bon religieux, il s'est acquis dans cette affaire une grande réputation par les deux actions qu'il a faites en Sorbonne, et qu'il a soutenues avec une grande vigueur et présence[1] d'esprit, se faisant reconnaître pour un des plus doctes religieux et des plus zélés pour le Saint-Siège, et ainsi des plus capables d'en soutenir l'honneur et les droits dans des emplois plus importants, aux occasions qui pourront s'en présenter.

Le sieur Aupinel, docteur ubiquiste, normand, prêtre habitué dans la paroisse de Saint-Paul, attaché par intérêt au sieur Faure, homme de rien, de nul mérite, dit en peu de mots qu'il était de l'avis des députés; et pour ce le sieur Faure lui fit un grand salut avec sa barrette, et lui donna beaucoup de louanges et d'éloges, ce dont il est aussi prodigue envers ceux de son parti qu'avare envers ceux qui ne sont pas dans ses sentiments.

Le sieur Feu, docteur ubiquiste, disciple du sieur Faure, jadis précepteur du sieur abbé Colbert, coadjuteur de Rouen[2], et présen-

1. *Potenza — lapsus.*

2. Voici le portrait que fera l'abbé Legendre (*Mémoires*, p. 267) de ce prélat dont Feu est « le principal familier, *domestico* » : « Ils (les Jansénistes) avoient dans l'assemblée du clergé qui se tenoit alors à Paris (1705) de puissants amis, entre autres le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et M. Colbert, archevêque de Rouen, les deux plus grands sièges de France. Le cardinal présidoit à cette assemblée. L'archevêque y étoit fort considéré, moins par sa capacité qui, à ce que j'ai ouï dire, n'étoit au plus que médiocre, que par la délicatesse de sa table et par les autres plaisirs qu'il procuroit aux députés. Le plaisant jansénisme que celui de cet archevêque ! Il tonnoit dans ses mandements contre la morale relachée, et il avoit une musique entretenue, et les meubles les plus somptueux ne l'étoient point assez pour lui. Il crioit après les ecclésiastiques qui étoient trop du monde, et il aimoit passionément le jeu, la conversation des dames et la bonne chère. Pour l'avoir faite trop bonne, il mourut jeune d'un cancer. Son jansénisme consistoit à haïr les jésuites souverainement parce qu'ils ne l'estimoient pas, et à laisser ses grands vicaires, gens des plus gâtés, gouverner son vaste diocèse selon la maxime du parti. Par le moyen de ces deux prélats, qui étoient les chefs de l'assemblée, et de quelques autres de contrebande, les Jansénistes vinrent à bout, non seulement de se venger du pape (Clément XI, qui le 16 juillet 1705 avait, aux prières instantes du Roi, donné la bulle *Vincam Domini Sabaoth*), mais encore

tement son vicaire général, député du Clergé, un des députés de la Faculté pour l'examen de cette Proposition, et le plus déclaré et le plus dangereux ennemi de la société de Sorbonne et de tous les bons catholiques, commença son discours sur les onze heures. Il parla jusqu'à midi d'un ton et d'une manière rude, arrogante et insupportable à tous, comme un homme vain, plein de lui-même, méprisant sa Compagnie. Dans son style, concis et latin assurément, mais satirique et mordant, il aborda légèrement les difficultés et les objections, n'y satisfaisant qu'avec des ironies et autres figures de rhétorique, supposant tout et ne justifiant rien, méprisant son auditoire et le bravant même. Ce fut à un tel degré d'insolence et d'orgueil, que bien que ceux qui ne sont pas dans ses sentiments, et qui de toutes manières le dépassent sans contredit[1], lui aient fait l'honneur de vouloir bien l'écouter un bon moment encore après onze heures et demie, quoique fatigués et pris d'abattement, sans lui donner le moindre signe d'impatience ni d'agitation — malgré cela, outrepassant toutes les bornes de l'honnêteté et de la modestie, il s'attaqua tellement à eux, particulièrement au sieur de Lestoque, docteur et professeur de Sorbonne, homme de grand mérite et son maître dans les écoles, que sans raison aucune, il n'eut pas honte de lui dire, parlant à sa personne, qu'il pouvait sortir et se retirer de l'assemblée, s'il lui semblait bon, et que les auditeurs ne lui manqueraient pas à lui-même — et choses semblables très acerbes et très grossières, qu'il répéta plusieurs fois. Malgré tout ce qu'il pût lui dire, le dit sieur de Lestoque (lui répondit) avec beaucoup de prudence et de douceur qu'il l'avait écouté et qu'il l'écoutait toujours avec un plaisir particulier, ne pensant pas lui avoir donné la moindre occasion d'avoir de lui ni d'aucun autre la pensée qu'il avait, car il était écouté, et il le sera tout le temps qu'il voudra parler. *Qued exprobras*, lui dit-il en propres termes, *impatientiam ! Audio non solum patienter sed etiam delector lepore dictionis. Avidis auribus verba tua excepi ; nescio an sensum ita consecter*[2]. Le dit sieur Feu continua ensuite à parler

de faire au pontificat une plaie qui, peut-être, ne se fermera point, et qui a fait renaître en France le jansénisme plus que jamais. » — Colbert mourut en 1707, « dans sa cinquante-troisième année, avec la réputation d'un prélat non moins distingué par ses lumières que par son zèle et sa piété », écrit l'éditeur de Fénelon, t. X, p. 181.

1. *Sans contredit*, marge ; *senza controversia*, texte.

2. « Pourquoi me reprochez-vous de l'impatience ? Je n'écoute pas seulement avec patience, mais je me délecte des grâces de votre diction. J'ai accueilli d'une oreille avide vos paroles ; je ne sais si j'en adopterais de même le sens. »

jusqu'après midi, concluant pour l'avis des députés. Il finit exactement comme il avait commencé avec une superbe et une arrogance inconvenante, et qui ne devrait pas se trouver chez un homme comme lui d'une érudition commune[1], d'une naissance basse et abjecte, d'une avarice et d'un commerce usuraire inouï chez un docteur de la Faculté de Paris, car il a commerce et association d'argent avec les partisans et traitants des fermes du Roi[2].

A peine avait-il fini que le sieur de Fontaine dit de lui qu'il était un..... [3] parmi les docteurs, et que si jamais il devenait archevêque de Paris, lui s'en irait aussitôt pour ne pas rester même un jour dans un diocèse régi et gouverné par un homme aussi orgueilleux et insupportable.

Vingt-sixième Session

du jeudi de Pâques, 22 avril.

Le jeudi 22 avril 83, les assemblées recommencèrent en Sorbonne à huit heures précises, au sujet de la Proposition envoyée par le Parlement. Plusieurs docteurs à qui il appartenait de parler par rang d'ancienneté, n'étant pas présents, le sieur Lambert, docteur ubiquiste, un des députés du Clergé dans l'affaire de la Régale, disciple du sieur Faure, chanoine de la Rochelle, vicaire général de l'évêque de cette ville, et cousin du sieur de Louvois, parla le premier pendant une demi-heure. Il conclut pour l'avis des députés, d'après les principes et les raisonnements du dit sieur Faure, son maître, et les sentiments de la Déclaration du Clergé sur la puissance ecclésiastique.

Après lui le sieur Coubayon, docteur ubiquiste, autrefois recteur de l'Université, entièrement dépendant du Parlement et du procureur général, et disciple du dit sieur Faure, parla presque une heure si misérablement et si peu *ad rem* que ceux-mêmes qui étaient de son parti le souffrirent à peine. Il fut si éloigné de dire quelque chose qui pût les servir qu'il les précipita tous dans la honte et la confusion. Il battit ensuite un long moment la campagne ; et ayant fait des comparaisons extravagantes entre les députés et les vaches

1. *Commune,* marge ; *vulgare,* texte.

2. *Partisans et traitants des fermes du Roy,* marge ; *colli parteggiani e appaltatori regii,* texte.

3. Sic.

qui servirent à renvoyer l'Arche, et mille autres misères et pauvretés qu'à peine on aurait pu tolérer en des écoliers de troisième classe des lettres humaines[1], il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Santeul, docteur du collège et de la société de Navarre, parla ensuite, reprenant son rang. Il dit en peu de paroles très sensées qu'il était de l'avis de ceux qui avaient voté avant lui pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Le Février, docteur du même collège et de la même société de Navarre, parla à son rang une bonne demi-heure avec beaucoup de zèle et de bon sens. Il montra que l'évêque de Strigonie avait parlé et agi selon ses principes ; mais que d'autre part il n'avait renoncé ni pour lui, ni pour les Evêques ses confrères, ni pour les Conciles au droit de juger des controverses de la foi, et qu'il avait seulement reconnu le Saint-Siège et le Pape comme juge supérieur, qui pouvait seul, en cas de rébellion des sujets de l'Empereur dans le royaume de Hongrie, les retenir dans leur devoir par l'engagement de leur serment de fidélité, dont il était juge en qualité de Souverain Pontife, et plus que jamais dans les circonstances présentes de l'invasion de l'ennemi commun de la chrétienté dans ce royaume — sans entrer plus avant dans l'examen et la discussion des Propositions du Clergé de France. En tout cela il fut souvent interrompu et molesté par le syndic, comme s'il eût voulu renouveler les Propositions du religieux dominicain Malagola, et dire que le Pape avait quelque pouvoir sur le temporel des Rois ; et déjà le sieur Faure et tout son parti se soulevaient contre lui pour lui faire pièce et avanie[2]. Mais le sieur Le Février, avec sa prudence et sa modération, s'échappa de leurs lacets et pièges sur ce point, où ils s'empressaient déjà de le pousser sans quartier[3], en s'apercevant très bien qu'il n'entrait pas dans leurs sentiments. Le sieur Le Février termina ensuite, et conclut pour l'explication de la Proposition, qu'il donna à peu près dans les mêmes termes qu'avaient fait ceux qui avant lui avaient discouru et voté contre l'avis des députés.

Le sieur Niobet, docteur ubiquiste, curé de Chaillot, près Paris, donna après lui son suffrage en une parole ; et n'ayant pas le moyen d'être d'un avis différent que les autres créatures de Mgr de Paris son archevêque, il dit qu'il était de l'avis des députés.

1. Trois classes de grammaire précédaient alors les humanités.
2. *Pour lui faire pièce et havanie*, marge ; *per fargli quatche cattivo officio*, texte.
3. *De le pousser sans quartier*, marge ; *a ridurlo all'ultime augustie*, texte.

Le sieur de Clèves, aussi docteur ubiquiste, et curé à la campagne, de tout temps disciple du sieur Faure et partisan de toutes les nouveautés de ce siècle, parla ensuite près d'une heure dans les mêmes principes du sieur Faure, s'efforçant de répondre aux autorités et aux raisons alléguées contre l'avis des députés, sans dire toutefois rien de nouveau ou qui méritât une remarque particulière.

Après lui, le sieur Saussoy, docteur, professeur du collège de Navarre, qui avait déjà voté à son rang, le treizième, dit qu'ayant vu quelques personnes qui émettaient des doutes sur l'avis qu'il avait adopté, il se croyait obligé de s'expliquer en disant qu'il avait été de l'avis de ceux qui, avant lui, avaient ajouté à l'avis des députés ces paroles : *Eo sensu intellecta*, etc. *Quatenus videtur excludere*, ou bien *Si excluderet*, et qu'ainsi on pouvait le joindre à l'avis des députés. Il dit de plus qu'il avait proposé alors et qu'il proposait encore volontiers qu'on députat deux docteurs, à savoir le sieur Aleaume de Tilloy[1] et le sieur Boucher, chanoine de l'Eglise de Paris, pour écrire et rendre exactement les suffrages d'un chacun. Puis il se tut.

Le sieur Courcier, docteur de la société de Sorbonne, chanoine théologal de l'Eglise de Paris, et auparavant député et secrétaire de l'Assemblée extrordinaire des prélats de France, esprit fin[2] et politique, tout au procureur général et au sieur Faure, dont il est encore pour les opinions le disciple et le sectateur, et en outre celui qui a la plus grande part dans la confiance du sieur archevêque de Paris de qui il tient — il l'avoue — son canonicat et sa députation du Clergé, sur la recommandation du sieur procureur général, parla ensuite à son rang, en l'absence de beaucoup d'autres docteurs plus anciens, occupés autre part dans la quinzaine de Pâques pour le service du prochain. Il fit un discours très étudié et très poli, qu'il prolongea un peu trop en l'accompagnant d'une narration, fort ennuyeuse et hors de propos, de certains entretiens qu'il disait avoir eu avec quelques conseillers du Parlement sur la longue durée des assemblées de la Faculté. Puis il entreprit, comme le sieur de Clèves, de répondre aux raisons principales et aux au-

1. Le traducteur italien écrit ici, et d'ordinaire, Alleaume du Tilloy, écrivant, d'ailleurs, les noms propres avec beaucoup de variantes et de négligence. M. Gérin a lu, dans les notes de l'espion de Colbert Aleaume de Tilloy. Nous suivrons cette orthographe comme plus probable.

2. *Esprit fin*, marge ; *ingegno sottile*, texte.

torités alléguées contre l'avis des députés. Mais ce fut avec un succès semblable, quoiqu'avec une plus grande politesse de son côté, politesse qu'on vit régner dans son discours de trois quarts d'heure environ, où, d'ailleurs, il n'y eut rien de nouveau, ni pour l'érudition, ni pour faire face aux principales difficultés de ceux qui avaient voté avant lui en faveur de la Proposition. Il conclut, au moment où sonnèrent onze heures et demie, pour l'avis des députés. Ce discours fini, tous se levèrent et l'assemblée fut continuée au jour suivant.

Vingt-septième Session

du vendredi 23 avril.

L'assemblée commença avant huit heures, bien que très peu de docteurs fussent arrivés.

Le sieur Le Féron, docteur de la société de Sorbonne, un des députés pour l'examen de la Proposition, chanoine de Reims [1], vicaire général du sieur archevêque de Reims, ancien disciple du sieur Faure et des plus attachés à ses sentiments, parla le premier, avec plus de passion que personne, pour défendre l'avis des députés. Il le fit pendant une heure et demie et plus, avec esprit, il est vrai, et érudition, ses principes étant donnés, et avec une grande facilité de parole, mais avec une telle véhémence et une telle colère contre ceux qui avaient des sentiments contraires au sien, qu'il allait écumant continuellement, si bien que sur la fin il fut obligé de porter continuellement son mouchoir à sa bouche, pour l'essuyer tant elle était écumante.

Il s'appliqua particulièrement à réfuter le sieur Chevillier et la tradition produite par lui, et certaines autres autorités, mais plutôt avec des injures et de la passion qu'avec de la raison et de la sincérité. Il conclut ensuite en disant qu'il persistait dans son premier avis proposé à l'assemblée des députés, celui de la censure pure et simple de la Proposition ; mais qu'au cas où ce sentiment ne prévaudrait pas, il s'unissait à l'avis des députés qui était de la condamner *Quatenus excludit*, etc.

Après lui, le sieur de Bologne, docteur ubiquiste et abbé, vicaire général du sieur évêque de Langres [2], tout dévoué à la Cour et aux

1. *Rhemen*, marge.
2. *Lingonen*, marge.

ministres, parla pendant un demi-quart d'heure, hésitant beaucoup; et il conclut pour l'avis des députés, à condition qu'on y ajouterait ces paroles: *Salvo jure primatus Summi Pontificis*[1], qui devraient se mettre ou dans la Censure ou dans sa Préface.

Le sieur de Saint-Amand, docteur ubiquiste, parla ensuite, et dit en peu de mot son avis, qui fut pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Bojetet, de la société de Sorbonne, homme de grande piété et érudition, continuellement occupé aux prédications des missions et aux autres œuvres de piété et de charité pour le salut des âmes, parla parfaitement bien et un long espace de temps ; et il conclut aussi pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Le Gaigneux, docteur ubiquiste, prêtre habitué sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, homme de très peu de génie et de très médiocre érudition, parla ensuite, et dit d'un seul mot qu'il était de l'avis des députés, sans donner aucune raison.

Parla alors, à son rang, le sieur Himberte, docteur de la société de Sorbonne, autrefois très célèbre professeur de philosophie au collège de Plessis-Sorbonne. Il discourut un long espace de temps, avec grande politesse et érudition, et montra, par les principes de la logique et de la théologie, que la particule *Solam* n'était en aucune manière exclusive dans la Proposition envoyée par le Parlement, sinon de l'excellence dans le mode de juger les controverses de la foi quant aux Évêques ; et que quant aux Conciles, elle ne pouvait non plus les exclure, puisque la Proposition n'établissait de comparaison qu'entre un siège et un siège, et non entre le Saint-Siège et le Concile. Qu'ainsi, jusqu'à présent, il avait pensé que cette Proposition *non merebatur ullam censuram*[2], mais seulement, et au plus, une explication pour contenter de quelque manière le Parlement. Cette déclaration, il la lut ensuite comme il l'avait écrite dans sa maison, et la donna au greffier. Elle était à peu près semblable à celles faites par d'autres docteurs qui étaient de son avis, avec cette seule différence qu'elle condamnait cette Proposition, comme il disait, dans tous les livres et dans tous les auteurs où l'on pourrait reconnaître, par les antécédents[3] et conséquents, que l'intention du livre et de l'auteur était d'exclure les Évêques et les Conciles de toute sorte de pouvoir de juger des

1. « Sauf le droit de primauté du Souverain Pontife. »
2. « Ne méritait aucune censure. »
3. *Accidenti*, texte.

controverses de la foi. Cette ouverture fut bien goûtée, et très visiblement, de tous les docteurs désintéressés.

Le sieur Le Chapelier de Mouron, docteur de la société de Sorbonne, chanoine de l'église de Saint-Brieuc[1] en Bretagne, parla ensuite largement, avec grande éloquence, érudition et jugement. Ayant réfuté très clairement plusieurs docteurs de l'avis des députés, particulièrement les sieurs Feu et le Féron, il montra, par beaucoup de propositions semblables des plus célèbres et des plus fameux docteurs de la Faculté, comme Gerson, S. Bonaventure, Pierre d'Ailly, cardinal, qu'il n'était pas possible de condamner la Proposition en question sans censurer en même temps les autres propositions semblables de ces grands docteurs, chez qui des propositions antécédentes et conséquentes faisaient voir indubitablement qu'elles étaient très catholiques ; et qu'ainsi la Faculté ne pouvait condamner cette Proposition du Parlement, si on ne lui communiquait les opuscules d'où elle était tirée et extraite, comme tant de fois l'ont dit et ont réclamé de nombreux docteurs auxquels il se joignait à cet effet. Il montra de plus que, même considérée en elle-même, la Proposition était à l'abri de la censure ; et puis il conclut pour l'explication contre l'avis des députés.

Le sieur Blampignon, docteur de la société de Navarre, curé de Saint-Merry, dans la Cité de Paris, et tout au sieur archevêque de Paris, parla ensuite, et dit peu de paroles, spirituellement prononcées. Il fit sa cour, et alla à ses fins comme les autres qui visent à l'agrandissement de leur fortune, en concluant aussi pour l'avis des députés.

Le sieur Cordelier, docteur de la même société de Navarre, et vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, homme d'esprit, plein de vivacité, de grand mérite et de grande autorité, dit en très peu de paroles que pour rendre à chacun ce qui est à lui, et pour conserver l'union et la paix, il était de l'avis de l'explication de la Proposition.

Le sieur Dargnies, docteur du collège et de la société du cardinal Lemoine, commença ensuite à parler. Un peu à près, onze heures et demie venant à sonner, chacun se leva et l'assemblée fut renvoyée, pour être continuée, au jour suivant, samedi.

Et le sieur Faure mena dîner le sieur Le Feron et beaucoup d'autres docteurs ses disciples et adhérents dans son collège de Saint-

1. *Briocen*, marge.

Michel, comme il a coutume de faire à la fin des sessions, pour se les attacher davantage [1].

Vingt-huitième Session

du samedi 24 avril.

L'assemblée commença sur les huit heures, et ledit sieur Dargnies, ayant parlé trois quarts d'heure d'une manière louable, vota de même, et conclut en faveur de l'explication de la Proposition.

Le sieur Battachoart, docteur ubiquiste, curé de Saint-Germain-le-Vieux, parent du sieur premier président du Parlement, et créature de Mgr l'archevêque de Paris, parla ensuite, et dit en une parole qu'il était de l'avis des députés, sans en apporter aucune raison.

Le sieur Converset, docteur de la maison de Sorbonne et chapelain de Mme la Dauphine, et comme tel subordonné au sieur évêque de Meaux, premier aumônier de cette princesse, et fatalement dépendant de lui, reprit ensuite son rang déjà passé. Ayant fait un court discours — qui parut à la Compagnie être de la façon [2] du sieur syndic son compatriote, et non de ce docteur qu'on sait incapable de le faire de son fonds [3], — ayant fait, dis-je, un court discours presque tout à la louange du Roi, il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Journeaux, breton, docteur ubiquiste, parla ensuite de bon sens [4] un demi-quart d'heure, et fut pour l'exposition de la Proposition.

Le sieur de la Geneste, aussi docteur ubiquiste, prêtre habitué de la paroisse de Saint-André, un des disciples du sieur Faure, et des plus attachés [5] et adhérents à la nouveauté de ce siècle, parla après lui avec grande chaleur et emportement [6] pour l'avis des députés, et il conclut pour cet avis.

Le sieur Thiret, docteur ubiquiste, de génie et de conduite très

1. *Pour se les attacher davantage*, marge ; *per averli sempre maggeormente partiali et adherenti*, texte.
2. *De la facon*, marge ; *della fattura*, texte.
3. *De son fonds*, marge ; *de proprio ingegno*, texte.
4. *De bon sens*, marge ; *ossai sensentamente*, texte.
5. *Des plus attachés*, marge ; *de più affettionatli*, texte.
6. *Emportement*, marge ; *impetuosita*, texte.

extraordinaires et peu ecclésiastiques, un des plus passionnés disciples et suivants du sieur Faure, attaché à toutes ses mauvaises opinions, parla ensuite près d'une demi-heure d'une manière bouffonne et indécente à un docteur. Au lieu de raisons et d'autorités, il n'apporta rien autre que des bouffonneries qu'il fit sur les avis et les suffrages de ceux qui avaient voté avant lui en faveur de la Proposition; et il conclut ensuite pour l'avis des députés.

Le sieur Navarre, aussi docteur ubiquiste, et un des plus confidents[1] disciples et suivants du sieur Faure, et des plus ardents pour soutenir les nouvelles opinions courantes, parla ensuite à son rang, avec esprit et bonne latinité, mais au demeurant en homme qui a la cervelle très troublée, et qui est peu modéré à l'égard de ses confrères et du Saint-Siège, c'est-à-dire qu'il outrepassa à leur égard les bornes de la modestie. Il fut de l'avis des députés.

Le sieur Delescolle, aussi docteur ubiquiste, prêtre habitué de paroisse, un des plus ardents et des plus obstinés disciples du sieur Faure, et qui, dans toutes les assemblées, a été entre tous les docteurs le plus emporté et le plus passionné ennemi des gens de bien et des serviteurs du Saint-Siège, dit à son rang son avis, à peu près comme le docteur précédent, bien qu'en peu de paroles ; et il fut de l'avis des députés.

Le sieur Boucquet, aussi docteur ubiquiste, parla ensuite et dit en une parole qu'il était pour l'explication de la Proposition.

Le sieur de Marillac, docteur de Sorbonne et frère du Maître des Requêtes[2] de ce nom, parla ensuite, et après quelques raisonnements en faveur de la Proposition, il conclut pour l'explication.

Le sieur Le Comte, docteur ubiquiste, parla après lui et dit en peu de paroles qu'il était de l'avis des députés.

Le sieur Mouteau, aussi docteur ubiquiste et disciple du sieur Faure, parla ensuite, et conclut en une parole pour l'avis des députés.

Le sieur Soullet, docteur de la société de Navarre, parla alors, dans l'absence d'un grand nombre de docteurs plus anciens, et employés ailleurs au service du prochain à cause de la Quinzaine[3] de Pâques ; et il fut aussi en une parole de l'avis des députés.

Le sieur Picques, docteur de la société de Sorbonne, très versé

1. *Confidents,* marge ; *confidenti,* texte.

2. *Maistre des Requestes,* marge ; *Maestro delle Richieste,* texte.

3. *De la Quinzaine,* marge ; *delli Quindeci giorni,* texte. Le temps du devoir pascal ne s'étendait que du dimanche des Rameaux à celui de Quasimodo.

dans les langues orientales, homme d'un bon esprit, reprit alors son rang déjà passé, et discourut assez longtemps en faveur de la Proposition et de la tradition expliquée par le sieur Chevillier, bibliothécaire de la Sorbonne. Il l'appuya par beaucoup de passages et de raisonnements, réfutant ceux qui avaient parlé contre elle, en faisant voir le mauvais procédé du Parlement qui voulait obliger la Faculté à examiner et à juger cette Proposition dans un sens divers de ceux qui l'avaient émise, c'est-à-dire toute nue et d'une manière abstraite, attendu que eux-mêmes la donnaient dans leur Arrêt comme provenant de l'archevêque de Strigonie. Il conclut ensuite pour l'explication de la Proposition.

Le sieur de Mauroy, docteur de la société de Navarre, parla après lui et dit en une parole qu'il était de l'avis des députés.

Le sieur Couleau, docteur de la société de Sorbonne, homme très éloquent et très docte, quoique jeune encore, parla ensuite pendant plus d'une heure, avec une éloquence bien réglée, ainsi qu'avec une force et une capacité qui ravit toute l'assemblée. Ayant examiné fort diligemment les raisons de part et d'autre, et rabroué quelques docteurs qui avaient parlé avec peu de respect et peu de justice du Saint-Siège et de son autorité selon les principes du sieur Richer, et particulièrement le sieur de Clèves, il fit voir qu'on ne pouvait condamner la Proposition en question dans le mauvais sens qu'y avaient trouvé les députés, sans faire remarquer et approuver en même temps le bon sens catholique qu'elle contenait, et à cause duquel elle avait été reconnue jusque-la pour bonne et catholique dans l'Eglise universelle et dans les Saints Pères chez qui elle se rencontrait en tant d'endroits. Il ne pouvait donc faire moins que d'être lui aussi de l'avis de ceux qui voulaient qu'on répondit au Parlement en lui signalant et en lui montrant au doigt le bon et le mauvais sens de la Proposition, en approuvant le premier et en censurant le second. De cette manière le jugement de la Faculté serait mieux reçu et agréé. Cela fait, il conclut pour l'avis de l'explication ; et onze heures et demi sonnant, tous aussitôt se levèrent, et l'assemblée fut remise au mardi suivant, à cause de la fête et de la procession de saint Marc remise du dimanche au lundi.

L'abbé V. Davin.

LE PROTESTANTISME DEVANT LE PEUPLE FRANÇAIS

Quatrième Article

Précédemment, nous avons étudié le Protestantisme dans ses principes, nous devons l'étudier maintenant dans ses conséquences. Nous avons assez parlé du passé, nous devons venir au présent. Dans ce conflit qui remplit tous les siècles de ses combats, il faut dénoncer le complot actuel du protestantisme contre l'Eglise et contre la France. Ceux qui disent qu'il ne faut pas agiter, qu'il ne faut même pas parler des questions religieuses, s'abusent. Il n'y a de grands problèmes que les problèmes de religion. L'éternité seule nous intéresse ; l'heure qui nous y prépare, n'a d'important que cette préparation. Par la force des choses, au fond de tous les événements qui préoccupent les peuples et font agir les gouvernements, il y a toujours quelque chose et même quelque grosse chose qui intéresse la foi, les mœurs et la profession publique du christianisme. « La théologie, disait Proudhon, est le fondement de toute politique. »

I

Dans la lutte séculaire du bien et du mal, le protestantisme, qui ne représente en somme que la défection du christianisme, a toujours dressé ses batteries contre Rome, siège de Pierre et pierre fondamentale de la religion catholique ; et contre la France, en tant qu'elle est, la Fille aînée de l'Eglise, le bras armé pour le service historique de l'Evangile dans son évolution à travers les âges. Cette perpétuité, cette âpreté de haine et de violence, ne doit étonner personne. Pour que le protestantisme soit légitime, il faut que le Pape soit l'Antechrist, et l'Eglise, la grande prostituée de l'Apo-

calypse. Le Briarée du protestantisme, le grand fabricateur des hérésies modernes, Luther avait vu juste; il possédait toute la clairvoyance de la haine, et, dès la première heure, pour motiver la révolte, il avait écrit son pamphlet sur la *papauté instituée par le diable*. Avant tout autre, il faut l'entendre:

« Le Pape est le *diable*, dit-il; si je pouvais tuer le diable, pourquoi ne le ferai-je pas au péril de ma vie? Le Pape est un *loup enragé* contre lequel tout le monde doit s'armer, sans attendre même l'ordre du magistrat; en cette matière, il ne peut y avoir de repentir, si ce n'est de n'avoir pu lui *enfoncer l'épée* dans la poitrine. Il faudrait que tout le monde courût sus au Pape et le tuât, avec tous ceux qui sont avec lui: empereurs, rois, princes, seigneurs, sans égards pour eux. Oui, nous devrions *tomber sur eux* avec *toutes sortes d'armes* et nous *laver les mains* dans leur sang. » Ainsi parlait cet apôtre de la tolérance.

C'est le langage de la pure scélératesse. La *Revue chrétienne*, qui naguère réclamait pour Calvin, le sait aussi bien que nous; si Calvin ne prêchait pas l'extermination ou l'expulsion des jésuites, il avait à chaque instant, au bout de sa plume, contre les catholiques, les épithètes de fripons, d'ivrognes, fous furieux, bêtes enragées, taureaux, porcs, ânes, chiens. Et Quinet, furieux à froid, avait bien compris Calvin et Luther, quand il écrivait, dans sa préface de *Marnix*: « Il faut *extirper* le papisme, le *déshonorer* et l'étouffer dans la boue. »

Dès le XVIIe siècle, Bossuet avait émis la même observation. A la première page de ses avertissements aux protestants, ce grand homme dit que les ministres protestants ont cru pouvoir impunément se jouer du style mystérieux des saintes Ecritures. « La *haine* dit-il, a été leur *guide* dans cette entreprise. » A quelque prix que ce fut, ils voulaient rendre l'Eglise romaine odieuse; ils en ont fait la prostituée de l'Apocalypse. Ce n'est pas seulement à l'origine de leur sédition, qu'ils se sont servi des prophéties pour animer contre nous un peuple trop crédule. En 1628, on vit paraître, à Leyde, un livre dédié au roi d'Angleterre, sur le *droit royal*. Or, dans ce livre, il y avait un chapitre intitulé: « Que les rois et les autres fidèles ont eu raison de secouer le joug de la tyrannie pontificale, et qu'ils sont *obligés* à persécuter le Pape et les papistes. » Un titre si violent n'est rien en comparaison du corps des chapitres, où on lit ces mots: « Ce n'est pas assez aux fidèles d'être sortis de Babylone, s'ils ne lui rendent perte pour perte et ruine pour ruine. Rendez-lui, dit l'Apocalypse, comme elle vous a rendu:

rendez-lui le *double des maux* qu'elle vous a fait souffrir, et faites-lui boire deux fois autant du calice dont elle vous a donné à boire. Il est vrai que Dieu est la source des miséricordes, mais *il ne garde point de mesure* avec cette prostituée ; et encore qu'en toute occasion il défende la vengeance, il veut *à coup sûr* qu'on arme contre elle et qu'on *se venge* avec une rigueur *impitoyable*. » C'est ainsi que parlaient, aux rois et aux peuples, les docteurs protestants ; ces gens qui ne se glorifiaient que de leur patience, ne respiraient dans le fond de leur cœur que les desseins de se venger ; et comme si c'eût été peu d'avoir établi sur l'Apocalypse, ces maximes sanguinaires, ils ajoutaient à une telle doctrine, cette cruelle exhortation : « Que tardent les fidèles à *persécuter* les papistes ? Se défient-ils de leurs forces ? Mais le Seigneur leur promet une victoire assurée sur la prostituée et sur ses compagnes », sur Rome et sur toutes les Eglises de sa communion. Toutes les librairies étaient pleines de livres semblables ; toutes les églises soi-disant réformées, retentissaient de pareilles exhortations.

Les luthériens n'étaient pas plus modérés que les calvinistes. Le ministre principal à la cour de l'électeur de Saxe, faisait débiter, à Francfort, un livre intitulé : « Le jugement et *l'entière extermination* de la prostituée, de la Babylone romaine. » Le livre n'est pas moins outré que le titre.

En France, tous nos réformés à rebours avaient entre les mains, avec d'autres livres sur cette matière, celui de Dumoulin sur *l'accomplissement des prophéties*. En parlant des dix rois qui, selon Dumoulin, devaient détruire le Pape avec Rome, et de l'accomplissement de cette prophétie, il donnait cette instruction aux rois : « C'est aux rois à se disposer à servir Dieu pour une si grande œuvre » (page 288). On voit qu'il ne tenait pas à lui que les rois ne hâtassent l'exécution de la prophétie, par tous les moyens à leur disposition. Je crois même que Dumoulin avait marqué 1689, comme l'année de l'extermination finale. — Le ministre Jurieu, dans son *Avis à tous les chrétiens* (p. 4) est encore plus emporté : « C'est maintenant, dit-il, qu'il faut travailler à ouvrir les yeux aux rois et aux peuples de la terre ; car voici le temps qu'ils doivent *dévorer la chair* de la bête ou la *brûler au feu*, dépouiller la paillarde, lui arracher ses ornements, renverser de *fond en comble* Babylone et la réduire en cendre. » — Qui n'admirerait ces doucereux personnages ? Ces nouveaux réformés sont les saints du Seigneur, à qui il n'est pas permis de toucher et toujours prêts à crier contre la persécution. Mais, pour eux, il leur est permis de

tout ravager parmi les catholiques ; et, si on les en croit, ils en ont reçu le commandement d'en haut. C'est à quoi se terminait toute la douceur qu'on ne cessait de vanter dans la Réforme.

Les ministres ont toujours cherché à faire paraître dans l'Apocalyse la chûte prochaine de Rome, dans le dessein d'inspirer à ses ennemis l'audace de tout entreprendre pour la perdre ; et ceux-là même qui ne croyaient pas que ces excessives interprétations « fussent véritables, croyaient néanmoins qu'il les fallait conserver à cause de l'utilité publique », c'est-à-dire pour nourrir dans les protestants la haine contre Rome et une confiance insensée de la détruire bientôt. Tel était, en particulier, le cas de Gérard Voss et de Grotius, savants de premier ordre, mais esclaves, comme le vulgaire, des plus excessifs emportements. La *Revue chrétienne* voudrait-elle nous dire ce qu'elle pense de cette extermination entière, totale, immédiate de Rome et de son religieux empire. Pour moi, quand j'entends dire qu'il y a des chairs à dévorer, une Babylone à ruiner de fond en comble, il me semble entendre le chant de guerre des anthropophages. C'est le chant des protestants contre l'Eglise.

Je dois, ici, laisser de côté l'histoire du protestantisme français depuis Henri II jusqu'à la Révolution ; j'ai écrit d'ailleurs cette histoire. Je viens tout de suite à ses conclusions.

Les conclusions, c'est que les protestants, unis aux francs-maçons et aux juifs, par ces affinités qui agglutinent tous les errants, sonnèrent le branle-bas de la destruction et y coopérèrent avec une folle énergie. C'est un protestant de Genève, Necker, devenu premier ministre qui, pour une dette insignifiante dont il avait pris le solde à forfait, ouvrit la faillite de l'ancienne France. A cette opération, Necker fit fortune et, fortune faite, se retira dans sa belle terre de Coppet, laissant la France aux folies et aux fureurs de la Révolution. — C'est un protestant, Barnave, qui, en octobre 1789, proposa de retirer des mains du clergé, les biens qu'il ne détenait, d'après lui, que dans l'intérêt du collectivisme national. C'est un protestant, Billaud-Varennes, qui organisa, avec Robespierre, le régime de la Terreur. Alquier, Bernard Saint-Affrique, Boissy-d'Anglas, Cavaignac, Boussion, Payne, les deux Rabaud, Dentzel, Jullien, Lassource, Clootz, Marat, etc., etc., célèbres surtout par des crimes, étaient des protestants. En faisant couler le sang à flots, ces guillotineurs exerçaient les vengeances que leur avaient prêchées Jurieu et Dumoulin.

En 1866, le général Ducrot, gouverneur de Strasbourg, écrivait

au général Trochu : « Depuis quelque temps, de nombreux agents prussiens parcourent nos départements de la frontière; ils sondent l'esprit des populations, agissent sur les protestants qui sont nombreux et beaucoup *moins français* qu'on ne le croit généralement. Ce sont les fils et les petits-fils de ces mêmes hommes, qui, en 1815, envoyaient de nombreuses députations au quartier général ennemi, pour demander que l'Alsace fit retour à la patrie allemande. »

L'agent de police, Claude, raconte dans ses *Mémoires*, qu'étant allé en Alsace pour sonder le terrain au point de vue gouvernemental, il fut séquestré par une sainte Wehme, et vit son sous-ordre assassiné. Je me borne à ces citations, je n'écris pas pour exciter les haines.

II

Je ne veux pas oublier que, depuis un siècle, nous sommes légalement, sous le régime de la libre pratique des cultes reconnu par la loi ! Légalement les protestants ont, comme les catholiques, le droit de célébrer leur culte dans leurs temples, comme ils l'entendent; religieusement, s'ils ont vraiment le feu sacré, ils doivent propager leur foi avec un noble zèle ; et si l'hérésie peut avoir, pour hérauts, des François Xavier et des François de Sales, nous n'avons qu'une vengeance à tirer d'elle, c'est de susciter de plus intrépides apôtres. Le protestantisme, étant l'erreur, ne peut pas avoir la flamme apostolique ; son prosélytisme, pour autant qu'il en a, n'est guère qu'une opération d'argent au profit d'un intérêt politique. Le but est moins de procréer des protestants que d'enlever des apostats à l'Eglise. En quoi, il y a profit pour l'Eglise et honte pour le protestantisme.

J'appuie sur cette singularité d'une secte hérétique, oublieuse, pendant trois siècles, de tout prosélytisme et depuis un siècle en ayant, mais pour constater, après la quotité honorable des dépenses, la stérilité des résultats. Placer des Bibles et acheter des consciences : ce n'est pas ce commerce qui doit convertir le monde, ni ruiner l'Eglise.

Le protestantisme n'est rien par lui-même : il ne répond ni aux exigences de l'esprit, ni aux vœux du cœur, ni aux lois de la vie individuelles, ni aux traditions de l'histoire nationale. Comme religion, c'est à peine s'il mérite le respect. De bas en haut, disait le comte de Maistre, tout le monde est facilement insoumis ; de haut en bas, tout le monde est facilement desposte. On estime le pro-

testantisme par les bas côtés de la nature humaine; par ses plus hautes aspirations, il est trop facile de le mépriser.

Le protestantisme, si nul comme doctrine religieuse, est, avant tout, une révolte contre l'Eglise, contre l'Evangile de Jésus-Christ, tel que l'ont interprété et appliqué quinze siècles de grâce. Comme révolte, il n'est sans doute, qu'une des mille formes, des mille erreurs qui, tour à tour, abusèrent l'humanité. A ce titre, cependant, il plaît, parce qu'il caresse les mauvais instincts, satisfait les plus viles passions et se présente, aux esprits mal faits, orgueilleux ou réfractaires, comme le drapeau de la rébellion.

Les esprits trompés dans leur ambition, blessés dans leur orgueil, déçus dans leur cupidité, gênés dans leur mollesse, se tournent volontiers vers le protestantisme; ils menacent de s'y attacher plus qu'ils ne le souhaitent et ne peuvent guère s'y livrer que par un coup de désespoir.

On comprend cette heureuse impuissance de l'âme chrétienne. Dès l'instant de notre baptême, Jésus-Christ a pris possession de notre âme; il y a régné par l'innocence, il s'est rendu maître par des habitudes surnaturelles. Pour s'arracher à Jésus-Christ il faut un acte d'apostasie. Tout le monde n'a pas le triste courage de renier son baptême.

Que des forcenés le fassent, on le comprend à peine. Mais qui le voudrait parmi les gens de sens rassis, parmi les hommes de cœur et d'honneur? Qui voudrait se laisser attirer par quelques avances perfides, se laisser entraîner par les appas grossiers de la faiblesse, se livrer soi-même à l'hérésie et effacer de son front le signe de Jésus-Christ?

Que si, dans une paroisse, jusque-là chrétienne, quelques-uns passent dans les bandes de Luther ou de Calvin, voilà la division dans le pays. Précédemment, malgré l'unité de foi, la communauté d'œuvres et d'espérances, les passions pouvaient exciter quelque trouble. Et si les passions s'appuient sur la complicité néfaste de créances hérétiques, adieu la paix des âmes et la concorde des familles. Il y aura, sous le toit paternel, des disputes; sur la place publique, la guerre civile.

Rien n'est pire que la division; c'est le plus funeste poison, s'il s'agit de questions religieuses. Le frère s'armera contre le frère, parce qu'enfants du même berceau, ils ne s'agenouillent plus devant le même autel. La mère, voyant perdre pour l'éternité, celui qu'elles doit aimer dans le temps, versera des larmes empoisonnées, et, dans sa douleur, maudira peut-être le fruit de ses entrailles.

A la fin, direz-vous, l'hérésie triomphera ; Calvin chassera l'Eucharistie ; la vieille foi sera vaincue ; à des guerres, sans doute malheureuses, succéderont de pacifiques lendemains.

Détrompez-vous. La paroisse est la création de l'Eglise ; l'Eglise a bâti la maison de la prière ; elle a fondé l'école ; elle a rempli, de ses symboles, les plus humbles demeures ; placé partout les gages de sa tendresse et les trophées de sa puissance. Pour livrer une paroisse à l'hérésie, il faut en détruire tous les monuments, en outrager toutes les gloires.

Le protestantisme n'admet pas le culte des images. Vous avez dans votre Église les images de la sainte Vierge, de sainte Catherine, de saint Nicolas, du saint patron de la paroisse. Vous avez raconté leur vie en magnifiques bas-reliefs, en riches tableaux, en vitraux historiés, rayonnants de lumière. Pour livrer l'Église au protestantisme, il faut briser ces chefs-d'œuvres de l'art ; il faut marteler ces sculptures, défoncer ces verrières, déchirer ces tableaux, mettre ces statues en poussière.

Le protestantisme n'admet pas le culte de la croix, ou du moins, n'en tolère le signe que comme un emblême. Faudra-t-il détruire la flèche de notre clocher et le tabernacle de notre autel ? Peut-être possédez-vous un vieux crucifix, tout poudreux, arrosé de larmes de votre père mourant, couvert de ses baisers, dernier ornement de son cercueil : il faudra donc briser ce crucifix ! Peut-être votre mère porte-t-elle à son cou, une croix d'or, bijou plus précieux par les souvenirs que par la matière : faudra-t-il encore arracher cette croix d'or et anéantir ce symbole de l'idolâtrie.

Le protestantisme n'admet pas l'adoration de la sainte Eucharistie. Jésus-Christ habite notre Église, il repose sur cet autel qu'avaient décoré les siècles. Si vous voulez devenir protestants, il faut vous présenter devant cet autel et crier, dans un accès de rage : « Christ, tu n'es point Dieu sous l'espèce du pain. Va-t-en d'ici ! »

Le protestantisme n'admet pas le purgatoire et le culte des morts. L'Église avait créé, pour la cendre des aïeux, un cimetière ; en fermant les tombes, les fils pieux ornaient les cadavres de leurs ancêtres, de chapelets, de croix, de médailles ; et l'Église, avant de confier ces restes à la terre, les couvrait de ses bénédictions. Il faut réclamer à la terre tous ces cercueils, pour en effacer, par une purification sacrilège, la goutte d'eau bénite ; il faut fouiller toutes ces tombes, pour enlever aux squelettes, les médailles, les croix, les chapelets. Autrement, quand les fils dégénérés de pères fidèles,

devraient ouvrir une nouvelle fosse, ils verraient soudain les ossements se lever de leur poussière, montrer les insignes de la sainte Église, et, à chaque coup de pioche, sortirait de terre une voix gémissante : « Vous êtes donc des apostats ? »

Nous n'attendrons pas ces extrémités. Levez-vous du tombeau, morts de tous les temps, rajustez les plis de vos linceuls et paraissez. Nous allons prendre les voix ; vous recueillerez les suffrages.

Qui voudrait se faire protestant?

Est-ce vous, jeunes enfants ? — Non, nous voulons rester fidèles au Dieu de notre baptême, au Dieu qui seul réjouit la jeunesse, parce qu'il lui prépare une dot d'honneur.

Est-ce vous, jeunes gens ? — Non, nous voulons rester fidèles au Dieu de notre première communion, au pain divinisé qui donne la force, au vin qui fait germer les vierges.

Est-ce vous, pères et mères ? — Non, nous voulons rester fidèles au Dieu qui consacra notre mariage, marqua nos enfants du signe de Jésus-Christ, et ouvre à notre avenir, toutes les espérances.

Est-ce vous vieillards ? — Quoi ! nous portons sur nos fronts dépouillés, la couronne de cheveux blancs ; nous arrivons, d'un pas douloureux, à la tombe, et vous nous parlez d'apostasie. Non, non, nous voulons rester fidèles au Dieu qui bénit les tombeaux.

Enfants et jeunes gens, hommes mûrs et vieillards, vous tiendrez vos serments. La foi des descendants ne trahira pas la créance des aïeux. Si tous ne deviennent pas d'intrépides chrétiens, personne n'abjurera le symbole catholique.

Pourtant, écoutez. Si un Tartare venait frapper à votre porte, pour vous demander la vie de vos enfants et l'honneur de vos filles, que feriez-vous ? Sans délibérer un instant, vous prendriez des armes et vous écraseriez l'envahisseur ; ou si vos forces n'égalaient pas votre courage, vous sauriez mourrir plutôt que de laisser prendre ces incomparables biens. Mais si un Tartare venait vous demander votre foi, croyez-vous qu'il serait moins à redouter ? La vertu, enlevée par la force, n'a subi qu'une atteinte matérielle, et la santé même perdue sans retour, assure encore l'éternelle vie. Mais la foi perdue, la vie éternelle atteinte dans son germe, l'âme infectée des venins de l'hérésie est vouée d'avance aux feux de l'enfer : quelle plus redoutable calamité ! Certes, je ne veux point prêcher la violence ; mais si la foi est en péril, ne dois-je pas prêcher l'énergie, la résolution, la bravoure calme et indomptable de l'âme qui défend son Dieu. Quelle contradiction, si, pleine de vaillance pour défendre la sécurité et l'honneur du foyer, vous

étiez sans force pour défendre la foi, gage de tous les biens. Et à quel sort funeste ne livreriez-vous pas votre malheureux pays si une voix scélérate venait vous dire, avec une insolence diabolique : « Nous avons chassé Jésus-Christ ! »

Dans une paroisse catholique, les fidèles savent se défendre avec une énergie calme, sans violence. Si quelqu'un hésite, c'est une branche morte qu'on sépare du tronc ; ou c'est une âme faible qui ne tarde pas à revenir à de meilleurs sentiments. Les égarements passagers resserrent même les liens d'amour ; aux divisions possibles succède une plus forte unité. Le bien de la paroisse catholique se conforme à l'idéal de l'Évangile : « Un seul troupeau, un seul pasteur. »

III

Nous croyons nos paroisses catholiques bien défendues contre l'invasion protestante ; d'autant plus que le protestantisme, dépourvu de zèle religieux, songe fort peu à entamer leur résistance. Dans l'état présent de persécution, quand le gouvernement s'est mis à la tête de tous les complots de l'impiété il ne faut pas croire que la foi ne court aucun péril. En 1870, le roi Guillaume ajoutait, aux efforts de ses soldats, le zèle de ses aumôniers protestants ; compliquait, d'une campagne religieuse, la campagne militaire, et, aux balles de l'armée, joignait la balle de papier. Les Français, se voyant vaincus, pour ne pas imputer la défaite à leur défaut d'organisation ou de bravoure, l'attribuaient couramment au savoir-faire du maître d'école prussien, à la supériorité des nations protestantes sur les nations catholiques. Entre la faiblesse des esprits, la mollesse des mœurs, la fureur des passions révolutionnaire et le protestantisme, il y a une sympathie secrète, souvent une alliance publique. La guerre y ajoutait son effet naturel de désespérance. Du reste, les esprits, calmes et droits, sont toujours en minorité. Dans ce terrible ébranlement d'une longue guerre, de nombreuses défaites et d'une misère profonde, plus grave encore fut la déroute des esprits.

Quand nous avions besoin de nous unir, des Français proposaient de nous diviser. Quand nous subissions l'invasion étrangère, des Français proposaient d'y ajouter la guerre civile. Quand la religion trouvait, dans les afflictions de la patrie, ses propres épreuves, des Français voulaient la frapper au cœur avec un couteau trempé dans le poison de l'hérésie. Quand le roi de Prusse couchait à Versailles,

des Français voulaient abandonner la religion de saint Louis, de Clovis et de Charlemagne, pour embrasser la religion du roi de Prusse. Quand le comte de Bismarck écrivait, à Ferrières, sur la table du baron de Rotschild, avec son papier, sa plume et son encre, des circulaires diplomatiques, pour le démembrement de la France, des Français voulaient s'immatriculer sur les registres luthériens de Bismarck. Quand le gouvernement de la Défense nationale ordonnait la levée en masse, pour défendre, contre l'invasion prussienne, le sol français, des Français parlaient d'embrasser la religion des soldats qui tuaient leurs frères, la religion du roi, soi-disant justicier, qui poursuivait la ruine de la France.

Ces gens-là ne pouvaient, sans s'exposer aux rigueurs des cours martiales, combattre dans les rangs de l'ennemi ; ils voulaient, au moins, en embrassant sa religion, le soutenir de sympathies religieuses. Dans leur projet d'apostasie, il y avait une trahison devant l'ennemi.

Pour nous, placé à la tête de l'humble paroisse de Louze, nous ne pouvions porter les armes pour la défense du pays ; mais nous courions sus au protestantisme. C'était encore une manière, peut-être pas la moins bonne, de guerroyer contre l'ennemi : sauver les autels pour défendre les foyers et maintenir les frontières.

Phénomène d'ailleurs digne de remarque ! Même en temps de paix, dans les paroisses rurales, les cervelles à l'envers et les bouches orgueilleuses, lorsqu'elles croient avoir à se plaindre de leur curé, menacent incontinent de tourner au protestantisme. Par un instinct, dont ils ne se rendent pas compte, ils croient qu'avec le protestantisme, ils auront une religion de petite commodité, ou, s'ils ne songent pas sérieusement à quitter la foi de leurs pères, ils espèrent, du moins, en simulant cette résolution, faire pièce à leur curé. Nous avons vu cela plus d'une fois. C'est une ruse, cousue de fil blanc, qui ne nous parut pas relever de la controverse, mais de la chanson.

L'auteur suppose un moineau, ou une tête de moineau, comme on voudra, hôte bavard du clocher rustique et pillard intrépide des champs voisins. Ce moineau garibaldien a sans doute eu maille à partir avec son curé, au sujet de ses voleries ; mais un moineau, ou une tête de moineau ne se corrige pas facilement. Donc, notre homme, nous voulons dire notre moineau, après avoir mangé du grain catholique, veut venir au son et aux basses recoupes de Calvin. De là, son épopée élégiaque ; il nous semble qu'il ne manque, à la confession, que le repentir.

Nous demandons au lecteur, pour reposer un instant son esprit, la permission de mettre sous ses yeux, la chanson du moineau calviniste :

1°

Si de l'autruche ou du vautour
J'avais eu la puissance,
Je serais un oiseau de cour,
Un seigneur d'importance.
Mais j'suis né moineau,
Ni puissant ni beau,
D'un ramage un peu triste.
Et voilà pourquoi,
Quasi malgré moi,
Je me fis calviniste.

2°

Un jour que j'étais à rêver
Sur les maux de la vie,
Tout à coup je vis arriver
Ma commère la pie.
J'lui dis du moulin
Comment le destin
Me suivait à la piste.
Mon ami Pierrot,
Dit dame Margot,
Faites-vous calviniste.

3°

Quand j'eus promis de m'enrôler,
L'adroite politique
Me donna sur l'art de voler
Cette leçon pratique :
Que le droit des gens
Est un contre-sens,
Un rêve de sophiste,
Et la chrétienté
Une absurdité
Pour un vrai calviniste

4°

Bientôt suffisamment instruit
A l'école nouvelle,
Je fus voler auprès du nid
D'une jeune hirondelle :
« Curé, mon ami,
Déloge du nid,
Ou si tu me résistes,
Pour te décider,
Je vais te plumer,
Vivent les calvinistes. »

5°

Aussitôt dit, aussitôt fait,
Du bec on le houspille,
Et puis, car il faut tout à fait
Restaurer la famille :
De ce factieux
Je casse les vœux,
Et le dresse en artiste ;
Et voilà comment
On fait large et grand,
Dès qu'on est calviniste.

6°

Mais à mon tour, j'ai des enfants,
Trouvant la chose étrange,
Je vais les placer dans les champs
Près la douce mésange.
Au nom de la loi,
Instruis-les pour moi
Et sois leur catéchiste.
Je sais mouturer,
Mais bien mal payer,
Je suis fin calviniste.

7°

Ainsi débarrassé d'enfants,
De prêtre et de prébende,
Je voyage de temps en temps
Faisant la propagande.
Grâce à mes leçons
Deux ou trois dindons
S'inscriront sur mes listes.
Espérons qu'enfin,
Tous... jusqu'au serin,
Se feront calvinistes.

IV

Aussi, dans l'état présent, pour résumer la situation : d'une part, vous constatez la passion anticatholique, la violence traditionnelle du protestantisme contre la France ; de l'autre, la résistance facile de la paroisse catholique, résistance d'autant plus victorieuse que les prédicants de l'hérésie songent moins à édifier qu'à corrompre, moins à former de vrais chrétiens qu'à façonner des apostats.

Nous devons nous élever plus haut. L'humanité porte, dans son sein, un éternel conflit, la lutte soixante fois séculaire du bien et du mal. Cette lutte a, sans doute, sa cause première, dans la déchéance de la race humaine, tombée, par sa faute, des hauteurs de l'ordre surnaturel et du plan divin. Cette lutte a, sans doute, ses forces motrices, dans les passions dévoyées de l'homme ; elle puise ses motifs ou ses prétextes, en tous cas, ses éléments et ses aliments, dans les profondeurs du dogme et de la législation ; dans les oppositions du pouvoir et de la liberté, enfin dans l'antagonisme des races. A mesure qu'on pénètre dans la compréhension des idées, dans les mystères de l'anthropologie, on ne voit guère, dans le monde, que des conflits de races. De ces conflits de diverses branches de la race humaine naissent les conflits religieux, les conflits économiques, et, en fin de compte, les conflits politiques, expression dernière des autres antagonismes.

L'histoire, dans son évolution générale, ne doit s'interpréter que selon le plan de la divine Providence. L'homme s'agite ; Dieu le mène suivant ses desseins et le conduit, par des péripéties prévues, à l'accomplissement des volontés de Dieu. Librement esclaves, nous concourons tous, par des voies diverses, au même dessein et au même plan.

Les races celtes latines sont catholiques ; elles comprennent la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, une partie des provinces autrichiennes, de la Suisse et des pays rhenans, l'Irlande avec de vastes rameaux poussés dans l'Amérique du Sud, dans l'Amérique du Centre et du Nord.

Les races slaves sont de religion grec schismatique, soi-disant orthodoxe ; elles occupent, avec l'immense Russie, les états du Bas-Danube, une partie des provinces austro-hongroises, avec des poussées et des extensions asiatiques, jusqu'aux confins de la race jaune.

Enfin les races germaniques, de religion protestante, occupent

l'Angleterre, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norwège, des portions de la Suisse, des pays rhenans, des provinces austro-hongroises, qui se trouvent réunir à des doses diverses, les trois éléments ethniques et religieux de l'Europe.

A cet assemblage des trois races, il faut ajouter la toute moderne et vigoureuse poussée anglo-saxonne, d'un protestantisme à part, qui occupe l'Amérique du Nord, une partie du Canada, de l'Australie et du Sud de l'Afrique.

Nous avons sous les yeux, le dispositif du campement des races chrétiennes ; la configuration du champ de batailles, de concurrences et de compétitions où se déroule l'histoire de l'Europe.

Suivant une espèce de loi, comparable à celle qui règle le flux et le reflux périodique des océans, il se produit, au sein de ces races d'hommes, des oscillations alternatives, des mouvements périodiques, qui donnent naissance à des extensions ou à des dépressions pour certains pays.

Tantôt c'est la race latine qui l'emporte et qui dilate ses tentes ; tantôt c'est la race germanique qui menace de la submerger ; tantôt c'est l'invasion germanique qui est refoulée par une réaction latine. L'élément slave semble jouer, dans cet antagonisme incessant, le rôle de régulateur ; on le voit se porter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour rétablir l'équilibre. La fonction de la race anglo-saxonne serait à peu près la même, si l'Angleterre n'était pas plutôt, d'abord solidaire des races germaniques, puis emportée par un impérialisme envahisseur, qui menace la sécurité des nations et la paix du monde.

Ces grands conflits de races, correspondant à des religions diverses, n'existent pas seulement sur les confins des Etats, ni sur des frontières dont chacune se dispute une portion douteuse. Ces conflits se prolongent dans l'intérieur des sociétés, dans la propre intimité des peuples, au prorata de leur degré d'homogénéité ou de dissidences. Les partis deviennent ainsi, presque toujours, l'expression politique courante de ces vieux antagonismes de races et de religion.

Par suite, il faut tenir pour rien, pour nulles et de nulle valeur, au point de vue philosophique, les vaines différences d'étiquettes pûrement politiques et gouvernementales, par lesquelles on essaie de nous classer, de nous diviser, de nous dissimuler le fond des choses.

Tout cela est superficiel, variable et sans portée, si l'on ne va pas au-delà. Républicains, impérialistes, royalistes, ne sont que

des qualificatifs d'emprunt, apportés par les circonstances, presque par la mode. Le vrai classement est plutôt dans les divergences religieuses, que l'unité nationale porte dans son organisme, parce que ces différences religieuses correspondent presque toujours à des différences ethniques.

Si bien qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, on peut affirmer qu'il n'y a que des luttes de races et de religions. Ce sont les sentiments nationalistes, les idées et les instincts nationalistes, se réveillant simultanément sous l'influence des mêmes besoins en Russie et en France, qu'ont peu à peu fait éclater des sympathies mutuelles, latentes entre les deux peuples, et déterminer l'irrésistible courant qui, mieux que les protocoles, garantit l'alliance franco-russe. Et qui ne se souvient de l'hostilité des francs-maçons, des juifs, des protestants aux préliminaires de l'alliance. Les Loges, composées surtout de juifs et de huguenots, protestèrent; du moment qu'elles veulent subalterniser ou détruire la nation française, elles repoussent nécessairement ce qui garantit son indépendance dans le monde et son rôle dans l'histoire.

Les 1,500 ans de l'histoire de France, dit le docteur Laumonier, ne paraissent guère que la continuation des millénaires de la Gaule. Quelles que soient les adversaires à vaincre, la Gaule et la France luttent toujours pour leur idéal indigène, pour l'épanouissement de leur génie et la conservation de leurs mœurs, pour l'autonomie et l'indépendance. Toute l'histoire sociale et politique d'un peuple n'est que la traduction de phénomènes psychologiques, adéquats aux procédés de défense et d'expansion des races. Vaincu, il tend à reconstruire son homogénéité ethnique et religieuse ; vainqueur, il résiste aux tendances dissolvantes et dilate sa force dans l'air qui constitue la patrie. Partout et toujours, il obéit aux impulsions de sa nature et aux aspirations de sa foi. Les troubles dont il souffre, les révolutions qu'il subit, ne sont que la méconnaissance de ses besoins, la violation de ses coutumes, de ses lois et de son culte. Au milieu de la complexité des événements, tel est le point de départ pour en discerner les causes et y apporter des remèdes.

Assurément, la patrie française souffre des conséquences financières et territoriales d'une guerre malheureuse ; elle souffre des mutilations qui ont été le prix de nos infortunes ; elle souffre des sacrifices auxquelles elle a dû consentir pour sa foi et pour sa défense. Mais son malaise et sa souffrance intime se compliquent de la prédominance que le triomphe de l'invasion germaine a apporté aux idées latines de notre pays. Et ces idées germaniques, à la fois

anglaises et allemandes, sont en antagonisme avec les idées latines et catholiques ; et elles s'incarnent, chez nous, dans le protestantisme.

V

Cette même question se présente, à nos regards, sous un autre aspect moins général, moins métaphysique, plus accessible au commun des intelligences.

Pour tout homme qui n'est pas fou sans idée ou fanatique d'erreur, l'ordre social repose sur le principe de la religion. Dans tous les temps, chez tous les peuples, une religion révélée ou reconnue pour telle, est intervenue dans l'établissement de la société ; la société s'est constituée à sa lumière et d'après ses lois ; elle a vécu par la vertu de son principe constitutionnel, et n'a voulu vivre que pour le servir, le répandre, le faire triompher. Remontez jusqu'aux temps primitifs ; prenez l'histoire à quel point vous voudrez de son développement ; que ce soit avant ou après Jésus-Christ, vous trouverez toujours l'autel au foyer d'un peuple ; toujours vous verrez un prêtre porteur des oracles divins ; toujours vous verrez le magistrat et le soldat, le prince et son peuple mettre la société au service de Dieu. *Ab jove principium.*

Durant les deux premiers millénaires de l'histoire, le père de famille, puis le chef du tribu est premièrement prêtre. Ce prêtre domestique assujettit à la loi divine la naissance, l'éducation, le mariage, le travail, la vie et la mort. La société humaine n'est pas encore très étendue ; dans son extension, variable et progressive, elle n'oublie jamais que l'homme social n'est ici-bas que pour obéir à Dieu. S'il s'élève, dans ces temps primitifs, des hommes plus forts ; s'ils réussissent à dompter les autres et à créer des empires, ces empires ne se fondent que sous la loi divine ou, s'ils la rejettent, c'est pour se soumettre à un homme dont ils font un dieu. L'application n'est plus, ici, régulière ; mais on ne conteste pas la nécessité de Dieu.

Après la création d'Abraham, en vertu de la loi de Moïse, Dieu se choisit parmi tous les peuples un peuple. A ce peuple choisi, Jehovah donne, sans doute, des chefs en chair et en os ; il le soumet successivement aux juges et aux rois ; mais il entend rester lui-même, lui, Dieu, le roi en permanance ; il entend gouverner effectivement son peuple par la loi du Sinaï et par les oracles de l'Ancien Testament. Si le peuple de Dieu reste fidèle, Dieu le

bénit, le fait vivre en paix dans sa vigne et sous son figuier; et, suivant son bon plaisir, dilate ses tentes. Si le peuple néglige l'alliance divine, Dieu l'y ramène par l'épreuve ; et quand le peuple s'est décidément livré aux idoles et aux vices dont les idoles sont la déification, Dieu repousse et brise son peuple.

Pendant que ce drame divin s'accomplit en Judée, Dieu préside aux destinée des empires. Bossuet, le maître de l'éloquence, a donné leur raison d'être et expliqué leur révolution. Ces divers empires, célébrés dans les saintes Ecritures, à la rigueur ne forment qu'un seul empire. Cet empire, constitué primitivement à Ninive et à Babylone, puis en Perse et en Egypte, et en dernier lieu, fixé à Rome, préparait, pour l'avènement du Christ, par l'unité matérielle du genre humain, l'établissement de l'Evangile, et démontrait irréfragablement sa nécessité par la dissolution intellectuelles et morale des Gentils. Pendant quatre mille ans, je le sais bien, les Nabuchodonosor, les Cyrus, les Sesostris, les Césars, travaillaient à l'exécution d'un plan divin qu'ils ignoraient, ils tissaient, comme nos Gobelins, une trame dont ils ne voyaient que l'envers ; mais ils savaient bien qu'ils étaient, mêmes aveugles, les ouvriers de Dieu. Bien plus, leurs peuples, tombés dans les folies et les turpitudes du paganisme, lors même qu'ils outrageaient plus cruellement l'ordre moral, ne voulaient rien faire que sur l'avis des devins et les déclarations des oracles. Quand saint Paul disait à l'Aréopage qu'il trouvait les Grecs trop supertitieux : *Quasi superstitiosiores ;* il constatait un fait caractéristique de la civilisation païenne. Empereurs et consuls, patriciens et plébéiens, sous toutes les latitudes et dans tous les siècles, se savent tributaires de la divinité et veulent ou croient vouloir accomplir sa loi sacrée.

Un autre fait, non moins éclatant, c'est qu'au quatrième siècle, quand les barbares accoururent tous à la fois, des profondeurs de l'Orient, pour se ruer sur l'Occident et détruire l'empire de Rome, ils ne se croiront pas moins dociles aux ordres du ciel. Attila s'appelait le *Fléau de Dieu :* c'était son titre officiel. Alaric Genseric, Theodoric, Ostrogoths, Visigoths, Vandales, Suèves, Alains, Francs, ils ont tous la même consigne : abattre le grand établissement impérial de l'antiquité après ses deux mille ans de conquêtes ; mettre au ras du sol tous les établissements humains et tout effacer pour que Dieu puisse écrire.

Nous voici au berceau des temps modernes. L'unité du plan divin se poursuit, par la grâce de Dieu, à la lumière de l'Évangile et sous la double autorité, du Pape à Rome, du Christ au ciel. Le

vicaire de Jésus-Christ est sur son trône, pendant que le monde se développe ; il tient, en ses mains, les oracles de la loi divine, pour les appliquer à la naissance des peuples, régler leur constitution et poser la pierre d'attente des progrès à venir.

En 496, un roi franc, converti par la victoire, et trait à retenir, par une victoire sur les Allemands qu'il refoule dans leur forêt, se fait baptiser à Reims avec ses soldats. Le baptême d'un roi n'est pas le baptême d'un simple particulier ; le baptême d'une armée n'est pas le baptême d'une foule de soldats. Le baptême d'un roi est la consécration à Dieu de l'autorité dont il est revêtu ; le baptême de l'armée, c'est la consécration au service de Jésus-Christ et de son Évangile, de la force que les soldats représentent. Déjà le réseau de la hiérarchie ecclésiastique s'est répandu sur les Gaules et les a semées d'établissements pieux, de sièges épiscopaux et de monastères. Par le fait du baptême de Clovis, voilà une nation catholique fondée, instituée sur ses bases religieuses et sous les règles d'une sainte législation. La Gaule devient la France. La France est la très noble nation des Gaulois mêlés aux Francs ; c'est la nation *très chrétienne ;* son roi est le *Fils aîné* de l'Église, il est sacré, pour son office, par une espèce de sacrement. Le roi franc, c'est le sergent de Jésus-Christ ; c'est le bras armé de l'Évangile, pour servir le Pape, le protéger, le défendre, convertir l'Europe et puis le monde.

Telle est la vocation providentielle de la France ; elle s'est établie, à l'aurore des temps modernes, sans dépouiller personne ; elle s'est affirmée et exercée comme le principe créateur de la civilisation européenne. D'où ce double phénomène, que la France, fidèle à la mission d'En Haut, s'est étendue et élevée graduellement pendant quinze siècles ; et que, par son ministère, sous l'autorité des Pontifes Romains, les autres peuples sont venus, l'un après l'autre, aux lois de l'Evangile, aux grâces du progrès.

Un jour, pour sceller plus fortement cette constitution catholique de l'Europe, un Pape de Rome a créé le saint empire romain d'Occident. D'après cette institution, le Pape de Rome reste le seul, le souverain, l'infaillible chef de l'humanité rachetée par Jésus-Christ ; l'empereur de Rome est constitué par le Pape, non par le monarque universel des peuples chrétiens ; mais le pieux défenseur de l'Église au sein de toutes les nations, comme le représentant armé de l'Évangile, appelé à maintenir au besoin par la force, l'ordre spirituel et temporel des peuples chrétiens. Le Pape et l'Empereur ne sont pas, comme l'a dit le poète, les deux moi-

tiés du monde ; ils en sont les deux têtes et les deux bras : l'un qui prescrit la loi de l'ordre : l'autre qui la fait respecter, observer, et, s'il le faut, qui doit la venger. Cet ordre constitue l'ordre chrétien, la société chrétienne et d'un seul mot, la chrétienté

Dans cette chrétienté, l'Empire est d'abord dévolu à la France, qui sut en comprendre l'honneur et en remplir les devoirs. Plus tard, cet empire fut dévolu, par élection, aux chefs de la confédération germanique et aux rois d'Autriche ; mais, en général, ils ne surent le comprendre et l'exercer qu'au détriment de l'Évangile et au profit de leur égoïsme. Mais, même lorsque l'Empire leur échappa, les rois de France restèrent, comme Fils aîné de l'Église, les arbitres de la civilisation européenne, les défenseurs de l'Église, les têtes du mouvement progressif de l'humanité. Parfois, il est vrai, par égoïsme et fausse doctrine, les rois de France dévièrent de cet idéal et en préparèrent même la ruine, par inconscience, mais n'en maintinrent pas moins le principe jusqu'à 1789. Jusqu'en 1789, le roi de France est le roi *très chrétien*, et, par un barbarisme sublime, comme dit le libéral Lacordaire, la France reste *christianissimum regnum*.

Cette forme de civilisation chrétienne repose en dernière analyse, sur la papauté. Cette civilisation, sans doute, sort de l'Évangile ; elle en est la formule sociale ; or, c'est le pape qui l'a conçue, qui l'a instituée, qui a su la faire triompher et la défendre, habituellement avec le concours de la France. Dans cette chrétienté des peuples d'Europe, le roi réel, c'est Jésus-Christ ; la première loi, c'est l'Évangile ; le premier agent social, c'est l'Église ; les coopérateurs de l'Eglise, ce sont les rois et les peuples ; le but, c'est le salut des âmes, l'honneur de Dieu et l'application de son règne à la terre, la conquête du monde au culte de Jésus-Christ.

Dans l'homme, l'obligation du salut éternel, est soumise à d'incessantes épreuves ; dans le monde, cette même obligation est soumise à de perpétuelles vicissitudes. Non pas dans la constitution surnaturelle de l'humanité par Jésus-Christ, dans l'Eglise, suivant l'ordre divin de la rédemption par la croix : par là même que cette constitution est de Dieu, les hommes ne peuvent ni la modifier, ni moins encore la détruire ; par la force et la vertu de Dieu, elle est ; et tout ce qui se conçoit ou s'entreprend contre, est, de soi, sans effet bienfaisant et n'apparaît que comme un criminel attentat. Mais si la constitution, chrétienne et divine de l'humanité, ne peut être ni altérée, ni détruite, les éléments humains, les appuis sociaux appelés à lui prêter leur utile et glorieux concours,

peuvent se transformer et même défaillir. L'essentiel est que les principes divins, que les institutions divines soient maintenus ; et que l'humanité reste dans le plan divin.

Ici, nous devons constater, depuis trois siècles, dans la constitution des peuples chrétiens, une série de déviations et de dérogations. La première fut celle du gallicanisme qui diminuait injustement l'autorité des pontifes romains et augmentait, injustement aussi, l'autorité des rois français. La plus grave, la plus radicale, la plus terrible, fut celle de Luther et du libre examen, qui déclara, du même coup, la papauté, politiquement et religieusement déchue ; qui releva, dans les princes apostats, le type des césars païens ; et livra les peuples aux entraînements lointains d'une restitution de la vie païenne. L'homme déifié par le rationalisme ; la société obligée de répondre à cette déification, finalement charnelle ; et César, pontife et Dieu, pour assurer à la société charnelle et à l'homme déifié, toutes les splendeurs d'une civilisation animalisée avec élégance, et d'autant plus fière de ses turpitudes. Le monde revient aux orgies de Babylone et aux chants lascifs de Ninive.

Cette révolution ne s'accomplit pas en un jour ; voilà trois siècles que l'humanité suit cette pente de dégradation morale et de décadence sociale. De ce puits de l'abîme du protestantisme, — c'est le mot de Bossuet, — sortirent par une gestation spontanée, l'humanisme corrupteur de la renaissance païenne, puis le doute méthodique de Descartes, puis l'absolutisme de Louis XIV, puis le constitutionnalisme de Mirabeau, le déïsme de Voltaire et l'athéïsme de Proudhon. Nous en sommes aujourd'hui à ce dernier point, et s'il y a, au monde, un protestant qui puisse croire que le progrès des doctrines et l'évolution des formes sociales, nous ramènent à Calvin ou à Luther, j'ai le regret de le dire, mais celui-là n'est qu'un sot ou un ignorant ; ses protagonistes sont morts et enterrés ; si vous croyez que leur pourriture fera vivre quelqu'un ou quelque chose, c'est facile à dire, mais difficile à croire.

Ces déviations et ces décadences ont, depuis trois siècles, dans un monde livré à l'anarchie des doctrines et aux fureurs des nations, fait naître des empires de la force, indubitablement nécessaires pour conserver un monde, dépourvu d'appuis intellectuels et moraux, emporté par des progrès matériels restés sans contrepoids. Ces empires nous remettent sous les yeux l'évolution des races dont nous esquissions tout à l'heure les antagonismes. A l'Orient, l'empire semi-asiatique et schismatique des Csars ; au

centre de l'Europe, l'empire protestant des Hohenzollern, qui veut étendre ses bras sur l'Occident; Outre-Manche, l'empire britannique, qui veut l'empire du monde. Et, dans ce conflit forcé des trois grands empires de la force, la petite France, catholique, par la vocation de la Providence; n'ayant que, dans le catholicisme romain, sa raison d'être mondiale; et, malgré toutes ses déviations d'athéïsme libéral et révolutionnaire, restant la *grande nation catholique*. Et tel est, sous nos yeux, le grand sens, le sens tragique et solennel de l'histoire.

VI

En résumé, la Russie représente le schisme photien, l'Allemagne l'hérésie de Luther; la Grande-Bretagne, l'hérésie de Henri VIII; la France l'orthodoxie traditionnelle de la chrétienté, et, malgré tous ses écarts, la France n'a, historiquement et dogmatiquement, sa raison d'être, son titre à l'existence, son principe de force et de gloire, que dans le catholicisme romain.

Depuis un siècle, nous ne l'ignorons pas, au lieu de faire, dans leur politique, profession de foi orthodoxe, les gouvernements successifs de la France ont été plutôt neutres, avec des nuances diverses de malveillance et d'hostilité. Depuis vingt-cinq ans, le mot d'ordre de cette politique insensée et scélérate, c'est la guerre à l'orthodoxie catholique, c'est-à-dire un complot pour détruire la France et assurer, par sa destruction, le triomphe, dans le monde, de l'hétérodoxie.

Oui, depuis vingt-cinq ans, par l'impéritie, l'aveuglement et la passion absurde des masses populaires, grâce à la dégradation absolue d'une presse mercenaire, la France est livrée à des partis antifrançais, à des chambres antifrançaises, à des ministres antifrançais, parce qu'ils sont anticatholiques, antichrétiens et même scélératement athées.

Dans cet oubli néfaste du droit séculaire et du devoir religieux de la France, se trouve l'explication de la prépondérance acquise, au dedans et au dehors, par tous les ennemis de la France. Une société secrète, la franc-maçonnerie, a pris cyniquement la tête du complot; elle a tracé le programme des ministères, dicté ses consignes aux Chambres et imposé les lois. Deux confessions religieuses, le thalmudisme et le protestantisme, et la confession plus latitudinaire encore du grand diocèse des libres-penseurs, sont en-

trées, à plein collier, dans cette conjuration deux fois abominables, puisqu'elle conspire également contre les foyers et contre les autels. L'histoire contemporaine en est à ce point formidable, qu'ils appellent, eux, un tournant, et que j'appelle moi, si nous continuons à marcher en fermant les yeux et en croisant les bras, un abîme, l'abîme où doit disparaître la France, comme Fille aînée de l'Église, coopératrice depuis quinze siècles de desseins de Dieu sur le monde.

Qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, tous les sectaires, francs-maçons, libres-penseurs, juifs, hérétiques, schismatiques, révolutionnaires, sont, par la force des choses, par la vertu de leur symbole, l'action dissolvante de leur conduite, des français défectionnaires. Sans accuser ni leur personne, ni surtout leurs intentions ; sans mettre en cause ni leur probité personnelle, ni leur dévouement patriotique, nous disons que leur action est antifrançaise et qu'elle ne s'exerce qu'au profit de l'étranger. Leurs coups de pioche ou leurs coups de hache ne démolissent pas seulement l'histoire de France, ils détruisent sa vocation providentielle, son rôle historique, son ministère civilisateur. Juifs, ils travaillent pour l'alliance israélite universelle et pour l'application du Kahal, pour l'expropriation de la France ; protestants, ils travaillent pour l'Allemagne ou pour l'Angleterre ; libres-penseurs, francs-maçons et socialistes, ils travaillent pour un ordre de société dont le concept se dérobe à la pensée, dont le plan se heurte aux impossibilités pratiques. Tous, je le répète, agissent contre la patrie, l'arrachent à sa mission et s'appliquent à sa ruine.

Ah ! s'il s'agissait d'un de ces progrès de la civilisation, d'un de ces mouvements de l'histoire où la pensée grandit, où le bien des peuples s'accroît, je saurais comprendre ce désintéressement ; mais non, il ne s'agit pas d'abaisser les barrières, de supprimer les haines, d'élever, à la paix, un temple éternel. Non, non, ces rêves humanitaires de France coïncident partout au dehors avec l'augmentation des effectifs militaires et le perfectionnement des moyens de destruction. On parle de paix, en se préparant à la guerre ; on parle des États-Unis d'Europe, en se préparant à en détruire au moins un ; on nous célèbre sur le thyrse une amphictionie de l'Europe, et l'on ne prépare que le trône du chef extra-humain d'une monarchie universelle.

Deux projets émergent seuls des confusions et des trahisons d'aujourd'hui : la destruction de la France ou son irrévocable subor-

dination et l'exaltation des états hérétiques pour sceller, du sceau de la durée, la ruine de la France.

Ce qui étonne le plus, peut-être, en présence de ces forfaits gigantesques, c'est l'habitude des masses et la haute imbécillité des classes dirigeantes. On verse, aux masses, l'opium des enivrements patriotiques et des lourds sommeils ; ou l'absinthe des consolations illusoires après l'éclat des catastrophes : dès qu'elles ont cessé d'être catholiques, les masses ne sentent plus rien, parce qu'elles ont cessé de rien comprendre. On peut amputer le corps de la France, sans susciter un Tyrtée. Quant aux classes soi-disant dirigeantes, je ne sais si l'on a jamais vu désarmement plus complet de la foi, éclipse plus lamentable de la raison, et même absence plus vive de tout talent. Dans ces Chambres qui doivent voter le budget, il n'y a pas dix membres capables de le lire et de le comprendre. Sur les questions spéciales, trois ou quatre à peine en ont quelque intelligence. En particulier, sur la religion, objet principal de la pensée souveraine, ils l'ont prise à rebours. Jamais la fable rabelaisienne des moutons de Panurge, qui se jettent à l'eau, n'a reçu, des faits quotidiens, une plus éclatante confirmation.

J'avais commencé ce troisième et quatrième articles avec le dessein de montrer, en bref, l'histoire de l'invasion et de la conquête protestante. La tache a grandi sous ma plume ; elle réclame d'autres développements et m'interdit le détail de ceux que je voulais vous offrir.

Autrefois Toussenel avait écrit *Les Juifs, rois de l'époque* ; Gougenot des Mousseaux avait dénoncé *la judaïsation* des peuples chrétiens. Ces écrits, d'ailleurs bien faits, n'avaient pas su s'imposer à l'opinion publique, l'un, à cause de ses formes humoristiques et parce que la pensée française ne soupçonnait même pas ces problèmes ; l'autre parce que les juifs, habiles à conjurer un coup, avaient acheté et à peu près supprimé l'ouvrage, comme ils ont réussi à supprimer le livre d'Achille Laurent sur l'assassinat du Père Thomas. Drumont, dans la *France Juive*, a eu ce mérite, de bien poser la question et d'en saisir le monde entier. Grâce à cette menaçante divination, la France sait aujourd'hui que, menacée dès longtemps par les juifs, elle a subi, depuis 1870, une invasion juive qui a livré la France à la juiverie. Ces Juifs ont tout pris, la presse, la Chambre, le gouvernement, l'administration, l'armée, les finances ; ils ont pris les forêts, les champs, les vignes et surtout l'argent ; ils ont accaparé les richesses minières et les produits du sol ; ils ont réduit toutes les affaires à des coups de bourse. Deux

noms personnifient cet accaparement d'un peuple, Cornélius Herz et le baron Reinach, espèces d'escamoteurs politiques devenus, plus même que Rothschild, les rois de la République. Le fait qui les découvre mieux dans leurs opérations, c'est la grande escroquerie d'un milliard et demi au Panama. Un milliard et demi, quinze fois cent millions, volés d'un coup ; c'est cela qui donne une haute idée de la clairvoyance des Français et de la vertu des Juifs. Je ne parle pas des faits qui accusent cette omnipotence de la volerie juive. L'atmosphère est comme empoisonnée ; partout des miasmes putrides, des vers grouillants, des histoires scandaleuses et malpropres. On n'entend plus parler que de vols, de faux, de flibusteries, d'achats de commerce, de prévarications d'hommes politiques.

VII

L'invasion protestante se reconnait à d'autres caractères. Au début, elle sut habilement se dissimuler. Son héros fut Jules Ferry, celui qu'on a appelé le premier des lâches et le dernier des misérables. Dans son étroite cervelle, cet avocat avait imaginé de détruire la France catholique par les lois sur l'instruction publique. Les projets qu'il édicta dans ce dessein, sont connus ; ce qu'on sait moins, c'est que les agents, les sous-œuvre des machinations de Ferry furent Buisson, Pécaud et Steeg, trois protestants, deux pasteurs, d'origine ou de nationalité suisse. « L'œuvre de sécularisation morale que les sociétés n'ont pas accompli au XVIe siècle, par voie de réforme ecclésiastique ou religieuse, disait Pécaud, les sociétés catholiques tentent de le faire par voie de *réforme scolaire.* » En d'autres termes, la réforme scolaire devait effectuer, en France, ce que n'avait pu accomplir la réforme de Calvin. L'école, soi-disant neutre, était l'école de déchristianisation protestante. On chassait le dogme catholique et français, pour le remplacer par le dogmatisme allemand de l'invasion. Dans ce dessein, les hauts grades de l'instruction publique échurent aux protestants. Les écoles normales furent remplies d'élèves protestants. Dans des cantons entiers, les maîtres d'écoles furent calvinistes. Les hautes écoles de filles, à Sèvres et à Fontenay, furent des appartenances du protestantisme français. De là, cet engouement subit pour l'école ; de là, cette débauche de palais scolaires ; de là, ce rôle prépondérant, cet ascendant moral donné à l'instituteur laïque et aux institutrices mariées ; de là ces dythirambes sur l'Etat laïque, dont

le but définitif, avoué par Pécaud, est d'amener la France, doucement, sans brutalités, au protestantisme.

Un peuple ne peut pas se passer de religion. Il lui faut un symbole, une foi, un idéal. Or, on enlève, lambeau par lambeau, à la France, la foi catholique ; on ne peut pas sérieusement songer à lui faire embrasser le judaïsme ; on la pousse donc au protestantisme, synonyme religieux du libre-penser philosophique. C'est dans ce dessein qu'on a supprimé les secours aux séminaires catholiques et mis à néant les cinq Facultés universitaires de théologie. Au contraire, on a fondé, au nom de l'Etat, une Faculté protestante de théologie ; et les séminaires protestants sont des établissements d'Etat. Dans l'ordre religieux, le gouvernement de la république est l'Etat enseignant le protestantisme.

Depuis vingt ans, les mesures de persécution ont été plus ou moins l'œuvre du protestantisme et se sont poursuivies sous ses inspirations et avec ses applaudissements. Jules Ferry, Floquet, mariés à des protestantes ; Ribot, protestant ; Freycinet, protestant ; Ricard, protestant ; Berthelot, protestant ; Guyesse, protestant ; Boissy-d'Anglas, protestant ; Frédéric Passy, protestant. Au ministère de l'Instruction publique, les directeurs d'enseignement, Liard, protestant ; Rabier, protestant ; Bayet, protestant ; Steeg, protestant ; l'inspectrice générale des écoles de filles, une dame Kergomard, protestante.

On devine ce que peut devenir l'Eglise catholique, et, par suite, la France catholique en pareilles mains. La France est un pays qu'on veut protestantiser.

Le Concordat avait réglé l'état légal des protestants français ; il les avait partagés en différentes circonscriptions et soumis à des consistoires ; vers 1878, la République avait réorganisé ce service, car, la loi française stipule que les consistoires, séminaires, temples doivent avoir des titulaires français, pas du tout des étrangers. A l'encontre de cette loi et par sa violation solennelle, il s'est greffé, sur cette organisation protestante, des associations étrangères qui ont établi des missions protestantes en France. La France était un pays à protestantiser ; les anciens consistoires ne promettaient pas d'y réussir ; Londres, Berlin, Lausanne, Genève, Boston même, ont mis la main à la poche et grassement rétribué les missionnaires chargés de nous convertir aux idées de Calvin, de Luther ou d'Henri VIII. On signale particulièrement l'entreprise anglaise Mac-All ; les missions dans les côtes du Nord et dans les Charente ; les écoles protestantes en Algérie et à Madagascar. Pro-

testant, ici, cela signifie anglais, cherchant à *défranciser* nos provinces, pour, en cas de guerre, favoriser l'invasion de l'ennemi.

Le 21 janvier 1898, un protestant, de Malay, disait à la tribune de la Chambre : « Ce n'est que la passion de la justice et de l'intérêt du pays qui me guide, vous devez le croire. Je suis anti-clérical, ennemi de tous les cléricalismes. Je reconnais que l'ingérence d'un souverain étranger, fût-ce le Pape, peut froisser notre amour-propre, et qu'il peut en résulter certains dangers intérieurs, certaines difficultés diplomatiques, certaines complications... On a apporté ici un violent réquisitoire contre le clergé catholique. Le reproche que je fais à nos amis, c'est de nous hypnotiser, non pas précisément sur une chimère, mais sur un danger qui n'est que relatif et de détourner ainsi notre attention *du vrai danger :* l'intrusion dans nos affaires s'appuyant, non pas sur une puissance spirituelle, mais sur une des *puissances temporelles* qui ont intérêt à l'*abaissement de la France* et dont l'immixtion dans nos affaires constitue, en ce moment un point noir, un péril *pour l'existence* même de la patrie. — Voilà ce qui ne doit pas être toléré. Ah ! vous vous plaignez des abus du clergé français ! Je m'en plains avec vous ; mais n'oubliez pas l'action de ce *cléricalisme étranger,* qui vient du dehors, appuyé par nos méthodistes, porter le trouble dans notre pays. »

Je ne puis pas apporter ici les faits qui motivent ces graves observations. Les journaux les ont signalés surtout pour l'affaire Dreyfus, pour l'Algérie et Madagascar. En général, nos colonies sont livrées à des administrateurs protestants et francs-maçons, que la France paie, sans doute, pour qu'ils préparent le retour de nos colonies à l'étranger.

L'asservissement du clergé, la domestication de la magistrature, le caporalisme de l'administration sont des faits connus et qui ne contribuent pas médiocrement à la démoralisation de la France. Le fait qui accuse le plus l'aveugle résolution de résoudre le pacte social et de vendre la patrie, c'est l'attaque à l'armée, à la force matérielle, gage suprême de l'indépendance. Un pays sans armée n'existe plus ; si son armée est attaquée, c'est un grand péril national.

Naguère vous entendiez un professeur dire qu'il fallait planter notre drapeau sur un fumier. L'un des oracles du protestantisme, avait dit, trente ans plus tôt : « Il faut que la mère de famille inculque à l'enfant cette idée que les armes, un sabre, un fusil, un canon sont des instruments de torture. Quand on ne verra plus des

milliers de badauds assister aux revues militaires, quand, au lieu de l'admiration du titre et de l'épaulette, vous aurez habitué l'enfant à dire : Un uniforme est une *livrée* et toute livrée est *ignominieuse* : celle du prêtre et celle du *soldat*, celle du magistrat et du laquais, alors vous aurez fait faire un grand pas à l'opinion. »

Déjà ces protestants osent dire qu'il faut enlever la France aux Français, en mettant les catholiques *hors la loi*. Une telle imputation paraît invraisemblable ; je la prouve par une citation un peu longue du même Buisson, répondant à quelqu'un qui lui demandait quels dangers l'enseignement catholique amenait et quel droit aurait l'Etat à l'interdire : « Je crois, dit-il, à ce danger, parce que je vois les congrégations se mettre, depuis vingt-quatre ans, en révolte ouverte contre les lois et refuser de reconnaître la *prééminence* de la société civile. J'y crois, parce que les principes d'autorité, de discipline, d'obéissance passive qui sont le statut de leur existence sont *diamétralement opposés* aux principes d'une démocratie ; parce que les pratiques d'une foi *aveugle* ne s'accordent pas avec celles du *libre examen ;* parce que, enfin, nous voulons former des consciences libres et non des fidèles.

« J'y crois encore, parce que je ne suis pas de ceux qui méconnaissent la puissance de l'Eglise. Il y a en elle une force organisée, vivante, agissante, une véritable magistrature des âmes, servie par des hommes dans la force de l'âge, disciplinés, entraînés, exaltés par leur genre même de vie physique, et qui périraient d'ennui et d'oisiveté, s'ils ne trouvaient à dépenser leurs réserves d'esprit, de cœur, de travail, de dévouement à l'idée qu'ils croient juste, s'ils ne se tournaient vers l'éternel champ de bataille de l'Eglise : l'éducation de la jeunesse. Ils sont faits pour cela : c'est eux que l'Eglise a préposés à la conquête d'un terrain que la libre pensée leur dispute. Dire qu'il n'y a pas de péril clérical, c'est admettre que les congrégations, plus vivantes, plus riches, plus instruites que jamais, ne sont rien, ne pensent à rien qu'à prier Dieu et à se vouer à la discipline ! »

— J'entends bien ; mais comment pouvez-vous concilier l'ostracisme dont vous frappez les congrégations avec la définition de la liberté ?

« — Je veux la liberté *pour les hommes libres*. Je trouve bon que tout *citoyen* muni de ses droits civils, civiques et politiques, et offrant les garanties exigées de capacité, ait la liberté de distribuer la science qu'il a acquise. Mais je trouve juste aussi de n'en reconnaître le droit qu'à celui-là.

« La société moderne veut être enseignée par qui la vit. Or, les congréganistes ne sont que des *apparences de citoyens*. Ils méconnaissent systématiquement les lois fondamentales de toute société naturelle.

« Par le mariage et par la famille, le citoyen prolonge et renouvelle la société dont il est un membre ; il la féconde par le travail : il l'embellit et la perfectionne par l'effort de sa raison et le zèle de sa conscience solidaire ; il sait que la quiétude sociale est en raison directe du dévouement de chacun : son intérêt, à défaut d'un sentiment plus noble, le pousse à se mêler à l'action publique.

« Qu'est-ce que cela pour un congréganiste ? Il n'est tenu ni par la famille, ni par le travail, ni par la responsabilité personnelle. Sa raison et ses chefs sont à Rome. Il n'est maître ni de sa personne ni de sa fortune, ni de son travail, ni de sa conscience. Il n'a la pratique ni de la pensée libre, ni de la discussion, ni de l'examen. Il ne se rattache à la société que par un lien artificiel. Il peut changer de patrie, sa patrie peut changer de régime, ce régime peut changer de maître, sa vie n'en sera point modifiée. Il est demeuré le même qu'il y a six siècles. Il est le milicien du Pape, il tient ses pouvoirs et ne relève que d'un supérieur qui est un étranger.

« Quelle autorité, quelle compétence, quelle sincérité un pareil homme pourra-t-il apporter dans son rôle d'éducateur ? Quelle expérience préalable lui permettra de faire aimer la famille, de faire respecter le mariage, de glorifier le travail libre ?

« J'interromps ici M. Buisson :

« — On va vous accuser de vouloir des lois d'exception ?

« — Non pas, fait vivement l'ardent professeur, nous *n'excluons pas* une catégorie de citoyens, *nous constatons seulement qu'ils se sont exclus*. Ils agissent à leur guise. Qu'ils vivent en commun, qu'ils fassent des vœux d'obéissance, qu'ils échappent aux périls de la vie sociale, c'est leur affaire, s'ils respectent les lois.

« Remarquez que je conçois même, dans une certaine mesure et chez certains êtres, la beauté d'un tel renoncement. Nous ne leur ôtons aucune des libertés qu'ils ont bien voulu conserver. Ils consentent à voter. C'est à merveille. Mais notez qu'ils auraient pu aussi bien faire vœu de ne pas voter. Ce que je repousse, c'est cette contradictoire prétention de se retirer du monde et de vouloir en même temps continuer à le diriger, à modeler les consciences des vivants par l'école et par le collège !

« — Voilà, dis-je, pour la liberté de l'éducateur. Mais le droit du père de famille, qu'en faites-vous ?

« — Et le droit de l'enfant, qu'en fait-on ? Car enfin, l'enfant aussi, qui sera plus tard un citoyen, compte bien un peu ? Et puis il faudrait étudier de quoi est faite le plus souvent ce qu'on appelle la conscience des parents. Quand ce n'est pas des questions d'intérêts ou de convenance, de relations ou de snobisme, c'est d'une propagande effrénée qui s'exerce partout, de polémiques où nos maisons d'éducation sont représentées — je n'exagère pas, — comme des laboratoires de voleurs ou de prostituées. Ce qu'on nous demande sous couleur de liberté, c'est proprement, la liberté de l'accaparement des consciences. Or, la République reconnaît toutes les libertés, sauf celle de l'asservissement, même volontaire. A ceux qui ont consenti à s'asservir, elle ne peut pas conférer le droit d'enseigner l'asservissement.

« — On dira cependant que vous arrachez à l'Eglise la dernière fonction qui lui restait de son ancienne puissance. N'est-ce pas un argument qui vous trouble, dans un pays où elle a encore de si fortes racines ?

« — Il faudra bien que l'*Eglise se courbe* sous la loi de l'*évolution*. Elle fut jadis, dans ce pays, le pouvoir central et omnipotent, et je serai le dernier à contester la force civilisatrice qui fut en elle. Mais à mesure que le peuple français prit conscience de sa souveraineté et de sa responsabilité, il en a compris et assumé toutes les charges.

« Il a repris au clergé les registres de l'état-civil, il a distingué le mariage civil de la cérémonie religieuse, il a pris à son compte les hospices, les maisons de secours, les œuvres d'assistance publique. Désormais la démocratie prétend être capable d'élever ses enfants à sa guise et dans son esprit, c'est une dette nationale et un devoir national. L'Eglise ne veut pas admettre qu'elle n'a qu'une œuvre à faire, l'œuvre religieuse : tout ce qu'elle fait de plus est un empiètement sur la démocratie. »

Il est bon de retenir que l'auteur de ces déclarations forcenées, est un ancien collaborateur de Jules Ferry, qu'il a été longtemps directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique et que, au dire du *Figaro,* il « est très populaire dans l'Université ».

Ces faits suffisent, je crois, pour constater haut la main ce qu'un publiciste, Ernest Renauld, appelle le *péril protestant,* la *conquête protestante*. La *France juive* de Drumont, la *Conquête protestante* de Renaud, l'*Abomination et la désolation dans le sanctuaire* par un membre de la patrie française : voilà les trois ouvrages où le ci-

toyen français doit aller puiser des armes pour défendre son Eglise et sa patrie.

Les sectes voulaient le pouvoir ; elles l'ont ; elles ne savent plus guère s'en servir que pour ouvrir leurs bras à l'étranger. Nous disons qu'elles n'en ont pas le droit ; nous disons que leurs actes sectaires sont autant de crimes de lèse-nation. Nous prêchons donc la croisade contre les protestants, les juifs et les frans-maçons. Cette triplice, voilà l'ennemi.

En face de l'ennemi, déployons le drapeau, le drapeau de la nation en masse, se levant pour repousser l'invasion de l'étranger. Unissons-nous pour défendre la France contre les traîtres cosmopolites. Bannière déployée, poitrine en avant, comme nos pères, les vieux Gaulois : Sus à l'ennemi !

Nous renvoyons à plus tard la question de l'avenir du protestantisme. Pour conclure cette étude sur le protestantisme, cité à la barre du peuple français, nous voulons rappeler ici l'hommage qui rendait le premier Consul au grand culte de la patrie. Bonaparte, plus grand que Napoléon, est surtout plus grand que Calvin et Luther. Luther et Calvin furent les maîtres de la dissolution historique de l'Europe ; dans cette Europe, mise en poussière, par l'hérésie, le schisme et le philosophisme, Bonaparte, au moins, sut gouverner ; et avant que l'orgueil n'eut aveuglé son grand esprit, il se confessait impuissant à gouverner, c'est-à-dire à conserver un peuple qui lit Frédéric ou Voltaire. C'est pourquoi rejetant l'hérésie et le schisme qui l'obsédaient, qui voulaient même lui fournir une femme, pour mettre aux Tuileries, un protestant ou un pope, il voulut traiter avec ce vieux Pape qui tient, en ses mains, les destinées du monde. Le jour où il se rendait, en grande pompe, à Notre-Dame pour le *Te Deum*, à l'occasion du Concordat, il faisait placarder sur les murs, une proclamation dont voici les principaux passages :

« Français !

« Du sein d'une révolution inspirée par l'amour de la patrie, éclatèrent tout à coup au milieu de vous, des *dissentiments religieux* qui devinrent le *fléau de vos familles*, l'*aliment des factions* et l'*espoir de vos ennemis*.

« Une *politique insensée* tenta de les étouffer sous les *débris des autels*, sous les *ruines* de la religion même. A sa voix cessèrent les pieuses solennités, où les citoyens s'appelaient du doux nom de frères, et se reconnaissaient tous égaux sous la main de Dieu

qui les avaient créés. Le mourant, seul avec la douleur, n'entendit plus cette voix consolante qui appelle les chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature.

« Mais la conscience publique, mais le sentiment de l'indépendance des opinions se soulevèrent.

« D'un autre côté les *passions déchaînées,* la *morale sans appui,* le *malheur sans espérance dans l'avenir,* tout se réunissait pour porter le désordre dans la société.

« Pour arrêter ce désordre, il fallait rasseoir la religion sur sa base, et on ne pouvait le faire que par des mesures avouées par la religion même.

« C'était au Souverain Pontife que l'exemple des siècles et la raison commandaient de recourir pour rapprocher les opinions et concilier les cœurs.

« Le chef de l'Eglise a pesé dans sa sagesse et dans l'intérêt de l'Église, les propositions que l'intérêt de l'État avait dictées. Sa voix s'est fait entendre aux pasteurs : ce qu'il approuve, le gouvernement l'a consenti et les législateurs en ont fait une loi de la République... Français ! Soyons toujours unis pour le bonheur de la patrie et pour le bonheur de l'humanité !

« Que cette religion qui a *civilisé l'Europe,* soit encore le lien qui en rapproche les habitants, et que les vertus qu'elle exige soient toujours associées aux lumières qui nous éclairent ! »

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique,
Ancien vicaire général de Gap et d'Amiens.

A TRAVERS LES VILAYETS DE LA TURQUIE D'ASIE

(Suite et fin)

II

Les environs de Bagdad, si l'on en croit les impressions de M. Sykes, semblent être devenus d'une désespérante banalité. On n'y rencontre plus, comme jadis Rousseau[1], des Arabes faisant cuire après le coucher du soleil, leur marmite de riz en jouant du flageolet ou du tambourin autour des feux, tandis qu'un chanteur disait les lamentations de la belle Noura qu'on veut marier à un vieux cheick :

« On veut unir une tendre tige de jasmin à un vieux tronc pourri. Malheureuse Noura, meurs, meurs cent fois plutôt que de subir cet humiliant esclavage.

« Quoi ! moi, épouser un hideux squelette dont l'haleine empestée dessèche les plantes et corrompt les eaux ! Il m'offre pour dot une couple de chameaux roux, trente brebis, vingt chemises de fine toile teintes de pourpre et une paire de bracelets dorés !

« Mais si je vendais à ce prix ma jeunesse et ma liberté, que penseraient, que diraient mes compagnes ? Elles me plaindraient peut-être, mais ne me railleraient-elles pas d'être jointe à un si vilain mari ?

« Aujourd'hui j'ai vu le tyran auquel on veut me sacrifier. Son nez crochu ressemble au bec d'un hibou, sa bouche à celle du chameau, sa barbe aux buissons du désert, sa voix à celle de la hyène.

« Il a voulu me parler d'amour ; je me suis réfugiée dans le sein maternel, mais, hélas ! j'ai été durement repoussée. Je courus

1. Rousseau. *Voyage de Bagdad à Alep.*

alors me cacher entre les jambes de la jument de mon père, qui paissait devant notre tente.

« Le fantôme m'y poursuivit, mais la bête hospitalière, indignée de sa témérité, leva son pied retoutable, et du premier coup lui fit sauter sa dernière dent. »

Il faut, parait-il, être un Français pour s'occuper de réunir des chansons sur la route de Bagdad, M. Sykes, lui, n'était inquiet que de son confort. La première chose, note-t-il, qui frappe le voyageur européen qui arrive à Bagdad après avoir traversé la Turquie d'Asie depuis les Echelles jusqu'à l'Euphrate, c'est la relative propreté des rues. Elle n'empêche pas Bagdad d'être presque toujours infestée du fameux bouton d'Alep (Kourma Cheboui) que la médecine n'a pas encore trouvé le moyen de prévenir, bien qu'il n'épargne que de rares résidents européens. La peste, terrible en 1877, devient heureusement de plus en plus rare. Ces inconvénients endémiques expliquent le soin jaloux qu'a l'autorité de faire pratiquer de fréquents lavages que facilite le voisinage du Tigre.

M. Sykes devait recevoir l'hospitalité de la résidence britannique. A quelques mètres de celle-ci, une petite canonnière de la marine des Indes était à quai, et un peu plus loin les steamers de la Compagnie Lynch chargeaient et déchargeaient des marchandises, au milieu d'un rapide va-et-vient de guffars d'osier recouverts de cuir qui semblaient se jouer entre les gros navires. Sur les bords du fleuve, s'empressaient les déchargeurs arabes et les douaniers turcs, dans un pittoresque désordre.

Une semaine entière, M. Sykes put contempler ce spectacle bruyant. Il était seul à la résidence, car le consul britannique avait dû presque aussitôt son arrivée partir pour Trébizonde. Pour distraire sa solitude, il faisait des promenades par les environs de Bagdad, dans la campagne coupée d'innombrables canaux d'irrigation qui en assurent la fertilité.

Quand il prit la route de Mossoul, sa marche fut rendue plus difficile par les obstacles que lui opposaient tant de canaux à traverser. Mais, plus elle était lente, plus il avait l'occasion d'admirer la bonne construction des villages. Il ne lui fallut pas moins de huit journées pour atteindre Maaret-Iba, dont le petit lac nourrissait des sarcelles et des poules d'eau qui en faisaient un paradis pour le chasseur. C'est là que M. Sykes vit pour la première fois aux mains des Arabes des fusils se chargeant par la culasse.

Le voisinage de la terre Kurde se fait, en effet, sentir sitôt qu'on pénètre dans le vilayet de Mossoul. Le montagnard n'est qu'à demi

soumis aux fonctionnaires turcs, et il paraît se soucier fort peu des lois, qu'il imagine sans doute n'être pas faites pour lui. Dans ce même vilayet, M. Sykes vit aussi pour la première fois des Martini-Henry de fabrication indigène. C'est à Suleimanieh que se trouve la grande manufacture : elle produisait de dix à vingt fusils par jour, qui s'en allaient pour la plupart armer les populations de la frontière nord-ouest. Les manufactures de Suleimanieh produisent aussi de superbes kandjars.

Sulahieh, où le voyageur arriva le 2 mars, est la ville la plus considérable de la région. Ses bazars, pourvus de toute sorte de marchandises, répondent aux besoins de la population de ces vallées fertiles. Là, l'escorte reçut pour chef un ancien instructeur de l'Ecole militaire de Constantinople, qui se rendait avec sa famille et ses serviteurs à Kerkousk. Cet officier parlait assez bien le français. Malgré les récits de caravanes persanes pillées par les Kurdes que l'on semait à tout propos à Sulahieh, M. Sykes ne courut pas grands risques en route, Cependant, au lunch, sans la prudence de ses Zaptiehs, il faillit être cerné par des pillards qui lui eurent fait passer un quart d'heure désagréable. Le lendemain, il arriva à Kerkousk. Là, il reçut l'hospitalité du pacha, qui l'invita à dîner et fit dresser ses tentes dans la cour de son palais. M. Sykes se rendit à l'invitation du pacha en costume de soirée, au grand émerveillement des officiers turcs. Pour sa part, il ne fut pas moins enchanté du dîner, un des meilleurs qu'il eût faits depuis longtemps : agneau rôti, purée de potiron, légumes verts, brochettes de Kebab ; la boisson était de l'eau et une sorte de mélasse de raisin.

Le lendemain, M. Sykes alla visiter la mosquée d'Ali, dans le quartier nord de la ville. Il lui prit fantaisie de photographier un curieux minaret : le cheick à qui il en demanda la permission, se refusa à y consentir.

— Alors, laissez-moi vous photographier vous-même.

Cette proposition fut agréée, et M. Sykes s'arrangea pour faire poser le cheick de telle façon que le minaret faisait le fond du portrait. Cet abus de confiance ne lui réussit pas : son cliché fut raté, et la colère du cheick le poursuivit par la suite.

En apprenant que son hôte s'était rendu, sous la seule escorte de son drogman, dans le quartier le plus fanatique de la ville, le pacha lui dépêcha quatre cavaliers de sa garde avec ordre de ne plus le quitter. Au bazar, un incident avait failli se produire. Un musulman regardait l'Européen d'un mauvais œil du seuil de sa boutique. Il rentra à l'intérieur, puis revint avec un revolver qu'il

braqua sur lui. Sans se troubler, M. Sykes exhiba le sien, et coucha en joue le musulman, qui battit en retraite, et reparut ensuite en substituant au revolver une modeste cigarette.

Dans l'après-midi, M. Sykes alla visiter le commandant de la garnison, qui le reçut solennellement, musique militaire en tête. Celle-ci joua cinq morceaux, puis la réception se poursuivit dans la salle des officiers, où l'on causa de la bataille d'Ondurman, qui paraissait vivement intéresser tous ces soldats.

Au départ pour Altyn Kupru (le pont sur la rivière Altyn, la Kantara des Arabes), un kaïmakan qui se rendait à Mossoul, joignit son escorte à celle de M. Sykes. Ils avaient ainsi cinq Zaptiehs et trente fantassins montés. Cette petite troupe pouvait n'avoir rien d'inutile dans la région qu'on allait traverser. La Kaza de Kerkousk étaita lors infestée par des bandes de voleurs. Comme le kaïmakan et l'Anglais chevauchaient côte à côte, au moment où M. Sykes tendait à son compagnon son porte-cigarettes, une balle tirée du côté des collines siffla à ses oreilles. L'Anglais regarda autour de lui, tandis que sans mot dire, le kaïmakan allumait la cigarette. Deux autres balles suivirent la route de la première.

— Qu'est-ce? demanda M. Sykes.

— Ce sont des voleurs, Honneur, répartit en français le fonctionnaire turc.

Et détachant de sa troupe deux escouades, il les envoya nettoyer les environs. On brûla beaucoup de poudre, et cependant il n'y eut de blessés d'aucun côté. Quand les pillards virent qu'ils auraient le dessous, ils s'envolèrent en hâte à travers les rochers. Les soldats turcs continuèrent à cheminer aussi insouciants que si rien ne s'était produit; cependant le kaïmakan se couvrit de flanqueurs à droite et à gauche. M. Sykes prétend qu'il convient d'attribuer cette algarade au cheick auquel il avait joué le mauvais tour de le photographier. Douze des amis de ce saint personnage s'attachèrent, affirme-t-il, pendant trois jours aux pas de la caravane pour venger l'insulte faite à la loi du Prophète.

A Erbil (Arbelles), il n'y avait aucun terrain où l'on pût camper à proximité du village; le kaïmakan proposa de s'installer dans le cimetière. M. Sykes déclina cette proposition et préféra dresser ses tentes à un quart de mille. Alors le kaïmakan envoya une garde de trente Kurdes et de huit soldats veiller sur le repos du voyageur; c'étaient les plus illustres coupe-jarrets d'Erbil; du moment qu'on les transformait en carabiniers, la sécurité des foyers était assurée. M. Sykes ne put d'ailleurs leur faire accepter aucune rétri-

bution. Par son ordre on les gorgea de nourriture arrosée de mastic, pour les aider à supporter le froid de la nuit, mais quand ils eurent bien bu, les coupe-jarrets d'Erbil firent un tel sabbat que le sommeil de l'Européen fut rendu impossible.

La suite du voyage jusqu'à Mossoul ne fut troublé par aucun incident. On passa en bac la rivière Zab'Ala et les mules s'y montrèrent si récalcitrantes que l'embarquement dura près de trois heures et le débarquement presque autant. Deux jours après, on atteignait le pont sur le Tigre. Mossoul s'étale au-delà du fleuve, mais il ne faut pas compter sur le pont pour pénétrer dans la ville. L'architecte chargé de la construction l'a commencé à 160 mètres de la rive, si bien que les vingt-quatre piliers, les seuls qu'il ait bâtis, arrivent juste au bord du Tigre. Il faut donc, pour passer le fleuve, employer de nouveau le bac, et par conséquent attendre le gré du passeur. Celui-ci n'est jamais pressé. Aussi les alentours du bac sont-ils le rendez-vous d'une véritable Cour des Miracles de mendiants, de lépreux, de vendeurs de sucreries de toute espèce. Au moment où M. Sykes arrivait devant Mossoul, ces braves gens étaient les vrais maîtres de la ville ; le dernier wali était mort six mois avant, et son successeur n'était pas nommé. Deux des officiers de police, qui s'étaient permis de faire feu sur des voleurs, avaient été incarcérés. Les autres se l'étaient tenu pour dit. Aussi commettait-on des vols à main armée en plein jour, à cinq cents mètres des remparts, et à six heures du soir la ville elle-même se transformait-elle en une sorte de coupe-gorge.

Après cinq jours de résidence dans ce bruyant caravansérail. M. Sykes repartit le 16 mars. A Taladas, il passa la nuit. De Tailetzeit, où il perdit une de ses mules à Zakho, la nature du pays changeait. Au lieu de la monotonie de la plaine, on avait sous les yeux une région boisée et montagneuse, et sur l'horizon se détachaient les grands pics neigeux du Mert-Djoudi. L'évêque Chaldéen de Zakho parlait le français ; il n'avait pas vu d'Européen depuis quatre ans, en dehors d'un dominicain qui avait, quelques mois auparavant, traversé le pays. De Zakho à Narhawan, M. Sykes voyagea sous la pluie et traversa deux rivières enflées par la crue, au grand danger de perdre une partie de sa cavalerie. A Narhawan, l'officier d'escorte se montra fort inquiet sur la tranquillité de la région. Il prévoyait une alerte de nuit. Tout le monde coucha en conséquence habillé, afin d'être prêt à la première alarme. Elle ne se produisit pas.

Il y avait près de là un camp de Yazidis ou adorateurs du dé-

mon. Les Yazidis ne sont ni chrétiens, ni musulmans. Sunnites et Chiites les exècrent et les accusent du meurtre des fils d'Ali. Avec les Chrétiens les rapports sont meilleurs, et souvent ils se plaisent à venir prier dans les églises. Mais si l'on parle mal du diable, ils deviennent furieux. M. Sykes ne voulait pas manquer cette occasion de contempler un curieux spectacle ; malheureusement il n'y avait dans le campement des Yazidis que des femmes et des enfants vêtus de chemisettes, de caleçons bleux et portant de hautes bottes de maroquin jaune.

De Narhawan on gagna en deux heures une rivière qu'il fallait passer pour se rendre à Djezireh, mais les pluies l'avaient grossie au point d'en rendre la traversée impossible. Il fallut attendre deux journées entières le bon plaisir de la rivière. Au moment où l'on allait enfin passer, une trentaine de villageois vinrent solliciter la faveur de cheminer sous la protection de l'escorte. Pendant plusieurs journées, torrents et rivières se multiplièrent et accrurent les difficultés de cette marche au point qu'épuisés de fatigue, les voyageurs demeuraient au campement près du pont improvisé par eux, tandis que sous la direction d'un soldat, muletiers et mules prenaient de l'avance. A l'une de ces haltes, un incident se produisit. On festoyait sur l'herbe depuis environ une demi-heure, quand huit hommes armés jusqu'aux dents, passèrent rapides comme l'éclair sur le pont voisin, et prirent en hâte la route suivie par les bagages.

— Ce sont des hamidiehs, dit l'officier, ils vont essayer d'enlever les mules, les croyant sans escorte.

On sella les chevaux pour aller à la recherche des mules, mais on ne les voyait pas dans le valonnement qui se transformait bientôt en une côte rapide. Tandis qu'on la gravissait, le soleil dans les yeux, par un étroit sentier qui contraignait à marcher en file indienne, soudain ceux qui formaient les premiers anneaux de cette chaîne humaine aperçurent cinq fusils braqués sur eux. L'officier turc et M. Sykes ne voulaient pas tirer avant d'avoir essuyé le feu. Ils continuèrent à s'avancer du même pas, et leur crânerie intimida probablement les Kurdes qui ne déchargèrent leurs fusils que quand ils furent passés. Les Zaptiehs ripostèrent par une volée de mousquetterie qui engagea les Kurdes à la retraite. Un quart d'heure après, on rejoignait les muletiers, qui ne se doutaient point du péril qu'ils avaient couru.

A Djezireh, le pont de bateaux avait été retiré sur la rive opposée, à cause de la crue des eaux. Il fallut donc remonter la rivière

jusqu'au point où elle se trouvait suffisamment étroite pour qu'on put la passer aisément. Quant à ne pas toucher à Djezireh, il n'y fallait pas songer. L'escorte devait y être relevée. Bien que Djezireh appartienne au vilayet de Diarbekir, comme c'est une ville frontière, le firman du vilayet de Mossoul suffisait pour y obtenir une nouvelle escorte. Le drogman se rendit en ville pour la réclamer, et, à son retour, il apprit à M. Sykes qu'il y avait à Djezireh trois archéologues allemands que leur peu de goût pour le bakschisch avait rendus fort impopulaires. Par la suite, M. Sykes apprit leur histoire et sut qu'ils avaient failli être assassinés par leurs hamidiehs sur la route de Van.

Malgré son désir de partir à l'aube, le voyageur dut attendre son escorte. Elle n'arriva qu'à huit heures et demie. La journée était superbe, le paysage merveilleux. Il y a tels bords de rivière de ce vilayet qui peuvent rivaliser avec les bords des rivières de Birmanie. On ne devait d'ailleurs pas tarder à s'enfoncer dans la montagne, là où il n'y a pas de route, mais seulement d'abominables sentiers muletiers. A la nuit, le brouillard enveloppe le voyageur. La pluie le trempe jusqu'aux os. Une mule bronche contre un rocher et fait jaillir un milier d'étincelles. Le froid intense rendait dans cette région l'hospitalité des fonctionnaires turcs de plus en plus précieuse. A Funduk, malheureusement, il n'y avait ni mudir, ni cheick. Dans une malheureuse bicoque dont l'unique pièce avait à peine vingt pieds carrés, on dort à trente autour d'un feu de broussailles dans lequel, par respect pour l'arrivant, on jette un renfort de brousse. Les villageois étaient des Chaldéens chrétiens, farouches d'aspect et armés jusqu'aux dents. Ils donnaient ce qu'ils avaient, et M. Sykes n'eut qu'à se louer de leur hospitalité. Mais il garda un mauvais souvenir de cette nuit d'insomnie. La chevauchée du lendemain fut, au contraire, une des plus belles du voyage. A quatre heures et demie du matin, quand M. Sykes quitta Funduk, le jour allait poindre. Bientôt le soleil monta sur le ciel bleu et illumina une végétation verte comme une émeraude. Dans les hautes montagnes, les roches étaient presque partout nues ; ça et là cependant se dressaient des bouquets d'arbres rabougris ; sur les prés la neige étincelait au soleil, et par les flancs des montagnes se précipitaient des torrents furieux. La petite caravane côtoyait la rivière ; parfois elle croisait un train de bois descendant à la dérive vers le Tigre ; parfois deux outres de peaux de bouc soutenaient un radeau flottant. Ailleurs c'était un pont à demi démoli sur lequel il fallait passer un affluent du Sarhal-Sou. Les mules se fai-

saient traîner avec leur obstination habituelle ; puis au milieu du pont elles se cabraient et ruaient. Une fois Isa-Kubruzli broncha ; il tombait à l'eau si M. Sykes ne l'eût retenu par le pan de son ulster. Bien lui en prit, car la rivière avait en cet endroit une chute de quarante pieds.

Pour entrer à Seert, il fallut employer le bac, entreprise longue et difficile qui ne prit pas moins de quatre heures. M. Sykes fit en cet endroit la connaissance du prieur des Dominicains qui allait à Djezireh avec un serviteur et un seul Zaptieh. Pendant qu'on embarquait les mules, il causa avec lui en se promenant le long de la rivière. Deux jeunes Kurdes mirent à profit l'inattention générale pour dérober les sonnailles des mules. C'étaient de vrais artistes en matière de vol ; néanmoins ils eurent la malechance de se faire prendre et on les conduisait enchaînés à Seert, quand un vieillard vint solliciter leur pardon. On se borna à leur infliger la bastonnade.

Quatre heures plus tard, Seert était en vue. Après la visite habituelle au pacha, M. Sykes parcourut les bazars où il admira de superbes kandjars et vit travailler les ouvriers indigènes. Il assista ensuite à la manœuvre de deux bataillons de montagnards Kurdes armés de Mausers.

Le lendemain, à l'aube, il partait pour Varkhan. Le paysage était fort beau, mais on chevauchait sur la neige glacée et il gelait ferme à cette heure matinale. A l'arrivée au village de Varkhan, on avait du moins l'espoir de se réchauffer et de déjeuner. Vaine illusion : il n'y avait à Varkhan ni vivres ni fourrages pour les bêtes. On s'éloigna en hâte de cette bourgade inhospitalière, et l'on abandonna le cours du Kegel-Sou. On comptait atteindre Bitlis dans la matinée du lendemain. La nuit était noire, mais elle n'empêchait pas de voir la route turque en construction : on eût dit un tracé de ligne de chemin de fer, avec des tunnels et des remblais. Les tronçons de cette route qui étaient terminés n'étaient pas employés par les gens du pays ; ils préféraient leurs vieux sentiers muletiers. Cependant, à mesure qu'on approchait de Bitlis, la neige croissait d'épaisseur, les sentiers avaient disparu. La marche de la caravane en fut ralentie ; de la sorte, au lieu d'arriver au matin à Bitlis, on n'y parvint qu'à plus de midi.

M. Sykes avait projeté de se rendre ensuite à Trébizonde. Il lui fut impossible de donner suite à ses plans premiers. Dès lors il lui fallait passer par Van, mais ce changement dans le but du voyage entraînait aussi un changement dans les moyens de locomotion. De Bitlis au lac de Van, le meilleur mode de transport était le

traîneau. Il fallait donc congédier les muletiers qui accompagnaient le voyageur depuis Damas. Quand M. Sykes leur annonça cette détermination, la consternation fut générale parmi eux. Au grand étonnement des Arméniens présents, tous, musulmans ou chrétiens, sans distinction de religion, se baisèrent en frères. Un des serviteurs qu'emmenait M. Sykes, probablement aussi pour apaiser ses regrets, se gorgea de mastic, si bien qu'on dut le hisser dans un traîneau où il dormit plusieurs heures comme une souche.

Les quinze traîneaux chargés de bagages quittèrent Bitlis à la nuit. Désormais les marches sur la neige seraient entreprises dans la soirée, car la neige glacée, durcie par la nuit, est plus favorable au glissement des traîneaux. C'étaient des hommes qui y étaient attelés. Ces montagnards Kurdes étaient d'une telle habileté, qu'on parcourait régulièrement trois milles et demi à l'heure. Ils n'arrêtaient pour souffler que cinq minutes tous les quarts d'heure. Après s'être intéressé à la marche pendant les premières heures, M. Sykes dormit presque tout le reste de la nuit et ne s'éveilla que pour admirer l'éclat du soleil sur les eaux du lac.

A 7 heures, on atteignit Tadvan, petit village sale, situé sur la rive du lac. Là M. Sykes allait quitter le traîneau. Il ne lui restait plus qu'à traiter avec le capitaine d'un des navires ancrés dans le port. Les capitaines étaient tous Arméniens. Il décida l'un d'eux à le prendre à son bord jusqu'à Van, moyennant un prix de 7 livres. Le *Zami*, petit navire de 50 tonneaux, avait déjà deux autres passagers, un Arménien mahométan et un juif : il quitta le port de Tadvan à 10 heures du matin, par une brise qui faisait espérer qu'on arriverait à Van en six heures. Au bout de deux heures de navigation, la brise tomba, le baromètre descendit et tandis que M. Sykes sommeillait dans la cabine, la tempête s'éleva. Le bâtiment embarquait de gros paquets d'eau. Les porteurs de l'Anglais s'étaient accroupis dans un coin du pont, terrassés par le mal de mer. Le juif et le mahométan priaient à grand bruit ou pleuraient. L'équipage affolé ne témoignait nulle énergie, et quant au capitaine arménien, il avait perdu la tête. Heureusement on finit par atterrir. Comme on approchait de la côte, les gens du bâtiment demandèrent assistance à des Arméniens qui étaient assis sur un rocher dominant le lac, les pieds ballants. Ils ne parurent pas se soucier de se déranger. Fort à propos, d'un village voisin, situé à environ un mille et demi de la côte, un cavalier accourut au galop jusqu'au bord de la falaise ; il saisit une corde jetée du navire et le héla à terre, avec l'aide des Arméniens, qu'il obligea, à coups de fouet,

à lui donner leur concours. Le capitaine arménien, malgré le service rendu, murmura à l'oreille de l'Anglais ce terrible mot : *Hamidieh*. C'était encore un hamidieh. Cette pensée rendit M. Sykes soucieux : il songea à ce qu'on lui avait raconté des malheurs de l'archéologue Balk ; l'hamidieh ne le sauvait-il que pour le piller plus aisément? La crainte de la noyade fut la plus forte : M. Sykes descendit à terre. Quatre nouveaux hamidiehs avaient rejoint le premier ; l'Anglais les aborda, et offrit à son sauveur une lorgnette marine qu'il avait prise à bord pour lui en faire présent. L'hamidieh lui serra la main à lui broyer les os ; puis il le prit en croupe et l'emporta en triomphe au village flanqué de deux autres Kurdes armés de fusils gigantesques.

C'était la première fois que M. Sykes passait le seuil d'une maison kurde. On lui fit le meilleur accueil. En son honneur on poussa au feu une nouvelle brassée de broussailles ; on étendit des tapis sur le sol, on plaça des coussins sur ces tapis, et l'on mit un énorme samovar sur le feu. Tous les hamidiehs se groupèrent près du foyer et derrière eux, à distance respectueuse, les villageois arméniens. Le thé ou plutôt la boisson nauséabonde, à laquelle on donna ce nom, ne tarda pas à être servi. Aussitôt une poèle remplaça le samovar et l'on y fit cuire à l'huile des œufs que l'on mangea avec du pain détaillé en tranches minces comme du papier. Ensuite on prit le café à la turque en fumant des cigarettes.

— Anglais et Kurdes sont frères, disait l'hôte de M. Sykes, Mulazim-Mustapha-Arrah. Un jour ils combattront côte à côte les Moscovites.

Après cette petite fête anglo-kurde, M. Sykes retourna à la côte du lac, et au lieu de coucher à bord, se fit dresser une tente sur le sable. Mustapha organisa une garde de nuit autour de la tente, et trois des chenapans qu'il commandait s'installèrent près du voyageur, chargés de fusils, de couteaux et de cartouches. Le lendemain, Mustapha proposa à M. Sykes de l'accompagner à Adel-Zidvaz, où il trouverait des chevaux pour aller à Van. A cette nouvelle, le capitaine arménien parut terrifié. Il semblait croire que les Kurdes n'attendaient que le départ de l'Anglais pour lui couper la gorge. Quand aux gens de la suite de M. Sykes, ils ne voulaient pas entendre parler de quitter le bateau. Comme il ne se souciait pas d'abandonner ses bagages, M. Sykes se décida à télégraphier au Consul anglais à Van. Un hamidieh se chargea de porter sa dépêche à Adel-Zidvaz où il existait un bureau de télégraphe.

Quelques heures plus tard, il revenait avec cette note au verso du télégramme rédigé en anglais :

— *Cher Excellence, je ne compréhende pas l'anglais. Si vostre dépêche est écrits en français, sera envoyer. Je suis, cher Excellence, l'opérateur.*

M. Sykes renvoya par l'Hamidieh la dépêche traduite en français, mais elle ne devait pas arriver à Van.

Le séjour sur la côte du lac se prolongea quatre jours encore, agrémenté par un concours de tir où M. Sykes put se rendre compte de l'adresse des Kurdes. Enfin, le 1er avril à minuit, le bâtiment complètement réparé quitta le port, en échangeant des signes d'adieu avec les hamidiehs et Mulazim-Mustapha-Arrah. Tout alla bien jusqu'en vue de Van. Là le vent tomba de nouveau, et il était une heure de l'après-midi avant que l'on pût aborder.

Quelques minutes après, M. Sykes se présentait au consulat Britannique.

III

Un proverbe dit qu'il faut habiter Van dans ce monde, le paradis dans l'autre. Aujourd'hui, la plaine fertile arrosée par de nombreux ruisseaux qui s'étale aux pieds de la ville proprement dite pourrait seule expliquer l'origine de ce proverbe. Il ne reste plus à cette vieille capitale rien des magnifiques palais qu'y vit Moïse de Khorène au Ve siècle de notre ère. Le Gharrah même n'a plus qu'une citadelle en ruine. Au moment de la visite de M. Sykes, la ville moderne était, en outre, dans un lamentable état de délabrement qu'il attribue aux récents massacres malgré son arménophobie. L'ennui d'ailleurs qu'il éprouve d'avoir à blâmer ses bons amis les Turcs l'a poussé à faire preuve d'un rare laconisme dans ses explications sur cette ville, et à s'en remettre modestement aux publications ultérieures des archéologues allemands qui se trouvaient à Van depuis plusieurs mois et y poursuivraient une œuvre de longue haleine.

En réalité, le séjour de M. Sykes à Van fut seulement d'une semaine. Il fit marché avec trois muletiers pour le voyage d'Igdir. On devait, en quatre jours, atteindre la frontière russe. A Artchag, la première étape, M. Sykes dressa ses tentes pour la dernière fois. La seconde étape le conduisit à Korsot, village arménien qui, affirme-t-il, est peuplé de fieffés voleurs.

Le troisième jour du voyage, M. Sykes apprit avec déplaisir à

Parghri que la route directe d'Igdir, par Bayazid était coupée. Les muletiers eussent volontiers hasardé la partie, mais les Zaptiehs de l'escorte se refusèrent à passer outre. On proposa bien à M. Sykes l'escorte de deux hamidiehs pour un demi-louis. Mais malgré toute sa sympathie pour les Kurdes, il se souvint à propos de la mésaventure du docteur Balk.

Un nouveau changement d'itinéraire s'imposait. Il fallut se résigner à partir pour Ardjiech, ancien chef-lieu de canton de Caza, depuis un demi-siècle village sans aucune importance. La route était excellente, mais les mules de Van, de pauvres marcheuses. La nuit surprit les voyageurs à mi-route, les muletiers tremblaient de peur, redoutant de tomber aux mains de quelque parti d'Hamidiehs. M. Sykes galopa jusqu'à Ardjech, d'où il envoya deux Zaptiehs à la rencontre des mules, tandis qu'il prenait le café avec le commandant des troupes turques. Au lieu d'aller au-devant des muletiers, les Zaptiehs se placèrent au milieu de la route pour les attendre, et faillirent être fusillés à courte distance par Jacob Arab qui, dans son trouble, les prenait pour des hamidiehs. Cette nuit-là, M. Sykes coucha chez le commandant militaire d'Ardjech. Bien lui en prit, car le baraquement où dormirent ses serviteurs était infesté de vermine.

Au réveil, il tombait de la neige par flocons gros comme des noix. Les muletiers ne pouvaient se décider à se mettre en route; il fallut employer les menaces pour les entraîner jusqu'à Arris, où l'on retrouva l'hospitalité des hamidiehs. Le 10 avril, on fit une nouvelle halte à Patnos. C'était la résidence du fameux Hassan-Pacha, dont le Sultan a fait un général à cause de son influence parmi les Kurdes. Hassan-Pacha était absent, mais il avait donné des ordres pour que le voyageur anglais fut bien accueilli, si la rupture des communications directes entre Van et Igdir l'amenait à Patnos. M. Sykes reçut chez lui la visite de divers habitants du village, curieux de voir un étranger. Parmi eux se trouvait le plus jeune fils de Hassan-Pacha, un gamin d'une douzaine d'années qui paraissait très fier de son autorité sur les Kurdes. Son frère aîné le suivit de près: il avait sept à huit ans de plus, mais il était beaucoup moins vif d'esprit. Le soir on invita le voyageur à éteindre ses feux deux heures après le coucher du soleil. Les portes de la résidence de Hassan-Pacha furent fermées, verrouillées, et des gardes chargés de faire des rondes en poussant de vrais hurlements de loup, auxquels il était répondu du village et des collines voisines.

Après cette délicieuse nuit, M. Sykes quitta Patnos vers six heures du matin, après avoir offert aux deux fils de Hassan-Pacha deux montres Waterbury, présent qui parut leur causer un vif plaisir. La route de Touteh était affreusement détrempée. Depuis qu'il ne neigeait plus, la fonte des neiges transformait la surface jadis glacée des chemins en un vrai margouillis. Cet étang de boue confondait pêle-mêle sentiers et terres avoisinantes. Au passage des rivières et des ruisseaux, c'était bien pis : on plongeait dans une eau glaciale, et quand il faut se changer de pied en cap au bord de l'eau, ce n'est certes pas un plaisir. Heureusement, après cinq heures de marche, M. Sykes put se chauffer au bon feu du commandant des hamidiehs de Touteh, un turc de Constantinople qui professait le plus grand mépris pour les Kurdes d'Hassan-Pacha.

Le lendemain, il fallut de rechef affronter le margouillis, puis les neiges amoncelées sur lesquelles le soleil se réverbérait, enflammant les yeux de la façon la plus douloureuse. Les mules jugèrent alors à propos de faire des leurs ; bref la marche se ralentit à ce point qu'en deux heures et demie on ne fit qu'un demi-mille. Tout le monde était épuisé de fatigue, une halte s'imposa. Elle eut lieu dans un petit village kurde, où l'on mangea du lait sûr avec du pain. Ensuite on se remit à grimper dans la neige. M. Sykes avait les yeux si malades en arrivant au sommet du col, qu'il ne put jouir de la vue superbe qu'on devait avoir de ce point. Pour comble de misère, le drogman était épuisé de fatigue et démoralisé. M. Sykes prit par la bride les deux chevaux, mais les neiges sont trompeuses, surtout près des rivières, là où le courant les ronge par dessous. Les ponts apparents n'ont pas de consistance, cèdent sous le pied. M. Sykes se trouva donc bien vite sous ses chevaux qui piétinaient au-dessus de sa tête. Heureusement la vue du danger qu'il courait rendit un peu de son énergie à Isa-Kubruzli, et il vint au secours du jeune Anglais.

Après toutes ces misères, on atteignit Kililikana à la débandade, avec une telle fatigue, que le lendemain on ne put marcher que trois heures. Cependant, à Kalilikana, on reçut l'hospitalité d'un aimable Pacha Smyrniote qui offrit à M. Sykes un excellent repas. Les trois étapes qui séparaient le voyageur de la frontière russe furent ensuite vivement franchies. Pour ses adieux à l'Empire turc, M. Sykes dut distribuer force bakschisch dans un taudis arménien, où les mouches régnaient en maîtresses. Il est vrai qu'en compensation, il vit se lever le soleil juste au pied du mont Ararat. A huit heures du matin, il subissait la visite de la douane à Chingil.

Un peu après, une sentinelle cosaque arrêtait l'escorte turque au tas de pierres qui marque la frontière. M. Sykes était en Russie, dans le pays qu'il exècre le plus au monde, car si pour lui les Arméniens sont les derniers des hommes, les Russes sont évidemment les premiers des démons. Les griefs du voyageur anglais sont d'ailleurs puérils : plus d'hamidiehs, des cosaques : et quand le voyageur demande de l'eau, on lui donne un verre et on lui montre la pompe. On ose lui réclamer son passeport ; il en est si indigné, qu'il se sent prêt à repasser la frontière « de ce cadavre qu'on appelle Russie », comme il s'exprime aimablement.

A vrai dire, il a subi quelques ennuis dans la province d'Erivan. Les officiers russes lui ont donné l'hospitalité, et il a généreusement arrosé leur caviar. De là, est née sans doute la malencontreuse idée de se rendre à Igdir par une chevauchée de nuit. M. Sykes tomba alors dans une patrouille tartare, fut arrêté, fouillé, et comme son drogman accablait d'injures les soldats, qui comprenaient bien qu'on les insultait, mais qui n'en comprenaient pas davantage, maître et serviteur furent, revolver près du front, fusil dans le dos, conduits à la police. Là, on s'expliqua et l'on relâcha les prisonniers, mais M. Sykes avait perdu quelques menus objets qu'il énumère comme suit : vingt-huit cigarettes, un crochet à bottines, cinq francs, un mouchoir de couleur et une cartouchière. M. Sykes, qui s'est plaint à son consul, en conclut que la Russie est un pays de voleurs.

C'est peut-être beaucoup généraliser pour un compatriote des plus célèbres pick-pockets de notre époque !

ALBERT SAVINE.

LA FRANCE HORS DE FRANCE

Mon intention n'est pas de faire la critique du livre du père Piolet : *La France hors de France*, pareil travail serait bien trop long et bien au-dessus de mes forces. Je ne m'attarderai donc pas à discuter chaque théorie, à disséquer chaque paragraphe, à faire le commentaire de chaque idée, dans le but, soit de les réfuter, soit au contraire de les souligner de quelques mots approbateurs. Loin de là, je n'apporte ici que la pure analyse du volume, une sorte de sommaire plus détaillé et plus complet. A cet effet, je prendrai successivement les cinq parties dont se compose l'ouvrage, et j'essayerai de les résumer le plus clairement, le plus simplement et le plus brièvement possible. Trop heureux d'ailleurs si les quelques phrases glanées çà et là, presque au hasard, dans ce bon et beau livre peuvent donner l'idée d'en faire un jour une lecture lente, sérieuse et réfléchie, qui ne pourra que charmer, instruire et réformer.

*
* *

Le père Piolet constate tout d'abord un fait : c'est le petit nombre de nos émigrants. Sur les 30,000,000 d'Européens qui ont quitté leur territoire au cours de ce siècle, à peine la France est-elle représentée par ce chiffre dérisoire : 412,413. Celle-ci émigre en moyenne dix-huit fois moins que l'Angleterre, douze fois moins que l'Italie, neuf fois moins que l'Allemagne, six fois moins que l'Autriche, et la différence est plus frappante encore si on limite ses recherches aux dix dernières années. En tenant compte des erreurs qui se glissent toujours dans les statistiques officielles, c'est seulement à 10,000 qu'il faut évaluer le nombre des personnes sorties de France pendant ce laps de temps.

Cette constatation se remarque encore dans le passé, même aux époques les plus brillantes de notre expansion coloniale. Et pourtant rien n'était alors négligé pour encourager l'émigration.

Les rois et les ministres obligeaient chaque compagnie coloniale à faire passer, dans un délai déterminé, un certain nombre de colons dans le pays dont elle était chargée. En outre, les plus grands avantages étaient accordés à ceux-ci, soit à leur arrivée dans la colonie, soit à leur retour en France au bout d'un certain nombre d'années. Malgré ces efforts, de minimes résultats furent atteints, et l'on dut convenir que la nation ne se sentait pas portée d'elle-même à l'émigration.

Et pourquoi donc ? Sans parler des nombreuses raisons particulières à chaque individu, il y en avait deux primordiales et spéciales à cette époque. On redoutait les chances d'une longue traversée sur de frèles bateaux, les dangers des révoltes et des incursions continuelles, soit de la part des indigènes, soit même de la part des nations rivales ; la probabilité d'un exil souvent définitif. A cela vient s'ajouter l'éloignement et le manque de nouvelles précises causés par la difficulté des communications. On comprend fort bien que les affiches placardées n'aient eu que peu de succès auprès de leurs lecteurs. Nos ancêtres ne sentaient pas d'ailleurs le besoin d'émigrer, et les 21,000,000 de Français d'alors étaient à l'aise là où 38,000,000 ont aujourd'hui tant de peine à subsister.

Telles sont les deux raisons qui empêchaient nos aïeux de s'expatrier. Mais les conditions ne sont plus les mêmes : les communications sont devenues faciles ; beaucoup de gens se trouvent à l'étroit en France, et nous n'en émigrons pas davantage ! Ici encore, pourquoi ? Eh mon Dieu ! tout d'abord parce que nous ne l'avons jamais fait et que nous n'en avons pas l'habitude. Ailleurs, au contraire, en Angleterre par exemple, la chose est passée dans les mœurs et ne cause plus aucune surprise.

En second lieu, nous n'émigrons pas vers nos colonies, parce que nous ne les connaissons pas. C'est à peine si nos programmes contiennent quelques rudiments de géographie coloniale ou d'histoire de la colonisation française. Et pourtant, avant de se lancer dans un pays, la première chose à faire n'est-elle pas de connaître son climat, sa population, ses ressources, son genre de vie, etc. ? La pensée seule des colonies est, pour nos paysans, un synonyme d'éloignement, comme la fin de tout, le rêve d'un monde entrevu et irréalisable, que seuls des esprits extravagants essayeront d'atteindre. Heureusement, l'enseignement officiel accorde déjà une plus large place aux matières coloniales. Des cours publics sont faits à la Sorbonne ; des conférences sont données par les mem-

bres de nombreuses sociétés ; un groupe colonial s'est fondé à la Chambre, un autre au Sénat. De plus, les voyages à l'étranger nous apportent chaque jour sur les récentes découvertes des documents nouveaux, en sorte que l'idée coloniale pénètre de plus en plus dans l'âme française.

Une raison plus importante encore de la faiblesse de notre émigration, c'est qu'elle n'est pas dans nos goûts, dans notre caractère national. Le Français est naturellement sociable et les sollicitations les plus pressantes s'opposeraient à son départ dans un pays sûrement moins agréable que sa patrie au point de vue du climat et des relations. De plus, le Français d'aujourd'hui manque d'initiative, de hardiesse, de largeurs de vue, de personnalité. Ces qualités, il les possèdait autrefois : témoins les Croisades, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, les Ordres militaires, etc. Pourquoi ne les aurait-il plus ? Tout simplement, parce que l'initiative a été étouffée par la centralisation. Nous sommes un peuple de fonctionnaires, et cela date non pas de la nuit du 4 août, mais de Louis XIV et même de Richelieu. Napoléon continua ce mouvement en créant l'Université, bonne pour pétrir des savants, mais non pour former des hommes d'action. Il faudrait plus de liberté dans l'enseignement et aussi dans le droit de s'associer. L'Etat a tout envahi, tout atrophié ; il n'y a plus de caractères, partant plus d'émigrants. En face de cette situation, le besoin d'une réaction se fait sentir ; partout, à tout propos et toujours, il est nécessaire de réclamer une liberté de plus en plus grande qui, en nous rendant nos qualités natives, nous donnera le courage d'émigrer.

Nous émigrerons davantage encore si un changement se produit dans notre administration coloniale ; si le colon trouve là-bas plus d'indépendance, plus de bien-être et plus de fortune. C'est dans ce but, en effet, qu'il abandonne la plupart du temps son pays ; et n'éprouve-t-il pas souvent une déception ? Notre administration coloniale doit viser à devenir plus bienveillante envers les colons, et tendre en même temps à relever son niveau moral et à refaire sa réputation. C'est souvent le rebut que l'on envoie au loin, les endettés, les journalistes, tous gens sans grandes garanties. Le ministère des Colonies devrait se recruter directement lui-même, être aussi sévère que les autres ; ne souffrir chez aucun de ses membres l'anticléricalisme ou la persécution ; et la réputation et la confiance suivraient bientôt la valeur et l'honnêteté.

Malheureusement, notre marine marchande et notre commerce extérieur risque, si l'on n'y prend garde, de tout compromettre. Jadis,

quand nous aurions pu nous passer d'elle, notre marine était réputée la première de l'Europe ; et maintenant que nous refaisons un nouvel empire extérieur, nous ne venons plus qu'au cinquième rang, tant pour le nombre et l'âge de nos vaisseaux que pour le chiffre de leur tonnage. 47 o/o de notre trafic est fait par des navires étrangers. Que d'exemples de cet abaissement n'avons-nous pas sous les yeux? Sans rechercher les raisons de ce mal et les remèdes à lui appliquer, il est facile de comprendre combien y perdent la cause de la colonisation et celle de l'émigration.

On peut encore accuser notre législation, et dire que, si nous n'émigrons pas, c'est à cause de nos lois sur les successions, sur le partage des biens et sur le recrutement. Le partage égal des biens des parents entre chacun de leurs enfants est la ruine de nos grands établissements industriels, commerciaux et maritimes. Or, rien ne réussirait à promouvoir la colonisation et l'émigration comme la prospérité de notre commerce extérieur et de notre marine marchande. Le partage forcé des biens de tout temps a été le grand moyen de ruiner les nations. De plus, ces lois augmentent singulièrement la liberté des enfants, au grand détriment de l'autorité paternelle. Il est d'ailleurs à remarquer que, faites par Napoléon contre les grandes familles, elles nuisirent surtout aux petites et aux moyennes ; et qu'enfin, en poussant les parents à réduire le nombre de leurs enfants, elles ont détruit la sainteté du mariage et sensiblement amoindri notre force numérique.

La loi sur le recrutement est aussi à refaire : car elle a de beaucoup abaissé l'émigration, surtout vers nos colonies. Les jeunes gens qui émigrent dans les pays étrangers, sont, sous ce rapport, bien plus favorisés que ceux qui se dirigent vers nos colonies. Pourtant la mise en valeur de notre empire colonial mérite sûrement une exception en faveur de ceux qui veulent s'y consacrer. Une pétition signée par 76 chambres de commerce a été soumise à la commission de l'armée, qui l'a accueillie favorablement.

Telles sont les principales causes pour lesquelles nous émigrons si peu, il faut espérer qu'elles ne prévaudront pas contre le mouvement d'expansion coloniale qui s'est emparé de nous : mouvement basé à la fois sur la nécessité et l'utilité.

*
* *

Et certes, nous devrions émigrer pour plusieurs raisons. D'abord pour réformer nos idées et retremper notre caractère. S'il est

vrai que les petites localités font les petites gens, quel grand bien la vie au large des colonies ne ferait-elle pas à notre esprit? Il y aurait là tout un champ d'études nouveau pour les romanciers modernes. Nous apprendrions à nous apprécier plus sévèrement, à nous dépouiller de nos illusions, à être plus modestes. Il n'y a pas de pire danger pour un peuple que celui de se tromper soi-même sur son propre compte. L'émigration développerait en outre la valeur personnelle, au contraire de l'administration qui tue l'initiative, engendre la routine, rapetisse et atrophie. La vie aux colonies donne surtout la trempe de caractère, parce qu'on est là, il ne faut pas se le dissimuler, à une rude école. Ne serait-on qu'un aventurier, on aurait toujours du mérite et les circonstances pourraient former un héros sous l'écorce d'un intriguant. Nous devons émigrer, en second lieu, pour développer notre industrie et notre commerce extérieur. Nous sommes, sous ce rapport, d'une infériorité frappante vis-à-vis des Etats-Unis, de l'Angleterre et de l'Allemagne, soit sur l'ensemble de la production industrielle, soit sur la valeur moyenne du travail de chaque ouvrier. Une étude sérieuse des diverses branches industrielles ne peut nous laisser aucun doute à ce sujet. En France, tout le monde se plaint de la crise, alors que l'industrie de l'Allemagne et de l'Angleterre est en pleine croissance. Quelle est la cause de ce phénomène ?

Tout simplement l'ouverture de nouveaux débouchés aux produits de ces deux nations. La crise de notre industrie est donc venue de notre crise commerciale. Et si notre commerce se maintient encore quelque peu, c'est grâce à nos colonies ; car leurs relations avec la métropole augmentent de jour en jour. Il faut les outiller, les améliorer, les civiliser. Pour les mêmes raisons, il est nécessaire d'émigrer à l'étranger. S'il existait des centres plus nombreux de population française sur les divers points du globe, ils nous tiendraient mieux au courant des progrès des industries étrangères, des ressources de ces divers pays, et des débouchés multiples qu'ils peuvent offrir à nos besoins.

Il nous faut émigrer encore pour diminuer le malaise social dont nous souffrons et procurer des emplois plus rémunérateurs et un travail mieux rétribué à un grand nombre de gens qui ne peuvent en trouver. Il est une chose indéniable, c'est que les Français sont à l'étroit dans leur patrie et que beaucoup d'entre eux ont fort de peine à y vivre. Le taux de l'intérêt a baissé, atteignant du même coup la fortune de ceux qui vivaient de leurs rentes. La situation d'ingénieur civil ne nourrit plus son homme : il en est de même

pour toutes les carrières libérales. Sur 1,200 avocats que compte Paris, une centaine ont une jolie fortune, 300 ont à peine de quoi vivre et les autres meurent de faim. Les mêmes proportions se retrouvent pour les médecins ; et ce n'est pas la province qui les nourrira ; déjà elle regorge, même de spécialistes.

Quant à la carriére militaire, elle est impossible si l'on n'a pas de fortune personnelle, à moins d'arriver très jeune officier général. Les employés civils ne sont guère plus heureux. Parmi les nombreux fonctionnaires qui pullulent en France, il y en a 136,000 qui ont moins de 3,000 francs de traitement. Comment pourront-ils vivre, se marier, avoir des enfants, élever une nombreuse famille ? On peut dire à peu près semblable chose des compagnies de chemin de fer, malgré les sacrifices qu'elles font en faveur de leurs employés. Celles-ci ont beau leur assurer une bonne retraite, leur offrir de nombreux avantages généraux, plusieurs avantages spéciaux, une indemnité réelle, il y a encore des tas d'ouvriers qui devront essayer de vivre et de faire vivre leur famille avec 1,000, 1,200 ou 1,500 francs de salaire annuel. Et de même dans nos grands établissements financiers, nos Compagnies d'assurances, etc. Si de là nous passons à nos grandes maisons de commerce, nous y trouverons aussi bien des lacunes. Que dire des employés moins rétribués dans des compagnies moins prospères ? Que deviendront-ils quand ils ne pourront plus travailler ? Il y a des prolétaires dans toutes les classes : il y a la misère noire à côté de la misère bleue. Dans la classe ouvrière également, il est fort difficile de se marier et de fonder une famille. Il ne faut pas croire, du reste, que le socialisme soit un remède à ces maux, au contraire. Le moyen le plus pratique, pour le moment, de résoudre la question sociale, serait d'émigrer en nombre et surtout vers nos colonies.

*
* *

L'émigration relèverait notre natalité et augmenterait notre population. Celle-ci diminue d'une vingtaine de mille âmes par an. Ce qui n'était jadis que partiel est devenu général et tous les départements présentent ce triste spectacle. Si le chiffre total de la population augmente, c'est par suite de l'invasion des étrangers qui n'existe nulle part autant qu'en France. Ce qui aggrave le mal, c'est qu'il existe à peine chez nos voisins. En Allemagne et en Autriche, il y a 38 naissances pour 1,000 habitants, 21 seulement en France. Nombreuses sont les causes du mal : nos lois fis-

cales, l'accroissement du luxe, l'égoïsme, le désir de posséder le plus possible, une ambition inepte, le progrès de la science, etc. Un gouvernement sérieux devrait avant tout chercher un remède à ce fléau, en prenant des mesures tendant à diminuer la mortalité des enfants, en décrétant des mesures fiscales favorisant les familles nombreuses. Un véritable homme d'État favoriserait surtout la religion chrétienne qui est la plus sérieuse digue à la dépravation des mœurs. Là se trouve la vraie solution de la question, car il est impossible à un catholique, qui pratique sincèrement sa region, de limiter volontairement le nombre de ses enfants : il y a incompatibilité absolue entre les deux pratiques. Mais, comme de longtemps, on ne voudra recourir à ce moyen, on pourrait atténuer le mal par une émigration nombreuse qui diminuerait l'encombrement de la population. Plus une population émigre, en effet, plus le nombre des enfants augmente dans la patrie d'origine, et il est facile de réfuter par des exemples les objections que l'on fait à cette règle. Il n'y a pas d'ailleurs lieu de craindre, pour notre puissance militaire, un mouvement d'émigration qui aurait au contraire pour effet de l'augmenter. De plus, l'émigration ferait accroître la natalité chez ceux qui ont le moins d'enfants, chez les riches, parce qu'elle leur permettrait en quelque sorte de tourner la loi successorale. Il ne faut pas croire davantage que la race française est affaiblie, et les français sont capables d'avoir quand ils le veulent un grand nombre d'enfants. Les exemples de nos colonies sont remarquables à cet égard. Partout, la race s'y est développée beaucoup plus vite que dans la mère-patrie.

En émigrant, nous sauvegarderons et nous accroîtrons notre influence au dehors ; cela est une conclusion de ce qui précède. Mais il y aurait un autre résultat, celui d'entretenir et de propager au loin notre admirable langue française. Nos missionnaires nous rendent à ce point de vue de grands services ; mais ils sont trop peu nombreux pour arriver à quelque chose. Il en serait autrement si, à côté d'eux, on trouvait une petite colonie française, qui parlerait notre langue et l'enseignerait à tous ses serviteurs, esclaves, etc. Notre langue recule comme tout le reste. Si nous émigrions, nous serions la race la plus puissante et la plus nombreuse : au lieu de cela nous ne venons qu'au cinquième rang. Il y a tout d'abord les Anglo-Saxons répandus partout et dominant partout ; ce n'est pas le péril jaune qui est à craindre, c'est le péril anglo-saxon. Plus éloigné, mais non moins réel, est le péril allemand. Ceux-ci émigrent beaucoup depuis quelques années et s'établissent

peu à peu dans tout le globe : en Amérique, en Afrique, en Chine. Sans doute, l'Italie n'a pas été heureuse dans son mouvement d'expansion coloniale, et pourtant tout n'a pas été complètement perdu dans son émigration. Celle de l'Espagne et du Portugal a eu son importance autrefois et si tout a croulé, c'est précisément parce que ce mouvement de va-et-vient a cessé. La Russie, enfin, puissance d'avenir, est une nation qui émigre étonnamment. Quant à nous, nous serons bientôt une quantité négligeable, nous n'existerons plus.

La mise en œuvre de nos colonies exige aussi notre émigration. Nous possédons un empire colonial magnifique avec des réserves incalculables de richesses encore inconnues et inexploitées. Pourquoi ne pas nous en servir ? Pourquoi, par exemple, ne tirons-nous pas de nos colonies tout notre café, notre cacao, notre caoutchouc, et toutes les gommes dont nous avons besoin ? Madagascar nous fournirait de la soie et du coton ; la Guyanne, des forêts remplies des plus riches espèces. C'est là une situation anormale qu'il ne tient qu'à nous de changer. De grands progrès se sont déjà effectués pour le riz, les fécules exotiques, l'huile de palmes, les gommes ; mais nous avons baissé pour les arachides, et nous sommes stationnaires pour la vanille. Afin de remédier à cette situation, il faut envoyer aux colonies un nombre suffisant de colons sérieux, avec les capitaux nécessaires.

Certes, les capitaux ne manquent pas en France, et s'ils étaient bien employés, il y aurait de quoi bouleverser le monde. Il y a l'argent qui ne rapporte rien ; l'encaisse métallique de la Banque de France, les comptes-courants des commerçants, les capitaux de nos caisses d'épargne et les 36 milliards placés à l'étranger, souvent contre notre intérêt national. Que cet argent eût été mieux employé aux colonies ! Pourquoi ne le fait-on pas ? Par ignorance et par routine. Mais celles-ci s'en iront, il faut l'espérer, petit à petit, et, petit à petit, nos capitaux iront aux colonies. Ce sera fort heureux. Un dernier argument en faveur de l'émigration est le besoin d'assurer la défense de notre empire colonial. Nous avons eu des difficultés pour le refaire ; il faut que nous puissions le défendre. Nos colonies doivent pouvoir résister avec leurs propres ressources, et pour cela, posséder assez de soldats recrutés sur place parmi les colons. Le triste exemple du Canada est là pour donner à réfléchir. Les soldats anglais étaient plus nombreux à eux seuls que tous les colons français réunis. Nous avons perdu ce beau pays, parce que nous n'y avons pas envoyé assez d'hommes. En premier

lieu, il faut augmenter nos garnisons coloniales ; mais, comme, en cas de guerre, la métropole ne pourrait jamais fournir les troupes nécessaires pour défendre des pays aussi lointains, il faut organiser des milices indigènes et surtout des contingents recrutés parmi une population d'origine française. Ce n'est pas des étrangers à peine naturalisés qu'il faut se servir, car comment s'assurer de leur fidélité ? Il faut un appoint considérable de colons français qui, au moment du danger, seront capables d'entraîner à leur suite émigrés, étrangers et indigènes devenus leurs auxiliaires. Emigrons donc vers nos colonies si nous voulons pouvoir les défendre et savoir les conserver.

*
* *

Nous devons émigrer ; mais, le pouvons-nous ? On remarque un rapport nécessaire entre l'émigration et la colonisation ; celle-ci surtout ne peut se passer de la première. Prouver, par conséquent, que le Français est colonisateur, c'est du même coup prouver qu'il peut émigrer. Or nous sommes colonisateurs et à un très haut degré. Les premières tentatives coloniales de la France remontent au XIVe siècle avec le Sénégal et la Côte d'Or. François Ier, Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et Colbert nous donnèrent en Amérique la baie d'Hudson, l'Acadie, la Louisiane, les bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, la Guyane et presque toutes les Antilles. De même en Afrique, où nous avons possédé Bône, La Calle, les côtes du Sénégal, la Côte d'Or ; et en Asie, avec Surate, Chandernagor et Pondichéry. Mais les grandes guerres de Louis XIV commencèrent la dissolution de ce vaste empire, dissolution achevée par la guerre de sept ans. C'est la Restauration qui nous rendit notre place en Europe en reprenant la vieille tradition coloniale. Le gouvernement de Juillet s'efforça lui aussi de développer nos possessions lointaines et Napoléon III, malgré ses rêves et ses utopies, ne se laissa pas distancer par ses devanciers. Le peuple qui a une pareille histoire est sûrement, essentiellement colonisateur. Ce que nous avons pu dans le passé, pourquoi ne le pourrions-nous pas dans le présent ? Sans doute, nous avons commis de lourdes fautes, mais en matière coloniale, — chose curieuse pour un peuple aussi versatile, — nous avons toujours suivi une politique de tradition. Il y a plus : nous avons su coloniser, peupler nos colonies, et nous les unir par une fidélité à toute épreuve. On trouverait plusieurs exemples de cet attachement au Canada, en Acadie, aux Antilles et aux Seychelles.

C'est que notre caractère est meilleur et plus humain, notre manière de faire moins raide que les Anglais ou les Allemands. Les missionnaires surtout, par leur zèle et leur bonté, nous font aimer des indigènes, habitués souvent à trouver peu de justice et de moralité dans nos administrateurs coloniaux. La race française est donc capable de coloniser ; elle peut aussi émigrer puisqu'elle l'a fait autrefois et qu'elle le fait tous les jours. Pourquoi la France ne donnerait-elle pas de colons, puisqu'elle fournit tant de missionnaires? Les Anglais eux-mêmes n'ont pas toujours émigré aussi facilement qu'aujourd'hui, et il a fallu les persécutions de la mère-patrie pour les lancer dans cette voie. Nous avons donc commencé à émigrer avant eux, et si quelque avantage paraissait exister en faveur des deux peuples, il semble que ce fut pour les Français.

L'émigration est tellement nécessaire qu'il faut tâcher d'en retrouver en nous les éléments. Ce mouvement nous rendra d'ailleurs les plus grands services, ainsi qu'on l'a déjà dit. Mais, où pourrons-nous recruter des émigrants? On en trouvera d'abord dans la haute bourgeoisie et la grande agriculture, à cause de l'impossibilité où sont les fils de ces classes riches de trouver des emplois, et de la nécessité pour eux de gagner de l'argent, s'ils ne veulent voir leur fortune se fondre et dépérir. On sait l'encombrement de toutes les carrières, la dépréciation du commerce et hélas ! de la magistrature. Les quelques situations assez cotées sont très difficiles, et les quatre cinquièmes n'y aboutissent pas : Inspection des finances, Cour des comptes, Conseil d'Etat, Affaires étrangères, Saint-Cyr, Polytechnique. Quels excellents colons ne feraient pas ces jeunes gens qui ont tout ce qu'il faut pour réussir, ainsi que les candidats malheureux aux examens de l'école navale, de Saint-Maixent et de Saumur ? On a beau être riches, la fortune s'use vite aujourd'hui, si l'on ne l'accroît constamment par un travail personnel. Il y a dans les hautes classes de la société un grand nombre de français et de très bons qui iront aux colonies parce qu'ils ne trouvent rien à faire en France et qu'ils ont besoin de faire quelque chose.

On trouverait aussi des colons à recruter dans les deux classes intermédiaires de la société, dans la moyenne et la petite bourgeoisie. Comme à leurs compatriotes des hautes classes, les principales carrières leur seront inaccessibles. On parle de l'enseignement, lui-même très difficile avec ses nombreux examens : licence, doctorat, agrégation. Tous ces apprentis professeurs feraient mieux

d'aller aux colonies, au lieu de s'acharner à la poursuite d'un diplôme qui ne leur laissera souvent que déception et mécontentement.

Evidemment, certaines fonctions publiques se sont développées : par exemple, les postes et télégraphes. Mais, ici encore, il y a déjà beaucoup trop d'employés.

L'encombrement indéniable, indiscutable, telle est la véritable cause des progrès effrayants du socialisme et de l'anarchie. Comment y remédier? Tout simplement en faisant de la place. Parcourons les autres carrières, celles que l'on pourrait appeler inférieures, les compagnies d'assurances, le Crédit foncier, le commerce, nous aboutirons toujours au même résultat. Donc, la bourgeoisie française compte un très grand nombre de jeunes gens qui ne peuvent trouver de situations ou doivent se contenter de positions inférieures et subalternes nullement en rapport avec leurs goûts, leur formation et leurs besoins. Il y a par conséquent ici encore de nombreux éléments tout prêts pour l'émigration.

Il y en a également dans la classe ouvrière. Son unique ambition est de s'élever, de sortir de sa situation. L'expérience a beau démontrer que l'ouvrier est cent fois plus heureux que le petit employé, qu'il travaille moins longtemps, qu'il gagne davantage, etc., rien n'y fait. Ce mauvais côté de notre caractère national est venu en partie de l'impulsion exagérée et fausse donnée à notre éducation. Il y a un manque de proportion formidable entre les emplois vacants et le nombre de candidats inscrits pour ces emplois. Il serait bien plus utile de pousser tous ces jeunes gens vers les colonies où il y a tant de places inoccupées et tant à faire. L'Exposition a amené une période d'activité intense qui a amorti la crise et amoindri beaucoup de souffrances. Mais la période morte va inévitablement lui succéder.

Cet envahissement des carrières produit quatre résultats déplorables : la baisse des salaires, le nombre de plus en plus faible des mariages, la diminution de la natalité et le travail des femmes. Ce sont là des faits sociaux tristes à constater, mais dont l'émigration serait le seul remède.

Ces maux affectent davantage les villes. Mais s'ensuit-il qu'on ne trouverait pas d'émigrants dans les campagnes ? Rien n'est plus faux. Tout d'abord, la dépopulation des campagnes est un fait certain. La population urbaine s'est accrue en 45 ans de 5,664,549. On peut prévoir l'équilibre des deux populations. Une autre preuve se trouve dans ce double fait que le nombre des communes au-

dessous de 300 et au-dessus de 5,000 habitants va sans cesse en augmentant, au lieu que le nombre des communes moyennes de 300 à 5,000 habitants ne cesse de diminuer. Des français qui quittent leur département, la plupart vont vers Paris et le département de la Seine ; d'autres se dirigent vers les citées industrielles ou les grandes villes de leur région.

Ce sont les départements du littoral de la Méditerranée, les départements bretons et ceux du bassin de la Garonne qui envoient le moins d'émigrants dans la capitale. A quoi tient ce mouvement de déplacement des campagnes vers les villes ? A plusieurs causes : l'ambition, le passage à la caserne, le développement extraordinaire de notre industrie, de nos fabriques, de nos mines, de nos chemins de fer, de notre commerce, la dureté de la vie des champs.

Ajoutez à cela que l'on gagne très peu à la campagne où les salaires ne cessent de diminuer. On doit croire que ce courant est en grande partie un phénomène nécessaire, fatal, qu'il faut chercher à canaliser et à diriger ailleurs, mais qu'on ne parviendra pas à arrêter. C'est vers nos colonies qu'il serait utile de l'orienter. Elles y gagneraient ; nous les mettrions en œuvre, et nous serions plus capables de les défendre et de les conserver. Nos émigrants n'y perdraient pas ; car ils changeraient une existence sûrement pénible, sans perspective, sans avenir, contre une condition pénible aussi peut-être , mais susceptible de donner l'aisance et la fortune.

En un mot, et nos populations agricoles, et nos populations ouvrières, et aussi notre bourgeoisie peuvent nous fournir des colons. Donc nous pouvons émigrer.

DOMINIQUE DEVERT.

(A suivre.)

VOIX DE PRINTEMPS

A M. l'abbé Gérardin, directeur de l'École Rocroy-Saint-Léon (17 avril 1902).

Vous pouvez bien fleurir, grands arbres élancés ;
Vous pouvez bien chanter, oiseaux, sous les ramures.
Gazouillez, ruisselets, sous les nids balancés
Par la brise qui dit les amoureux murmures.
Tout est vie et couleur, et sourire et réveil :
Sourire dans les cieux et réveil dans les plantes,
Depuis le bourgeon rose, entr'ouvert au soleil,
Jusqu'au mont dont le front, déjà vert et vermeil,
Égoutte en sources d'or ses neiges ruisselantes...

Sous les berceaux discrets des taillis verdissants
Je suis allé filer mon rêve d'espérance.
J'entendais près de moi des appels ravissants,
Et muets, et furtifs, et si pleins d'attirance !...
De mon front nu je caressais les frondaisons.
Je baisais au hasard jonquille et primevère,
Je courais éperdu sur les fleurs des gazons,
Je m'enivrais d'air pur, de parfums, de rayons :
Je me sentais printemps, avenir et mystère...

Je suis un bourgeon, je voudrais fleurir.
Je suis une fleur, je voudrais mûrir.
Tant de fleurs, dit-on, meurent infécondes...
Dieu ! se pourrait-il qu'il vînt à tarir,
Ce fleuve de vie aux puissantes ondes
Qui bouillonne en moi ? pourrais-je mourir ?...

O vous qui m'aimez, mettez en mon âme
Cet élan vital, cette noble flamme
Qui me doit grandir et faire immortel.
Vivre : je le veux, mais sans peur ni blâme,
Comme un chevalier qui défend sa dame,
Comme un prêtre saint qui défend l'autel.

Je suis une fleur, blanche pâquerette,
Autour d'un cœur d'or pure collerette,
Des matins d'avril, je crains la rigueur :
O vous qui m'aimez, protégez ma tête
Contre les frimas, contre la tempête,
L'insecte qui souille et le ver rongeur.

Mon cœur est un nid comme ceux des roses,
Laissant entrevoir de charmantes choses.
Mais tant d'ennemis guettent en un coin
Pour les dévorer aussitôt écloses !
Chimère, amour vain, désespoirs moroses,
O vous qui m'aimez, chassez-les bien loin.

FOURIER BONNARD.

LA PEINTURE

Au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts

Parmi les gens qui ont séjourné plus ou moins longuement à Paris, un bon nombre ignore le Musée du Louvre. D'autres l'ont honoré de quelques coups d'œil distraits, les jours de pluie. Rien de mieux, si leur appétit esthétique s'accommode d'une telle frugalité. Mais il en est qui vous déclarent sans rire que, faute de pouvoir le visiter en détail, et voulant en garder une impression d'ensemble, ils l'ont vu tout entier en une fois. Ne vous récriez pas : j'en connais. Ceux-là, je les admire, et je les envie. Je l'avoue humblement, une telle rapidité de conception m'est inconnue, et il m'a fallu de nombreuses stations devant les chefs-d'œuvre des maîtres, pour ressentir un peu de l'impression *d'ensemble* que ces visiteurs plus heureux ont éprouvé du premier coup. Je les admire et je les envie, sans chercher toutefois à les imiter. Bien que le *Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts*, malgré tout le talent qui s'y déploie, n'offre que de lointaines ressemblances avec le Musée du Louvre, il m'a semblé utile néanmoins, avant de formuler à son endroit une idée *d'ensemble*, d'y retourner souvent. Et de ces fréquentes visites, sont nées les impressions particulières que j'essaye de traduire ici.

Salle 1. — Dans l'attitude énergique et un peu hautaine que lui a donnée le pinceau de M. J.-E. Blanche, *M. Paul Adam* promène un regard impassible sur les visiteurs. Cravaté de vert sombre, la tête un peu inclinée sur le côté droit, les cheveux envolés en mèches serrées, les bras croisés, son portrait offre un piquant contraste avec celui de *M. Charles Cottet* qui lui fait vis-à-vis. C'est bien la même touche, la même gamme de couleurs, mais avec plus de simplicité dans la pose, des tons plus vifs dans le visage rougi par les rudes caresses de la brise bretonne.

Non loin du portrait de M. Charles Cottet, ses œuvres. *Messe*

basse en hiver (Bretagne). Sous le ciel gris, des femmes enveloppées de capes noires montent lentement vers l'église du village. On n'éprouve qu'un regret à la vue de cette toile, c'est que le peintre, au lieu de nous montrer seulement des capes noires, ne nous ait point représenté quelques-unes de ces bonnes têtes bretonnes, dont il sait si bien rendre l'expression. Même regret pour les autres toiles : *Le Village, la Chaumière, la Crique, la Plage, la Mer*.

Mlle Cecilia Beaux, de New-York, expose deux portraits réunis dans une même composition, *Mère et enfant,* deux portraits dans lesquels la sobriété des tons n'exclue point une certaine grâce de lignes.

Le *portrait de M. Denys Cochin*, par M. Besnard, est traité dans la manière solide et forte qui convenait au caractère du modèle. La figure est ouverte, le teint clair, les yeux réfléchis, l'attitude fière. *L'Ile heureuse (panneau décoratif)* est une vaste symphonie de couleurs hardies, un peu crues peut-être, où chantent, en particulier, tous les bleus de la riche palette du peintre.

Le mouvement général de cette dernière toile, les poses des personnages, le glissement de la barque sur l'eau feraient penser à l'*Embarquement pour Cythère*, s'il n'y avait une incalculable distance entre les couleurs familières à M. Besnard et celles de Watteau. Les reflets de la lumière blonde se répandant en cascades féériques sur les satins et les velours, c'est M. de la Touche qui les a su retrouver. Il les étale une fois de plus, pour la joie de nos yeux, dans le *Bal masqué* et le *Souper après le bal*.

Salle 2. — A la *Rivière bleue* de M. Thaulow (de Christiania), nous préférons sa *Fabrique abandonnée*, et surtout ses *Laveuses à Quimperlé*, dont les bras (et les langues aussi sans doute), s'agitent gaîment à l'abri du vieux pont à demi ruiné.

A signaler le geste gracieux de la *Jeune fille piquant une rose,* de M. E. Boulard, et ses *Falaises à Sotteville*, qui prolongent au loin leur croissant lumineux entre les teintes sombres de la mer et du ciel.

Salle 3. — M. Eliot expose cinq toiles, parmi lesquelles un joli effet de *Soleil du soir sur l'étang*.

« Bene fecisti » a inscrit *Son Eminence le cardinal J. Gibbons, archevêque de Baltimore*, au bas de son portrait dû au pinceau de M. José Frappa. Que ne pouvons-nous adresser les mêmes paroles au peintre, dont la raideur ne nous séduit pas plus dans cette œuvre que dans les quatre portraits qui l'entourent ?

Croyez-vous qu'Adam et Ève eussent bien amèrement pleuré le *Paradis perdu* s'il avait eu l'aspect que lui donne M. Lagarde? *Dans la plaine*, de M. Lerolle, une petite bergère rêve gentiment, tandis que paissent les moutons. Assez intéressants les deux amoureux de M. Meslé qui sortent du village en échangeant de tendres propos. Mais l'ensemble nous paraît être un peu bien noir pour un *Clair de lune*. M. L. Simon se joue assez habilement des effets de lumière violents ou discrets dans la *Causerie du soir* et la *Salle de bal en Bretagne*. Ses deux *Sœurs quêteuses* et la charitable dame qui les reçoit seraient parfaitement naturelles si toutes les trois n'éprouvaient le besoin d'implorer du regard le public, comme pour le quêter, lui aussi. M. Wahlberg (de Stockolm), a trouvé de curieuses vibrations violettes pour son *Clair de lune à Bohuslaen* (*Suède*), et M. Weerts expose de fort bons portraits de *M. Vaudremer, de l'Institut,* de *M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine*, et de *La famille I.-J. W. à l'atelier*.

Salles 4 et 5. — Le tryptique de M. Frédéric intitulé l'*Age d'or*, ne nous séduit guère, avec ses entassements de chairs trop rouges se détachant mal sur un paysage de convention.

M. Dubufe a dédié à *Gounod* un vaste *carton en camaïeu double rehaussé d'or*. Le compositeur est assis devant un piano auquel sont accoudées trois de ses héroïnes, Juliette, Marguerite et Mireille. Ses mains effleurent nonchalamment le clavier, sa tête blanche se tourne, demi-souriante, vers le public. La muse lui envoie du bout des doigts un baiser qui, sans doute, ne l'inspire guère, car on ne lit sur la figure du maître nulle trace d'émotion. Les lignes sont pures, le dessin élégant, mais, à vouloir trop chercher la sobriété dans les couleurs, le peintre a trouvé la sécheresse. Il nous glace.

Le *Canal en octobre*, de M. Gilsoul, est un pur chef-d'œuvre. On resterait des heures entières à méditer devant cette eau dormante ou se reflètent les lourds chalands, à regarder trembler au bout des branches, puis tomber en tournoyant sur la berge les feuilles jaunies des grands arbres.

M. Osbert nous montre aussi des feuilles qui tombent. Mais, dans sa *Chute des feuilles*, c'est une gracieuse figure de femme qui les laisse échapper de ses mains, avec un geste plein de noblesse et de style. Une symphonie de couleurs exquises donne à l'œuvre un cachet poétique plein de saveur. Du même peintre, *Harmonie du matin* et *Chant de l'aurore*, deux toiles de moindres dimensions qui ne le cèdent en rien à la première.

M. Hagborg mérite qu'on s'arrête un instant devant sa *Dalécarlienne* blonde travaillant à un tricot rouge, sa *Margit* et son petit paysage d'*Automne* où se reflète dans l'eau un bien joli ciel bleu.

Salle 6. — Des quatre portraits exposés par M. G. Alaux, celui qui nous plaît le plus est le *Portrait de Mme B.* Il y a, dans les nuances du chapeau de paille garni de fleurs roses, dans la robe blanche cravatée de noir, un ensemble de tons harmonieux. La figure est gracieuse, sans mièvrerie. Ce n'est point à dire pour cela qu'il faille dédaigner les *portraits de M. de Saint-Arromans et du vicomte de Blois*, aspirant de marine, non plus que les deux paysages africains du même peintre.

Il se dégage une vive impression poétique des cinq toiles de M. Binet intitulées *Les Entes, la Brise, le Soleil couché, le Soir, Juin*; mais nous les donnerions bien volontiers toutes les cinq pour les blés d'or et les hautes herbes de son *Été*, avec son ciel lourd et son vieux moissonneur assis au second plan sur une gerbe.

Les *Ajoncs en fleur* de M. Damoye ne valent pas les genêts de Chintreuil qui luisent dans une des salles du Louvre ; mais les *Bruyères noires* l'ont heureusement inspiré. Il y a bien de la lumière dans les six paysages de M. Dauphin. Et pourtant ils paraissent presque pâles à côté des toiles de M. Ménard, *Aigues-Mortes*, *Coucher de soleil (effet de pluie)*, et surtout *l'Automne (paysage corse)*. M. Ménard n'a point de rival dans l'art de faire flamboyer des rayons de pourpre sur la crête des coteaux, sur la cîme des arbres, et jusque sur les flancs des bêtes qui s'enfoncent au creux d'un vallon.

Est-ce volontairement que, dans son portrait d'une femme au lourd casque de cheveux noirs, Mme Léa Robbins (de New-York), a mis, au doigt replié de son modèle, un gros rubis qui semble être une tache sanglante ?

On est tout surpris de ne plus voir signées du nom de M. Iwill ces toiles aux tons gris dans lesquelles il nous montrait avec tant de vérité des ciels presque fondus avec la mer. Ce sont les chaudes couleurs des paysages italiens qui ont, cette année, tenté son pinceau. *Venise le soir* et *Venise au crépuscule*, deux modulations d'un même thème. Un tournant de la *Route de Taormine* (*Sicile*). L'Etna fume dans le lointain. Le soleil brûle la route blonde. A droite, une terrasse d'où pendent des grappes de fleurs éclatantes. Tout est chaleur et joie. Vive le soleil de Sicile.

Notons au passage un joli *Portrait d'enfant* de M. Georges Picard, et, de M. Morisset, une *Femme au chat* et *Jeu d'enfant*, deux

toiles dont la tonalité grise, très reposante, contraste avec les vives lumières de la *Fête de Neuilly* et de la *Sérénade sur le grand canal* du même peintre. Il y a dans la *Villa des fleurs (Anacapri)* de Mlle Saïn, un bien joli toit de pampres et de grappes dorées. Au *Portrait de deux sœurs* de M. John Sargent, nous préférons son *Portrait d'homme*, qui nous paraît plus naturel, quoique encore assez maniéré.

Si le mot de *satin merveilleux* n'était point connu, il faudrait l'inventer pour ces jolies étoffes qu'étale M. Julius L. Stewart (de Philadelphie) dans son tableau intitulé *Fantaisie rose et or*. On a plaisir à s'arrêter quelques instants pour admirer cette pose pleine de noblesse dans sa nonchalance, ces yeux noyés dans une pénombre exquise, et ce déploiement de couleurs si riches et si harmonieuses.

Salles 7 et 8. — Il ne faut point, sans doute, de teintes trop criardes pour un *carton de tapisserie*. Mais celui qu'expose M. Amanjean, *Le Parc*, est vraiment trop pâle, et les gestes de ses personnages sont bien gauches. Pas séduisants non plus ses deux portraits de femmes.

C'est un Christ de théâtre que celui de M. Baker (de New-York City). M. Delachaux a su donner beaucoup de charme à l'une de ses deux têtes d'enfants, *Berthe*, et à l'autre, *Victorine*, une expression étrange, mystérieuse, qui n'est pas dépourvue d'intérêt.

Il y a, dans la toile de M. Deschamps, *A la Table Sainte*, un contraste assez émouvant entre la ferveur de la première communiante et le recueillement de la vieille grand'mère.

Les mêmes qualités de coloriste que M. A.-E. Dinet fait valoir dans ses *Jeux d'enfants* et sa *Vue du Caire* (*brumes, poussières et fumées du soir)* se retrouvent dans son tableau intitulé *Autour d'un mourant*. La variété d'expression des têtes qui se penchent anxieuses, angoissées, émues ou simplement curieuses, ne nuit point à l'unité de l'œuvre. Les paysages parisiens de M. Firmin Girard, le *Quai de la Tournelle* et *Notre-Dame*, gagneraient beaucoup à ne point voisiner avec sa *Lisière de bois en Sologne*, traitée dans une note bien autrement large et poétique.

Nous plaignons sincèrement les gens qui ne se sont pas munis d'un catalogue, s'ils veulent arriver à déchiffrer les six énigmes que leur propose Mme Lisbeth Delvove Carrière. Sans le secours de cet aide précieux, pourront-ils jamais découvrir que ces six flocons de fumée grisâtre sont des *Œillets roses*, des *Roses jaunes*, des *Chrysanthèmes*, des *Giroflées blanches*, des *Boules de neige* et un

Vase de roses sur une table? Il est vrai que tout cela est *dans la pénombre*. C'est l'auteur qui nous en avertit. A vrai dire, on s'en douterait bien un peu.

L'*Étude*, le *Petit tambour*, la *Poupée*, la *Lingerie*, le *Coin du feu*, la *Table de travail* de M. Moreau Nélaton sont autant de prétextes à de fort jolies études d'intérieur. Arrêtons-nous un instant devant les petites vues bretonnes de M. Piet, et la *Porte Saint-Denis* aux doux tons atténués, de M. Raffaëli, avant de nous frayer un passage parmi la foule qui se presse devant les six toiles de M. Jean Veber.

L'allégorie n'est pas un genre froid, lorsqu'il est abordé par des peintres tels que M. Jean Veber. On frissonne à regarder l'énorme roue de *la Machine*, la bielle, bras monstrueux qui s'agite sans trêve, faisant ruisseler le sang, et voler épars les bras, les jambes, les corps mutilés de ses victimes. Mais comme le peintre a, dans son talent, autant de souplesse que d'énergie, il a mis à côté de ce spectacle d'horreur des scènes plus gaies, telles que le *Dimanche matin*, un amusant intérieur de perruquier, ou mieux de perruquière de village, et le trio burlesque des *Trois bons amis*, deux toiles débordantes de vie et de couleur, devant lesquelles on ne peut s'empêcher d'évoquer les souvenirs de Callot, de Rembrandt et de Daumier.

Salle 9. — Après l'allégorie exubérante de M. Jean Veber, celle de M. Agache (de Lille), *La Loi*, sur laquelle semble passer le souffle glacé de toutes les brises du Nord. Il perd bien son temps, le malheureux qui embrasse les pieds de cette figure sévère, drapée de noir et de rouge, appuyée sur son glaive. Il perd son temps : la loi est inflexible. Celle de M. Agache l'est trop.

La toile rouge du bateau qui remonte lentement la *Rivière de Pont-Aven*, de M. Jules-Raymond Kœnig, est d'un effet curieux. M. Roll expose, sous le titre *Drame de la terre*, un épisode tiré du roman de Zola, violent et brutal comme la page qui l'a inspiré. Il nous permettra de préférer à cette toile sa *Vieille au fagot*, et surtout les frimousses bien éveillées de parisiennes des *Petites du menuisier*.

Le roi de cette salle est sans contredit M. J.-Pierre Laurens, avec ses deux toiles de genres si différents, *Le Partage* et *Portrait de ma mère*. Dans un intérieur de marins, une table sur laquelle s'étalent les pièces de monnaie péniblement gagnées. Autour du trésor, les hommes sont assis, graves, calmes, comptant sans discuter trop aigrement, tandis que la femme rêve à tout ce que l'acquisition de ce magot a coûté aux pêcheurs de fatigues, à elle de

larmes, et que l'enfant regarde le tout d'un œil un peu étonné. Il y a de l'émotion dans cette scène, plus que dans le portrait de la mère du peintre. Le seul défaut qu'on pourrait lui reprocher, en effet, est peut-être un peu de sécheresse. Mais que d'habileté, en revanche, dans l'emploi de tous ces rouges si voisins les uns des autres, qui, malgré leur parenté, ne se nuisent ni ne se confondent! De quelle touche délicate et fine le fils a caressé le profil maternel!

Salle 10. — Dans la *Mise au parc* de M. Duhem, ce qui frappe tout d'abord, c'est une lune de forme bizarre, qui semble, comme celle de Musset, s'être cognée à quelque arbre pointu, et dont les pâles rayons n'éclairent rien. Cela ne plaît pas tout d'abord. Puis on y revient, et l'on perçoit des formes grises, dans une plaine s'étendant à perte de vue. Ce sont des moutons qu'un berger enferme dans un parc. Et vraiment, il se dégage de cette scène si simple un parfum de poésie qui vous pénètre et vous enveloppe. Dans la même note, du même peintre, la *Province l'hiver*, l'*Heure du salut*, la *Maison au bord de l'eau* et le *Soleil d'hiver*.

Quoique traités tous les deux dans la manière à laquelle M. de la Gandara nous a habitués, ses deux portraits de femmes ne se ressemblent guère. L'une, habillée de gris, est accoudée au dossier de sa chaise, dans une pose contournée, comme prête à bondir. Nous lui préférons de beaucoup, malgré la teinte un peu bizarre de ses cheveux, la femme élégante, habillée de satin blanc, qui lui fait face. Amusant, bien qu'un peu maniéré, le *Jeu de cache-cache*. Délicatement traités, le *Bassin du Luxembourg* et les deux *Études* qui l'accompagnent.

M. Smits (de Rotterdam) expose, sous le titre *Baiser de Judas*, un Christ impassible dont les cheveux raides se détachent sur un fond que le peintre a voulu sans doute rendre lumineux et qui n'est que jaunâtre. Nous aimons mieux la tête expressive de son *Père du condamné*.

Salle 11. — M. Courant expose six marines, dont les meilleures nous semblent être le *Lever de lune* et le *Coucher de soleil sur la Medway*. M. A. Durat est-il un paysagiste ou un animalier? On ne sait vraiment pour laquelle de ces deux qualifications se décider, tant sont savoureuses les couleurs de *Derrière la chaumière*, *Matinée de printemps* et *Soleil couchant*, tant sont finement rendus les joyeux ébats des dindons qui s'y promènent, et ceux des *Poules au fumier*, des *Canards près du moulin* et des *Poules dans la prairie*.

On ne fait point une œuvre d'art sur commande. Ce n'est certes pas M. Gervex qui sera tenté de nous contredire. On lui a commandé de consacrer une toile à la mémoire de cette fête nullement artistique que fut le *Banquet des maires* en 1900. Il l'a fait. Mais comment donner quelque relief, quelque reflet d'idéal à une composition dans laquelle, sur la perspective d'un pantagruélique couvert, se détachent au premier plan deux gardes municipaux présentant les armes aux habits noirs du cortège présidentiel. On a beau posséder le talent d'un Gervex, il est impossible de tirer d'un tel sujet autre chose que de la mauvaise peinture. M. Gervex a d'ailleurs ressaisi toutes ses qualités pour nous donner un énergique *Portrait du prince Victor*, deux autres portraits et deux paysages intitulés l'*Allée des Tilleuls* et *l'Huisne*, deux paysages où l'on distingue de bien jolis effets de lumière dans la verdure.

Que de bleu dans *Les Nuées* de M. Ch. Giron ! Amusants et bien vivants, *Le Frère et la Sœur à Penmarch* de Mlle Nourse (de Cincinnati, Ohio). *La Revenante du vieux château* de Mme de Sparre est assez sinistre avec ses yeux qui brillent dans le noir, et les reflets rouges qui flamboient derrière elle au fond d'une galerie obscure.

Salle 12. — A côté d'un *Adam et Ève au jardin d'Éden* et d'un *Portrait d'homme* qui ne sont guère séduisants, M. G. Courtois expose une ravissante tête de jeune fille émergeant d'une robe rose, et coiffée d'une légère dentelle, qui pourrait s'intituler *Symphonie en blanc et rose*.

C'est une charmante tête d'enfant que celle peinte par M. Leempaels. Mais il nous est difficile de voir, comme il le voudrait, un *Enfant Jésus* dans cette figure trop fine, aux yeux de porcelaine bleue, aux cheveux blonds, aux mains effilées. Faites abstraction du titre donné par le peintre à son œuvre, et elle vous plaira tout comme cette autre toile, *Prière du matin*, où le même enfant, moins blond toutefois, se retrouve de profil, les mains jointes, infiniment plus simple et plus recueilli.

M. Le Goût Gérard est un amoureux de la Bretagne. Il semble avoir fixé tout le charme de ce pays cher aux peintres dans les six toiles qu'il intitule *Sur l'Odet*, *Bateaux pêcheurs*, *Le Marché de Quimper*, *Mouvement de port à Concarneau*, et surtout *Débarquement à la digue à marée basse à Concarneau*, où l'on voit glisser un canot plein de coiffes et de guimpes blanches.

Salle 13. — *Autour d'une lampe* de M. Bouvet. Trois femmes, une jeune et deux qui ne le sont plus, s'absorbent dans leur travail, sous la lumière renvoyée par l'abat-jour. Thème connu. Le *Nocturne*

parisien nous plaît davantage. Elles sont impressionnantes, ces deux silhouettes de pauvresses qui se détachent dans l'obscurité à peine piquée de points lumineux très lointains, tandis que, à côté, flamboient les tons violents de la vitrine du mastroquet. A signaler encore les deux paysages exposés par le même peintre : *Ainey (Lyon)*, et *Le Phare et l'Étoile (Belle-Isle)*, dialogue de deux feux dans l'immensité noire.

M. Dagnan-Bouveret expose plusieurs portraits féminins, parmi lesquels nous plaît le plus celui de *Mme la comtesse S.*, en noir avec un collier de perles, et de sombres éclairs de jais qui se détachent sur la robe. Ce n'est point en bourgeois de 1830, comme *au bal Gavarni*, mais dans la tenue plus sévère de membre de l'Institut, que M. Gérôme a posé devant M. Dagnan-Bouveret. Il fallait un maître, pour dessiner ces traits fins et distingués, cette moustache fière, cet œil brillant d'un feu sombre. Il fallait un maître, et M. Gérôme l'a trouvé. L'œuvre est digne à la fois de l'artiste et du modèle : c'est tout dire. Le *Jésus enfant* drapé dans un manteau rouge est assez harmonieux de tons, mais nous le voudrions plus religieux. *Recueillement* est bien le titre qu'il convenait de donner à cette étude d'une femme égrenant pieusement son chapelet. Nous retrouverons à la salle 14 M. Lhermitte. Mais on a placé ici l'une de ses toiles, intitulée *Les Lavandières des bords de la Marne*, devant laquelle il convient de s'arrêter, pour admirer l'art avec lequel le peintre a fait se détacher les silhouettes sur l'eau grise et sur les teintes lumineuses du lointain.

Salle 14. — *La Conférence*, est-ce bien là le titre que M. F. Brutt (de Hambourg) devait donner à sa toile? Il y a, sans doute, un personnage placé devant une table, qui semble haranguer les autres. Mais est-ce pour l'écouter que tous se sont écroulés sur leurs fauteuils, dans des attitudes lasses et engourdies? Est-ce la parole du conférencier qui les endort ainsi? Si nous interrogions le flacon presque vide que le peintre a placé bien en vue, au premier plan, peut-être aurions-nous la réponse.

Les Laveuses de M. Lebasque se détachent sur des saules qui ont de bien jolies nuances tendres. M. Montenard fait preuve de fortes qualités de coloriste, dans sa *Sortie d'un voilier à Marseille*, et ses trois paysages provençaux. Mais pourquoi donc a-t-il communiqué ses qualités de coloriste aux blanchisseuses qui ont repassé les robes blanches pour la *Procession de Sainte-Madeleine en Provence*? Elles se sont trompées, les pauvres, elles ont mis trop de bleu dans leur amidon.

Qui ne connaît M. Lhermitte que par son œuvre du Luxembourg ne le connaît point, et ne peut soupçonner le charme pénétrant qu'il sait faire naître du moindre épisode de la vie rustique. Il faut admirer *Fin de journée*, la *Belle journée*, la *Ferme de Sombres*, avec ce couple qui se repose, le labeur achevé, tandis que rentrent les bêtes, et surtout le *Goûter des Moissonneurs*, où l'or des gerbes ruisselle si richement.

Salle 15. — Six toiles bien proches parentes de celles de Mme Delvove-Carrière sont les six études de M. Carrière. Comme les œillets, les roses et les chrysanthèmes de la salle 8, et comme tout ce que peint M. Carrière, ces six têtes sont dans la pénombre. Mais l'impression causée par le peu que l'on voit de leur traits ne fait guère regretter que le peintre les ait si mal éclairées.

Il y a, de M. Friant, un joli paysage intitulé *Soir d'été*. Ses portraits de *Mme L. C.* et de *Coquelin Cadet* sont vivants, mais d'un rose peut-être un peu tendre. Nous en dirons autant de son *Orpheline*. Et puis vraiment, lorsqu'on est accablé d'un chagrin aussi grand, prend-on le soin de garder une attitude étudiée jusqu'à l'affectation?

Les bords de la Mimente et la *Vallée de la Mimente* de M. Le Camus sont de bons et corrects paysages auxquels ne nuisent point les deux vues du *Port de Pasajes* (*Espagne*), traitées par le même peintre dans la note crue et un peu violente qui convient au sujet.

Avec la *Partie de billard*, M. R. X. Prinet nous introduit dans la demi-obscurité d'une salle aux persiennes closes, où des jeunes femmes élégantes s'exercent avec désinvolture au noble jeu. A signaler encore, du même pinceau, *Le Réfectoire* et *Après déjeûner*.

M. Whistler n'a point su retrouver, à notre avis, dans les petites toiles qu'il expose cette année, l'émotion pieuse, presque religieuse, qui se dégage si largement du magnifique portrait de sa mère acquis par le Musée du Luxembourg. Ses titres ont d'ailleurs un faux air de raillerie à l'adresse du public, et l'on ne saisit guère la correspondance qui peut exister entre le titre et le sujet dans *Bleu et Argent*, *Ivoire et Or*, *Grenat et Or*, *Rose et Or*. On ne peut nier sans doute qu'il se dégage beaucoup de charme de ces petites toiles, mais combien nous préférons le Whistler d'autrefois à celui d'aujourd'hui !

Salle 16. — Les jolis détails abondent dans la grande toile de M. Carolus Duran, *En famille :* le geste de la jeune femme qui embrasse son bébé d'un mouvement gracieux et élégant, la nourrice noyée dans la pénombre, la petite fille qui pose, au premier

plan, devant la palette d'un jeune Carolus Duran en herbe. Quel dommage que, faute d'unité, on ne puisse s'arrêter précisément que devant des détails !

Portrait de mon père, de M. Paul-Albert Laurens, est d'une touche originale, pleine d'énergie et de vigueur, un peu trop peut-être, car, à force de vigueur, on frise parfois la brutalité.

Le Jubilé de Pasteur, de M. Rixens, pourrait presque faire pendant au *Banquet des maires*. C'est, ici comme là, de la peinture officielle. On est un peu saisi d'effroi, en songeant à l'énorme travail qu'ont nécessité ces centaines de portraits introduits par le peintre dans sa composition. On ne peut lui en vouloir s'ils sont froids, compassés, tous figés dans la même attitude, et pour ainsi dire stéréotypés dans le même geste. Pouvait-il faire mieux ? Pouvait-il tirer un meilleur parti de ces groupements de robes violettes, rouges et jaunes, de ces habits sabrés par quelque cordon de la Légion d'honneur ou verdis par quelque laurier de l'Institut.

Salle 17. — Les moutons de M. Guignard ne valent certes pas ceux de M. Duhem ; son *Troupeau dans la dune* est toutefois intéressant. Et il y a un joli effet de lumière dans sa *Sortie des moutons* de l'étable.

Le tableau de genre intitulé *L'Accident*, par R. Rosset-Granger, représente une de ces scènes comme il est donné au flâneur d'en apercevoir vingt fois par jour dans Paris. Un passant quelconque vient d'être renversé par un fiacre ou un automobile, ou bien a reçu quelque cheminée sur la tête. Deux agents l'ont transporté à la pharmacie la plus proche. Il est impossible de rien apercevoir à travers les vitres de la devanture ; n'importe, pendant longtemps encore, stationneront là, cherchant à deviner quelque chose, des têtes effarées et curieuses, qui se poussent, s'invectivent, jusqu'à ce qu'un de ceux qui veillent à notre sécurité viennent les faire rompre et..... circuler. Cela est vivant, spirituellement traité, quoique peut-être l'auteur ait donné au sujet une importance qu'il ne méritait pas.

M. Ulmann a bien du talent. Il le prouve dans *La Maison*, *La Seine*, *Le pont d'Austerlitz*, *La Grève (pays de Pont-l'Abbé)*. Mais il aura beau faire, il ne tirera jamais nul effet pittoresque du bras rouge d'un signal de chemin de fer arrêtant les trains à l'entrée de *la gare de Bercy*, ni des fumées bleuâtres qui s'échappent du *tunnel des Batignolles*.

Salle 18. — L'attention n'est plus guère sollicitée par les autres toiles, lorsqu'on a passé quelques instants devant le *Portrait de*

M. Bjornstyerne-Bjornson, par son compatriote M. Kroyer de Stavanger (Danemark). Il est exubérant de jeunesse, ce grand et vigoureux vieillard dont les yeux pleins de flamme s'attachent sur vous avec une ténacité pénétrante. C'est un des beaux portraits du Salon que celui-là.

Dans *La Prière sacerdotale*, M. E. Burnand nous montre un Christ, tout blanc, l'air plutôt égaré qu'inspiré, entouré d'apôtres, comme lui tout blancs. Il y a de la variété dans ces figures d'apôtres ; mais que de froideur et combien peu de sentiment religieux !

Lorsqu'on a fait le tour des dix-huit salles de peinture qui ne forment qu'une partie de cette exposition, on s'aperçoit qu'il n'y a plus, aujourd'hui, de ces différences caractéristiques qui séparaient le *Salon du Champ de Mars* du *Salon des Champs-Élysées*. Et, vraiment, le rapprochement des locaux aidant à l'illusion, on pourrait presque passer de l'un à l'autre sans s'en douter. Il est toutefois un regret qu'on ne peut s'empêcher de formuler au sortir du Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, regret que ne motive point aussi fortement le Salon des Artistes français. Ce regret est causé par la disparition progressive des grands genres, peinture d'histoire et peinture religieuse, ou du moins leur effacement devant les genres inférieurs. Il faut moins incriminer, sans doute, le goût des artistes que le goût du public, pour lequel, après tout, ils composent. N'importe, c'est là un symptôme alarmant pour l'avenir de l'art, symptôme contre lequel a su mieux se défendre la Société des Artistes français.

André Pavie.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

XII

Journal de Ludwig (SUITE).

4 janvier. — Un Américain est avant tout un homme d'affaires; il se dérange et se laisse déranger sans en témoigner le moindre ennui. Thomas est, de plus, un homme charmant, trapu, d'une taille épaisse et carrée, un Hercule raccourci. Il a l'air intelligent, son œil est malicieux ; je lui prête quarante ans ; peut-être n'ont-ils pas sonné.

— Eh bien ! dit-il en entrant.

Je ferme mon *journal* que je mettais à jour en l'attendant.

— Monsieur Thomas Lynch ? demandai-je.

— C'est moi. Qu'avez-vous à m'apprendre de la part de ma fille ?

— Qu'il faut la sauver sans perdre un instant.

— Elle est en France, à Brest pour être plus précis. Elle ne peut y courir de danger et, à telle distance, je ne saurais à l'instant intervenir.

— Elle est au fond d'une cale et dans le port même de New-York. Si le bateau lève l'ancre ce matin, elle est perdue pour vous.

— Ce navire s'appelle ?

— L'*America*.

— Son commandant ?

— Jackson !

— Maurice ! Oh !

Il fait un bond jusqu'à la porte, met le doigt sur un timbre et revient à moi.

— Je viens d'avertir le poste voisin, dit-il.

Déjà on sonnait du dehors.

— Un agent annonce le *janitor* en entr'ouvrant la porte et en me jetant aussi un regard oblique, dédaigneux. Pour ce cerbère, j'étais certainement un filou pincé en quelque flagrant délit.

— Fais entrer, ordonne le banquier.

Et, s'adressant au policier :

— Agent, ajoute-t-il, l'affaire est urgente, plus délicate encore. Voulez-vous vous assurer à l'instant si vraiment l'*America*, commandée par le capitaine Jackson, est amarrée au port en face de *Castle-Garden* et si elle doit repartir ce matin ? En tous cas, il faut l'observer de très près ; qu'à tout prix on ne se doute point à bord de la surveillance ; il faut retarder le départ, l'empêcher : Je donne pour l'exécution exacte de cet ordre *mille dollars*.

— Nous aviserons, fit l'agent, se retirant en toute hâte.

— Pourriez-vous maintenant entrer en quelques détails ? me demande Thomas Lynch.

— Monsieur préférera lire mes notes prises au jour le jour ?

— Vous prenez des notes et rédigez un journal ? c'est d'un homme d'ordre. Pour qui prenez-vous cette peine ?

— Pour les miens qui me pleurent comme vous-même allez peut-être pleurer votre enfant malheureuse.

Je lui tendis ces feuilles, pendant qu'il me regardait avec étonnement. Visiblement, je l'intriguais.

Il ouvrit mon journal, s'assura de son étendue, se résigna à le lire. Il parcourut chaque feuille ; sans mot dire il alla jusqu'au bout. Pas un nerf n'avait bougé dans son visage et rien en lui ne trahissait les sensations de son âme. C'est un homme de fer ou de marbre, fait aux violentes émotions et trempé à les surmonter toutes.

— Bien ! conclut-il en me rendant mes notes.

Etait-il attendri ? Etait-ce une larme qui perlait à sa paupière ? je n'en suis point sûr ? S'agissait-il vraiment de sa fille ? Il ne le dit pas !

— Avez-vous faim ? soif ? Que désirez-vous ? demanda-t-il.

— Rien, Monsieur. J'ai rempli ma tâche et je puis me retirer.

— J'aurai besoin de vous, je vous garde.

Il me conduisit lui-même dans une chambre attenante à la sienne, où de la main il me désigna un lit tout blanc. Je me couchai et m'endormis profondément.

Le matin, quand, bien tard, je m'éveillais, entre les rideaux de dentelle doublés de draperies en velours cramoisi, frangés d'or, un tiède rayon perçait et venait me frapper au visage. J'étais encore

en un état qui n'était plus le sommeil inconscient, mais cet assoupissement où une douce langueur, paralysant toutes les forces de notre être, entraîne nos esprits dans le vague de ces rêveries indicibles qui tiennent les sens dans l'enchantement d'un charme irrésistible. Instinctivement, je me mis sur mon séant ; d'une main engourdie j'écartai les rideaux de ma couche. Lentement la réflexion me revenait et l'éclat du grand jour dissipant en moi la dernière trace du sommeil, je passai la main sur mon front, sur mes yeux, comme si, ce faisant, ma pensée devenait plus nette et mon regard plus perçant ; pour m'assurer, à tout le moins, si tout ce cadre enchanté n'était point l'éblouissante splendeur d'un rêve chimérique. Car, il n'y avait partout que tapis épais et magnifiques ; des tableaux où la main des maîtres avait fixé le mouvement et la vie ; une profusion de marbres rares et de meubles précieux.

Comme j'admirais ces richesses et me demandais avec étonnement comment j'étais si commodément installé au milieu d'elles, j'entendis un grand bruit : des portes s'ouvraient, se refermaient ; des exclamations arrivaient jusqu'à moi et je pense, aussi, des sanglots. Des pas s'approchaient et près de ma porte une voix dont je reconnaissais l'accent, disait :

— Il est là !

Ma porte s'ouvrit. Thomas Lynch entra la face rayonnante.

— Merci ! Ludovic, dit-il ; ma fille est sauvée ! Levez-vous donc : Marguerite vous réclame et elle vous attend.

Comme je l'interrogeai du regard, l'heureux père ajouta :

— Dès l'aube je me suis présenté à bord de l'*America*. Je ne peindrai ni la surprise de Maurice, ni sa fureur quand, suffisamment escorté, je le fis empoigner en lui réclamant ma fille.

Hermann, chef de mes bureaux, m'accompagnait.

— Hermann, dis-je, descendez, cherchez ; agents, accompagnez-le et prêtez-lui main forte. Je veillerai sur le ravisseur.

Marguerite fut retrouvée, je l'ai ramenée ici. Quant à Jackson, qui fut mon ami, pour éviter le scandale et pour ne point l'accabler, je lui ai conseillé de décamper, le menaçant, s'il tardait une heure, de le faire arrêter définitivement.

J'étais prêt.

Thomas Lynch me conduisit auprès de sa fille, qui vint à moi la main tendue, les yeux pleins de larmes ; elle me redit ses terreurs, ses tourments ; s'informa à son tour de ce que j'avais enduré. Nous causions et Thomas nous regardait avec infiniment de plaisir.

En ce moment le *janitor* reparut.

— John le *trappeur*, annonça-t-il.

— Qu'il entre donc, fit Thomas d'un ton enjoué. Ah ! que je lui conte aussi cette aventure !

Thomas ne put s'empêcher de dire à John combien il l'étonnait, en son nouvel équipage : il avait donc réformé ses mœurs, changé de mode, renié la Prairie et les bisons !

John avec humeur :

— Ma pauvre peau, dit-il....., elle m'a quitté ; c'est un divorce que je n'ai point préparé... Est-ce que je me trompe ? N'est-ce point là mon compagnon d'infortune ?

Thomas riait et nous présenta l'un et l'autre comme sa meilleure paire d'amis.

Quand John eut pris place à table et recommandé à Thomas de me payer sa facture : *un pardessus* = 1,000 dollars, Thomas fit à son ami le récit des aventures de Marguerite.

— Hein ! fit John en riant, quand le banquier eut cessé de parler, voilà qui s'appelle enlever un wigwam d'assaut. Mes compliments ! Tout de même, prends garde, Thomas, autrement voilà un gendre dans la place et un rival embusqué à la porte : Jackson se vengera.

Ils riaient et, comme je rougissais, Marguerite esquissa un sourire. »

Constance regarde Stéphanie qui avait baissé la tête et elle continue :

« ... J'ai profité du contentement de tous pour dire à mon hôte le vif désir que j'avais de retourner en France.

— C'est facile, me répondit Thomas. Je pourrai vous embarquer à bord d'un paquebot, ou mieux encore d'un de mes vaisseaux. Je vous félicite, mon enfant, de ce que vos parents occupent une si grande place dans votre cœur. Seulement, eu égard au service que vous m'avez rendu ; eu égard au hasard heureux qui vous a conduit chez moi, vous me permettrez bien de me montrer votre obligé, de vous tenir lieu de père et de suppléer à l'expérience qui vous manque encore. Je ne crois pas que vous courrez de grands dangers ici ; une heureuse et prompte traversée est possible en cette saison. Toutefois, en hiver, l'Océan est tourmenté, le ciel est inclément. S'il s'agissait de mon fils, j'attendrais la belle saison que le cœur d'une mère trouve encore périlleuse. Nous in-

formerons votre père, nous prendrons ses ordres. En attendant, vous êtes chez vous sous ce toit ami.

Hermann entrait comme Thomas cessait de parler.

— Que fait Jackson ? demanda le banquier.

Le front de l'Allemand se couvrit d'une légère pâleur ; son regard fuyant parut se troubler, mais cet embarras d'un instant ne frappa personne.

Hermann avait l'air de réfléchir ; pesant chaque parole, il dit enfin :

— Je suis resté à ses côtés jusqu'au dernier moment : il est parti. Tant que je fus avec lui, il n'a pas daigné m'adresser la parole.

— Parti, c'est le mieux. Hermann, vous allez écrire à M. Rorick de Beaurepaire, chez Bertrand, à Kertugal, Finistère, France. Vous lui direz la surprenante aventure qui a poussé son fils en Amérique. Vous ajouterez que je compte le garder jusqu'à la belle saison.

Ludovic joindra sa lettre à la vôtre et que tout cela parte par le plus prochain courrier.

Hermann se retira, fit la lettre que Thomas signa, ayant eu soin d'y ajouter un *post scriptum* des plus aimables pour son correspondant inconnu. Le chef des bureaux fut chargé d'expédier la missive en la recommandant pour plus de sécurité. »

. . . . . .

. . . . . .

— C'est tout ! dit Constance. Ce n'est pourtant pas la fin.

— Il vit ! fit Rorick.

— Il court de nouveaux dangers ! observa Stéphanie.

— Nous irons voir Robert à ce sujet, repartit Constance. Il nous dira bien le reste.

XIII

Dans la Prairie

Stéphanie avait passé une mauvaise nuit. Aussi dès que l'aube blanchit l'horizon, elle se leva heureuse de pouvoir enfin secouer l'accablement de ses rêves pénibles qui furent entrecoupés d'heures de désolante insommie. Au petit jour elle se trouvait au jardin, visitant les parterres verdoyants et les corbeilles fleuries. A tuer ainsi le temps, qui s'allongeait démesurément à son gré, elle s'impatientait à mourir.

C'était pourtant une belle matinée pleine de charmes variés et d'une pénétrante fraîcheur, que rehaussait la splendeur du profond azur d'un ciel encore diapré des feux de l'aurore. Le soleil montait alors, majestueux et solitaire dans une buée de rosée qui s'évaporait, caressant la nature resplendissante de ses rayons d'or. Mille parfums mêlaient leurs effluves enivrantes dans l'air vif et pur, tandis qu'à chaque brin d'herbe pendait une perle étincelante et que sur chaque rameau folatrait un oiseau chanteur. La nature prodigue dans sa matinale ivresse cherchait à faire valoir ainsi et en même temps tous ses attraits.

Au *Chateau de la Grève*, Robert aussi avait devancé l'aurore et quand le soleil sortit de l'onde empourprée, il parcourait les jardins à la tête d'une foule de serviteurs empressés. Sous ses yeux, on couvrait les allées d'un sable fin, on bordait les pelouses, on taillait les arbustes, on redressait les arbres, pendant que peintres, vitriers et maçons s'attaquaient à la façade sombre du vieux chateau dont ils faisaient la toilette en réparant ses ruines.

Occupé de la sorte, Robert ne cessait cependant de surveiller le chemin. Il attendait... Il s'était figuré que la joie éprouvée la veille, que le désir d'être mieux renseigné sur le compte d'un fils dont on n'espérait plus le retour, allait amener Rorick et ses amis au château et il les attendait même de bonne heure.

Il ne se trompait pas. A huit heures sonnant, Rorick et Bertrand, leurs femmes et leurs filles arrivaient.

— C'est mieux et plus que je ne l'espérais, se dit-il.

Et le voilà coupant avec entrain des fleurs, de la verdure, tout ce qui, magnifique ou odoriférant, lui tombait sous la main. Puis, comme ils approchaient, il va au devant des visiteurs. Rorick s'en vient droit à lui. Avec une joie intense, reconnaissante, il serre les mains de l'ami de son fils, que Constance, Hélène, Stéphanie et sa sœur entourent déjà. Ensemble elles l'accablent de questions, le pressent de répondre.

— Ah ! ça, fit Robert, puisque vous êtes ainsi toutes d'accord pour me persécuter, je vous appellerai moi-même à mon secours : que celle qu'aime Ludovic emporte donc ces roses, que sa sœur daigne se charger de ces lilas ; c'est à elles, du reste, que je les destinais et par elles à la mère de Ludovic.

En chœur, néanmoins, on lui disait :

— Mais Ludovic ? — Vit-il ? — Etait-ce lui ? — Où se rend-il à cette heure ? — Reviendra-t-il bientôt ?

— A tout cela, fit Robert souriant, que répondre ? et à qui

surtout répondre d'abord ? Il vit ! c'était lui, il part en Amérique et il vous en reviendra..... bientôt ! Qu'attendez-vous, en outre, de moi ?

Ce disant, heureux du bonheur qu'il donnait, il les pria de le suivre. Il les mena dans un salon spacieux et dit à Constance :

— C'est ici que Ludovic se propose de vivre auprès de sa mère.

Se tournant vers Stéphanie, il s'inclina légèrement ajoutant :

— En achetant ce vieux domaine où vécurent tant de châtelaines fameuses par leurs grâces, et tant de preux chevaliers, Ludovic songeait à sa fiancée et sacrifiait déjà à l'espérance.

Stéphanie, à ces mots, cacha sa figure parmi les roses dont elle était chargée. Mais, toute rayonnante, elle apparaissait pourpre de plaisir autant que ces roses embaumées.

Rorick prit la parole et, s'adressant à Robert d'une voix légèrement étranglée, il lui dit :

— Tout ce qui nous arrive, tout ce que nous apprenons est prodigieux. Habitués à voir en toutes choses la main paternelle du créateur, nous nous sommes jadis courbés sous la verge rude, tristes mais silencieux ; aujourd'hui au milieu de tant de biens qui nous accablent à la fois, nous l'adorons craintifs et dans l'attente d'une peine imprévue, laquelle, selon le cours fatal des humaines choses, devra, sans doute, réduire l'immense bonheur présent et faire cette compensation inévitable qui donne lieu au mérite chrétien.

Faut-il vous dire que nous avons lu le *Journal de Ludovic* avec un poignant intérêt ? Dois-je ajouter que la pauvre mère en a ressenti un bien décisif, qui, en ce moment, double notre contentement ? Puis-je enfin, et c'est le but de notre visite si matinale, vous en demander la suite, soit que vous ayez conservé des feuillets dont la lecture, selon vous, aurait pu nous bouleverser à l'excès ; soit, et je le souhaite de tout mon cœur, que vous ayez seulement préféré ménager vos effets, raconter vous-même des choses dont nos âmes ne peuvent manquer d'être touchées ?

— Voudriez-vous nous dire aussi, balbutia Stéphanie, ce que cette pauvre Marguerite est devenue depuis...

Rorick regarda l'enfant avec un air de reproche. Stéphanie rougit et baissa les yeux.

— De grâce, monsieur, supplia Constance à son tour, dites-moi tout ce qui arriva, loin de nous, à mon cher Ludovic.

— Volontiers, dit Robert. Si je ne me trompe, le *Journal* s'arrête au moment où Thomas Lynch vous faisait écrire.

— Jamais, fit Constance avec étonnement, nous ne reçûmes des nouvelles de lui, ni de personne à son sujet.

— Voilà justement le mystère qui nous préoccupe et qu'il faudra éclaircir. Ces lettres, demeurées sans réponse directe, nous valurent cependant plusieurs missives qui, coup sur coup, annoncèrent votre embarquement pour l'Amérique et la perte, corps et biens du navire sur lequel vous aviez pris passage. Ces nouvelles douloureuses, imprévues, firent que Ludovic, si longtemps, demeura loin de vous.

— Quelle horreur ! qui donc vous a trompé ainsi ?

Nous l'apprendrons bientôt, je l'espère. Permettez-le; je vous continuerai l'histoire de Ludovic qui, rassuré par le départ de la lettre de son protecteur, consentit à ajourner son propre départ pour la France.

Je vous transporte en Amérique.

Dans ce pays, pour voir les choses, pour apprécier les gens, il faut faire d'abord abstraction de nos idées, de nos mœurs, de nos convenances sociales et de nos préjugés d'Europe. Tout est nouveau dans ce pays et la race américaine, agglomérat de cent races diverses accourues de tous les points de l'horizon, produit du croisement incessant de tout ce qu'il a de plus jeune, de plus viril, de plus intrépide, de plus aventurier et de plus canaille aussi chez tous les peuples, donne enfin ce commencement d'un type national qui diffère essentiellement de l'Anglais, de l'Allemand, du Français, du Hollandais, de l'Espagnol comme de toutes les autres nations ayant fait un apport quelconque dans cette création prodigieuse : L'Américain !

Le Chinois, pour si peu qu'on le tolère, et les nègres dont on ne saurait plus se débarrasser, restent seuls réfractaires à cette fusion des races, soit que la couleur ingrate de leur peau, soit que l'aversion invincible qu'ils inspirent les préserve de l'assimilation, si aisée, de tous les autres éléments, sans en excepter l'Irlandais vindicatif qui ne voit dans la prospérité des Etats-Unis qu'un rapide acheminement vers la confusion et la dépossession de la Grande-Bretagne, son irréconciliable ennemie.

Thomas Lynch est originaire de Terre-Neuve. Sa femme fut une adorable Espagnole qui ne lui fit jamais d'autre peine que celle de mourir trop jeune en lui laissant la charge d'une enfant en bas âge, de Marguerite dont j'aurais à vous entretenir.

Thomas Lynch est dans les affaires ; quel Américain n'est pas peu ou beaucoup affairé ? L'oisiveté, autant elle est honorable à Paris

et à Brest, est déshonorante à New-York où l'homme partage son temps entre ses bureaux, le sport, le club et le bar. L'Américain arrive tard chez lui, harassé de fatigue, peu préoccupé de ce qu'ont fait, entre temps, sa femme et ses filles. Ses fils, s'il en a, sont au collège et ses filles, ordinairement en pension. En ce cas, les dames reçoivent, font des visites, vont régulièrement à l'*Afternoon Aea* et fréquentent les théâtres en compagnie assez respectable pour mettre leur réputation à l'abri. Le foyer est froid et les cœurs, en famille, assez généralement glacés.

Thomas faisait exception. Il avait gardé sa fille près de lui, lui avait donné un *mentor* qui s'appelle Fernand, des maîtres et des maîtresses à la mode. Elle devint ainsi rapidement une personne aimable, accomplie, fortement réputée dans un pays qui est devenu et tend à rester le paradis des jeunes filles dont rien ailleurs n'égale l'influence sociale et la liberté mondaine. Les Yankees les proclament *goddesses*, déesses de leurs *home*, qui ressemblent souvent à des temples élevés sur les bords soit abrupts, soit verdoyants de grands lacs, où sur les gazons fleuris, dans les vérandahs tapissées de lianes flexibles, dans de vastes salons aux tentures soyeuses, parmi les fleurs rares et les porcelaines précieuses, ces autres fleurs de jeunesse vont, viennent, gazouillent, commandent sans jamais douter de rien, et s'imposent en tyrans à l'homme, heureux encore de servir sous ce joug fait de choses éphémères et d'adorables riens.

Vous n'ignorez pas, au surplus, que les allures hardies, que la mâle assurance de l'Américaine viennent de son éducation spéciale, des droits et de la protection que lui assure ou reconnaît la loi. La femme en Amérique n'est pas la recluse qu'on trouve en Turquie, ni l'aimable et impuissant jouet qu'on aduie en France ; elle est, là-bas, maîtresse d'elle-même et libre de ses biens ; elle peut tester, hériter, gérer ses affaires, acheter, aliéner ; elle peut être médecin, avocat, notaire, et je songe qu'en ses rêves audacieux, elle vise déjà un siège à la Chambre et au Sénat. Elle serait nommée Présidente de l'Union qu'elle ne s'en étonnerait pas, tant elle est pénétrée de son mérite et sûre de ses charmes.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

15 mai 1902.

Il y a des circonstances dans la vie publique comme dans la vie privée où l'on peut dire avec quelque stupéfaction : que le malheur ne survient jamais seul. Il se groupe, en effet, il s'entasse ; il fait irruption sur le monde ou sur l'infortuné, l'accable, l'écrase. Nos ancêtres, enlisés dans les erreurs du paganisme, y eussent vu de mauvais présages ; les chrétiens ne sauraient cependant se dispenser d'y voir de salutaires enseignements donnés par la Providence dont on ne peut toujours de prime abord discerner les desseins adorables.

Qu'on jette en ce moment sur la scène du monde un regard circulaire et l'on constatera immédiatement que là, où depuis quelque temps il n'y avait pour ainsi dire rien à relater, rien à relever d'anormal, se produisent soudain des événements considérables qui, survenus isolément, auraient suffi pour occuper l'opinion durant de longs jours. Ce sont partout des accidents terribles, d'effrayantes catastrophes et des signes avant-coureurs qui en laissent prévoir d'aussi lamentables.

Ce sont des guerres civiles en Amérique et en Chine ; la peste et la famine dans les Indes ; des déprédations inouïes dans les Philippines et dans l'Afrique Australe où les négociations pendantes pour la paix ne sont qu'un leurre, qu'une vaine espérance.

C'est la Hollande qui fut menacée dans sa dynastie ; c'est la Russie éprouvée par une jacquerie ; ce sont les Balkans en effervescence ; ce sont d'autre part des conflits d'intérêts et des conflits politiques ; ce sont aussi de colossales conspirations financières, au moyen desquelles, par des trusts, on accapare les produits du travail humain ; on les monopolise en vue on ne sait exactement de quels blocus économiques ; c'est surtout le trust de l'Océan qui sera bientôt suivi d'autres, celui-là menaçant déjà la suprématie navale de la Grande-Bretagne ; si le succès couronne ses efforts, il menacera ensuite la suprématie économique politique et autres de la

vieille Europe, etc.... Que d'autres faits alarmants ou curieux se produisent partout à la fois !

C'est au milieu de ces signes peu rassurants pour la plupart et dont quelques-uns nous plongent dans un accablement profond, que se sont faites les élections législatives en France. C'est dire combien on a été occupé chez nous et distrait. C'est dire aussi combien chacun aujourd'hui compte ses bosses et comment il panse ses blessures. Le plus étonnant de ce qui nous arrive en cette aventure c'est que tout le monde est parfaitement content, sauf M. Waldeck-Rousseau et ses aides au pouvoir dont la chute est désormais inévitable. En effet, malgré une pression éhontée et d'inénarrables manœuvres, le ministère dreyfusard a été atteint physiquement, exécuté moralement. Un flot de dégoût l'emporte et il s'en va ! Ce qu'à cette vue on éprouve le moins, c'est du regret ! Il va sans dire que chaque parti fait une statistique des élections qui lui est propre et que chacun s'applique à se rendre favorable.

Si vous écoutez M. Waldeck-Rousseau, il a gagné *cent* sièges, pas un de moins, et si M. Jules Lemaître, qu'il n'osera pas poursuivre pour son affiche relative à l'escroquerie Humbert-Crawford, avait voulu se présenter et eut été élu, dans ses calculs savants, Waldeck en aurait fait son allié fidèle ! Question d'optique, d'intérêt ou de sentiment unilatéral. Mais les statistiques sincères reconnaissent deux faits : d'abord que le corps électoral a fait masse pour assigner au gouvernement dreyfusard la limite d'iniquité et d'oppression qu'il ne dépassera pas impunément ; que l'opposition a été si nombreuse, si ardente, si résolue, que si le scrutin d'arrondissement, qui est le scrutin des abrutis, avait été, comme il le sera, remplacé par le scrutin de liste, les deux tiers de la France échappaient du coup à la République radicale et socialiste ; ensuite que dans la Chambre future l'opposition entrera plus nombreuse, plus serrée et plus vaillante, parce qu'elle a été d'un côté plus odieusement combattue et d'autre part plus courageusement soutenue ; c'est que la plupart des élus réputés ministériels arriveront avec des opinions et des sentiments singulièrement modifiés si ce sont des réélus libres d'attache, si ce sont de nouveaux élus ; et que dans cette majorité douteuse ce n'est pas l'image de Waldeck-Rousseau qui se réflétera sans ombre.

C'est donc le dimanche 1er juin que la nouvelle Chambre se réunira pour la première fois, élira son bureau provisoire, et commencera la validation des mandats. Nous doutons que les minis-

tériels oseront avoir en cette opération ce qu'ils appellent « la main lourde », qu'ils invalideront à tort et à travers. Le pays aurait des répliques qui ne seraient pas sans significations précises.

Le Président de la République peut donc se rendre en Russie; la France a besoin de souffler et il est bon qu'une occupation plus saine serve de transition à la reprise de ses habitudes honnêtes.

Paris vient d'avoir sa *journée des dupes* qui fera époque dans les annales judiciaires, et qui sait? parlementaires de la France. Il s'agit de la colossale fumisterie dont les chroniqueurs entretenaient le public sous la rubrique « Affaire Crawford-Humbert ». C'est bien, à tout considérer, la plus monumentale et la plus géniale des escroqueries dont l'idée et la poursuite aient pu préoccuper une cervelle humaine; une cervelle de femme ajoutera-t-on. Mais ici nous osons émettre un doute et tenir pour certain que l'enquête démontrera que Mme Humbert avait des complices avérés. Nous ne ferons qu'un exposé très succinct de l'affaire.

Un certain Robert-Henry Crawford serait mort à Nice entre 1878-1883, personne n'a jamais précisé, ni cherché à pénétrer ce premier mystère. Par un testament daté du 6 septembre 1877 ledit Crawford (prononcez Krakfort) instituait sa légataire universelle, Mlle Thérèse d'Aurignac, depuis Mme Humbert, avec, comme cohéritiers, deux neveux, Henri et Robert Crawford. Mais de ce testament la bénéficiaire n'exhiba jamais l'original, seulement une simple copie et alors que déjà cette prestigieuse héritière avait acheté un bel hôtel avenue de la Grande-Armée, et un coffre-fort pour serrer la fortune de Crawford, soit 100 millions à peu près.

Par ce testament le généreux défunt léguait ses nombreux millions par tranches égales, un tiers à Mlle d'Aurignac, depuis Mme Humbert, un tiers à M. Henri, un tiers à M. Robert Crawford, ces deux derniers étant tenus de placer en France un capital susceptible de servir à Mlle d'Aurignac une rente viagère de 30,000 fr. par mois. Le partage des biens devait avoir lieu à la majorité de Mlle d'Aurignac.

Crawford était un homme d'essence particulière, notamment il était invisible avec ou sans appareil perfectionné. Il vécut inconnu, mourut de même, et on ne sait pas quels furent les soins jaloux des déesses, également ignorées, qui prirent à charge ses funérailles discrètes et l'éternel effacement de sa tombe.

Comme le prodige était héréditaire, les fils Crawford restèrent invisibles de leur côté. Ils ne se manifestaient aux hommes, lisez

aux avoués, aux avocats, aux juges et aux huissiers que par missives *éthérées*, sensibles aux faibles humains seulement par le côté des provisions mystérieuses qu'elles contenaient et qui, sans doute, tombant des nues, comblaient d'autant mieux l'humaine et aveugle cupidité si généralement répandue.

Quoiqu'il en soit, Mme Humbert avait en perspective un gros recouvrement dont elle était, du reste, sequestre ; on ne pouvait avoir quant à soi plus d'apaisement, et vis-à-vis des autres meilleure contenance et garantie pour emprunter provisoirement jusqu'à due concurrence des besoins que comportaient une telle fortune et un rang social éminent. M. Humbert n'était-il pas vice-président du Sénat républicain de France.

Mme Humbert restait seule en vedette ; c'est elle qui, dûment autorisée par son auguste époux, apparaissait, agissait, négociait, empruntait, mais dilapidait en compagnie apparente et occulte. Voici à quels chiffres s'élevèrent ses emprunts que garantissait le fantastique contenu du coffre-fort de l'avenue de la Grande-Armée :

M. Lefèvre, à Valenciennes (Nord) . . . . Fr.	4.200.000
M. Schotmann, à Lille	7.000.000
(M. Schotmann est mort il y a six ans.)	
MM. Girard et Cie, à Elbeuf	6.200.000
M. E. Marchand, à Dunkerque	6.000.000
M. Catheau, à Roubaix.	4.000.000
M. Vallot, restaurateur à Rouen	100.000
M. Roulina, marchand de diamants, Paris	4.000.000
(Remboursement presque total a été fait.)	
M. Halphen, rue Saint-Marc	1.265.000
M. Haas, boulevard Sébastopol	900.000
Marquis de Cazeaux.	1.200.000
MM. G. Lévy et Cie, rue Rocroy	900.000
M. Paul Bernard, le banquier qui s'est suicidé en 1898	3.000.000
M. Dumoret, bijoutier, rue de la Paix, qui a cessé son commerce	1.800.000
MM. Seminario et Cie, banquiers.	600.000
M. Oppenheimer, antiquaire	1.700.000
M. Hadamar, rue de Châteaudun.	180.000
M. Charles Dupuy, ancien huissier	200.000
M. Idoux, passementier, rue de l'Echiquier . . .	900.000
M. Benoist	1.600.000
A reporter.	45.745.000

Report.	45.745.000
M. Carnot-Panchet, ancien directeur de la Graineterie française	170.000
M. Morel, qui a déposé la plainte en escroquerie le 8 mai	200.000
Mme veuve Cahn	200.000
M. Salvador Cahn	250.000
Comte Branicki	300.000

Puis viennent les banques avec des sommes relativement peu importantes :

Crédit foncier de France, payé sur immeubles. . .	1.200.000
Société générale, prêt sur titres	600.000
Crédit industriel, prêt sur titres. Banque franco-belge.	300.000
Banque Cattauï, rue Lafayette.	1.750.000
La Banque de France, sur papiers de commerce, escomptés il y a douze ans, remboursés depuis à la Banque de France.	750.000
Total. . . . . Fr.	51.465.000

Au total, Mme Humbert, sur son coffre-fort vide, a emprunté plus de 50 millions — il convient toutefois de défalquer la part de l'usure qui fut sans doute formidable.

Toutes ces sommes ne sont évidemment pas dues. Il en est qui ont été remboursées, il en est d'autres qui ont été sans cesse renouvelées, et Dieu sait à quel taux les prêts étaient consentis. Mais sans rien exagérer on peut admettre le montant de la faillite (car la faillite a été déclarée) à 40 millions pour le moins.

Comment, à la majorité de la légataire universelle, le partage ne fut-il pas opéré ? Parce que les Crawford étaient des gens de cœur et chevaleresques jusqu'au bout des ongles. Ils avaient, de plus, 300 à 400 millions de fortune chacun et, vivant en garni à New-York, ils n'avaient point de besoins insolents. L'héritage les laissait donc en quelque sorte indifférents. Moins indifférente pour l'un d'eux fut la sœur de Mme Humbert qui apprit qu'elle était aimée, recherchée et que, pour hâter sa conquête, les frères Crawford transigeraient volontiers et se contenteraient de 3 millions chacun, plus une rente viagère de 30,000 francs l'an, plus la femme adorée.

Le règlement fut ainsi ajourné. Et il faut croire que Mlle d'Aurignac était perplexe, puisque le mariage était sans cesse reculé, finalement rompu : la jeune personne avait des scrupules ; elle

était catholique, et Crawford protestant de l'une ou de l'autre des cinq mille sectes qui fourmillent dans l'Union américaine. Ah ! çà, les Crawford n'étaient plus contents ni chevaleresques ; ils voulaient désormais un partage équitable, égal ; les Humbert tenaient bon pour la transaction consentie et la pluie de papier timbré recommençait. Les journaux se firent sans cesse l'écho des débats passionnants. Les maîtres du barreau défilèrent devant les illustrations de la magistrature, et quand Waldeck-Rousseau un jour tint lui-même le crachoir, il expliqua à Rouen que toute cette histoire d'héritage-fantôme était bien la plus colossale escroquerie du siècle. Cela n'empêcha pas juges et avocats de disserter, de juger quatre années encore. Bien entendu, toute cette procédure était provoquée, entretenue par les Humbert, les d'Aurignac et leurs complices pour en faire accroire à leurs prêteurs impatients et pour les faire attendre plus longtemps. Mme Humbert, serrée de près par un créancier, le dénonça comme usurier. Le banquier incriminé, mis hors de cause, déposa une plainte à son tour, et finalement on fit ce par où il aurait fallu commencer : on décida de vérifier la sincérité de l'héritage et le contenu du coffre-fort. Nous reproduisons la scène tragi-comique de cette opération sensationnelle.

Quand notaires et avoués arrivèrent à l'hôtel Humbert, avenue de la Grande-Armée, pour vérifier le contenu du fameux coffre, les maîtres étaient absents. Ils se firent tellement attendre qu'on fit demander la nomination immédiate d'un administrateur sequestre et appeler des serruriers ; la justice du coup se mobilisa et se transporta sur les lieux.

Le coffre-fort, dit le *Temps*, a été ouvert à cinq heures. La petite bibliothèque dans laquelle il était placé avait été envahie par une douzaine de personnes se pressant curieusement autour des deux ouvriers de la maison Fichet qui travaillaient à forcer le fameux coffre aux millions.

Se trouvaient là : MM. Herbaux, procureur de la République ; Leydet, juge d'instruction, et son greffier ; Cochefert, juge d'instruction ; Roy, commissaire aux délégations judiciaires, et deux inspecteurs de la sûreté ; Me du Buit, avocat de la famille Humbert ; MM. Morel et Catheau, deux créanciers ; Me Parmentier, avoué au Hâvre, etc...

Tandis que les ouvriers accomplissent leur besogne, qui est assez difficile, M. Cochefert interroge la femme de confiance de Mme Humbert, Mme Armand Parayre. Cette dame est mariée à l'ancien instituteur du village de Beauzelle, dans la Haute-Garonne, devenu administrateur de la Rente viagère, une des fondations de Mme Humbert.

— Savez-vous où sont M. et Mme Humbert ?

— Je l'ignore absolument.

— Quand sont-ils partis ?

— Mercredi. Le cocher a attelé, sur leur ordre, et les a conduits à Saint-Germain.

— C'est bien. On interrogera le cocher tout à l'heure. Donnez-moi les photographies de M. et Mme Humbert que vous possédez.

Les magistrats qui entourent le coffre-fort donnent quelques signes d'impatience. Me du Buit paraît ému. Il se tient adossé au petit bureau de Mme Humbert et reste immobile, très pâle. On dit que c'est lui qui exigea que le coffre-fort fût ouvert ; que c'est lui qui expliqua à Mme Humbert, il y a quelques jours, la nécessité qui s'imposait de confondre les calomniateurs. Et c'est après avoir décidé Mme Humbert que Me du Buit déclara que sa cliente acceptait l'inventaire demandé par Me Morel.

Enfin les ouvriers de la maison Fichet donnent une dernière pesée sur la porte ; celle-ci cède. Les dix personnes présentes se jettent vers le coffre-fort. M. Leydet et Me du Buit sont les premiers, et lorsque les deux serruriers s'écartent, M. Leydet s'avance, ouvre la porte toute grande. L'intérieur du coffre apparaît à tous les yeux...

Il paraissait très invraisemblable à ceux qui assistaient à cette opération que le coffre contînt cent millions de titres de rente. Ce coffre-fort était de dimensions ordinaires, et il eût été assez malaisé d'y faire contenir les coupons représentant le fabuleux héritage et les enveloppes renfermant les documents divers, testament Crawford, transactions, etc., etc...

Le coffre, de fait, apparaissait soudain à peu près vide. M. Leydet eut un imperceptible sourire. Me du Buit s'appuya au dossier d'une chaise, défaillant. Le coffre, à trois étagères, contenait exactement ceci : sur deux des étagères, quatre petites boîtes, écrins de bijoux, contenant un bracelet, une boucle et une épingle pour ainsi dire sans valeur, et, sur la dernière étagère, une liasse de papiers.

M. Leydet prend un à un les divers objets, les passe à M. Herbaux. Il saisit enfin le petit tas de papiers, l'examine :

— Ce n'est rien, fait le magistrat. Des titres sans valeur...

M. Herbaux regarde à son tour : ce sont des actions de deux ou trois sociétés.

— Ça vaut 2,000 francs, murmure une voix derrière le procureur...

— Pas même, ajoute un des créanciers présents.

— C'est tout, conclut M. Leydet. Et il referme le coffre.

Le greffier écrit le procès-verbal de ces incidents. Les spectateurs de cette scène extraordinaire s'éloignent alors. M. Cochefert place devant le coffre les deux inspecteurs de la sûreté qui se tenaient discrètement au fond de la bibliothèque, et les magistrats s'en vont dans la pièce à côté, — qui est la chambre de Mme Humbert, — pour tenir conseil.

Les magistrats décident, après une rapide conversation, que M. Cochefert va rentrer au Palais avec M. Leydet, et que M. Roy attendra l'arrivée de M. Lemarquis, administrateur des biens de la famille Humbert, désigné par M. Ditte. Ils décident enfin de garder à leur disposition Me Parmentier qui se trouve toujours dans la pièce voisine.

M. Cochefert se dirige vers l'avoué du Havre :

— Je suis obligé, monsieur, de vous demander de nous suivre.

Me Parmentier s'incline sans mot dire. Peu d'instants après les divers person-

nages de cette affaire sensationnelle descendent et quittent l'hôtel par la petite porte de la rue Pergolèse.

Le lendemain, Me Dumont, notaire à Rouen, était arrêté, des mandats d'amener lancés contre les fugitifs et les scellés posés à la *Rente Viagère*, rue Auber, société fondée par la famille Humbert...

A vrai dire cette affaire fantastique suivie de la disparition aisée des coupables fait croire à de puissantes protections, à des complicités qu'il faut chercher au Palais, à la Chambre, au Sénat, au Conseil d'Etat, et plus haut encore, dit-on tout bas. A bientôt la suite de ce roman de haute fantaisie.

Après la tragi-comédie ; le drame effroyable.

Il vient de fondre sur l'une de nos plus anciennes, de nos plus fidèles, et de nos plus florissantes colonies, sur une ville dont le site enchanteur et la banlieue édénique avaient inspirés les artistes et les poètes, sur la ville de Saint-Pierre de la Martinique, une calamité dont l'histoire, jusqu'aux siècles les plus reculés, ne nous offre aucun exemple approchant.

Quand Herculanum disparut sous la coulée de lave enflammée, ses habitants avaient pu déjà fuir dans la campagne, emportant leurs enfants et leurs vieillards, même le meilleur de leurs biens ; quand Pompéi partagea son sort, elle ne comptait guère qu'une douzaine de mille d'habitants dont un dixième à peine périt dans le cataclysme. Mais dans la Martinique, à Saint-Pierre et sa banlieue, il y avait 30,000 habitants quant le mont Pelé, après cinquante années de repos, se réveilla soudain et se répandit dans le ciel et sur la terre en tourbillons de fumée, en torrents de pierres, d'eau bouillante, de feu. En quelques minutes la ville était en flammes, déjà engloutie et la campagne disparaissait sous un entassement fantastique de cendres et de rochers. Ni gémissements, ni cris, ni lamentations ; mais des détonations souterraines, des éclairs aveuglants, des roulements de tonnerres, une nuit soudaine en plein jour, et une universelle désolation. Deux douzaines d'êtres humains, horriblement brûlés, paraissaient avoir seuls échappés à ce désastre inénarrable. On télégraphie que 445 personnes ont pu être encore recueillies dans le port.

Au moment où nous écrivons, les câbles étant rompus, nous ignorons jusqu'où le fléau a porté ses ravages et quel est le nombre approximatif de ses victimes. On suppute 40,000 morts, parmi lesquels le gouverneur et sa femme, le commandant de la place et sa femme, tous les habitants, les touristes, toutes les familles en

villégiature dans la banlieue paradisiaque, tant vantée, et jusqu'aux équipages des navires ancrés au port et qui n'ayant pu se soustraire aux tourbillons de flammes qui les assaillirent soudain, furent incendiés ou coulèrent à pic.

De tout les points du globe monte aujourd'hui un cri d'horreur et de compassion. Devant l'immensité de la catastrophe l'humanité entière se sent atteinte ; terrifiée autant qu'humiliée, elle déplore son impuissance devant de pareils emportements de la nature. Peut-être qu'ainsi troublée au milieu de ses compétitions, de ses plaisirs, elle se courbera un instant du moins sous la main de Dieu pour adorer ses impénétrables desseins. Quelle terrible leçon de choses et que nos viles passions, nos haines, nos dissensions paraissent vaines et mesquines devant ce spectacle terrifiant et grandiose qui nous entretient malgré nous de la toute puissance d'un Être Suprême auquel l'homme inconséquent ne songe guère que pour le blasphémer.

La politique étrangère se réveille par quelques déclarations officielles intéressantes sans doute mais nullement inattendues.

Que d'encre n'a-t-on point répandu pour démontrer, par exemple, que les relations amicales rétablies entre l'Italie et la France avaient altéré la cordialité des rapports que le gouvernement de Victor Emmanuel II entretenait en sa qualité de partie contractante avec les adhérents de la *Triplice* ? Berlin boudait, disait-on ; Vienne cédait à de pressantes alarmes et s'inquiétait désormais non-seulement de Trieste, mais encore de l'Albanie ; de plus, pour se venger, les deux compères délaissés par leur amie volage ne songeaient qu'à la contrarier en sa nouvelle liaison et dans cette même Tripolitaine dont l'offre fallacieuse, faite par la France, l'avait amenée à déserter leur compagnie plutôt triste par excès de raison !

Les Italiens parlaient volontiers de la visite de leur escadres à Toulon, des manifestations diverses auxquelles elle donna lieu et en concluaient que les desseins de leur gouvernement avaient changé, qu'il ne conspirerait plus contre une voisine aussi accueillante. Nécessairement la *Triplice* n'allait point être renouvelée ; ou du moins si elle l'était les dispositions seraient modifiées et la pointe dirigée vers les Vosges et les Alpes devait être émoussée, sinon orientée vers d'autres lieux. A l'appui de cette opinion on faisait remarquer que l'Allemagne apportait dans la répartition de ses troupes d'importantes modifications qui prouvaient pour le

moins que l'État-Major prussien ne comptait plus sur la coopération des armées italiennes en cas de conflit avec la France.

Sur ces entrefaites eut lieu le *convegnio* de Venise, suivi de la visite du chancelier allemand, comte de Bulow, à la cour d'Autriche et de ces pourparlers discrets découle la déclaration que vient de faire aux *délégations* austro-hongroises le chancelier Goluchowski dont on admettra, je le suppose, la sûreté d'information!

L'Autriche, à proprement parler, n'a jamais été dans la Triplice l'ennemie de la France. Elle en fut le poids modérateur, l'élément résolument pacifique. Le comte Goluchowsky, personnellement, a des tendresses pour la Russie, de la considération pour nous et il faut reconnaître qu'aujourd'hui, il s'est encore moins gêné que d'habitude pour affirmer ses véritables sentiments. Nos lecteurs noteront avec quelle force le ministre de François-Joseph annonce le but nettement pacifique de la *Triple alliance*; ils remarqueront avec plus d'intérêt encore, parce que cela nous arrive pour la première fois, que l'orateur a rendu hautement et loyalement hommage à l'inspiration pacifique de *double alliance* qui, bien que la contre-partie de l'autre, ne semble plus porter ombrage.

Après avoir constaté comme l'empereur dans son discours du trône les excellentes relations de l'Autriche-Hongrie avec toutes les puissances et notamment avec la Russie en ce qui concerne les Balkans, le chancelier comte Goluchawski continue ainsi son exposé de la politique extérieure de l'empire :

La Triplice, dont la durée expire en mai 1903, trouve en présence de son renouvellement les trois gouvernements ayant échangé des assurances formelles au sujet de leur ferme intention de maintenir, dans toute sa valeur, le traité d'alliance existant et de procéder en temps utile à la signature des actes y relatifs.

Erigée sur une base d'intérêts parallèles, libre de tendances agressives, *l'alliance*, éminemment conservatrice *des puissances centrales de l'Europe*, continuera de poursuivre les buts sublimes et pacifiques auxquels elle doit son origine, avec une confiance d'autant plus ferme que selon les déclarations compétentes, données à maintes reprises sur les buts non moins pacifiques de l'alliance de *deux puissances à elle opposée, elle peut envisager ce groupement comme un complément précieux et favorable à sa propre tâche.*

Ces actions, pour ainsi dire parallèles, ont déjà porté des fruits prospères et s'éprouveront aussi bien dans l'avenir, d'autant plus que leur substance consiste pour chaque participant, non seulement dans la garantie de son état de possession mais atteint au plus haut point la tendance à paralyser les contre-coups nuisibles à des événements pouvant arriver dans d'autres contrées.

Il faut relever la facilité avec laquelle la pensée qui fit naître ces combinaisons politiques prit racine et la valeur que l'on trouva dans son exécution réelle. Il faut

aussi relever comment elle réussit à acquérir rapidement le droit de cité dans la formation des relations commerciales composant le système qui trouve aujourd'hui son emploi même dans les questions d'outre-mer.

Sous ce rapport, je voudrais citer, comme exemple, *le traité récent anglo-japonais concernant la Chine et la Corée et qui fut suivi immédiatement par la convention russo-française*. Leurs stipulations sont pénétrées du même esprit qui présida à l'établissement de notre propre alliance.

Là aussi se trouve exprimé le désir de prévenir les dangers qui pourraient résulter des questions d'Extrême-Orient pour la paix générale.

Là aussi se trouve, en maintenant le *statu quo* et en assurant l'intégrité territoriale des Etats mentionnés, le moyen le plus efficace de supprimer les complications.

Là enfin se trouve aussi exprimé le besoin de compléter l'action conservatrice d'un certain groupe par des mesures analogues de part et d'autre et de la rendre encore plus prospère par un contre-poids approprié aux circonstances. *Les avantages de ces situations internationales nettes et claires deviennent d'autant plus saillants que celles-ci n'excluent pas du tout les conventions particulières entre certaines puissances de différents groupes.*

Leur règlement ne s'oppose pas non seulement aux principes généraux qui ont amené la réunion des principaux groupes, mais au contraire il est apte à augmenter les garanties dont on sollicite aujourd'hui de tous côtés d'entourer la grande œuvre de la paix. Cela prouve aussi bien que les relations actuelles sont pleines de confiance entre l'Italie et la France ; elles ont été précédées par un échange de vues satisfaisant réciproque sur des divergences antérieures.

Cela prouve que l'élargissement très favorable de nos propres relations avec l'empire russe a été amené par cette entente de Pétersbourg de 1897 que vous connaissez bien.

Le développement qui, depuis ce temps, s'est produit, au sujet de ce dernier point, peut être considéré, à juste titre, comme un des phénomènes les plus favorables de ces derniers temps, parce qu'on pourra ainsi réprimer les divers dangers tenant à l'état d'inquiétude régnant sur le continent européen. Dès le moment où l'on put constater sans conteste que ni nous ni la Russie ne poursuivions des projets égoïstes en Orient et moins encore ne cherchions d'augmentations territoriales, il fallut logiquement que la méfiance, compromettant depuis des années les relations mutuelles des deux empires, disparût et fit place à cette disposition heureuse dont nous jouissons à présent.

On peut bien espérer que cet état de choses s'accentuera de plus en plus, en dépit des malentendus passagers qui peuvent survenir malgré les relations les plus intimes, mais dont le remède le plus efficace est toujours un échange de vues mutuel, sincère et sans réserve.

Le contact étroit et continu entre les deux cabinets est surtout le moyen le plus sûr pour préserver notre entente des divergences éventuelles, car, quel que soit le désir unanime des gouvernements des deux Etats de mettre tous leurs efforts au service de la paix ; quelque sincère que soit leur zèle à éviter tout ce qui pourrait entraver ce projet, on ne peut pas oublier, d'autre part, que les buts de leur politique se trouvent en opposition grave avec les aspirations d'un groupe d'éléments

louches qui font métier de pêcher en eau trouble, et qui ne reculent devant aucun effort pour miner, au moyen de soupçons tendancieux, une entente qui, en dehors d'autres avantages, a celui de les contrecarrer.

Oui, il faut contrecarrer de telles agitations et de telles menées dès qu'elles apparaissent et il est indispensable de veiller en commun à ce que de l'assiduité et du zèle exagéré d'éléments, même sérieux, ne naissent pas des circonstances qui pourraient favoriser le système dangereux de la soi-disant « politique de prestige ». *Mettre un terme à ces pratiques défectueuses du passé, c'était précisiment le but des stipulations de Pétersbourg, dont le résultat essentiel consiste dans l'obligation réciproque de n'entreprendre rien et de n'admettre rien qui soit apte à ébranler la balance de notre position égale en Orient.*

M. de Goluchowski ne pouvait se dispenser en cette occation de toucher tout particulièrement à la question des Balkans toujours brûlante et qui menace aujourd'hui de se compliquer par l'impatience batailleuse des peuples chrétiens encore asservis. L'action combinée de l'Autriche et de la Russie n'est pas superflue pour contenir des ardeurs juvéniles, pour circonscrire les feux à mesure que les incendies éclatent par la main malveillante des comités révolutionnaires dans cette région essentiellement inflammable par suite des intolérables abus de l'administration ottomane.

Le chancelier ajoute à ce propos :

Tous nos efforts pour empêcher dans ces contrées des excès pouvant troubler la paix, ont eu pour condition que la Turquie prenne des mesures sanitaires. La Turquie doit prendre cela en considération dans *son propre intérêt bien compris, parce qu'elle ne peut compter sur l'appui réel et stable des puissances amies.*

La Turquie ne peut garder l'intégrité de son territoire qu'à la condition que, d'un côté, les organes turcs ne dépassent pas dans le cas de répressions les mesures nécessaires au maintien de l'ordre ; de l'autre, que la Turquie introduise des réformes administratives dans l'esprit dont étaient inspirées les observations à elles adressées ces derniers temps lors de son accord avec la Russie.

Il serait désirable que la Turquie s'en inspire avant qu'il soit trop tard, et cela dans l'intérêt de la politique du *statu quo*, contre laquelle elle pécherait si elle n'écoutait nos conseils.

La Turquie tiendra éminemment compte de ces conseils quand elle sera bien pénétrée de son sort inéluctable et quand elle ne cherchera pas, avec un excès de façon militaire, à y échapper. La Tripolitaine semble perdue pour elle dès ce jour de consentement universel, hors du sien ; il en va de même de l'Albanie que l'Italie et l'Autriche, par accord tacite, semblent vouloir se partager. Cette éventualité survenant le plus naturellement du monde on rencontrera l'Autriche à Salonique, la Russie à Constantinople...

Guillaume II qui s'est montré si dur envers les Polonais en ces derniers temps, s'applique de nouveau à gagner l'Alsace et la Lorraine. Il croit y arriver plus rapidement par la douceur que par les sévices. Et voilà pourquoi il travaille lui-même à alléger son joug.

Lors de son dernier séjour dans le *Reichsland*, en effet, il a adressé au statthalter, prince de Hohenlohe, un rescrit disant que : confiant dans le loyalisme des Alsaciens-Lorrains, il autorise le gouverneur à se mettre en rapport avec le chancelier de l'Empire en vue de la suppression de la dictature, sorte d'état de siège permanent.

C'est du lendemain de l'annexion que date cette dictature, de la loi du 30 décembre 1871, qui établit la nouvelle administration allemande et partagea le pays en districts et en cercles. Le paragraphe qui va disparaître est ainsi conçu :

En cas de danger pour la sécurité publique, le président supérieur peut prendre immédiatement toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Il peut, en outre, sur le territoire exposé, exercer les pouvoirs conférés aux autorités militaires dans le cas d'état de siège par la loi du 9 août 1849.

C'est la loi française du 9 août 1849 qui était invoquée dans le paragraphe 10 de la loi allemande du 30 décembre 1871. Cette loi donne le droit au gouvernement d'ordonner des perquisitions de jour et de nuit, d'éloigner de leur résidence les non-domiciliés, de procéder en tous lieux aux saisies d'armes et de munitions, d'interdire les réunions, de supprimer les journaux, etc., etc.

On ne sait au juste quels motifs font tenter aujourd'hui cette manière douce de germanisation à laquelle la contrainte ne faisait faire jusqu'ici que d'insensibles progrès.

Le peuple hollandais sort d'une alerte poignante et d'alarmes auxquelles tout le monde civilisé a pris part avec une extrême cordialité. Il s'agissait de la « petite reine » Wilhelmine qui, au milieu de ses espérances maternelles déjà une fois déçues, fut tout à coup terrassée par une fièvre typhoïde qui mettait ses jours en danger immédiat. Outre la jeunesse, les charmes, l'état intéressant de la reine si gravement atteinte tout-à-coup, il y avait lieu de considérer la situation internationale du royaume dont elle était la joie et la sauvegarde dans l'avenir.

Depuis 1890, année où le vieux roi Guillaume s'éteignit, on s'est habitué à compter avec cette petite Wilhelmine qui dès lors, sous la régence de la reine-mère Emma, régnait avec une patriarcale simplicité. En voyant grandir ce dernier rejeton d'une illustre race,

chacun se demandait quelle lignée en sortirait pour le bonheur d'un peuple valeureux, loyaliste, bien qu'épris d'indépendance. Emancipée en 1898, mariée au prince Henri en 1901, elle ne cessa d'inspirer la même sympathie et le même intérêt; car, en elle reposait les mêmes espérances, et la volonté d'un peuple qui voulait voir en elle et par elle se perpétuer une dynastie illustre, gage de son indépendance nationale.

La jeune reine avait su du reste conquérir l'estime des nations par son attitude ferme et courageuse, par sa généreuse intervention en faveur des républiques sud-africaines. Pour tous ces motifs, quand donc un mal cruel l'eut terrasssée, quand ensuite une amère déception compliqua les perplexités du peuple hollandais et le péril que courait la reine, et fit envisager de près une issue fatale et ses conséquences intérieures et extérieures probables, la douleur fut universelle et les inquiétudes diplomatiques des plus vives. L'héritier éventuel devait être un prince allemand que le peuple hollandais se refuserait à reconnaître. On songeait déjà à reviser la constitution, à proclamer la République.... mais le Ciel eut pitié de la reine. Elle renait à la vie en attendant qu'elle conçoive une nouvelle espérance.

Sur ces entrefaites, lord Salisbury eut l'occasion de s'expliquer à la *Primrose league* relativement aux négociations pendantes avec les républiques sud-africaines. Les déclarations ont été mélancoliques, déconcertantes même pour les amis de la justice et de la paix. Le premier ministre d'Edouard VII pour ne point tomber dans la banalité de redites sans sanction en perspective, a jeté un regard sur le monde où les intérêts anglais sont pourtant partout en souffrance, et il déclare :

Depuis dix-sept ans, c'est-à-dire depuis la création de la ligue, le pays a traversé des périodes troublées, et a dû faire face à de grands dangers; mais la ligue a toujours porté haut sa bannière, qu'il s'agisse du problème d'Egypte ou de la question d'Irlande. C'est avec satisfaction qu'on peut aujourd'hui faire un retour en arrière.

Aujourd'hui, en effet, l'Angleterre a la suprématie en Egypte, tandis qu'en Irlande, on n'a plus à craindre qu'aucun homme d'Etat quelconque vienne porter appui à une proposition aussi insensée que la désagrégation de l'Empire.

L'Angleterre a dans le Sud de l'Afrique une guerre *grande* et *brave* (?) Toutes les guerres sont horribles ; mais une fois ce point reconnu, il y a d'autres questions à envisager. Si grands que soient les sacrifices de l'Angleterre, il faut néanmoins reconnaître que la puissance, le prestige, l'influence et l'effet magique du grand empire britannique, *sont aujourd'hui plus grands, plus admirables qu'ils ne l'étaient au début de la guerre* (?!).

On aurait pu espérer que la question de la guerre Sud-Africaine serait en grande partie soustraite aux polémiques de la politique intérieure. Aussi je repousse avec

indignation la suggestion de John Morley, disant que si jamais un membre du cabinet eut pu prévoir en 1890 les résultats auxquels aboutirait la politique du cabinet, ce ministre aurait certainement lutté contre la diplomatie qui a abouti à la guerre.

Les Boers, sans avoir aucun juste sujet de plainte basée sur une violation du droit des gens, *ont envahi notre territoire ;* aussi avions-nous parfaitement le droit de nous opposer de toutes nos forces à cette invasion (!!!)

En ce qui concerne, dit-il, les négociations de paix, il n'y a aucun motif pour affirmer que les bonnes dispositions montrées par le gouvernement, en écoutant tout ce qui peut être dit, soient les preuves que le gouvernement abandonne, en quoi que ce soit, la position qu'il a prise précédemment et soit disposé à reconnaître que les droits qu'il a proclamés ne sont plus valables.

Les droits que nous réclamons dans la politique que nous avons exposée restent absolument ce qu'ils étaient. Nous ne pouvons pas permettre, après les terribles sacrifices que le gouvernement a faits, que les affaires retombent dans une position telle que l'ennemi puisse renouveler la lutte à la première occasion.

Il ne peut y avoir aucun doute : la prise du gouvernement sur le pays doit être de nature à rendre impossible tout renouvellement de lutte. Il est important que cela soit déclaré avec netteté.

Je désire n'inspirer aucun sentiment d'amertume à des adversaires que je souhaite ardemment voir jouir de l'ordre et de la toute puissance que le système colonial anglais confère à toutes les autres nations sœurs.....

A Kleksdorp comme à Prétoria, les délégués Boërs ont essayé les concessions compatibles avec leur dignité de belligérants ordinairement heureux. Lord Kitchener fut intraitable sur la question d'indépendance, d'amnistie pour les rebelles du Cap ; il refusa d'admettre que les Boërs pussent conserver leurs armes, bien que les Anglais n'arrivent point à les leur arracher. Voilà pourquoi les délégués, pour se tirer avec honneur du guêpier, alléguèrent l'insuffisance de leurs pouvoirs et inventèrent le *referendum*.

Les commandos n'accepteront pas des conditions déshonorantes, on en peut garder la certitude et voilà pourquoi la lutte se poursuit avec acharnement; voilà pourquoi l'Angleterre multiplie ses efforts et ses sacrifices, ne cessant de lever des recrues, de solliciter de ses colonies des concours ! Voilà comment elle s'épuise, s'affaiblit devant ses adversaires qui s'organisent ostensiblement pour recueillir les épaves d'une nation qui s'est enrichie en butinant au cours des siècles au milieu de tant de ruines qu'elle avait soin de provoquer. C'est l'expiation imminente.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Correspondant* (10 mars) : 1° Le mal du siècle (M. de Montmorand) ; 2° Le renouvellement des études ecclésiastiques en France (M. Klein). — II. *Nouvelle Revue* (15 mars) : 1° Les menaces du traité anglo-japonais (M. A. de Pouvourville) ; 2° Les raisons financières de l'amitié Franco-Italienne (M. Fiamingo). — III. *Revue internationale de l'enseignement* (mars) : Le grec en Prusse (M. Collard). — IV. *Missions Catholiques* : Mgr Favier en audience auprès de l'Empereur et l'Impératrice de Chine. — V. *Revue de Paris* (15 mars) : La naissance du duc de Bordeaux (Vicomte de Reiset). — VI. *Bibliothèque universelle, revue suisse* (mars) : 1° La France d'hier (M. Alp. Bertrand) ; 2° Le Servant Problem en Amérique (M. G. Nestler).

I

Correspondant du 10 mars. — 1° L'écho d'un long gémissement se prolonge à travers les livres et les âges et cependant, jusqu'au XIXe siècle, les hommes, en général, ne connurent ni nos inquiétudes maladives, ni nos vagues aspirations. Les anciens — les Juifs, les Grecs, les Romains, — furent, en somme, optimistes. Notre littérature au Moyen-Age n'avait pas été triste. A l'époque de la Renaissance, elle exulte. Le calme et la sérénité distinguent nos grands auteurs classiques du XVIIe siècle, à part Pascal. Au XVIIIe siècle, la joie et l'enthousiasme succèdent à l'apaisement : une joie nerveuse et fiévreuse, un enthousiasme d'iconoclastes. La littérature européenne, la littérature française du XIXe siècle ont été tristes.

Ce fait nouveau, préparé par J.-J. Rousseau, la Révolution de 89 qui a dégagé l'individu, en même temps qu'elle lui a mis au cœur des aspirations irréalisables, M. le vicomte Brenier de Montmorand le constate surtout dans notre littérature. Et il montre trois formes littéraires du *mal du siècle :* tristesse inconsolable et infinie. Elles se dégagent du romantisme, du réalisme, et de la littérature d'aujourd'hui.

A la fin de son étude des principaux écrivains et des caractères du romantisme et du naturalisme, l'auteur résume deux de ces formes dans un parallèle des types du romantisme qui procèdent tous du *René* mélancolique, « désabusé de tout, sans avoir rien usé », et des types du naturalisme, créés par Flaubert, les Goncourt, Zola.

« *L'homme romantique* — le type humain qu'inventa le romantisme. — *L'homme*

romantique et *l'homme naturaliste* ne sont au fond qu'un seul et même individu, un seul et même malade. Mais ce qu'on qualifiait chez celui-là de sensibilité exagérée, chez-celui-ci s'appelle détraquement nerveux, neurasthénie, névropathie; l'affaiblissement de la volonté de l'un, chez l'autre a dégénéré en aboulie, en radicale impuissance d'agir ; la mélancolie rêveuse et tant soit peu artificielle du premier s'est condensée, dans l'âme du second, en un pessimisme raisonné et doctrinal. En un mot, les symptômes morbides qui, chez *l'homme romantique* ne faisaient qu'apparaître, se sont chez *l'homme naturaliste* aggravés et précisés. Le plaintif ennuyé, mais jeune et vigoureux René, en vieillissant, a tourné au des Esseintes. Et de fait, c'est bien René que nous restitue le veule héros d'*A Rebours*, René lui-même, mais éreinté, fourbu, névrosé, avec une maladie d'estomac et quatre-vingts années de littérature en plus ».

La littérature d'aujourd'hui, à tendances morales et sociales, qui s'est dégagée du naturalisme, n'est pas moins pessimiste que ne le fut le naturalisme lui-même. Et pourquoi le serait-il moins? La conception du monde sur laquelle se fondait le pessimisme naturaliste reste aujourd'hui ce qu'elle était hier. Seulement ce pessimisme absolu, tel qu'il s'exprime dans la littérature actuelle, n'est plus brutal sans émotion, ni charité, comme le pessimisme de l'école naturaliste. Il se résout en une sorte d'optimisme pratique, en un rêve de fraternité, de solidarité et de justice.

« Il est permis, selon M. de Montmorand, d'espérer que le *mal du siècle* trouvera dans ce pessimisme attendri sa forme littéraire définitive et que si la littérature de demain doit nous rendre René et Oberman, elle nous les rendra moins égoïstes et moins secs, et aussi moins découragés, parce qu'ils auront noyés leurs douleurs individuelles dans l'océan de la misère humaine. »

L'assertion de M. de Montmorand n'a rien de risquée et tout fait croire qu'elle se réalisera. Et cependant, il nous est permis d'espérer et même d'être convaincu, que le mal du siècle trouvera une juste et nécessaire fin, que René et Oberman, s'ils doivent revenir, seront généreux, actifs, contents de leurs sorts, et qu'ils ne bailleront plus leur vie, si de nouveau la foi féconde de nos aïeux satisfait les aspirations infinies de l'homme, adoucit ses misères, et lui montre le vrai et seul but de sa vie. Une réaction qui permet ces espérances se fait, de tous côtés, sentir contre les effets pernicieux du positivisme, du dilettantisme et de l'athéisme.

2° En France, si l'Etat se mêlait de l'instruction des prêtres, quels cris d'horreur, quelles vociférations et malédictions n'accueilleraient certainement une telle intervention qui serait aussitôt qualifiée d'abusive et d'illégitime. En Allemagne, l'Etat s'en mêle, soit par omnipotence, soit par intérêt et ambition d'avoir un clergé catholique digne de sa mission. Personne n'y trouve plus rien à redire, les intéressés eux-mêmes ne pensent pas à une autre organisation. Grâce à cette intervention, on ne peut en douter, le prêtre français qui, s'il est bien autrement respectable et dévoué, reste généralement inférieur en instruction au prêtre allemand obligé de passer par le gymnase, de subir l'examen de « l'absolutorium » — lequel n'est pas, paraît-il, si aisé, — de fréquenter les universités où on peut

le voir au milieu des étudiants laïcs, dont beaucoup portent avec une fierté sans pareille les couleurs de leur « corps » et exposent au grand jour les multiples et dégoutantes balafres qu'ils ont reçues aux duels réglementaires et qui leur gagne les sympathies d'une catégorie du beau sexe.

Cette infériorité ne durera plus guère ! Pour en sortir, le clergé français, aussi bien recruté et tout aussi intelligent que celui d'Allemagne, n'a besoin que d'une réforme dans l'enseignement qu'il reçoit soit aux petits, soit aux grands séminaires. M. Klein, dans son article « le Renouvellement des études ecclésiastiques en France », nous montre les efforts que font de tous côtés les évêques, approuvés par Notre Saint Père le Pape, pour relever le niveau des études des séminaristes, en révisant les programmes, où les sciences et les études des systêmes philosophiques, modernes et contemporains trouveront une large place au détriment des substilités des scolastiques.

Rien de parfait en ce monde. Mais le changement peut faire approcher de la perfection, ce sera certainement le cas du renouvellement des études ecclésiastiques en France, pourvu seulement qu'il ne tarde trop à se faire.

II

1° Beaucoup d'étonnement et même une certaine appréhension ont pu être remarqués à travers toute la presse française à la nouvelle de l'accord anglo-japonais dont on ignorait presque totalement les négociations et qui détermine une orientation britannique imprévue.

Les journaux ont donné en détail les causes de ce traité ; certains même, tandis que beaucoup restaient indifférents, ont communiqué leurs craintes, ont parlé de menaces, de disputes, de guerres possibles, probables.

La Nouvelle Revue (15 mars) est pessimiste elle aussi sur l'influence malheureuse que le traité anglo-japonais peut avoir sur la paix générale et sur la question d'Orient. M. Albert de Pouvourville, membre de l'Institut colonial, international, y écrit :

« Il est facile d'affirmer, de rechercher et de trouver les causes profondes qui justifieraient, de notre part, une forte appréhension, une crainte très motivée de voir cette alliance troubler sous peu la paix mondiale.

« Il suffit pour les dégager pleinement d'être un peu au courant du langage diplomatique, et d'avoir été un observateur un peu précis des lentes et inévitables évolutions de l'Extrême-Orient. »

On peut s'étonner, avec raison, que les deux puissances qui se montrèrent précisément les plus acharnées « au dépécement prématuré du colosse jaune » soient celles qui aujourd'hui se préoccupent davantage de le conserver intact. Mais M. de Pouvourville fait remarquer que, en se liant pour empêcher toute tentative étrangère, l'Angleterre et le Japon ne s'interdissent aucune tentative de commun accord ; « en quoi par conséquent le prétendu traité de conservation de la Chine n'est au fond que la monopolisation de son morcellement au profit des deux puissances, réunies pour une curée d'exception ».

Ce danger qui menace directement le Céleste Empire n'est qu'un souci médiocre au regard des éventualités redoutables préparées ainsi à la Russie et surtout à la France, vulnérable essentiellement sur ces rivages lointains. En effet la garantie anglo-japonaise ne s'étend pas seulement aux territoires aujourd'hui litigieux (Corée, Mandchourie) ; elle s'étend à ces pays douteux comme la Kachgarie ou le Turkestan que la Russie enserre de son réseau de postes, et de voies de communication ; elle s'étend à ces régions sino-siamoises, à ces Khiengolastinéas où l'Angleterre arrête la lente progression française ; elle s'étend à ces vices-royautés du Yun-Non, du Quangsé, du Quing-Foug, considérées par de récents traités comme entrant dans la sphère d'influence française.

Par cette convention, prise dans ses termes stricts, l'Angleterre et le Japon peuvent s'opposer à toute entreprise même pacifique faite par la Russie et par la France, pour étendre leur juste et progressive hégémonie.

On ne peut douter que l'Angleterre, surtout, ne mette à profit les termes d'un tel traité, aussitôt que les circonstances l'indiqueront, et aussitôt qu'elle pourra appuyer ses prétentions d'une sanction matérielle puissante. C'est ici le côté « terriblement dangereux de l'accord avec le Japon ».

L'accord avec le Japon donne à l'Angleterre le moyen de concevoir et d'exécuter ses plus mauvais desseins.

Et la France, qui possède en Extrême-Orient un empire Indo-Chinois d'une richesse sans pareille, lequel n'a pas encore eu ni le temps ni l'argent pour organiser toutes ses défenses, ce qui est essentiel vu le peu de sûreté de ses côtes, l'énorme distance qui le sépare de la mère-patrie !

Aujourd'hui, sur un signe et à propos des moindres incidents sur une quelconque des frontières de Chine, les formidables vaisseaux anglais peuvent amener dans les eaux tonkinoises 40,000, et en deux voyages 80,000 soldats japonais. Or nous n'avons dans tout notre empire Indo-Chinois que 22,110 hommes de troupes, tant blanches qu'indigènes. Bien que le soldat indo-chinois vaille le soldat japonais, et que le soldat français vaille quatre fois l'indo-chinois, le rapport de la qualité de nos troupes contre les japonaises n'est pas égal et en sens inverse à celui de la quantité. Quant à l'art de la guerre, les japonais y ont été instruits dans nos écoles et y sont aussi versés par nous.

Le danger est donc réel, quoiqu'il ne puisse être immédiat, si longtemps que les Anglais ont la *lâcheté*, M. P. Duruy dirait la « *fière constance* », de continuer la guerre Sud-Africaine, et ne se seront remis des forces et des sept milliards qu'ils y dépensent rien que pour leur déshonneur et leur déchéance.

Le général Borgnis-Deshordes étant commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine, signalait déjà avant l'accord anglais-japonais le danger au ministère français. Il démontrait qu'il fallait absolument que l'Indo-Chine pût se défendre contre les bateaux de l'Angleterre et les armées du Japon ; et en même temps, que le danger, en soldat aussi prévoyant que clairvoyant, il indiquait les moyens d'y parer. Ces moyens, dont M. de Pouvourville donne le résumé, consistent en des formations militaires toutes spéciales à l'Indo-Chine, dans le renforcement des gardes indigènes ou milices provinciales, créées par le général Courcy, portées par les gouver-

neurs généraux Constans et Piguet au nombre de 15,000 hommes et réduites par de Lanessan à 6,000.

L'alliance anglo-japonaise nous impose cette réforme militaire, même si une alliance nette de la Russie et de la France avec la Chine aboutit et contrebalance l'accord ambitieux de l'Angleterre et du Japon.

2° Quelles raisons n'a-t-on pas données pour expliquer l'amitié franco-italienne qui s'accentue depuis quelques années. On a écrit que la race, par suite, les sentiments, les besoins, les intérêts, etc., étaient les mêmes et que rien n'était plus naturel que ce rapprochement. M. G.-H. Framingo donne d'autres raisons : des raisons financières !

Il n'y a pas là de quoi nous surprendre : il y a vraiment peu de pays qui se trouvent, comme l'Italie, dans la condition absolue de se laisser imposer leur politique étrangère par leurs besoins financiers.

La formation d'une économie moderne en Italie est toute récente et le capital national n'est pas encore suffisant pour tous les besoins des industries qui se développent de plus en plus. Les banques n'ont pas, elles seules, tout l'argent dont a besoin le commerce de Gênes ou de Milan, ou de Venise, tandis que le système des chemins de fer n'est pas complet, pas plus que d'autres services publics. En même temps l'épargne nationale n'est pas capable d'absorber toute la dette publique, dont une partie doit encore rester à l'étranger.

Cette dépendance de l'étranger est telle que comme seule conséquence de la crise monétaire allemande il ne se produisit aussi en Italie rien moins qu'une crise économique. Heureusement l'intervention immédiate des capitaux français a sauvé l'Italie d'un vrai désastre économique. La Banque de Paris et des Pays-Bas, et le Comptoir national d'Escompte, etc., vinrent en aide au moment le plus critique à la Banca Commerciale Italiana, au Credito Itiliano, à la Banca Manzi, etc., qui sans l'appui financier de la Banque allemande ne se soutenaient plus eux-mêmes.

Cet argent français qui est accouru dans les caisses des banques déjà établies par des allemands a sauvé l'Italie d'une crise économique. Et maintenant, tandis que le capital français déploie déjà une plus grande activité et que le développement industriel se produit, et que les travaux publics italiens continuent, la Bourse de Paris prépare les conditions qui rendront possible la conversion du Consolidé. La crise allemande a rendu nécessaire pour l'Italie son rapprochement politique avec la France et à un point tel que, d'après M. G.-H. Fiamingo, il serait moins grave pour l'Italie de rompre la triplice (qui n'a plus les raisons d'être d'autrefois), que de suivre leur politique hostile à la France, ce qui serait pour elle la ruine économique.

Le roi et les ministres d'Italie n'essayeront certainement pas cette politique hostile s'ils ont un peu de mémoire, et s'ils n'ont pas encore complètement oublié que toutes les banques italiennes, sans presque aucune exception, se trouvèrent en faillite l'une après l'autre à la suite de la visite du prince de Naples à la revue de Metz qui causa en même temps que l'indignation, l'émigration immédiate de tous les capitaux français.

III

Le grec est bien menacé dans l'instruction française. Les élèves, futurs bacheliers ès lettres n'y apportent aucun intérêt et aucune application. Les professeurs, les examinateurs sont très contents lorsque le candidat sait lire dans Platon sans trop hésiter une dizaine de lignes à la suite dont il saura le sens du quart des mots, et quelques temps primitifs. Les partisans très déclarés de la culture classique sont acharnés au latin ; quant au grec, ils y renonceraient volontiers pour peu qu'on l'exige.

En Allemagne c'est tout le contraire. L'élève du gymnase doit savoir lire couramment le grec aussi bien que le latin. Et les professeurs y tiennent..... et pour des raisons qu'on ne soupçonnerait pas, si M. Collard ne nous les indiquait dans une étude de la *Revue internationale de l'enseignement* (mars).

Au mois de juin 1900, Guillaume II a réuni une Commission chargée de réviser le programme des gymnases prussiens. Comme le programme y est aussi chargé, on espérait que quelque chose serait supprimé, et même le bruit courut que le grec serait peut-être sacrifié. Mais on avait compté sans M. de Wilamowitz-Mœllendorff, grand philosophe allemand, porte-parole des professeurs de grec, qui prit la défense de la langue de Socrate, de Platon, d'Aristote, et il la fit triompher.

Et pourquoi donc doit-on apprendre le grec, d'après M. de Wilamowitz ? « Pour connaître le rôle historique de l'antiquité grecque qui nous a précédés et initiés.... L'antiquité grecque nous explique, en effet, nos idées et nos traditions, et, en nous livrant le secret de tous les progrès quelle a accomplis, elle nous fournit le moyen de progresser comme elle. »

Que ses raisons toutes philosophiques aient emporté une victoire et rassuré l'avenir du grec dans les gymnases prussiens, rien d'étonnant, mais qu'à l'occasion elles eussent emporté pareil succès auprès d'une Commission française chargée de la révision de l'enseignement classique, c'est très improbable.

IV

Les *Missions catholiques* (avril) donnent le compte rendu de l'audience qu'obtient récemment Mgr Favier auprès de l'Empereur et de l'Impératrice de Chine.

L'Impératrice déplora les troubles des dernières années, parla ensuite des chrétiens, de leur doctrine qu'elle croit « excellente », de leur évêques et de leurs missionnaires qui sont « très bons et portent le peuple au bien ».

Le digne évêque reçut aussi sa part très légitime d'éloges.

« Tous les mandarins m'ont dit que vous êtes spécialement plein de justice, ayant traité les affaires depuis tant d'années que vous êtes en Chine, avec une parfaite équité et un amour de la paix qui vous font estimer de tous. Je vous connaissais de réputation et depuis longtemps je désirais vous voir ; je suis très satisfaite... Je sais tout ce que vous faites et vous en suis très reconnaissante, mais dans le peuple chinois comme dans les peuples d'Europe, au milieu d'une si

grande agglomération d'hommes, il y a des bons et des mauvais ; sur le très grand nombre de chrétiens, malgré l'excellence de la doctrine, malgré votre parfaite direction, votre vigilance et votre sincère amour de la paix, il pourrait se faire qu'il y eût quelques mauvaises gens ; il faut veiller et bien choisir. »

Mgr Favier répondit qu'il s'efforçait de bien choisir et que les Chinois qui veulent se faire chrétiens, attendent souvent deux ans avant de recevoir le baptême, afin qu'on puisse vérifier leur qualité morale. « C'est bien ! », dit alors l'Impératrice. Puis elle assura Mgr Favier qu'il pouvait compter sur la protection impériale ; et promit aussi que la paix ne serait plus troublée.

Quant à l'Empereur, par respect pour l'Impératrice-mère, il la laissait parler, mais par son sourire bienveillant, l'évêque put bien voir qu'il approuvait ces discours.

Le lendemain, Mgr Favier reçut la haute distinction des plumes de paon, son coadjuteur fut élevé au grade du bouton rouge !

En France, MM. Waldeck-Rousseau et Dumay ne sont pas si libéraux pour les évêques, même pour ceux qui, en fidèles créatures du ministère de la défense républicaine, ne craignent pas les plus honteuses bassesses.

V

Les Stuarts comptèrent dans leur cadre généalogique un « enfant de la bassinoire ». Du moins les ennemis du roi Jacques II d'Angleterre accusèrent celui-ci d'avoir usé de ce subterfuge pour prévenir l'extension de sa race. Il ne faut pas plus croire à cette lâche accusation qu'à celle qui fut faite aux Bourbons lors de la naissance du duc de Bordeaux. Dans un libellé signé du duc d'Orléans et qui courut peu de jours après la naissance du fils de la duchesse de Berry, il était perfidement insinué que le soi-disant duc de Bordeaux n'était qu'un enfant enlevé pendant le sommeil de sa mère qui l'avait accouché à la Maternité le 29 septembre.

La Revue de Paris (15 mars) publie quelques pages des mémoires du vicomte de Reiset « témoin des événements touchants de cette nuit inoubliable du 29 septembre 1820 ». Tous les détails, les moindres particularités de la naissance du duc de Bordeaux y sont relatés, et pendant tout le récit on ne soupçonne pas un instant le subterfuge dénoncé.

Le vicomte de Reiset fait mention de l'accusation. Il est convaincu que le duc d'Orléans était incapable de « cet ignoble factum », si cruelle qu'ait dû être pour lui la désillusion causée par la naissance du duc de Bordeaux. Mais il en veut sincèrement et avec justice contre le véritable et lâche auteur de cette « abominable protestation » qui a repris point par point, en les défigurant, toutes les circonstances de l'accouchement qui lui semblent anormales ; qui ose faire la « conclusion insensée » que jamais la duchesse de Berry n'a été grosse, et que le duc de Bordeaux n'est autre qu'un enfant enlevé à une malheureuse femme qui avait accouché à la Maternité le 29 septembre.

Assurément, écrit le vicomte Reiset, les arguments de cet indigne pamphlet ne

tiennent pas debout, si adroitement présentés, si bien défigurés avec une habileté vraiment diabolique soient-ils.

« Il serait facile de reprendre point par point tous les arguments de cette abominable accusation contre la famille royale pour en démontrer l'inanité, mais le roi s'y est opposé, il affecte même d'en rire et n'y veut voir que la dernière ressource du révolutionnisme aux abois. »

VI

1° En 1873, Jules Grévy publia une brochure, « *Le Gouvernement nécessaire* », qui fit beaucoup de bruit en son temps, surtout à cause de la conclusion :

« Pour sortir de la région des orages, il ne s'ouvre pas devant nous deux routes ; toute restauration monarchique ne serait qu'une halte entre deux tempêtes, c'est dans la République seule que nous trouverons le port. »

Ce port, à l'abri des orages, l'avons-nous trouvé depuis 1871, ou 1873 ? M. Alphonse Bertrand, dans un article « *La France d'hier*, une tentative de restauration monarchique 1871-1873 » (Bibliothèque universelle, revue suisse (mars), s'en tient pour convaincu. Il est même heureux que la France traversa, de février 1871 à la fin d'octobre 1873, une crise où « faillirent sombrer ses espérances libérales et démocratiques ».

Que M. Alp. Bertrand ait raison d'être heureux, on ne pourrait le nier à un étranger qui n'a aucun intérêt à ce que la France vive tranquille et prospère, ni à un Suisse surtout qui aime naturellement à sentir les coudes d'un voisin républicain comme lui.

Mais de ce que la France gouvernée pendant plus de quatorze siècles par des rois, ne soit pas retournée en arrière jusqu'à la royauté de droit divin, on n'ait pas fait un nouvel essai de la monarchie constitutionnelle, après la chute de l'Empire, après la guerre contre l'Allemagne, après la Commune, *tous* les Français ne s'en réjouissent pas, et assurément les gouvernants successifs de la troisième République ne leur donnent pas lieu. Et comment pourraient-ils y songer alors qu'ils ont à déjouer des complots, à briser les libertés les plus sacrées, à ruiner l'autorité de leur Maître suprême !

Que la question du drapeau ait empêché le duc de Chambord de devenir roi de France et d'essayer de rendre le bonheur, la gloire et la prospérité au pays de Saint-Louis, d'Henri IV, de Louis XIV !

2° « Ah les Américains avec leur argent doivent-ils être heureux, tout doit leur sourire, leur vie doit-être semée de roses ; » disait en société un homme à qui la malchance qui semblait le suivre depuis ses premiers pas, n'avait pas encore permis d'amasser ni milliards, ni millions, ni même quelques cent mille francs.

Heureusement pour la régularité dans l'humanité, les Américains, pas plus que les Français, les Anglais, les Allemands, les Autrichiens, ne sont pas toujours heureux, surtout lorsqu'il s'agit de leurs domestiques. C'est du moins M. Georges Nestler Tricoche, qui l'avance, avec preuves à l'appui.

Le *Servant Problem* est arrivé aux Etats-Unis à une crise beaucoup plus aigüe que partout ailleurs, par suite de la diffusion plus grandes des idées d'indépendance et aussi, selon M. Nestler, parce qu'on s'y est préoccupé davantage des remèdes à apporter au mal. Cette dernière assertion paraîtrait paradoxale si l'on ne savait à quoi s'en tenir sur les exigences et la gratitude des domestiques.

L'état de domestique aux Etats-Unis n'est nullement misérable ; il est logé, chauffé, nourri, souvent même habillé ; ses salaires déjà très élevés, subissent la loi générale d'accroissement. Mais il n'en est que plus exigeant, et pour réaliser ses réclamations, qui ont déjà poussé tant de ménages à quitter les maisons à appartements pour les *Family Hotels* et les *Boarding Houses*, il organise des syndicats, dont quelques dames de Chicago ont pensé bien à tort prévenir la formation gênante en leur accordant d'elles-mêmes la règle des huit heures de travail.

Les domestiques qui causent cette crise, ne sont pas des américains, car ceux-ci ne sont jamais en service : ils regardent cet emploi comme dégradant ; ils ne sont pas non plus des noirs et des Chinois : l'*Exclusion Act* a supprimé l'immigration jaune ; il devient de moins en moins fashionable d'employer des noirs dans les ménages, et en outre les nègres, comme domestiques, ont perdu beaucoup en qualité depuis la guerre civile. La cause du mal ce sont les immigrantes irlandaises, allemandes, scandinaves, qui arrivent parfois jusqu'à dix mille à New-York en un trimestre.

« On n'est jamais prophète en son pays. » C'est vrai une fois de plus. Ces immigrantes qui chez elles seraient passées inaperçues, donnent des soucis aux ménagères américaines, forment des *Unions Trade*, attirent l'attention des économistes, réclament et obtiennent la création de cours spéciaux où elles seront perfectionnées dans l'art de soigner les enfants, de faire la cuisine, de diriger les ménages, font parler d'elles jusque dans les journaux et les revues d'Outre-Mer. Elles ne peuvent vraiment pas exiger davantage.

RAPHAËL SERGHERAERT.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché de Paris est ferme ; les cours en hausse ; mais les transactions sont nulles. Le moindre achat, la plus légère des réalisations dans ce calme complet exerce sa petite influence et impressionne le public.

On a vu le *3 o/o* à 101 15 ; l'*Amortissable* à 101 60 ; le *3 1/2* à 102.

Les sociétés de crédit sont également calme, la *Banque de Paris* à 1,028 ; le *Comptoir National* à 577 ; le *Crédit Foncier* à 735 ; le *Crédit Lyonnais* à 1,036.

On retrouve nos actions de chemins de fer respectivement, le *Nord* à 1,982 ; le *Lyon* à 1,530 ; le *Midi* à 1,290 ; l'*Orléans* à 1,576 ; l'*Ouest* à 1,010 ; l'*Est* à 1,000.

Le marché des mines d'or Sud-Africaines faisait bonne contenance sous le feu roulant des informations optimistes relativement aux négociations pour la paix. Le discours mélancolique de Lord Salisbury à la *Primrose League* a fait l'effet d'une douche froide et les enthousiasmes tenaces ont été calmés comme la confiance du noble Lord elle-même a été ébranlée.

Société des Mines de cuivres et plombs argentifères du Gélon. — Comme nous l'avions prévu, l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le mercredi 30 avril écoulé, n'a pu avoir lieu faute du nombre d'actionnaires présents ou représentés suffisants. Il y aura lieu de convoquer une nouvelle assemblée qui, quel que soit le nombre des présents ou représentés, délibérera valablement. Il faut donc y assister ou se faire représenter. Jusqu'ici une cinquantaine de pouvoirs nous ont été confiés par des actionnaires empêchés. On peut nous les adresser par continuation en prévision de la nouvelle assemblée que nous convoquerons incessamment. Comme nous l'avions encore prévu, l'administrateur délégué, dont le Conseil demande la révocation, y est allé de sa petite manœuvre. Il dispose de 2,500 actions d'apports, au moyen desquelles il espérait en imposer aux vrais actionnaires. Pour y arriver, il avait mobilisé une poignée d'amis entre lesquels il avait complaisamment distribué de petits paquets de titres à représenter. Nous ne fûmes point leurs dupes ; mais nous avons expliqué à ces braves gens qu'à la prochaine assemblée, celle-ci ne pouvant avoir lieu, il leur faudrait montrer patte blanche, c'est-à-dire exhiber en compagnie de leur titre *le* ou *les* bordereaux d'achat ; tandis que pour les actionnaires primitifs on se contenterait de vérifier leur situation sur les livres de la Société. Nous n'avons pas caché qu'en cas de manœuvres ayant pour objet d'altérer la sincérité des votes amis, ou de réduire la liberté et l'efficacité des résolutions des vrais intéressés, nous n'hésiterons

pas à grouper tous les pouvoirs dont nous disposons et disposerons pour exercer les revendications et les poursuites nécessaires, et nous avons levé la séance. Les compères se retirèrent en corps, et sous nos yeux groupèrent leurs petits paquets dans la capote d'un fiacre qui les réintégra au Crédit Lyonnais !!

Nous recommandons donc à nos lecteurs qui enverront leurs pouvoirs, s'ils sont actionnaires primitifs, de mettre à la suite de leur signature les numéros des titres dont ils disposent.

Syndicat des Ardoisières de l'Ariège. — Le Conseil de surveillance reçoit de M. Barneaud, son gérant, un second rapport ainsi conçu :

« Mon second rapport confirmera tout ce que je vous ai annoncé dans le premier, à savoir que nous sommes en pleine exploitation et que les ventes ont commencé. D'ores et déjà nous produisons *4,000* ardoises par jour *(50 cannes)* ; le stock d'ardoises en réserve à créer et qui était une nécessité, s'élève à ce jour à *800 cannes*, soit 64,000 ardoises, et c'est là que puisent nos vendeurs. Malgré que nos travaux d'exploitation n'aient commencé que depuis 25 jours, déjà notre chef ouvrier accuse 510 francs de recettes et son registre de commandes a des chiffres consolants.

« Tout cela sort de notre carrière *Charles-Arthur* sur laquelle travaillent nos 38 ouvriers, dont 15 fendeurs toujours occupés et 10 terrassiers qui transportent les déblais.

« Mon prochain rapport vous parlera de mon essai pour la taille de l'ardoise. La *machine Laboulais* va nous arriver et on s'y mettra de suite. Déjà 7,000 ardoises taillées (20 sur 30 cent.) nous sont retenues : sur nos hangars nous exposerons nos spécimens et je pense que dans quelques mois nous pourrons faire voyager jusqu'à Foix et Pamiers les ardoises vendues jusque-là dans le seul périmètre des hauts cantons.

« L'acquisition de la voie Decauville et des wagonnets vient d'être effectuée dans d'excellentes conditions. Vers le 15 courant tout fonctionnera, nous donnant une économie de 20 o/o sur la main-d'œuvre. Nous pourrons alors nous occuper d'une façon plus sérieuse de la carrière *Alexis-Pagès* (rive droite) où la veine ardoisière se présente de toute première qualité et avec une nuance superbe de bleu hussard. Il est très probable que les pourparlers engagés pour l'achat de la carrière S. auront alors abouti. Ce sera le prolongement de la carrière *Alexis-Pagès*, et ces deux chantiers auront une superficie de deux hectares d'un seul tenant, depuis la route départementale où seront nos dépôts et ateliers jusqu'au sommet de la colline. Je ne crois pas avoir jamais visité quelque chose qui ressemblera à cette carrière que j'entrevois dans un futur très rapproché avec une cinquantaine d'ouvriers.

« De nos travailleurs je ne puis aussi vous donner que d'excellentes nouvelles ; tous s'intéressent à l'œuvre qu'ils accomplissent, se passionnent pour elle. Un premier résultat a déjà été obtenu. Tous nos ouvriers auraient certainement quitté en ce moment le pays et leur famille pour aller dans le pays-bas — comme ils disent — chercher du travail. Grâce à nous, ils sont restés là ; quelques-uns, partis

depuis février, sont revenus. Ces bravent sentent que leur bonheur, l'avenir de leur pays est là, dans la bonne direction de la Société des Ardoisières, et ce dévouement nécessaire ils le donnent tous bien cordial et complet... Après l'achat de la carrière S. il va falloir mettre en exploitation nos carrières de Lercoul. Là notre premier soin sera de fondre en une seule les diverses exploitations isolées, concurrentes ; une tranchée en plein roc ardoisier, tranchée qui aura *trois cents mètres* de développement, devra être ouverte. C'est pour cette carrière monstre qu'il faudra approprier un nom choisi, par exemple, celui de l'homme qui a tout d'abord compris nos intentions et dont l'action généreuse et spontanée nous a permis de mettre tout en branle.

« A bientôt, « A. Barneaud. »

Nous ne saurions mieux commenter ce rapport succinct du gérant du Syndicat qu'en donnant le projet d'exploitation à ciel ouvert avec les prévisions de rendement que M. Mignot, ingénieur-directeur de l'Ardoisière de Sainte-Désirée, à Haybes (Ardennes), vient d'établir avec une modération dans les chiffres qu'il dit peut-être excessive, mais qu'il préfère ainsi pour les voir confirmés et dépassés par les résultats, même prochains.

I. — Projet d'exploitation a ciel ouvert, par M. Mignot. — Dans le but de mettre immédiatement en valeur le gisement de Siguer, il paraît logique de commencer l'exploitation à ciel ouvert comme cela se pratique actuellement dans le pays. On arrivera forcément par la suite à l'exploitation souterraine ; mais on trouvera dans les procédés à ciel ouvert de sérieuses économies d'installation et de frais généraux, voire même d'exploitation.

En effet, les travaux à ciel ouvert (dans le cas qui nous occupe et notamment à l'endroit où a été choisi le premier point d'attaque, c'est-à-dire sur la rive gauche du ruisseau, aux carrières Charles-Arthur) sont plus faciles, se font sans gaspillage et permettent l'abatage et l'extraction de blocs de grandes dimensions. Toutefois le déchet sera probablement plus considérable en raison de l'influence qu'ont pu exercer les agents atmosphériques sur les affleurements. Cette exploitation pourra se faire par gradins droits de 5 mètres de hauteur environ, 8 à 10 mètres de profondeur, et ayant comme longueur toute la partie exploitable de la couche : on peut échelonner 4 gradins consécutifs sans danger. Le point d'attaque sera choisi le plus bas possible, c'est-à-dire à une dizaine de mètres au-dessus du niveau inférieur de la vallée dans le but de déverser facilement les déblais provenant du 1er gradin.

On devra commencer par enlever les terrains qui recouvrent la veine sur toute l'épaisseur de la couche, c'est-à-dire du toit au mur et sur une hauteur de 30 mètres environ suivant la pente de la montagne.

Ce travail ne semble pas devoir être coûteux.

Si on estime l'épaisseur du terrain à 2 m. 50, la puissance de la couche à 50 mètres, on obtient un cube de $50 \times 30 \times 2,50$, soit 3,750 mètres cubes, qui peuvent facilement être extraits à raison de 1 franc le mètre cube, ce qui représente une somme de 3,750 francs.

Il est présumable que les deux ou trois premiers mètres de schiste ne seront

guère productifs; il y aura lieu de compter de ce chef une dépense supplémentaire de 5,000 francs environ.

Aussitôt ce travail terminé, commencera l'exploitation, ou plutôt les travaux préparatoires à cette exploitation.

A). — *Travaux préparatoires.* — La roche étant mise à découvert, on fera le havage au toit de la couche sur une épaisseur de 1 mètre environ, en ayant soin de choisir une partie impropre à la fabrication des ardoises pour éviter le gaspillage.

Ce havage aura la hauteur du gradin (5 mètres) et 8 ou 10 mètres de longueur mesurée suivant la direction des bancs.

Les déblais à provenir du havage seront rejetés en avant pour le premier gradin et sur les côtés pour les produits supérieurs.

Dans la pratique, on expérimentera le havage au mur de la couche ; mais *à priori*, le havage au toit semble préférable, c'est pourquoi nous l'avons adopté. Il a l'avantage d'éviter la chute brusque des blocs, et par conséquent leur rupture en petits fragments, source considérable de déchets.

B. — *Travaux d'exploitation.* — Après le havage, le bloc de schiste à extraire se trouvera dégagé de 3 côtés : sur 6, le côté de face, le côté supérieur, et enfin le côté havé. Reste encore à l'isoler de 3 côtés pour le détacher complètement.

On procédera pour l'abattage par tranches en feuillets de 1 mètre d'épaisseur environ, suivant l'épaisseur des strates.

Les trois côtés restant à dégager sont : le côté inférieur, le côté tenant au massif dans le sens de la direction, et celui tenant également au massif dans le sens du clivage ou du fendage.

De ces trois côtés, celui inférieur sera détaché au moyen de coups de mines qui seront placés horizontalement à la partie inférieure et dans le sens des travers-banc.

Ces coups de mine seront espacés de 1 mètre environ et produiront aisément la rupture sur 50 centimètres de chaque côté; on les fera partir en commençant par celui le plus rapproché du côté de face.

Le côté attenant au massif dans le sens de la direction sera coupé au pic.

Le bloc ne tiendra donc plus, après ces diverses opérations terminées, que dans le sens de la stratification.

Pour le détacher, on battra des trous de mine de 50 centimètres de profondeur à la partie supérieure dans le sens de la face à détacher. Ces trous seront espacés de 50 centimètres les uns des autres; on placera des coins multiples dans ces trous, et on frappera simultanément sur chacun d'eux ; on obtiendra ainsi l'écartement total du bloc qui aura environ 5 m. $\times$ 8 m. $\times$ 1 m. $=$ 40 mètres cubes. Cette masse sera ensuite débitée soit à la poudre, soit au moyen de coins, en morceaux de 50 à 200 kilogrammes, qui seront ainsi conduits aux ouvriers fendeurs qui les convertiront en ardoises, ou dans des ateliers où ils seront manufacturés suivant l'usage auquel ils sont destinés et les besoins de la clientèle.

Les ardoises pourront être fabriquées au niveau de chaque gradin ou au niveau

du gradin inférieur, dans ce cas ; les bois seront descendus dans les chariots, au moyen de plans inclinés automatiques ; ou plus simplement on les fera glisser dans une gouttière. Les ouvriers travailleront, comme à Angers, sous des auvents en paille. Une carrière de ce genre à 4 gradins bien conduite, peut donner au minimum de 1,500,000 (un million cinq cent mille) ardoises par gradins et par année ; ce qui représente pour une seule carrière une production annuelle de six millions d'ardoises (6,000,000).

On peut créer tant à Siguer qu'à Lercoul plusieurs carrières analogues.

II. — Frais de premier établissement. — Les frais de premier établissement pour une carrière seront relativement minimes.

A la manutention que nécessitera l'enlèvement des morts-terrains et des premiers mètres de schistes, estimée à.....	8.750f »
il convient d'ajouter l'achat de rails, wagonnets, brouettes, machines à fabriquer l'ardoise s'élevant à.....	5.000 »
la création de chemins conduisant à la route et dont le coût variera avec l'élévation de la carrière. Ce travail peu important pour Siguer sera assez onéreux pour Lercoul, on peut cependant compter une moyenne de.....	5.000 »
pour chaque carrière. — Ensemble.....	18.750f »

On ne s'occupera pas pour le moment de l'installation de la perforation mécanique, des haveuses, et des usines nécessaires à la fabrication des sous-produits : installations qui sont cependant appelées à rendre de grands services, en augmentant les débouchés et en diminuant le prix de revient.

Mais, étant donné qu'on dispose à Siguer d'une force hydraulique considérable, les dépenses éventuelles que nécessiteraient ces transformations et ces installations ne seront pas considérables.

En résumé, les frais d'installation de chaque carrière de 4 gradins, pour atteindre une production de **6 millions d'ardoises**, ne seront pas supérieurs à **25 ou 30,000 francs**, en y comprenant les travaux préparatoires de la première tranche de gradins.

III. — Prix de revient. — Bénéfices probables. — On se bornera, pour l'évaluation du prix de revient, à une seule carrière exploitée comme il est dit plus haut ; ce prix ne devant varier que dans de très faibles proportions, d'une carrière à l'autre.

Bien que les prix de vente pratiqués actuellement à **Siguer** soient supérieurs à ceux de **Bagnères-de-Bigorre,** il paraît équitable et naturel de prendre comme base les prix de ce dernier bassin (avec lequel il serait d'ailleurs bon de s'entendre pour l'établissement des prix de vente des produits, comme cela se fait généralement dans les autres centres ardoisiers) : soit 36 francs le mille sur wagon à **Bagnères.**

Le salaire moyen de la journée est de 2 fr. 50 à **Siguer** et à **Lercoul**. Un ouvrier fait aisément 300 ardoises par jour, ce qui fait ressortir le prix de fabrication du mille à $\frac{2.50 \times 1.000}{300} = 8$ fr. 33.

Ce prix s'applique au modèle moyen 2e carrée, forte, 20 × 30 c/m valant à **Bagnères-de-Bigorre** 36 francs.

On estime généralement que, dans les conditions les moins favorables, le prix de fabrication représente le prix d'extraction.

Le prix de revient brut de l'ardoise en magasin ressortirait à **Siguer** à 8.33 + 8.33 = 16.66, chiffre auquel il faut ajouter les frais généraux qui seront peu importants au début, tout au moins, et qui diminueront au fur et à mesure de l'augmentation de la production. Avec une fabrication de *6 millions d'ardoises*, on peut évaluer ces frais généraux à 5 francs par mille au maximum.

Le prix de revient net peut donc s'établir de la façon suivante :

Extraction	8f 33
Fabrication	8 33
Frais généraux	5 »
Ensemble	21f 66

Le prix de vente étant de 36 francs, il en résulte un bénéfice net de 14 fr. 34 par mille, soit : pour 6 millions, un bénéfice total de 86,040 francs pour une seule carrière, sans compter les sous-produits.

Il ne dépendra que du Syndicat de multiplier le nombre des carrières, et la place ne manque pas pour cela à **Siguer** et à **Lercoul.**

La première carrière, à peine commencée depuis un mois ou deux, donne déjà 4,000 ardoises par jour.

Haybes-sur-Meuse, le 30 avril 1902. J. MIGNOT.

Les *parts* du Syndicat à partir du 1er juin seront tenues à 102 francs ; nos lecteurs les obtiendront d'ici-là au prix net de 100 francs.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5179

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Septième Article

Vingt-neuvième Session
du mardi 27 avril.

L'assemblée commença à huit heures et demi précises du matin. Le sieur Chaudier, docteur ubiquiste, fils d'un pauvre petit libraire, et très dépendant pour sa subsistance du sieur Faure, reprit son rang qui était passé. Il dit en peu de paroles qu'il était de l'avis des députés, sans en donner aucune raison, n'ayant pas le courage d'être d'un autre sentiment.

Le sieur Galliot, docteur de la société de Sorbonne, homme d'esprit et de grande érudition pour son âge peu avancé, reprit son rang qui était passé également. Il parla près de deux heures et demie, confirmant et corroborant la majeure partie des choses qui avaient été dites auparavant par le sieur Chevillier et autres en faveur de la Proposition et pour l'avis de l'exposition. Il appuya cet avis par de très bonnes raisons et de nouvelles autorités, et il répondit avec beaucoup d'exactitude à toutes les raisons des députés et à leurs objections, pour peu qu'elles fussent remarquables, en les mettant plusieurs fois au défi de lui répliquer et d'interrompre son discours, s'il se trouvait quelqu'un qui eût la hardiesse[1] de

1. *Lauto*, texte, pour *l'ardito*, ce semble.

lui répondre sur cette matière. Ce que personne d'eux n'osa jamais entreprendre.

Mais comme les émissaires et disciples du sieur Faure s'indignaient de ce qu'il n'était pas de leur sentiment, ainsi qu'ils se le promettaient, ils étaient continuellement autour de lui pour l'interrompre et le troubler, afin qu'il terminât au plus tôt. Le sieur de Fontaine, qui était près de lui, s'en plaignit hautement plusieurs fois. Il se plaignit particulièrement du sieur Jacques Le Fébure, docteur ubiquiste de 1674, un des plus grands ennemis du Saint-Siège et des plus attachés au jansénisme et au richérisme, et qui pour cela fut longtemps prisonnier à la Bastille par ordre du Roi. Ce Le Fébure — imprudent à tel point qu'il répondit au sieur de Fontaine qui modestement lui remontrait qu'il n'était pas à propos ni convenable que la Faculté, dans le jugement qu'elle transmettrait au Parlement sur cette Proposition, omît quelques expressions d'honneur et de respect à l'endroit du Saint-Siège, dont elle s'était servies jusqu'à présent, qu'il répondit, dis-je, que ce qu'il fallait c'est que lui-même obéit aux Évêques. Le dit sieur de Fontaine le couvrit à l'instant de confusion, lui répliquant que jamais il n'avait manqué de respect ni d'obéissance à ses supérieurs, ni donné lieu par là à se plaindre de lui, et encore moins manqué d'être repris par la justice — comme avait été le dit sieur Le Fébure, qui fut trop heureux de se tenir coi, et que le sieur de Fontaine ne lui en dit pas davantage, comme il fut sur le point de le faire, en l'accusant publiquement vis-à-vis de toute la Faculté. Cela dit, le sieur Galliot termina tranquillement son avis sur les dix heures trois quarts, et conclut pour l'exposition de la Proposition.

Le sieur Sauvage, gascon[1], docteur ubiquiste, autrefois rejeté de la Sorbonne pour les mauvaises qualités de son esprit et de sa conduite[2], devenu ensuite précepteur du sieur abbé de Lyonne, l'un des principaux instruments de toute la méchante conduite[3] de ce jeune abbé, et actuellement curé de Saint-Hippolyte dans le faubourg de Saint-Marcel de Paris, reprit aussi lui son rang déjà passé, comme il est arrivé à beaucoup d'autres la semaine d'avant Pâques et celle d'après. Et comme ce docteur est un des plus discrédités et malfamés en matière de conduite, ainsi qu'au sujet des nouveautés présentes, surtout pour le jansénisme et le richérisme,

1. *Gascon*, marge ; *guascone*, texte.
2. *De sa conduite*, marge ; *di suoi costumi*, texte.
3. *Méchante conduite*, marge ; *la cattiva condotta*, texte.

et qu'il est un des plus passionnés disciples du sieur Faure, — d'ailleurs homme d'esprit et qui parle avec beaucoup de facilité —, il commença par vouloir réfuter et railler l'avis de quelques docteurs favorables au Saint-Siège, et entreprit particulièrement le sieur Grandin à propos de sa vieillesse. Mais le sieur de Lestoque l'en reprit si vigoureusement que le dit sieur Sauvage fut obligé de faire là-dessus des excuses et de parler plus sagement. Ayant ensuite voulu lire quelques lignes d'une relation imprimée en 1610, au sujet d'une contestation survenue dans notre dispute publique au couvent des Dominicains touchant l'autorité du Saint-Siège — sans dire toutefois d'où elle venait — on découvrit par des termes et leur malignité qu'elle était du sieur Richer; et pour cela plusieurs docteurs crièrent à haute voix qu'on ne devait pas souffrir qu'on citât ainsi dans la Faculté un docteur expulsé et déposé du syndicat, et condamné par un concile provincial. Ce qui fit que le syndic s'interposa, bien que faiblement, pour empêcher ce docteur votant de citer un pareil auteur.

Ce même docteur — qui par une gasconnade de son pays, avait dit que s'il lui échappait quelque chose qu'on jugeât n'être pas bien, il priait tout le monde, et il en serait content, qu'on le reprit immédiatement — se laissa emporter à dire que la Proposition de l'archevêque de Strigonie qui porte que le jugement du Pape est infaillible, était pélagienne en tant qu'elle suppose, comme il paraissait, que le Pape n'avait pas contracté le péché originel; et qu'il paraissait donc que l'archevêque niait l'existence de ce péché même: raisonnement tout à fait ridicule. Le sieur de Suyan, docteur de la société de Sorbonne et doyen d'Angers[1], voulut parler à ce sujet, et lui montrer son ignorance et sa malice. Mais le syndic le pria de vouloir attendre que le dit sieur Sauvage eût fini de dire son avis, et modéra ainsi prudemment les plaintes et l'indignation de plusieurs de la Compagnie contre ce docteur mal avisé. Lequel, ayant continué de parler encore quelque temps avec un peu plus de modération, ne put, onze heures et demie sonnant, donner son suffrage. La congrégation fut remise au jour suivant.

A la sortie, beaucoup se plaignirent que divers docteurs particuliers et autres personnes de toute condition allaient continuellement dans les maisons des collèges et des réguliers comme des séculiers, de la part du procureur général et d'autres prélats[2] pour

1. *Andegaven*, marge.

2. Parmi ces « prélats », dans ces basses manœuvres, on entrevoit trop Bossuet,

prier et presser[1] les docteurs de vouloir être de l'avis des députés, ou au moins de ne pas se trouver et de ne pas voter dans les assemblées, mettant pour cela en œuvre les menaces et tous les autres moyens les plus efficaces. Il était arrivé ainsi que beaucoup de docteurs s'étaient excusés et avaient déclaré que quoiqu'ils voulussent venir et dire leur avis en faveur de la Proposition, ils ne pouvaient ni n'osaient le faire en raison d'intérêts et d'obligations supérieures et de force majeure, à laquelle il n'était pas en leur pouvoir de résister. A telle marque, qu'on a su d'un de ces docteurs, entr'autres, que le sieur procureur général l'avait fait menacer de lui intenter un procès, où il se porterait partie contre lui, et où il ne s'agissait pas moins que de sa ruine totale.

Trentième Session

du mercredi 28 avril.

L'assemblée commença à huit heures et demie précises du matin, et le sieur Sauvage n'étant pas encore arrivé, le sieur Maindrestre, docteur ubiquiste, chanoine de la Sainte-Chapelle du palais royal de Vincennes, près Paris, et grand partisan du sieur Faure, reprit son rang; et, ayant discouru environ un demi-quart d'heure contre la Proposition, conclut pour l'avis des députés.

intéressé plus que personne à la condamnation des prélats de Hongrie. Une de ses lettres est écrite de Paris le 6 février ; une autre le 9 mai, et le 16 il écrit de Meaux : « Dans le peu de jours que j'ai été à Paris. » Il usera en personne de ce procédé dans la controverse du quiétisme, tout pendant qu'est le procès au tribunal du Pape. Fénelon doit écrire le 16 octobre 1698 à Chanterac, à Rome : « Voici un nouvel événement, par lequel on veut entraîner Rome malgré elle... M. de Meaux a été de porte en porte lui-même, dans la plupart des communautés séculières et régulières de Paris ; après quoi M. de Paris y a envoyé deux chanoines qui ont présenté huit propositions extraites de mon livre de la part de ce dernier prélat, pour faire souscrire les théologiens de ces maisons à une espèce de censure toute dressée dans les termes les plus rigoureux. Quand quelqu'un répondait qu'il demandait du temps pour examiner en son particulier ces propositions, on lui répondait que l'affaire était pressée, et que M. de Paris demandait dès ce moment-là une réponse décisive, faute de quoi il aurait grand sujet de se plaindre. Les uns, intimidés, ont signé sur le champ, sans examiner, le tout, dit-on, dans l'espace d'un *Miserere*. Pour les autres qui ont persisté à demander un peu plus de temps, on les a laissés, sans oser attendre leur examen. On les a tous pris en un seul soir, à la hâte, chacun chez soi, et cependant on leur a fait dire très faussement : *Donné en Sorbonne.* »

1. *Presser*, marge ; *sollecitare*, texte.

Le sieur Hideux, docteur ubiquiste, curé des Saints-Innocents à Paris, et l'un des plus ardents disciples du sieur Faure, reprit son rang; et, ayant parlé près de trois quarts d'heure avec esprit et chaleur pour l'avis des députés, conclut de même.

Le sieur Sauvage, étant arrivé alors, reprit son discours qu'il n'avait pu terminer le jour précédent. Outre l'emportement étrange auquel il s'était abandonné ce jour-là, jusqu'à donner lieu aux hérétiques d'inférer et de conclure de ses principes que les Conciles généraux ne sont pas plus infaillibles que le Pape, quand ils jugent solennellement avec toute l'Église, puisqu'ils sont composés d'hommes sujets à l'ignorance et faillibles comme hommes, attendu qu'ils ont tous péché en Adam — outre cela, dis-je, il vint, par une nouvelle chute, à tomber dans une sottise plus grande encore. Il proféra nombre de choses très fausses et très périlleuses tendant à faire croire que les Propositions de Jansénius ne devaient pas être condamnées, prétendant qu'elles avaient quelque bon sens comme la Proposition du Parlement, à savoir celui de saint Augustin et de la grâce efficace par elle-même, quoique le Saint-Siège les eût condamnées. De là il conclut qu'il fallait aussi censurer la dite Proposition du Parlement, selon l'avis des députés, sans s'arrêter à examiner et à reconnaître le bon sens qu'on pouvait lui donner. Il eut même l'audace et l'effronterie de dire que le sieur de Lestoque, docteur et professeur de théologie dans les écoles de Sorbonne, avait enseigné une des dites Propositions dans ses propres sens, lui qu'on sait avoir été un des plus terribles adversaires de cette hérésie, et qui, de plus, est réputé et estimé, chez beaucoup de professeurs du jansénisme en France, comme docteur de l'infaillibilité. Mais le sieur de Lestoque se plaignit à la Faculté de cette fausseté et de cette calomnie; et d'autres docteurs encore se plaignirent, parce que le dit sieur Sauvage, parlant de l'infaillibilité du Pape, l'avait appelée *Monstrum infallibilitatis*, paroles qui causèrent une douleur très acerbe et un très grand chagrin dans le cœur de tous les gens de bien qui les entendirent ; et ils s'en plaignirent beaucoup. Mais le syndic se taisant dans ces conjonctures importantes et de grand intérêt pour la bonne cause, quand au contraire il parlait si volontiers alors qu'il s'agissait d'appuyer la mauvaise, ces plaintes ne produisirent aucun effet. Et le sieur Sauvage termina son discours, et conclut pour l'avis des députés.

Le Père Colombet, religieux augustin, parla ensuite à son rang, avec beaucoup d'esprit, de capacité et de zèle, pendant près d'une heure, encore qu'on lui fît de grandes et importunes sollicitations

pour l'en empêcher. Il s'appliqua particulièrement à repousser et à réfuter l'avis du sieur Faure, montrant, comme il fit clairement, que la Faculté dans toutes ses Censures, et notamment dans celles contre les Propositions d'Hivernie, n'avait jamais délibéré ni porté son jugement sur aucunes propositions sans savoir d'abord qu'elles étaient contenues dans quelque livre ou enseignées par quelque auteur. Il le prouva avec une si grande clarté, particulièrement par ce qui s'était fait dans la Faculté contre lesdites Propositions d'Hivernie, que le syndic, le sieur Faure et tout son parti n'y purent contredire. D'où il conclut que si on avait procédé dans cette première et juste forme touchant la Proposition dont on s'occupait depuis bien longtemps, les assemblées seraient déjà terminées, parce que de la lecture de la Censure des prélats de Hongrie on aurait reconnu facilement que leur intention n'était pas de contester aux Évêques et aux Conciles le droit et le pouvoir de juger des questions de foi. Il conclut finalement pour l'avis de l'exposition, comme avait fait déjà le sieur Galliot quelque temps auparavant, de sorte que en signalant et distinguant le bon sens de la Proposition dans la réponse au Parlement, on condamnât aussi le mauvais sens comme avaient fait les députés.

Le sieur Coignet, docteur de la maison de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Roch et promoteur de l'Officialité, qui ne s'était pas trouvé jusque-là dans aucune assemblée, parla ensuite. Il dit, mais si bas qu'il ne pût être entendu que d'un petit nombre, qu'il était de l'avis des députés, sans rien dire autre. Il s'en alla subitement, et plusieurs s'écrièrent, soutenant qu'il n'avait pas droit de suffrage, attendu qu'il n'avait pas été présent, même à la première proposition de l'affaire[1].

Le sieur Bureau, docteur de la société de Sorbonne, homme d'esprit et d'érudition, d'un très grand zèle et d'une très grande fermeté, reprenant ensuite son rang à dix heures et demie précises, parla tout le reste du temps de l'assemblée, jusqu'à onze heures et demie. Après un exorde très éloquent et d'une latinité très pure, il commença à entrer en matière. Il renouvela les plaintes des divers docteurs réclamant la communication à eux refusée de l'Arrêt du Parlement et de la Censure des prélats de Hongrie, à défaut de laquelle on ne pouvait bien juger de la Proposition en question. Il dit qu'il ne laisserait pas de l'examiner nue et séparée de l'endroit

1. « Louis Coignet, doyen des curés de Paris, installé en août 1668, mort le 17 mars 1726. » Tables de marbre de l'Église de Saint-Roch.

d'où elle avait été extraite, et il le fit très doctement et très éloquemment, selon les règles de la Dialectique et du Droit[1], avec tant de pureté et de justesse d'expression qu'il se concilia une très grande attention de tous, excepté le sieur Le Fébure, dont il a été parlé dans la session précédente. Celui-ci voulant se donner une seconde fois la liberté de troubler continuellement ledit sieur Bureau, derrière lequel il était, le dit sieur se plaignit hautement ; et le misérable docteur fut blâmé de tous, et jugé plus digne d'être une fois encore enfermé dans une basse-fosse[2] de la Bastille, comme jadis pour ses mauvais libellés et dogmes à l'encontre du Saint-Siège, que de siéger dans une compagnie aussi auguste. Il finit par se taire. Le dit sieur Bureau continua son discours, et commença à répondre aux objections des adversaires ; mais il fut bientôt interrompu par quelques autres du dit parti, parce que, parlant du Pape, il l'avait appelé Père, et que parlant ensuite des Évêques il avait voulu les considérer comme ses fils, et inférer de là que les docteurs, juges en cette cause des droits et des pouvoirs des deux parties, devaient rendre également justice au Père et aux fils. Le dit sieur Bureau leur fit entendre qu'ils n'avaient pas raison de se plaindre, comme ils faisaient, qu'il avait appelé les Évêques fils du Pape puisque, bien qu'ils soient en effet pères des fidèles, chacun dans son diocèse, et que le Pape les appelle ses frères, ils étaient de toutes manières et se disaient avec vérité ses fils, le Souverain Pontife étant en effet le Pasteur et le Père universel de tous les fidèles de l'Eglise universelle. *Pastor Pastorum*, *Episcopus Episcoporum*, *Pater Patrum*. Et ainsi il fit taire les mutins[3]. On entendit l'heure sonner : tous se levèrent. L'assemblée fut remise au jour suivant.

Trente et unième Session

du jeudi 29 avril.

L'assemblée commença à huit heures précises comme les jours précédents. Le sieur Bureau reprit son discours, et aussitôt continua à réfuter ce que les défenseurs de l'avis des députés avaient dit pour détruire la force de la tradition de l'Eglise sur la Proposi-

1. *Et du droit*, marge ; *della jurisprudentia*, texte.
2. *Basse-fosse*, marge ; *priggione sotterranea*, texte.
3. *Les mutins*, marge ; *li seditiosi*, texte.

tion en question, alléguée par le sieur Chevillier. Il démontra pied à pied[1] qu'ils avaient très grandement tort de dire dans leur avis et publiquement en ville :

1° Qu'il avait cité à faux, ce dont il se justifia très parfaitement sur tous les points ;

2° Qu'il n'avait pas procuré ce qu'il avait en vue, et de cela il fit voir le contraire plus clair que le jour, montrant qu'il avait pleinement atteint les deux buts qu'il s'était proposés. L'un était de prouver que cette Proposition se trouvait, du IVe siècle jusqu'à ce jour, dans toute l'antiquité en termes formels et en expressions équivalentes, et qu'ainsi la Faculté ne pouvait la censurer sans censurer en même temps divers Conciles généraux, les Décrets des Souverains Pontifes, les Sentences et Propositions des Saints Pères et les manières de parler de tous les auteurs et historiens ecclésiastiques et profanes de l'antiquité, comme le dit sieur Chevillier l'avait fait voir très solidement. L'autre but était de faire voir que la Censure des députés, pour la même raison, ne pouvait subsister, ce qu'il avait aussi justifié de la même manière, attendu qu'une Censure qui se trouvait contraire aux Saints Conciles, aux Décrets des Souverains Pontifes et aux paroles des Saints Pères, et qui entraînerait la Faculté à censurer une infinité de passages de l'Écriture Sainte, des Conciles, des Saints Pères et des Docteurs, et de toute l'histoire ecclésiastique, ne pourrait être reçue ni approuvée ;

3° Que l'avis du sieur Chevillier et de tous les autres docteurs qui reconnaissaient la Proposition pour bonne et catholique en elle-même, dans son sens naturel, était contraire au bon sens, puisque eux aussi la voulaient condamner en quelque autre sens avec les députés. A quoi le sieur Bureau répondit premièrement qu'ils ne consentaient à cette condamnation que pour leur ôter toute occasion de se plaindre et de dire, comme ils faisaient, qu'il y avait dans la Faculté d'autres docteurs qui, pour flatter la Cour de Rome, voulaient enlever aux Conciles et aux Évêques leur *Jus* et pouvoir de juger des questions de foi, ce dont ils étaient au contraire très éloignés ; secondement, que pour cela ils ajoutaient dans leur avis ces paroles : *Quatenus.... eo sensu quo videtur excludere Concilia et Episcopos*, et non *Eo quod excluderet* — parce qu'ils étaient persuadés et certains que cette Proposition, autant considérée en elle-même et toute seule que considérée en relation avec

1. *Pied à pied*, marge ; *minutamente*, texte.

la Censure des prélats de Hongrie, n'était pas en effet[1] exclusive des Évêques, comme le Parlement le prétendait ;

4° Parce que les docteurs favorables aux députés avaient en effet[2] affirmé que l'avis qui était pour l'explication de la Proposition était sans exemple dans la Faculté, de plus impossible et même très périlleux en son exécution, le dit sieur Bureau s'attacha à démontrer par de nombreux exemples : — premièrement, que cet avis était dans les usages dans la Faculté, témoins les Censures contre l'annotation de Robert Étienne sur la Bible, contre Érasme, contre de Dominis, contre les propositions d'Hibernie, contre d'autres livres et d'autres thèses ; — secondement, qu'il n'y avait pas de chose plus facile, en s'attachant aux termes et aux manières de parler de la Faculté dans ses Censures contre Luther, contre de Dominis et autres, et de tels de ses anciens docteurs les moins favorables au Saint-Siège, comme Gerson, Pierre d'Ailly et autres qui se sont toujours servi de ces paroles et de ces expressions : *Supremus Monarcha*, — *Auctoritate judiciali supremâ*, — *Et ad omnes Ecclesias pertinere*, — *Potestas principalis*, — *Plenitudine potestatis*, et autres semblables en grand nombre, dont se sont servi jusqu'à cette heure les docteurs, y compris ceux qui, en ce siècle, ont écrit sur l'ordre du Clergé de France, c'est-à-dire Petrus Aurelius et autres, et l'Assemblée même du Clergé tout entier réuni en corps dans ses propres lettres aux souverains Pontifes, en particulier à Innocent X et Alexandre VII dans la cause de Jansenius, et déjà encore en 1625 ; — troisièmement, qu'il n'y avait rien à craindre dans l'exposition ou explication, sinon toutefois de ne pas la faire avec la révérence due au Saint-Siège, en évitant le scandale des faibles et les reproches des hérétiques. Pour cette raison qui portait les députés à censurer la Proposition, afin disaient-ils de conserver le droit des Conciles et des Évêques auquel ils prétendaient que les adulateurs de la Cour Romaine voulaient préjudicier par cette Proposition ; pour cette raison-là même il estimait en conscience qu'on devait en signaler le sens catholique, afin de conserver le droit et l'autorité du Saint-Siège, à laquelle de nombreux esprits amateurs de nouveautés en France cherchaient à porter de nombreuses atteintes[3], non seulement parmi les hérétiques depuis Luther et Calvin, mais encore parmi les catholiques depuis Antoine de Dominis.

1. *En effet*, marge ; *in fatti*, texte.
2. *En effet*, marge ; *in effetto*, texte.
3. *Atteintes*, marge ; *botte e ferite*, texte.

On ne peut dire avec quelle éloquence, quelle force, quelle érudition et quel courage le dit sieur Bureau exposa toutes ces choses depuis huit heures jusqu'à près de onze heures et demie qu'il parla, malgré beaucoup d'interruptions du sieur Faure et de son parti qui, se voyant très malmenés par ce docteur très petit de taille qui les mettait par terre comme de Goliath fit David, se laissèrent transporter à la colère et à l'indignation contre lui, lui faisant mille et mille interruptions et difficultés sur ce qu'il disait.

Ce fut premièrement quand le dit sieur Bureau, parlant des Souverains Pontifes, les appela Pères, et parlant des Évêques, les appela leurs fils et leurs frères. Alors le sieur Faure jeta les hauts cris, comme il avait fait sur ce le jour précédent. Mais finalement il fut obligé de se taire, s'apercevant qu'un bon nombre de docteurs se soulevaient contre lui pour ce fait.

Ce fut secondement quand le sieur Bureau, pour justifier la Proposition, en formula et expliqua deux autres sur le Roi[1], en ces termes : *Ad Solum Regem spectat præ aliis*, etc. La comparaison et explication qu'il fit, embarrassant le sieur Faure, il s'avisa[2] de faire du bruit et du vacarme, et de crier à haute voix avec tout son parti que ledit sieur Bureau avait dit quelque chose de préjudiciable au Roi, en comparant son autorité non en tout mais en partie seulement avec celle du Pape, et purement comme exemple, *et majoris claritatis gratiâ*. Mais ledit sieur Bureau leur ayant fait voir leur tort, ils se turent, et reconnurent leur faute.

Ce fut en troisième lieu, et de la manière la plus considérable, quand sur la fin de l'assemblée, ledit sieur Bureau, pour justifier ce qu'il avait dit qu'il y avait de nombreux prêtres, bacheliers et autres *qui minus tribuebant Summa Pontifici*, rapporta et lut une information authentique et en très bonne forme faite en 1657 dans la Faculté par les docteurs députés à cet effet contre un bachelier de licence[3] alors accusé et convaincu d'avoir dit et soutenu plusieurs fois dans un de ses actes que le Pape avait seulement *Primatum honoris ac dignitatis, sed non auctoritatis et jurisdictionis*, et qu'il était appelé *primus* comme saint Etienne était *primus inter martyres*, Ciceron, *primus inter oratores*, Aristote, *primus inter philosophos*. Le sieur Bureau n'ayant pas dit tout d'abord le nom du candidat répondant, qui était le sieur Breyer, à présent doc-

1. *Sur le Roy*, marge ; *intorno al Re*, texte ; *spettanti*, rayé.
2. *Il s'avisa*, marge ; *gli venne in pensiero*, texte.
3. *Bachelier de licence*, marge ; *bacceliere di dottorato*, texte.

teur, et un des députés pour l'examen de la Proposition, ni du président de l'acte qui était le sieur Mazure, alors curé de Saint-Paul, lui aussi du nombre des députés, on écouta d'abord tranquillement la lecture de cette pièce curieuse; et ledit sieur Mazure s'en souvenant confusément, dit tout à coup bonnement qu'il avait été le président. Mais s'avisant ensuite, lui et ceux de son parti, du préjudice que cet écrit leur causait, quand on lut la déposition de plusieurs témoins qui rapportaient que ledit sieur Breyer répondant, se trouvant très serré de près et tourmenté par les arguments de son président contre cette proposition et ne sachant comment se tirer de là, ledit sieur Mazure, président, lui avait dit — en parlant de sa comparaison de Ciceron et d'Aristote : *Quomodo erant primi inter oratores et philosophos, sic et Summus Pontifix inter Episcopos, primatu dignitatis duntaxact et non jurisdictionis* — ces paroles si notables, plusieurs fois rapportées dans cette information : *Quando quidem video, Domine baccalauere, te nolle esse hæreticum, dic de secundo medio* [1]. Alors ledit sieur Mazure se mit à interrompre ledit sieur Bureau par ces paroles proférées bonnement en français : *Je vois bien que vous voulez faire confusion à tous.* Et le sieur Bureau, soutenant et affirmant qu'il avait l'original souscrit de la main du greffier de la Faculté, et de tous les témoins et députés de la Faculté même, et aussi que ledit sieur Breyer avait fait une rétractation solennelle de ces mauvaises propositions dans sa thèse suivante; que toutes ces choses importaient à son avis, comme il a été dit ci-dessus, et que ledit sieur Breyer y pouvait répondre, puisque c'était à son tour de voter, étant là présent — le sieur Faure et tout son parti furent obligés de laisser ledit sieur Bureau terminer tranquillement son discours. Il conclut vite ensuite pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Breyer fut à l'instant prié de dire son avis, étant venu pour ce, et de répondre tout ce qu'il voudrait touchant cette information, que chacun jugea être un blâme plus que suffisant contre les dits sieurs Breyer et Mazure, qu'on ne devait pas choisir pour députés dans la difficulté présente et pour juges de l'autorité du Saint-Siège. Mais le dit sieur Breyer se retira avec précipitation et fureur de l'assemblée, ne voulant ni voter, ni répondre au dit sieur Bureau.

Sur son refus, le sieur du Moureau, docteur ubiquiste et conseiller

1. « Comme je vois bien, Monsieur le bachelier, que vous ne voulez pas être hérétique, passez au second moyen. »

du Parlement, qui n'avait pas assisté aux assemblées ni à la proposition de la difficulté, ne laissa pas néanmoins de vouloir voter pour l'avis des députés ; et, le faisant, il appela plusieurs fois en plaisantant les docteurs qui étaient pour l'explication : *Strigonienses doctores*[1]. Et l'heure sonnée tous se levèrent, et l'assemblée fut remise au jour suivant.

Il y eut encore en cette assemblée une grande plainte du sieur Boust, docteur et professeur de Sorbonne, contre le sieur de Clèves, parce que dans son avis, peu de jours auparavant, il avait dit que le Pape n'avait d'autres prérogative au-dessus des Évêques que la présidence seule, et encore moyennant provision. Sur quoi il interpella le sieur de Clèves, pour lui demander s'il voulait soutenir et défendre tout ce qu'il avait dit et avancé dans cet avis. Mais le dit sieur de Clèves ne lui répondit rien, étant averti par le sieur Faure, avec quelque signe d'abord, puis à haute voix de ne pas répondre à cette interrogation.

Trente-deuxième Session

du vendredi 30 avril.

L'assemblée commença à l'ordinaire à huit heures précises, quoique il y eût très peu de docteurs présents. Et alors le sieur Breyer, docteur ubiquiste, un des députés, ci-devant[2] théologal de l'Église cathédrale de Verdun[3], d'où il avait été forcé de se retirer pour sa vie mauvaise et scandaleuse, ami particulier[4] du sieur Faure et avec lui dans les opinions du richérisme et du jansénisme, reprit son rang pour parler et voter, qui était déjà passé depuis assez longtemps.

Il commença par une courte préface et réponse à ce qu'avait dit et lu de lui le jour précédent le sieur Bureau, mais si faible et si satirique, que tout ce qu'il put dire pour se disculper — niant le contenu des dépositions des témoins, tous bacheliers de sa licence[5] et ses confrères — ne servît qu'à sa confusion, d'autant qu'il reconnut au moins avoir fait une publique rétractation. Il donna ensuite son avis sur la Proposition pour la Censure, en faveur de laquelle

1. « Docteurs de Strigonie. »
2. *Cy devant*, marge ; *per l'addietro*, texte.
3. *Verodunen.*
4. *Particulier*, marge ; *intrinseco*, texte.
5. *Licence*, marge ; *dottorato*, texte.

il parla un quart d'heure environ. Il ne dit absolument rien de nouveau, hors certaines plaisanteries et folasseries contre les docteurs de l'avis contraire, qu'il maltraita autant qu'il pût selon son humeur satirique, particulièrement le dit sieur Bureau, contre lequel lui et le sieur Faure protestèrent de vouloir se pourvoir par devant les juges séculiers pour savoir la vérité sur la susdite information, et d'où il l'avait pu tirer, l'un et l'autre réclamant acte de ce que le dit sieur Bureau avait déclaré le jour précédent, qu'il l'avait eue en mains et qu'il en avait fait faire une copie par son domestique. Le dit sieur Bureau voulut incontinent lui répondre et mettre cela au clair pour eux et toute la Faculté qui était prête à l'écouter; mais les dits sieurs Breyer et Faure et tous leurs partisans[1] se refusèrent de l'entendre, et protestèrent vouloir lui intenter un procès sur cette matière, sitôt finie l'assemblée.

Le sieur Corneille, docteur ubiquiste, vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur, parla ensuite, et, après quelques paroles, conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Gallut, docteur ubiquiste et normand, parla après lui pendant trois quarts d'heure environ avec beaucoup de facilité et d'esprit, mais sans force ni portée, prouvant seulement le droit des Conciles et des Évêques qui ne sont pas exclus par la Proposition, et répétant beaucoup de choses agréables aux docteurs de l'avis des députés, en faveur duquel il conclut.

Le sieur Marquet, aussi docteur ubiquiste, et prêtre habitué de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont le curé, le sieur Boucher, a été envoyé en exil l'été dernier, à propos de la Déclaration du Clergé de France, parla ensuite à son rang, sur les dix heures environ, jusqu'à onze heures et demie, avec esprit, érudition, sagesse[2] et courage. Il commença par réfuter certains docteurs ennemis de la Proposition; il fit ensuite voir la catholicité et le bon sens de cette Proposition avec beaucoup de passages de la Sainte Ecriture, des Pères, des Prélats de France, des docteurs de la Faculté, Gerson, d'Ailly et autres, avec l'opinion des jurisconsultes et presque de toute l'antiquité, et avec la tradition de l'Eglise jusqu'à présent, même avec une Ordonnance du sieur de Gondi, archevêque de Paris, sur les Constitutions d'Innocent X contre les Propositions de Jansénius et avec le Bréviaire nouveau du sieur archevêque de Paris présentement siégeant. De là il passa

1. *Sagesse*, marge; *prudenza*, texte.
2. *Partisans*, marge; *partigiani*, texte.

à l'examen de la Proposition considérée non seule, mais avec ses circonstances comme extraite de la Censure des prélats de Hongrie, d'où il sort visiblement qu'elle n'exclut pas les Évêques ni les Conciles ; et encore considérée toute nue, et il montra que même ainsi elle ne pouvait être condamnée. Il commençait à apporter quelques preuves et raisons nouvelles, non alléguées encore, quand vint à sonner onze heures et demie. Tous se levèrent et l'assemblée fut remise au lundi suivant, 3 mai.

Trente-troisième Session

du lundi 3 mai.

Le dit lundi 3 mai, jour de l'assemblée ordinaire de la Faculté, pour le premier jour de ce mois, commença la session avant huit heures; et les affaires ordinaires et communes expédiées, on reprit l'affaire extraordinaire de la Proposition. Le sieur Marquet y parla une heure encore environ sur la même matière, avec le même zèle et la même érudition que le jeudi précédent, et il conclut pour l'explication de la Proposition.

Le sieur Le Pescheux, docteur ubiquiste, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans le bourg dit de Saint-Jacques, parla ensuite à son rang qu'il reprit; et, soit par obligation de plaire au curé de cette paroisse qui est des principaux adhérents au jansénisme, soit par l'étroite union et accointance qu'il a avec les Richéristes de ce temps, il s'attacha à l'avis des députés, l'appuya avec esprit autant qu'il put, et conclut par là.

Le sieur Tribouleau, docteur de la société de Sorbonne et curé de la paroisse de la Chapelle, sur la route de Saint-Denys en France, reprit ensuite son rang de votation, qui était grandement passé. N'osant pas, comme curé, fâcher ni irriter ses supérieurs, de la part desquels il avait été prié d'être de l'avis des députés, il ne dit rien autre sinon qu'il était de l'avis de ces mêmes députés.

Le sieur Simon Bornat, docteur de la société de Sorbonne, parla ensuite à son rang, avec beaucoup d'esprit et de courage, en faveur de la Proposition. Il dit qu'on ne pouvait plus la considérer que comme extraite de la Censure de l'archevêque de Strigonie, puisqu'à présent les docteurs qui votaient pour la censure et qui étaient de l'avis des députés ne se cachaient pas d'appeler strigoniens [1] leurs

1. *Strigoniens*, marge ; *Strigoniani*, texte.

confrères qui étaient pour l'explication de la Proposition. Il apporta ensuite pour cette opinion quelques preuves et quelques raisons remarquables, qui n'avaient point été touchées encore ; et il réfuta l'avis du sieur Hideux qui, un peu auparavant, avait dit que Robert Étienne et ses notes sur la Bible n'étaient pas hérétiques, montrant le contraire avec des raisons tirées de la Lettre même de la Faculté sur la dite Bible. Après avoir parlé environ un quart d'heure sur la Proposition, il conclut pour l'avis de l'explication.

Le sieur de Viau d'Hérouval, chanoine régulier de Saint-Augustin, de la maison et famille de Saint-Victor, qui s'appelle ordinairement *Victorins*, maison dans laquelle le sieur Faure a enseigné longtemps la théologie, parla ensuite. Il commença par une espèce d'apologie dans laquelle il s'efforça de montrer que Hugues de Saint-Victor n'était pas sur le fait de la Proposition en question de l'avis des prélats de Hongrie, non plus que Richard de Saint-Victor, son disciple, desquels il lut certains passages pour chercher par ce moyen à affaiblir tout ce que le sieur Chevillier avait allégué contre, en voulant établir sa tradition de toute l'Église en faveur de la Proposition en question. Cela fait, le sieur d'Hérouval entreprit de réfuter et de railler certains avis des docteurs qui avaient voté avant lui, appelant plusieurs fois la dite Proposition *Strigonienne* et les docteurs qui la voulaient défendre *Strigonienses doctores*. Et puis il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur de Boissel, docteur ubiquiste, prêtre du diocèse de Rouen[1] en Normandie, curé d'une paroisse aux environs[2] de Paris, autrefois repoussé de la société de Sorbonne, quand il suppliait qu'on l'y acceptât et qu'on l'admît au nombre des bacheliers de cette société, et cela à raison du caractère et de la qualité de son esprit qui ne plut pas, comme aussi pour le peu de sûreté que les docteurs qui en portèrent leur jugement[3] lui trouvaient au sujet des opinions nouvelles, ce que l'événement a bien fait voir — parla ensuite, à son rang, de dix heures et demie à onze heures et demie.

Comme depuis ce refus de la Sorbonne, il s'était fait entièrement disciple du sieur Faure, et l'ennemi déclaré de cette même société de Sorbonne, ainsi avait-il soutenu le 17 novembre 1673 dans une de ses thèses de licence[4], appelée Majeure ordinaire — où il eût

1. *Rotomagen.*
2. *Aux environs,* marge ; *intorno,* texte.
3. *Qui en portèrent leur jugement,* marge ; *che ne diedero il loro giuditio,* texte.
4. *De licence,* marge ; *di dottorato,* texte.

pour président le sieur Mazure, doyen des députés pour l'examen de la Proposition en question — plusieurs propositions très mauvaises et erronées, entre autres celle-ci : *Ecclesiam Christus, Caput ipsius, commisit Petro, cui primatum dedit, cœteris que commisit Apostolis cum œqualitate potestatis apostolicæ*[1]. Et depuis qu'il fut fait docteur, il ne laissa de fait échapper aucune occasion de se signaler dans le parti du sieur Faure contre le Saint-Siège. C'est pourquoi, bien qu'il n'ait pas plus de huit ou neuf ans de doctorat, il n'a pas manqué en cette occasion de vouloir se distinguer, entre tous les autres docteurs de temps égal, comme adversaire du Saint-Siège, soit par la manière hardie et présomptueuse avec laquelle il en a parlé et s'en est expliqué dans son vote, jusqu'à traiter la tradition de l'Église, alléguée par le sieur Chevillier, de *Pseudo-tradition*, soit encore par les choses et propositions par lui avancées, les plus fausses et les plus injurieuses du monde pour le Saint-Siège et pour les docteurs qui avant lui avaient donné leur suffrage en faveur de l'explication de la Proposition en question. Car, ayant examiné un long moment cette Proposition *Ad solam Sedem*, etc, et surtout la particule *Solam*, d'une manière plus sophistique et ridicule que solide et véritable[2] avec des paroles burlesques, mordantes et méprisantes contre les avis de trois ou quatre des plus habiles docteurs et des plus célèbres et plus fameux professeurs de philosophie de l'Université de Paris, il passa ensuite à la seconde partie et à l'examen théologique de la dite Proposition. Là il eut l'impudence de dire et de déclarer à maintes reprises que le sieur Chevillier et tous les autres docteurs qui comme lui avaient voté pour l'explication de la Proposition, et qui alléguaient les Saints Pères et la tradition de l'Église en faveur de leur opinion, ressemblaient en cela aux hérétiqnes qui, disait-il, s'étaient toujours servi d'un pareil argument. Il dit et répéta ces choses tant de fois qu'à la fin, après un long silence de l'assemblée, la patience manqua à quelques-uns des plus zélés. Quand ils eurent commencé à se plaindre de ce docteur si hardi et si insolent, il se fit une rumeur et un fracas qui ne finit que lorsque la cloche de l'horloge fit entendre onze heures et demie. Tous se levèrent alors, et l'assemblée fut continuée au jour suivant, mardi.

1. « Le Christ, chef de l'Eglise, l'a confiée à Pierre, à qui il a donné la primauté, et il l'a confiée aux autres apôtres avec égalité de pouvoir apostolique. »

2. *Véritable*, marge ; *verace*, texte.

Trente-quatrième Session

du mardi 4 mai.

L'assemblée commença sur les huit heures. Le sieur de Boissel n'étant pas encore venu, le sieur Dreux, de la société de Navarre, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, et conseiller du Grand Conseil du Roi, qui jamais n'avait paru aux assemblées de la Faculté, eut à parler. Il dit d'un mot qu'il était de l'avis des députés.

Le sieur du Bois, docteur ubiquiste, disciple et créature des sieurs Faure et Feu, donné par eux au sieur de Seignelay pour lecteur et maître dans les matières ecclésiastiques et spirituelles, et l'un des députés de la Faculté pour l'examen de la Proposition, ayant été gravement malade les deux mois derniers, parla ensuite à son rang, mais très peu, et selon ses principes, en concluant pour l'avis des députés.

Après lui le sieur de Boissel, qui n'avait pas fini de voter le jour précédent, discourut encore plus d'une bonne heure et demie avec fureur et des injures contre les docteurs de l'avis contraire à celui des députés, et contre toutes les autorités des Saints Pères, des Conciles et des Souverains Pontifes par eux alléguées, mais avec des raisonnements et des preuves si faibles et si superficielles que chacun en fût peu ému. A la fin, il conclut sur les dix heures et demie pour l'avis des députés, d'un air et avec une arrogance le faisant tout à fait ressembler à un hérétique.

Le sieur Lefébure, docteur ubiquiste, du diocèse de Lisieux[1] en Normandie, de huit ou neuf ans de doctorat seulement, homme d'une mauvaise physionomie et d'un esprit très dangereux — qui, quand il fut admis à la licence[2] soutint et défendit certaines propositions très pernicieuses et contraires au Saint-Siège dans son acte de Majeure ordinaire, le 15 novembre 1673, comme le dit sieur de Boissel, son compagnon d'études dont on a parlé — et qui les défendit encore le 16 de ce mois, à peu près dans les mêmes termes, particulièrement touchant le droit de primauté du Pape, que l'un comme l'autre parut restreindre au nom ou à la dignité seule, et à la seule présidence et exécution des Canons, en aucune manière à quelque droit de juridiction et de supériorité — parla

1. *Lexovien.*
2. *La licence*, marge ; *dottorato*, texte.

une heure entière. Il le fit avec une très grande hardiesse et impudence, mais d'ailleurs en tout et partout odieusement, avec des arguments et des raisonnements hérétiques, et exactement comme aurait pu faire un hérétique attaché à son sens[1]. Il entreprit de réfuter la tradition de l'Eglise du sieur Chevillier et son apologie faite par le sieur Bureau ; mais cela lui réussit mal, s'étant laissé emporter hors de toute raison à des débordements d'injures et à des paroles offensantes jusqu'à appeler les docteurs d'un avis différent du sien, non seulement *Srigoniens*, mais encore *Hérétiques* et *Ennemis de l'Etat*. Le sieur abbé de Fontaine et d'autres docteurs se plaignirent de cela et de toutes les autres mauvaises et malignes expressions de ce docteur, un des disciples les plus passionnés du sieur Faure ; et le syndic lui fit alors l'observation qu'il devait parler plus sagement. Mais comme il a été autrefois prisonnier à la Bastille pour des écrits et libelles par lui faits et débités sur cette matière des mauvaises et nouvelles opinions, et qu'il n'en est pas sorti plus modéré qu'auparavant, il continua à parler longtemps encore en sectaire très passionné ; et il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Pillot, docteur ubiquiste, qui avait déclaré à ses amis qu'il était pour l'explication de la Proposition, parla ensuite. En considération d'un emploi qu'il recherche, il se laissa gagner par le parti du sieur Faure ; et il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Courpain, docteur de la société de Navarre, lyonnais, frère du banquier de ce nom, expéditionnaire de la Cour de Rome, habitant Lyon, parla ensuite. Il dit de prime abord que si le syndic avait ajouté une préface, comme il l'avait promis, où tous les droits du Saint-Siège auraient été saufs, ou si les députés voulaient mettre dans leur avis, au lieu de cette particule *Quatenus*, ces autres paroles : *Hæc propositio ubicumque reperietur excludere*, etc.[2], il se rangerait en ce cas à leur avis. Mais que comme il était persuadé que la Proposition n'était pas en elle-même exclusive, il ne pouvait être d'un autre parti que de celui de l'explication de la Proposition, auquel il conclut.

Le sieur Raboin, docteur de la société de Sorbonne, parla ensuite. Il se plaignit premièrement que beaucoup de docteurs eussent été admis à dire leur avis, qui n'étaient pas présent aux deux premières assemblées où cette affaire avait été proposée et

1. *Attaché à son sens*, marge ; *al proprio suo senso tutto attachato*, texte.
2. « Partout où cette proposition paraîtra exclure, etc. »

mise en délibération, cela étant directement contre les statuts de la Faculté, vérifiés au Parlement, qui veulent qu'en ce cas les docteurs n'aient aucun suffrage. Il en nomma trois entre autres, le sieur du Moulin, le sieur Niobet et le sieur Chouart ; et cela fut certifié et attesté par plusieurs docteurs présents. De là une contestation qui dura un long moment, le syndic ne voulant pas mettre cela en délibération, non plus que le sieur Faure et tout son parti, parce que ces trois docteurs étaient venus sur leurs instances et sur leurs sollicitations à l'assemblée pour appuyer l'avis des députés, auquel ils s'étaient rangés. Le sieur Rabouin n'ayant aucune réponse ni satisfaction sur cette première plainte, et le syndic le requérant de dire son avis, il en fit ensuite une seconde. Ce fut sur ce que les conscripteurs n'exerçaient pas leur devoir, qui était de mettre en bon ordre chaque jour, avec le syndic et le greffier, les suffrages des docteurs votants, attendu qui si on ne faisait pas ainsi il y aurait à la fin de très grandes confusions et disputes, et que de là surgirait un nouveau débat. Et un peu après la demie d'onze heures sonnant, tous se levèrent et l'assemblée fut remise au jeudi suivant.

L'abbé V. Davin.

L'OBÉISSANCE ET LE POUVOIR

SIXIÈME CONFÉRENCE [1]

La foi, protectrice de l'obéissance et du pouvoir

LA FOI INAUGURE L'OBÉISSANCE

Par le R. P. CONSTANT

Dominicain, Docteur en théologie et en droit canon

Texte : *Fide obedivit.*
Il obéit par la foi.

M. F., la nécessité de l'obéissance dans la famille est établie ; ses ennemis sont connus. Reste à pourvoir à sa défense. Je viens de nommer l'initiatrice et l'organisatrice de cette défense : c'est la foi : *Fide obedivit.* Pour bien comprendre ce que vaut la foi dans la défense de l'obéissance, il faut dire un mot d'un troisième ennemi, allié ordinaire des deux premiers, et qui vient toujours, avec eux, menacer, au foyer, la paix de l'obéissance. Si je me suis tu, jusqu'ici, sur cet ennemi, c'est, qu'en aucune question, on ne peut tout dire, et, qu'aussi bien, cet ennemi est l'universel ennemi. Il a toutefois, devers l'obéissance, une aversion particulière ; c'est même, dans un sens, son ennemi le plus dangereux.

L'ennemi du dehors est un ennemi redoutable ; et pourtant nous avons vu combien l'ennemi domestique le surpassait dans les périls qu'il crée, dans la vigilante, dans l'énergique défense qu'il impose. Mais un ennemi plus redoutable, à son tour, que l'ennemi domestique, c'est l'ennemi personnel.

1. Prêchée à la Trinité, le 21 février 1886.

Or, l'obéissance a un ennemi personnel, qui ne l'oublie pas un instant, qui la pourchasse de partout. Cet ennemi, c'est l'orgueil. Qui ne voit, dès lors, de quelle ressource est, à l'obéissance, la foi placée, près d'elle, dans le cœur où l'orgueil la menace, où l'orgueil conspire, où l'orgueil arme contre elle ? Car, qui, comme la foi, va droit à l'orgueil ? qui, comme la foi, frappe et blesse mortellement l'orgueil ?

I

C'est au plus profond de l'âme que réside l'orgueil et qu'il dresse ses embûches à l'obéissance. C'est, pareillement, au fond de l'âme que d'autorité, que d'office, la foi place l'obéissance. C'est là, c'est dans ce sanctuaire, que toute question se pose, se traite, se conclut, entre l'âme et Dieu ; c'est là que l'âme entend et accepte cet enseignement supérieur de Dieu, dont il est écrit : *Erunt omnes docibiles Dei* : Ils recevront tous les leçons de Dieu.

Donc, pour cette première raison, la foi est l'initiatrice de l'obéissance, et la première victorieuse dans ses victoires.

Mais elle en a une autre de se placer en tête, d'ouvrir la voie à toutes les obéissances de ce monde.

Tout pouvoir qui aborde la volonté de l'homme la trouve gardée par deux satellites, ou, si vous me permettez un mot plus militaire, par deux factionnaires, dont la consigne est d'une sévérité inouïe : gardes vigilants, inabordables, intraitables, qui, au moindre bruit, ont l'arme à l'épaule. L'un s'appelle *Pourquoi* ? l'autre s'appelle *Comment* ?

On les trouve, avec tout leur naturel, sur deux théâtres particulièrement solennels de l'histoire du monde.

C'était le lendemain de la création, au Paradis terrestre, dans ce merveilleux jardin, planté de la main de Dieu, pour être le séjour des deux souverains qu'il avait donnés au monde, le théâtre de son commerce et de son amitié avec les premiers ancêtres de la race humaine. « *Pourquoi* Dieu vous a-t-il défendu de manger de ce fruit ? » dit le serpent à Ève.

Or, quatre mille ans, après ce triste repas, le Sauveur du monde en venait servir un, bien différent, aux enfants des hommes. Il leur apportait un fruit nouveau, contre-poison du premier. Et les Juifs de Capharnaüm dirent : « *Comment* celui-ci peut-il nous donner sa

chair à manger ? » Ce n'était, en effet, rien moins que sa chair qu'il offrait à manger au genre humain. *Pourquoi* ? *Comment* ? Tels sont les deux soudards de la révolte, les deux traîtres vendus à l'orgueil. Car voyez s'il y a pouvoir au monde dont ils sachent lire un titre et reconnaître un droit. C'est à Dieu même qu'ils barrent le seuil de l'âme. C'est à Dieu qu'ils crient, l'arme braquée et l'œil en feu : On ne passe pas ! Or la foi les aborde, les renverse, les désarme et fait passer Dieu.

Car la foi se présente *avec un mystère*, et le mystère renverse le *Comment*. La foi se présente *avec un sacrifice*, et le sacrifice culbute le *Pourquoi*. Et ainsi la voie devient-elle libre. Dieu passe, et, Dieu passé, les pouvoirs de ce monde ont la partie belle : ils n'ont qu'à se présenter. Tout cède, tout s'ouvre, tout se range, tout est subjugué.

Mais ici un moderne quelconque accourt et triomphe : A merveille ! nous dit-il, nous ne pouvions être mieux servis que par vous. Car, sans que vous le soupçonniez, justice vient d'être faite de vos doctrines, et le justicier c'est vous-mêmes. Vous ruinez votre thèse en la posant : ses conséquences la renversent.

Qui prouve trop ne prouve rien ; vous ne contestez pas cet axiome. Or, il est évident que vous avez trop prouvé. Car si vous raisonnez bien, tout régime parlementaire devient impossible. Qu'est-ce, en effet, qu'un régime parlementaire ? Une série de pourquoi et de comment posés, chaque jour, devant tous les pas, à la moindre apparence de volonté d'un pouvoir. Pourquoi telle expédition ? pourquoi tel emprunt ? Comment telle expédition ? comment tel emprunt ? Pourquoi telle mesure ? comment telle mesure ? Les pourquoi et les comment n'ont de cesse ni de trève et pleuvent sans relâche sur la tête de l'infortuné pouvoir.

Je pourrais répondre que je n'ai rien à démêler avec le régime parlementaire, que ses affaires ne sont pas les miennes, que je suis au foyer et non à la curie, que je parle d'obéissance d'enfant et non d'obéissance de citoyen, que les pouvoirs politiques répondront pour eux-mêmes, qu'il serait plus que naïf de leur prêter des avocats, quand ils en sont pourvus au point que chacun sait, Mais on prendrait ma réponse pour une défaite, on dirait que je me dérobe et que j'esquive. Or, non seulement je ne veux pas esquiver, mais j'aurais tout le déplaisir du monde à paraître seulement esquiver.

Aussi bien, rien n'est actuel comme la question de régime par-

lementaire. Ces *pourquoi* et ces *comment*, tout le monde les entend. De la Chambre ils passent à la rue ; de la rue de Paris, aux rues du monde entier. D'ailleurs, les journaux les répètent, et partout on lit les journaux. A peine est-il un enfant qui ne connaisse de ces comment et de ces pourquoi, et qui pour ou contre, ne se prononce.

Je reconnais donc que le régime parlementaire est un fait humain considérable, plus que considérable, un fait éclatant, un fait souverain, et, j'ajoute, le plus légitime des faits. J'apprends même, de l'histoire, que ce fait s'est affirmé davantage depuis l'Evangile, qu'il a pris, à son soleil, une expansion inconnue au passé païen.

Avant l'Evangile, le régime parlementaire, comparé aux autres régimes, se présente comme une exception dans le mode et la tradition du gouvernement des hommes. Depuis l'Evangile, son lot s'est accru et représente une part notable des gouvernements humains. On le trouve sur des terres qui ne l'avaient pas connu, et sur d'autres, qui le connaissaient, il a pris une expansion ignorée du passé ; il se multiplie, il prévaut, il abonde.

Mais l'histoire m'apprend aussi que la foi est, pour le régime parlementaire, un nécessaire précurseur, que Dieu l'a faite, pour cette forme de vie politique, l'insuppléable institutrice des peuples. L'histoire m'apprend, après la sagesse et en complétant ses leçons, que les *pourquoi* et les *comment* ne sont tolérables aux souverains, dans le domaine politique, qu'à une condition, c'est qu'ils aient été façonnés, assouplis, disciplinés, domptés dans le domaine religieux ; préparés, si l'on peut dire, aux mœurs parlementaires, par leur soumission sans réserve à la parole et aux lois de Dieu. Elle en témoigne dans l'espace, elle en témoigne dans le temps ; elle suit le fait partout, avec ces deux lumières qu'on a si bien appelées ses deux yeux, la géographie et la chronologie.

Dans l'espace. — C'est près du centre de la foi que les régimes parlementaires prennent naissance, c'est de là qu'ils se propagent et couvrent tout de liberté et de vie. Ouvrez une carte d'Italie, aux onzième, douzième et treizième siècles : république d'Amalfi, république de Pise, république de Sienne, république de Florence, république de Venise, république de Gênes. Et que de gloire conquise par chacune ! Or la foi catholique était l'âme de ces Etats. Tout s'inspirait d'elle, tout se traitait avec elle, tout se faisait par

elle. Mais rien ne donne plus de relief à cette vérité historique que ce qui se passa en Lombardie aux temps les plus florissants de cette foi, en même temps que de la liberté[1].

Trente municipes indépendants, où tout était vie parlementaire, où la curie régissait tout, contractent alliance et rassemblent leurs milices.

Le pape d'alors, le glorieux Alexandre III, vient de Rome bénir leurs drapeaux. Tout s'inspire de son génie, tout s'éclaire de ses conseils, tout se fait par ses ordres. Le lendemain, le plus puissant despote du monde était battu à Legnano. Le lendemain, il venait se jeter aux pieds du pape, son vainqueur. Et les confédérés de la ligue allaient bâtir une ville, monument impérissable de leur victoire; et, pour bien marquer à qui ils l'attribuaient, quel était le sauveur de leur liberté, ils appelaient la cité nouvelle : *Alexandrie*.

Dans le temps. — Ce sont les siècles de foi qui ont le plus connu le contrôle du pouvoir par le sujet, je veux dire par ses représentants; car jamais on n'a pensé, à moins d'avoir perdu le sens, que des sujets pussent individuellement contrôler un pouvoir; ce contrôle honnête et modéré du pouvoir, qu'on a appelé régime parlementaire, ou régime constitutionnel, ou encore libéralisme politique; le seul, bien entendu, dont on puisse parler, et qui n'exista jamais plus, nos historiens modernes le reconnaissent, que dans ces temps de foi et d'institutions catholiques, présentés, par les menteurs du dernier siècle, comme l'ère du servilisme illimité, du complet abrutissement des peuples. Qu'on s'en convainque en lisant Montalembert. Son nom, en pareille affaire, est une démonstration.

Charlemagne livrait chaque année au contrôle des grands ordres de l'Etat, des évêques d'abord, des chefs civils et militaires ensuite, et avec eux à tous les notables de son empire, ces lois célèbres, nées de son génie, et avec lesquelles il sut si sagement gouverner ses peuples. Ces assemblées s'appelaient Champs de Mars, ou Champs de Mai, suivant la date de leur tenue. Elles ne man-

1. Civicarum sine intemperantia libertatum semper esse Ecclesia fautrix fidelissima consuevit : quod testantur potissimum civitates Italicœ, scilicet prosperitatem, opes, gloriam nominis, municipali jure adeptœ, quo tempore salutaris Ecclesiæ virtus in omnes reipublicæ partes, nemine repugnante pervaserat. (Encyclique *Libertas*, de Léon XIII — 20 juin 1888.)

quèrent jamais sous le grand empereur, et la tradition s'en conserva longtemps chez ses fils. Plus tard, ces conseils de la nation s'appelèrent Etats généraux. S'ils devinrent plus rares, les circonstances, maîtresses de la conduite des nations, le voulant ainsi, au moins ne les vit-on jamais disparaître. Nul souverain jusqu'à Louis XIV n'en protesta les titres et n'en récusa l'héritage. Tous vinrent là rendre compte des gestions du passé et faire signer, de la main des sujets, les charges de l'avenir. Voilà ce que dit l'histoire, et ce qu'on ne saurait trop répéter à un siècle qui a la présomption de se croire et la fatuité de se proclamer l'inventeur de la liberté politique.

Voilà donc ce qu'enseigne d'abord l'histoire. Mais elle enseigne ensuite (et le second enseignement naît du premier), elle enseigne que, dans la mesure où les croyances déclinent, les peuples deviennent, parallèlement, et avec une décroissance correspondante, moins capables de liberté politique.

Avant l'Evangile, elle fait voir dans le déclin, dans la ruine des croyances des Romains, la date des funérailles de leur liberté. Dès qu'un peuple ne croit plus, il est mûr pour la servitude, et son despote ne se fait pas attendre. C'est ainsi que Rome, renégate de ses croyances et transfuge de ses autels, vit arriver Tibère et connut, pendant trois siècles, une centaine de tyrans héritiers de l'esprit de Tibère et monstrueux à l'envi l'un de l'autre.

Ce dont Rome païenne fit l'expérience, elle qui n'eut jamais qu'une ombre de notre foi, combien l'ont plus éprouvé les peuples qui reçurent après elle, au temps des munificences de Dieu, le don incomparable de la vraie foi.

Tant qu'ils la conservent, l'histoire les montre capables de liberté, et en obtenant partout, des mains de Dieu, la dot la plus magnifique. Dès qu'ils la perdent, ils apprennent, à la lueur d'un sabre, que le jour où les nations ne veulent plus croire, elles signent elles-mêmes l'arrêt de leur déchéance et n'ont plus rien de commun avec la dignité, avec l'honneur, avec les destinées glorieuses d'un peuple libre.

L'histoire prouve que l'homme qui renie ses croyances n'est pas seulement un vaisseau désemparé, livré à tous les souffles que l'air apporte, jouet de tous les caprices de ses passions et des tempêtes effroyables de son cœur. Si terrifiante qu'elle soit, la comparaison ne suffit pas. C'est une bête féroce qu'il faut museler au plus vite, sous peine de lui voir déchirer ce qui l'approche,

glacer d'épouvante ce qui lui échappe et ne laisser, sur sa trace, que des carnages et des terreurs.

A la suite et à l'envi du sens commun, l'histoire prouve donc qu'étreindre la foi d'une main et multiplier la liberté de l'autre, c'est ressembler au cavalier qui fouetterait d'une main un cheval fougueux et de l'autre lui enlèverait le mors ; c'est ressembler à un ingénieur qui multiplierait les eaux d'un fleuve, et, le même jour en renverserait les digues ; c'est ressembler à un conducteur de train qui, d'une main, chaufferait à outrance sa chaudière et briserait, de l'autre, tous les appareils de sûreté dont l'art a muni sa machine effrayante.

On dit qu'il existe de nos jours de tels hommes ; je ne le puis croire. L'accusation doit tenir à des malentendus. Mais s'il y en avait jamais, j'affirme, sur la foi du bon sens et de l'histoire, qu'ils seraient les pires fléaux que la justice du ciel ait jamais déchaînés, sur les peuples ; qu'il ne les faudrait pas ranger parmi ces insensés ordinaires, qu'on peut se contenter de surveiller dans leurs mouvements à travers le monde, mais qu'il les faudrait saisir et enfermer, comme les fous les plus dangereux qui fussent venus épouvanter l'humanité.

II

La foi qui exclut les *comment* et les *pourquoi* rend donc, au régime parlementaire qui les admet, le plus considérable des services ; si considérable, que ce régime ne s'en peut passer, que fatalement, il plie bagage le jour où la folie des hommes l'en prive.

Mais il y a deux régimes humains qui ne sont pas plus parlementaires que la foi et auxquels, par suite, la foi est, de tout point, est, suréminemment, indispensable. C'est le régime militaire et le régime paternel. Je pourrais me taire du premier ; moins encore que le régime politique, il paraît s'imposer à mon discours. Mais ici, comme tout à l'heure, l'actualité me déborde. Le régime militaire n'est et ne peut être parlementaire, pour trois raisons qui toutes tiennent à l'obéissance : à cause de la promptitude de l'obéissance, à cause de l'exactitude de l'obéissance, à cause de l'héroïsme de l'obéissance.

A cause de la promptitude de l'obéissance. On commande à un corps d'occuper une position. Que le soldat délibère, il n'aura pas

commencé le mouvement, que l'ennemi l'aura prévenu, sera maître du terrain et l'y accueillera de tous ses feux.

A cause de l'exactitude de l'obéissance. La guerre, ont dit tous les grands maîtres de l'art, tous le capitaines de génie, la guerre est une géométrie vivante. Or, quand avez-vous vu qu'une ligue délibère dans un théorème ?

A cause de l'héroïsme de l'obéissance. Quand on peut commander à un homme d'aller mourir à vingt pas, si l'homme peut délibérer, il trouvera cent raisons de ne pas aller mourir à vingt pas, et il mettra bientôt dix mille pas entre la mort et lui.

Mais le moins parlementaire de tous les régimes est le régime paternel. S'il ne portait qu'une faiblesse qui exclût cette forme, ce serait déjà folie de la rêver pour lui ; mais il en a deux qui l'interdisent, à l'envi l'une de l'autre : la faiblesse du sujet et la faiblesse du pouvoir.

La faiblesse du sujet. — Il n'y a qu'une ferme et calme raison qui rende possible au sujet quelque contrôle de l'autorité. Or, quel est le sujet du foyer ! Un enfant. Un enfant qui, jusqu'à sa septième année, attend l'avènement de la raison ; qui, jusque-là, sera reconnu irresponsable, faute d'information et de discrétion. Évidemment, ce n'est pas à sept ans, que vous le trouverez capable de juger des ordres paternels.

Doublez ses années ; le croyez-vous, à quatorze, juge beaucoup plus éclairé qu'à sept ? Avez-vous jamais vu, dans aucun ordre d'intérêts, soumettre des questions à des juges de quatorze ans ?

Ajoutez sept ans encore. Cette fois, le pas sera considérable ; la raison commencera à sentir sa force. Une certaine fermeté ne lui manquera pas, mais le calme lui fera défaut. Sur vingt jugements qu'elle portera, les passions viendront en troubler dix, et chez combien d'arbitres, elles n'en épargneront aucun !

La faiblesse du pouvoir. — Dans les autres administrations on choisit, le plus souvent, celui qui commande, et que d'attention n'apporte-t-on pas à ce choix ! Que d'études préparatoires ! que d'examens sévères, que d'épreuves de tout genre, pour former un ingénieur, un diplomate, un magistrat, un capitaine ! Au foyer, la nature décide toute seule. Je n'ai pas besoin d'en dire plus. Ma pensée se complète d'elle-même. Rien n'impose la discrétion comme ce qu'il y a de plus vénérable au monde. Les fils ne me pardonneraient pas de m'expliquer davantage.

Donc il faut la foi dans les foyers ; la foi pour ouvrir aux fils les voies de l'obéissance. Et pourtant, c'est d'un père qu'il a été écrit : *Fide obedivit.* Il a obéi par la foi ; d'un père qui doit, à la foi, une des plus belles gloires qu'aient conquises les hommes, la gloire de *père de tous les croyants,* afin, sans doute, que l'on sût bien que, si toute obéissance des fils naissait de l'obéissance des pères, l'élémentaire et première obéissance, l'obéissance à la foi, était la première dans cette ascendance de vertus, et qu'il ne pouvait y avoir d'Isaac, capables de tous les sacrifices de l'obéissance filiale, capables de porter sur leurs épaules le bois de l'holocauste qu'à une condition : c'est que les foyers où ils grandiraient auraient, pour chefs, des pères croyants comme Abraham. *Fide obedivit !*

P. J. Constant,

des Frères prêcheurs.

LES PARIAS DE FRANCE

Les Fondateurs des Grands Ordres

Quelle fut l'influence réelle des grands fondateurs des Ordres religieux sur l'éducation morale et politique de l'Europe, ces capitaines pacifiques de la plus remarquable des révolutions civiles que le Gouvernement de la République persécute aujourd'hui d'une si regrettable manière, ces pionniers de la civilisation qui partent en exil pour porter, hors de France, le fruit de bientôt deux mille ans de labeurs féconds ?

On pourrait dire :

1° L'influence de la psychologie chrétienne sur le philosophisme latin, avec *Augustin d'Hippone.*

2° L'influence de la charrue et de la plume sur la prospérité terrestre et intellectuelle, avec *Benoît de Norcia ;*

3° L'influence de l'abnégation des individualités sur la perfection des masses collectives et de l'idéalisme du cœur humain sur la poésie de la nature animale, avec *François d'Assise ;*

4° L'influence de la volonté opiniâtre sur le succès des luttes sociales, avec *Dominique de Guzman ;*

5° L'influence de la douceur du cœur sur la conquête des âmes, avec *Bernard de Fontaines ;*

6° L'influence de la méthode et de la règle sur la direction et le progrès des esprits, avec *Ignace de Loyola.*

7° et 8° Finalement, pour les amateurs d'états sublimes, l'influence du gouvernement de l'âme totalement victorieuse du corps, et de la contemplation ascétique complètement affranchie des matérielles contingences, avec *Bruno de Cologne* et *Thérèze d'Avila.*

Telle est l'échelle dont les quelques degrés ont suffi à placer le paysan au-dessus du prince et le saint au-dessus de l'homme, comme le ciel est au-dessus de la terre et comme l'Europe civilisée

par l'Évangile de Jésus est au-dessus de celle que le Code des Césars avait faite.

C'est cette même Europe, à laquelle quelques sectaires en retard ne prêtent que des soldats heureux et des légistes habiles, que nous aimons voir plus sainement instruite par des moines. Et, pour rendre à l'Église ce qui n'appartient pas au Siècle, et à des moines ce qui est leur œuvre enfin, nous voudrions retourner un instant nos regards vers ces grands pionniers des marches en avant les plus audacieuses, vers ces organisateurs les plus intelligents du sol européen fertilisé par leurs bras indomptables, et de l'esprit moderne préparé aussi par leur savante culture aux plus admirables moissons.

I

AUGUSTIN D'HIPPONE

Vous rappelez-vous ce chapitre des *Mémoires d'Outre-Tombe* où, d'une âme ennuyée et d'une plume toujours magnifique qui ne se plaît qu'aux grandioses funérailles, Chateaubriand esquisse quelques figure d'illustres contemporains habitant Rome l'éternelle, pour y chercher la stèle de leur gloire ou l'hypogée de leur néant : « ... Guérin est retiré, comme une colombe malade, au haut d'un pavillon de la Villa Médicis. Il écoute, la tête sous son aile, le bruit du vent du Tibre. Quand il se réveille, il dessine à la plume la mort de Priam. » Cette phrase cadencée du maître tibicinaire chantait dans ma mémoire quand, fidèle au rendez-vous que le cardinal M... m'avait donné dans sa villa solitaire, j'allai frapper à la porte de l'Eminence, par une matinée ensoleillée du dernier printemps. Sous les séculaires arceaux de l'aqueduc de Claudius, éternellement verts du lierre qui les chaperonne, le cardinal M... a abrité sa tente de voyage. Dans la tristesse et l'isolement où les affaires de France condamnent à l'inaction sa verte et vigoureuse vieillesse, il se contente de regarder au loin, par les ouvertures géantes de l'aqueduc, ouvrant sur la Campagne romaine, les vastes cultures des blés en herbe qu'il ne moissonnera pas en gerbes, et les pommiers en fleurs dont il ne recueillera pas les fruits.

— Mais, aujourd'hui, c'est moi qui serai votre guide au pays doré de l'aventure. Montez dans ma voiture. Pour ne pas éveiller de si bon matin le protocole cardinalice, je précéderai les chevaux

de quelques pas jusqu'à la Porte San-Giovanni. Et en route pour Ostie ! Ou mieux, comme disaient les Saints que nous allons visiter : *Procedamus in pace !*

— *In nomine Christi !* répondit Don Gennaro, le secrétaire de l'Eminence.

Tout pauvrement vêtu d'une soutane noire, le cardinal M... ainsi parlant et fourrant dans sa poche l'anneau épiscopal pour mieux garder l'incognito, prit, en tête de l'équipage, par ses allées de chênes-verts et de palmiers, aussi bonnement qu'un simple curé de village parmi les choux de son jardin. Au bas de sa villa, en passant devant le pavillon de son concierge qui fit mine de ne pas le reconnaître, il remonta plus haut sur son visage le bréviaire où il lisait ses Heures. Et quand le carrosse eût quitté Rome et gagné les fossés des murs Auréliens, Néron et Ménélik (c'étaient les bêtes de l'attelage, ainsi nommées pour leur robe noire, sans doute), s'arrêtèrent, pour recevoir le maître. Alors, le bréviaire sous un coussin pour le retour et, sur ses genoux, pour l'excursion, un exemplaire des *Promenades archéologiques* de Gaston Boissier, le cardinal fit, à notre dévotion et à la sienne, la plus pittoresque et la plus édifiante méditation à haute voix que j'aie jamais ouïe, sur les harmonies de la nature.

Imaginez-vous Lamartine ou Chateaubriant passant par ces mêmes chemins et jetant au vent de la tombe romaine, ici ouverte à chaque pas, leur éloquence de prophètes dont ils auraient eu soin de retenir la copie, pour l'imprimeur ; à l'inverse de ce simple cardinal qui, de ses improvisations magnifiques et aussitôt oubliées, se contentait de faire une bonne œuvre : c'est mieux qu'un bon livre. Rappelez-vous plutôt Augustin dont nous allions chercher à Ostie les souvenirs sacrés ; Augustin et Monique quittant Rome, par cette même Voie Ostiense que nous allions prendre à Saint-Paul-hors-les-Murs. Ainsi partions-nous, à la recherche de l'auteur ému de ces inoubliables *Soliloques* par lesquels tout homme, se désolant d'un passage si court ici-bas, se consolera à tout jamais de la halte immuable qui lui est réservée dans les demeures éternelles.

On était à l'automne de l'an 403. Le jeune rhéteur converti d'Ambroise avait 33 ans. Il venait de quitter sa chaire et sa vanité aux Milanais et à « d'autres vendeurs de paroles ». Et, de Rome, il descendait avec sa mère jusqu'au port d'Ostie par où ils comptaient retourner en Afrique, dans Tagasthe la Numide, où Monique avait enseveli Patrice et où la veuve fidèle pensait rejoin-

dre son cher époux. Aéodat, l'enfant régénéré de la volupté vaincue, accompagnait son jeune père. C'était peut-être un jour semblable à celui qui nous charmait, sur le chemin d'Ostie ; les mêmes aussi, ces mélancolies que peint parfois sur son visage de jeunesse ou de vieillesse, au printemps et à l'automne, la Nature, également attristée semble-t-il, de naître et de mourir dans le mystère inséparable de son berceau et de sa tombe. Ce matin-là, le soleil brillait discrètement dans un ciel d'opale, comme une lampe sur un tombeau. La vive lumière ne convient pas aux champs des morts. Au cimetière que la Campagne romaine représente, il faut un soleil qui sache se voiler. La Muse des héros antique enveloppait de ses bras nus l'urne funèbre, confiée à sa garde ; et Andromaque recouvrait de son peplum déchiré celle où gisait, avec sa douleur éternelle, le peu qui lui restait de ce que fut Hector.

Sans doute, cette Campagne romaine, si admirable avec son immense linceul de sable uniformément jeté sur le grand mort qui se dessine membre à membre et presque visiblement là-dessous, nous apparaît aujourd'hui à peu près dans le même état où l'avaient laissée les Vandales, qui y avaient précédé Augustin. Et nos méditations peuvent être, à présent, les mêmes que celles que faisaient, cheminant de concert vers Ostie, Monique consolée par la conversion de son fils, et Augustin qui n'avait plus qu'à fermer pour l'éternel sommeil les yeux ravis de sa mère. Qu'auraient-ils eu à contempler autre chose, ici-bas ? D'un pas à l'autre qui le rapprochait du port et de l'épreuve, Augustin pressentait-il la séparation qui l'attendait ?

Les hirondelles que nous regardions passer dans cette première et discrète rayonnée de mars, peut-être les deux voyageurs de la *Cité céleste* les avaient vues passer aussi et diriger leurs âmes tendres, comme par un pressentiment divin, vers l'immuable printemps de l'éternelle patrie où la mère consolée allait attendre son enfant.

Çà et là, comme nous, ils côtoyaient des ruines. C'étaient des villas patriciennes où le plaisir de vivre s'était cru sans fin, et ce sont à présent les ronces qui les tapissent et les buffles qui y paissent à l'aise ; des tombeaux opulents où la vanité de la mort s'était promis autre chose, certes, que ces squelettes de brique dont les revêtements de marbre sont tombés, pour faire place à l'avalanche des graminées qui les revêtent maintenant, par pitié. Sur la route, aujourd'hui comme alors, passe un troupeau que pousse vers la ville dont il ne sait plus l'histoire un *contadino*, haut sur son mulet

noir, enveloppé de son manteau brunâtre. Ses pieds bottés flottent sur les étriers, sa longue pique est de travers sur la selle et, sans déranger d'un geste de la main ni d'une inclination de tête l'immuable altitude de son feutre pointu où la plume de coq se dresse sur la ligne immuable de l'horizon, peut-être vous dit-il : *Addio!* Adieu, histoire !... Adieu, légions !... Adieu, aigles !... Tout ce qui reste du temps jadis, c'est sur cette funèbre campagne dont les herbes desséchées en naissant portent la couleur de la mort, c'est, dis-je, un paysan couronné de son feutre et de ses buffles aux longues cornes, résignés habitants de ce royaume de la fièvre et de la mort.

Notre œil enchanté, malgré tout, se posait avec ravissement sur cette terre de tombeaux et sur ce Tibre jaune, pareil aux sables qu'il entraîne vers l'*Isola Sacra* toute voisine et vers la mer qui finit par ensevelir, sous son vaste drap bleu, cette autre vaste chose jaunie, toute morte. Jaunie ou dorée, je ne sais ; mais le soleil en deuil y tamise une rayonnée d'opale, si mélancolique et si belle, qu'il défie la plus virtuose palette de fondre jamais, comme lui, entre l'or des sables riverains et la nacre de la nappe dormante, un tel ensemble harmonieux d'inexprimables nuances. Est-ce là l'auréole que laissèrent au Tibre tant de martyrs qui y trouvèrent leur tombeau. Ils y furent portés jusqu'à la mer, sur l'eau dormante où ils semblaient dormir aussi ; et la lumière qui émanait de leurs saintes dépouilles suffisait à illuminer ces rives qui en paraissent, encore aujourd'hui, toutes d'or. Augustin et Monique, chemin faisant vers Ostie, malgré l'ère des persécutions romaines qui semblait close alors, rencontrèrent-ils sur le Tibre quelque corps de sainte vierge ou de saint confesseur, tels que la tradition chrétienne et la peinture sacrée nous les représentent encore ? Et à ces eaux sanctifiées du Tibre puisèrent-ils, pour les ardeurs de leur foi, un nouveau viatique qui les conduirait pleins de force vers les auberges de la ville voisine, malgré la mort qui y guettait Monique et la tristesse qui y attendait Augustin ?

*
* *

Après trois heures de course à travers l'*Agro* plat et désert, où nous avions rencontré tout au plus la ferme du *Mal' Passo* et quelques autres rares chaumières flottant sur l'immense campagne qui précédait l'immense mer, nos chevaux, flairant l'écurie prochaine, secouèrent leurs têtes endormies par le silence de la route. Ils piaffèrent enfin sur le pavé d'Ostie, tout à la joie du réveil. La

porte du bourg ouverte dans un pan des vieux murs crénelés que festonnait le lierre, était un reste des antiques fortifications que les Vandales avaient abattues. Comme notre caravane aux jambes un peu engourdies, celle d'Augustin et de Monique était, sans doute, entrée dans Ostie par cette unique ouverture ; et aussitôt, la même Place publique les avait reçus, comme nous. Quelques compatriotes, chapelains de Saint-Louis-des-Français, nous y avaient devancés qui, voyant arriver notre voiture, s'empressèrent de nous aider à en descendre :

— Et pas d'Éminence ici, de toute la journée !... recommanda le discret cardinal.

Fidèles à la consigne, nous égalisons les rangs. Avec sa joviale bonhomie, l'Éminentissime M..., tout de noir vêtu, n'est plus que l'un d'entre ces prêtres qui nous font compagnie. Tel, un bon curé de campagne, en visite chez ses hospitaliers voisins. Mais c'est que, de voisins, le vieux curé de l'unique paroisse d'Ostie ne semble en supporter guère, à juger de ses intentions par son visage. Son presbytère est attenant à l'église qu'il tient fermée et par où nous voulons commencer notre excursion archéologique.

— *Ho capito !* maugrée le bon vieux prêtre chez qui on est allé frapper et qui paraît sur le pas de sa porte, la main armée d'une énorme clef dont la basilique de Saint-Pierre ne possède pas la pareille. Vous voulez voir l'église : *ho capito !* Mais il n'y a rien à voir dans Sant'-Aurea, jeunesse ! Vous voulez entrer et puis sortir, voilà tout : *ho capito, ho capito !* Eh ! combien êtes-vous donc, et d'où arrivez-vous, de si matin ?

— De Rome, Monsieur le Curé !

— *Ho capito !* Mais vous n'espérez pas déjeûner à Ostie, je suppose. Une paroisse de cent pelés et de mille misères.

— Nous avons apporté quelques provisions avec nous.

— Ah ! c'est différent. Eh bien ! entrez.

L'église, humide et froide, comme la fièvre qu'on y devine à l'affût du passant dans quelque coin de la petite et élégante nef romane, est une œuvre et peut-être un chef-d'œuvre de Baccio Pintelli, architecte de Jules II. Ce pontife l'avait fait bâtir en souvenir de l'hospitalité qu'il avait trouvée à Ostie lorsque, cardinal Julien de la Rovère, il fuyait ici la colère de César Borgia et les représailles du pape Alexandre. Il avait choisi, pour l'érection de Saint-Aurea, l'emplacement même de l'auberge où Augustin avait accompagné Monique et d'où l'heureuse mère d'un tel fils s'était envolée au ciel.

A l'endroit exact où leur petite chambre ouvrait sur un petit jardin, une chapelle latérale fait lire une petite inscription. Elle annonce au passant, qui l'y découvre à peine, qu'ici s'est passée, un jour, dans le silence de la plus ordinaire de ces chambres d'auberge, une des plus émouvantes scènes d'amour maternel et filial dont ait pu palpiter l'argile humaine. Telles que l'auteur sublime des *Confessions* les a depuis écrites, les plus hautes pensées du ciel s'inclinèrent et touchèrent pied sur ce point le plus humble de la terre. Entre les parois étroites de cette chambre d'hôtel, l'infini pénétra et donna pour une fois au monde l'exemple de deux cœurs mortels qu'un amour infini peut remplir pour l'immortalité. Je fus touché surtout par la simplicité des pauvres fleurs qu'une pieuse main, fermée depuis longtemps par la mort, a exposées ici en gerbes artificielles de passiflores étiolées. C'est l'endroit même où, par la fenêtre ouverte, les étoiles avaient fleuri en fleurs de diamants dans les champs de l'espace et où la pieuse Monique, ouvrant les blanches ailes de son voile de veuve, allait prendre son vol vers l'infini quand aurait cessé, entre la mère et le fils, l'inénarrable entretien que la plume d'Augustin écrivit ensuite :

« Seuls donc à cette fenêtre, nous commençâmes à nous entretenir avec une ineffable douceur. Et, oubliant le passé, pour ne plus penser qu'à l'avenir, nous en vînmes à nous demander ce que sera, là-haut, dans la vie éternelle, le bonheur des saints, ce bonheur que nul œil n'a jamais vu, que nulle oreille n'a jamais entendu, que nul cœur n'a jamais soupçonné. Et nous aspirions des lèvres de l'âme à ces sources sublimes de vie qui sont en nous, ô mon Dieu, afin qu'en étant arrosés et fortifiés, nous puissions en quelque sorte atteindre à une chose si élevée. Et bientôt nous eûmes vu que la plus vive joie des sens, dans le plus grand éclat de beauté et de splendeur corporelle, non seulement n'était pas digne d'entrer en parallèle avec la félicité d'une telle vie, mais ne méritait pas même d'être nommée.

« Emportés ainsi par un nouvel élan d'amour ver cette immuable félicité, nous traversâmes l'une après l'autre toutes les choses corporelles et le ciel même tout resplendissant des feux du soleil qui allait disparaître, de la lune et des étoiles qui commençaient à rayonner sur nos têtes. Et montant encore plus haut dans nos pensées, dans nos paroles, dans le ravissement que nous causaient vos œuvres, nous arrivâme à nos âmes. Mais nous ne nous y arrêtâmes pas, et nous passâmes outre pour atteindre enfin à cette région où est la vraie vie, abondante, inépuisable, éternelle ; et là,

dès qu'elle nous apparut, nous eûmes vers vous, ô mon Dieu, un tel élan d'amour, si hardi et si puissant, que nous y touchâmes en quelque sorte par un bond du cœur.... »

Après un tel entretien, Augustin était prêt à la séparation qui devenait si facile entre deux âmes ainsi éprise d'amour infini et d'éternité sans mesure. Quand le fils referma la fenêtre, la bonne messagère de Dieu n'eut qu'à toucher la mère à fleur d'aile sous l'apparence de l'ange de la mort. Et, Monique devançant tout au plus de quelques années son enfant dans la félicité des heures éternelles, Augustin résigné n'eut plus qu'à rendre à la terre ce qui était de la terre, et à confier aux sables d'Ostie le corps de celle qu'il pleurerait doucement.

— En sorte que, si l'on cherchait bien, on trouverait ici les restes de sainte Monique? demanda l'un d'entre nous au vieux curé de la paroisse.

— *Ma che!...* répondit-il plaisamment. A Ostie qu'on ne chercha-t-on pas, jusqu'au plat d'or où l'empereur Claude venait manger ses bonnes salades de tomates... Il sera tombé dans le port, voyez-vous, et une baleine l'y aura avalé. Cela veut dire qu'après la salade, c'est le saladier qui finit. Et *buona notte!* Il n'y a plus rien a voir dans mon église.

Pour ne pas en entendre davantage, le cardinal était déjà sorti et se disait en lui-même que l'infortune, en l'exilant comme ce prêtre dans le désert et dans les fièvres, en aurait fait peut-être aussi un admirateur plus épris des tomates de Claude que de la mémoire d'Augustin.

*
* *

Toute Ostie tient dans sa Place publique et dans les quelques misérables maisons qui l'entourent. Les portes y restent grand'ouvertes, comme pour en laisser partir plus tôt les malheureux habitants qui, huit mois sur douze, fuient loin d'ici la fièvre, seule recluse indélogeable de ces lieux. En attendant l'exode estival, la marmaille, promise pour plus tard à une telle ogresse toujours affamée et toujours maigre, grouille au soleil. Les marches de l'église et les pavés de la Place en fourmillent. Peu faits aux visites des étrangers, ces marmots nous demandent, non des sous, mais des « saints ». Les chapelains et le cardinal dévalisent leurs bréviaires de gravures pieuses qu'ils distribuent à la ronde enfantine, pour obtenir un peu de paix à notre caravane désarçonnée par de si aimables brigands. A la porte du bourg que nous repassons

pour aller explorer l'ancienne Ostie, qui gît plus loin dans la campagne, ces bambins amateurs d'images font mine de nous suivre. Nous faisons mine de nous fâcher. Et nous voilà enfin seuls, prêts à lire la page profane que l'antique Ostie nous promet dans ses ruines d'où, deux fois en ce siècle, elle avait fait semblant de se réveiller.

Vaincue sous les Césars, l'antiquité latine n'avait d'espoir de résurrection qu'en la générosité des Papes, et le christianisme a fait pour le paganisme ce que celui-ci n'eût peut-être pas fait pour celui-là. Deux essais d'exhumation d'Ostie l'ensevelie furent tentés avec succès, au XIXe siècle, par deux papes. En 1800, Pie VII confia à M. Petrini le soin d'explorer la nécropole. Au centre même de celle-ci, les élévations de terrains, comme celles de la Tour Boaccina, signalaient plus particulièrement la présence des monuments ensevelis. L'épopée ou l'équipée napoléonnienne arrêta ces premiers travaux, en plein champ de découvertes très heureuses. En 1855, Pie IX les fit reprendre par M. Visconti qui, plus avisé peut-être que son prédécesseur, voulut pénétrer dans la ville par ses voies extérieures et en découvrit les quartiers, l'un après l'autre, plus méthodiquement. Comme toutes les grandes villes romaines où la cité des morts précédait la cité des vivants avec sa voie la plus importante de la banlieue, M. Visconti chercha, d'abord, la *Via dei Sepolcri* et la trouva tournée vers le point principal, c'est-à-dire vers Rome. Par cette voie ouverte, il entra dans Ostie comme en ville conquise, à la tête des escouades de galériens de l'Etat Pontifical, ses terrassiers, dont les casaques rouges égayèrent mieux qu'elles n'effrayèrent le soleil et les terres du Souverain compatissant. Ainsi, Ostie l'hospitalière se transforma en ergastule de forçats, et ces vivants morts pour la société s'employèrent à faire revivre dans le siècle les trépassés des temps antiques. De la Suburre excentrique et pauvre on accéda jusqu'aux quartiers riches du centre où le Forum devait être remplacé par le port, dans une ville si marchande. Et, de fait, la plus grande rue d'Ostie ne tarda pas à être découverte, dans la direction du Tibre où conduisaient une double rangée d'arcades et d'emporiums. De là, à explorer la cité et ses temples cosmopolites où les Tauroboles grecs et les Dendrophores oritentaux, de passage à Ostie, invoquaient particulièrement les divinités ignifères et leur déesse principale Mitra, il ne fallut que d'autres coups de pioche, M. Pietro Rosa continua les recherches de M. Visconti pour y ajouter le port de Claude et l'emporium de Sévère, en avançant les fouilles vers la mer.

Car c'est la surprise qui vous attend ici, de voir la ville ancienne si loin de la mer. Que vous observiez celle-ci, des quais d'Ostie ou du double port que creusèrent successivement à Porto les empereurs Claude et Sévère, vous êtes étonné que la Méditerranée s'éloigne de plus en plus, selon la marche des années et des alluvions que le Tibre charrie et par lesquels il agrandit de plusieurs mètres à l'an, la superficie de l'*Isola Sacra* formés là par les deux bras du fleuve. Pour lutter contre la vase envahissante, Claude avait ouvert une première cuvette. Celle-ci, envahie déjà sous Septime Sevère, fut augmentée d'un deuxième port par cet autre empereur. Le monde romain avait-il donc dragué sur ses galères tant de dépouilles de l'Afrique et de l'Orient, convoyés sur ce chemin du Tibre jusqu'à la capitale de l'Empire, que les siècles suivants ne suffiraient pas à reporter à la mer toute la boue de Rome, et que la mer elle-même reculerait d'horreur son rivage et sa côte à trois et quatre mètres de terre ferme, par an. Encore si cette boue putride pouvait, comme celle du Nil, servir d'humus fertile. Ainsi la boue corruptrice de Rome, qui coula sept cents ans sur le monde, mettra les siècles à venir pour épuiser, sur le Tibre, ses sentines publiques : tant le plus fameux des Empires avait employé de fumiers entassés pour établir son domaine :

Tantæ molis erat romanam condere gentem.

Les ruines d'Ostie, plus importantes peut-être que celles de Pompei, sont éloquentes assurément. Ces temples de Vulcain, de Cérès, de Mithra, — les divinités du plaisir qui souriaient aux oisifs de Pompei ont fait, à Ostie, place aux divinités de la bouche et du ventre que les marchands pratiques avaient mission d'alimenter ; — ces cuves d'huile aux amphores géantes, ces greniers à blé dont la capacité pouvait recevoir vingt fois ce que produisaient par an la Sicile et l'Afrique, ces emporiums de toutes les denrées exotiques, ces magasins de tous les marbres étrangers, ces bourses de tout l'or des nations, cette bouche totale et monstrueuse que par son Tibre inaltérable Rome ouvrait ici sur le monde pour l'absorber ; tout cela achevé, digéré, déjeté aujourd'hui comme après un repas d'ogre fabuleux et une orgie de saturnale antique. De longtemps, le voyageur pensif sur ces décombres, ne verra plus les galères aux proues dorées et aux voiles blanches passer à l'angle de ces quais de marbre dont il ne reste même plus les fondations de brique. L'Africain noir et le Breton blond, occupés à décharger les rançonnements de leurs propres patries, ne rem-

plissent plus ce port de leurs clameurs. Plus de marchands au fouet brutal, sur le dos lacéré de leurs armées d'esclaves, de leurs troupeaux de bêtes. Sur ces places désertes où la colère de quelques maîtres souffla, un temps, et où s'inclina la servitude de l'humanité presqu'entière, passe aujourd'hui le vent du ciel qui a suffi à disperser tous ces orgueils dans le vide et, dans le néant, toutes ces cendres. Un flaman rose compte ses plumes dans ce désert où Crassus avait compté ses sesterces. Et sur ce coin de terre maudite enfin ne reste plus, pour égayer *Ostia-la-Sepolta*, que l'alouette de passage qui vole en gazouillant vers le soleil.

*
* *

Oui, parmi ces hypogées sans nom et cette nécropole qui n'a retenu sur ses stèles rasées aucune inscription de ses maîtres anciens, reste une tombe chère à la génération des hommes que le christianisme a faits libres. Nous en ignorons la place, et nous nous plaisons même à la confondre dans cet ensemble imposant de vanités et de misères qu'Ostie présente au monde pour en quelque sorte, à la leçon que la mort sait donner à la vie. Monique, depuis longtemps désireuse de dormir son dernier sommeil sur la terre d'Afrique, avait dû comprendre cette leçon des choses mortes en contemplant les ruines qu'à Ostie l'invasion des barbares avait faites. Et elle avait fini par recommander à Augustin qu'il l'enterrât ici même.

— Si loin de notre pays ?

— Oh ! non, dit-elle, on n'est jamais loin de Dieu. Au jour du jugement dernier, il n'aura pas de peine à retrouver ma poussière, pour me ressusciter d'entre les morts. Vous enterrerez mon corps où vous voudrez, et vous ne vous en mettrez pas en peine. Ce que je vous demande seulement, c'est en quelque lieu que vous soyez de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur.

Vous connaissez ce groupe admirable des *Premières Funérailles*, où le sculpteur Barrias a si humainement représenté la première douleur du premier homme portant en terre son premier enfant. On aimerait voir un autre artiste, sculpteur ou peintre, s'inspirer aussi de cet admirable sujet : *Augustin ensevelissant Monique*, c'est-à-dire un des plus grands saints que l'Église chrétienne ait produits et qui répandrait sur une grande sainte, sa mère, les larmes les plus humaines et les plus aimantes qu'a permises le Christ. Sur le corps de Lazare, n'a-t-il pleuré, le premier.

Le jour du 13 nov. 307 est à son crépuscule, et Augustin l'a attendu venir devant la froide dépouille de sa mère qu'il veille en pleurs. Encore que rare, le peuple d'Ostia dont la curiosité pourrait troubler une douleur qui ne sait pas se donner en spectacle à la foule, est rentré dans ses maisons dont les toits fumants annoncent le repas du soir. L'horizon où le soleil se couche est tout sanglant, comme il arrive en cette saison d'automne dans la campagne de Rome et au voisinage de la mer. De l'humble auberge où elle était descendue depuis deux semaines à peine, une famille en deuil se prépare à sortir. Le premier, qui commande à la douleur des autres, est un homme de trente-trois ans à peine, à la figure pâle, aux yeux brûlés par la passion, aux lèvres fines d'un homme qui sait parler et se taire, au corps fluet d'ensemble et d'élégance facile. L'éphèbe de douze ans à peine, qui l'accompagne et qui pleure, est son fils. Deux autres hommes, d'âge mur et dont le masque olivâtre annonce aussi des Africains, sont Alype et Navigius, deux amis. Un cierge brûle dans la chambre, malgré le jour qui luit encore, devant une couche où une femme dort, toute vêtue de voiles blancs qui tombent autour d'elle toute blanche, comme de grandes ailes blanches au repos. Est-elle morte ou vivante, avec son beau visage aux yeux clos qui n'a plus rien des tristesses d'ici-bas et qui, souriant presque dans sa sérénité, contemple inénarrablement l'infini de l'espace et l'éternité du temps ? Elle est bien morte, et c'est Monique qu'Augustin se prépare à quitter pour toujours en allant reporter à la terre ce corps que la terre avait fait, Ayant donc embrassé pour la dernière fois leur mère et leur aïeule sur son visage blanc qui reflétait le ciel, Augustin et Adeodat étendirent sur elle le linceul que les anges de Dieu relèveront quand la trompette de résurrection sonnera. Ils soufflèrent sur le cierge qui s'éteignit, comme une dernière illusion de la vie. Et, profitant de la pénombre, le convoi silencieux sortit dans la campagne.

Depuis que les premiers chrétiens étaient passés par Ostia, il devrait y avoir un cimetière. Partout où l'homme dresse sa tente, il y creuse aussi son tombeau. C'est le sillon qu'il ouvre et ferme, et où l'on reconnaît la trace de son passage ici-bas. Heureux le chrétien dont le corps tombant là, en fait aussi sortir le germe de ses immortelles espérances ! Laissant donc la somptueuse Voie des Sépulchres à ceux qui n'avaient d'espoir que dans la durée des marbres éphémères dont s'enorgueillissaient leurs *columbariums* payens, Augustin chercha pour sa mère l'humble *coimeterion* des chrétiens. Sans doute, il se cachait dans quelque catacombe encore

inexplorée d'Ostie ; et nous représentons aisément les bons *fossores* stationnant, torches en mains, sous le lucernaire de l'entrée. Le presbyter et ses acolytes, précédant le convoi, l'avaient conduit devant le *loculus* réservé à la sainte. Les prières avaient été dites et Augustin, prenant lui-même dans ses bras le corps béni de celle qui l'avait tant aimé ici-bas, l'avait pieusement étendu sous l'*arcosolium* de la crypte funèbre, comme dans un berceau nouveau où le fils régénéré par tant de larmes allait laisser dormir sa mère de l'éternel sommeil. Celui dont la plume impérissable devait, plus tard, inscrire son nom sur les portes d'airain de la gloire humaine et sur le livre d'or de Dieu, traça-t-il quelque épitaphe sur ces briques scellées où son cœur voulait aussi demeurer ? Se contenta-t-il de tracer, avec l'outil naïf du *fossor*, la colombe au laurier verdissant ou la trace du pied humain par où la mère et son fils, voyageurs sur la route qui va de la terre au ciel, symbolisaient leurs éternelles espérances ? La torche, allumée pour un instant, dans ce royaume de la mort, allait s'éteindre. Et le convoi sortit, laissant ainsi la terre à la terre. Mais l'âme de Monique Augustin l'emportait vivante avec la sienne qui se préparait à écrire, sous le souffle inspirateur de sa sainte mère, les pages les plus brûlantes dont notre moribonde humanité ressent encore la chaleur et par lesquelles un cœur d'homme souffrant du mal d'aimer a jamais pu immortaliser et diviniser sa douleur.

Reprenant avec Adeodat, qu'il devait perdre si jeune, le chemin de Rome où les deux orphelins s'exilèrent, Augustin séjourna, un an encore, au voisinage du tombeau de sa mère. Combien de fois sa douleur lui fit-elle reprendre le chemin d'Ostie et du petit cimetière ! Combien de fois espéra-t-il y revoir, en quelque vision implorée, les traits adorés de celle qui l'avait tant aimé ici-bas ! « Oh ! non, se surprend-il enfin d'écrire, les morts ne reviennent pas. Car, à Dieu ne plaise que, dans une vie plus heureuse, ma mère soit devenue moins aimante ! »

Surmontant donc à tout jamais sa douleur, Augustin, cette année d'épreuve étant passée, revint à Ostie pour la dernière fois, à la recherche du vaisseau qui l'emporterait en Afrique. Purifié, régénéré, sanctifié par sa douleur mortelle qui l'avait fait naître à d'immortelles espérances, il s'éloigna, sans détourner la tête, de cette terre romaine qui lui conservait sa plus chère relique. Mais Augustin n'emportait-il pas l'âme de Monique dans les solitudes de Tagasthe qui allaient recevoir leur premier moine ?

Ainsi l'Ordre de l'amour humain divisé allait trouver son premier

fondateur en celui qui, pour écrire en *Soliloques* et en *Confessions* les Règles de l'amour parfait que suivraient tant de cloîtres de l'avenir demanderait à son simple cœur d'homme un humanisme et une pitié que les marbres froids du Portique n'avaient pas su révéler à Platon et qu'une simple femme, amante de Jésus crucifié, avait suffi à apprendre à son enfant.

Avec le monachisme du solitaire de Tagasthe la psychologie de l'Evangile, plus humaine que celle du Phédon, avait trouvé sa plus haute et sa plus éloquente formule.

*
* *

Sur la place d'Ostie, les chevaux attelés à la voiture s'apprêtaient à reconduire le cardinal M... à Rome, avant la nuit. Mais l'Eminence ne voulait pas quitter la ville sans faire à sa caravane les honneurs du château qu'en forme de forteresse imprenable le farouche cardinal Julien de la Rovère avait fait bâtir là, par le célèbre Julien de San Gallo, le rival de Bramante pour la construction de la basilique de Saint-Pierre.

Ce château-fort, admirablement conservé sur ses assises monumentales, est bien un chef-d'œuvre du genre. C'est aussi la construction la plus imposante d'Ostie. Mais après les émotions que la petite kiésole, sa mesquine voisine de la Place, nous avait fait éprouver, les froides pièces de ce géant de pierres nous laissaient aussi froids qu'elles. Par des boulevards stratégiques, contournant les murailles crénelées et bardées, nous accédâmes aux vastes chambres où le cardinal était venu fuir et braver la colère du pape Alexandre, à qui il devait succéder. Le jour y pénétrait, comme jadis, par des meurtrières profondes qui devaient servir plutôt d'affût aux canons, que d'accoudoir à la Rovère. Sous ces murailles surbaissées, qui abritent aujourd'hui quelques débris de marbres et autres antiquailles de musée, on se représente aisément l'imprenable cardinal fuyant son « marrano » de pape dans ce nid d'aigle et, le front sous la sévère clémentine qui l'enserre, s'éclairant seulement de ses deux yeux de braise dans ces chambres peureuses où la lumière n'entre que masquée par les barreaux des ouvertures.

Nous montons respirer sur les chemins de ronde, par où on accède à la terrasse supérieure et au spectacle le plus imposant qui puisse attendre le visiteur. Sur cette *loggia* giganteste, dont tout le château-fort se coiffe avec une simple bordure de créneaux pour

couronne, vous vous trouvez tout à coup jeté en plein air, en plein vent, en pleine immensité. Tout à l'entour de vous, autant que votre œil en puisse mesurer dans l'espace le plus profond, c'est la campagne romaine, plate, morne, morte, infinie, comme la tristesse du passé qu'elle évoque ou la majesté du présent qu'elle rappelle. Regardez, en effet, à votre droite, du côté de Rome qui ne s'aperçoit plus même, ce dôme gigantesque comme une montagne, léger comme un ballon. Du côté de la mer où le soleil se couche, à votre gauche, incendiant de ses feux tout l'espace, l'astre du jour qui va mourir observe à l'autre bout de l'horizon ce géant de pierre qui continue à vivre ; de dépit, il lui jette en flèches impuissantes ses longs derniers rayons que les minuscules fenêtres de Saint-Pierre reflètent aussitôt en traits de feu, en suprême victoire, sur la campagne romaine tout embumine. Sentinelles énormes, veillant au deux points extrêmes de cet immense champs de mort où le plus grand peuple du monde vécut et fait silence, ce dôme de feu qui tombe dans les mers et ce dôme de pierre qui s'élève sur les terres, cette matière qui recule et cette foi qui avance, ce règne des morts qui finit et ce règne des vivants qui recommence, connaîtriez-vous plus grandiose tableau ?

— *Tu es Petrus !...* termina le cardinal pour expliquer ce spectacle sublime par un jeu de mots, naïf aussi jusqu'au sublime.

Et nous invitant à la retraite que la *mal'aria* du soir nous imposait prudemment, l'Eminence reboutonna jusqu'aux oreilles sa soutane et son incognito intact.

Intact ?... Notre discrétion avait compté sans celle de nos domestiques laissés à *l'osteria*, pour le repas champêtre qu'ils nous y préparaient. Les macaroni cuits au jus de tomate étaient mangés, en compagnie de la marmaille du village qui grimpait aux fenêtres pour nous regarder faire ce que tout homme fait. Et nous escaladions déjà nos voitures quand le curé d'Ostie s'approchant mystérieusement du cardinal :

— Mais il y a une Eminence parmi vous, me dit-on !

— Mon bon doyen, lui répondit le cardinal tranquille, il n'y a à Ostie que d'excellentes tomates. Vous savez bien... les tomates de Claude. N'y a-t-on pas aussi conservé les melons rendus fameux par la gourmandise de l'empereur Albin ? *Alriveder !*

BOYER D'AGEN.

(A suivre.)

SOUVENIR A JOUBERT

Vox populi, vox Dei !

Lorsqu'un grand peuple entend la voix de ses prophètes
Il s'assemble malgré le bronze ravageur ;
Il écoute en priant le verbe des poètes
Sous le couteau de l'égorgeur.
On a vu plus d'un père armer ses mains vaillantes :
L'éclat de ses armes brillantes
Arrachait l'enfant au repos :
Il accourait joyeux et, respirant à peine,
Il frappait l'oppresseur en tombant dans l'arène.
Un peuple est grand par ses héros !

Qu'importe si l'effort d'un ennemi perfide
Écrase sous le nombre un peuple généreux :
Le siècle effacera l'infâme fratricide
Du triomphateur rigoureux !...
Mais non ! J'entends soudain l'accent de voix magiques
Monter des cendres prophétiques
Du pays s'endormant au son
Des trompettes d'airain qui proclament au monde
Qu'un immense tombeau dans l'Afrique féconde
S'ouvre et refuse la rançon !

Car la triste rançon que le vainqueur impose
Ouvre à ces Africains un moins triste tombeau ;
Ils préfèrent la mort et son apothéose
Qu'éclaire un funèbre flambeau.
Joubert, réveille encor l'écho du pays libre,
Fais tressaillir l'antique fibre
De tes commandos foudroyants !
Hélas ! tu ne vois plus tes superbes montagnes,
Le souvenir sacré de tes grandes campagnes
Nous plonge en des regrets poignants !

Joubert, ton nom fameux valait dans la tourmente
Aux citoyens-soldats un solide rempart ;
Si ton peuple à ta mort un instant se lamente,
Il ne craint pas le Léopard !
Il se rappellera ta sublime menace,
Te vengera par son audace
Avide d'immortalité !
Il étonne en luttant l'Europe qui l'acclame,
Et pousse avec vigueur l'épouvantable drame
Qui doit valoir la Liberté !

Tu soutenais toujours l'immense multitude
De ces hommes vaillants durcis aux grands labeurs,
Leur inspirant l'effroi de joug et servitude,
Le plus sinistre des malheurs !
Présidant les Conseils de ce peuple de braves,
Tu proclamais que les entraves
Sont plus pénibles que la mort !
Joubert, repose donc ! Sois en paix dans la tombe,
Car tu ne verras pas ton peuple qui succombe
Sous l'injustice du plus fort.

Dieu, qui conduit du ciel tout peuple de la terre,
Bénit son entreprise en lui marquant sa fin ;
Mais il fait retentir la voix de son tonnerre
S'il veut dépasser son destin !
Reconnais si plus tard, colosse, tu t'écroules,
Albion, que la voix des foules
N'est que la voix du Dieu vengeur !
Triomphant aujourd'hui, tu subiras tes peines !
Demain, Fille de l'onde, on montrera tes chaînes
Aux yeux surpris du voyageur !

STANISLAS, C. J.

LA FRANCE HORS DE FRANCE

(Suite et fin)

Mais nous devons avant tout, bien choisir nos émigrants. Ce sont des hommes sains, vigoureux, intelligents, constants, ayant du caractère qui seuls posséderont les qualités nécessaires pour réussir.

Partout, ici surtout, il importe de bien commencer et le sort de notre empire colonial dépend de la manière dont nous dirigerons ce mouvement d'émigration. Prenons l'exemple du Canada. Sans doute son climat et la richesse de son sol étaient particulièrement favorables à l'installation des colons ; mais ils ne suffiraient pas à expliquer son expansion. Le fonds du peuple fut un vrai démembrement de la souche de nos paysans français : leurs familles, clerchées et groupées avec un soin particulier, y transportèrent leurs mœurs, leurs habitudes, voir même leur dialecte. La religion fut la base de cette colonisation, et le clergé son principal agent. C'est ce qui explique la fidélité immuable des Canadiens à la France et à leur religion. Ayant abandonné le Canada, Choiseul tenta de coloniser la Guyane. Mais, comme il employa des moyens tout opposés il aboutit à des résultats tout différents, c'est-à-dire à un échec complet. Aujourd'hui que la liberté de conscience est établie dans notre Constitution, il faut la respecter pour les colonies. Mais il est cependant nécessaire d'opérer une certaine sélection, même rigoureuse. Peu et bon, plutôt que beaucoup et mauvais, et même que beaucoup et médiocre, tel est le principe qui doit diriger tous nos essais de colonisation.

Et tout d'abord, quels sont ceux qui ne doivent pas émigrer? Les malades, en particulier les gens trop nerveux, les tempéraments usés, affaiblis ou anémiés, ceux qui sont sujets à des maladies de foie, etc. Les gens qui ont dépassé la quarantaine, car ils n'ont plus assez d'élasticité pour se plier à un autre climat. Les

jeunes gens non encore formés, c'est-à-dire avant 24 ou 25 ans; on en a un triste exemple dans l'expédition de Madagascar.

De plus, quand on est trop jeune on n'est pas encore capable de créer ou de conduire une entreprise; et on a rarement la force nécessaire pour conserver sa moralité et sa dignité. Ne doivent pas davantage se lancer dans les colonies ceux qui ne possèdent pas une santé intellectuelle et une santé morale parfaites; les déclassés, les ratés, les prodigues, les faux ménages, les paresseux et les inconstants. Ces êtres-là sont totalement incapables de réussir aux colonies. Il faut avoir au contraire de l'intelligence, du sens pratique, du savoir faire, des connaissances très étendues et surtout du caractère. Le clergé reprendrait volontiers la mission qu'on lui avait confiée lors de la colonisation du Canada, et l'on sait s'il a la main heureuse. Il y a enfin toute une catégorie de gens dont certains voudraient faire des colons, mais qu'on ne saurait pourtant pas proscrire: les condamnés.

Le problème n'est pas d'hier et il ne serait peut-être pas mauvais de consulter sur ce point l'expérience de nos ancêtres. En 1722 on essaya d'envoyer de ces vauriens au Canada; mais déjà en 1825 des plaintes s'élevèrent tellement fortes qu'on dut supprimer cette dangereuse immigration. Pareil résultat advint chaque fois que l'on renouvela de semblables tentatives.

Il en est de même des expériences de l'Angleterre, en Virginie, sur la côte occidentale d'Afrique, et en Australie, dans la terre de Van-Diémen, et dans la Nouvelle-Galles du Sud. Le tout alla bien pendant quelque temps, quoique rendant fort peu de services et coûtant fort cher. Mais la réputation des consvicts devint de plus en plus mauvaise et leur conduite de plus en plus déplorable. Aussi l'opinion se souleva-t-elle et une série de meetings et de protestations imposèrent au gouvernement central le rappel de l'acte de transportation. Il est faux d'ailleurs de dire que les convicts ont été les ancêtres de la population de l'Australie: ils n'ont jamais été plus de 100,000. Le système de déportation se trouve donc condamné par l'exemple de l'Angleterre, comme il l'est par celui de la Russie en Sibérie, comme il l'est par celui de l'ancienne France. Il l'est encore par celui de la France contemporaine. La transportation en Guyane a empêché le développement de la colonie; elle n'y a rien produit et elle y a coûté fort cher. Voyons les résultats en Nouvelle-Calédonie. Les déportés de la Commune n'ont eu qu'une influence très minime sur la formation de la colonie. Il en est autrement des transportés. Aucun des trois buts

de leur exil n'a été atteint. Ils ne sont nullement châtiés; leur vie est plus douce que celle de beaucoup d'ouvriers français. Ils ne cherchent pas à se relever et ne sont pas le moins du monde utiles à la colonie. Les relégués et les libérés sont encore plus dangereux; la plupart vivent de vol et de pillage.

On comprend l'invincible horreur qu'inspire aux colons libres une pareille population et la condamnation sévère qu'en portent tous ceux qui ont pu la voir de près. Il ne faudrait donc pas un récidiviste aux colonies, et aussi peu de transportés que possible.

Y enverra-t-on à leur place des gens dépourvus de ressources pécuniaires? Le problème est assez compliqué. Tout d'abord on doit repousser la colonisation d'Etat pour les mêmes raisons et au même titre que le socialisme d'Etat. On dira peut-être que le Canada a été peuplé de petites gens envoyées isolément aux frais de l'Etat. C'est là une erreur de fait, car la plupart des émigrants qui passèrent dans ce pays le firent aux frais de particuliers.

La colonisation d'Etat employée en Algérie n'a réussi qu'à nous aliéner les Arabes, à empêcher toute exploitation productive (sauf la vigne) et à ruiner les trois quarts des colons. C'est que l'œuvre de la colonisation est très difficile, bien plus que sous l'ancien régime. Ce sont des cultures riches qu'il faut faire aux colonies; il faut par conséquent pouvoir payer des ouvriers. On ne va pas jusqu'à proscrire complètement l'intervention de l'Etat: non certes. Celui-ci doit d'abord, ne pas entraver les colons, percer des routes, créer des chemins de fer, faire des ports, en un mot outiller la colonie et lui donner tout ce qui lui est nécessaire pour vivre. Mais ce n'est pas aux frais de l'Etat que les colons doivent émigrer. Ils iront d'abord pour le compte de colons plus fortunés, de directeurs d'industries et de maisons de commerce. De la sorte ils gagneront de l'argent, s'habitueront au pays, s'aclimateront et s'établiront à leur tour. Beaucoup de gens pourraient partir de la sorte, et on ne saurait trop encourager les colons ou les sociétés qui s'efforceraient ainsi d'aider au peuplement de nos colonies.

*
* *

Une dernière question se pose: c'est de savoir si les françaises peuvent s'expatrier. Cela est nécessaire pour créer dans nos colonies une race vraiment française, pour qu'elles puissent aider, consoler, soutenir leurs maris, veiller sur leur bien-être et leur santé. La vie d'isolement est atroce pour un homme. D'autre part, rien

n'est débraillé, dévergondé, barbare, sauvage et sans retenue comme une société où manque la présence de la femme. Et qu'on ne s'imagine pas que la présence des indigènes puisse être un remède à de si tristes résultats. Elles ne sont bonnes qu'à faire perdre toute dignité, toute recherche, tout respect de soi-même, du mariage et de ses devoirs sacrés. Ce mal existe dans nos colonies françaises, davantage encore dans les colonies allemandes, mais nullement dans les colonies anglaises où règne extérieurement la plus grande décence. Il faut aussi des femmes françaises pour aider à l'amélioration de l'état religieux de nos colonies et au développement d'une foi qui seule peut fonder et soutenir pratiquement une morale sérieuse. La première et la plus grande difficulté des missionnaires, ce sont les mauvais exemples et la détestable influence des Européens. Cela n'arriverait sans doute pas s'ils étaient légitimement mariés avec une femme française. Il faut donc que celle-ci émigre aux colonies. Mais peut-elle le faire et le fera-t-elle? Et pourquoi ne le ferait-elle pas? Elle a l'exemple des Anglaises et ses goûts sédentaires viennent seules de son éducation et de l'usage : rien dans sa nature ne peut les justifier. Actuellement, le mariage n'est plus qu'une affaire, et l'on comprend bien que, dans de telles conditions, une femme éprouve de la répugnance à suivre partout celui qui n'est que son mari, et non son confident, son ami, son associé, la moitié de son âme. On se fait, en outre, un épouvantail de la vie aux colonies. Sans doute, il y a quelques inconvénients, mais aussi, quelles compensations! La femme française est allée jadis au Canada ; elle va de nos jours en Algérie et les 4/5es des religieuses européennes parties dans nos missions sont nos compatriotes. La femme française peut donc aller aux colonies. Elle le fera si on sait le lui demander. Les fonctionnaires emmènent le plus souvent les leur avec eux; pourquoi les officiers, par exemple, ne feraient-ils pas de même?

Il y a d'ailleurs en France beaucoup de jeunes filles dans l'impossibilité de se marier : ce sont des non-classées ; mais les femmes non-classées sont toujours en péril de devenir des déclassées. Accepteront-elles, le cas échéant, d'épouser un colon, et d'aller même avec lui aux colonies? Cela ne fait pour nous aucun doute. Reste un aspect de la question à résoudre. C'est le cas des colons célibataires qui ne peuvent retourner en France pour s'y marier. Comment leur envoyer des femmes qu'ils puissent épouser? Le problème n'est pas nouveau : on a d'abord envoyé des filles de l'Hôpital-général, puis des filles des fermiers de la Normandie, puis un

peu n'importe qui, surtout des femmes de mauvaise vie. Les Anglais qui ont essayé de ce système l'ont rejeté depuis et ils n'acceptent plus aujourd'hui que des femmes dont la réputation est intacte. Il faudrait des jeunes filles sérieuses, bonnes, dévouées, chrétiennes, intelligentes, gaies et pleines d'entrain, aimables, bonnes et d'aspect agréable. Les personnes qui voudraient s'occuper de cette œuvre rendraient le plus grand service aux colonies, celui de leur donner sous les éléments de moralisation, de progrès et d'avenir, le meilleur et le plus efficace, la femme et la mère chrétienne, la femme et la mère française.

*
* *

Donc, nous devons émigrer ; donc nous pouvons émigrer. Mais encore où émigrer ? Devons-nous émigrer dans les pays étrangers ? Tout d'abord, une réponse négative paraît s'imposer. Pourtant les Français qui s'en vont à l'étranger cessent-ils d'être utiles à leur pays ? En passant en revue les diverses nations européennes, on remarque le grand courant d'émigration qui les anime et on devine l'importance d'un tel mouvement au point de vue politique. C'est à son émigration que l'Angleterre doit les bouches du Niger. L'exemple de l'Allemagne est encore plus significatif. Inactive jusqu'à ces dernières années, elle s'est tout-à-coup remuée et possède aujourd'hui, grâce à son émigration, un empire colonial qui ne le cède qu'à celui de l'Angleterre et au nôtre. Elle en a partout : en Palestine, en Chine, aux Philippines, en Afrique, en Océanie, dans les deux Amériques. L'expérience même de la France n'est pas inutile ; ce sont nos compatriotes, marchands, colons, missionnaires, qui font connaître notre langue, et apprécier notre caractère, qui répandent notre influence et propagent nos idées et nos intérêts.

Malgré leur petit nombre, ils ont obtenu de brillants résultats. Il nous faut donc émigrer, même dans les pays étrangers. Cependant, nous devons, avant tout, diriger nos émigrants vers nos colonies. Dans les pays étrangers, nous ne travaillerions qu'indirectement à la prospérité et à la grandeur de notre pays ; nous y travaillerions directement au contraire dans nos propres colonies. Et surtout, nous contribuerons à les mettre en valeur. Ces émigrants en feront de vraies terres françaises, et de leurs habitants de véritables sujets de la France.

Mais, devons-nous indistinctement diriger nos émigrants vers

toutes nos colonies? Evidemment non. On les divise, en général, en deux grandes catégories : colonies de peuplement (Canada, Australie) et colonies d'exploitation (Indes anglaises). Parmi les colonies françaises, les premières sont représentées par les montagnes du Tonkin, la Nouvelle-Calédonie, les plateaux de Madagascar, et même certains du Fouta-Hjalou et du Soudan. C'est de ce côté surtout qu'il faudra envoyer nos émigrants. La côte d'Afrique, les établissements de la mer Rouge, la Cochinchine, la côte d'Ivoire, le Congo, sont surtout des colonies d'exploitation. Ces dernières ne cesseront pas pour cela de nous être utiles, de nous rapporter beaucoup, de nous appartenir et de nous rester fidèles. Nous pouvons nous en convaincre par l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui en possèdent de semblables. Ce qu'il faut leur fournir, ce sont, non des bras, mais des intelligences et des capitaux, des ingénieurs, des conducteurs de travaux, des entrepreneurs, des officiers, des administrateurs et des missionnaires. Tout cela, nous l'avons et nous pouvons le leur envoyer. Qui sait même si ces colonies ne deviendront pas des colonies de peuplement! Quant à ces dernières strictement dites, nous n'en avons que fort peu. Nous en avons eu : le Canada, la Louisiane, les plaines du Mississipi et du Missouri, mais nous les avons perdues comme tant d'autres choses. Il y a quelque temps, nous aurions pu nous emparer de la Syrie et on commit la faute de ne pas s'en apercevoir. Certes, elle mériterait d'être réparée, car le pays vaut bien les sacrifices nécessaires pour cela et par les souvenirs qu'il évoque et par sa valeur propre, et par son admirable situation. Les Français pourraient facilement travailler eux-mêmes et cultiver la terre en Syrie; ce serait bien là une véritable colonie de peuplement. C'eût été la plus belle, la plus riche, la plus productive, la plus intéressante, avec laquelle nous n'aurions pu mettre en comparaison ni l'Algérie, ni la Tunisie, ni même notre ancien Canada, si nous le possédions encore. En attendant, on en cite généralement quatre que nous passerons rapidement en revue : Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, le Tonkin et la Tunisie.

Madagascar est la plus populaire, et ce courant de sympathie vient de plusieurs causes qu'il serait trop difficile et trop long d'analyser. Mérite-t-elle cette faveur dont elle jouit, et serait-il sage d'y envoyer immédiatement un grand nombre de colons français?

Nous n'y avons pas encore de chemins de fer et la navigation y est fort pénible. Le colon ne pourra donc compter que partiellement sur les routes améliorées ou créées depuis la conquête. Le sol de

Madagascar est loin d'ailleurs d'avoir la fertilité que certains ont prétendu. Trois zones se le partagent : la zone côtière, riche, mais peu salubre ; la zone moyenne et la zone centrale, moins chaudes et plus saines, mais moins fertiles que la zone côtière. Il faudra de plus à la terre dure et compacte des amendements, des engrais et un travail sérieux ; la partie centrale a été appauvrie par le déboisement et le ravinement des montagnes. Pour la main-d'œuvre, on ne peut compter que sur les Hovas, les Betsiléos et les Antaimoros. Les Hovas travaillent par amour de l'argent, mais sont peu nombreux et rarement disponibles. Les Betsiléos, agriculteurs et laborieux, sont faciles à conduire et suffisamment intelligents. Les Antaimoros sont sobres, travailleurs et très économes. Quoiqu'on ait abusé de la corvée pendant deux ans, il y a encore de la main-d'œuvre à Madagascar, et nos colons en trouveront s'ils savent se la procurer et la conserver. Que penser du climat de la Grande Ile ? On en dit beaucoup de mal depuis l'expédition de 1895. La fièvre et l'anémie sont seules à redouter et laissent Madagascar très habitable. De plus, ses produits sont très nombreux et quelques-uns très riches : l'élevage, le caoutchouc et le riz sont les plus sûrs, mais ils réclament de plus grands capitaux. Il y a donc place à Madagascar pour des agriculteurs, des industriels et même quelques ouvriers.

Passons à la Nouvelle-Calédonie. Sa situation et sa salubrité sont l'une et l'autre de premier ordre. En est-il de même de la fertilité du sol ? Les mines sont nombreuses et exceptionnellement riches. On peut s'en occuper avec de véritables chances de succès. Quant au commerce, les maisons existant actuellement dans l'île suffisent abondamment à la consommation du pays et elles sont abondamment fournies de tout ce que réclament les besoins locaux. C'est donc surtout vers l'agriculture, disent quelques-uns, que doit se tourner l'activité des colons. Cela est-il absolument certain ? Tout d'abord, il n'y a pas de place pour un nombre illimité d'émigrants en Nouvelle-Calédonie, étant donné que 1/5e seulement de l'île est cultivable. Si l'on en trouve encore un peu, il n'y en aura pas indéfiniment. Puis, que faire en Nouvelle-Calédonie ? C'est sur le café que tout le monde fonde les plus belles espérances, car on a reconnu que l'élevage demanderait une trop grande avance de capitaux. On pourrait cependant faire plusieurs objections. Tout d'abord le café ne paie pas et il lui est impossible de soutenir la concurrence du Brésil. De plus, le colon est souvent exposé à la pénurie de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre pénale, celle des

libérés ne vaut rien ; et la main-d'œuvre importée ne sera jamais assez considérable.

M. Feillet, M. Lémon et d'autres, tous optimistes, voient l'avenir couleur de rose et déclarent que personne n'exprime le regret d'être venu se fixer en Nouvelle-Calédonie. Pourtant, on trouve ces paroles dans une lettre d'un homme complètement indépendant et sûr qui habite depuis longtemps la colonie : « Ces jeunes colons ; j'en ai vu un grand nombre qui commencent d'ouvrir les yeux : Ils ne savent à quel travail se vouer pour faire des produits. Tout pousse et rien ne rapporte. » Un autre témoignage se trouve dans une lettre récente, très remarquable, adressée à l'Union coloniale par un des colons à qui elle avait envoyé son questionnaire. On pourrait reprocher à M. Feillet d'avoir trop laissé dans l'ombre ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, d'avoir mis en même temps que ses qualités, tous ses défauts au service de l'idée de la colonisation libre, et de n'avoir qu'en partie réussi dans la réalisation de son idée. Les déchets ont été considérables en Nouvelle-Calédonie, on a tout fait pour le cacher ; on a multiplié les promesses et les conseils : le tout sans aucun résultat. Le moment de la liquidation approche et il ne faut reculer devant aucun sacrifice pour empêcher un désastre possible. Pourtant, ce serait folie de renoncer à une entreprise mal conduite trop souvent, mais qui peut et qui doit réussir. Il y a à faire, et beaucoup, dans ce pays : les grandes critiques portent uniquement sur la manière dont a été conduite cette œuvre de la colonisation libre. Mgr Fraysse, évêque de Nouméa, est persuadé que la colonisation bien comprise et bien dirigée réussirait en Nouvelle-Calédonie.

De toutes nos colonies, la plus belle, la plus riche, la plus peuplée, celle qui a le plus d'avenir, c'est l'Indo-Chine. Sans parler de la Cochinchine, où des Français actifs réussiraient cependant ; du Cambodge, qui offrirait encore plus de richesses que la Cochinchine ; du Laos, au climat sain et tempéré, pays de ressources et d'avenir où tout est à créer ; de l'Yunam même extrêmement fertile ; c'est vers le Tonkin proprement dit que nous voudrions voir nos colons se diriger en grand nombre. Celui-ci se divise naturellement en deux parties très distinctes : le Delta et les districts montagneux. Le premier est très peuplé et il n'y a certes aucune place pour des essais agricoles. Des entreprises industrielles et commerciales seules pourront donner de bons résultats. Le commerce s'est déjà beaucoup développé et, soit avec nous, soit avec l'étranger, il atteint un chiffre considérable. Le Tonkin possède en

outre plusieurs industries européennes importantes. De plus il semble également être très riche en mines encore insuffisamment connues mais que l'on étudie et dont on sollicite la concession. Cependant, les entreprises agricoles doivent former le fonds de notre colonisation. Le Haut-Tonkin nous fournira tout ce qui est nécessaire pour réussir : un sol fertile, un climat tolérable, une main-d'œuvre suffisante, et à bref délai, sinon tout de suite, des voies de communication pour écouler ses produits. Il faudrait quelques conditions : 1° bien choisir sa concession et l'étudier avec le plus grand soin avant de la prendre ; 2° y faire faire, en traitant à forfait avec les villages intéressés, les routes et les chemins nécessaires ; 3° si l'on ne connaît pas très bien les annamites, prendre avec soi quelqu'un de sûr et de très au courant de leurs mœurs et de leurs coutumes ; 4° créer un marché à une petite distance de la concession afin de pouvoir se procurer facilement tout ce dont on aura besoin ; 5° être constamment sur sa concession, la parcourir et la visiter en tout sens et se rendre compte de tout par soi-même ; 6° donner à chaque hameau son autonomie complète vis-à-vis des autres, accorder à chacun ses avances propres, et lui fixer une redevance particulière, calculée d'après l'étendue de ses rizières. Une dernière question reste à élucider, celle du climat. Celui-ci n'est ni désagréable, ni malsain et les maladies que l'Européen a à redouter sont relativement peu nombreuses et peu dangereuses. Il ne faut craindre ni la variole, ni la lèpre, ni la peste, ni la fièvre typhoïde. On se garde du choléra et de la dyssenterie avec quelques précautions hygiéniques ; les fièvres palustres sont très bénignes dans le Delta et l'anémie fait peu de vides dans la colonie européenne. En résumé, il y a place au Tonkin pour un nombre presque illimité de colons pourvu qu'ils aient un capital suffisant et les conditions personnelles requises.

C'est cependant vers la Tunisie que nous devons diriger de préférence nos émigrants, soit parce qu'elle est plus rapprochée de nous et son climat plus semblable au nôtre, soit parce que le succès y est plus facile et sinon plus complet, du moins plus assuré. Une seule chose nous manque pour qu'elle soit définitivement à nous : c'est d'y avoir établi une population agricole française suffisamment nombreuse. Sur 1,500,000 habitants on compte 1 million 340,000 indigènes, 60,000 Israëlites et 400,000 Européens dont, à peine, 20,000 Français. La Tunisie se divise en trois parties : la région du nord, la plus riche, la plus saine et la plus agréable ; la région centrale où la récolte pour réussir exige une

certaine quantité de pluie ; et la région saharienne favorable aux palmiers-dattiers. On ne donne pas de concessions proprement dites, et on en a jamais donné ; mais on peut acheter des terrains au domaine public, à l'administration des biens habous ou à des particuliers. Pourtant les simples travailleurs, s'ils n'ont pas l'espoir de devenir petits patrons dans les villes ou petits propriétaires dans les campagnes, feront mieux de ne pas aller en Tunisie ; ils ne pourraient pas lutter contre la concurrence de la main-d'œuvre italienne ou indigène. De toutes les manières, la meilleure pour s'y établir est le contrat de métayage. Le métayage peuplerait rapidement le pays de fils de la terre, solides et bien bâtis, sains et honnêtes, sobres et travailleurs ; de plus, il assurerait le morcellement de la grande propriété qui n'existe pas, mais que tous les gens sérieux réclament dans l'intérêt même de la colonie. L'avenir du métayer serait aussi assuré : le travail des champs est, à bien des points de vue, plus avantageux en Tunisie où, à cause de la diversité des saisons, on peut travailler dehors presque toute l'année. Ajoutez à cela que l'agriculture y est soumise à moins d'aléas qu'en France et qu'elle n'offre aucune difficulté spéciale.

De ce que je viens de dire, trois conclusions se dégagent, qu'il est important de faire ressortir. La première, c'est que les petits paysans, nos petits fermiers, actifs, intelligents, énergiques, feront bien d'aller en Tunisie où ils réussiront. La seconde, c'est que nos grands propriétaires de Tunisie ont tout intérêt à morceler leurs propriétés pour les confier ainsi à de bons et honnêtes métayers. La troisième, enfin, c'est que nos propriétaires français qui ont des fils à placer et encore un peu d'argent à leur donner, devront les envoyer en Tunisie fonder une grande exploitation qui serait pour eux, au bout de quelques années, une magnifique propriété ayant doublé ou triplé de valeur. Cependant, dans ce dernier cas, il serait peut-être préférable de recourir à l'association moyennant deux conditions : Qu'il se trouvât un homme dans chaque région pour en provoquer la création, en conduire l'organisation et en diriger les opérations ; qu'il se trouvât un gérant capable de les représenter en Tunisie. Quant aux colons, on peut être sûr qu'ils ne manqueraient point et qu'ils persévéreraient pour peu toutefois que l'administration voulut les aider.

Pour me résumer en terminant, nous émigrons trop peu ; nous devons et nous pouvons émigrer ; ceux qui doivent le faire trouveront facilement dans nos colonies le moyen de s'établir et de réussir : telles sont les grandes idées qui dominent toute l'œuvre

du Père Piolet : œuvre attrayante d'abord par la vérité et le nombre des faits qu'elle contient, et par la clarté de son style éminemment français ; mais œuvre dans le fonds et surtout scientifique. Scientifique, elle l'est au premier chef, et par le but qu'elle poursuit et par le nombre des sciences auxquelles elle touche. On les y retrouve toutes : l'Histoire, qui nous apprend ce qu'ont fait nos rois et nos ministres pour la formation de notre empire colonial ; la législation, avec le commentaire et la discussion de nos lois de succession et de recrutement ; l'agriculture, qui nous initie aux différents modes de culture applicables à telle ou telle colonie ; la statistique, et sa précision, ses chiffres, son aridité ; enfin et surtout la géographie coloniale qui nous décrit l'une après l'autre nos plus belles et nos plus riches colonies. Je ne saurais mieux finir que par où j'ai commencé, en recommandant la lecture de ce livre qui intéressera sûrement, donnera sans nul doute de nouvelles connaissances, et peut-être entraînera à l'action, pour le plus grand profit de celui qui le mettra en pratique, et pour l'intérêt et la gloire de la France coloniale, de la France hors de France.

DOMINIQUE DEVERT.

L'ÉRUPTION DE LA MARTINIQUE

Il est une île sombre, où le sol calciné cache des lacs de feu sous des plaines de neige, récite le *barde* de *Sigurd*, et tout bas, comme en un rêve, la « sagesse des nations » réplique : Il ne faut point juger sur l'apparence. Elle ajoute encore : Prudence est mère de sûreté. Il ne faut pas jouer avec le feu !

Avertissements inutiles : aujourd'hui comme autrefois.

Nous ne croyons le mal que quand il est venu ; la catastrophe horrible du 8 mai dernier en est, hélas ! une preuve trop frappante.

C'est que, neige ou verdure, quel que soit le manteau dont il se couvre, le volcan endormi est toujours à craindre — nous le voudrions montrer rapidement.

Pour se faire une idée simple et nette de ce qu'est un volcan, il faut savoir comment a pris naissance le globe terrestre.

De toutes les hypothèses qui prétendent résoudre ce difficile problème, la plus vraisemblable est celle de *Laplace*.

Une immense nébuleuse primitive (constituée de tous les corps connus réduits à l'état de vapeur) aurait été lancée à travers l'infini par l'impulsion divine. Après des siècles innombrables, le refroidissement lent de la masse, et la condensation qui en résulte, auraient permis à de petites parcelles de s'en détacher par l'effet de la force centrifuge. L'une de ces particules serait la terre ; les planètes en seraient d'autres et seul, aujourd'hui, le soleil représenterait la nébuleuse initiale. Mais, tandis que la masse solaire trop considérable n'a pas encore eu le temps de se refroidir sensiblement, la terre, bien moins importante, n'est plus, depuis longtemps, à son état gazeux primitif. Autour d'un noyau (gazeux ou liquide), une croûte solide s'est formée au contact de l'air glacé des espaces célestes. Si elle suffit à nous porter, elle n'est cependant pas assez épaisse pour ne point ressentir le contre-coup de la contraction lente, mais continuelle, du noyau central. Au bout

d'un temps quelconque, n'étant plus supportée en certains points par le magma liquide, elle est en quelque sorte obligée de s'affaisser. Qui dit affaissement, dit rupture, l'écorce terrestre n'étant pas homogène.

Par une expérience très simple de laboratoire, on peut reproduire en miniature ce phénomène remarquable. Sur toute la surface d'un ballon de caoutchouc (comme ceux dont les enfants s'amusent) on étend une mince couche de plâtre. Quelques instants après, on fait sortir un peu d'air du ballon. Aussitôt, n'étant plus soutenue en dessous, la calotte de plâtre se fendille et se crevasse ; il ne manque plus qu'un peu de lave pour avoir un véritable petit volcan.

Cest en effet par les fentes de la calotte terrestre, résultant de la contraction du noyau, que le magma interne peut s'épancher au dehors.

Un volcan est donc une véritable soupape naturelle mise à la chaudière sous pression qui trépide à quelques kilomètres de profondeur.

Mais où trouvera-t-on des volcans ? autrement dit, où les fentes de l'écorce ont-elles apparu plus nombreuses ? — Suivant quatre directions *principales*.

C'est d'abord la grande coupure — la grande *faille* — qui, partant du mont Ararat, en Arménie, descend du sud par la dépression du lac Tibériade, du Jourdain et de la mer Morte, passe au mont Sinaï, traverse le royaume de Ménélick et vient aboutir aux géants de l'Afrique orientale : le Téléki, le Kénia et le Kilima-Njaro. On pourrait y rattacher l'île de la Réunion et l'île Maurice.

Le second alignement borde l'océan Pacifique à l'est avec les volcans du Kamtchatka (dont les principaux sont le Kliontschewskoï (5,000^{m}), et le Schewelntsch (3,200^{m}),) l'archipel des Rouriles, le Japon (avec le célèbre Ponsiyama), l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le troisième suit la côte occidentale de l'Amérique depuis l'Alaska (avec le mont Iliamna (4,000^{m}),) jusqu'à la Terre de Feu en passant par le Klondyke, la Colombie anglaise (avec le Wrangel (5,300^{m}),) la Californie, le Mexique, l'Equateur, la Colombie, le Pérou, la Bolivie et le Chili (avec l'Aréquipa (6,000^{m}).)

C'est à dessein que nous avons passé sous silence la Martinique qui fait précisément le sujet de cet article. Nous la comprenons en effet dans le dernier alignement, perpendiculaire aux trois autres

et marquant la place qu'occupait (avant sa disparition sous les eaux) le grand continent équatorial dont l'existence est aujourd'hui prouvée sans conteste.

A ce groupe appartiendraient avec les Antilles, les îles du Cap Vert, les Açores, les Canaries (avec le pic de Teyde) (3,800), les volcans qui ceinturent l'effondrement où miroite aujourd'hui la Méditerranée : le Vésuve, le Stromboli, l'Etna, les restes volcaniques d'Algérie, du Maroc, de l'Espagne et, pour terminer, la chaîne française des Puys. Viendraient ensuite : l'île de Périm dans le détroit de Bab-el-Mandeb, les îles de la Sonde (particulièrement Sumatra, Java avec ses 130 volcans, dont le Galoenggoeng), Sumbava (avec le Timboro), et Krakatoa (avec le cône du même nom) ; et enfin les îles Sandiwich dont la masse, uniquement formée par des laves, égale en importance toutes les coulées des autres volcans réunis, sauf ceux de l'Islande.

Un tel groupement des volcans suivant quatre directions principales est loin d'être absolu ; il existe bien d'autres centres volcaniques (et l'Islande précisément en est un) en dehors des régions privilégiées que nous venons de parcourir rapidement.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, la très grande majorité des volcans est située non loin de la mer. C'est une exception que ce cône observé par le prince Henri d'Orléans, en Mandchourie, à 1,900 kilomètres de l'océan Indien. Une telle disposition est facilement explicable par la nature même d'un pli, qu'il se forme sur une étoffe ou sur la croûte terrestre, toujours une de ses pentes est plus rapide l'autre ; elle se crevassera donc plus facilement, favorisant ainsi la sortie des matières ignées.

Comme d'autre part les dépressions, proches voisines des pentes abruptes, sont souvent occupées par des mers, on s'explique aisément la rareté des volcans continentaux.

Des esprits défiants vont se demander peut-être si un jour ou l'autre des rides nouvelles ne pourraient pas apparaître dans des régions jusqu'alors tranquilles, telles que les steppes russes, les toundras de la Sibérie, ou même dans notre France, produisant des cataclismes près desquels celui de la Martinique serait moins qu'un jeu d'enfant ! Peut-on se figurer par exemple un Kilima-Njaro quelconque se dressant en quelques jours à la place du bassin de Paris ?

Grâce à Dieu, de tels malheurs ne semblent pas à craindre, et ces bouleversements, fréquents aux premiers âges géologiques, alors que la croûte terrestre était plus mince qu'une feuille de pa-

pier, se sont espacés peu à peu à mesure qu'elle s'épaississait davantage ; et depuis les temps historiques il ne paraît pas qu'il se soit jamais produit une si terrible catastrophe. Il y a par suite toutes les raisons du monde, pour que le même état de choses persiste encore.

Si l'on peut donc en toute sécurité regarder comme impossible l'apparition subite d'un volcan dans une région non plissée, doit-on, en revanche, toujours et sans cesse, craindre le réveil possible d'un cratère refroidi mais situé dans une zône crevassée.

Une autre preuve de ce fait peut se tirer de l'explication des paroxysmes, nous la donnerons après avoir répondu à l'objection suivante : « Sans doute, j'habite une région de plissements, j'habite même auprès d'un volcan éteint, mais je dors tranquille car je puis de ma fenêtre apercevoir à l'horizon le panache de fumée de cônes en activité. Pourquoi donc celui qui domine mon *home* se réveillerait-il alors que tout auprès, d'autres veillent encore ? »

Un tel raisonnement ne se soutient pas. D'abord fussent-ils très rapprochés les volcans ne sont pas solidaires les uns des autres : si cela était, tous ceux d'une même région devraient *régulièrement* entrer *tous ensemble* en activité. Or un tel fait est rare. De plus les matériaux rejetés par deux cratères voisins peuvent être extrêmement différents. Ainsi la lave du Vésuve renferme un minéral, inconnu ailleurs : la *lencite* ; les îles *Lipari* sont formées d'une roche dite *acide*, et l'Etna rejette des laves *basiques*. Preuve que ces volcans ne s'alimentent pas au même niveau du réservoir commun, ni dans les mêmes conditions.

Donc la proximité des volcans actifs n'est pas une garantie de sécurité vis-à-vis d'un volcan éteint. En voici une dernière preuve : C'est un fait d'observation que dans les neuf dixièmes des cas une explosion précède l'émission de la lave au moment du paroxysme — s'appuyant sur le voisinage des océans et des volcans que nous constatons plus haut, on a voulu expliquer les paroxysmes par l'arrivée de l'eau de mer à travers les fentes de l'écorce jusqu'à la cheminée du cône, une volatilisation brusque de cette eau déterminerait précisément l'explosion. — Jules Verne — soit dit en passant — s'est fait le promoteur de cette théorie et son île mystérieuse ne disparaît pas d'autre façon dans les flots du Pacifique.

Aujourd'hui, les géologues donnent plus de créance à l'hypothèse suivante, qui a, du reste, l'avantage incontestable, sur la précédente, d'expliquer d'une manière plausible l'existence des volcans continentaux.

Certains corps absorbent énergiquement les gaz à la pression ordinaire; à *fortiori* lorsqu'elle atteint plusieurs milliers d'atmosphères. Le *rochage* et *l'éclair* de l'argent sont des phénomènes bien connus : quand l'argent liquide se refroidit, l'air qu'il retenait se dégage subitement, projetant en tous sens la pellicule irisée qui s'était formée à la surface du bain et laissant voir une seconde le métal pur admirablement brillant.

L'application de ce fait aux phénomènes volcaniques est toute naturelle : les gaz dissous dans le magma liquide se dégagent lentement par l'effet de la contraction de ce magma ; s'ils trouvent un orifice de sortie, ils soulèvent la lave en fusion (comme les *bouillons* d'un pot-au-feu) et se répandent dans l'air. Ainsi on connaît aux îles Sandwich la chaudière du Kilanea où se produisent ces oscillations de lave avec une régularité absolument extraordinaire.

Mais si les gaz se dégagent au-dessous d'un orifice éteint, ils s'accumulent sous le culot de lave solidifiée et lorsque leur pression est suffisante, ils le font sauter comme un bouchon de champagne. Combien de temps faudra-t-il pour que les gaz s'accumulent en quantités suffisantes sous le culot solide ? Avec quelle vitesse se dégagent-ils ? Quelle résistance offre le culot ? Autant de questions destinées à rester sans réponse et empêchant par là même de prévoir et de prévenir les éruptions des cratères éteints.

Enfin, l'expérience est ici d'accord avec la théorie pour montrer quel voisinage dangereux est celui des tels volcans.

Parmi les éruptions les plus importantes connues, nous en citerons trois qui se sont produites subitement et sans que rien put les faire prévoir à l'avance. Jusqu'en 79 (l'histoire est formelle) les Romains ne soupçonnaient pas la véritable constitution du Vésuve. La végétation magnifique de cette contrée privilégiée

> Où rayonne et sourit, comme un bienfait de Dieu
> Un éternel printemps sous un ciel toujours bleu,

couvrait ses pentes du sommet à la base. Herculanum et Pompéï se miraient dans le golfe de Naples... Et soudain une pluie de cendres s'abat sur elles, en même temps qu'une explosion formidable projette en tous sens la plus grande partie du cône et fait pleuvoir sur les malheureux habitants une avalanche de pierres brûlantes!... Il y a des géologues qui vont jusqu'à soutenir que la Somma (cette crête séparée du cône actuel par l'Atrio del Cavallo) est la portion du cône primitif respectée par l'explosion.

Nous citerons aussi le Krakatoa inactif depuis 1680. Deux siècles

plus tard le 20 mai 1883, sans que rien put les faire présager, se manifestèrent les prodromes d'une éruption prochaine.

Le 26 août avec des explosions terribles projetant plus de 18 kilomètres cubes de débris, le volcan s'effondra. Des vagues immenses de trente mètres de haut se formèrent dans les remous et ravagèrent toutes les côtes voisines, particulièrement celles des îles de Sumatra et de Java. Un navire à vapeur fut porté dans les terres à quatre kilomètres de la côte. Enfin une vague de translation se propageait au nord jusque sur les côtes de France et d'Angleterre; du sud jusqu'à la Terre de Feu.

A Java, le Galoenggoeng paraissait complètement éteint quand en 1822 il projeta en torrents de boue et de cendres le lac qui remplissait son cratère. Tout fut anéanti dans un rayon de vingt kilomètres...

Nous croyons maintenant avoir bien démontré que les volcans éteints ne sont pas moins dangereux que les autres puisque, trop souvent, leur réveil est terrible, et d'autant plus qu'on ne s'en défie pas.

En terminant il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots du paroxysme de la Montagne Pelée à la Martinique, paroxysme dont les effets ont été hélas! hors de proportion avec la violence.

Si, par un hasard déplorable, une ville de 40,000 habitants n'eut pas été bâtie à proximité du cratère, l'éruption du 8 mai eut passé à peu près inaperçue. Il ne faudrait pas s'imaginer que les douze kilomètres séparant le volcan de Saint-Pierre aient pu être un obstacle sérieux à l'arrivée des cendres, ou que le torrent de lave nécessaire à détruire une ville puisse être considéré comme important. Quelques chiffres et quelques exemples le prouveront mieux que de longues phrases :

Le Coseguina, dans l'Etat de Nicaragua, a projeté en 43 heures seulement, le 20 janvier 1835, un volume de cendres de cinquante kilomètres cubes, sur une surface de 4 millions de kilomètres carrés. A dix lieues du cratère, le sol était recouvert d'une couche de débris de 5 mètres de hauteur.

En 512, le Vésuve a envoyé des cendres à Constantinople. On ne compte plus, en Afrique, les pluies de cendres de l'Etna.

En 1875, on apprit, à Stokholm, l'éruption qui avait lieu en Islande, à 1,900 kilomètres de là, par une pluie de cendres qui tomba sur la ville.

Quant aux coulées de lave, on en connaît, aux îles Sandwich, de 50 kilomètres de long sur 200 mètres de large. Fort heureusement

ce sont là des exceptions, mais elles suffisent à prouver que l'éruption de la Martinique n'a rien d'extraordinaire au point de vue de l'intensité.

De ces circonstances même, la plus remarquable est la soudaineté de la catastrophe : une pluie de feu — disent les journaux — s'est abattue sur la ville et l'a embrasée instantanément. (Ceci n'est pas bien étonnant puisque les maisons étaient en bois !) Par pluie de feu il faut, sans doute, entendre une pluie de cendres et de débris brûlants. Mais il a pu, du reste, y avoir aussi de véritables flammes, car les gaz qui causent l'explosion sont combustibles. M. Fouqué a constaté, entre autres parmi eux, la présence d'hydrogène et d'hydrocarbures essentiellement inflammables à l'air au contact des matières en fusion ou même par les étincelles électriques qui se produisent au-dessus du cratère.

On a remarqué aussi que la plupart des cadavres entassés dans les rues de Saint-Pierre portaient leurs mains à leur bouche comme pour se défendre de gaz délétères.

Ce geste d'angoisse suprême n'a rien qui doive surprendre. Outre qu'il est naturel de se préserver le visage en traversant une atmosphère brûlante, il est très possible que l'hydrogène sulfuré (gaz extrêmement vénéneux puisque dans la proportion de deux centièmes il suffit à tuer un homme) ait accompagné la pluie de cendres. Cet hydrogène sulfuré est en effet un produit normal des paroxysmes volcaniques.

Enfin la lave a pu venir achever l'œuvre de destruction commencée par les cendres. Des informations ultérieures nous renseignerons sur la vitesse des coulées, mais comme en certains cas — rares il est vrai — elles ont parcouru 3^m 50 par seconde, il a pu se faire qu'une ou deux heures après l'explosion un torrent de feu ait calciné les maisons encore debout. Toutefois il semble acquis dès maintenant que l'œuvre destructive a été presque entièrement consommée par les cendres qui ont enseveli la malheureuse ville.

Le sinistre du 8 mai n'est pas unique dans l'histoire du volcanisme, sans parler des éruptions analogues à celles du Galoenggoeng, meurtrières non par les laves qu'elles rejettent, mais par les torrents de boue qu'elles déterminent, sans parler même de l'éruption qui fit disparaître Yeddo au Japon, le Tomboro (îles de la Sonde), détruisit complètement la ville de Sumbava faisant périr, de ce chef, plus de 15,000 personnes. Mais la cendre projetée par le volcan, ayant en outre recouvert l'îlot de Lumbock (à 120 kilo-

mètres de distance !) d'une couche de 0^m 60, toute végétation y disparut et 45,000 personnes moururent de faim.

Les ras de marée produits par l'effondrement du Krakatoa firent au moins 40,000 victimes. Enfin le Miyiama (au Japon) en fit plus de 50,000 en une seule fois.

En résumé, la théorie et l'expérience s'entendaient à merveille avec la « sagesse des nations » pour *crier gare* aux habitants de Saint-Pierre. Mais loin d'écouter ces avis prudents, ils habitaient des maisons en bois comme pour braver les silencieuses menaces de la montagne toute proche.

La punition a été sévère, hélas ! et, grâce à ces circonstances exceptionnelles, une manifestation volcanique bénigne est devenue l'un des cataclysmes les plus épouvantables dont l'histoire de la géodynamique externe ait à conserver le douloureux souvenir.

Vte François de Tinguy,

Licencié ès-sciences.

LA PEINTURE

Au Salon de la Société des Artistes Français

L'usage semble s'être établi depuis quelque temps, de distinguer les deux expositions qui occupent le Grand Palais des Champs-Elysées en baptisant l'une d'entre elles du nom de *Salon officiel*. Tout usage est fondé sur quelque raison. Les dénominations trop longues nous paraissent incommodes, à nous autres, gens du vingtième siècle, toujours pressés, harcelés par les mille occupations qui remplissent nos journées. Lorsque les deux Salons marquaient, par un symbolique éloignement dans l'espace, la distance beaucoup plus grande qui les séparait l'un de l'autre dans l'esprit de leurs partisans respectifs, on avait tôt fait de les désigner par ces deux titres : *Salon des Champs-Elysées*, *Salon du Champ-de-Mars*. Aujourd'hui le même toit les abrite : une telle distinction n'est plus de mise. Vraiment, il serait bien long de leur donner, à tout instant, leur dénomination officielle. *Salon de la Société des Artistes Français*, *Salon de la Société nationale des Beaux-Arts*, cela s'écrit, cela s'imprime en tête des catalogues : cela ne peut se dire dans la conversation. Nous avons trouvé ces deux termes plus courts : le Salon *officiel* et..... l'autre.

En dehors de ce motif, il n'est rien qui justifie, de façon apparente, cette attribution d'un caractère *officiel* à l'ancien Salon des Champs-Elysées. L'autorité leur témoigne à l'un comme à l'autre la même bienveillance. Et, si les commandes de l'Etat semblent aller plus nombreuses à celui-ci qu'à celui-là, nous ne pensons pas qu'il faille voir dans ce fait le désir de donner ici plutôt que là une estampille *officielle* qui, d'ailleurs, n'augmenterait en rien le renom de ceux qui en pourraient être les bénéficiaires. Comme l'eau va à la rivière, l'estime *officielle* va de préférence aux grands noms, aux réputations consacrées. Les grands noms se groupent plus nombreux sous une bannière que sous la bannière rivale : l'estime *offi-*

cielle et les commandes, qui en sont les corollaires, les suivent dans ce camp, comme elles les auraient suivis dans tout autre.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, à ce Salon dit *officiel* une supériorité marquée sur son rival, tant pour la valeur que pour le nombre des œuvres. Aussi serons-nous forcés d'adopter, pour cette visite, un ordre différent de l'ordre suivi dans la visite précédente, et, classant par genres semblables les différentes toiles, de nous arrêter seulement devant les principales ou du moins celles qui nous ont le plus vivement frappé.

I

Peinture d'Histoire et Peinture Religieuse.

Nul autre que M. Detaille ne pouvait prétendre au premier rang, parmi les peintres qu'ont tentés, cette année, les sujets militaires. Son pinceau se plaît à retracer les plus belles pages de l'histoire de nos armées. L'attitude martiale des troupiers et des chefs, les fumées de la poudre, les notes claires ou sombres des uniformes sont ses sujets favoris. Et, en regardant ses toiles, il semble d'ordinaire, tant elles sont vivantes, qu'on entende vibrer le son des trompettes et du tambour, qu'on entende résonner le canon. Les deux toiles qu'il expose dans la salle réservée à lui seul sont deux immenses panneaux destinés à la décoration de l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'un est intitulé : *Les enrôlements volontaires sur le terre-plein du Pont-Neuf en septembre 1792*, l'autre : *Réception par la municipalité de Paris, à la barrière de la Villette, des troupes revenant de Pologne après la campagne de 1806-1807*. Ce n'était plus le cas de peindre ici la fièvre de la bataille, l'enivrement, la griserie du danger qui transforme les plus timides en héros, mais l'enthousiasme du conscrit qui s'enrôle, et le triomphe plus stoïque du retour. L'artiste n'a point été inférieur à lui-même. Il a en quelque sorte atténué ce que les tons de sa palette auraient eu de trop riche et de trop violent, pour faire naître l'impression surtout de la largeur de la composition et de la combinaison harmonieuse des lignes. Il a recherché avec conscience les qualités plus spécialement propres à la peinture décorative, et cette recherche a été pour lui l'occasion de fournir deux pages d'une magistrale grandeur. Malgré l'abondance des détails, dont chacun a, par lui-même, son intérêt, l'œuvre est simple et claire, comme toute œuvre de haut style. Elle ne sent ni le travail ni l'effort. L'impression d'art qu'on ressent

à sa vue est forte et reposante. C'est l'impression produite d'ordinaire par les chefs-d'œuvre.

L'immense panneau consacré par M. Jean-Paul Laurens à la *Glorification de Colbert* doit être rangé, nous semble-t-il, dans la peinture d'histoire, bien que, à vrai dire, le titre paraisse évoquer l'idée d'une allégorie. Le héros que le peintre s'est proposé de glorifier appartient bien à l'histoire, et non point à la légende. Son nom remplit tout un grand règne. Son puissant génie, auquel nulle question ne fut étrangère, assura durant de longues années la grandeur de la France. C'était un beau sujet que l'apothéose d'un tel homme et l'on conçoit sans peine qu'il ait pu tenter le pinceau d'un J. P. Laurens. Mais un talent qui se meut à l'aise dans la reproduction des scènes les plus tragiques de l'histoire devait se trouver quelque peu gêné en sortant de son cercle familier. M. J. P. Laurens n'a point voulu forcer son talent. Le sujet qu'il se proposait, ou qu'on lui proposait de traiter, n'était point dramatique par lui-même : il l'a dramatisé. Et c'est là, sans doute, le défaut capital de cette œuvre, dans laquelle éclatent, en revanche, d'incontestables beautés. Il y a du drame dans les gestes, dans les attitudes des personnages. Il y a du drame dans le mouvement de cet homme qui déroule avec effort un parchemin sur lequel sont inscrits les titres de gloire de Colbert. Il y a du drame dans la pose de Colbert lui-même, il y en a jusque dans le battement des ailes des génies qui voltigent autour de lui. N'importe, tout cela est énergique et majestueux, et il passe sur toute la toile un souffle épique que peu de peintres eussent aussi facilement rencontré.

Au reste, M. J. P. Laurens se retrouve lui-même dans la *Proclamation de la République, le 24 février 1848*. C'est une scène, et une scène vivante que le peintre fait se dérouler sous nos yeux, cette fois, avec sa maîtrise coutumière. On peut reconnaître et saluer de loin sa toile, sans qu'il soit besoin de consulter le catalogue. Nul ne saurait s'y tromper et attribuer à un autre pinceau cette foule grouillante qui s'agite et gesticule avec frénésie. Après le drame du Moyen-Age, qu'il a tant de fois traité, après les drames de la grande Révolution, le drame de la Révolution bourgeoise.

Comme la *Glorification de Colbert* de M. Jean-Paul Laurens, l'une des deux toiles exposées par M. Toudouze, le *Mariage d'Anne, duchesse de Bretagne, et de Charles VIII* est un modèle destiné à être exécuté en tapisserie par la manufacture nationale des Gobelins.

L'autre, *Un cours de théologie au XIVe siècle*, est un panneau destiné à la nouvelle Sorbonne. Ce sont, dans ces deux compositions, les mêmes couleurs claires et chantantes, qui réjouiront les magistrats de la Cour de Rennes et les étudiants de l'Université de Paris. Tout est lumineux, groupements et teintes, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la clarté des tons ou de la netteté parfaite de la composition. Une pointe assez accentuée d'archaïsme donne à la première de ces deux toiles un cachet particulier qui n'est point fait pour nous déplaire, et que, d'ailleurs, motivait pleinement le sujet.

Le frisson tragique que M. Jean-Paul Laurens a fait passer tant de fois dans les veines des visiteurs, c'est M. Dawant qui se charge de le déterminer, avec son tableau intitulé : *Dans la mort — Sébastopol (1854-55)*. Après le combat sanglant, dont on se rappelle, ou dont on devine les horreurs lugubres, les cadavres sont couchés. Ils dorment leur dernier sommeil, les uns crispés par la lutte dernière de l'agonie, les autres dans une raideur sinistre, tandis que les cierges brûlent devant les « saintes images ». L'impression est saisissante de réalité triste, puissamment émouvante, sans horreur.

Eylau (14 février 1807), de M. F. Flameng. Une cohue brillante et bruyante, dans laquelle on croit entendre sonner le cliquetis des armes, le galop des chevaux. C'est Murat, le héros cavalier, le demi-dieu, qui passe, à la tête de la cavalerie française pour enfoncer les carrés de la garde russe.

Combien paraîtraient pâles, à côté de ces toiles si vibrantes de mouvement et de chaleur, les soldats grandeur nature de M. Larteau, et le *Napoléon à Boulogne (1804)* de M. Orange. Aussi a-t-on eu la délicate attention de ne point les faire voisiner. Et pourtant, on ne saurait sans injustice passer sous silence ni l'une ni l'autre de ces deux œuvres. Il y a, en particulier, dans celle de M. Orange, des qualités de composition et de groupement qui ne sont point méprisables. Et, si l'on peut lui reprocher, peut-être, un peu de sécheresse dans les lignes, une vivacité un peu affectée dans le coloris, on ne peut nier qu'elle soit bien vivante et agitée, bien vraiment foule, cette mêlée qui se presse autour de Napoléon et de son état-major.

M. Aubert est élève de Cabanel. Il pourrait à la rigueur se dispenser de l'inscrire sur le catalogue. A l'aspect de sa toile, on reconnaît dans l'œuvre de l'élève les traits caractéristiques de la manière du maître. C'est à la fois une critique et un éloge que nous

entendons lui faire sous cette forme. Son tableau intitulé *Marie reçoit le corps de Jésus* est empreint d'une tristesse religieuse dont le secret semble se perdre de plus en plus parmi les peintres de la génération moderne. Mais qu'il nous plairait davantage si le souci de garder une ligne pure et élégante à son dessin n'empêchait point le peintre de tenter un coloris plus vivant et plus énergique.

Il y a de bien jolis tons bleus dans la petite toile de M. Destrem intitulée *Puer natus est nobis*. Mais pourquoi sa légion d'anges ressemble-t-elle à une découpure d'ombres chinoises sur la teinte unie du ciel? Pas religieux du tout le Christ de M. Krug avec sa barbe rousse se détachant mal sur un fonds bleu trop crû, illuminé d'une croix jaunâtre. Celui de M. Brémond dans la *Pêche miraculeuse* nous plaît davantage. La scène tout entière est d'ailleurs fort habilement et consciencieusement traitée.

Un vrai peintre religieux nous semble être M. Buffet. *A Bethléhem la veille de Noël. La Sainte famille repoussée des hôtelleries*. La Vierge assise à l'écart, dans une attitude craintive et pourtant résignée, suffirait, à elle seule, à donner au tableau l'intérêt que comporte le sujet. Mais le tout est conçu dans une note mystérieuse, et quelque peu naïve, qui rend bien le charme du vieux cantique de Noël entendu tant de fois.

Ce n'est plus la même Vierge que nous représente M. Paul-Hippolyte Flandrin. Celle-ci, c'est la Vierge consolatrice, le secours des chrétiens, *Auxilium Christianorum*. On pouvait difficilement rendre avec un intérêt religieux plus sincère la bonté naturelle qui se lit sur le visage de la Madone. On comprend l'émotion grave, le recueillement des braves et humbles pêcheurs qui prient autour d'elle. On les comprend, parce que le peintre a su nous les montrer à force de simplicité, de conviction pieuse, sans nulle recherche de l'effet ou de l'attitude dramatique. C'est là, me semble-t-il, de la vraie peinture religieuse et du grand art.

La *Vierge des pêcheurs*, de M. Triquet, est sans doute une exquise figure de madone, beaucoup plus aimable et gracieuse que celle peinte par M. Flandrain. Il y a même peut-être plus d'habileté dans la manière dont il a su la draper sous son manteau de bure, l'encadrer d'une auréole mystérieuse, et découper sa silhouette sur le fonds brumeux d'un lointain plein de rêve. Mais on sent trop, à notre gré, dans cette œuvre de talent, la composition et l'arrangement; on y sent trop le peintre à travers l'intérêt du sujet. Et cela empêche de ressentir, en face de cette toile, l'émotion religieuse qui jaillit, si pleine et si forte, de l'œuvre de M. Flandrin.

Un lettré infiniment délicat et spirituel eut l'idée de publier, il y a fort peu de temps, un volume de sonnets exquis, qui renferment dans leurs quatrains et leurs tercets toute l'histoire de la littérature française. Le tableau de M. Gérôme, intitulé *La Rentrée des félins dans le cirque*, nous a remis en mémoire cet essai. C'est en quelque sorte un *sonnet en peinture* que ce charmant petit tableau dans lequel l'auteur traite un sujet qui se serait fort bien accommodé de dimensions plus vastes, plus importantes. Le dessin est précis sans sécheresse, la couleur sobre sans pâleur, le mouvement plein de style, sans emphase. Si M. Gérôme a voulu démontrer qu'il n'est point nécessaire de prendre une grande toile pour faire une grande œuvre, il a de tous points réussi sa démonstration.

M. Roybet n'aborde point, d'ordinaire, la peinture d'histoire. Il a rompu, cette année, avec ses habitudes pour nous donner un *Vainqueur de Lépante* dans lequel brillent plus vibrantes, plus éclatantes et plus truculentes que jamais les riches couleurs de sa palette.

M. Ziem, qui l'eût cru ? s'est lancé, lui aussi, dans cette voie qui ne lui est point familière. Il a peint, pour le ministère de la Marine, qui lui en a fait la commande, la *Visite de l'escadre italienne dans les eaux de Toulon*. On ne peut penser à M. Ziem sans penser à Venise ; et, sans doute, lui non plus ne peut penser à des vagues et à des voiles sans penser aux lagunes et aux gondoles. Ce n'est ni Toulon, ni sa rade qu'il a brossée avec sa fougue habituelle, c'est, sous un autre nom, Venise, toujours et quand même. Si bien que, à distance, on entend des visiteurs s'exclamer : Tiens ! un Ziem ! Une vue de Venise ! Mais, lorsqu'on s'approche, ou que l'on consulte le catalogue, on constate que ce Ziem, représente, par extraordinaire, la rade d'un de nos ports militaires, que ces bâtiments aux teintes flamboyantes sont des navires français et italiens, et non des gondoles. Un conseil : ne pas s'approcher de trop près, pour ne point découvrir que le peintre a très irrespectueusement affublé de têtes de singes les uniformes des marins et les jolies robes claires des femmes.

Une longue phrase de Plutarque est inscrite au bas du tableau que M. Lalyre intitule *Cléopâtre à Tarse*. Vraiment il était utile de donner quelques explications sur ce que l'auteur a voulu rendre : car on distingue péniblement quelque chose au milieu de ces amoncellements de bras et de jambes aux tons crus et violents. Remercions l'auteur pour son explication, plus que pour sa peinture. *Victorieuse des vainqueurs*, de M. Ferrier, est un panneau décoratif qui ne manque pas de couleur et de vie.

M. de Parédès expose une toile intitulée *La première fiancee du Roi*, dans laquelle il y a beaucoup de mouvement et une grande habileté à faire vibrer toute la gamme des bleus et des roses, pour la plus grande joie de nos yeux. Cette première fiancée du roi Louis XV est l'infante Marie-Anne-Victoire, fille du roi d'Espagne Philippe V. La cérémonie des fiançailles eut lieu en l'an 1721, alors que les deux fiancés royaux avaient, l'un onze ans, et l'autre trois. On sait comment, dès l'année 1725, la fiancée, considérée comme trop jeune, dut repasser la frontière pour rentrer à la cour paternelle. L'histoire est un peu mélancolique. Le peintre n'y a point songé, en composant son œuvre, et il a eu raison sans doute, puisque, au moment qu'il a choisi pour y placer sa scène, tout devait être joie et fête.

II

Allégorie. — Tableaux de genre et Sujet divers.

Il semble que les scènes de la vie moderne, envahie de plus en plus par l'industrie, et son cortège enfumé de rouages et de machines, ne doivent point se prêter facilement à l'idéalisation que suppose toujours plus ou moins l'allégorie. Détrompez-vous ; certains peintres savent tirer de telles scènes des œuvres vraiment belles et saisissantes. Nous citions, au cours de notre visite du Salon de la Société nationale, l'allégorie de M. J. Veber, intitulé *La Machine*. Il nous faut nous arrêter ici quelques instants devant *Travail* de M. Tardieu. Une singulière impression de force et de grandeur se dégage de cette toile. Et ce n'est point simplement une force brutale et inconsciente, mais vraiment la force elle-même, la puissance du travail en quelque sorte transfigurée, embellie par l'énergique pinceau qui l'a voulu rendre. La tonalité d'ensemble est sobre et précise, comme il convenait, le dessin ferme et sévère. Un mouvement vif anime toute la toile. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant bien haut que c'est là vraiment du grand art.

On peut émettre la même affirmation au sujet de la grande toile de M. Schommer, l'immense plafond qu'il intitule *La Richesse*. Ce ne sont ni les mêmes couleurs, ni le même mouvement que ceux de M. Tardieu. Ici l'allégorie est pour ainsi dire classique. Mais il fallait précisément un rare mérite, pour traiter ce thème tant de fois abordé dans une note personnelle et originale. C'est à cela que le peintre a réussi, nous semble-t-il. On éprouve, à la vue de son

œuvre, cette impression, que nul avant lui ne fit plus richement ruisseler les pièces d'or de la main d'une plus agréable déesse de la Fortune.

Beaucoup moins plaisants, les deux *panneaux décoratifs* destinés par M. Chabas à *la gare de Lyon-Perrache*. Mais le peintre est excusable. C'eût été vraiment un tour de force que de prêter une vie artistique à une figure personnifiant *La Gare*, et tenant dans ses mains, afin que nul ne s'y trompe, un chemin de fer d'enfant.

Avec M. Henri Martin, nous revenons aux sujets propres à ins-inspirer plus poétiquement un artiste. On se représente mal M. H. Martin s'efforçant de peindre des travailleurs tachés de charbon ou des gares personnifiées. Il lui faut, à lui, des figures de rêve qu'il puisse faire mouvoir dans des espaces irréels, dans des paysages de fantaisie vaporeuse. La *Muse du peintre* est une de celle-là. L'artiste l'a peinte debout, une lyre à la main, dans une attitude harmonieuse. Des tons éclatants rehaussent et soulignent la ligne pure du dessin. Le tout se fond et s'accorde, de façon à porter à son maximum l'impression d'art et de poésie qui se dégage de l'œuvre entière.

La *Clorinde*, de M. H. Lévy est une belle guerrière au casque d'or, pleine de grâce et de saveur. Elle eût gagné, peut être, en caractère, si le peintre se fut attaché à donner à ses traits une touche moins moderne.

Au tableau, de M. Aimé Morot, nous transporte en plein cœur de l'Afrique. Avec force gambades et des éclats de rire qui sonnent joyeux, une troupe de nègres rapporte en triomphe un grand lion mort. On ne saurait peindre des nègres plus vivants et plus exhubérants.

Quoique traitées dans un genre bien différent l'une de l'autre, les deux toiles de M. Laurent et de M. de Richemont, intitulées l'une *Les Relevailles*, et l'autre *Maternité*, procèdent d'une inspiration commune. Les deux peintres ont voulu rendre le même sentiment familier et ému ; ils l'ont fait en mettant en œuvre, chacun à sa manière, les qualités essentielles et caractéristiques de son talent. Tout est mélancolie dans la toile de M. Laurent, depuis la jeune mère au sourire un peu maladif, aux mains pâles, jusqu'au jardin qui semble vouloir se mettre à l'unisson de sa rêverie. L'émotion ne manque point à la toile de M. de Richemont, mais elle n'est pas tout à fait du même ordre. Elle est plus vivante et moins langoureuse, tout en étant aussi tendre. Et puis, quel autre peintre que

M. de Richemont sait faire jouer ainsi des reflets de lumière capricieux et caressants ?

Quel doux et harmonieux sommeil que celui de la *Vestale endormie* de M. J.-J. Lefebvre ! Et comment ne dormirait-elle point ainsi d'un sommeil pur, sans trouble ni crainte, malgré que le feu sacré, qui s'éteint, lui présage un triste réveil ? Le pinceau de M. Lefebvre l'a caressée d'une touche si délicate, sa palette lui a prodigué de si suaves teintes blanches et grises qu'il l'a doucement endormie, comme à l'aide de passes magnétiques.

Beaucoup de naturel dans l'*Etude* de M. Tony Robert Fleury, beaucoup de grâce et de coquetterie, un peu trop peut-être dans sa *Brodeuse*. Réflexion faite, cela ne sent-il point un peu beaucoup son dix-huitième siècle ? La coquetterie ne friserait-elle point la mignardise ?

A citer le *Pardon de Sainte-Anne*, de M. Guinier, plein de finesse et de sentiment, et le *Maître sonneur sur les bords de la Creuse*, de M. Maillaud, dans lequel il y a une sincérité et une pointe d'émotion fort plaisantes. *Le Lièvre* et *Les Perdreaux* de M. Saint-Pierre sont deux panneaux décoratifs qui feront très bon effet dans quelque salle à manger ultra bourgeoise. Il seront certes, là, beaucoup mieux en valeur, et mieux à leur place qu'à l'endroit où nous venons de les voir.

M. F. Tattegrain : *Pêche du hareng ; vapeur boulonnais relevant ses filets*. C'est à la lueur dure et crue des lampes électriques que le vapeur retire de la mer sa riche moisson argentée qui frétille et scintille sur le pont. A défaut de mystère, il y a là une vérité, une justesse d'expression qui transforme la scène, un peu vulgaire, en elle-même, et lui donne presque de la grandeur.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans le *Bouddha* de M. Weeks, de la figure impassible du personnage principal ou des mines amusantes des comparses qui l'entourent. Tout cela se découpe franchement et avec animation sur les vieilles pierres du temple, éclairées par le soleil d'Orient. C'est une évocation grandiose, malgré la petitesse de la toile, des paysages lointains et presque fabuleux. Plus près de nous, mais non moins lumineux, sont les *Vendangeurs languedociens* de M. Max Leenhardt. Toute la plaine est embrasée par un soleil de feu. Les grappes luisantes débordent des paniers, la joie rayonne sur les visages, on la sent palpiter jusque dans les mouvements des personnages. Pour un peu, l'on serait tenté de crier et de rire avec eux.

Recueillons-nous, au sortir de cette débauche de vie et de cou-

leur, avant d'aller méditer quelques instants devant les *Dentellières*, de M. J. Bail. Cette œuvre appelle le silence et le repos. Une fois que l'on s'est bien recueilli devant elle, pour la goûter à loisir, un charme pénétrant vous enveloppe et vous enlace, qui ne vous permet plus de vous en détacher. Tout contribue à créer autour de cette toile une atmosphère de rêverie et de mystère. Avec ses couleurs pâles, mais si douces, si fondues et si fines, elle écrase toutes ses voisines. Cette pauvreté apparente des teintes, c'est lorsqu'on y réfléchit, la suprême richesse. Le peintre n'a point cherché, comme tant d'autres, à tirer des effets du contraste et de l'opposition des nuances, mais uniquement des rapports entre les blancs, les roses et les tons neutres les plus atténués. Quelle simplicité dans les gestes, quelle douceur dans la lumière qui n'arrive sur les coiffes des ouvrières que comme tamisée par un écran invisible ! M. Bail n'est point seulement un grand peintre : c'est un poète, et le plus exquis, le plus subtilement rêveur de tous ceux qui tiennent, en guise de lyre, une palette et un pinceau.

Il y a bien loin de cette toile à celle intitulée *Les Comices*, où M. Brispot retrace un épisode tiré de *Madame Bovary*. La scène est connue : cependant le peintre a cru devoir rappeler au bas du tableau la phrase qui l'a inspiré : « Ainsi se tenait devant ces bourgeois épanouis ce demi-siècle de servitude. » Des deux aspects qu'on pouvait donner simultanément à cette scène, M. Brispot n'a pris que l'aspect comique et pour ainsi dire caricatural, laissant de côté l'émotion qui n'était point incompatible avec la raillerie. Sa composition n'est que gaie ; mais elle l'est, en revanche, bien franchement. Il y a certes plus d'esprit dans l'attitude de la vieille toute tremblante qui se tient devant les « bourgeois épanouis » et dans les grasses figures de ces mêmes bourgeois, que dans toutes les têtes d'enfants de chœur présentes, passées et futures de M. Chocarne-Moreau. Nous les avons vus cent fois ces bambins. Et ne sont-ce point les mêmes qui ont quitté leurs robes rouges et leurs aubes pour aller jouer autour du bassin des Tuileries. Espiègles sans doute, amusants même avec leurs mines malicieuses, mais trop perpétuellement semblables.

M. Brouillet, *Renan à l'Acropole*. Les tons clairs de ce panneau destiné à la Sorbonne, le calme ému qui se dégage de la toile, la physionomie du Renan nous plairaient infiniment, si le sujet choisi par le peintre n'avait un très grave tort à nos yeux. Ce breton, né croyant et pieux, qui devint un des pires esprits de notre temps, est loin d'avoir nos sympathies : mais force nous est bien d'admi-

rer en lui le lettré. Or Renan a écrit quelque part, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, une *prière sur l'Acropole,* qui est un pur chef-d'œuvre, abstraction faite de l'idée païenne qui l'inspire. Cette prière nous revenait à la mémoire, en regardant la toile de M. Brouillet, et le chef-d'œuvre du lettré faisait tort à l'œuvre du peintre. Voilà ce qui nous empêchait peut-être de goûter comme elle le mérite cette toile assurément digne d'estime et d'attention.

III

Portraits

Le portrait « n'est point ce qu'un vain peuple pense. » Faire poser devant soi l'un de ses contemporains, et fixer sur la toile avec exactitude les traits de sa physionomie, est une opération que peuvent mener à bien tous ceux qui savent correctement dessiner et peindre. Mais animer cette figure d'un souffle de vie, lui donner son expression habituelle, la faire vivre en un mot sur la toile comme elle vit dans la réalité, voilà qui s'appelle faire un portrait. Et pour faire un portrait digne de ce nom, il faut non seulement savoir dessiner et peindre, il faut être réellement, et dans toute la force du terme, un peintre. Aussi, dans toute exposition, voit-on beaucoup de portraits, mais fort peu qui soient dignes de mériter l'estime et l'intérêt des visiteurs.

Un des premiers, parmi les quelques beaux portraits exposés cette année au Salon des Artistes français, est sans contredit celui du *peintre Adler* par M. Synave. La tête du peintre du *Pays de la mine* se détache sur un fond qui n'est autre que la noire ville de Charleroi. Le rapprochement est déjà en lui-même une heureuse trouvaille. Mais l'ingéniosité de l'auteur éclate encore d'une façon plus frappante dans l'art avec lequel il a su combiner entre elles les différentes parties de l'œuvre pour les fondre harmonieusement, sans que cette fusion nuise en rien à l'énergie et à la vigueur des détails.

Le portrait de *M*me *A. D.* par M. Aimé Morot ne manque ni de charme ni d'élégance, pas plus d'ailleurs que celui de *M*me *M.* par M. Lynch, bien qu'à vrai dire on puisse reprocher à ce dernier d'avoir un peu trop sacrifié l'expression du visage au fini des étoffes. Parmi les nombreux portraits d'évêques que possède, cette année, le salon officiel, il convient de citer, entre les meilleurs, les deux toiles de M. Maillart: *Monseigneur de Pélacot, évêque de Troyes,* et

Monseigneur Douais, évêque de Beauvais. Il y a dans le faire de ce peintre un heureux mélange de bonhomie et de finesse. que reflètent aimablement les figures de ses personnages.

Tizianella et le portrait de la *Princesse Joachim Murat*, par Mme Romani, nous plairaient davantage si l'artiste avait moins recherché l'effet, l'impression frappante, et s'était appliquée à trouver une touche plus fine et plus délicate.

Salon officiel, disons-nous : portrait officiel aussi. C'en est un que celui de *Mme Loubet,* par M. Patricot. La facture est sobre et énergique, un peu trop peut-être, à notre gré. Plus de grâce et moins de force, et ce serait presque un chef-d'œuvre.

Le portrait de *M. Antoine Lumière*, par M. Roybet est certainement une belle œuvre. La physionomie fort intéressante et largement traitée se détache vigoureusement sur un fond neutre. Il y a là de la vie et beaucoup de sentiment.

Lorsqu'on aperçoit à quelque distance le portrait de *M. Edmond Rostand,* par M. Pascau, il semble que le peintre ait voulu rendre avec une imprécision peut-être excessive l'état de rêverie nonchalante dans lequel il a saisi son modèle. Puis, en y regardant de plus près, on constate que les lignes, jugées d'abord flottantes, sont très fermement et solidement assises, que les tons fanés des tapisseries qui forment le fond du portrait sont dans un rapport très juste et très exact avec les autres tons de la toile, que les traits enfin du poète ne sont nullement dans le vague et que tout est fort habilement calculé pour donner l'impression de rêverie et de méditation que voulait rendre le peintre. Sobriété, élégance et finesse, voilà, nous semble-t-il, comment on pourrait caractériser ce portrait devant lequel il y a toujours foule. La foule a raison, pour une fois, car l'œuvre mérite qu'on s'arrête devant elle et qu'on l'admire.

C'est sans doute pour nous prouver une fois de plus les solides et rudes qualités qui brillent dans ses portraits d'hommes que M. Bonnat a placé auprès de son portrait de *M. L. C.*, celui de *la marquise de B.* Cela est solide, robuste, vigoureux, mais vraiment trop peu féminin.

Encore deux portraits officiels : *Mme Roosevelt*, femme du président des Etats-Unis, et sa fille, *Mlle Roosevelt*, par M. Chartran. De ces deux toiles, la seconde nous paraît être de beaucoup la meilleure pour la grâce et la finesse. Intéressants les portraits de *Lord Savile* et de *M. de Blowitz*, par M. Benjamin-Constant, de *Rosa Bonheur*, par Mlle Klumpke, et de *M. Gaston Bossier*, par

M. Ferrier. Mais hâtons-nous d'arriver à ceux-là qui nous paraissent être dignes de retenir plus longtemps l'attention que beaucoup d'autres réunis : nous voulons dire les chefs-d'œuvre de MM. Henner et Hébert.

On ne saurait mieux terminer cette promenade devant les yeux tour à tour souriants ou sombres, les poses étudiées ou simples de tant de personnages illustres ou obscurs que par une station prolongée devant les deux portraits de *Mme S. H. et de Mme H. W.*, par M. Henner, et ceux de *Mmes de G.* et de *Mme E. et son fils*, par M. Hébert.

Des deux toiles de M. Henner, l'une est un portrait de vieille femme en noir sur un fond bleu, l'autre un portrait de jeune fille, aux couleurs plus claires et plus fraîches. Il est difficile d'imaginer un contraste plus grand entre les modèles, et les manières différentes dont le peintre en a rendu l'expression. Et pourtant c'est, ici comme là, le même charme pur, le même sentiment pénétrant et profond, qui séduit au premier coup d'œil et ne diminue point après un examen plus attentif de l'œuvre. On croirait, en quittant ces deux toiles, ne pouvoir jamais retrouver nulle part une émotion pareille, une même impression de tendresse exprimée par un autre pinceau. On les retrouve pourtant avec M. Hébert. On les retrouve dans un genre à coup sûr très différent, mais aussi intenses, aussi vives et aussi pénétrantes. N'y eût-il au Salon des artistes français que ces quatre portraits, leur présence seule suffirait pour permettre de croire encore à la grandeur et à la puissance de l'art dans notre pays.

IV

Paysages.

Les portraits sont légion. Mais que dire alors des paysages ? Et pour un qui parle un peu le langage de la nature, qui retrace de façon vivante le charme des eaux ou des bois, des montagnes, de la mer ou des plaines, qui donne quelque idée de l'infini du ciel, combien de froides et ternes compositions qui ne laissent à l'âme aucun souvenir, et, aux yeux, seulement l'impression d'une sèche et imparfaite copie de la nature.

Il n'est point donné à quiconque tient un pinceau entre ses doigts de dorer comme sait le faire M. Planquette d'un rayon lumineux les cornes et les flancs des bêtes qui ruminent dans l'éblouisse-

ment de l'*Heure dorée* ou d'atteindre au raffinement qui distingue la toile de M. Foreau, intitulée le *Soir sur l'Adour*.

On rêverait aussi bien, suivant les jours, en face du *Soleil couchant* de M. Simonso, ou dans l'ombre fraîche qui entoure le *Ruisseau* de M. Paul Saïn.

Plus désolées, mais traitées aussi dans une note plus énergique, *les Roches* de M. Noirot ne laissent pas que d'être fort impressionnantes. Il n'y a, dans cette toile, nulle recherche de l'effet à produire : rien que le rendu sincère d'un paysage vu par quelqu'un qui sait voir, et peindre ce qu'il voit, et cela suffit.

De M. Moisset, un curieux effet de lumière sur *Les Fours dans le marais* qui voisine avec *la Nuée* très impressionnante de M. Mostyn et *les Sapins* houleux de M. Pointelin.

M. Wery, *Venise : tryptique*. Ce n'est point ici la fougue de M. Ziem, mais, avec presque autant de couleur, une vision plus calme et, pour ainsi dire, plus silencieuse de la ville chère aux peintres. Presque aussi riches de tons, en dépit du sujet, *les Termes de Julien au musée de Cluny* par M. Leroux. Deux robes claires mettent une note chantante sur la tonalité un peu grise et morne des vieux murs. A signaler encore, dans le voisinage, la *Seine à Paris* de M. Vauthier, les chaudes *Avoines au Soleil couchant* de M. Quignon, et *Les Andelys* aux tons roses de M. Nozal.

Il est des sujets que certains peintres semblent avoir accaparés, de telle sorte que leur nom vous vient de suite à l'esprit et aux lèvres lorsqu'on les voit abordés par d'autres. Comme Venise fait penser à M. Ziem, Versailles rappelle M. Helleu et M. de la Touche. Nous ne rêvons point cependant : c'est bien M. Franc Lamy qui nous offre cette très poétique et très rêveuse vue du *Parterre d'eau de Versailles*, moins puissante et moins large sans doute, mais non moins impressionnante que son autre toile intitulée *La Terre*.

Les *Bords de la Creuse* de M. Mathieu sont si délicieusement baignés de soleil, si harmonieusement tapissés de verdure, le ciel qui les éclaire est si doux à regarder, qu'on y voudrait vivre.

La verdure est plus crue, plus éclatante et plus vive dans la toile de M. Tanzi qui a pour titre *Dans le parc*. On pourrait même lui reprocher de l'être trop. Mais gardons-nous de cette critique. O. Mirbeau l'a dit : « C'est la vie qui exagère. » La nature n'en fait-elle pas autant parfois ?

On reconnaît toujours un maître à distance. Saluons donc de loin les deux belles toiles de M. Jules Breton, *Les Corbeaux* et *Printemps*. C'est un maître, disons-nous, mis un maître qui ne

se repose point sur le haut sommet auquel il est parvenu. Toujours à la recherche d'une forme nouvelle dans la perfection, il sait rester lui-même sans se répéter jamais, et, à chacun de ses efforts consciencieux et sincères correspond un nouveau chef-d'œuvre.

Quel contraste entre le ciel bas et lourd des *Corbeaux* et celui qui couronne le *Vallon* de M. Buffet ! Et pourtant ce n'est point une œuvre médiocre que celle-ci. Un peintre qui sait tirer d'éléments aussi restreints une telle intensité de poésie et de charme mélancolique est bien près d'être, lui aussi, un maître.

Après l'émotion qui naît des grands aspects de la nature champêtre, l'impression moins large mais très piquante et très vive des paysages parisiens. C'est M. Cagniart qui nous la fournit, avec ses deux toiles intitulées *Nuit claire sur Paris* et *la Place Pigalle, soleil d'hiver*. Il y a, dans la première, un charme subtile qui se dégage du ciel bleu, de la profondeur de l'horizon, à peine piqué de quelques points lumineux. Quant à la seconde, elle est d'une justesse et d'une intensité de vie et de mouvement, dignes de tous les éloges.

A citer au passage les deux belles toiles de M. Dameron, *Parc du château de M. Buffon à Montbard, allée du cabinet de travail*, et *Le Pont de la Brenne à Montbard*. Mais si vrais, si sincères que soient ces deux paysages, ils ne sont, à proprement parler, qu'une traduction de la nature, et ne sauraient prétendre à produire l'impression profonde qui se dégage des deux tableaux de M. Demont, *Soir orageux d'arrière-saison*, et *Tempête de neige*.

Très plaisant, avec sa riche fanfare de bleus, le *Passage du gué à Biskra* de M. Lazergues. Infiniment triste, comme le peintre l'a voulu, *La Falaise d'Equiben (Pas-de-Calais)*, de M. Guillemet.

De M. Harpignies, deux magistrales compositions : *Souvenir d'Antibes ; le Pin Meissonnier*, et *Un aune, près Hérisson* qui ne sont certes pas les moins riches joyaux de son brillant écrin. De même que notre visite aux Portraits, notre visite aux Paysages se termine sur deux chefs-d'œuvre.

*
* *

Il nous est certainement arrivé, au cours de cette trop sèche et trop rapide revue, de passer sous silence plus d'un nom qui mériterait d'être signalé à l'attention des visiteurs du Salon officiel. Le public comblera de lui-même ces lacunes. Il les comblera sans

peine, parce qu'il apprend chaque jour davantage à apprécier à leur juste valeur les mérites des œuvres qu'on expose devant lui. C'est là en effet un des résultats obtenus par les efforts de nos artistes, que de contribuer dans une large mesure à l'éducation progressive du public en matière d'art. Ce but serait déjà par lui-même assez noble pour suffire à leur ambition. Mais il ne les empêche point d'en entrevoir et d'en viser un autre, qui est le perfectionnement toujours croissant de l'art français, son rajeunissement perpétuel et l'extension de son règne dans le pays et au dehors. Quand les portes du Grand-Palais se seront refermées, laissant écouler les derniers visiteurs, toutes ces toiles vont se disperser aux quatre coins de la terre, dans les musées ou les galeries des amateurs. Partout, les moindres d'entre elles affirmeront avec orgueil la vitalité radieuse de notre art, la suprématie toujours incontestable de la peinture française. N'eût-il point d'autre raison d'être, le Salon officiel trouverait là une justification suffisante de son existence et de l'intérêt qu'il excite dans les classes intelligentes et éclairées de la nation.

André Pavie.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

XIII

Dans la Prairie (suite).

Aussi, à peine ramenée chez son père, Marguerite avait-elle déjà oublié et ses aventures tragiques, et ses poignantes terreurs. Au sortir même de ce qu'elle prenait déjà pour un cauchemar éprouvé durant l'horreur inconsciente d'une affreuse nuit, elle réenvisageait la vie dans ce rayonnement éthéré et dans l'étourdissante splendeur de ses juvéniles illusions. Elle redevenait insouciante, avide de mouvement et de plaisirs.

Elle ne manquait, du reste, d'aucune de ces qualités solides du cœur, de ces brillantes dispositions de l'esprit qui mettent une âme d'élite hors rang et la font admirer. Les mathématiques, la physique, la chimie, la botanique, la cosmographie, l'histoire ancienne et moderne, les littératures antiques et contemporaines, les langues vivantes : l'allemand, l'anglais, le français surtout lui étaient familiers et, sans pédanterie, comme l'abeille qui butine sur toutes les fleurs, elle pouvait effleurer tous les sujets sans paraître prétentieuse et sans se rendre ridicule.

Thomas Lynch n'avait donc pas imité les milliardaires de la 5e avenue qui, en meublant l'esprit de leurs héritières, ne font que blanchir la vanité de la forme pour dissimuler la stérilité du fonds, ne visant dans leur éducation superficielle qu'à préparer l'introduction indispensable à la vie du grand monde qu'on veut exempte de gaucherie et de pataquès. Thomas avait préféré assurer à sa fille bien-aimée plus que ce vernis d'art, de belles-lettres, de musique, qui s'écaille à table ou au cours d'une danse. Elle peint donc avec talent, joue de la harpe, touche le piano, cause avec grâce et n'est

pas seulement, comme trop de ses pareilles, qu'une reine trônant sur un sac de dollars.

Elle avait, dès l'âge de quinze ans, son appartement composé de chambres, d'un salon, d'un boudoir, d'une salle de bains, d'un cabinet de travail : appartement où nul homme, sauf le vieux Fernand, ne pénétrait jamais. Elle avait quatre femmes à son service et un groom qui faisait ses courses; un cocher et des laquais. Le matin elle faisait son programme de la journée qu'elle soumettait à son père qui, généralement, l'approuvait et, pour le reste, elle se tirait d'affaire à sa guise.

Née dans un sourire de la fortune et vivant dans les bras de cette bonne fée, elle était vive, remuante, capricieuse, mais raisonnable foncièrement et respectueuse pour son père qui ne la contrariait jamais. On en voit de ces américaines, déconcertantes pour nous, à Brighton, à Londres, à Paris, à Nice, à Rome, lesquelles étonnent par leur luxe ruineux et par leurs joyeux écarts qui ne scandalise que notre civilisation formaliste et surannée. Leur fierté de républicaines et la protection efficace de lois spéciales font qu'elles peuvent vivre comme l'oiseau sur la branche, se jeter dans la mêlée d'une vie orageuse et y conserver sans peine leur renom et aussi leur vertu.

La prude et routinière Europe s'émeut de tant de liberté et de faste chez un être fait apparemment pour une vie retirée sans se douter que cela peut entrer dans des mœurs ordonnées, tremper la vertu elle-même par le perpétuel souci d'y veiller jalousement et constituer en fin de compte un très sensible progrès. Nous aimons, mieux qu'imiter, critiquer et languir dans notre routine ; cela dispense d'un effort et permet de suivre les ornières sans déranger nos habitudes.

L'Amérique a donc surenchéri sur l'Angleterre elle-même en la latitude laissée à ses filles. Celles-ci, conscientes de la situation privilégiée qui leur est ainsi faite, bien qu'avides de mouvements désordonnés et de vie exubérante, savent calculer et froidement avancer jusqu'au bord du précipice et n'y choir pour ainsi dire jamais. Elles peuvent donc, sans inconvénient et sans blâme, aller patiner sur les lacs, cavalcader au Parc Central soit avec leur amies, soit, si elles le préfèrent, avec l'homme prédestiné qui, de leur plein gré, peut en public même flirter avec elles.

Marguerite était habituée à ce train de vie libre et fastueuse.

Elle remarqua bien vite la tristesse de Ludovic, son durable ennui et résolut aimablement d'y porter remède.

Il faisait froid ; la neige tombait abondamment. Elle fit monter son traîneau, y déposer des patins et elle enleva le jeune homme pour le conduire elle-même au Parc-Central. Là, Ludovic dut apprendre à la suivre sur la glace. Elle se faisait son maître, l'aidait, lui donnait la main ; bientôt, ils patinaient ensemble et, le ramenant ainsi moins triste et moins accablé, elle était contente.

Elle l'emmenait aussi aux concerts, aux théâtres et faisait avec lui de fréquentes apparitions dans les confiseries, où la fine fleur de la jeunesse newyorkaise se donnait rendez-vous.

Ainsi passa le premier mois.

Cependant, Ludovic attendait impatiemment des nouvelles d'Europe. John, qui était aussi l'hôte de Thomas Lynch et qui, chaque jour, s'attachait davantage au jeune homme, devint le confident de ses peines : C'était un homme vert encore bien qu'arrivé à son déclin. Il avait de l'Yankee la raideur, la rude franchise, la hardiesse froide et le bon cœur.

Jamais l'image d'une femme n'avait, avec un sentiment attendri, hanté sa pensée, ni troublé la sérénité de son âme. Il n'aimait que la Prairie, son rifle et le bison.

L'un disait de lui : c'est un coureur de bois et l'autre : c'est un champion hardi de la civilisation. Il était ceci, renforcé de cela. Car ce n'était ni le troc, ni le lucre qui l'attirait dans la Prairie. On le savait riche, mais nul n'aurait pu supputer de quelle quantité de dollars il était affligé, si ce n'est Thomas, son homme d'affaires et son intime ami.

John aimait Marguerite comme sa propre enfant ; le service que Ludovic lui avait rendu avait forcé sa propre reconnaissance. La délivrance de la jeune fille fut donc le commencement d'une réelle amitié que John éprouvait pour Ludovic. Dès lors Marguerite seule pouvait les séparer parce qu'aucun d'eux ne voulait contrarier son impétueuse tyrannie d'enfant terrible. Encore John les accompagnait-il souvent. Son plaisir était de les voir ensemble.

Dans ses courts loisirs, Ludovic apprenait du trappeur l'art de manier le coutelas, de se servir du fusil en maître ; John lui faisait lancer le tomahawk, comme s'il en avait voulu former un chasseur hardi et calme, habile, infatigable autant que lui-même.

Sur ces entrefaites arriva la première lettre d'Europe. Elle était à l'adresse de Thomas Lynch. Ludovic était sortit avec John et Marguerite.

— Ludovic ! dit Thomas quand le jeune homme parut ; John, ne nous quittez pas : tu portes à Ludovic autant d'intérêt que moi

et tu ne seras point de trop pour l'aider à supporter ce nouveau malheur.

— Quel malheur ? supplia Ludovic.

— Lis, John, et dis-moi ce qu'il faut en penser et ce qu'il faut en apprendre à votre jeune ami.

Le banquier tendit la lettre au trappeur.

— Incroyable !... exclamait John ; non... ce n'est point possible ! Comment ! Ah ! pauvres gens, pauvre enfant ! Morts ! Ils sont morts !... Seul au monde !... tout perdre : ses biens, son père et sa mère... Quel malheur !

— Qu'est-il arrivé ? fit Ludovic hors de lui.

— L'Océan, répondit Thomas d'une voix grave, est sans pitié ; des larmes se mêlent souvent à ses flots et les plaintes étouffent dans ses mugissements ! Que de fois une vague, en se déplaçant, a creusé des tombeaux ! Averti par Jackson d'abord, ensuite par nous-mêmes, ton père, invité par moi à te rejoindre ici, avait réuni ses valeurs et, porteur de sa fortune, dit-on, avec ta mère, il venait en Amérique ; car, ajoute-t-on, il nourrissait depuis longtemps le projet de quitter l'Alsace. L'accident qui t'a jeté parmi nous le décida à donner suite à ses projets. Mais lis toi-même ce qu'on m'apprend sur leur infortune.

Ludovic lisait et sanglotait. Rorick et Constance s'étaient embarqués sur le même steamer que le vieux Fernand ; ils avaient fait naufrage et péri ensemble. C'est Daveleyne qui l'assurait. Le navire, dont il parlait, venait, en effet, de se perdre corps et biens dans une collision restée fameuse parmi les pires catastrophes survenues en ces temps-là.

Il était orphelin, seul au monde enfin. »

Daveleyne a écrit ces horreurs, fit Rorick !

Cependant, rarement, et pour peu de jours chaque fois, j'ai quitté Kertugal. Ma femme ne pouvait s'arracher de la falaise maudite.

Robert poursuivit, disant :

« Ludovic pleurait amèrement. Trois jours durant il demeura enfermé, repoussant toute nourriture et toute consolation. A peine, contraint, prenait-il de la main de Marguerite ce qu'il fallait pour ne point succomber. On l'entendait gémir, se lamenter ; John allait souvent s'asseoir à ses côtés et, n'essayant plus de calmer sa douleur, pour mieux le soulager il gémissait avec lui.

Un jour que John était entré sans être remarqué, Ludovic, assis

et replié sur lui-même, murmurait au milieu de ses sanglots :

— Seul ! seul et si loin !

John lui prit la main et d'une voix émue :

— Mon cher Ludovic !

— Ah ! John, que je suis donc malheureux, répondit-il.

— Es-tu tout seul quand je suis à tes côtés ?

— Pardonnez, John, à ma douleur. L'implacable spectacle m'obsède et j'en pleure sans me lasser. Dans l'isolement l'imagination s'enflamme. Elle m'emporte là-bas, au pied de la falaise où commencèrent nos infortunes. Je revois ma famille aimée, respectée, heureuse et fortunée ; je vois la plage lointaine et l'Océan. Le vent souffle sur les flots qui mugissent; les vagues soulevées vont, viennent, courent affolées, blanches d'écume ; je les vois heurter un navire, le briser; et mon père dans les flots soutient ma mère, lutte, s'épuise et lentement avec elle descend dans l'abîme. Hélas ! hélas ! j'aurai toujours ce drame sous les yeux. Ils sont morts et je vis ; leurs âmes en peine de moi fuiront leur couche humide ; elles viendront semer d'épouvante mes tristes nuits que le sommeil n'abrègera plus; elles suivront mes pas errants et je sécherai de douleur dans des regrets sans fin.

Et il éclatait en sanglots.

— Ludovic, dit John alors, viens donc avec moi.

John emmena son jeune ami, le traîna partout où la foule était houleuse. Ils montèrent dans le *car* qu'ils laissaient bientôt pour l'omnibus. Ils descendirent et remontèrent *Broadway*, arrivèrent à la *Trinity-Church*. Ludovic voulut y répandre une prière, visiter l'ancien cimetière qui entoure l'église.

Ils s'attardèrent dans ce vieux champ des morts. Ils foulaient aux pieds le gazon jauni, marchaient à pas lents sous des arbres séculaires qui, sans ombre, couvraient des tombes en ruines de leurs bras décharnés. Sur la pierre, entre mille inconnus, ils lisaient les plus illustres noms.

Je me rappelle que Ludovic m'a dit : John ne pouvait s'arracher de la pierre où figurait le nom du capitaine Lawrence. Ce héros mortellement atteint, en 1813, dans sa lutte contre l'Angleterre, dit seulement à ses hommes en tombant : « Ne rendez pas le navire ! »

John regarda longtemps la pierre rongée par le temps. Quand il voulut s'en éloigner, deux larmes roulaient sur ses joues et sa voix tremblait.

— Je ne sais, dit-il à son compagnon, ce qui me prend parfois.

Depuis quelque temps (autrefois cela ne m'arrivait jamais), souvent je pense à la mort. On dirait que je la traîne attachée à mes pas, qu'elle va m'atteindre. Est-ce un pressentiment et dois-je à mon tour m'y préparer? Un pressentiment ! Est-ce autre chose que l'effroi instinctif qu'éprouve la nature à l'approche de sa ruine? Et pourtant, je n'ai pas peur de mourir? J'ai joué ma vie tous les jours et dans tous les hasards qui abondent dans la Prairie. La poudre et le tomahawk, depuis trente années, n'ont tenu souvent des propos lugubres ; et, à cette mort, je n'y pensais point. Mais voilà ! depuis le jour où j'ai battu le trottoir comme un pékin quelconque, je me sens mourir ! C'est plus que je n'en peux supporter : je vais partir. Ludovic veux-tu m'accompagner. Il est temps pour vous de réagir. Il faut distraire ton esprit, guérir ton cœur. Je vais mettre de l'ordre en mes affaires ; avec Thomas ce sera bientôt fait et demain, si tu y consens, nous partirons aux chutes du Niagara ; nous visiterons ensuite les ruines encore fumantes[1] de Chicago ; nous nous enfoncerons dans le *Far-West* sur la piste des bisons et je te montrerai quelques Peaux-Rouges qui tendent à disparaître avec les buffles et les coyottes.

John prit donc ses dispositions testamentaires qui restèrent secrètes, et le soir même, malgré les supplications de Marguerite, il emmenait Ludovic vers la Prairie.

Ils prirent la voie ferrée de l'Erié, allèrent visiter les chutes du Niagara ; puis, rebroussant chemin jusqu'à l'embranchement de l'Ouest, ils arrivèrent en moins de deux jours à Chicago, la *Reine des Prairies*.

Chicago est la capitale de l'Illinois.

Cette ville se trouve à l'embouchure de la rivière Chicago, à la pointe sud-ouest du lac Michigan.

Bien qu'elle s'élevait dans une plaine marécageuse et que ses monuments, alors en ruine, bâtis sur pilotis, s'enfonçaient lentement et qu'il fallait souvent remplacer en haut l'étage qui disparaissait en bas, pourtant, cette fière cité s'étendait, se peuplait et portait, dans un juste orgueil, vers le plus brillant avenir, ses ambitions permises et ses espérances toujours dépassées et qui surgirent d'au milieu d'effroyables ruines, comme rajeunies et fortifiées.

1. Le « Great Fire » commença le dimanche 7 octobre en 1871. Un grand nombre d'habitations étaient en bois et le feu s'étendit rapidement. 17,500 constructions furent brûlées, près de 100,000 personnes furent sans demeure ; le dommage atteignit un milliard de francs.

Elle datait d'hier et déjà, par le nombre de ses habitants et par ses richesses, par son activité et son industrie, par sa position commerciale exceptionnelle, elle s'était assurée dans l'Union le second rang.

Quelque importante et merveilleuse que fût cette ville, née comme dans le rêve d'un peuple que les plus grands prodiges n'étonnent plus, John cependant ne s'arrêta point sur ses ruines lamentables. Il voulait distraire son compagnon. Pour y mieux parvenir, il l'entraînait de prodiges en merveilles à travers d'immenses espaces, avec l'activité fébrile qui est le fonds de la vie américaine.

A peine Ludovic avait-il ouvert les yeux sur la prospérité si récente, ruinée en un jour de calamité inénarrable, de cette *Reine superbe des Prairies* que John l'emmenait plus loin, vers des spectacles nouveaux et vers d'autres contrastes.

Ils prirent à travers l'Illinois la voie la plus courte vers le Mississipi, que l'on connaît là-bas sous le nom de : « Père des eaux ». Il ne leur fallut qu'un jour pour arriver à Saint-Louis.

De tous les pays qui furent à la France par droit de conquête ou de première occupation, qu'il y ait peu ou longtemps que le drapeau blanc ou tricolore ne l'ombrage plus, il s'élève toujours vers l'âme du Français qui les foule un parfum de la patrie absente. Ludovic n'échappa point à ce sentiment.

Saint-Louis fut fondé par des colons français partis de la Louisiane. Dans ce souvenir déjà lointain, Ludovic puisa quelque force faite de fierté patriotique et d'espérance. Là, la France lui parut proche et l'exil moins triste.

Il admira cette noble cité, rendue forte par les angoisses d'un pénible début, fièrement campée au bord du plus beau fleuve, attendant de l'avenir, qui lui sourit, la suprématie de l'Union tout entière.

Souvent John et Ludovic sortaient de la ville en causant et descendaient sur la berge du grand fleuve, d'où les eaux pures et limpides, abondamment captivées au passage, sont encore filtrées avant d'être distribuées en ville. Ils admiraient ses bords riants, pittoresques et son cours majestueux. Ils ne s'en éloignaient que pour parcourir la vallée, cette plaine ravissante, ombragée, qui doucement se relève vers les collines dentelées, richement boisées, qui bornent un lointain horizon.

— Regardez, nous disait John, (vous ai-je dit que je les accompagnais?) ce sera un jour la première ville du monde, nulle autre

ne réunissant en elle et autour d'elle autant d'éléments capables d'assurer un accroissement et une prospérité indéfinis. New-York est à l'étroit sur son île ; Chicago se perdra bientôt au milieu de ses marais ; Saint-Louis seul, par sa position centrale, exceptionnellement favorable, desservi en tous sens par vingt voies ferrées, uni à la mer par cette grosse artère qui lui amènera toutes les richesses du sol et tous les produits du monde, est appelé à devenir, de fait ou de droit, la première ville de la plus grande et de la plus étonnante des nations.

D'ailleurs, sans cesser d'être américaine, c'est-à-dire singulière et originale, Saint-Louis conserve de son origine un air distingué, particulier à la société française qui y domine encore, du reste ; y donne le bon ton et y fait la mode.

Le peuple y est d'une politesse exquise, d'une urbanité qui tranche ou sur le laisser-aller marchand des autres villes de l'Union, ou sur la retenue hautaine, le flegme et la raideur pédantesque, importés de la Grande-Bretagne.

En attendant les amis auxquels John avait donné rendez-vous à Saint-Louis pour ses aventureuses chasses, il nous menait voir encore les principales attractions de la ville, celles qui frappaient par leur charme local ou par leur originalité, celles aussi qui troublaient par leur fantaisie excentrique, voire même par une horreur repoussante et savamment calculée : toutes choses selon lui éminemment propres à faire diversion aux sombres pensées de Ludovic.

Un trappeur, jadis vétérinaire, et qui fut dans la Prairie rabouteur, médecin, dentiste, pédicure autant que chasseur intrépide, et pendant ses loisirs, qui plus est, un viveur joyeux, avait eu l'idée singulière de confier la garde de son *home* durant ses absences prolongées à une garde macabre. Il ne fut Peau-Rouge fameux tombant sous les balles des trappeurs, des nègres lynchés, des criminels terribles dont il n'avait recherché les dépouilles à coups de dollars ; leurs habits, leurs armes homicides, leurs crânes décollés, leurs squelettes, tout à ses yeux devenait important, précieux. Aussi, en cas de concurrence, pour les acquérir, il ne reculait devant aucune folle enchère, dont profitaient d'ailleurs les médecins spécialistes, les garçons d'amphithéâtre et les bourreaux. Il connut les meilleurs offres et il en profita si bien que sa vaste demeure, toute peinte en noir, regorgeait de souvenirs horribles. Comme porte-manteau dans le vestibule il avait disposé le squelette colossal d'un chef Indien portant en écharpe des grappes de chevelures authentiques et, dans

les osselets qui furent sa main sanguinaire, brillait le couteau qui avait scalpé tant de malheureux; aux côtés de ce mâle, et comme débarras, se tenait accroupie une négresse qui avait dévoré ses huit enfants pour leur conserver une tendre mère au cours d'une famine affreuse et une empoisonneuse qui, bien qu'hostile au divorce, avait trouvé le moyen de changer d'époux à chaque printemps: ses fioles vides enfin s'étalaient à ses pieds. Les murs de toutes les pièces étaient tapissées d'ossements humains et d'armes meurtrières, dont un grand nombre trempées dans des poisons subtils. En avançant en âge, il avait recruté des amis ayant les mêmes goûts. Puisqu'en Amérique, comme en Allemagne du reste — sans doute n'est-ce là qu'un goût atavique importé par les immigrants germains — toutes les professions, tous les métiers, chaque secte et tous les partis sont organisés et possèdent leur lieu de réunion, ces viveurs, qu'on disait obstinément joyeux, avaient aussi élu un domicile qu'ils avaient fixé chez le vieux trappeur et ils y donnaient des réceptions hebdomadaires. Ils avaient, et c'était une raison d'être comme une autre, la prétention d'enseigner en le pratiquant le mépris de cette mort qu'ils n'avaient cessé d'affronter.

Il y avait donc ce soir là réception au *Club de la Mort Joyeuse* et John, comme distraction, proposa d'y assister.

L'entrée était comme de juste gratuite et fixée à minuit précise. Nous nous présentâmes. Au-dessus de la porte deux femurs croisés tenaient lieu d'enseigne et il fallait tirer sur un tibia pour s'annoncer. Le portier était un fossoyeur avec ses attributs professionnels: la pelle et la pioche; les garçons des croque-morts lugubres en chapeaux haut de forme, des draperies noires avec larmes et bordures d'argent couvraient tous les murs et servaient de fonds et de cadres à d'innombrables squelettes étiquetés, portant des légendes qui disaient les hauts faits des héros dont on admirait les restes en ce lieu. On nous conduisit dans une sorte de caveau immense, surbaissé sur des colonnes torses basses autour desquelles s'étalaient des crânes grimaçants, des squelettes éclatants de blancheur et des panoplies où se mêlaient fusils, pistolets, revolvers, couteaux de tous calibres, haches de toutes formes; des flèches, des javelots et des lances agrémentées de chevelures humaines.

Trois lustres de dimensions gigantesques pendaient à la voûte écrasée, comme affalés sur les tables simulant des sarcophages et des cercueils entourés de prie-dieu qui tenaient lieu de chaises. Ces lustres étaient composés chacun de vingt-quatre crânes de bandits

exécutés sur les places publiques, ou lynchés par le peuple ameuté, et c'est par leurs quarante-huit orbites et leurs vingt-quatre bouches encore armées de rateliers que filtrait la lueur blafarde de bougies vacillantes. Quelques douzaines d'initiés et d'invités entouraient un immense comptoir, buvant bières, vins, rhum, gin et wiskey dans des urnes funéraires ou des lacrimatoires, vestiges d'un autre âge. Et tout ce monde causait, fumait, riait en attendant les jeux de société énumérés au programme. C'était :

1° Réception dans la salle des horreurs suivie de toasts aux invités ;

2° Le repas des ombres ;

3° La pantomime des pendus ;

4° La valse du supplicié ;

5° La danse des squelettes ;

6° L'école des assassins ;

7° Le nègre récalcitrant pendu aux boyaux du dernier des Apaches ; valse des morts ; et galop infernal.

L'assistance n'était point maussade : armes et squelettes, lustres diaboliques et invités grouillaient dans une épaisse fumée de tabac dans une intimité troublante, tandis que tout au fond, dans un trou noir comme un sépulcre, un violoniste appuyé d'un pianiste raclait une marche funèbre qu'accompagnaient encore des tambourins tendus de peaux humaines et garnis d'osselets d'enfants en guise de grelots. Puis soudain, laissant le triste pour le joyeux, violon, piano, tambourins attaquèrent une valse entraînante qui emporta les assistants dans une ronde folle.

Quelques-uns, ivres ou fanfarons, décrochaient des squelettes et, gesticulant, titubant, valsaient avec les restes et avec l'ombre peut-être de ces morts farouches !

Avec des éclats de rires et des hurlements avinés se faisait remarquer un cow-boy égaré là, coiffé de son feutre de mousquetaire, portant ses bottes molles aux éperons bruyants. Ce mélange de berger et de boucher voulant se distinguer entre tous, dévisagea Ludovic dont la figure défaite ne lui plaisait évidemment pas. Pour plaisanter sans doute, peut-être pour ne faire valoir que son adresse, il visa la badine que le jeune homme tenait à la main et d'un coup de revolver la lui fit sauter des doigts. John riposta d'une balle qu'il logea dans la tête du butor.

Comme les croque-morts jetaient le cadavre à la porte, un homme poudré se défila en poussant un grognement, mais la ronde se déroulait sans discontinuer et, au comptoir, on ne demanda à John,

outre sa consommation, que cinq dollars pour une glace que sa balle avait fracassée outre le crâne qu'elle avait troué. Et nous nous retirâmes sans autres désagréments[1].

Sur ces entrefaites les amis de John arrivaient de divers côtés. C'étaient des hommes comme lui, chasseurs infatigables, qu'attiraient invinciblement le désert et les dangers. Ils se connaissaient de longue date. Quelques-uns, comme John, amenaient des recrues pour cette vie d'aventures.

Le 15 février tous étaient présents. Nous étions trente hommes.

Qu'ils sont beaux ! admirables d'audace et d'entrain ces hardis pionniers du commerce, de la civilisation qui, au premier abord, vous font l'effet d'écumeurs du désert. Ils se lèvent un beau matin ; tel quitte un hôtel où il vivait confondu dans la foule ; tel, un palais ; tel autre une humble cabane de bergers et ils se réunissaient sans préjugés de caste, sans démarcation de fortune ; nul ne laissait derrière lui une femme qui l'inquiète, ou des enfants qu'il adore. Ils s'en allaient tout entiers, sans soucis, le coutelas à la ceinture, le fusil sur l'épaule, réjouis à la pensée des émotions qu'ils éprouveront demain. Ils se rendaient vers l'inconnu, qui, dans la Prairie, est souvent terrible. Qu'importait pour eux ! Ils avaient des balles dans leur rifle éprouvé. De plus, ils étaient seuls au monde ; non, nous

1. Aux personnes qui trouveront ce tableau, surchargé, invraisemblable, nous rappelons qu'il s'est établi depuis à Chicago un cercle similaire appelé le « White Chapel Club » ; que nous avons vu nous-même, à Paris, le *Bagne* dont l'excentricité macabre eut un instant de faveur chez nos névrosés et que, pour limiter, nos exemples, à Saint-Pétersbourg même, il fut un médecin ayant amassé au cours d'une longue carrière une énorme fortune, vivait dans l'insurmontable crainte de se la voir dérober. Cette crainte des voleurs était chez lui un cauchemar qui lui fit perdre toute gaieté, toute initiative et même l'appétit. Sa vieille cuisinière disait qu'il se serait pendu de tristesse, s'il avait pu se résigner à la dépense d'une corde. Faute de se pendre lui-même, ce maniaque avait organisé aussi, contre les voleurs, une série de squelettes de pendus que, en sa qualité de médecin préposé aux exécutions, il avait obtenus. Il badigeonnea de noir tous les murs de sa maison et il mit dans toutes les pièces des reliques macabres, destinées uniquement à terrifier les voleurs, à les mettre en fuite. C'est ainsi que, par exemple, dans sa salle à manger, un squelette tenait lieu de buffet : les cuillers, les fourchettes, les couteaux étaient rangés entre les côtes ; le crâne, au lieu de service de verre, comme pour Han d'Islande, remplaçait le sucrier où l'on prenait le sucre avec deux petits os d'enfant. L'occasion de faire usage de ces appareils manquait, car le médecin n'invitait plus personne, lui-même cessa bientôt de manger : il mourut d'épouvante, à moins, et c'est probable, qu'il ne succomba de faim, à côté de son or. Quelques instants avant de rendre l'âme, il se redressa sur son lit et, avec de grands efforts, souffla la chandelle. Economie suprême ou obsédante crainte des voleurs.

étions pour l'instant trente hommes liés par le goût des aventures et solidaires dans le danger et devant la mort : dans le désert, on est soi-même en chacun de ses compagnons, soit pour défendre, soit pour venger[1].

1. L'Exposition de Chicago a donné une idée grandiose de l'avenir illimité réservé à cette « *Reine des Prairies* ». Dans le monde entier cette cité prestigieuse est connue, mais la Prairie est vaste et les trappeurs qui y vivent ne suivent pas toujours de fort près les progrès qui se réalisent près d'eux. Nous en donnerons comme preuve une lettre typique d'un vieux trappeur, peu lettré, à un ancien compagnon, nommé Bill Cummings, que les blessures et les infirmités avaient ramené dans les sphères de la civilisation à toute vapeur et qui jouait un rôle officiel à ladite Exposition de Chicago. La réponse n'est pas moins curieuse.

« El Reno, 18 septembre 1893.

« Mon cher Bill,

« Je viens d'apprendre d'un Yankee, de passage ici, que vous êtes quasi propriétaire d'un *settlement* que l'on appelle Chicago et dont il me raconte des choses extraordinaires. Bien sûr il en met plus qu'il n'y en a, mais, tout de même, j'aurais grand plaisir à vous revoir et je serais curieux de faire connaissance avec votre *campement*. Dites-moi si l'on trouve suffisamment de gibier d'ici chez vous, ou si je dois emporter une provision de viande séchée pour le voyage et le séjour. Avisez-moi également si l'on peut se procurer du whiskey passable à Chicago, et ce qu'il en coûte pour descendre un Indien : Sioux ou Cheyenne. Deux chevaux me suffiront, je pense, pour le trajet et, comme je voudrais profiter de mon absence pour laisser reposer les miens, je n'aurai pas de peine à m'en procurer chez les voisins. Je crains seulement de me trouver un peu dépaysé chez vous, mais si vous m'écrivez de venir je viendrai et j'apporterai deux chemises de flanelle rouge afin que vous n'ayez pas à rougir de votre vieil ami.

« Jack Stillwell. »

Et voici la réponse du vieux trappeur devenu citadin :

« Chicago, 30 septembre 1893.

« Mon cher Jack,

« Vous serez le bienvenu et je vous attends. Si, pour le voyage, il vous faut vous *annexer* un cheval ou deux, ayez soin de les choisir bons, car ils valent leur prix ici, surtout quand ils ne sont pas trop passés au fer rouge. Vous ne trouverez pas, sauf peut-être sur la route, d'Indiens à descendre. On n'en voit plus à Chicago, mais il n'en coûte guère d'abattre un homme ici ; je crois même qu'en temps d'élections on touche une prime. Inutile d'apporter votre viande séchée, les restaurants en ont de reste et aussi de bon whiskey. Ne craignez pas non plus qu'on vous reconnaisse, à première vue, pour un homme des prairies. Il nous arrive depuis quelque temps tant de colons de l'Ouest qui fleurent bon le foin, qu'il nous faut museler nos chevaux pour les empêcher de paître les passants. A bientôt.

« Votre ami,

« Bill Cummings.

« *P.-S.* — La chemise de flanelle rouge est très bien portée à Chicago. »

Donc, Jack Stillwell se mit en route, après avoir fait main basse sur deux chevaux dont il ne connaissait pas le propriétaire et il arriva à Chicago, demandant à

Nous quittâmes Saint-Louis et nous remontâmes le Mississipi l'espace de cinq lieues, jusqu'à l'endroit où le Missouri apporte au *Père des Eaux* son tribut en ondes boueuses.

Notre troupe ne redoutait pas les magnifiques distances et volontiers elle franchissait les plus grandes pour n'être plus en contact qu'avec la nature seule et avec les Indiens qui en étaient une émanation agissante, parfois brutale, avec laquelle on comptait souvent de certaines façons imprévues, et qui devenaient, en somme, le charme essentiel d'une vie vagabonde et libre. Une excursion de quelques mois du bord des Grands Lacs aux Montagnes Rocheuses, sur les eaux qui cheminent, sur le *railway* qui emporte avec *roulis* et *tangage* au milieu d'un bruit de ferrailles et d'une poussière aveuglante, vers le Lac Salé, chez les Mormons, à travers la Prairie morne où l'Indien, plus rare désormais, fait encore le guet par endroits, où les bisons assemblés vont, viennent et laissent passer le train sur leur corps, à moins que, épouvanté par la masse à trouer, ce train ne stoppe lui-même jusqu'à la fin du passage ; vers les sierras et les mystérieuses vallées de la Californie, voilà un immense trajet qu'à l'avenir maints touristes tenteront, mais que les trappeurs professionnels seuls accomplissaient jadis périodiquement, tels des oiseaux migrateurs.....

John s'occupait constamment de Ludovic. Il lui racontait l'origine des Etats et, à mesure que la vapeur nous emportait à l'ouest, il faisait toucher du doigt la marche foudroyante de la civilisation dans cette immensité, muette encore faute de passé et d'histoire, même de légendes, terne aussi et morose malgré la splendeur d'un soleil africain qui bat de ses rayons ardents les roches luisantes, éparpillées dans les prairies silencieuses.

Le *railway* qui nous emportait était celui qui drainait le trafic entre le Missouri et le Rio Grande et reliait la Louisiane avec le Mexique. Nous suivions l'ancien *trail*, l'ancienne piste des trafi-

tout venant la tente de Bill Cummings, fort interloqué de tout ce qu'il voyait. On lui indiqua une maison à dix-huit étages, devant laquelle il resta tout ahuri. On l'engagea à prendre l'ascenseur, comme il n'y avait pas de place pour ses animaux il fit prévenir son ami et attendit. Bill le trouva dans la rue, tenant ses deux chevaux en laisse, les yeux écarquillés. Jack portait crânement sa chemise de flanelle rouge, un pantalon de peau de buffle avec le poil en dehors, de hautes bottes, un chapeau à larges bords ; de sa ceinture pendait tout un arsenal. Bill remisa les chevaux, puis emmena son ami dans un restaurant, où, en un clin d'œil, les deux *scouts* se trouvèrent le centre d'un groupe de spectateurs émerveillés du prodigieux appétit de Jack, de ses allures extraordinaires et de son accoutrement.

quants, des chercheurs d'or et des *conquistadores*, qu'on mettait jadis près de quatre-vingts jours à couvrir, si l'on y parvenait malgré les vives alertes, les traquenards et les embuscades fréquentes, les luttes et les massacres.

John montrait à son jeune ami cette piste reconnaissable à l'herbe chétive et jaunie qui végétait sur ce sol longtemps foulé, reconnaissable encore à de profondes ornières, à des débris de toutes natures çà et là disséminés, à des ossements qui blanchissaient en plein vent ou s'y effritaient. Que de fois parmi les ondulations de la *Prairie*, John nous montrait des tertres sans emblême et sans nom, auquel cependant il rattachait le souvenir d'épisodes sanglants qui signalèrent la conquête ; c'était tantôt une caravane qui fut surprise et massacrée par les Apaches qui dormait là ; et tantôt des chercheurs d'or, des trafiquants qui avaient laissé entre les mains de Peaux-Rouges avec leur vie, leur paccotille et leurs pépites d'or ; tantôt c'étaient des bandits blancs qui avaient fait plus d'effroyable besogne que les Indiens cruels, et parfois des rôdeurs de frontière qui dépassèrent en fureur et les uns et les autres.

— Ici, disait John, se sont déroulés les épisodes les plus fameux de la lutte des blancs contre les indigènes ; tout ce sol a été abreuvé de sang et cent arbres peuvent redire aux passants les atroces douleurs des tortures savantes réservées aux prisonniers de guerre. Ce pays a été la Providence et restera longtemps encore une ressource inestimable pour les conteurs d'aventures tragiques, où la ruse ne le cède pas à la bravoure, à la recherche non pas d'une gloire éphémère, mais de satisfactions individuelles, ordinairement mesquines ou égoïstes.

Il s'expliquait ainsi quand soudain le train stoppa. Chacun n'en continuait pas moins à converser sans le moindre émoi, attendant patiemment que le convoi voulut bien se remettre en route. Comme le départ tardait, John mit enfin la tête à la portière et, se retirant tout-à-coup, il s'écria :

— A vos pièces, mes amis, ce sont les maraudeurs !

Les trappeurs n'eurent pas la moindre peine à comprendre. Chacun s'empara de son rifle, en vérifia les amorces ; doucement ils baissèrent les vitres ; puis ils soulevèrent les couteaux dans leur gaine, les revolvers dans leurs fourreaux.

John remit la tête à la portière pour observer ce qui se passait.

Rien de plus simple, du reste.

Un signal simulé avait fait stopper et, tandis que trois marau-

deurs, revolvers au poing, tenaient chauffeur et mécanicien en respect, quelques autres montaient la garde près de la machine ; le reste de la bande fouillait le fourgon.

Ces brigands, tous masqués, n'en voulaient ni aux voyageurs, qui ne s'émeuvent plus de semblables contre-temps, ni à leurs bagages négligeables. Livrer l'assaut à tout un convoi, c'est pour des détrousseurs avisés bien des embarras et des risques par surcroît : ils ne s'en prennent plus désormais qu'à la caisse où à la valise plombée contenant plis chargés et lingots précieux.

Les voyageurs de toutes classes ne conçurent donc aucune crainte au cours de cet incident. Ils laissaient les employés s'expliquer et les brigands faire leurs affaires. John et ses amis, eux-mêmes, ne se seraient, certes, pas émus davantage, s'ils n'avaient vu dans l'aventure l'occasion de placer une balle et de rompre la monotonie du voyage.

Une balle siffla le long du convoi à l'oreille de John qu'un maraudeur invitait ainsi à la discrétion.

— Ah ! coyotte, rugit le vieux trappeur.

Puis, allongeant son rifle, il lâcha son coup dans le tas. Un brigand s'affaissa.

Un rugissement retentit aussitôt suivi de vingt coups de feu précipités auquel les trappeurs ripostèrent. Les brigands, du coup, dégringolent de la machine et du fourgon. Le mécanicien en profite pour lancer sa machine et, sur le train qui fuit, les bandits déchargent leurs armes ; mais les trappeurs au passage les visent à la face et ils en couchent comme en jouant plusieurs sur la *Prairie*.

Bientôt le paysage changea complètement d'aspect. Par des courbes hardies, penchés, cahotés, nous commencions à gravir des pentes invraisemblables. Tantôt nous filions par des gorges étranglées entre des montagnes inaccessibles ; tantôt pour franchir d'insondables abîmes, le train se lançait sur des ponts à claire-voies, suspendus par des crochets au flanc même des rochers, tels ces fils d'araignées industrieuses que la rosée semblent dilater pour les rendre perceptibles quand ils vous barrent le chemin. Ce n'était partout qu'éboulis chaotiques, des torrents desséchés au-dessus de hauts sommets couverts de neiges éternelles et sous nos pieds le fouillis des nues, que le vent balayait dans l'espace ainsi que des vagues vaporeuses et phosphorescentes roulées à la face d'un océan tumultueux. Sur le plateau où nous arrivâmes enfin, le ciel apparaissait tout radieux, l'air d'une limpidité telle que chaque objet même dans le lointain se dessinait à nos yeux avec une netteté

surprenante. Là, le sol était aride, brûlé, sans cesse balayé par les vents tandis que les aiguilles de rochers flamboyaient comme des cierges dans cette solitude immense. Point d'herbes ni apparence de forêts ; quelques mousses maigres dans le creux des vallons et des broussailles sans verdure. A peine, disséminées dans la plaine, percevait-on, ordinairement aux abords de la voie ferrée, quelques tristes cabanes entourées d'un carré de luzerne ou de maïs étiolés.

John nous apprenait, chemin faisant, que les aborigènes, que les Indiens farouches et nomades se faisaient de plus en plus rares, comme les bisons du reste. Incessamment refoulés vers les confins du Far-West, le gouvernement les parque sur des territoires réservés. Là, il leur faudra se polir enfin ou périr. Mais dans cette contrainte, ces sauvages perdaient, disait-il, avec leur assurance la dignité de leurs allures et beaucoup de leur bravoure.

Ceux-là n'intéressaient plus guère les trappeurs. Ils allaient de préférence plus loin et dans des solitudes où des peuplades encore nombreuses et indépendantes avaient gardé leur constitution, leurs mœurs et leurs pratiques ; qui entraient encore sur le sentier de la guerre, livrant des combats acharnés entre eux ou contre les colons qui voulaient pénétrer sur leurs territoires de chasse.

Avant de nous rendre sur les territoires des dernières tribus, encore indépendantes et, du reste, indomptables à force de sauvagerie, les plus âgés de notre troupe décidèrent de conduire les recrues dans ce qu'ils appelaient entre eux : *l'Exposition universelle des beautés et des horreurs de la nature.*

Qu'était-ce exactement ? Ils se refusaient à nous l'apprendre, comme s'ils avaient tenu, avant tout, à jouir de nos impressions.

Nous quittâmes donc le railway et même les pistes fréquentées. Bien armés, parfaitement équipés et tous admirablement entraînés, sauf Ludovic peut-être que John soulageait et encourageait de toutes façons, nous *navigâmes* à la façon du dromadaire des déserts de l'Afrique au gré de nos caprices et de la tournure du gibier par les hauts plateaux et bientôt dans la plaine immense qui se déroulait au pied des Montagnes Rocheuses. Cette errante vie, diversement agrémentée, durait depuis cinq semaines, quand, comme par enchantement, nous nous trouvâmes soudain devant un massif énorme qui était une sorte de gonflement fantastique de la chaîne de montagnes merveilleuses qui bornait à l'ouest tout l'horizon lointain.

Les vieux de notre bande montraient à leurs cadets cette muraille gigantesque qu'on aurait dit taillée à pic par quelque puissance infernale. Là, nulle apparence de chemin, nulle trouée par laquelle on put songer à la franchir; et pourtant, les amis, disaient-ils, il faudra passer au-delà.

A moins d'avoir des ailes; à moins que, comme sous les yeux d'un patriarche endormi, les anges protecteurs de l'homme dans l'embarras fussent venus dresser une échelle entre ciel et terre et qu'ils auraient pu, dans cette circonstance, appuyer à la lune, je ne voyais pas, quant à moi, le moyen de franchir l'obstacle. Nous nous mîmes pourtant en route.

— L'eau, fit John en riant est le passe-partout de la nature; elle tournera dans la serrure de la montagne, parions que vous verrez encore cela.

C'est, en effet, le bord d'un torrent impétueux que nous gagnâmes, et c'est partie dans son lit semé d'arbres entrelacés et pourrissants, de quartiers de rochers migrateurs; partie aussi sur l'un ou l'autre de ses bords ravagés, ravinés, mais couverts de gravier, dans lequel roulaient d'invraisemblables pépites d'or natif, que nous montâmes, écrasés entre deux murailles d'une prodigieuse hauteur, à peine entrebaillées sur les nues et ne laissant voir de ce bas fonds d'un ciel surélevé qu'un mince lacet d'azur. Fréquemment nous passions sous des bouquets de pins énormes, accrochés, on ne sait comment, à quelque anfractuosité des rochers, vacillant au-dessus des abîmes qu'ils dissimulaient. Il s'en rencontrait de ces troncs géants, plusieurs fois séculaires, qui, ayant fléchi sous le poids des années ou de celui des frimas, s'étaient abattus sur la piste étroite ou, mieux encore, s'étaient couchés à travers du ravin par-dessus le torrent, formant ainsi des passerelles à l'usage des seules fées dont l'imagination enfantine et superstitieuse des indigènes peuplait volontiers ces lieux horribles.

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

1er juin 1902.

M. Loubet, en quittant Saint-Pétersbourg, s'est rendu à la cour du roi de Danemark, aïeul du tsar Nicolas II, sous les yeux et le patronage duquel a pris naissance l'heureuse combinaison politique, l'alliance franco-russe, qui assure la paix du monde.

Il rentrera à Paris par Dunkerque et y aura comme premier devoir à remplir le soin de donner à la France un gouvernement en remplacement du ministère Waldeck-Rousseau, démissionnaire.

Nous n'apprendrons rien à personne, tout le monde a dû le constater, en disant que le réconfortant spectacle des fêtes franco-russes à Saint-Pétersbourg, à Krasnoë-Selo, à Cronstadt; que les toasts échangés dans ces circonstances mémorables, n'ont pas eu en France le grand retentissement qu'ils méritaient. L'impression produite, la reconnaissance éprouvée, la fierté patriotique qui a illuminé tous les fronts français en même temps qu'elle faisait battre tous les cœurs, ont été ce qu'elles devaient être : grandes, profondes, enthousiastes; mais fatalement mélangées par deux obsédantes pensées qui leur faisait le plus grand tort : l'affaire Crawford-Humbert, et la débâcle du cabinet Waldeck-Rousseau, lequel s'en allait à la dérive en même temps que ces fameuses glaces du port de Cronstadt qui se disloquèrent sous les poussées des brise-glaces qu'on avait chargé de préparer une voie d'accès à l'escadre française de la Baltique.

Or donc, à la cour de Russie, M. Loubet a fait preuve de sa simplicité, de sa bonhomie ordinaire et y a su, par ces moyens naturels et personnels, gagner les sympathies vives que M. Félix Faure s'assurait jadis d'autre façon.

Il est vrai que personne jamais ne se montra exigeant outre mesure, ce qui prouve que la tâche était aisée dans ce milieu tout acquis en faveur d'une œuvre utile, logique autant que patriotique. Les événements ont fait ainsi justice de deux préjugés qui faisaient, jusque-là, autorité dans le monde, à savoir : d'abord,

qu'une union étroite et durable était irréalisable entre une autocratie et une démocratie ; ensuite que le tempérament versatile de la France ne pouvait se plier aux exigences d'une longue amitié, ni aux obligations d'une alliance austère. La démonstration faite depuis dix ans par l'entente franco-russe, à laquelle succéda bientôt l'alliance franco-russe, exclusivement continentale au début, mais mondiale depuis la manifestation anglo-japonaise, a établi la parfaite continuité de vues dont est susceptible malgré tout le tempérament français et même l'étonnante souplesse dont est douée notre grande, laborieuse et vaillante démocratie, nerveuse en ses heures d'intime abandon, mais toujours vigilante en face de l'étranger.

Mais ce qui éclate dans toutes les manifestations extérieures de l'alliance franco-russe, c'est ce caractère spécial, en quelque sorte inédit, qui la distingue de toutes combinaisons similaires dont aient à s'occuper les peuples de nos jours et même de la plupart de celles que relate l'histoire, à savoir que les personnalités des chefs des deux nations alliées se rejoignent et se perdent dans la collectivité des deux peuples, dont les intérêts précis et les sympathies irrésistibles dominent tout et collaborent à la permanence de leur union fraternelle. C'est cette vérité désormais indéniable que le tsar a bien voulu faire ressortir dans son toast final en employant à l'adresse de la France ce qualificatif peu diplomatique, mais si vrai dans toute sa signification : l'*invariable alliée* de la Russie.

On nous permettra de rappeler, au lendemain de ces manifestations réconfortantes, que si la France est fidèle à ses engagements, conformes ici à ses intérêts supérieurs, la Russie ne l'est pas moins. Elle songea toujours si peu à se distraire aux obligations prévues par le pacte d'alliance que lors de l'aventure de Fachoda, comme la mèche s'approchait des foudres et que des mains frémissantes soulevaient déjà les sabres dans les fourreaux, le tsar parut aux côtés de son alliée et bien que ce cas, répétons-le, n'était point prévu, et ne l'engageait pas, il s'offrit spontanément à courir à notre profit les hasards des batailles. Au quai d'Orsay, M. Delcassé trouva, et les événements de l'Afrique du Sud lui donnèrent raison, que l'intérêt bien entendu de la France ne demandait pas pour si peu d'incalculables sacrifices; qu'elle pouvait réserver pour une meilleure cause et dans des circonstances plus favorables, son énergie et la bonne volonté de son alliée. On l'a compris ainsi surtout à Londres où depuis longtemps on a cessé de triompher de Fachoda.

Donc la visite de M. Loubet à Saint-Pétersbourg prouve bien la

continuité *invariable* des vues de la *Duplice* qui voit sans la moindre émotion le renouvellement de la *Triplice*, d'autant plus que la Russie a partie liée avec l'Autriche-Hongrie, aile droite de la Triple-Alliance en ce qui concerne les affaires des Balkans; et que la France, de son côté, est en excellents termes avec l'Italie, aile gauche de la *Triplice* pour ce qui touche la Méditerranée. Cette position est éminemment privilégiée et l'accession dans la *Duplice* du roi de Danemark auquel M. Loubet a donné l'accolade en passant n'est pas fait pour l'affaiblir.

Cela dit, et quand nous aurons ajouté que cette *Duplice* ne respire qu'amour, paix et fraternité internationale, nous aurons persuadé à nos lecteurs que le spectre de la guerre est un fantôme qui doit errer loin de nos songes jusqu'ici tourmentés.

On avait beaucoup commenté les termes dithyrambiques dans lesquels M. Loubet, s'embarquant à Brest pour la Russie, avait fait l'éloge de M. Waldeck-Rousseau et de son gouvernement. Personne ne se doutait alors que c'était là la brassée de fleurs pieuses qu'un vivant tout a fait rassuré sur le sort d'un héritage attendu va jeter sur le cercueil de l'homme que la mort a enfin dépouillé en sa faveur. M. Loubet savait, en effet, qu'à son retour il trouverait place nette ; qu'il serait libre d'orienter sa politique et de choisir son personnel, qu'en un mot la « Défense Républicaine » avait jeté tout son feu, trouvant la mort dans son « triomphe ».

M. Loubet n'avait pas encore débarqué sur la terre amie, n'avait point encore abordé notre puissant allié que le *Temps* écrivait ce qui suit :

C'est, on se le rappelle, le 22 juin 1899, il y a bientôt trois ans, que M. Waldeck-Rousseau a pris le pouvoir. Dans la déclaration qu'il lut à cette époque devant le Parlement, en son nom et au nom de ses collègues, il disait :

« La Chambre, en exprimant la résolution de ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, a nettement défini la tâche qui s'impose au nouveau cabinet. »

M. Waldeck-Rousseau terminait ainsi sa déclaration :

« Si nos efforts ne sont pas stériles, la République reprendra bientôt son œuvre de progrès économique et social et nous croirons avoir rempli notre devoir si nous avons de nouveau ouvert la voie à une politique faite, à l'exclusion de tout ce qui a divisé les républicains, de tout ce qui peut les unir. »

On sait comment M. Waldeck a assuré l'ordre dans l'armée où il sacrifia les meilleurs serviteurs de la patrie pour innocenter un

traître plusieurs fois justement condamné par ses pairs; dans l'administration et la magistrature par des épurements et des passe-droits déconcertants; au Parlement même par la proscription. Il a troublé les consciences par la violente persécution, dispersé les ordres religieux en aiguisant les pires convoitises. Non seulement et de plus il a aboli la liberté du travail aussi bien que la liberté des consciences, mais il a encore proclamé la grève obligatoire, c'est-à-dire l'oppression et la révolte d'une minorité par la masse inconsciente, par suite la ruine du commerce et de l'industrie française.

On ne s'arrêterait guère dans l'énumération des méfaits de ce gouvernement au sujet duquel nous écrivions naguère ici même: « Le pays en fera justice et du pied il le poussera dans la poubelle nationale. » Quand M. Loubet rencontrera le tsar, il pourra lui dire avec un soupir de soulagement: que Dieu en soit loué, Sire, la France a parlé et le pouvoir chez nous revient aux honnêtes gens.

Nous ne voulons pas croire qu'il soit entré dans les intentions de M. Waldeck de réaliser ainsi point par point nos prévisions. Il n'en est pas moins vrai que la rencontre du tsar et du président de la République française gagna en intimité par l'annonce simultanée de la grande lassitude de l'infortuné Waldeck, dont le mal discret et la grande fatigue motivaient sa retraite prématurée. En effet, le vaillant homme ne sachant comment mettre debout un programme de gouvernement qui lui permit de lâcher les collectivistes sans se livrer aux progressistes, ne voulant plus désormais s'appuyer sur les uns, ni non plus implorer la pitié des autres, se retirait écrasé par sa victoire électorale d'une si haute fantaisie.

M. Waldeck s'est donc défendu en se mettant au lieu et place d'un traître honni de tous, et d'un régime qui soutenait les concussionnaires et les espions contre les seuls patriotes légitimement révoltés. Le pays vient de parler alors qu'on le priait de se prononcer *pour* ou *contre* Waldeck. La réponse a été telle que, sans plus attendre, le ministre ainsi plébiscité prend la porte et disparaît dans les champs!

Le *Temps* a le compliment lourd pour les gens qu'il respecte sans les honorer de sa confiance. Il n'a pas dit que l'œuvre de Waldeck est essentiellement une négation violente et une injuste oppression; qu'elle était fertile en mécomptes et grosse de représailles; qu'il n'en pouvait résulter aucun bien pour les personnes, aucune gloire pour la patrie, au contraire! Non, il a dit seulement que c'était une œuvre de *défense* c'est-à-dire de *résistance républicaine* au dégoût grandissant dans les cœurs par suite de défaillan-

ces rejetées, situation générale que notre confrère qualifie administrativement de « défense des institutions républicaines et de l'ordre public », comme si chacun ne savait pas, dès longtemps, que ces institutions ne sont menacées que par les iniquités des républicains sectaires ; et l'ordre public que par les convoitises des collectivistes, amis du gouvernement.

Voilà ce qui s'appelle, dans les termes employés par notre distingué confrère le *Temps*, un programme nettement délimité que M. Waldeck considère réalisé à tel point qu'il trouve sa noble tâche achevée ! Comment ! ce grand homme n'était donc qu'un entrepreneur de démolitions faciles et il ne sait rien concevoir de plus, ni rien reconstruire après. Non. « L'œuvre de défense républicaine à laquelle il s'était consacré a été accomplie ; l'ordre a été rétabli et la voie est de nouveau ouverte à cette politique d'union des républicains que le président du Conseil s'était assigné la tâche de rendre possible. » Donc il s'est tant agité pour ramener sur le terrain parlementaire la *possibilité* d'une concentration républicaine, jadis défaillante à chaque épreuve, et comme cette *possibilité* devenait *impossible* par sa seule présence, le bouc émissaire qu'il affecte d'être se retire vers le fauteuil de la présidence du Sénat, en attendant qu'il puisse se réfugier dans le palais de la présidence de la République, *improbabilité* contingente qui, s'ajoutant à son *impossibilité* parlementaire, lui ménage une suprême désillusion.

Et le *Temps* fait remarquer que cette retraite *prévue* du cabinet Waldeck-Rousseau a créé une situation sans précédent dans l'histoire parlementaire de ces trente dernières années. En effet :

Si l'on fait abstraction des élections générales accomplies le 20 février 1876, par première application de la constitution du 25 février 1875, et qui donnèrent naissance à la première législature de la troisième République, on constate qu'après chaque série d'élections générales, le cabinet qui y avait présidé resta au pouvoir, jusqu'au jour où la Chambre nouvelle le renversa. Rien, d'ailleurs, n'obligeait ces cabinets à rester aux affaires ; la pratique parlementaire se fût parfaitement accommodée d'un changement ministériel coïncidant avec un changement de députés ; mais la tradition s'est créée autrement, sans qu'elle comporte, toutefois, aucun empêchement d'y déroger.

Après les élections du 14 octobre 1877, le cabinet de Broglie se retira le 20 novembre suivant ; après les élections du 21 août 1881, le premier cabinet Jules Ferry démissionna le 10 novembre suivant ; après les élections du 4 octobre 1885, le premier cabinet Henri Brisson donna sa démission le 29 décembre suivant ; après les élections du 22 septembre 1889, le ministère Tirard resta en fonctions jusqu'au 13 mars de l'année suivante ; après les élections du 4 septembre 1893, le premier

ministère Charles Dupuy resta jusqu'au 25 novembre de la même année. Enfin, après les élections du 8 mai 1898, le ministère Méline démissionna le 15 juin suivant.

En 1876, au contraire, M. Buffet, chef du cabinet qui avait présidé aux élections après la séparation de l'Assemblée nationale, n'ayant pas été réélu, donna immédiatement sa démission, et, deux jours après l'entrée en fonctions des deux Chambres appelées à remplacer l'Assemblée de Versailles, le maréchal de Mac-Mahon constituait le cabinet Dufaure.

Mais cette situation ne ressemble en rien à celle d'aujourd'hui, puisqu'en 1876 le cabinet venait d'éprouver un grave échec, tandis que le cabinet actuel *a remporté un grand succès*. (Lequel ?)

On peut donc dire que la détermination, d'ailleurs absolument légitime, de M. Waldeck-Rousseau crée un cas nouveau dans notre histoire parlementaire ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, la tradition de fait qui s'est établie, peut parfaitement être interrompue et c'est ce qui arrive.

Que la situation créée par la fugue originale de M. Waldeck-Rousseau soit unique, nous en convenons avec notre honorable confrère ; qu'elle fut nécessaire, nous en sommes, à l'encontre de lui, parfaitement certains. Les dernières élections législatives se sont faites, en effet, par une affirmation ou une négation de circonstance. On demandait au peuple de se déclarer *pour* ou *contre* Waldeck. Au ministère de l'Intérieur on a accommodé les opinions et les programmes ; on a torturé les chiffres de façon à pouvoir assurer à la nation que l'immense majorité s'était prononcée *pour* ; mais les renseignements confidentiels apprenaient en même temps au principal intéressé que le pays était contre lui et venait de le lui dire *explicitement*. Si donc, comme cela était sa détermination première, M. Waldeck était resté au pouvoir, il se serait formé au Parlement deux groupes bien distincts, qui se seraient combattus avec acharnement autour de la personne du « Premier », pour employer une expression chère aux Anglais ; mais, M. Waldeck disparaissant soudain, avant même que ce groupement particulier et artificiel ait eu lieu de se créer pour une action immédiate, il s'en suit un désarroi complet dans les esprits et une tendance, assez rationnelle chez les nouveaux élus, à se grouper selon leurs idées, leurs programmes et leurs attaches originelles. Voilà pourquoi le nationalisme s'effrite, et que ce parti naissant se disloque ; voilà la raison pour laquelle ces belligérants, hier encore si fougueux, se réunissent par petits groupes à l'angle des avenues parlementaires et reprennent pour s'en retourner à leurs moutons, chacun son propre chemin.

C'est en réalité à la reconstitution des anciens groupes fatalement remaniés par l'avènement d'éléments nouveaux, à laquelle nous assistons depuis quelques jours et vers laquelle tendent les plus énergiques efforts des vieux républicains, inspirés par la franc-maçonnerie, heureuse d'échapper par l'équivoque aux conséquences de ses fautes lourdes.

N'est-ce pas à la principale des préoccupations de ces républicains blanchis que cédait M. Loubet quand, retour de Russie, en remettant le pied sur la terre de France, il disait à Dunkerque, pour que ses paroles le devançassent à Paris :

« Messieurs, je vous remercie bien cordialement des sentiments dont M. le Président du Conseil général du Nord vient de se faire l'interprète, à l'occasion de mon voyage en Russie.

« Je l'ai accompli comme un devoir, dans la pensée de rendre service à mon pays. Et si l'accueil qui a été fait au président de la République par Leurs Majestés impériales, par la famille impériale, par le peuple russe, dépasse par sa cordialité et son empressement tout ce que je pouvais espérer, j'en reporte le mérite et l'honneur à la France, à son gouvernement, à ses représentants dans les deux Chambres, à ses serviteurs de tout ordre, qui maintiennent le bon renom de notre pays aux yeux du monde.

« Devant l'armée russe, il m'a été particulièrement agréable d'entendre acclamer, dans la personne de son chef, l'armée française ; je lui transmets, je transmets à la marine et à tous mes chers concitoyens la part qui revient à chacun dans les précieux témoignages d'amititié qui m'ont été donnés.

« Ce voyage n'a pas seulement eu pour résultat de resserrer des liens d'affection, d'honneur et d'intérêt entre deux puissantes et loyales nations ; il aura, j'en suis sûr, un écho bienfaisant dans le cœur de tous ceux qu'abrite en deça et au-delà de nos frontières le drapeau tricolore. *Il nous déterminera à cesser, à tempérer au moins, et à adoucir nos querelles intérieures plus apparentes que profondes et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité.*

« Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes, financiers, économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser.

« Il y a meilleur emploi à faire de notre zèle patriotique : c'est de le tourner du côté de ces grandes questions de la protection des

intérêts généraux, dont vous nous avez signalé, Monsieur le Président, en ce qui concerne la région du Nord, les plus essentiels. Nous en prenons bonne note et nous examinerons avec grande attention les demandes de votre magnifique département. Nous avons le devoir strict de nous appliquer à cette étude et vous auriez le droit, si nous oublions que le pays vit, non pas de disputes personnelles, mais surtout d'industrie, d'agriculture, de commerce, de nous rappeler que nous devons d'abord assurer sa prospérité matérielle, condition de son essor intellectuel et de sa moralité. Pour cela, l'union de tous les bons citoyens est nécessaire.

« *Depuis que j'y convie mes compatriotes de tous les partis, avec une persévérance que les polémiques les plus diverses n'ont pas découragée, j'ai la grande satisfaction de la voir se réaliser chaque jour.* Plus que jamais il faut y sacrifier nos sentiments et nos intérêts particuliers et travailler d'un même cœur à faire passer dans nos institutions les idées généreuses dont la France a été le porte-drapeau. Il y a assez de réformes sociales à préparer, assez de bien à faire, assez de misères à soulager, assez de désastres trop récents à réparer.

« Je bois au département du Nord, à ses représentants, à leur union et à l'union de tous les Français dans la République. »

Certes, ces paroles de paix, de réconciliation, sont d'un chef d'Etat soucieux des intérêts supérieurs de la patrie, dont le vrai sens a dû lui être révélé sous un jour singulier parmi les étrangers bien que sympathiques. Qu'aurait-il ressenti s'il avait contemplé ces mêmes intérêts ballotés, compromis, d'un milieu d'une nation ombrageuse, provocatrice et foncièrement hostile à notre pays comme il nous a été donné de le faire dans des heures d'angoisses et de patriotiques terreurs ? Quoiqu'il en soit de ces paroles, après tout louables de M. le Président de la République, il n'est pas moins vrai qu'elles n'étaient parvenues à Paris que par un écho fort affaibli. Peu d'instants après il descendait à la gare du Nord et rentrait à l'Elysée suivi de Waldeck-Rousseau peu aimé par ce généreux Paris toujours exubérant ; suivi aussi par ses ministres aux portefeuilles branlants, et ceci a suffi pour que le retour de Russie fut froid comme les glaces de la mer Baltique, et le peuple... généralement silencieux ! M. Loubet, qui était attentif, a encore tout le loisir nécessaire, avant de choisir ses nouveaux auxiliaires pour interpréter ce silence d'une nation vigilante et libre, ce

silence qui à Paris surtout est la leçon, sinon la condamnation des gouvernements tyranniques ou provocateurs.

L'affaire Humbert-Crawford continu d'occuper la France et le monde ; cette tragi-comédie se dévoile, se déroule, et chaque jour, avec une grandissante stupeur, le peuple se demande comment pareilles intrigues, de si flagrants méfaits, tant de crimes (car on arrive aux crimes), ont pu se perpétuer dans le voisinage immédiat de tout ce qui fait la terreur de la justice et le respect de la loi. On recherche les dessous, les complaisances et les complicités, et Dieu sait ce qu'on découvre et ce que, découvert, on n'ose encore révéler. Pour le moment, on est fixé sur plusieurs points, c'est qu'un ancien garde des Sceaux a monté cette vaste machine ayant en vue le soulagement financier de ses contemporains ; c'est que de stupéfiantes complaisances et complicités ont été obtenues au Palais, au Parlement, au Conseil d'Etat..... et qui sait si ceux qui crient « plus haut encore » ne disent point vrai ! On sait qu'on a voulu spolier systématiquement les grands et les petits et qu'on y est parvenu sur une vaste échelle ; on sait que les consciences étaient acquises à tout prix et que les inimitiés étaient réprimées de toutes façons par la séquestration, par le poison, par la corde ou le poignard ! On cite déjà des *suicidés* par persuasion violente ; on cite Schotsmans assassiné, tout semble le prouver, par procuration ; on cite..... tant de choses qu'on s'étonne de n'y voir figurer aucune tentative décisive pour mettre la main sur les fugitifs, sur ces grands coupables qu'on traque en les évitant et dont certains favorisent la fuite, comme on favorisait la fuite d'Arton par crainte de révélations plus sensationnelles encore.

Mais les recherches se poursuivent en certains milieux avec acharnement et c'est ainsi que M. Bontaux revient sur la scène, évoque mélancoliquement le souvenir poignant de l'*Union générale* et des désastres prémédités, accumulés judiciairement, mais injustement autour d'elle. M. Bontaux a dit : « Je laisse maintenant la parole à la justice ; quand elle aura parlé, je parlerai à mon tour !...» Mais si la justice ne parlait pas ? Eh bien ! M. Bontaux n'aura qu'à l'y contraindre : le peuple est avec lui.

La situation en Martinique est de plus en plus navrante. Le Mont Pelé, principalement le 20 mai, a répété en l'aggravant la journée à jamais lamentable du 8 mai, et le peu qui restait de Saint-Pierre a disparu. Fort-de-France même a paru un moment

menacé de partager le sort de Saint-Pierre et ce qui reste de la population dans l'île affolée, persuadée que cette terre entière, devenue comme un soupirail de l'enfer, est destinée à sombrer au milieu d'un cataclysme inévitable, demande à grands cris non plus des vivres et des consolations, mais des moyens de transports. Elle veut fuir n'importe où, n'importe comment ; mais loin de ces lieux maudits. On les dirige sur Trinidad, sur la Guadeloupe, sur la Guyane française et sur la France où les premiers venus nous navrent par le récit des choses effroyables[1]. Il semble dès ce jour

1. Nous donnons ici, à titre de document, le premier rapport officiel de M. Lhuerre, gouverneur par intérim de la Martinique, sur l'éruption du Mont Pelé :

« Fort-de-France, 11 mai 1902.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous confirmer les télégrammes que vous a adressés M. le gouverneur Mouttet relatifs à l'éruption volcanique de la Montagne Pelée et à l'engloutissement de l'usine Guérin, et ceux que je vous ai adressés au sujet de la catastrophe qui a anéanti la ville et la population de Saint-Pierre le 8 du courant, et dans laquelle M. le gouverneur Mouttet a trouvé la mort.

« Permettez-moi de vous exposer sommairement ci-après, d'après les renseignements que j'ai pu déjà recueillir, la série d'événements tragiques dont la Martinique vient d'être le théâtre pendant la première semaine de mai :

« La Montagne Pelée, dont la dernière éruption, datant de 1851, n'avait pas eu grande importance, a commencé à fumer dans les premiers jours d'avril dernier ; la population ne paraissait nullement émue de ce fait et les journaux locaux se contentaient de le mentionner et de rendre compte des progrès des dégagements de vapeurs.

« Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 mai, l'éruption sembla entrer dans une phase plus active ; une quantité considérable de cendres fut projetée sur les campagnes avoisinantes et notamment sur le territoire du Prêcheur et de Sainte-Philomène, dont les habitants durent abandonner précipitamment leurs demeures pour se réfugier dans les bourgs et à Saint-Pierre ; la cendre tomba d'ailleurs également à Fort-de-France et jusque dans les communes de l'extrême sud de l'île, mais en moins grande quantité. M. le gouverneur Mouttet se rendit sur les lieux le 3 mai au matin. Il distribua les premiers secours aux habitants nécessiteux du Prêcheur et de Sainte-Philomène, s'efforça de calmer leur émotion et rentra au chef-lieu le dimanche 4 mai, à quatre heures de l'après-midi.

« La projection de cendres, quoique ayant diminué d'intensité, continuait toujours ; de sourds grondements se faisaient entendre dans la montagne et des lueurs apparaissaient la nuit au sommet.

« Le lendemain 5 mai, à une heure de l'après-midi, un torrent d'eau et de boue brûlante s'échappa brusquement de l'ancien cratère, dit Étang-Sec, dévala le long des pentes de la Montagne Pelée, s'engouffra dans la vallée de la rivière Blanche,

décidé que Saint-Pierre ne sera jamais reconstruit ni Fort-de-France beaucoup plus développé, mais qu'on cherchera à créer au Sud-Est de l'île, soit à Trinité, soit à Caravelle, une ville destinée à servir de capitale.

Le voyage de M. Loubet en Russie, la démission annoncée de M. Waldeck-Rousseau, l'affaire Humbert-Crawfort et les sinistres répétés de la Martinique ont accaparé en ces derniers temps toute l'attention du public en France. La reine Wilhelmine, si populaire

emporta une partie de l'usine Isnard qui était heureusement évacuée et recouvrit entièrement l'usine Guérin, située sur le bord de la mer à l'embouchure de la rivière Blanche, engloutissant une trentaine de personnes, dont vingt-trois connues, dont les noms ont été donnés par les journaux locaux. M. Guérin fils et sa femme étaient au nombre des victimes, composées en majorité de gens de service attachés à l'usine. La masse de boue qui recouvrait l'usine avait au moins un kilomètre de longueur, 200 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur.

« L'arrivée subite de cette masse dans la mer provoqua sur la rade de Saint-Pierre, pendant quelques minutes, des oscillations d'une amplitude de plus de vingt mètres, qui affolèrent la population, avant même qu'elle se fût rendue compte de la catastrophe.

« L'affolement redoubla, lorsque les faits exacts furent connus. M. le gouverneur Mouttet, prévenu, se rendit à Saint-Pierre, accompagné du commandant supérieur des troupes et de moi-même, par le croiseur *Suchet*, le même jour, à quatre heures du soir, visita les lieux du sinistre, réconforta de son mieux les populations du Prêcheur et de Saint-Pierre et rentra à Fort-de-France le mardi 6 mai, dans l'après-midi.

« La situation du volcan était alors stationnaire, la boue continuait à déborder du cratère et à couler jusqu'à la mer par la rivière Blanche. Des crues ou des desséchements subits se faisaient sentir dans la plupart des rivières descendant de la Montagne Pelée, tout le long de la côte, depuis la rivière Blanche jusqu'à la Basse-Pointe, au nord de l'île.

« Le volcan grondait toujours et s'illuminait de lueurs. Mais l'avis de tous les gens compétents était que les matières vomies par le volcan ayant trouvé une issue naturelle par la vallée de la rivière Blanche, les communes avoisinantes et notamment Saint-Pierre, ne couraient absolument aucun danger ; l'opinion générale était alors que, à part la catastrophe de l'usine Guérin et les pertes importantes de culture et de bétail subies par les habitants à la suite des pluies de cendres, aucun désastre nouveau n'était à redouter.

« Dans la nuit du 6 au 7 mai, un fort orage éclata sur tout le nord de l'île et la pluie tomba abondamment ; il en résulta des crues dans toutes les rivières, et les habitants de Grand'Rivière, de Macouba et de Basse-Pointe durent commencer à évacuer leurs demeures. La rivière Sèche, près de Saint-Pierre, innonda dans la

parmi nous, a pu se rétablir entièrement et ce plaisir, parmi tant de préoccupations et de soucis, a passé chez nous en quelque sorte inaperçu. Il en a été de même des fêtes du couronnement du jeune roi Alphonse XIII, à Madrid. Nous-mêmes, aujourd'hui, sur ce sujet, nous devons nous contenter des réflexions fugitives. Voilà en Espagne la fin d'une régence que l'âme chevaleresque des Espagnols a voulu possible ; voilà, par le couronnement du jeune roi, l'inauguration d'un règne personnel avec ses charges, ses obligations, ses dangers, et qui dira que les dangers,

matinée du 7 toute la route du Fonds-Coré, laissant par endroits, notamment près de la tonnellerie mécanique, une épaisseur de boue de 1m 50.

« La rivière des Pères et la rivière Roxelane, coulant dans Saint-Pierre même, grossirent également, mais dans de moins fortes proportions. La population de Saint-Pierre entra dans une émotion indescriptible, entretenue par des malfaiteurs qui répandaient de faux bruits d'inondation et profitaient de l'évacuation des maisons pour commettre des vols.

« Le temps était particulièrement orageux ; la tension électrique était énorme au point de rendre le travail des employés du téléphone presque impossible ; le volcan fumait abondamment.

« A deux heures de l'après-midi, M. Fouché, maire de Saint-Pierre, déclarait au gouverneur, par le téléphone, qu'aucun danger n'était, à son avis, à craindre, mais que les forces de police à sa disposition ne lui permettaient pas de maintenir l'ordre dans la ville ; il concluait en demandant l'envoi à Saint-Pierre d'un détachement de 30 hommes d'infanterie coloniale sous le commandement d'un lieutenant, pour surveiller les distributions de vivre aux habitants des environs réfugiés à Saint-Pierre, et pour effectuer des patrouilles dans les rues.

« En présence de cette situation, M. le gouverneur Mouttet donna les ordres nécessaires pour l'envoi d'un détachement par le bateau du lendemain, et décida, pour donner à la population alarmée l'appui moral de sa présence, de retourner à Saint-Pierre.

« Il quitta le chef-lieu le jour même par le bateau de quatre heures, accompagné de Mme Mouttet, du lieutenant-colonel Gerbault, de M. le conseiller privé Husson. Un certain nombre de fonctionnaires et habitants de Fort-de-France, dont MM. Jallabert, directeur du câble ; Dubois, chef du service des contributions ; Fouque, lieutenant d'artillerie, partirent également par le même bateau.

« La nuit du 7 au 8 se passa sans incident ; des câblogrammes officiels venus de Saint-Pierre, le 8 entre six et huit heures du matin, dépeignaient la situation comme stationnaire. C'est à ce moment que se place l'épouvantable cataclysme qui a anéanti la ville et la population de Saint-Pierre.

« A 8 h. 5 du matin, au moment où le vapeur de la Compagnie Girard allait quitter le chef-lieu pour se rendre à Saint-Pierre, une énorme poussée de nuages blanchâtres, roulant en volutes gigantesques, fut aperçue de Fort-de-France dans

en Espagne, sont chimériques ! On y a la main faite aux intrigues et aux complots ; la Révolution y est classique. Donc au milieu des fêtes pompeuses, des bals, des *corrida*, les nobles d'Espagne ont-ils pensé qu'en dépensant alors avec tant de faste et d'apparente insouciance, ils n'étaient point sûrs du nécessaire pour le lendemain ; que leur vieille terre, comme leurs vieilles institutions était minée, qu'elle tremblait, et que ses sommets

la direction de la Montagne Pelée ; au même instant, les lignes du câble et du téléphone reliant Saint-Pierre au chef-lieu furent rompues, le baromètre subit une baisse brusque et un raz-de-marée se fit sentir sur le rivage.

« Les nuages obscurcirent en quelques instants tout le ciel ; une pluie de pierre, dont quelques-unes du poids de 20 grammes, s'abattit sur Fort-de-France, suivie d'une pluie de cendres qui dura jusque vers onze heures. Le bateau *Girard*, qui avait quitté le chef-lieu à 8 h. 1/4, après le raz-de-marée, pour se rendre à Saint-Pierre, continua sa route jusqu'à la hauteur de Case-Pilote, qui est exactement à mi-route, et là, arrêté par les pierres et la cendre qui tombait en quantité considérable, rebroussa chemin pour rentrer à Fort-de-France.

« Il repartit vers dix heures, après que la grosse émotion causée à Fort-de-France par la pluie de pierres se fut calmée et, après avoir dépassé la pointe du Carbet, aperçut la minoterie Blaisemont et l'habitation Anse-Latouche en flammes. Quelques instants après, un spectacle terrifiant s'offrit aux yeux des passagers : au pied du volcan, entouré d'un nuage opaque de fumées et de cendres, tout le littoral, depuis la minoterie Blaisemont, située un peu au nord du Carbet, jusqu'à la Pointe-Lamarre, au-delà du bourg de Sainte-Philomène, était en feu sur une étendue de près de cinq kilomètres ; les arbres et les maisons isolées de la campagne brûlaient également ; une douzaine de bateaux sur rade de Saint-Pierre, dont deux steamers américains, flambaient, encore à l'ancre. Le littoral paraissait désert ; sur la mer, rien ne surnageait que des épaves. La chaleur rayonnante dégagée par cet immense brasier empêcha le bateau d'avancer et il rentra à Fort-de-France à une heure de l'après-midi, rapportant la sinistre nouvelle.

« N'ayant, depuis huit heures du matin, aucune communication avec Saint-Pierre, et en prévision d'événements graves survenus sur ce point, j'avais, dès neuf heures, demandé au commandant du *Suchet* de s'y rendre pour s'y tenir à la disposition de M. le gouverneur Mouttet. Le *Suchet* appareilla à midi et demi. Vers trois heures, le commandant Le Bris put descendre sur la place Bertin, qui était couverte de cadavre. La chaleur qui se dégageait des ruines fumantes l'empêcha de poursuivre plus avant ses investigations ; il recueillit sur la plage quelques blessés qui avaient survécu par miracle et il se rendit au Carbet où il embarqua également des blessés qu'il ramena à Fort-de-France.

« A trois heures, j'envoyai à Saint-Pierre un vapeur, où s'embarqua le procureur de la République Lubin, avec mission de me renseigner sur la situation.

« M. Lubin descendit à Saint-Pierre et se rendit compte, comme le commandant

politiques, aussi bien que le Mont Pelé, fumaient? Songeaient-ils qu'un dégorgement s'essayait dans l'ombre, que la montagne pouvait crever bientôt, et que la vieille Espagne, tout comme Saint-Pierre, dans quelques semaines, ou dans quelques années, pourrait bien nous offrir un spectacle moral approchant de la désolation matérielle de la Martinique ?

De l'Espagne, nous reportons instinctivement les yeux vers

du *Suchet*, que la population entière de la ville était anéantie. Il regagna ensuite le Carbet, où s'était massée toute la population des environs, parmi laquelle de nombreux blessés qui avaient pu échapper au désastre.

« Un service de vapeurs fut organisé entre le Carbet et le chef-lieu pour transporter rapidement à Fort-de-France tous ces malheureux.

« En même temps, de concert avec les chefs d'administration et le maire de Fort-de-France, qui a déployé dans ces tristes circonstances une activité et un dévouement digne des plus grandes éloges, je prenais des mesures pour assurer la subsistance et le logement aux sinistrés et les soins aux blessés. Les dépôts de vivres existants à Saint-Pierre étaient anéantis. J'envoyai le soir même à la Guadeloupe le croiseur *Suchet* pour y chercher des vivres, le *Suchet* a été de retour le 10 au matin.

« En ce qui concerne les circonstances exactes dans lesquelles s'est produite la catastrophe, il serait difficile de préciser. Il résulte des témoignages recueillis tant auprès des rares survivants que des personnes ayant assisté de loin au cataclysme, que vers huit heures du matin, à la suite sans doute d'une déchirure des flancs du volcan, une trombe de feu s'est abattue sur Saint-Pierre, causant la mort immédiate de toute la population et incendiant simultanément toutes les maisons de la ville et tous les bateaux sur rade.

« L'opinion de tous ceux qui ont déjà visité les lieux est que pas un des habitants qui se trouvaient à Saint-Pierre, à l'heure de la catastrophe, n'a pu échapper à la mort.

« On évalue le nombre des victimes, rien que pour Saint-Pierre, à plus de 26,000. Mais il faut ajouter à ce nombre les habitants qui ont succombé dans les environs, de sorte que le chiffre total des victimes peut être évalué sans exagération à une trentaine de mille.

« A la suite de la catastrophe de la matinée du 8 mai, la lave incandescente avait commencé à couler dans les lits de la rivière Blanche et de la rivière Sèche, et en prévision d'autres catastrophes semblables, les habitants de la Grand'Rivière, du Macouba, de la Basse-Pointe, de l'Ajoupa-Bouillon et du morne Rouge ont évacué complètement les bourgs dont les environs sont ravagés par l'éruption et se sont massés au Lorrain. J'ai pris les mesures nécessaires pour le ravitaillement de la population.

« Saint-Pierre disparu, la colonnie est privée désormais de sa plus belle cité, de son gros centre d'approvisionnements, où s'alimentaient toutes les communes ru-

Cuba enfin libre, et inaugurant son autonomie au moment même où Alphonse XIII était investi, malgré l'inexpérience de ses seize printemps, d'un droit souverain sur tout un peuple assez généralement agité.

Cuba évoque pour l'Espagne des souvenirs cuisants et lui rappelle, notamment, la perte irrémédiable du dernier vestige de sa puissance continentale et coloniale. Cuba dit l'anéantissement de l'œuvre de ses monarques magnifiques, de ses *découvreurs* de mondes inexplorés, de ses *conquistadores* impitoyables et sublimes; Cuba a consacré enfin une décadence apparente dont elle parut un moment devoir être aussi la victime. Mais de même que l'Espagne, recueillie dans les souvenirs mélancoliques de son antique grandeur, peut parfaitement y retrouver des motifs et des moyens de consolations même matérielles, ainsi Cuba d'abord menacé de n'avoir combattu avec une rare obstination que pour changer de dominateur, a vu le président Mac-Kinley, l'âme de l'impérialisme américain, descendre brusquement de la scène politique pour y laisser apparaître l'héroïque Roosevelt dont les cubains avaient éprouvé le courage et devait bientôt apprécier la générosité.

Le président Roosevelt sentait qu'un grand peuple, jeune et prospère, sûr d'un brillant avenir, avait mieux à faire pour consolider sa fortune et former ses mœurs et ses traditions que d'a-

rales, 25 à 30,000 âmes, et d'un grand nombre de fortunes personnelles. Le désastre est immense.

« La Montagne Pelée est toujours en travail. De toutes les localités voisines on entend des détonations et des grondements. Par tous les moyens, j'essaye de rassurer ces populations affolées.

« Esclave du devoir, M. Mouttet est mort en gouverneur sans peur et sans reproche. Il laisse à ses collaborateurs et à la population de l'île le souvenir d'un administrateur au cœur élevé dont le courage grandissait avec le péril. Sa douloureuse disparition dans les épreuves que nous subissons me lègue provisoirement de grands devoirs vis-à-vis du gouvernement et de la colonie. Le département peut entièrement compter sur ma bonne volonté et sur mon dévouement.

« Je tiens à rendre hommage au concours sans réserve que me donnent les chefs d'administration, les chefs de service et les officiers et fonctionnaires sans distinction de corps et de grade.

« En terminant, je ne veux pas oublier de mentionner spécialement l'assistance que me fournit M. le sénateur Knight qui, oubliant les malheurs privés qui l'affligent, se transporte courageusement dans les localités menacées et use de son influence sur la population pour me seconder dans ma tâche.

« Je suis, etc. « G. Lhuerre. »

user de la force, de tromper un faible allié, que de manquer publiquement à des engagements solennels pris sur les champs de bataille en face de l'ennemi ; il a compris la valeur qu'une puissante nation pouvait et devait attacher à son bon renom et il a soutenu dans les Conseils du peuple américain la cause de l'allié confiant, dont le mécontentement n'irait pas sans inconvénient, peut-être sans danger. Les Philippines, comme expérience malheureuse de l'impérialisme conquérant, suffisait du reste et il fut résolu que Cuba deviendrait maîtresse de ses destinées, libre enfin, sous l'œil attentif et fatalement protecteur des Etats-Unis, eu égard à l'enchevêtrement d'intérêts voisins et communs.

Convoqué dans ses comices, le peuple cubain avait nommé comme président de sa naissante République, M. Palma. Le président vient d'être installé par les autorités américaines elles-mêmes, qui ont aussitôt amené le drapeau étoilé pour s'embarquer aussitôt en compagnie des troupes d'occupation, toutes ensemble devant être rapatriées en exécution des accords intervenus entre le protecteur et le peuple affranchi.

M. Palma, dans son message inaugural, a prouvé qu'il se rendait compte de l'énorme tâche qui lui incombait et si, en des circonstances aussi compliquées, sur un terrain où tout est à expérimenter, on peut se contenter d'intentions bonnes et de paroles rassurantes, on peut dire que M. Palma a tracé un programme de réformes organiques qui ne doit pas déplaire aux amis de la nouvelle république.

Mais, est-ce que Cuba sera plus fortunée que tant d'autres républiques créées en ces parages au siècle dernier ? Est-ce que ce peuple frondeur, parce que longtemps fut opprimé ; indiciplinè par tempérament, sera amélioré par la conquête de la liberté ? Saura-t-il user de son indépendance et par la sagesse la faire durer ? Ou sera-t-il querelleur, inquiet, toujours révolté, sans cesse les armes à la main, destructeur des dons admirables qu'une nature prodigue a accumulé sur ses pas et dont il peut jouir sans efforts ?

On se le demande et, à la réflexion, on est tenté de croire que l'ombre du colosse américain qui ne cessera de s'étendre vers lui comme un avertissement, sinon comme une menace, le fera réfléchir et se modérer dans l'expression brutale de ses passions natives, dans les manifestations de ses querelles intestines.

Le général américain Wood, qui fut chargé de la transmission des pouvoirs des États-Unis aux autorités cubaines qu'il venait d'installer, le fit en un document qui, tout en reconnaissant l'auto-

nomie cubaine, établit à l'encontre de Cuba l'obligation de se conduire à l'égard des États-Unis, comme un vassal à l'égard de son suzerain, conformément à l'acte du Congrès sur lequel repose la constitution même du nouvel État.

Ainsi donc, après quelque hésitation, les États-Unis ont tenu la parole donnée, confirmé l'assurance donnée à l'Europe, qu'ils n'avaient fait la guerre à l'Espagne que pour libérer Cuba. Ce qui n'empêche pas les États-Unis de s'être réservé sur le territoire de la nouvelle République des pied-à-terre solides, comme base éventuelle et point de départ d'une conquête définitive.

En réalité, et quoiqu'on dise de contraire, il nous semble que dans une demi-indépendance le peuple cubain formera ses mœurs politiques ; il ne fera ainsi qu'un stage qui préludera à son admission comme État particulier dans la grande Union américaine. On tâchera seulement que ce rattachement se fasse d'une façon opportune, et qu'elle paraisse combler un vœu.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Les Etudes* (5 avril) : L'Evangélisation chez les hommes et quelques réformes urgentes chez les catholiques (M. James Forbes). — II. *La Revue des Deux-Mondes* (1er avril) : Evolution coloniale (M. Millet). — III. *Le Correspondant* (10 avril) : 1° Augmentation de la criminalité et diminution de la repression (M. Joly) ; 2° La Société antiesclavagiste en France (M. Darcy) ; 3° Verdi (M. Bellaigne). — IV. *La Nouvelle Revue* (15 avril) : 1° L'Instruction dans la Démocratie (M. Delvaille) ; 2° Le Zollverein anglais (M. Nief). — V. *La Revue chrétienne* (1er avril) : Affinités du romantisme et du protestantisme (M. Dubedout).

I

Le catholicisme français, depuis les influences néfastes de la Révolution de 89, est dans un état anormal que les apparences trompeuses ne peuvent plus cacher. Dans son article « L'Evangélisation des hommes et quelques réformes urgentes chez les catholiques » (*Les Etudes*, 5 avril), M. James Forbes reconnait le mal dont souffre le catholicisme en France, et propose quelques remèdes qui ne peuvent manquer d'être efficaces.

Lorsque l'on pense aux 37 millions de catholiques français qui se laissent piétiner par 22,000 maçons, à leurs prêtres et à leurs religieux et religieuses qui presque tous réalisent l'idéal le plus élevé de l'obéissance, de la charité, on ne peut soutenir que la foi meurt en France.

On ne peut nier un certain retour aux idées chrétiennes chez les esprits d'élite, avides d'idéal. Certains faits permettent même d'espérer que, grâce à sa vigueur, le catholicisme aurait partie gagnée en France s'il n'avait affaire qu'aux classes lettrées. Mais dans les grandes agglomérations ? Le peuple apostasie et vote contre son Eglise ! « L'immense majorité des hommes en France est en train de perdre la foi et, vis-à-vis de la France catholique, à laquelle nous ne marchandons pas les éloges, grandit une autre France, ignorante en religion, impie, sectaire et persécutrice. » De la France catholique et de la France sectaire, antichrétienne, laquelle l'emportera ? La France restera-t-elle catholique, et si les hommes perdent la foi, comment la France la garderait-elle ? se demande avec angoise M. J. Forbes.

Les catholiques français ont compris le danger que court leur Eglise, et ni le

clergé, ni les laïques ne se sont endormis sur le bord de l'abîme. On a fait sortir de terre des milliers d'écoles primaires ; on a enrôlé des régiments de catéchistes volontaires, on a créé partout des patronages ; on a complété le réseau des collèges secondaires ; on a organisé plusieurs universités catholiques ; on a fondé des journaux catholiques ; on a ouvert beaucoup de cercles catholiques d'ouvriers, etc., etc. Mais le mal subsiste. Il faut donc des moyens nouveaux pour reconquérir la position.

La plaie la plus vive du catholicisme français, c'est l'apostasie des hommes moins dans les classes élevées que dans les sphères populaires des villes et des campagnes. A cet état de choses, M. J. Forbes oppose des remèdes.

D'abord que les grands propriétaires vivent davantage sur leurs terres et s'occupent des populations qui les entourent, car l'expérience en témoigne, lorsqu'elles ont été abandonnées par ces tuteurs naturels, elles ont suivi les sectaires.

Ensuite que l'on multiplie dans les centres populeux les paroisses, les chapelles de secours, les maisons des ordres voués à l'apostolat et les religieuses qui visitent et consolent les pauvres. Le clergé ne saurait s'en offusquer puisqu'il ne suffit pas à la tâche.

Enfin que le prêtre *aille au peuple*, et comble avant tout cet « abominable » fossé qui se forme entre l'homme du peuple et le prêtre.

C'est surtout vers les ouvriers que l'apostolat devra se tourner. M. J. Forbes indique une excellente manière d'aller au peuple ; il faudra commencer tout d'abord par l'étude approfondie des fléaux qui désolent la classe ouvrière, et des revendications justes ou injustes qu'elle a prise à cœur.

Que le prêtre et l'homme d'œuvres n'acceptent les revendications de la classe ouvrière que sous bénéfices d'inventaires, cela doit être, mais ils ne peuvent les rejeter *à priori*. Elles seront peut-être la clé qui leur ouvrira le cœur de l'ouvrier. Sans exalter en rien les ambitions malsaines de la démocratie, sans donner ni dans le socialisme, ni dans le socialisme d'Etat, le prêtre, défenseur né du droit, prendra parti pour l'ouvrier quand la justice sera de son côté.

Le Saint-Père, dans son encyclique sur la démocratie, a hautement dénoncé ceux qui ne pensent pas pouvoir aller au peuple sans s'affubler de quelque démocratie chrétienne de mauvais aloi, qui ne couvre au fond qu'un socialisme raffiné. Dans votre démocratie chrétienne, leur dit-il, il y a deux choses : l'étiquette et ce qu'elle couvre. L'étiquette de démocratie, vous pouvez la conserver à condition de l'exorcier, d'en retirer *toute allusion politique*, pour ne lui laisser que le sens d'une bienveillance à l'égard des classes populaires. Quant aux choses qui couvraient l'étiquette, nous devons vous déclarer qu'elles *ne valent rien*.

Une orientation différente de l'apostolat, tourné de préférence vers les hommes et le rapprochement entre le prêtre et l'homme du peuple seront d'une efficacité reconnue. A ce remède, M. J. Forbes en joint quelques autres : l'étude et la défense des véritables intérêts des classes laborieuses, l'apostolat spécial par la presse, par la création des différentes associations et syndicats et par l'école catholique d'instruction théorique.

Il y a 50,000 prêtres en France. Que 10,000 entreprennent résolument cette

nouvelle croisade, et M. J. Forbes se tient fort qu'ils causeront d'heureux changements. Cette légion de 10,000 sera vite levée, produira une contre-révolution sociale, et alors quel siècle heureux ne sera pas le XXe.

II

Il est arrivé plus d'une fois en France que les idées étaient en avance sur les faits ; pour le mouvement colonial c'est le contraire et cela pour maintes petites raisons qui ne laissent pas d'en faire une grande. Nous avons un grand empire colonial et nous hésitons comme par convention, à nous reconnaître le génie colonisateur.

Après avoir longuement exposé d'où procède le mouvement colonial ; quelle place il tient dans l'histoire de la civilisation et dans nos propres destinées, en marquant à cet effet d'un trait rapide les bonds sucessifs par lesquels l'Europe a pris possession du globe, M. Millet nous rend justice dans son étude sur « l'Evolution coloniale » (*Revue des deux mondes*, avril) et il montre combien est fausse notre mauvaise idée de nous-mêmes, alors que nos explorateurs parcourent l'Afrique, que le commerce extérieur de nos colonies s'élève à plus d'un milliard et demi.

Autrefois nous avons possédé un vaste empire colonial, nous l'avons perdu. Sans doute que nos qualités d'aujourd'hui n'étaient pas encore développées suffisamment. Non, dit M. Millet : « Avant de répondre pourquoi nous avons perdu notre empire colonial du XVIIe et XVIIIe siècles il faudrait jeter les yeux sur la carte et penser à la situation de la France à cheval dans les deux mers, au carrefour de toute les invasions. » Dès qu'elle veut suivre sa destinée maritime, elle est rappelée brusquement sur le continent, pour verser le plus pur de son sang, sur ce champ de bataille éternel qu'est pour elle sa frontière nord-est, où nulle complaisance de la nature ne vient à son secours. « Le prodige n'est pas que la France ait perdu son empire colonial, mais qu'elle ait eu le temps et la force de le fonder. »

Toutes les qualités qui font les grands peuples colonisateurs nous les avons eues : l'audace et l'esprit d'aventure ; l'instinct migrateur, la vertu prolifique, le talent d'organisation ; et enfin, indépendamment de ces qualités communes à tous les peuples colonisateurs, nous avons le *génie sociable* ; nos rivaux eux-mêmes l'avouent, tout en nous en faisant un reproche.

Avant de pouvoir mettre en valeur cette partie du patrimoine national, stérilisée en quelque sorte au XVIIIe siècle, il nous a encore fallu traverser de terribles épreuves. La folle politique d'un Louis XV nous avait détourné des colonies ; les guerres de la Révolution et de l'Empire nous coupèrent la mer.

D'après une opinion assez répandue, la reprise du mouvement colonial est née de la guerre de 1870 et nous n'avons cherché en d'autres climats qu'une compensation à nos défaites. Soutenir cette assertion, serait méconnaître et notre génie colonisateur et nos véritables besoins. D'après M. René Millet voici quelle aurait été la pensée des partisans des colonies. « En face des progrès rapides de la grande république américaine, de l'empire et de la fédération britannique, nos quarante

millions auraient vite été débordés ; aussi vaincus ou vainqueurs il nous fallait absolument sortir d'Europe pour ne pas déchoir. » L'Allemagne victorieuse s'est fait le même raisonnement, et depuis le renvoi de Bismarck, Guillaume II travaille activement et avec succès à la fondation d'un empire colonial.

La France a aujourd'hui jeté les fondements d'un empire qui représente vingt fois l'étendue de son territoire, elle a ajouté cinquante millions de clients à ses quarante millions de citoyens, et d'autant qu'on peut en juger l'œuvre est durable, par ce qu'elle est conçue dans le sens de la civilisation et conforme au génie de la France. Rendons à César ce qui est à César : reconnaissons que la troisième République, dont l'œuvre n'est par ailleurs nullement admirable, a largement contribué à réaliser notre vaste et bel empire colonial.

III

1° Rien de moins édifiant que la lecture de ces milles faits divers quotidiennement enregistrés par les journaux, mais quelle matière à observation et à réflexion. Les crimes et les délits de tous genres se commettent avec une régularité et une progression vraiment effrayante et cependant la justice n'est pas plus rigoureuse, la procédure n'est pas mieux faite, la poursuite n'est pas plus vigilante : la proportion des crimes dont les auteurs ne pouvaient être découverts est montée de 11 o/o en 1876 à 16 o/o en 1893.

La progression des crimes est une triste réalité que M. Joly nous fait reconnaître dans son étude sur l' « *Accroissement de la criminalité et la diminution de la répression* » (*Correspondant* du 10 avril).

En 1860 le total des « plaintes, dénonciations et procès-verbaux » transmis aux parquets par les gendarmes, les maires, les commissaires de police, les gardes et autres agents compétents, était de 250,000. Mais il était destiné à monter avec une régularité peu flateuse.

M. Joly en compte successivement :

En 1884	432.500
En 1885	447.300
En 1888	460.082
En 1889	468.392
En 1890	470.948
En 1891	492.658
En 1892	532.954
En 1893	536.010

Les poursuites contre les mineurs de 16 à 21 ans ont monté de 13,238 en 1880 à 17,217 en 1893.

Il y a deux méthodes pour remédier à l'augmentation constante des crimes. L'une, longue et patiente, consiste à améliorer simultanément la législation, la police et la justice. L'autre, plus tentante pour nos gouvernants d'un jour, suffisant à tromper autant qu'il le faut le gros public, consiste à diminuer le plus

possible les affaires jugées grâce à la prudence et à la *discrétion* inspirées ou commandées, et à rogner un peu sur les statistiques officielles.

La première de ces deux méthodes n'a pas été négligée, elle a même eu quelques succès grâce à l'initiative de certains bienfaiteurs de l'humanité, et de plus d'une société savante, malheureusement pas secondés sinon entravés même dans leur action par le gouvernement de la République française. Ce dernier a en effet, il ne faut s'étonner de rien sous le régime actuel, adopté la seconde méthode inconstestablement plus expéditive en apparence mais d'autant plus immorale. L'effort des ministres pour parer à « l'inflation » du crime s'est porté à améliorer les statistiques criminelles. Cette assertion de M. Joly est basée surtout de nombreux et suggestifs exemples. La gendarmerie était la principale source d'où arrivaient les plaintes, on a diminué son personnel. Les agents qui subissent directement l'action gouvernementale diminuent de plus en plus les plaintes, les dénonciations, les procès-verbaux. Quant aux affaires qu'on retient à juger, elles vont en nombre décroissant. Enfin, près du personnel chargé d'appliquer les lois, la politique fait tout ce qu'elle peut pour abaisser le nombre des poursuites et même le nombre des plaintes. Vraiment on ne peut mieux simplifier et résoudre la triste question de l'augmentation croissante de la criminalité. Mais pour ces ministres qui commandent aux juges d'être indulgents pour les puissants et les traîtres, inexorables pour les faibles et les innocents, la postérité et la justice divine n'auront certainement pas la « conscience aussi large ».

2° Le « problème noir » n'est pas de ceux qui peuvent laisser indifférente la France qui a près de 35 à 40 millions de sujets de couleur, et ne donner aucune préoccupation à ceux qui prétendent regarder devant eux et ne se contentent pas de se laisser vivre au jour le jour.

C'est l'avis de M. J. Darcy, parlant de la question nègre, dans son article « La Société antiesclavagiste de France ». Le problème noir soulève de graves et nombreuses questions que M. Darcy se refuse d'ailleurs à aborder, ne voulant donner qu'une idée de ce qu'il y a à faire et montrer quel peut être le rôle d'une société indépendante comme la société antiesclavagiste.

Si l'on demande à tous ceux qui connaissent l'Afrique, missionnaires, soldats, fonctionnaires, explorateurs, colons, ce qu'il convient pour la régénération et l'éducation de la race noire, la réponse ne varie presque jamais. Toujours on met en première ligne la suppression de l'esclavage. Celui-ci est en effet la source de tous les maux qui accablent les contrées africaines, d'abord parce que l'esclavage a pour colloraire la traite, les guerres intestines et l'universelle insécurité, ensuite parce qu'il entretient chez la population libre des mœurs incompatibles avec celles d'une société régulière.

Pour la plupart des Européens, la question de l'esclavage se confond avec celle de la traite, mais celle-ci n'est pas une cause, elle est la conséquence d'un état social qui repose uniquement sur l'esclavage.

Pour supprimer la traite et les guerres, fléaux de l'Afrique, obstacles au développement et à la civilisation de la race noire, il faut donc, dit M. Darcy, s'attaquer directement à l'esclavage.

La besogne sera difficile et longue.

En effet, l'esclavage est en Afrique une institution nationale, universellement reconnue. La population libre et la population captive sont si bien mélangées que l'une ne peut pas vivre sans l'autre. Aussi a-t-on pu dire que l'abolition de l'esclavage est, en Afrique, rigoureusement synonyme de transformation d'un état social.

Cette révolution ne s'improvise pas, comme le pensent les disciples de Schœlcher. L'abolition de l'esclavage est une impérieuse nécessité, mais c'est une œuvre de longue haleine à laquelle on ne peut procéder que par étapes successives, et avec une très méthodique persévérance, si l'on ne veut provoquer une conflagration générale en Amérique.

Cette campagne difficile peut, d'après M. J. Darcy, affecter trois aspects différents : on réprimera la traite et les guerres intestines ; on n'arrivera pas ainsi à tarir le recrutement des esclaves, mais on le rendra de plus en plus difficile. Dans les territoires soumis à notre influence effective, on facilitera la libération individuelle des esclaves dont on améliorera le sort. Enfin, on devra agir directement et progressivement auprès des populations libres pour les amener à renoncer à la pratique esclavagiste.

Dans cette œuvre considérable, il y a vraiment du travail pour tout le monde. A l'Etat est dévolu de plein droit la protection des intérêts généraux, politiques et militaires, la lutte contre les traitants, la répression des guerres intestines, le maintien de la sécurité. Et lorsqu'il aura entamé et dégrossi le bloc de la barbarie, l'aura rendu apte à recevoir l'empreinte de la civilisation, le champ sera alors libre pour les hommes de bonne volonté.

En Afrique, les antiesclavagistes ne pourront se payer de mots, ils devront être convaincus tout comme les Belges que l'union seule fait la force, car l'œuvre de la régénération de la race noire n'est pas de celles qui peuvent s'effectuer au prix des efforts ni même de la vie de quelques hommes isolés.

On peut donc voir dès lors « quel peut être le rôle réservé à une société libre et indépendante comme la Société antiesclavagiste : centre d'études et de propagande, trait d'union entre toutes les œuvres qui auront choisi l'Afrique française pour le théâtre de leurs opérations ; intermédiaire d'une part entre les individus et les gouvernements, de l'autre entre la race blanche et la race noire ».

Que doit-elle faire pour réaliser cette tâche ? Les moyens sont nombreux. M. J. Darcy se contente d'en signaler quelques-uns et des plus importants.

Tout d'abord et avant tout, la Société doit centraliser tous les renseignements d'ordre politique, économique, social, religieux concernant les populations noires si nombreuses et si dissemblables ; mettre ces renseignements à la portée de tous ceux qui s'intéressent aux questions africaines. Ensuite la société aura le devoir de créer une opinion publique, d'obtenir des lois, qu'il faudra savoir appliquer, et préparer le terrain qu'elles auront à féconder.

Elle s'efforcera aussi, par une propagande active, de susciter et de grouper les bonnes volontés et les générosités. Certainement M. Darcy ne peut douter que la France, pays dont la charité est une des qualités premières, refuse son concours

à ceux qui ont recueilli la succession du cardinal de Lavigerie et ont l'ambition de jouer à la fois un rôle patriotique et humanitaire dans l'histoire de l'Afrique.

3° M. Camille Bellaigne consacre quelques pages à Verdi. Il a attendu le mois d'avril pour parler d'un artiste d'Italie et d'un artiste qui, pendant le demi-siècle que dura sa carrière, n'a fait « que se transformer et se rajeunir ». Et cela ? Parce qu'il a plus d'une fois senti dans l'ordre seul de la musique une « correspondance profonde » entre l'Italie et le printemps, et parce que c'est au printemps que « vinrent à nous les dernières œuvres de Verdi, les plus belles : *Aïda*, le *Requiem*, à la mémoire de Manzani, et *Falstaff* ».

M. Camille Bellaigne est enthousiaste, avec raison, de Verdi, de qui fut prononcée cette parole : « Votre jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle. »

« Oui l'auteur d'*Ernani*, de *Nabuco* et d'*I Lombardi* ; de *Rigoletto*, du *Trovadore*, de *Don Carlos* et d'*Aïda*, du *Requiem*, d'*Othello* et de *Falstaff*, celui-là s'est renouvelé jusqu'à la fin. Mais jusqu'à la fin aussi il s'est confirmé dans sa propre nature et dans celle de sa race. Devenant de plus en plus grand, il est demeuré lui-même. Il a donné l'exemple deux fois admirable de l'évolution ou du progrès, et de la constance ou de la fidélité. »

Dans sa causerie sur Verdi, M. C. Bellaigne nous assure que le grand artiste italien eut toujours pour idéal la force qui, selon Taine, est l'idéal dans l'art, qu'il donna à l'Italie « des années quarante », ce que sa patrie espérait, exigeait de la musique : l'action et l'action héroïque, l'appel au combat et des promesses de victoire et de liberté. Il nous montre aussi que dans les œuvres du maître et surtout les dernières, il n'y a pas un atome qui ne soit national, pas un écho de la grande voix, de la terrible voix wagnérienne dont la fin du XIXe siècle a retenti.

Italien par l'amour de la vie et par les mélodies éclatantes où jusqu'à la fin cet amour a chanté, Verdi est un génie essentiellement national.

IV

1° Maintenant que la démocratie est établie en France depuis plus de trente ans, et que rien encore ne fait présager qu'elle sera renversée au profit d'une autre autorité, il faut sérieusement songer aux moyens qui lui donneront le bonheur que le droit de vote n'a pas su fournir malgré toutes les promesses, malgré toutes les espérances.

L'instruction sera-t-elle à même de donner aux Français le bonheur qu'ils attendent et que leurs gouvernants d'aujourd'hui pourraient déjà leur donner en partie s'ils n'avaient d'autres occupations intéressées et inavouées ?

Non. L'instruction qu'il est possible de conférer au peuple est pour lui une cause de malheur, disent certains aristocrates de la pensée, certains anarchistes surpris, sans doute, de se rencontrer avec M. de Vogüé. M. Jules Delvaille veut refuter cette opinion, et dans son étude « *L'Instruction dans la démocratie* », il essaye (et croit fermement réussir) de disculper l'instruction contemporaine de tous les péchés dont on la charge ; d'en montrer le véritable rôle dans une démo-

cratie, d'établir aussi à quelle condition la science et la culture, loin d'être causes de dissolution morale, peuvent devenir les lumières directrices d'une nation.

Un des graves reproches que l'on fait à l'instruction contemporaine, c'est de ne pouvoir arrêter la démoralisation croissante. Cette incrimination est, d'après M. Delvaille, injustifiée : « Ce mal de notre époque, provenant en grande partie de notre vie centralisée à l'excès, n'est pas spécialement un *mal français*, mais, suivant l'expression de M. Tarde, un *mal européen*. »

C'est un fait que la demi-instruction est surtout néfaste. Aussi M. Delvaille réclame-t-il que les connaissances soit largement distribuées à tous, car « c'est par l'intelligence et l'énergie que se fera un monde nouveau » !

Des réformes sont nécessaires. Il faut à notre système d'instruction une orientation nouvelle, il s'agit de le « fortifier pour ne pas faire mentir la belle parole de Jacobis : La vraie lumière a toujours été favorable à la moralité ».

L'enseignement primaire, par cela même qu'il est l'enseignement de tous, doit avoir un caractère éducatif, une fin désintéressée.

M. J. Delvaille, comme tant d'autres, condamne le savoir livresque, car, selon lui, il ne faut meubler l'esprit que d'idées générales : l'esprit habitué à l'idée générale a toujours l'infini devant lui. « Ainsi entendue, l'instruction n'aura pas l'influence néfaste dont on l'accuse, elle introduira un principe d'ordre et d'harmonie dans la conduite humaine. »

M. J. Delvaille est vraiment trop optimiste. Croire que des idées générales donneront au peuple le bonheur, le calme, la résignation ; croire que des idées générales satisferont l'homme, cet être « borné par sa nature, et infini par ses vœux », ce dieu déchu qui se souvient des cieux. Quelle illusion, dont l'expérience et l'histoire montre à chaque instant l'inanité.

De l'instruction, rien que de l'instruction, et elle suppléera à l'éducation et à la religion. Quelle haute et fausse idée M. J. Delvaille s'est forgée de l'instruction qu'il appelle le « ciment de la cité future ».

2° Le parti libéral anglais, dont Gladstone fut le représentant le plus autorisé, se piqua toujours de suivre, dans ses rapports avec les grandes colonies à parlement et à gouvernement responsables, une politique de réserve et d'abstention. Cette politique depuis plusieurs années a été battue en brêche par un grand nombre d'hommes d'États. A la vieille doctrine du laisser-faire est venue peu à peu se substituer, surtout dans l'âme populaire anglaise, une doctrine opposée, *l'impérialisme*.

Les fêtes pompeuses du jubilé de 1887 et 1897 furent comme illuminées par le prestigieux reflet de cette grandiose idée de fédération dont ses promoteurs les plus acharnés attendaient le bouleversement du monde. Toutes les espérances ne furent point déçues. Alors on discuta les bases de la fédération politique. En 1887, les délégués de l'Australie signèrent l'*Australian naval force acte*. Au jubilé de 1897, le Cap donna à la reine un croiseur l'*Africander*. Enfin dans la guerre du Transvaal, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ont fourni leurs contingents. L'idée fédératrice a donc fait un grand pas.

Chamberlain essaye d'en précipiter la complète réalisation, et il a lancé depuis

quelque temps l'idée du *Zollverein*, d'une union douanière entre les colonies et l'Angleterre. On serait porté à croire à l'impossibilité de faire aboutir cette grave question, mais le fait que ce projet soit lancé dans le monde comme un coup de canon n'est pas un obstacle pour qu'il ne porte pas. Aussi M. Fernand Niel examine-t-il de très près cette menace d'un Zollverein anglais qui, s'il se réalisait, aurait des conséquences telles qu'une « partie du monde serait transformée ».

L'Angleterre se trouve aujourd'hui au milieu de quatre adversaires : l'Allemagne, l'Amérique, la France, la Russie, qui, luttant tous quatre pour la vie, sont bien résolus à lui ravir sa clientèle mondiale. Avec une surproduction sans cesse croissante, aujourd'hui devenue nécessaire par suite de l'extension démesurée de son machinisme et de ses industries mécaniques, avec ses millions d'ouvriers qui ont besoin de travail pour vivre, sa flotte marchande énorme et sa réserve de houille, c'est une questions de vie ou de mort pour l'Angleterre que d'écouler ses produits facturés. Cette perspective désespérante peut se réaliser, il suffit de considérer l'état économique de l'univers pour être convaincu que l'Angleterre approche chaque jour davantage de cette échéance.

M. F. Nief comprend que lord Salisbury ait dit que la guerre du Transvaal était « une affaire ». Il ne s'agit rien moins que d'ouvrir à coups de canon la moitié de l'Afrique au commerce anglais. Et M. Chamberlain « a donc eu une pensée vraiment supérieure » en tentant de tirer le danger du *Splendid isolement*. Car il est certain que si la Grande-Bretagne parvenait à établir un Zollverein avec ses colonies, elle pourrait se passer des autres marchés du monde. Mais ce Zollverein est-il possible ? M. F. Niel après avoir jeté un regard sur les diverses colonies anglaises si dissemblables les unes des autres par leur état économique et social, croit que M. Chamberlain a toutes les chances d'établir un Zollverein avec les colonies anglaises, sauf le groupe considérable et européen d'Australie, dont le caractère est essentiellement la fierté, l'amour de l'indépendance et l'égoïsme.

Si ce demi Zollverein se réalise, il aura sur le commerce de nos provinces maritimes la plus désastreuse conséquence : toutes leurs exportations de blé, de viandes, etc., seront subitement arrêtées et remplacées par des produits agricoles canadiens.

Mais M. Nief met son espoir dans la politique expressive et hautaine du leader de l'impérialisme qui irritera involontairement l'amour-propre des Australiens et jettera ainsi « le bâton dans les roues ».

Si le projet du Zollverein n'aboutit pas, si la guerre sud-africaine finit au profit des Boërs et des Africanders, les prévisions si pessimistes de Nief devront lentement se réaliser. Alors cette Angleterre qui a partout porté la mort là où elle s'est installée afin d'avoir les coudées plus franches, offrira le spectacle de son agonie à ses opprimés et à ses ennemis séculaires.

V

Dans une étude des « *Affinités du romantisme et du protestantisme* » (*Revue chétienne*, avril), M. Dubedout, docteur ès-lettres, met en lumière une influence,

généralement ignorée, subie par les romantiques dont le « déisme sentimental s'approche surtout du spiritualisme philosophique des représentants protestants de la littérature allemande ».

Entre le romantisme et le protestantisme il n'y a pas que des affinités extérieures. Non seulement ils ont ce trait commun d'être une protestation, mais ils se rapprochent intimement par leur principe même. Le principe protestant, c'est le libre examen, la pensée libre, le sentiment libre. Le principe romantisme c'est tout cela en matière littéraire. D'où les mêmes conséquences. Le protestantisme aboutit à l'indépendance de l'individu en matière de foi, chacun ne relevant que de sa propre conscience religieuse. C'est le triomphe de l'individualisme. Or l'émancipation entière du moi constitue précisément un trait essentiel du romantisme. Cela veut dire liberté d'éprouver toutes sortes d'émotions, droit souverain de le communiquer, de ne connaître d'autre loi que celle de la fantaisie.

Pour rendre plus sensible les affinités dont il est question ici, M. Dubedout rappelle que Rousseau fut le premier théoricien passionné de l'individualisme, son premier modèle en littérature, et il soutient que l'originalité de Jean-Jacques doit être attribuée à son protestantisme, à son âme de genévois.

Selon M. Dubedout il est encore possible de pousser plus loin ces rapprochements avec le protestantisme, surtout quand le romantisme revêt les formes rationalistes et panthéistes. Nous pouvons convenir avec lui que Lamartine, quoique catholique de naissance, d'éducation, quoique auteur du *Crucifix*, de l'*Hymne au Christ* eut une inspiration chrétienne beaucoup moins catholique, que déiste, proche de celle dont le chaleureux accent anime la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

Nous pouvons aussi admettre avec l'auteur, que V. Hugo qui ne fut jamais un véritable catholique, qui repoussa avec emportement le catholiscisme romain dont il rejeta précisément ce que la Réforme répudie comme des corruptions de la foi primitive, professe toujours, malgré ses contradictions évolutionnistes ou panthéistes, une philosophie analogue à celle de Kant et par suite conforme à l'idée protestante.

Par les œuvres anglaises, connues à travers Rousseau, par les œuvres allemandes ensuite, l'action étrangère et protestante a pesé sur toute la génération romantique, mais elle seule ne l'a pas créée ni dominée, comme le voudrait faire croire M. Dubedout qui ne voit, bien à tort dans le romantisme, qu'une rebellion à fond contre la race catholicisée. Au XVIe siècle la Réforme a fait sa rebellion contre l'Église romaine, les philosophes du XVIIIe siècle, les meneurs athées et sectaires de la Révolution ont engagé une lutte terrible, mais l'Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais est seule restée debout toujours forte, toujours féconde, toujours sainte. Et les romantiques du début n'ont contribué nullement à la déraciner du cœur de la race « latinisée ».

RAPHAËL SERGHERAERT.

REVUE FINANCIÈRE

Après plusieurs séances, qui témoignaient d'une certaine indécision, les dispositions du marché se sont presque subitement raffermies et toute la cote s'est relevée comme pour saluer la retraite de M. Waldeck et ses satellites. Les commentaires optimistes publiés par les journaux anglais au sujet de la marche des négociations engagées en ce moment dans l'Afrique du Sud ont aussi contribué à ce revirement. De nouvelles certaines, on n'en connait aucune, du moins dans le public. Mais il a suffi qu'on remarquât les achats de certaines personnes sur les mines d'or pour qu'on en conclut que le résultat final des conférences pourrait ne pas être défavorable.

La reprise a donc commencé par les mines d'or ; elle s'est localisée dans ce groupe, pendant deux ou trois séances ; puis, lorsqu'on a constaté que les demandes ne paraissaient point se ralentir, l'activité s'est étendue ; les plus-values ont porté sur l'ensemble des valeurs. Ce mouvement a-t-il des chances de durer ? Peu de gens seraient maintenant en état de répondre avec précision à cette question, puisque la hausse est basée sur ce qu'on croit savoir ou sur ce qu'on dit relativement à ce qui se passe dans l'Afrique du Sud.

Nos rentes ont progressé : le *3 o/o* à 101 25 ; l'*Amortissable* à 100 45 ; le *3 1/2* à 102 10. L'*Extérieure* a reculé à 78 77. Le change a progressé. L'*Italien* est ferme à 102 40 ; le *Portugais 3 o/o* à 29 20.

L'année fiscale en Portugal part du 1er juillet. Le budget portugais, qui vient d'être publié pour l'exercice 1902-1903, contient une augmentation du crédit pour le service de la Dette extérieure nécessité par le nouveau régime voté par les Cortès. Ce crédit est de 5,220,017 piastres 164 reis, soit, au change fixe, 29 millions de francs. Le coupon du 1er juillet sera augmenté de la participation à l'excédent des produits des douanes pour la totalité de l'exercice couru (1901-1902). Ce payement constitue une anticipation sur les usages adoptés jusqu'à ce jour, d'après lesquels cette participation aux douanes étant jointe au coupon du 1er janvier n'aurait dû être payée qu'à la fin de la présente année 1902.

Les fonds turcs sont calmes : la *série B* à 51 70 ; la *série C* à 27 97 ; la *série D* à 25 90. L'*obligation 5 o/o 1896* a été négociée de 500 à 504 au comptant.

L'*Emprunt suisse 3 1/2 de 1899* progresse à 102 40 avec un coupon semestriel à échéance du 30 juin prochain. Cet emprunt, on le sait, a été créé pour l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer fédéraux. La *Rente serbe 4 o/o unifiée*

s'est montrée comme précédemment très active, elle clôture à 69 20. La question de la liquidation et de la consolidation de la dette flottante va être remise sous peu sur le tapis.

Les fonds égyptiens ont conservé leurs cours précédents : la *Daïra-Sanieh* à 104 25 ; la *Privilégiée* à 104 35 ; l'*Unifiée* à 109 40. Les fonds russes sont bien tenus : le *3 o/o 1891* à 84 75 ; le *3 o/o 1896* à 84 25 ; le *4 o/o 1901* à 103 75. Les fonds brésiliens conservent leurs bonnes tendances : le *4 o/o* à 71 30 ; le *Funding* à 99.

Chemins de fer français et étrangers. -- Le *Nord* reste à 1,970 ; le *Lyon* à 1,514 ; l'*Orléans* à 1,570 ; le *Midi* à 1,295 ; l'*Est* à 991 ; l'*Ouest* à 1,009. Les *Chemins autrichiens* se sont avancés de 744 à 748. La question du rachat de cette compagnie par l'Etat est à l'ordre du jour en Autriche. Les *chemins de fer du Sud de l'Autriche* (*Lombards*) ont baissé à 80. Il s'est constitué à Berlin un comité de défense des porteurs de titres de cette compagnie. Ce comité a demandé que le nombre des conseillers de surveillance allemands soit augmenté. On pense qu'il obtiendra ce qu'il demande. Le *Saragosse* baisse à 265 ; le *Nord de l'Espagne* monte à 182 ; les *Andalous* reculent à 199.

L'obligation de la *Société des chemins de fer éthiopiens* vaut 215 et les obligations des *Chemins de fer brésiliens* 351.

Divers. — *Suez*, 4,015 ; *Panama*, 5 francs ; *Gaz de Paris*, 770 ; *Messageries maritimes*, 381 ; *Transatlantiques*, 142 ; *Chargeurs réunis*, 830 ; *Thomson-Hauston*, 740 ; *Omnibus de Paris*, 745 ; *Métropolitain*, 560 ; *Rio*, 1,164 ; *Tharsis*, 123 50.

Mines d'or. — Le groupe des mines d'or s'est subitement réveillé. Des ordres d'achats, venus de Londres, ont fait monter toutes les valeurs. La chose n'était d'ailleurs pas difficile. Toutes les liquidations qui se sont jusqu'ici effectuées dans des conditions remarquables de facilité, avaient prouvé combien peu les positions étaient chargées. Il suffisait de demander une valeur, de façon un peu suivie, pour que les cours en fussent immédiatement influencés. Toutefois, il est à remarquer que la reprise s'est faite jusqu'ici en dehors du grand public. Les achats ont été opérés pour compte de gens qu'on dit généralement bien informés. Ont-ils aujourd'hui des données précises au sujet de la paix ! Toute la question est là. La *De Beers* s'avance à 603 ; la *Chartered* à 103. La *Rand Mines* s'élève à 329 50 ; la *Goerz* à 95, ex-coupon de 2 41 ; la *Roodepoort Central deep limited* à 73 50 ; la *Lancaster West gold mining C° limited* à 84. La *Robinson* monte à 295 50 ; la *Robinson deep* à 154 ; la *Ferreira* à 638.

La *Goldfields* s'avance à 253 ; l'*East Rand* à 254 ; la *Mossamedès* à 21 50 ; l'*Ivory coast Goldfields* est faible à 76 50.

Syndicat des Ardoisières de l'Ariège. — M. Barneaud nous écrit que les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions, que les ventes continuent et s'accentuent et que les installations s'améliorent chaque jour. Le Syndicat prend

part à l'Exposition régionale de Foix et y montrera au public des produits remarquables.

Syndicat des Ardoisières de Port-Cros. — Les fouilles et les recherches, de même que les installations des usines à sous-produits, se trouvant à la veille d'entrer dans une période active et de production commerciale, le conseil a jugé utile d'envoyer sur place M. Soulages, le très distingué ingénieur des Mines de l'Ecole de Paris, dont la notoriété est si grande et les connaissances spéciales si universellement appréciées. M. Soulages s'est embarqué à Toulon pour Port-Cros, le mardi 27 mai. Il explorera l'île entière et fera un rapport circonstancié, non seulement sur l'avancement des travaux, mais en général sur le gisement ardoisier, la mine de fer et la source ferrugineuse magnésienne dont le Syndicat est concessionnaire.

Le dernier courrier nous apporte cette note de service de M. O. Conil, gérant :

« Les recherches se poursuivent à la *Galerie Saint-Antoine de Padoue*, à travers le filon déjà découvert. La couleur des « cosses » extraites devient chaque jour meilleure, et leur fissilité, leur résistance sont, au dire des ingénieurs des Mines (MM. S..., H... et D...) qui les ont manipulées, aussi satisfaisantes que possible. Les recherches ardoisières sont longues, on le sait, même lorsqu'on a de grands capitaux à y mettre. Notre Syndicat, lui, va doucement ; mais, jusqu'à présent, il marche en toute sécurité.

« Des prospections ont été faites à l'effet de découvrir des filons nouveaux sur la superficie sud de l'immense terrain « phyllade » (schiste ardoisier) composant le Domaine industriel du Syndicat. Aucune n'a encore donné les espérances de la Galerie Saint-Antoine de Padoue.

« Des échantillons de nos ardoises de surface ont été envoyées à l'Exposition de Foix (Ariège), pays ardoisier par excellence.

« A cette Exposition, le Syndicat a adressé des échantillons de ses *sous-produits* consistant en *plaques* de schiste, en *carreaux* de schiste de différentes épaisseurs et dimensions.

« Ces schistes remarquables, inconnus jusqu'ici dans l'industrie du bâtiment, sont d'un gris souris, *moirés* comme de la soie, brillants au soleil et à la lumière, comme si de minces couches de glace les couvraient.

« Ces carreaux inaltérables prennent admirablement le ciment et sont appelés à remplacer, dans les maisons élégantes de toute la Côte d'Azur, les carreaux de ciment blancs ou noirs, les carreaux de brique rouge, que l'humidité ne tarde jamais à rendre désagréables à la vue. Notre gérant a refait, avec ces *carreaux de schiste moiré*, le dallage de la salle à manger du château de Port-Cros, et les architectes, les entrepreneurs, les maçons qui les ont vus, estiment que ces nouveautés sont appelées à s'imposer dans les villas méditerranéennes, de Menton à Tennaris.

« On attend, à Port-Cros, l'installation prochaine (une ou deux semaines) des scies horizontales qui, aidées des scies circulaires, fourniront de ces carreaux en abondance. La carrière de schiste de Saint-Joseph est dirigée de telle sorte, que

dès que seront installées les scies horizontales, des *blocs épais* de schiste *moiré* pourront être aussitôt débités.

« A cette Exposition de Foix figurent encore des *briques, des demi-briques de schiste*, matériaux de construction hors ligne, avec lesquels ont été bâtis, en 1531, sous François Ier, le fort de *l'Estinac*, et, sous Napoléon III, il y a cinquante ans, le fort de l'*Eminence*, sur lesquels le temps n'a pa eu la moindre prise.

« Enfin, on y peut voir du *schiste réfractaire*, ayant résisté plus d'un quart d'heure au feu le plus violent d'une forge et s'y étant légèrement vitrifié.

« Les *sous-produits* de Port-Cros ne vont certainement pas tarder à entrer dans le domaine industriel, les revenus qu'ils donneront permettront d'attendre ceux de la Galerie Saint-Antoine avec patience. »

NOTA. — Nos lecteurs savent déjà que les Syndicats ardoisiers de Port-Cros et de l'Ariège sont appelés à fusionner.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5182

LE PROTESTANTISME DEVANT LA CIVILISATION

Par une initiative de droit commun dans la république des lettres, la *Revue chrétienne*, organe du protestantisme français, a trouvé aimable d'asticotter la *Revue du Monde catholique*, à propos de notre très humble collaboration. Dans la solitude où la fortune nous confinait depuis quarante ans, où la proscription vient de nous sceller, nous ne connaissions, que de nom, l'existence de la *Revue chrétienne*. Nos malheurs nous ont valu ses attentions et ses amabilités. Dans deux alinéas, dont nous n'avons reçu que la coupure, la *Revue* nous impute divers torts, et, pour les expliquer charitablement, elle les impute à des accès d'hypocondrie. Nous donnons acte à la *Revue chrétienne* de cette bénigne interprétation ; nous voulons même l'en remercier, puisque son opinion, de pure thérapeuthique, nous a fourni l'occasion de citer le protestantisme à la barre du peuple français. Les bonnes fortunes se suivent de près. En attendant que nous venions à discuter l'*avenir du protestantisme* en Europe, une main protestante, pour nous inconnue, nous envoie trois opuscules de propagande : l'un sur la mort de Calvin, l'autre sur Calvin et Luther, le dernier sur les rapports *actuels* de la France avec le protestantisme. Nous regrettons de ne pas connaître cette main bienveillante ; nous lui aurions offert immédiatement les bonnes grâces d'une juste réciprocité. Les gens de notre espèce sont irréductibles ; mais ils sont très sensibles sur le chapitre des bons procédés ; nous ne voulons pas qu'on puisse jamais nous reprocher un manque de courtoisie.

Nous dirons ici un mot des deux plus petits opuscules ; nous parlerons plus longuement du troisième sur cette question du jour : *La France et le Protestantisme*. De la sorte, nous reviendrons sur une question d'histoire que nous avions traitée trop sommairement ; et nous agrandirons encore le cadre de la discussion en traitant des rapports du protestantisme avec la civilisation en Europe, depuis Luther et Calvin.

L'opuscule sur la mort de Calvin a pour but de prouver que le réformateur de Genève est mort en odeur de sainteté. Nous ne demandons pas mieux, mais nous exigeons des preuves. La preuve, donnée par l'auteur anonyme, c'est le témoignage de Théodore de Bèze, le lieutenant de Calvin, présent à son décès et naturellement ému de la disparition du grand homme. En bonne justice, un seul témoin ne suffit pas, il en faut plus d'un : *Ut duorum vel trium testium stet omne verbum* : dit, je crois, saint Paul. Nous acceptons toutefois, sans y regarder de trop près, le témoignage de Théodore. Mais comment l'opinion contraire a-t-elle pu se produire et s'accréditer ? L'auteur de l'opuscule, E. Doumergue, explique le fait par les intrigues de la Cour de France et de l'ambassade espagnole, alors présentes à Lyon. Ces racontars de courtisans eurent un triple écho d'abord dans l'*Histoire universelle* du chartreux Suvius, puis dans la vie de Calvin par Jérôme Bolsec, enfin dans un écrit d'un certain Jean Haren, soit-disant prête-nom des Jésuites. Le controversiste calviniste Doumergue rejette ces trois témoignages, en s'appuyant sur une citation du savant docteur Paulus, rédacteur du *Catholique* de Mayence.

Voilà donc un publiciste en renom, un catholique allemand, qui contredit, sur la mort de Calvin, trois témoignages, dont un catholique, l'autre protestant, le dernier plutôt équivoque, car l'ingérence des jésuites n'est appuyée d'aucune preuve. Cette opposition de sentiments prouve que la mort de Calvin n'est point, pour les catholiques, une affaire d'importance. Théodore de Bèze n'est pas recevable, non plus, sans contrôle : il n'a que sa voix et tout le monde conviendra que, vicaire général de Calvin, il a pu aisément se laisser trop émouvoir au lit de mort de son patron, du créateur de son Eglise.

Nous lisons, tous les jours, dans les feuilles publiques, des articles nécrologiques sur la disparition récente de minces personnages. La plume qui s'évertue en pareille circonstance, est, en général, une plume dont l'émotion est facilement communicative. On meurt beaucoup tous les jours ; on ne s'habitue pas à voir mourir. Le dernier acte est toujours tragique, disait Pascal. Quand même il ne s'éléverait pas jusqu'à la tragédie, il ressentirait facilement quelque chose de l'ébranlement profond que produit la fin de toute vie. Théodore de Bèze, qui avait pourtant une âme tendre et une plume déliée, a plutôt l'air, sur la mort de Calvin, de se retenir. Son récit est plutôt sommaire ; je ne dis pas qu'il a quelque chose à cacher, mais il ne dit pas grand'chose. Il me semble que

si, dans sa situation, j'avais eu à parler d'un tel événement, *ad perpetuam rei memoriam*, j'aurais voulu m'expliquer d'une façon plus explicite et dans l'intérêt de l'homme et dans l'intérêt de la doctrine.

Le récit de Bèze se réduit en somme à dire : 1° que, sur le lit de mort, Calvin était fort calme ; 2° qu'il cita trois paroles des Écritures ; 3° puis qu'il avait reprit son calme ; et 4° enfin qu'il mourut. Or, Calvin mourut à 56 ans : ce n'est pas un âge pour mourir, lorsqu'on a tant d'esprit ; l'auteur du livre de l'*Institution chrétienne* pouvait facilement vivre 20 ans de plus. S'il est mort à 56 ans, il est mort jeune ; cette mort précoce a eu nécesairement une cause. Bèze parle d'un asthme ; c'est une maladie qui permet de vivre longtemps. La mort n'a pas été subite ; elle a été précédée d'un long travail de dissolution, dont nous constatons l'issue, mais on se tait sur la cause. Bèze néglige de nous en instruire ; son silence, pourquoi ne pas le dire, ouvre le protocole.

Je n'ignore pas que la race des bavards est nombreuse sur la terre. Il y en a dans les cours comme ailleurs ; à Lyon aussi bien qu'à Paris ; au XVIe siècle comme au XXe. Une légende accusatrice s'est formée sur la mort de Calvin ; écrivant à la campagne, loin de toute bibliothèque, je ne puis pas éventrer cette question. Mais enfin le récit de Bèze laisse un vide ; il ouvre carrière à tous les soupçons ; il s'est trouvé des gens pour remplir le vide. Je ne prends parti ni pour eux ni pour d'autres ; mais le récit de Doumergue ne me rassure ni sur le calme de Calvin, ni sur son salut. Prenne sa place qui voudra ; pour moi j'y renonce... Cette question ne doit pas nous arrêter.

II

Le second opuscule sur Luther et Calvin est un livre de propagande ; il n'est, pour un homme instruit, qu'une médiocre valeur. Le protestantisme peut revendiquer toutes les vertus si cela lui plaît ; mais il n'est pas heureux dans ses fondateurs : Luther, moine apostat et marié, approbateur du massacre des paysans ; Calvin, docteur aigre, qui brûla Servet ; Henri VIII, reviseur du missel, ce grand sarcleur de femmes, qui fit périr des milliers d'hommes dans les supplices ; voilà ses trois christs.

L'auteur, au début de la discussion, s'enquiert, d'après l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, des réformateurs avant la réforme. Je dirai tout de suite au confrère inconnu, qu'il tombe à mauvaise

adresse ; l'*Histoire générale* est un livre rempli de tous les préjugés de l'Université de France ; elle a été écrite, sans doute, par des professeurs instruits ; mais aux vices généraux de l'esprit universitaire, qui est, en somme, libre penseur, elle joint les défaut particuliers de chaque collaborateur ; et, comme tous les livres formés de morceaux, elle vaut plus par la qualité des pierres que par la structure de l'édifice. Même sur la valeur respective de chaque partie, je ne donnerais pas mon approbation sans réserve. Ma vie, consacrée à l'étude de l'histoire, m'a permis ou plutôt obligé d'aller d'abord aux sources ; j'ai fait aussi, dans les historiens modernes, de longues chevauchées. Je ne pense pas que l'Université ait produit un plus grand historien que Guizot. Guizot était instruit et honnête ; cependant cet homme si honnête et si intruit, n'a jamais pu se défendre du préjugé protestant. Lisez par exemple son *Histoire de France* racontée à ses petits-enfants ; c'est un livre très savant, très bien écrit, plein d'entrain et de charmes. Mais par exemple, sur les guerres de religion en France, il n'est pas seulement faux, mais, à l'insu de l'auteur, fanatique. Jusque là que Guizot, par une hardiesse, selon moi incompréhensible et en tout cas injustifiable, — car les termes manquent à la comparaison,— osera plus tard courir sur les traces de Plutarque et établir un parallèle entre saint Louis, roi de France..... et Calvin.

Or, d'après Lavisse et Rambaud, le nouvel apologiste de Luther et de Calvin nous apprend que ces deux hérésiarques n'ont point passé, dans l'histoire, comme des comètes ou des aérolithes ; ils ont eu des précurseurs et des ancêtres, une lignée glorieuse qui leur préparait un plus glorieux héritage. Qui sont donc ces ancêtres et ces précurseurs ? L'auteur, puérilement selon moi et, du reste, sans preuve, allègue qu'il y a, dans le catholicisme, *un protestantisme latent*, c'est son mot ; que ce protestantisme est antérieur à saint Augustin, et même à saint Paul ; qu'il existait déjà dans l'entourage du Christ. En preuve, il cite les questions des apôtres et des disciples au Sauveur des hommes. Si poser une question à quelqu'un, c'est du protestantisme, voilà qui va donner, à Luther, beaucoup d'aïeux. Je comprends l'embarras des protestants en présence des lacunes séculaires que laisse, dans l'histoire de l'Eglise, la succession des hérésies ; mais j'avoue ne pas comprendre qu'on ose s'appuyer sur une base, je ne dis pas fragile, mais absolument illusoire, les réclamations du protestantisme.

On nous donne donc comme précurseurs authentiques du protestantisme : 1° au IVe siècle, le toulousain Vigilance ; 2° au IXe siè-

cle, Claude de Turin et le moine Gottescalc ; 3° au Xe siècle, Béranger de Tours ; 4° au XIIe siècle, les Vaudois ; 5° au XIIIe siècle, les Albigeois ; 6° au XIVe siècle, l'anglais Wicleff, et l'allemand Jean Huss ; 7° au XVe siècle, Jean Goch et Jean Wessel de Groningue, « avec des tendances *diverses*, ajoute le petit livre, *tous* eurent ceci de *commun*, qu'ils déclaraient le Christ *seul intercesseur* entre l'homme et Dieu, et prêchaient le retour au *simple* Evangile ». Cette observation est naïve ; nous aussi, catholiques, nous confessons Jésus-Christ, *seul et unique* médiateur entre Dieu et les hommes ; nous ne connaissons personne qui ait jamais voulu s'attacher à un impur Evangile.

L'autre question, pour rattacher Jean Calvin et Martin Luther aux hérésies antérieures, est une invention universitaire, un propos d'esprits oisifs, qui se mettent en frais d'inventions, pour se donner des allures de profondeur. Le fait absolument certain, c'est que Luther était un moine catholique, et Calvin un clerc catholique, depuis leur naissance jusqu'au jour où ils jugèrent à propos de se séparer de l'Eglise Romaine. La preuve qu'ils étaient bien membres de la sainte Eglise catholique, c'est qu'ils se présentèrent pour la réformer, pour la rendre plus parfaite et meilleure ; c'est qu'ils en appelèrent à l'autorité de son chef unique, suprême et infaillible, le Pontife romain. On a, en particulier, de Luther, le grand hérésiarque du XVIe siècle, une très belle lettre à Léon X. Si ces réformateurs à rebours n'avaient pas appartenu à l'Eglise, s'ils avaient été dehors, on n'eut pas manqué de leur dire : De quel droit changez-vous la borne de nos champs ? à quel titre brisez-vous la haie de notre jardin ? et comment pouvez-vous bien, sans honte, forcer nos portes et changer l'économie de notre palais ? Nous sommes chez nous ; nous ne vous connaissons pas. Allez au diable ou restez-y, si vous y êtes déjà. *Foris canes et impudici !*

Luther et Calvin étaient, jusqu'à leur séparation, membres authentiques de la communion catholique. C'étaient, sans doute, de pauvres clercs, de misérables prêtres, d'indignes moines ; mais s'ils appartenaient peu à l'âme de l'Eglise, ils appartenaient à son corps. Tous ces soi-disants réformateurs avaient été élevés dans des familles catholiques, instruits dans des universités catholiques. Seulement, au lieu d'étudier comme les anciens, sous l'influence énervante de l'humanisme, ils avaient fléchi dans leurs mœurs ; or, comme le cœur faisait mal à la tête, pour mettre leurs idées en rapport avec leur défaut de vertu, ils se prirent à dogma-

tiser. Le souci des doctrines étaient leur moindre préoccupation ; ils faisaient tous entendre, un peu plus un peu moins, ce que Bossuet appelle le *hennissement* d'un cœur lascif. J'ai beaucoup fréquenté les hérétiques du XVIe siècle ; je n'en connais aucun, devenu protestant, pour s'obliger à plus grande vertu.

Je trouve aussi qu'on fait sonner trop haut leur séparation. Aujourd'hui on nous les donne comme des espèces de Titan qui, pour escalader le ciel, entassèrent Pelion sur Ossa. Ce qu'ils entassèrent le plus, ce furent des thèses pour exposer leurs opinions personnelles et prouver leur orthodoxie. Volontiers ils citaient saint Thomas et saint Augustin, docteurs catholiques, ce qui est un comble ; mais ils ne les comprenaient pas du tout ou ils les interprétaient mal et n'avaient d'égale à leur faiblesse d'esprit que leur obstination. Même lorsqu'ils s'abusaient le plus, ils se prétendaient encore des croyants de bon aloi. Ces ergoteurs sont restés des nôtres, tant qu'ils n'ont pas été mis à la porte ; c'est seulement après avoir reçu la bulle qui les anathématisait, qu'ils se sont montrés rebelles. Leur scission est la suite de leur expulsion.

Je comprends, qu'une fois dehors et révoltés, ils ont été épouvantés de leur isolement. Mais d'abord au XVIe siècle, depuis Lefèvre d'Etaples et ses notules sur la Bible, avec la complicité de Erasme, par l'effet disolvant de la Renaissance du paganisme, il s'était produit, en Italie, en France et en Allemagne, beaucoup d'esprits licencieux, partisans d'une louche indépendance, soucieux de s'attribuer, par des opinions singulières, un renom de grandeur d'esprit. « Ceux qui savent, dit l'*Imitation*, aiment beaucoup à se montrer savants » : les esprits téméraires, hardis, ambitieux, irréguliers, aiment encore plus à se montrer que les vrais savants. En général, ceux qui se poussent le plus sont les plus faux ; mais, en général encore, ils aiment à faire bande à part, à s'isoler, à s'exalter dans une grandeur solitaire. Au XVIe siècle, dans la première ferveur de l'imprimerie, sous l'impression d'orgueil qu'on éprouve naturellement à se voir converti en volume, les savants en *us* ne font pas exception ; et s'il n'avaient pas eu un centre commun, ils n'auraient guère rappelé que la confusion de Babel. Luther fut le porte étendard des esprits faibles ; c'est lui qui devint chef de bataillon. Par l'effet de sa maîtrise, les glossateurs du temps se coupèrent en deux : d'un côté, le camp des disciples de Luther, de l'autre, le camp des sages qui tiraient sur ses troupes. Je reconnais volontiers, avec Doellinger, que le développement intérieur de la soi-disant réforme

amena un enrôlement de têtes plus ou moins nobles, dont je n'ai pas à dresser ici la nomenclature.

Mais encore, ce ramassis ne fait pas une Eglise. L'Eglise est *une* et eux ne formaient qu'une foule confuse, unie seulement par le lien extérieur de la haine ; l'Eglise est *sainte* et eux, occupés à prendre femme, à piller les caves monastiques, à soulever les paysans, ne songeaient nullement à la sainteté ; l'Eglise est *catholique* et eux ne constituaient que de petits groupes répandus en Suisse, en Allemagne et un peu en France ; l'Eglise est *apostolique*, et ces farceurs savaient très bien qu'ils n'avaient rien de commun avec les Apôtres du Christ, *rien*, ni la doctrine, ni la succession hiérarchique, ni l'esprit du prosélytisme, borné, chez eux, pendant trois siècles, à répandre la corruption dans les âmes et le doute dans la société européenne.

Comme l'Eglise ne peut pas être un champignon poussé dans une nuit d'orage, il n'y avait pour ces frivoles disputeurs que deux partis possibles : Ou reconnaître qu'ils avaient vécu jusqu'ici dans l'Eglise du Christ, mais que cette Eglise s'étant corrompue, ils avaient voulu s'en séparer, pour rappeler cette Eglise à une plus grande pureté de mœurs, de croyances et d'institutions ; ou confesser que, séparés de la grande prostuitée de l'Apocalypse, ils entendaient se rattacher à la tradition des hérésies antérieures, depuis Simon le Magicien jusqu'à Jean Huss. — Dans le premier cas, on peut admettre que la corruption pénètre dans l'Eglise, non pas dans la foi, ni dans la loi, ni dans les institutions divines, mais dans les personnes qui pèchent par fragilité humaine ; mais on ne comprend pas que l'Eglise réforme ses membre défaillants par l'action d'une puissance étrangère, étant elle-même, par sa foi, sa loi et ses autels, la puissance divine, *seule compétente* pour la réforme de l'humanité. Dans le second cas, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une Eglise hérétique, parallèle depuis dix-huit siècles, à l'Eglise catholique, — hypothèse soulevée du temps de Bossuet et naturellement admise par les grands maîtres de l'Université, — on se heurte à de si grosses impossibilités, qu'il parait impossible de souscrire à une telle invention.

On nous parle donc d'une Eglise dont les pères sont Simon le Magicien, Vigilance, Gothescalc, Béranger, les Vaudois, les Albigeois, Wicleff, Jean Huss et Wessel de Groningue.

L'Eglise doit être visible et permanante. C'est la montagne de la maison de Dieu, à laquelle tous les peuples doivent accourir et, pour venir se presser sur son sein, il faut qu'ils la voient de tous

les points de l'univers. Mère des âmes, il faut que l'Eglise ouvre son giron, non seulement aux peuples, mais à tous les individus, et pour que tous vivent de sa grâce maternelle, il est indispensable que sa maternité ne subisse pas d'éclipse. Or, le premier tort de l'Eglise hérétique, qui commence aux Gnostiques et aux Antitrinitaires, c'est qu'on la voit peu et qu'elle disparait souvent de l'histoire. Lorsque l'Eglise habitait sous la tente voyageuse du patriarche, depuis Adam jusqu'à la vocation d'Abraham, elle ne subit pas d'éclipse. Lorsque l'Eglise avait, pour centre le temple de la Synagogue, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, si elle a subi des épreuves, elle n'a pas subi d'éclipse. Et lorsque l'Eglise, depuis l'avènement de Jésus-Christ, repose sur les Evangiles et sur le sacerdoce apostolique ; lorsqu'elle doit enseigner toutes les nations et faire, de l'humanité, un seul troupeau, sous un seul pasteur, vous voulez qu'elle ait pu être effacée, invisible en apparance, anéantie, attendant qu'un hérétique se lève pour lui rendre sa lumière perdue ! Non, non ; une telle idée répugne à tout ce que nous savons de Dieu et de sa sagesse, de nos livres saints et de leur retentissement dans l'histoire, de l'Eglise et de son admirable puissance sous l'autorité divine du Pape et des Evêques. Une Eglise, invisible et intermittente, est une Eglise que je nie ; je vous mets au défi de mettre en ligne un argument recevable en faveur de l'intermittence et de l'invisibilité de l'Eglise.

Et puis qu'est-ce que c'est que cette Eglise qui commence à Vigilance, vers l'an 400 ? Où était-elle pendant les trois premiers siècles ? Et que vaut, pour représenter une Eglise, ce Vigilance, qui, d'abord un saint homme, se relâcha et poussa si loin la perfection à rebours qu'il combattait le culte des saints, le célibat, les institutions monastiques, les cérémonies religieuses et le costume ecclésiastique. Saint Jérôme l'a marqué d'un fer rouge ; il paraît bien difficile d'en faire un porte-drapeau.

De Vigilance à Gothescalc, cinq siècles : où était l'Eglise pendant ce lustre de cinq fois cent ans ? Et puis qu'a de commun Gothescalc avec Vigilance et que vient faire Claude de Turin, dernier sectateur de l'aranianisme que le protestantisme doit rejeter aussi bien que le catholicisme ? Vigilance était surtout un antisacristain ; il ne voulait pas de cierges allumés, sans doute par amour de la lumière ; Gothescalc, moine allemand, un peu contre son gré, enseigna l'hérésie prédestinatienne ; il disait follement que Dieu prédestine les hommes, les uns au salut, les autres à la réprobation. Son fanatisme le fit mettre en prison ; pour s'obstiner

de plus en plus, il se refusa même aux soins du corps et mourut en bête. Si c'est cela que les protestants réclament, je ne leur en fait pas compliment. Quant au prédestinatianisme, Calvin, pas plus que Mahomet, ne peut le relever de son infamie.

Béranger, archidiacre de l'église d'Angers, croyait à la présence réelle, mais s'embrouillait sur la transsubstantiation ; il signa des confessions de foi présentées par saint Grégoire VII et mourut dans le sein de l'Eglise. Jusqu'à la Révolution, on disait, à Angers, des messes pour le repos de son âme. Impossible aux protestants d'incorporer dans la lignée de leur soit-disant aïeux, Béranger, qui pu se tromper, mais qui a répudié l'hérésie.

L'invocation des Vaudois et des Albigeois, est difficile à expliquer, quant aux origines. L'armée mahométane écrasée à Poitiers par Charles Martel, avait laissé, dans le Midi, ses traînards. Ces mahométans se convertirent plus ou moins, mais restèrent comme une proie promise à l'hérésie. Par des infiltrations doctrinales, dont je n'ai pas à expliquer ici l'embryologie, le dualisme du persan Manès et le panthéisme grossier des Gnostiques de l'Asie-Mineure et de l'Afrique, étaient parvenus jusqu'à eux. Le fait est que Pierre de Bruys et Henri de Lausanne, l'un prêtre, l'autre diacre, nièrent l'institution divine du sacerdoce et soutinrent que les prêtres avaient perdu leur dignité par leurs vices et leurs richesses. Cette erreur fit des Vaudois, des sectaires dangereux ; saint Bernard sut les convertir, pour un temps.

Cinquante ans plus tard, éclatait l'hérésie des Albigeois. Les Vaudois avaient été relativement calmes et plutôt spéculatifs ; les Albigeois furent des fanatiques à haute pression. Sous les désignations diverses de Cathares, de patarins, de bonshommes, par un mélange grossier de notions manichéennes et gnostiques, ils écartaient tout le christianisme et se constituaient en parti politique. D'ailleurs ils rejetaient le mariage et les doctrines essentielles à l'ordre social ; ils excitaient à la lutte le pouvoir civil et religieux ; ils étaient appuyés, de plus, par plusieurs comtes du Midi. C'était un parti armé, séditieux et violent ; ses doctrines furent condamnées par plusieurs conciles ; des prédicateurs s'efforcèrent en vain d'éclairer ses partisans. Le pape Innocent III prêcha la croisade ; Simon de Montfort anéantit les Albigeois. Que les protestants français se réclament aujourd'hui des Albigeois, c'est aussi honnête que s'ils se réclamaient de la Commune de 1871 et de l'insurrection de juin 1848. Ce l'est même moins, car les Albigeois furent peut-être les plus abominables sectaires dont parle l'histoire.

Wicleff, professeur de théologie à Oxford et curé de Lutterworth, chopa sur le mystère de la prédestination; il mourut pendant une messe à laquelle il assistait; Jean Huss, qui professait à peu près les mêmes doctrines, mit au service d'idées fausses, le fanatisme de ses prédications: condamné par le Concile de Constance, il fut brûlé en 1409, selon la législation qu'il avait lui-même invoquée. Les Hussistes et les Lollards, partisans de Wiclef et de Jean Huss, excitèrent, en Angleterre et en Bohême, des séditions populaires. Le dernier chef des Hussistes, Jean Ziska, avait demandé qu'après sa mort, on fit de sa peau un tambour; voilà un digne précurseur de Munzer et de Storck; et puisque Luther prêcha contre eux la guerre sainte, je ne puis comprendre par quels artifices on peut lui offrir le bénéfice de leur concours.

Jean de Goch, mort en 1475, avait enseigné que l'Ecriture est l'unique source de foi. Wessel de Groningue, mort quinze ans plus tard, avait commis quelques fautes par sa manie de contradiction. Un historien moderne, Frédéric, a démontré que sa doctrine était catholique et qu'il n'était point un précurseur de Luther. Les protestants pourraient peut-être réclamer, à meilleur titre, Wessel de Mayence; mais, condamné, il se rétracta. On ne peut comprendre que les protestants réclament, comme préparateurs du protestantisme, des hommes morts, comme Béranger, comme les deux Wessel, dans la communion de l'Eglise. Des aberrations au cours d'une existence peuvent toujours se produire; la rétractation définitive qui les efface, n'autorise pas qu'on déduise, de ce néant, de telles conséquences.

Ce qui étonne le plus, c'est de voir proclamer, comme précurseurs de Luther, les promoteurs d'hérésies contradictoires. A l'origine, des hérésies émanaient, comme d'une source impure, des doctrines judaïques et des traditions païennes: à quel titre le protestantisme peut-il consentir à cette paternité? Le Gnosticisme panthéiste et manichéen, parut ensuite: qu'est-ce qu'il y a de commun avec Luther? Après, ce fut le tour des hérésies antitrinitaires et christologiques: elles sont aussi contraires au protestantisme qu'au catholicisme. Des hérésies sporadiques comme celle de Vigilance, de Gothesclac, de Béranger, sortes de bavures hétéroclites, comètes en histoire, ne se rattachent pas à la grande chaîne des hérésies orientales. Quelle parenté peut s'établir entre Luther et Pelage. En étudiant cette filiation des hérésies dans leur rapport avec le protestantisme, on se heurte partout à des impossibilités et à des contre-sens. La seule chose commune au protes-

tantisme et à toutes les hérésies, c'est l'esprit propre, c'est la révolte ; mais l'esprit propre et la révolte ne sont pas propres à l'Eglise ; ils remontent jusqu'au berceau du genre humain.

La thèse des historiens protestants, c'est, à mesure qu'ils approchent de Luther, d'accuser une plus grande corruption dans l'Eglise. D'après eux, à l'avènement de Luther, tout était pourri dans l'Eglise ; Luther serait venu rendre la pureté aux nations européennes. Notre thèse, à nous, c'est qu'il y avait, en effet, du temps de Luther, un certain relâchement, un certain besoin de réforme dans le chef et dans les membres de l'Eglise, réforme qui s'effectua par l'ordre des jésuites, par le Concile de Trente, par les papes, par les évêques, et par les saints. La pourriture qui s'était invétérée dans les bas-fonds, s'incarna dans Luther ; Luther fut le récipient, le véhicule, l'agent de l'universelle pourriture, et c'est de lui, c'est de ce puits de l'abîme, dont parle Bossuet d'après l'Apocalypse, qu'est sorti depuis trois siècles, le torrent de la Révolution, satanique par essence.

La thèse protestante, sur l'universelle corruption du XVe siècle, est purement artificielle. Janssen a peut-être un peu idéalisé les choses et trop vu, dans Luther, l'énergumène ; mais il a entassé de tels monceaux de menus faits qu'on ne peut plus croire à cette universelle corruption, même en Allemagne. Les critiques protestants eux-mêmes, Kaweran, Ebrard, Baumgarten, Hammann, sont obligés d'en convenir. Les faits d'ailleurs contredisent absolument, et les faits c'est l'histoire. Au XVe siècle, nos regards découvrent un Jacques de Portugal qui aima mieux mourir que de suivre les conseils de médecine en faisant usage d'une femme ; un cardinal Dominique de Capranica, qui, à l'exemple de l'humaniste Pocci, ne tolérait chez lui aucune personne du sexe ; un saint Vincent-Ferrier, qui entraînait à sa suite les populations embrasées d'amour de Dieu, par esprit de pénitence ; un saint Laurent Justinien, un saint Jean de Kanty, un saint Jean de Facund, un Nicolas de Flüe, un Denys le Chartreux, un prince Casimir de Pologne, un prince Ferdinand de Portugal, une sainte Catherine de Bologne, une Véronique Giuliani, une Colette de Picardie, une Lidwine de Schiedam, une Françoise Romaine. Jean de Capistran, Bernardin de Sienne mettaient, au service des âmes, le feu de leur éloquence. Tritheim cite encore le margrave Bernard de Baden, resté exempt des vices de la cour impériale. De nombreux écrivains, principalement en Allemagne, illustraient l'Eglise. Je cite, en courant, Dominique Soto, Jean Gropper de Cologne, Albert Figlius, Jean Eck,

Emser, Canisius, Hosius, Suarez, Petau et la Bible polyglotte d'Anvers. Si vous replacez ces savants et ses saints dans le milieu où ils ont vécu, vous voyez éclater partout la lumière de la science et la sainteté des mœurs. La thèse d'universelle corruption, alléguée par les historiens protestants, n'est plus qu'un acte d'ignorance.

III

Nous voici au cœur de la question. La thèse de l'universelle corruption sert de justification à l'avèvement de Luther ; c'est le piédestal de la statue. Luther est le grand réformateur du Christianisme ; c'est, depuis Jésus-Christ, le grand homme de l'Evangile, le grand restaurateur de l'humanité. Athanase, Basile, les trois Grégoire, Jean Chrysostome, Jérôme, Augustin, Bède, Isidore, Cassiodore, Alcuin, Anselme, Bernard, Thomas, Bonaventure, Albert le Grand, Duns Scot : ça, ce sont les éteignoirs de l'esprit humain et le fumier de l'histoire. Depuis que Luther est apparu, il n'y a plus que Luther. Je m'abstiens de dire que cet éloge est un acte de haute stupidité : il faut être poli.

En 1800, l'Académie française mit au concours la question de savoir en quoi Luther avait pu contribuer au mouvement progressif de la civilisation européenne. Un écrivain, peu connu alors et depuis, répondit à la question par un dithyrambe surchauffé, qui obtint le prix ; il fut réfuté savamment par un chanoine de Dijon. L'éloge de Villiers et la refutation de Robelot sont oubliés depuis longtemps, mais les protestants ne se font pas faute de rééditer, à l'usage des badauds, les boniments sur les avantages de la pseudo-réforme. C'est à se pamer d'aise : je veux vous donner le plaisir de les entendre dans une circonstance solennelle, où l'emploi de la grosse caisse était permis, à l'inauguration de la statue de Luther ; j'en empreinte le détail à la *Deutsche Reichs-Zeitung* du 14 novembre 1889 :

« Le président de Brauchitsch dépeignit la tyrannie cléricale et la *réglementation purement humaine* (en quoi celle de Luther était-elle divine ?) qui déshonoraient l'ancienne Eglise. « Luther, dit-il encore, a donné au peuple la langue allemande, le chant allemand et la famille allemande. C'est à lui que nous devons d'avoir vu, à la place du Saint-Empire romain de *nation germanique par la grâce du Pape*, surgir avec une puissance et une gloire toute nouvelle, le *moderne empire* allemand ayant à sa tête un empereur *évangélique*

de la forte race des Hohenzollern. » Le bourgmestre Kirchoff à son tour servit aux auditeurs la vieille fable d'après laquelle, à Erfurt, Luther aurait arraché la Bible à l'obscurité complète et à l'oubli, pour la rendre accessible à son temps et à la postérité. Le prédicateur de la cour, Rogge, chargé, le soir, à la promenade aux flambeaux, de prononcer le discours d'apparat devant la statue, montra quelle peine se donna Rome pour répandre le sang de Luther ou pour le brûler vif, comme naguère certaines lettres fameuses souillèrent son image, et combien on a eu raison de dire que Janssen, cet historien tant vanté, n'a peint *le réformateur que par derrière.*

Ce trait final honore la délicatesse allemande. On tremble d'effroi, si Janssen, au lieu de peindre le réformateur par derrière, l'avait peint par devant, en lui ouvrant la bouche, même sans aller jusqu'à déboutonner sa culotte. « Mais c'est déjà trop, dit le P. Brucker, pour un si grand homme d'avoir un *mauvais côté*; il y a dans cet aveu, malgré toutes les réserves dont on peut l'envelopper, un terrible argument contre la mission divine(!) du nouvel évangéliste. Mais, à parler franc, les trois quarts et demi des protestants cultivés, ont, il y a beau temps, jeté la personne du docteur Martin par dessus bord : ce qui leur importe, c'est *son œuvre.* Aux yeux de la masse, il est bon que Luther apparaisse avec une vague auréole de sainteté, à cause du préjugé vulgaire qui ne conçoit pas très bien un *réformateur* ayant lui-même *besoin de réforme* : mais, pour les esprits supérieurs, toutes les ombres disparaissent comme noyées dans la gloire qu'il a eue d'affranchir les âmes du joug intolérable en matière de *foi*, de *morale* et de *politique.* La liberté n'est-elle pas le bien suprême, qui amène avec lui tous les autres biens ? »

Luther était un homme d'esprit et d'imagination, écrivain, poète à ses heures, musicien, d'ailleurs bon homme. On dit qu'il a fixé la prose allemande ; sa traduction de la Bible, infidèle parce qu'il savait mal l'hébreu, est restée ; on chante encore ses psaumes composés d'après les saintes Écritures. D'ailleurs il était désintéressé, doux mari, père tendre, abstraction faite du moine parjure et de la nonne épousée. On sent en lui cette simple et candide nature allemande, pleine de bons sentiments, qui inspire confiance au premier abord ; mais on sent aussi, en Luther, la grossièreté germanique.

Luther était de bonne foi d'abord ; il ne se résigna au schisme qu'après de longs combats ; il exprime souvent ses doutes et ses

remords. Toute sa vie, il garda l'empreinte du cloître et ne fut qu'un moine défroqué. Un homme qui se fait moine pour avoir vu un voisin frappé de la foudre ; un homme qui jette le froc parce qu'il croit avoir vu trafiquer des indulgences : on ne peut prêter, à ces actes, ni hautes idées, ni vues profondes. C'est très sérieusement que Luther se croyait attaqué du diable ; il le combattait la nuit, la sueur au front ; et quand il voulait le faire fuir, il lui jetait à la figure trois mots, qu'on trouve dans Michelet, mais qui ne sortent pas de l'Evangile.

Le mouvement que Luther opéra ne vint point de son génie ; il n'avait point de génie, mais seulement beaucoup d'esprit, encore plus d'imagination et une verve du diable. Luther céda à l'irascibilité de son caractère, sans même comprendre la révolution qu'il opérait et qu'il entrava en la concentrant dans sa personne : il eût échoué comme tous ses prédécesseurs, disent Balmès et Châteaubriand, si les biens ecclésiastiques ne se fussent trouvés là pour tenter la cupidité des princes.

Après l'événement, on a systématisé la réformation : le caractère de notre siècle est de systématiser tout, sottise, lâcheté, crime. On fait honneur à la pensée de bassesses et de forfaits, qui n'ont été produits que par un intérêt vil et un déréglement brutal : à ce prix là, on pourrait trouver du génie dans un tigre. De là ces phrases d'apparat, ces maximes d'échafaud, qui veulent être profondes, qui, passant du roman au langage vulgaire, entrent dans le commun des crimes au rabais, des assassins pour une timbale d'argent ou pour la belle robe d'une femme.

Le libre examen est, sans doute, le principe constitutif du protestantisme. Le libre examen de quoi ? Des idées philosophiques ? Mais il me semble que Platon, Aristote, Cicéron, Sénèque, saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas, en usaient depuis longtemps, et, pour dire le mot, on serait bien embarrassé de nous dire à quelle époque on avait cessé de s'en servir. Le libre examen de la religion ? Mais tous les Pères, tous les scholastiques, tous les théologiens en avaient usé dans tous les siècles, aux applaudissements de l'Eglise, et je voudrais bien voir qu'on ose dire si la théologie n'est pas l'œuvre de la raison chrétienne, appliquée à la méditation des dogmes.

Le libre examen, conforme à la pratique de Luther, n'est que le principe de la révolution antichrétienne qui évolue depuis trois siècles. Bayle, qui n'est pas suspect, fait, à ce propos, une observation pleine de profondeur : « On peut assurer que le nombre

des esprits tièdes, indifférents, dégoûtés du christianisme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agitèrent l'Europe à l'occasion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur : les uns demeurèrent dans la communion romaine, les autres embrassèrent la communion protestante. Les premiers conçurent, pour leur communion, plus de zèle qu'ils n'en avaient, les autres furent tout de bon pour leur nouvelle créance. On ne saurait nombrer ces personnes qui, au dire de Coeffeteau, rejetaient le christianisme à la vue de tant de disputes. »

Si l'on dit que le libre examen de la vérité religieuse entraîna, comme déduction, le libre examen de la vérité politique et devait un jour, mettre en discussion toutes les bases de l'ordre social, nous en convenons. C'est de là qu'est venu un certain esprit de discussion politique et aussi d'anarchie intellectuelle, le pire fléau du monde. Mais on serait arrivé là, sans tomber dans de pareils abîmes, par le progrès naturel de la civilisation. En restant catholique, le monde civilisé eut été sagement et généreusement progressif. On n'avait nul besoin de passer par les fureurs de la Ligue, les massacres de l'Irlande et de l'Ecosse, les tueries des paysans d'Allemagne, les guerres civiles de la Suisse et les exterminations de la guerre de Trente Ans. L'œuvre de Luther, la voilà. Or, ces torrents de sang, au lieu de précipiter la marche de l'esprit humain, l'ont dévoyé et suspendu pendant deux siècles. Les horreurs de 1793, de 1871 et de demain remettront également, à des temps plus éloignés, l'émancipation des peuples, dans la mesure où elle est possible. La réformation fut tout simplement un incendie allumé par la colère orgueilleuse d'un moine révolté et les scélérates passions des princes. Les changements opérés dans les lois et dans les mœurs, pendant les grands siècles du Moyen-Age, amenaient des progrès dont Luther a frustré le monde. « Wiclef et Jean Huss, dit encore Bayle, n'avaient ni moins de mérite, ni moins d'habileté que Luther : mais ils entreprirent la guérison de la maladie avant la crise. » C'est un nouvel exemple de cette renommée des choses et du hasard qui s'attache à des capacités peu supérieures.

IV

Mais laissons à part l'ouvrier et ne considérons que l'œuvre.

Le fait certain c'est que la réformation a coupé le monde catholique en deux et jeté dans l'impiété cette masse indifférente qui,

auparavant, se contentait des doctrines d'Epicure ; elle a mis fin aux siècles du Moyen-Age ; et, en détachant les âmes du culte de l'Invisible, on a mis en crédit le culte de la matière. De théologique et militaire qu'était la société, elle est devenue rationnelle et civile ; à l'agriculture elle a joint l'industrie ; et, pour les opérations de l'industrie, elle a créé la lettre de change et le billet de banque. La propriété moderne des capitaux, propriété mobile, extensive, sans borne, s'est mise à contrebalancer la propriété bornée et fixe de la terre. Cette mobilisation de la terre par la lettre de change, ce remplacement de l'argent par le billet de banque, c'est le commencement d'un nouveau monde ; c'est l'établissement, au milieu des peuples catholiques, de la royauté du Veau d'or et de la prépotence d'Israël. C'est un fait énorme, dont nous subissons aujourd'hui les conséquences. Qui sait ce qui sortira de cette immense transformation. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Je n'ose dire. L'avenir est couvert de ténèbres ; je crains qu'il ne recèle d'horribles catastrophes.

Le christianisme s'était établi d'abord au sein des classes pauvres. Jésus-Christ avais appelé les petits et les ignorants ; ils allèrent à leur maître. La foi catholique monta peu à peu dans les hauts rangs et s'assit sur le trône impérial. La religion était alors universelle ; elle était partie d'en bas pour parvenir aux sommités sociales. Lorsqu'arriva l'âge politique du christianisme, la papauté était le tribunal des peuples, le garant de tous les droits, le grand agent de la démocratie chrétienne.

Le protestantisme suivit une route opposée : il s'introduisit par la tête du corps politique, par les princes et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savants et les gens de lettres, et descendit lentement dans les classes inférieures : les empreintes de ces origines différentes sont restées visibles dans les deux communions. On en suit la trace dans les petits faits ; ce phénomène éclate dans les grands événements de l'histoire. Dès l'origine, le protestantisme se signale par une haine féroce de la papauté, la puissance essentiellement bénigne et populaire, qui rappelle sans cesse au monde les droits et les devoirs. Sous nos yeux, vous voyez le protestantisme s'incarner dans les trois ou quatre grands empires, les plus terribles machines de domination qu'ait jamais vues le monde.

« La communion réformée , dit Châteaubriand, n'a jamais été populaire comme le culte catholique ; de race princière et patricienne, elle ne sympathise pas avec la foule. Equitable et moral, le protestantisme est exact dans ses devoirs, mais sa bonté tient

plus de la raison que de la tendresse; il revêt celui qui est nu, il ne le réchauffe pas dans son sein; il ouvre des asiles à la misère, mais il ne vit pas, il ne pleure pas avec elle dans ses réduits les plus abjects; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas. Le moine et le curé sont les compagnons du pauvre; pauvres comme lui, ils ont, pour leurs compagnons, les entrailles de Jésus-Christ; les haillons, la paille, les plaies, les cachots, ne leur inspirent ni dégoût ni répugnance; la charité en a parfumé l'indigence et le malheur. Le prêtre catholique est le successeur de douze hommes du peuple qui prêchèrent Jésus-Christ ressuscité; il bénit le corps du mendiant expiré, comme la dépouille sacrée d'un être aimé de Dieu et appelé à l'éternelle vie. Le pasteur protestant abandonne le nécessiteux sur son lit de mort: pour lui les tombeaux ne sont point une religion, car il ne croit pas à ces lieux expiatoires où les prières d'un ami vont délivrer une âme souffrante. Dans ce monde, il ne se précipite point au milieu du feu, au sein des foules contaminées par la peste; il garde pour sa famille particulière, ces soins affectueux que le prêtre de Rome prodigue à la grande famille humaine[1].»

Sous le rapport religieux, la réformation, par son principe rationaliste de libre examen, conduit insensiblement les âmes à l'absence ou à l'exagération de la foi, à l'indifférence ou au fanatisme, finalement au doute et à l'incrédulité.

A l'origine, dans la première ferveur, elle obligea les catholiques, tranquilles possesseurs de la foi, à une défensive énergique. La multiplicité, le concert, la violence des assauts annonçent la guerre civile. La soi-disante réformation peut être accusée d'avoir été la cause indirecte des meurtres de la Saint-Barthélemy, des fureurs de la Ligue, de l'assassinat de Henri III et de Henri IV, des massacres de l'Irlande, de la révocation de l'édit de Nantes et des Dragonnades. A moins de prétendre que les catholiques devaient se laisser égorger comme des agneaux, il faut bien admettre qu'ils avaient le droit de défendre leurs foyers, leurs autels et leur indépendance. Le protestantisme criait à l'intolérance de Rome, tout en tuant les catholiques en France et en Angleterre, en jetant aux vents la cendre des morts, en allumant des bûchers à Genève, en souillant de violences Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandais, à peine délivrés après trois siècles d'oppression.

Que prétendait la réformation relativement au dogme et à la

1. *Essai sur la littérature anglaise*, 2e partie, sur la réformation.

discipline? En vertu de son libre examen et pensant bien raisonner, elle écartait quelques dogmes de la foi catholique; elle en gardait d'autres tout aussi difficiles à comprendre. En matière de foi révélée, je comprends l'alternative du *tout ou rien*, je ne comprends pas bien ce triage. Quant aux abus de la cour de Rome, saint Bernard s'élevait déjà contre; ils étaient connus et pour les détruire, il fallait se tenir au principe dont ils gâtaient l'application. Qu'ont fait les protestants pour détruire ces abus, cause prétendue de leur révolte? Rien. Cependant ces abus ont disparu par l'effet du Concile de Trente, par l'action des papes réformateurs, par les vertus combinées des évêques et des saints. Est-il un protestant instruit qui oserait mettre sous le rapport des mœurs, Genève, Berlin ou Londres au-dessus de Rome? A l'époque ou les Anglicans s'échauffaient le plus, pour déchaîner, par la suppression du patrimoine de saint Pierre, la Révolution en Europe, l'abbé Margotti leur jeta à la figure son livre: *Rome et Londres*; je n'ai pas entendu dire que jamais ils lui aient répondu, ce qui s'appelle répondre.

La réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, se déclara ennemie des arts; elle saccagea les églises, les monuments et même les tombeaux. En France et en Angleterre, elle entassa des monceaux de ruines. On ne peut pas oublier quelle éclata pour protester contre la construction de Saint-Pierre au Vatican, la première merveille du monde aujourd'hui. En faisant la guerre à l'imagination, elle coupe les ailes au génie!

A l'origine, si la réformation avait obtenu un plein succès, elle aurait établi, du moins pendant quelque temps, une espèce de barbarie. A ses yeux, la pompe des autels était superstition; les chefs-d'œuvre d'architecture, de peinture, de sculpture étaient des actes d'idolâtrie. Puisque la religion ne consistait plus qu'à épiloguer sur les textes, chacun en son petit coin, on n'avait plus besoin de haute éloquence et de grande poésie. On venait à détériorer le goût par la répudiation des grands modèles; on introduisait quelque chose de froid, de nu, de doctrinaire, de pointilleux dans l'esprit. Avec le temps, nous arrivons à substituer une société guindée et toute matérielle, à une société intellectuelle et aisée; à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains et d'une opération mentale, les conclusions sont devenues des faits européens, la caractéristique, j'allais dire le fléau du monde moderne.

Dans les diverses sectes de la religion réformée, une confession

s'est plus ou moins rapprochée du beau, qu'elle s'est plus ou moins rapprochée de l'Eglise catholique. En Angleterre, où la hiérarchie s'est maintenue, les lettres ont eu leur siècle classique. En Allemagne, le luthéranisme conserve quelques étincelles de ce *sapor estheticus* que cherche à éteindre le calvinisme. Ainsi de suite en descendant jusqu'au quaker et au mormon, qui réduisent la vie humaine à la pratique des métiers, à la grossièreté des manières et au cynisme de la polygamie.

Selon toutes les probabilités, s'il était quelque chose, Shakespeare était catholique ; Pope et Dryden le furent ; Milton a imité quelques parties des poèmes de saint Avit et de Masenius ; Klopstock a emprunté la plupart des croyances romaines. De nos jours, en Allemagne, la haute imagination n'a paru dans tout son éclat, que quand l'esprit du protestantisme s'est affaibli, transformé et même dénaturé. Gœthe et Schiller ont montré leur génie poétique en traitant des sujets catholiques. Rousseau et la baronne de Staël font, à la règle, une brillante exception : étaient-ils protestants à la manière des premiers disciples de Calvin ? C'est à Rome que les peintres, les sculpteurs et les architectes des cultes dissidents viennent aujourd'hui chercher les inspirations que la tolérance universelle leur permet de recueillir.

L'Europe, que dis-je ? le monde entier est couvert des monuments de la religion catholique. On lui doit cette architecture ogivale qui rivalise, par les détails, et qui surpasse par la grandeur les monuments de la Grèce. On lui doit cette sculpture et cette peinture qui ont immortalisé les noms de Michel Ange et de Raphaël ; au-delà il n'y a rien. Voilà trois siècles que le protestantisme est né ; il est puissant en Angleterre, en Allemagne et en Amérique ; il est pratiqué par cent millions d'hommes. Qu'a-t-il élevé ? On peut nous montrer les ruines qu'il a faites ; en place, il a planté quelques jardins ou établis des manufactures. Rebelle au crédit des traditions, le protestantisme rompt avec le passé et fonde une société sans racines. En s'inclinant devant le moine révolté de Eisleben, le protestant renonce à la magnifique généalogie, qui fait remonter le catholique, par une suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau du monde. Le siècle de la pseudo-réforme, à son apparition, déniait toute parenté avec le siècle de Léon-le-Grand, protecteur du monde civilisé contre Attila et avec le siècle de Léon-le-Magnifique qui couronna les siècles chrétiens, par toutes les splendeurs des lettres et des arts.

Si la réformation protestante retrécissait le génie de l'éloquence, de la poésie et des arts, elle comprimait encore les grands cœurs à la guerre. L'héroïsme, c'est l'imagination dans l'ordre militaire. Le catholicisme seul a produit la chevalerie. Le protestantisme a fait quelques capitaines braves et vertueux, souvent cruels à froid, moins austères de mœurs que d'esprit. Le seul guerrier de mouvement et de vie que les protestants eussent pu compter leur échappa; c'est Henri IV. Parmi nous, s'ils ont eu les Chatillon, les Guise catholiques les surpassent et même les effacent. La réformation allemande ébaucha Gustave-Adolphe, Charles XII, Frédéric II; elle n'aurait pas fait Bonaparte. De même qu'elle avorta de Tillotson et du ministre Claude, mais n'enfanta ni Fénelon, ni Bossuet; de même qu'elle éleva Jones et Web, mais ne créa ni Raphaël, ni Michel-Ange.

V

On a beaucoup dit que le protestantisme avait été favorable à la liberté des peuples ; qu'il avait émancipé les nations; que son avènement ouvrait l'ère de la liberté. Les faits d'hier et d'aujourd'hui parlent-ils comme ces aveugles écrivains?

Il est certain qu'à sa naissance la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses premiers sectateurs furent des gentillhommes. Les calvinistes rêvaient de couper la France en morceaux; ils rêvaient de confier la garde de nos frontières aux reîtres allemands et anglais; ils auraient, vainqueurs, établi en France un espèce de gouvernement féodal, à principautés séparées, qui l'auraient fait ressembler à l'empire germanique. Chose étrange! le protestantisme triomphant nous ramenait au joug de la féodalité. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ces illusions; à travers les images du nouveau culte, ils voyaient la résurrection d'un pouvoir évanoui. Quand furent tombées les fumées et les poussières du champ de bataille, les peuples virent clairement le péril. Si, en France la monarchie des trois ordres se convertit en absolutisme; si le pouvoir central perdit momentanément son caractère de service public et de pouvoir limité, il ne faut s'en prendre qu'au protestantisme. C'est sa faute, c'est son crime, si, depuis trois siècles, la France a vu s'altérer sa vieille constitution, se disloquer ses rouages et péricliter même sa grandeur.

Le protestantisme n'a donné, à l'Europe, aucune liberté politi-

que. Qu'un Grévy, qui n'était pas une bête; qu'un Gambetta, qui n'était qu'un ventre : crient fort le contraire : que nous importent les futiles opinions de ces gastéropodes vendus à la franc-maçonnerie, traîtres à la France, puisqu'ils étaient les persécuteurs de l'Eglise. Les cyniques ont beau gueuler; les faits couvrent leurs aboiements.

Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la réformation est née, où elle s'est maintenue, vous verrez partout l'unique volonté d'un maître; vous verrez partout la foi catholique proscrite et l'Inquisition fonctionner pour le libre examen. La Prusse, la Saxe sont restées pour la monarchie absolue; le Danemark était devenu un despotisme légal.

Le protestantisme échoua dans les pays républicains. Suivez bien, sur la carte, cette démonstration. La pseudo-réforme ne pénétra point dans la monarchie élective de Pologne; elle ne peut envahir Gênes; à peine obtint-elle, à Venise et à Ferrare, une petite église clandestine, qui mourut bientôt. Les arts et le beau soleil du Midi étaient mortels à la réformation.

En Suisse, elle ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore par une grande effusion de sang. Les cantons démocratiques et populaires, Schwitz, Uri, Unterwald, bureau de la liberté helvétique, la repoussèrent.

En Angleterre, le protestantisme n'a point été le formateur de la constitution, créée dès le XIIIe siècle et dans le giron de la foi catholique. Quand la Grande-Bretagne se sépara de l'Eglise romaine, le Parlement avait déjà jugé et déposé des rois. Par les stipulations de la *Grande Charte des libertés*, — c'est ainsi qu'elle s'appelait, — les trois pouvoirs étaient distincts; l'impôt et l'armée se levaient du consentement des communes et des lords; la monarchie représentative, cette merveilleuse constitution du pouvoir souverain, fonctionnait, outre-manche, avec une parfaite régularité. Le temps, les lumières croissantes, les leçons de l'expérience, le progrès des vertus et de la civilisation lui eussent ajouté, rectifié, fortifié les ressorts qui pouvaient encore lui manquer. L'anglicanisme, non seulement n'ajouta rien à cet organisme solide; il ne lui apporta aucun perfectionnement; il donna plutôt à la royauté, une prépondérance, qui eut pu tout détruire.

L'Angleterre n'a pas obtenu, du protestantisme, quoiqu'en disent Guizot et vingt autres, la moindre extension de ses libertés. Au contraire, par le renversement de la religion catholique, elle a vu les Chambres se ruer, avec un dégoûtant servilisme, aux pieds

du despotisme royal. Le Parlement de Henri VIII est aussi vil que le Sénat de Tibère ; et, sous les règnes subséquents, il y a, dans l'histoire de cette assemblée, tant et de si exécrables vilenies, que c'est, ici, l'un des grands opprobres de l'histoire. Ce Parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran, fondateur de l'Eglise anglicane, avait force de loi. C'est la propre formule du Césarisme : *Quiquid principi placuit legis habet vigorem :* En voilà une de liberté, mais étranglée. Schismatique sous Henri VIII, calviniste sous Edouard VI, hypocritement revenu à l'orthodoxie sous le règne suivant, le Parlement, sous Elisabeth, devient presbytérien, puritain, tête ronde, une maison de fous. Pourtant ils vinrent à reconnaître qu'ils avaient fait fausse route ; pour racheter le crime de leur lâche abdication, ils dressèrent l'échafaud de Charles Ier, et finirent par dompter l'absolutisme et domestiquer les rois. On vante beaucoup cette fortune ; elle coûte assez cher ; mais encore faut-il reconnaître qu'elle n'est qu'un retour à la Grande Charte, sanctionnée par Innocent III, contre les indignités de Jean Sans-Terre.

La vérité est que le protestantisme, aussi servile que le Parlement anglais, n'a rien changé aux institutions, mais les a seulement faussées et compromises. Là où il a trouvé des monarchies ou des aristocraties, comme en Angleterre et en Suisse, il s'est mis à en profiter ; là où il a rencontré des gouvernements militaires, il s'en est accommodé et les a même rendus plus despotiques.

Si les colonies anglaises ont formé la république plébéienne des Etats-Unis, elles n'on point dû leur émancipation au protestantisme ; ce ne sont point les guerres religieuses qui les ont délivrées : elles se sont révoltées contre l'oppression de la mère-patrie, protestante comme elle, et infidèle à son principe au point de leur refuser la libre pratique. Le Maryland, état catholique, très peuplé, fit cause commune avec les autres Etats ; et aujourd'hui, la plupart des Etats de l'Ouest sont catholiques. Je ne veux pas poser ici la question agitée entre Claudio Jannet et Tocqueville, Brunetière et Tardivel, savoir si la foi catholique fait, aux Etats-Unis, les progrès désirables. Je puis au moins constater que l'Eglise y possède quatre-vingts diocèses et que les communions dissidentes meurent dans une indifférence profonde ou ne se galvanisent que par le fanatisme.

Enfin, auprès de cette grande république des colonies anglaises, se sont élevées, au dernier siècle, les grandes républiques des co-

lonies espagnoles. Certes, celles-ci, pour arriver à l'indépendance, ont eu bien d'autres obstacles à surmonter que les colonies américaines, habituées au gouvernement avant de se détacher de l'Angleterre. Le berceau des républiques espagnoles a été souvent irrité par les guerres civiles et empoisonné par le libéralisme. Mais la foi y est vivante et finira par se faire, même des obstacles, des moyens de succès.

Une seule république s'est formée en Europe, à l'aide du protestantisme, la république hollandaise ; mais la Hollande appartenait à ces Communes industrielles des Pays-Bas, qui, pendant plus de quatre siècles, luttèrent pour vaincre le joug de leurs princes, et, parce qu'elles étaient catholiques, s'étaient érigées en républiques municipales. Philippe II et les princes de la maison d'Autriche n'avaient pu étouffer, en Belgique, cet esprit d'indépendance ; ce sont les prêtres catholiques qui ont repoussé le despotisme de la maison d'Orange et donné victoire à la liberté selon la loi.

Une seule branche du protestantisme a été politique, la branche calviniste, avec ses rameaux divers, allant de l'anabaptiste au socinien. Cette branche n'a rien produit pour la liberté populaire. En France, le calvinisme eut, pour suppôts, des prêtres gangrenés et des nobles traîtres à leur patrie ; nous connaissons leur dessein d'avoir voulu nous ramener au régime féodal et de nous avoir précipités dans l'absolutisme. Si Knox et Buchanan prêchèrent, en Ecosse, la souveraineté du peuple, dont ils firent d'ailleurs un instrument d'anarchie ; — cette même souveraineté, enseignée par saint Thomas d'Aquin, Bellarmin et Suarez, trouva des échos parmi les catholiques : La Boétie, Bodin, le jésuite Mariana vulgarisaient les mêmes doctrines, pour couler bas l'absolutisme protestant de Jacques Ier. Milton, ennemi des rois protestants, grand partisan d'une république aristocratique, était l'adversaire de la démocratie et de l'égalité.

D'une exacte synthèse des faits, il résulte que, depuis trois siècles, le protestantisme n'a point affranchi les peuples : il a popularisé la liberté philosophique, non la liberté politique. Or, la liberté philosophique n'a conquis nulle part la liberté politique, si ce n'est en France, fille aînée de l'Eglise, centre politique de la catholicité. Comment expliquer que l'Allemagne, très philosophique de sa nature et déjà armée du protestantisme, n'ait pas fait, au XVIIIe siècle, un pas vers la liberté politique, tandis que la France, très peu philosophique par tempérament, et catholique jusqu'au fond des entrailles, a su conquérir, dans le même siècle, toutes les libertés ?

L'homme de théorie dédaigne la pratique : de la hauteur de sa

contemplation, jugant les choses et les peuples, méditant sur les lois générales de la société, portant la hauteur de ses recheches jusque dans les mystères de la nature divine, il se croit indépendant, parce qu'il ne touche à la terre que par ses pieds. Penser à tout et ne rien faire, c'est le caractère et la vertu du génie philosophique : ce génie désire le bonheur du genre humain, le spectacle de la liberté le charme, mais peu lui importe de le voir par la fenêtre d'une prison. Si vous voulez que j'attribue au protestantisme, au moins dans ses chefs, un peu de ce génie philosophique, je ne demande pas mieux ; malheureusement, les intelligences qu'ils ont mises au jour, n'ont été que de belles esclaves.

En admettant que le protestantisme puisse rentrer dans les lignes de sa fondation, rien n'empêche aujourd'hui, dans l'ordre de foi, le retour à l'unité. Toutes les controverses ont pris fin et le symbole catholique régit, sans conteste, le monde orthodoxe. De notre part, les antipathies contre les communions protestantes n'existent plus ; les enfants du Christ de quelque lignée qu'ils proviennent, doivent se resserrer au pied du Calvaire, souche commune de la famille chrétienne. Les fameux abus et la prétendue ambition de la Cour Romaine, s'ils ont jamais existé, n'existent plus et ne peuvent plus renaître ; il ne vit au Vatican, que les vertus des premiers évêques, le culte des arts, l'esprit de posélytisme et la majesté des souvenirs. Tout tend à recomposer l'unité catholique ; avec quelques concessions, l'accord serait bientôt fait ; il n'y aurait plus, en Europe, qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Pour hâter l'heure des grands embrassements, l'Eglise n'attend que le génie d'un Pape, venu à l'heure de Dieu avec son plus pur esprit. La religion chrétienne entre dans une nouvelle phase de son développement. Toujours dogmatique, morale et ecclésiastique, puis politique, la religion marche au grand principe de l'Evangile, dans son application aux masses populaires. La liberté, l'égalité, la fraternité sociale, ne seront pas toujours de vains mots ; la religion, parce qu'elle est divine, ne fait qu'étendre sans cesse, le cercle de ses opérations et l'éclat de ses triomphes. La croix reste à jamais son centre immobile, symbole victorieux de sa foi, de ses vertus et de ses bienfaits. A mesure que s'étend le cercle des libertés et des lumières, les hommes doivent mieux reconnaître la divinité de la religion catholique.

Je renvoie à d'autres temps, la question de l'*avenir* du protestantisme.

Avant de poser la plume, je veux remercier la *Revue Chrétienne* de m'avoir fourni l'occasion de citer le protestantisme à la barre du peuple français ; je veux également remercier la main inconnue qui, par l'envoi de trois opuscules de propagande, m'a suggéré l'idée d'étudier le protestantisme dans ses rapports avec la civilisation européenne ; je veux remercier enfin le *Signal* qui, dans sa bonté, veut bien m'offrir des indications bibliographiques et des leçons de courtoisie, dont il devrait bien user lui-même pour l'expurgation des œuvres de Calvin et de Luther.

Je fais la guerre au protestantisme, je ne la fais pas aux protestants. Je les estime et je les honore autant que je le dois, devant Dieu ; je leur tends même une main fraternelle. Sans doute, dans la maison de notre Père, il y a, par le malheur des temps et la prévarication des hommes, plusieurs séjours. Mais personne ne saurait contester que l'idéal du Christ, c'est l'unité du troupeau sous la houlette de l'unique pasteur. Je regrette de n'avoir pas, pour amener à cet idéal, la tendresse de saint François de Sales et le génie de Bossuet ; je les égale, j'ose le déclarer, par la puissance de mes bons désirs.

Cet épanchement de charité se corrobore, dans mon cœur, par les convictions du plus pur, et je crois, du plus clairvoyant patriotisme. Au nom de la patrie française, j'adjure les protestants français, de considérer que le schisme et l'hérésie ont créé, contre l'orthodoxie catholique et contre la vocation de la France, quatre empires de la force : l'empire allemand qui veut conquérir l'Europe, l'empire russe qui veut conquérir l'Asie, l'empire américain qui veut envahir le nouveau monde ; l'empire britannique qui veut exploiter l'univers. Par la force des choses, en vertu de leur situation, par l'effet pieux de la foi et de la charité, les protestants français doivent être les amis de tous les ennemis de la France. Leur zèle, s'ils en ont, doit, dans l'intérêt du protestantisme, s'exercer au profit des empires de la force. Si, comme je ne le crains que trop, ces empires visent à subalterniser, à partager ou à détruire la France, les protestants sont, logiquement, les complices nécessaires des agissements de l'étranger.

Certes, je ne soupçonne le patriotisme de personne. Je sens qu'il me serait douloureux et injurieux que quelqu'un put suspecter la probité de mes sentiments et la pureté de mon zèle patriotique. Je ne veux faire, à personne, une injure qu'il me serait, à moi-même, impossible de supporter. Mais j'appelle la très sérieuse attention des Puaux, des Monod, des Bost, des Malan, des Pressensé, — mes

anciens adversaires dans l'*Histoire apologétique de la papauté*, — j'appelle, dis-je, leur attention très sérieuse, très réfléchie sur la situation que leur fait, au regard de la France, leur chère et bien-aimée patrie, la prépondérance des empires hérétiques et schismatiques.

Je conçois très bien que les hérétiques et schismatiques étrangers ne négligent ni argent ni efforts, pour conquérir la France à l'hétérodoxie et lui enlever l'Algérie ou Madagascar. Je le conçois, dis-je, et je comprends que c'est, pour ces étrangers protestants, une œuvre patriotique et pieuse. Mais je ne comprends pas comment la piété du protestantisme français peut ne pas faire un *chorus* quelconque, à la piété du protestantisme étranger ; je ne serais pas fâché d'obtenir, sur ce point délicat, je ne dis pas des protestations, mais des arguments. Des protestants doivent naturellement protester ; c'est la justification de leurs protestations que je voudrais voir.

Maintenant je me mets à genoux et je prie le Dieu très bon et très grand de répandre sur les âmes la rosée des cieux et de ressusciter en elle le vrai Christ, vivant et Rédempteur. Je le prie de répandre toutes ses lumières sur les peuples assis dans les ténèbres et sous les ombres de la mort.

Louze, le 29 avril 1902.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique,

de l'Académie Tiberine de Rome et de l'Institut historique de Pise.

QUARANTE-CINQ ASSEMBLÉES DE LA SORBONNE

Pour la censure du Primat et des Prélats de Hongrie

qui ont condamné
la « Déclaration du Clergé de France » de 1682,
révélées par le manuscrit 7161 de la Bibliothèque vaticane

Huitième Article

Trente-cinquième Session
du jeudi 6 mai.

Le sieur Rabouin reprit son discours du jour précédent sur les huit heures du matin que commença l'assemblée. Ayant parlé avec un esprit et une intelligence sublime[1] et réfuté les réponses que les docteurs qui étaient de l'avis des députés avaient faites contre ceux qui avaient voté pour l'explication de la Proposition, il conclut pour ce dernier avis.

Le sieur Chedeville, docteur ubiquiste, disciple du sieur Faure, parla ensuite, mais très mal[2], en peu de paroles, pouvant à peine se faire entendre. Pour se soustraire à toute difficulté et à toute confusion, il dit qu'il était de l'avis des députés, ne sachant d'ailleurs ce qu'il disait, et beaucoup doutant qu'il eût le droit de suffrage, puisqu'il n'avait pas été présent à la proposition de l'affaire. Mais il ne vint à l'esprit de personne de faire difficulté à cet égard.

Le sieur Veillet, docteur de Navarre, dont le rang était passé depuis longtemps, parla ensuite sur les instances et sur les importu-

1. *Sublime*, texte.
2. *Malitissimamente.*

nités du sieur Faure et de son parti, qui l'avaient contraint à venir voter, bien qu'il n'en eût pas le droit, et dit d'un mot qu'il était de l'avis des députés. Mais parce que plusieurs docteurs criaient contre lui, disant qu'il n'avait pas le droit de suffrage, puisqu'il n'avait été présent à aucune des premières assemblées, où l'affaire avait été proposée, le dit sieur Veillet, interrogé à ce sujet par le syndic, avoua ne s'être pas trouvé à la proposition de l'affaire ; et ainsi son suffrage, donné précipitamment, fut reconnu nul et de nulle valeur.

A ce moment le sieur Borval réitéra la plainte portée par lui plusieurs fois, touchant divers autres docteurs qui avaient donné leurs suffrages sans en avoir le droit, par exemple le sieur du Moulin, le sieur Niobet et le sieur Choart. Une grande contestation eut lieu à ce sujet. Le sieur Niobet étant survenu à l'improviste et ayant affirmé à l'assemblée qu'il était présent à la proposition de l'affaire, le dit sieur Borval lui soutint[1] qu'il avait dit à lui-même et à d'autres encore qu'il n'était pas présent, et que, comme curé, il avait eu beaucoup d'autres affaires qui l'avaient empêché de venir et de pouvoir voter. Il offrit, en outre, à la Compagnie de faire la preuve par le témoignage des personnes qui étaient présentes quand le dit sieur Niobet lui avait dit ces choses. Mais le parti du sieur Faure étant le plus fort et ayant fait à ce moment un grand tumulte et des confusions de voix, on ne délibéra pas sur ce point comme le sieur Borval le réclamait, et le syndic fit continuer la délibération sur la Proposition.

Le sieur Poullet, docteur ubiquiste, supérieur d'un séminaire de pauvres écoliers qui étudient à l'Université, parla ensuite à son rang. Ayant bien et censément discouru sur la matière de la Proposition et sur le respect dû au Saint-Siège, et indiqué différents moyens et expédients pour le sauvegarder en condamnant la Proposition, où qu'elle se rencontrât : *Eo animo ut excluderet Concilia et Episcopos a potestate judicandi de controversiis fidei*[2] — ce qui ne ressort pas de la Proposition toute nue, ni encore par le jugement[3] des prélats de Hongrie, qu'on refusait de communiquer, bien qu'en même temps plusieurs des docteurs qui favorisaient les députés appelâssent cette Proposition *Strigonienne* — il conclut en

1. *Lui soutint,* marge ; *sostenne,* texte.

2. « Avec l'intention d'exclure les Conciles et les Évêques du pouvoir de juger des controverses de la foi. »

3. *Par le jugement,* marge ; *nella Censura,* texte.

disant qu'en conscience il ne pouvait être d'un autre avis que de celui qui est pour l'explication de la Proposition.

Le sieur de Lescone, docteur ubiquiste du séminaire de Saint-Sulpice, et l'un des députés de l'Assemblée générale du Clergé sur les affaires présentes contre le Saint-Siège[1], homme séduit[2] par les intérêts de sa fortune, donna son vote si visiblement contre sa propre conscience qu'il ne savait ce qu'il disait ; et le temps écoulé d'un *Miserere*, il dit, tout d'un coup[3], qu'il était de l'avis des députés.

Le sieur Biord, docteur ubiquiste, du diocèse de Genève, pauvre jeune homme, un des plus déclarés et des plus dangereux richéristes qui soient dans la Faculté, distributeur de tous les mauvais libelles de cette secte et de celle du jansénisme — et celui que le sieur Faure a plus que tout autre employé dans cette affaire pour faire venir les gens de ce parti à l'assemblée dans des carrosses, mis pour cela à leur disposition dans la Cité, comme dehors, par le dit sieur Biord de la part[4] du sieur Faure — parla à son rang un peu moins d'une heure. Il le fit si misérablement que bien qu'il lût ce qu'il disait, on ne savait ce qu'il voulait dire et prouver ; citant plusieurs vers d'Horace, de Claudien et d'autres poètes sans aucun jugement et comme cela lui venait à la bouche, dans une chétive latinité ; disant des extravagances et des absurdités par milliers ; et par dessus tout louant grandement Almain et Richer, et déclarant que, bien qu'on appelât ceux qui étaient du même sentiment que lui, Richéristes, il s'en inquiétait peu, mais le tenait au contraire à gloire, plutôt que d'être *Strigonien*, comme ceux de son parti appellent les docteurs qui sont pour l'avis de l'explication de la Proposition. A la fin, après avoir bien, bien, fatigué les auditeurs, il conclut pour l'avis des députés.

Le sieur Durieux, docteur de la société de Sorbonne, homme de bonté singulière, parla ensuite. Après un exorde d'une latinité et d'une piété exquise, tirée de l'Ecriture, et une protestation solennelle qu'il était et serait toujours soumis[5] à la doctrine de la Faculté, il commença l'examen de la Proposition. L'heure sonnée, on se leva, et l'assemblée fut remise au jour suivant.

1. L'assemblée de 1681-1682.
2. *Sedotto*, texte.
3. *Tout d'un coup*, marge ; *in un tratto*, texte.
4. *De la part*, marge ; *da parte*, texte.
5. *Soumis*, marge ; *Sottomesso*, texte.

Trente-sixième Session

du vendredi 7 mai.

L'assemblée commença à l'ordinaire à huit heures. Le sieur Durieux, reprenant son discours du jour précédent, continua à discuter pendant une heure. Récapitulant les différentes raisons et preuves alléguées par ceux qui avant lui avaient voté pour l'explication de la Proposition, il démontra la nécessité pour lui de s'unir à leur avis, et il conclut pour cet avis même.

Le sieur du Vivier, docteur de la société de Sorbonne, homme d'esprit et de bonté, qui avait été grandement sollicité par les prélats et les députés du Clergé pour être de l'avis de la censure de la Proposition, reprit ensuite son rang de votation qui était passé depuis longtemps. Ayant discouru longuement avec érudition et courage en faveur de la Proposition, et répliqué à une grande partie des objections des docteurs de l'avis contraire, et à leurs mauvaises et malicieuses réponses à la tradition exposée par le sieur Chevillier, et surtout réfuté avec zèle et indignation la qualification de pseudo-tradition dont s'était servi le sieur Lefébure — comme on l'a vu et remarqué ci-devant[1] —, il conclut pour l'avis de l'explication de la Proposition.

Le sieur Bourret, docteur de la société de Sorbonne, et l'un des vicaires de la paroisse de Saint-Eustache, homme d'esprit, d'érudition et de piété, parla ensuite avec force et érudition. Se sentant comme enfermé entre sa conscience, son honneur et ses intérêts, après avoir parcouru et examiné pendant un quart d'heure les raisons *pro* et *contra* l'avis des députés et celui de l'explication de la Proposition, il posa et établit en principe qu'il était nécessaire, pour éviter les inconvénients de l'un et de l'autre avis, de suivre *mediam aliquam viam* entre l'une et l'autre, comme avaient fait plusieurs anciens, et de se servir de ces paroles : *Hæc propositio eo sensu intellecta quod excluderet.* Il conclut pour cet avis qui, bien considéré, revient au même que celui de l'explication. On remarqua que le sieur de Lamet, curé de Saint-Eustache, dont il est le vicaire, et qui est le supérieur de la communauté des prêtres de cette paroisse, avait amené dans son carosse le dit sieur Bourret, et se tenait toujours en face de lui pendant qu'il votait, de sorte que la considération du dit sieur de Lamet, son curé et son supé-

1. *Cy devant*, marge ; *sopra*, texte.

rieur, et l'un des députés, fut cause que le dit sieur Bourret n'osât pas être ouvertement de l'avis de l'explication, quoiqu'il y parût fort incliné.

Le sieur Dupré, autre docteur de la société de Sorbonne, frère d'un avocat au Parlement de Paris du même nom, reprit, pour voter, son rang qui était passé depuis longtemps ; et à cause de ses anciens engagements et de ses attachements pour la doctrine du richérisme, qui plait beaucoup aux gens du Palais, il dit tout de suite qu'il approuvait beaucoup l'avis prudent et la voie moyenne qu'avait proposée le sieur Bourret, sous la clause et condition qu'on mettrait une préface où on expliquerait clairement la primauté du Pape avec tous ses droits et privilèges.

Le sieur Blouin, docteur ubiquiste, sollicitant jadis son admission à la société de Sorbonne et repoussé pour le soupçon qu'il inclinait aux opinions nouvelles, donna ensuite son suffrage avec esprit et jugement et en homme sage selon ses principes et ses engagements avec le parti du sieur Faure ; et il conclut pour l'avis des députés.

Le père Alexandre, religieux dominicain, natif de Rouen[1] et pensionnaire du Clergé de France, parla ensuite à son rang, et abandonna la doctrine de saint Thomas, sous le prétexte de la défendre en apparence. Il s'appliqua d'abord à réfuter pied à pied[2] la tradition de l'Eglise alléguée et établie par le sieur Chevillier en faveur de la Proposition en question. Il tenta de le faire, mais avec peu de succès, n'épargnant pas plus le Saint-Siège dans ce discours que n'a fait le père Maincbourg dans ses livres, et se déclarant ouvertement pour la prétendue déviabilité et faillibilité du Pape et pour son infériorité vis-à-vis des Conciles, comme le Clergé de France a fait dans ses dernières Propositions du mois de mars passé. Il ajouta en outre que sur ce point, dans son nouveau livre, l'*Histoire (ecclésiastique) du XI*e *siècle*, il avait exposé très clairement son opinion contre l'infaillibilité du Pape[3]. Il y renvoya ses auditeurs, affirmant en propres termes, « qu'ils y verraient la Proposition en question — qu'il qualifia du nom de *strigonienne*, condamnée et réfutée avant qu'elle parût — comme

1. *Rothomagen*, marge.

2. *Pied à pied*, marge ; *minutamente*, texte.

3. Le 10 juillet 1684, Innocent XI, par un Bref, va condamner les volumes parus de l'ouvrage de Noël Alexandre ; et, par des Brefs des 6 avril 1685 et 26 février 1687, il condamnera les volumes suivants.

aussi l'infaillibilité du Pape traitées dans les principes mêmes de Saint-Thomas. » Tout le monde fut stupéfait de l'audace et des airs décisifs[1] avec lesquels ce jeune religieux traita son auditoire dans cette première partie de son avis, et de le voir ainsi uni avec tous les docteurs de l'assemblée qui étaient peu favorables au Saint-Siège, pour détruire, s'il pouvait, avec eux et après eux, une tradition aussi constante et aussi nécessaire contre les hérétiques.

Mais l'étonnement et la stupeur s'accrurent quand, dans la seconde partie de son avis — ou dissertation, car il l'appela ainsi — il entreprit de combattre et de réfuter l'avis de ceux qui avaient voté pour l'explication de la Proposition, et que pour cela il se fit fort[2] de pouvoir démontrer par la tradition de l'Eglise, à partir du second siècle, que lorsqu'on condamnait quelque erreur ou quelque proposition mauvaise, on n'avait pas coutume d'expliquer les divers sens, le bon et le mauvais, mais seulement de condamner les erreurs et les hérésies qui pourraient se trouver dans quelque proposition. Il employa pour cela, un grand déguisement[3] et piège, car dans les exemples qu'il allégua en grand nombre, particulièrement dans ces propositions contradictoires *Deus est author mali*, *Deus non est author mali*, et autres semblables, il est certain que le sens mauvais de ces propositions et de leurs auteurs était parfaitement connu de l'Eglise, et que le bon sens de ces mêmes propositions ne fut pas d'ailleurs[4] mis en doute. Mais onze heures et demie sonnant avant qu'il eût fini de voter, l'assemblée fut remise au jour suivant.

Trente-septième Session

du samedi 8 mai.

L'Assemblée commença ce jour-là à huit heures du matin, à l'ordinaire. Le même docteur Alexandre continua à voter jusqu'à dix heures avec les mêmes manières de suffisance[5] et d'autorité, accompagnées de présomption et de très peu de jugement. Parcourant en effet les siècles pour essayer[6] de prouver que la tradition de l'Eglise était de ne manifester que le mauvais sens qu'elle con-

1. *Des airs décisifs*, marge ; *delli modi di parlare decisivamente*, texte.
2. *Il se fit fort*, marge ; *s'assicura*, texte.
3. *Déguisement*, marge ; *fintione*, texte.
4. *D'ailleurs*, marge ; *per altro*, texte.
5. *De suffisance*, marge ; *d'arroganza*, texte.
6. *Essaier*, marge ; *tentare*, texte.

damnait et nullement les autres, il s'arrêta sur la fin particulièrement aux propositions de Baïus et de Jansénius, prétendant que quoique leurs défenseurs soutînssent et déclarâssent qu'elles avaient un très bon sens, à savoir celui de saint Thomas et de saint Augustin qu'ils défendaient, et non le mauvais sens, elles avaient été néanmoins condamnées ; — que c'était le cas même de cette Proposition, et qu'elle devait être condamnée sans aucune explication à cause de son mauvais sens, exclusif des Conciles et des Evêques ; — qu'autrement il s'en suivrait que les erreurs de Baïus et de Jansénius avaient été mal condamnées, sans attention à l'auteur ; — que ces erreurs étaient connues, examinées et condamnées *in sensu ab autore intento*, lequel auteur était bien certain et connu, tandis que de la proposition en question on ne sait ni le nom ni l'auteur.

Cela fait, ce docteur réfuta autant qu'il pût, d'une manière fort burlesque et peu religieuse, diverses preuves et divers arguments de ceux qui avaient voté pour l'explication, n'épargnant pas même le Saint-Siège [1]. A la fin il conclut pour les députés. Mais il avait fait auparavant une grande digression, où supposant et réclamant que, pour conserver au Saint-Siège son droit de primauté *de jure divino* [2] avec juridiction, on mettrait d'abord quelque chose de positif et de clair à cet égard, il parla des erreurs de Richer et de son livre *De Ecclesiasticâ et Politicâ potestate* comme contenant une doctrine très pernicieuse à l'Eglise et à la Monarchie, et qui avait été condamné avec raison par deux conciles provinciaux, etc. Alors le sieur Faure, le sieur Le Feron et le reste du parti montrèrent un grand chagrin et déplaisir de la manière dont ce docteur votant s'expliquait sur le richérisme et le jansénisme qu'ils ont tant à cœur [3]. Ce qui diminua beaucoup la joie que leur avait causée le reste de son discours, et particulièrement sa conclusion pour l'avis des députés [4].

1. *N'espargnant*, marge ; *ne anche perdonando alla Santa Sede*, texte.

2. *De droit divin*, marge ; *de jure divino*, texte.

3. *Qu'ils ont tant à cœur*, marge ; *che gli sono tanto a cuore*, texte.

4. De chute en chute, Noël Alexandre arrivera à signer en 1703 le *cas de conscience* janséniste. Il en sera puni par l'exil, d'où il reviendra, après s'être rétracté. Le Clergé lui avait retiré la pension dont nous le voyons jouir en 1683. Bossuet n'avait rien négligé pour gagner les Dominicains à son richérisme. Deux mois après ses Quatre Articles, le 10 mai 1682, il s'était fait admettre dans la *Confrérie du Rosaire*, établie au grand couvent des Dominicains de Paris. Il fut reçu par le P. Le Pul, prieur (l'*Année dominicaine*, 1er tome d'octobre, préface, p. LIV et LXXXIII ; Floquet, t. 1, p. 127). Il avait déjà été reçu en 1648 à Navarre, dans la

Le sieur de la Grange, religieux et docteur de la maison et abbaye de Saint-Victor de Paris, de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, écolier du sieur Faure, commença ensuite à donner son vote à son rang. Il le fit pendant un quart d'heure avec esprit. Il lut quelques pages d'un livre récemment imprimé à Cologne et composé par le sieur Savoli, romain, relié aux armes du sieur archevêque de Reims [1] sur la couverture, où cet auteur condamnait hautement la dernière Déclaration du Clergé de France. Cela fut dit et signalé par ce docteur pour rendre odieux le Saint-Siège par cette sorte d'auteurs qui paraissent s'appliquer et s'ingénier à établir la supériorité du Pape sur les Conciles généraux, son infaillibilité, et son pouvoir même direct sur le temporel des rois. A quoi il ajouta que ce livre méritait la censure de la Faculté. Il conclut ensuite pour l'avis des députés.

Le sieur Marion, normand, docteur et professeur de théologie au collège de Navarre, parla ensuite à son rang, pendant un quart d'heure, dans les sentiments du docteur Guischard, un des députés, maître principal de cette maison et société, son bienfaiteur et patron. Il parla avec esprit et jugement ; et s'appliquant à satisfaire à son devoir sans préjudicier à sa fortune, il dit qu'il était de l'avis des députés, moyennant : 1° qu'on déclarât les droits et prérogatives de la primauté de juridiction du Pape dans toute l'Eglise ; 2° qu'on ajoutât à l'avis des députés ces paroles : *Nude spectata*, et que la censure fut ainsi conçue : *Hæc propositio nude spectata, quatenus excludit*, etc.

Le sieur Le Long, gascon, docteur de la même société de Navarre, parla ensuite à son rang un demi-quart d'heure, assez raisonnablement, dans les principes du sieur Faure, et fut de l'avis des députés.

Le sieur Bochard de Champigny, docteur ubiquiste, chanoine de l'Eglise de Rouen [2], et en cette qualité l'un des députés de l'Assemblée générale du Clergé de France avec le sieur Feu, et très attaché [3] au sieur Colbert, coadjuteur de Rouen, par l'influence du-

Confrérie du Rosaire, par Nicolas Cornet qui l'en nomma directeur (Floquet, p. 126, 129). Mais il fallait, tout en édifiant Paris par une scène de pompeuse humilité, faire en Sorbonne que le dominicain le plus illustre, par son érudition, de la capitale, renonçât à Saint-Thomas d'Aquin pour Richer. Chez Bossuet, le renard dirige toujours l'aigle.

1. *Rhemen*, marge ; *di Reims*, texte.
2. *Rothomagen*, marge.
3. *Attaché*, marge ; *adhérente*, texte.

quel, y jointe celle de l'archevêque de Reims, il espère obtenir un évêché — homme d'esprit, d'ailleurs, et de qualité, — parla ensuite à son rang. Au lieu de dire un avis théologique sur la Proposition en question, il prononça une satire assez bien tournée en prose latine, qui réjouit et fit rire quelques docteurs de son parti et de son humeur. Il fit sa cour[1] au sieur procureur général du Parlement et au sieur archevêque de Reims, parce que — plaisantant tout le long de son discours sur la durée des assemblées, sur les docteurs de la maison de Sorbonne et quelques autres qui avaient voté longuement, avec les inflexions de leurs voix, nombre de leurs paroles, épithètes et synonymes, et avec d'autres manières grotesques, plus dignes d'un docteur de théâtre que d'un docteur de la Faculté de Paris — il s'ingénia de tout son pouvoir à rendre ridicules et méprisables beaucoup de bons docteurs, que cet archevêque et ce magistrat ont tâché de faire passer auprès du Roi pour des brouillons et des cabaleurs dignes de la bastonnade, puisqu'en cette affaire ils ne suivaient pas à l'aveugle les sentiments du sieur Faure, leur maître et docteur. Et ainsi tout le discours du dit sieur de Champigny, jeune docteur de six ou sept années seulement de doctorat, fut employé, partie à ces plaisanteries mordantes, partie à contrefaire la manière d'opiner[2] et le ton de ses anciens et de ses maîtres, partie à louer la doctrine et les sentiments de la Déclaration du Clergé à laquelle il avait assisté[3], et partie encore à blâmer la déclaration du Saint-Siège et de ceux qui, parmi les docteurs anciens et modernes lui étaient dévoués, parlant même avec mépris de leurs doctrines et de leurs veilles, et ridiculisant[4] la tradition de l'Eglise par eux exposée et établie dans leurs avis. Finalement ce jeune docteur, avec une voix puissante et tonnante, avec un air fier, hautain et arrogant, comme s'il eût parlé à ses écoliers d'un ton et d'une manière de matamore[5], — leur reprochant le temps consumé dans ces assemblées comme un temps perdu, se raillant de tous et de toutes les belles choses dites dans la Faculté sur la Proposition, sans rien dire autre, ni *pro* ni *contra*, que des paroles bouffonnes et d'un homme de très haute suffisance et d'importance, lequel se sentait fatigué par tant de voyages faits en

1. *Fit sa cour*, marge ; *si procuro la buona gratia.*
2. *D'opiner*, marge ; *di votare*, texte.
3. *Il avait assisté*, marge ; *era stato presente*, texte.
4. *Ridiculisant*, marge ; *mettendo in ridicolo*, texte.
5. *De matamore*, marge ; *di matamora*, texte.

Sorbonne qui l'avaient retiré et privé de ses plaisirs et divertissements — dit qu'il était de l'avis des députés.

Le sieur Boucher, docteur de la société de Sorbonne, homme d'un esprit, d'une prudence et d'une érudition singulière, frère du sieur Boucher, curé de Saint-Nicolas, exilé pour le fait des assemblées de la Faculté de l'année précédente sur la Déclaration du Clergé, parla ensuite à son rang. Après un exorde et une préface très éloquente et très judicieuse, quand il commençait à dire que l'amour de la vérité et de la paix l'obligeait à embrasser l'avis de ceux qui étaient pour l'explication de la Proposition, la demie de onze heures sonna, tous se levèrent, et l'assemblée fut remise au lundi suivant.

Trente-huitième Session

du lundi 10 mai.

L'assemblée commença ce jour-là à l'ordinaire, à huit heures. Le sieur Boucher continua la discussion commencée le samedi précédent. Il acheva de démontrer qu'on ne pouvait censurer la Proposition, au moins sans explication, si on ne voulait condamner en même temps toute l'antiquité et offenser la vérité ; et que cette explication était encore nécessaire pour la conservation de la charité et de la paix. Il répondit à toutes les objections principales des députés et de leurs défenseurs, principalement à l'usage prétendu de l'Eglise et de la Faculté de ne pas expliquer mais bien de condamner absolument les propositions mauvaises, sans alléguer le bon sens qu'elles pouvaient avoir. Après avoir démontré en outre que quand l'Eglise ou la Faculté en avaient usé autrement, c'était quand le dessein et les sentiments des auteurs leur étaient connus abondamment ou par leurs livres ou par leur bouche, ou par d'autres circonstances et dépendances de ces questions, ou pour tout dire en un mot par les antécédents et conséquents de leurs discours ou de leurs livres — le dit sieur Boucher conclut pour l'avis de l'explication. Il avait montré une facilité, une érudition et une modération qui furent louées de toute la Faculté, parlant plus d'une heure et demie.

Le sieur Despalonges, pauvre jeune homme, élevé dans ses études par la charité des gens de bien, puis admis dans la maison et société de Sorbonne pour son esprit et sa bonne conduite, et après son doctorat fait percepteur du fils du sieur Colbert, ministre et secrétaire d'Etat, parla ensuite. A cause de ses engage-

ments de résidence et de sujétion dans cette maison et sa liaison[1] avec le sieur Feu, jadis précepteur du sieur abbé Colbert, coadjuteur actuel de Rouen[2], ayant parlé un demi-quart d'heure en faveur de l'avis des députés, il conclut pour cet avis.

Le sieur de Gourges, gascon, docteur ubiquiste, député du Clergé dans la dernière Assemblée, fils du président à *mortier*[3] de ce nom au Parlement de Bordeaux, parla ensuite à son rang. Ayant discouru longuement en faveur de la Déclaration du Clergé de France touchant le Pouvoir ecclésiastique, et essayé de répondre à quelques-unes des preuves et des raisons alléguées par les docteurs favorables à l'explication, il conclut ensuite pour l'avis des députés, comme le demandaient ses intérêts et son inclination, tant pour complaire au sieur Faure, son maître, que pour obtenir l'évêché de Bazas[4], en son pays de Gascogne, évêché qui est vacant depuis longtemps et auquel il prétend depuis lors avec grand empressement.

Le sieur Lamet, docteur de la société de Navarre, demeurant au Séminaire des Missions[5] étrangères, homme d'étude et d'esprit, parla ensuite près d'une demi-heure, avec grande éloquence, force et érudition, et d'une manière très sage[6], répétant une partie des réponses données aux objections des députés, en ajoutant d'autres, et appuyant très solidement l'avis de l'explication. Il rappela encore succinctement toute l'histoire de la condamnation du livre du sieur Richer *De Ecclesiasticâ et Politicâ potestate*, faite par les conciles provinciaux de Sens et d'Aix[7], sa déposition pour cela du syndicat de la Faculté, et comment à la fin il avait reconnu son erreur avant de mourir ; et il conclut pour l'avis de l'explication.

Le sieur Camus, docteur ubiquiste, prêtre habitué[8] de paroisse, et un des disciples du sieur Faure, délibéra ensuite à son rang. Après certains raisonnements très faibles et de peu de consé-

1. *Liaison*, marge ; *unione*, texte.
2. *Rothomagen*, marge.
3. Il y a dans le texte cette parenthèse appartenant visiblement au traducteur : (peut-être espèce de barette d'honneur particulière *à ce président*, d'où il a tiré le surnom ci-dessus).
4. *Vasaten*, marge.
5. Le texte porte : *Nationi*.
6. *Très sage*, marge ; *prudentissima*, texte.
7. *Senonen*, *Aquen*, marge.
8. *Habitué*, marge ; *habituato*, texte.

quence, il lut une lettre du sieur évêque de Tournay, écrite dans la ville[1] de Lille en Flandre, du mois d'avril dernier, où ce prélat, répondant à une de ses lettres, dit, entre autres choses, qu'il n'était pas vrai qu'il eût jamais rétracté la protestation faite par lui en 1653, lors de la publication de la Constitution d'Innocent X sur les cinq Propositions de Jansénius, pour que cette publication, qu'il avait fait faire alors en son évêché de Comminges ne pût pas préjuger au droit des Evêques de juger en première instance des matières et des causes majeures de la foi; et qu'à cet effet, tout prié qu'il était et requis avec instance par les Evêques, ses confrères, de souscrire aux lettres écrites par eux à ce Souverain-Pontife au sujet de ces Propositions, tant *pro* que *contra*, jamais il n'avait pu consentir à souscrire ni les unes ni les autres[2]. De là, ce docteur, estimant ainsi avoir réfuté un fait qu'avait allégué un des docteurs qui avait voté avant lui pour la Proposition, conclut pour l'avis

1. *Ville,* marge ; *cita,* texte.

2. Gilbert de Choiseul, du Plessis-Praslin, avait joué un rôle assez équivoque dans l'affaire du jansénisme, proposant un projet d'accommodement qui laissait planer des doutes sur sa foi. « L'évêque de Comminges, dit Racine (*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*), fut fort piqué du mépris que le Pape lui avait témoigné. » Dans l'assemblée de 1882, « il poussa, dit Gérin (p. 259), plus loin que personne, la campagne entreprise contre le Pape, et il alla même, dans sa fougue, jusqu'à exposer le sort de la bataille. Nommé rapporteur de la Commission des Quatre Articles, il prenait une voie qui menait droit à l'hérésie, quand ses collègues lui retirèrent la rédaction de ces Articles pour la confier à Bossuet. » Transféré à Tournay en 1671, Choiseul avait enlevé à Pavillon, évêque d'Alet, le saint du jansénisme, son promoteur, Vincent Ragot, pour la défense duquel Arnault a écrit tant de Mémoires, et l'avait fait chanoine de sa cathédrale et son grand vicaire. Ragot, grand janséniste, se mariera secrètement, lui-même, lui prêtre, avec une femme de service flamande, à qui il affirmera la légitimité de ce *mariage de conscience*, comme on disait alors. « Ayant trompé une bonne flamande avec un mariage clandestin et sacrilège », écrit en 1688, de Rome, le janséniste Dorat. Dorat montre, à tort, je n'en puis douter, les réfugiés jansénistes de la Régale arrivant à faire pardonner cette forfaiture de leur confrère à Innocent XI. Sur quoi, un minime de la Trinité-des-Monts, annotant sa lettre qu'il traduit en italien, écrit — et je traduis — : « Qui pourra, sans horreur, apprendre que le sieur Ragot, grand janséniste, vieux prêtre, vicaire général d'un évêque en Flandre, en long concubinage avec une servante flamande..... a rendu si excusable son sacrilège de l'avoir épousée clandestinement et dans sa propre chambre, sans aucune des conditions imposées par l'Église? (*K K, 1-12, ex bibliotheca, Minimorum S. S. Trinitatis de Urbe*)? » La lettre était, en 1871, chez les religieuses françaises de la Trinité-des-Monts, qui me l'ont communiquée. L'audacieux sacrilège du grand vicaire de Choiseul s'étant ébruité, le Roi fit mettre Vincent Ragot à Vincennes, d'où il fut en 1689 relégué à Rodez, au séminaire, chez les Lazaristes.

des députés, après s'être montré, dans toute sa discussion et dans tout ce qu'il allégua, l'un des plus passionnés disciples du sieur Faure contre le Saint-Siège.

Le sieur Chaudoisel, docteur ubiquiste, prêtre habitué de la paroisse de Saint-Sulpice, dans le bourg de Saint-Germain, à Paris, élevé pendant ses études par son oncle, lui aussi prêtre habitué dans la même paroisse, parla ensuite à son rang. Et étant un des plus dépendants du sieur Faure, à raison de sa pauvreté et de son besoin de subsistance et d'emploi, il déclara à haute voix qu'il était en tout dans les sentiments dudit sieur Faure, son maître et son patron. Pendant qu'il parlait, on entendit sonner la demie d'onze heures. Tout le monde allant se lever, il conclut aussitôt, disant qu'il était de l'avis des députés. L'assemblée fut ainsi remise et continuée au jour suivant, mardi.

Mémoire AU ROI POUR SA SURETÉ *du 10 mai, et* PLACET AU ROI *remis à la Reine, par l'auteur des compte-rendus.*

A ce moment de crise aiguë et de si grand péril pour l'Eglise et pour l'Etat même, où des « prélats » de l'Assemblée de 1682 remuent des ressorts inavouables pour faire triompher en Sorbonne les Quatre Articles de Bossuet; où entre en ligne, à leur appui, le savant dominicain, Noël Alexandre, qui semble parler au nom de ses confrères de Paris, et presque de son Ordre ; où intervient l'évêque de Tournay, Choiseul, qui, l'an dernier, au nom de la Commission, proposait une rédaction des Articles formellement hérétiques, que Bossuet a remplacée habilement, sinon logiquement et honnêtement, par la sienne, dont Fénelon, narrant ce fait, dira : *nova, mira, falsa*[1]; où Bossuet, qui est à Paris le 9 mai[2], écrira le 16, de Meaux, à l'abbé de Rancé : « Dans le peu de jours que j'ai été à Paris » — à ce moment, dis-je, le vénérable vieillard, auteur de nos compte-rendus, tente auprès de Louis XIV, poussé à l'abîme par les flatteurs intéressés de son orgueil et de son égoïsme, de suprêmes supplications.

Dans un second Mémoire *au Roi pour sa sûreté*, où il appelle nettement la Déclaration de 1682 « cette Déclaration richériste », il dit :

1. *De Summi Pontificis auctoritate*, cap. VIII.
2. Floquet, t. III, p. 545.

« Si la Proposition de l'archevêque de Strigonie est véritable, elle n'est pas moins utile et nécessaire au Roi, qui a un très notable intérêt de faire condamner au plus vite, et le jansénisme remis en vigueur et faisant plus de progrès que jamais, et quantité d'autres opinions courant partout et allant toutes à la destruction de la royauté (comme Sa Majesté le verra avec étonnement) et que la seule voie du Pape reconnu infaillible et souverain spirituel, comme il l'est, peut le plus promptement arrêter, la voie du Concile étant d'une trop longue et trop difficile attente. C'est pourtant cette Proposition que les prélats et le Parlement veulent absolument que la Faculté censure. Pour cet effet ils ont apporté en Sorbonne cette Proposition avec les mêmes anciennes censures de la Faculté malentendues, que Richer avait mises à la fin de son livre pour sa défense. Ils ont fait imprimer jour et nuit, à quatre presses, tous les ouvrages séditieux de Vigor, qu'il est important que Sa Majesté fasse arrêter et examiner. Ils les font débiter par deux libraires à la fois, par Aubin au Palais, à l'enseigne du Lys, et par Jacques Villers, rue de la Boucherie, à l'Etoile. Ils n'ont cessé et ne cessent d'intimider les docteurs, chacun en particulier, de mille punitions, s'ils n'opinent pour la censure, ou de leur offrir mille avantages au cas qu'ils soient d'avis de condamner la Proposition. Ils poussent même la cabale jusque-là de leur dire de s'abstenir de venir aux assemblées, s'ils ne veulent opiner pour la censure; qu'autrement on ne leur pardonnera pas. Tout cela n'a point empêché les plus anciens et les plus royalistes de s'y rendre, de parler fort longtemps et d'opiner pour l'explication de la Proposition comme absolument nécessaire au bien de l'Eglise et aux intérêts du Roi. Ce parti est comme on le fera voir à Sa Majesté celui des royalistes... L'autre est celui des Parlementaires composé de Jansénistes et de Richéristes qui se moquent des preuves alléguées pour la cause royale et ne citent pour eux que des raisons tirées tant des Centuries de Magdebourg, des Calvinistes, des Luthériens et des autres hérétiques que de Gerson, d'Almain, de Richer, de Vigor et d'autres auteurs séditieux qui détruisent la souveraineté du Prince d'une manière à faire horreur... Ceux du parti royal... les Parlementaires... les appellent Papistes, osant pour se faire valoir, après avoir ôté au Roi et sa succession et son autorité, se nommer royalistes avec la même effronterie qu'eurent autrefois les Calvinistes de se nommer Chrétiens Réformés après avoir déchiré Jésus-Christ et démembré son Église... Sa Majesté est très humblement suppliée pour l'amour d'elle-même et de ses plus fidèles sujets d'envoyer com-

mander sur le champ au doyen de la Faculté de suspendre toutes délibérations au sujet de la Proposition du sieur archevêque de Strigonie, rien n'étant plus nécessaire pour rompre toutes les cabales que cette suspense. »

Ce Mémoire fut remis en double, le 10 mai, à Bontemps, premier valet de chambre du Roi, et le 11, au duc de Duras, maréchal de France. Craignant qu'il ne parvienne pas au Roi et voyant approcher la fin de la votation, Aleaume de Tilloy fait aussitôt après tenir à la Reine un placet *au Roi pour n'estre d'abord lu ny seu que de Sa Majesté.* On y trouve sur le point en litige cette solide et écrasante constatation :

« La Faculté... a toujours considéré l'infaillibilité et la souveraineté spirituelle du Pape comme la plus prompte digue que l'Eglise puisse opposer à toutes sortes d'erreurs et de schismes, comme la doctrine la plus commune des Saints Pères, que les plus savants, les plus sages et les plus royalistes docteurs de toutes les Facultés de théologie, principalement de celle de Paris, ont soutenu ; que le Clergé de France a tenu de tout temps pour indubitable et citée en tant d'actes différents, notamment en ceux des Assemblées convoquées au sujet de la condamnation de Jansénius depuis 1653 jusqu'en 1661 ; que le sieur François de Harlay, lors archevêque de Rouen et à présent de Paris, signa comme rapporteur et puis comme président ainsi que l'on voit dans sa Relation que lui-même fit réimprimer en 1677, à la prière que l'Assemblée de 1675, à laquelle il avait présidé, lui avait faite et que Votre Majesté a reconnue durant un si long temps pour orthodoxe, tant par ses édits que par des Lettres de cachet, en vertu desquelles étaient exilés ou saisis au corps et aux biens avec tant de justice ceux qui étaient d'une opinion contraire ; enfin comme une doctrine à laquelle jusqu'ici tous les peuples ont ajouté foi, que la Faculté, le Clergé de France et les Rois mêmes vos prédécesseurs ont juré solennellement de retenir tant pour les intérêts de l'Église que pour ceux des Rois, et dont encore les prétendus Réformés ne sont pas si éloignés que la Déclaration du Clergé le suppose, comme l'on fera voir par les propres aveux que la Providence divine a tirés des plus fameux auteurs de ces hérétiques. »

Les « cabales » de l'Assemblée de 1682 rappelées, Tilloy rappelle la violence du Parlement, quand, voulant faire enregistrer par

la Faculté la Déclaration du Clergé, « la chose mise en délibération, l'opinion contre l'enregistrement l'emporta de plus de cent voix » ; et il poursuit ainsi :

« Cette violence du Parlement qui ne s'était jamais faite dans le Royaume, d'ôter à une Faculté de théologie la liberté des délibérations et de lui prescrire des points de doctrines, ce qui est un privilège tout propre pour établir en France les manières d'un Parlement d'Angleterre, si fatales au bien de l'Eglise et à l'autorité royale, fut suivie de plusieurs autres jusques au 15e (juin). Car l'abbé du Mont, pour avoir bien opiné, eut le déplaisir, sous prétexte d'une école qu'il tenait chez lui pour les pauvres de la paroisse sans la permission de Votre Majesté, de voir rompre ses bancs, casser sa cloche et jeter ses meubles par les fenêtres, outre la défense qui lui fut faite, au préjudice de tant de misérables, de continuer cette école. Un jacobin qui voulait prendre le bonnet, ayant refusé au chancelier de l'Université de signer les Propositions sur ce principe qu'il ne pouvait trahir ni sa conscience ni l'Eglise, fut débouté de sa demande, et envoyé en exil par une lettre de cachet surprise pour servir d'exemple. D'autres, etc. »

Le brave docteur dit enfin au Roi, en lui demandant « une entière liberté » pour la Faculté et le retour de ses « exilés » :

« Quelle satisfaction peut retirer Votre Majesté de l'enregistrement d'une doctrine... qui peut, à elle seule, servir de soutien dans un Etat à toutes les séditions et factions, dans l'Eglise à toutes les erreurs et à tous les schismes », *et qui* « laisse passer peu de minorités sans une ligue contre le Prince, comme elle fit en celle de Louis XIII, de glorieuse mémoire, et dans celle de Votre Majesté, par le fait des Richéristes qui, joints aux Jansénistes, conspirèrent avec les Parlementaires pour faire une République de cette Monarchie?..... L'on a beau promettre à ces exilés qu'ils reviendront s'ils veulent y souscrire, ils sont inflexibles jusque-là qu'ils aiment mieux mourir que d'être infidèles au Saint-Siège et à leur Roi. Voilà, Sire, une Faculté royale qui ne devrait jamais relever que de vous, devenue sujette au Parlement et à ses volontés..... Ne la retirerez-vous pas de ces mains Richéristes et Républicaines[1]?.....

1. Le plan de la Révolution française, dont la Fronde richéri-janséniste a été un essai avorté, est, en toutes ses grandes lignes, de dessin calviniste très précis. « Au

Les docteurs exilés se trouvent être les plus déclarés ennemis que le jansénisme et le richérisme eûssent dans la Faculté, si bien que la Reine-Mère de Votre Majesté a dit vint-cinq ans de suite, en parlant de l'abbé Chaillou, alors doyen de Beauvais, et son pensionnaire, qu'elle avait un homme en ce lieu-là qui empêcherait bien le jansénisme d'infecter ce diocèse. Tout le public parle aussi avantageusement des autres. Et, néanmoins, les Richéristes ont su les choisir parmi tous pour s'en défaire, sous prétexte qu'ils étaient cabalistes, encore qu'ils fussent les plus retirés du monde, les plus occupés à leur devoir et les moins ambitieux. Votre Majesté ne les rappellera-t-elle pas dans le corps de la Faculté pour la fortifier, et dans leurs mêmes emplois pour leur rendre une réputation qu'ils n'avaient pas mérité de perdre[1] ? »

La Reine mit sous les yeux du Roi ces lignes lui rappelant sa fuite, la nuit, du Palais-Royal, à Saint-Germain, et l'échafaud qui se dressait pour Charles Ier sur lequel il a failli monter. Si Louis XIV les lût elles ajoutèrent à *l'ennui* et au *chagrin* que lui causait cette affaire. Mais ce ne fut que pour accroître l'impatience que son orgueil engagé avait d'un mauvais triomphe. Bossuet, d'ailleurs, est là, et tant de néfastes conseillers, dont l'intérêt réclame ce triomphe à tout prix.

Reprenons nos assemblées de la Sorbonne.

L'abbé V. Davin.

milieu des guerres religieuses, a écrit Coquille, l'illustre auteur des *Légistes* (2e éd., p. 349), un auteur né en Dauphiné, dans un ouvrage imprimé à Genève en 1582, proposait, *pour régénérer la France, la sécularisation des biens du clergé, la déportation, le maximum, le mariage des prêtres, la fonte des cloches, la garde nationale, la réunion de la Belgique, du comtat d'Avignon, du Milanais*, etc. » Ne nous étonnons pas de voir en 1682 la République de 1792 montrer sa tête, et les vaillants docteurs de Sorbonne, prêts à *mourir* pour le *Saint-Siège* et *leur Roi*, la dénoncer avec tant d'effroi à l'aïeul de Louis XVI.

1. Bibliothèque vaticane, ms. 7161. Le Mémoire et le Placet sont en français.

LES PARIAS DE FRANCE

(Suite et fin)

Les Fondateurs des Grands Ordres

II

BENOIT DE NORCIA

Je n'oublierai jamais le souvenir pieux et l'impression d'enchantement que je garde, depuis l'année 1880, d'un voyage entrepris, tantôt à pied et tantôt à cheval, à travers les Abruzzes septentrionales, jusqu'au couvent de Mont-Cassin. Par un soleil de juillet, je venais de quitter Rome et l'Université Grégorienne à l'étouffante chaleur de leurs vieux murs, et je gagnais les hauteurs bleues de Tivoli et des montagnes Sabines en traversant à pas pressés la triste et désolante campagne au milieu de laquelle Rome étincelle au loin, comme une paille d'or dans une aire sans blés. Mais plus triste et plus désolante que cet *Agro Romano* sans fleurs ni fruits, c'était mon âme. J'avais vingt ans et, les premières études faites, je sortais de Rome sans avoir trouvé dans ses écoles la règle de logique et de conduite dont avait tant besoin mon esprit incertain, ni devant ses autels et au rayonnement de ses lampes sacrées cette petite flamme qui, réchauffant mon cœur glacé, eût éclairé son hésitante vocation.

Cependant, dans le vide de ces maremmes sans ombrage et de mon âme aussi dénudée qu'elles, j'allais, de ce pas irrésolu mais franc qui dirige vers Dieu tout esprit hésitant mais sincère, désireux de le rencontrer tôt ou tard quelque part, dans l'espace. Une chose surtout m'attirait vers la montagne où la voix de la vérité,

que j'eusse tant voulu entendre, me parlerait certainement : c'était la solitude.

Un livre qui m'avait plu entre mille autres et que, chemin faisant, je lisais comme un guide de route, c'étaient les *Moines d'Occident* du comte de Montalembert. Comme le héros des premières pages de cet ouvrage admirable, je m'appelais Benoît. J'étais né, vers l'an 480, dans Norcia, petite ville de la miniaturale Sabine, d'Eutorpe et de sa dame : nobles et bons seigneurs de l'antique famille Anicia. L'avalanche des Barbares qui venait d'envahir l'Italie entière, avait respecté, en l'oubliant à l'ombre des montagnes natales, le château paternel où je m'imaginais d'avoir grandi, jusqu'à sept ans, dans l'entourage de ma pieuse mère et de ma bonne nourrice Cyrilla.

Dans les hautes salles du château, mon père, rassemblant quelquefois ses vieux amis, chevaliers comme lui, ses gardes et ses serviteurs fidèles, je l'entendais parler tristement, en antique Romain, des maux de la patrie contemporaine. L'irréligieuse décadence avait accumulé sur nous des désastres qu'allaient accroître encore les races chevelues de par delà les rives du Danube et des mers de la Grande-Bretagne. Rome, déjà à moitié ruinée par la francisque du Germain et par le brenn du Goth, existerait-elle demain ? Et sur cette mer de décombres, où toute la gloire des Césars latins s'engloutissait pierre à pierre, du moins la barque des Pontifes romains surnagerait-elle portant plus impérissables que les trésors d'or et de marbre des empereurs vaincus les trésors de foi et d'immortalité des chrétiens invincibles ? Où monterait encore le flot envahissant des Barbares ? Demain où serait cet empire ? où serait cette foi ?... Les tristes paroles du noble et brave Eutrope résonnant fortement dans les salles profondes du vieux palais de Norcia, avaient ébranlé plus fortement que ces murailles l'âme chrétienne de Benoît qui, à sept ans à peine, rêvant d'une chevalerie nouvelle à laquelle l'Italie et l'Europe entière devraient peut-être un jour leur réhabilitation, demanda et obtint la permission d'aller s'instruire à la grande ville.

Le jeune étudiant n'avait permis qu'à sa nourrice Cyrilla de l'accompagner jusqu'à Rome. La bonne servante et son noble seigneur s'étaient logés tant bien que mal dans la ville pillée, sous quelques ruines encore fumantes de temple, de palais, d'arc de triomphe, peut-être à la place même que j'y viendrais occuper à mon tour, quatorze cents ans plus tard. Benoît avait donc trouvé Rome, telle que son père la lui avait dépeinte, plutôt gothe, hune

ou scythe, que latine. Pour apprendre quelques strophes d'Horace, quelques hexamètres de Virgile, quelques périodes de Cicéron, dont les livres étaient brûlés ou enfouis sous les ruines des écoles et des bibliothèques, il devait interroger seulement la mémoire des grammairiens et des rhéteurs survivants, déchiffrer aux frises calcinées des basiliques ou sur les socles cassés des statues, les restes d'un beau vers ou d'une grande pensée par lesquelles Rome abattue se redressait encore toute haute, dans son culte pour la divinité immortelle, dans son amour pour l'impérissable patrie :

... Dis quid te minorem geris
Imperas...
... Tu, regere imperio populos, Romane, memento !

Sept ans durant, Benoît, sans le secours des grammairiens introuvables et des écoles qui n'existaient plus, s'apprit dans les rues incendiées de Rome, le peu de littérature qu'il sut et qu'il fit bien valoir, plus tard, dans le texte des *Règles* écrites par lui seul. Mais ce qu'il n'était pas venu chercher dans l'ancienne capitale du monde et ce qu'il y trouva trop fréquemment encore, comme la cause de tant de revers et la menace encore survivante des désastres plus grands, ce fut, — trônant encore sur les tombeaux des Césars décadents et des Romains de la dissolution républicaine, — le vice. Dans cet antique Palatin où Claude n'était plus que poussière, Messaline encore odieuse et souriante, vivait. Sur cette voie sacrée, d'où les patriciens de la débauche étaient depuis longtemps partis pour aller habiter les Colombaria funèbres de la Voie Appienne, la foule impure des Thaïs, des Cloé, des Phryné, passait encore, agaçant de leurs lèvres carminées et de leurs yeux peints au bistre, cette spectrale survivance de la chevalerie romaine à moitié morte, dont la barbarie enterrerait tantôt les derniers restes. Cette femme aux longs yeux et aux désirs insatisfaits qui ne voulait jamais mourir, cette fleur des poisons qui poussait verte et vive jusque sur les tombeaux, Benoît, dès quatorze ans, s'en effraya, voulut la fuir, lui préféra la fleur plus humble et moins amère des déserts vers lequels il partit, un beau jour, laissant Rome creuser par les mains de ses dernières courtisanes, cet océan de ruines où sa grandeur passée s'ensevelirait tout entière. Laissant donc là, avec des larmes, Cyrilla, la nourrice et le doux souvenir des siens qu'il ne reverrait plus, Benoît partit pour aller faire naître au désert une autre race de chevaliers dont l'Empire romain avait besoin.

Il dut prendre, pour atteindre les monts Sabins et les Abruzzes,

la même route que je suivais, à cette heure, à travers la campagne romaine. Et n'étais-je pas, comme lui, un besogneux de la solitude et de la paix des champs tranquilles, après m'être rassasié, comme lui, du tumulte et du trouble des villes corruptrices ?

A Tivoli, nous avions quitté brusquement le triste *Agro* romain et nous étions aussitôt entrés dans les ravissements de la montagne, entre les sauvages rochers de l'Apennin et les bords riants de l'Anio qui, chemin faisant, opérait des chefs-d'œuvre de grâce et d'épouvante. Par ascensions légères, après quarante milles de marche, nous avions atteint les hauteurs solitaires du rocailleux Subiaco, où l'histoire passée nous invitait à faire une première halte. C'est là que Néron suspendant, comme par un lacet à trois bouches, l'Anio dans sa chute, en avait fait trois lacs et mis ce *Sublaqueum* sous la tutelle de sa divinité impériale. Faibles auspices, qui ne permirent pas à Néron même de préserver la coupe d'or qu'un jour d'orgie l'empereur éleva sur ces eaux et que le tonnerre se chargea d'abattre. Benoît voulut rester dans ces régions sereines qu'avait, un instant, souillées l'odieuse présence du fils impudique et du bourreau parricide d'Agrippine. Il y fixa, trente-sept ans, sa tente autour de laquelle douze couvents fleurirent comme les roses que vit éclore le buisson épineux où le saint se coucha, au souvenir de sa jeunesse et de l'obsédante Phryné.

Mais Subiaco aux cascades sonores, où les douze premiers monastères qu'habitèrent indistinctement Barbares et Latins, se miraient dans les eaux de trois lacs ; Subiaco, distant de Rome de quarante milles à peine, n'avait pas porté assez loin de l'obsédante Thaïs l'âme sensible de Benoît poursuivi, jusqu'en ces lieux sauvages, par l'insolent spectacle de la débauche romaine aux derniers jours de son ignoble décadence. De ces hauteurs, où fleurissaient en roses les épines de sa flagellation, l'amant des solitudes voulut monter éteindre vers des plateaux supérieurs les feux de son imagination inapaisée. Dans la région des glaces, la voix de la raison parlerait seule au futur législateur du monachisme en Occident. Et, un jour, que quelques visions nues dansaient cyniquement devant la grotte de l'ascète, il reprit le bâton de voyage laissé en repos, depuis trente-cinq ans, dans un angle du *Sagro Speco*. Ainsi, continuant en pèlerin sa route interrompue, Benoît se dirigea joyeusement dans la direction des aigles, vers les hauteurs sereines de Mont-Cassin.

*
* *

Je m'explique aisément l'enthousiasme de Benoît par celui que j'éprouvai moi-même à parcourir, dans la haute montagne, ces sites des Abruzzes si admirablement sauvages. Depuis quinze siècles, la nature ne les aura modifiés que pour les rendre plus sauvages et plus admirables encore, à l'œil du voyageur ravi qui en découvre les aspects pittoresques se transformant à chaque pas. Mais son étonnement dut être sans borne lorsque, après trente milles de marche, dans la haute montagne, le moine pèlerin arriva tout-à-coup en face d'une plaine dont l'immense horizon s'en allait rejoindre, tout là-bas, dans le bleu de l'espace, la grande mer d'azur lui servant de bordure. Ce poste d'observation où s'arrêta Benoît était un môle. Surelevé de plus de trois cents mètres, il s'isolait des Abruzzes, comme une sentinelle envoyée en avant par les Alpes, ou comme un contrefort gigantesque dont s'étayait la chaîne des grands pics. A travers mille déchirures de ces pics, le nord et l'est de la montagne se déchiraient et laissaient entrevoir dans le bleu des lointains : ici, Arpinum où Cicéron eut le jour; là, Aquinum qui vit naître Juvénal. Et, tout en bas, serpentait en borbure argentée le Liris qui, fatigué de ses chutes antérieures, s'endore ici doucement entre les roseaux de la plaine et se dirige sans hâte vers la mer, en sillonnant la Terre de Labour.

Ce fut à l'aspect de cette Campanie, si riche présentement et alors si inculte, que le patriarche des moines laboureurs dut deviner aussitôt la vocation à laquelle Dieu appelait son nouvel Abraham, devant ce Chanaan nouveau. La montagne elle-même avait pris une voix, pour parler à son hôte céleste; elle avait détaché de sa chaîne de pierre un rocher gigantesque, s'isolant du système apennin et portant, comme sur un inexpugnable char de guerre, cet homme vers la plaine où l'appelaient d'impérissables victoires. Du Mont-Cassin, où Benoît arrivait en moine contemplatif et où il camperait en moine laboureur, un cri sortait des pierres mêmes, disant au patriarche : « Arrête-toi ici ! » Dans l'abbaye qu'il bâtirait sur ces hauteurs, il trouverait l'heureuse solitude que désirait son âme. Dans la plaine que, de là il descendrait explorer avec une légion de cénobites, il donnerait à ses mains l'emploi et la fatigue dont son âme obsédée avait besoin pour dissiper ses visions malsaines et le sein de la terre revêtirait du manteau des saisons fécondantes sa luxuriante fécondité, par le concours de cet homme pieux que Dieu appelait si providentiellement à son service. Ainsi, la sentinelle, que la montagne elle-même désirait à ce poste, avait compris sa vocation. Quelques années suffirent à

a séculaire abbaye de Mont-Cassin, pour se dresser et se peupler sur ce rocher miraculeux.

Quand j'arrivai devant ce paysage unique au monde dont l'antique couvent couronne la hauteur, je crus voir une ville entière, bâtie en carré formidable au-dessus de la plaine des blés et des vignobles qu'elle surveille et protège, jusqu'à Naples et à la Méditerranée. Il me sembla que Benoît lui-même me recevait dans son manoir chrétien, assis devant sa porte, levant les yeux vers moi et m'accueillant en fils des chevaliers romains dont il tenait, par tradition, la vertu de noblesse et d'hospitalité. Seulement, sans vieillir encore, le jeune patricien de Subiaco avait pris, à Mont-Cassin, de l'âge. Ses soixante-trois ans s'épanouissaient, vifs et robustes, sur son corps à la haute stature et sur son visage brun et pâle d'Italien de race. Assis donc devant sa porte, Benoît lisait, comme le jour où Totila, voulant tromper la vigilance du gardien ou confirmer la vertu du saint, envoya à sa place un capitaine vêtu des habits royaux et des broderies de pourpre. A ces insignes, le saint prendrait-il l'estafette pour le roi?

— Mon fils, cria Benoît au capitaine, du plus loin qu'il le vit, quittez l'habit que vous portez. Il n'est pas vôtre.

Il était là, devant son monastère, comme cet autre jour où le goth et sauvage Galla, lui amena un laboureur captif, pour que le moine servît de juge entre le paysan vaincu et le barbare vainqueur. « Ils s'acheminent donc l'un et l'autre vers le Mont-Cassin, raconte Montalembert d'après les *Dialogues* de Saint-Grégoire-le-Grand : le laboureur à pied, les mains liées derrière le dos, poussé à grand renfort de coups et d'injures par le goth qui le suivait à cheval, image trop fidèle des deux races que renferme dans son sein déchiré la malheureuse Italie, et que la majesté désarmée de la vertu monastique va juger et réconcilier. Arrivés au sommet de la montagne, ils apercoivent l'abbé, assis tout seul, et lisant devant la porte de son monastère. — « Voilà, dit le prisonnier en se retournant vers son tyran, voilà ce père Benoît, dont je t'ai tant parlé. » Aussitôt le goth, croyant ici comme ailleurs tout emporter par la terreur, se mit à crier d'un ton furieux au moine : « Lève-toi, lève-toi et rends vite tout ce que tu tiens de ce paysan. » Car le paysan avait imaginé de mettre un terme aux exactions du barbare en lui déclarant qu'il avait confié tout son avoir au serviteur de Dieu. A ces mots, Benoît lève les yeux de dessus son livre, et, sans prononcer une parole, promène lentement son regard sur le barbare à cheval, puis sur le laboureur garotté et courbé sous ses liens ;

sous le coup de ce regard vengeur, les cordes qui liaient ces pauvres bras se délient d'elles-mêmes, et l'innocente victime se dresse debout et délivrée ; tandis que le féroce Galla, se laissant tomber par terre et tout tremblant, et comme hors de lui, reste prosterné devant Benoît en lui demandant de prier pour lui. Sans interrompre sa lecture, Benoît appelle ses frères, leur dit de transporter le barbare évanoui dans l'intérieur du monastère et de lui donner quelques aliments bénits ; puis, lorsqu'il est revenu à lui, l'abbé lui représente l'extravagance, l'injustice et la cruauté de sa conduite, et lui enjoint d'en changer à l'avenir. Le goth s'en alla tout brisé et n'osant plus rien demander au laboureur, que le seul regard du moine avait délivré de son étreinte. »

Je le vois ainsi, là encore, tel qu'il m'y apparut en imagination, par cet après-midi d'été torride où je venais en pèlerin frapper à son couvent. Comme cette âme lombarde que Dante avait vue se tenir « haute et superbe et dans le mouvement des yeux honnête lente », et Benoît non plus, ne parlait en me regardant avancer :

> Ella non ci diceva alcuna cosa ;
> Ma lasciavane gir, solo guardando
> A guisa di leon, quando si posa.

Enfin, comme le bon prieur du couvent du Corvo à Dante lui-même : — « Mon fils, me dit le grand abbé, que venez-vous chercher ici? » — « La paix ! » répondis-je, de même que l'Alighieri. Alors, me prenant par une main, il m'introduisit au couvent en ajoutant : — « Elle est là ! » Ainsi, cette paix introuvable et tant désirée m'attendait, à deux pas, dans un coin, sous ses cloîtres tranquilles, dans ces calmes cellules.

Le long de ces corridors profonds, autour de ces cellules closes, sous les voûtes discrètes des imposantes bibliothèques, sur les pavés de marbres où les chapelles se miraient ainsi qu'en un ruisseau, les bures noires des moines passaient comme des ailes d'oiseaux silencieux. Ils allaient, ils venaient, ils lisaient, ils priaient, ils chantaient, ainsi que des oiseaux endormis seulement dans le silence du bon nid, jusqu'à ce que le soleil les réveillât. Sept fois par jour, ils psalmodiaient David dont ils devaient, chaque semaine, réciter le psautier tout entier. Chaque cénobite devait aussi vaquer journellement à deux heures de lecture mystique ou littéraire, que le législateur avait considérée d'importance première. Enfin, sept heures de travail dans les champs complétaient égalitairement, pour l'abbé et ses moines, le règlement de toutes leurs

journées. Et le repas du soir, que les plus forts avaient gagné pour les plus faibles, réparait par une réfection équitable, des forces si régulièrement dépensées.

Cependant, le soleil étant tombé derrière les masses noires des Abruzzes, et la cloche abbatiale ayant suspendu les travaux du jour partout autour de cette ruche bourdonnante, Benoît m'introduisant vers les tables, m'avait fait asseoir au nombre des convives, ses frères. Aux herbes et aux laitages qui y étaient servis, se mêlaient avec suavité le parfum des thyms et des simples alpestres que les religieux apportaient des champs, dans leurs habits, et à leurs sandales. Tels les fils des heureux patriarches d'Israël que leurs pères reconnaissaient, le soir, à l'odeur que leurs mantes dégageaient au passage: *Odor filii mei, quasi odor agri pleni.* A la table de l'abbé, le plus humble comme le plus illustre de ces frères portait, à tour de rôle, le flambeau abbatial. Et Benoît ayant remarqué, ce soir-là, que l'assistant, issu d'une famille noble, semblait honteux de tenir ce flambeau à la main dans l'attitude d'un esclave, il l'avait aussitôt congédié dans sa cellule, « lui reprochant, dit Grégoire le Grand, ce mouvement d'orgueil, inadmissible dans un cénacle d'hommes libres et de moines égaux. »

— La paix?... Mais voici sa maison! dis-je à mon hôte auguste, en me levant avec lui.

— Mon fils, vous n'êtes qu'à son vestibule! me répondit-il en m'accompagnant jusqu'à la porte de ma cellule, et en m'invitant à y dormir jusqu'au lendemain.

*
* *

Dès la première aurore du jour suivant, je rejoignis le bienheureux Benoît, à la porte même de l'abbaye où il m'avait accueilli, la veille. Alors son bras se leva vers la plaine et me découvrit, jusqu'au plus lointain de l'espace, l'armée des moines laboureurs disséminés sur les sillons. La terre, débarrassée des bruyères et des ronces anciennes, se retournait, rouge par-ci, verdissante par-là, partout refécondée, sous l'acier étincelant de ces barbares de la veille qui, recourbant leurs glaives en charrue, se changeaient en civilisateurs du lendemain. Benoît, tenant toujours son bras levé vers l'horizon, me désignait ici un domaine, là un autre, avec des noms délicieux. Partout où une hauteur dominerait un désert, un couvent s'assiéerait dans les chenaies altières d'où il inspecterait la culture du sol européen par la charrue et par la croix. Ce seraient les noms

les plus charmants, indiquant les plus ravissants paysages où, avec les moines de Benoît, s'installerait le royaume du Ciel dans le royaume de la terre : Beau-Lieu, — dit Montalembert qui n'a cité que les plus remarquables de France, — Beau-Lieu, Clair-Lieu, Joyeux-Lieu, Cher-Lieu, Chère-Isle, Vaulx-la-Douce, les Délices-Bon-Port, Bon-Repos, Bonne-Nuit, Val-Sainte, Val-Benoîte, Val-de-Paix, Val-de-l'Espérance, Val-de-Grâce, Valbonne, Val-Sauve, Font-Douce, la Voie-du-Ciel, la Couronne-du-Ciel, le Joug-Dieu, la Part-Dieu, la Paix-Dieu, la Blarte-Dieu, la Science-Dieu, le Champ-Dieu, la Chaise-Dieu, le Port-Suave, le Pré-Heureux, le Pré-Bénit, la Sylve-Bénite, la Règle, le Reposoir, le Reconfort, l'Abondance, la Joie... Et tant d'autres prieurés, plus humblement perdus sous leurs feuillages séculaires, que la chronique ne nomme pas mais dont les bonnes granges et les celliers généreux n'ont pas perdu le souvenir : Ambialet, en Albigeois ; Fontfroide, près Narbonne ; Frigolet, en Provence ; Sénanque, en Vaucluse.

Au hasard de la route, combien de ces chefs-d'œuvres de la grâce champêtre n'avez-vous pas découvert, un beau jour, en des sites, où vous avez laissé une part de votre âme enchantée. Ils étaient si nombreux sous le ciel de l'Europe, ces lieux bénis que d'un seul geste me montrait le patriarche des moines d'Occident, que les étoiles du Ciel, leur lumineux symbole, me paraissaient moins abondantes. Alors, ce grand trouvère de la béatitude humaine, par le travail des mains, me regarda en souriant et dit :

— Jeune homme, tu désires la paix ? Prends la charrue et console-toi !

Comme le bienheureux Benoît disait ces mots devant son œuvre immense, ainsi résumée en une simple devise, je le vis élargir ses grands bras dans l'espace, comme pour le mesurer tout entier.

Droit devant son œuvre pour laquelle ce chevalier de la première Rome venait d'instituer une chevalerie nouvelle, plus bienfaisante et plus durable par le travail des corps et par la prière des âmes, le patriarche regarda l'Occident qu'il avait su conquérir avec les armes de la paix, plus invincible que celle de la guerre. Et il mourut. Il avait soixante-trois ans d'âge et quarante-neuf de règne. Ses moines durent coucher son corps, resté debout sous les étoiles. Ils l'ensevelirent dans le tombeau où, depuis quarante jours, Scholastique, sa sœur, dormait.

*
* *

J'avais fait un beau rêve.

Il faut revenir à la réalité et terminer cette excursion, à l'heure où le glas sonne et où la Science pleure, en même temps que la Religion sur la dépouille mortelle du dernier successeur de saint Benoît, le grand Tosti qui n'existe plus. A la taille de ce dernier abbé de Mont-Cassin, nous apprécierons celle de ses hauts prédécesseurs.

Un vieux moine, presque nonagénaire, meurt dans son abbaye quatorze fois séculaire ; et la Rome du roi Humbert s'incline, aussi profondément que la Rome du pape Léon XIII, au passage du cercueil de celui qui fut un des plus grands et des plus inutiles réconciliateurs des deux pouvoirs ennemis. Mais à la gloire littéraire de Dom Tosti s'inscrivent d'autres livres que l'orageuse *Conciliazione* dont on sait l'infortune ; et l'historien de *Boniface VIII* et de la *Lega Lombarda*, plus heureux que le philosophe du *Livre du Pauvre* et du *Voyant du XIXe Siècle*, reçoit de l'Italie et de l'Europe entière l'hommage qu'il mérite et qu'il obtint de ses adversaires eux-mêmes. Léon XIII, qui lui résista, pactisa avec lui à l'issue d'une lutte fameuse où se mesurèrent, en champs clos, les deux plus vieux contemporains d'un siècle qu'ils avaient vu naître et qu'ils allaient voir mourir. Renan, qui avait lu Tosti, voulut faire le voyage de Rome pour admirer, avant le crépuscule, parmi les grandes figures de l'Italie moderne, la dernière de toutes, — la plus pure, a-t-il écrit, — en la personne du dernier moine d'Occident.

Quand je frappai à la porte d'une abbaye et d'un abbé si célèbres, c'était autant l'admiration pour le vieux moine que la curiosité pour son légendaire couvent, qui me guidaient vers l'un et l'autre ; et un souvenir si consolant m'en est resté, que je voudrais raconter cette visite d'un voyageur inconnu, à l'occasion du départ qu'a depuis entrepris un si illustre patriarche. Voyage pour voyage, celui de la mort est-il guère autre chose qu'une prolongation de celui de la vie ?

On m'avait dit, à la gare de San-Germano, où descendent les voyageurs du Mont-Cassin, que le pays était loin d'être sûr et que je ferais bien de prendre un guide. Un guide, en plein midi d'une journée radieuse, pour quelques kilomètres de route serpentant large et belle, au flanc du môle dont les verdures charmantes servaient de piédestal touffu et d'élégantes jardinières à la massive abbaye érigeant là-dessus, en nid d'aigle, son gigantesque carré de vieux murs : quelle folie ! Je remerciai le birbe, qui n'en fit pas moins route avec moi jusqu'à la porte de l'abbaye. Là, il ne me

quitta qu'avec quelques baïocs qu'il mit avidement en poche, et un coup d'eau fraîche que le frère portier lui permit d'aller boire à l'unique puits du pays, creusé dans le rocher, au centre de la cour d'honneur.

— *Aihmè signor !* ajouta le *frate* en refermant vite la porte, vous êtes trop en nage pour rester exposé à l'air de la montagne. Suivez-moi ! *Venga pure !...*

Longeant des cloîtres à perte de vue où le grand soleil dardant ne me permet encore de rien voir, nous arrivons, par des escaliers de pierre froide ouvragés dans les murs, à une chambre spacieuse qui baigne bien en plein dans la chaude lumière. Elle est toute pour moi, avec son bon lit aux draps de neige où, par ordre du frère, il faut que je me couche sur-le-champ.

— Et Dom Tosti, quand le verrai-je ?

— Votre sieste, d'abord. Et *buona !...* ajouta-t-il en refermant la porte.

Je crois que le frère malin me souhaitait *buona notte !* Vous pensez bien ce que jen fis, à deux heures de l'après-midi. Mais étais-je bénédictin d'une heure, pour enfreindre la règle ? Je me mis donc bravement au lit, en plein jour, les yeux ouverts devant le magnifique paysage qui s'étendait sous la fenêtre. Me serais-je couché dans la nacelle d'un ballon en voyage, que je n'aurais vu, ni de plus haut, ni plus au loin. Ici et là, depuis le golfe de Naples qui bleuissait au sud comme une perle, jusqu'au promontoire du Cireo qu'on découvrait après la plage de Terracine, c'était la Méditerranée jetant son grand tapis d'azur jusqu'à l'azur du ciel où elle se confondait. Devant cette ligne mobile aux scintillements infinis, les sommets blancs des Apennins se rangeaient, des plus petits aux plus grands, en arc de cercle harmonieux et en parfait amphithéâtre. L'abbaye de Mont-Cassin en couronnait le milieu. Et, derrière elle, les sauvages pitons des Abruzzes s'en allaient vers le nord, en profondeur de forêts presque impénétrables où les brigands de la Terre du Labour et de la Campanie entière trouvent leur maquis et leur liberté..... Depuis combien de temps rêvais-je, les yeux ouverts, devant cette immensité de paysage unique au monde peut-être, quand le *frate*, me surprenant à la fenêtre, me demanda si j'avais bien dormi.

— *Che vaghezza !...* lui répondis-je en traduisant par un mot bien italien l'enchantement de ce spectacle auquel je ne savais plus m'arracher.

— Et vous avez dormi à la fenêtre ? *Povero ragazzo !* ajouta-t-il

en la refermant et en me faisant observer que c'était le plus sûr moyen d'attraper à Mont-Cassin le coup de la mort... Et maintenant, dit-il, si vous voulez voir Dom Tosti, vous le trouverez en récréation... dans la bibliothèque. Suivez-moi !

Nous traversons des salles, grandes comme des places ; des corridors, longs comme des rues ; un dortoir où les lits n'en finissent pas de se suivre à la file ; un réfectoire plus démesuré que toutes les pièces précédentes et dont une *Multiplication des Pains* du Bassano, occupe, en proportions colossales la partie haute et transversale des tables. Avant d'entrer dans la biblothèque, j'en vois par le grillage du portail les voûtes aériennes, qui donnent à cette pièce somptueuse encore plus de majesté que d'espace. Des moines, enveloppés dans leur capuchon noir, n'avaient de mouvement que pour la plume courant sur le papier, ou pour les pages qui glissaient sous leurs doigts. A un pupitre égaré sur une table commune, un bénédictin accroupi lisait, sans autre distinction qu'une croix pectorale d'or brut que retenait, derrière le capuce, un gland de soie. Le frère lai me devança de quelques pas, s'agenouilla, posa ses lèvres sur le bord du scapulaire noir du lecteur et dit, à demi-voix :

— *Benedicite, reverendissime Pater !* C'était Dom Luigi Tosti, abbé des abbés de l'Ordre et prieur de Mont-Cassin, dont il avait été l'historien avant d'en devenir le grand-maître. Autour de la double montagne de livres et de manuscrits qui l'entouraient, je ne remarquai pas la stature du moine qui devait être plutôt grand que petit, à ne considérer que la hauteur de son buste. La tête forte était bien celle d'un penseur. Les traits larges et bons convenaient au visage aimable du maître qui n'avait fait que du bien. Sur une bouche fortement dessinée la lèvre inférieure saillait, comme toujours prête aux commandements. Sous une double broussaille de sourcils noirs, malgré l'âge, deux petits yeux d'un noir bleuâtre pétillaient, comme deux charbons vifs sous les fagots. Et quelque chose d'aussi fâné que la page d'un vieux manuscrit, et de mélancolique comme une chose vague très ancienne, transparaissait suavement sur ce visage autrefois redoutable, auquel ne restait plus, pour l'éclairer au fond de cette bibliothèque, que la lumière pâlissante de la journée qui tombait. Au courant de la conversation, je lui dis :

— Je n'ai pas voulu, Révérendissime, quitter l'Italie sans en explorer les plus magnifiques sommets ; ni visiter l'aire du Mont-Cassin, sans y rendre hommage à son aigle ?

— Oh! fit-il bonnement en rabattant son capuchon sur ses épaules, un aigle bien déplumé, allez! L'aigle dont parle saint Grégoire le Grand dans son homélie aux Romains. Avez-vous lu les homélies de saint Grégoire? Hein! ce passage du *despiciamur ergo* où il compare le Romain de son temps à de vieux aigles dont la tête découronnée et les ailes sans plumes sont devenues la risée des chasseurs?... Eh! moi aussi j'ai voulu dire aux Romains de mon siècle qu'ils n'ont plus, devant le soleil où ils voudraient atteindre, que les yeux de l'envie, quand c'est un autre qui possède les ailes et l'essor. N'est-ce pas Dieu qui renouvelle la jeunesse des papes, comme les ailes de l'aigle dont parle encore le Psalmiste? La *conciliazione!* la *conciliazione!*... Ah! oui, allez parler de conciliation et de réconciliation à ces têtes plus dures que la pierre que les deux frères ennemis portent, l'un et l'autre, à la place du cœur. Passez, jeune homme, et désespérez devant une œuvre pour laquelle les vieillards d'un siècle maudit auront dépensé en vain jusqu'aux derniers jours d'une trop longue vie et d'une misérable carrière . . . . . .

Le jour tombait.

Pour me faire admirer en passant les cloîtres séculaires et les cours fastueuses s'étageant en terrasses de marbre, le frère lai avait attendu que je prisse congé du vieil abbé que je ne devais plus revoir dans cette bibliothèque d'où étaient partis tant de feuillets brûlants, capables de révolutionner le monde, — s'il pouvait l'être encore. Au pas du *frate*, j'aurais dû voir, l'un après l'autre, les incomparables trésors accumulés dans cette abbaye par quatorze siècles de foi et de reconnaissance envers la pléiade des papes et des savants, qui sortirent de là pour gouverner et éclairer le monde. Je pensais de préférence aux merveilleux laboureurs que l'Ordre des bénédictins produisit à l'Europe et qui trouvèrent leur berceau dans ce couvent de la Terre du Labour. Mais celui qui retenait surtout ma pensée attristée sous ce cloître, c'était ce dernier moine d'Occident, ce dernier champion des libertés divines et humaines que n'ont voulu entendre, ni Dieu par l'oreille d'un de ses papes, ni les hommes par celle d'un de ses rois. Et le couvercle que Dom Tosti tenait levé sur son tombeau, le maître, à bout d'effort vient de le laisser retomber sur son cadavre et sur les dernières espérances du siècle. Les tombeaux se ferment, mais la lice reste ouverte et le combat continue.

Ainsi, dans Mont-Cassin, saint Benoît se ressuscite en la personne de ses générations indéfectibles d'abbés et de moines. Pour un

seul chevalier romain qu'Eutrope avait voulu susciter en Benoît contre l'envahissement des Barbares, celui-ci en avait enfanté des centaines de mille. Comptez le nombre des étoiles et dites-nous combien de fils du saint patriarche ont conservé à l'Occident ses moissons et ses livres, dont nous vivons encore? Les pierres de tant de couvents ruinés s'en souviennent encore. Mais nous, fils oublieux de ces ancêtres magnanimes...

BOYER D'AGEN.

RIMES D'UN SOLDAT

(Suite)

XXV

MANŒUVRES DE CADRES

Mon général, Messieurs, puisque j'ai la parole,
Ce que je crois avoir appris à votre école,
Pour vous l'exposer mieux, je viens de le rimer.
— Chacun, à sa façon, se plaît à s'exprimer.

J'ai tout d'abord, en rose, inscrit sur mes tablettes :
Bon pays... pour la chasse ; asperges, côtelettes,
Fromages excellents ; poulets, lapins sautés
Qui ne dédaignent pas de se mettre en pâtés.
J'ai commencé par là ; c'est la loi de nature :
Jamais de bons soldats sans bonne nourriture.

Maintenant je vais prendre un ton plus doctoral :
Un général triste est un triste général.
Notre chef, d'un entrain que rien ne déconcerte,
Toujours en belle humeur, vient de nous prouver, certe !

Que l'opposé de triste est « son tempérament ».
Avec lui, nous ferions la guerre galamment,
Confiants, convaincus sans feinte et sans réserve
Par la foi qui jaillit de ses yeux pleins de verve.

Oui, Messieurs, restons gais : L'allant et la gaîté,
En France, n'est-ce pas, c'est toujours bien porté....

Pour dégager le front, sous sa chaude mitraille,
L'artillerie, en tête, engage la bataille....

Le pauvre fantassin, sur deux pattes trottant,
Peut peu ; mais ce qu'il peut, le fait d'un cœur content.

Le cycliste est partout ; c'est que tout le regarde :
Il défend les convois..., il couvre l'avant-garde ;
Car ses trente fusils, fort à propos tonnant,
Sont aux ordres, Messieurs, d'un jeune lieutenant.

Le terrain est couvert, l'espace n'est pas large ;
Pourtant nos escadrons se lancent à la charge...
Penchés, allongés sur les cous de leurs chevaux
Fumant, ils vont heurter les escadrons rivaux...
Sabre au clair ! Pour la charge ! Ils vont, trombe vivante,
Blocs de chair et d'acier qui portent l'épouvante,
Ils vont, ils sont passés... Braves gens ! hauts les cœurs !
Dragons, chasseurs, houzards, ils reviennent vainqueurs.
L'élan fut magnifique et la lutte fut brève...
Nous ne les avons vus, à vrai dire, qu'en rêve ;
Mais le choc fut prévu, je devais le citer.
Messieurs, je vous engage à le bien méditer.

J'ai sûrement appris de vous bien d'autres choses,
Mais les trop longs discours risquent d'être moroses ;
Nous avons accompli beaucoup d'autres exploits,
Mais la soupe est trempée au *Grand Hôtel de Blois*.

Quel que soit mon respect pour l'heure de la soupe,
Avant que d'aller voir, en en vidant la coupe,
Si la mirabelle est d'un goût délicieux,
Si les pruneaux de Blois valent ceux de Bracieux,
Je dis que j'ai trouvé, chez vous, suivant les grades,
Des guides éclairés et de bons camarades,

Mieux encore. — Le doute ici n'est point permis ;
Car « les amis de nos amis sont nos amis ».

Permettez-moi de dire enfin, à notre gloire,
Que je conserverai, vivant dans ma mémoire,
Longtemps le souvenir de ces manœuvres-ci,
Et de vous dire à vous, mon général : Merci !

XXVI

TIC-TOC[1]

TOAST

Un nouveau galon sur la toque,
Un galon qui n'est pas en toc.
Tu pars, demain, fier comme un coq,
Pour guerroyer vers le Maroc.
Tic-toc.

Quand on a du poil, on se moque
De la fusillade et du choc...
Faites, saint Maurice et saint Roch,
Qu'il frappe de taille et d'estoc !
Tic-toc.

En attendant, sans équivoque,
Tes amis réunis *ad hoc*,
Bien qu'ils aient vidé plus d'un bock,
Ont le palais sec comme un roc.
Tic-toc.

Mon cher, à ta santé, je choque
Mon verre avec le tien : tic-toc !
Bourgogne, Champagne et Médoc
Te diront tous nos vœux en bloc.
Tic-toc.

1. Musique de E. Feautrier, chez Mercier, 4, rue Rameau, Paris.

XXVII

LA TOUR D'AUVERGNE [1]

Salut, La Tour d'Auvergne ! A ta gloire fidèle,
Ton dernier régiment qui t'a pris pour modèle
A mis en toi toute sa foi.
Quand il faudra demain courir à la frontière,
Nous irons aiguiser nos armes sur ta pierre,
Pour être braves, comme toi.

Grand par une illustre naissance,
Plus grand encore par le cœur,
Dans la bataille sa présence
Est synonyme de vainqueur.

Il resta pur, aux heures graves ;
Ce fut un chercheur, un savant ;
Il fut *brave entre les plus braves*
Et modeste après comme avant.

Il franchit les glaciers. Les villes
Se rendent avec leur château.
Les *balles* qu'*il charme*, dociles,
Restent aux plis de son manteau...

Et les Colonnes infernales
Qu'il conduit d'exploits en exploits,
Dans nos glorieuses annales,
Ecrivent dix noms à la fois.

Prisonnier, on lui fit défense
De porter sa cocarde en l'air.
Corret, indigné de l'offense,
Prend l'emblême, met sabre au clair...

1. Musique de Albert Pinatel, chez l'auteur, 18, faubourg Poissonnière, Paris.

Et l'enfilant jusqu'à la garde,
Dit aux Anglais, sans se presser :
« *Venez la prendre*, je la garde ! »
Il fallut bien la lui laisser.

Un jour, il consulta ses hommes :
« De colonel, j'ai le brevet.
— Nous disons tous, tant que nous sommes :
Colonel : on vous le devait. »

Puis pleurant : « Adieu, capitaine !
— Non ! j'ai voulu vous aviser.
Je reste, la chose est certaine :
Mes amis, je vais refuser. »

Comme il repousse honneur et grade,
Et qu'il est connu cependant
Pour le plus vaillant camarade,
Bonaparte, au génie ardent,

Le nomme, un jour, dans l'espérance
Que peut-être il acceptera :
Le Premier Grenadier de France.
Ce joli nom lui restera...

La dernière charge s'élance...
Corret lui barre le chemin.
En plein cœur frappé d'une lance,
Il tombe, l'épée à la main.

Mais il ne meurt pas tout de suite :
Il attend la fin du combat,
Pour voir les Autrichiens en fuite...
La belle mort, pour un soldat !...

Nos bons grenadiers, dit l'histoire,
Portaient dans une urne aux combats,
Son cœur, talisman de victoire,
Pour ses enfants, ses chers soldats.

Son nom reste à notre contrôle :
A l'appel du grand entraîneur,
Un vieux sergent prend la parole
Et répond : « *Mort au champ d'Honneur !* »

Salut, La Tour d'Auvergne ! A ta gloire fidèle,
Ton dernier régiment qui t'a pris pour modèle
A mis en toi toute sa foi.
Quand il faudra, demain, courir à la frontière,
Nous irons aiguiser nos armes sur ta pierre,
Pour être braves, comme toi !

XXVIII

LE CAFÉ[1]

CHANSON

Le bon soldat fait du bon café, et le bon café fait de bons soldats.

Depuis qu'on fait la guerre,
Jamais, — je ne me trompe guère —
Un général n'a triomphé,
Sans le café.

Contre le soleil ou l'orage,
Le café garde la santé ;
Il donne au besoin du courage ;
Il fait reverdir la gaîté.

Le sucre lui prête un air tendre.
Quand on ajoute du cognac ;
Le feu sacré se met à prendre :
On ne sent plus le poids du sac...

1. Musique de E. Feautrier, chez Mercier, 4, rue Rameau, Paris.

Pour l'apprêter on se débrouille
Plus vite que les escargots :
L'escouade se met en patrouille,
Grapillant bûches et fagots.

L'un fend du bois, l'autre l'imite,
Et le troisième creuse un four ;
Puis, quand l'eau boût dans la marmite,
Les troupiers devisent autour.

Le cahoua qu'on met dans la gourde
N'étant pas du jus réchauffé,
La fiole n'est jamais trop lourde,
Pour se remplir de bon café.

Lorsque, par hasard, sur la route,
Le marcheur faiblit un instant ;
Il avale une large goutte
Et reprend sa course en chantant.

On ranime le teint livide
Avec un flot de café noir ;
Tant que le bidon n'est pas vide,
On ne doit pas perdre l'espoir :

Que de fois, loin de l'ambulance,
j'ai tendu ma gourde au blessé,
— Balle, coup de sabre ou de lance —
Criant : j'ai soif !... dans un fossé...

Le café s'allie à la gloire,
Le bon Dieu l'a fait tout exprès :
On en boit avant la victoire,
Et l'on en boit encore après...

Depuis qu'on fait la guerre,
Jamais — je ne me trompe guère —
Un général n'a triomphé,
Sans le café.

XXIX

BELFORT[1]

Quand la voix du canon, demain, à la frontière,
Appellera
La France entière,
Au premier coup de feu, Belfort se lèvera !

Honneur à toi, cité fidèle !
Nos ennemis
S'étaient promis
D'escalader ta citadelle.
Tes soldats ne l'ont pas permis.

Sentinelle de l'avant-garde
Qu'a respecté
La liberté,
La Patrie en deuil te regarde
Et te salue avec fierté !

Tes enfants vigoureux et braves
Ont, au danger,
Le cœur léger :
Ils veulent briser tes entraves :
O France, ils veulent te venger.

Ils savent affronter la rage
Des vents du nord,
Braver la mort.
Dévouement, constance et courage :
C'est la devise de Belfort.

Tes vieillards ont vu notre France
Lutter, souffrir,
Presque périr....
Verront-ils, suprême espérance,
La revanche, avant de mourir ?...

1. Musique de O. Coquelet, chez A. Pinatel, 18, faubourg Poissonnière, Paris.

Ils ont gardé de la défaite
Le souvenir ;
Pour nous bénir,
Ils présideront à la fête
Que nous prépare l'avenir.

Quand la voix du canon, demain, à la frontière,
Appellera
La France entière,
Au premier coup de feu, Belfort se lèvera !

XXX

LE DRAPEAU[1]

Chanté par Soulacroix à l'Opéra.

Enfants, admirez dans l'espace,
Ce carré de toile qui passe... ;
Saluez ! c'est l'honneur, notre plus cher joyau
Fait de courage et de souffrance.
C'est le symbole de la France,
Le Drapeau !

Soldats, quand tonne la mitraille,
Il plane au fort de la bataille... ;
Et plus d'un brave a pris son ombre pour tombeau.
Ses plis portent la délivrance.
C'est votre clocher, c'est la France,
Le Drapeau !

Vieillard, toi dont le front se penche,
Redresse aussi ta tête blanche,
Regarde avec fierté ce glorieux lambeau.
C'est le passé, c'est l'espérance ;
C'est la fortune de la France,
Le Drapeau !

Comte du Fresnel.

1. Musique de Ch. Delioux, chez C. Joubert, rue d'Hauteville, 25, Paris.

L'ALCOOL INDUSTRIEL

Pendant ces dernières années, la question de l'alcool industriel avait pris chez nous une grande importance, mais c'est depuis quelques mois surtout qu'elle a fortement attiré l'attention des hommes de sciences, des unions sportives, des sociétés savantes, et de nos gouvernants eux-mêmes. « L'alcool industriel », tel était volontiers le thème des articles des publications périodiques ; — nous avons eu ce que les journaux de sport appelaient « Criterium de l'alcool » et où l'on voyait les automobiles s'élancer de Paris à Rouen, par exemple, sous l'impulsion des seuls moteurs à alcool ; — enfin, au mois de septembre dernier, M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, décidait d'ouvrir un concours officiel de moteurs et appareils utilisant l'alcool dénaturé. Il a su, du reste, passer du projet à l'exécution et, le samedi 16 novembre 1901, ce concours s'ouvrait à Paris, sous la forme d'une exposition, au Grand-Palais des Champs-Elysées. En un mot, c'est la lutte engagée par l'alcool contre le pétrole et l'essence de pétrole pour l'éclairage, la production de la force motrice, et le chauffage.

Quelques esprits peut-être auraient traité ce mouvement industriel de chimère et d'utopie, si les partisans de l'alcool dénaturé n'avaient pu invoquer des antécédents. L'Allemagne, en effet, nous a précédés dans cette voie, et ses efforts ont été couronnés de succès, grâce à des associations spécialement créées dans ce but, telles que « l'Institut des fermentations de Berlin, — la Société allemande d'agriculture — et le Syndicat central pour la mise en valeur de l'alcool. » L'Etat allemand de son côté facilite autant qu'il le peut ce mouvement et c'est sous ces diverses influences que la consommation d'alcool, pour les usages domestiques et industriels, s'est développée progressivement en Allemagne, jusqu'à atteindre, aux dernières statistiques, un million d'hectolitres.

Et d'abord, que faut-il entendre par « alcool dénaturé ? » Tout le monde sait que l'alcool est un produit fixe que l'on retire par la

distillation d'un grand nombre de plantes et produits sucrés, tels que vins, betteraves, cannes à sucre, mélasses de sucrerie, pommes de terre, maïs et autres. Dans cet état, l'alcool pouvait tout aussi bien servir à la consommation de bouche qu'à la consommation industrielle. Ici se posait donc le problème suivant : d'une part il fallait combattre l'alcoolisme en frappant l'alcool de droits très élevés ; d'autre part il était nécessaire de le dégrever de pareils droits si l'on voulait favoriser son utilisation industriel. La solution trouvée a été la dénaturation. Pour dénaturer l'alcool, on y ajoute une certaine quantité d'un corps qui, sans le rendre inapte aux emplois industriels, lui donne cependant une saveur telle qu'elle répugne au palais des alcooliques les plus opiniâtres. Le dénaturant employé en France est, depuis la loi du 16 décembre 1897, le méthylène ou alcool de bois, dans les proportions de 10 o/o par hectolitre d'alcool à dénaturer.

L'alcool ainsi dénaturé voit s'ouvrir devant lui trois débouchés importants : l'éclairage, la production de la force motrice, le chauffage ; mais c'est surtout dans les productions de la lumière et de la force motrice que le produit national va rencontrer l'exotique huile minérale.

Toutefois, une difficulté surgit ici. Il est bien facile de supprimer d'un trait de plume le pétrole et l'essence de pétrole et d'y substituer l'alcool industriel ; encore faut-il compter avec les données des sciences naturelles. Or celles-ci assignent à l'essence de pétrole 11,400 calories alors qu'elles en reconnaissent seulement 5,100 à l'alcool. L'alcool dénaturé pur donne donc un rendement bien inférieur à celui du pétrole : les conséquences sont une augmentation de dépenses et un surcroît d'encombrement pour obtenir des résultats égaux. Dès lors les adversaires de l'alcool avaient beau jeu : le chauffeur et la ménagère n'hésiteraient pas, et l'alcool n'était vraiment pas le combustible dont ils rempliraient le premier son carburateur, la seconde sa lampe et son réchaud. L'objection était bonne, on s'occupa d'y répondre. M. Henri de Parville écrivait l'année dernière dans le *Correspondant :* « Ne l'avons-nous pas dit, il y a plus de six ans : L'alcool pur ne saurait nous rendre aucun service pour l'éclairage et la force motrice ; mais comme il serait simple de tout changer en mélangeant à l'alcool par parties égales des hydrocarbures. Les prix s'égaliseraient et les pouvoirs calorifiques aussi. La prévision était bonne, ajoute-t-il, et l'expérience vient de la confirmer très heureusement. »

Il existe en effet actuellement deux variétés d'alcool dénaturé :

l'alcool dénaturé pur et l'alcool carburé. Pour obtenir ce dernier on mélange à l'alcool dénaturé pur de la benzine de gaz rectifiée, ou benzole, dont le pouvoir calorifique est de 9,200 calories : les pouvoirs calorifiques s'équilibrent à peu près et le prix de revient s'abaisse. On a essayé des mélanges dans différentes proportions, à 20 o/o de benzine, à 30 o/o, à 50 o/o, à 75 o/o ; c'est le mélange à 50 o/o qui a réuni les suffrages et qui a été reconnu donnant les résultats les plus avantageux. Son pouvoir calorifique est 7,145 calories ; nous sommes encore loin, il est vrai des 11,400 calories de l'essence de pétrole ; mais il ne faut pas s'y tromper. M. Périssé constatant les résultats respectifs de ce mélange et de l'essence de pétrole dans la production de la force motrice écrit : « Il résulte des essais nombreux faits en France que la consommation d'alcool carburé à 50 o/o est à peu près la même que celle de l'essence à puissance égale, et ceci malgré la différence de puissances calorifiques théoriques des deux combustibles ; *ceci tient à ce que le rendement du moteur à alcool est supérieur au rendement du moteur à essence.* » — D'autre part l'expérience a démontré que l'éclairage est d'un usage économique et pratique, *grâce à l'emploi des manchons à incandescence.*

En un mot, l'alcool carburé à 50 o/o est capable de soutenir la comparaison avec le pétrole et l'essence de pétrole pour le rendement. Il reste à savoir maintenant s'il ne lui est pas inférieur au point de vue du prix de revient.

Je n'irai pas consulter les livres et les journaux pour connaître le cours de l'essence de pétrole ; ce sont des notions pratiques qu'il nous faut. En conséquence, je demanderai aux ménagères qui usent de l'huile minérale, aux chauffeurs qui remplissent leur réservoir d'automobiline ou de moto-naphta, ce que leur coûte leur éclairage, ou l'alimentation de leur moteur. Or, si l'on fait venir de chez l'épicier un bidon d'oriflamme, on lit, sur la note qui accompagne l'envoi, la mention suivante : « Un bidon de 5 litres, 2 fr. 25. » Ce qui met le litre à 0 fr. 45. — Achetez-vous pour votre voiture à pétrole un bidon d'essence, vous le paierez à raison de 0 fr. 50, 0 fr. 55 et même 0 fr. 60 le litre. Combien coûte au contraire le litre d'alcool carburé ? A la fin de l'année 1900 on le payait moins de 0 fr. 40 en province, et il y avait depuis 1898 une grande tendance à la baisse. D'ailleurs voulez-vous des applications pratiques ? Je relève dans le *Correspondant*, sous la signature de M. de Parville, le passage suivant : « La voiture qui est arrivée première dans le critérium de l'alcool du 28 octobre 1900, pesait 1,152 kil. ;

elle a consommé 25 litres 1/2 d'alcool carburé ; avec l'essence achetée à Paris la dépense eût été de 17 fr. 90 ; on a brûlé seulement 14 fr. d'alcool carburé. » Qu'on ne m'objecte pas qu'avec l'alcool la consommation est plus grande : au concours de l'alcool, l'examen du jury a porté sur des moteurs de force diverse et la conclusion qui en est ressortie c'est que l'alcool carburé à 50 o/o avait le même rendement que le pétrole. — Passez maintenant à l'éclairage, interrogez ceux qui s'éclairent à l'alcool, ils vous diront que leur lampe leur consume pour 0 fr. 04 d'alcool par heure.

Il est donc facile de voir qu'il y a là une économie à réaliser, si minime soit-elle ; et, en supposant même que l'économie n'existerait pas, il est encore vrai de dire que les prix s'équilibreraient et, dans cette dernière hypothèse, l'alcool emporterait encore les suffrages, parce que c'est un produit national et que tout français doit avoir à cœur de favoriser l'industrie de son pays.

Dans ce rapide exposé, nous venons de voir que nous ne nous trouvons pas en présence d'une utopie et d'un rêve chimérique ; nous avons pu constater par l'évidence des faits que la lutte était très possible entre les deux adversaires ; voyons-les maintenant à l'œuvre et sachons impartialement apprécier les avantages, et reconnaître les inconvénients de l'un et de l'autre.

Je les considérerai d'abord dans la production de la force motrice. Certes, le pétrole a donné des résultats merveilleux et pour s'en convaincre il suffit de considérer les performances accomplies par les vainqueurs de nos récentes courses d'automobiles. Ces jours derniers encore, Fournier, le gagnant de Paris-Berlin, ne franchissait-il pas la distance d'un mille à une vitesse de 112 kilom. 500 à l'heure ? Mais l'alcool aussi a fait ses preuves et la voiture qui, dans le critérium de l'alcool, est arrivée première, conduite par M. Giraud, a accompli le parcours Paris-Rouen, à savoir 136 kilomètres, en 2 heures 15 minutes. Et puis tout le monde ne cherche pas à faire du 100 à l'heure ; la plupart des propriétaires d'automobiles veulent se promener à une allure raisonnable ; une question importante pour eux c'est d'être à l'aise dans leur voiture. Or, nous savons tous quelles sont les trépidations auxquelles se soumettent les personnes qui montent dans une voiture à pétrole. Avec l'alcool les trépidations sont beaucoup moindres, parce que la présence de la vapeur d'eau dans l'alcool permet une sorte de détente dans l'explosion du mélange détonant. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Périssé, dans la revue « *La Nature* » : « Le rendement élevé du moteur à alcool est dû évidemment à la grande élasticité

que donne la détente de la vapeur d'eau contenue ou produite dans l'alcool au moment de sa combustion ; cette détente de la vapeur d'eau évite dans les cylindres les chocs violents qu'on constate avec l'essence, chocs peu favorables à la conservation des organes du moteur. Cela est si vrai, ajoute-t-il, qu'afin d'augmenter cette action bienfaisante de la vapeur d'eau, la Société de construction allemande de Marienfelde recommande un mélange comprenant 20 o/o d'eau. »

Avec les trépidations, il est une autre raison pour laquelle le public a de l'antipathie pour les voitures automobiles ; c'est que celles-ci laissent après elles une odeur désagréable, due à l'expulsion des gaz de l'échappement. Avec l'alcool ces émanations sont supprimées ; il est très facile de s'en apercevoir lorsqu'on est rencontré ou dépassé par une voiture à alcool. Le fait a, du reste, été officiellement constaté lors du concours de l'alcool à Paris : il y a eu des jours où 6 moteurs fonctionnaient à la fois, dans le hall de la station d'essais, sans incommoder nullement le jury ; — de même à cette occasion beaucoup de visiteurs remarquèrent l'odeur légèrement vineuse répandue par le gaz de l'échappement. Cette question d'odeur a encore peut-être plus d'importance en agriculture. Jusqu'ici, en effet, je n'ai parlé que des automobiles ; mais, l'Exposition du Grand-Palais nous l'a bien démontré, l'alcool peut être très avantageusement employé à actionner des moteurs fixes, tels que locomobiles par exemple. Or, ceux qui emploient pour leurs travaux agricoles des moteurs à pétrole, ont toujours remarqué que les émanations, produites par les gaz de l'échappement, imprègnent fortement les pailles et fourrages situés dans le voisinage de la machine ; et il ne faut pas être très versé dans l'exploitation agricole pour savoir que les animaux sont très difficiles sur les fourrages qu'on leur sert, et que la moindre odeur, dont ceux-ci sont imprégnés, suffit pour les en détourner.

Je borne là ces considérations en ce qui concerne la force motrice et je passe à l'éclairage qui est peut-être l'application la plus importante et la plus urgente de l'alcool dénaturé. D'ailleurs, l'affluence des visiteurs que ces illuminations à l'alcool attiraient au Grand-Palais montre bien tout l'intérêt que le public porte à ce nouveau mode d'éclairage. Il serait trop long de faire ici la description des divers systèmes de lampes utilisant l'alcool ; ce qu'il importe de connaître c'est le principe général d'après lequel sont construits tous ces appareils. L'expérience a démontré que les meilleurs résultats étaient obtenus par les becs à incandescence : il

est donc nécessaire de vaporiser l'alcool et c'est à découvrir le meilleur procédé de vaporisation que les constructeurs ont travaillé et travaillent encore activement. Mais ce système offre précisément plusieurs inconvénients : d'abord les becs coûtent cher, et puis, les manchons à incandescence sont d'une telle fragilité que, si l'on habite loin de la ville, il faut en faire d'avance une petite provision pour prévenir l'usure et les accidents ; or, c'est là un surcroît de dépenses. On reproche encore aux becs à incandescence de dégager une fois éteints, et tant qu'ils sont chauds, des vapeurs d'alcool. Tous ces petits inconvénients existent, il faut le reconnaître ; mais ne sont-ils pas largement compensés ? D'abord, si les becs coûtent cher, ils ont au moins l'avantage de pouvoir être adaptés au réservoir de n'importe quelle lampe à pétrole, ce qui est déjà une simplification. — D'autre part, à qui n'est-il pas arrivé d'éviter soigneusement de poser une lampe à pétrole sur un tapis précieux ? Pourquoi ces précautions, si ce n'est à cause du suintement désagréable des lampes à pétrole ? Le simple fait de toucher le réservoir d'une de ces lampes ne suffit-il pas encore pour que l'on aie les mains imprégnées d'une vive odeur d'essence ? Avec l'alcool, les mêmes faits ne se produisent pas et de semblables précautions ne sont pas nécessaires. La lumière ainsi produite est du reste très vive et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, la consommation d'alcool n'est pas grande, puisque, de l'avis même de ceux qui usent de ce mode d'éclairage, la dépense ne dépasse pas 0 fr. 04 par heure. La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de donner un exemple en ce sens : comprenant tout le parti qu'on pourrait retirer de l'utilisation de l'alcool, surtout pour l'éclairage collectif, elle a décidé que la gare de Dol serait éclairée, dans un avenir très prochain, par ce procédé nouveau.

Un dernier débouché s'offre enfin à l'alcool dans le chauffage. Assurément, je n'ai pas la prétention de substituer l'alcool au joyeux feu de bois qui fait le charme des soirées d'hiver, mais n'est-il pas vrai que beaucoup de ménagères pourraient avantageusement substituer l'alcool au pétrole pour l'alimentation de leurs poêles, fourneaux de cuisine, réchauds, fers à repasser même, tous appareils qui, au Grand-Palais, formaient un ensemble très complet et fort intéressant.

Au-dessus de ces quelques remarques, propres à chacune des manifestations de l'alcool industriel, se placent des considérations d'un intérêt plus général.

L'alcool est un produit national : la France peut produire autant

d'alcool que les besoins de l'industrie l'exigent ; au lieu que pour le pétrole elle est tributaire des Américains, qui sont les maîtres du marché, et qui font la hausse ou la baisse sur les essences minérales, suivant que les circonstances l'exigent. Un beau jour on apprend que le pétrole se fait rare, qu'il va manquer et le lendemain une presse gagnée annonce la découverte d'un immense lac pétrolifère. L'Etat a un moyen de mettre fin à cette sujétion ; il peut cesser d'être ainsi le jouet de l'Amérique, en opposant l'alcool national à l'huile minérale des Etat-Unis.

Je vais plus loin encore et je trouve dans l'alcool industriel une solution, disons plutôt un remède, au mal qui désole actuellement le Midi de la France, et qui, depuis quelques temps a été plusieurs fois exposé à la tribune française ; je veux parler de la mévente des vins. Dans les années de surproduction, beaucoup de vins restent sans acquéreurs ; d'autre part, leur nature est souvent telle qu'il est impossible de les conserver. On voit alors se produire des faits comme les suivants, que j'ai relevé dernièrement dans le journal *La Croix* : Un vigneron du Midi ne pouvant réussir à écouler son vin, mit au-dessus de sa porte l'inscription suivante : « Vin à 0 fr. 25 l'heure. » Les amateurs pouvaient, pour cette modique somme, consommer pendant une heure tout le vin que leur estomac pouvait supporter. Les clients abondèrent, mais nombreux furent aussi les esprits qui se noyèrent dans le jus de la treille. Il est dès lors évident que multiplier la consommation et par suite la production de l'alcool, c'est conjurer en partie la crise vinicole et c'est ce que M. le Ministre de l'Agriculture faisait entendre dernièrement dans un discours prononcé à la Chambre des députés, à propos d'une interpellation sur la mévente des vins :

« Le concours de l'alcool, disait-il, a obtenu un succès auquel nous n'oserions prétendre. Je suis convaincu que nous avons fait faire un pas décisif à la question de l'utilisation de l'alcool par l'industrie. Nous pouvons espérer sans témérité, en présence des résultats fournis par le concours, que l'époque n'est pas éloignée où nous utiliserons, comme en Allemagne, plusieurs centaines de mille hectolitres d'alcool pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice. »

Ce vœu du Ministre de l'Agriculture, au nom de la prospérité nationale, nous devons souhaiter qu'il se réalise ; mais, dans ce mouvement industriel les pouvoirs publics ont un grand rôle à jouer. C'est à eux que nous devons déjà le concours du mois de novembre dernier ; grâce à leur initiative, un second concours

s'organise pour le mois de mai prochain. Nous ne pouvons qu'applaudir à cettre œuvre de vulgarisation et d'encouragement. Le législateur ne doit par s'arrêter en chemin, ni surtout détruire le lendemain par des mesures irréfléchies ce qui a été bien fait la veille. Je me permettrai, par exemple, de demander à nos représentants si le moment est vraiment bien choisi pour proposer à la Chambre le monopole des pétroles, comme on vient de le faire ces jours derniers. Indépendamment des dépenses de toutes sortes que ce monopole imposerait à l'Etat, celui-ci se trouverait dans l'alternative la plus fâcheuse, et dans cette situation il sacrifierait l'alcool pour augmenter ses revenus. « Confier à l'Etat le monopole des pétroles, lit-on dans la *Revue industrielle* du 2 novembre 1901, alors que s'organise un très sérieux mouvement pour vulgariser les applications de l'alcool à l'éclairage, au chauffage ou à la force motrice, c'est ou n'avoir pas la moindre notion de ce qui se passe autour de soi, ou bien posséder, sur les situations respectives des deux concurrents, des notions par trop particulières. N'est-ce pas placer l'État dans une situation fâcheuse, en l'obligeant ou à perdre de l'argent s'il ne lutte pas contre la concurrence de l'alcool ou à contrarier le développement d'une industrie nationale s'il veut conserver une clientèle chèrement payée ? »

Le législateur agirait encore avec sagesse en adoptant un dénaturant qui, tout en sauvegardant les droits du fisc, soit cependant d'un prix de revient le plus bas possible. En Allemagne le dénaturant, employé jusqu'a ces dernières années, était composé de quatre partie de méthylène et d'une partie de pyridine ; il coûtait 3 fr. 125 par hectolitre d'alcool dénaturé. « Mais, dit M. Beauvais, les Allemands secondés par une bénévole administration fiscale, trouvant encore ce prix trop élevé, ont, dès cette année, réduit la quantité de dénaturant et substitué aux produits méthyléniques le benzol : ce qui leur permet une dénaturation de 1 franc par hectolitre. » Nous sommes encore loin d'un tel résultat en France où le prix de l'hectolitre se trouve, du fait de la dénaturation, augmenté de 10 francs. La raison d'une telle routine, je la trouve encore sous la plume de M. Beauvais : « En France, dit-il excellemment, une administration fiscale, timorée, sans initiative, et condamnée au piétinement sur place, doit soumettre à la tribune parlementaire les moindres réglements qui intéressent la vitalité de l'industrie. Dans les questions techniques, chez nous, l'opinion des corps savants ne tranche point ; les Chambres, seules, ont qualité pour dicter les solutions. »

Une lettre adressée de Lyon au journal le *Vélo*, à la date du 2 novembre dernier, proposait encore le moyen suivant que je soumets à la réflexion des intéressés, et qui a du moins le mérite de l'originalité : « L'Etat dispenserait de l'impôt spécial sur les automobiles celles de ces voitures qui auraient consommé dans l'année un quantum d'alcool industriel proportionnel à la force du moteur. » Et que sais-je ? Il y a lieu de croire que l'imagination de nos représentants qui est si féconde quand il s'agit de ruiner les bonnes et saines institutions de notre France, ne serait pas à court de procédés si elle voulait s'appliquer dans le sens que nous indiquons.

Avant de terminer, je tiens à déclarer que mon opinion n'est pas que le pétrole doive disparaître de chez nous ; le commerce de ce produit peut continuer à prospérer en notre pays ; mais il serait très utile pour l'industrie et l'agriculture françaises, que l'alcool prit place à côté. Non, nous ne nous trouvons pas en présence d'un rêve de théoriciens ; la lutte entre l'alcool et le pétrole est très possible, elle est déjà engagée : ce qui a du moins pour le moment l'effet de nous faire payer moins cher l'essence minérale. Il n'y a donc plus qu'à marcher dans cette voie. A l'Etat, aux sociétés, à l'individu d'unir leurs efforts et nous aurons alors le droit d'espérer, avec l'auteur que je citais précédemment « que si les siècles écoulés ont vu l'alcool homicide, le XXe siècle sera le triomphe de l'alcool répandant sa lumière, sa force, sa chaleur sur l'industrie rénovée pour le plus grand bienfait du monde », et j'ajoute : « pour la plus grande prospérité de la France ».

STANISLAS LE PRADO.

LES RIVALES AMIES

(Suite)

XIII

Dans la Prairie (suite).

Nous montions sans cesse. Ceux d'entre nous qui faisaient cet épouvantable trajet pour la première fois désespéraient se tirer jamais de cette crevasse abominable. Mais, soudain, en contournant un énorme rocher, nous nous trouvâmes sur un gradin spacieux, en face d'un abîme indescriptible, d'un labyrinthe merveilleux où, dans un fouillis inénarrable de dômes immenses, de frontons décoratifs, d'aiguilles audacieuses, de tours et de tourelles, de fresques ébauchés, de tous les motifs d'une architecture incohérente, chaotique, titanesque, une nature fantasque avec une troublante profusion avait prodigué l'or, le diamant, l'onyx, le topaze, l'agathe et l'améthyste, l'émeraude aussi et l'albatre lacteux, et le cristal éblouissant.

C'était un amphithéâtre de proportions inouies que cette nature mégalomane paraissait avoir ménagé là pour quelque assemblée de toutes les nations. Quand nous nous arrêtâmes sur le bord de ce gouffre qui déconcertait l'imagination et troublait nos esprits, le soleil avait atteint l'arête des monts environnants. Mais, avant de disparaître derrière les sommets nuageux, il fixait une dernière fois son regard lumineux sur cette scène magique, répandant parmi d'incalculables merveilles, dont il rehaussait la prodigieuse splendeur, ses rayons amortis, déjà mourants. Sur le flanc des montagnes, dont l'assemblage constituait ce cirque incomparable, et de hauteurs vertigineuses se précipitaient cent nappes d'eau froide et dix mille sources d'eaux bouillantes, qui, saturées de chaux, de soufre, de fer et de quantités d'autres matières, formaient à chaque pas des dépôts jaunes, verdâtres ou d'un blanc de neige ; des collines

de verre liquéfié et de cristaux réduits en poudre, le tout étincelant[1].

Stupéfaits autant que ravis nous dressâmes nos tentes et comme Pierre jadis sur la Montagne nous trouvions qu'il faisait bon vivre au milieu de ces ineffables splendeurs, dont les reflets éblouissants étaient capables cependant de nous aveugler.

Nous passâmes un mois durant dans ces lieux enchantés, visitant les plus fameux parmi dix mille geysers, cratères en ébullition, d'où une eau bouillante coulait ou jaillissait, fumante et boueuse.

Nous poursuivions l'ours sur des montagnes de soufre et de porphyre, dans des forêts d'agathe, autour de bassins et d'étangs de chaux liquide, aux bords d'un lac bleu et jusque dans des cavernes où les fantaisies de la nature avait multiplié les ravissements.

Et ce n'était partout sur notre passage que gorges, que ravins, que glaciers et torrents, entrecoupés de frêles forêts de pins noueux, de prairies languissantes où cent variétés d'oiseaux, aux riches parures, menaient, accompagnant les murmures des eaux, un train assourdissant.

Horreurs et merveilles se disputaient donc en ce lieu notre curiosité. Le sol sonnait creux et, sous nos pieds, il tremblait à chaque instant. Assis au bord de bassins paisibles, nous les vîmes souvent s'agiter soudain, se soulever et en masse impétueuse, au milieu de suffocantes vapeurs, jaillir tout-à-coup vers les cieux. Il y avait des cratères qui faisaient ainsi irruption d'heure en heure, d'autres une fois chaque jour, ou chaque quinzaine, ou tous les ans. Il en

1. Quand ce cirque, unique au monde, fut découvert, le gouvernement américain nomma une commission pour l'explorer. C'est sur son rapport, le 1er mars 1872, que le Congrès des États-Unis le déclara propriété nationale, uniquement réservée à la promenade, à la curiosité publique. Ce parc mesure 10,000 kilomètres carrés et 400 kilomètres de circonférence. L'art y est étranger ; il est uniquement l'œuvre de la nature et il est à ce point respecté que, quand un arbre tombe, on coupe la portion qui obstrue la route et on laisse le reste pourrir sur place ; il est défendu de s'y fixer, d'y acheter des terrains, d'y chasser, d'y bâtir, d'en emporter des souvenirs, de déranger la disposition naturelle des lieux ; c'est l'entretien de l'inculte ; c'est la sauvagerie protégée par le Parlement. Il n'y a là d'autres habitants sédentaires que des fonctionnaires de l'Etat, chargés de desservir même les hôtels et de faciliter la visite aux voyageurs à qui il ne faut pas moins de sept jours pour en parcourir les différentes parties, à la condition de se hâter. Il est à 48 heures de chemin de fer de Chicago (sans arrêts) et entoure le lac Yellowstone.

Il y a quarante ans, son existence était absolument ignorée, sinon de quelques tribus indiennes qu'une terreur superstitieuse empêchait de s'y établir. C'est sur le rapport de nos trappeurs que la commission d'exploration fut envoyée.

est un, disait John, qui ne s'emballait qu'une fois tous les trois ans ; mais, tel est alors son effort que toutes les autres sources se dessèchent et font relâche. Des cratères vomissent ainsi de l'eau, d'autres des laves enflammées, d'autres des quartiers de roches. On trouve des étangs couverts de glaces et d'autres en même temps qui débordent d'eaux bouillantes, de boues visqueuses et fumantes ; alentour les arbres sont couverts de matières cristallisées qui scintillent. Là, sans cesse se font entendre des murmures souterrains et parfois de formidables détonations ; souvent des éclairs fendent les nues avec accompagnement de coups de tonnerre. Telle est le Yellowstone, effrayant et merveilleux.

Nous quittâmes enfin cette féerie fantastique, où le beau frise sans cesse l'horrible et où la réalité des choses dépasse avec une stupéfiante aisance les conceptions de l'imagination la plus audacieuse.

Malgré que le gibier y abondait, que les ours y apparaissaient alors féroces et nombreux, nous fûmes pourtant les derniers à leur donner la chasse. Après nous, vinrent les gardiens de ce musée géologique incomparable.

Pour laisser dès lors à cet Eden, fait de choses et d'harmonies primitives, son aspect inculte et sauvage, on s'astreindra jusqu'à pourvoir à la subsistance surabondante des fauves : il faut que les touristes puissent, même au coin du bois, les admirer sans crainte, surtout en liberté. Telle est déjà, dit-on, la confiance qu'inspirent ces êtres, jadis malfaisants, qu'on se fie à leur humeur philanthropique avec un complet abandon, à tel point que si le coutelas n'est pas encore absolument interdit, il est cependant sévèrement défendu d'introduire un fusil dans ce paradis où tout est devenu sacré et tout, apprivoisé, sauf encore l'homme, plus que tout, réfractaire aux règlements [1].

1. La renommée du Yellowstone, écrivit M. Marcel Monnier, ne date pas d'hier. Dès les premières années du siècle, des aventuriers, partis des postes frontières établis sur le Missouri, avaient pénétrés jusqu'à la contrée des geysers et des sources chaudes. Mais, au retour, leurs récits, d'ailleurs très exagérés et confus, où la réalité se compliquait d'extravagances empruntées aux légendes indiennes, furent traités de fables. La première exploration sérieuse eut lieu seulement en 1863. L'expédition, dirigée par le capitaine W. de Lacy, quittait le Montana, relevait les cours de la rivière du Serpent, découvrait le bassin inférieur des geysers et résumait ses travaux dans une carte publiée l'année suivante par le service géographique fédéral. Le voyage, toutefois, fit peu de bruit. Ce ne fut qu'en 1871, à la suite des importantes missions des capitaines Barlow et Heep et du docteur Hayden, que la curiosité du public s'éveilla. La publication des rapports, les conférences

En nous éloignant de là par des défilés impraticables, terrifiants, dont les envolées superbes et les chutes effroyables effaçaient en nous jusqu'au respect éprouvé aux chutes du Niagara, ou encore en face du Yosémite, jusqu'au souvenir de bien d'autres phénomènes pourtant réputés prodigieux, nous nous dirigeâmes, comme sur un point de repère, vers le massif volcanique du mont San-Francisco et, de là, nous nous rapprochâmes des réserves de certaines tribus aux confins desquelles on organisait les dernières grandes chasses et livrait encore fréquemment des combats acharnés.

Nous nous arrêtâmes au milieu d'une colonie de mineurs que la soif de l'or avait poussés si avant dans le désert. Ces mineurs, sans se préoccuper du droit des premiers occupants, s'étaient installés là sur un territoire de chasse, réserve déjà réduite d'une tribu puissante et guerrière. L'autorisation préalable du sachem n'ayant pas été demandée ni obtenue, c'était la guerre avec la redoutable tribu.

Les chercheurs d'or avaient déjà soutenu des combats cruels ; ils avaient même subi des assauts. Plusieurs furent scalpés, quelques-uns, tués ; on en signalait deux, qui, faits prisonniers, étaient morts au poteau de torture.

données par les voyageurs dans les grandes villes de l'Union eurent un retentissement considérable. Et lorsque le docteur Hayden demanda au Congrès que le territoire fût soustrait à jamais à la colonisation et conservé intact comme le plus étonnant musée que la nature eût préparé pour l'instruction et le plaisir de la nation américaine, la motion fut adoptée séance tenante. Désormais, ces parties du Montana et du Wyoming forment donc un *Parc national*, c'est-à-dire un lieu d'étude et de récréation pour le peuple. Il est interdit d'y établir aucune exploitation minière, d'y installer des usines, des fermes, des élevages, rien en un mot de ce qui pourrait modifier l'aspect sauvage du pays. Le secrétaire d'État à l'intérieur a seulement la faculté d'autoriser, pour une période n'excédant pas dix ans, la construction sur certains points déterminés de bâtiments destinés à abriter les voyageurs. Il est également chargé d'organiser le service de surveillance, la protection de la faune et de la flore et la police en général.

Ces diverses attributions ne constituent pas précisément une sinécure, surtout en ce qui concerne la conservation des forêts. Le gibier n'a pas grand'chose à craindre, attendu qu'il n'est point permis de circuler dans le parc avec une arme à feu. Mais les bois sont autrement menacés. En effet, si l'on défend la chasse, on autorise le campement, genre de sport très à la mode en Amérique. Nombre de personnes des deux sexes appartenant à la société élégante se font un plaisir de remplacer la saison d'eaux ou de bains de mer par un séjour de quelques semaines sous la tente. Rien de plus agréable que de mener ainsi l'existence de l'explorateur, ce qu'on nomme ici le *roughing it*, surtout quand l'expérience est tentée à distance convenable d'un hôtel où l'on peut en général se procurer autre chose que des conserves et de la viande boucanée, alimentation très couleur locale assurément, mais par trop rudimentaire. On rencontre ces campements un peu partout, de juin à

L'arrivée des trappeurs fut donc accueillie avec une joie compréhensible. Elle fut, en tout cas, un bienfait pour la jeune colonie.

John, qui commandait notre troupe, résolut de faire de cette colonie la base de ses opérations, le point de départ de ses nouvelles excursions au milieu des tribus.

A l'imitation des Indiens, les colons ne s'étaient abrités que derrière une palissade.

John dressa le plan d'un véritable fort avec un mur d'enceinte crénelé. L'abord en devait être protégé par un large fossé dans lequel il proposait d'amener les eaux d'un lac voisin.

Le projet fut promptement réalisé et, dès ce jour, les mineurs purent dormir en paix à l'abri de leurs remparts.

Cependant ces travaux avaient demandé une partie de la bonne saison et nous ne pouvions plus guère songer à nous aventurer au loin. Il fallut donc se contenter de quelques courses autour du fortin.

Il nous arriva, un jour, à l'approche de l'hiver, de rencontrer deux tribus aux prises. Elles se livraient une de ces batailles furieuses, jadis si fréquentes dans la Prairie.

septembre : dans l'Est et dans l'Ouest, aux Adirondack et aux Alleghanies aussi bien qu'aux Montagnes Rocheuses. Le Yellowstone, dont la sauvagerie est égayée par quatre hôtels, où, qui plus est, le pêcheur à la ligne n'aurait qu'à se déplacer de quelques pas pour faire cuire, dans le lac même, la truite accrochée à son hameçon, est, on en conviendra, un merveilleux endroit pour camper. Des familles commencent à s'en emparer. Vous les apercevrez au bord du chemin avec leur chariot de louage couvert de toile, les chevaux au piquet : Monsieur coiffé du large chapeau à la Buffalo-Bill, en blouse de flanelle, le pantalon de cuir serré dans les longues bottes, interroge l'horizon d'un air soucieux, en sifflotant un air de bravoure ; madame, assise sur un pliant à l'entrée de la tente, plongée dans un roman a la tête enveloppée d'une housse en mousseline pour se garantir des moustiques. C'est tout à fait charmant. Dans la clairière les enfants s'ébattent attisant un grand feu. Ah ! ces cuisines de campeurs, ce qu'elles ont déjà causé de désastres ! Vainement des placards cloués sur les arbres, bien en évidence, invitent messieurs les squatters improvisés à éteindre avec soin leurs brasiers avant de quitter la place. On oublie toujours quelques tisons : le feu couve et survienne un coup de vent, les flammes s'élèvent et ravagent des centaines d'hectares. Effrayants, ces incendies ! J'en ai vu qui duraient depuis plusieurs semaines et ne s'éteindront pas avant les premières pluies d'automne. A l'heure actuelle une bonne moitié des bois est détruite. D'ici à quelques années le reste y passera si l'on n'y met bon ordre. La seule mesure efficace consisterait à interdire impitoyablement ces sortes de bivouacs. Ceux qui désireraient s'adonner à cette villégiature et faire bouillir leur pot-au-feu en plein air devraient aller ailleurs qu'au Yellowstone dont les forêts sont exclusivement composées d'essences résineuses. A voir ce qui se passe il semblerait, en effet, que la principale récréation du public consiste à transformer le cadeau fédéral en un immense feu de joie.

Nous fîmes halte sous le bois pour nous rendre compte de ce qui se passait dans la plaine. John reconnut les Cheyennes et leurs ennemis irréconciliables, les Apaches; les premiers allaient succomber.

— Ceux qui sont accablés, dit John, appartiennent à une race puissante et guerrière dont les tribus innombrables couvraient naguère la Prairie ; ils y firent souvent la loi et généralement se montrèrent favorables aux blancs. Aidons-les et nous aurons acquis à la colonie des protecteurs.

— Hourrah ! cria notre troupe.

Et nous avançâmes, Ludovic et moi à côté l'un de l'autre, prêts à nous soutenir; car, nous allions ainsi au feu pour la première fois !

Les combattants étonnés s'arrêtèrent et, déconcertés, se demandaient quel parti prendre. Nous étions à bonne portée.

— Feu ! commanda John.

Un roulement sec suivi de pertes cruelles, annonce aux Apaches la force de leur nouvel ennemi. Les Cheyennes devinent des amis et, battant en retraite vers nous, nous donnant un libre champ de tir, ils se rangent bientôt à nos côtés; avec nous ils sont prêts à charger.

Le combat fut terrible, mais court; les Apaches disparurent bientôt, entraînant avec eux la plupart de leurs morts.

Les *Cheyennes* déclarèrent John un *guerrier* et, faveur très rare et jadis fort recherchée par les coureurs de la *Prairie*, ils le firent *chef* parmi eux. John, qui ne s'étonnait d'aucune chose, prit celle-ci par le meilleur côté et ne s'opposa même pas au tatouage distinctif qui devait le rendre respectable dans la tribu entière et chez tous ses alliés. En retour, il demanda pour la colonie des mineurs la protection de ses nouveaux frères qui la firent respecter depuis lors.

Toutefois, plusieurs des nôtres ayant été grièvement blessés, il fallut nous attarder dans les wigwams de nos alliés et même y passer une partie de l'hiver. Nous revînmes au fortin pour y finir la mauvaise saison.

Ludovic, cependant, ne se lassait pas de me parler de la France. Il pleurait ceux qu'il avait perdus et, avec attendrissement, rappelait sans cesse le souvenir de Bertrand, ami de son père. Il me disait que les deux amis, comme gage d'amitié éternelle et pour perpétuer des liens chers, avaient, dans leur cœur et dans leurs projets, unis leurs enfants dès le berceau ; qu'ils les avaient élevés dans une

affection tendre, mutuelle, prélude à l'inévitable hymen qui devait combler leurs vœux.

— Ces vœux, ajoutait Ludovic, reposent dans mon cœur et me lient : ce sera donc mon bonheur de les réaliser ! »

A ces mots, Stéphanie tombe dans les bras de Rorick qui la serre sur son cœur.

XIV

Fin de Trappeur.

Avec le renouveau du printemps nous nous remîmes en route et depuis deux mois nous chassions dans les montagnes quand un jour, vers la nuit tombante, un Cheyenne grave et silencieux parut parmi nous.

Il ne dit mot à personne, attendant que John, son chef, l'interrogeât lui-même.

John se hâtait d'autant moins à le faire qu'il devinait que la démarche avait son importance et qu'il est d'usage dans la Prairie de traiter des affaires sérieuses avec calme et réflexion.

Il allume enfin sa longue pipe, qui pour la circonstance tient lieu de calumet ; il en tire deux bouffées, la passe ensuite à l'indien qui l'imite. Quand John est rentré en possession de sa pipe, comme indifférent, il demande au messager :

— Que font mes frères ?

— Ils chassent.

— Qui garde les wigwams ?

— Les enfants et les vieillards.

— Et pourquoi viens-tu vers moi ?

— Demander secours.

— Mes frères sont-ils donc sur le sentier de la guerre ? Ont-ils à mon insu tiré le tomahawk, déterré la hache ?

— Ils chassent en paix. Les Apaches les savent loin, c'est pourquoi ils s'attaquent à des femmes. Ils sont des chiens ! Pourtant, les wigwams assiégés ne pourront longtemps encore leur résister.

— Bien, fit John.

Se tournant vers ses compagnons :

— Allons-y, mes amis ; le meilleur, le plus rusé des gibiers sollicite vos coups ; nos alliés réclament notre assistance. Partons ! Frère, ajoute-t-il s'adressant à l'Indien, va dire dans les wigwams troublés que les *Visages Pâles* te suivent.

L'Indien, comme une ombre, s'éloigne et disparait bientôt.

Nous-mêmes, à marches forcées, nous nous rendîmes vers les wigwams de nos alliés. Notre approche ne fut point signalée; au moins, John fit l'impossible pour la dissimuler. En tout cas, nos rifles maintinrent les distances respectueuses, car, même la nuit, au camp, les trappeurs faisaient bonne garde.

La nuit était proche le jour où nous débouchâmes de la forêt dans le voisinage des wigwams menacés. Tout y paraissait calme; nulle trace d'ennemis.

Au village on nous attendait; les sentinelles venaient de nous signaler.

Les portes s'ouvrent enfin et nous entrons au milieu d'un silence impressionnant. Les femmes osent à peine manifester leur joie, tandis que les vieillards et les adolescents, retenus à leur poste, y demeurent comme insensibles, tels des bronzes magnifiques, superbes dans leur vivante immobilité.

John devine plutôt qu'on ne le lui apprend que l'ennemi approchait lentement et que, jusque-là, il espérait surprendre les wigwams de leurs ennemis.

Pointe-d'Acier, chef qui commandait en l'absence d'*Œil-de-Lynx*, vient à la hutte réservée au chef blanc ; il s'assied sur le seuil et les trappeurs, en cercle et dehors.

On apporte le calumet du conseil.

Pointe-d'Acier y met le feu, en tire quelques bouffées et le passe à John sans mot dire.

John fume à son tour, passe le calumet à son voisin qui fait de même et ainsi à la ronde.

Quand tous ont satisfait à l'usage et lorsque le calumet est éteint, *Pointe-d'Acier*, encore silencieux, se recueille ; puis, avec une majestueuse lenteur, étendant d'abord ses deux mains vers le ciel, les ramenant ensuite sur sa tête, et puis en pressant successivement son cou, ses épaules et tout son corps, les posant enfin sur la terre des aïeux pour les ramener sur son corps, sur ses épaules, sur son cou et sa tête, pour les étendre de nouveau vers le ciel qu'il semblait implorer, il dit d'une voix lente et gutturale :

— Que les *Visages Pâles* soient les bienvenus dans les *wigwams* de leurs frères.

John répond avec un égale majesté :

— Que la fortune ait toujours un sourire pour les vaillants *Cheyennes* au nom de qui la *Prairie* s'émeut de l'Est à l'Ouest jusqu'aux montagnes blanches d'une neige éternelle ! Que le Grand

Esprit leur donne le bonheur dans la paix et, dans la guerre, une gloire qui puisse durer mille milliers de lunes ; qu'ils soient les maîtres de cette *Prairie* !

— Qu'il en soit ainsi ? fait l'Indien.

— Où est le père, *Œil-de-Lynx* ? continue John.

— *Œil-de-Lynx* est un guerrier qui montre le courage de l'ours gris, qu'on respecte ou qu'on redoute dans toute la *Prairie* et qui garde dans son wigwam la chevelure de cent ennemis ; mais *Œil-de-Lynx* est loin d'ici. Il poursuit le bison sur nos territoires de chasse. Un guerrier est allé lui annoncer le danger. Il accourt, mais serait arrivé trop tard sans la présence du chef Blanc.

— *Pointe-d'Acier* est aussi un vaillant guerrier, réplique John ; il reconnaît sur l'herbe, qui n'en fut point courbée, le pied de l'ennemi ; il sait qui sont ses frères blancs et il a bien fait de compter eux.

— Je me suis moi-même couché dans l'herbe, fait encore *Pointe-d'Acier*, pour interroger le gazon qui parle ; j'ai ouvert l'oreille à tous les vents et la voix mystérieuse de la *Prairie* m'a dit : « Que les frères veillent au nord, au sud, à l'ouest, durant la nuit surtout ; des tribus on déterré la hache de la guerre ; elles ont dansé autour du poteau où elles attacheront les *Cheyennes*. Poussées par un *Visage Pâle* elles avancent d'accord ; les Hurons viennent du nord avec les Apaches, les Mohawks de l'ouest et les Onondagas du sud. Ils sont là-bas cachés dans la forêt comme des chiens craintifs. »

Nos ennemis se rassemblent, attendent la nuit pour combattre ; mais *Pointe-d'Acier* avait l'œil répandu sur la *Prairie* ; il compte sur *les Visages Pâles*, qui sont des guerriers redoutables ; le *Grand Esprit* les amène pour sauver nos femmes.

— Quand, dans la *Prairie*, doit parler la poudre ?

— Tout à l'heure, à chaque instant on peut nous attaquer. Ils sont tous réunis, prêts au combat.

— Nous les attendrons.

— Faites au contraire un grand feu et dormez.

— Qui veillera ?

— Ceux-là et puis d'autres : nos amis peuvent dormir.

Le conseil prend fin sur ces mots,

Au centre du village nous fîmes donc un grand feu et, roulés en nos couvertures de laine, nous nous étendîmes tout autour.

Ludovic était couché à mes côtés. D'ordinaire, nous attendions un lent sommeil en échangeant nos impressions.

Ce soir-là, Ludovic était particulièrement triste et il ne me parlait point. Ce ne pouvait être de crainte : c'est un lion qui, sans rechercher la lutte, ne la redoutait guère et ne l'évitait pas.

Pourtant, quand John se fut endormi, Ludovic se rapprocha de moi.

— Robert, dit-il, maintenant, si tu le veux, causons.

— Tu me sembles fort préoccupé, lui dis-je.

— Je ne sais, fit-il, c'est bien singulier ce que j'éprouve ; nous allons nous battre et, certes, je n'ai point peur. Comment expliquer qu'en ce moment même je sois accablé comme si j'appréhendais un malheur ? Je voudrais que John ne prit point part au combat. Robert, je tremble pour lui seul. Ne demande pas pourquoi, je l'ignore. Veux-tu m'aider...

— De tout cœur, répondis-je interloqué, mais à quoi faire ?

— A veiller sur lui.

Ludovic se leva pour jeter du bois sur le feu qui s'éteignait ; mais une ombre se dressa à ses côtés, l'arrêta.

Un Indien lui glissa deux mots à l'oreille et, se penchant vers John, l'éveilla.

— L'ennemi approche, fit alors Ludovic ; éveille aussi ton voisin.

John, s'étant remis sur son séant, trouva Ludovic debout.

— Te voilà bien pressé ! lui dit le trappeur. Reste cependant à mes côtés... et toujours. On ne peut tout prévoir. En tous cas, je serai plus tranquille quand je pourrai sans cesse avoir l'œil sur toi.

Il parlait bas, car, dans la *Prairie* silencieuse, le vent, enflé d'un soupir, s'en soulage dans une oreille ennemie, tendue ici, là, partout, dans l'ombre de l'épaisse forêt, ou parmi les hautes herbes où aime à ramper l'Indien invisible.

La nuit était calme, l'air tout embaumé et, sur le ciel clair, malgré les ténèbres, un zéphir capricieux semblait avoir répandu un sable d'or.

Après une pause, Robert reprit :

— Maintenant, que la vaste *Prairie* pour moi se réduit en souvenirs, je puis ouvrir mon cœur au parfum, âpre et pénétrant, qu'exhalent ces mystérieuses solitudes, à cette indéfinissable séduction qui suit partout l'homme dont l'âme une fois en a été touchée. Mais alors..., sur place, souvent l'imagination se resserrait sous la pression de la réalité brutale. Le mouvement acquis, la nécessité, nous poussait, nous emportait, ne se prêtait guère au songe qui con-

centre les chimères. Le présent est court partout ! Dans la *Prairie* on trouve qu'il est démesurément large et monotone.

Or, attentifs derrière la palissade, scrutant l'horizon, fouillant du regard les hautes herbes qu'on n'avait pu encore brûler en cette saison, nous remarquâmes des ombres qui rampaient comme autant de reptiles en chasse. Qui se rappelle encore de ses frayeurs enfantines, des terreurs qu'il éprouvait quand, hanté par les souvenirs de contes horribles, le soir, bien tard, derrière le mur délabré et près du vieux sanctuaire, il croyait voir les morts sortir de leur tombe ; puis, adossés aux croix dispersées sur le champ du repos, tristes et gémissants, chercher les vivants d'un œil froid ! Ainsi, et plus silencieux que ces morts, les Indiens du village se levaient, se cherchaient, se groupaient pour se rendre à leur poste de combat où ils demeuraient immobiles, comme incrustés dans la nuit.

Nous avions en face de nous les Hurons dont les alliés devaient menacer ailleurs le village.

Pointe-d'Acier, comme s'il était sorti de terre, se leva soudain à nos côtés, c'est-à-dire près de John qui se tenait entre Ludovic et moi.

— Que le chef blanc écoute, dit-il.

— Le chef écoute *Pointe-d'Acier*, répond John.

— Chacun, la mort à la main, veille, attend. Le combat sera dur, mais ils fuiront devant les *Visages Pâles* comme le chien peureux devant l'ours gris.

— Dieu le veuille !

— L'attaque commencera ici. Regarde. Que vois-tu ?

— Rien.

— Le chef blanc ne voit pas, là, près de nous, l'herbe qui frissonne ?

— La brise en est la cause...

— C'est l'ennemi. Il lui reste cent pas à franchir ; nos frères ont donc une heure pour préparer l'accueil qu'ils vont lui faire.

L'Indien disparut. La main sur la hache, nous suivions le lent, l'insensible progrès des Hurons.

Enfin, ils atteignirent la palissade, se dressèrent avec d'infinies précautions contre elle et nous entendîmes un léger frôlement tout le long. Nous levâmes les yeux et la hache aussi ; vingt têtes parurent à la fois et nos haches en abattirent autant ; on entendit bien la chute des corps, mais pas un cri, pas le moindre gémissement ; ce fut après comme avant le même silence sépulcral.

Les Hurons s'étaient recouchés dans l'herbe et, sans qu'un souffle arriva d'eux jusqu'à nous, ils délibéraient. Et nous, également immobiles, silencieux, nous attendions leur bon plaisir.

Les Peaux-Rouges sont d'admirables guerriers, d'un courage surhumain. Ils étonnent les plus braves par leur sang-froid. Aucun danger ne les trouble, parce qu'ils l'envisagent de face et y restent comme indifférents : ils y parent d'autant plus aisément, toujours à propos et souvent d'une façon inattendue, terrible. Ils ne sont pas fatalistes comme l'Arabe ni doués, comme les disciples de Mahomet, d'un courage qui n'est qu'insouciance ou abrutissement. Le Peau-Rouge est un héros impassible qui doit ses vertus militaires à l'exemple des ancêtres et à un entraînement incomparable. La mort n'est pas redoutable pour lui ; vaincu, attaché au poteau de la torture, par le moindre soupir arraché par d'atroces douleurs, il ne réjouirait pas le cœur de ses ennemis ; il en aurait honte parce qu'on dirait qu'il a tremblé et qu'il est mort comme une femme !

Leur amitié est aussi sûre que durable ; elle n'a d'égale que la violence de leur haine, avide de voir souffrir et couler le sang ennemi. Aimer et servir, haïr et combattre, et, s'il leur reste des loisirs, courir la Prairie à la suite des troupeaux de bisons, voilà la vie de ces grands enfants d'une nature sauvage [1].

1. M. G. B. Grinnell, qui la connaissait pour avoir longtemps vécu au milieu de ces Indiens, nous dépeint ainsi cette race étonnante, qui, comme les Tasmaniens déjà supprimés, tend également à disparaître :

« Les Indiens, écrit-il, sont des sauvages ; en cette qualité, je veux bien admettre qu'ils n'aient que des vertus de sauvages ; mais leurs vertus n'en sont pas moins admirables, notamment leur honnêteté, leur courage, leur hospitalité, leur égard pour leurs voisins, leur amour de leur famille, leur fidélité, leur habitude de remplir leur promesse, même vis-à-vis d'un ennemi. Ils ont un respect de la parole donnée surprenant pour les hommes de notre race. Il n'y a personne qu'ils méprisent autant qu'un menteur ; et lorsque l'un d'eux a été pris à mentir, rien au monde ne peut lui rendre sa réputation perdue. L'Indien qui me racontait une légende sacrée, se recueillait et préludait ainsi à son récit : « O Toi, le sage de « là-haut, écoute ! Terre, écoute ! Vous tous, pouvoirs spirituels, écoutez ! Prenez « pitié de moi ! Aidez-moi ! Je vais parler à cet homme ! Je vais lui raconter une « histoire des temps anciens, lui parler des saintes choses qui ont eu lieu il y a très « longtemps ! Aidez-moi à lui en bien parler ! Surveillez-moi et empêchez-moi de « mentir ! Faites que je lui dise les choses exactement comme elles ont eu lieu ! « Écoutez avec grand soin et encouragez-moi à dire la vérité. » Voilà pour leur horreur du mensonge. Quand à leur respect de leur promesse, je pourrais en citer des centaines d'exemples plus extraordinaires les uns que les autres. Chez les Indiens, l'homme qui a commis un meurtre est jugé par la tribu et, si son crime est

prouvé, il est condamné à mort. On lui indique alors le jour fixé pour son exécution, après quoi on le met en liberté, en lui faisant promettre seulement de revenir au jour fixé pour subir sa peine. Et toujours, immanquablement, il revient. Un de ces condamnés, tout récemment, se trouvait faire partie d'une troupe de joueurs de balle qui avait des engagements pour l'été. Ayant été condamné à être exécuté en août, il demanda et obtint un sursis jusqu'au mois d'octobre. Aussitôt libre, il se maria avec la jeune fille pour l'amour de laquelle il avait tué son rival ; puis il mit ordre à ses affaires, rejoignit la troupe de joueurs de balle dont il faisait partie, et, le jour fixé, revint tranquillement se faire fusiller. »

L'honnêteté de ces Indiens est telle que l'idée ne leur entre même pas dans l'esprit qu'on puisse mettre la main sur le bien d'autrui.

Ils sont patriotes, fiers d'être de leur race qu'ils mettent au-dessus de toutes les autres. Ils veillent, avec un soin jaloux, à l'entretien de leurs traditions et de leurs coutumes nationales. Ils aiment et respectent leur passé, le tenant pour une partie de leur vie présente. Défaire ce que leurs pères ont fait leur paraîtrait un sacrilège ; et, tout en admettant que les Sioux ont une meilleure façon de courir, les Cheyennes restent fidèles à leur façon de courir nationale. Ils sont d'ailleurs fort bien élevés. « Nulle part, nous dit M. Grinnell, on ne saurait trouver de plus parfaits modèles d'affabilité et de courtoisie. Quand plusieurs hommes sont assis en cercle, discutant quelque sujet, chacun a le droit de prendre la parole, et chacun est écouté avec la même patience attentive. Jamais il n'est interrompu, fût-il le plus sot et le plus dédaigné de la tribu. S'il perd le fil de son discours, personne ne sourit, ni ne fait un mouvement... Les Indiens n'ont pas honte de montrer qu'ils ont de l'affection l'un pour l'autre. Quand deux amis se retrouvent, après une séparation, ils s'embrassent de tout cœur, même si vingt personnes sont présentes autour d'eux. »

Les Peaux-Rouges ont de la déférence à l'égard des femmes, qu'ils traitent avec douceur, d'où il résulte que les femmes étant aimées, considérées, jouissent parfois d'une grande influence.

Quelques-unes suivent les troupes au combat et conseillent les chefs. D'autres administrent les biens de la tribu. « Combien de fois, dit M. Grinnell, j'ai vu une femme irritée entrer sous une tente où se trouvait des hommes de tout âge, et leur faire des reproches, et s'indigner contre eux sans qu'un seul de ces hommes se permit d'ouvrir la bouche pour lui riposter ! » Ces femmes indiennes veillent au ménage et sont rétrogrades. Ce sont elles qui « toujours protestent et s'opposent lorsque les hommes font mine de vouloir avancer d'un pas dans les voies de la *civilisation*, en échangeant un de leurs vieux usages contre une méthode nouvelle ». Voici, par exemple, l'avis donné par une mère cheyenne à son fils, parvenu à l'âge d'homme et sur le point de se séparer d'elle :

« Mon fils, tu dois toujours avoir confiance dans le Père de Là-Haut ! C'est lui qui nous a faits, et c'est par lui que nous vivons. Maintenant que te voilà en âge, efforce-toi d'être un homme. Sois brave, et quand le danger fondra sur toi, regarde-le bien en face. Mais n'oublie pas, quand tu songeras au passé, que c'est moi qui t'ai élevé et soutenu, puisque tu n'avais plus ton père. Ton père était un chef ; mais à cela tu ne dois pas penser. De ce que ton père était un chef, ne résulte pas que tu en deviennes un. Mais ne manque jamais d'avoir pitié de ceux qui sont pauvres, parce que nous-mêmes avons été pauvres et qu'on a eu pitié de nous. Et si je vis assez pour te voir devenir un homme, je ne pleurerai pas en

apprenant que tu as été tué en bataille. Ce qui me ferait pleurer ce serait de te voir mourir de maladie. Et si tu dois être tué, je souhaite que tu le sois plutôt en plein air, de façon que les oiseaux mange ta chair et que le vent souffle sur tes os. Cela vaut mieux que de pourrir dans la terre. Aime ton ami, et ne l'abandonne jamais. Si tu le vois entouré par l'ennemi, ne t'enfuis pas, mais cours à lui ; et si tu ne peux pas le sauver, fais-toi tuer avec lui, afin que vos os sèchent en commun. Efforce-toi de te faire tuer sur une hauteur ; ton grand-père m'a toujours enseigné que ce n'était point digne d'un homme d'être tué dans un creux. Et, bien que ce ne soit pas un homme qui te donne tous ces conseils, écoute-les et suis-les, car je suis ta mère qui t'aime, et tu n'as plus de père ! »

(A suivre.)

AUTOUR DU MONDE

15 juin 1902.

Et d'abord, chers lecteurs, nous avons, avec une nouvelle Chambre, un nouveau ministère : dont MM. Combes-Rouvier et Pelletan sont les couleurs précises [1].

M. Combes ne trouve pas mauvais qu'on lui rappelle les ordres ecclésiastiques qu'il a reçus et promptement reniés. Personne aussi ne s'étonnera que l'âme d'un renégat éprouvant nécessairement beaucoup de trouble, de remords et d'embarras, cherche, en brûlant furieusement tout ce qu'il adora naguère, l'assouvissement d'un durable dépit et l'oubli final des tourments de sa conscience. Il en est qui, dans son cas, demeureraient inconsolables et tel autre, comme Judas, se serait pendu. M. Combes préfère gouverner. M. Rouvier, en financier éminent et conservateur des bénéfices que ses talents lui assurent, est le paratonnerre opportuniste d'un cabinet radical, dont M. Camille Pelletan, âme ardente et pourtant généreuse (il a su plus d'une fois le prouver) est l'expression la plus fidèle. M. Delcassé, dans la combinaison, reste l'ami des princes et le cousin des empereurs : c'est que l'homme manquait au parti qui triomphe pour remplacer ce ministre des Affaires étrangères.

M. Combes, après que MM. Léon Bourgeois et Brisson s'y fussent refusés, a constitué rapidement ce ministère qui n'est ni plus ni moins mauvais que celui qu'il remplace avec tant d'empressement. Il ne doutait pas plus de ses forces que de l'appétit de ses amis et il a mis la main à la barre avec un programme que M. Méline aurait pu développer dans ces lignes principales. On ne dit pas

1. Voici la composition du ministère Combes :

Présidence du conseil, intérieur et cultes, M. Combes. — *Justice*, M. Vallé. — *Affaires étrangères*, M. Delcassé. — *Finances*, M. Rouvier. — *Guerre*, Général André. — *Marine*, M. C. Pelletan. — *Instruction publique*, M. Chaumié. — *Commerce*, M. Trouillot. — *Travaux publics*, M. Maruéjouls. — *Agriculture*, M. Mougeot. — *Colonies*, M. Doumergue. — *Sous-secrétariat des postes et télégraphes*, M. Alex. Bérard.

que la Déclaration Combes est une faillite radicale, mais on commence à le penser et à l'extrême-gauche on en éprouve déjà quelque ressentiment.

Voici le texte de la déclaration ministérielle avec les interruptions dont elle a été coupée :

« Messieurs, c'est le propre du régime parlementaire d'établir, à des époques déterminées, le pays lui-même arbitre souverain des questions qui divisent ses représentants : c'est le premier devoir de ces représentants de faire prévaloir ces décisions.

« Nous sommes au lendemain d'un de ces arbitrages. Nous venons vous demander de vous conformer aux volontés que la nation a si clairement exprimées. Tout l'effort de la campagne électorale a porté sur la politique du dernier ministère et de la majorité qui l'a soutenu.

« Les adversaires de nos institutions ont dénoncé, comme une œuvre de secte et de révolution, ce qui n'avait été qu'une œuvre d'union entre les diverses fractions du parti républicain pour la défense de la République.

« Le suffrage universel a prononcé : il a approuvé la conduite du gouvernement ; il a envoyé au Parlement une majorité plus forte et non moins résolue à ne pas se diviser.

« C'est à cette majorité sans distinction de nuances que nous faisons appel. Ses rangs restent ouverts à toutes les bonnes volontés... »

A droite. — Les ralliés, alors ?

M. Baudry d'Asson. — A toi, Binder !

« Son union s'impose autant que jamais, à la fois pour achever l'œuvre de défense et d'action républicaines si bien commencée par nos prédécesseurs et pour donner au pays les réformes qu'il attend.

« Pourquoi cette union cesserait-elle, puisque c'est par elle que nous avons vaincu ? Le gouvernement tiendra à éviter tout ce qui pourrait avoir pour effet de la rompre ou de l'affaiblir.

« La coalition que le pays a condamnée avait tout essayé dans ces dernières années pour altérer le caractère national de l'armée, et pour la détourner de son unique et noble mission. Nous combattrions avec la dernière énergie de pareilles tentatives s'il s'en produisait encore ; nous saurons tenir l'armée à l'écart de la politique.

« Cédant à de coupables suggestions, une partie du clergé... »

A gauche. — Tous ! tous !

Au centre. — Quel clergé, catholique ou maçonnique ?

« ... a voulu confondre la cause de l'Eglise catholique avec

celle des congrégations religieuses ; contrairement à l'esprit de la législation, elle est descendue dans l'arène électorale. De tels écarts sont intolérables : nous aurons à examiner avec vous si les moyens d'action dont le gouvernement dispose aujourd'hui suffisent à en empêcher le retour. »

A gauche. — Il vaudrait mieux poser la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

« La loi des associations est entrée dans sa période d'application administrative et judiciaire. Le gouvernement tiendra la main à ce qu'aucune de ses dispositions ne demeure frappée d'impuissance.

« Nous vous proposerons en même temps d'abroger la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement et de restituer à l'Etat, sans qu'il soit besoin de revenir au monopole universitaire... »

M. Boulard. — C'est une défaillance.

« ... des droits et des garanties qui lui font absolument défaut.

« La situation financière de l'heure actuelle présente des difficultés que l'esprit de parti a essayé d'exploiter : soit en les exagérant, soit en les dénaturant, mais dont personne ne songe à se désintéresser.

« Nous n'avons pas à rechercher si ces difficultés ne tiennent pas, au moins, pour la plus large part, à une crise et à des augmentations de charges communes à toutes les nations d'Europe. Nous avons dans tous les cas le devoir d'aviser.

« C'est l'honneur de notre régime de libre contrôle d'avoir déjà traversé, il y a quinze ans, des difficultés plus graves et d'avoir réussi à ramener rapidement dans nos finances cet équilibre exact entre les recettes normales et les dépenses de toute nature, que notre pays ne connaissait plus depuis trois quarts de siècle. Un tel souvenir nous dicte le programme budgétaire qui sera également le nôtre et le vôtre.

« Nous ne négligerons rien pour apporter un sévère esprit d'économie dans les dépenses publiques ; pour contenir dans les limites du possible les charges dont l'accroissement continuel grève si lourdement les budgets de tous les grands Etats modernes, et pour écarter définitivement tout ce qui pourrait compromettre notre crédit national, resté l'un des premiers du monde, au milieu des embarras passagers de l'heure présente.

« Parmi les réformes que le suffrage universel nous a donné le mandat d'entreprendre, une des premières places appartient à celles qui doivent introduire dans notre système fiscal plus d'équité et d'esprit démocratique, et notamment au remplacement de certaines de nos vieilles contributions par un impôt général sur le revenu... »

A droite. — Lequel ?

A gauche. — Progressif ! Progressif !

M. Boutard. — Le ministre des Finances s'y est opposé.

« ..... qui, taxant chacun suivant ses facultés, doit soulager dans une large mesure la démocratie des villes et des campagnes.

« Nos populations attendent impatiemment la réduction du service militaire à deux ans, qui, sans porter aucune atteinte à la solidité de notre armée, doit assurer une égale répartition des charges imposées à la Frances par le souci de sa défense et de son honneur. Le Sénat est saisi d'un projet de loi destiné à la réaliser. Nous en demanderons la discussion la plus prochaine et le gouvernement appuiera résolument cette réduction auprès du Parlement.

« L'opinion publique a réclamé énergiquement la mise en harmonie de notre justice militaire avec les principes du droit moderne. La législature précédente n'a pu mener à bonne fin que quelques fragments de l'œuvre entreprise ; nous vous convierons à la compléter avec nous, en même temps que nous réformerons dans le même sens les corps disciplinaires et les établissements pénitentiaires de l'armée.

« La Chambre dernière avait chargé le gouvernement de lui préparer l'étude des conditions dans lesquelles pourrait s'opérer le rachat d'une partie de nos chemins de fer, nous nous conformerons à cette décision.

« C'est un problème qui s'impose à toutes les démocraties modernes que d'assurer une retraite aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture qui se trouvent sans ressources quand l'âge a brisé leurs forces.

« Ce problème, la législature dernière l'a abordé, elle n'a pas eu le temps de le résoudre. Nous en reprendrons l'étude avec vous. »

M. Coutant. — Il faudra vous le rappeler.

« ... Nous croirions manquer à l'une de nos tâches essentielles, si nous ne cherchions pas en même temps dans toutes les branches de l'activité nationale les mesures d'ordre économique qui, sans toucher au principe de la propriété individuelle... »

A gauche. — Vive la sociale !

« ... pourront assurer plus de garanties au travail, plus de justice à notre société laborieuse, plus de bien-être aux déshérités, plus d'indépendance et de force, vis-à-vis des intérêts privés, à notre Etat démocratique, représentant légal des intérêts généraux.

« Enfin nous n'oublierons pas que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'action républicaine et de liberté laïque dont le gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais

pu comprendre qu'entre la nation qui s'est tant de fois prononcée, et les ministères choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de nos administration.

« Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'Etat. Mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre de notre gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées des moyens d'action qu'il confère, contre les idées dont il s'inspire et contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes.

« Ne perdant jamais de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays, votre politique extérieure continuera de pratiquer une alliance dont la France et la Russie apprécient également l'action bienfaisante et où l'opinion universelle voit une garantie essentielle de l'équilibre du monde ; elle cultivera des relations et des amitiés qui sont heureusement développées ou renouées et que facilitent la communauté d'origine et le voisinage, la similitude des institutions en l'histoire.

« Respectueuse des droits d'autrui, elle s'appliquera à maintenir intact le patrimoine moral et matériel de la France. »

Et *M. Lasies* de s'écrier comme mot de la fin : « Nous allons tous être heureux ! »

M. Combes mangera donc du curé, du moine surtout; on est rénégat et radical pour quelque chose, et ce n'est pas une telle envie, chez un désabusé de sa trempe, qui va surprendre le monde. Laissons M. Combes se mettre un couple de curés et un buisson de moines sous la dent ; mais est-ce que à cela se bornera son radicalisme bruyant ? Est-ce que son impitoyable rigueur pour le clergé sera exclusive ? Frappera-t-il avec impartialité le clergé catholique, protestant, israélite ? frappera-t-il surtout avec la même énergie et pour les mêmes causes générales le clergé maçonnique ?

On lui demandait jadis de frapper avec la même vigueur le corps de l'enseignement libre qu'il fallait supprimer, il le fera. Il faut, de plus, tant de choses que radicaux et socialistes ont promis pour triompher. Où apparaissent-elles dans la déclaration ministérielle qui est d'une longueur inusitée et crasseuse de l'huile qu'elle a fait brûler ? Elle est, de propos délibéré, diffuse et creuse.

On va ramener l'ordre dans les finances et l'équilibre dans nos budgets ; on fera des économies, qui, du reste, s'imposent ; et, dans notre régime de liberté et de fraternité on introduira, en expulsant les *Krakfort*, les Humbert, et peut-être aussi les pontifes du *Syndi-*

cat national du Crédit agricole, « plus d'équité ». Pour y aboutir, on fait appel à toutes les forces, à toutes les bonnes volontés, à la vôtre, à la mienne, sauf à celle du bon Dieu ! M. Méline en aurait fait autant.

On va songer aussi à la réduction du service militaire à deux ans qui était acceptée par tous les partis ; à la révision des conseils de guerre, commencée et en principe acceptée du plus grand nombre ; à la création des retraites ouvrières que l'opinion réclame et qui ne trouve guère d'opposition d'aucun côté du Parlement. Et puis ? mais les réformes exclusivement radicales et pour lesquelles il y a tirage et désaccord ? mais le rachat des chemins de fer et l'impôt global et *progressif* sur le revenu dont M. Rouvier ne veut d'aucune façon ? La déclaration n'en souffle mot. Elle parle d'un impôt *général*, ce n'est pas la même chose et, par un mot ambigu, on illusionne l'opinion socialiste. Mais la dénonciation du Concordat ? Mais la séparation des Eglises et de l'Etat ? On n'en dit rien ! Et alors, que vient faire un cabinet radical au pouvoir, s'il laisse son programme à la porte ? Manger du congréganiste ! le pauvre peuple au fond préfère de la justice, de la vérité et... du pain que « la liberté laïque » ne saurait remplacer au foyer.

Il n'y a cependant pas à se le dissimuler ; quelque envie qu'il ait d'être un cabinet de lutteurs résolus, quelque apparence qu'il affecte ou quelque allure qu'il prenne d'un ministère de combat continuateur de l'œuvre néfaste de M. Waldeck-Rousseau, le ministère Combes ne pourra pas tout ce qu'il voudra. La première paille qui apparait dans ce bloc d'acier ; la fêlure qui le réduira à l'usure modérée ou à l'éclat violent, c'est le Trésor public converti en un trou, ou, si vous le préférez, en un bourdon sonore qui sonne un glas funèbre, en un tocsin troublant : en un mot, les finances fument et si l'on a force caprices ou mauvais desseins, on n'a plus guère le moyen d'en risquer les frais.

Et puis, pourquoi ne le dirait-on pas aussi ? Quand les républicains n'étaient que *cinq* au Parlement, cela est arrivé sous l'Empire, ils étaient des *convaincus*, des *vaillants*, des *athlètes* résignés au martyre et ils furent redoutables, persécutés, mais admirés. Quand les radicaux ne furent que deux quarterons dans la Chambre, ils faisaient du tapage et ils avaient un programme auquel ils tenaient d'autant plus qu'ils n'avaient aucune chance d'être appelés à l'exécuter. On prenait la peine de les craindre et on avait raison parce qu'ils montaient l'opinion, l'égaraient et parce qu'ils

empêchaient par la promesse *du plus*, la réalisation et l'acceptation *du moindre* équitable. Mais les voilà *trois cents* au Parlement, disent-ils eux-mêmes, et à ce groupe compact de vaillants irréductibles, qui ont du cœur au ventre, des ressources dans la cervelle, on jette enfin le pouvoir... Ma foi, on me dira demain si tout d'abord ils n'en sont point fort embarrassés.

Persécuter une notable partie du pays, la plus laborieuse, la plus honnête, la plus patriotique, et pourquoi ne pas l'ajouter, la mieux pourvue, c'est comme programme gouvernemental fort insuffisant; et puis la curée des moines n'est pas le festin où il soit séant d'inviter indifféremment français et étrangers. Il y a toujours des gens propres, des gens délicats, qui savent se tenir et se respecter. On peut découpler les meutes de Belleville et celles de Montrouge; les laisser se repaître. Mais après? Les moines ne sont pas inépuisables et ne pourront suffire à apaiser tous les appétits, à continuer la raison d'être d'un parti, autrement, stérile au pouvoir; après, dis-je, que feront-ils, ces radicaux? Car l'enchère se poursuivra dans les coulisses.

Le radical a promis la curée du moine ; cela y est et supposons la promesse entièrement tenue; le radical-socialiste est là, et il promet la curée du bourgeois.

Eh! bien, voulez-vous aussi sacrifier le bourgeois? Pas d'obstacle? ni réclamation, sinon celle du bourgeois lui-même? Non! Va donc, bourgeois! Mais le collectiviste arrive et il exige la curée de la France! et après?...

Cette pauvre France voit bien qu'on la berne, qu'on la trompe, qu'on l'exploite ; elle voit bien la pléïade des Humbert au pouvoir; la cohorte des Jacquin, des Périvier, des Bulot au Palais, et les *Krakfort* un peu partout sur les trottoirs et dans les ruisseaux. C'est pour s'en débarrasser par l'épreuve qu'elle les met en vedette, en état de produire au lieu de souffler sans cesse sur le feu et de se battre les flancs en désespérés et méconnus.

Les voilà sur la scène; on autorise l'inventaire de leur coffre clos jusque-là! Vous verrez, pardi, qu'on y trouvera pas plus de talents et de moyens, pas plus de sincérité et de bonheur, qu'on n'a trouvé de millions dans le coffre-fort de Mme Humbert ; à défaut de sequestre, il faudra bien nommer aussi le syndic de la faillite radicale.

Pour abréger les formalités et réduire les frais, on pourra confier à ce même syndic la liquidation de la République! Ce n'est pas nous seuls, en effet, qui constatons l'impuissance des radicaux,

c'est M. Combes, c'est le ministère radical déjà opportuniste parce qu'il est à la barre; ce n'est pas nous, non plus, qui constatons le désarroi des affaires républicaines et la gêne du Trésor, ce sont les fauteurs de la mauvaise politique qui nous a valu ces détestables finances. Il faut serrer la ceinture, il faut faire des économies, il faut réformer, grever, plumer et raser; il faut surtout emprunter! Un emprunt, il n'y a que cela pour encourager les *envies* et pour assouvir... les appétits. Sans doute, on n'emprunte pas pour soi; mais comme l'intègre et feu Humbert, ex-garde des sceaux de la République, on s'arrange, dut-on, pour une aumône, perdre l'Union générale et pour plusieurs générations troubler la vie économique de son pays, jusqu'à lui faire perdre confiance en lui-même et surtout en son gouvernement.

On empruntera donc: ce sera un milliard pour le moins. Ceux qui ne s'en doutent pas apprendront ainsi ce que nous a coûté la gestion intelligente de M. Waldeck-Rousseau. Ne parlait-il pas du *milliard* des congrégations? il le lui fallait tout entier pour payer ses méfaits. Par malheur ce milliard était chimérique et voilà pourquoi la France, demain, va l'emprunter!

Et puisque le ministère est né, parlons de sa mort. Son avènement fut en effet une surprise; sa déclaration un mécompte; nul n'étant porté à l'admirer, il s'en trouve tout disposé à le combattre, c'est la Droite et le Centre, c'est peut-être l'Extrême-Gauche qui tient au revenu *global et progressif*, au rachat des chemins de fer, à la spoliation des Églises, à l'indépendance de l'Etat. Dès lors, quel sera la majorité du ministère? On la distingue plus que flottante et réduite; par suite, on trouve M. Combes chancelant, on l'enterrera en novembre prochain. Il partagera le sort de bien d'autres et, s'il vit peu, il fera comme les roses et vivra *son* espace d'un matin.

Et voici ce que, respectivement, ont vécu les roses épanouies dans les serres de la République pour briller vite et peu dans le char fleuri de notre gouvernement.

Disons d'abord qu'on a déposé dans ce char depuis le 4 septembre 1870, 40 bouquets de ministres: les fleuristes étant successivement Thiers, Mac-Mahon, Grévy, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure et Loubet. Le *Petit Journal* les fait venir par rang de durée ou de résistance aux frimas parlementaires et il donne comme le plus éphémère de tous le cabinet Dufaure qui, en 1873, garda son éclat sept jours, une semaine durant!

Viennent ensuite les cabinets: de Rochebouët, en 1877, 20

jours; Fallières, en 1883, 23 jours; Ribot, en 1892, 1 mois 6 jours; Gambetta, en 1881, 2 mois 15 jours; Ribot, en 1893, 2 mois 23 jours; Tirard, en 1889, 3 mois 22 jours; Brisson, en 1898, 3 mois 28 jours; Jules Simon, en 1876, 5 mois 5 jours; Gambetta, en 1870, 5 mois 15 jours; Goblet, en 1866, 5 mois 20 jours; Duclerc, en 1882, 5 mois 22 jours; de Broglie, en novembre 1873, 5 mois 26 jours; Casimir-Périer, en 1893, 5 mois 28 jours; Bourgeois, en 1895, 5 mois 29 jours; de Broglie, en mai 1873, 6 mois; de Broglie, en 1877, 6 mois 6 jours; de Freycinet, en 1882, 7 mois 8 jours; Charles Dupuis, en 1898, 7 mois 12 jours; Rouvier, en 1887, 7 mois 13 jours; Charles Dupuy, en 1894, 7 mois 28 jours; Charles Dupuis, en 1893, 8 mois; Dufaure, en 1876, 8 mois 3 jours; de Freycinet, en 1879, 8 mois 27 jours; Brisson, en 1885, 9 mois; Ribot, en 1895, 9 mois 4 jours; Loubet, en 1892, 9 mois 7 jours; de Cissey, en 1879, 9 mois 16 jours; Floquet, en 1888, 10 mois 18 jours; Waddington en 1879, 10 mois 24 jours; de Freycinet, en 1886, 11 mois 4 jours; Buffet, en 1875, 1 an; Tirard, en 1884, 1 an 24 jours; Jules Ferry, en 1880, 1 an 1 mois 21 jours; Dufaure, en 1887, 1 an 1 mois 22 jours; de Freycinet, en 1890, 1 an 11 mois et 10 jours; Méline, en 1896, 2 ans 1 mois 10 jours; Jules Ferry, en 1889, 2 ans 2 mois 13 jours; Thiers, en 1871, 2 ans 2 mois 29 jours; enfin, Waldeck-Rousseau, en 1899, 2 ans 11 mois 11 jours.

A qui le record?

Mais si le ministère Combes devait sombrer aussi avant d'avoir donné sa mesure, pour notre part, nous regretterions vivement l'éloignement de l'homme intègre qu'est M. Vallé, ministre de la Justice.

Le nouveau Garde des Sceaux a fait ses preuves. Il a montré que vers le pauvre et le petit va sa sollicitude de jurisconsulte indépendant, d'homme foncièrement honnête et d'homme de cœur; il a su jeter sur le Panama le jour qu'il fallait et il a percé à jour le coffre-fort désormais légendaire de Mme Humbert.

Son action moralisatrice n'a pas encore pu se manifester au Palais et c'est ce qui permet aux magistrats fin de siècle, aux décadents, aux Rome, par exemple, de continuer des prouesses dont le premier résultat est de mettre à mal la justice, et à l'aise des malandrins *généreux* ou puissants.

Le substitut Rome est un type à étudier et il est en passe de se faire une célébrité plutôt misérable. On ne pourra bientôt plus produire une affaire scabreuse, une affaire malhonnête ou délictueuse, un *Panama*, un *Syndicat national de Crédit agricole*, un

Crawfort ou un *Reinach* sans que ce singulier porte-voix de la morale publique ne s'élance aussitôt dans les jambes de la justice pour la faire trébucher et ne plaide avec passion et partialité que pour les seuls criminels. Prenons l'affaire du *Syndicat National du Crédit agricole* : j'en parle savamment, j'y tombe victime, grâce à Rome, pour 110,000 francs qu'on m'a soustrait comme une muscade. Des hommes, éminents par leur situation politique et sociale ont voulu, en octobre 1899, monter un coup, surtout une affaire, gagner plus de notoriété, encore plus d'argent; mais ces hommes prudents, intègres, avaient voulu d'abord réduire leurs risques, secrètement les réduire au-dessous de *zéro*, se ménager enfin, selon l'expression heureuse du substitut Rome lui-même, une insolvabilité *parisienne* bien caractérisée par une pratique qui se généralise dans les milieux interlopes.

Tous ces hommes du jour, Périvier, Tisserend de Bort, comte de Blois, Decker-David, Fery d'Esclands, Landevoisin, Codet, Roze et que d'autres, tous sénateurs, députés, magistrats, nobles d'illustres lignées ou de pacotille, tous intègres à la manière Jacquin, se réunirent en bande et rédigèrent un traité entre eux tous, d'une part, et un banquier insolvable, de l'autre. Le banquier avait la certitude d'un bénéfice possible de 6 millions ; le Syndicat en demandait quarante au public ! Mais le banquier, notoirement sans ressources, devait faire tous les frais, courir tous les risques. Le traité, signé entre les deux parties contractantes, resta soigneusement secret comme le coffre-fort Humbert restait fermé. Et voilà le banquier en campagne, battant le rappel, soilicitant la confiance. Personne ne bougeait, ni ne marchait pas. L'affaire allait rater faute de crédit matériel et moral. Mais soudain, toujours comme dans l'affaire Humbert dont ces honnêtes gens, hôtes des Palais et partant bien informés, s'inspiraient sans doute, voilà qu'on répand le bruit que c'était bien le *Syndicat national du Crédit agricole* qui opérait lui-même comme Pierre Petit; qu'il donnait des ordres, en surveillait l'exécution et payait; il garantissait les valets qui portait les commandes comme Jacquin, comme Dumort et Langlois garantissaient le contenu du coffre-fort de Mme Humbert. Les fournisseurs affluèrent. On vint me relancer, *sept cent cinquante journaux* de mes correspondants donnèrent de la voix et, de mes deniers, je payai leur effort *par ordre et pour compte du* SYNDICAT NATIONAL DU CRÉDIT AGRICOLE.

L'émission fut ouverte ; mais les juifs intervinrent, le *Crédit Foncier* combattit et fit des offres pour l'arrêter. On l'arrêta, en effet,

sous prétexte que les souscriptions n'affluaient pas. Quand alors les fournisseurs produirent leurs factures, ces nobles débiteurs, avec une sérénité d'âme parfaite, déclarèrent : la caisse est à côté, chez Boulaine qui, lui, ne paie personne par habitude invétérée. Mais, ripostèrent les malheureux fournisseurs, moi qu'on avait relancé comme les autres qu'on avait accueilli : Nous ne connaissons pas Boulaine, nous n'avons pas à le connaître ; vous avez commandé, payez aussi. — « Ce n'est pas dans notre traité », ripostèrent ces hommes prévoyants? — Dans quel traité ? — Dans ce traité-ci !

Et pour la première fois, ces habiles gens qui ont exploré par profession tous les maquis de la procédure et de la justice, exhibèrent leur traité secret et ils en lurent un article qui les dégageaient !

— Ah ! mais, reprirent les fournisseurs, les autres avec moi, cela vous regarde, ce traité vous seuls et Boulaine ! L'avons-nous connu ? l'avez-vous publié ou communiqué préalablement ? — Non. — Alors ! — Nous n'y étions point tenu. — Mais un traité ne lie que les contractants et ne déboute que le public dûment informé. — C'est bien possible, mais si vous plaidez, nous saurons bien en faire décider autrement.

Et, en effet, grâce à Rome qui a requis pour le riche et le puissant, pour les gens bien en place contre l'évidence et le bon droit, les fournisseurs, moi et les autres; qui pour 110,000 francs, qui pour 34,000 francs; en un mot chacun pour son compte, sa facture et ses avances, a été condamné à perdre sa mise avec sa confiance en la justice, et à payer, en outre, les frais de son étranglement : voilà la justice et voilà les causes honnêtes que Rome sait faire perdre professionnellement.

M. le substitut Rome a donc été un virtuose dans le déni de justice qu'est l'affaire du Syndicat national du Crédit agricole; il a été un prodige d'incohérence juridique et morale dans l'affaire Henry-Reinach. On connait cette affaire : c'est un épisode de l'affaire Dreyfus. Reinach (Joseph), ce vomissement du suffrage universel, avait semé le mensonge et la calomnie, distillé son fiel jusque sur le cadavre du malheureux suicidé qu'était le colonel Henry. Une veuve se redresse dans son deuil, et, tout en larmes, demande justice pour le patriote mort pour l'honneur. La France s'émeut, une souscription publique donne à l'infortunée les ressources nécessaires pour contraindre la justice à se prononcer; la justice y met des façons, le gouvernement apporte des entraves ; on presse quand même la justice et on amnistie le criminel ! La victime insiste et il faut finalement l'écouter. Voulez-vous savoir comment M. Rome dé-

fend cette intéressante victime, entourée de considération et de pitié : Voici, et constatons qu'il a été, pour la malheureuse, plus injuste, plus cruel que les avocats de Reinach lui-même ; tout comme, d'ailleurs, dans son exposé de l'affaire du *Syndicat national du Crédit agricole*, il dépassa, en partialité constante, la passion de Me Barboux pour une cause que condamnait la moralité commerciale et civique.

M. Rome a donc osé dire :

« Avant d'aborder ce procès, j'avais ressenti une impression que les débats ont été impuissants à effacer. Pourquoi Mme Henry a-t-elle persisté dans ce procès fâcheux ? Elle ne pouvait pas faire le silence, a-t-on dit, parce qu'elle aurait encouru les justes griefs de son fils, et on vous a montré Mme Henry soucieuse de la réputation de son enfant. Je n'entends formuler aucune critique. Je sais quelles sont les difficultés auxquelles se heurte une femme, veuve trop tôt. Je n'aurais pas un mot amer.

« J'aime mieux penser qu'elle a subi des influences extérieures qui lui ont voilé les yeux. La témérité est le courage de ceux qui n'ont pas le droit d'espérer : je m'incline devant cette témérité. Il ne dépendait pas du colonel Henry d'être absous même par son suicide, mais il dépendait de sa femme qu'il fût oublié. Je ne connais, quant à moi, aucune justification du crime quel qu'il soit. »

M. le substitut Rome fait ensuite allusion aux critiques et aux railleries dont le ministère public a été l'objet à l'occasion des remises perpétuelles de l'affaire et il s'efforce de justifier l'attitude de ses collègues. Il ajoute qu'il ne s'indigne pas de ces reproches, « car il faut être de son époque » *(sic)*.

« C'est à l'abri de la loi qui s'impose, s'écrie-t-il, que je vais m'efforcer de raisonner sur la recevabilité de la demande de Mme Henry, tant en ce qui concerne l'article 34 de la loi de 1881 qu'en ce qui touche l'article 1382 du code civil. »

M. le substitut examine en effet le point de savoir si en droit il y a diffamation, lorsque le diffamateur n'a pas entendu atteindre les héritiers. Il oppose au droit de la famille privée, le droit de la famille universelle, se demande où commence le droit de l'histoire et où il finit, conclut : « l'histoire ne commence pas, elle continue » et agrémente cette conclusion de quelques aphorismes : « l'homme n'attend pas l'histoire, c'est elle qui attend l'homme » et « on ne diffame pas les morts, on les juge ».

Au cours de cette dissertation d'apparence juridique, l'honorable magistrat a d'ailleurs déclaré « qu'il fallait compter avec les événements ».

« M. Reinach, dit-il en terminant cette première partie de son plaidoyer, n'a pas eu l'intention de diffamer les héritiers du colonel Henry, donc l'action de Mme Henry n'est pas recevable aux termes de l'article 34 de la loi de 1881. »

Peuvent-ils invoquer l'article 1382 du Code civil, relatif au préjudice causé ? Pas davantage, répond M. le substitut, mais il reconnaît que là sa tâche est plus difficile.

Toutefois les difficultés semblent un jeu pour lui, car après avoir invoqué précédemment les travaux préparatoires de la loi quand ils étaient favorables à sa thèse, il les rejette ici où ils lui sont défavorables, en déclarant que ces documents « sont impuissants à ajouter à la loi, qu'ils peuvent l'éclairer, non la compléter ».

« Une loi d'amnistie a été votée, déclare-t-il. L'action publique a été éteinte, mais on prétend que les actions privées ont été sauvegardées. C'est vrai, mais l'action civile ne peut recevoir une sanction qu'autant qu'une condamnation a été prononcée contre le défendeur. C'est le délit « réprimé » de diffamation qui sert de base à l'action civile. Quand il n'y a pas eu répression, il ne peut y avoir lieu à dommages-intérêts, car si l'action publique n'avait pas été supprimée, le défendeur eût pû être acquitté et des dommages-intérêts n'auraient pû être accordés. Cette liberté donnée à la presse ressemble à une immunité ; c'est possible, mais il faut bien l'accepter, puisqu'elle résulte de la loi et que le devoir des tribunaux est d'appliquer la loi quand elle existe et tant qu'elle existe. Donc, l'action de Mme Henry doit être déclarée irrecevable lorsqu'elle est fondée sur l'article 1382. »

M. Rome annonce ensuite qu'il veut bien, par loyauté, examiner une dernière hypothèse, celle où M. Reinach aurait dépassé les droits de l'écrivain que lui confère la loi de 1881 et commis ainsi un fait dommageable vis-à-vis de Mme Henry.

Il examine les articles de M. Reinach, déclare que leur longueur (*sic*) écarte toute idée de dénigrement de parti pris, de polémique.

« M. Reinach, dit-il, pouvait bien croire à l'innocence de Dreyfus, puisque Mme Henry croit à celle de son mari. Elle est de bonne foi. M. Reinach n'a pas été de mauvaise foi, il n'a pas dénigré, il a apprécié et porté un jugement. A ce moment, les esprits étaient surexcités, la France était divisée en deux tronçons et les armes étaient à ce point acérées que le moins qu'on disait de ceux qui n'avaient pourtant pas commis de faux, est qu'ils voulaient livrer leur patrie à l'étranger. »

M. le substitut Rome conclut encore à la non-recevabilité de la demande de Mme Henry et sans vouloir, dit-il, entrer plus avant dans le domaine des faits, il termine :

« Oublions tout cela, laissons tout cela, n'ouvrons pas de cercueils : cela sent mauvais et les morts aiment le repos. Ce jugement d'irrecevabilité que je sollicite parce qu'il est juridique, je le souhaite parce qu'il est l'intérêt de tous. Sera-t-il le dernier épisode ? Je le souhaite plus que je ne l'espère, car les agitateurs qui sont derrière Mme Henry ont une ardeur peu facile à éteindre. (Ce maudit lapin qui commence toujours !!) Cela ne nous arrête pas. Nous avons conscience de remplir la noble mission de justice à laquelle nos forces suffisent à peine, tant elle est haute, tant elle est grande. Nous puisons notre confiance dans l'épanouissement de notre indépendance (*sourires*) et dans notre volonté de bien faire et de trouver le bien là où est le vrai. Nous sommes de bons Français et nous désirons l'apaisement pour que la France puisse reprendre sa place historique à la tête des nations dans la voie de l'éternel progrès. »

Il ne reste plus qu'à confier à M. le substitut Rome la défense de Mme Humbert : Il y pourrait compléter sa physionomie équivoque et, en rendant l'aventurière à ses occupations favorites, interrompues par M. Vallé, aider à la restauration morale et financière de la France, arrêtée décidément dans la voie de l'éternelle justice que nous trouvons, quant à nous, aussi intéressante que le progrès des uns et l'avancement de M. Rome. Le tribunal, cette fois, n'a pas écouté le substitut et, en frappant Reinach, oh ! que légèrement, il a frappé M. Rome en pleine poitrine. Nous préparons : *L'Histoire du Syndicat national du Crédit agricole* et un ouvrage qui dira les vicissitudes des millions de Krakfort. Nous aurons donc l'occasion de présenter des hommes réels et de définir des caractères en vue ; nous y ménagerons à M. Rome la place que son talent spécial y réclame : cela peut aider, comme le reste, à précipiter sa fortune judiciaire.

Il nous arrive de Tunis la nouvelle que Son Altesse Sidi Ali pacha, bey de Tunis, s'est éteint le 12 juin dans son palais de la Marsa, près de Tunis.

Sidi Ali bey avait succédé à son frère, Sidi Saddok bey, mort le 27 octobre 1882, dans cette même villa de Kassar-Saïd, où celui-ci, dix-huit mois auparavant, avait accepté notre intervention.

Sidi Ali bey était né en 1817, sous le règne de Mahmoud, troisième fils de Hussein ben Ali, fondateur de la dynastie actuellement régnante, et qui aurait été le fils d'un renégat corse, disent les uns, ou crétois, selon l'opinion commune.

Il vécut au sein de la famille beylicale. Son nom ne fut connu en France qu'en 1881, au moment de l'expédition française dans la

régence (avril-mai). Ali était alors « bey du camp », c'est-à-dire commandant des troupes beylicales. Devant nos préparatifs, le bey Sidi-Saddok avait formé ces troupes en deux colonnes ; la première fut placée sous les ordres du ministre de la guerre, Sidi-Selim ; la seconde fut commandée directement par le prince Ali. Le 14 avril, les colonnes partirent dans la direction de la frontière algérienne. Ali plaça le camp à l'est de Souk-el-Arba, sur la ligne du chemin de fer. Mais bientôt, sur les instances de notre consul général, M. Roustan, il se retira devant nos troupes. Même, il crut devoir écrire au général Forgemol, en lui offrant de réduire lui-même les rebelles de la région kabylienne. Le général eut avec lui une entrevue, dans le camp français, le 29 avril, à la suite de laquelle le prince se retirait avec son armée à soixante kilomètres en arrière. Ali s'était déjà soustrait aux influences hostiles à notre intervention, et qui régnaient encore, à Tunis, sous son frère Sidi-Saddok.

Lors de la seconde campagne rendue nécessaire par le départ trop précipité d'une partie de nos troupes (juillet-novembre 1881), le prince Ali se fit de nouveau distinguer par le général Logerot. Le bey, avec beaucoup de peine, avait composé une petite colonne de troupes régulières et irrégulières, qui combattirent avec nous les rebelles. Ali avait reçu leur commandement, et, pendant plusieurs jours, tint tête à l'ennemi. Sa situation était fort critique ; il avait devant lui un chef de tribu redoutable, Ali ben Ahmor, et derrière lui des soldats qui désertaient ou voulaient l'entraîner à se faire proclamer bey par les insurgés. Sa bonne volonté cependant triompha ; à Testour, il se distingua dans une succession de combats contre les Oulad-Ayar.

Le général Logerot lui rendit pleinement justice ; il télégraphiait à Paris, le 7 octobre : « Les troupes du bey ont montré de l'entrain. » En même temps, il confiait au prince, comme récompense, la garde de Zaghouan, et prenait à la solde de la France les troupes de Sidi Ali.

Depuis cette époque la paix ne fut plus troublée en Tunisie. Sidi-Saddok observa fidèlement le traité du Bardo (signé le 12 mai). A sa mort, le 27 octobre 1882, son frère lui succéda régulièrement. La souveraineté tunisienne n'est pas héréditaire, en effet, de père en fils ; à la mort du bey, c'est le membre le plus âgé de la famille qui lui succède, soit le fils aîné, soit un frère, soit même un parent plus éloigné.

Le règne de Sidi Ali a été exempt de troubles. Il n'a pas d'histoire. Il a été simplement marqué par la convention supplémentaire au traité du Bardo, signée par le bey le 8 juin 1883. Cette convention est relative aux pouvoirs du gouvernement français dans la régence. Le bey s'engageait, par l'article 1er de cette convention, « à procéder aux réformes administratives, judiciaires et

financières que le gouvernement français jugera utiles »; la France promettait la garantie de l'emprunt tunisien. Depuis, grâce à la politique prudente de la France et aussi à la loyauté et à la fidélité de Sidi Ali, auquel tous les résidents généraux, MM. P. Cambon, J. Massicault, Ch. Rouvier, René Millet, ont rendu hommage, une série de réformes, que nos lecteurs connaissent, ont transformé la face de la Tunisie.

Le bey vivait complètement dans son beau palais de la Marsa, à seize kilomètres de Tunis, au milieu de ses terres et de ses jardins. Il ne venait à Tunis qu'une seule fois par semaine, le vendredi.

Le prince héritier est S. A. Mohamed bey, qui lui succède aujourd'hui, ayant désormais lui-même le bey Sidi Mohamed en Nacer, son cousin, comme héritier présomptif.

Un fait a dominé toute cette quinzaine la politique internationale, c'est l'aboutissement des négociations entre Boers et Anglais au traité de paix dont voici les dispositions :

« Son Excellence le général lord Kitchener et Son Excellence lord Milner, agissant au nom du gouvernement britannique,

« D'une part,

« Et, MM. Steijn et Brebner, le général Christian Dewet et le général Georges Olivier et le juge Hertzog, agissant pour le gouvernement de l'Etat libre d'Orange,

« Et MM. Schak-Burger, Reitz, les généraux Louis Botha, Delarey, Lucas Meyer et Krogh, agissant pour le gouvernement de la République sud-africaine et au nom de leurs burghers respectifs, désireux de terminer les hostilités actuelles;

« D'autre part,

« Sont d'accord sur les articles suivants :

« Article premier. — Les troupes burghers en campagne déposeront immédiatement leurs armes, remettront tous les canons, tous les fusils et toutes les munitions de guerre qu'elles possèdent ou sur lesquelles elles ont autorité et cesseront d'opposer plus longtemps résistance à l'autorité de Sa Majesté le roi Edouard VII qu'elles reconnaissent comme leur souverain de droit.

« La forme et les détails de cette reddition seront définis par un arrangement entre lord Kitchener, le commandant général Botha, le commandant général en second Delarey et le commandant en chef De Wet.

« Art. 2. — Tous les burghers combattants qui se trouvent en dehors des frontières du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange et tous les prisonniers de guerre qui se trouvent à présent hors du sud de l'Afrique et qui sont des burghers, seront, après avoir dû-

ment déclaré qu'ils acceptent la qualité de sujets de Sa Majesté Edouard VII, ramenés progressivement dans leurs foyers aussitôt qu'on pourra leur fournir des transports, et leur assurer des moyens de subsistance.

« Art. 3. — Les burghers qui se seront ainsi rendus et qui seront ainsi revenus ne seront privés ni de leur liberté personnelle ni de leurs biens.

« Art. 4. — Aucun procès, soit civil, soit criminel, ne sera intenté contre qui que ce soit des burghers qui se sont rendus et qui sont revenus, à l'occasion de quelque acte que ce soit résultant de la poursuite de la guerre.

« Le bénéfice du présent article ne s'étendra pas à certains actes qui ont été notifiés aux généraux boërs par le commandant en chef et qui seront jugés par conseil de guerre, immédiatement après la clôture des hostilités.

« Art. 5. — La langue hollandaise sera enseignée dans les écoles publiques du Transvaal et de la colonie du fleuve d'Orange, là où les parents des enfants le désireront. Son emploi sera permis dans les tribunaux lorsque cela sera nécessaire pour que l'administration de la justice soit meilleure et plus efficace.

« Art. 6. — La possession de fusils sera autorisée dans le Transvaal et dans la colonie du fleuve d'Orange pour les personnes qui en ont besoin pour leur protection ; mais elles devront se munir d'une licence conformément à la loi.

« Art. 7. — L'administration militaire du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange sera, à la date la plus prochaine possible, remplacée par un gouvernement civil, et aussitôt que les circonstances le permettront on introduira des institutions représentatives, préparant l'autonomie.

« Art. 8. — La question de donner des droits électoraux aux indigènes ne sera tranchée qu'après l'introduction de l'autonomie.

« Art. 9. — Aucun impôt spécial ne frappera la propriété foncière au Transvaal et dans la colonie du fleuve Orange, pour couvrir les frais de guerre.

« Art. 10. — Aussitôt que la situation le permettra, une commission dans laquelle les habitants du lieu seront représentés, sera nommée dans chaque district du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange, sous la présidence d'un magistrat ou d'un autre fonctionnaire, dans le but d'aider à rétablir la population dans ses foyers et de fournir à ceux qui, par suite des pertes causées par la guerre, seront dans l'impossibilité de s'en procurer, les aliments, l'abri et les quantités nécessaires de semences, de cheptels et d'instruments, etc., indispensables pour la reprise de leurs occupations normales.

« Le gouvernement de Sa Majesté mettra à la disposition de ces commissions une somme de trois millions de livres sterling, dans le but ci-dessus mentionné, et il permettra que tous les billets émis conformément à la loi n° 1 de 1900 de la République sud-africaine et tous les reçus donnés par les officiers combattants des ex-républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une commission judiciaire que nommera le gouvernement. Si cette commission judiciaire trouve que ces billets et ces reçus ont été dûment délivrés en échange de contre-parties sérieuses, ils seront admis par les commissions désignées précédemment comme titres établissant les pertes de guerre subies par les personnes auxquelles ils ont été primitivement délivrés.

« Outre la subvention gratuite de trois millions de livres sterling ci-dessus mentionnée, le gouvernement de Sa Majesté sera disposé à faire dans le même but, à titre de prêt, des avances qui ne seront pas frappées d'intérêts pendant deux ans et qui ensuite seront remboursables après une certaine période d'années avec 3 o/o d'intérêt. Aucun étranger, aucun rebelle n'aura droit au bénéfice de cet article. »

Le traité de paix étant muet relativement au sort fait aux rebelles du Cap, en même temps que ce traité, M. Balfour communique aux communes la note de M. Milner que voici et qui touche à cette question :

« Après avoir remis aux délégués boërs un exemplaire du projet d'accord que le gouvernement de Sa Majesté est disposé à approuver dans le but de terminer les hostilités actuelles, je leur ai lu la déclaration suivante, dont je leur ai délivré copie :

« Le gouvernement de Sa Majesté doit donner bonne note que le traitement des colons du Cap et du Natal, qui sont en rébellion et qui effectuent maintenant leur soumission, sera, s'ils retournent dans leurs colonies, déterminé par le gouvernement colonial et en conformité avec les lois de ces colonies, et que tous les sujets britanniques qui se sont joints à l'ennemi seront passibles d'être jugés conformément à la loi de la partie de l'Empire britannique à laquelle ils appartiennent. »

« Le gouvernement du Cap a informé le gouvernement de Sa Majesté de son opinion au sujet des conditions à accorder aux sujets britanniques de la colonie du Cap qui se trouvent maintenant en campagne ou qui ont fait leur soumission, ou qui ont été faits prisonniers à partir du 12 avril 1901. La voici :

« En ce qui concerne les subordonnés, ils devront, tout en faisant leur soumission et après avoir rendu leurs armes, signer devant le magistrat résident du lieu où cette soumission s'effectue un document dans lequel ils se reconnaîtront coupables de haute

trahison, et la punition à leur infliger, pourvu que, d'autre part, ils ne se soient pas rendus coupables d'assassinats ou d'autres actes contraires aux usages de la guerre civilisée, doit être de les priver à perpétuité du droit d'être inscrits sur les registres électoraux, ou de voter à n'importe quelle élection parlementaire, municipale ou du conseil divisionnaire.

« En ce qui concerne les juges de paix, les fields cornets et toutes les autres personnes tenant une position officielle du gouvernement de la colonie du Cap, ou qui peuvent occuper la position de commandant de troupes de burghers ou de troupes rebelles, toutes ces personnes seront jugées pour haute trahison devant le tribunal ordinaire du pays ou devant tel tribunal d'exception qui pourra être plus tard constitué par la loi.

« La punition de leurs crimes sera laissée à la discrétion du tribunal avec cette stipulation que la peine de mort ne sera infligée en aucun cas.

« Le gouvernement du Natal de son côté est d'avis que les rebelles soient jugés conformément aux lois de la colonie du Cap. »

Tels sont en leur entier, déclara M. Balfour, les documents qui traitent de la paix conclue dans le sud africain.

On s'en étonna à bon droit et l'on eut quelque peine à comprendre que les Boers si héroïques, si chevaleresques, avaient fait si bon marché de leurs fermes et fidèles, de leurs héroïques alliés, des rebelles du Cap et du Natal.

On soupçonna d'abord les Anglais de dissimuler là encore ce qui leur déplaisait et de laisser perfidement accuser leur ennemi, réduit mais non vaincu, d'une défaillance dont il était incapable : sa résistance acharnée et généralement heureuse, toujours glorieuse le prouvant surabondamment.

Les explications officieuses qui nous sont arrivées depuis lors, nous apprenne que les Boërs n'ont pas abandonnés leurs alliés plus qu'eux-mêmes et que, avant de déposer les armes qu'on ne pouvait leur arracher, ils ont réclamé et obtenu pour leurs compagnons d'armes, qui sont leurs frères de sang, des promesses formelles d'un traitement indulgent, d'une amnistie générale qu'Edouard VII accorderait lors de son couronnement.

C'est Edouard VII, du reste, qui a voulu, qui a, en quelque sorte, imposé la paix qui vient d'être conclue, parce qu'il ne prétendait pas ceindre sa couronne toute humide d'un sang injustement versé ; c'est encore lui qui réparera dans la mesure de ce que peut un souverain équitable mais constitutionnel, les maux de la guerre injuste et les déprédations d'hommes d'Etat sans conscience.

Et qui donc, émule de la mère des Curiaces, viendra dire aux vaillants Boërs qui semblent si tard déserter le champ d'honneur uniquement devant une hydre gigantesque, aux membres toujours renaissants : qu'ils mourussent ! Personne. Car, ils ont fait plus que leur devoir : ils ont déposé au crépuscule d'un siècle riche en gloire militaire, à l'aube d'un siècle qui verra d'immenses bouleversements, des exemples de vertus civiques et d'endurance militaire que les plus grandes nations ne dépasseront pas ; ils vivront donc éternellement dans l'admiration des peuples à venir, à supposer même qu'avec l'indépendance ils aient perdu aujourd'hui la volonté de revivre à la liberté.

Mais ils revivront. Ce qui le prouve c'est déjà l'aveuglement de l'Angleterre, les précautions qu'en son nom les soi-disant loyalistes du Cap veulent prendre. Ils proposent, en effet, non seulement de priver de leurs droits civiques, les rebelles ayant porté les armes, mais encore de suspendre la Constitution, d'annuler l'autonomie de la colonie du Cap. Quelles raisons invoquent ces énergumènes : une seule, parce qu'elles dispensent de toutes les autres : ils sont le plus petit nombre ! La race afrikander, renforcée des Boërs, devient prépondérante dans toute l'Afrique du Sud et elle serait maîtresse au Parlement ; elle y ferait la loi et réglerait le droit dans l'Afrique Australe.

Priver quelques milliers de burghers de leur capacité civique a paru suffisant pour l'Angleterre, mais pour un père ainsi atteint, dix fils marcheront au scrutin ; et ce sont les fils multipliés de cette génération sans égale qui voudront la revanche, l'indépendance. Ce sont eux qui l'arracheront à l'Angleterre.

Et qu'importe ! se dit l'Angleterre, avant tout pratique en affaires. Ce n'est pas elle qui va jamais coloniser l'Afrique du Sud ; elle en est parfaitement incapable et n'en a point l'envie ; elle ne pense qu'à l'exploiter. Or, dans vingt ans, dans trente ans, au plus tard, les mines d'or et de diamants seront épuisées ; son rôle sera donc fini ! Si, alors, on l'y invite avec quelque insistance, elle s'en ira, peut-être en retour d'une indemnité : ce serait sa dernière combinaison financière dans cette partie du monde qui fut sa spéculation par excellence.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *La Revue des Deux-Mondes* (15 avril) : 1° Le Romantisme au théâtre (M. R. Doumic) ; 2° Le Recueillement de l'Irlande (M. Paul Dubois). — II. *Le Correspondant* (20 avril) : 1° L'Armée et la Nation (M. le général Bourelly); 2° Le peintre Franz V. Lenbach (M. A. Germain). — III. *La Nouvelle Revue* (15 avril) : 1° La contagion du crime et du suicide par la presse (M. le Dr Icard) ; 2° Le divorce en Italie (M. Raqueni). — IV. *La Revue* (1er mai) : Notes sur Henrik Ibsen (Mme Rémusat). — V. *La Revue Bleue* (1er mai) : Les Femmes et la politique (Mme L. Faure-Favier.)

I

1° Dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 avril), M. René Doumic considère comment de V. Hugo à Vigny et de Dumas à Musset, les romantiques ont marqué leur passage dans notre littérature dramatique, et comment un même principe, en traversant le drame, l'a stérilisé, « pour aller s'épanouir dans des œuvres qui n'ont de commun que le nom avec celle de la scène ».

« Hymnes et méditations, la musique et les couleurs, satire, épopée, philosophie, le romantisme a jeté tous ces éléments dans le théâtre, sans arriver à les fondre avec lui. Il a essayé sans succès à la scène d'un composé mi partie de drame, mi partie de lyrisme, tandis que Musset réalisait une comédie toute lyrique et formée loin de la scène. Ceux des drames de V. Hugo et de Vigny qui n'ont pas péri valent par des mérites étrangers au théâtre, et les comédies de Musset ne sont pas du théâtre.... » Est-ce à dire, se demande M. Doumic, que le romantisme, en s'adonnant au théâtre, n'ait produit aucun résultat. Il ne le pense pas, car en passant par le théâtre, les écrivains romantiques s'y sont un peu modifiés. « Le lyrisme de Victor Hugo s'y est un peu dépouillé de ce qu'il avait de trop personnel ; en ressuscitant le décor des époques disparues, il s'est acheminé vers la fantaisie épique de la *Légende des siècles*. L'individualisme révolté de Vigny s'élargit en un pessimisme d'une valeur universelle. Dumas libre enfin d'un ambitieux fatras, s'installe dans sa fonction de dramaturge et de conteur populaire. Ne disons rien de Musset qui, en 1843, n'est plus que le « jeune homme « d'un très beau passé ». Sur les destinées elles-mêmes du théâtre, le romantisme n'a pas été sans influence : il a donné le coup de grâce à la tragédie moribonde ;

la comédie de mœurs lui doit plusieurs de ses éléments et quelques-uns d'ailleurs des plus fâcheux. Mais ce dont le romantisme a été incapable, ç'a été de créer un genre. On sait ce que c'est qu'une tragédie, une comédie, un mélodrame, un opéra, un vaudeville ; on ne sait pas ce que c'est qu'un drame romantique. Veut-on le définir ? on ne peut le faire que par des traits qui ne sont pas de l'ordre dramatique et qui d'ailleurs varient avec chaque auteur : notion décevante et qui échappe. Le drame romantique n'a jamais existé, peut-être est-ce pour cette cause que les discussions auxquelles a donné lieu son histoire sont restées toujours obscures. Une distinction assez facile à faire y mettrait un peu de clarté ; c'est qu'il y a dans l'histoire de notre théâtre, une période romantique, mais il n'y a pas de théâtre romantique. »

La Comédie française, par la solennelle reprise qu'elle a faite des Burgraves, n'a pu sérieusement songer à faire reviser par le public de 1902 l'arrêt du public de 1843. Les *Burgraves* marquent une date, celle de l'échec définitif du romantisme au théâtre, et ce à quoi la maison de Molière a convié, c'est à la pompe funèbre du drame romantique dont la destinée si bruyante a été étrangement courte.

2° L'Irlande, il y a dix ans ou quinze, était toute à la lutte agraire et politique, aux espoirs d'indépendance et de liberté. On sait quels événements vinrent coup sur coup briser ses efforts et ses illusions : la retraite et la mort, en 1891, du grand *leader* national, Charles Parnell, puis, en 1893, le rejet final du *home rule* par la Chambre des Lords ; enfin l'avènement au pouvoir, en 1895, du parti conservateur et unioniste. Vaincue pour un temps, l'Irlande, depuis dix ans, s'est repliée sur elle-même, douloureuse et résignée. Elle s'est recueillie. M. Louis-Paul Dubois analyse le « *Recueillement de l'Irlande* » et il trouve qu'en conséquence il y a quelque chose de changé dans le royaume d'Erin.

L'examen de conscience de l'Irlande lui a fait voir tout de suite que trop longtemps elle s'est laissée absorber par l'agitation politique, obséder par ce *home rule* qui fatalement lui sera donné sous une forme ou sur une autre. Hypnotisé par la lutte politique, le peuple irlandais, abandonnant ses traditions et sa langue, s'est *dénationalisé*, il s'est anglicisé peu à peu. C'est son malheur.

Avec le mal, l'Irlande a vu le remède. Elle a vu que si la liberté lui avait toujours été refusée, c'est que sa nationalité n'était pas affirmée avec assez de force aux yeux des Anglais ; que l'émancipation politique suivait toujours de près l'émancipation psychologique ; que le pays devait travailler par dessus tout à se rattacher au passé pour lutter contre l'anglicisation, à réformer le patrimoine des ancêtres et par un effort intérieur, à faire revivre, selon les traditions, une Irlande nationale. Et courageusement les Irlandais se sont mis à cette œuvre de la reconstruction d'Erin, et sans secousse un grand mouvement s'est levé par tout le pays en faveur de la *Renaissance gaélique*, un mouvement tout populaire et vraiment national.

A parcourir avec M. Paul Dubois le cercle d'action de ce qu'on appelle le mouvement gaélique en Irlande, on se rend bien compte qu'il ne s'agit pas là d'une simple agitation artificielle et superficielle, mais bien « d'un mouvement profond, puissant et durable de renaissance ou de restauration nationale destiné à affranchir

la nation irlandaise de la dépendance intellectuelle de l'Angleterre, à lui refaire une vie propre au point de vue moral, économique et social, à faire revivre en un mot une Irlande digne de ce nom, une Irlande irlandaise ! »

C'est donc en somme, avec le mouvement gaélique, une nouvelle phase de l'histoire d'Irlande qui commence ; plaise à Dieu qu'elle soit plus heureuse que celles qui l'ont précédée !

II

1° *L'Armée c'est la Nation !* Il ne s'agit ni d'une allusion à l'union intime qui doit régner entre l'armée et la nation, ni de la simple constatation de ce fait que tous les citoyens sont soldats. Ce que signifie ce cri dans notre démocratie c'est que l'armée doit être la nation elle-même, la nation en armes, la nation armée.

La démocratie, après avoir obtenu l'obligation générale de servir, n'est pas encore satisfaite ; aujourd'hui il lui faut l'absolue égalité du temps de service afin de donner à la nation armée toute sa signification.

Mais l'armée, est-ce la nation ? Effrayé dans son patriotisme par maintes petites et grandes mesures prises par la démocratie poursuivant son but de faire de la nation l'armée, de restaurer en un mot la milice de l'ancien régime, M. le général Bourelly s'écrie avec force dans le *Correspondant* (20 avril) : « Non, l'armée n'est pas la nation, ne doit pas être la nation. Plus elles se confondront et plus l'armée s'éloignera de son but à réaliser pour le salut du pays.

« En transposant l'armée dans la nation, la démocratie sert avant tout son ambition politique ; à force de vouloir l'armée aussi peu gênante que possible, elle perd de vue les intérêts de la défense nationale et finira par nous démontrer elle-même qu'elle est impuissante à organiser l'État militairement.

« Il devient de plus en plus manifeste que le service universel à court terme, appliqué intégralement et aggravé par une chimérique et dangereuse égalité, ne peut que nous conduire à une concentration intensive de toutes les forces vives de la nation, non seulement hors de proportion avec les besoins de la défense nationale, mais nuisible à ses véritables intérêts.

« C'est plus qu'un sacrifice, c'est un vaste système d'oppression que l'on a réussi à faire accepter par la nation, en l'égarant sur le but que l'on se propose ; il se justifierait peut-être par la guerre, par la grande guerre, mais on ne la fait et on ne veut pas la faire. Il n'est que temps, pour les représentants de la France, d'arrêter les progrès de cette audacieuse mainmise d'un parti politique sur notre patrimoine militaire. »

2° Pendant un séjour à Munich, parmi les multiples sentiments que l'on éprouve, il en est un qui se manifeste presque aussitôt pour n'aller qu'en se précisant davantage dans la suite : c'est celui de se trouver dans une ville peuplée d'artistes. Les peintres surtout y sont très nombreux, attirés sans doute par les attraits d'une capitale riche de deux célèbres Pinapothèques, d'une Académie des beaux-arts, de nombreux « Kunstvereins » et « galeries », appelés par la renommée de maîtres célèbres tels que Grutzener, Kaulbach, Defregger, Stuck, Lenbach, etc.

C'est au plus célèbre d'entre eux, le peintre Franz von Lenbach que M. André Germain consacre une longue et intéressante étude.

Fils d'un pauvre maçon d'un village de la haute Bavière, Lenbach n'eut pas d'autres maîtres que la nature et les grands maîtres du passé.

Les maîtres ! Il fit leur connaissance durant un séjour à Augsbourg en 1852. Ce fut une illumination pour son imagination de quinze ans. Dans la galerie d'Augsbourg, Lenbach se sent de suite chez lui, et il s'attaque à un portrait de Jordaens, ouvrant ainsi la série de ses merveilleuses copies. D'Augsbourg il passe bientôt à Munich et ce furent des extases ineffables dans la vieille Pinapothèque.

Désormais la nature et les maîtres allaient se partager son cœur. Il passe quelques semaines dans l'atelier de Piloty, de Grœfle, mais bien vite il reconnut que ces maîtres là n'avaient rien à lui apprendre. En 1863, le comte Schack lui fit une faveur providentielle en lui offrant de vivre quelques années en Italie et en Espagne à condition de copier divers chefs-d'œuvre pour sa galerie, aujourd'hui propriété personnelle de l'empereur d'Allemagne.

Pendant ces cinq ou six années l'admiration de Lenbach pour les maîtres des trois siècles derniers fut très large. Cependant il avait deux préférences bien marquées : Titien et Rubens. De Titien, il a tout admiré ; chez Rubens, au contraire, il a choisi avec tact et finesse. De cette admiration pour les maîtres, Lenbach n'a guère excepté que Michel Ange et Raphaël : Michel Ange parce qu'il n'a pas « connu la sérénité qui est pour moi l'idéal de l'art » ; Raphaël, parce qu'il peint « trop d'après la beauté d'un rêve intérieur ».

Par le commerce assidu des peintres anciens, Lenbach avait acquis à son pinceau une merveilleuse souplesse, à sa palette une richesse incomparable. Ces ressources de son talent il ne voulut plus s'en servir que pour traiter le portrait.

Dans tous ses portraits d'hommes, Lenbach n'a fait qu'appliquer la théorie qu'il s'était forgée dès dix-huit ans : « le portraitiste saisit l'un des instants de ce perpétuel devenir qu'est l'homme ». Il a voulu résoudre « des énigmes humaines, il les a choisies aussi captivantes que possible. Tous les accessoires, vêtements et milieux il les a rejetés dans l'ombre. Le plus souvent il a négligé les mains... Il a concentré l'intérêt et la vie sur le visage. Parfois le visage lui a semblé trop peu intellectuel, il n'a peint que les yeux. Des reflets d'âme et c'est tout. Dans ces toiles étranges, la pensée seule semble illuminer les ténèbres. Ce sont les suprêmes audaces de la peinture : elle dévoile les secrets de l'homme d'État, les songeries du philosophe, le cœur incompris du poète. »

Les deux premiers modèles illustres qui posèrent devant Lenbach furent Paul Heyse et Wagner. Malgré l'amitié de ces derniers, Lenbach restait incompris de ses concitoyens qui disaient de lui : « c'est peut-être un génie mais, en tout cas, il fait des horreurs » ; sa sauce brune empruntée à Rembrandt leur déplaisait fort. Durant le séjour de deux ans qu'il fit à Vienne, sa réputation artistique ne cessa de grandir. Il devenait prophète hors de son pays. François-Joseph l'appela à Ofen et il se trouva ainsi consacré peintre des souverains ; en effet, peu après il fut chargé de représenter l'empereur Guillaume Ier dont le portrait définitif ne fut peint qu'en 1887.

Lenbach a fait de Moltke des nombreux portraits : l'artiste ne se lassait de scruter ce merveilleux regard qui éclairait un visage constamment sombre et immobile. Mais le modèle préféré entre tous fut Bismarck. Depuis 1878, il n'a cessé de le peindre plusieurs fois chaque année, après comme avant sa mort. Lenbach l'observait partout avec une intention passionnée. « Bismarck, disait-il à M. A. Germain, était mille fois plus intéressant que Moltke, Dœllinger, Wagner eux-mêmes. Son regard vous fascinait, vous transperçait jusqu'au fond de l'âme. Quel être unique ! Il ne vivait pas dans le temps, mais dans une lointaine époque historique. On sentait en lui une de ces forces titanesques que Dieu envoie bouleverser le monde. Il était plus grand que l'époque actuelle. »

A côté de ces fondateurs de l'unité allemande, Lenbach a peint une série de personnages qui ont pris part aux événements politiques, aux évolutions et progrès de la science et de la littérature.

Nul artiste, selon M. A. Germain et l'opinion de tous les critiques, n'a mieux su individualiser ses modèles masculins. Ses portraits de femmes nous mettent en présence d'un peintre tout différent. « Celui-là poursuit un plaisir très subjectif : traduire par des formes toujours voluptueuses la conception qu'il s'est faite de la femme. Il a imaginé un type auquel il aime à revenir, avec d'agréables variantes. Les séductions extérieures lui suffisent, il ne cherche plus à scruter l'invisible. Ses héroïnes bornent leur rôle à rayonner ou à fleurir, selon le conseil du poète. »

Par une transition charmante, Lenbach a passé de la femme à l'enfant. Maintes fois il s'est plu à poser sur les bras de ses modèles un petit être blond et rose. Isolément Lenbach n'a guère peint que deux fillettes : Marion et Gabrielle, les deux anges consolateurs de son foyer.

Cette étude de M. André Germain est un juste hommage rendu au maître qui a ressuscité avec ce même bonheur la manière de Titien, de Rubens, de Van Diych, de Rembrandt, de Reynolds, et qui occupe la première place de cette école de Munich, si florissante pendant les trente dernières années.

III

1° Dans les journaux et les revues on parle à chaque instant de l'augmentation effrayante des meurtres et des suicides, on s'en désole, on prend peur, on cherche partout des causes, on expose des remèdes, efficaces dit-on, mais sans jamais aboutir à rien.

M. le docteur Icard sait un remède, et il l'expose à toutes les occasions soit dans les congrès, soit dans des livres, soit aussi dans des Revues et cette fois c'est à la *Nouvelle Revue* (15 avril) qu'il demande hospitalité.

Selon lui le grand facteur de la contagion du meurtre et du suicide, c'est la la presse, toujours à l'affût des nouvelles mêmes les plus répugnantes, pourvu qu'elles assurent de bonnes recettes.

« Lorsqu'un journal populaire raconte un crime à sensation, il faut s'attendre à un crime pareil à peu de temps de là. »

La thèse du docteur Icard n'a rien d'exagéré. Que l'on parcoure la chronique des

journaux et annales de la justice et l'on trouve la preuve irréfutable de l'existence de la contagion morale par la trop grande publicité que la presse donne à certains faits : « *les drames de la vie* ». « Remontez, dit M. Icard, d'un crime à un autre crime pareil, vous arriverez bientôt au sommet de l'échelle, au crime initial au-delà duquel vous ne trouverez plus son congénère et vous constaterez que bien des crimes marchent par séries..... toujours issus l'un de l'autre. »

Faut-il prendre un exemple ou deux entre tous ceux donnés dans cette étude intéressante ? A un moment, une femme est coupée en morceaux. On remonte à vingt ans, cinquante ans, un siècle, plusieurs siècles au-delà, pas d'exemple semblable, on redescend quelques années vers nous et on ne compte plus, tellement ils sont nombreux, les cas d'hommes ou de femmes qui ont été coupés en morceaux.

Il y a peu de temps un journal illustré représentait dans une série de tableaux le suicide d'une jeune fille : on la voyait tendre sa chambre de blanc, éclairée des cierges, allumer un réchaud, s'étendre sur son lit et mourir. A quelques jours de là une jeune fille se tuait de la même façon à Paris, au 43 bis, rue Marcadet. Elle avait retiré les draps de lit pour les tendre le long des murs, et pour copier son héroïne dans tous ses détails, elle avait éclairé des bougies, elle avait ensuite allumé le réchaud et s'était étendue sur son lit pour attendre la mort. Et afin que la culpabilité du journal illustré fût bien démontrée et éclatât au grand jour on voyait ce journal étalé à côté sur la table de nuit.

Pareils faits se passent de commentaires et constituent vraiment pour la thèse un argument sans réplique.

Comme M. Icard vise à un but pratique, il n'explique pas le mécanisme de la contagion morale, et en vertu de quelles lois psychologiques l'action de la publicité se fait sentir. Il ne s'arrête pas à montrer comment le cerveau, appareil enregistreur parfait, conserve de toutes les sensations perçues des empreintes indélébiles qui sont des actes en puissance d'être qu'il suffira d'une circonstance insignifiante pour les faire passer à l'état actif.

Voyant le mal on peut facilement soupçonner le remède que propose le docteur Icard : Que la presse s'attache moins à dévoiler les tristes et honteux mystères de la vie, qu'elle diminue considérablement l'importance qu'elle donne à la rubrique des faits divers, qui ne peuvent exciter qu'une curiosité malsaine. Et une grande amélioration se fera dans les progrès de la moralité.

Le sacrifice que M. Icard réclame à la presse est trop grand, car il pourrait bien faire délier les cordons de la bourse et pour cela les directeurs des journaux « n'y sont plus ». Et la liberté de la presse ! et le droit de vivre ! même par des moyens immoraux, ne l'ont-ils pas et même pour en abuser. Le gouvernement, en face du danger réel que M. le docteur Icard dénonce, devrait intervenir, empêcher à la presse d'avoir une influence pernicieuse sur les mœurs publics. Mais s'il le voudrait, il ne l'oserait pas. Il doit trop compter sur les journaux pour leur faire le moindre tort (pécuniaire). Et qu'on crie encore : vive un gouvernement qui n'a pas le courage de faire du bien, mais seulement la lâcheté de servir les basses ambitions des francs-maçons, des juifs avides de l'argent de la France, ennemis déclarés de sa religion et de sa liberté ?

2° Les idées d'ordre social ou politique ont une évolution et un mouvement continus à travers les âges et à travers les pays. Les principes de 89 éclos en France se sont quelque peu transformés et ont fait le tour du monde, laissant sur leur passage des traces plus ou moins profondes, semant dans les esprits plus de libéralisme et plus d'exigence, tout en ne donnant qu'un bonheur plus ou moins relatif. L'idée du divorce, elle aussi, a fait son tour du monde ; là, elle a été adoptée avec enthousiasme ; ici, elle a été réfutée, même rejetée, comme de juste, étant contraire aux lois morales de l'ordre social et aux préceptes de la religion. Maintenant, voici qu'elle refait son chemin en Italie, et qu'elle a, cette fois, chance de s'imposer. M. Raqueni examine cette question du *divorce en Italie* qui y est doublement intéressante si l'on considère les rapports du Vatican et du Quirinal.

La question du divorce a été soulevée pour la première fois en Italie, il y a une trentaine d'années, par M. Salvatore Morelli, député au Parlement, apôtre des revendications féminines ; ensuite par M. Zanardelli, le président du Conseil actuel, et par M. Villa, ancien président de la Chambre. Mais de hautes influences se firent sentir et on dut abandonner le projet sur le divorce.

Le ministère Zanardelli, en présence du courant qui s'est produit dans le pays, a inscrit le divorce dans son programme. Le jeune roi Victor-Emmanuel partage sur cette question la manière de voir du Président du Conseil. La Commission chargée d'examiner le projet sur le divorce a émis un avis favorable.

Si le divorce est approuvé par la Chambre, « comme il est probable », il sera limité aux cas suivants :

1° Après une séparation personnelle pendant un délai de cinq ans, s'il y a des enfants, et de trois ans s'il n'y a pas d'enfants ;

2° Dans le cas d'infirmité incurable et transmissible, d'impuissance manifeste et perpétuelle postérieure au mariage.

Le projet de loi ne prévoit pas le cas de condamnation infamante, ni celui d'incompatibilité d'humeur qui donne bien droit aussi, pense M. Raqueni, à l'un des époux de demander le divorce.

Ce projet de loi est vivement repoussé par les populations des campagnes qui envoient au Parlement des pétitions contre le divorce. Les conservateurs font aussi opposition. MM. Giantureo, Luigi Luzzatti, Tonnino, tous anciens ministres, se sont prononcés contre le divorce, ne croyant pas que le pays soit déjà assez mûr pour cette réforme. Le Saint-Père, les archevêques, les évêques, les curés repoussent le projet comme contraire aux enseignements de l'Église et à la morale.

Mais l'effort du côté des partisans de la réforme est tout aussi énergique. Tout le parti libéral italien, dans toutes ses gradations, est en principe favorable au divorce. Les socialistes, les radicaux l'exigent. Les féministes se sont toutes naturellement alliées aux socialistes. Le ministère libéral de M. Zanardelli demeurera fidèle à son programme, et, s'il ne peut le réaliser, « *il dissoudra la Chambre, car il y a l'espoir d'avoir la majorité du pays pour lui* ». Cette dernière assertion de M. Raqueni ne doit pas étonner, car l'on sait que les catholiques qui enverraient à l'occasion à la Chambre une forte majorité hostile au divorce ne prennent point part aux élections législatives.

Malgré l'agitation du clergé, malgré l'opposition des conservateurs, du Sénat, le courant favorable au divorce finira certainement par l'emporter. Ce sera bien fâcheux. Le divorce sera un nouveau élément de discorde entre l'Église et l'État italien, tout en n'améliorant nullement les conditions de vie des Italiens. Ce n'est pas l'avis de M. Raqueni qui réclame et souhaite pour l'Italie cette réforme nécessaire chez les peuples civilisés (!) qui doivent à tout prix se libérer du joug du cléricalisme et en faveur duquel ? L'auteur de l'article « *Le divorce en Italie* » ne le dit pas, mais on peut y suppléer. Si l'Italie s'octroie le droit du divorce incompatible à l'ordre et au bonheur de la société, ce ne sera que pour donner dans le rationalisme, religion des francs-maçons au service de la Juiverie. La France peut lui en servir de témoin malheureux.

IV

Mme Rémusat publie, dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*), des « *Notes sur Henrik Ibsen* », qui ont l'intérêt d'être inédites ou très peu connues. L'enfance d'Ibsen dans la petite ville de Skien, au sud de la Norvège, de la façon dont elle est racontée, semble avoir eu une certaine influence sur le génie triste et révolté du poète. La maison paternelle était proche de l'église ; à droite était le pilori, à gauche la prison. Quel milieu ! Aussi que l'âme d'Ibsen qui, petit, a dû voir de tristes choses, se soit développée autrement que celle d'un homme qui a pu, jeune, contempler de délicieux paysages, l'on ne doit guère s'en étonner.

Mme Rémusat cite un mot d'Ibsen adolescent qui caractérise sa nature ardente, orgueilleuse et mélancolique. Monté, en compagnie de sa sœur, au sommet d'une colline couronnée par les ruines d'une ancienne abbaye, il lui dit qu'il voulait atteindre ici-bas « ce qu'il y a de plus parfait en beauté et en clarté ».

« Et quand tu y seras parvenu, » questionna sa sœur.

« Quand j'y serai parvenu, je mourrai, » répondit-il.

Lors de l'inauguration du canal de Suez, Ibsen, qui voyageait alors en Egypte, fut au nombre des invités du khédive Ismaël. A son retour en Norvège, il raconta ses impressions à ses amis, elles sont assez curieuses.

« Il venait de visiter Thèbes et la « forêt pétrifiée des vieux temples ». Après la mélancolie des ruines, c'est une vision de radieuse beauté. L'impératrice des Français, « belle comme une Cléopâtre », remonte le Nil dans un bateau peint en rose. « Le soleil jette un reflet d'or sur la tente de soie, sur les tapis, sur les drapeaux. »

Les fêtes de l'inauguration ont attiré à Port-Saïd une affluence énorme : Européens, Turcs, Persans, nègres, et des familles arabes qui habitent sur des bateaux fluviaux ou campent sous des tentes. Tout ce monde est joyeux, étourdi par la musique des orchestres, par l'éclat des illuminations. De longues files de bœufs, de moutons et d'ânes sont mêlées à la foule pittoresque. « L'impératrice Eugénie voulut absolument monter à dromadaire. Je la vois encore à la tête d'une troupe de cavaliers montés sur ces animaux. » La haute figure d'Ad-el-Kader, à qui Ibsen fut présenté, se grave dans l'esprit du poète avec plus de force que tout le reste. « Aucun prince d'Europe ne pourrait montrer dans son attitude plus de noblesse

que ce chef arabe, drapé dans son burnous blanc. Son fin visage était d'une paleur de cire. Bien que d'un âge avancé, il n'avait pas un cheveu blanc. — Votre pays, me dit-il, ne m'est pas inconnu, il m'a envoyé un sabre d'honneur... Je répondis en m'inclinant, que les Norvégiens avaient eu la plus grande envie de lui offrir un sabre d'honneur ; pourtant, je ne croyais pas que cela eût été fait. Il se trompait certainement. »

Rien ne manqua à la gloire d'Ibsen, même les qualités de reporter si l'on en juge par cette dernière note donnée par Mme Rémusat.

V

Par nature, les femmes se mêlent un peu à tout, voire même à la politique. Aux dernières élections législatives, on a vu intervenir dans la lutte la ligue des femmes françaises et les féministes. Celles-ci poursuivant un but très immoral, celles-là travaillant pour la cause de l'ordre, de la justice et de la liberté. Mme Louise Faure-Favier, sans faire de distinction, condamne, dans la *Revue bleue* (mai), toutes les femmes qui se sont trouvées mêlées aux choses électorales, et elle va même jusqu'à attribuer leur intervention à du « *snobisme* ».

« La politique n'intéresse pas les femmes », déclare Mme Faure-Favier. Et pourquoi ? La politique est réellement ennuyeuse. Et puis ? On peut dire que la politique pour les femmes, « c'est comme l'ironie, qui ne les amuse même pas, parce qu'elles ne la comprennent pas ».

« Avez-vous remarqué à quel point les femmes sont lentes à saisir un mot ironique ? Et lorsque enfin elles en ont pénétré le sens, elles paraissent plus stupéfaites et contrariées qu'amusées.

« Est-ce parce que l'ironie, comme la politique, implique une sorte de sécheresse de sentiments antiféminins ? Les écrivains ironistes ont peu de succès auprès des femmes. Ils ont trop d'esprit et pas assez de cœur. Leur esprit les déconcerte. Là où elles s'attendaient à une belle envolée sentimentale, elles rencontrent une froide considération réaliste, un mot à l'emporte-pièce à la place d'un mot tendre. Elles n'aiment pas cela... Que voulez-vous, « la femme est tout sentiment ». On l'a dit depuis longtemps et çà n'a pas cessé d'être vrai. »

Et Mme Faure-Favier constate qu'il est difficile de mettre de l'exaltation, du mysticisme et du sentimentalisme « dans les droits de douane, la réglementation des salaires et la concentration républicaine ».

Peut-être Mme Faure-Favier voit-elle la politique un peu trop en noir, car elle n'est pas si prosaïque, si terre à terre, que les sentiments les plus délicats jusqu'aux plus élevés n'y puissent à l'occasion y avoir leur place. Mais en condamnant la politique à la femme, pour des raisons qui ne sont certes pas les plus sérieuses, elle rend de quelque manière justice aux véritables devoirs de toute femme : la direction de son foyer, et la tâche n'est pas si aisée pour qu'elle lui laisse encore le loisir de s'occuper d'affaires d'ordre économique et social.

RAPHAËL SERGHERAERT.

REVUE DES LIVRES

LA CRISE RELIGIEUSE ET LES LEÇONS DE L'HISTOIRE, par le P. VINCENT MAUMUS, dominicain. VIII-322 p. Paris, bibliothèque CHARPENTIER, 1902.

Si ce livre ne portait pas de signature, on le croirait écrit par l'un des sans-patrie les plus acharnés contre l'idée nationale. Francs-maçons et socialistes n'ont que faire de se livrer désormais à la chasse des scandales historiques. Le P. Mamnus vient de rassembler, sans doute à leur intention, des monceaux de boue qu'ils peuvent jeter sur tous les Français assez attardés pour garder encore le culte du pays. Il s'est donné la peine ou la joie de parcourir les dix derniers siècles de notre histoire pour y ramasser des immondices qu'il a déposés finalement dans un volume destiné, dit-il, à « réveiller les souvenirs », p. VII.

Et il s'est trouvé trois autres religieux pour attacher leur nom à cette œuvre nauséabonde, pour endosser, en connaissance de cause, la responsabilité de ce forfait patriotique [1].

Ce réquisitoire, publié à la librairie Charpentier, fait désormais partie d'une collection qui contient les œuvres de Paul Bert, d'Yves Guyot, de Clémenceau et de Waldeck-Rousseau. La collection n'en sera pas dépareillée. Et l'éditeur ne s'est pas trompé en étalant, à la première place, sur la couverture, le titre du hideux pamphlet de Paul Bert : *La Morale des Jésuites*. C'est le même public qui prendra goût aux deux livres.

Ce n'est pas que le travail du P. Maumus ait en soi la moindre originalité. Il en fait lui-même l'aveu : « Les livres que je cite sont entre les mains de tout le monde », p. VII. Aucun des traits qu'il a utilisés, en effet, n'était inconnu. Taine les avait relevés, pour la plupart, dans ses études sur l'Ancien Régime. Mais le grand anatomiste de notre histoire, tout en constatant les abus, n'avait pas manqué de faire ressortir les côtés superbes, les gloires incomparables de la vieille France. Ici, rien de pareil : des hontes et encore des hontes, des vilainies et encore des vilainies, des défaillances et encore des défaillances. J'imagine que tous les ennemis du nom français, en deçà comme au-delà de la frontière, doivent se pâmer d'aise en dégustant ces tristes pages. L'ouvrage ne peut manquer d'avoir en Prusse de nombreuses éditions.

On se perd en conjectures quand on cherche le but qu'a bien pu se proposer l'auteur, en consacrant à cette écœurante besogne ses heures de loisir dans sa solitude monacale. A-t-il voulu confondre les réfractaires en leur étalant sous les yeux les abus du passé? Comme s'il existait aujourd'hui, en France, un seul tenant des régimes disparus, pour réclamer un retour intégral à l'ancien ordre de choses !

1. L'ouvrage porte en tête l'approbation des Pères Villard, Sertillanges et Bourgeois.

Serait-ce pour accréditer les directions pontificales ? Comme si le grand Pape nous demandait de renier notre glorieuse histoire ou d'insulter par d'odieuses réminiscences tous ceux qui, en s'inclinant devant sa parole, gardent cependant au fond du cœur des regrets et des préférences !

Faut-il ajouter foi à certains bruits qui circulent et qui affirment que le livre est le prix payé d'avance d'une faveur ardemment désirée ? S'il y a marché, on peut se montrer généreux envers l'auteur ; toutes les faveurs gouvernementales ne paieront pas assez largement le sacrifice qu'il vient de faire de sa double dignité de français et de religieux.

Le P. Maumus appartient à un ordre illustre qui a derrière lui de longs et beaux siècles. Serait-il difficile, à qui compulserait les annales dominicaines, d'y découvrir assez de scandales, de faiblesses et d'erreurs, pour en remplir un ou plusieurs volumes ? A qui ferait ce travail, en laissant plus ou moins croire que cette sombre peinture est la photographie en pied de la famille spirituelle qui remonte à saint Dominique, le P. Maumus serait le premier à crier : Calomnie et déloyauté ! Et nous n'aurions tous qu'une voix pour nous associer aux protestations indignées de sa piété filiale !

UN FRANÇAIS.

*
* *

L'ÉDUCATION DES FILLES par les Religieuses enseignantes. Instructions, avis, conseils d'après Mme de Maintenon, par le R. P. LIBERCIER, de l'Ordre de Saint-Dominique. In-12, 268 p. Paris, 1902.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION DES FILLES, *et sur les études qui conviennent aux femmes dans le monde*, par Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans. 6e édition, in-12, 467 p. Paris, 1902.

Proverbium est : Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit, non recedet ab ea. (Prov. 22. 6.). Les questions d'éducation sont donc de la plus haute importance. On en a toujours été convaincu pour les garçons ; les filles pendant longtemps ont passé pour quantité négligeable, et c'est l'honneur de l'Eglise de s'en être occupée, alors que l'Etat, si ardent à revendiquer aujourd'hui ce qu'il appelle ses droits, s'en désintéressait complètement.

Les deux ouvrages dont nous avons donné le titre, témoins de préoccupations d'un autre âge, sont pleins de principes qui demeurent et devraient être dans la pensée de tous ceux qui concourent à l'éducation des filles. Si Mgr Dupanloup pouvait revoir son livre, il ne demanderait peut-être plus l'extension des programmes. Quand à Mme de Maintenon, tout en élargissant un peu le sien, elle pourrait insister plus que jamais sur la nécessité de développer la raison et la volonté des enfants avant tout, surtout avant leur imagination et leur sensibilité. Ce qui plait dans ces deux ouvrages, et ce qui les fera toujours lire avec plaisir et fruit, c'est le bon sens et l'expérience dont ils sont pleins, la hauteur de vue avec laquelle tout est envisagé, même des détails en apparence minimes pour des yeux moins éclairés, surtout pour des yeux fermés aux lumières de la foi et incapables de voir au-delà des limites étroites de ce monde.

Appuyés sur une connaissance approfondie de la nature féminine et des éléments surnaturels qui la transforment, ces deux grands éducateurs signalent tour à tour les défauts à comprimer, les qualités à promouvoir, les moyens d'atteindre le but. La science sans doute est l'un de ces moyens, mais le rôle premier de la femme c'est d'être l'ange du foyer domestique ; de là la nécessité d'une piété forte, par suite intelligemment formée.

Il y a déjà longtemps que Mme de Maintenon et Mgr Dupanloup ont réclamé des améliorations sur ce point, et

prêché bien haut que des pratiques multipliées ne remplaçaient point une foi éclairée et profondément enracinée dans l'âme par une étude solide de la Religion. Ont-ils été entendus. Ne reste-t-il plus rien à désirer? Ce n'est pas le lieu de faire l'examen de conscience de l'enseignement catholique. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que ces deux ouvrages arrivent entre les mains de toutes les éducatrices de la jeunesse ; il y a toujours profit à entrer en contact avec des maîtres comme l'évêque d'Orléans et la fondatrice de Saint-Cyr.

D.

* * *

LES ORIGINES CATHOLIQUES DU THÉATRE MODERNE, par Marius Sepet.

Nous venons de lire la publication que M. Marius Sepet a fait paraître à la librairie Lethielleux sous ce titre : **Origines catholiques du théâtre moderne**. Le nom de l'auteur, bien connu du public, excitait notre attention ; elle s'est facilement soutenue. La modestie avec laquelle la *Préface* présente l'ouvrage est celle des vrais savants. M. Marius Sepet réclame l'indulgence ; il a droit aux félicitations. Son travail présente une série de dissertations, qui sans doute n'épuisent pas le sujet, — il est immense, — mais qui sont remplies d'aperçus originaux, de documents choisis avec soin et sérieusement consultés, de vues justes et d'idées fécondes. On devine un homme d'une science peu commune, qui connaît à fond sa matière, qui l'a travaillée avec amour et qui s'est soigneusement tenu au courant des données de l'érudition contemporaine. Des notes au bas des pages indiquent les références. Tel qu'il est, cet ouvrage paraîtrait avec honneur sur la table des étudiants, des professeurs de littérature, des hommes de lettres, de tous ceux qui, ayant à cœur de connaître notre théâtre moderne et ses origines, ont besoin d'un guide sûr ou d'un utile compagnon de route. Nous allons essayer d'en donner un court résumé. Il se divise en quatre parties.

I. **Les drames liturgiques et les jeux scolaires.** — Cette partie comprend elle-même plusieurs études. L'auteur compare d'abord les *antiquités liturgiques* et les *antiquités dramatiques*. D'après lui il faut chercher le point de départ de notre théâtre moderne dans les compositions liturgiques, v. gr. les répons et les leçons du bréviaire. Le texte même de ces compositions, les personnages qu'elles mettent en scène, l'alternance el les modulations des voix qui les interprètent, sont des éléments que vont mettre à profit les élèves et les maîtres des écoles monastiques et les confréries religieuses ; et, comme première tentative dramatique, on voit, à la fin du IXe siècle, les *Bergers* et le *Sépulcre*, que suivront les cycles de la *Nativité* et de *Pâques*. Le cycle de *Pâques* part des derniers moments de la Passion du Sauveur, mais ne se joue pas pendant le recueillement de la Semaine Sainte. Celle-ci toutefois donne naissance aux *Lamentations* — dialoguées et scéniques — *de la Sainte Vierge*, qui influent à leur tour sur le cycle de la *Résurrection* et dont s'est peut-être inspiré l'auteur du *Stabat*. Et, puisque nous parlons du cycle de la *Résurrection*, nous pouvons mentionner la résurrection de *Lazare*, qui, s'y rattachant par le *Souper chez Simon*, y prit bientôt place. Il nous reste de ce sujet deux curieux manuscrits, ayant pour auteurs, l'un un disciple d'Abélard, l'autre, plus récent, vraisemblablement un religieux ou un étudiant de Saint-Benoît-sur-Loire. Si l'on aperçoit encore le lien avec la liturgie, on voit aussi dans ces pièces un véritable essai de l'art dramatique moderne, et l'on se rend compte de l'activité intellectuelle des clercs et des moines. Cette activité ne pouvait manquer de se porter sur la

Passion du Sauveur et les *Mystères de Pâques*. Le texte évangélique de la Passion servit en effet de thème aux amplifications dramatiques, les étudiants en firent un *ludus*, lui imposèrent des remaniements, des adjonctions, des *farcitures* en langue latine ou vulgaire, le relièrent aux cycles de la *Résurrection* et de la *Nativité* et constituèrent ainsi les premières ébauches des grands mystères cycliques du XVe siècle. La *Nativité*, dont nous venons de parler, prolongeait ses fêtes jusqu'après l'Epiphanie, et déjà la verve des élèves et des maîtres avait à s'exercer sur le grand sujet de *la conversion de Saint Paul*, dont le récit des *Actes* fournissait le canevas. Jouée par les étudiants, cette pièce attirait parents et amis ; beaucoup de ceux-ci désirèrent l'entendre, non plus seulement en latin, mais en langue vulgaire, et ce fut à cette aspiration que répondirent les confréries en traitant elles-mêmes le sujet emprunté aux écoles monastiques. — Avant de clore l'analyse de cette première partie, nous avons deux observations importantes à faire : l'une, à l'occasion des *Deux miracles de Saint Nicolas* et qui est que, dans les compositions scéniques du XIIe siècles, ce sont d'autres éléments que M. Marius Sepet met en lumière : l'introduction du chant et une certaine insistance dans la représentation des détails familiers de la vie commune, insistance que l'on retrouve dans la tragédie grecque antique et dont le germe fut conservé et développé au moyen âge ; — l'autre, parfaitement soulignée par l'auteur, à savoir que les préoccupations religieuses ou politiques du moment excitaient aussi la verve des dramaturges, témoin ce *Jeu de l'Antechrist*, du monastère de Tégernsée en Bavière, et où l'on entend comme un écho à la fois de la querelle des investitures et des prétentions des empereurs allemands à dominer temporellement et même spirituellement la chrétienté.

II. **Les mystères.** — Cette seconde partie renferme, elle aussi, plusieurs subdivisions. Tout d'abord M. Marius Sepet revient sur le drame en Allemagne et en Suisse. Mais ce qu'il nous fait surtout remarquer, ce sont les causes qui firent au XIIe siècle passer l'art dramatique aux mains des confréries, le parti que ces confréries tirèrent des travaux antérieurs, le lien liturgique qu'elles conservèrent, les germes de décadence que contenait déjà le drame médiéviste, toutes choses qu'il nous montre avec pièces à l'appui à l'aide de nos *plus anciens drames en langue française* : *Adam* et *la Résurrection*. Il vient de nous ouvrir l'accès des confréries. Avec le *Jeu de Saint Nicolas* il nous introduit dans la vie intime des étudiants. Nous les voyons célébrant par des pièces de leur composition, inspirées des légendes, le patron de la jeunesse et de l'enfance ; et en même temps nous nous rendons compte de l'existence qu'au sortir des écoles menaient une foule de clercs non prêtres et même mariés, se tenant sur les confins des deux sociétés laïque et ecclésiastique, donnant, au point de vue littéraire, le ton aux confréries, faisant pour elles des représentations scéniques, semées de réminiscences des années d'école, et tout ensemble si instructives pour nous sur les mœurs et les sentiments de la société d'alors, que, comme les œuvres de Jean Bodel, elles reflètent parfois si exactement. Nous constatons ensuite que les miracles de Notre-Dame ne furent pas aux XIIe et XIIIe siècles un sujet négligé. La vogue de l'un d'eux, dit *miracle de Théophile*, fut alors immense. M. Marius Sepet trace d'une façon saisissante la genèse et l'histoire de ce drame et de sa popularité, croissant, jusqu'au XVIe siècle, à travers l'Europe occidentale, et aussi le portrait de Rutebœuf, ce clerc manqué, l'un des très nombreux poètes qui célébrèrent la merveilleuse vie de Théophile. Nous

occupant de la Vierge Marie, il s'est gardé de passer sous silence *un drame relatif à l'histoire du Rosaire*, il en expose le plan, il en suit le jeu, il fait ressortir qu'il peut servir à éclairer les obscurs débuts de l'histoire du Rosaire. — Nous arrivons de la sorte à une époque un peu oubliée de notre théâtre médiéviste, celle qui s'étend entre ses origines et son apogée, par conséquent la fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle. Par le mystère provençal *la Passion du Sauveur*, M. Marius Sepet nous la fera connaître, il examinera les rapports de cet âge d'état moyen avec l'âge précédent ; et de même, par ce drame, qui est en outre un excellent échantillon des Jeux de Pâques en langue vulgaire, nous apprécierons mieux le siècle qui va s'ouvrir. Quant au *mystère de la Nativité*, il avait droit par son importance à une place de choix dans les recherches de notre auteur, qui n'a pas manqué à cette tâche et consacre toute une dissertation à narrer comment il se forma, s'agrandit, atteignit son plein épanouissement dans l'art dramatique, et même quelles traces en subsistent encore de nos jours. Mais, alors que l'on cultive encore les *mystères* séparés, — et quelques pages nous apprennent les adjonctions successives qui élargissent le cadre des mystères de la *Passion* et de la *Résurrection* — les *mystères* parviennent, sont parvenus à leur entière croissance ; ils se transforment en *cycles* et embrassent toute la vie du Sauveur, débordant même sur l'Ancien Testament ; et il est vraiment instructif de lire le maître qu'est M. Marius Sepet nous parlant des causes qui favorisèrent au XVe siècle le goût ardent de nos pères pour le théâtre et de voir villes et bourgades, chapitres et échevinages ne laissant plus à leur tour aux confréries le monopole de l'organisation du drame ; de voir ce qui put bien donner aux *mystères* cette ampleur extraordinaire dont la *Passion* d'Arnoul Greban demeure un spécimen achevé. Arnoul Greban ! Encore une figure à placer à côté de celles de Bodel et de Rutebœuf, Arnoul Greban, ce clerc besogneux et sans doute quelque peu tavernier, bon enfant au demeurant, et qui finit, pieux et paisible chanoine, et dont la *Passion*, avec un souffle puissant, des éclairs shakespeariens et beaucoup de science théologique, présente aussi en maints endroits des traces de ce mauvais goût qui devait donner si beau jeu contre les *mystères* aux critiques des néo-classiques de la Renaissance. M. Marius Sepet aborde ensuite une fête particulière du Sauveur, comme plus haut il a abordé les miracles de Marie ; dans *les Jeux dramatiques de la Fête-Dieu*, il nous montre les scènes bibliques reparaissant, à l'occasion de la grande solennité, dans leurs rapports avec la présence du Sauveur sous les espèces sacramentelles et alimentant le génie des compositeurs dans toute l'Europe occidentale. Il termine en esquissant les origines, la forme spéciale, les causes de développement et de décadence du drame médiéviste en Italie, et nous devons noter à cette occasion avec quelle aisance et quelle sûreté il sait faire pour les pays nos voisins les recherches et les critiques auxquelles il s'est livré pour la France, permettant ainsi à ses lecteurs d'éclairer leur marche par le parallélisme.

III. **Les origines de la comédie au moyen âge.** — La comédie avait eu aussi son éclosion. A quelles influences durent de naître les *Moralités*, quels éléments concoururent à leur formation, à quels titres mérite une mention spéciale ce *Jeu de Pierre de la Broce* qui eut tant de retentissement au moyen âge, quel caractère d'enseignement, de peinture de la société, de critique des événements politiques d'alors revêtirent ces *Moralités*, c'est ce que met en lumière une première étude ; et, comme à côté de la *Moralité* et proche de la *Farce* apparaît la *Sotie*, M. Marius Se-

pet nous fait remarquer les liens de connexion de la *Sotie* avec l'une et l'autre et ce qui l'en différencie, sa parenté avec la *Fête des Fous*, ses analogies avec la comédie aristophanesque, le premier exemplaire d'une *Sotie* dans le fameux *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle. De là le savant écrivain passe à la *Farce*, dont il fait l'histoire, l'amenant jusqu'à l'épanouissement de ce genre de littérature qui, après le *Jeu du Garçon et de l'Aveugle*, la plus ancienne *farce* connue, et *l'Avocat Pathelin*, devait être immortalisé par Molière et illustrer encore aux deux derniers siècles les noms des Taconnet, des Galimafrée, des Robèche....

IV. **La Renaissance.** — Aux débuts de la Renaissance il convient de parler des *comédies chrétiennes de Marguerite de Valois*. Ce sont des œuvres de transition et qui s'appelleraient mieux *mystères*. C'est encore la tradition du moyen âge que la reine de Navarre suit dans la construction de ses pièces, et cependant on sent clairement l'influence des modèles antiques ; des indices certains le prouvent, comme d'autres témoignent de l'apparition des idées protestantes ; et, pendant que les pièces religieuses et populaires battent encore leur plein, la révolution littéraire et la révolution religieuse, la Renaissance et la Réforme, s'annoncent déjà. Mais nous touchons à l'avènement de la tragédie française et un chapitre spécial répond à une question qui vient naturellement à l'esprit du lecteur : D'où est sortie notre tragédie classique ? Existe-t-il quelques points de suture entre elle et l'ancien *mystère ?* Celui-ci a-t-il succombé définitivement aux XVIe et XVIIe siècles, ou qu'en est-il resté ? Quelles influences a subies alors le théâtre français ? Comment la *Renaissance* a-t-elle conduit l'assaut contre le vieux drame national et chrétien, quelle défense a opposée celui-ci ? Où s'est fixée la victoire et dans quelle mesure le résultat final de la lutte mérite-t-il ce nom ? Cette question reçoit quelque jour de l'étude d'une pièce latine sur *Jeanne d'Arc*, composée vers le commencement du XVIIe siècle par un professeur de Louvain. Cette pièce nous renseigne également sur le théâtre scolaire à cette époque et l'action qu'il a pu exercer sur l'art dramatique, après avoir ressenti lui-même le contre-coup de la révolution qu'opéraient les idées nouvelles en fait de littérature. Et ainsi, d'étude en étude, nous atteignons le XIXe siècle, qui déjà donne une solution au problème précédemment posé. Non, l'ancien théâtre populaire n'est pas mort, et c'est un honneur pour le XIXe siècle de l'avoir vu reprendre une vigueur inespérée par la sage fusion des principes de vie puissante qu'il contenait et des éléments nouveaux par lesquels le théâtre classique et l'imitation de l'antique pouvaient le rajeunir. Cette *renaissance* d'une nouvelle sorte doit-elle être passagère ou durable ? Il est encore difficile de se prononcer. Les essais sont peu nombreux, mais fort satisfaisants ; et, si *les représentations d'Oberammergau*, dont l'auteur nous décrit l'histoire, vieille déjà de deux siècles et demi, en sont le modèle et le type merveilleusement réussi, elles ne sont pas les seules. La France a, de de nos jours mêmes, ses « Oberammergau » en petit, auxquels n'ont fait défaut, — et c'était justice, — ni l'affluence, ni la faveur des spectateurs. Il est donc permis d'espérer, et de ne pas croire perdue sans retour la cause d'un art qui, sans faire oublier les belles tragédies classiques, pourrait, bien dirigé, augmenter le nombre des grandes œuvres de la dramaturgie moderne.

Bornons-nous à ces indications. Elles suffisent à donner aux lecteurs une idée des richesses accumulées dans le savant travail de M. Marius Sepet. Qu'ils y ajoutent par la pensée une foule de renseignements sur l'organisation matérielle du théâtre à ses différentes époques, sur les mœurs, la vie, les conceptions

artistiques ou religieuses des peuples, sur le théâtre des nations voisines ou sur celui de la Grèce et de Rome, beaucoup de citations des meilleurs auteurs, de textes et même de passages entiers empruntés aux manuscrits originaux, enfin le mérite d'un style qui se soutient toujours correct, sobre et limpide pendant près de six cents pages in-folio, et ils jugeront que M. Marius Sepet a fait grande et bonne œuvre en publiant son beau travail, et avec nous ils l'en remercieront.

G.-V. Hébert.

***

COLLECTION

de Classiques Latins Comparés

Publiée sous la direction du chanoine GUILLAUME

Deuxième série : *Œuvres complètes.*

En vente chez M. Arthur Savaëte, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

PROSES D'ADAM DE SAINT-VICTOR ET ODES D'HORACE, à l'usage de la Seconde. *Partie du maître*, par B. Baelde, L. Guillaume et M. Legrain. In-12, lxxxiii-248 pages, reliure percaline souple. Prix : 4 fr.

ODES D'HORACE. *Partie de l'élève*, par B. Baelde, Préfet des études au Collège Saint-Joseph, à Virton, et M. Legrain, professeur de Seconde au Collège N.-D. de Belle-Vue, à Dinant. In-12, xxv-192 pages, reliure percaline souple. Prix : 1 fr. 25.

PROSES D'ADAM DE SAINT-VICTOR. *Partie de l'élève*, par M. l'abbé Legrain, docteur en philosophie et lettres, professeur de Seconde au Collège N.-D. de Belle-Vue, à Dinant. In-12 xiv-186 pages, reliure percaline souple. Prix : 1 fr. 25.

PROSES D'ADAM DE SAINT-VICTOR ET ODES D'HORACE réunies. *Partie de l'élève*, 1 vol. Prix : 2 fr.

A peu près en nombre égal, ces *Odes d'Horace* et ces *Proses d'Adam de Saint-Victor* ont été choisies parmi les plus belles des deux poètes ; elles sont annotées avec une science toute allemande, avec un bon goût tout français et précédées d'études remarquables sur Horace, poète lyrique, et sur Adam, poète liturgique.

Le volume du maître, *Proses d'Adam et Odes d'Horace*, constitue un ouvrage absolument neuf en son genre. Outre une longue et substantielle introduction de MM. Baelde et Legrain sur la langue, le système littéraire et le symbolisme d'Adam, il comprend une traduction aussi exacte qu'élégante des deux poètes par M. le chanoine Guillaume, des extraits de D. Guéranger, L. Veuillot et Lamennais pouvant servir de points de comparaison ou d'éclaircissements et surtout une dizaine d'Études de comparaison sur les Proses et les Odes, développées et mises en forme suivant le système que préconise M. Guillaume.

Les *Études religieuses des RR. PP. Jésuites* (20 mai 1898) ont dit des deux derniers volumes de la collection (morceaux choisis à l'usage de la 2de et de la 3e) « qu'ils compteraient parmi les meilleures publications classiques de ces derniers temps ». Notre avis est que les deux volumes annoncés aujourd'hui, *Proses* et *Odes*, sont de beaucoup supérieurs encore et qu'ils feront plus pour l'intelligence et l'adoption du système de M. Guillaume que tout ce qui a été fait et dit jusqu'ici : c'est une démonstration pratique, complète et absolument concluante.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché a été jusqu'ici excessivement calme ; les affaires sont arrêtées. La déclaration ministérielle, principalement en ce qui touche la question financière, ne rassure pas. Le projet d'impôt sur le revenu indispose : des ventes on lieu et la cote s'alourdit. Quant aux mines d'or, elles restent sous l'influence du taux des reports cotés à Londres, et font preuve d'une grande indécision ; elles sont cependant un peu mieux tenues.

Nos rentes sont offertes : le *3 o/o* à 101 95, le *3 1/2* à 102 77.

Les fonds turcs sont en moins-value, sur le bruit que le projet d'unification des séries de la Dette rencontrerait des difficultés : des positions à la hausse avaient été prises en vue de l'adoption de ce projet. Il faut maintenant liquider ces engagements et la contrepartie fait défaut. La *série C* à 28 40, la *série D* à 26 10.

L'*Extérieure* fléchit à 80 77.

L'*Italien* cote 103 50 ; le *Portugais 3 o/o* 30, le *Serbe 4 o/o* fait 70 60.

Les fonds brésiliens se tiennent bien : le *4 o/o* à 72 95.

Les fonds argentins sont sans grand changement : le *4 o/o 1896* à 70 50, le *4 o/o 1900* à 69 25.

Les sociétés de crédit sont très calmes, mais assez fermes : le *Crédit Lyonnais* se négocie à 1,055 ; la *Banque de Paris* à 1,059 ; le *Comptoir national d'escompte* à 588 ; la *Banque française pour le commerce et l'industrie* maintient sa bonne allure à 261. La *Compagnie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud* cote 114.

Le *Suez* se négocie de 4,066 à 4,062 ; la *Compagnie urbaine du gaz acétylène* fait 234 25.

Les valeurs de traction sont sans grande activité : la *Thomson-Houston* à 747 ; la *Compagnie générale de traction* à 29 ; le *Métropolitain* à 561 ; les *Omnibus* fléchissent à 770 ; les *Tramways Sud* à 222. Le *Rio-Tinto* a fait 1,153.

Les valeurs industrielles russes sont en réaction : la *Sosnowice* à 1,685, la *Briansk* à 315.

Les mines d'or sont hésitantes : *Randmines*, 319, 318 et 320 50 ; *Robinson*, 286 ; *Village*, 243 et 241 50 ; *Randfontein*, 95 ; *Gold Trust*, 209 ; *Chartered*, 99 et 98 ; *East Rand*, 248, 246 50 et 250 50 ; *Ferreira*, 627 ; *Lancaster*, 83 50 , *Lancaster West*, 71 ; *Goerz*, 94 ; *Geduld*, 223, 220 et 221 50 ; *Mossamédès*, 20 75 et 20 50 ; *Robinson deep*, 162 ; *Geldenhuis*, 184 ; *Goldfields*, 240, 238 et 241 ; *Simmer*, 55 et 56 ; *Langlaagte*, 112. La *De Beers* est calme de 578 à 580.

Syndicat des Mines, Eaux et Ardoisières de Port-Cros : c'est ainsi que désormais nous parlerons de cette société qui s'est assuré, outre son gisement de schiste ardoisier, le droit d'exploiter une superbe source d'eau ferro-magnésienne semblable et supérieure à la source d'Orezza (en Corse), d'après l'analyse de M. L'Hote, chimiste, expert près les tribunaux de Paris, et une mine de fer qui, par sa nature et son importance, rappelle la Mokta el Hadid en Algérie. Comme la découverte de l'ardoise commerciale tardait beaucoup au gré de nos désirs, trop peu documentés, du reste, par la notice introductive de M. Pellegrin, nous avons prié M. Georges Soulages, le très distingué ingénieur de l'École des Mines de Paris, d'où il sortit en tête de sa promotion pourtant nombreuse, de vouloir bien se mettre à notre disposition, et nous invitâmes ce spécialiste universellement apprécié pour la netteté de ses travaux, l'indépendance de ses opinions et l'intégrité de son caractère, à se rendre à Port-Cros pour y visiter l'usine, les carrières ouvertes, la mine de fer et la source d'eau minérale et de nous faire ensuite un rapport d'ensemble à l'intention de nos clients et lecteurs.

De retour des Iles d'Hyères, M. Georges Soulages a bien voulu m'adresser la lettre ci-jointe, que je m'abstiens de commenter, puisqu'elle annonce un rapport qui ne manquera pas d'être intéressant.

« Paris, le 1er juin 1902.

« Monsieur Arthur Savaète, Paris.

« Vous avez bien voulu m'honorer de votre confiance pour une mission d'étude dans l'île de Port-Cros, dont les gisements miniers sont actuellement l'objet d'un commencement d'exploitation de la part du *Syndicat des Ardoisières de Port-Cros*.

« Avant de vous soumettre le rapport que je dois établir à la suite de cette mission, permettez-moi de vous faire part des impressions qui résultent de l'étude approfondie que j'ai faite de ces gisements lors de mon récent voyage.

« En ce qui concerne les schistes ardoisiers, je crois qu'il est inutile pour le moment de pousser plus loin les recherches sur les filons Saint-Antoine-de-Padoue, Fausse Monnaie et filons connexes. La nature du schiste extrait ne permet pas de l'utiliser commercialement comme ardoise et l'état déjà avancé des travaux n'indique pas un progrès notable dans la qualité des produits extraits, qui du reste, ne peuvent pas être assimilés aux ardoises véritables.

« Par contre, la question des sous-produits (utilisation des schistes anciens extraits notamment de la carrière Saint-Joseph) est beaucoup plus intéressante. Les produits déjà fabriqués et utilisés montrent qu'on peut obtenir des dalles pour planchers (mosaïques) d'un aspect véritablement flatteur et qui seront d'une vente assurée, si le prix de revient n'en est pas trop élevé. Du reste, l'installation imminente des scies horizontales, destinées à débiter ces chistes en grandes plaques, permettra de commencer une fabrication courante et donnera tous les éléments nécessaires à l'établissement du prix de revient des dalles et des briques. Pour ces dernières, bien qu'on ne puisse les considérer comme absolument réfractaires, je ne doute pas qu'on puisse les employer pour les usages multiples dans lesquels la brique n'est pas directement en contact avec des matières en fusion susceptibles de donner des scilicates fossiles en se combinant avec le scilicate du schiste.

« D'autre part, j'appellerai votre atteution sur les gisements de minerai de fer qui me paraissent destinés à donner de beaux bénéfices si mes prévisions sont justifiées par les prospections qu'il va être nécessaire de faire sur les affleurements des filons, affleurements qu'on peut reconnaître sur plus de deux kilomètres. La construction géologique de l'île montre que ces minerais sont analogues à ceux des fameux gisements de Mokta el Hadid en Algérie.

« Avant de terminer ma lettre, je ne puis passer sous silence la visite que j'ai faite à la source ferrugineuse-magnésienne et où je me suis rendu compte du parti avantageux que l'on pourrait tirer de cette source, peut-être unique au monde, en la présentant à une puissante société d'eaux minérales qui certainement ne la laisserait pas inactive.

« Vous voyez donc, Monsieur, que si l'exploitation des schistes ardoisiers ne donne pas toutes les espérances que vous étiez en droit de voir se réaliser, le Syndicat conserve d'autre part un champ de prospections qui, si elles sont favorables, lui procureront sous peu de beaux bénéfices.

« Veuillez agréez, etc.

« Signé : Georges Soulages. »

AVIS. — Depuis près d'un an nous avons suspendu l'émission des parts du Syndicat de Port-Cros. Aujourd'hui que les chances de succès s'affirment, se multiplient et que l'ère des bénéfices s'annonce réelle et prochaine, nous invitons de nouveau nos amis et lecteurs à s'intéresser dans cette entreprise qui est sortie de la période de recherches et d'expériences. Ces parts sont offertes par l'*Alliance de la Presse* au même prix, et en même temps et avec la même confiance que les Parts du Syndicat des Ardoisières de l'Ariège, dont il sera question ci-après, c'est-à-dire à 102 francs avec facilités de paiement.

Syndicat des Ardoisières de l'Ariège. — A l'instant même nous recevons de M. Barneaud, gérant du dit Syndicat, son troisième rapport officiel que voici et qui se passe de commentaires :

Rapport à M. le Président du Conseil de surveillance du **Syndicat des Ardoisières de l'Ariège.**

« Tarascon-sur-Ariège, le 11 juin 1902.

« La violente bourrasque de neige, l'abaissement de la température qui ont sévi de façon si grave sur notre Ariège, nous ont obligé à arrêter les travaux. Les conséquences de ces froids tardifs sont très graves. Les récoltes sont perdues, et il y aura un arrêt dans toutes les constructions projetées. De plus, nos ouvriers ne sont pas tous rentrés au chantier, car il s'agit pour eux de refaire tout le travail agricole. Malgré tout, l'exploitation se poursuit à la carrière Charles-Arthur ; nous avons en magasin 1,000 cannes, soit 50,000 ardoises. Il a été vendu déjà pour *onze cent vingt francs*, ce qui, ajouté au prix des ardoises en magasin, nous donne le total de 2,600 francs, c'est-à-dire que nous avons payé, dès nos premiers mois de travail, tous nos ouvriers par la vente de nos produits, et pourtant les carrières étaient encombrées par les déblais accumulés depuis des années, et la moitié de nos ou-

vriers faisaient œuvre de terrassiers. Que sera-ce quand nous n'aurons que des ardoisiers? En ce moment nous avons à la carrière 60 mètres de voie Decauville avec 4 vagonnets, et nos ouvriers sont tous occupés à débarrasser les rochers de schiste. Dans une semaine notre carrière sera à découvert, et l'on se remettra à la production.

« Je demande instamment que quelqu'un du Conseil vienne voir l'œuvre accomplie; je voudrais que tous nos futurs participants se rendent compte de la quantité inépuisable d'ardoise merveilleuse que les travaux de déblaiement mettent au jour! Les expériences faites par la machine Laboulai pour la taille de l'ardoise, ont donné d'excellents résultats, mais il nous faudrait une machine qui permette de scier en cubes de 0,25 à 0,30 centimètres et de 0,05 d'épaisseur nos blocs ardoisiers, afin de faciliter le travail du fendeur et de la taille. De plus, il nous faut encore 60 mètres de voie Decauville, pour que l'enlèvement des déblais se fasse plus rapidement. Il nous reste à enlever 2,300 mètres cubes à peu près, et nos ouvriers en enlèvent de 70 à 80 par jour; vous voyez que ce ne sera pas long.

« Dès le mois de juillet nous pourrons rechercher plus bas l'ardoise fine, qui apparaît à quelques mètres en blocs compacts; mais il nous faut avant cela approprier le chantier et descendre peu à peu.

« En somme, tout va bien, très bien, et je continue d'être fort content de nos ouvriers, qui nous continuent leur plus profonde sympathie.

« Signé : Ch. Barneaud. »

Nous le répétons : Nous tenons les **Parts** des *Syndicats soit de Port-Cros, soit de l'Ariège,* à la disposition de nos lecteurs, au prix de 102 francs l'une et nous conseillons vivement d'en acquérir quelques-unes comme placement industriel d'avenir.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute
Emmanuel Rivière, Ingénieur des Arts et Manufactures
x 5184

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102083539